



HAL
open science

Logiques d'action collective et agencement des dynamiques territoriales dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale

Jérémie Joubert

► **To cite this version:**

Jérémie Joubert. Logiques d'action collective et agencement des dynamiques territoriales dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale. Economies et finances. Université de Technologie de Troyes, 2018. Français. NNT : 2018TROY0029 . tel-03218088

HAL Id: tel-03218088

<https://theses.hal.science/tel-03218088v1>

Submitted on 5 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse
de doctorat
de l'UTT

Jérémie JOUBERT

**Logiques d'action collective et
agencement des dynamiques
territoriales dans les démarches
d'écologie industrielle et territoriale**

Spécialité :

**Ingénierie Sociotechnique des Connaissances,
des Réseaux et du Développement durable**

2018TROY0029

Année 2018



THESE

pour l'obtention du grade de

DOCTEUR de l'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE TROYES

**Spécialité : INGENIERIE SOCIOTECHNIQUE DES CONNAISSANCES,
DES RESEAUX ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

présentée et soutenue par

Jérémie JOUBERT

le 27 septembre 2018

**Logiques d'action collective et
agencement des dynamiques territoriales
dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale**

JURY

M. L. SAUVÉE	ENSEIGNANT CHERCHEUR UNILASALLE - HDR	Président
Mme M.-J. AVENIER	DIRECTRICE DE RECHERCHE HONORAIRE CNRS	Examineur
M. N. BUCLET	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	Directeur de thèse
Mme S. DERMINE-BRULLOT	MAITRE DE CONFERENCES	Directeur de thèse
M. A. DIEMER	MAITRE DE CONFERENCES - HDR	Rapporteur
M. Y. RUMPALA	MAITRE DE CONFERENCES - HDR	Rapporteur
Mme N. TROUSSIER	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	Examineur

JURY

M. Arnaud DIEMER

Maitre de Conférence, Habilité à Diriger les Recherches en Science Economique
Université Clermont Auvergne
RAPPORTEUR

M. Yannick RUMPALA

Maitre de Conférence, Habilité à Diriger les Recherches en Science Politique
Université de Nice-Sophia Antipolis
RAPPORTEUR

Mme Marie-José AVENIER

Directrice de Recherche Honoraire en Sciences de Gestion
CNRS, Université Grenoble Alpes
EXAMINATRICE

M. Loïc SAUVÉE,

Enseignant-chercheur, Habilité à Diriger les Recherches en Sciences de Gestion
UniLaSalle
EXAMINATEUR

Mme Nadège TROUSSIER

Professeur des Universités en Ingénierie
Université de technologie de Troyes
EXAMINATRICE

M. Nicolas BUCLET

Professeur des Universités en Aménagement de l'Espace, Urbanisme
Université Grenoble Alpes
DIRECTEUR DE THESE

Mme Sabrina DERMINE-BRULLOT

Maitre de Conférence en Aménagement de l'Espace, Urbanisme
Université de technologie de Troyes
DIRECTRICE DE THESE

REMERCIEMENTS

Tout au long de ce doctorat, j'ai bénéficié du soutien, de l'amitié et des encouragements de nombreuses personnes.

Je tiens tout d'abord à remercier mes directeurs de thèse, Sabrina Dermine-Brullot et Nicolas Buclet pour leur soutien, leurs conseils et pour la confiance qu'ils m'ont accordé, y compris dans ces moments d'interrogation où il m'était difficile d'expliquer clairement mes intuitions de recherche ou certaines directions prises. En réalisant cette enquête – inhabituelle sur bien des aspects – j'ai rencontré de nombreuses difficultés, et j'ai pu compter sur leur soutien, souvent décisif, pour relever ces défis. J'ai pu aussi compter à plusieurs reprises sur le soutien de Nadège Troussier, que je remercie.

Je veux remercier aussi Arnaud Diemer, Yannick Rumpala, Marie-José Avenier, Loïc Sauvée et Nadège Troussier d'avoir accepté de lire ce document et de participer au jury de soutenance de thèse. Je suis heureux et très honoré qu'ils prennent connaissance et discutent les résultats de cette enquête. Leurs remarques et commentaires sont des éléments de réflexion précieux pour nuancer et poursuivre cette recherche.

Je n'aurais sans doute pas suivi cet itinéraire académique sans avoir rencontré des enseignants et des chercheurs dont je ne cesserai de louer les qualités et le professionnalisme. Parmi ces personnes, je voudrais tout d'abord adresser mes remerciements à Danielle Dupont-Beauvery et Marc-André Pey qui, dès le lycée, m'ont donné le goût de l'étude de la société, de l'histoire, de l'économie et de la politique.

A Sciences Po Aix, j'ai eu la joie et le privilège d'être formé par des enseignant-chercheurs exceptionnels. Ma sensibilité intellectuelle actuelle ainsi que les thématiques qui m'intéressent résultent largement de leur fréquentation. Parmi eux, je souhaite remercier tout d'abord Serge Walery, pour ces années d'échanges et de conversations très riches. En 2009, je lui demandais de diriger mon mémoire de Master 1 sur le développement durable et la transition écologique de la société industrielle. Il refusait poliment – ne se considérant pas spécialiste de ce domaine – mais il me proposait plutôt de nous rencontrer régulièrement pour discuter du sujet ; notre conversation dure depuis plus de huit ans ! Je ne pourrais souligner assez son influence sur ma réflexion personnelle. Je remercie également Hélène Thomas, à qui je dois une grande partie de ma formation intellectuelle et en sciences sociales; les discussions diverses que nous avons pu avoir dans le cadre de séminaires ou autour d'un verre dans les cafés aixois restent pour moi des moments inoubliables. Enfin, je remercie Roland Rizoulières, qui a dirigé ma première étude sur le développement durable et qui a eu

une influence importante sur mes travaux : je lui dois, entre-autres, mon intérêt pour l'écologie industrielle et territoriale, et aussi, je dois le reconnaître, une certaine envie de « sortir du cadre ».

A la Ludwig-Maximilians Universität de Munich, j'ai eu la chance d'être formé par de grands professeurs, notamment Karsten Fischer, Edgar Grande et Rainer Hülsse, qui m'ont initié à des courants scientifiques et des modes de pensée différents de ce que j'avais pu connaître en France. Je les remercie de l'attention exceptionnelle qu'ils ont porté à mon égard. Avant le début de ce doctorat, j'ai reçu des conseils précieux de la part de Uli Locher et de François-Régis Mahieu, qui m'ont aidé à poser un sujet de thèse transdisciplinaire. Je veux aussi les remercier de cela.

Au début de ma recherche doctorale, j'ai eu la chance de rencontrer Jean-Louis Le Moigne. Il m'a introduit au paradigme de la pensée complexe, systémique et pragmatique, me permettant ainsi de compléter ma formation intellectuelle et scientifique en y ajoutant une solide compréhension des enjeux de la recherche et des méthodes de raisonnement. Je ne pourrais assez le remercier de l'attention qu'il m'a accordé, des échanges nombreux dont j'ai pu bénéficier, et surtout pour son encouragement permanent à toujours favoriser l'intelligence sur le réductionnisme ambiant, lors nos tentatives de compréhension du monde dans lequel nous vivons. C'est également Jean-Louis qui m'a présenté les membres de l'excellent Réseau Intelligence de la Complexité. C'est là que j'ai pu rencontrer Marie-José Avenier. Dans les moments les plus difficiles, Marie-José m'a encouragé à persévérer dans l'enquête et ne pas abandonner les principes épistémologiques que j'avais choisis. Je la remercie beaucoup pour cela. Elle reste pour moi, comme pour de nombreux doctorants, un exemple de tolérance, de rigueur scientifique et d'honnêteté intellectuelle.

Enfin, j'adresse des remerciements spéciaux à Jean-Luc Dubois, qui me soutient et m'encourage depuis plus de dix ans. Il est celui qui m'a donné envie de faire de la recherche scientifique au service d'un monde plus juste et plus prospère. Sans cette envie, je ne me serais sans doute pas engagé dans un doctorat, ou pas sur un sujet d'une telle difficulté.

Au cours de mes recherches de terrain, j'ai croisé la route de plusieurs personnes, à qui j'adresse mes remerciements pour leur soutien et leur amitié : Régis Le Corre, Marion Chirat, Yves Hustache, Bernard Boyeux, Marie De Korf. Je tiens à remercier tout particulièrement Florian Rollin, pour son amitié, ses encouragements et son soutien indéfectible ; nos conversations m'ont véritablement permis de mener à bien cette enquête « dialogique » qui me tenait tant à cœur. Je veux aussi remercier l'équipe de la cellule thèses de l'ADEME, de l'association des doctorants de l'ADEME et mes encadrants de l'Agence, Nicolas Petit et Cyrielle Borde. L'ADEME a accepté de financer les premières années de ce doctorat, et je lui suis très reconnaissant de l'intérêt qu'elle a pu porter pour ma recherche.

A l'Université de technologie de Troyes, j'ai rencontré des personnes passionnées et d'une ouverture d'esprit rare, que je remercie pour leur travail et plus encore, pour leur amitié: Ines Di Loreto, Laurent Daniel, Léa le Joncour, Peggy Touvet, Julie Gobert, Bertrand Laratte, Pascal Salembier, Régis Lengellé, Junbeum Kim, Bertrand Guillaume, Eddie Soulier, Aurélien Bénel, Dominique Barchiesi, Thomas Grosje, Paula Caterino, Natalia Sirina, Amanda Benoit et enfin Catherine Guignard, dont je regrette la disparition récente. J'ai aussi pu bénéficier du contexte très stimulant et amical de l'équipe de recherche CREIDD de l'UTT ; je remercie ses membres de m'avoir accueilli si chaleureusement. J'adresse des remerciements spéciaux à Pauline Marty, Romain Allais et Victor Petit, qui m'ont vraiment beaucoup soutenus au cours de ce travail. Je voudrais aussi adresser un remerciement particulier à Ines Di Loreto, qui m'a soutenu lorsque j'en avais le plus besoin.

Mes amis doctorants et étudiants ont joué un rôle crucial en m'accompagnant tout au long dans ce doctorat, et s'ils sont trop nombreux pour tous être tous mentionnés ici, je tiens à remercier en particulier Valentin Berthou, Mael Jambou, Joseph Marae-Djouada, Jérôme Poulet, Wouter Spekkink, Malte Paskuda, Lorraine Tosi, Aurélien Bruel, Pascal Graignic, Florian Bratec, Yanya Jin, Najet Bichraoui-Drapper, Guillaume Delatour, Yoann Verger, Alice Herbelin, Marion Debuisson, Jérémy Rouxel, Lou Grimal, Alice Eveillé. Je remercie aussi Anaïs Marcault et Sébastien Beziau, alors étudiants en Master IMEDD de l'UTT, qui m'ont aidé en 2014 lors de l'élaboration de certains modèles.

Au cours des six années que j'ai passé à Troyes, j'ai rencontré des personnes d'une grande qualité humaine que je veux remercier pour leur amitié et leur attention : Cathy Grande, André Antoine et les amis du « Rive Gauche », Jean-Guy Saura, Mathilde Mahler, Jean-Michel Pouzin, Philippe Herr, Tim Heron, Fanny Moyart et Anne Delafosse-Bazin.

Je remercie mes amis européens et français de toujours, qui ont continués à m'honorer de leur amitié, tollérants aux changements un peu spéciaux qu'implique l'engagement dans un doctorat: Carlo Delmonte, Loïc Blanchard, Andréï Gridlet, Chiara Tavazzani, Bettina Sauer, Stefana Ignea, Chris Wood et Mareike Lenzen, Peter Hammer, Philipp Mehl, Jan-Philipp Grande, Kenneth Wallace-Müller, Felix Moldovan, Marian Fritz, Florianne-Marielle Job, Camille Blois et Hélène Clarard.

Enfin, je remercie de tout mon coeur mes parents, mon frère, et mes grands parents. Autant dire que sans leur soutien et leurs encouragements, je ne serais pas parvenu au bout de ce travail.

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
- AMAP** : Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
- ARENE** : Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies
- ASIV** : Association Syndicale des Industriels de l'Isolation Végétale
- C&B** : Constructions & Bioressources
- CAO** : Conception Assistée par Ordinateur
- CAS DAR** : Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural
- CAUE** : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
- CEREMA** : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
- CETE** : Centres d'Etudes Techniques de l'Equipement
- CeTIFAB** : Centre Technique d'Innovation de la Filière Bois
- CGDD** : Commissariat Général au Développement Durable
- CIRAD** : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
- CMA** : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- COMOP** : Comité opérationnel dédié à la « Rénovation des bâtiments existant »
- CPCC** : Co-pilotage de Projets Co-Conçus
- CRITT** : Centre Régional d'Innovation et de Transfert Technique
- DATAR** : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- DGALN** : Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
- DHUP** : Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du lOgement
- DRIAAF** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- ECIMA** : European cellulose insulation manufacturers association
- ENSTIB** : Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois
- EPA** : Etablissement Public d'Aménagement
- EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEOGA : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole

GIEC : Groupement Intergouvernemental sur le Changement Climatique

HQE : Haute Qualité Environnementale

IMEDD : Ingénierie et Management de l'Environnement et du Développement Durable

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economique

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire

LOADT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances

MIT : Massachusetts Institut of Technology

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

ONU : Organisation des Nations Unies

OST : Organisation Scientifique du Travail

ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer

PNR : Parc Naturel Régional

RéATE : Réorganisation de l'Administration Territoriale de l'Etat

RFCP : Réseau Français de la Construction en Paille

RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques

SNADT : Schéma National d'Aménagement et de Développement du Territoire

SNROC : Syndicat National des Industries de Roches Ornementales et de Construction

SRADDT : Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Organisation de l'écologie industrielle (d'après R. Lifset, T. Graedel)	55
Figure 2 : Résumé des principales caractéristiques de sept « cités communes »	93
Figure 3 : Attributs des participants de la gouvernance d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (d'après S. Brulot).....	102
Figure 4 : Formes de rencontre entre deux conventions distinctes dans l'action collective...	113
Figure 5 : Système de territorialisation du pouvoir politico-administratif étatique	204
Figure 6 : Essai de synthèse des caractéristiques morales d'une « cité territoriale »	232
Figure 7 : Généalogie et organisation de la logique territoriale d'action	256
Figure 8 : Modèle de gouvernance des rapports entre écosystèmes naturels et industriels .	282
Figure 9 : Schéma générique d'une filière de matériaux biosourcés pour la construction....	300
Figure 10 : Typologie des coordinations pour des niveaux d'engagement différents	333
Figure 11 : Situations possibles après le recadrage d'un différend	338
Figure 12 : Représentation schématique du processus d'action pratique étudié.....	345
Figure 13 : Modèle de l'enquête dialogique, inspiré d'Avenier et Parmentier-Cajaïba (2012)	402
Figure 14 : Éléments pris en compte dans la problématique	404
Figure 15 : Processus d'élaboration progressive et itérative de la recherche scientifique	414
Figure 16 : Frise temporelle représentant différentes phases et événements structurants pour l'enquête scientifique	419
Figure 17 : Résumé des trois cas de projets novateurs et structurants des filières de matériaux biosourcés pour le bâtiment	425
Figure 18 : Les matériaux de construction biosourcés dans l'action gouvernementale	452
Figure 19 : Classement des objectifs stratégiques locaux idéaux du développement de filières locales de matériaux de construction biosourcés	457
Figure 20 : Articulation d'objectifs stratégiques idéaux de développement territorial justifiant le développement de filières locales de matériaux de construction biosourcés	458
Figure 21 : Processus standard de conception de filières locales de matériaux biosourcés ..	465
Figure 22 : Méthodologie délibérative de conception de filières de matériaux biosourcés...	468
Figure 23 : Grille conceptuelle proposée pour orienter la méthodologie délibérative	471
Figure 24 : Etapes de la réflexion abductive suivies pour notre expérience de modélisation	476
Figure 25 : Types d'acteurs prenant part au projet (distinction fonctionnelle).....	480

Figure 26 : Schéma du modèle de dispositif d'action territoriale, dit dispositif en « Y ».....	481
Figure 27 : Deux niveaux de gouvernance dans les projets novateurs	484
Figure 28 : Première phase, constitution progressive d'un collectif d'acteurs locaux.....	486
Figure 29 : Seconde phase, organisation tâtonnante de l'action du nouvel acteur collectif..	488
Figure 30 : Troisième phase, bouclage et renforcement de la dynamique d'échange	491
Figure 31 : Exemple de rôles multiples à des échelles différentes d'un acteur intermédiaire	498
Figure 32 : Réseau d'acteurs de la structuration des filières de matériaux biosourcés	500
Figure 33 : Articulation entre les énoncés dans le discours sur la structuration des filières	502
Figure 34 : Jeu d'acteurs lors de la phase du concours du projet de Chanteloup-en-Brie ...	521
Figure 35 : Possibilités d'engagement en fonction de différents agencements logiques	522
Figure 36 : Processus de convergence et de structuration du collectif d'acteur dans un projet	527
Figure 37 : Représentation simplifiée du processus de coopération avec le lecteur d'Eco	538
Figure 38 : Mécanismes d'évaluation de l'engagement d'une personne dans l'action collective	544
Figure 39 : Rapport de traduction entre cadres de référence dans une délibération	556
Figure 40 : Articulation par concepts intermédiaires aménageant un compromis.....	557
Figure 41 : Trois concepts intermédiaires entre cadres de valeurs différents	559
Figure 42 : Articulation entre cadres différent par cadre intermédiaire singuliers.....	561
Figure 43 : Boucle de justification possible de la Charte du PNR et du développement territorial.....	563
Figure 44 : Reprise et dépassement de cadres d'action habituels par un cadre de synthèse	565
Figure 45 : Possibilité d'enchaînement de l'articulation entre cadres d'action collective	569
Figure 46 : Domaines d'action produisant un effet sur les cadres d'action collective	571
Figure 47 : Organisation des savoirs actionnables génériques locaux.....	596
Figure 48 : Organisation des éléments d'un cycle de problématisation au cours de l'enquête	660
Figure 49 : Liste des entretiens formels réalisés.....	664
Figure 50 : Comparaison de trois référentiels étatiques et enjeux du développement de filières des matériaux biosourcés en fonction	666
Figure 51 : Organisation des fiches du guide méthodologique sur les projets et stratégies de structuration des filières de matériaux de construction biosourcés.....	667

SOMMAIRE

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	7
TABLE DES FIGURES	9
SOMMAIRE	11
AVANT-PROPOS	13
INTRODUCTION	16
<u>PREMIERE PARTIE</u>	<u>38</u>
CHAPITRE 1 : LE PROBLEME DES LOGIQUES D’ACTION	39
1. UN PROJET DE TRANSITION ECO-INDUSTRIELLE ?	40
2. LES LOGIQUES DE L’ACTION COLLECTIVE	72
3. ACTION COLLECTIVE DANS LA COMPLEXITE DES DEMARCHES D’ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE	98
4. CONCLUSION ET DIRECTIONS POUR LA POURSUITE DE L’ENQUETE	130
CHAPITRE 2 : LOGIQUE INDUSTRIELLE ET POLITIQUE	136
1. METTRE L’INDUSTRIE AU SERVICE DU BIEN PUBLIC COMMUN	137
2. LA FILIERE, UN CONCEPT STRUCTURANT DES POLITIQUES INDUSTRIELLES	157
3. L’ETAT INDUSTRIEL, AU DEFI DE LA MONDIALISATION	171
4. CONCLUSION DU CHAPITRE	180
CHAPITRE 3 : LOGIQUE TERRITORIALE ET POLITIQUE	184
1. LA LOGIQUE TERRITORIALE CLASSIQUE : GOUVERNER DANS L’ESPACE	190
2. UNE LOGIQUE ALTERNATIVE : LE TERRITOIRE COMME ESPACE VECU	208
3. LA RECHERCHE D’UNE SYNTHESE EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	233
4. CONCLUSION DU CHAPITRE	253
CHAPITRE 4 : ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE ET SECTEUR DU BATIMENT	258
1. LES BASES D’UN COMPROMIS ENTRE INDUSTRIE ET ENVIRONNEMENT	263
2. LA TRANSITION VERS UNE INDUSTRIE DU BATIMENT PLUS ECOLOGIQUE	286
3. LE PROJET COMME INSTRUMENT DE REORGANISATION INDUSTRIELLE	311

DEUXIEME PARTIE	347
CHAPITRE 5 : CONTEXTE ET METHODE DE L'ENQUETE	348
1. FONDEMENTS EPISTEMOLOGIQUES DE CE TRAVAIL DE RECHERCHE	353
2. CONTEXTUALISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	394
3. PRESENTATION DE TROIS CAS DE PROJETS NOVATEURS	424
CHAPITRE 6 : LE TRAVAIL POLITIQUE D'ORGANISATION DES ACTIONS COLLECTIVES	442
1. DES POLITIQUES NATIONALES ET DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT LOCAL	447
2. UN DISPOSITIF DE PROJET POUR ORGANISER LES ACTEURS LOCAUX	473
3. CONCLUSION DU CHAPITRE	504
CHAPITRE 7 : MODELISER L'ACTION COLLECTIVE DANS LES PROJETS NOVATEURS	508
1. MODELISATION SYSTEMIQUE DU PROCESSUS D'ACTION COLLECTIVE	513
2. PROPOSITIONS POUR LE MANAGEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE	570
3. CONCLUSION DU CHAPITRE	598
CONCLUSION	606
BIBLIOGRAPHIE	616
SITOGRAPHIE	652
ANNEXES	658
ANNEXE 1	659
ANNEXE 2	663
ANNEXE 3	665
ANNEXE 4	667
TABLE DES MATIERES	670

AVANT-PROPOS

Avant d'entrer dans la lecture de ce document, nous souhaitons attirer l'attention du lecteur sur l'organisation atypique de l'étude qui va suivre. Cet avant-propos vise à présenter quelques-unes des considérations épistémologiques, philosophiques et éthiques qui ont motivé nos choix dans l'écriture de ce document et dans la conduite de notre recherche. En effet, cette thèse en aménagement de l'espace et urbanisme est conçue dans une perspective volontairement iconoclaste et politique. Elle aborde le thème du développement durable, un sujet transversal à bien des intérêts et disciplines, et d'une actualité brûlante. Le thème du développement durable ne saurait se limiter à un seul domaine scientifique tant il amène à questionner l'ensemble de nos pratiques sociales et culturelles habituelles. De ce fait, notre recherche mêle différents courants d'idées et perspectives scientifiques, des discours descriptifs ainsi que d'autres engagés, des commentaires critiques et des récits empiriques, des modèles pragmatiques ou herméneutiques, tous ouverts sur un large éventail de thématiques et de domaines sociaux, allant de l'industrie à la littérature, en passant par l'organisation administrative de la France, les stratégies de développement durable des territoires, l'épistémologie constructiviste, et les logiques d'action des personnes dans les projets d'écologie industrielle et territoriale, notamment ceux concernant la construction et le bâti.

« Le développement durable » bouleverse nos certitudes ainsi que les présupposés philosophiques justifiant le mode de vie dominant dans nos sociétés d'abondance matérielle. Les changements épistémiques et moraux induits par la prise en compte de ce concept complexifient notre regard et nos actions, notamment dès lors que l'on se demande quel est le devenir souhaitable de nos pays et des territoires où nous vivons. Plus généralement, la vitesse avec laquelle l'environnement naturel se transforme depuis quelques années, et le décalage relatif entre ses dernières transformations et les actions humaines effectivement entreprises pour les atténuer, conduit à interroger l'adéquation entre les intentions politiques et les moyens que nous nous donnons pour adapter les stratégies d'aménagement du territoire. Face à cela, et au relatif trouble que cette situation ne peut que générer, nous avons choisi d'aborder dans cette thèse le sujet du développement durable dans une perspective pragmatiste, c'est-à-dire en mettant l'accent sur la relation entre les intentions des personnes et les possibilités d'action face à des phénomènes environnementaux complexes

problématiques actuellement. Nous n'avons pas souhaité écarter la charge politique et morale inhérente à toute action humaine engagée, du fait de la dimension anthropologique de cette crise.

Aussi, plutôt que de pratiquer une analyse exhaustive et objective du développement durable, nous avons choisi de mener une enquête scientifique s'attachant à développer une problématique complexe par croisement de multiples enjeux sociétaux qui émergent face à ce sujet. Nous avons ainsi décidé de considérer l'enquête scientifique comme un travail d'exploration et de reconstruction des savoirs, par la production de modèles ouvertement intentionnels, par la mise en évidence de mécanismes d'action collective et par la proposition d'agencements conceptuels, visant à éclairer notre compréhension de phénomènes humains complexes autant qu'à promouvoir des manières d'agir plus intelligentes et plus adéquates aux fins que l'on se donne¹.

Dans ce cadre, le travail scientifique n'est plus défini par un « objet d'étude », mais bien par un « projet de connaissance », pour reprendre les termes de Gaston Bachelard². Ce changement d'optique s'effectue nécessairement dans une perspective interdisciplinaire, puisqu'il ne serait plus question de se priver *a priori* des apports des différents champs et sources de savoirs disponibles abordant plus ou moins directement un sujet donné. Plutôt, nous cherchons à intégrer de manière à la fois créative et critique ces savoirs divers dans un raisonnement d'ensemble afin de nourrir et orienter l'action, de façon fiable et crédible.

Pour cette recherche, nous nous sommes appuyés sur une diversité de méthodes et de traditions savantes. Nos sources d'inspiration sont généralement issues, d'une part, des théories dites « critiques » des sciences sociales, généralement proches de la sociologie ou de la philosophie française des années 1970-1980 (et notamment de la pensée de Michel Foucault), et d'autre part des écoles de pensée « systémique » et constructiviste-pragmatique, qui se sont développées à la même époque dans une grande pluralité de champs scientifiques, de la cybernétique à l'anthropologie. Ces mouvements savants ont en commun un intérêt pour l'artificiel (objets reproductibles) et pour la modélisation des phénomènes complexes. Des tenants de ces deux courants ont montré qu'il est possible de mener des recherches scientifiques rigoureuses et scientifiquement valables en dehors des cadres positivistes et analytiques habituels. Ce peut être en mêlant discours descriptifs et prescriptifs (ou critiques) au sein de modèles systémiques fondés sur des principes épistémologiques cohérents,

¹ Dewey, John, *Logique : La théorie de l'enquête*, 2^{ème} Ed., Paris : PUF, 1993.

² Bachelard, Gaston, *Le nouvel esprit scientifique*, Chicoutimi : Classiques des sciences sociales en langues française, basée sur la 10^{ème} édition, Paris : PUF, 1968.

explicites et solides. Surtout, ces courants nous montrent qu'il n'est pas toujours souhaitable de délimiter les domaines d'enquête en fonction de frontières universitaires et académiques, même si ces dernières sont souvent nécessaires pour définir des problématiques communes pour la recherche et pour soumettre les discours savants à la critique.

Il n'a pas été facile de croiser ces deux tendances tant leurs différences de trajectoires et les critiques croisées qu'elles s'adressent mutuellement restent en partie encore valables. Nous sommes convaincus toutefois – et nous comptons le montrer dans de futurs travaux – que paraissant *a priori* incompatible, un certain nombre de traits pourraient pourtant les rapprocher : l'importance de la critique conceptuelle, l'intérêt pour la technologie et l'éthique, la reprise des principes et des présupposés généraux du paradigme épistémologique constructiviste... Quoi qu'il en soit, pour les éléments d'enquêtes rencontrés et ici présentés, notre travail tente de combiner des raisonnements et des discours s'inscrivant respectivement dans l'un ou l'autre de ces cadres de lecture et d'interprétations. Parfois dans les deux cadres de lecture en même temps.

INTRODUCTION

« Je n'ai pas de réponse à apporter à la question de savoir comment on peut détourner la menace qui, à n'en pas douter, se profile dès à présent quant à l'avenir de l'homme et quant à son rapport à l'environnement terrestre. Je sais seulement que cette question ne doit pas cesser de nous harceler, qu'il faut sans cesse la poser à nouveau frais, sans cesse la méditer, et contribuer inlassablement à ce qu'une mauvaise conscience vienne saper l'hédonisme inouï de la culture de consommation propre à la modernité : c'est là une obligation inéluctable. Il ne faut pas se demander si cela nous conduit ou non quelque part : il se pourrait bien que cela ne nous conduise nulle part, mais nous ne le savons pas. »³

Hans Jonas, 1992

SCIENCE ET ACTUALITE

L'effondrement de l'empire soviétique en 1991 n'a pas marqué la « *fin de l'Histoire* »⁴. En ce début de XXI^e siècle, l'Histoire, en quelque sorte, continue. L'humanité est toute entière confrontée aux défis des changements environnementaux globaux. Dans le contexte d'une mondialisation qui s'amplifie, l'accès équitable de tous les peuples à la prospérité matérielle constitue l'un des enjeux majeurs des temps à venir, du moins dans la sphère des élites philosophiques et politiques internationales⁵. Plus encore qu'un simple accroissement des richesses, il s'agit de l'obtention d'une meilleure vie. Les masses luttent pour l'accès à une sécurité économique, physique et culturelle, et la plupart des autorités politiques ayant statut d'État cherchent à le leur fournir, ne serait-ce que pour sauvegarde leur pouvoir. Or, la

³ Jonas, Hans, « Au plus proche d'une issue fatale », in *Une Ethique pour la Nature*, Paris : Flammarion, 2017, p.45, entretien avec Matthias Matussek et Wolfgang Kaden publié originalement dans le magazine *der Spiegel*, 11 mai 1992.

⁴ Fukuyama, Francis, « The End of History ? », *The National Interest*, été 1989; Fukuyama, Francis, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris : Gallimard, 2018.

⁵ Cf. Nations Unies, « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète », *Rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015*, Assemblée Générale, Soixante-Neuvième Session, A/69/700, version française, 4 décembre 2014.

promesse d'une humanité digne et prospère dans son ensemble, grâce aux progrès de l'industrialisation et à la généralisation du marché libre, tient difficilement face au constat de la finitude terrestre et de la sensibilité des mécanismes écosystémiques du monde. La prise de conscience des risques industriels et technologiques majeurs, des désastres diffus ou la multiplication des événements violents, s'ajoute à ce constat.

Plus encore, les changements environnementaux qui affectent toutes les parties du monde – et tout particulièrement le changement climatique – font craindre une crise écologique globale avec des dommages sans commune mesure sur les peuples du monde entier. Or, les causes ayant contribué au succès des nations occidentales sont les mêmes que celles entraînant aujourd'hui les transformations environnementales majeures et néfastes : le développement de moyens techniques permettant l'exploitation massive de la nature au sein de processus de transformation systématique de la matière et de l'énergie⁶. Ces processus alliant massification-matière première-énergie qualifient la notion moderne de l'Industrie⁷. Or, portée par des aspirations économiques et sociales trop importantes pour être entravées, l'industrialisation du monde s'accélère. Parviendra-t-on à préserver la promesse d'un accès universel et équitable à la prospérité matérielle ? Le prix apparent de ce rêve, par la poursuite d'un développement économique et industriel du monde, ne fait-il pas encourir un risque fatal et disproportionné à l'humanité ? Ne percevons-nous pas qu'en provoquant des dégradations environnementales majeures, ou des catastrophes naturelles ou technologiques, nous causons par là même d'immenses souffrances pour les peuples les plus vulnérables et pour les générations à venir ?

Une nouvelle page de l'Histoire s'écrit ainsi, à partir de multiples points de vue. Or, cette grande diversité des réflexions, des initiatives politiques et des opérations pratiques que nous voyons apparaître partout dans le monde seraient autant de tentatives de solutions innovantes, ou alternatives, face au besoin de définitions de modes de vie plus durables. Nous assistons ainsi à la production continue de nouveaux « concepts », pour désigner de nouvelles pratiques conçues en réponse à ce besoin écologique et pour les transporter. Ces concepts inspirent, circulent, s'opposent, se combinent. Ils s'inscrivent dans des cultures institutionnelles autant que populaires, fondent des habitudes et justifient des actes⁸. Les concepts vivent et voyagent, évoluent et meurent dans un espace public plus que jamais

⁶ Georgescu-Roegen, Nicholas, *La décroissance. Entropie, Ecologie, Economie*, 2^{ème} Edition révisée, Chicoutimi : Les Classiques des Sciences Sociales en Langue Française, 2015 ; voir en particulier la préface de Jacques Grinevald (*ibid.*, pp.18-20).

⁷ Qui, comme nous le verrons dans notre second chapitre, peut-aussi désigner d'autres types de phénomènes.

⁸ Foucault, Michel, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », in Bachelard, Suzanne, Canguilhem, Georges, Dagognet, François, Foucault, Michel, *Hommage à Jean Hyppolite*, Paris : PUF, 1971, pp.145-172.

mondialisé. Ils servent également à contraindre, à influencer ou à manipuler les pratiques sociales des personnes, par exemple lorsqu'ils sont repris par des gouvernants ou des organisations publiques ; ils constituent à ce titre des objets politiques. « Développement durable ou « écologie industrielle et territoriale » participent de cette dynamique. Ainsi, en l'année où nous écrivons ces lignes, le développement durable fait généralement consensus dans la sphère internationale des Etats, des Organisations Internationales et des acteurs transnationaux reconnus⁹. Dans de nombreuses sociétés, il s'est même imposé comme un nouveau « projet commun », sorte de *meta*-récit à même de réorganiser les sociétés, contre le fatalisme des discours sur la crise environnementale des sociétés d'opulence¹⁰. L'écologie industrielle et territoriale – ainsi que les concepts « économie circulaire » et « économie verte » qui, pour part, en sont issus - est une candidate sérieuse sur ce marché des idées alternatives, en lutte avec plusieurs autres concepts et doctrines issus bien souvent de l'écologie politique¹¹.

L'écologie industrielle et territoriale

En prenant acte de la révolution entraînée par la constitution d'un courant de pensée systémique en occident, l'écologie industrielle montre que la logique qui prévaut dans l'industrie n'est pas nécessairement dommageable et destructrice de l'environnement naturel¹². Lorsqu'elle veut se penser elle-même et qu'elle s'enrichit de techniques et de stratégies intelligentes, la redéfinition de la place de l'industrie pourrait participer de la transition des sociétés techniquement avancées. En effet, il n'y aurait pas d'incompatibilités fondamentales entre les principes apparents de fonctionnement d'un écosystème naturel et d'une société industrialisée : les organismes de ces deux entités sont dépendants à la fois des interactions avec leurs environnements ainsi qu'avec les autres types d'organismes présents pour trouver des gisements de matière ou d'énergie, et pour survivre. Il est possible de trouver un mode de fonctionnement pour la société industrielle qui soit respectueux d'une

⁹ Associations, entreprises, autres groupes divers de défense d'intérêts (syndicats) ou représentant des populations et d'entités non étatiques (envoyés de peuples par exemples), opérant dans les conférences internationales, au sein des organisations internationales à vocation générale (comme l'ONU) et porteuses d'une voie notamment au cours des grands forums (comme le G20) et des conférences multilatérales (comme le Sommet de la terre de Rio).

¹⁰ Rumpala, Yannick, « Le développement durable comme reconstruction narrative d'un projet commun », in Villalba, Bruno (dir.), *Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2009, pp.39-65.

¹¹ Diemer, Arnaud, Figuière, Catherine, Pradel, Marilys (dir.), *Écologie politique vs écologie industrielle : quelles stratégies pour le développement durable ?*, Clermont-Ferrand : Oeconomia, 2013 ; Joubert, Jérémie, *Écologie industrielle, écologie industrielle : concept et application*, Mémoire pour l'obtention du Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, Sous la direction de Roland Rizoulières, 2011.

¹² Frosch, Robert, « Industrial ecology: a philosophical introduction », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the USA*, Vol.89, fév. 1992, pp.800-803.

part de la situation générale de l'environnement physique, biologique et sociale, et capable d'autre part de s'adapter en fonction des êtres présents dans le milieu naturel et artificiel immédiat. Le fonctionnement des écosystèmes naturels, tel qu'il est présenté par l'écologie ainsi que les modèles systémiques, pourrait servir de source d'inspiration pour reconcevoir les stratégies de développement et réorganiser les principes de la société industrielle¹³.

Il est ainsi possible de faire une lecture radicale de l'écologie industrielle en tant qu'elle contribuerait à redéfinir les pratiques d'insertion des sociétés dans leurs écosystèmes naturels¹⁴. Certes, l'écologie industrielle (et territoriale dans le milieu francophone) peut être lue comme une doctrine, un énième référentiel pour les politiques industrielles, proposant des lignes de conduites et des moyens pour trouver un compromis acceptable entre le « développement économique » et des « contraintes environnementales ». Mais elle pourrait également servir de système de pensée fertile, favorable aux synthèses, révolutionnaires, tant que le compromis permet un dépassement des apories fondamentales du modèle de société industrielle.

Nous voyons que le problème ne réside pas dans l'activité « industrie » en tant que telle, mais plutôt dans le contexte éthique et pratique qui l'entoure. Certes, nous ne nions pas que la culture propre aux activités industrielles soit porteuse d'une intention politique propre quant à l'ordre social souhaitable. Nous voudrions, plutôt, insister sur l'inscription de l'industrie dans un système de relations sociales marqué par des évocations discursives conjointes qui lui donnent sa place - et donc une certaine importance - dans la culture contemporaine. Pour le dire simplement, c'est ce que nous faisons de l'industrie qui est problématique. En d'autres termes, l'insertion de la logique industrielle dans le contexte d'une société d'opulence et dans une certaine culture politique du développement économique et social participeraient à en faire un des éléments moteurs du fonctionnement insoutenable de la société individualiste moderne¹⁵. L'agencement des institutions sociales est donc crucial pour comprendre leur place et les spécificités des grandes dynamiques de développement ou de transformation sociale contemporaines.

¹³ Ehrenfeld, John, « Can Industrial Ecology be the "science of sustainability"? », *Journal of Industrial Ecology*, Vol.8, n°1-2, 2004, pp.1-3.

¹⁴ Georgescu-Roegen, Nicholas, *La décroissance. Entropie, Ecologie, Economie*, 2^{ème} Edition révisée, Chicoutimi : Les Classiques des Sciences Sociales en Langue Française, 2015 ; voir en particulier la préface de Jacques Grinevald (*ibid.*, pp.18-20).

¹⁵ Beck, Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris : Flammarion, 2008.

PROBLEMATIQUE GENERALE

Notre recherche interroge la transition environnementale de la société industrielle, ainsi que les moyens ou les manières de produire de façon adéquate les changements sociaux et techniques qu'elle appelle. Pour mener une réflexion sur les formes nécessaires ou souhaitables de changement, il est utile de s'appuyer sur une pratique savante, critique et stratégique, permettant de désigner et, d'ores et déjà, d'évaluer au plan scientifique et politique la situation écologique actuelle ou en devenir. De par son versant écologique et dans son discours actuel, l'écologie industrielle et territoriale permet de penser les changements souhaitables dans l'organisation technique, industrielle et économique des sociétés développées. Son discours veut également inspirer dans cette optique¹⁶ certaines actions pratiques. Toutefois, les changements proposés seront-ils suffisants ? Quelle sera la performance de ce discours sur les pratiques techniques et sociales concrètes des personnes, c'est-à-dire comment sera-t-il utilisé dans les différents domaines concernés ? A quels changements dans les manières habituelles de faire pourrait-il mener ? Et surtout, les reconfigurations techniques et culturelles, que l'écologie industrielle et territoriale entrainerait, seront-elles suffisantes pour agir sur les tendances lourdes de la société industrielle et de consommation, alors même que ces dernières peuvent être considérées comme responsable des dégradations environnementales actuelles et à venir ? Plus encore que son utilité pour orienter les politiques publiques, les questions que l'écologie industrielle et territoriale amène peuvent avoir des ouvertures éthiques importantes en tant qu'elles interrogent la relation entre, d'une part, les pensées – socialement médiatisées par les discours, les textes et les paroles, les formes types d'argumentations, les énoncés de concepts réalisés en situations – et d'autre part les pratiques, réfléchies ou instinctives, présentes de manière diffuse dans un ensemble large d'actions concrètes que les personnes réalisent souvent dans le cadre d'activités quotidiennes et *a priori* banales.

Dans notre investigation, nous nous attacherons à observer les logiques d'action à l'œuvre lorsque les personnes agissent ensemble dans le cadre de projets visant justement à générer ces changements et à reconfigurer des pratiques habituelles ou des dispositifs techniques standardisés, comme les projets d'écologie industrielle et territoriale. Plus précisément, nous nous consacrerons à l'étude d'un type de projet particulier : les projets d'écologie industrielle et territoriale dans le domaine du bâtiment et du secteur de la

¹⁶ Joubert, Jérémie, *Écologie industrielle, écologie industrielle... op.cit.*, 2011.

construction ; des projets visant à développer des filières locales de matériaux de construction biosourcés.

Pour répondre aux questionnements touchant aux changements techniques et sociaux souhaitables, notre enquête doit d'abord tenter d'exposer comment des discours sur la transformation de la société, tels que le développement durable ou l'écologie industrielle et territoriale, s'appuient sur les institutions sociales existantes. Comprendre comment les discours sur le développement durable peuvent reconfigurer en profondeur les discours conventionnels, c'est-à-dire les concepts et valeurs standards qui guident les personnes dans leur projet et au-delà, lors de la mobilisation de chaînes de décisions et d'activités. La connaissance des contextes institutionnels de référence (discours et organisations sociales, représentations et intentionnalités, instrumentation, *etc.*), de leur dynamique de construction ou d'évolution, ainsi que de leurs modalités d'inscription dans des catégories culturelles (qualification de phénomènes et intériorisation chez les personnes) permet d'entrevoir justement les possibilités de changement ou d'émergence de nouvelles pratiques pertinentes. Mais ces savoirs ne sauraient suffire dans une réponse pragmatique ; ils doivent être complétés par une modélisation des mécanismes de conception des stratégies et des techniques visant à exploiter ces possibilités de changement pour construire de nouvelles pratiques et faire évoluer les cadres de référence en la matière.

En somme, chercher à comprendre quelle est la bonne évolution possible de la société industrielle ne peut mener qu'à une réponse contingente, normative et relative à un ensemble de phénomènes impossibles à synthétiser de manière complète et exhaustive. Aussi, nous proposons de nous concentrer sur les processus sociaux par lesquels ces phénomènes se réalisent, en modélisant les phénomènes dynamiques et évolutifs d'émergence de nouveaux contextes discursifs de pratiques sociales et techniques. Nous procédons donc principalement par exploration, rapprochement et commentaire, de discours savants ou d'expériences pratiques, dans leurs relations institutionnalisées avec d'autres discours ou expériences. Ces rapprochements génèrent des représentations, des croyances nouvelles, et ils peuvent permettre de comprendre les possibilités de changement dans les pratiques (et les manières de les appréhender). Enfin, nous traitons le discours comme une pratique comme un autre car, au fond, nous n'avons que le langage pour parler des expériences tangibles.

Une critique de la société industrielle

Dans les sociétés dites « développées », l'abondance matérielle devient un objectif politique en lui-même, et il s'inscrit plus généralement dans une certaine vision de ce que

devrait être une nation ou un peuple prospère¹⁷. L'idée de satisfaction des besoins des personnes – généralement par la consommation privée ou publique de biens et service – y apparaît comme un moyen essentiel pour répondre à leurs aspirations, et ainsi leur assurer une bonne vie. Or, nous avons vu que le mode de vie actuel est insoutenable à bien des égards. Certaines études mettent en évidence l'insoutenabilité physique et culturelle de notre manière d'habiter le monde, d'y vivre, et plus généralement du modèle de société actuel¹⁸. Elles montrent notamment que l'insoutenabilité culturelle du mode de développement moderne s'étend à notre manière même d'habiter le monde, de vivre l'espace et à la corporéité. Aussi, un changement culturel radical serait nécessaire, tant les raisons déterminantes de cette situation semblent inscrites profondément dans nos mentalités. Aussi, tout changement dans les systèmes techniques ou sociaux qui ne se traduirait pas par une transformation radicale dans nos modes de consommation échouerait à rééquilibrer les relations entre sociétés humaines et environnement naturel¹⁹. Ainsi, un changement de système efficace devrait affecter non seulement les habitudes et les pratiques quotidiennes, mais aussi de manière plus fondamentale nos conceptions de « la bonne vie » et – chose tout à fait critique – nos imaginaires, avec un effet sur les désirs inconscients qui y sont associés²⁰. En résumé, c'est la civilisation industrielle et de consommation moderne qui devrait être remise en question. Et cela touche aussi notre manière de penser le futur, d'orienter et de produire des changements du point de vue des politiques d'aménagement du territoire.

La remise en question du modèle de société d'abondance à l'échelle des nations hyper-industrielles, ainsi que l'amorçage d'une lente transformation de ces dernières vers un mode de fonctionnement plus soutenable, fondent le programme de transition écologique, transition à la fois technique et culturelle des sociétés modernes²¹. Il s'agit de transformer, d'une part, nos rapports à l'environnement naturel, qui sont des rapports d'exploitation et d'aménagement, médiatisés par les techniques organisées en industrie et, d'autre part, nos manières de vivre bien, avec les habitudes et les imaginaires sociaux qui orientent et structurent nos comportements. Or, comme nous l'avons vu, la culture apparaît comme un phénomène systémique, liant par la parole des comportements divers *a priori* disparates, et justifiant des croyances pour organiser l'expérience. Aussi, l'une des difficultés du projet de

¹⁷ Galbraith, John K., *The Affluent Society*, Boston: Mariner Book, 1998.

¹⁸ Berque, Augustin, Bonnin, Philippe, Ghorra-Gobin, Cynthia, *La ville insoutenable*, Paris : Belin, 2006.

¹⁹ Ehrenfeld, John, « Searching for Sustainability : No Quick Fix », *Reflections, The SoL Journal on Knowledge, Learning and Change*, Vol.5 N°8, 2004, pp.1-17.

²⁰ Ars Industrialis, *Manifeste*, Site : Association Ars Industrialis [en ligne], 2005, 2010, consulté le 15.01.18. : <http://www.arsindustrialis.org/le-manifeste>.

²¹ Rumpala, Yannick, « Recherche de voies de passage au « développement durable » et réflexivité institutionnelle. Retour sur les prétentions à la gestion d'une transition générale », *Revue Française de Socio-Économie*, n° 6, 2012, pp. 47-63.

transition des sociétés industrialisées réside dans la prise en compte de sa complexité, non seulement dans l'évolution de certains secteurs ou domaines d'activités restreints, mais aussi dans le changement général de la performance de la société dans son ensemble. Du reste, le coût de ses progressions n'est pas sans affecter l'écosystème et modifier l'empreinte environnementale et sociale globale. La surconsommation de biens et d'énergie, la surproduction industrielle et les surcapacités productives, l'exploitation des ressources naturelles et humaines, la dépendance exagérée à leur égard, ou encore le traitement brutal des milieux naturels, sont autant de problèmes qui ne peuvent être considérés sans tenir compte des institutions sociales et des modes de vie qui leur donnent un sens et les rendent justifiables au sein de la société.

Face à un tel problème, la réflexion gagne à emprunter une méthode d'enquête systémique, propre à mettre en résonance, autant que possible, les différents domaines et phénomènes en question, et cela dans une pensée à la fois respectueuse des pratiques sociales établies, mais aussi apte à saisir les mouvements historiques de combinaison et de recomposition de la culture des personnes lorsque celles-ci sont exposées à des situations considérées comme complexes et qu'un désir de voir évoluer la situation est exprimé²².

Le problème épistémique et la politique de l'enquête

Or, dès lors que des efforts sont menés pour concevoir des stratégies et des politiques adéquates pour amorcer cette transition économique, sociale et environnementale, nous faisons face à un problème dans l'épistémè contemporaine : nous savons que la science et les discours savants plongent leurs racines aussi dans les institutions, dans les croyances et dans les conditions politiques d'énonciation de la vérité propres à une époque²³. Comment développer une pensée de dépassement de la société industrialisée et de consommation avec les concepts et des cadres éthiques que nous dictent les institutions de cette même société ? Cette question relative à la conception des politiques de la transmission environnementale peut-être rapprochée des problèmes traités par la pensée constructiviste .

Dans le cadre d'une réflexion en rapport avec le développement durable, nous sommes plutôt intéressés par le futur : comment penser le futur ? Peut-on faire une « généalogie du futur » ? Et si oui, quels en seraient les principes ? Certes, il est possible de composer un récit des changements culturels potentiellement à venir en s'appuyant sur des

²² Dewey, John, *Le public et ses problèmes*, Paris : Gallimard, 2015.

²³ Foucault, Michel, *Les Mots et les Choses*, Paris : Gallimard, 1990.

méthodes de documentation et de composition « scientifiques ». N'est-ce pas là d'ailleurs un des intérêts de la science-fiction ou de la prospective ? Mais de la même manière qu'une histoire du passé ne serait qu'un nouveau récit proposant une vérité sur une suite d'événements passés, comment construire une histoire du futur dans la perspective d'une transition écologique, sociale et culturelle de la société industrielle ? Comment élaborer une histoire qui tiendrait véritablement compte de l'imprédictibilité des événements à venir, compte tenu de la complexité des phénomènes humains, ainsi que de la nécessaire impossibilité à définir concrètement les pratiques souhaitables à venir ?

Par conséquent, la problématique liée à un développement durable revêt des facettes multiples. Elle nous interroge sur notre manière de concevoir un futur différent de ce que nous connaissons déjà, c'est-à-dire de réaménager notre manière de penser tout en construisant les conditions d'une enquête collective à partir de la situation présente²⁴. Comment éviter de tomber dans le piège des suggestions parfois délétères que nous tendent certaines institutions dominantes de la société moderne ? L'enquête scientifique peut contribuer à apporter des réponses nouvelles à cette question cruciale des capacités humaines à penser et à agir face aux contraintes de son époque et de son milieu social. En adoptant une posture constructiviste, nous pouvons considérer que les phénomènes de projection dans un futur (les prévisions, la discussion sur le futur souhaitable) sont des construits mentaux appréciables d'abord en tant qu'ils ont des conséquences sur nos manières d'appréhender l'expérience présente, par exemple en amenant les personnes à se rassurer, à anticiper des événements ou à se mettre d'accord ensemble sur les actions envisageables. Il nous faut donc observer en premier chef l'élaboration d'expériences étonnantes par formation conjointe d'actions et de pensées. A l'échelle de collectifs, la réalisation d'actions collectives particulières pourrait ainsi nous renseigner sur les possibilités d'agencéité des groupes sociaux face aux institutions sociales.

On peut alors se demander comment soutenir et généraliser les réalisations de personnes ou de groupes qui parviennent à des recompositions radicales de la culture et des pratiques concrètes dans des domaines institutionnalisés, tels que les activités de construction et de production industrielle de matériaux pour le bâtiment. Quels modèles et méthodes peuvent orienter notre compréhension de ces phénomènes fuyants et radicalement atypiques et quelles seraient les actions appropriées pour les favoriser ?

Cette étude vise ainsi à mieux comprendre les capacités politiques et sociales à faire évoluer les territoires et les institutions sociales, en proposant une enquête sur les possibilités

²⁴ Rumpala, Yannick, *op.cit.*, 2009.

d'élaboration d'une pensée sur la transition écologique authentiquement « alternative », c'est-à-dire en rupture avec les principaux modes de fonctionnements à l'origine des problèmes environnementaux actuels ou à venir. Notre enquête sur le changement social emprunte le chemin de la réflexion dialectique et pragmatique : nous nous demandons comment agir face aux contextes institutionnels, techniques, culturels actuellement dominants pour mieux les recomposer de manière à dépasser les tendances contestables et les conséquences néfastes du modèle de la société industrielle contemporaine.

En d'autres termes, l'étude des actions possibles, pour transformer le contexte actuel – ainsi que l'étude des stratégies et des intentionnalités qui les fondent – laissent entrevoir des pistes et des mécanismes réalisables d'évolution sociale. Or, ces actions possibles sont extrapolées à partir d'expériences concrètes vécues par des personnes qui ont été confrontées par contraintes ou par choix aux changements socio-économiques et/ou industriels de leur territoire. Notre recherche s'est ainsi déroulée aux côtés de personnes impliquées dans l'initiation ou l'animation de projets visant à transformer l'industrie du bâtiment et de la construction par la promotion de matériaux de construction biosourcés. Dans le domaine de l'industrie, et maintenant plus généralement de la politique tout entière, l'injonction à sans cesse « innover » semble marquer la généralisation d'une nouvelle forme de pensée dominante qui ferait du changement économique et technique les clés d'une compétitivité économique, d'une société prospère et d'un progrès social. Or, comme le soulève à juste titre le philosophe Vincent Bontems, le concept d'innovation, largement repris par les institutions sociales actuelles, il promet une idée du changement qui s'inscrirait dans les logiques dominantes d'une époque²⁵. Ainsi, au XX^{ème} siècle, plusieurs des promoteurs de l'innovation (dont notamment l'économiste Schumpeter) considèrent celle-ci comme un changement technique ou économique qui améliorerait la performance industrielle ou commerciale des organisations de la société capitaliste. Une des conséquences notables de l'innovation serait notamment la mise en place d'un nouveau produit ou service sur un marché. En innovant, il ne s'agirait donc pas de remettre en question les fondements de la production, de la consommation, ou des principes d'optimisation, de progrès, actuellement dominants ; l'innovation (et le changement) renforcerait les logiques dominantes et leur permettrait de se renouveler.

Dès lors, on peut considérer à juste titre que l'invocation de l'« innovation » comme facteur de changement en profondeur des modalités de fonctionnement de la société d'opulence puisse générer une certaine confusion. Nous voudrions donc plutôt établir

²⁵ Bontems, Vincent Karim, « What does Innovation stand for? Review of a watchword in research policies », *Journal of Innovation Economics & Management*, n°15, 2014, pp.39-57.

d'emblée une distinction, qui sera une de nos hypothèses principales, valable tout au long de cette enquête : il s'agit de distinguer « innovation » de « novation ». Même si les deux termes se recoupent bien souvent, et que leur sens est très proche, il nous semble que l'usage du terme « novation » et « novateur », permet de désigner justement ce que les innovations sont rarement, sous couvert d'apporter de nouvelles pratiques : des changements de pratiques qui s'appuient sur des logiques d'action différentes de ce que les institutions sociales dominantes promeuvent, défendent ou valorisent.

Notre enquête s'oriente ainsi sur la question de l'émergence de concert de pratiques sociales (techniques, organisationnelles) et de conceptions abstraites (valeurs, normes, pressupposés), capables de transformer les modalités habituelles de production ou de consommation, c'est-à-dire qui ne renforceraient pas les logiques d'action institutionnalisées actuellement dominantes, et contribueraient au développement de nouvelles logiques d'action conventionnelles. Rien ne dit toutefois qu'une pratique novatrice, au sens où nous l'entendons, devrait s'opposer catégoriquement aux institutions sociales en place à l'intérieur du régime conventionnel actuellement dominant. Pour une nouveauté pratique ou technique, il suffirait qu'elle véhicule une signification particulière, ou que son utilisation ouvre à de nouvelles conceptions sociales, pour qu'elle entraîne un changement dans certaines logiques d'actions en vigueur, et qu'elle contribue ainsi à une transformation culturelle de la société d'opulence.

Enfin, une autre lecture de notre étude est possible. En effet, en exposant des possibilités de changement authentique dans les pratiques techniques et dans les conceptions sociales collectives, nous tentons de mettre en lumière une rationalité politique à l'œuvre dans les efforts de transition écologique et environnementale. Ainsi, nous montrons comment le changement dans certaines pratiques sociales, l'évolution technique et culturelle, la promotion de modes de production alternatifs, les hybridations conceptuelles, peuvent faire l'objet d'un travail politique. Le « changement » social apparaît alors comme un objectif ou un moyen politique pouvant être gouverné, notamment à travers la programmation d'actions publiques légitimées par la perspective d'un développement (plus) durable ou l'appel à une transition écologique²⁶. La conduite de cette politique de « changement » (ou de « réforme », d'« évolution ») est favorisée par de nouvelles technologies politiques de pouvoir et de contrôle social, dont les chercheurs en sciences politiques ont observé l'émergence depuis au moins quarante ans²⁷. Nous souhaiterions ainsi contribuer, à la

²⁶ Rumpala, Yannick, « From “Sustainable Development” to a Governmentalization of Change? Translations and Implications of an Institutional Concern in France and the European Union », *Humanity & Society*, Vol.41, N°2, 2016, pp.240-268.

²⁷ Hibou, Béatrice, *Anatomie politique de la domination*, Paris : La Découverte, 2011.

mesure des expériences couvertes dans notre enquête, à l'étude de cette politisation douce et *a priori* anodine du « changement » social.

METHODE ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Le mode d'investigation de l'enquête pragmatique a été privilégié pour mener à bien cette recherche doctorale. Pour la philosophie pragmatiste à laquelle nous nous rattachons, l'enquête est définie comme une activité pratique et intellectuelle de (re)construction de savoirs valables. Elle est déployée en réponse à un doute initial et plonge ses racines dans une situation historique problématique, insatisfaisante compte tenu des intentions en cours et des aspirations sociales²⁸.

En effet, dès lors que le chercheur se penche sur l'évolution culturelle et technique de la société contemporaine, se posent les questions de la stratégie d'enquête : par où commencer ? Quand devrait-on s'arrêter ? Sans succomber systématiquement à l'arbitraire des goûts personnels, quelles directions choisir ? Quelles hypothèses considérer ou quels domaines aborder ? Toutes ces questions sont caractéristiques d'un problème de structuration des connaissances face à un phénomène *a priori* désordonné. La construction d'un savoir adéquat par adaptation progressive à un environnement complexe requiert donc une sorte « d'intelligence rusée »²⁹. Elle invite naturellement à dépasser (ou à faire évoluer), lorsque cela est nécessaire, les frontières disciplinaires classiques ainsi que les standards méthodologiques, en fonction des problématiques. L'enquête gagne alors à se fonder sur une méthode processuelle et tâtonnante³⁰ de définition progressive des problèmes, par juxtaposition, comparaison, mise en relief d'éléments de contextes (savoirs, discours, traces, expériences vécues ou rapportées) de nature parfois radicalement différentes (témoignages d'expériences, schémas descriptifs, anecdotes et fables, raisonnements politiques, histoires). En cheminant dans une réflexion argumentée, à force de recontextualisation, nous comptons saisir de manière plus adéquate certains phénomènes complexes et évolutifs, souvent considérés à tort comme « évidents ».

En somme, ce mémoire présente de manière stylisée les résultats d'un processus de construction des savoirs valables, par exploration de nouveaux thèmes, adjonction de

²⁸ Dewey, John, *op.cit.*, 1993 ; Dumez, Hervé, « Qu'est-ce que l'abduction, et en quoi peut-elle avoir un rapport avec la recherche qualitative ? », *Libellio*, Vol.8, n°3, 2012, pp.3-9, consulté le 10.10.17. : <http://lelibellio.com/wp-content/uploads/2013/01/Libellio27.pdf>

²⁹ Le Moigne, Jean-Louis, « Sur la capacité de la raison à discerner rationalité substantive et rationalité procédurale », *Cahiers d'économie politique*, n°24-25, 1994, pp.125-159.

³⁰ Avenier, Marie-José, Schmitt, Christophe, *La construction de Savoirs pour l'Action*, Paris : L'Harmattan, 2006.

questions et d'éléments de réponses. Mais nous tentons également, dans une certaine mesure, de faire revivre ce cheminement au lecteur en organisant des chapitres de cette thèse comme une suite de contextes qui apportent tour-à-tour des éléments de réponses et ouvrent de nouvelles pistes de recherche. Avant d'exposer le déroulement du mémoire, en donnant à voir le parcours thématique de notre investigation, nous renvoyons les lecteurs intéressés par la forme de logique employée pour organiser notre raisonnement (c'est-à-dire la logique « abductive ») à la fiche explicative située en l'Annexe 1.

Le présent mémoire s'organise en deux grandes parties.

La première est dédiée à poser les contextes de l'enquête en organisant les savoirs, les concepts, les raisonnements éthiques, les intentionnalités, dans un paysage problématique général relatif à la transition de la société industrielle vers un mode de fonctionnement plus soutenable. Nous abordons ainsi la question de la recomposition du positionnement institutionnel de référence dans le domaine des politiques industrielles ainsi que des politiques territoriales. Cette première partie est composée de quatre chapitres.

La seconde partie est consacré à l'étude de certaines manières d'amener cette transition écologique dans les pratiques collectives, en faisant converger les formes institutionnalisées de logiques industrielles et de logiques territoriales. C'est dans cette seconde partie que nous présentons le plus clairement les résultats de notre enquête « de terrain ». Nous y adoptons un point de vue plus pragmatique visant à comprendre l'action collective et ses leviers en modélisant les modes d'organisation intentionnels des personnes dans le cadre des projets novateurs de bâtiments ou de matériaux écologiques. Ces modèles, à la fois descriptifs et prescriptifs, laissent entrevoir des stratégies et des modes d'action adéquats pour agir en complexité. Cette seconde partie est composée de trois chapitres (les chapitres cinq, six et sept).

Les deux parties sont marquées par la logique de l'enquête. La première aborde plutôt les contextes institutionnels et tente de dresser leur anatomie dans deux domaines concernés par l'écologie industrielle et territoriale, tandis que la seconde tente de concevoir un modèle d'évolution dans les pratiques collectives, à partir d'études empiriques issues de nos enquêtes de terrain.

Première partie de la thèse

Le premier chapitre pose le cadre politique et théorique de l'étude. Il consiste à penser le développement durable comme rencontre entre un thème politique réalisant notre actualité épistémique, et des savoirs scientifiques génériques qui questionnent cette actualité en ouvrant l'enquête sur des thèmes ou domaines à explorer. Ainsi, nous montrons d'abord

l'actualité de la question du développement durable à partir de certaines réflexions contemporaines classiques sur ce sujet. Elles nous invitent à renouveler notre rapport à l'environnement, mais aussi à mener une réflexion critique personnelle sur le fonctionnement social et les mentalités contemporaines. Dans ce contexte, l'écologie industrielle et territoriale se donne notamment pour vocation d'encadrer conceptuellement la création de solutions potentielles, mais aussi de renouveler certaines pratiques industrielles et de consommation.

Ainsi, nous apportons un premier cadrage au problème, en montrant que la question de la transition culturelle, sociologique autant que patrimoniale et l'évolution des institutions dominantes peut être abordée sous l'angle d'un travail de reconfiguration des régimes de conventions et de valeurs de référence. Cette transition vers des repères, des pratiques et des règles favorables au développement durable peut s'effectuer en accompagnant l'émergence de comportements nouveaux et d'idées alternatives (pratiques et conceptions novatrices). Dans un effort de réflexion stratégique alimenté par la littérature philosophie et sociologique, nous nous interrogeons donc sur les valeurs et les institutions de référence sur lesquelles il est préférable de s'appuyer lorsqu'on souhaite enclencher un tel travail de reconfiguration.

Ce premier chapitre oriente donc notre enquête dans la direction d'une recherche sur les contextes institutionnels et conventionnels potentiellement mobilisés par le développement durable, et plus précisément par l'écologie industrielle et territoriale. Ces contextes institutionnels servent de base logique pour penser et se coordonner dans une action collective. Aussi dans le second et le troisième chapitre, l'étude tente d'appréhender les contextes institutionnels respectifs de l'industrie et du territoire, afin de percevoir le sens que ces concepts mobilisent dans l'espace public de comprendre, dans quels usages politiques ils s'insèrent et quels types de pratiques sociales ils contribuent à promouvoir.

Dans le second chapitre, l'enquête s'appuie sur des méthodes tirées des approches socio-historiques en sciences sociales pour proposer une étude de la politique industrielle contemporaine française, notamment à partir de l'évolution récente des usages du concept de « filière ». En effet, ce dernier est largement utilisé aujourd'hui comme cadre de référence pour l'action collective des personnes et des activités industrielles. Plus généralement, nous pensons que l'institutionnalisation de l'Industrie dans l'espace public procède d'une tentative d'établissement d'un certain rapport entre une vision politique du bien commun (national...) et des concepts techniques particuliers, permettant de qualifier certains acteurs d'« industriels » et de définir leurs caractéristiques attendues. Le concept de « filière » nous sert d'exemple pour comprendre comment un concept technique génère de nouvelles catégories communes d'acteurs et d'actions. Mais la performance réelle de ce concept sur les pratiques d'action collective ne résulte pas seulement de son contenu, mais aussi en grande

partie de son institutionnalisation, c'est-à-dire de la reconnaissance générale de son caractère légitime pour organiser les actions dans certaines situations. Pour comprendre ce qui garantit la croyance dans la légitimité du concept de « filière industrielle » en matière de politique économique, il nous faut aussi regarder le contexte des doctrines politiques et économiques qui leurs donnent un intérêt pour un plus grand « bien commun ». Dans ce chapitre, nous nous proposons d'explorer les trajectoires institutionnelles de quelques unes des doctrines de politique économique française : « Colbertisme », « Etat industriel » et « Etat Stratège ». En effet, elles positionnent l'industrie dans l'espace public, lui donnant une valeur et aménageant des compromis avec d'autres institutions sociales. De plus, leur évolution récente et leur agencement actuel permet d'entrevoir des espaces de compromis et de conflit. Enfin, en mettant en lumière ces agencements, nous montrons quelle est la place de l'industrie au sein de la politique, et quel est le poids de certains concepts dans la gouvernance actuelle de l'action collective en matière de développement industriel.

Cette exploration du contexte institutionnel (et logique) de l'industrie est suivie, dans le troisième chapitre, d'une réflexion sur l'émergence d'une logique d'action légitime propre au « territoire ». De manière similaire à ce que nous avons fait pour l'industrie, nous souhaitons mettre en évidence les caractéristiques et les modes de raisonnements auxquels le concept de territoire fait référence, les pratiques sociales qu'il sert à justifier ou à coordonner, ainsi que les institutions sociales ou les significations qu'il véhicule dans l'espace public.

Notre investigation sur l'existence possible d'une « logique territoriale » de l'action collective vise à mettre en évidence les savoirs qui traduisent, enrichissent ou font évoluer le système de pensée du territoire. Ces savoirs définissent des cadres d'intentionnalités, des manières appropriées de se comporter et de juger (ou de critiquer) dans des situations spécifiques. Pour cela, il nous faut compléter le paysage intellectuel et technique du discours savant sur l'existence d'un registre moral et politique propre au territoire.

En partant de ce que nous identifions comme la racine sémiotique centrale au concept de « territoire », le territoire conçu comme *espace approprié*, nous proposons d'explorer le champ intellectuel et savant d'une possible « logique territoriale » dans l'organisation des arguments, des récits et des discours perçus comme légitimes pour justifier des actions et engager des personnes dans des actions collectives. Nous envisageons de distinguer deux contextes intellectuels distincts, certes liés entre eux, mais qui inscrivent le territoire dans des systèmes de références savantes, des intentionnalités et des pratiques légèrement différentes.

Dans un premier contexte, le « territoire » fait référence à l'appropriation politique de l'espace par une entité politique centrale (un Etat, une collectivité territoriale, un administrateur, colonisateur, occupant ou « parrain »). Lieu d'une autorité, le « territoire »

apparaît également comme un cadre technique organisateur de la technologie de gouvernement de l'État français unitaire.

Ceci nous amène à un second contexte savant, qui occupe une place croissante au sein du paysage intellectuel du « territoire ». Cette identité du territoire ne nous semble pas sans lien avec certaines évolutions ou controverses au sein du champ territorial et politique actuel. Il s'agit de concevoir le « territoire » en tant qu' « espace vécu » en commun. Si cette notion est ancienne dans le champ des sciences sociales ou de la littérature, nous montrons comment elle se généralise au cours des années 1970 jusqu'à devenir un registre de plus en plus cohérent de savoirs normatifs et descriptifs. Il nous semble cependant que cette logique ne se contente pas d'énoncer des fondations savantes pour comprendre la relation entre environnement humain et culture de vie des personnes, mais de proposer un véritable cadre moral de légitimation de certaines actions qui concernent l'engagement et la place (la « grandeur ») des personnes ou des choses vis-à-vis d'un espace commun. Ce contexte moral et épistémique offrirait une base morale pour évaluer les comportements appropriés vis-à-vis des éléments naturels et artificiels constitutifs de chaque territoire singulier.

Aussi, l'institution sociale du « territoire », si son existence est avérée, apparaît traversée de différenciations et de controverses. Le nouveau registre émergent du « territoire espace vécu » vient contester la notion de territoire comme espace technique d'administration, et ce faisant peut promouvoir de nouveaux modes d'action collective. Cette dynamique dialectique peut éclairer l'évolution de certaines institutions sociales légitimes, et notamment de l'organisation politique et administrative du territoire français. En effet, l'instance territoriale doit composer avec des revendications locales et des volontés politiques régionales de plus en plus fortes, s'appuyant notamment sur de nouveaux modes conventionnels de pensée et d'action. Aussi, nous tenterons de faire un bilan des transformations récentes dans les principes d'aménagement politique et économique de la France, pour montrer comment les institutions sociales valables dans ce domaine évoluent, et ainsi évaluer le niveau de recomposition institutionnelle.

Le quatrième chapitre joue le rôle de charnière entre la première et la seconde partie du manuscrit. Il fait référence aux contextes institutionnels et culturels énoncés dans les deux chapitres précédents, ainsi qu'aux besoins savants de l'enquête proposés dans le premier chapitre, afin de les mettre en tension. Pour cela, nous nous concentrons sur les enjeux du développement durable, et notamment comment ils amènent à questionner des secteurs sociaux bien établis, comme dans le domaine du bâtiment et de la construction. Le développement durable peut ainsi être lu comme une doctrine politique aménageant un compromis entre l'idée de « développement » et les contraintes écologiques. L'écologie industrielle et territoriale répond en partie à l'appel profond d'intégration des principes du

développement durable dans les modes de fonctionnements et de pensée des sociétés industrielles, notamment des cadres pratiques d'aménagement du territoire ou d'organisation industrielle. Elle est porteuse de modèles propices à l'élaboration de modes d'action collectives articulant une logique industrielle et une logique territoriale. Elle semble cependant avoir plus largement vocation, par le système de valeurs qu'elle instaure, à dépasser certains antagonismes et à instaurer une synthèse épistémique et morale plus large, intéressante pour recomposer le rapport entre les sociétés humaines et leur environnement.

A ce stade de l'enquête, nous poursuivrons notre étude en essayant de préciser nos hypothèses, en les mettant à l'épreuve par la confrontation à un problème public spécifique, porteur d'enjeux dans un domaine social et pratique. Nous avons choisi pour cela d'aborder la problématique de la transition écologique des bâtiments dans une perspective systémique, c'est-à-dire en considérant l'amélioration qualitative des bâtiments (réduire la consommation énergétique, emploi des matériaux naturels, *etc.*) et la transformation des filières industrielles de la construction qui y sont dédiées. Logique industrielle et logique territoriale gagnent à être mobilisées ensemble dans l'effort de conception de politiques et de stratégies d'intervention novatrices, afin qu'ensemble elles soient à la fois efficaces et adaptées aux enjeux singuliers de chaque territoire.

Dans ce champ de l'analyse, la mobilisation de l'écologie industrielle et territoriale nous conduit à nous intéresser au développement des matériaux de construction biosourcés, issus de la biomasse végétale ou animale, au sein de bâtiments dont la conception a été repensée. L'intérêt de promouvoir les matériaux de construction biosourcés ne réside pas seulement dans les possibilités d'amélioration des bâtiments, mais aussi dans les possibilités de restructurer des filières existantes du bâtiment à une échelle territoriale, en permettant l'organisation de filière territorialisée fonctionnant de manière plus adéquat compte tenu des principes et de stratégies de développement durable des territoires. Nous terminons ce chapitre par une présentation du mode d'action « par projet ». Ce mode d'action est considéré assez largement comme un moyen d'intervention, visant à promouvoir ces nouveaux matériaux écologiques, ainsi que de nouvelles pratiques dans le secteur de la construction, mais aussi comme un moyen de structuration des filières locales et de transitions écologiques de l'industrie du bâtiment. C'est pourquoi nous poursuivons notre enquête en étudiant dans la seconde partie comment ces projets peuvent contribuer à la transformation des pratiques industrielles ainsi que des registres de valeurs mobilisés dans le cadre d'activités de construction.

Seconde partie de la thèse

Nous avons posé dans la première partie, le contexte problématique du travail de recherche, en montrant comment celui-ci émerge à la convergence de savoirs issus d'origines diverses et ancrés dans l'actualité, dans des théories scientifiques ou encore dans des références institutionnelles et politiques. Nous poursuivons l'enquête dans la seconde partie en concentrant l'investigation sur les actions pratiques et les discours en relation avec le développement de filières locales de matériaux de construction biosourcés.

Avant de donner à voir par quels mécanismes d'action collective des changements dans les structures industrielles et territoriales peuvent advenir, le cinquième chapitre présente le cadre méthodologique, pratique et intellectuel de l'enquête. En effet, si ce cadre s'applique idéalement à l'ensemble du présent mémoire, dans la perspective de l'enquête pragmatique, il n'en reste pas moins une conséquence (et même dans une certaine mesure un résultat notable) du processus de recherche. Aussi, l'explication de nos choix épistémologiques ou techniques ne vient qu'à un stade avancé du mémoire car il nous semblait important de présenter en premier lieu les contextes institutionnels et savants abordés par l'enquête avant d'expliquer la posture méthodologique qui en résulte.

Le cinquième chapitre a donc pour objet de présenter le cadre épistémologique, éthique et pratique de notre enquête. Il doit donner au lecteur les moyens de prendre du recul par rapport aux énoncés produits dans ce document, d'évaluer leur portée ainsi que leur valeur épistémologique, en énonçant les standards de recherche que nous nous sommes donnés ainsi que la situation sociale dans laquelle nous étions au cours de notre recherche. Nous procédons en trois étapes. Tout d'abord, nous revenons sur les principales caractéristiques épistémologiques et éthiques de notre recherche. Pour fonder la démarche de cette enquête, nous avons tenté de conjuguer un cadre épistémologique de nature constructiviste pragmatique avec une tradition scientifique de type institutionnaliste critique, et de nous inscrire dans le domaine thématique de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme. L'articulation de ces trois éléments est importante car, si le cadre épistémologique met en évidence les conditions de véridiction des énoncés au cours de l'enquête ainsi que les règles de démonstration, la tradition scientifique offre le bagage de thèmes, de normes morales ou esthétiques nécessaires à la bonne compréhension du texte de l'étude. De plus, l'inscription dans un domaine académique permet de situer l'enquête dans un espace de dialogue, avec des questions et des domaines communs au sujet de phénomènes intéressant une communauté scientifique. Surtout, il permet de préciser les conditions sociales d'intervention du travail d'enquête, sur le modèle de l'ingénieur politique en

aménagement, dont nous proposons une conceptualisation à partir de travaux du philosophe et didacticien américain Donald Schön.

Nous poursuivons notre propos en montrant comment ces différents contextes s'insèrent dans une pratique plus générale de l'enquête « dialogique », c'est-à-dire d'une recherche qui s'opère en dialogue avec des praticiens, faisant face à la complexité d'un problème technique ou public. Dans notre cas, nous avons été confrontés à la pratique de professionnels du conseil, au sein de l'association Constructions & Bioressources, chargée de promouvoir et de soutenir le développement de filières locales de matériaux biosourcés. Cette relation a impulsé une trajectoire particulière à notre enquête. En effet, c'est grâce à leur influence que nous avons été amenés à nous interroger non seulement sur les enjeux industriels, territoriaux ou politiques propres aux filières locales de matériaux biosourcés, mais aussi et surtout sur la place des projets novateurs dans ce contexte. Aussi, nous présentons les principes de l'enquête « dialogique », puis le processus d'évolution de notre questionnement, en expliquant comment nous avons fonctionné concrètement dans notre recherche et quelle fut l'évolution conjointe à la fois des connaissances à disposition, des intentions de la recherche et des moyens d'enquête.

Le cinquième chapitre se termine par une présentation de plusieurs cas de projets novateurs en matière de bâtiment écologique et de matériaux biosourcés que nous avons étudié. En effet, nous souhaitons donner à voir au lecteur le type de phénomène qui nous ont intéressés de manière plus concrète. Étant donné l'hétérogénéité de nos terrains d'enquête ainsi que la diversité des méthodologies de collecte d'informations utilisées (analyse de cas, observation participante, entretiens approfondis, conception d'un guide méthodologique) nous avons choisi de présenter le déroulement de trois projets : un projet de « maisons pilotes », écologiques et modulaires, à Chanteloup-en-Brie (Seine-et-Marne), un projet de développement de culture et production de chanvre dans le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (sud de l'Île de France), un projet de bâtiment périscolaire en bois local à Tendon (Vosges). Dans les récits de ces projets, nous insistons sur la rationalité des « animateurs » (manageurs ou initiateurs), afin de bien montrer quelles ont été les logiques d'action à l'œuvre.

Les chapitres six et sept présentent les résultats issus du travail de modélisation systémique de l'action collective dans les projets novateurs de bâtiments écologiques et de filières locales de matériaux de construction biosourcés. Malheureusement, comme précisé plus haut, nous n'avons pu conduire un processus d'enquête complet, consistant à produire des savoirs génériques actionnables et à les faire tester par de publics praticiens confrontés à des problèmes concrets. En revanche, nous nous sommes risqués à produire des propositions techniques pour améliorer les politiques publiques et la gouvernance des projets novateurs

en matière de bâtiment écologique. Dans ces deux chapitres, nous montrons quels sont les modèles, les savoirs ou les expériences qui fondent ces propositions.

Le chapitre six se concentre sur la construction socio-organisationnelle et politique des projets novateurs destinés à impulser des changements dans l'organisation sociale et industrielle des territoires. Nous avons suivi de quelle manière les intentionnalités se définissent, et comment se répartissent les rôles et les différents types de rapports sociaux dans le projet novateur, et plus généralement au sein des réseaux de personnes et d'organisations qui accompagnent ces projets dans leurs opérations. Nous faisons appel notamment au concept de « dispositif » politique pour expliquer l'organisation cohérente, impulsée politiquement, d'une série d'éléments divers, à la fois symboliques (institutionnels), matériels et sociaux (relationnels). Nous soutenons ainsi que le projet de structuration de filières locales de matériaux biosourcés s'inscrit dans un programme politique de transformation des filières et des territoires. Ce dispositif ne fournit pas seulement des ressources financières et politiques mais aussi des éléments discursifs et normatifs, des routines et des pratiques conventionnelles. Ces derniers servent à coordonner les différents projets locaux entre eux, et à en faire des instruments de « restructuration » industrielle.

Aussi, nous tentons dans ce chapitre de dresser un tableau de l'organisation politique du développement des filières locales de matériaux de construction biosourcés afin de comprendre comment s'opère le cadrage institutionnel et le pilotage social des projets novateurs visant à impulser ou encourager ce développement, en fonction d'enjeux de développement locale et national. Il nous faut tout d'abord comprendre la formation des intentionnalités, à la fois au niveau local et national, qui soumettent les projets novateurs de matériaux biosourcés à des objectifs politiques et institutionnels d'ordre supérieur. Aussi, nous montrons dans un premier temps comment les filières locales de matériaux biosourcés peuvent apparaître comme s'inscrivant dans des politiques de développement territorial qui tentent de combiner une stratégie industrielle (structurelle) et sociale (territoriale). Nous montrons ensuite comment s'organisent progressivement les différents acteurs d'un projet, en les distinguant par rapport à leurs fonctions sociales. Notre modèle laisse entrevoir une première formulation des enjeux pour parvenir à articuler les objectifs des différents acteurs en présence, et satisfaire aux objectifs supérieurs communs de développement durable territorial. A travers le récit de nos propres observations des modes d'interventions des praticiens suivis lors de notre enquête de terrain, nous proposons de changer les méthodologies en place en matière de conceptions et de planifications des politiques locales et régionales de développement de filières de matériaux biosourcés. Cette tentative de conception de savoirs actionnables, face à des situations pratiques, nous renforce dans l'idée que l'articulation de logiques institutionnelles diverses et la remise en question des modèles

standards de développement peuvent être un atout pour engager des organisations territoriales diverses (collectivités, agences et associations, bailleurs sociaux, chambres consulaires, *etc.*) dans la mise en place de nouvelles structures économiques, au service d'un développement durable territorial adapté aux enjeux singuliers du territoire et des acteurs qui le composent.

Le septième et dernier chapitre doit permettre de rendre intelligible les mécanismes de l'action collective à l'intérieur des projets novateurs en matière de bâtiment ou de filières locales de matériaux biosourcés. En effet, le chapitre le précédant se contente de mettre en évidence des schémas organisationnels réguliers dans les projets novateurs, sans aborder les phénomènes d'intégration, d'articulation et d'évolution des différentes logiques d'action à l'œuvre au sein du collectif de projet. Or, pour comprendre comment peuvent évoluer les manières d'agir conventionnelles, ainsi que les structures industrielles des territoires, à travers l'expérience singulière d'un projet novateur, il nous faut reconstruire la rationalité des animateurs-manageurs de ces projets, c'est-à-dire les stratégies, les techniques ou les modes de raisonnement qu'ils peuvent mettre en œuvre pour piloter l'action collective.

Nous tentons donc dans ce dernier chapitre de concevoir des modèles génériques portant sur la manière avec laquelle s'opère l'engagement d'acteurs territoriaux différents. Dans le cadre de « projets novateurs », il s'agit d'amener les personnes engagées à construire ensemble une expérience singulière, répondant à des contraintes hybrides, relatives à des enjeux industriels territoriaux. Ces modèles conduisent à suggérer des pratiques organisationnelles appropriées compte tenu des difficultés considérables pour mener à bien des projets novateurs. En effet, ce type d'action collective est complexe puisqu'il est question d'engager des acteurs aux logiques d'action diverses, porteuses de visions du monde et de valeurs de référence pouvant faire varier radicalement la trajectoire du projet et l'engagement de chaque membre dans le collectif. De plus, il doit être l'occasion d'expérimenter des nouvelles pratiques et d'apprendre de nouveaux modes d'action, dans la perspective de structurer une filière locale de production. Enfin, le projet doit avancer malgré les difficultés économiques, techniques, institutionnelles ou sociales qui apparaissent lors de son déroulement, du fait de son caractère novateur notamment. Ces contraintes obligent les personnes engagées dans l'action collective à adopter des pratiques ou des stratégies d'adaptation adéquates. Comment agir dans ce contexte pour que l'action collective reste complexe et que le projet parvienne à des résultats satisfaisants ?

Nous proposons d'abord un modèle pour rendre intelligible les articulations entre différentes logiques d'action au cours et entre les phases d'un projet. Nous suggérons une manière d'opérer une convergence et une recomposition des cadres d'action des différentes

personnes participantes. Ensuite, nous proposons un ensemble de techniques et de stratégies pour amener cette convergence, à travers une gouvernance « ouverte ». Enfin, nous tentons de traduire ces suggestions dans des lignes directrices, à l'attention des managers ou des animateurs de projets novateurs, complexes et pluralistes.

Précisons pour finir que nous n'avons pas pu mettre entièrement à l'épreuve de la pratique ces dernières propositions d'actions. Cela ne disqualifie pas pour autant les savoirs qui sont à l'origine de leur élaboration, dans la mesure où ils ont été construits à partir d'expériences de terrain, des études de cas et la mobilisation de savoirs scientifiques valables. Toutefois, le manque de mise à l'épreuve, face à la complexité de l'expérience de professionnels ou de praticiens, conduit à les traiter encore avec une certaine prudence. A ce stade de l'enquête nous serons néanmoins en mesure de tirer quelques conclusions générales sur notre enquête.

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE 1 : LE PROBLEME DES LOGIQUES D'ACTION

Seront exposés, dans ce premier chapitre, les contextes scientifiques et sociétaux à la base de la problématique de cette thèse. Le bagage théorique et intellectuel que nous abordons permet de prendre le recul nécessaire pour percevoir les croyances et pratiques conventionnelles des acteurs de la société industrielle moderne. Ce faisant, notre démarche d'observation et d'analyse questionne la capacité sociale et collective à faire évoluer, dans un temps dit de « crises des équilibres écosystémiques », les certitudes et habitudes communes remettant en cause notre propre rapport à l'environnement naturel et à nous-même. L'étude des logiques d'action collective – c'est-à-dire l'étude du sens que donnent les personnes en société pour organiser de manière cohérente leurs actions - constitue une base pour mieux comprendre comment des pratiques banales (professionnelles, techniques, politiques) peuvent évoluer. En nous appuyant sur les principes de l'écologie industrielle et territoriale, et de la tentative de recomposition des pratiques et des regards sur l'action humaine qu'elle propose, nous souhaitons montrer comment l'articulation entre plusieurs logiques d'action collective est problématique pour comprendre les conditions à réunir pour réussir une transformation culturelle en profondeur. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur la théorie de la rationalité procédurale que nous articulerons avec les apports de l'économie des conventions pour comprendre l'influence des contextes institutionnels et sociaux dans les comportements des personnes. Nous verrons que les démarches d'écologie industrielle et territoriale répondent à une diversité d'enjeux qu'elles tentent de conjuguer de manière cohérente à l'intérieur d'un certain modèle d'action : enjeux environnementaux, techniques, politiques, économiques, sur des territoires et à des échelles multiples. Face à cette complexité, l'uniformisation des jugements, la réduction des interactions sociales à un seul mode de raisonnement ou la domination d'un objectif unique dans une action collective – que celle-ci soit d'ordre industriel, commercial, politique ou environnemental – ne peut avoir lieu sans une perte importante de pertinence de la démarche. Certes, cela facilite grandement la coordination entre participants, mais au prix d'une simplification et d'un traitement parfois réducteur de situations perçues derechef comme très complexes.

Les problèmes de coordination apparaissant dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale peuvent être lus comme la résultante de l'emploi de logiques d'actions discordantes. Ainsi, la première section de ce chapitre explique que face aux enjeux sociaux, écologiques et économiques de l'humanité, la nécessité de mise en place de modes de développement plus durables appelle des stratégies de transition qui touchent jusqu'aux modes de fonctionnements sociaux, c'est-à-dire aux pratiques sociales conventionnelles et

aux institutions culturelles qui les fondent. La seconde section expose la manière dont les logiques d'action sont liées aux comportements dans la mesure où non seulement les personnes s'appuient sur des concepts pour établir le sens de leurs actions, mais également pour guider leurs actes. Les justifications et énonciations de l'action permettent la coordination entre personnes, dans l'espace mais aussi et surtout dans le temps. La dernière section soutient que comprendre les logiques d'action, c'est à dire les registres de discours cohérents des acteurs, leurs dynamiques de constitution et d'évolution ainsi que leurs effets sociaux et leur organisation, permet de comprendre les possibilités, difficultés et enjeux des projets et démarches d'écologie industrielle et territoriale. Plus encore, cela permet de prendre la mesure de leur potentiel de transformation en termes de réorganisation des logiques d'action.

1. UN PROJET DE TRANSITION ECO-INDUSTRIELLE ?

Les recherches sur la capacité de la société industrielle à se développer durablement gagnent à s'appuyer sur un raisonnement dialectique visant à interroger les tendances actuelles des sociétés industrialisées à l'aide de l'étude historique des cas de crises et d'effondrements des sociétés passées, et cela afin de faire ressortir une formulation des enjeux et problèmes contemporains de notre société. Il s'agit donc dans cette première partie de rappeler quelques éléments de connaissance essentiels sur l'évolution des sociétés qui justifient le projet de connaissance de ce travail, notamment concernant la nécessité de changements profonds dans les modes de fonctionnements sociaux, industriels et d'aménagement du territoire.

Les nombreux changements écosystémiques dommageables dont nous réalisons chaque année un peu plus l'ampleur amènent à interroger les pratiques et activités humaines qui en sont la cause. La transition des sociétés industrielles vers des modes de fonctionnement socio-économiques moins déstabilisateurs, destructeurs ou modificateurs de l'environnement est un processus complexe et multi-niveau qui apparaît de plus en plus nécessaire aux yeux de toute personne responsable. Le concept de développement durable fait consensus auprès des institutions gouvernementales pour orienter, par les principes qu'il propose, les efforts au-delà des différents intérêts et besoins individuels. Cependant, son opérationnalisation a été, et est encore, sujet de débats et de recherche. L'écologie industrielle répondait à une demande de cadres conceptuels pour penser la relation complexe et systémique entre la biosphère et les activités industrielles, et orienter la conception de

solutions innovantes dans la perspective de la poursuite d'un développement économique veillant principalement à réduire les impacts environnementaux des activités humaines dans leur ensemble. En France, ce cadre conceptuel a été renommé « écologie industrielle et territoriale » au cours des dix dernières années afin d'insister sur l'importance de la réflexion et de la prise en compte des enjeux propres au territoire, conçu comme entité synthétique regroupant dans leurs interdépendances et proximités les activités naturelles et artificielles. Ainsi, à l'échelle d'un territoire ou d'une communauté, les démarches d'écologie industrielle et territoriale sont appelées à mener des actions nécessairement inclusives, car ouvertes à une diversité d'acteurs d'un même espace territorial, et dialogiques, car reliant des logiques à la fois industrielles et de maintien du patrimoine commun. Le défi consiste alors dans la construction collective de projets innovants reliant des domaines techniques traditionnellement séparés d'une part et dans la formation des savoirs synthétiques transverses d'autre part.

1.1. LES LIMITES DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE CONTEMPORAINE

Si les sociétés occidentales contemporaines ont peu à peu toutes adopté une conception de la « bonne » société qui consiste à chercher non plus seulement la survie de leurs membres et de leurs institutions, mais aussi l'épanouissement collectif et individuel de « l'esprit et de l'âme », alors il nous faut étudier les conditions de réalisation de ce programme politique, non seulement pour lui-même, par exemple en discutant des principes de justice sociale et des moyens qu'on se donne à cet effet, mais aussi des effets induits par ces politiques, qu'il s'agisse de transformations des comportements ou du milieu de vie d'une société. En d'autres termes, comment le développement industriel peut-il permettre sur le long terme à la fois une amélioration qualitative des conditions de vie des personnes et le maintien des chances de survie des sociétés ? Cette interrogation met en contradiction deux des principes fondamentaux du modèle de société dans lequel nous vivons, et à ce titre elle nous semble cruciale pour aborder des débats contemporains plus spécifiques en aménagement du territoire ainsi qu'en matière économique et sociale, par exemple. Pour y répondre, il peut être utile de prendre un certain recul historique, afin de revenir ensuite sur les spécificités de notre culture et de notre actualité. Ainsi, la soutenabilité du mode de développement d'une civilisation est un thème de recherche classique dans de nombreuses sciences humaines et sociales, aussi il serait impossible (et sans doute impertinent) de réaliser une synthèse complète des savoirs en la matière. Nous nous contenterons de nous appuyer sur la contribution du géographe et biologiste américain Jared Diamond à l'étude

des conditions de développement et de survie des peuples sur la longue durée³¹. Ses travaux ont l'intérêt de combiner des résultats et des savoirs issus d'un très large panel de disciplines, dans une réflexion d'ensemble au sujet des conditions de déclin rapide de certaines civilisations (des « effondrements ») notamment pour des raisons qui leurs sont propres, c'est-à-dire à cause de conditions sociales et culturelles internes. Aussi, les travaux de Jared Diamond ont été largement discutés lors de leur parution, et malgré quelques critiques concernant certaines approximations ou jugements de valeurs³², il s'agit d'une contribution majeure dans le débat actuel sur les enjeux du développement industriel et social moderne.

La thèse de Jared Diamond sur l'effondrement de certaines sociétés

Pour Jared Diamond, les rapports d'une société à son environnement³³ apparaissent cruciaux pour expliquer sa trajectoire historique d'un peuple, notamment les périodes de crise et de déclin. Plusieurs civilisations se sont « effondrées » à la suite de crises à la fois sociales et environnementales qu'elles avaient fortement contribuées à causer. Le peuple de l'Île de Pâques (sud de l'océan Pacifique) aurait ainsi connu un déclin rapide de sa population au XVI^{ème} ou au XVII^{ème} siècle, notamment à la suite de la disparition des forêts de l'île et l'extinction des espèces d'arbres surexploitées afin de construction des statues géantes, objets de prestige et donc de compétition entre clans de l'île. Ou encore, le déclin de l'importante civilisation Maya au IX^{ème} et X^{ème} siècle (dans les actuelles régions du Honduras, Belize et sud du Mexique) serait dû à plusieurs longues sécheresses (en 760, en 810-820, en 860-863 et en 910-916) touchant différentes régions ; combinées à des pratiques agricoles inappropriées, et à une incapacité à changer, elles auraient entraîné des famines ainsi que des guerres intestines entre tribus, seigneurs et villes³⁴. Autre exemple, les vikings du Groenland disparaissent complètement entre 1320 et 1370, après avoir survécu dans cet environnement difficile pendant 450 ans, apparemment à cause de changements climatiques (début d'un cycle glaciaire rendant impossible l'agriculture et l'élevage) et écologiques (déplacement des

³¹ Nous nous référons notamment à ces deux essais les plus connus : *Guns, Germs and Steel* (New York : Norton, 1997) et *Collapse : How Societies Choose to Fail or Succeed* (New York : Penguin Books, 2006). Ce dernier sera notre principale référence dans ce paragraphe et pour la suite de notre étude.

³² McAnany, Patricia A., Yoffee, Norman (éd.), *Questioning Collapse: Human Resilience, Ecological Vulnerability and the Aftermath of Empire*, New York: Cambridge University Press, 2010; pour une revue en ligne de cet ouvrage, voir : Flexner, James L., "Review of Questioning Collapse", *Pacific Affairs*, Vol. 84, No. 4, déc. 2011, pp.740-742, version en ligne consultée le 30.01.18.: https://www.academia.edu/1145682/Review_of_Questioning_Collapse.

³³ Par « environnement », nous entendons le milieu bio-géo-physique externe à la société, c'est-à-dire composé de tout ce qui n'est pas de l'ordre du corps humain, des phénomènes et institutions sociales ainsi que des constructions humaines à dominante artificielle, tels que les maisons et les routes, ainsi que les champs, dans une agriculture techniquement avancée (Cf. Simon, Herbert, *op.cit.*, 2004).

³⁴ La civilisation Maya est ainsi passée d'une population de plusieurs millions de personnes (entre 3 et 16 millions en fonction des sources) à environ 30 000 personnes lors de l'arrivée des espagnols en 1524 (cf. Diamond, Jared, *op.cit.*, 2006, p.175).

troupeaux de caribous et des groupes de phoques) combinés avec une épidémie de peste et des conflits avec les tribus Inuits.

Comme pour toutes les activités écosystémiques, les relations entre un peuple et son environnement bio-géophysique³⁵ peuvent être considérées comme complexes car les actions humaines agissent sur et dans un milieu naturel qui rétroagit tôt ou tard sur leurs modes de vie, dans le pire des cas en entraînant de la mortalité ou une baisse de la natalité du peuple en question. Les groupes humains contribuent ainsi à aménager leur environnement, changeant la morphologie du territoire, de manière à le rendre plus hospitalier et faciliter certaines activités économiques ou culturelles. Mais ces dernières peuvent être incompatibles avec la satisfaction sur le long terme des besoins internes d'une société et avec certains phénomènes de renouvellement ou de fluctuation dans écosystèmes naturels. L'effondrement de la civilisation de l'île de Pâques peut être en partie imputé à une surexploitation par les habitants des ressources locales, entraînant la disparition d'un écosystème forestier complet, pourtant nécessaire à un grand nombre d'activités connexes comme la chasse, la cueillette, la pêche (nécessitant des canots en bois) et l'agriculture (les bois servant de réservoir d'espèces). De plus, le cas de la civilisation Maya éclaire sur ce que pourrait être une situation de grande vulnérabilité environnementale : leurs techniques d'agriculture sur brûlis, très destructrices, ne permettaient pas de produire assez de nourriture lors des mauvaises années, et il était par ailleurs difficile pour les marchandises de circuler à cause de mauvaises routes et de leurs techniques de transport (faible rendement du transport à dos d'homme). En outre, il était difficile pour les personnes d'immigrer à cause des querelles et des guerres entre villes. Les différentes villes et groupes Mayas étaient ainsi vulnérables au moindre changement affectant les récoltes. Enfin, autre exemple d'effondrement, la disparition brutale des Vikings du Groenland montre comment la confiance et la valorisation de certaines pratiques économiques, comme l'agriculture, l'élevage et le commerce, qui avaient fait le succès d'un peuple dans un certain contexte (la Scandinavie), peuvent se révéler particulièrement néfastes dans un nouvel environnement (le Groenland). Dans ce cas, la résistance de l'ancien cadre culturel des colons Vikings les a maintenus certaines pratiques sociales et économiques inadaptées. Ils ont ainsi privilégié l'élevage bovin au détriment de la pêche, valorisé le commerce et l'accumulation d'or au détriment d'activités nourricières. Jared Diamond constate ainsi que :

³⁵ Nous utilisons ce terme pour qualifier l'enchevêtrement de la sphère biologique (faune et flore) et géophysique (qui contient les phénomènes relatifs aux ensembles de matière sur Terre et à leurs interactions).

« les valeurs auxquelles les gens s'accrochent avec la plus grande ténacité dans des conditions inappropriées sont ces valeurs qui étaient auparavant la source de leurs plus grands triomphes sur l'adversité. »³⁶

« Il est malheureusement difficile de décider d'abandonner certaines des valeurs fondamentales lorsqu'elles semblent devenir incompatibles avec la survie. »³⁷

Aussi, si Jared Diamond reconnaît l'importance des prédispositions environnementales liées aux singularités géographiques de chaque territoire³⁸, il insiste par ailleurs sur la nécessité pour les sociétés – et notamment pour les élites institutionnelles, qu'elles soient politiques, religieuses ou économiques - de prendre conscience des limites de leurs croyances sociales et des vulnérabilités du mode de développement économique. Il invite à envisager des modes de fonctionnements culturels qui entretiennent des rapports avec l'environnement plus équilibrés et qui permettent une adaptation plus aisée en cas de crise, c'est-à-dire une résilience sociale accrue³⁹.

Les signes de crise écologique de la société industrielle contemporaine

Les problèmes écologiques ne sont donc pas nouveaux et peuvent concerner *a priori* tout peuple ou civilisation. Malgré les différences entre les civilisations étudiées par Jared Diamond et la civilisation « industrielle » moderne, un certain nombre de tendances

³⁶ *Ibid.*, p.275.

³⁷ *Ibid.*, p.433.

³⁸ Ces facteurs constituent plus généralement la preuve d'une forme de « déterminisme géographique » des sociétés humaines, concept introduit dans l'ouvrage *Guns, Germs and Steel* (*op.cit.*, 1997) et qui signifie principalement que le développement et la trajectoire de certaines sociétés sont fortement corrélés aux traits climatiques, écologiques, géologiques et hydrologiques propres à leur positionnement géographique (*cf.* Diamond, Jared, « What does "Geographic Determinism" really mean ? », *jareddiamond.org* [en ligne], consulté le 17.07.16.: http://jareddiamond.org/Jared_Diamond/Geographic_determinism.html).

³⁹ La résilience est généralement définie comme la capacité à se rétablir d'un choc potentiel. Le psychiatre Boris Cyrulnik, promoteur du concept indique ainsi « *Dans la langue anglaise, le concept est quotidien, ce qui témoigne peut-être de l'attitude d'une culture face aux épreuves de la vie. Et pourtant, ce mot est français! En physique, il dénie l'aptitude d'un corps à conserver sa structure quelles que soient les pressions du milieu. Mais en latin, le verbe resilio ajoute une notion de ressaut, le fait de revenir en sautant ; peut-être rebondir après avoir subi le recul du coup ? Quoi qu'il en soit, l'avalanche actuelle de ces recherches de praticiens ne nous propose qu'une seule idée : une vie est encore possible après la blessure.* » (Cyrulnik, Boris, « Manifeste pour la résilience. Entretien avec Boris Cyrulnik », *Spirale*, n°18, 2001, p. 79, citation reprise dans : Thomas, Hélène, *Les vulnérables, La démocratie contre les pauvres*, Bellecombes-en-Bauges : Ed. du Croquant, 2010, p.38). La politiste Hélène Thomas montre par ailleurs que la « résilience » s'est imposée comme l'envers de la « fragilité », concept provenant de la mécanique, et popularisé par les psycho-sociologues de l'enfance pour proposer des formes de traitements individuels et autonomes à des personnes catégorisées comme faisant face à un risque psycho-social (*cf. ibid.*). Enfin, l'économiste-statisticien Jean-Luc Dubois précise la traduction opérationnelle de ce concept lorsqu'il est utilisé dans les politiques de développement: « *en réalité, au niveau opérationnel, il faut distinguer trois étapes : la prévention avant un choc, l'adaptation après un choc mais avant la rupture qui peut résulter, et la résilience après le traumatisme conséquent* » (GRET, « Trois questions sur la résilience à Jean-Luc Dubois et Nathalie Rabemalento », Article publié le 31/03/2016 [en ligne], consulté le 20.07.16. : <http://www.gret.org/2016/03/trois-questions-resilience-a-jean-luc-dubois-nathalie-rabemalento/>).

partagées permet de penser que le risque de crise environnementale⁴⁰ encouru par une société comme la nôtre n'est pas négligeable. Sans entreprendre un exercice de « collapsologie »⁴¹ complet et exhaustif, il est possible de distinguer au moins trois traits communs aux peuples qui se sont effondrés et à la société française actuelle. Tout d'abord, nous connaissons la surexploitation d'un grand nombre de ressources naturelles directement accessible dans l'environnement, à cause un accroissement de la population et des capacités collectives de production et de consommation matérielle. Le cas des gisements charbon de France, aujourd'hui en grande partie épuisés, ou des forêts du Royaume-Uni, devenues de plus en plus rares au XIX^e siècle, sont caractéristiques et illustrent bien la situation générale, quoique fortement nuancée, de l'Europe de l'Ouest. De même, dans un futur proche, les poissons de mer pourraient bien disparaître des côtes européennes, alors qu'ils étaient considérés jusqu'à encore récemment comme une ressource abondante⁴². Les ressources matérielles ne sont pas évidemment pas illimitées, malgré les possibilités importantes d'innovation et de progrès technique. Ainsi, dans son édition de 2004, le rapport Meadows⁴³ sur les limites de la croissance relevait que le décalage entre le rythme d'extraction des ressources dans notre environnement et la découverte de nouveaux gisements productifs s'accroît : les gisements de ressources les plus facilement accessibles ou abondants sont en cours d'exploitation ou épuisés ; aussi, la civilisation industrielle mondiale aurait dépassé le « plafond » des rendements maximum par les gisements de ressources dont elle dispose. Si l'exploitation des ressources matérielles d'origine minérale ou fossile dans le monde n'était pas compensée par de sources alternatives de matériaux renouvelables, l'étude laisse entrevoir un scénario dans lequel la baisse de rendement de la production des industries standards (agricoles, minières, de transformation) dans un contexte d'accroissement de la demande mondiale entraînerait une crise de la société d'abondance, et un effondrement de la richesse matérielle des nations⁴⁴.

Aux rapports déséquilibrés qu'entretien la civilisation industrielle globale avec son environnement peut être associé un second trait problématique, qualifié de fragilité interne du système économique mondialisé. Afin de satisfaire des besoins croissants en matériaux et

⁴⁰ Sur le concept de crise, voir notamment: Morin, Edgar, « Pour une crisologie », *Communications*, vol.25, n°1, pp. 149-163.

⁴¹ Seigne, Pablo, Stevens, Raphaël, *Comment tout peut s'effondrer : Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes*, Paris : Seuil, 2015.

⁴² Cury, Philippe, Miserey, Yves, *Une mer sans poissons*, Paris : Calmann-Levy, 2008.

⁴³ Le rapport relève ce phénomène dans une grande diversité de domaines : de la production de pétrole à la disponibilité de terre fertiles et arables en passant par les réserves en bois (cf. Meadows, Donella, Randers, Jorgen, Dennis, Meadows, *Limits to growth : the 30 years update*, London : Earthscan, 2004).

⁴⁴ Le constat ainsi posé ouvre naturellement sur le problème de la recomposition du modèle de société d'abondance: comment réduire la consommation en produits et matériaux tout en maintenant des conditions de vie acceptables ?

en biens de consommation bon marché, les nations capitalistes ont privilégié une organisation économique basée sur l'importation de ressources, sur l'internationalisation des processus de production ainsi que sur la libre circulation des finances et des informations⁴⁵. Cela pose la question de la dépendance vis-à-vis de biens, de services et de ressources lointains, et donc de la difficulté d'agir en cas de rupture d'approvisionnement dans un espace international dans lequel le pouvoir d'action des organisations nationales, au premier rang desquelles des Etats, est caractérisé par une forte incertitude ainsi que des coûts économiques et politiques élevés⁴⁶.

Les sociétés développées apparaissent alors d'autant plus vulnérables à d'éventuels chocs que la division des tâches qui caractérise leur organisation économique interne requiert une stabilité institutionnelle importante ainsi qu'un accès aisé et permanent à une abondance matérielle et énergétique toujours plus grande. Les relations de dépendance des filières industrielles internationales les unes vis-à-vis des autres – et la sur-dépendances vis-à-vis des filières énergétiques en particulier – sont autant de vecteurs de propagation d'une crise en cas de changement économique dans un domaine ou secteur. Les cas illustrant cette vulnérabilité systémique abondent dans l'histoire récente de la civilisation occidentale : du premier choc pétrolier de 1973 entraînant une période de stagnation économique de plusieurs années, à la crise des « Subprimes », débutée aux Etats-Unis en 2007 et qui a provoqué une crise financière puis économique dans de nombreux pays du monde. Ainsi, l'histoire récente du capitalisme financier semble ponctuée de crises cycliques⁴⁷. Or, les stagnations et dépressions économiques induites par ces crises se traduisent en crises institutionnelles : la peur ou le doute s'empare d'agents économiques, les entreprises privées refusent d'investir et le financement par l'impôt des services de l'état providence se trouve remis en question⁴⁸. Aussi, un événement tragique ou une crise économique ne provoquent pas seulement des dommages matériels et humains (pénuries et surproductions sectorielles, pauvreté et souffrances sociales, *etc.*) et institutionnels (faillites, discontinuité de l'autorité publique, impuissance à traiter un problème nouveau, *etc.*) mais aussi le doute et la défiance généralisée vis-à-vis des autorités sociales traditionnelles, experts et chefs politiques, dans leurs capacités à comprendre et régler un problème⁴⁹.

⁴⁵ Wallerstein, Immanuel, *Le capitalisme historique*, Paris : La Découverte, 2002.

⁴⁶ Badie, Bertrand, *L'impuissance de la puissance*, Paris : CNRS Ed., 2013.

⁴⁷ Wallerstein, Immanuel, *op.cit.*, 2002.

⁴⁸ Supiot, Alain, *L'esprit de Philadelphie : La justice sociale face au marché total*, Paris : Seuil, 2010.

⁴⁹ Beck, Ulrich, *op.cit.*, 2008

Face à d'éventuels problèmes, l'anticipation et l'adaptation de l'organisation industrielle a principalement lieu par le vecteur des innovations économiques⁵⁰. Ces dernières visent à renforcer le système de production-consommation en se contentant de proposer des améliorations aux produits, aux dispositifs industriels et aux pratiques sociales habituelles, ce qui constitue une stratégie pertinente dans un contexte où les agents économiques (entreprises et financeurs divers) ne peuvent tolérer des changements de fond sur un temps court à cause de la sensibilité de leurs méthodes de planification à toute forme d'incertitude. Les institutions de pilotage économique (gouvernements, organismes de régulation divers) prêtent ainsi à l'innovation les vertus de sauvegarde et de renouvellement du modèle de fonctionnement socio-économique des sociétés industrielles et de poursuite du développement⁵¹. Mais par cette pratique, les sociétés industrielles ne changent pas les conceptions et croyances sociales à la base du problème : la relation essentielle entre progrès économique et social, et croissance de la consommation matérielle⁵².

Des conséquences écologiques d'ores et déjà visibles

Cela nous amène au troisième trait problématique : à présent, les dommages environnementaux provoqués par la civilisation industrielle prennent une telle ampleur que le fonctionnement de l'écosystème naturel global tout entier est déjà en cours de transformation, laissant craindre des transformations sans précédent des différents milieux de vie des peuples du monde. La généralisation de technologies occidentales au monde entier, ainsi que l'import de certains modèles d'industrialisation et de développement,

⁵⁰ Le terme général d'« innovation » est ainsi défini historiquement comme une manière d'apporter un complément à quelque chose qui le renouvelle et l'améliore, sans pour autant le dénaturer. Dans le domaine économique, à la suite des travaux de Joseph Schumpeter, l'innovation est définie autour de quatre catégories de phénomènes : production d'un nouveau bien ou service, la mise en place de nouvelles méthodes de production ou transport, l'ouverture de nouveaux débouchés commerciaux, l'utilisation de nouvelles matières premières, la mise en place d'une nouvelle organisation (cf. Hamdouch, Abdelillah, « Innovation », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 20.06.16. : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/innovation/>).

⁵¹ Ainsi, comme le rappelle le philosophe Vincent Bontems : « *L'innovation est à l'ordre du jour de toutes les politiques de recherche. Pour ne prendre qu'un exemple, la Commission européenne a fixé comme objectif en 2010 de développer une "Union de l'innovation" en 2020. Cette stratégie "Europe 2020" fait suite à la "stratégie de Lisbonne", promu en 2000 dans le but de faire de l'Union européenne la "première économie fondée sur la connaissance". Sans insister sur ce bilan de l'ordre du jour des dix années précédentes, le document de référence affirme instantanément que la compétitivité, l'emploi et le niveau de vie en Europe dépendent essentiellement de sa capacité à promouvoir l'innovation, ce qui est "aussi notre meilleur moyen de réussir la lutte contre les grands défis sociétaux, tels que le changement climatique, l'énergie et la rareté des ressources, la santé et le vieillissement, qui sont de plus en plus urgent de jour en jour" [...]. Chargé à la fois de stimuler l'économie et de protéger, sinon améliorer, les conditions de vie, l'innovation, aussi omniprésente qu'elle puisse être dans ce document (il y a plus de 300 occurrences du mot sur moins de 50 pages), n'est définie nulle part.* » (nous soulignons, traduction personnelle de l'extrait de l'article original en anglais : Bontems, Vincent Karim, « What does Innovation stand for? Review of a watchword in research policies », *Journal of Innovation Economics & Management*, vol.15, n°3, 2014, pp.39-57).

⁵² Meadows, Donella, *et al.*, *op.cit.*, 2004 ; Georgescu-Roegen, Nicholas, *op.cit.*, 1995 ; Meda, Dominique, *Qu'est-ce que la richesse?*, Paris : Flammarion, 2015 ; Buclet, Nicolas, *Les déclinaisons territoriales des stratégies de développement durable: à la recherche de l'espace-temps perdu*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de technologie de Compiègne, 2009.

provoquent une explosion démographique dans les pays en voie de développement et un accroissement de la demande matérielle par habitant, tandis qu'en parallèle, la consommation dans les pays développés continue de croître⁵³. La dégradation des milieux par surexploitation ainsi que les rejets de matériaux et substances diverses sont en constante augmentation. Sans entrer dans un tableau exhaustif des divers dommages environnementaux affectant directement les conditions de vie humaines, mentionnons simplement les cas du changement climatique, de la réduction de la biodiversité et des impacts sur la santé humaine. Les rapports récents du Groupement Intergouvernemental sur le Changement Climatique (GIEC) montre que le rythme d'émissions de gaz à effet de serre continue à croître, et que la probabilité grandit d'un changement de température terrestre moyenne de +4°C d'ici la fin du XXIème siècle⁵⁴. Ce réchauffement laisse entrevoir un choc écosystémique global et violent qui toucherait un grand nombre de cycles bio-géo-chimiques ainsi que la plupart des environnements naturels nécessaires aux peuples du monde (changements des précipitations et du climat, montée du niveau de la mer, migration d'espèces, *etc.*). Une part importante de la population mondiale vivant dans des espaces côtiers, sur des terres de niveau proche ou inférieur au niveau des océans, ou dans des régions subtropicales sont ainsi menacée par une montée du niveau des mers et à l'apparitions de conditions climatiques extrêmes (sécheresses, canicules, pluie torrentielles, ouragans) ⁵⁵ . Aussi, le changement climatique, ainsi que les divers phénomènes météorologiques et géologiques qu'il induit, pourrait bouleverser la situation de certains milieux naturels locaux, générant des contraintes brutales sur la vie de nombreuses espèces vivantes, éventuellement au-delà de leurs capacités d'évolution, d'adaptation ou de migration. En fait, une part importante de la biodiversité est d'ores et déjà en déclin, sous l'effet notamment des destructions quotidiennes d'habitats naturels des espèces⁵⁶. Ces destructions sont causées par la surexploitation humaine des ressources (déforestation, pêche massive, *etc.*), par la chasse systématiques d'espèces (thon de Méditerranée, rhinocéros, *etc.*), par la pollution aussi bien massive (pollution « rouge » du fleuve Yangtze

⁵³ Cf. Meadows, Donella, *et al.*, *op.cit.*, 2004, pp.17-75.

⁵⁴ Pachauri, Rajendra K., Meyer, Leo A. Meyer (éd.), « Climate Change 2014: Synthesis Report », *Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Geneva: World Meteorological Organization, 2014, consulté en ligne le 30.01.18.: <https://www.ipcc.ch/report/ar5/syr/>.

⁵⁵ Schellnhuber, Hans Joachim, *et al.* (dir.), « Baissons la chaleur : phénomènes climatiques extrêmes, impacts régionaux et plaidoyer en faveur de l'adaptation – Résumé analytique », *Rapport préparé pour la Banque mondiale par le Potsdam Institute for Climate Impact Research et Climate Analytics*, Washington : Banque Mondiale, 2013, consulté le 30.01.18. : http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/French_Executive_Summary_Turn_Down_The_Heat_Climate_Extremes_Regional_Impacts_Case_for_Resilience.pdf.

⁵⁶ Voir un article scientifique de bilan et de reevaluation de la perte de biodiversité dans le monde qui a fait grand bruit lors de sa parution en 2015 : Ceballos, Gerardo, *et al.*, « Accelerated modern human-induced species losses: Entering the sixth mass extinction », *Science Advances*, vol. 1, n° 5, juin 2015 consulté le 30.01.18. : <http://advances.sciencemag.org/content/1/5/e1400253>.

en 2012) que fine et diffuse (intoxication des coraux de la Grande Barrière de corail par les métaux lourds), et par l'introduction perturbatrice de nouvelles espèces (cas de l'algue *Caulerpa Taxifolia* en Mer Méditerranée)⁵⁷. Outre la dépendance de nombreuses communautés humaines vis-à-vis d'un écosystème local sain et stable, et au-delà du fait que la biodiversité est un vecteur important d'innovation technique (par exemple dans la pharmacie ou le textile), la biodiversité peut être aussi considérée comme patrimoine de l'humanité. A ce titre, elle devrait être maintenue, au nom des générations futures ou bien pour elle-même⁵⁸. Enfin, l'accroissement des rejets d'éléments toxiques issus des activités humaines dans l'environnement présente un risque majeur, non seulement pour l'écosystème, mais directement et immédiatement pour les humains : la pollution aux particules fines, généralement issues de la combustion de carburants fossiles dans les moteurs thermiques et chaudières, serait à l'origine d'environ 48000 morts prématurées par ans en France⁵⁹ ; mais encore, la présence de perturbateurs endocriniens dans notre environnement quotidien et les produits de consommation courante serait un facteur d'augmentation de certains cancers et de réduction de la fertilité dans les pays industrialisés depuis la seconde guerre mondiale⁶⁰. Plus généralement, les changements de l'écosystème naturel provoqués par les activités humaines réduisent les opportunités sociales et économiques, les connaissances et les croyances, et ainsi les trajectoires des individus et des sociétés⁶¹. Ainsi, il est fort probable que le changement climatique⁶² ne provoque des sécheresses plus fréquentes et plus longues, entraînant des problèmes graves pour le fonctionnement en l'état de nombreuses activités agricoles et industrielles à la base de notre modèle social.

⁵⁷ Pour plus d'informations : Commissariat Général au Développement Durable, *Espèces introduites et envahissantes en France métropolitaine*, Site du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer [en ligne], consulté le 01.08.16. : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1965/1115/especes-introduites-envahissantes-france-metropolitaine.html>.

⁵⁸ Nous reviendrons dans le troisième chapitre sur la construction sociale du concept de patrimoine, ainsi que sur les formes de traitement qu'il génère nécessairement ; concernant l'attribution de cette qualité à la diversité biologique, voir la Conventions sur la diversité biologique des Nations Unies de 1992 (consulté le 20.07.16. : <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>).

⁵⁹ Medina, Sylvia, *et al.*, *Impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale et analyse des gains en santé de plusieurs scénarios de réduction de la pollution atmosphérique*, Saint-Maurice : Santé publique France, 2016, consulté en ligne le 30.01.18. : http://opac.invs.sante.fr/index.php?lvl=notice_display&id=12988.

⁶⁰ Voir les rapports et avis de Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sur le site de l'agence (consulté le 30.01.18. : <https://www.anses.fr/fr/content/les-perturbateurs-endocriniens>) ainsi que, pour une synthèse, voir notamment : Foucart, Stéphane, « Fertilité masculine : les dangers avérés des perturbateurs endocriniens », *Le Monde*, 05.12.12., consulté en ligne le 30.01.18. : http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/12/05/fertilite-masculine-les-dangers-averes-des-perturbateurs-endocriniens_1800127_3244.html.

⁶¹ Boons, Frank, « Self-organization and sustainability: The emergence of a regional industrial ecology », *Emergence: complexity and organization*, 2008, vol.10, n°2, p.41.

⁶² Soubeyroux, Jean-Michel (dir.), « Impact du changement climatique en France sur la sécheresse et l'eau du sol », *Rapport final du projet CLIMSEC*, 2011, consulté en ligne le 01.08.16. : <http://onerc.developpement-durable.gouv.fr/fr/projet/climsec-l-impact-du-changement-climatique-sur-la-secheresse-et-l-eau-du-sol-en-france>.

Ces changements globaux et massifs ont ainsi conduit certains à parler d'*anthropocène* pour désigner l'entrée dans une époque où l'humanité devient une force tellurique majeure des changements géologiques ou biologiques globaux⁶³. Or, si ces derniers changements devaient affecter l'ensemble des nations et des régions du monde, en revanche, ceux sont les personnes les plus pauvres qui seraient touchées par des changements violents et des difficultés existentielles nouvelles, réduisant d'autant leurs conditions de vie, lorsqu'elles ne les rendraient pas tout simplement impossibles⁶⁴. Cette situation appelle une prise de conscience et un dialogue collectif à un niveau local et global sur les enjeux du maintien d'un monde vivable pour tous⁶⁵. Aussi, ces observations motivent un projet de remise en question et de réforme dans nos modes de fonctionnements techniques et socio-politiques⁶⁶, qui s'accompagnent nécessairement par des changements dans nos modes de penser⁶⁷, afin de favoriser un développement durable global et équitable des nations et de prévenir (ou tenter de minimiser dans le pire des cas) les bouleversements environnementaux provoqués par les activités industrielles⁶⁸.

1.2. UNE REPOSE TECHNIQUE : L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

L'écologie industrielle se présente comme une stratégie de transition de la société industrielle, c'est-à-dire comme un schéma d'actions cohérent orienté par une finalité⁶⁹, en

⁶³ Crutzen Paul, « Geology of mankind », *Nature*, n° 415, janvier 2002, p. 23; Bourg, Dominique, « Anthropocène, apocalypse et parousie ? », *Socio-anthropologie*, n° 28, 2013, consulté le 25.09.15. : <http://socio-anthropologie.revues.org/1589>.

⁶⁴ Barros, Vincente R., Field, Christopher B., *et al.* (dir.), « Changement climatique 2014 : Incidences, adaptations et vulnérabilité – Résumé à l'attention des décideurs », *Contribution du Groupe de travail II au Cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, Genève : Organisation Météorologique Mondiale, 2014, p.8, consulté en ligne le 30.01.18. : https://ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/ar5_wgII_spm_fr.pdf.

⁶⁵ Comme nous le verrons plus loin dans la première section du Chapitre 4, avec la présentation de l'histoire et des raisons qui ont poussées à l'invention des concepts d'« écodéveloppement » et de « développement durable ».

⁶⁶ Sachs, Ignacy, « Entering the Anthropocene: The Twofold Challenge of Climate Change and Poverty Eradication », in Mancebo, François, Sachs, Ignacy (éds.), *Transitions to Sustainability*, Hamburg: Springer, 2016, pp.7-18.

⁶⁷ Morin, Edgar, *La Voie. Pour l'avenir de l'humanité*, Paris : Fayard, 2011.

⁶⁸ Voir à ce sujet les nombreux appels, régulièrement réitérés, des organisations internationales dans de très nombreux domaines afin de permettre un accès équitable aux capacités de développement des différentes nations du monde. Il serait illusoire de chercher à tous les recenser. Prenons note cependant du dernier appel et événement majeur en date : l'adoption d'un nouveau programme de développement durable par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies le 25 septembre 2015, marqué par l'introduction d'objectifs du développement durable. Ces derniers sont classés en 17 catégories, dont la première dans le classement n'est autre que « Éliminer l'extrême pauvreté et la faim », tandis que la catégorie cinq est consacrée à l'« égalité entre sexes » et la dixième à la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (cf. Organisation des Nations Unies, « Objectifs du Développement Durable », *site des Nations Unies des objectifs du développement durable* [en ligne], consultée le 31.07.16. : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>).

⁶⁹ Nous faisons ici référence à la définition de la stratégie intentionnelle donnée par Henry Mintzberg (*Tracking Strategies : Toward a General Theory*, Oxford : Oxford University press, 2007, p.2.) s'inscrivant dans un courant

l'occurrence donner la capacité aux acteurs sociaux d' « harmoniser les désirs d'un développement industriel mondial avec les besoins d'une sécurité environnementale »⁷⁰. Il offre un contexte théorique en rupture avec les formes traditionnelles de pensée analytique pour la modélisation des fonctionnements des sociétés industrielles ainsi que de leurs relations avec leurs environnements. Ainsi, la communauté française des scientifiques et de praticiens spécialisés dans l'écologie industrielle a produit une définition synthétique :

« *L'Ecologie Industrielle s'inscrit dans l'Ecologie des sociétés industrielles, c'est-à-dire des activités humaines productrices et/ou consommatrices de biens et de services.*

L'Ecologie Industrielle porte une attention particulière à l'analyse des échanges entre les sociétés et la nature et à la circulation des matières et de l'énergie qui les caractérisent, ou qui caractérisent les sociétés industrielles elles-mêmes. [...]

L'Ecologie Industrielle constitue ainsi un champ de recherche pluri et interdisciplinaire, mais aussi une démarche d'action dans la perspective d'un développement durable. Sa mise en œuvre vise à rendre compatible les actions humaines avec les capacités de la biosphère. En ce sens, l'écologie industrielle appelle un changement de paradigme et de représentation. »⁷¹

L'écologie industrielle résulte d'un regard à la fois conscient des limites de certains fonctionnements de la société industrielle et lucide sur les difficultés d'une rupture complète avec le modèle de société existant. Il s'agit en effet dans un premier temps de constater que la logique industrielle n'est pas, de par sa nature même, antinomique des pratiques sociales et économiques plus respectueuses de l'environnement. Elle peut ainsi intégrer de nouvelles méthodes, en cohérence avec ses critères de gestion et d'optimisation, pour transformer certains de ses fonctionnements internes (activités de productions-consommation) ainsi que de ses rapports avec l'environnement (exploitation-aménagement-pollution). Ces avancées méthodologiques s'appuient sur une forme de raisonnement qui consiste à comparer les fonctionnements de la société développée actuelle avec ceux d'un écosystème naturel⁷². Les similarités et les différences qui apparaissent alors servent de base à une réflexion critique

cognitivistique et de stratégie générale : la stratégie est d'abord un construit mental et cette activité ou organisation de connaissances et réflexions peut être utilisée, non seulement dans les domaines militaires ou du politique, mais dans une infinité de domaines.

⁷⁰ « *The difficulties in implementing an industrial ecosystem are daunting, especially given the complexities involved in harmonizing the desires of global industrial development with the needs of environmental safety.* » (Frosch, Robert, Gallopoulos, Nicholas, « Strategies for Manufacturing », *Scientific American*, n°189, p.152).

⁷¹ Buclet, Nicolas (coord.), *Atelier de réflexion prospective sur l'écologie industrielle ARPEGE, Rapport final*, mars 2009, p.14, consulté en ligne le 30.01.18. : http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/user_upload/documents/DPC/2011/ARP_2006_ARPEGE_Rapport-final_2009.pdf.

⁷² Johanson, Allan, « Industrial ecology and industrial metabolism: use and misuse of metaphors », in Ayres, Robert, Ayres, Leslie (éd.), *A Handbook of Industrial Ecology*, Northampton : Edward Elgar, 2004, pp.73-76.

très précise sur les défauts et limites la situation sociale et industrielle actuelle, mais aussi des pistes pour reconcevoir des systèmes sociaux et industriels plus soutenables. Robert Frosch, l'un des initiateurs de l'écologie industrielle, présente ainsi le concept d'écologie industrielle :

« Les gens produisent de nouvelles technologies et industries⁷³ pour satisfaire les besoins humains plus efficacement et à un coût plus faible. L'innovation est un facteur important de progrès, cependant la connaissance des innovateurs mène parfois à des effets secondaires indésirés. De telles conséquences imprévues des nouvelles inventions ne sont pas spécifiques à l'industrialisation effrénée des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. [...] Le modèle traditionnel des activités industrielles dans lequel des procédés de fabrication individuels prélèvent des matières premières brutes et génèrent des produits à vendre en plus des déchets à stocker devrait être transformé en un modèle plus intégré : un écosystème industriel. »⁷⁴

« La structure du système d'une écologie naturelle et la structure d'un système industriel, ou d'un système économique, sont très similaires. C'est peut-être une idée un peu triviale et banale, mais lorsqu'abordée consciemment, elle peut nous aider à découvrir des directions extrêmement utiles dans lequel le système industriel pourrait se développer. »⁷⁵

Aussi, une question de recherche cruciale pour l'écologie industrielle vise à définir les principales propriétés et caractéristiques générales d'un écosystème industriel durable, et cela afin d'orienter le travail de conception de systèmes industriels plus « écologiques ». Ainsi, Braden Allenby a proposé un modèle de société industrielle soutenable basé sur l'image d'un écosystème naturel stable⁷⁶. Dans un schéma assez simple, il propose que les

⁷³ Le sens « industrie » est ici à comprendre dans un sens américain, proche de la combinaison de définitions suivantes du *Trésor de la Langue Française informatisé* : « *Habilité à réaliser un travail, à exécuter, à faire quelque chose. [...] Savoir-faire, ingéniosité, esprit d'invention; aptitude, compétence particulière dans une activité généralement artistique, intellectuelle [...] Recours à des procédés adroits, à des artifices, par opposition à ce qui est naturel, ce qui est du ressort du génie [...] Ensemble des activités économiques (caractérisées par la mécanisation et l'automatisation des moyens de travail, la centralisation des moyens de production et la concentration de la propriété des moyens de production), ayant pour objet l'exploitation des sources d'énergie et des richesses minérales du sol ainsi que la production de produits fabriqués à partir de matières premières ou de matières ayant déjà subi une ou plusieurs transformations.* » (ATILF, « Industrie », *Trésor de la Langue Française informatisé* [en ligne] consulté le 05.11.13 : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=752061045;>)

⁷⁴ Il s'agit d'une traduction libre de : « *People create new technologies and industries to meet human needs more effectively and at lower cost. Innovation is a major agent of progress, and yet innovators' incomplete knowledge sometimes leads to undesirable side effects. Such unforeseen consequences of new inventions are not unique to the feverish industrialization of the 19th and 20th centuries. [...] the traditional model of industrial activity in which individual manufacturing processes take in raw materials and generate products to be sold plus waste to be disposed of should be transformed into a more integrated model: an industrial ecosystem.* » (Frosch, Robert, Gallopoulos, Nicholas, *op.cit.*, 1989, pp.144).

⁷⁵ Frosch, Robert, *op.cit.*, 1992, pp.800-803.

⁷⁶ Graedel, Tom, Allenby, Braden, *Industrial Ecology*, Englewood Cliffs: Prentice Hal, 1995.

intrants matériels de l'anthroposphère (c'est-à-dire toutes les ressources de l'humanité provenant de la biosphère) soient progressivement remplacés par des extrants des unités industrielles de transformation (c'est-à-dire les pollutions et résidus d'industries humaines). De cette manière, l'humanité serait autosuffisante sur le plan matériel car elle ne ferait que réutiliser ses déchets à l'infini, formant ainsi une sorte d'économie circulaire. Un réseau d'échange de matériaux et d'énergie entre les différentes entités économiques de la société industrielle (usines, ménages, bureaux, infrastructures et espaces aménagés ou de stockage) pourrait former un système, similaire aux écosystèmes naturels stables. Théoriquement, l'émergence de nouvelles formes de fonctionnement économique et sociales basées sur ce modèle permettrait de maintenir une activité économique satisfaisant aux besoins d'une société développée tout en réduisant fortement sa dépendance aux ressources naturelles et la pollution émise. Dans ce modèle, le système industriel se contenterait peu à peu d'exploiter uniquement des sources d'énergies renouvelables (ondes solaires, vents, marées, etc.) pour alimenter les activités de captation, d'échange et de recyclage à l'infini des stocks de matériaux déjà existants à l'intérieur de la sphère des activités anthropiques, qu'il s'agisse de biens déjà produits, ou de résidus et pollutions issus des processus de production-consommation. Ce processus de maturation global de la société industrielle, d'une situation relativement ouverte sur l'environnement vers une organisation plus intelligente des processus industriels sur le modèle d'un écosystème naturel, est appelé « éco-restructuration »⁷⁷.

Une stratégie « standard » d'éco-restructuration

Plusieurs stratégies d'éco-restructuration sont proposées dans la littérature en écologie industrielle⁷⁸. Une première stratégie classique est proposée par Braden Allenby au début des

⁷⁷ Erkman, Suren, *Vers une écologie industrielle*, Paris : Ed. Charles Leopold Mayer, 2004 ; Suren Erkman s'appuie notamment sur les réflexions de Robert U. Ayres et David T. Allen dans son choix d'utiliser ce concept (cf. p.101).

⁷⁸ Nous tentons ici de mettre en évidence une conception « standard » de la stratégie d'éco-restructuration, à partir de textes et travaux classiques, constitutifs de ce sujet. Pour cela, nous suivons un ordre thématique plutôt que chronologique ; en d'autres termes, nous partons d'une sorte de base analytique initiale (limitée à quelques lignes directrices, dans la définition standard d'une stratégie d'éco-restructuration copiée sur la maturation des écosystèmes naturels) et montrons comment de nouveaux éléments sont ajoutés par divers auteurs, pour englober les domaines économiques, politiques et sociaux de manière plus large. Cette conception standard n'a évidemment aucune valeur générale, dans la mesure où elle a fait l'objet de discussions et qu'il existe des propositions alternatives. Ainsi, nous présenterons par la suite (dans le Chapitre 4, première et seconde section) une interprétation alternative de la stratégie d'éco-restructuration (issue de travaux de James J. Kay). Dans l'attente, le modèle définitionnel ici nous semble bien représenter une certaine vision dominante de la stratégie d'éco-restructuration (ou de transition vers un écosystème industriel mature), très présente au cours des années 2000-2010, dans la communauté professionnelle et scientifique internationale de l'écologie industrielle.

années 1990⁷⁹. Elle a été reprise et synthétisée dans ses grandes lignes par Suren Erkman. Pour ce dernier, le projet d'éco-restructuration devrait chercher à :

- « valoriser les déchets comme des ressources »
- « boucler les cycles de matière et minimiser les émissions dissipatives »
- « dématérialiser les produits et les activités économiques »
- « décarboner l'énergie. »⁸⁰

A cette liste d'objectifs, Hardin Tibbs ajoute les domaines d'action suivants⁸¹ :

- Equilibrer les entrées et les sorties de matières dans l'écosystème industriel en fonction des capacités d'absorption et de production de l'écosystème naturel
- Orienter les politiques publiques en fonction d'objectifs d'évolution du système industriel sur le long terme
- Créer de nouvelles structures de coordination des actions, de communication et d'information entre acteurs de l'écosystème industriel.

Une évolution importante de cette stratégie a été proposée par John Ehrenfeld. Il insiste sur le changement en profondeur de repères culturels qu'implique une transition vers une société industrielle durable. Ce faisant, il propose de :

- Concevoir de nouvelles pratiques de consommation maintenant une prospérité économique tout en réduisant les impacts environnementaux de notre mode de vie, par exemple avec l'introduction de nouveaux critères d'évaluation écologique tels que la « suffisance » des dotations des personnes en biens et services pour garantir un niveau de vie élevé ⁸² ; il s'agirait alors de fournir des fonctions et des services effectivement utiles à chacun et de manière équitable plutôt que des biens indépendants et obsolètes, en mettant en place, par exemple, une économie de la fonctionnalité⁸³, qui est basée sur la vente de l'usage d'un bien plutôt que le bien lui-même⁸⁴.
- Mettre en place des mécanismes institutionnels d'information et de délibération impliquant l'ensemble des acteurs de l'écosystème industriel, des producteurs initiaux jusqu'aux consommateurs, afin de faciliter la coordination des acteurs entre eux ainsi

⁷⁹ Allenby, Braden, *Design for environment: implementing industrial ecology*, Ph.D. Dissertation, Rutgers University, New Brunswick, 1992.

⁸⁰ *Ibid.*, p.100.

⁸¹ Tibbs, Hardin, « Industrial Ecology: An Agenda for Environmental Management », *Pollution Prevention Review*, 1992, pp.167-180; voir également du même auteur, avec des lignes directrice légèrement différentes : « Industrial Ecology : an Environmental Agenda for Industry », *Whole Earth Review*, Winter 1992, pp.4-19.

⁸² Ehrenfeld, John, *op.cit.*, 2004, p.2.

⁸³ Ehrenfeld, John, « Industrial Ecology : a framework for product and process design », *Journal of Cleaner Production*, Vol.5, n°1-2, 1997, p.90.

⁸⁴ Buclet, Nicolas, « L'économie de fonctionnalité entre éco-conception et territoire : une typologie », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 5, n°1, 2014, consulté le 31.07.16. : <http://developpementdurable.revues.org/10134> .

que leur adaptation collective aux enjeux environnementaux. John Ehrenfeld en conclut que « [dans la mise en œuvre d'une stratégie d'écologie industrielle] *Les limites du système sont plus importantes que la sémantique. La sémantique et le sens métaphorique sont cependant importants dans le changement de culture et de structure institutionnelle qui produit en fin de compte les artefacts technologiques sur lesquels repose la soutenabilité.* »⁸⁵

Les stratégies d'éco-restructuration de la société industrielle proposées par Braden Allenby, complétées par Hardin Tibbs et John Ehrenfeld, ont conduit à la définition d'un cadre conceptuel cohérent et d'une organisation des domaines, des méthodes et des outils d'action, dont un aperçu schématique est proposé à titre d'exemple ci-dessous⁸⁶ (Fig. 1).

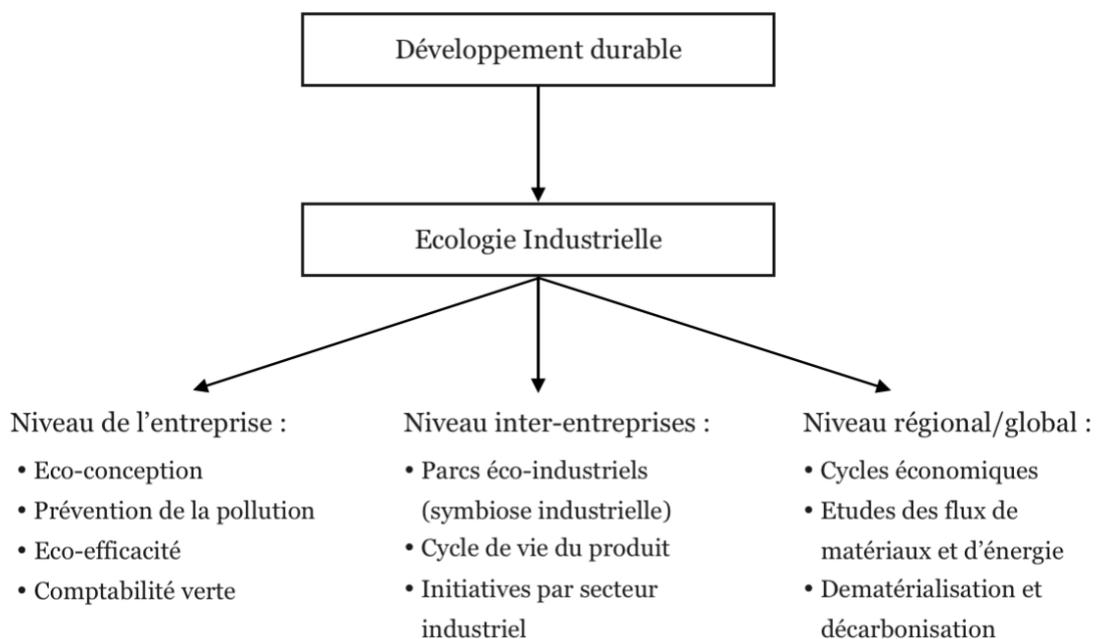


Figure 1 : Organisation de l'écologie industrielle (d'après R. Lifset, T. Graedel)

La plupart des outils et techniques sont basées sur un repérage (ou une simulation) des flux de matière, d'énergie ou de substance à travers un milieu (un « système ») donné⁸⁷ : qu'il

⁸⁵ « *It is the system bounds rather than the semantics that is more important. The semantics and metaphorical sense are, nevertheless, important in changing the culture and institutional structures that ultimately produce the technological artifacts on which sustainability rests. The richness of industrial ecology in extending beyond the disciplinary, political, and economic bounds of all the other frameworks is perhaps the most powerful of the three. It would seem to have the potential to change the dominant social paradigm to show the benefits to individuals and isolated organizations like firms in cooperating to produce sustainable behavior.* » (Ehrenfeld, John, *op.cit.*, 1997, p.94).

⁸⁶ Lifset, Reid, Graedel, Tom, « Industrial ecology : goals and definition », in Ayres, Robert, Ayres, Leslie, A *Handbook of Industrial Ecology*, 2002, pp.3-15.

⁸⁷ Voir notamment Dijkema, Gerard P.J., Xu, Ming, Derrible, Sybil, Lifset, Reid, « Complexity in Industrial Ecology. Models, Analysis, and Actions », *Journal of Industrial Ecology*, Vol. 19, N°2, 2015, pp.189-194.

s'agisse d'une région ou d'une zone industrielle, des différentes opérations de production-transformation-transport d'un produit au cours de son cycle de vie (filère), ou d'un processus industriel particulier⁸⁸. Ces techniques de modélisation servent à comprendre les processus complexes d'interaction des sous-systèmes industriels entre eux, et entre systèmes industriels et système naturel, afin de proposer des solutions de re-conception et d'amélioration des activités humaines, lorsqu'il ne s'agit pas d'aménager l'environnement lui-même⁸⁹.

Ainsi l'application de l'écologie industrielle aux activités d'un parc industriel ou d'un territoire conduit notamment à des projets de « symbioses industrielles », inspirés des symbioses entre être vivantes observées dans la biosphère. Elles visent à engager « *des industries d'habitude séparées, dans une approche collective, avec un avantage concurrentiel [mutuel], impliquant l'échange de matériaux, d'énergie, d'eau et de résidus* »⁹⁰ et cela afin d'optimiser collectivement l'usage des ressources et réduire les rejets environnementaux.

Sans entrer pour le moment dans le détail des outils et des niveaux opérationnels, il faut noter que l'écologie industrielle articule une grande diversité de disciplines scientifiques, techniques et de domaines d'expérience, au service d'un projet commun qui, du fait de sa complexité, ferait justement l'objet d'un travail de définition et de promotion de la part de communauté de l'écologie industrielle⁹¹. Dans ce contexte, les sciences humaines et sociales sont censées rencontrer les disciplines du génie chimique, écologique et des systèmes industriels afin de saisir les différentes dimensions de la société industrielle, de ses fonctionnements, et de ses rapports à l'environnement naturel. Une telle tentative de rencontre peut être observée dans un grand nombre d'outils d'aide à la décision et de méthodes conception de solutions innovantes, émanant généralement d'ingénieurs, dès lors qu'il s'agit d'encourager une transition sociotechnique à tous les niveaux de la société industrielle⁹².

⁸⁸ Boons, Frank, Baas, Léo, « Types of industrial ecology, the problem of coordination », *Journal of Cleaner Production*, Vol.5, N°1-2, 1997, pp.79-86.

⁸⁹ La version la plus extrême de cette tendance va jusqu'à proposer d'aménager (transformer, contrôler) certains phénomènes naturels globaux comme l'ensoleillement atmosphérique. Cette thèse est défendue notamment par Braden Allenby, un des auteurs importants de l'écologie industrielle standard, qui plaide en faveur de la géo-ingénierie climatique (Cf. Allenby, Braden, « Earth systems engineering and management », in Ayres, Robert, Ayres, leslie, *op.cit.*, 2004, pp.566-571).

⁹⁰ Chertow, Marian, « Industrial symbiosis: Literature and taxonomy », *Annual Review of Energy and the Environment*, vol.25, n°1, 2000, pp.313- 337.

⁹¹ Ausubel, Jesse H., Wernick, Iddo K. (coord.), Vishnu Group, *Industrial Ecology: Some Directions for Research*, Pre Publication draft, The Rockefeller University, mai 1997; Allenby, Brad, « The Ontologies of Industrial Ecology? », *Progress in Industrial Ecology – An International Journal*, Vol. 3, N°1/2, 2006, pp.28-40.

⁹² Ceux-ci vont de l'évaluation environnementale d'un bien ou d'un service (par les méthodes d'Analyse du Cycle de Vie, bilans divers « entrées-sorties », modélisations de polluants et de risques socio-environnementaux), à la conception de chaînes logistiques verte, d'éco-technologies inspirées par le biomimétisme, et plus généralement l'éco-conception de produits, services, systèmes industriels, aménagements... ce qui a notamment conduit à la

Deux objections au modèle standard d'éco-restructuration

Depuis le début des années 2000, ces modèles, ainsi que les hypothèses sur lesquels ils reposent, ont été discutés, nuancés et améliorés par les spécialistes du développement durable. Cela a conduit la communauté française à préférer notamment le terme d'écologie industrielle et territoriale, afin d'insister sur l'indentification des enjeux institutionnels et sociaux propres à chaque territoire pour comprendre les dynamiques d'interaction entre les communautés humaines et leur environnement naturel ainsi que pour agir de manière adéquate⁹³. Elles résultent notamment d'une reconnaissance des limites scientifiques de l'approche standard ou de certaines interprétations de cette dernière, qui laissent entrevoir l'impossibilité de mise en soutenabilité de la société industrielle. Nous n'en mentionnerons que deux : la prise en compte de l'entropie matérielle et de l'effet rebond économique.

Les travaux fondateurs de Nicholas Georgescu-Roegen sur les conditions matériels de fonctionnement d'une économie suggèrent qu'il serait difficile, voire impossible, de boucler complètement les flux de matière à l'intérieur de la société industrielle⁹⁴. Pour affirmer cela, cet économiste propose d'observer la dynamique économique en tenant compte des sciences physiques, et notamment des lois de la thermodynamique : chaque production d'un bien ou d'un service mobilise nécessairement de l'énergie, puisqu'il s'agit généralement de transformer, transporter ou d'extraire de la matière, et de produire des efforts, qui sont des opérations déterminées en parties par leurs rendements énergétiques. La dynamique globale de l'économie, et sa capacité à produire des richesses en grand nombre, et donc en partie déterminée par l'accessibilité à de l'énergie-ressource. Dans ce contexte, la « bio-économie » est la compréhension globale des fonctionnements métaboliques des sociétés industrielles prenant en compte à la fois les lois de la physique, la situation écologique d'une société donnée et l'histoire du développement sociale et technique de cette dernière sur le long terme⁹⁵. De base, le questionnement bioéconomique pose le problème de l'entropie dans les

recherche sur les méthodes et outils d'aide à la conception d'écosystèmes industriels localisés surnommés depuis « symbioses industrielles » (ou parc éco-industriels).

⁹³ « Au niveau francophone par ailleurs, les chercheurs ont pour certains souhaité basculer vers l'expression "écologie industrielle et territoriale", ceci afin de sortir le champ disciplinaire à la fois d'une vision restreinte au monde industriel et d'une approche majoritairement portée par les sciences de l'ingénieur. » (Buclet, Nicolas, « Écologie industrielle et économie circulaire : définitions et principes », in Alix, Yann, Cerceau, Juliette, Mat, Nicolas (dir.), « Économie circulaire et écosystèmes portuaires », *Économie circulaire et écosystèmes portuaires*, Cormelles-le-Royal : EMS éditions, p.36).

⁹⁴ Georgescu-Roegen, Nicholas, *op.cit.*, 1995.

⁹⁵ La bio-économie vient de la prise en compte à la fois de la biologie et de l'économie dans la survie des sociétés (et dans leur développement). Elle conduit notamment à interroger le progrès technique et la dépendance aux objets ainsi qu'à la biosphère de l'humanité (cf. *ibid.*, pp.91-98 ; Carton, Hugo Sinaï, Agnès, *La Bioéconomie :*

économies industrielles, c'est-à-dire le problème des rendements énergétiques globaux du système économique ou d'une filière de production. Ainsi, les sociétés industrielles ont besoin en priorité de matières premières à haut pouvoir calorifique (que l'on pense aux hydrocarbures) ou encore des matériaux difficilement reproductibles par synthèse du fait de l'énergie qui serait nécessaire (des matériaux de basse entropie, par exemple les métaux rares). Par ailleurs, les processus industriels nécessitent généralement des matériaux d'un niveau de pureté important. De telles ressources sont souvent concentrées dans l'environnement au sein de gisements rares et difficilement accessibles. Tant que ces matériaux et ces sources énergétiques sont accessibles à des coûts acceptables, un rendement bioéconomique élevé peut être maintenu dans les sociétés industrielles.

Par contre, les déchets produits par la société de consommation ont souvent un pouvoir calorifique plus faible que certaines ressources naturelles ou nécessitent un raffinage (entropie haute) avant d'être réutilisables en tant que ressources de base dans des processus industriels. Aussi, leur exploitation ne serait économiquement viable qu'après épuisement des gisements accessibles de tous les matériaux d'entropie inférieure, généralement des matières premières naturelles, même lorsqu'elles sont extraites avec un bénéfice énergétique faible⁹⁶. Dans la perspective d'une maturation de l'écosystème industriel, telle que le propose certains tenants de l'écologie industrielle, seule l'exploitation massive et peu coûteuse (en matériaux et énergie ⁹⁷) d'une source d'énergie renouvelable permettrait de fournir suffisamment d'énergie pour alimenter notamment la dynamique industrielle massive de bouclage des flux de matière et d'énergie, c'est-à-dire de recyclage systématique, de transport, *etc.* Aussi, sur le long terme il ne serait pas possible qu'une société soit à la fois hyper-industrielle et mature d'un point de vue écosystémique (économie circulaire parfaite) ⁹⁸. Le bouclage et la dématérialisation des flux de matière entraînent une

vicissitudes d'un concept d'avenir, Institut Momentum, 2013, consulté en ligne le 05.08.16 : <http://www.institutmomentum.org/la-bioeconomievicissitudes-dun-concept-davenir/>).

⁹⁶ Par exemple, les huiles et gaz de schistes nécessitent une quantité importante d'énergie pour extraire une quantité de matériau ou gaz à la valeur énergétique à peine plus élevée que l'investissement initial en énergie pour les libérer de la roche et les récupérer. Ainsi, le Taux de retour énergétique (TRE ; appelé aussi EROEI pour *Energy Return On Energy Invested*), c'est-à-dire la quantité d'énergie extraite d'une exploitation par rapport à l'énergie investie dans l'exploitation, mesurée en équivalents barils de pétrole, était seulement de 4 à 5 pour les pétroles de schistes d'Amérique du Nord depuis 2005, contre 100 et plus pour du pétrole conventionnel d'Arabie (cf. Murphy, David, Hall, Charles, « Year in review—EROI or energy return on (energy) invested », *Annals of the New York Academy of Science*, Issue on Ecological Economics Review, Vol.1185, 2010, pp.102-118 ; Hall, Charles, Lambert, Jessica, Balogh, Stephen, « EROI of different fuels and the implications for society », *Energy Policy*, n°64, 2014, pp.141-152). Plus généralement, les économistes de l'énergie remarquent une réduction forte du EROI moyen dans les pays développés depuis 1950.

⁹⁷ Rappelons ainsi que la production et le recyclage des dispositifs producteurs d'énergies de sources renouvelables (éoliennes, panneaux solaires, barrages, alternateurs, *etc.*) sont des opérations elles-mêmes très coûteuses en matériaux et en énergie.

⁹⁸ « *La stabilité d'un système clos est exclue par la quatrième loi. S'il s'agit d'un système ouvert il ne peut être que quasi stable, car les relations d'Onsager ne peuvent être toutes exactement réalisées. Cela présuppose en outre une accessibilité quasi constante des ressources naturelles. En fait pendant la plus grande partie de son*

dégradation irréversible de la matière⁹⁹. Par ailleurs, comme le rappelle Georgescu-Roegen, les sociétés industrielles, et tout particulièrement les territoires qui les supportent, sont des systèmes ouverts, intégrés dans une biosphère et une géosphère. Il est ainsi non seulement illusoire de chercher à boucler les flux de matière et d'énergie de manière à les isoler des autres sphères terrestres¹⁰⁰, mais économiquement critiquable, tant les sociétés industrielles sont dépendantes de l'énergie et de la matière, toutes deux issues de la nature. Un projet visant à découpler la satisfaction des besoins humains de la croissance des consommations de ressources devrait donc promouvoir un changement fondamental dans le régime actuel de civilisation matérielle (privilégier les matériaux de haute entropie, d'origine biologique et renouvelables, parfois impures, réutilisables, etc.) et notamment une transformation radicale de notre culture de consommation (fin de l'incitation à consommer toujours plus, des produits jetables, du marketing et des phénomènes de mode allant dans ce sens, etc.).

Une seconde critique de la stratégie d'éco-restructuration standard s'appuie sur l'étude de certains comportements des agents économiques dans le contexte actuel, ce qu'on appelle un « effet rebond » en matière de consommation et de production. Il est ainsi admis que l'adoption de certaines nouvelles technologies, dites éco-efficientes, devrait permettre notamment de réduire la consommation de matière ou d'énergie pour fournir une unité équivalente de service. Or, ce phénomène peut réduire les coûts pour une même base de services rendus, accroissant ainsi le pouvoir d'achat des agents économiques (effet revenu). Ces agents économiques, qu'il s'agisse de ménages ou d'entreprises, peuvent utiliser les nouveaux revenus ainsi « dégagés » par l'amélioration technologique pour consommer plus de biens et services, entraînant un nouvel impact environnemental¹⁰¹. Les effets écologiques escomptés de l'introduction de nouvelles technologies – dans le cadre d'une politique d'éco-restructuration standard par exemple – s'en trouveraient grandement réduits. Depuis le

histoire, l'humanité a vécu dans cet état-là au sein des communautés villageoises traditionnelles qui n'ont pas encore complètement disparu. Toutefois, une société industrielle se heurte à une accessibilité décroissante de la matière-énergie dont elle a besoin. Si cette circonstance n'est pas contrebalancée par des innovations technologiques, le capital doit nécessairement être accru et les gens doivent travailler davantage pour autant que la population doive demeurer constante. Dans cette perspective, il y a une limite à la capacité de travailler ainsi qu'aux besoins de nourriture et de confort. Si les innovations compensent l'accessibilité décroissante, le capital ne peut rester constant en un sens tant soit peu défini. La difficulté majeure réside alors dans l'impossibilité des innovations à se poursuivre indéfiniment dans un système clos. Les progrès technologiques trop vantés et vendus à notre époque ne devraient pas nous aveugler. Du point de vue de l'économie des ressources terrestres - base du mode de vie industriel de l'humanité - la plupart des innovations représentent un gaspillage de basse entropie. » (Goergescu-Roegen, Nicholas, op.cit., 1995, p.134-135).

⁹⁹ O'Rourke, Dara, Connelly, Lloyd, Koshland, Catherine, « Industrial Ecology : A critical Review », *International Journal of Environment and Pollution*, Vol. 6, n°2/3, 1996, pp.89-112.

¹⁰⁰ Comme semble le proposer la pensée standard de l'écologie industrielle, et notamment les stratégies d'éco-restructuration proposée à la suite de Barden Allenby ou de Hardin Tibbs, qui visent à boucler au maximum les flux d'énergies et de matières, éviter les dissipations et les « fuites » dans la nature, afin de ne plus laisser qu'une entrée d'énergie d'origine solaire dans le système industriel.

¹⁰¹ Ayres, Robert, Ayres, Leslie (Ed.), op.cit., 2002, p.204, 215, 471.

début des années 2000, les études se multiplient sur les conséquences des « effets rebonds » à la suite de l'introduction de technologies censées permettre un gain environnemental et économique (« éco-technologies »)¹⁰². Ainsi par exemple, une étude¹⁰³ portant sur des ménages australiens sur la période 2003-2004 confirme un effet rebond en matière de consommation courante énergétiques de ces derniers : des économies réalisées en matière de consommation quotidienne de carburant ou d'électricité domestique, suite à l'introduction de voitures ou de lampes plus écologiques, se traduiraient par un regain de consommation¹⁰⁴. Ces travaux font craindre qu'à tout effort de dématérialisation de l'économie devrait faire face à un phénomène « re-matérialisation » (accroissement de la consommation matérielle) plus ou moins important, dans le contexte des institutions économiques et culturelles actuelles. Ce faisant, les études sur l'effet rebond confirment l'importance d'un travail non seulement technique mais aussi sur les institutions sociales et sur la culture populaire, dès lors qu'on souhaite réduire fortement la consommation matérielle et énergétique de la société industrielle. Il serait dommage de penser l'éco-restructuration technique et physique de la société industrielle en dehors de son contexte social, économique et culturel. La conjugaison d'une perspective technique et d'une perspective sociale critique pourrait permettre de penser de concert comment des aménagements techniques et des institutions sociales organisent les rapports des sociétés à leur environnement naturel ainsi que le traitement et la répartition interne des ressources matérielles et énergétiques nécessaires¹⁰⁵. Dès lors, l'analyse des flux de matière et d'énergie, qui sert de base à la plupart des études d'écologie industrielle, ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les ressorts socio-historiques des comportements – en premier lieu desquels les intentions et les croyances diverses – responsables du métabolisme des sociétés industrielles¹⁰⁶.

Cet élargissement de perspective a, entre autre, motivé une partie de la communauté française à adopter le terme d'« écologie industrielle et territoriale » pour insister justement

¹⁰² Pour ne citer que quelques études qui nous sont apparues significatives : Schipper, Lee, Grubb, Michael, « On the rebound? Feedback between energy intensities and energy uses in iea countries », *Energy Policy*, vol.28, 2000, pp.367–388 ; Sorrell, Steve, Dimitropoulos, John, « The rebound effect: microeconomic definitions, limitations and extensions », *Ecological Economics*, n°65, 2008, pp.636–649 ; Girod, Bastien, De Haan, Peter, « More or better? A model for changes in household greenhouse gas emissions due to higher income », *Journal of Industrial Ecology*, vol°14 n°1, 2010, pp.31–49 ; Chitnis, Mona, Sorell, Steve, Druckman, Angela, Firth, Steven K., Jackson, Tim, « Turning lights into flight : Estimating direct and indirect rebound effects for UK households », *Energy Policy*, n°55, 2013, pp.234–250.

¹⁰³ Murray, Cameron, « What if consumers decided to all 'go green'? Environmental rebound effects from consumption decisions », *Energy policy*, vol.54, 2013, pp.240-256.

¹⁰⁴ Sans entrer dans les détails, l'auteur estime qu'entre 5 à 25% environ de la somme économisée serait utilisée pour consommer plus ; cette proportion dépendrait de classes de revenus et de l'ampleur des économies réalisées ; et l'effet rebond serait une fonction proportionnellement croissante de la somme économisée (cf. *ibid.*).

¹⁰⁵ Fischer-Kowalski, Marina, « Sustainable development: socio-economic metabolism and colonization of nature », *International Social Science Journal*, n°158, 1998, pp.573-587.

¹⁰⁶ Fischer-Kowalski, Marina, « On the history of industrial metabolism », in Bourg, Dominique, Erkman, Suren (Ed.), *International Perspectives on Industrial Ecology*, Sheffield: Greenleaf Publ., 2003, pp.33-45.

sur la prise en compte d'enjeux à la fois sociaux et environnementaux des territoires dans le projet d'éco-restructuration des sociétés industrielles¹⁰⁷. Le territoire apparaît en effet comme un cadre intellectuel et politique pour repenser les rapports entre une société et son environnement, local et global, en incluant notamment dans la réflexion et l'action collective le problème central de l'inadéquation des institutions sociales qui nous servent de contexte de référence conventionnelle pour penser la situation actuelle ou à venir¹⁰⁸.

1.3. LA DEMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

La mise en œuvre de l'écologie industrielle peut avoir lieu à différentes échelles : d'une zone d'activité jusqu'à une région, en passant par les filières de production ou encore les communautés d'organisations économiques et sociales. L'articulation entre ces différents niveaux, et entre les acteurs à chacun de ces niveaux, est un enjeu important pour la mise en œuvre efficace d'une transition des systèmes industriels dans son organisation même. Une démarche d'écologie industrielle et territoriale reste donc fondamentalement un phénomène collectif, c'est-à-dire un processus social d'intégration et d'interaction du fait ¹⁰⁹:

- des dépendances techniques entre acteurs, qui se complètent à l'intérieur des systèmes industriels, c'est-à-dire d'une chaîne d'opérations complémentaires pour réaliser un travail spécifique (dépendance des producteurs vis-à-vis de fournisseurs, de techniciens, des clients, *etc.*),
- des dépendances de type marchandes, c'est-à-dire dans le cadre d'un jeu compétitif entre acteurs hétérogènes visant à échanger des biens et services, ou pour s'assurer un certain accès à une ressource rare (un gisement de matériaux à recycler, d'une population de consommateurs, d'une certaine main d'œuvre, *etc.*),
- une dépendance géographique à un lieu ou un espace, qui résulte du partage, par différentes personnes et organisations, d'un environnement composé d'éléments de nature artificielle ou naturelle, physiques et symboliques, qui constituent une richesse commune (une route, la rivière, la paix civile, un régime de normes, *etc.*).

Dans ce contexte, la « démarche d'écologie industrielle et territoriale » est une forme d'action collective privilégiée pour engager une « éco-restructuration » d'un territoire ou

¹⁰⁷ « Au niveau francophone par ailleurs, les chercheurs en sciences sociales ont pour certains souhaité basculer vers l'expression "écologie industrielle et territoriale", ceci afin de sortir le champ disciplinaire à la fois d'une vision restreinte au monde industriel et d'une approche majoritairement portée par les sciences de l'ingénieur. » (Buclet, op. cit., 2015).

¹⁰⁸ Buclet, Nicolas, *Les déclinaisons territoriales des stratégies de développement durable... op.cit.*, 2009.

¹⁰⁹ Nous tirons ces traits d'une lecture libre de l'article : Boons, Frank, Baas, Léo, *op.cit.*, 1997, pp.79-86.

d'une communauté donnée¹¹⁰. Elle s'avère être une méthode permettant d'organiser progressivement les interdépendances entre membres d'un écosystème industriel et territorial potentiel¹¹¹. Elle favorise ainsi les pratiques coopératives et le lancement de projets d'écologie industrielle spécifique¹¹². La gouvernance de cette action collective se construit par le dialogue et l'échange au sujet des situations sociales, techniques et environnementales des acteurs en présence ainsi que du territoire. Concrètement, la démarche consiste généralement en un train de réunions, de rencontres, de visites, de participations à des événements extérieurs (conférences, salons) au cours desquels peuvent s'opérer les échanges d'informations et les rapprochements nécessaires à l'élaboration de projets plus spécifiques intéressant les acteurs du territoire. Un grand nombre de ces projets cherchent à accroître l'éco-efficacité¹¹³ d'un procédé, d'un produit, d'un service, d'un site ou d'une zone aménagée¹¹⁴. Pour cela, certains des projets d'écologie industrielle et territoriale les plus notables visent à établir des « synergies » d'écologie industrielle, soit en utilisant un flux de matière ou d'énergie résiduel dans un processus industriel tiers, en substitution d'un matériau ou d'une source énergie moins éco-efficace, soit en mutualisant le traitement d'un flux intrant ou sortant, des activités de stockage ou de transport. Pour rappel, nous avons vu plus tôt que la multiplication des synergies entre unités industrielles¹¹⁵ voisines, au sein d'une même zone industrielle ou d'une région forme parfois un réseau de relations industrielles complémentaires appelé aussi « symbiose industrielle ». Il existe également d'autres modèles de transformation des sociétés industrielles selon une logique d'écologie industrielle : l'adoption de modèle économique de la fonctionnalité par exemple, ou encore l'écoconception systématique de produits et services.

Deux enjeux pour l'étude des démarches d'écologie industrielle et territoriale

¹¹⁰ Beaurain, Christophe, Brulot, Sabrina, « L'écologie industrielle comme processus de développement territorial : une lecture par la proximité », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°2, avril 2011, pp.318-319.

¹¹¹ Chertow, Marian, « "Uncovering" Industrial Symbiosis », *Journal of Industrial Ecology*, vol.11, n°1, 2007, pp.11-30 ; Chertow, Marian, Ehrenfeld, John, « Organizing Self-Organizing Systems », *Journal of Industrial Ecology*, vol.16, n°1, 2012, pp.13-27.

¹¹² Définition recomposée à partir des documents suivants : Buclet, Nicolas (coord.), *ARPEGE... op.cit.*, 2009 ; Brulot, Sabrina, « Mise en œuvre de projets territoriaux d'écologie industrielle en France : vers un outil méthodologique d'aide à la décision », *Thèse de Doctorat*, Université de technologie de Troyes, 2009 ; Beaurain, Christophe, Brulot, Sabrina, *op.cit.*, 2011.

¹¹³ L'éco-efficacité « correspond au rapport entre la valeur économique du produit ou service et son impact environnemental. L'intérêt pour une entreprise est donc d'augmenter cette éco-efficacité en jouant sur une augmentation de la dimension économique et une diminution de l'impact environnemental. Entre deux services équivalents, le plus éco-efficace est celui qui consomme le moins d'énergie et de matières premières. » (Buclet, Nicolas (coord.), *ARPEGE... op.cit.*, 2009, p.20).

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ Il s'agit là de toute infrastructure humaine consommant, transformant et rejetant systématiquement de la matière et de l'énergie. Cette dénomination peut donc inclure aussi bien une raffinerie ou une ferme céréalière, que la centrale d'un réseau de chauffage urbain ou la cuisine d'une cantine scolaire.

Avant d'évoquer plus en détails les phénomènes d'action collective dans ces démarches, il nous semble important mettre en lumière deux éléments problématiques qui les concernent.

Tout d'abord, la démarche d'écologie industrielle et territoriale offre un espace pour une élaboration collective, spontanée (stratégie émergente) et organisée par du management à des fins dédiés¹¹⁶ (planification dialogique) d'actions visant l'éco-restructuration¹¹⁷. Cette organisation pose un certain nombre de problèmes opérationnels pour comprendre dans quelle mesure certaines actions collectives peuvent revendiquer la dénomination de « démarche d'écologie industrielle et territoriale ». En effet, les objectifs et les moyens de la démarche, s'ils sont inspirés par l'écologie industrielle et territoriale, sont aussi définis « chemin faisant »¹¹⁸, c'est-à-dire de manière incrémentale, par tâtonnement et confrontation des problèmes, des attentes et des possibilités d'action des participants respectifs¹¹⁹. Aussi, la gouvernance de la démarche, qui inclut souvent des représentants des organisations industrielles privées et publiques locales, gagne à être élargie à une grande diversité d'organisations et de personnes directement ou indirectement impliquées par les changements territoriaux en discussion (associations locales, grand public), ce qui amène à la mise en place de procédures d'intégration de ces diverses parties prenantes dans le pilotage des projets¹²⁰. Lorsque l'action collective est un processus collaboratif et multi-acteurs, la réalisation de certains projets, le choix de privilégier certaines actions, se construit *in fine* de manière pratique, par l'engagement volontaire d'acteurs participants et la résolution de problèmes techniques ou économiques et sociaux¹²¹.

¹¹⁶ Analyse de Cycle de Vie, Analyse de Flux de Matière et d'Énergie, Métabolisme Industriel, Outil logiciel de découverte de synergies, tableaux de bords de suivi de l'éco-efficacité, études de marché sur les besoins et comportements des consommateurs, simulation logistique, études de faisabilité, revues techniques, etc.

¹¹⁷ Avenier, Marie-Josée, « La stratégie appelle une stratégie chemin-faisant », *Gestion 2000*, n°5, 1999, pp.13-44.

¹¹⁸ Avenier, Marie-Josée (coord.), *La Stratégie Chemin Faisant*, Paris : Economica, 1997.

¹¹⁹ Spekkink, Wouter, Boons, Frank, « The Emergence of Collaborations », *Journal of Public Administration Research And Theory*, Vol.26, N° 4, 2016, pp.613-635 ; Spekking, Wouter, *Industrial Symbiosis as a Social Process - Developing theory and methods for the longitudinal investigation of social dynamics in the emergence and development of industrial symbiosis*, Thèse de doctorat, Erasmus Université Rotterdam, Rotterdam, 2016; nous nous appuyons par ailleurs sur notre première étude d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale, réalisée dans le cadre d'un stage de Master 2 IMEDD au sein de l'équipe de recherche CREIDD de l'Institut Charles Delaunay de l'Université de technologie de Troyes; voir ainsi notamment une partie des conclusions de la publication qui en a résulté : Brulot, Sabrina, Maillefert, Muriel, Joubert, Jérémie, « Stratégies d'acteurs et gouvernance des démarches d'écologie industrielle et territoriale », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 5, N°, fév. 2014 ; consulté en ligne le 20.02.18. : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/10082>.

¹²⁰ Brulot, Sabrina, *op.cit.*, 2009.

¹²¹ Spekkink, Wouter, *Industrial Symbiosis as a Social Process ... op.cit.*, 2016.

Ainsi, la trajectoire d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale peut être lue comme une propriété émergente des dynamiques sociales internes qui s'y conjuguent : rien ne garantit *a priori* que les raisons individuelles et les motifs des acteurs engagés ensemble dans la démarche soient de l'ordre de l'écologie industrielle et territoriale, ou même d'un développement durable. Réclamer l'étiquette « démarche d'écologie industrielle et territoriale » pour parler d'une action collective résulte soit d'une intention d'engager (ou de s'engager dans) une série cohérente d'actions futures visant l'éco-restructuration de la société industrielle, soit d'une volonté de décrire *a posteriori* une série d'actions, en cohérence avec les modèles et les objectifs de l'écologie industrielle et territoriale¹²². Dans ce contexte, l'un des enjeux, affectant autant la recherche que la pratique, réside dans l'étude des conditions d'émergence d'une action collective qui permette effectivement une éco-restructuration, c'est-à-dire, de passer des intentions à des résultats tangibles tout en tenant compte de l'autonomie et la complexité d'une action collective, collaborative et diverse.

Un second enjeu de l'étude des démarches d'écologie industrielles et territoriales concerne leurs repérages et interprétation dans l'inscription et le développement de ces dernières dans la société. Les changements favorisés par les projets d'écologie industrielle et territoriale peuvent engendrer des bénéfices collectifs. Ils ne se limitent pas aux gains économiques provoqués par la réduction des coûts de chauffage ou de retraitement et transport de certains, par la création de nouvelles activités et de nouveaux modèles d'affaire comme à Grande-Synthe dans le Nord¹²³, par l'amélioration de la compétitivité des entreprises d'un bassin industriel comme à Ulsan en Corée-du-Sud¹²⁴, ou encore par la sécurisation des approvisionnements en certaines ressources comme à Kalundborg.

Certes, il peut exister des améliorations environnementales notables, qui peuvent constituer un motif louable de l'action individuelle, mais les projets répondent aussi à des obligations légales¹²⁵ ou à une pression sociale et politique forte afin d'atteindre des objectifs d'ordre écologique¹²⁶. Enfin, la mise en place de pratiques plus responsables peut participer

¹²² Chertow, Marian, *op.cit.*, 2007 ; nous reprenons ici les conclusions de des études classiques réalisées sur les symbioses industrielles, mais nous supposons que les caractéristiques mises en évidence à ce sujet pourraient être étendues à la catégorie des démarches d'écologie industrielles en général.

¹²³ Beurain, Christophe, Varlet, Delphine, « Quelques pistes de réflexion pour une approche pragmatiste de l'écologie industrielle : l'exemple de l'agglomération dunkerquoise », *Développement durable et territoires* [En ligne], vol.5, n°1, 2014, consulté le 24.08.16.: <http://developpementdurable.revues.org/10111>.

¹²⁴ Behera, Shishir Kumar, Kim, Jung-Hoon, Lee, Sang-Yoon, Suh, Sangwon, Park, Hung-Suck, « Evolution of 'designed' industrial symbiosis networks in the Ulsan Eco-industrial Park: 'research and development into business' as the enabling framework », *Journal of Cleaner Production*, n°29-30, 2012, pp.103-112.

¹²⁵ Jacobsen, Noel Brings, « Industrial Symbiosis in Kalundborg, Denmark: A Quantitative Assessment of Economic and Environmental Aspects », *Journal of Industrial Ecology*, vol.10, n°1-2, pp.239-255.

¹²⁶ Les pouvoirs publics ont joué un rôle important dans le cas de la symbiose de Kalundborg par exemple. Comme le soulignent de nombreux auteurs, le souci de préservation de la ressource en eau – et plus généralement

de l'épanouissement moral et sensible des personnes¹²⁷. Malgré ces nombreux avantages et les efforts importants mis en œuvre pour accompagner les initiatives dans ce domaine, il est étonnant que les démarches d'écologie industrielle et territoriale ne soient pas plus largement répandues sur le territoire national¹²⁸, même si leur développement ces dernières années est remarquable¹²⁹.

Ce constat ouvre sur une question à la fois épistémique ou politique qui constitue une part de la problématique de ce travail : comment généraliser des démarches d'écologie industrielle et territoriale dès lors qu'on considère qu'il peut s'agir de démarches volontaires et participatives, souvent adaptées à des contextes locaux ou sociaux singuliers et parfois avec des résultats improbables ? Ce faisant, comment penser les démarches d'écologie industrielle et territoriale dans leur diversité, sans trop préjuger de leur contenu ou de leur forme ? Reconnaissons qu'il serait difficile de saisir l'ensemble des domaines et des possibilités d'expression de l'écologie industrielle et territoriale, compte tenu de la complexité de l'économie et de la société. Un enjeu important de la recherche dans ce domaine réside donc dans la capacité à maintenir une attitude ouverte à des initiatives spontanées et à des démarches hors-normes qui peuvent émerger n'importe où, dans divers domaines et sous diverses formes, sans nécessairement se réclamer de l'écologie industrielle et territoriale. Or, l'usage de modèles ou de catégories trop strictes peut rendre difficile le repérage de formes d'action collective alternatives ou véritablement novatrices. Comme nous le verrons plus en détail par la suite, ce problème nous amène à étudier les logiques d'action collective à l'œuvre dans certaines initiatives apparemment innovatrices¹³⁰.

En identifiant les mécanismes logiques à l'œuvre dans ces actions collectives, ainsi que la forme de rationalité dont font preuve les personnes en charge d'organiser ce collectif,

d'approvisionnement en ressources ou de traitement des déchets – se combine à un contexte territorial favorable au dialogue entre acteurs habitants le territoire. De plus, la pression de la municipalité et des régulations a encouragé les cadres des industries locales à s'engager dans des solutions coopératives de synergies éco-industrielles. Voir notamment: Ehrenfeld, John, Gertler, Nicholas, « Industrial Ecology in Practice: The evolution of interdependence in Kalundborg », *Journal of Industrial Ecology*, vol.1, n°1, 1997, pp.67-80 ; Buclet, Nicolas, *Ecologie industrielle et territoriale... op.cit.*, 2011, pp.167-171.

¹²⁷ Beaurain, Christophe, « La construction d'un territoire à partir des ressources environnementales : l'exemple de l'agglomération dunkerquoise », *Géographie, économie, société*, vol.10, n°3, 2008, p. 365-384.

¹²⁸ Chertow, Marian, *op.cit.*, 2007 ; Gibbs, David, Deutz, Pauline, « Reflections on implementing industrial ecology through eco-industrial park development », *Journal of Cleaner Production*, n°15, 2007, pp.1683-1695 ; Beaurain, Christophe, Varlet, Delphine, *op.cit.*, 2014, p.2. ; Buclet, Nicolas, *Ecologie Industrielle et... op.cit.*, 2011.

¹²⁹ L'association française Orée recense ainsi environ 83 démarches d'écologie industrielle et territoriale en France en mars 2016, en prenant en compte les démarches matures (Grande-Synthe, Aube) sur des zones importantes avec des moyens considérables (Port de Strasbourg, Port de Marseille-Fos) ou plus petites (Lacq), en phase exploratoire (démarche sur les parcs industriels du Choletais) voir certaines tout à fait modestes (entreprises de Carvin).

¹³⁰ Pour une description de ces démarches à partir d'exemples, voir la troisième section du Chapitre 5. De plus, nous évoquons plus en détail certains traits de leurs traits dans la troisième section du Chapitre 4.

c'est-à-dire en nous concentrant sur le processus d'élaboration plutôt que sur le fond du travail, nous devrions pouvoir mieux comprendre comment se construisent les démarches d'écologie industrielle et territoriale, dans leur diversité et sans trop préjuger d'une forme finale idéalement attendue.

Un espace de coordination entre personnes

Nous avons vu qu'une meilleure compréhension des mécanismes d'action collective à l'œuvre dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale est un enjeu important pour la recherche dans ce domaine. La majorité des travaux qui traitent de ce sujet s'accordent aujourd'hui sur l'importance d'une convergence de facteurs humains et institutionnels pour engager divers acteurs locaux dans l'action collective et pour favoriser la coordination entre ces acteurs dans des projets entrepris collectivement¹³¹. Ces facteurs sociaux et institutionnels peuvent être considérés comme une partie du « contexte » local, ou de la « situation territoriale », amené parfois à servir de contexte de référence commun pour la coordination entre personnes, au même titre que certaines spécificités matérielles et physiques d'une région influent sur les possibilités d'action collective.

La question des conditions permettant une bonne coordination entre les acteurs impliqués dans ces projets a été l'objet d'une série de travaux de recherche¹³². Par coordination, nous entendons la capacité de plusieurs individus à manifester des régularités intelligibles pour les autres individus du groupe¹³³. Ces régularités peuvent consister en la poursuite d'une finalité commune¹³⁴ ou en certaines manières régulières de coopérer dans le cadre d'une même tâche. La qualité des relations de coordination entre participants d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale favorise ainsi le développement de projets ambitieux ainsi qu'une plus grande chance de réussite de ceux-ci, généralement pour un bénéfice réciproque. Or, la capacité à manifester des régularités intelligibles dépend

¹³¹ Diemer, Arnaud, « De l'écologie industrielle aux symbioses industrielles : plus de 50 ans d'expérimentation », in Diemer, Arnaud, Figuière, Catherine, Pradel, Marilys (dir.), *Ecologie politique VS Ecologie industrielle : quelles stratégies pour le développement durable ?* Clermont-Ferrand : Ed. Oeconomia, 2013, pp.133-161 ; Boons, Frank, « The dynamics of industrial symbiosis: a proposal for a conceptual framework based upon a comprehensive literature review », *Journal of Cleaner Production*, vol.19, 2011, pp.905-911.

¹³² Buclet, Nicolas, *Ecologie industrielle et territoriale... op.cit.*, 2011, p.171 ; Walls, Judith, Paquin, Raymond, « Organizational Perspectives of Industrial Symbiosis : A Review and Synthesis », *Organization & Environment*, vol.28, N°1, 2015, pp.32-53 ; Velenturf, Anne, Jensen, Paul, « Promoting Industrial Symbiosis. Using the concept of Proximity to Explore Social Network Development », *Journal of Industrial Ecology*, Vol.20, N°4, 2015, pp.700-709.

¹³³ Définition personnelle inspirée par la cybernétique et la modélisation de système complexes, non limitée aux systèmes sociaux, élaborée à partir de la synthèse proposée par : Le Moigne, Jean-Louis, *La modélisation des systèmes complexes*, Paris: Dunod, 1999, pp.47, 48-53, 118.

¹³⁴ Beaurain, Christophe, Brulot, Sabrina, *op.cit.*, 2011.

largement d'institutions sociales communes, souvent préexistantes à la simple rencontre des personnes, qui permettront aussi à ce que des règles et des normes communes, connues par chacun des individus en interaction, servent de base pour décrypter les attitudes des autres. Aussi, dans le cadre d'un projet collectif, la qualité d'une coordination est largement préparée par la socialisation préalable des personnes à des règles et à des normes génériques, dans le cadre d'institutions bien établies¹³⁵ ou de réseaux personnels de socialisation¹³⁶. Cela permet aux différents acteurs de posséder à la fois des connaissances de référence et des projections mentales similaires, voire communes¹³⁷. De plus, les connaissances et les pratiques communes peuvent s'apprendre au cours d'expériences personnelles quotidiennes ou extraordinaires qui ont lieu dans le cadre d'une organisation d'appartenance par exemple¹³⁸. Aussi, la capacité de deux personnes à se coordonner, alors qu'elles n'auraient pas de règles et normes en commun pour s'entendre, peut dépendre de la tolérance à la différence et des capacités d'apprentissage de ces personnes¹³⁹. Nous voyons donc déjà apparaître quelques facteurs de coordination déterminant la dynamique d'action collective d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale. Ces facteurs sont relatifs au contexte institutionnel et social structurant les relations sociales, et la suite de notre enquête se concentrera notamment sur ces dimensions. Mais des travaux en écologie industrielle et territoriale ont mis en avant une autre dimension de l'action collective, relative à la « proximité » entre les personnes, qu'il nous faut à présent aborder très brièvement, car il y sera fait référence à quelques reprises par la suite.

Du fait de la présence de personnes et d'organisations sociales ensemble dans un même espace territorial partagé, les possibilités de rencontre ou la richesse des échanges potentiels s'accroît, ce qui facilite aussi la coordination¹⁴⁰. La prise en compte de la proximité physique et communicationnelle mais aussi sociale et culturelle permet de comprendre comment certaines entités (personnes, organisations, sites industriels, etc.) peuvent non

¹³⁵ Il s'agit alors de normes générales, considérées comme valables pour la société dans son ensemble, et que nous identifierons comme des « conventions sociales » dans la section suivante de ce Chapitre.

¹³⁶ Certaines règles, normes et traits culturels sont alors propres à un sous-groupe de personnes, à une communauté délimitée. Comme nous verrons plus loin, la présence d'un individu dans ce réseau, et sa pratique de relations sociales avec d'autres membres de ce réseau lui permet d'apprendre et de cultiver ces traits culturels particuliers.

¹³⁷ Maillefert, Murielle, « Action collective territoriale et modèles de développement régionaux : le cas de trois sites de la région nord-pas de calais », [VertigO] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 9, n° 2, 2009, consulté le 22 ;08.16. : <http://id.erudit.org/iderudit/044086ar>.

¹³⁸ Brulot, Sabrina, *op.cit.*, p.83.

¹³⁹ Schön, Donald, *Educating the reflective practitioner: Toward a New Design for Teaching and Learning in the Professions*, San Francisco : Jossey Bass, 1990.

¹⁴⁰ Kirat, Thierry, Torre, André, « Quelques points de repères pour évaluer l'analyse des conflits dans les théories économiques, avec une emphase particulière sur la question spatiale », *Géographie, économie, société*, vol.9, n°2, 2007, pp. 215-240.

seulement se joindre mais aussi se comprendre et s'entendre¹⁴¹. La combinaison de ces formes de proximité facilite la construction de relations sociales et multiplie les opportunités de communication, de collaboration et de coopération entre les personnes ou les organisations (entreprises, associations, collectivités, *etc.*)¹⁴². L'émergence d'un sentiment de proximité (sympathie), donnant l'impression à chacun d'avoir des relations sociales faciles et sûres avec d'autres participants, même lorsque la coordination se passe de manière tacite sans qu'aucune parole ne soit directement échangée, invite à la compréhension mutuelle et encourage l'action collective. Ainsi, lors des rencontres et des travaux organisés dans le cadre de la démarche d'écologie industrielle et territoriale, le partage d'expériences et les interactions peuvent amener les participants à parler d'eux et ainsi à mieux comprendre les similarités et les différences entre leurs situations respectivement singulières et diverses. Au cours de ce processus social, des participants peuvent prendre conscience de certains enjeux locaux communs (économiques, écologiques ou culturels) ou encore des complémentarités nécessaires pour mettre en œuvre certaines possibilités d'action.

Modéliser les logiques d'action à l'œuvre dans une démarche

Aussi, un effort de recherche important a porté sur les conditions d'intégration et de coordination de diverses parties prenantes d'une démarche d'écologie industrielle, ou plus généralement d'un écosystème industriel régional. Ces recherches incluent aussi bien souvent une dimension active et finalisée, puisqu'il s'agit de comprendre les possibilités d'orientation de l'action collective grâce à des méthodes managériales ou d'ingénierie dans lesquels les chercheurs modélisent l'action collective avec une intention donnée, comme par exemple l'intention d'affecter des moyens de manière appropriée ou encore proposer des dispositifs favorisant la confiance entre personnes participantes¹⁴³. Le caractère à la fois analytique (visant une certaine objectivité) et normatif (engagé, voir orienté) de ces recherches n'est pas étonnant dans la mesure où les phénomènes organisationnels étudiés peuvent être considérés en même temps comme naturels (spontanés, émergeant de relations sociales multiples) et artificiels (conçus et emprunts de valeurs)¹⁴⁴. A ce titre, si on considère

¹⁴¹ Sans entrer dans les détails sur cette question, trois formes de « proximité » peuvent être distinguées : la proximité géographique, institutionnelle et organisationnelle (*cf.* Beaurain, Christophe, *op.cit.*, 2008).

¹⁴² Spekkink, Wouter, Boons, Frank, *op.cit.*. 2015, pp.1-15.

¹⁴³ Brullot, Sabrina, *op.cit.*, 2009 ; Abitbol, Leïa, « Initier des coopérations inter-organisationnelles dans les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale: une relecture en termes de sociologie de la traduction et de la théorie des objets-frontières », *Thèse pour l'obtention du Titre de Docteur*, Université Jean Moulin Lyon 3, 2012 ; Debusson, Marion, « Les modes d'interaction pour une dynamique territoriale : un apport à l'écologie territoriale », *Thèse pour l'obtention du Titre de Docteur*, Université de technologie de Troyes, octobre 2014.

¹⁴⁴ Plus généralement, sur la question d'un traitement des organisations humaines comme à la fois naturelles et artificielles, voir la remarquable synthèse de Jelinek, Mariann, Romme, Georges, Boland, Richard, « Introduction

l'organisation d'une action collective comme un phénomène social complexe qu'il est possible de provoquer par certaines actions délibérées (de la part de personnes organisatrices d'une démarche par exemple), alors ces actions délibérées peuvent être étudiés sous l'angle des sciences d'ingénierie, finalisées et intéressées par les techniques et les stratégies, et non plus seulement des sciences sociales « analytiques ». En d'autres termes, comprendre les techniques et les stratégies dont font preuve certaines personnes lorsqu'elles tentent de provoquer des dynamiques sociales peut nous servir à mettre en évidence des mécanismes sociaux complexes et profonds qui structurent l'action collective.

Les stratégies managériales et politiques visant le rapprochement et l'orientation des parties prenantes d'une démarche sont donc au cœur des problématiques qui nous préoccupent. Il est en effet attendu de la démarche non seulement qu'elle entraîne la convergence des efforts et des finalités en fonction d'un bien commun territorial qui concilierait intérêts économiques et amélioration environnementales, mais plus encore, qu'elle promeuve un changement général, une transition dans les valeurs et les modes de fonctionnements sociotechniques habituels¹⁴⁵. Il serait en effet regrettable, compte tenu des déficiences structurelles de l'approche standard de l'écologie industrielle (présentées dans la sous-partie précédente), que des améliorations de système industriel menées dans le cadre d'une démarche entraînent un accroissement des impacts environnementaux. Nous avons donc choisi d'aborder la question des actions en faveur d'une transition écologique et environnementale de notre société industrielle dans une certaine radicalité, puisqu'il s'agit de provoquer un changement culturel profond dans les pratiques sociales, techniques ou domestiques, et que nous nous intéresserons principalement aux démarches d'écologie industrielle et territoriale ayant comme objectif ou comme conséquence ce type de changements¹⁴⁶.

Aussi, dans le cadre de la démarche d'écologie industrielle et territoriale, un changement en profondeur de modalités d'action doit sans doute passer par un apprentissage interindividuel et collectif de nouvelles manières d'agir ensemble, dans un contexte territorial commun. Il serait surprenant en effet que de telles transformations soient provoquées

to the Special Issue Organization Studies as a Science for Design: Creating Collaborative Artifacts and Research », *Organization Studies*, Vol. 29, 2008, pp.317-329.

¹⁴⁵ Voir à ce sujet notamment l'excellent article de John Ehrenfeld : « Searching for sustainability : No Quick Fix » (*op. cit.*, 2004).

¹⁴⁶ Aussi, nous ne nous intéresserons pas à certaines démarches d'éco-efficacité jugées superficielles car elles concerneraient, par exemple, l'amélioration d'un processus industriels à des seules fins d'amélioration du rendement, dans une perspective uniquement technique, industrielle ou commerciale (retour sur investissement). Nous nous intéresserons plutôt à certaines actions novatrices, porteuses d'une transformation culturelle et sociale plus large. Par exemple, comme nous le verrons dans le Chapitre 4, cela se manifeste dans le domaine de l'habitat par le développement de nouvelles formes de bâtiments qui comptent jouer aussi sur les pratiques d'entretien, d'appropriation de l'espace, de consommation ou de mobilité.

uniquement par une meilleure connaissance interpersonnelle des participants, ou encore par le simple apprentissage de nouveaux concepts (l'écologie industrielle et territoriale) et de nouvelles procédures de gestion standardisées (telles que proposées par certaines normes de management environnemental par exemple). Dès lors qu'on souhaite provoquer un changement culturel profond, notamment dans des domaines techniques ou professionnels, il est pertinent de viser une reconfiguration des modèles d'action des personnes, dans leur contexte propre¹⁴⁷. Or, nous faisons alors face à un problème de complexité : nous considérons impossible, par principe, de comprendre complètement chaque situation singulière, ainsi que le processus d'agrégation, d'émergence ou de transformation dans tous ces détails¹⁴⁸. Dans une perspective systémique, le problème de la complexité et de la singularité de toute expérience collective peut ainsi être compensé en se plaçant à un niveau supérieur : en étudiant le « processus » intelligent d'action et l'élaboration de procédures d'action collective, il est possible de rendre intelligibles des grandes tendances et des types de phénomènes similaires, et cela en tenant compte de la diversité des situations particulières. On étudie alors le processus d'adaptation, de problématisation et de conception de solutions, dont font preuve certaines personnes ou des collectifs, et qui se dégage sous des formes communes au-delà des situations singulières. Il est ainsi possible de considérer que ces formes communes d'action suivent une certaine logique¹⁴⁹.

Cette technique de modélisation d'une « logique d'action collective » permet ainsi de comparer des démarches apparemment très différentes. Mais il nous semble que l'appliquer directement, comme une grille d'analyse sur des cas divers, reviendrait à faire deux erreurs. La première erreur reviendrait à considérer qu'une seule grande logique d'action se dégagerait naturellement des comportements des personnes, comme si ces derniers obéissaient à un grand schéma, sans accorder une grande importance au sens particulier que les personnes accordent à leurs actions. Or, pour comprendre comment et pourquoi les

¹⁴⁷ Par « modèles d'action », nous entendons les schémas qui guident l'action des personnes, c'est-à-dire l'assemblage de pratiques concrètes que les personnes mènent à bien face à certains problèmes donnés, et les représentations que les personnes ont sur ces pratiques et problèmes. Ces schémas sont basés sur ce que Donald Schön et Chris Argyris appellent des « théories de l'action » (ou « théorie en cours »), qui sont des sortes de lois pratiques dans lesquelles les personnes s'appuient pour agir avec certaines certitudes (cf. Argyris, Chris, Schön, Donald, *Theory in Practice. Increasing Professional Effectiveness*, San Francisco: Jossey-Bass, 1974). Ces auteurs ajoutent par ailleurs: « *When we attributed theories of action to human beings, we argued that all deliberate action had a cognitive basis, that it reflected norms, strategies, and assumptions or models of the world which had claims to general validity. As a consequence, human learning, we said, need not be understood in terms of the "reinforcement" or "extinction" of patterns of behavior but as the construction, testing, and restructuring of a certain kind of knowledge.* » (*Organizational Learning: A Theory of Action Perspective*, Reading: Addison-Wesley Publ., 1978, p.10).

¹⁴⁸ Et cela pour des raisons de principes (raisons ontologiques) liées au courant de philosophie des sciences auquel nous adhérons (le constructivisme pragmatique), comme nous le montrerons plus loin, avec une présentation plus détaillée de notre cadre épistémologique, dans la première section du Chapitre 5.

¹⁴⁹ Comme nous le montrerons dans la section suivante avec la présentation du travail classique de Mancur Olson sur la « logique de l'action collective » (*Logique de l'action collective*, Paris : PUF, 1978).

personnes agissent, il nous faut nécessairement nous intéresser au « fond » et au sens singulier des choses, ne serait-ce que pour comprendre dans un premier temps sur quelles bases normatives et de croyances s'appuient les processus d'action individuels ou collectifs. Rien ne garantit que notre logique soit plus juste, ou plus « vraie » que la leur, dans les actions qui les concernent. Nous le voyons, il vaut mieux considérer qu'il n'existe pas une seule logique possible, mais bien des logiques d'actions possibles, propres à chaque personne et pertinentes dans des contextes sociaux, institutionnels et territoriaux divers. Dès lors, modéliser les processus d'action des personnes reviendrait à tenter de concevoir une sorte de « métalogue » d'action, c'est-à-dire une modélisation de comment des logiques entraînent des comportements adaptés, comment elles s'articulent où se reconfigurent. Une seconde erreur consisterait à ne pas tenir compte des efforts de travail que les personnes réalisent elles-mêmes sur les logiques d'action. Par exemple, des pratiques banales de gouvernance visant à construire un dialogue ou à rapprocher des positions différentes peuvent résulter d'une certaine rationalité, basée sur une certaine logique managériale. Aussi, il serait possible de considérer la gouvernance d'une action collective comme suivant un certaine « métalogue », puisqu'il s'agit notamment d'agir avec et sur des personnes dotées de logiques d'action diverses, c'est-à-dire de conceptions et de croyances différentes. La prise en compte de la logique de gouvernance d'un projet ou d'une démarche collective est donc essentielle pour comprendre la trajectoire de ces dernières.

Plus encore qu'une simple pratique de co-pilotage de l'action collective, la « gouvernance » peut apparaître comme un dispositif stratégique de management du changement, visant à réorganiser des expériences individuelles et collectives¹⁵⁰. En permettant la rencontre d'organisations diverses et la délibération sur les moyens et les fins collectives, elle donne lieu à une confrontation des intérêts, justifications, visions du territoire et desseins communs¹⁵¹. Elle aborde ainsi les logiques d'action respectives des acteurs ; elle les expose dans un espace collectif et permet de chercher des articulations entre elles. Comme nous l'indiquions précédemment, c'est ce processus qu'il nous faut étudier, et notamment les savoirs-faire ou les modèles redondants qui servent à certaines personnes pour piloter ce travail d'aménagement de l'action collective. Or, on peut considérer que la gouvernance est à la fois un processus naturel (le pilotage de l'action collective émergerait spontanément des interactions sociales) et un processus artificiel puisqu'elle fait l'objet d'un travail de conception intentionnelle et d'implantation convenue, de la part d'une ou de plusieurs personnes (animateurs, manageurs, responsables), avec l'emploi de techniques

¹⁵⁰ Brulot, Sabrina, Maillfert, Murielle, Joubert, Jérémie, *op.cit.*, 2014.

¹⁵¹ Rein, Martin, Schön, Donald, *Frame Reflection, Toward the resolution of intractable policy controversies*, New York: Basic Books, 1994.

dédiées et l'intention de produire certains résultats. Aussi, pour comprendre l'effet structurant sur l'action collective et sur les personnes de ces procédures, l'étude des logiques d'actions permet d'aborder la formation des raisonnements, des intentionnalités et des connaissances qui sous-tendent à la fois les efforts de gouvernance et les postures respectives des différentes personnes participantes à l'action collective¹⁵². S'il n'est pas possible en soi d'entrer dans la tête d'une personne pour y lire ses pensées, on peut en revanche observer ce que les personnes disent sur leur propre action, celle des autres, et l'action collective. Elles exposent ainsi la logique qu'elles accordent à leurs actions. Il devient dès lors possible de comprendre comment les logiques d'action des différentes personnes se combinent, s'affrontent, se réorganisent et éventuellement structurent un collectif, permettant des coordinations à la fois efficaces et soutenables. Tout l'enjeu consiste alors à montrer les conditions de possibilité de telles dynamiques de changement des logiques d'action des participants par la démarche d'écologie industrielle et territoriale. C'est ce dernier problème qui motive en grande partie le présent travail de recherche.

2. LES LOGIQUES DE L'ACTION COLLECTIVE

Qu'entendons-nous par « logiques d'action collective » ? En quoi l'étude de ces dernières nous permet de comprendre les comportements et la culture des personnes ? Le concept occidental de « logique » permet de saisir les relations entre les mots (langage), les concepts (sens) et l'action (pratique)¹⁵³. Ces relations ne se sont pas évidentes. En effet, l'action humaine dépasse largement, par sa complexité et sa richesse, les capacités d'expression des langages humains¹⁵⁴. Quant aux concepts, ils sont souvent considérés comme des éléments appartenant au monde des idées, clos et abstrait, dans lequel chaque concept puise son sens par des références permanentes à d'autres concepts¹⁵⁵. Enfin, le langage serait un phénomène humain d'expression qui provoquerait des représentations chez un interlocuteur (ainsi que chez le locuteur) en reliant le monde sémiotique à l'action humaine (et à ses objets). Comme nous le verrons, nous pouvons considérer qu'une logique est constituée d'un ensemble de règles et de normes, pour opérer un « couplage » fiable, chez une ou plusieurs personnes, entre des représentations (catégories sémantiques idéales et

¹⁵² Nous empruntons ici encore une perspective pragmatiste (telle que défendue par John Dewey, Donald Schön, Chris Argyris, Herbert Simon, entre autres) mais qui est assez répandue dans les sciences humaines et sociales, comme nous le montrerons dans le Chapitre 5.

¹⁵³ Cette distinction correspond aux domaines du « triangle sémiotique » (cf. Le Moigne, *op.cit.*, 1999, p.103).

¹⁵⁴ Wittgenstein, Ludwig, *op.cit.*, 2004.

¹⁵⁵ Ce que Wittgenstein appelle un « jeu de langage » (*Ibid.*), c'est-à-dire un espace de sens clos dans lequel nous n'avons que des mots pour définir d'autres mots (ou concepts).

subjectives), des codes (normes sociales de références, décriptables pour d'autres personnes) et des actions (des situations et des activités concrètes)¹⁵⁶.

Le but de cette section est de poser les bases théoriques et scientifiques de notre enquête sur les logiques d'action collective. Le concept de « logique » apparaît bien souvent comme un thème intellectuel, sensé mener la discussion à des questions des plus abstraites. Pourtant, nous usons tout le temps de logique, dans notre langage quotidien et dans nos raisonnements ordinaires, même lorsque la pensée semble décousue ou incohérente. On peut, en effet, y voir aussi une certaine logique, même si elle diffère légèrement de celle pratiquée dans une enquête philosophique. Aussi, il nous faut d'emblée clarifier ce que nous entendons pas « logique », même si nous y reviendrons plus en détail ensuite, afin de préciser comment la « logique » peut éclairer les comportements humains dans leur complexité.

Un premier sens, généralement considéré comme classique, est construit autour du concept antique de *logos*. La logique est alors conçue comme un raisonnement suivant des règles codifiées ou convenues¹⁵⁷. Il s'agit d'étudier, définir et pratiquer un type de raisonnement permettant une « *formulation discursive des vérités* »¹⁵⁸. Un second sens peut être dégagé, d'acception plus populaire, par lequel la « logique » désigne les causes, les régularités, les intentions cachées qui affectent le cours des événements ou des comportements. Cette « logique » désigne alors un ordre (ou une cohérence) qui s'imposerait à des êtres ou des choses comme s'il s'agissait d'une force supérieure¹⁵⁹. On parle ainsi de « logique de l'Histoire », de « logique de la nature », ou d'implacable « logique de la guerre », du conflit, de logique du couple, logique religieuse... D'un point de vue pragmatique¹⁶⁰, la logique s'apparente dans ce cas à un discours qui vise à communiquer chez l'interlocuteur une certaine vision ordonnée d'une série d'événements, de gestes, de paroles... alors même que cette série pourrait être considérée *a priori* comme hétérogène et sans relations particulières. Un troisième sens peut être distingué dans la mesure où il joue le rôle de pivot entre la logique conçue comme exercice de la raison (notre premier sens) et comme histoire sur des événements ou des situations (notre second sens) tout en y apportant une

¹⁵⁶ Bateson, Gregory, *Vers une écologie de l'esprit 1*, Paris : Seuil, Points essais, 1995.

¹⁵⁷ Blanché, Robert, *Introduction à la logique contemporaine*, Paris : Armand-Colin, 1996, pp.9, 14-15.

¹⁵⁸ ATILF, « Logique », *Trésor de la Langue Française informatisé* [en ligne], 2004, Entrée « A – Philosophie », consulté le 12.06.16. : <http://www.cnrtl.fr/definition/logique>.

¹⁵⁹ Il s'agit là du point « C » de la définition donnée par le Trésor de la Langue Française : « Logique [par analogie] Manière suivant laquelle s'enchaînent les éléments de la vie affective ou morale [...] Manière suivant laquelle s'enchaînent les événements [...] Enchaînement cohérent obéissant à certaines conventions ou règles » (ibid.).

¹⁶⁰ Plus précisément, du point de vue de l'école de Palo Alto (voir notamment par exemple, Watzlawick, Paul, Helmick Beavin, Janet, Jackson, Don, *Une logique de la communication*, Paris: Seuil, 1979).

dimension déterminante : il la situe dans l'esprit d'une personne¹⁶¹. Il s'agit de donner à la logique un sens d'abord psycho-*logique* en l'associant au phénomène de la pensée et aux effets mentaux, tels que la certitude, la mémoire et les croyances, propres à une personne ou bien à un groupe de personnes. La logique devient ainsi une activité symbolique, biologique et de communication que les personnes produisent face à un environnement social ou physique pour s'exprimer ou pour ordonner leurs connaissances – y compris des connaissances pratiques ou inconscientes. Cette dernière conception conduit ainsi à rechercher les effets des états d'esprit des personnes sur leurs actions, c'est-à-dire à connaître la « rationalité » d'un comportement. Ainsi, comme nous le verrons, le concept de rationalité permet de rendre intelligible les raisons d'un comportement sur le long terme, notamment en se basant sur un appareil conceptuel devenu classique, comprenant les thèmes de la décision, de réflexion, d'apprentissage, de contexte moral et informationnel, de situation perçue¹⁶².

La question qui nous intéresse donc dans cette sous-partie concerne les effets de la rencontre entre plusieurs logiques à l'intérieur d'un collectif comme clé de compréhension de la capacité à agir ensemble. Les raisons et déterminants de l'action collective – convergence des actions individuelles vers un même but – peuvent être observés à partir d'une recherche sur les valeurs et les principes d'actions conventionnellement admis dans les collectifs. Dès lors, il nous faut rappeler les modèles et théories génériques qui nous serviront de base pour comprendre les effets du sens des logiques collectives dans les (inter)actions entre personnes.

2.1. L'UTILISATION DU CONCEPT DE LOGIQUE

Puisque *logos* désigne en grec « paroles », « langage » (ce que nous nommerions aussi les « discours »), la logique concerne les unités de sens et d'expression qui émergent de la mise en relation entre les mots et les concepts, selon certaines formes régulières et socialement établies qui permettent de lui accorder quelque valeur de sens, de vérité, d'intelligible, dont la philosophie grecque a pu établir des typologies. Les raisonnements considérés comme rationnels sont en effet l'objet de doctrines philosophiques et de réflexions, de l'antiquité à nos jours. Ces dernières ont tenté d'attribuer des normes de

¹⁶¹ Dewey, John, *How we think*, Boston: D.C. Heath & Co., 1910; consulté en ligne le 02.03.18.: <http://www.gutenberg.org/files/37423/37423-h/37423-h.htm>; Dewey, John, *La quête de la certitude*, Paris : Gallimard, 2014.

¹⁶² On doit une grande part du développement de ce paradigme scientifique de la rationalité dite « procédurale » à Herbert Simon (*op.cit.*, 2004 ; Le Moigne, Jean-Louis, *La théorie du système général, théorie de la modélisation*, Aix-en-Provence : Réseau Intelligence de la Complexité, 2006, consulté en accès libre en ligne le 27.12.17. : <http://www.intelligence-complexite.org/inserts/ouvrages/0609tsgtm.pdf>).

raisonnement « logique », en discriminant les formes de discours adéquates¹⁶³ lorsqu'on cherche à formuler des paroles plus vraies (épistémologie, théologie), plus justes (éthique, politique), plus belles (esthétique, poésie), ou plus efficaces (rhétorique, herméneutique)¹⁶⁴. Le cadre conceptuel du syllogisme aristotélicien¹⁶⁵ a joué un rôle important dans la définition des conditions d'expression d'une pensée rationnelle, basée sur des règles de raisonnement valables, consistantes et régulières¹⁶⁶. Ainsi, encore aujourd'hui, le syllogisme fixe les termes classiques des débats et marque un point de départ important pour les recherches sur les logiques et formes de pensée en occident¹⁶⁷. Son usage a permis à certains grands penseurs occidentaux, notamment dans le prolongement de la « Logique ou l'art de penser » (1662) de Antoine Arnault et Pierre Nicole, d'affirmer peu à peu des règles pour bien raisonner, qui furent appelées aussi règles de la logique scientifique. Dans ce cadre, un raisonnement est considéré comme faussé, lorsqu'il n'obéit pas aux lois du syllogisme parfait aristotélicien, ou défectueux lorsqu'il sort du cadre théorique idéal de ce système¹⁶⁸. Le développement d'un système formel sans cesse plus élaboré afin de contrôler et améliorer le raisonnement selon les critères du syllogisme a conduit ainsi à l'utilisation quasi-exclusive d'un langage dérivé de l'algèbre, notamment à la suite des travaux de George Boole (1815-1864) sur « les lois de l'esprit » et « l'analyse mathématique de la logique »¹⁶⁹. Les enjeux apparaissent en effet importants dans le contexte du développement des sciences modernes, soucieuses de fonder

¹⁶³ Il en est ainsi des recherches sur les formes de logique contradictoires d'Aristote (cf. Armengaud, Françoise, « Contraires & contradictions, logique », in *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 11 juin 2016 : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/contraires-et-contradictaires-logique/>).

¹⁶⁴ Blanché, Robert, *op.cit.*, 1998 ; pour une justification doctrinale des propriétés du *logos*, voir en particulier *La Politique* d'Aristote (par exemple la version de Barthélémy Saint-Hilaire de 1874, disponible sur le site de Philippe Remacle et ses collègues : <http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/tablepolitique.htm>), notamment le point 1253A.

¹⁶⁵ Il serait trop long ici de présenter la logique aristotélicienne en général, nous renvoyons donc le lecteur intéressé aux articles de la Stanford Encyclopedia of Philosophy : Bobzien, Susanne, « Ancient Logic », in Zalta, Edward N. (ed.), *Stanford Encyclopedia of Philosophy* [en ligne], consulté le 26.08.16. : <http://plato.stanford.edu/entries/logic-ancient/#Ari>; Parsons, Terence, « Traditional square of opposition », in Zalta, Edward N. (ed.), *Stanford Encyclopedia of Philosophy* [en ligne], consulté le 12.06.18. : <http://plato.stanford.edu/entries/square/>.

¹⁶⁶ Voir Aristote, *Les Premiers Analytiques*, trad. Jules Barthélémy Saint-Hilaire, Paris : Ladrance, 1866, numérisé par Philippe Remacle, Nouvelle édition numérique (2008), consulté le 12.06.18. : <http://docteurangelique.free.fr/livresformatweb/complements/Aristotespremiersanalytiques.htm>.

¹⁶⁷ Blanché, Robert, Sebestik, Jan, « Logique », Site : *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 11.06.16. : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/logique/>.

¹⁶⁸ C'est-à-dire par exemple lorsqu'une d'une règle de base de cette théorie, comme le principe d'identité (nominaliste : une entité délimitée pour un symbole tel que « ce qui est est »), le principe de non-contradiction ou le principe du tiers-exclu, est ouverte, c'est-à-dire réinterprétée, modifiée, éliminée ou remplacée (cf. Morin, Edgar, « Logique et contradiction », in Guy, Bernard (coord.) *Ateliers sur la contradiction (Saint-Etienne, 19-21 mars 2009)*, Paris : Presses de l'Ecole des Mines, 2010, version consulté le 20 janvier 2016 : <http://www.emse.fr/aslc2009/pdf/Logique%20et%20contradiction%20E%20MORIN.pdf>).

¹⁶⁹ Traduction personnelle des titres des deux ouvrages majeurs du mathématicien et philosophe britannique George Boole, *The Mathematical Analysis of Logic* (1847) et *The Laws of Thought* (1854). Pour une synthèse des thèses, contexte historique et intellectuels de ces derniers, voir notamment l'excellent article : Burris, Stanley, « George Boole », in Zalta, Edward N. (ed.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Ed. hiver 2014 [en ligne], consulté le 12 juin 2016 : <http://plato.stanford.edu/archives/win2014/entries/boole/>.

sur une croyance nouvelle leurs capacités à dire des vérités¹⁷⁰. La croyance dans l'isomorphisme (le continuum de forme) entre d'une part une réalité (considérée comme extérieure au monde des idées) et d'autre part un raisonnement analytique instrumenté par une logique de qualité pure et objective¹⁷¹ a constitué, avec le positivisme, une idéologie scientifique qui continue à influencer fortement les doctrines scientifiques et intellectuelles contemporaines¹⁷². Comme nous le rappellent à juste titre Edgar Morin et Jean-Louis Le Moigne, les tenants de cette idéologie ignorent les nombreux logiciens, de Brouwer à Chaitin en passant par Gödel, Tarski et Ladrière, qui démontrent l'impossibilité d'exclure l'intuition dans les raisonnements, la nécessité d'un méta-système logique pour satisfaire au principe de non-contradiction, la nécessité de prendre en compte le contexte de l'action pratique, même lorsque cette dernière remarque provient d'un éminent philosophe analytique comme Ludwig Wittgenstein¹⁷³. L'existence de diverses apories du formalisme logique lorsqu'il est employé au service d'une analyse scientifique qui se veut positive, a ainsi été démontrée à maintes reprises au cours du XX^{ème} siècle. Il ne s'agit pas seulement d'un problème logique ou épistémologique mais plus généralement d'une question éthique, comme nous l'indique Ludwig Wittgenstein, dans une invitation à l'ouverture de la notion :

*« Comme il serait dommage que la logique s'occupe d'un langage "idéal" et non du nôtre. En effet, que pourrait bien exprimer ce langage idéal ? Mais justement ce que nous exprimons actuellement dans notre langage habituel ; alors c'est sur celui-ci que la logique doit donc porter son investigation. »*¹⁷⁴

Le rapprochement entre linguistique (et plus largement la sémiologie, science générale des signes) et la logique qui s'est opérée au cours du XX^{ème} siècle a ainsi soutenu un programme de recherche « grammairien » et « structuraliste » des relations invariantes au sein des langages¹⁷⁵, considérés comme pratiques humaines communes et empiriquement étudiables.

¹⁷⁰ Le Moigne, Jean-Louis, *op.cit.*, 1994.

¹⁷¹ Nous entendons ici des discours ordonnés à partir des règles du syllogisme aristotélicien et présupposant un langage parfaitement définis et intelligibles.

¹⁷² Le Moigne, Jean-Louis, *Le Constructivisme, tome 2 : des épistémologies*, Paris : ESF Ed., 1995.

¹⁷³ Wittgenstein, Ludwig, *op.cit.*, 2004 ; Goodman, Russell B., « Wittgenstein and Pragmatism », *Parallax*, n°4, vol.4, 1998, pp.91-105 ; Chauviré, Christiane, « Rorty lecteur de Peirce et Wittgenstein. Sur un article de jeunesse de Rorty », *Revue française d'études américaines*, n° 124, 2010, pp.29-38.

¹⁷⁴ Wittgenstein, Ludwig, *Remarques philosophiques*, Paris : Gallimard, 1975, p.53, cité dans Grateloup, Léon-Louis, *Nouvelle anthologie philosophique. Elements pour la réflexion*, Paris : Hachette, 1983, p.197.

¹⁷⁵ Jakobson, Roman, *Essais de linguistique générale. 2. Rapports internes et externes du langage*, Paris : Editions de Minuit, 1973, pp.38-39.

Seconde conception : la logique sociale du discours

La seconde acception de « logique » serait issue d'une ouverture¹⁷⁶ et en même temps d'une réappropriation populaire^{177 178} et insiste sur les relations causales entre événements ou éléments, au sein d'un discours donné, afin de rendre une situation plus claire et intelligible. Qu'elle s'applique au traitement de phénomènes naturels (la logique de la sélection naturelle, les « lois de la jungle »), à l'histoire (la « logique » implacable des révolutions, la « logique guerrière », la « logique monarchique »), elle laisse entendre qu'une classe de phénomènes s'ordonneraient et seraient déterminés selon des forces organisées en régularités, formant des lois et selon des desseins supérieurs¹⁷⁹. Il s'agit ainsi de mettre de l'ordre dans une série d'agents ou d'évènements disparates tels que, entre eux, se déploient un « *Enchaînement naturel, régulier et nécessaire* »¹⁸⁰, en fonction du contexte de la chose. Ce type de logique s'inscrit ainsi dans une pratique discursive d'enquête, portant sur une question d'intérêt collectif ou personnel. En exemple, prenons le discours d'un enquêteur, tentant d'apporter un éclairage sur un crime en élaborant, élabore un récit argumenté des mobiles et des circonstances d'un événement à force de témoignages et de données. Mais d'autres registres logiques peuvent également être distingués, en fonction des régimes discursifs, sociaux et littéraires, qui enracinent les pratiques énonciatives dans des contextes institutionnels afin de leur conférer un sens et une performance pratique commune. On peut supposer que les régimes de « vérité » mis en évidence par Michel Foucault dans ses travaux¹⁸¹ (discours gouvernemental sur la population, discours sur soi et sa sexualité, discours médical sur la folie) sont porteurs d'un ensemble de règles conventionnelles permettant la production de « vérité » à partir de certaines pratiques discursives.

¹⁷⁶ En effet, comme l'indique Edgar Morin : « *Il ne faut pas conclure, de l'affaiblissement de la logique classique, à la faillite de la rationalité. La rationalité nécessite non une logique rigide (forte), mais une logique souple (faible). La rationalité s'oppose à la raison close.* » (Morin, Edgar, *op.cit.*, 2010).

¹⁷⁷ C'est en tout cas ce que laisse penser l'apparition de l'acception pour le mot « logique » dans les éditions du Dictionnaire de l'Académie Française de 1832 et ultérieures (cf. *Dictionnaire de L'Académie française, 8th Edition*, 1832, vol.2, p.128, 130). Même si ces sources ne reprennent que principalement des significations « classiques », c'est-à-dire issues des travaux d'une institution officielle et dominante telle que l'Académie Française, cette indication peut être recoupée avec les remarques de l'historien des idées allemand Reinhart Kosseleck, laissant entrevoir une possible tendance commune en Europe à l'utilisation dans un espace public d'un nombre croissant de concepts jusque-là réservés à une élite intellectuelle et savante (cf. Kosseleck, Reinhart, *op.cit.*, 2011).

¹⁷⁸ Elle est *populaire* car de l'ordre d'un langage social habituel dans un domaine quotidien, c'est-à-dire d'une ouverture de l'emploi du terme vers un usage destiné à un public plus large, dans une diversité de domaines sociaux.

¹⁷⁹ Voir la définition « Logique » du CNRTL (*op.cit.*, 2004).

¹⁸⁰ Entrée I.3. de la définition de « Logique » du 9^{ème} Dictionnaire de l'Académie (*Dictionnaire de l'Académie Française, 9th Edition* [en ligne], consulté le 12.06.16. : <http://www.atilf.fr/spip.php?article3981>).

¹⁸¹ Foucault, Michel, *Du gouvernement des vivants. Cours au Collège de France. 1979-1980*, Paris : Gallimard, 2012.

Le discours savant occupe une place importante dans ce cadre. Qu'il s'agisse de découvrir les lois cachées de la physique ou de décrypter la logique cachée des comportements humains, le récit savant vise à énoncer une « vérité » générale en concevant un discours qui expose de manière crédible les relations entre des phénomènes. C'est cette même logique qui apparaît conceptualisée dans l'idée de sens de l'histoire, c'est-à-dire dans l'idée qu'il y aurait une logique inéluctable dans l'enchaînement des événements sociaux¹⁸². Dans un mouvement de pensée caractéristique de la modernité (XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles), le travail intellectuel s'est ainsi donné pour mission entre autres de comprendre l'époque (l'actualité, le présent)¹⁸³, notamment en la replaçant dans un train d'événements, dont il s'agissait justement de mettre en lumière l'ordre sous-jacent, grâce à l'écriture généralement *a posteriori* d'une histoire cohérente¹⁸⁴. Cette démarche critique entreprise par un intellectuel, généralement journaliste, philosophe et/ou sociologue, à l'image de Karl Marx, part d'un travail de recherche sur les logiques sociales à l'œuvre au cours d'une époque donnée. Ainsi par exemple, une part significative de la communauté sociologique française d'après-guerre¹⁸⁵ se donnait pour tâche scientifique : « *la construction du système des relations extérieures, nécessaires, indépendantes des volontés individuelles, objectives et, si l'on veut, inconscientes, dans lesquelles sont pris les individus et les groupes.* »¹⁸⁶ Dans ce cadre, le travail du sociologue consiste en « *la mise en évidence (via l'enquête sous ses différentes formes) de logiques sociales objectives, à la manière d'une physique sociale.* »¹⁸⁷ Dans ce cadre, l'étude des logiques sociales sert à comprendre les lois et les principes, sous-jacents aux groupes sociaux, qui structurent les actions et desseins individuels. En adoptant un point de vue surplombant, et parfois même mécaniste¹⁸⁸, cette éthique épistémologique d'inspiration durkheimienne n'apparaît cependant pas suffisante pour *comprendre* les actions collectives, c'est-à-dire pour ne pas seulement analyser comment se produisent les comportements compte tenu d'un contexte social donné (raisonnement factoriel), mais aussi

¹⁸² During, Elie, Bublex, Alain, *op.cit.*, 2014.

¹⁸³ Fischbach, Frank, « *Aufklärung* et modernité philosophique : Foucault entre Kant et Hegel », in Da Silva, Emmanuel, *Lectures de Michel Foucault. Volume 2*, Paris : ENS Editions, pp.115-134, version en ligne consulté le 13.06.16.: <http://books.openedition.org/enseditions/1223?lang=fr>.

¹⁸⁴ Foucault, Michel, « What is Enlightenment ? » (« Qu'est-ce que les Lumières? »), in Rabinow, Paul (Ed.), *The Foucault Reader*, New York : Pantheon Books, 1984, pp.32-50, consulté en ligne le 18.08.16. : <http://1libertaire.free.fr/Foucault17.html>.

¹⁸⁵ « *Les auteurs du Métier de sociologue (1968) – Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron* [5^{ème} Ed., Berlin : Mouton de Gruyter, 2005] – mettaient en évidence la convergence de Karl Marx, Max Weber et Émile Durkheim sur "le principe de la non-conscience, conçu comme condition sine qua non de la constitution de la science sociologique". » (Mauger, Gérard, « Logique sociale » Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 15.06.16.: <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/logique-sociale/>).

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ Voir par exemple l'analogie du « champ de force » utilisée notamment par Pierre Bourdieu (cf. de Louis Pinto, Louis, « CHAMP, sociologie », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 26.08.16. : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/champ-sociologie/>).

comment se forment les intentionnalités qui orientent les actions, telles que basées sur des capacités individuelles à interpréter le monde (raisonnement compréhensif)¹⁸⁹. Il est ainsi possible de rendre intelligible les systèmes de sens attribués par des personnes à des actions et événements particuliers en reconstruisant les discours (généralement idéal-typiques) qui leurs sont propres et synthétisent leurs connaissances, valeurs et raisonnements réguliers¹⁹⁰. L'étude de la construction des divers motifs et raisons qui fondent l'action des personnes dans des situations données accorde ainsi une place centrale à l'explicitation des croyances personnelles et aux interprétations du monde. Cependant, afin de rendre intelligibles les articulations entre ces éléments symboliques dans l'action des personnes, il est nécessaire d'y ajouter un ou plusieurs modèles de rationalité¹⁹¹. Ces derniers sont alors vus comme des ensembles de règles déterminant le fonctionnement logique de l'esprit humain et ses rapports avec l'environnement physique et social par l'action¹⁹², ce qui peut s'apparenter à des « traductions » de logiques de fonctionnement entre ces différents plans, par exemple à travers les concepts d'adaptation, de décision ou de réaction¹⁹³.

Troisième conception : la logique naturelle de la pensée

Cela nous amène à une troisième conception de la « logique », très présente notamment dans la sphère scientifique. Au XX^{ème} siècle, les structures du sens des personnes, c'est-à-dire les relations régulières entre éléments symboliques subjectifs, sont devenues un objet d'étude saisissable grâce à des recherches méta-logiques, visant à produire un discours (logique) sur les logiques¹⁹⁴. Une théorie *psycho*-logique de la relation entre discours (langage), pensée, action et interprétation de l'environnement est devenue alors pertinente – malgré sa forme déroutante¹⁹⁵ – pour toutes les démarches scientifiques ayant vocation à

¹⁸⁹ Boudon, Raymond, *La Logique du social*, Paris : Hachette, 1990, p.256, 269.

¹⁹⁰ Weber, Max, *Economie et Société. 1. Les Catégories de la Sociologie*, Paris : Plon, coll. Pocket, 1995, pp.27-36

¹⁹¹ Weber, Max, « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales (1904) », in *Essais sur la théorie de la science*, Paris : Plon, 1965, version reprise et mise en page [en ligne], consultée le 14.06.16. : http://classiques.uqac.ca/classiques/Weber/essais_theorie_sciences/essais_theorie_sciences.html.

¹⁹² Bateson, Gregory, *op.cit.*, 1995.

¹⁹³ Simon, Herbert, *op.cit.*, 2004; Simon, Herbert, *Reason in Human Affairs*, Palo Alto : Stanford University Press, 1983.

¹⁹⁴ Morin, Edgar, *La Méthode. 3. La connaissance de la connaissance*, Paris : Seuil, 2014.

¹⁹⁵ Comme le soulevaient Gödel, Wittgenstein et Korzybski, le problème viendrait de la récursivité du langage et de la difficulté à définir la « pensée » : pour le dire de manière triviale, nous n'avons que des mots pour parler des mots, et la pensée peut emprunter le chemin des mots comme véhicule d'abstraction, parmi d'autres possibilités. Cela pose nécessairement des problèmes psycho-socio-linguistiques que Freud, Korzybski, entre autres, avaient bien mis en évidence. D'un point de vue scientifique, comme l'exprime Edgar Morin, cela aboutit à une situation délicate où : « *Nous ne savons pas à quel moment notre pensée devient incohérente ou à quel moment le réel échappe à la cohérence de notre pensée et brise celle-ci. Nous ne savons pas à quel moment abandonner la logique ou lui obéir. La logique est à la fois l'auxiliaire et l'adversaire de la pensée, et cette proposition est à la fois logique (elle peut être logiquement décomposée) et métalogue. La pensée doit être de toute façon translogique, dans le sens où « trans » signifie aller au travers, traverser et transgresser. [...] Les conséquences de*

étudier la vie des personnes et leurs actions. Alfred Korzybski a notamment proposé dans les années 1940 une synthèse de travaux de divers domaines (de la physiologie, l'anthropologie, la psychologie, la linguistique, *etc.*) permettant la construction d'un modèle *psycho*-logique, dans lequel la logique propre à une personne a un effet direct sur ses perceptions et ses comportements par l'intermédiaire de l'esprit, face à la complexité des situations vécues¹⁹⁶. En effet, dès la fin du XIX^{ème} siècle, la logique est apparue peu à peu comme un phénomène en partie biologique et naturel, caractéristique de l'espèce humaine. Certains penseurs, au premier rang desquels John Dewey, ont ainsi défendu une conception darwinienne de l'esprit dans laquelle la logique sert de base à la production de raisonnements adéquates pour agir face aux exigences pratiques de la vie¹⁹⁷. Ces idées, ou des conceptions similaires, seront par la suite développées en psychologie, en théorie de l'esprit, en pédagogie ou didactique, par de nombreux chercheurs au premier rang desquels Jean Piaget¹⁹⁸, Gregory Bateson¹⁹⁹, Paul Watzlawick²⁰⁰, Herbert Simon²⁰¹, Edgar Morin²⁰², Daniel Kahnemann²⁰³. Nous tirons de ces recherches trois idées essentielles :

- Les représentations conceptuelles (symboles les plus abstraits), d'ordre généralement verbal et linguistique (et se basant sur la logique), ne viennent se greffer que de manière imparfaite sur les pensées et impressions ressenties et réalisées. Par récursions, le langage et les représentations conscientes n'agissent sur le corps que de manière imparfaite et sans contrôle parfait des conséquences ²⁰⁴.
- La connaissance organise l'expérience. Elle lui donne un sens, pour l'intégrer aux savoirs et aux modes de fonctionnements (raisonnements) afin de rendre cette dernière utilisable dans l'action présente et future. Ainsi, nos représentations

l'affaiblissement de la logique sont capitales pour l'idée rationnelle de vérité et l'idée véritable de rationalité. Il faut abandonner tout espoir non seulement d'achever une description logico-rationnelle du réel, mais aussi et surtout de fonder la raison sur la seule logique. » (Morin, Edgar, *op.cit.*, 2010).

¹⁹⁶ Pour lui, l'usage inadéquat de certaines logiques (notamment la « logique aristotélicienne »), ou encore certains paradoxes et incohérences internes à notre système de pensée (provoquées par cette même logique) pourraient contribuer à des pathologies mentales ou sociales (dont les guerres), car notre pensée serait dépassée par la complexité du monde vécu (*cf.* Korzybski, Alfred, *Une carte n'est pas le territoire. Prolégomènes aux systèmes non aristotéliens et à la sémantique générale*, Paris : Ed. de l'Eclat, 1998).

¹⁹⁷ C'est notamment une des conceptions que défendra John Dewey (*op.cit.*, 1910; *op.cit.*, 2014. ; Zask, Joëlle, *Introduction à John Dewey*, Paris : La Découverte, 2015, pp.46-49).

¹⁹⁸ Piaget, Jean, *La construction du réel chez l'enfant*, Neuchatel : Delachaux et Niestlé, 1967.

¹⁹⁹ Bateson, Gregory, *op.cit.*, 1995.

²⁰⁰ Watzlawick, Paul, Weakland, John, Fisch, Richard, *Changements. Paradoxes et psychothérapie*, Paris : Seuil, Points Essais, 2014.

²⁰¹ *Cf.* Le Moigne, Jean-Louis, *op.cit.*, 1994, pp.125-159.

²⁰² Morin, Edgar, *La Méthode. 3... op.cit.*, 2014.

²⁰³ Kahneman, Daniel, *Thinking Fast and Slow*, New York : Penguin, 2012.

²⁰⁴ « Toutes nos 'sensations', nos 'pensées', nos 'amours', nos 'haines', *etc.*, se produisent à des niveaux silencieux indicibles, mais peuvent être affectés par les niveaux verbaux grâce à une interaction continue... » (Korzybski, Alfred, *op.cit.*, 1998, p.24).

résultent de cette accumulation d'expériences organisées en connaissances et en modes de raisonnement qui *construisent* notre point de vue sur le monde²⁰⁵.

- Ainsi, l'intelligence conceptuelle n'est que le dernier stade du développement psychique, cette forme d'intelligence de l'intelligence permettant des raisonnements d'un niveau d'abstraction le plus élevé ; cela permet la manipulation de la pensée par elle-même avec le développement d'une méta-connaissance, c'est-à-dire d'une logique de sa propre logique. La logique permet de faciliter le traitement de ses connaissances et de rendre plus puissant les raisonnements abstraits, notamment autocritiques et sur des situations hypothétiques²⁰⁶.

Nous voyons donc que différentes conceptions de la « logique » peuvent être distinguées sur la base notamment de leurs différences de milieux sociaux de formation ainsi que de leur conception des buts et des usages du discours logique. Elles se rejoignent néanmoins sur une caractéristique commune : elles insistent sur l'existence de régularités entre des propositions comme propriété constituante de tout discours logique. On peut alors se demander dans quel contexte savant ou social puiser des normes et des règles : s'agit-il de normes de raisonnement universellement valables depuis l'antiquité, ou bien de normes évolutives et relatives à des époques et à des contextes sociaux d'énonciation? La dérive progressive du concept de logique, de phénomène purement idéal et abstrait permettant d'atteindre la vérité (première conception), vers des mécanismes plus ordinaires d'organisation du comportement humain et d'interprétation des phénomènes de la nature (seconde et troisième conceptions) amène de nouveaux défis pour l'enquêteur : comment faire pour considérer la logique de phénomènes sociaux et territoriaux complexes, comme par exemple les rationalités présentes dans des dispositifs de gouvernance de démarches d'écologie industrielle et territoriale, avec des normes logiques relativement unifiées, claires et stables ? Possédons-nous une palette suffisante d'articulations logiques pour considérer une diversité de discours possibles, sans traiter systématiquement les discours incohérents et ambigus comme des « erreurs », dès lors qu'ils sont effectivement employés dans des pratiques concrètes des personnes ? Dans la sous-partie suivante, nous examinerons de nouvelles formes de logiques, souvent considérées comme hétérodoxes, mais tout aussi normées, régulières et utiles²⁰⁷ afin d'élargir l'éventail de nos possibilités de modélisation des actions

²⁰⁵ Von Glasersfeld, Ernst, « Introduction à un constructivisme radical », in Watzlawick, Paul (dir.), *L'invention de la réalité. Contributions au constructivisme*, Paris : Seuil, Points Essais, pp.40-42.

²⁰⁶ A cela il est possible d'ajouter la célèbre formule de Jean Piaget (*op.cit.*, 1967) : « *L'intelligence organise le monde en s'organisant elle-même.* »

²⁰⁷ Nous reviendrons sur ces différentes innovations dans la première section (première sous-partie) du Chapitre 5.

ou des situations complexes²⁰⁸. Elles ont permis un progrès important dans les capacités à modéliser des relations entre phénomènes de plus en plus riches et singuliers, notamment à travers ce que certains ont pu appeler la systémique (ou modélisation des systèmes complexes)²⁰⁹.

2.2. RATIONALITE ET ACTION COLLECTIVE

Ces nouvelles formes de logique doivent permettre de comprendre et de modéliser avec une plus grande complexité les comportements humains, et notamment ceux qui émergent des interactions entre des personnes très différentes, dans une diversité de milieux et de situations. Le problème est en effet important dans la mesure où, en particulier :

« Une population de quatre millions d'habitants ne diffère pas seulement quantitativement d'un [seul] individu, mais aussi qualitativement, parce qu'elle comprend aussi le système d'interaction entre les individus. De même, alors que les individus appartenant à une espèce possèdent d'habitude des mécanismes spécifiques de survie, il est bien connu que l'espèce entière peut courir à sa propre perte. L'espèce humaine en l'occurrence ne fait probablement pas exception à ce principe. »²¹⁰

Le modèle d'action collective de Mancur Olson

Les humanités sont ainsi depuis longtemps confrontées à la question des interactions entre logiques individuelles et collectives, c'est-à-dire à un problème de la relation entre les comportements des personnes prises individuellement et leur effet global lorsqu'on observe la dynamique d'un groupe²¹¹. Ce problème scientifique est en partie à la base de nombreuses sciences sociales, dont notamment l'économie et la sociologie²¹². L'ouvrage de Mancur Olson publié en 1965 sur les logiques de l'action collective est une contribution importante aux

²⁰⁸ Von Glasersfeld, Ernst, *op.cit.*, 1988. Voir aussi à ce sujet l'intéressante synthèse qu'en donne Edgar Morin dans son article « Logique et contradiction » (*op.cit.*, 2009), principalement à partir de son ouvrage *La Méthode. 3. La connaissance de la connaissance* (*op.cit.*, 1990, 2014). On peut mentionner également d'autres innovations comme les logiques quadrivalentes de Heyting, trivalentes de Lukasiewicz qui « assouplissent, dépassent, complexifient la logique classique, qui devient pour elle un cas particulier. » (Morin, *op.cit.*, 2009, p.10), la logique ordinaire (J.-B. Grize), la nouvelle rhétorique de Chaïm Perelman, parmi d'autres.

²⁰⁹ Le Moigne, Jean-Louis, *op.cit.*, 1999.

²¹⁰ Watzlawick, Paul, *et al.*, *op. cit.*, 1975.

²¹¹ Boudon, Raymond, « Préface », in Olson, Mancur, *Logiques de l'action collective*, Paris : PUF, 1978, p.17.

²¹² Notamment avec les questions : qu'est-ce que la société ? Quelles sont ses propriétés, et quels effets permettent de passer d'un groupe d'individu à une communauté ? *etc.* (Cf. Edgar Morin (Ed.), *La société*, Paris : CNRS Editions et Le Nouvel Observateur, 2011).

recherches dans ce domaine²¹³. Il s'inscrit dans le contexte économique, sociale et politique des Etats-Unis d'Amérique d'après-guerre²¹⁴, ainsi que dans le prolongement de nombreuses recherches en sciences des organisations²¹⁵. Aussi, l'auteur tente de comprendre les déterminants de la réussite ou de l'échec des actions visant à défendre des intérêts communs à un groupe d'individus (ou d'entités individuelles, comme des entreprises, des associations...). Dans ce modèle, un groupe est défini comme plusieurs individus ayant un intérêt commun, c'est-à-dire qu'ils seront tous ensemble touchés positivement par la défense ou la promotion d'une cause politique, sociale ou économique²¹⁶, que chaque membre pourra tirer individuellement un avantage des services rendus par un bien commun, collectif ou public (comme une nouvelle infrastructure ou organisation), ou encore par l'établissement d'une nouvelle situation politique (de nouveaux droits, des subventions ou allocations, *etc.*), avantageuse pour les membres du groupe²¹⁷. Toutefois, les individus de ce groupe peuvent maintenir respectivement des conceptions variables de leurs intérêts communs²¹⁸. Si une action collective, c'est-à-dire une action coordonnée nécessitant un investissement plus ou moins important d'efforts et de moyens, est nécessaire à la défense, la promotion ou la réalisation de ce bien commun, les stratégies individuelles au sein du groupe peuvent diverger. En effet, chaque individu peut avoir, de son point de vue, intérêt à y consacrer le minimum d'efforts individuels et de moyens nécessaires à l'obtention des biens collectifs. Il est ainsi plus avantageux d'adopter une stratégie de « passager clandestin » (« *free rider* »), métaphore qui désigne la position d'un bénéficiaire de l'action collective qui n'y contribue et ne s'y engage pourtant pas. Cette logique d'action individuelle étant donnée, il s'agit donc de

²¹³ Olson, Mancur, *Logic of collective action. Public good and the theory of groups*. Cambridge, MA : Harvard University Press, 1965 ; nous nous référerons par la suite à l'édition française de 1978 (cf. Olson, Mancur, *op.cit.*, 1978).

²¹⁴ Rappelons simplement que l'anglais « *collective action* » désigne une forme de plainte collective en justice pour un préjudice touchant un groupe de personnes ou d'entités morales. Cette expression désigne également plus largement des mouvements collectifs de protestation ou de revendication politique, très importants dans les années 1950-60 aux Etats-Unis, dont les mouvements d'égalité des droits civiques (suite à l'arrestation de Rosa Parks en 1955), environnementalistes (suite à l'essai « *Silent Spring* » de Rachel Carson en 1962), pacifistes (la guerre du Vietnam s'intensifie en 1964). Malgré cela, Mancur Olson l'applique en premier lieu aux domaines de l'économie industrielle et notamment à la coordination inter-entreprises sur et par les marchés, aux groupes de pression et d'intérêt politique (lobbies), à la coordination entre employeurs et employés sur le marché de l'emploi, *etc.*

²¹⁵ Olson, Mancur, *op.cit.*, 1978, p.25.

²¹⁶ L'exemple typique suivant est donné dans l'ouvrage d'Olson: un bien commun, comme par exemple une grille de salaire d'une profession entière, est défendu par des organisations syndicales n'intégrant pourtant en général qu'une minorité de salariés. Chaque membre de cette minorité investit des moyens personnels (efforts, temps, financement) dans l'action syndicale de défense de la grille, alors que les retombées affecteront l'ensemble des salariés du secteur et de la profession concernée.

²¹⁷ « *Nous appelons ici bien commun, collectif ou public tout bien qui, consommé par une personne X_i dans un groupe $\{X_1, \dots, X_n\}$, ne peut absolument pas être refusé aux autres personnes du groupe. En d'autres termes, ceux qui n'achètent ou ne paient aucun bien public ou collectif ne peuvent être exclus ou écartés du partage alors qu'ils pourraient l'être des biens non collectifs.* » (*Ibid.*, pp.36-37).

²¹⁸ *Ibid.*, pp.28-29 ; « *La difficulté à analyser les relations entre la dimension d'un groupe et le comportement de l'individu à l'intérieur du groupe est due en partie au fait que chaque individu dans un groupe peut attribuer une valeur différente au bien collectif poursuivi par son groupe.* » (*Ibid.*, p.44).

comprendre les conditions sociales, individuelles et collectives, qui déterminent l'adoption de certaines stratégies individuelles pour défendre ou pas des intérêts supérieurs communs à un groupe²¹⁹.

Pour Mancur Olson, les personnes s'engagent dans une action collective pour une cause commune dans le but d'obtenir des avantages individuels. Ainsi, les organisations (principalement économiques) ont pour but premier la satisfaction des intérêts de leurs membres²²⁰. En d'autres termes, sauf certains cas exceptionnels (groupes familiaux et religieux, certaines administrations, organisations totalitaires, etc.), pour qu'un minimum d'individus s'engage dans une action collective et permette ainsi à une organisation de survivre, il est nécessaire qu'existe une continuité directe entre l'intérêt que peut retirer chaque individu s'engageant dans l'action collective et l'intérêt commun qu'en retire l'ensemble du groupe. De plus, afin que les personnes acceptent de continuer à travailler pour un bien commun, il convient que les efforts consentis individuellement au travail collectif soient inférieurs aux bénéfices retirés respectivement par chaque individu à la suite d'une amélioration de la situation commune²²¹. Les conditions sociales de réussite et de maintien de l'action collective varient cependant fortement en fonction de la nature du bien commun²²² (inclusif ou exclusif) ainsi que de la taille et de la structure du groupe (petits groupes de « privilégiés »²²³, groupes « intermédiaires »²²⁴, grands groupes « latents »²²⁵). Un paramétrage adéquat de ces derniers facteurs, dans un domaine économique, social ou

²¹⁹ L'engagement dans des actions collectives n'apparaît pas seulement comme une conséquence de la forme (ou de la structure) sociale et institutionnelle de l'organisation de l'action collective, mais aussi du contexte social et institutionnel (cf. *Ibid.*, p.60).

²²⁰ *Ibid.*, p.26.

²²¹ Mancur Olson ajoute quelques nuances, exprimées en des termes issus de la science économique néo-classique : « Dans tout groupe où la participation est volontaire, le ou les membres dont les parts du coût marginal excèdent leurs parts des bénéfices supplémentaires, cesseront de contribuer à l'obtention du bien collectif avant que le point optimal soit atteint. » (*Ibid.*, p.54) ; « si à tout niveau d'achat du bien collectif, le gain collectif excède le coût total de plus qu'il n'excède le gain de chaque individu, on peut supposer que le groupe obtiendra le bien collectif car dans ce cas le gain individuel excède le coût total de l'obtention du bien collectif. » (*Ibid.*, p.56).

²²² « Alors que les entreprises dans une économie de marché se plaignent de toute intensification de la concurrence, les associations qui fournissent des biens collectifs en dehors de l'économie de marché voient presque toujours d'un bon œil de nouvelles recrues. » (*Ibid.*, p.59)

²²³ « Un groupe "privilégié" est un groupe tel que chacun de ses membres ou du moins l'un d'entre eux a intérêt à se procurer le bien collectif, quitte à en supporter seul la charge entière. Dans un groupe de ce genre, le bien collectif a des chances d'être obtenu et ce sans aucune organisation de groupe ni coordination quelconque. » (*Ibid.*, p.72).

²²⁴ « Un groupe "intermédiaire" est un groupe où un seul membre reçoit une part de bénéfice suffisante pour l'inciter à se procurer le bien lui-même, mais qui ne compte pas assez de membres pour qu'aucun d'entre eux ne remarque si les autres contribuent ou non à l'acquisition du bien collectif. Dans ce type de groupe, le bien collectif peut aussi bien être acquis que peut ne pas l'être mais il ne peut pas l'être sans quelque coordination ou organisation. » (*Ibid.*, p.73).

²²⁵ « Les grands groupes sont ainsi appelés groupes "latents" en raison de leur pouvoir ou aptitude "latents" pour l'action, mais ce pouvoir virtuel ne peut être actualisé ou "mobilisé" qu'à l'aide "d'incitations sélectives". » (*Ibid.*, p.74)

politique particulier (contexte institutionnel extérieur) en fonction des règles de fonctionnement propres au groupe et compte tenu des attentes individuelles, permettent ensuite d'expliquer la dynamique de cohésion et d'investissement dans l'action collective.

La rationalité procédurale d'Herbert Simon

Malgré son très fort pouvoir de généralisation, le modèle d'action collective de Mancur Olson contient des nuances et des limites clairement exposées par l'auteur²²⁶. Une objection théorique importante concerne le modèle de comportement des agents. La « logique » de l'action collective emprunte en effet très largement son modèle de comportement individuel à une théorie de la rationalité qualifiée de « substantive ». Issue notamment de l'école néo-classique des sciences économiques, cette théorie est basée sur l'hypothèse « *que l'acteur économique a un but particulier, par exemple, une utilité ou un profit maximum [et] que l'acteur économique est substantivement rationnel.* »²²⁷ Cet acteur rationnel en substance se comporte de manière à maximiser son résultat positif espéré avec un minimum d'efforts et de coûts, compte tenu des possibilités qui lui sont offertes à un moment donné (ou par anticipation)²²⁸. Cette conception utilitariste²²⁹, conséquentialiste²³⁰ et triviale²³¹ des comportements humains a été largement critiquée et remise en cause²³² quoiqu'elle soit impossible à réellement invalider du fait de son caractère paradigmatique²³³.

A ce modèle de comportement de rationalité « substantive », une alternative solide a été proposée avec la théorie de la rationalité « procédurale », parfois appelée aussi théorie de la « rationalité limitée ». Herbert A. Simon, son principal concepteur, la présente comme

²²⁶ Au-delà de la recherche de profit économique, Mancur Olson reconnaît et inclut plusieurs autres types de motivations humaines telles que les motivations affectives (amitié, « *mobiles erotiques et psychologiques* ») ou de reconnaissance sociale (« *soif de prestige, de respect* », « *statut socio-économique* »), etc. Cependant, il n'inclut pas un certain nombre d'entre elles dans ses modèles, notamment les motivations morales et éthiques car il les considère impossibles à démontrer (*ibid.*, pp.83-84).

²²⁷ Simon, Herbert, « De la rationalité substantive à la rationalité procédurale », *MCX-APC* [en ligne], *Les introuvables en langue française de Herbert Simon*, Document n°5, 1992, p.2, consulté le 23.06.16. : <http://www.intelligence-complexite.org/nc/fr/documents/les-documents-complexite-en-oeuvre/les-introuvables-de-ha-simon.html> originalement publié dans la revue *PISTES*, n°3, 1992.

²²⁸ Voir « *Subjective expected utility* » dans: Simon, Herbert, *Reason in human affairs*, Stanford: Stanford University Press [version numérique Ebook Kindle], 1983, Emplacement 104/1019.

²²⁹ Voir l'introduction de Raymond Boudon à l'ouvrage de Mancur Olson (*op.cit.*, 1978).

²³⁰ Simon, Herbert, *op.cit.*, 2004, p.99.

²³¹ *Ibid.*, p.63, 102.

²³² Le Moigne, Jean-Louis, *op.cit.*, 1994.

²³³ Voir pour preuve le débat entre Milton Friedman et Herbert Simon, évoquée par ce dernier dans *Les sciences de l'Artificiel* (*op.cit.*, 2004, p.69 et note n°8, p.400) et dont on retrouve également des traces dans sa conférence de réception du « Prix Nobel » d'économie (« Rational Decision Making in Business Organizations », *Lecture to the memory of Alfred Nobel*, Nobel Price Foundation, 1978, consulté le 15.06.16. : http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/economic-sciences/laureates/1978/simon-lecture.html).

« un changement fondamental de style scientifique » par rapport à la théorie néo-classique²³⁴. Elle permettrait de comprendre l'action humaine de manière plus riche et dans une plus grande diversité de situations²³⁵, et au prix d'hypothèse moins fortes²³⁶. De manière synthétique, cette théorie suggère que :

« Le comportement est rationnel de manière procédurale quand il est le résultat d'une réflexion appropriée. Sa rationalité procédurale dépend du processus qui l'a généré. [...] D'un point de vue procédural, notre intérêt ne porterait pas sur la solution du problème [...] mais sur la méthode employée pour la découvrir. »²³⁷

Dans ce contexte, il ne s'agit plus de chercher une solution préjugée « optimale » à un problème d'une simplicité illusoire, mais plutôt de réaliser un travail « raisonné » d'exploration et d'exploitation des possibilités d'action, grâce à un raisonnement intelligible ajustant constamment fins et moyens. La procédure d'investissement de la personne dans une action donnée (ou une phase d'action) continue jusqu'à atteindre une situation satisfaisante compte tenu du « niveau d'aspiration » de la personne en fonction des moyens dont elle dispose (temps disponible, capacités de réflexion et informations, moyens financiers, contacts et connaissances, etc.)²³⁸. Les décisions d'agir ne sont plus prises seulement à cause de leur conséquences et des moyens à dispositions (ce qui conduirait à résumer la rationalité à une simple optimisation des moyens en fonction des conséquences attendues) mais aussi à cause de l'adéquation des actions à un contexte évolutif de valeurs et de règles²³⁹. Dans ce modèle de comportement, une procédure d'action est considérée *adéquate* si elle conduit à des résultats satisfaisants par rapport aux attentes et aux valeurs qu'on se donne, et en retour, les conséquences d'une action sont jugées du point de vue des valeurs éthiques et des capacités d'action effectivement engagées dans la procédure d'action rationnelle. Aussi, cette dernière adéquation est en premier lieu un travail individuel de réflexion, dépendant des capacités d'attention perceptives et intellectuelles, du contexte éthique et moral de la personne, et de sa mémoire d'expériences passées. Cela se traduit notamment par la prise en compte des moyens cognitifs, informationnels, des connaissances

²³⁴ « Le passage des théories de la rationalité substantive aux théories de la rationalité procédurale réclame un changement fondamental de style scientifique : l'accent, d'abord mis sur le raisonnement déductif à l'intérieur d'un étroit système d'axiomes, est placé ensuite sur l'exploration empirique détaillée d'algorithmes complexes de la pensée. » (Simon, Herbert, *op.cit.*, 1992, p.13).

²³⁵ Simon, Herbert, *op.cit.*, 1983.

²³⁶ En particulier, l'hypothèse utilitariste de maximisation d'utilité dans le comportement est non seulement exorbitante mais également d'une réductionniste fort contestable (*cf.* Simon, Herbert, *op.cit.*, 1978, p.3-4).

²³⁷ Simon, Herbert, *op.cit.*, 1992, p.3.

²³⁸ March, James, *Explorations in Organizations*, Palo Alto: Stanford University Press, 2008, p.171.

²³⁹ Cyert, Richard, March, James, « An Epilogue », *in ibid.*, p.66. ; Le Moigne, Jean-Louis, « Sur l'épistémologie des sciences de la décision, science de la cognition », *in Le Constructivisme. Tome 2 : des épistémologies*, Paris : ESF Ed., 1995, pp.73-89.

et savoirs accumulées ainsi que des conditions physiques de l'action (conditions spatio-temporelles, milieu de vie, énergie personnelle, *etc.*) de l'individu ou du collectif agissant²⁴⁰.

Or, résumer la rationalité simonienne à la seule prise en compte de certaines « limites cognitives » dans une logique d'action « instrumentale »²⁴¹, reviendrait à ignorer que la finalité d'un processus rationnel de recherche-action est contingente au processus lui-même. Un processus dans lequel la représentation de la situation finale souhaitée au terme d'une procédure d'action se redéfinit au cours du travail d'exploration des possibles et de confrontation aux problèmes rencontrés²⁴². Mais c'est aussi, et surtout oublier que l'intelligence est la conjonction des structures non seulement physiques et cognitives, mais aussi culturelles et sociales, propres à chaque individu ou à collectif. En effet, les connaissances, les attentes et les normes de jugements sont issues d'un processus permanent de réflexion et d'apprentissage, qui peut être à la fois conscient et inconscient. Aussi, la rationalité procédurale combine une forme d'intelligence interprétative et réflexive, appuyée sur un discours logique visant à clarifier l'action, avec des méthodes intuitives, tâtonnantes et critiques d'apprentissage et d'exploration, fondées sur des formes de raisonnements heuristiques et non conventionnelles telles que l'analogie, la métaphore, l'hybridation de catégories logiques, entre autres. La réflexion et la ruse sont ainsi les deux facettes de l'esprit de cet *homo cogitans*²⁴³, dont on peut tenter-là de comprendre les motifs d'action à partir de l'étude des stratégies et des méthodologies qu'il emploie dans une situation donnée, face à un problème donné, pour atteindre ses fins. Le processus de conception de l'action stratégique (ou méthodique) consiste en effet en un va et vient entre la logique des « conséquences attendues » (logique instrumentale) et la logique des « actions appropriées » (logique en valeurs)²⁴⁴. Dans ce cadre conceptuel, les finalités s'expriment à travers des choix contextualisés, toujours réalisés en situations et selon des jugements dont les valeurs peuvent provenir de registres éthiques et moraux divers et variables dans le temps. Le comportement qui consiste à maximiser son utilité (ou à minimiser son effort ou sa souffrance) n'apparaît

²⁴⁰ A la suite de Jean-Louis Le Moigne, nous privilégions cependant l'usage du terme de « rationalité procédurale » plutôt que celui de « rationalité limitée », pour insister sur le processus orienté par un dessein comme lieu de construction de cette rationalité (*cf.* Le Moigne, Jean-Louis, *op.cit.*, 1994).

²⁴¹ Appelée aussi rationalité en « finalité », c'est-à-dire que la « fin justifie les moyens », et que l'action serait légitimée ou compréhensible principalement en fonction de ses conséquences et de ses effets attendus.

²⁴² Avenier, Marie-José, *La Stratégie Chemin Faisant*, Paris : Economica, 1999.

²⁴³ « Car "La métis est bien une forme d'intelligence et de pensée, un mode du connaître ; elle implique un ensemble complexe mais très cohérent d'attitudes mentales, de comportements intellectuels qui combinent le flair, la sagacité, la prévision, la souplesse d'esprit, la feinte, la débrouillardise, l'attention vigilante, le sens de l'opportunité..." (Détienne et Vernant 1974, p. 10). Ne lit-on pas, dans cette description du raisonnement par tâtonnements et conjectures engagé dans l'action, une définition fort vivante de la rationalité procédurale ? » (Le Moigne, Jean-Louis, *op.cit.*, 1994, p.141, citant Détienne M. et Vernant J.-P., *Les ruses de l'intelligence, la métis des Grecs*, Paris : Ed. Flammarion, 1974).

²⁴⁴ March, James, *op.cit.*, p.240-243.

donc plus que comme une méthodologie d'action parmi d'autres, s'inscrivant dans le contexte éthique et moral particulier d'un individualisme utilitariste ²⁴⁵.

2.3. LA COORDINATION DES ACTIONS PAR LES CONVENTIONS SOCIALES

La rationalité procédurale conduit donc à rechercher les articulations logiques entre les valeurs que se donnent les personnes et les situations pratiques qui les concernent, desquelles émergent les intentionnalités et une projection dans les actions adéquates à réaliser. A la suite des travaux fondateurs du sociologue Charles Lindblom²⁴⁶ montrent que, face à la complexité pratique des actions humaines, le raisonnement rationnel concevrait les actions adéquates de manière « tatonnante », en fonction des expériences passées et notamment des règles, normes ou principes qu'il serait possible d'en déduire. James March et Richard Cyert ont prolongé ce modèle en identifiant les ressorts d'une intelligence contextuelle qui s'exprimerait à travers ce qu'ils nomment une « action basée sur les règles » :

« Rule following can be seen as contractual, an implicit agreement to act appropriately in return for being treated appropriately. Such a contractual view has led game theorists to an interest in interpreting norms and institutions as meta-game agreements. To some extent there certainly appear to be such implicit "contracts", but socialization into rules and their appropriateness is ordinarily not a case of willful entering into an explicit contract. » ²⁴⁷

Ces conventions sociales, explicites ou tacites, jouent un rôle central dans l'exercice de l'expression des comportements rationnels en situation d'action collective. Elles en déterminent à la fois la capacité à agir collectivement selon des formes de rapports réciproques pré-réglés et réguliers, c'est-à-dire suivant une logique convenue implicitement ou explicitement *a priori*, (ce que James March et Richard Cyert appellent des « contrats ») mais aussi individuellement, par découverte et apprentissage au contact d'artefacts et d'objets socialement construits ²⁴⁸, telles que les pratiques de gouvernance qui nous intéressent.

²⁴⁵ Orléan, André, « Préface de l'édition Quadrige », in Orléan, André (dir.), *Analyse économique des conventions*, Paris : PUF, 2004, p.17.

²⁴⁶ Lindblom, Charles, The Science of "Muddling Through", *Public Administration Review*, Vol. 19, No. 2, 1959, pp. 79-88.

²⁴⁷ Du fait de ses expression idiomatiques, nous avons gardé intentionnellement la citation originale de : Cyert, Richard, March, James, *A behavioral theory of the firm*, Eastford: Martino Fine Books, 2013, p.66.

²⁴⁸ A ce sujet, voir les travaux de Donald Schön sur la rationalité procédurale de l'apprentissage au maniement et l'utilisation d'artefacts comme des plans, machines et des outils, et plus généralement de l'apprentissage de compétences techniques y compris managériales, éducatives, sociales, etc. Schön met donc sur un même plan les pratiques dites « techniques » et les pratiques dites « sociales » (cf. Schön, Donald, *op.cit.*, 1983 ; Schön, Donald,

Les conventions socio-économiques ont été définies d'abord par Max Weber comme « les "coutumes" dont la ("légitimité") est approuvée au sein d'un groupe humain et qui est garantie par la réprobation de tout écart »²⁴⁹. Reprise par des scientifiques contemporains tels que David Lewis, elles sont conceptualisées comme :

« une régularité *R* dans un comportement des membres d'une population *P*, placés dans une situation récurrente *S*, si les six conditions suivantes sont satisfaites :

(C1) Chacun se conforme à *R*.

(C2) Chacun croit que les autres se conforment à *R*.

(C3) Cette croyance que les autres se conforment à *R*, donne à chacun une bonne et décisive raison de se conformer lui-même à *R*.

(C4) Chacun préfère une conformité générale à *R* plutôt qu'une conformité légèrement moindre que générale.

(C5) *R* n'est pas la seule régularité possible satisfaisant les deux dernières conditions.

(C6) Les conditions précédentes, (C1) et C5), sont connaissance commune ("common knowledge" ou encore CK). »²⁵⁰

Certaines normes et standards qui guident les manières légitimes d'agir collectivement sont ainsi pré-intégrées dans les connaissances, croyances et représentations communes à un ensemble de personnes. Dans la mesure où chaque individu anticipe les actions adéquates des autres dans une situation donnée, en puisant dans ses connaissances sur les conventions sociales légitimes²⁵¹, il est possible de situer une partie non négligeable de la logique d'action collective au-delà de l'individu seul²⁵² : dans les modèles normatifs de représentations et d'interprétation des relations sociales anticipées ou réalisées, c'est-à-dire dans les registres d'évaluation, de jugement et de justification de l'action²⁵³.

Binder, Thomas, « Learning and Knowing with Artifacts : An Interview with Donald A. Schön », *AI & Soc.*, n°10, 1996, pp.51-57).

²⁴⁹ Weber, Max, *Economie et société*, Tome 1, Paris : Plon, 1995, p69, cité dans Orléan, André, *op.cit.*, 2004, p. 16.

²⁵⁰ Citation de David Lewis (*Conventions: a philosophical study*, Cambridge: Harvard University Press, 1969) dans Orléan, André, *op.cit.*, in Orléan, André, *op.cit.*, 2004, p.63.

²⁵¹ « La rationalité interactive est une rationalité procédurale et située, au sens où "elle suppose un certain capital cognitif commun (au groupe considéré), sous la forme d'une communauté d'expériences, qu'elles soient culturelles ou historiques" (Boyer et Orléan, [« Persistance et changement des conventions. Deux modèles simples et quelques illustrations », in Orléan, André, *op.cit.*, 2004, pp.243-272]) Il ne s'agit pas d'une rationalité limitée mais d'une rationalité en contexte. » (Orléan, André, *op.cit.*, 2004, p.63.).

²⁵² A ce titre, les conventions socio-économiques peuvent être considérées comme des institutions sociales, dans la mesure où elles sont des phénomènes socio-organisationnels qui dépassent la simple personne pour s'établir et se maintenir dans le temps et l'espace social au niveau d'un groupe et d'une époque.

²⁵³ Thévenot, Laurent, *L'action au pluriel : sociologie des régimes d'engagement*, Paris : La Découverte, 2006, p.164.

Les conventions sociales d'évaluation et de justification

Des recherches menées dans le contexte socio-culturel français ont visé à identifier les principaux registres de conventions sociales qui unissent les personnes et leur permettent de s'orienter dans leurs actions respectives. Pour cela, un des angles d'approche consiste à étudier les justifications publiques que donnent les personnes de leurs actions ou de leurs conditions, ainsi qu'à déterminer l'organisation des valeurs et des principes qui leurs servent de base commune pour s'accorder sur ces caractéristiques. Les travaux de Luc Boltanski et de Laurent Thévenot ont tenté de dresser un modèle des pratiques conventionnelles de mise en équivalence et d'évaluation d'une action, d'une condition sociale ou d'un objet²⁵⁴. Ces recherches ont ainsi abouti au modèle des « économies de la grandeur », basé sur le concept de « cité ». Une « cité » est un ensemble de savoirs conventionnels cohérents²⁵⁵ qui servent de référentiels éthiques et moraux pour comparer et juger les personnes, les actions et les choses, en fonction de leur contribution au « bien commun ». Chaque « cité » serait porteuse d'une conception particulière du « bien commun » c'est-à-dire de l'ordre social souhaitable. Elles fonctionnent comme des systèmes moraux d'un niveau logique supérieur qui déterminent les critères et règles que l'utilisateur peut légitimement invoquer pour justifier de la « grandeur » ou de la « petitesse » de quelque chose, d'un comportement ou d'une personne. Elles servent donc de références conventionnelles à la pratique sociale d'évaluation des situations et des personnes. Cette évaluation peut avoir lieu de manière explicite, lors d'une discussion ou d'une dispute au cours de laquelle des personnes seront contraintes d'échanger des arguments sur ce qui justifie, d'après elles, les qualités ou les défauts de l'objet en discussion, ou bien de manière implicite, lorsque des personnes sont confrontées à une situation commune et qu'il s'agit de réagir de manière appropriée, dans l'attente d'une situation où elles seraient potentiellement amenées à exposer leur attitude ou jugement.

Comme nous avons choisi de retenir une théorie de la rationalité procédurale pour étudier les comportements humains, les conventions de grandeur et de justification sont d'une importance capitale pour comprendre l'élaboration des finalités, les choix et le jeu des interactions dans le cadre d'une action collective, notamment au cours des phases de décision et de conception du projet. Aussi, le modèle des « cités » a l'intérêt de faire reposer la logique d'action sur un processus délibératif de mise à l'épreuve, de justification et de critique, qui tient compte de la possibilité que plusieurs motifs moraux servent de références pour orienter (et justifier) l'action. De plus, ce modèle ne nie pas l'existence de motifs individuels et égoïstes d'agir. Cette justification d'une action en vertu d'un « bien commun »

²⁵⁴ Boltanski, Luc, Thévenot, Laurent, *De la justification : Les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard, 1991.

²⁵⁵ *Ibid.*, p.96

conventionnel lui donne dans la sphère sociale une généralité et une légitimité supérieure, facilitant sa reconnaissance par les autres au cours d'une situation de coordination. En effet, dans l'espace public des conventions sociales « *importe le plus ce qui est général, et la généralité des grands contribue non seulement à leur bien-être [...] mais à celui des petits* »²⁵⁶. Une certaine « grandeur » est ainsi attribuée aux personnes qui apparaissent comme sacrifiant en quelques sortes leur égoïsme pour se mettre entiers au service de principes ou d'une cause commune, et ainsi rendre service à la communauté²⁵⁷. Aussi, dans la perspective d'un jugement commun, la justification d'un comportement, d'une situation ou d'un choix, s'opère par composition d'un discours qui mettra en opposition certains traits (des qualités) de cet objet avec des principes du « bien commun » valorisés dans une ou plusieurs « cités » conventionnelles. Il y a donc une sorte de « mise à l'épreuve » des caractéristiques de l'objet de la discussion par rapport à des principes supérieurs communs.

Luc Boltanski et Laurent Thévenot ont distingués originalement six « cités communes »²⁵⁸: la cité inspirée, la cité domestique, la cité de l'opinion, la cité civique, la cité marchande, la cité industrielle (cf. Tableau 1). Par la suite, des recherches en sociologie ont identifiés deux nouveaux registres conventionnels d'évaluation. Ils peuvent être distingués aux côtés des six « cités communes » initiales : la cité par projets²⁵⁹ proposée par Luc Boltanski et Eve Chiapello et la cité écologique²⁶⁰ proposée par Claudette Lafaye et Laurent Thévenot. Pour cette dernière, sa reconnaissance comme une cité à part entière a été sujette à caution²⁶¹. Ces « cités » ont force de convention dans le contexte social et institutionnel français, et notamment dans le contexte des entreprises et des organisations sociales, qui a servi de terrain de base pour les identifier et à la modéliser. Chaque « cité » est porteuse d'une représentation différente du « bien commun » et de principes d'évaluation qui lui sont propres, mais l'organisation interne de ces valeurs suit une logique commune. Comme il serait impossible de faire une présentation exhaustive de chacun de ces systèmes, nous avons

²⁵⁶ *Ibid.*, p.100.

²⁵⁷ C'est ce que les auteurs de « De la justification » nomment « formule d'investissement »: « *La formule d'investissement est [...] une condition majeure d'équilibre de la cité, puisqu'en liant l'accès à un état de grand à un sacrifice, elle constitue une économie de la grandeur dans laquelle les bienfaits se trouvent "balancés" par des charges* » (*ibid.*, p.179).

²⁵⁸ Au groupe des six cités initialement identifiées et caractérisées dans *De la justification* (*op.cit.*, 1991) a été ajouté la « cité par projets » à partir de l'ouvrage de Eve Chiapello et Luc Boltanski « *Le nouvel esprit du capitalisme* » publié en 2001 (*op.cit.*, 2001). Une possible « cité écologique » est évoqué dans des plusieurs travaux dans au cours des années 1990 (voir ci-après).

²⁵⁹ Boltanski, Luc, Chiapello, Eve, *op.cit.*, 2001.

²⁶⁰ Lafaye, Claudette, Thévenot, Laurent, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, vol.34, n°4, 1993, pp.495-524.

²⁶¹ Les auteurs concluent en effet, concernant l'existence ou pas d'une cité écologique pleine et entière : « *De ces flottements, nous ne tirerons pas des conséquences en termes de police, mais plutôt le souci d'enrichir notre compréhension des diverses modalités d'engagements d'humains avec des non-humains et des distributions de compétences qu'elles supposent.* » (*Ibid.*, p.522).

choisi de nous concentrer sur quelques-uns des traits essentiels²⁶² de chacune des six cités classiques de Luc Boltanski et Laurent Thévenot, ainsi que de la cité par projet.

Cité	Figure de l'ordre	Etat de Grand	Forme d'évidence	Epreuve de réalité
Inspirée	Le singulier est la réalité ; la réalité est création.	Etat d'illumination singulière, sincère et involontaire, émotions dévorante irrationnelles et créatrice, envol	Dépassement de soi mu par l'inspiration: sentiment spontané de communiquer une vérité personnelle qui au fond est généralité	Abandon des formes de stabilité, ordre et routine, remises en question créative pour se consacrer à sa vocation
Domestique	Les origines (filiation) sont réalité ; La réalité est tradition / mémoire.	Une autorité hiérarchique est autorité sur une maison, investie par la tradition, dans une lignée, elle crée des liens de dépendance	La tenue, la constance et la bienveillance sont l'intériorisation d'un statut, attribut d'autorité et d'une propriété, comme un 'titre' (honneur)	Politesse et bienséance, c'est-à-dire forme de respect de la hiérarchie dans des conduites responsables
De l'opinion	L'opinion la plus répandue, le plus grand renom, le sens le plus commun sont la réalité	« La célébrité fait la grandeur » : visibilité, célébrité, réputation dépendent de la persuasion, séduction et conviction	Pénétration d'un message dans un public, la communication use des comparaisons et images "évidentes"	Capacité à attirer l'attention, être transparent, aisé d'identification, à être généralement connu et aller de soi
Civique	La volonté collective/générale est la réalité	La taille du rassemblement et la cohésion des volontés de l'union des citoyens qui œuvrent pour une cause publique	La décision collective, représentative d'un rassemblement, et la conscience d'un intérêt général car liées par la volonté de vivre ensemble	La responsabilité et le devoir à l'égard d'un groupe, d'une institution, de valeurs supérieures, la marque de volonté générale
Marchande	Les désirs individuels et la poursuite des intérêts égoïstes sont la réalité ; l'interdépendance marchande est la réalité.	Le bénéfice et la fortune sanctionnent la réussite personnelle dans la satisfaction de son propre intérêt égoïste, au bénéfice du plus grand nombre, grâce au marché	Détachement de soi-même pour prendre conscience des vraies valeurs données, calcul d'optimisation des coût et efforts, la relation (civilisée) d'affaire bénéfique mutuellement, le prix	Désirabilité et commercialisation d'une chose, saisie d'opportunité, investissements et adaptations au marché permet de rebondir et faire des bénéfices
Industrielle	L'effectivité des choses (leur travail) est la réalité.	Les choses efficaces et performantes, répondant à un besoin, qui se développent et s'améliorent, stables, organisées, utilisables prévisibles,	Le fonctionnement est saisissable par compréhension de « à quoi ça sert » et par mesure, test et expérimentation des effets, comportement, et fonctionnements	Utilité, mesurabilité, stabilité, intégration dans un système fonctionnant et répondant à un finalité

²⁶² Le but est ici simplement de donner à voir très superficiellement les différences entre cités et leurs principales caractéristiques. Par ailleurs, nous reviendrons respectivement sur le développement historique et institutionnel de la cité industrielle dans la sphère publique dans le Chapitre 2, sur les cités domestiques et civiques à l'occasion de la présentation de la logique territoriale dans le Chapitre 3 ainsi que sur la cité par projet dans le Chapitre 4.

Par projets	La flexibilité et la mobilité, l'activité collective en relation aux autres sont la réalité ; l'adaptation à la réalité est la réalité.	Activité permanente, l'engagement dans un projet, en autonomie, en coopération ouverte et dynamique avec les personnes d'un réseau, adaptable, disponible	Le projet génère des rencontres et réflexions, personnelles et collective. En retour, le réseau génère des projets.	Le passage d'un projet à un autre, mobilise le réseau des gens et choses, au service d'une recherche de "suite" (innovation)
-------------	---	---	---	--

Figure 2 : Résumé des principales caractéristiques de sept « cités communes »

Le tableau ci-dessus (Fig. 2) reprend les principales catégories de fonctionnements du modèle des cités : la figure de l'ordre²⁶³, l'état de grand²⁶⁴, la forme d'évidence²⁶⁵ et l'épreuve-type de réalité²⁶⁶, qui servent à organiser la mise en équivalence et la mise à l'épreuve des êtres.

Ces registres conventionnels servent ainsi de connaissances communes génériques : de la définition de la nature du « bien commun » jusqu'aux principes de reconnaissance de la valeur d'une personne ou d'un acte en passant par les figures de déchéance et de l'harmonie. Chaque ensemble d'éléments interprétatifs et symboliques pourrait constituer une logique complète, cohérente et légitime pour composer un récit intelligible sur l'ordre social sur la coordination des actions au service d'une cause supérieure commune. Dans la mesure où la qualité de l'action collective dépend toutefois de la qualité des raisonnements évaluatifs interindividuels, qui est loin d'être parfaitement harmonieuse, les connaissances « réciproques » et communes ne sont jamais parfaitement identiques et explicites. Aussi, la coopération gagne à être considérée comme un processus d'apprentissage et de co-construction de savoirs partagés conventionnels – souvent implicites - sur cette même action collective. Par ailleurs, une justification peut toujours être mise en contradiction par l'utilisation d'une « cité » de référence proposant des évaluations adverses, ce qui invite à tenir compte de la dimension délibérative de toute coordination. Nous voyons là qu'il peut exister de grandes différences de qualité dans la coordination et se poser la question des

²⁶³ « Les figures harmonieuses de l'ordre naturel sont invoquées comme des réalités conformes au principe d'équité. Dans chaque monde, on pourra vérifier la proposition suivante : "Le (figure du supérieur commun) est la réalité." » (Boltanski, Luc, Thévenot, Laurent, *op.cit.*, 1991, p.180).

²⁶⁴ « [Cette convention] assure une qualification des êtres, condition pour prendre la mesure des objets comme des sujets et déterminer la façon dont ils importent, objectivement, et valent au-delà des contingences. » (*Ibid.*, p.177).

²⁶⁵ « La forme d'évidence est la modalité de connaissance propre au monde considéré » (*ibid.*, p.181).

²⁶⁶ « L'épreuve modèle, ou grand moment, est une situation qui se tient, préparée pour l'épreuve, dont l'issue est donc incertaine, et dans laquelle un dispositif pur, particulièrement consistant, se trouve engagé » (*ibid.*, p.181). La mise à l'épreuve d'un objet ou d'un sujet par rapport à des valeurs données (par exemple, dans la cité domestique, on questionne l'hérédité et les origines d'une personne) permet d'attribuer un état de grandeur et de clarifier la situation de cet élément dans un système d'objets conventionnels donné.

distinctions à opérer en fonction de la manière dont adviennent les décisions et les actions communes.

Un classement des formes d'action collective

Pierre Livet et Laurent Thévenot distinguent ainsi trois formes-types d'actions collectives, en fonction de la qualité de la coordination et des attitudes coopératives entre individus y prenant part²⁶⁷. Ces auteurs prennent comme point de départ une action collective non-coopérative car « *c'est le cas de figure qui rend le plus difficile l'émergence de conventions* »²⁶⁸. Dans une « action à plusieurs », les individus agissent suivant des calculs pour maximiser leur utilité à moindre coût ou effort²⁶⁹: chacun accepte de participer à une action collective tant que les gains qu'il espère en retirer sont supérieurs à ceux d'une action individuelle. Cela peut conduire, comme nous l'avons vu plutôt, à des stratégies de « passer clandestin » dans lesquelles un individu ne participe pas à l'effort collectif (ou choisit délibérément un sous-investissement en moyens) tout en profitant des retombées globalement positives de l'action collective, ce qui revient à reporter une part importante des efforts sur les autres parties. Ainsi pris dans un jeu non-coopératif et incertain, les individus sont amenés à s'observer mutuellement et à chercher quel est l'état d'esprit des autres parties, afin de prévoir leur comportement, savoir jusqu'à quel point ces derniers sont prêts à s'engager, découvrir les situations de bluff ou de passer clandestin, et ainsi ajuster leur participation à l'action collective en fonction.

Cette « action à plusieurs » peut évoluer en une « action commune » lorsque les individus impliqués dans ce jeu prennent conscience de l'importance de dépasser la méfiance mutuelle afin de coopérer dans l'action au service d'un bien commun. Cela peut avoir lieu notamment au cours d'interactions répétées et prévues sur le long terme. Les individus ont alors intérêt à démontrer par leur attitude – y compris par leurs discours – que leur comportement est défini par des règles et des valeurs stables, en se basant sur des principes de mise à l'épreuve et d'évidence relatifs à un régime conventionnel commun au groupe.

« Le raisonnement "réciproque" repose alors sur la volonté de corriger les effets interprétatifs chez autrui d'une de mes actions. Mais avec cette volonté de correction intersubjective, nous passons du régime de l'action à plusieurs à celui de l'action

²⁶⁷ Livet, Pierre, Thévenot, Laurent, « Les catégories de l'action collective », in Orléan, André, *op.cit.*, 2004, pp.163-191.

²⁶⁸ *Ibid.*, p.177.

²⁶⁹ Il s'agit là d'attitudes proches des comportements rationnels « en substance », présentés précédemment.

commune. [...] L'évaluation porte sur les gains communs, et je choisis mes actions de façon à aider autrui à revenir dans le cadre de l'action communément préférée. »²⁷⁰

Cette « action commune » aboutie à une expérience partagée au cours de laquelle ont lieu des communications régulières visant à rendre intelligible les interprétations réciproques sur les finalités et les activités en cours. Ces interactions régulières génèrent par apprentissage mutuel une connaissance commune sur les objets de la coordination « *indétachable de l'histoire de leur utilisation* »²⁷¹.

Enfin, la forme d'action collective la plus exigeante du point de vue de la coordination est l'« action ensemble » parce qu'il s'agit d'un élargissement de la coordination possible à des personnes anonymes, c'est-à-dire potentiellement à tout le monde. En d'autres termes, le format d'une « action ensemble » se base sur des règles et des principes d'action qu'on considère s'étendant à toutes les personnes, y compris celles qu'on ne connaît pas ou qui ne font pas parties d'un sous-groupe auquel on appartient. Cette forme de coordination se base donc sur des conventions socio-économiques génériques car :

*« Dans l'action ensemble, on ne dispose pas forcément des informations que donne une histoire préalable d'action commune, et on peut ne pas connaître les gens impliqués. Pourtant, il faut qu'ils puissent interpréter nos actions, en sorte qu'une coordination soit maintenue [...] Contrairement à l'action commune qui peut encore se penser à deux, l'action ensemble suppose toujours la figure au moins possible d'un tiers, qui manifeste la non localité de l'action ensemble ».*²⁷²

A l'image de la pratique de la politesse et des « bonnes manières », qui sont des normes comportementales considérées comme universelles, les conventions sociales permettent de désobjectiver la coopération au sein d'une action collective. L'expérience particulière n'est plus nécessaire pour savoir comment se comporter de manière appropriée, ainsi que pour savoir quelles valeurs d'évaluation ou du bien devraient guider une coopération. Ainsi, le modèle de Pierre Livet et Laurent Thévenot permet de dépasser les explications en termes d'incitation et de coercition utilisées par les approches simplement utilitaristes et comportementales (*behavioristes*) de l'action collective pour comprendre les tenants et aboutissants de la mobilisation et de l'engagement d'ensembles importants d'individus dans un mouvement collectif.

La distinction de plusieurs « logiques d'action collective » apparaît alors pertinente. Elle permet de comprendre que l'utilité marginale n'est pas la seule manière de concevoir

²⁷⁰ *Ibid.*, pp.177-178.

²⁷¹ *Ibid.*, p.183

²⁷² *Ibid.*, p.184.

l'intérêt individuel à agir dans une action collective. Elle oblige aussi à lier l'action individuelle avec des croyances collectives ou des connaissances communes (valeurs et principes d'un bien commun), ce qui assure une légitimité de l'engagement individuel dans une dynamique de coordination avec les autres (y compris lorsqu'il ne s'agit que d'une posture personnelle). L'expérience interindividuelle cède ainsi la place aux institutions comme motif principal de la confiance dans les autres, permettant la reproductibilité dans le temps et dans l'espace de schème de coopération. Par ailleurs, l'action basée sur les conventions sociales réduit considérablement le coût de la coordination (temps, efforts d'apprentissage ou d'explication, moyens économiques investis) et rend certaines informations stables sur les objets généraux au centre de l'action collective²⁷³, orientant et encadrant fortement l'espace de délibération. Ainsi par exemple, le prix, est un étalon d'évaluation central dans la cité marchande. Il constitue une variable extrêmement synthétique pour la délibération dans le cadre d'une discussion « d'affaire »²⁷⁴.

Tout se passe comme si les conventions sociales permettaient une meilleure efficacité dans la coordination au sein des grands groupes sociaux, au service d'une visée commune permettant d'en retirer des bénéfices collectifs. Le mécanisme d'action collective proposé par Mancur Olson peut être considéré comme un type particulier de coordination au sein d'un modèle d'action collective plus général, structuré par les conventions socio-économiques. Tel l'exemple dans lequel plusieurs groupes industriels appartenant à la catégorie de l'« action à plusieurs » se livrent une compétition féroce. Dans ce cas de figure, la mise en place de normes et de principes de coordination alignés sur une définition commune d'un « intérêt commun » du collectif constitue une évolution favorable au renforcement de la coopération et aux investissements conjoints dans l'action collective. Ce collectif reste cependant vulnérable à la critique générale, car il peut être aisément associé à un « cartel » ou à un « syndicat » se contentant de défendre des intérêts particuliers, tant qu'il ne parvient pas à démontrer la « grandeur » de son action en vertu de « biens communs » supérieurs et généraux, tels que l'intérêt général (cité civique) et le bénéfice du consommateur (cité commerciale). En s'engageant dans une coordination motivée notamment par ces principes

²⁷³ « Le principe supérieur commun permet de contenir les désaccords dans l'admissible en évitant qu'ils ne dégèrent en mettant en cause le principe d'accord, c'est-à-dire la définition des états de grandeur et donc les fondements de la cité » (Boltanski, Luc, Thévenot, Laurent, *op.cit.*, 1991, p.100). « Le modèle de la cité doit permettre, par la construction d'un ordre autour d'un bien commun, la réduction des autres principes. Bien que le modèle de cité ne fasse référence qu'à un seul principe de justification, il est une réponse à la multiplicité des principes sans laquelle le monde serait un éden, et il laisse ouverte la possibilité de cette multiplicité tout en assurant la primauté d'une seule. » (*Ibid.* p.101).

²⁷⁴ C'est un point important soulevé non seulement par les économistes, dont F. A. Hayek, mais également par les sciences cognitives : les conventions sociales réduisent fortement les coûts d'adaptation des états mentaux - réflexion, communication et apprentissage - en situation d'interaction, en particulier en réduisant les situations ambiguës et indécidables. Ainsi, la valeur intrinsèque d'un euro ne peut être, dans un contexte marchand, de vingt euros (Livet, Pierre, Thevenot, Laurent, *op.cit.*, 2004, pp.186-189).

supérieurs communs, le collectif se soumet ainsi potentiellement à une évaluation sociale générale, ce qui contribue à l'intégrer dans le jeu social d'une « action ensemble » et à l'ouvrir à des actions collectives plus larges (on peut ainsi assister à une coordination entre associations de consommateurs et groupements d'industriels, au nom de ce même « bénéficiaire du consommateur » mentionné plus tôt).

Vers un modèle pluraliste et procédurale de l'action collective

La structuration progressive de l'action collective s'opère donc par la co-construction et l'apprentissage de connaissances communes ayant valeur pour l'action, règles réciproques et conventions sociales, par des interactions, des échanges et des communications répétées ou potentiellement répétées au cours d'une expérience passée ou en cours. Mais il nous faut aussi supposer que la régulation des coordinations dans une action collective, et notamment dès lors qu'on entre sur le terrain d'une « action ensemble », n'est pas un simple phénomène mécanique et spontané. Au contraire, elle fait l'objet de la part des acteurs d'un travail intelligent pour concevoir des stratégies d'action et manœuvrer entre différents niveaux d'action collective et les différents ensembles de normes que ces derniers contiennent. Aussi, un contexte institutionnel pluraliste inclut « la possibilité de la critique dont les constructions déterministes ne parviennent pas à rendre compte »²⁷⁵. On peut ainsi considérer, en accord avec ce modèle d'action collective pluraliste, ainsi qu'avec la théorie de la rationalité procédurale, qu'agir rationnellement « ce n'est pas une capacité à calculer un optimum, mais à maintenir la cohérence du cours de l'action dans sa continuité, en donnant aux attentes de la coordination des repères décidables. La coordination devient donc dépendante de l'action collective, au lieu de la définir par avance »²⁷⁶.

Le modèle de Pierre Livet et de Laurent Thévenot peut servir à penser la montée en puissance de nouvelles normes sociales, portées par des mouvements sociaux de plus en plus larges. Certes, les conventions sociales sont des institutions sociales issues d'une construction culturelle, intellectuelle et politique lente au cours de l'histoire²⁷⁷. Mais elles peuvent aussi être considérées comme des artefacts sociaux, dont les acteurs héritent et peuvent s'emparer,

²⁷⁵ Boltanski, Luc, Thévenot, Laurent, *op.cit.*, 1991, p.267.

²⁷⁶ Livet, Pierre, Thévenot, Laurent, *op.cit.*, 2004, p.190.

²⁷⁷ Voir à ce sujet les nombreux travaux des historiens des institutions, des mentalités et des systèmes de pensées, des sociologues et des philosophes de Fernand Braudel (*Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle. Tome 2 : Les Jeux de l'échange*, Paris : Armand Colin, 1986) à Jürgen Habermas (*L'espace public*, Paris : Payot, 1993) en passant par Michel Foucault (*Territoire, Sécurité, Population. Cours au Collège de France 1977-1978*, Paris : Seuil, 2004) ou Charles Tilly (« War Making and State Making as Organized Crime », in Evans, Peter, Rueschmeyer, Dietrich, Skocpol, Theda, *Bringing the State Back In*, Cambridge: Cambridge University Press, 1985).

(re)concevables à dessein, maîtrisables et reproductibles par un effort collectif. Ce présupposé, que nous développerons dans la section suivante, est important pour la consistance de notre enquête, puisqu'il suggère la possibilité de réussir des stratégies de transition dans les institutions sociales et il répond notamment à certaines objections des écoles déterministes ou ordo-libérales.

La conscience collective d'un destin partagé, d'un projet politique collectif ou d'une condition sociale commune, rend légitime l'engagement des personnes dans une action face à une situation dans laquelle un intérêt commun semble clairement en jeu. Formulée dans cette manière, l'organisation d'un large mouvement collectif peut sembler techniquement facile, dès lors que des individus dotés de moyens suffisant s'engagent dans la promotion d'une problématique sociale commune. Mais qu'en est-il lorsqu'il s'agit de porter à l'attention du public des problèmes, tels que les enjeux environnementaux de la production et de la consommation, solidement enracinés dans les institutions sociales et valorisées dans les représentations communes ? Comment dans ce cas bousculer les représentations du « bien commun » en place, et faire évoluer les conventions sociales de justice ou d'évaluation servant de référence à la société d'abondance ? Nous voyons à quel point l'évolution des pratiques et des représentations communes est délicate, et à quel point elle doit faire face à une forte inertie. Aussi, nous poursuivons notre enquête en tentant de déterminer la forme et les conditions sociales d'une stratégie de transition culturelle et environnementale réussie.

3. ACTION COLLECTIVE DANS LA COMPLEXITE DES DEMARCHES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Dans la section précédente, nous avons adopté une lecture procédurale et conventionnaliste des logiques d'action collective. Au-delà des conditions idéales d'une « action ensemble », telles que suggérées par les modèles ci-dessus, les conventions sociales sont présentes très largement dans les pratiques quotidiennes, dans la mesure où elles comportent des registres d'évaluation généraux qui servent de référence générique pour raisonner sur nos actions ou sur celles des autres²⁷⁸. Elles structurent ainsi les conduites en société, et notamment la délibération collective sur les questions morales ou politiques. Si on accepte le présupposé que les phénomènes sociaux sont complexes à cause de la pluralité des modes d'interprétation humaine des situations dans lesquelles ils se déroulent, alors il devient

²⁷⁸ C'est ce que suggère notamment le concept d'« autre généralisé » (cf. Aboulafia, Mitchell, « George Herbert Mead », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* [en ligne], Edition 2016), consulté en ligne le 26.03.18. : <https://plato.stanford.edu/cgi-bin/encyclopedia/archinfo.cgi?entry=mead>.

pertinent de chercher à comprendre les conséquences pratiques de la présence de plusieurs contextes conventionnels dans une action collective, et notamment dans la perspective d'une transformation des institutions sociales au moyen de cette même action collective.

Ce présupposé de « complexité » s'applique aussi aux démarches d'écologie industrielle et territoriale : ces dernières apparaissent comme un terrain privilégié d'agencement entre une multiplicité de registres d'évaluation et d'action, qu'ils soient relatifs à l'industrie, aux citoyens-électeurs ou au territoire d'appartenance, au sein d'un travail général de recombinaison des structures techniques et sociales d'un territoire. Ainsi, ces démarches ont vocation à rapprocher des activités appartenant à des domaines sociaux ou culturels différents, non réductibles à un registre d'interprétation ou d'évaluation unique. Par ailleurs, considérées dans une perspective procédurale, elles définissent progressivement leur propre projet d'éco-restructuration du territoire à travers le processus collectif de délibération dans lequel les divers acteurs participants sont engagés. Ainsi, on peut estimer qu'une des conditions d'engagement réussie dans une démarche (ou dans un projet) d'écologie industrielle et territoriale réside dans la capacité du processus délibératif à définir des solutions qui concilient les intérêts individuels des partie-prenantes et des intérêts supérieurs communs, de nature environnementale, industrielle ou territoriale²⁷⁹. Dans le cadre de la gouvernance de ces démarches, le dialogue entre participants sur la définition des fins et des moyens de l'action collective, sur les problèmes et les possibilités d'action, peut combiner des principes de justification multiples, en référence à diverses « cités ». Il s'agit alors d'observer quelles sont les formes possibles d'agencements entre les divers intérêts et justifications qui peuvent favoriser la coopération interpersonnelle tout en maintenant une pluralité de valeurs ou en respectant des logiques d'action minoritaires ou atypiques.

Dans cette section nous soutenons qu'il n'est pas seulement possible, mais aussi bénéfique de favoriser la pluralité des logiques d'action au sein d'un collectif, tel que celui des participants d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale. Aussi, nous formulons l'hypothèse que ces différences font la richesse d'un collectif, et qu'elles peuvent même constituer la base à la fois d'une action véritablement novatrice et d'une recombinaison des pratiques habituelles respectives des acteurs en présence. Dans ce cas, les différences de logiques d'action gagnent à être dépassées au cours de certains phénomènes, dont il s'agira justement d'identifier les principales caractéristiques d'un point de vue procédural et institutionnaliste. Dès lors qu'on souhaite mettre ce type de phénomène au service d'une recomposition des contextes institutionnels et sociaux de référence des acteurs, nous montrons également qu'il existe des contraintes culturelles et pratiques non négligeables. En

²⁷⁹ Beaurain, Christophe, Varlet, Delphine, *op.cit.*, 2014.

effet, les institutions sociales en place construisent un ordre normatif dans lequel toute forme de comportement atypique ou novateur peut être perçu comme déviant. La littérature savante sur l'évolution des institutions sociales, sur les régimes sociotechniques, ou encore sur les processus d'organisation (et de désorganisation) sociale suggère cependant une série de pistes pour concevoir des stratégies d'émergence et d'accompagnement de pratiques culturelles et techniques novatrices.

3.1. LA COMPLEXITE DES DEMARCHES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Une démarche d'écologie industrielle et territoriale permet la rencontre de personnes et d'organisations différentes, dont il faut postuler *a priori* la différence dans les raisons de l'engagement, des intérêts défendus, des ressources disponibles et de la vision du bien commun. En théorie, la gouvernance²⁸⁰ va permettre aux différentes personnes présentes de délibérer sur les fins et les objectifs communs de l'action collective, sur les moyens d'action et les modalités de coordination. Les contributions, responsabilités et pouvoirs respectifs y seront également potentiellement évoqués. Dans plusieurs théories de la délibération, les participants acceptent de se soumettre au meilleur argument, à partir de régimes de grandeur supérieurs communs auxquels ils souscrivent par convention. Or, la mise en équivalence des arguments pose problème : comment comparer des revendications de grandeur, ou des critiques et des mises à l'épreuve puisant leur valeur par rapport à des principes issus de mondes différents et incomparables, et ainsi donc tout autant légitimes ? Par exemple, à propos d'un projet de rocade menant à des installations industrielles dans une périphérie urbaine, certains pourraient justifier l'intérêt de ces travaux par le besoin d'amélioration de l'accessibilité du site, afin de maintenir la compétitivité des industries locales et ainsi garantir des emplois locaux. D'autres pourraient défendre l'annulation de ce projet, en montrant comme il réduit les conditions de vie d'habitants riverains, ayant investi pour certains dans une maison dans ce milieu. Ou encore certains pourraient questionner l'implication des

²⁸⁰ Avec Muriel Maillfert et Sabrina Brullot, nous écrivions ainsi en 2014 au sujet de la gouvernance que : « Gaudin parle de "processus de coordination multi-niveaux et multi-polaires" (Gaudin, 1998) ; Le Galès fait référence à un "processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement" (Le Galès, 2006) ; Pecqueur évoque "un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires" (Pecqueur, 2000) ; Leroux insiste sur la nécessité d'une "coordination située qui se construit par la mise en cohérence des dispositifs ou modes de coordination pluriels en vue d'une coordination d'ensemble" (Leroux, 2002) ; et enfin, Lardon et al. évoquent la notion de "co-production d'un destin collectif" et précisent que "l'enjeu de ces dispositifs est d'organiser la discussion, les échanges, la coordination entre les différents acteurs concernés, tant institutionnels que locaux, individuels ou collectifs, pour convenir d'objectifs communs, produire des normes acceptées et légitimées, les traduire en règles et les mettre en application" (Lardon et al., 2008). » (Brullot, Sabrina, et al., *op.cit.*, 2014, p.4).

collectivités territoriales dans un projet onéreux, financé par de l'argent public, et qui ne sert en priorité qu'à une minorités d'intérêts locaux (les industriels).

Dans cet espace de délibération publique « complexe », l'intervention d'une instance dotée d'une forme de légitimité à la fois supérieure et reconnue par tous peut éventuellement permettre de trancher. Si ce n'est pas le cas, certains spécialistes recommandent de s'appuyer sur des faits « objectifs », soi-disant difficilement contestables, pour départager les arguments et les propositions²⁸¹. Or, le modèle des cités nous indique qu'un « fait », en apparence neutre et objectif, peut être valorisé dans un certain registre d'évaluation tout en se trouvant disqualifié dans d'autres registres possibles de valeur. Il en est ainsi de la recherche d'un intérêt égoïste dans les activités économiques et sociales : l'utilisation de ce trait de caractère comme base de justification apparaît appropriée dans le monde marchand²⁸², et acceptée dans le monde inspiré²⁸³, mais il peut être violemment dénoncé du point de vue des cités domestique, civique et industrielle.

Aussi, nous le voyons, cette complexité fait en partie la richesse des démarches d'écologie industrielle et territoriale. Mais le caractère participatif et dialogique de ces actions collectives génère en revanche une possibilité de controverses, dans les directions à suivre ou les modes d'action pertinents. Or, la résolution immédiate et spontanée de ces dernières peut sembler à première vue improbable, notamment dans la mesure où la complexité rend difficile par définition un jugement commun et légitime pour tous. Aussi, pour ne pas présenter une image « bloquée » des démarches d'écologie industrielle et territoriale - ce qui n'est généralement pas le cas, bien au contraire²⁸⁴ – il nous faut nécessairement compléter ce tableau des fonctionnements délibératifs par la prise en compte d'autres mécanismes sociaux et culturels, permettant le dépassement, la régulation ou l'ignorance de la critique latente, caractéristique d'une situation d'action collective controversée.

L'inscription des efforts de coordinations dans un jeu d'acteurs

Ainsi, le dialogue délibératif s'enracine dans un tissu de relations sociales dans lequel les paroles des uns et des autres ont un poids relatif aux positions sociales respectives. En d'autres termes, la forme d'action collective provoquée par une phase de délibération

²⁸¹ Cf. le premier chapitre de : Schön, Donald, Rein, Martin, *op.cit.*, 1994.

²⁸² Car ces traits de caractère servent le bien collectif par l'intermédiaire du marché, instance régulatrice de l'échange et de la coordination des désirs, selon l'adage de Mandeville : « les vices privés font la vertu publique ».

²⁸³ Car elle témoigne de l'établissement d'une relation singulière et personnelle avec un objet donné.

²⁸⁴ Cf. Brullot, Sabrina, *et al.*, *op.cit.*, 2014.

(comme par exemple, une délibération débouchant sur une décision commune, ou sur la reconnaissance d'un enjeu territorial commun) ne serait pas seulement le résultat d'un jeu argumentatif, mais également l'expression d'une sorte de « jeu social » dans lequel les participants mobilisent leurs statuts sociaux, des ressources économiques ou des registres discursifs de légitimation divers, selon intentions et pratiques stratégiques. Le choix des directions ou des moyens de l'action peut être donc compris comme le résultat de rapports sociaux dynamiques des acteurs les uns par rapport aux autres, de manière plus ou moins restreinte au sein de collectif de la démarche. Ainsi, dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale, on peut distinguer trois catégories d'attributs²⁸⁵ dont les participants sont dotés suffisamment pour justifier leur présence dans la gouvernance de la démarche et qui les caractérisent dans la coordination (Fig. 3)²⁸⁶. La typologie proposée ci-dessous est intéressante car, au-delà de l'interaction sociale proprement dite au cours du processus de coordination, elle permet de saisir sur quelles bases sociales et institutionnelles les acteurs participants à une démarche s'appuient pour se coordonner ou délibérer, et donc quelle capacité d'action potentielle ils apportent au processus collectif.

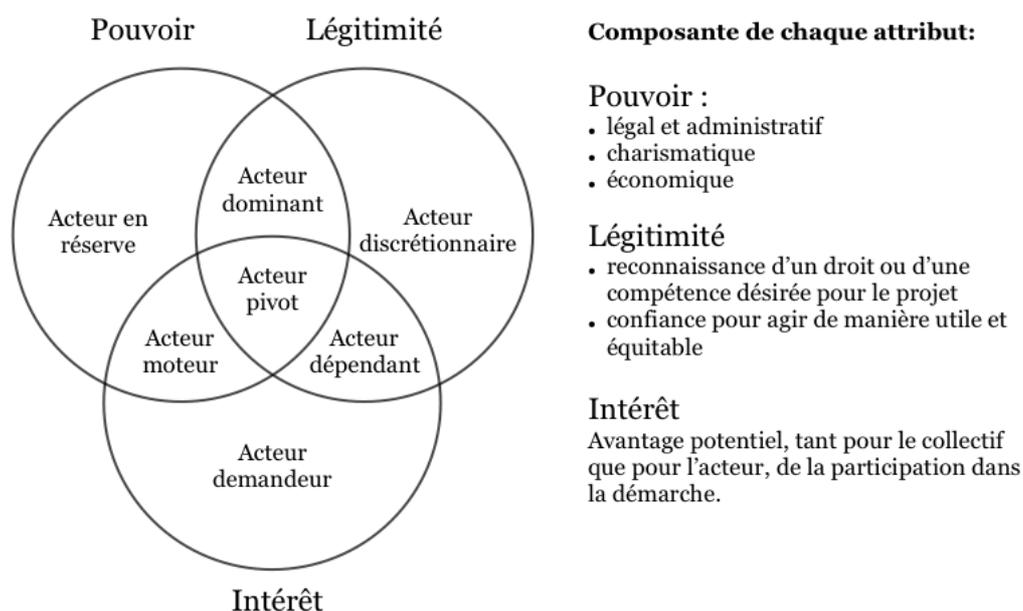


Figure 3 : Attributs des participants de la gouvernance d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (d'après S. Brulot)

²⁸⁵ Ces catégories, comme nous le verrons, reprennent certaines catégories présentes notamment dans la littérature en sociologie, science de gestion et science politique. Elles s'en détachent cependant sur certains points (par exemple sur le caractère « économique » du pouvoir, catégorie apparemment peu développée chez Weber – voir Fig. 3). En effet, la sélection des catégories de critère se fonde notamment sur un travail empirique d'étude des démarches d'écologie industrielles et territoriale menées en 2009, ce qui apparemment a conduit à la construction de cette grille d'analyse hybride qui reprend plusieurs traditions théoriques, tels le modèle de gouvernance des parties prenantes de Ronald K. Mitchell, Bradley R. Agle, Donna J. Wood de 1997, la théorie sociale des capitaux de Pierre Bourdieu, les fondements de la légitimité de Max Weber, et d'autres traditions en sciences politiques.

²⁸⁶ Brulot, Sabrina, *op.cit.*, 2009, pp.202-216.

Aussi, avec Sabrina Brullot et Muriel Maillefert, nous écrivions en 2014 que « *L'interprétation de cette typologie est complexe en raison de la diversité des caractéristiques des acteurs, de la nature de leurs attributs et des spécificités contextuelles des démarches analysées et de leur territoire.* » A cela, il nous faut ajouter que cette complexité n'est pas seulement le fait d'acteurs qui doivent apprendre à composer avec d'autres participants qui possèdent des attributs et ressources qu'ils n'ont pas, et cela dans l'incertitude d'une démarche-processus qui se définit chemin faisant. Plus encore, chaque participant se trouve en situation d'interaction stratégique dans et par la délibération collective visant à la conception des actions et des fins collectives. Si une personne souhaite être prise au sérieux, elle doit veiller à ce que sa dotation en pouvoir, légitimité ou intérêt pour la démarche soit reconnue auprès des autres, en se justifiant dans un des nombreux registres de biens communs identifiés dans les travaux de l'école des conventions²⁸⁷. Lors d'une délibération sur un sujet donné, les difficultés de mise en équivalence d'arguments invoquant respectivement un intérêt supérieur, une légitimité supérieure ou un pouvoir (capacité d'action) supérieur pour justifier l'adoption d'une certaine proposition, vient se combiner au fait qu'à l'intérieur même de ces catégories d'attributs, il est possible de se justifier dans différents registres de valeurs communes.

Pour illustrer cela, reprenons l'exemple déjà évoqué précédemment d'un projet de rocade routière ainsi que des différentes justifications ou critiques de son intérêt pour la communauté. Différents acteurs locaux « intéressés » par le projet, tels que des entreprises ou des représentants des usagers, des contribuables, des riverains, peuvent être invités à se joindre à certaines délibérations, par exemple au cours de la concertation qui précède le lancement du projet. Leur inclusion dans la délibération se justifie de plusieurs points de vue :

- les riverains et les administrés financent l'infrastructure par leurs impôts et seront touchés par des nuisances éventuelles (grandeur civique),
- l'écoute des usagers (les entreprises et les salariés) est utile pour aider à concevoir une infrastructure répondant au mieux à leurs besoins (grandeur industrielle).

Ces registres justifiant l'inclusion font ainsi parties du dispositif d'action collective, puisque les divers acteurs participants devront s'y référer pour construire leurs stratégies dans le cadre de la délibération. On peut considérer que la portée de leurs avis respectifs dépendra structurellement du registre justifiant l'intérêt de leur présence, et par là-même leur qualité ou leur grandeur, dans le projet. Ainsi, les associations de riverains doivent développer une

²⁸⁷ Laurent Thévenot utilise parle également de « qualification » dans un sens très proche de celui d'« attribut », qu'il relie avec sa théorie des régimes d'engagement dans : *L'action au pluriel... op.cit.*, 2006, pp.164-167.

critique du projet du point de vue de la cité civique, c'est-à-dire en mettant en évidence des pratiques de corruption, des coûts prohibitifs ou des dommages élevés pour un bien public donné, comme pour la préservation d'un paysage. Il apparaîtrait déplacé qu'ils critiquent les principes de performance de l'infrastructure, et sa contribution à la compétitivité locale, dans la mesure où ces associations sont à la fois incompétentes sur cette question (contrairement aux entreprises) ou peut représentatives des intérêts économiques. Ce simple exemple suggère qu'il convient de considérer l'articulation entre le registre de justification de la présence d'un acteur donné, c'est-à-dire sa présence dans le jeu d'acteurs, et sa stratégie délibérative et coopérative.

L'articulation de logiques et de positions sociales diverses

Nous le voyons, si les démarches d'écologie industrielle et territoriale se prêtent assez souvent à des modes d'organisation en référence aux logiques industrielles et marchandes, du fait de la présence assez large d'entreprises industrielles, il existe néanmoins une grande variété de types d'épreuves viables dans ces contextes, ce qui conduit à envisager virtuellement une ouverture permanente de l'action collective à la critique et à sa remise en question sur le fond. Heureusement, il existe également des participants dotés de plusieurs attributs en même temps, en particulier l'« acteur pivot ». (Figure 3, ci-dessus). Ces participants occupent ainsi une position suffisamment centrale dans le « jeu d'acteur », ce qui confère à leurs actions, y compris dans leurs discours et arguments lors d'une justification ou critique, une portée suffisante pour toucher les différents acteurs dans plusieurs mondes de valeur communs différents²⁸⁸. Ils peuvent ainsi produire dans l'organisation de l'action collective, un effet stabilisant à-même de favoriser l'articulation entre acteurs aux attributs ou aux intérêts différents.

Cette capacité de médiation, souvent mentionnée dans la littérature scientifique du domaine, apparaît cruciale pour le développement des projets d'écologie industrielle et territoriale²⁸⁹. Par ailleurs, l'espace-temps du dialogue et de la délibération n'est pas unique et homogène : la gouvernance de la démarche n'apparaît pas nécessairement comme un plan où tous les acteurs se côtoient en même temps et s'observent. Les réunions de discussion et d'échange de messages sont complétées par d'innombrables rencontres et interactions plus

²⁸⁸ Comme par exemple ce chef d'entreprise, ancien ingénieur et aujourd'hui élu président de la chambre de commerce et d'industrie départementale qui peut justifier de sa grandeur dans le monde marchand (réussite marchande de son entreprise), industriel (connaissance technique de l'ingénieur) et civique (élu) en même temps.

²⁸⁹ Pour ne citer que quelques travaux sur ce sujet : Hewes, Anne, Lyons, Donald, « The Humanistic Side of Eco-Industrial Parks : Champions and the Role of Trust », *Regional Studies*, vol.42, n°10, 2008, pp.1329-1342; Abitbol, Léia, *op.cit.*, 2012; Spekkink, Wouter, Boons, Frank, *op.cit.*, 2015.

ou moins formelles qui donnent lieu à une forme de construction d'arrière-cour de l'action collective. On peut ainsi constater la constitution d'un cercle plus limité d'acteurs entretenant des relations privilégiées et souhaitant mener à bien certains projets restreints²⁹⁰. Enfin, et c'est un point, sur lequel nous reviendrons à plusieurs reprises au cours de ce mémoire²⁹¹, les démarches d'écologie industrielle et territoriale cadrent à l'avance une grande partie des termes du débat, du fait des principes même qui les fondent²⁹². Nous l'avons vu plus tôt, chaque acteur occupe une place spécifique dans un jeu d'acteurs, qu'il est possible parfois d'aménager à l'avance. Les personnes qui s'engagent dans cette action collective ne peuvent pas feindre d'ignorer la thématique et les enjeux spécifiques auxquels la démarche se propose de faire face et d'agir. Elles gagnent ainsi à articuler leurs comportements dans le cadre de l'action collective avec des justifications générale de leur action ou des positions qu'elles défendent²⁹³. Cela conditionne un régime d'engagement de départ dans la démarche qui peut servir pour orienter, justifier ou restreindre certaines pratiques, comme par exemple, exclure des questions et thèmes sans rapport apparemment avec le « sujet » en commun. En ce sens, elles ne sont pas si ouvertes, et peuvent même apparaître comme des dispositifs stratégiques d'intervention politique, comme nous le montrerons dans le quatrième chapitre à propos des projets de montages de filières locales de matériaux de construction biosourcés. Nous retenons néanmoins que le cadrage de départ de l'action collective, c'est-à-dire l'objet ou l'intention invoqués pour fonder la démarche par ses membres « fondateurs », peut influencer les termes de la délibération collective à venir, en légitimant certains registres de discours ou comportements coopératifs en fonction de l'utilisation d'un cadre institutionnel de légitimation sociale préexistant à l'intérieur de l'espace restreint de l'action collective²⁹⁴.

En effet, comme nous l'avons vu, un enjeu important de la démarche d'écologie industrielle et territoriale réside dans sa capacité à concilier, dans les projets qu'elle promeut, les intérêts industriels communs des acteurs économiques locaux avec les intérêts environnementaux et territoriaux des habitants. Il peut être ainsi tacitement considéré, avant

²⁹⁰ C'est ce que nous constatons notamment dans notre étude d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale dans l'Aube (cf. Joubert, Jérémie, « Mécanismes d'action collective dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale », *Mémoire de Master IMEDD* (dir. Sabrina Brulot), Université de technologie de Troyes, 2012). Les travaux de Wouter Spekkink confirment également ces résultats (*op.cit.*, 2014).

²⁹¹ Notamment dans la première section du troisième chapitre nous montrons que la doctrine de l'écologie industrielle et territoriale fraye un compromis qui encadre la discussion. Dans la seconde partie nous ferons de cette base discursive un élément stratégique important d'orientation et de management des projets de montage de filière locale de matériaux de construction biosourcés.

²⁹² Ces principes sont expliqués et commentés dans la première section du chapitre 4, où nous dressons une courte généalogie critique des principes du développement durable, de l'écologie industrielle standard (telle qu'issue des fondateurs de ce courant) puis de l'écologie industrielle et territoriale.

²⁹³ C'est-à-dire, pour reprendre la typologie des formes d'engagement de Laurent Thévenot (*op.cit.*, 2006), à articuler, dans les discours et les attitudes, leur logique d'« engagement en plan » (dans le cadre d'un projet ou d'une démarche) avec les justifications dans le cadre d'un engagement au nom d'un bien commun général.

²⁹⁴ C'est un point que nous développerons particulièrement dans la première section du Chapitre 7.

même le début de la démarche, que seuls des jugements dans ces deux domaines seront admis. Les intérêts industriels peuvent s'appuyer sur des registres conventionnels de l'ordre industriel et marchand pour justifier la nécessité de privilégier certaines directions ou certains objectifs de l'action collective en vertu de ces biens communs²⁹⁵. Dès lors qu'on se situe dans un domaine conventionnellement considéré comme industriel, il apparaît en effet comme naturel de concevoir les actions collectives dans des termes mettant en valeur l'efficacité des améliorations, leur sûreté quant aux résultats, en réponse à un besoin (productif) ou en réponse à une situation concurrentielle (sur un marché). On peut ainsi trouver assez fréquemment dans la littérature professionnelle comme savante en écologie industrielle (ou en économie circulaire plus récemment) l'affirmation qu'il existe des intérêts économiques à l'application de mesures d'écologie industrielle et territoriale, pour une entreprise donnée²⁹⁶. Ainsi, ces mesures ne provoqueraient pas seulement des bénéfices environnementaux, mais aussi financiers et logistiques, se traduisant en fin de compte en avantages comparatifs, dans une perspective de concurrence marchande et industrielle. En ce qui concerne le développement d'une « logique territoriale » dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale, les travaux sur les registres conventionnels de justification mentionnés plus tôt (les six « cités » de Luc Boltanski et Laurent Thévenot) n'évoquent qu'assez peu les valeurs environnementales, écologistes et du territoire comme motifs supérieurs de coordination. Pourtant, ce champ de recherche ouvert au cours des années 1990²⁹⁷ a connu des progrès significatifs au cours des dix dernières années, notamment par la confirmation de l'émergence d'un registre de justification spécifique, et même d'un régime conventionnel « alternatif »²⁹⁸ qui servirait d'appui à l'émergence d'organisations

²⁹⁵ Comme nous le verrons dans le chapitre 2, les régimes conventionnels industriels et marchands sont souvent liés dans les discours de référence encadrant la légitimation de l'action au service d'un bien commun dans ces domaines. Si Luc Boltanski et Laurent Thévenot distinguent ces deux régimes, et cela à juste titre, nous montrons en reprenant des travaux classiques et plus actuels qu'un compromis politique important est frayé depuis les années 1980 dans l'espace public officiel entre monde industriel et marchand, de telle manière que des justifications dans un monde amènent logiquement à l'adoption de justification en référence à l'autre monde.

²⁹⁶ C'est notamment un argument mis en avant par les entreprises chargées du déploiement des démarches d'écologie industrielle et territoriale, au premier rang desquelles le NISP britannique (National Industrial Symbiosis Program) (cf. Abitbol, Leïa, *op.cit.*, 2012, p.52). C'est aussi le thème principal d'un article devenu célèbre de Michael Porter et Daniel Esty : « Industrial Ecology and Competitiveness », *Journal of Industrial Ecology* 2, no. 1, 1998, pp.35-43. Pour un aperçu plus général des déclinaisons de cet argument, voir également : Buclet, Nicolas, *ARPEGE... op.cit.*, 2009 ; Cerceau, Juliette, *L'écologie industrielle comme processus de construction territoriale : application aux espaces portuaires*, Thèse de Doctorat, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, 2013, p.2.

²⁹⁷ Sans entrer dans le détail de ces travaux – nous y revenons dans l'introduction du troisième chapitre – une petite rétrospective des travaux au cours des années 1990 est proposée par Bruno Boidin et Bertrand Zuindeau dans : « Socio-économie de l'environnement et du développement durable : état des lieux et perspectives », *Mondes en développement*, n°135, 2006, p.20, consultée le 22.03.18. : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2006-3-page-7.htm> .

²⁹⁸ Il s'agirait ainsi de formes de conventions sociales qui placent la rupture avec les conventions sociales dominantes comme principes même de leur organisation.

coopératives insistant sur l'enracinement « local »²⁹⁹. Nous reviendrons plus en détails sur cette question dans le troisième chapitre tout entier dédié à la présentation du paysage intellectuel et conceptuel de la « logique territoriale ». Notons simplement, qu'à notre sens, les principes de l'écologie industrielle et territoriale invitent et favorisent l'expression de « logiques territoriales » d'action, dans la construction de l'action collective³⁰⁰.

Dès lors que les principes de l'écologie industrielle et territoriale sont présentés et compris par les participants, le processus de la démarche peut chercher à faire dialoguer les argumentaires et propositions basés sur des conventions sociales industrielles-marchandes ou sur une logique territoriale-environnementale. Le processus de gouvernance agit alors non seulement comme un dispositif de dialogue pour la conception de projets fonctionnant à partir de ces deux régimes de grandeurs distinctes, mais aussi comme une expérience pratique apprenant aux personnes à « converser »³⁰¹ entre-elles de manière pérenne à partir de ces valeurs et pratiques de mise en réseau d'acteurs différents au sein de projets d'intérêt collectif. Les principes et valeurs conventionnelles de la cité par projet servent donc de creuset à la construction d'un bien commun synthétique³⁰². Cependant, il n'est pas certain que la rencontre entre ces deux conventions sociales aboutisse à une synthèse, mais si cet objectif était idéalement souhaité par les parties prenantes ou les initiateurs de la démarche. Un tel travail d'articulation et d'apprentissage demande en effet des efforts conséquents, et doit faire face à des obstacles importants, notamment des obstacles institutionnels, comme nous le verrons un peu plus loin. Mais avant cela, il nous faut tout d'abord dresser un modèle général des formes d'articulation possibles entre des logiques d'action différentes, afin de bien identifier quels sont les phénomènes souhaitables dans la perspective d'un travail de réorganisation des logiques d'action collective au cours de démarches et projets d'écologie industrielle et territoriale.

²⁹⁹ Buclet, Nicolas, « Territoire, innovation et développement durable : l'émergence d'un nouveau régime conventionnel ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°5, 2011, pp.911-940.

³⁰⁰ Ce dernier point fera l'objet d'une démonstration particulière dans la première section du Chapitre 4.

³⁰¹ Schön, Donald, Rein, Martin, *op.cit.*, 1994.

³⁰² « La cité [par projets] prend appui sur l'activité de médiateur mise en œuvre dans la formation des réseaux, de façon à la doter d'une valeur propre, indépendamment des buts recherchés ou des propriétés substantielles des entités entre lesquelles la médiation s'effectue. Dans cette perspective la médiation est en soi une valeur ou plutôt, dans le cadre conceptuel utilisé ici, une grandeur spécifique dont est susceptible de se prévaloir tout acteur quand il "met en rapport", "fait des liens" et contribue par là à "tisser des réseaux" » (Boltanski, Luc, Chiapello, Eve, *op.cit.*, 2011, p.175).

3.2. DIVERGENCES ET ARTICULATIONS ENTRE LOGIQUES D’ACTION

Il est très fréquent que les personnes en présence de logiques d’action appartiennent à deux mondes de valeurs distincts. En effet, comme nous le rappellent Luc Boltanski et Laurent Thévenot : « *dans une société différenciée, chaque personne doit affronter quotidiennement des situations relevant de mondes distincts, savoir les reconnaître et se montrer capable de s’y ajuster. On peut qualifier ces sociétés de "complexes" au sens où leurs membres doivent posséder la compétence nécessaire pour identifier la nature de la situation et pour traverser des mondes de nature différents.* »³⁰³ L’ambiguïté et les décalages dans les registres d’action collective que les personnes peuvent considérer comme adéquats dans une situation donnée sont des phénomènes ordinaires. Aussi, les critiques et les justifications d’une action peuvent servir à clarifier, corriger ou orienter les conventions sociales de référence dans une coordination entre personnes. Si l’accord qui en résulte est au moins perçu comme local, limité dans le temps et l’espace (ce que le philosophe Michael Walzer appelle une « morale minimale »), comme nous l’avons vu, il peut aussi avoir une portée bien plus générale en faisant référence à un contexte de valeurs conventionnelles enchâssées sur des principes de « bien commun ». Il s’agit alors d’une « morale maximale », du fait de son caractère englobant³⁰⁴. Or, dans ce modèle, la logique de chaque monde commun tend à réduire, disqualifier et critiquer les objets, qualités et comportements propres aux mondes communs différents. C’est d’ailleurs cela qui permet l’autonomisation logique de chaque registre de valeurs par rapport aux autres. Il faut cependant distinguer d’une part les discours idéaux (basés sur le système idéal de chaque « cité ») et la pragmatique de leur énonciation, relative aux conditions pratiques et sociales de leur énonciation. En effet, les registres conventionnels sont des références qui structurent l’action individuelle en organisant les attitudes socialement attendues compte tenu des modèles d’évaluation reconnus par tous et apparaissant légitimes dans une situation donnée. Elles exercent donc un cadrage des comportements individuels. Mais les personnes peuvent les utiliser en retour dans une optique stratégique, par exemple en opposant à une convention sociale, dominante dans un contexte donné, une seconde qui pourrait encadrer de manière tout aussi légitime les attitudes attendues. Il serait également possible de jouer avec le cadre conventionnel de référence d’une situation par le maintien volontaire d’une ambiguïté ou la recherche de compromis et d’agencements satisfaisants entre plusieurs mondes communs de valeurs ³⁰⁵ . Aussi, les logiques d’actions se voient insérées dans les pratiques

³⁰³ Boltanski, Luc, Thévenot Laurent, *op.cit.*, 1991, p.266.

³⁰⁴ Walzer, Michael, *Morale maximale, morale minimale*, Paris : Fayard, 2004.

³⁰⁵ Crozier, Michel, Friedberg, Erhard, *L’acteur et le système*, Paris : Points, 2011.

interpersonnelles, dans le cadre desquelles elles sont aussi transformées, réappropriées et modifiées, au grès des pratiques et des stratégies personnelles³⁰⁶.

La confrontation entre différents registres de jugement ou d'évaluation

La confrontation entre logiques collectives divergentes dans une même action commune peut viser à une réévaluation des états de chose, c'est-à-dire à montrer qu'une grandeur attribuée à une chose est surfaite ou usurpée. Ce phénomène peut être considéré comme la base de ce qui est désigné habituellement comme une « critique ». Cette critique peut également viser à provoquer un renversement du régime conventionnel de référence pour un domaine ou une situation donnée, afin de réorganiser l'action collective, ses finalités ou ses modalités de déroulement. C'est le cas par exemple lorsqu'on décide d'évaluer un « service public » de la recherche scientifique par sa « rentabilité économique » (et sa performance productive), et non plus sa capacité à assurer un service à un public de manière continue et égale (la « mission de service public »). On bascule alors d'un registre d'évaluation de la cité civique à un registre d'évaluation la cité marchande. Un tel glissement transforme les règles de mise en équivalence et de hiérarchisation de certaines activités collectives (la recherche académique) dans ce domaine. Cela peut avoir des conséquences diverses, telles légitimer un réaménagement des thématiques de recherche et les efforts collectifs, proposer une distribution différente des financements, ou défendre l'intégration de nouvelles entités sociales (comme les laboratoires privés) dans une action collective (la *Recherche*).

Luc Boltanski et Laurent Thévenot identifient ainsi différentes pratique-types de contestation ou de critique du jugement. La *dispute* est la forme la plus courante. Elle apparaît lorsque deux personnes justifient un choix, un jugement ou une qualité, à partir de principes incompatibles appartenant à deux cités différentes. Dans l'argumentation qui a éventuellement lieu au cours de cette dispute, l'objet de litige est mis à l'épreuve dans chacun des mondes communs en confrontation, jusqu'à suspension du jugement ou ajournement de la dispute, par accord mutuel ou pour des raisons matérielles (comme lorsqu'il y a manque de temps). D'autres formes de contestation plus fines ou nuancées peuvent être mentionnées.

Un *dévoilement* consiste à montrer que la présence d'éléments appartenant à un registre conventionnel extérieur, dans certaines circonstances données, n'est pas un hasard. Il peut s'agir alors de chercher à rétablir la pureté et la cohérence des objets en présence dans

³⁰⁶ Schön, Donald, *op.cit.*, 1983; Schön, Donald, *op.cit.*, 1990.

l'ordre conventionnel dominant (attitude disciplinaire), ou d'exploiter cette faille, porteuse d'une logique mineure, pour remettre en question l'hégémonie du registre conventionnel dominant et agir collectivement en fonction de cette logique mineure. Par exemple, au supermarché le repérage d'un symbole communautaire ou religieux d'ordre personnel (cité domestique) sur la tenue d'une caissière (cité marchande) donne l'opportunité à une cliente appartenant à la même communauté que la caissière de lui adresser la parole sur un ton plus familier. En s'appuyant sur cet élément symbolique commun, il est possible d'échanger des informations personnelles qui seraient malvenues d'opérer autrement, ou bien même de demander un service particulier, tout en se prémunissant d'une critique éventuelle de la part de certains tiers, comme les personnes qui patientent dans la file d'attente.

La mise en opposition de conventions sociales dans l'action collective s'exprime plus généralement à travers la figure *critique* qui consiste à montrer que « *les soi-disant grands ne sont que les petits du monde actuel* »³⁰⁷. Une *imposture* est ainsi dévoilée, comme dans le cas d'une grande entreprise industrielle dans laquelle un poste à haute responsabilité technique (cité industrielle) est attribué à un membre de la famille (cité domestique) du Président Directeur Général de la société. La critique consistera à montrer que la personne en charge de ce poste a été nommée en réalité pour des raisons familiales, et non pas pour ses compétences techniques, pourtant nécessaires à la bonne réalisation du travail requis. Les cas de critiques appellent à la réaffirmation des raisons (les épreuves et les attributs) qui justifient la « grandeur » de la personne ou de la chose en question, dans une situation donnée. Aussi, face à une discorde, la clarification de l'ordre de grandeur adéquat peut prendre la forme d'une remise à l'épreuve de la chose (dans l'exemple précédent, le membre de la famille du PDG est-t-il compétent ?) entre autre avec l'aide d'un tiers « qualifié » : un expert technique (dans la cité industrielle), une personne populaire (cité de l'opinion), un magistrat (cité civique) ou un aîné (cité domestique). Ces derniers permettent de repérer et de réaffirmer des signes de grandeur, reconnus comme « plus pures » et « supérieurs », lors de situations ambiguës ou de critiques latentes.

Un autre phénomène consiste à « importer », dans une situation donnée, des conditions sociales (de petitesse ou de grandeur) venant d'un autre registre d'évaluation afin de faire valoir une meilleure évaluation dans le rapport social en cours. Evidemment, ce *transport de grandeur* en provenance d'une convention sociale extérieure peut apparaître comme injuste, voire scandaleux, du point de vue d'un jugement qui s'appuierait dans le registre conventionnel en vigueur. En effet, la personne bénéficiaire apparaît après dévoilement comme une « privilégiée ». Ainsi, l'exemple de la nomination par le Ministre de

³⁰⁷ Boltanski, Luc, Thévenot Laurent, *op.cit.*, 1991., p.276.

l'Environnement d'un chargé de mission, ancien entrepreneur ayant réussi à amasser une fortune conséquente, pour mener à bien une mission de conseil sur la réforme d'un secteur industriel, peut prêter à confusion. Là, la mesure où le transfert de grandeur du monde commercial et marchand, vers les mondes techniques et civiques de l'administration peut apparaître comme un privilège, donnant le flanc à y dénoncer les « pistons » de l'intéressé. En revanche, la prise en compte d'un « transport de misère » peut ouvrir sur un traitement « équitable » du « handicap » à solutionner, afin d'envisager la réduction des écarts de grandeur, sans pour autant remettre en cause l'ordre général des choses. Ainsi, les origines modestes (cité domestique) de certains étudiants peuvent leur permettre de prétendre à un traitement équitable dans l'ordre méritocratique (cité civique), leurs donnant accès à des bourses d'étude.

Outre le cas de figure de la confrontation, des articulations entre mondes communs sont possibles. *L'agencement composite* consiste à conjuguer dans une même situation une série d'éléments (comportements, objets) trouvant respectivement leurs grandeurs dans des mondes communs différents. La scène pourra alors apparaître aux participants comme confuse, ambiguë ou absurde. Une clarification dans un des mondes pourra être perçue comme bienvenue. Mais le compromis peut également se révéler très pratique dans certaines circonstances. Nombre de projets éco-industriels agencent des éléments dont la valorisation diffère suivant les différents mondes conventionnels possibles. C'est notamment le cas, par exemple, d'une maison « écologique », construite avec des matériaux écologiques locaux, notamment du bois et de la paille. Comme nous le verrons, son système constructif - les matériaux locaux qui la composent - sont assez peu valorisés lorsqu'on les sépare tant du point de vue d'un jugement industriel, que d'un jugement domestique ou d'un jugement inspiré. En effet, ce type de bâtiments écologique apparaît plus petit (moins bien évalué) qu'un habit traditionnel. En revanche, la maison en question peut bénéficier d'une justification hybride, qui mettra en valeur certaines caractéristiques (performance thermique, confort, durabilité, personnalisation) de manière synthétique, dans plusieurs mondes communs en même temps.

La figure du compromis entre institutions sociales

Cette dernière forme d'articulation nous intéresse tout particulièrement dans la perspective de notre étude sur les démarches d'écologie industrielle et territoriale. En effet, nous cherchons comment se conjuguent des logiques différentes au sein d'un cadre de projet hétérogène, de manière à ce que la synthèse qui s'opère soit à la fois pérenne dans le temps et satisfaisante du point de vue d'un développement durable du territoire. Les objets

intermédiaires, pouvant bénéficier d'un discours de justification valable dans plusieurs registres de valorisation, jouent alors un rôle stratégique dans la mesure où ils relient différents modes d'action et construisent une cohérence dans le bloc hétérogène des normes d'action autorisées dans le cadre du projet. Ces objets sont également porteurs d'une possibilité de dépassement des antagonismes, par l'affirmation tacite d'une *proto-cité* de synthèse :

« *Le compromis suggère l'éventualité d'un principe capable de rendre compatible des jugements s'appuyant sur des objets relevant de mondes différents. Il vise un bien commun qui dépasserait les deux formes de grandeur confrontées en les comprenant toutes deux* »³⁰⁸

Cependant, d'après Luc Boltanski et Laurent Thévenot, si un compromis peut permettre d'aménager des principes d'intermédiation entre grandeurs, celles-ci se rapportent nécessairement à des principes supérieurs, communs et extérieurs au compromis. Aussi, un compromis reste fragile dans la mesure où l'agencement composite des objets qu'il constitue peut facilement être l'objet de critique venant de l'un ou de plusieurs des mondes qui le compose, lorsque ceux-ci veulent rendre clair l'ordre dominant en vigueur. L'utilisation d'objets intermédiaires composites « insécables », c'est-à-dire comprenant par définition plusieurs éléments impossibles à séparer sans la dénaturation de l'ensemble, permet de renforcer la logique sous-tendant le compromis, contre les critiques extérieures. Il en est ainsi du compromis industriel-salarial fordiste constitutif du modèle du « nouvel état industriel » présenté au chapitre 2. Il conditionne l'égalité de droits économiques et sociaux (sécurité sociale et couverture maladie, grille de salaire unifiée, etc.), devenant un élément essentiel du monde civique, moteur du développement économique et facteur d'une prospérité industrielle (accroissement de la productivité, progrès technique)(cité industrielle). Le compromis entre ces deux mondes, industrie et ouvrier, est frayé par tout une série de concepts institutionnels et de pratiques conventionnelles hybrides, tels que la consommation de masse, le dialogue social (entre représentants des facteurs de production) ou encore les « champions industriels » (conglomérats ou filières industrielles de pointe ou importantes pour l'Etat). Comme le notent Boltanski et Thévenot, un agencement hybride d'objets comme le « Conseil économique et social »³⁰⁹ (devenu « Conseil économique, social et environnemental » en 2008) constitue un dispositif permettant d'inscrire un compromis civique-industriel dans des objets légitimes relatifs à deux cités, et dont l'activité permet de réorganiser les conventions sociales des mondes ainsi liés.

³⁰⁸ *Ibid.*, p.338.

³⁰⁹ *Ibid.*, p.339.

Une typologie des formes des réaménagements possibles dans les logiques d'action

De la même manière que les institutions peuvent être considérées comme des artefacts organisationnels conçus par une activité humaine intentionnelle³¹⁰, des dispositifs hybrides jouant le rôle de compromis sont régulièrement conçus et mis en place, aux différents niveaux des communautés humaines. Ainsi, comme nous le verrons dans le Chapitre 3, l'invention dans le cadre de la région Rhône-Alpes d'un nouveau statut de territoire appelé « pays » à partir de 1993 résulte d'un travail de conception visant à frayer un compromis entre une logique civique (lutte contre les inégalités de développement entre les espaces urbains et ruraux à par le « développement local ») et une logique de projet (reconnaître et encourager « les territoires de projet » visant à une action autonome des réseaux locaux d'acteurs)³¹¹. De même, le concept de « ressource territoriale », formulé notamment au départ par des chercheurs dans une perspective scientifique³¹², est aujourd'hui réappropriée et utilisée par différentes organisations et institutions³¹³ pour renforcer le dispositif hybride d'objets (en l'occurrence, des concepts) rapprochant une logique industrielle-marchande d'utilisation de ressources à des fins de satisfaction des besoins des consommateurs, avec une logique civique/territoriale locale de maintien, de la valorisation et de la gestion collective d'un territoire et d'une culture³¹⁴.

Processus	Conflit avec critique	Conjonction par articulation
Résultat		
<i>Maintien de logiques distinctes</i>	Clarification : rétablissement d'une convention dominante	Figure du compromis ou du jugement équitable
<i>Fusion des logiques en une logique tierce</i>	Agencement logique « monstrueux » ou « mélange des genres »	Agencement logique hybride pertinent, « qui se tient »

Figure 4 : Formes de rencontre entre deux conventions distinctes dans l'action collective

³¹⁰ Voir à ce sujet le chapitre 6 : « Sur la planification des systèmes sociaux : concevoir un artefact évolutif », in Simon, Herbert, *op.cit.*, 2004, pp.248-297.

³¹¹ Vanier, Martin, « La petite fabrique des territoires en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques », *Revue de géographie de Lyon*, Vol. 70, n°2, 1995, pp. 93-103.

³¹² Mollard, Amédée, « Qualité et développement territorial : une grille d'analyse théorique à partir de la rente », *Économie rurale*, n°263, 2001, pp.16-34 ; Pecqueur, Bernard, « Qualité et développement territorial: l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés », *Économie rurale*, n°261, 2001, pp.37-49.

³¹³ Nous reviendrons plus en détails sur ce compromis dans les Chapitres 3 et 4.

³¹⁴ Pecqueur, Bernard, Gumuchian, Hervé (dir.), *La ressource territoriale*, Paris : Economica, 2007 ; Roux, Emmanuel, Vollet, Dominique, Pecqueur, Bernard, « Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronnies », *Économie rurale*, n°293, 2006.

En résumé, dans le modèle des cités, la rencontre d'une pluralité de logiques d'actions dans une situation donnée (par exemple, une dispute ou une délibération sur les finalités d'une action collective) peut différer au niveau du processus délibératif (la manière d'aborder la différence) ou du résultat de cet échange (l'effet général produit) (Fig. 4). Concernant les formes de processus délibératifs, nous distinguons ceux qui abordent la rencontre entre logiques différentes par le mode de la critique, en manifestant les distinctions ou les conflits que des logiques d'action différentes peuvent entretenir, et ceux qui au contraire minorent les différences, pour adopter une attitude constructive, visant à montrer les possibilités de liens entre logiques différentes³¹⁵. D'autre part, il est possible de distinguer les résultats logiques découlant de cette rencontre, c'est-à-dire la situation finale à laquelle le processus de critique ou de conjonction aboutit. Soit, un maintien de la distinction claire est obtenu entre les conventions sociales, dans leur continuité et considérées de manière autonome et bien séparées, soit la fusion de ces logiques s'opère dans un ensemble hybride, plus ou moins cohérent, composé d'éléments conventionnels divers, et parfois même *a priori* mutuellement exclusifs. Dans ce dernier cas, lorsque l'agencement logique apparaît pertinent et suffisamment robuste, le compromis pourrait être qualifié de « synthèse » dans la mesure où il permet de dépasser les critiques mutuelles et d'opérer un niveau de grandeur plus général³¹⁶. Cela nécessite cependant de mettre en place des moyens de juguler les critiques internes latentes, construction de principes ou de règles visant à mettre en cohérence des propositions mutuellement exclusives. Sans cela, il existe un risque de situation « indécidables » ou d'auto-dévalorisation du système propositionnel par lui-même, entraînant des effets de « mélange des genres » néfastes ou problématiques pour l'action. Le travail de construction de cohérence au sein d'un même cadre logique est donc crucial. Au travers des compétences mises en œuvre et de sa pertinence, ce travail doit apparaître à la fois suffisamment clair dans sa démarche et ses buts, et adéquat vis-à-vis des expériences et de pratiques concrètes qu'il soulèvera.

Ce modèle (Fig. 4) nous informe sur les conditions d'émergence d'agencements conceptuels hybrides « qui se tiennent », à l'issue d'un processus de conjonction et d'articulation de registres conventionnels d'action différents au sein d'une action collective (telle qu'une délibération sur les objectifs d'un projet par exemple). En effet, nous voyons dans cette dernière forme d'organisation des logiques d'action collective un phénomène crucial pour comprendre et concevoir des pratiques novatrices ainsi que de nouveaux cadres

³¹⁵ Nous excluons ici la dernière possibilité – la suspension du jugement appelée *agapè* – qui n'est pas négligeable, mais que pour des raisons pratiques et de place nous ne pouvons présenter complètement. L'*agapè*, introduite par Luc Boltanski dans l'ouvrage *L'amour et la justice comme compétence* (Paris : Métailié, 1990) présente une situation où le différent n'est pas tranché et la nécessité de clarification du système de valeurs de l'action collective sur la base d'une cité commune est suspendue pour des questions purement pratiques et de méthode.

³¹⁶ Nous développerons ce point dans la première section du Chapitre 7 (dans la seconde sous-partie).

conceptuels ou techniques pour l'action collective. C'est ce dernier type de phénomène que nous souhaitons favoriser, dans le cadre de démarches d'écologie industrielle et territoriales destinée à réorganiser les logiques d'action collective dominantes. Par ailleurs, le projet d'éco-restructuration de la société industrielle, tel véhiculé par l'écologie industrielle et territoriale, peut s'inscrire dans le prolongement du programme pragmatiste de transformation des valeurs et habitudes qu'elle véhicule³¹⁷. Dans la perspective de l'enquête pragmatiste³¹⁸, la recherche de synthèse entre logiques différentes est un élément crucial du programme de transition sociale et culturelle (comme nous le montrerons dans les Chapitres 4 et 5). Nous supposons ainsi que la production de « synthèses » (ou d'agencements logiques) serait une technique utile pour permettre aux personnes de s'extraire de certaines contraintes institutionnelles et résoudre des problèmes logiques, pratiques ou moraux, lorsqu'ils tentent d'agir face à la complexité de situations insatisfaisantes.

3.3. LA TRANSFORMATION D'UN SYSTEME CONVENTIONNEL

Dans la sous-partie précédente, nous avons proposé un premier modèle, composé à partir du modèle des cités, pour appréhender l'articulation de registres et de logiques diverses au cours d'une même délibération collective. Il nous a permis d'identifier un certain nombre de traits relatifs aux types de phénomènes que nous souhaitons favoriser, que nous avons désigné sous le terme de « synthèse » logique. Une synthèse peut s'opérer en pratique dans deux cas de figure : par une adhésion à une morale « minimale » car limitée à des circonstances, un temps ou une relation particulière ; par fonctionnement général et régulier en référence à une morale « maximale » car basée sur une logique de synthèse bien établie et largement répandue.

Dans le premier cas, il s'agit d'adhérer à une opinion ou à une cause, c'est-à-dire à un jugement commun, qui peut avoir des fondements valides dans plusieurs registres de valeurs de référence. James March montre ainsi que cette adhésion est basée sur un sentiment de vérité, de beauté et de justice du discours tenu³¹⁹. A cela, Donald Schön et Martin Rein précisent que ces trois principes ne font sens qu'en cohérence avec un système de valeur du récepteur qui lui apparaît pertinent dans le contexte de l'action³²⁰. Aussi, pour provoquer une adhésion limitée à une proposition ou à un discours, la qualité rhétorique et esthétique (la

³¹⁷ Beaurain, Christophe, Varlet, Delphine, *op.cit.*, 2014.

³¹⁸ Dewey, John, *Après le libéralisme ? Ses impasses, son avenir*, Paris, Flammarion, 2014, pp. 121, 130-135.

³¹⁹ March, James, "Model bias in social action", *Review of educational research*, vol.42, n°4, 1972, pp.413-429.

³²⁰ Schön, Donald, Rein, Martin, *op.cit.*, 1994, p.44.

« forme ») du message est tout aussi importante que la référence plus ou moins réussie à des mondes communs adéquats (le « fond »)³²¹. Dans la mesure où les enjeux et la portée du jugement sont limités généralement à une situation locale, comme le temps d'un projet, le temps d'un échange au cours d'une rencontre, ou encore à une posture sur un sujet d'actualité donné, la relation logique avec le régime conventionnel perçu comme pertinent par le destinataire peut n'être que minimale, c'est-à-dire qu'elle n'engage pas ses comportements tout entiers dans un certain rapport à une institution donnée. L'engagement des personnes restera donc précaire et circonstancié, relatif à un contexte donné, ce qui n'est pas nécessairement suffisant pour le repérage réciproque de régularités dans le comportement d'autrui permettant l'apprentissage d'une coordination sûre et pérenne entre personnes.

Dans le second cas, l'accord est maximal car il implique l'ensemble synthétique formé par au moins deux mondes supérieurs communs dans la justification acceptée d'une action collective de long terme ou d'un type de situation général. Cet engagement « maximal » vis-à-vis d'une opinion, d'un projet ou d'une proposition, permet la mise en place d'institutions de règlement des différends, *a priori* légitimes, qui renforcent la sécurité des anticipations dans une coordination³²². Cet ensemble synthétique peut s'appuyer sur un compromis logique conventionnellement admis, ou sur une doctrine de synthèse acceptée par tous les membres du groupe. L'écologie industrielle et territoriale peut-elle jouer un de ces deux rôles ? Si oui, à quelles conditions ? Doit-elle se baser sur d'autres synthèses déjà bien établies et pouvant servir de référence auprès des différentes personnes ou peut-elle former son propre registre synthétique articulant de manière cohérente lorsqu'on les sépare les principes communs industriels et les principes communs du territoire ? Pour répondre, il nous faut présenter les travaux sur le changement dans les conventions sociales ou dans les régimes culturels et sociotechniques.

Certaines activités intellectuelles peuvent jouer un rôle crucial pour le développement et la « montée en généralité » d'une logique d'action sectorielle vers une convention sociale, c'est-à-dire la montée en grandeur associée à l'autonomisation, par exemple, d'un dispositif d'éléments hybrides, en quasi-convention sociale :

*« Le travail philosophique constitue ainsi un moment fondamental du procès de généralisation qui, consacrant au bien commun des qualités ordonnées jusque-là à des fins particulières, achève l'universalisation des valeurs »*³²³.

³²¹ Breton, Philippe, *L'argumentation dans la communication*, Paris : La découverte, 2003.

³²² Thevenot, Laurent, *op.cit.*, 2006, pp.164-165; Beaurain, Christophe, Brullot, Sabrina, *op.cit.*, 2011, p.323.

³²³ *Ibid.*, p.346.

Si, à la suite d'Umberto Eco³²⁴, le travail philosophique est considéré comme une activité littéraire, celui-ci définit alors les nouveaux concepts en explicitant les liens avec des définitions déjà existantes (sur un ton descriptif) et les circonstances dans lesquelles il est pertinent (généralement dans un style normatif). En d'autres termes, le travail philosophique intègre de nouveaux sens et établit des relations logiques à l'intérieur d'ensembles discursifs plus importants (les « contextes » sémiotiques) et dans des formes idéales-typiques d'expériences (les « circonstances »). On redéfinit ainsi les évidences (les présupposés derrière toute définition dans un sens commun) et le champ des articulations possibles entre concepts qui rendent une déclaration à la fois « logique », crédible et adéquate à de circonstances données. Ces travaux de définition sont accessibles et peuvent faire l'objet d'une reprise institutionnelle, d'une transmission large et d'un apprentissage par les personnes. Aussi, la conception, la généralisation et la transmission de « référentiels » dans un espace public sont des processus éminemment politiques, enjeux de combat pour l'adoption officielle ou le rejet de certains concepts et définitions. Ces référentiels peuvent être l'objet de politiques publiques appropriées visant à garantir leur adoption et les effets souhaités sur une population, par exemple en réorganisant les pratiques. A force de campagne médiatique, nous avons tous en tête le slogan : « boire ou conduire, il faut choisir ». On comprend dès lors l'importance des activités intellectuelles et scientifiques pour l'organisation des institutions sociales : il peut s'agir d'une véritable ingénierie juridique, capable de définir des relations de sens, précises et stables, à l'intérieur de contextes sémiotiques donnés, et cela de manière contrôlée et intentionnelle.

Quatre trajectoires de transformation des conventions sociales

Il devient visible que les institutions sociales peuvent faire l'objet d'un aménagement grâce à un travail intellectuel et juridique d'invention de nouvelles relations logiques ou de nouveaux concepts. Voyons à présent quelles stratégies adopter pour provoquer des changements dans les institutions sociales, et notamment celles ayant statut de convention sociale. Les économistes André Orléan et Robert Boyer ont étudié la transformation des conventions d'organisation du travail salarié dans l'industrie (organisation technique et conditions de travail). Ils en tirent une typologie des formes de changement d'une convention sociale dominante vers une autre ³²⁵:

³²⁴ Eco, Umberto, *Lector in fabula : le rôle du lecteur ou la Coopération interprétative dans les textes narratifs*, Paris : Grasset, 1985.

³²⁵ Boyer, Robert, Orléan, André, « Persistance et changement des conventions », in Orléan, André (dir.), *op.cit.*, 2004, pp.243-271.

- « L'effondrement » d'une convention dominante peut se produire dans des circonstances exceptionnelles - comme une guerre, un événement tragique ou une grave crise économique et sociale – offrant l'occasion d'expérimentation, valorisation et reconnaissance de conventions sociales alternatives apparaissant plus utiles.
- « L'invasion » consiste à implanter sur un territoire ou auprès d'un groupe des pratiques sociales ayant prouvé leur utilité et leur pertinence à l'étranger. Les réseaux d'organisations, telles les grandes entreprises internationalisées, favorisent fréquemment la circulation de pratiques de management au-delà de leur contexte régional et culturel d'origine. De même, la globalisation culturelle encourage la généralisation de pratiques, comme la consommation de pop-corn au cinéma³²⁶.
- « La traduction », désigne la manière dont un élément (discursif, technique ou pratique) ayant valeur de convention social dans un contexte social donné se trouve invoquée dans un autre contexte social. Cependant, pour que cet élément fasse effectivement sens dans ce nouveau contexte, il s'agit d'établir une relation d'équivalence relative entre situations dans des contextes sociaux différents, en aménageant ainsi une compatibilité entre des règles préexistantes dans le second contexte d'import et la nouvelle conventions ainsi « traduite » dans ce contexte ; notons que « la traduction » peut s'appuyer sur les mécanismes du « compromis » entre cités dans le modèle de Luc Boltanski et Laurent Thévenot. Ainsi, une convention supérieure peut avoir intérêt à définir les règles et principes permettant de produire une traduction sur un enjeu ou une circonstance donnée. Il s'agit là d'un mécanisme banal mais important sur lequel nous reviendrons dans notre dernier chapitre.
- « L'accord », reconnu par les membres d'un groupe ou par un nombre suffisamment élevé de membres d'un groupe, va virtuellement engager l'ensemble d'une communauté liée par la défense d'un bien commun définit justement et construit à l'occasion de l'accord. Sa réalisation permettre d'aménager de manière volontariste l'usage d'une nouvelle convention. Les cas des transitions concertées de régime politique, comme en Afrique du Sud en 1994 avec l'instauration d'une nouvelle constitution, montre comment une convention (les statuts des droits des citoyens sont constitutifs de la cité civique) sociale peut émerger d'un travail de délibération collective visant à s'accorder sur des nouvelles conventions sociales légitimes.

En plus de cela, André Orlean et Robert Boyer tentent d'identifier à quelles conditions peuvent s'opérer des changements (émergence et développement) dans les conventions

³²⁶ Martel, Frédéric, *Mainstream : Enquête sur la guerre globale de la culture et des médias*, Paris : Flammarion, 2011.

sociales et économiques, dans le domaine des pratiques salariales. Ils empruntent pour cela une perspective évolutionniste et utilitariste simplifiée. Aussi, ces auteurs mettent en évidence une première condition relative à l'utilité de la nouvelle pratique conventionnelle : il faut que la convention alternative présente un intérêt (satisfaction) supérieur à la convention sociale dominante. A cette première condition s'ajoute une seconde : de nouvelles conventions économiques ont des chances supérieures de se développer à la condition que les personnes qui connaissent la nouvelle logique d'action privilégient son utilisation lorsqu'elles interagissent avec des *connaissances* (des personnes qu'elles connaissent déjà), par exemple dans le cadre de leur cercle d'amis (de leur « réseau » social), afin de maximiser le phénomène d'imitation et d'apprentissage avec des personnes *a priori* sympathiques, tout en minimisant les critiques découlant de la non utilisation de la convention sociale dominante³²⁷. Ces nouvelles pratiques doivent être privilégiées dans un réseau social donné jusqu'à ce que suffisamment de personnes emploient les nouvelles règles sociales, de manière à ce que ces pratiques deviennent à la fois banales et généralisées dans la population ou dans un groupe concerné, tel dans le cas d'un groupe professionnel³²⁸.

Pour illustrer la pertinence de leur modèle, André Orléan et Robert Boyer prennent l'exemple de « l'invasion » du modèle d'organisation du travail « à la japonaise » dans l'industrie du Royaume-Uni, dans les années 1980. Pour rappel, il s'agissait de passer d'un mode de travail ouvrier symbolisé par « la chaîne » de production (« fordisme ») vers un mode d'organisation « flexible », en petites équipes, privilégiant la qualité et la pluralité des tâches réalisées (« toyotisme »). Les auteurs identifient les actions-clés qui ont permis au nouveau mode d'organisation du travail de s'introduire et se maintenir dans les entreprises et auprès des salariés concernés, alors même que le modèle salarial « fordiste » était la convention dominante. Les « promoteurs » du nouveau modèle salarial ont mis en place des stratégies de recrutement visant à privilégier les personnes tolérantes et ouvertes à la nouveauté. Ils ont aussi fait la promotion de modes de management inclusifs et égalitaires (intégration des personnes et acceptation des différences) afin de faciliter le partage et l'apprentissage de connaissances sur la nouvelle « culture » pratique. « L'implantation » d'une nouvelle convention salariale (mode de travail) a donc fait l'objet d'une stratégie délibérée visant à constituer une communauté pressentie comme favorable au changement et en mettant en place un dispositif social d'apprentissage collectif. Nous voyons déjà apparaître deux types de stratégies que nous développerons plus loin : une stratégie d'intégration et une stratégie d'apprentissage. Elles nous semblent cruciales pour favoriser le changement

³²⁷ « Ce modèle montre qu'une convention supérieure peut envahir la population à la condition que cette nouvelle convention s'appuie sur des réseaux sociaux lui permettant de localiser ses interactions. » (*Ibid.*, p.260).

³²⁸ *Ibid.*, pp.248-250.

conventionnel. Nous reviendrons largement sur ces dernières dans notre dernier chapitre, en montrant leurs déclinaisons possibles dans le cadre d'une démarche ou d'un projet d'écologie industrielle et territoriale.

Difficultés et enjeux de la généralisation de pratiques novatrices

Le modèle de changement dans les conventions sociales proposé par André Orléan et Robert Boyer est important pour notre enquête, car il nous renseigne sur les stratégies de changement ou de réorganisation institutionnelle possibles. Un certain nombre de difficultés ou d'objections peuvent cependant leur être opposées. Ainsi, nous avons vu avec l'exemple précédent que les stratégies et les politiques visant à favoriser de nouvelles pratiques doivent également faire face aux régimes de pratiques préexistantes et dominantes bénéficiant du statut de conventions sociales. Pour l'économiste Friedrich Hayek, l'intérêt d'un système de conventions sociales bien établies, tel le droit de la propriété privée sur lequel repose très largement le système économique, réside dans ce qu'il permet la constitution d'un ordre social, rendant les activités individuelles prévisibles et prédisposées à la coordination, notamment par les institutions du droit et du marché libéré³²⁹. L'une des conséquences de l'établissement de telles situations d'ordre généralisé est que les institutions dominantes exercent une contrainte importante sur les personnes, qu'elles les disciplinent en fonction d'une norme donnée :

« L'interdépendance des actions, dans les contextes de co-ordination que nous avons étudiés, donne lieu à des externalités tellement puissantes que les pressions en faveur du conformisme l'emportent sur toutes tentatives individuelles d'innovation », nous disent Robert Boyer et André Orléan³³⁰.

Nous touchons ici un problème important, tant sur le plan scientifique que pratique. D'après la théorie de Hayek, l'ordre social dominant réduirait à néant la plupart des efforts d'introduction de pratiques alternatives, à moins que ces dernières ne deviennent de simples innovations assimilées à l'ordre dominant. De plus, les changements institutionnels et sociaux ne peuvent avoir lieu que progressivement et selon une sorte de logique de l'histoire, une transformation qui dépasse nécessairement les capacités d'un seul individu ou d'un

³²⁹ « Le droit n'a certainement pas été créé pour servir à un but formulable quelconque, il s'est au contraire développé parce qu'il rendait les gens qui s'y conformaient plus efficaces dans la poursuite de leurs propres objectifs. Bien que les gens se rendent d'habitude assez bien compte qu'en un certain sens les règles du droit sont nécessaires pour maintenir l'ordre, ils ont tendance à identifier cet ordre avec l'obéissance aux lois, et ne se rendent pas compte que les règles assurent un ordre d'une autre façon, à savoir en réalisant une certaine concordance entre les actions de personnes différentes. » (Hayek, Friedrich A., *Droit, Législation et Liberté*, t.1, Paris : PUF, 1980, p.135).

³³⁰ Boyer, Robert, Orléan, André, *op.cit.*, in Orléan, André (dir.), *op.cit.*, 2004, p.250.

groupe³³¹. Il est donc improbable qu'un rassemblement de quelques individus impulsent un changement institutionnel majeur : les personnes sont d'abord régies par les institutions avant qu'elles agissent sur ces dernières. Pour Hayek, comme pour Karl Popper, les institutions sociales sont dans leur immense majorité le produit involontaire d'une sédimentation historique longue de pratiques et d'expériences³³². Plus encore, les institutions sociales historiques, telles que le marché, comporteraient un système permettant de rendre intelligible et actionnable des situations sociales d'une complexité telle qu'elle dépasserait les capacités d'entendement d'un individu seul. La situation collective (ordre émergent) qui apparaîtrait grâce au jeu des interactions normées sur le marché dépasserait toute possibilité d'emprise d'un seul dessein ou d'un centre politique unique. Les institutions sociales reviennent ainsi à externaliser en quelque sorte une part de l'intelligence humaine. Nous le voyons, cette théorie pose problème, car elle comporte une conception assez faible (ou pessimiste) de l'agencité humaine³³³, allant à l'encontre du projet pragmatiste qui motive cette enquête³³⁴. Or, si la thèse d'Hayek apparaît fort bien argumentée, ses fondements théoriques ont fait l'objet de critiques abondantes de par ses biais théoriques et épistémologiques majeurs³³⁵ ainsi que ses conséquences politiques³³⁶. Aussi, il apparaît que cette théorie, si elle nous rappelle à raison le poids des institutions sociales dominantes, se doit d'être relativisée. En effet, sur le fond, l'inertie des pratiques conventionnelles et la coercition exercée par les institutions dominantes semblent patentes. Nous gagnons cependant à compléter ce tableau par une théorie de l'auto-organisation qui tiendrait compte

³³¹ « ce sont les règles, suivies par quelques-uns puis imitées par le grand nombre, qui ont créé un ordre social d'un certain type. La tradition n'est pas quelque chose de constant, mais le résultat d'un processus de sélection guidé, non par la raison, mais par le succès. Elle change mais peut rarement être délibérément changée. La sélection culturelle n'est pas un processus rationnel, elle n'est pas guidée par la raison : c'est elle qui la crée. » (Hayek, Friedrich, *Droit Legislation et Liberté*. Tome 3, Paris : PUF, p.199).

³³² Gallais, Sylvain, « Approche transdisciplinaire de la délibération (2) », *Questions de communication* [En ligne], n°8, 2005, p.263, consulté en ligne le 12.10.2012. : <http://questionsdecommunication.revues.org/4845>.

³³³ C'est-à-dire de la capacité des personnes d'exercer intentionnellement une force déterminante sur leur destin.

³³⁴ Projet pragmatiste, que nous avons évoqué dans l'introduction, sur lequel nous reviendrons longuement dans le cinquième chapitre, qui s'appuie sur l'idée qu'une étude du problème de transition environnementale de la société industrielle ne se suffit pas à lui-même, qu'il est lié à un projet éthique de mise en évidence des problèmes sociaux et des possibilités d'organisation d'une action publique intelligente dans cette perspective.

³³⁵ Comme il est démontré dans : Le Moigne, Jean-Louis, « Auto-eco-re-organisation sociale et complexité : des desseins humains pour et par l'action humaine », *Contribution au colloque Cerisy 1999 « Hayek et la philosophie économique »*, version en ligne consulté le 12.07.16. : <http://www.intelligence-complexite.org/fileadmin/docs/0508jlm12-2.pdf>.

³³⁶ Ainsi, comme le montrent les travaux des historiens de la pensée économique, les actions entreprises par les néo-libéraux hayekiens invalident par la pratique leur théorie de référence, puisque cette théorie a servi de cadre de référence lors de la *conception* intentionnelle d'institutions fortes, discrétionnaires, et organisatrices des comportements, telles que la Banque centrale européenne ou de nombreux organismes de régulation sectorielle des marchés (cf. Mirowski, Philipp, Plehwe, Dieter (Ed.), *The Road from Mont Pelerin. The Making of the Neoliberal Thought Collective*, Cambridge: Harvard University Press, 2009).

aussi des capacités collectives d'action³³⁷ à inventer des formes singulières d'action et à les institutionnaliser effectivement, selon un effort collectif délibéré.

Nous retenons néanmoins de la théorie d'Hayek que la force des institutions sociales dominantes, notamment du dispositif marchand, ne devrait pas être sous-estimée. En cela, Hayek rejoint en partie certains néo-institutionnalistes marxistes comme Karl Polanyi qui a bien mis en évidence la montée progressive de l'institution marchande, jusqu'à ce qu'elle devienne une force autonome revendiquant un monopole sur certaines pratiques sociales³³⁸. Dans le prolongement de ces travaux, Nicolas Buclet rappelle que le régime économique dominant est actuellement sous-tendu plus généralement par une logique mercantile, celle-ci consistant notamment à transformer systématiquement en marchandises les éléments de la nature (sol, air, eau, espace etc.) et de la vie³³⁹. Cette tendance est problématique car, comme nous l'avons montré plus tôt, le modèle économique actuel est basé sur la culture de la production et de consommation de masse, un modèle ne permettant pas aux transformations techniques et sociales éco-efficientes de véritablement porter leurs fruits en terme d'amélioration du rapport de la société à son environnement bio-géo-physique³⁴⁰.

Ainsi, alors qu'elles étaient porteuses de modèles culturels novateurs, de nombreuses initiatives novatrices se trouvent reformulées, détournées de leurs intentionnalités originales et réalignées dans le cadre d'une logique marchande sur des objectifs d'abord commerciaux et de production de richesse. Par exemple, en matière de filières locales alimentaires, le succès des AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) a favorisé l'émergence d'entreprises commerciales qui, reprenant certaines caractéristiques du modèle « alternatif » (filières courtes, sélection de petits producteurs, bénévolat des distributeurs) ont visé d'abord à faire des profits par la satisfaction d'une demande locale existante sur un

³³⁷ Voir par exemple « La Méthode » d'Edgar Morin. Sur les concepts d'ordre, d'organisation, des interactions et du désordre, cette théorie est bien plus convaincante que celle d'Hayek malgré l'usage d'une perspective historique fort bien argumentée par ce dernier. De plus, Hayek lui-même indique qu'il a été influencé par les développements de la cybernétique et notamment de l'idée d'auto-organisation, pour réfléchir à son concept d'ordre spontané (cf. l'Introduction du troisième tome de *Droit Legislation et Liberté*, 1979). Comme Edgar Morin le précise fort bien dans la présentation de son modèle de l'auto-éco-organisation (*La Méthode, 1. La nature de la nature*, Paris, Seuil, 1977) : il n'est pas possible de dresser une théorie de l'ordre social, sans y traiter également les désordres, le bruit, et surtout une explication plus complète du processus de succès des interactions économiques et sociales qui sont censées créer de l'ordre (et que Edgar Morin appelle tout simplement « [processus d'] organisation »). Or Hayek, à partir de notre lecture précoce de « Droit, Législation et Liberté », omet ces questions, qu'il ne veut visiblement pas voir, ou trop peu considérer. Que l'on songe à l'extrait précédemment cité (note de bas de page 330 ci-dessus). Le refus de considérer les intentionnalités propres aux personnes, et éventuellement les cultures divergentes, qui fonctionnent effectivement bien, malgré la logique dissonnante qui les motive, nous semble problématique.

³³⁸ Polanyi, Karl, *La Grande Transformation*, Paris : Gallimard, 1983.

³³⁹ Buclet, Nicolas, *Le territoire, entre liberté et durabilité*, Paris : PUF, 2011.

³⁴⁰ Pour rappel, nous avons identifié plus tôt deux apories essentielles de la société industrielle : l'effet rebond économique et un phénomène d'entropie physique.

« marché »³⁴¹ banalisé. De fait, ces entreprises ont perdu une partie des traits éthiques et solidaires qui faisaient l'intérêt des AMAP : engagements entre producteurs et consommateurs de long terme (on finance des paniers de légumes et de fruits pour l'année), délibérations collectives au sein de l'association (discussion des engagements mutuels et des coûts), productions de saison et de qualité, etc.

Les trajectoires sociales d'émergence et de généralisation des pratiques novatrices

Ainsi, dans son développement et sa généralisation, une activité novatrice doit faire face aux menaces permanentes de détournement et de réappropriation opérées par la culture sociale dominante. Se pose alors la question de la stratégie capable de concevoir et d'accompagner les pratiques culturelles « alternatives » dans leur développement face à des institutions dominantes ? La trajectoire sociale des innovations techniques est notamment discutée dans certaines études scientifiques s'intéressant à la « transition sociotechnique, vers la durabilité »³⁴². Ces dernières se concentrent sur les changements techniques qu'elles abordent dans une perspective évolutionnaire, c'est-à-dire inspirée initialement par la théorie de l'évolution de Charles Darwin³⁴³. Se faisant, leurs portées générales nous informent un peu plus précisément sur les contraintes que subissent de nouvelles activités, idées et pratiques techniques, au cours d'une émergence réussie.

Parmi ces études, les travaux de Frank Geels³⁴⁴, l'un des chercheurs connus dans ce domaine, montrent comment un ensemble de petites initiatives de niche (c'est-à-dire pertinentes dans un domaine particulier et limité) permettent à des pratiques innovantes de se développer. Ces initiatives, si elles se stabilisent et sont reprises avec succès par un grand nombre de personnes, transforment peu à peu l'agencement des normes sociales et des institutions dominantes dans des domaines donnés, les « régimes sociotechniques »³⁴⁵ en place, aussi divers et partagés que la science, la culture, les politiques, les technologies,

³⁴¹ Debuisson, Marion, *op.cit.*, 2014.

³⁴² Geels, Frank, « Ontologies, socio-technical transitions (to sustainability), and the multi-level perspective », *Research Policy*, 39, 2010, pp.495–510.

³⁴³ Afin de comprendre l'émergence et la généralisation de nouvelles pratiques sociales et techniques, ce type de recherches observe en premier lieu comment ces pratiques s'« adaptent » à un environnement, qu'il s'agisse d'un environnement juridique, biophysique, technique, économique ou social. L'idée sous-jacente est qu'une activité sociale nouvelle doit trouver un milieu accueillant dans lequel les pratiques qu'elle génère seront considérées comme adéquates (en fonction d'une multiplicité de contraintes), afin qu'elle puisse survivre (et se reproduire) (voir sur ce sujet : Simon, Herbert, *op.cit.*, 1983).

³⁴⁴ Geels, Frank, « From sectoral systems of innovation to socio-technical systems Insights about dynamics and change from sociology and institutional theory », *Research Policy*, n°33, 2004, pp.897–920 ; Geels, Frank, Schot, Johan, « Typology of sociotechnical transition pathways », *Research Policy*, N°36, 2007, pp. 399–417.

³⁴⁵ Le « régime sociotechnique » désigne des « routines cognitives partagées dans une [...] communauté » (*ibid.*, p.400).

l'industrie, les préférences individuelles sur des marchés, etc. Le « paysage » culturel, politique, économique et sociale de la société s'en trouve transformé³⁴⁶. Tout l'enjeu du management de la transition socio-technique consiste alors à accompagner l'émergence d'une multitude de petites initiatives en les mettant en relation, de manière à ce qu'elles s'organisent ensemble, par connexion de besoins et à des solutions, de concepts à des produits, etc. Frank Geels insiste par ailleurs sur la difficulté pour une innovation radicale de sortir d'une niche sociale, c'est-à-dire de dépasser son domaine de pertinence, ou son public d'utilisateurs habituels. Elle doit ainsi survivre aux affrontements multiples qui caractérisent le processus de démocratisation, notamment les conflits d'usages et entre les communautés (entre premiers utilisateurs et nouveaux arrivant par exemple)³⁴⁷.

Comme le suggère Frank Geels, des pratiques sociales novatrices arrivant à maturité ³⁴⁸ peuvent être progressivement intégrées dans un régime sociotechnique dominant, au grès de circonstances, d'opportunités et d'attentes sociales. Lors de cette phase de généralisation des pratiques novatrices, les conditions économiques, techniques, environnementales ou politiques du moment prédisposent les opinions à l'acceptation d'un changement allant s'opérer dans les pratiques conventionnelles³⁴⁹. Aussi, le travail de préparation des mentalités, au niveau des représentations sociales instituées, des habitudes, (etc.) semble tout aussi important que l'adaptation des nouvelles pratiques au régime sociotechnique dominant. La viabilité d'un ensemble de techniques, de pratiques et de logiques d'actions nouvelles dépend effectivement de son adéquation à des problèmes et à des attentes sociales propres à une époque où à un milieu économique donné. Mais elle dépend aussi de l'exhaustivité et de la cohérence du système des éléments novateurs. Ainsi, les pratiques et les techniques novatrices doivent être intégrées de manière robuste dans un contexte logique et culturel, tels qu'entre autres des discours de légitimation et des savoirs, des règles et des usages, des réseaux sociaux d'usagers. Enfin, la généralisation réussie d'une innovation radicale dans la société dépend de la préparation du « paysage » culturel, politique, technique, économique, industriel à adhérer et accepter des nouveautés parfois « alternatives », qui comportent implicitement une critique des habitudes et conceptions conventionnelles sur un sujet donné.

³⁴⁶ Par « paysage sociotechnique », l'auteur désigne l'ensemble des croyances et des habitudes « exogènes », indépendantes même des tendances lourdes de la société (et de l'économie), qui structurent les représentations collectives ainsi que leur comportement, et qui mettent généralement des décennies pour évoluer (*ibid.*).

³⁴⁷ Geels, Frank, « Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study », *Research Policy*, n°31, 2002, p.1272 ; Geels, Frank, *op.cit.*, 2010, p.501.

³⁴⁸ C'est-à-dire lorsque des pratiques ont acquies une sureté et une performance pratique suffisante (avec un langage technique, une expérience suffisante, des connaissances associées, etc.), accompagnée d'une inscription suffisante au sein d'une communauté de praticiens.

³⁴⁹ Geels, Frank, Schot, Johan, *op.cit.*, 2007.

Nous retenons des travaux sur la « transition socio-technique » que l'établissement des conditions favorisant le développement de pratiques novatrices implique un travail considérable de convergence des institutions, des attentes sociales, avec des pratiques et des techniques de « niche ». Conscients de ces enjeux, certains auteurs ont proposé la conception d'une méthode de « gouvernance de la transition ». L'objet de cette méthode serait d'accompagner la montée d'initiatives diverses et leurs convergences grâce à un dispositif politique composé de comités, de domaines, d'instruments et de procédures chargées de piloter ces changements, d'encourager des actions, d'unifier les visions individuelles dans de grandes visions collectives³⁵⁰. Ces auteurs insistent également sur l'importance de la mise en réseau des acteurs porteurs des alternatives afin de leur donner un poids suffisant face aux autorités institutionnelles d'un domaine donné. Ces propositions sont intéressantes, bien qu'elles s'inscrivent dans les techniques de néo-management public³⁵¹ déjà bien connues et largement pratiquées dans le domaine de la « gouvernance » de la transition socio-environnementale. Sous couvert d'une « approche participative » des publics concernés, elles nous semblent cependant s'afficher en fait dans une perspective descendante et gouvernementale dont on voit avec difficulté comment elle pourrait se révéler sensible à certaines pratiques « alternatives » ou novatrices. En outre, ces propositions ne nous disent rien sur la façon dont une action collective se voulant novatrice ou « alternative » pourrait se passer et être pilotée.

D'un point de vue gouvernemental, la promotion de pratiques et de logiques d'action novatrices, pose la question du repérage de telles pratiques. En effet, les autorités sociales en charge d'une politique dédiée, aussi bienveillante soit-elle, héritent bien souvent aussi des conceptions éthiques et morales issues du régime culturel dominant, ne serait-ce que du fait de leur position et légitimité sociale. Aussi, tendent-elles par nature à déconsidérer toutes différences radicales au cadre institutionnel qui est le leur. Il y a donc de fortes chances que ces autorités ne parviennent pas à identifier les initiatives novatrices à leur juste mesure. Ce préalable devient de-facto un handicap dès lors qu'il s'agit d'adopter une attitude active visant à les repérer pour mieux les soutenir. En revanche, il n'est pas inutile de se demander quelle posture devraient adopter des autorités politiques confrontées à l'émergence de nouveaux traits culturels alternatifs ou dissonnants, c'est-à-dire quelle devrait être leur attitude vis-à-vis de pratiques, d'initiatives, d'idées et d'artefacts culturels qui véhiculent et

³⁵⁰ Voir à ce sujet l'excellente synthèse de Marine Fischer-Kowalski et Jan Rotmans : « Conceptualizing, Observing, and Influencing Social-Ecological Transitions », *Ecology and Society*, vol. 14, n°2, 2009, consulté le 09.09.16. : <http://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/>.

³⁵¹ Pour un exemple des techniques de néo-management public, voir notamment: Ansell, Chris, Gash, Alison, « Collaborative Governance in Theory and in Practice », *Journal of Public Administration Research and Theory*, n°18, 2007, pp.543-571; ainsi que le manuel: Dunn, William N., *Public Policy Analysis*, Boston : Pearson, 2012.

soutiennent le développement de logiques d'action différentes du modèle dominant. Sur la question du territoire, Nicolas Buclet analyse de quelles manières les conditions d'une intervention des pouvoirs publics peuvent-être souhaitables pour la promotion de nouveaux principes communs d'action dans la perspective d'un développement durable³⁵². La meilleure stratégie consisterait, pour une autorité politique démocratique non autoritaire, à protéger socialement les comportements alternatifs face aux conventions sociales dominantes, dans la mesure où ces dernières exercent communément une pression sociale sur les porteurs des pratiques novatrices pour les faire se conformer aux conventions dominantes³⁵³. La protection des pouvoirs publics permettrait ainsi à des rapports interindividuels et de proximité de se maintenir et de se développer afin d'atteindre la masse critique de personnes à l'aise avec la convention sociale alternative qu'on souhaite voir se généraliser. Cette attitude bienveillante et tolérante, quoi que non paternaliste, chercherait en premier lieu à éviter la domination des principes de la sphère marchande (ou des institutions sociales dominantes) sur tous les domaines de la société, afin d'offrir autant de niches nouvelles pour le développement d'organisations fonctionnant sur un modèle alternatif³⁵⁴.

Principes pour concevoir des stratégies individuelles dans ce contexte

L'étude des conditions d'émergence et des trajectoires sociales de pratiques novatrices nous a amené à adopter un point de vue en-surplomb, considérant ainsi le changement institutionnel ou technique comme la résultante d'une « boîte noire », c'est-à-dire rendant les effets du phénomène visibles à partir de causes primaires et de conséquences connues, mais ne dévoilant pas les processus et mécanismes « internes » propres à la réorganisation, à la conjugaison ou au conflit avec l'existant. Par ailleurs, en mobilisant des modèles macrosociaux, tels que le modèle d'ordre historique d'Hayek ou de la transition sociotechnique, nous avons pu donner l'impression que seule une action politique de grande ampleur et sur le long terme pourrait véritablement favoriser le développement de nouvelles manières d'agir et de penser plus conformes au développement durable. Pour terminer cette sous-partie, et avancer quelques pistes pour la suite de l'enquête, il nous faut réaffirmer un

³⁵² Buclet, Nicolas, *Le Territoire... op.cit.*, Paris : PUF, 2011.

³⁵³ En effet, comme indiqué dans la définition de convention sociale tirée des travaux de David Lewis et reprise par André Orléan : « (C3) Cette croyance que les autres se conforment à [la convention sociale] R, donne à chacun une bonne et décisive raison de se conformer lui-même à R. (C4) Chacun préfère une conformité générale à R plutôt qu'une conformité légèrement moindre que générale. » (Cf. Lewis, David, *op.cit.*, 1969, repris dans Orléan, André, *op.cit.*, 2004, p.63).

³⁵⁴ Nous le voyons, cette posture des autorités ou pouvoirs publics diffère des tendances actuelles en matière de pratique politique, qui consiste à chercher à aplanir les relations sociales et à les ouvrir le plus possible, sur le modèle d'un marché. Ces tendances s'accompagnent ainsi d'une libéralisation systématique de « marchés publics », usage de la forme contractuelle pour régler quasiment toutes les relations sociales, ou encore de mise en concurrence des personnes et des organisations. Nous reviendrons sur ce point dans les chapitres suivants, dans lesquels nous évoquons le tournant néo-managérial (ou néo-libéral) en matière d'action publique.

certain nombre de présupposés théoriques concernant les capacités et mécanismes d'action (et de représentations) des personnes confrontées à des contextes sociaux et institutionnels qui pourraient sembler apparemment écrasants ou sans issues. A partir de là, nous pourrions formuler une proposition de stratégie pour permettre à des pratiques novatrices de se développer – face et contre des contextes institutionnels parfois hostiles.

Or, notre enquête porte d'abord sur les mouvements et les actions collectives qui se produisent à une échelle locale, ainsi que sur les logiques internes qui les font agir, les motivent en permettant la coordination des différents membres, qui les aident à surmonter certaines difficultés et les orientent d'une manière pertinente compte tenu des enjeux du développement durable. Les conditions d'une action collective viable dépendent à la fois sur ces modes d'organisation internes, ainsi que sur les cohérences (et les stratégies) que le collectif élabore en fonction du contexte institutionnel, économique, social ou politique dans lequel il va évoluer. Le modèle de la rationalité procédurale, dans lequel nous nous situons, nous conduit à la recherche des formes d'action individuelle et collective que les personnes adoptent en fonction d'un ordre (ou d'un désordre) perçu, c'est-à-dire d'une situation personnelle ou collective qui peut sembler problématique, et qu'il s'agit de maintenir ou de changer en fonction d'intentionnalités socialement discordantes. Dans une perspective systémique, se pose également la question de la manière dont ces manifestations construisent en retour les institutions, y compris parfois dans un effort stratégique délibéré d'implantation radicale³⁵⁵. Le modèle de la rationalité procédurale met ainsi l'accent sur le façonnement continu des intentionnalités, dans un va et vient entre perception de la réalité et capacités d'action, entre un niveau individuel et un niveau collectif. Il est alors pertinent d'observer la conjugaison des actions individuelles intentionnelles et des structures collectives à la fois matérielles et institutionnelles, notamment à partir du concept d' « organisation »³⁵⁶.

³⁵⁵ Comme l'indique Jean-Louis Le Moigne dans une critique des travaux de Friedrich Hayek : « *La séparation brutale entre les stratégies émergentes (ou non intentionnelle ou a-téléologiques) et les stratégies délibérées (ou intentionnelles ou téléologiques) n'est pas une obligation absolue de l'humaine raison. Rien ne l'empêche a priori de jouer pragmatiquement par les interactions de l'une et de l'autre : la plausible nécessité de la gravitation n'interdit nullement la non moins plausible possibilité du parachute ou de l'hélicoptère, dès lors que l'acharnement à découvrir la première ne compromet pas la liberté d'inventer les seconds !* » (Cf. Le Moigne, Jean-Louis, « Auto-eco-re-organisation sociale... » *op.cit.*, 1999).

³⁵⁶ L' « organisation » est le sujet de nombreuses recherches. Ce concept désigne « *La propriété des systèmes complexes permettant de rendre compte A LA FOIS du comportement de chacun des niveaux projectifs que l'on a attribué au système et de l'articulation entre ces niveaux, sans les séparer. [...] Le concept d'organisation (que l'on rencontre de façon universelle dans toutes les disciplines, de l'astrophysique à la psychologie de l'inconscient) se substitue très heureusement à celui de structure qu'avait dégagé la modélisation analytique en quête d'une hypothèse invariante non exposée à l'irréversibilité des phénomènes* » (nous soulignons) (Le Moigne, Jean-Louis, *La modélisation... op.cit.*, 1999, p.74.).

En effet, si les institutions sociales organisent les interactions entre personnes et permettent la coordination de leurs actions à l'intérieur d'un ordre conventionnel, alors parallèlement, nous ne pouvons complètement écarter le présupposé que les représentations, le langage et nos fonctionnements logiques sont des phénomènes mentaux individuels. Comme l'assertion de Jean Piaget³⁵⁷ le souligne « *l'intelligence organise le monde en s'organisant elle-même* », les projets intentionnellement conçus par l'esprit et les nouvelles expériences vécues, transforment nos conceptions du monde ainsi que les règles et principes qui sembleraient le mouvoir de manière positive³⁵⁸. Les personnes sont notamment potentiellement capables de retours critiques et de stratégies opérantes pour dépasser (ou jouer avec) les cadres institutionnels. Lorsque les actions collectives organisées apparaissent problématiques, comme dans le cas de l'incapacité de l'ordre marchand et industriel standard actuel à évoluer de manière pertinente face aux enjeux de développement durable, l'intelligence peut mener à la recherche de nouvelles formes d'action, et ainsi à la conception de nouvelles pratiques collectives favorisant une réorganisation sociale.

L'adoption du paradigme de l' « auto-éco-re-organisation »³⁵⁹ invite à considérer le processus d'émergence de ces pratiques conventionnelles au sein de phénomènes sociaux complexes, résultant de la rencontre entre une multiplicité de logiques individuelles et collectives, potentiellement problématiques, contradictoires, émergentes, incomplètes... Ces rencontres amènent les personnes à s'interroger de manière critique sur les cadres traditionnels de leur action et à problématiser leur posture, leur situation personnelle, en aboutissant parfois à la conception de projets d'action³⁶⁰. A ce titre, ce paradigme offre une synthèse entre deux positions distinctes au sein de l'école des conventions sociales³⁶¹ : il accorde à la fois une place centrale aux desseins et aux intentions dans l'émergence et le maintien de conventions sociales, et il considère en même temps que les conventions sont des contextes pour l'action qui dépassent et échappent en partie aux individus.

Ce paradigme invite alors à adopter une posture systémique qui considère que :

« toute interrelation organisationnelle suppose l'existence et le jeu d'attractions, d'affinités, de possibilités de liaisons ou de communications entre éléments et

³⁵⁷ Piaget, Jean, *La Construction du Réel... op.cit.*, 1937.

³⁵⁸ Nous reviendrons sur ce point important dans la première section de notre Chapitre 5, consacrée au cadre épistémologique constructiviste et institutionnaliste en aménagement du territoire.

³⁵⁹ En s'appuyant entre autres sur les travaux du cybernéticien Heinz Von Foerster, Edgar Morin a construit un modèle interdisciplinaire étonnant, à la fois général et précis, qui présente le phénomène d'organisation (cf. Morin, Edgar, *op.cit.*, 1977). L'organisation résulte des interactions multiples et répétées d'éléments en désordre. De ce phénomène résulte quelques relations stables. Ces relations stables reliées forment un ensemble organisé qui peu à peu se solidarise en un ensemble plus important. Il aboutit à un « ordre » qui se caractérise par un ensemble dont le fonctionnement général est plus divers que la somme des fonctionnements des parties en interactions. Le terme d' « auto-éco-re-organisation » permet d'insister sur les dimensions, auto-formées et régulées, inscrites dans un contexte local et se reproduisant du phénomène d'organisation.

³⁶⁰ Le Moigne, Jean-Louis, *op.cit.*, 1999.

³⁶¹ Buclet, Nicolas, *Ecologie industrielle et territoriale... op.cit.*, 2011, pp.126-127.

individus. Mais le maintien de différences suppose également le maintien de forces d'exclusion, de répulsion, de dissociation, sans lesquelles tout se confondrait et aucun système ne serait concevable. Il faut donc que, dans l'organisation systémique, les forces d'attraction, affinités, liaisons, communications, etc., prédominent sur les forces de répulsion, exclusion, dissociation, qu'elles inhibent, contiennent et contrôlent »³⁶².

Le modèle d'auto-eco-re-organisation invite à dépasser les apories classiques des modèles standard qui nous sont offerts, notamment dans l'institutionnalisme conservateur d'Hayek ou dans les modèles « révolutionnaires » qui considèrent qu'un changement culturel radical ne peut avoir lieu que par effondrement ou renversement des institutions en place. Or, nous avons vu que, pour qu'une pratique ou qu'une idée singulière se généralise, elle doit faire face à un cadre de conventions sociales que les institutions sociales prédéfinissent, et qui indiquent les valeurs et normes servant de références communes aux évaluations collectives d'un objet ou d'une action donnée. Aussi, des pratiques « alternatives » peuvent ouvertement s'opposer de manière manichéenne au régime institutionnel et social en place, afin de maintenir une autonomie et une indépendance vis-à-vis de la culture dominante : elle peuvent rejeter frontalement toute forme de compromis avec le monde marchand, proposer une critique radicale de l'Etat ou de la technologie, par exemple. En revanche, une stratégie « dialogique » et « en complexité » devrait pouvoir composer avec les antagonismes conceptuels éventuels, sans tomber dans le réductionnisme des oppositions frontales et des rapports de force institutionnels bruts. Ainsi, dans cette optique « complexe », il devrait être possible de concevoir des pratiques sociales nouvelles et singulières, s'appuyant sur les institutions en place, pour se maintenir et se développer, sans pour autant encourager ou renforcer les logiques institutionnelles dominantes (comme la logique marchande). De telles pratiques sociales se trouveraient ainsi valorisées dans le cadre d'une logique sociale dominante (comme la logique marchande par exemple), tout en continuant à proposer des pratiques culturelles ou techniques « alternatives », voire critique de cette dernière logique sociale. C'est en cela que la nouvelle pratique se distinguerait d'une simple « innovation », et manifesterait un caractère véritablement « novateur » : elle comporterait la perspective d'une transformation radicale des pratiques ou des normes conventionnelles en vigueur dans un domaine social donné. Le projet de cette enquête consisterait donc à chercher comment concevoir un certain type de stratégies « complexes » pour accompagner le développement de pratiques et de conceptions novatrices.

³⁶² Morin, Edgar, *op.cit.*, 1977, p.118.

4. CONCLUSION ET DIRECTIONS POUR LA POURSUITE DE L'ENQUETE

Ce premier chapitre a eu pour fonction de mettre en place les bases de notre enquête. En cohérence avec les méthodes d'enquêtes pragmatistes (voir l'Annexe 1), ces bases sont de plusieurs sortes. Tout d'abord, nous inscrivons les besoins d'enquête par rapport à un problème social général, relatif à la transition technique, culturelle et écologique de la société industrielle française. Il s'agit d'une actualité commune qui appelle une évaluation critique des pratiques contemporaines. Nous avons poursuivi notre recherche en concentrant par la suite notre attention sur les démarches d'écologie industrielle et territoriale. Elles constituent une seconde base, plus spécifique et technique, relative à un type de moyens dont nous disposons pour agir dans la direction souhaitée. Nous soutenons que cette forme d'action collective devrait viser une réorganisation en profondeur des modes de production, de consommation et des pratiques économiques. En plus d'évolution techniques importantes, cela nécessite la remise en question des habitudes et des fonctionnements conventionnels de l'ensemble des acteurs économiques d'un territoire. Or, rien ne garantit *a priori* qu'une démarche d'écologie industrielle et territoriale amène de concert de nouvelles pratiques techniques ainsi que de nouvelles logiques sociales, culturelles et économiques. Il s'agit donc d'étudier les mécanismes organisationnels à l'œuvre dans une action collective afin de comprendre (et de concevoir) les manières d'amener ces changements.

Nous avons là la base problématique de l'enquête qui justifie la conception d'un projet de connaissance scientifique. Ce projet peut mobiliser des savoirs scientifiques et des théories spécialisées ayant vocation à apporter des modèles de questions, de solutions et de raisonnements. C'est pourquoi nous avons choisi de nous appuyer sur une base savante spécifique, permettant en pratique d'éclairer la situation : il s'agit d'étudier les logiques d'action collective, c'est-à-dire les principes et les règles, les motifs et les manières de coordonner des personnes ou des choses. Cette approche est constructiviste et institutionnaliste, c'est-à-dire qu'elle consiste à ne pas séparer la manière avec laquelle les personnes qualifient, justifient, évaluent leur action, de l'action elle-même. On observe ainsi comment se dessinent des grands types cohérents de logiques d'action, et comment les personnes les utilisent pour se coordonner, pour s'entendre, s'opposer ou concevoir des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent. Aussi, le processus délibératif apparaît comme crucial dans cette perspective.

La définition de cette base théorique et savante nous a conduit à poser les deux problèmes scientifiques suivants : à quoi ressemblent des pratiques novatrices, différentes

des contextes logiques et moraux en place, et qui pourraient impulser certains changements dans fonctionnements conventionnels ? Comment faire pour que ces pratiques puissent émerger, se développer et résister à la pression des contextes sociaux et institutionnels dominants ? La posture retenue en réponse consiste à chercher la manière avec laquelle s'élabore des pratiques novatrices, et non pas à prédéfinir son contenu final, ce qui nous revient à nous intéresser au processus d'élaboration, et à la rationalité d'action (collective) qui vise à le concevoir. Cela nous permet notamment de ne pas préjuger du « fond » des pratiques. En revanche, nous avons définis un certain nombre de conditions et de traits caractéristiques du phénomène souhaité. Une hypothèse cruciale pour l'enquête consiste en la définition de la stratégie générale par laquelle une pratique novatrice peut se trouver à la fois valorisée par les institutions (et les habitudes) existantes et en même temps proposer une réorganisation de ces dernières : les pratiques novatrices doivent être conçues de telle manière qu'elles puissent être reconnues et valorisées dans plusieurs contextes logiques (institutionnels, de valorisation ou de qualification) en même temps, de manière à jouer avec, et par un phénomène dont il s'agit encore d'identifier la forme exacte, de recombinaison ces contextes logiques ainsi que les comportements qu'ils justifient.

La suite de cette recherche vise donc à montrer la pertinence (et la plausibilité) de cette proposition, par l'élaboration de modèles à la fois empiriques et normatifs, visant à rendre intelligible les mécanismes logiques s'opérant au cours d'actions collectives. Ainsi lors des démarches d'écologie industrielle, le but de ces mécanismes vise à l'émergence de pratiques novatrices dans un domaine donné de l'industrie, des territoires ou de la culture actuelle. Voyons quelles sont les directions retenues pour poursuivre notre enquête.

Les conséquences de la complexité pour notre projet d'enquête

Les démarches d'écologie industrielle et territoriale résultent à la fois d'une prise de conscience des acteurs d'un territoire donné intégrant la possibilité de développer collectivement des pratiques écologiques et techniques novatrices, et d'une demande institutionnelle nationale de transition écologique de nos modes de fonctionnement. Les participants adhèrent à la démarche avec leur point de vue, leurs valeurs et leurs intérêts propres – sans doute très divers – mais ils s'engagent aussi à partir d'un point commun : la compréhension au moins basique que la démarche traitera à la fois d'écologie, d'industrie et de territoire³⁶³. Aussi, ces démarches prises dans leur diversité³⁶⁴, et compte tenu d'enjeux

³⁶³ Le terme « écologie industrielle et territoriale » peut avoir de nombreux sens possibles, dans l'esprit d'un interlocuteur non sensibilisé au cadre savant, technique et professionnel de ce domaine. Néanmoins, de manière

liés au développement durable d'un territoire, peuvent être considérées comme des espace-temps de co-construction, d'apprentissage et de socialisation mutuelle à des connaissances et à des logiques d'action collective et locales plus pertinentes. En ce sens, si l'objectif de ces démarches est d'organiser le rassemblement d'acteurs pour qu'ils agissent ensemble dans le cadre de projets effectifs, il s'agit également de former une communauté de personnes qui puissent construire ensemble une conscience collective des problèmes relatifs au territoire dans lequel ils vivent, de sa situation économique sociale et environnementale.

Cependant, l'adhésion d'acteurs et de personnalités ne peut se construire que progressivement en cohérence avec la pluralité des mondes de valeurs de chaque participant, à mesure que les interactions mutuelles permettent une compréhension réciproques des possibilités de coopération et de dépassement des blocages créés par cette diversité. De cela découle un élément problématique crucial. Dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale, l'ambition de vouloir mêler logique industrielle et logique territoriale, c'est-à-dire des modes de coordination issus de contextes institutionnels, langagiers et pratiques différents, peut générer des tensions et des antagonismes. Au cours d'un processus de coordination, face au mélange de règles et de principes d'origines diverses ou appartenant à des registres conventionnels différents, il apparaît plus aisé qu'à tout moment les principes et règles issues de certains registres conventionnels conflictuels soient rejetées, au profit d'un seul registre « dominant », reconnu comme valable pour la définition des modalités de coopération et d'orientation de l'action collective. Or par exemple, dans le cadre de la démarche d'écologie industrielle et territoriale, le consensus pourrait conduire à la poursuite d'objectifs uniquement industriels (et commerciaux) ou environnementaux (et patrimoniaux).

Il serait dommage qu'un tel phénomène de réduction s'opère, alors même que l'écologie industrielle et territoriale, et plus généralement le développement durable, invitent à tenir compte de la diversité des enjeux d'un territoire ainsi que de l'avenir de ses acteurs,

assez commode, nous considérons que l'« écologie industrielle et territoriale » ferait d'abord tout simplement référence à l'association des conceptions communes (et populaires) de « industrie », « écologie » et « territoire ». De manière similaire, notons que de nombreuses personnes préfèrent le terme « économie circulaire », notamment pour mettre l'accent sur l'« économie » (et la cohorte thématique qu'elle véhicule : entreprise, production, bénéfiques...), et donner la priorité à ce concept dans la signification commune générée par l'évocation du terme.

³⁶⁴ Ainsi, Marian Chertow a mis en lumière le phénomène de « découverte » (« uncovering ») dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale (Chertow, Marian, *op.cit.*, 2007): les acteurs réalisent un projet qui correspond aux principes généraux de l'écologie industrielle, mais ignorent qu'il peut s'agir bel et bien d'une « écologie industrielle », jusqu'à ce que qu'il « découvrent » cette correspondance, soit par prise de conscience de la nature de leur actions (par exemple qu'une innovation de système industriel a réduit fortement l'emprunte environnementale de leur usine) ou par apprentissage de ce qu'est l'écologie industrielle.

habitants, producteurs³⁶⁵. Or, comme Edgar Morin le rappelle³⁶⁶ : « *Les interrelations les plus stables supposent que des forces qui leur sont antagonistes y soient à la fois maintenues, neutralisées et surmontées.* » A notre sens, la démarche et les projets d'écologie industrielle et territoriale gagnent à être menées de manière à mettre en relation, à maintenir ou dépasser ces antagonismes entre logiques d'action au sein d'un même territoire. Notre recherche interroge donc les possibilités d'organiser des démarches d'écologie industrielle et territoriale dans la complexité, qui fonctionneraient à partir d'une pluralité de logiques d'action collective. En effet, nous voyons dans ce pluralisme une garantie d'ouverture de la démarche à la diversité et à la pluralité des enjeux d'un territoire. L'enjeu de l'enquête réside alors dans la recherche des causes et des moyens organisateurs de l'action collective, une action prenant appui évidemment sur des circonstances existantes, mais qui résulte aussi d'un travail d'intervention, nécessairement contingent : en France, les démarches sont des processus volontaires, dans lesquels les acteurs sont *a priori* libres de participer ou de s'abstenir. Elles ne constituent pourtant pas un phénomène purement spontané : certaines personnes peuvent avoir un pouvoir particulier sur la trajectoire collective³⁶⁷. De plus, les stratégies sociales des managers, porteurs ou animateurs de la démarche se révèlent cruciales pour créer les conditions d'organisation à même de faire émerger des pratiques novatrices et réunir des collectifs effectivement capables de répondre efficacement à certains enjeux communs de leur territoire³⁶⁸. Pour modéliser l'évolution de l'action collective, la perspective pragmatiste nous conduit à privilégier l'étude de ces personnes, et de l'art avec lesquelles elles agissent, dans (et avec) la complexité : nous tentons ainsi de comprendre quelles sont les rationalités, à l'œuvre chez « entraîneurs », les qualités et volonté ces personnes qui leur permettront de mobiliser des ressources matérielles, humaines, intellectuelles, de jouer avec les circonstances sociales ou institutionnelles, de comprendre et de problématiser la situation de leur territoire ou encore d'appréhender les questions techniques et sociales, de manière à composer au mieux avec l'adversité et l'incertitude, d'agir au mieux dans des projets collectifs et positifs.

Un préalable : l'étude des contextes institutionnels de l'action collective

L'un des défis importants du management des démarches d'écologie industrielle et territoriale réside donc dans la conception de dispositifs socio-organisationnels adaptés aux enjeux collectifs et individuels. Un ensemble de règles, de pratiques de gestion, de

³⁶⁵ Comme nous le montrerons plus en détails dans la première section du Chapitre 4.

³⁶⁶ Morin, Edgar, *op.cit.*, 1977, p.118.

³⁶⁷ Brulot, Sabrina, Maillefert, Muriel, Joubert, Jeremie, *op.cit.*, 2014.

³⁶⁸ Hewes, Anne, Lyons, Donald, *op.cit.*, 2008.

configurations institutionnelles favorables aux rapprochements des participants, puis à la co-construction de principes propices à une démarche collective de long terme, développant son action en fonction d'objectifs synthétisant une volonté de transition écologique du territoire.

Dans une perspective pragmatique, il est difficile d'imaginer que ces nouveaux principes d'action, ces nouvelles logiques ou ces nouveaux traits culturels (y compris coopératifs) se réalisent sans des expériences fortes et partagées. L'action stratégique du manager d'une telle démarche (ou de la personne en charge de politiques publiques qui impulsent ce type d'initiatives) peut consister à diriger une forme de pratique novatrice vers une « niche », c'est-à-dire un domaine de pratique très spécifique dans lequel l'expérience commune et les idéaux qu'elle porte pourront se renforcer. Il pourra encore récupérer une pratique novatrice propre à une niche, et tenter de la généraliser, en touchant de nouveaux publics ou de nouveaux domaines sociaux. C'est pourquoi, dans notre projet d'enquête sur la transition culturelle de la société industrielle, il nous faudra tenter à la fois de comprendre les enjeux et spécificités du milieu social, institutionnel et économique, dans lequel nous espérons voir se développer des pratiques novatrices, et en même temps comprendre comment se construisent les stratégies des agents en charge d'impulser et de mener à bien cette transition.

L'étude de l'action collective s'appuie donc sur une série de propositions hypothétiques relatives aux cadres institutionnels, sociaux et techniques. Ces domaines structurent un univers dans lequel peut ensuite s'exercer toute rationalité d'action. Ces propositions sont les suivantes :

- La logique industrielle et la logique territoriale (environnementale) contiennent des valeurs potentiellement contradictoires et génératrices d'antagonismes,
- La construction d'un compromis – et même d'une synthèse – est possible entre ces deux logiques d'action, notamment à partir des discours présents dans les doctrines de l'écologie industrielle et territoriale,
- Ces possibilités peuvent être utilisées pour structurer l'action collective, et des opportunités de compromis ou de dépassement des antagonismes peuvent être utiles à l'émergence de pratiques novatrices dans les démarches d'écologie industrielles et territoriales³⁶⁹.

L'enquête pragmatique à la base de notre recherche se veut abductive. De ce fait, les propositions ci-dessus ne peuvent être démontrées de la manière hypothético-déductive

³⁶⁹ Comme nous le montrerons avec l'étude de cas de projets de filières de matériaux de construction biosourcés, dont nous montrerons qu'il s'agit de démarches d'écologie industrielle et territoriale, dans le quatrième chapitre.

courante. De plus, ces assertions concernent des institutions sociales et des entités idéales, telles des cadres conceptuels, des définitions, des normes, difficilement saisissables par des mesures et des faits « objectifs », mais connaissables par l'exposé des discours de légitimation et de leur évolution. La « démonstration » de ces propositions hypothétiques consiste ainsi à exposer la plausibilité et la cohérence de ces discours, dans certaines configurations historiques, en réunissant des sources d'expérience pertinentes, telle que des exposés, des écrits savants, des artefacts institutionnels (normes, règles, *etc*). Pour notre enquête, la recherche et l'exposition de ses sources revêtent une importance tout particulièrement nécessaire pour comprendre la participation des institutions qui ordonnent l'action dans le domaine de l'« industrie » ou du « territoire ». Nous avons choisi de traiter de l'action collective dans l'industrie et dans le territoire, de manières séparées dans les deux chapitres suivants.

CHAPITRE 2 : LOGIQUE INDUSTRIELLE ET POLITIQUE

Dans l'étude de la situation de la société française contemporaine, notre attention se porte dans ce deuxième chapitre sur la logique industrielle. Les recherches scientifiques sur les conventions sociales que nous évoquons dans le chapitre précédent ont déjà mis en évidence les ressorts, les figures rhétoriques et les valeurs du « monde industriel »³⁷⁰. Nous ne reviendrons donc pas sur les détails propres à ce registre d'action collective mais nous tenterons plutôt d'expliquer comment celui-ci est utilisé pour organiser politiquement un ensemble d'activités économiques diverses, appartenant à des secteurs et à des intérêts différents ³⁷¹. Ainsi, les politiques industrielles contribuent à définir les rapports conventionnels acceptables entre les diverses conceptions et positions sociales, des acteurs considérés comme appartenant à l'industrie. Ces politiques comportent ainsi des cadres institutionnels et des modes d'action qui viennent compléter les principes généraux de valorisation de la « cité industrielle » en favorisant l'organisation concrète des acteurs de l'industrie. En d'autres termes, les politiques industrielles produisent et véhiculent des conceptions sociales opératoires servant de référence pour l'action collective dans l'industrie.

En retraçant la carrière de différents concepts issus de la politique industrielle contemporaine³⁷², il est possible de concevoir dans quelles circonstances des manières novatrices d'agir ou de penser ont pu s'institutionnaliser, et quelles ont été les conséquences de cela sur les formes d'action collective souhaitables ou attendues actuellement dans l'industrie. Il est également possible d'entrevoir les conditions de manipulation de ces pratiques collectives, ainsi que les articulations de ces derniers avec d'autres pratiques existantes, appartenant parfois à des logiques d'action issues d'autres registres conventionnels. Mais ces évolutions conceptuelles et théoriques ne sont pas déconnectées de motifs et d'efforts humains de production des institutions sociales, c'est-à-dire qu'elles gagnent à être pensées comme la conséquence d'actions et de travaux des personnes, même si parfois la complexité de ces institutions peut les faire apparaître inatteignables ou hors de l'influence de la majorité des citoyens. L'objet de ce chapitre est de retracer l'émergence d'ensemble institutionnalisés de règles, de normes et de savoirs, servant à l'organisation de

³⁷⁰ Boltanski, Luc, Thévenot, Laurent, *op.cit.*, 1991.

³⁷¹ Au sens philosophique de cité, ou de république, « Communauté politique indépendante », qui partage donc la responsabilité de ce bien commun qu'est la souveraineté ; cf. « Cité », Trésor de la Langue Française [en ligne], consulté le 20.10.15 : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3676626465>.

³⁷² Thomas, Hélène, *op.cit.*, 2010.

l'action collective dans des domaines donnés de l'industrie. Il s'agit de donner à voir aussi comment les discours savants produits sur les politiques industrielles rétroagissent en retour sur ces dernières, et tendent à les amender, à se les réapproprier, à les détourner, *etc.* En effet, les acteurs de la politique industrielle sont organisés dans le cadre de comités (comités de filières, comités techniques, par exemple) et plus généralement de lieux de débat, de grands projets nationaux, de documents visant à poser les sujets et les problèmes publics à traiter, ainsi que de pratiques de fonctionnement qui résultent de certaines expériences vécues. En ce sens, la politique industrielle peut être perçue comme une arène politique.

Pour cela, nous voulons signifier la manière dont la logique industrielle est saisie et en même temps se donne à voir dans ses rapports à la chose commune, à la politique et au territoire, à travers une généalogie rapide de quelques discours, fondateurs de la politique industrielle étatique en France (première section). Nous poursuivons ensuite avec l'exemple de l'évolution du concept de filière, qui constitue un élément crucial pour l'organisation de l'action collective dans le domaine de l'industrie. Ses diverses utilisations permettent d'illustrer comment les dispositifs conceptuels associant techniques, logique industrielle en relation avec d'autres logiques d'action (commerciale, civique et territoriale notamment) sont générateurs d'action collective (seconde section). Enfin, nous montrerons comment cette logique industrielle s'internationalise, constituant des réseaux industriels capables de s'affranchir d'une inscription territoriale administrative. Ce phénomène alimente en réaction un renouvellement de la politique industrielle en proposant des reconfigurations de la relation politique et économique entre communauté locale et industrie à une échelle locale (troisième section).

1. METTRE L'INDUSTRIE AU SERVICE DU BIEN PUBLIC COMMUN

La politique industrielle peut s'entendre comme une tentative d'inscription de l'industrie au service d'un bien public commun dans lequel « *La politique industrielle proprement dite se définit, elle, de manière beaucoup plus limitée : elle recouvre des priorités sectorielles, se traduit en plans, en grands projets d'équipement ou en dispositifs d'intervention spécifiques à un secteur. Il s'agit en quelque sorte de désigner des secteurs qui méritent une intervention ciblée de l'Etat afin de préserver l'indépendance nationale ou l'autonomie technologique, de pallier la faillite de l'initiative privée, de faire face au déclin d'activités traditionnelles, de préserver l'équilibre territorial ou politique* »³⁷³, écrivait

³⁷³ Cohen, Elie, « De la politique industrielle aux politiques de compétitivité », *Le Débat*, n°71, 1992, p. 69.

l'économiste Elie Cohen. Au-delà des aspects techniques, les politiques industrielles sont cruciales pour comprendre la forme et la force de la logique industrielle actuelle. Elles traduisent les enjeux spécifiques à la forme d'activité « industrielle » en des débats politiques généraux, propres à un espace public commun. En d'autres termes, les politiques industrielles peuvent être considérées comme symptomatiques d'une formulation donnée des enjeux, des attentes et des contraintes du moment qui affectent l'industrie, et qui vont reformuler la logique d'action désirable dans ce domaine de pratiques. Voyons donc les principaux traits du cadrage conceptuel et discursif opéré par les institutions sur les formes légitimes d'action collective ciblant les acteurs de l'industrie.

Les élites étatiques françaises, parce qu'elles ont interagi et se sont mélangées avec les porte-paroles de l'industrie pendant des siècles, parce qu'elles ont influencé l'éducation, la mobilité, la recherche et le développement technique, se sont posées en garantes des intérêts et conditions d'expansion industrielle³⁷⁴. Mais aussi parce qu'elles ont été régulièrement en possession d'un pouvoir régalien de régulation ou de mobilisation de l'industrie au service de la défense nationale, ces élites ont établi un dialogue avec les porte-paroles de l'industrie. La politique industrielle a ainsi permis de relier les pratiques sectorielles de l'industrie avec un grand discours sur l'intérêt public. Par les actions mises en œuvre, la politique industrielle a permis de créer des passerelles entre mondes sociaux et discours, logiques et règles respectives d'actions. Aussi, les politiques industrielles sont un foyer important de création-expression du discours sur l'action collective au sein de l'industrie notamment dans leur face-à-face avec un enjeu politique supérieur du développement national et de la prospérité. Cela contribue à donner une place officielle à l'industrie, c'est-à-dire à la situer à l'intérieur du discours officiel³⁷⁵ servant de référentiel principal pour les actions collectives ayant lieu dans la sphère publique légitime³⁷⁶.

Au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, les politiques industrielles nationales contemporaines semblent osciller entre un « dirigisme », visant à subordonner une industrie à l'intérêt national (raison d'état et politique de puissance), et une « recherche de la paix civile », en limitant l'intervention publique à l'apaisement des tensions entre acteurs économiques et sociaux³⁷⁷, signe que la politique industrielle se veut régulatrice des rapports

³⁷⁴ Voir les exemples nombreux dans : Lévy-Leboyer, Maurice, *Histoire de la France Industrielle*, Paris : Larousse-Bordas, 1996, p.16 ; voir également : Chatzis, Konstantinos, « Les ingénieurs français au XIX^{ème} siècle (1789 – 1914) – Émergence et construction d'une spécificité nationale », *Bulletin de la Sabix* [En ligne], n°44, 2009, mis en ligne le 22 mai 2011, consulté le 22.08.15 : <http://sabix.revues.org/691> .

³⁷⁵ Bourdieu, Pierre, Champagne, Patrick, Lenoir, Rémi, Poupeau, Franck et Marie-Christine Rivière (dir.), *Sur l'Etat. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris : Éditions du Seuil, 2012.

³⁷⁶ Jobert, Bruno, Muller, Pierre, *L'Etat en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris : PUF, 1987.

³⁷⁷ Legendre, Pierre, *Trésor historique de l'Etat en France. L'Administration Classique*, Paris : Fayard, 1992, p.73.

entre l'industrie et les autres secteurs de la société. L'alternance de ces postures structure en partie les rapports sociaux au sein des activités industrielles, soit en impulsant, soit en surveillant ce qui s'y déroule. Dans les deux cas, une intervention des pouvoirs publics est attendue : l'industrie est toujours soumise à un rôle social, promu par la doctrine gouvernementale historique de l'Etat. On assiste néanmoins au cours des années 1970 à une redéfinition du cadre hérité de ces institutions classiques³⁷⁸, qui vont entraîner la recherche d'une nouvelle cohérence dans la relation entre logique industrielle et intérêt public.

1.1. QU'EST-CE QUE L'INDUSTRIE ?

Avant de dessiner une histoire des rapports entre industrie et politique industrielle, il nous faut nous attarder quelques instants sur le cadrage sémantique et philosophique de l'industrie afin de bien comprendre de quoi il s'agit. Que peut-on entendre par « industrie » ou « industriel » ? Il n'est pas inutile de commencer par poser une définition classique de ces termes, construite par références littéraires plutôt que par référence à des usages populaires. Nous pouvons ainsi faire apparaître quelques nuances anciennes, utiles à la compréhension du sens profonds de ces mots.

Le dictionnaire historique de la langue française³⁷⁹ nous éclaire ainsi sur les définitions classiques d'« industrie » et son adjectif, « industriel ». Le premier sens, le plus ancien, qualifie un art particulier : « *Habilité à réaliser un travail, à exécuter, à faire quelque chose* », et « *Savoir-faire, ingéniosité, esprit d'invention ; aptitude, compétence particulière dans une activité généralement artistique, intellectuelle* »³⁸⁰. Cette première acception nous semble essentielle pour comprendre le sens profond de l'industrie, son « état d'esprit » ainsi que la logique pratique qui en découle. En effet, elle est souvent occultée par une seconde acception qui, par extension, désigne sous le nom d'« industrie » une série d'activités spécifiques dans la société :

³⁷⁸ Legendre, Pierre, Trésor historique de l'Etat en France. L'Administration Classique, Paris : Fayard, 1992, p.73.

³⁷⁹ ATILF, « Trésor de la Langue Française Informatisé », CNRS et Université de Lorraine [en ligne], consulté le 20.08.15.: <http://atilf.atilf.fr>.

³⁸⁰ Remarquons que le dictionnaire de l'Académie Française, retient une définition très similaires et suivant le même ordre sémantique que celui privilégié par le Trésor de la Langue Française. Elle indique ainsi : « 1. *Adresse, habileté à exécuter un ouvrage ; puissance de travail et de création. Cela est fait avec beaucoup d'industrie, avec une admirable industrie. L'industrie des abeilles. Fig. Ingéniosité ; savoir-faire. Réussir, s'élever par son industrie. À force d'industrie, il parvint au succès.* » avant d'ajouter seulement en troisième position la définition actuellement la plus commune et banale: « 3. *S'est dit de toute sorte d'activité concourant à la production et à la circulation des richesses. Industrie agricole, commerciale, manufacturière. Désigne aujourd'hui l'ensemble des activités ayant pour objet l'exploitation des richesses minières et des sources d'énergie, la transformation des matières premières en produits fabriqués ainsi que chacune des branches de ce secteur économique.* » (cf. Académie Française, « Industrie », Dictionnaire de l'Académie, 9^{ème} Edition, consulté en ligne le 13.06.18. : <https://academie.atilf.fr/consulter/industrie?page=1>).

« Ensemble des activités économiques (caractérisées par la mécanisation et l'automatisation des moyens de travail, la centralisation des moyens de production et la concentration de la propriété des moyens de production), ayant pour objet l'exploitation des sources d'énergie et des richesses minérales du sol ainsi que la production de produits fabriqués à partir de matières premières ou de matières ayant déjà subi une ou plusieurs transformations. »

La première acception permet de qualifier des activités industrielles en fonction de l'attitude de la personne qui les produit, de la logique qui est alors poursuivie, de certaines caractéristiques liées à la manière de les opérer (habileté, ingéniosité, savoir-faire...). C'est donc une définition procédurale et pratique, permettant de parler d'industrie dans un ensemble de situations que la seconde définition (l'industrie comme secteur d'activités économiques) ne permet pas de désigner sous ce terme. Ainsi, une organisation administrative pourrait être qualifiée d'industrielle du fait des qualités de ses fonctionnements, de la logique qui a présidé à son organisation interne (traitement rapide et méticuleux des dossiers, savoir-faire et compétence dans un domaine de services donné), sans pour autant exploiter massivement des ressources naturelles pour produire en masse des biens, comme le ferait une usine. La première acception a cela d'intéressant qu'elle met bien en valeur certains traits caractéristiques d'une « logique industrielle » affectant les pratiques humaines en général, même si cette même logique se retrouve bien souvent, et de manière assez typique et dominante, dans le « secteur » économique des activités industrielles. Il faut retenir toutefois que ce dernier ne devrait pas avoir le monopole de l'appellation « industrielle ». C'est en effet plus par conventions sociales (et effet de cadrage institutionnel) que par généalogie littéraire que le sens populaire utilise le mot « industrie » principalement pour désigner un certain secteur d'activités économiques.

La dimension technique, au cœur du concept d'industrie

Le développement du secteur économique de l'industrie est marqué historiquement par l'avènement, d'abord au Royaume-Uni entre 1760 et 1830 puis dans de nombreux autres pays occidentaux, d'une « civilisation industrielle ». Elle est « associée à l'emploi des forces mécaniques comme à l'apparition des machines modernes et se caractérise par la conquête de la matière et de l'espace au moyen de techniques sans précédent »³⁸¹. A partir de cette période, tant dans les pratiques industrielles (première acception), que dans le secteur industriel (seconde acception), l'industrie manifeste une forme de rationalité « en finalité »

³⁸¹ Nef, John, « INDUSTRIE - La civilisation industrielle », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 01.09.15.: <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/industrie-la-civilisation-industrielle/>.

(*Zweckrationalität* en allemand, d'après le sociologue Max Weber), c'est-à-dire une forme d'action dans laquelle la mobilisation et le contrôle de moyens de l'action dépendent entièrement des effets attendus de cette action, en fonction de finalités qu'on se donne en termes de résultats³⁸². Il s'agit donc d'un mode de raisonnement essentiellement instrumental, mû par la recherche d'efficacité ou même d'efficience³⁸³. L'ingéniosité « industrielle » se déploie alors dans ce cadre : les problèmes sont posés comme des obstacles pour atteindre un but donné (ou faire quelque chose) avec les résultats attendus, c'est-à-dire de manière efficace.

Cette forme de rationalité « en finalité », lorsqu'elle est associée à des registres des valeurs et des croyances conventionnelles de la « cité industrielle », peut être considérée comme la base de la « logique industrielle »³⁸⁴. Dans la culture gestionnaire, on parle ainsi de « rationalisation » des moyens de production justement dans ce sens : il s'agit d'un redéploiement ou d'une remobilisation des moyens pour accroître l'efficacité globale de l'organisation ou bien son efficience. Comme le montre Michel Foucault, ce caractère industriel n'est d'ailleurs pas limité aux usines, mais peut-être aisément retrouvé dans des institutions aussi diverses que les armées, les écoles, les prisons, les hôpitaux, qui ont en commun de produire et gérer des activités par l'exercice de techniques et procédures avec discipline, contrôle et précision afin de produire de manière régulière quelques effets attendus et prédéfinis³⁸⁵.

Les sciences jouent un rôle central dans cet état d'esprit³⁸⁶, et tout particulièrement la technologie, science des techniques³⁸⁷. Liée aux sciences fondamentales, mais non réductible à celles-ci, sa maîtrise donne un pouvoir d'action avec et sur la nature permettant la transformation d'une situation physique ou sociale en une autre³⁸⁸. Elle permet de mieux agir dans la mobilisation des énergies et des matières, en inventant de nouvelles techniques pertinentes où bien en améliorant la qualité de techniques existantes en les rendant

³⁸² Qui « consiste à bien choisir entre des stratégies, à utiliser de façon adéquate des technologies et à aménager des systèmes de façon appropriée – pour des buts fixés et des situations données » (in Habermas, Jürgen, *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris : Gallimard, 1973, p.5).

³⁸³ L'efficience peut être définie comme un état dans lequel on atteint une efficacité maximale par unité instrumentale de moyens opérant dans le système d'action (qu'il s'agisse de personnes, d'unités de capitaux investis, de coûts de fonctionnement, d'énergie ou de moyens matériels).

³⁸⁴ Rappelons que nous entendons l'usage du mot « logique » au sens d'une manière réglée d'ordonner les choses dans les discours et les raisonnements, communiqués notamment lors de coordination avec autrui.

³⁸⁵ Foucault, Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris : Gallimard, 1975 ; Foucault, Michel, « Droit de mort et pouvoir sur la vie », in *La Volonté de savoir*, Paris : Gallimard, 1976, p.177-191.

³⁸⁶ Boltanski, Luc, Thévenot, Laurent, *op.cit.*, 1991, pp.254-262.

³⁸⁷ Le Moigne, Jean-Louis, *op.cit.*, 1995.

³⁸⁸ Heidegger, Martin, « La question de la technique », in *Essais et conférences*, 1958, p.23.

notamment plus régulières et plus finement actionnables. Henry Le Chevalier distingue ainsi trois apports³⁸⁹ :

- « *Les résultats antérieurs acquis par de la Science sont journallement utilisés dans les usines [à des fins techniques et organisationnelles]*
- *La recherche scientifique sert à résoudre une multitude de problèmes qui se posent constamment dans l'industrie*
- *Enfin les méthodes scientifiques de travail améliorent les fabrications et en diminuent le prix de revient. »*

L'insertion d'une logique industrielle dans les organisations sociales

L'intégration de méthodes nouvelles, appuyées sur des réflexions « scientifiques », participe d'un effort continu de rationalisation, à mesure que les sciences et techniques elles-mêmes progressent, mais aussi que les besoins, que l'industrie est amenée à satisfaire, évoluent³⁹⁰. L'amélioration vers plus de performance par perfectionnement perpétuel produit son propre registre de justification et de contrainte : il y a nécessité permanente d'amélioration (« ...continue »³⁹¹) et d'innovation à des fins de compétitivité sous peine de faillite ou de restructuration, au nom de la « rationalisation » des moyens³⁹². On voit se dessiner ici la relation étroite de la logique industrielle avec la logique marchande et financière qui la commande, puisque les déterminants de la survie et du succès pour les entreprises industrielles privées sont la réussite marchande de la vente ainsi que les retours sur investissements capitalistiques en fin d'exercice³⁹³. Le risque de faillite qui est un état

³⁸⁹ Le Chatelier, Henry, *Science et industrie. Les débuts du taylorisme en France*, Paris : Editions du CTHS, 2001, p.157.

³⁹⁰ « *La rationalisation était ainsi au cœur de l'industrie nouvelle. Elle visait, tout d'abord à rendre le travail en atelier, d'aléatoire qu'il était, tout aussi rigoureusement conçu et exécuté que celui qu'effectuait les machines, au moment où celles-ci remplaçaient la main de l'homme. Elle devait permettre, dans les grandes unités de production, caractéristiques de ce stade de l'industrialisation, d'employer de façon optimale les puissants moyens de production mécaniques et humains désormais mis en œuvre. Elle visait en dernier lieu à intégrer de façon logique et cohérente l'ensemble des fonctions de l'entreprise, afin de les soumettre à une direction unique et efficace. Enfin, la rationalisation se situait à la charnière entre l'entreprise et la société englobante. Devant l'essor d'une production de plus en plus massive, elle devait créer les conditions d'une consommation de masse pour les produits industriels de deuxième génération.* » Moutet, Aimée, « *La rationalisation dans l'industrie française : une réponse aux problèmes de la seconde industrialisation ou l'invention de la consommation de masse ?* », *Histoire, économie et société*, n°1, 1998, p.102.

³⁹¹ L'« amélioration continue », est un concept central de la logique industrielle contemporaine. S'il a été popularisé par le professeur de statistique et d'organisation industrielle William Deming, mais dont la principale procédure de référence, le système PDCA de management de la qualité (pour « Plan, Do, Check, Act ») a été conçue par le statisticien Walter A. Shewhart (1891-1967). Ces statisticiens ont eu une influence majeure sur l'industrie japonaise, et le développement de nouveaux systèmes de management valorisant l'autonomie au travail.

³⁹² Boltanski, Luc, Chiapello, Eve, *op.cit.*, 2011.

³⁹³ Voir le Plan Comptable Général (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, *Règlement n°99-03 du 29 avril 1999* du Comité de la réglementation comptable) ainsi que l'excellent commentaire de Béatrice Touchelay

financier défini par les normes comptables sert alors à justifier les phases, temporaires en théorie, de réorganisation de l'action collective. Celles-ci légitiment la mise en œuvre de mesures allant de la réaffectation des personnels et redéfinitions fonctionnelles des services jusqu'au renvoi des travailleurs superflus, fermetures ou regroupement des sites industriels et délocalisation.

Dans les organisations industrielles, certaines personnes sont ainsi choisies pour surveiller la cohérence des moyens et des fins, et en même temps pour fixer les stratégies à suivre dans divers domaines (stratégie commerciale, de fabrication, d'emploi, de recherche et développement, de gestion des actifs divers, etc.) de manière à faire évoluer l'organisation et lui permettre d'atteindre un certain type d'objectifs communs. Dans les grandes entreprises, le type de gestion adapté au mode de fonctionnement industriel couplé aux impératifs financiers est principalement assuré au moyen de ce que John K. Galbraith a appelé technostucture³⁹⁴, et que, à sa suite, le sociologue Henry Mintzberg définissait comme « *une composante fondamentale* » « *composée des analystes ; situés en dehors de la structure d'autorité formelle, ces analystes font appel à une certaine méthode afin de concevoir et maintenir la structure et afin d'adapter l'organisation à son environnement (par exemple les comptables, les ingénieurs et les planificateurs à long terme)* »³⁹⁵. La mesure de la performance à partir d'indicateurs « objectifs » et « scientifiques », est essentielle dans ce contexte, car elle produit des informations manipulables, pouvant être décontextualisées et transportées aisément, rendant possible le travail intellectuel de manipulation et de pilotage de l'action collective par la technostucture. L'organisation même du pouvoir dominant dans la grande entreprise industrielle apparaît ainsi empreinte de logique industrielle, puisque la technostucture témoigne d'une recherche de meilleures décisions stratégiques par

dans son article « À l'origine du plan comptable français des années 1930 aux années 1960, la volonté de contrôle d'un État dirigiste ? », *Comptabilité - Contrôle - Audit*, Vol.11, n°3, 2005, p. 61-88.

³⁹⁴ D'après Galbraith, la technostucture d'entreprise se caractérise par « *un appareil de prise de décision de groupe – destiné à mettre en commun et à évaluer les informations fournies par les nombreux individus, en vue de parvenir à des décisions qui débordent le cadre des connaissances de chacun. Elle exige, nous l'avons vu aussi, un haut degré d'autonomie. Elle est sensible à l'intervention de toute autorité extérieure, car, vue la nature de la prise de décision de groupe et des problèmes à résoudre, une telle autorité sera toujours incomplètement informée et par suite arbitraire.* » Si l'ouvrage de John K. Galbraith dont cette citation est extraite (*Le Nouvel État Industriel*, 3^{ème} Ed., Paris : Gallimard, 1989, p.119) a été écrit originalement en 1967, le célèbre économiste américain a réaffirmé depuis à plusieurs reprises jusqu'à sa mort en 2006 qu'il considérait ses analyses sur la technostucture toujours pertinentes, malgré les nombreux changements advenus depuis (voir ainsi par exemple sa préface à « *The Imperatives of Technology* » et « *The Technostucture* », in Galbraith, John Kenneth, *The Essential Galbraith*, Boston : Mariner Books, 2001, pp.55-65 et 66-78 ainsi que son article « *Time And The New Industrial State* », *The American Economic Review*, Vol.78, n°2, mai 1988, p. 373-382).

³⁹⁵ Mintzberg, Henry, « *Structure en 5 points : une synthèse de la recherche sur les formes organisationnelles* », in Chanlat, Jean-François, Séguin, Francine (dir.), *L'analyse des organisations, une anthologie sociologique, Tome II Les composantes de l'organisation*, Boucherville, Québec : Gaëtan Morin éditeur, 1987, p.241 ; traduction de française autorisée de Mintzberg, Henry, « *Structure in 5's : A Synthesis of the Research on Organization Design* », *Management Science*, Vol.26, n°3, 1980, p.322-341.

optimisation des procédures de renseignement et de décision collective, puis d'organisation des procédures de pilotage.

Comme le soulignent de nombreux auteurs - observateurs attentifs de leur temps ou historiens- la diffusion de la culture industrielle et du mode d'organisation rationnel des activités a entraîné d'une part une évolution des modes de vie touchant l'ensemble de la société, et d'autre part l'exacerbation du progrès technique et scientifique ainsi que de la dynamique d'accumulation capitaliste sous-jacente à l'industrialisation. On a ainsi pu parler de « société industrielle »³⁹⁶, ou même de « société industrielle avancée »³⁹⁷ pour marquer l'entrée de la société tout-entière (ou en tout cas de ses porte-paroles) dans une modernité caractérisée par la rationalisation des procédés et des modes de vie³⁹⁸, la marchandisation généralisée³⁹⁹ et la promesse d'une opulence matérielle pour tous⁴⁰⁰.

Aussi, l'industrie ne se traduit pas seulement par un agencement « rationnel » et scientifique d'éléments techniques productifs, mais également par une certaine forme de mentalité (dont la rationalité « en finalité », n'est qu'un mécanisme ordonnateur) et par extension de société dans la mesure où elle modifie tant les conditions matérielles de vie que les modes de fonctionnement et les mentalités. Comme le montrent Karl Polanyi et John Kenneth Galbraith, respectivement dans leur *magnum opus respectif*, *La Grande Transformation* et *Le Nouvel Etat Industriel*, ces changements institutionnels ont autant été construits par des politiques publiques successives, et qu'ensuite ils ont structuré ces politiques en retour. Il apparaît alors pertinent d'observer dans quelle mesure, en France, des politiques ont accompagné le développement historique de l'industrie, notamment en formulant une doctrine, un discours sur les bons usages de l'intervention publique, qui a encadré cette logique industrielle « pure » en tentant de lui donner une place normale et légitime dans un espace public dans lequel existaient de multiples logiques en confrontation, sur des problèmes et des enjeux communs.

1.2. COLBERTISME ET PLANIFICATION ECONOMIQUE DE L'INDUSTRIE

³⁹⁶ Galbraith, John Kenneth, *op.cit.*, 1989 ; Polanyi, Karl, *op.cit.*, p.84.

³⁹⁷ Herbert Marcuse, *L'Homme unidimensionnel, Essai sur l'idéologie de la société avancée*, Les Editions de Minuit, 1968.

³⁹⁸ Béatrice Hibou, *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte, 2012.

³⁹⁹ Karl Polanyi, *op.cit.*, 1944 ; Mintzberg, Henry, *Rebalancing Society, radical renewal beyond left, right, and center*, Posté [en ligne] le 28.02.14., consulté le 20.09.15.: www.mintzberg.org.

⁴⁰⁰ Galbraith, John Kenneth, *L'ère de l'opulence*, Paris : Calmann-Lévy, 1975 ; Veltz, Pierre, *Des lieux et des liens. Essai sur les politiques du territoire à l'heure de la mondialisation*, La Tour d'Aigues : Editions de l'aube, 2012, p.22-26.

Du Colbertisme aux variantes récentes de la planification économique, les tentatives de définition de la relation entre industrie et la politique semblent abonder dans l'histoire des doctrines économiques et étatiques contemporaines. Or, Michel Foucault a bien montré les limites des tentatives de reconstruction d'une histoire *a posteriori* : celle-ci serait nécessairement soumise aux contingences de la pensée actuelle, même lorsqu'on tente de replacer minutieusement chaque trace du passé dans son contexte supposé⁴⁰¹. Ainsi, par exemple, « *L'histoire industrielle d'un pays, de ce point de vue, a pour objet de retracer, étape par étape, les caractères spécifiques des produits, des implantations, des marchés qui ont permis aux entreprises de progresser dans un environnement international de plus en plus ouvert, et donc plus contraignant* » écrivent les auteurs d'une *Histoire de la France Industrielle*⁴⁰². Il s'agit bien de raconter une histoire aux contemporains, en remettant de l'ordre dans les éléments du passé, souvent disparates, à partir de canons et d'intérêts présents.

Dans ce contexte, il est particulièrement difficile de définir un point d'origine aux politiques industrielles. En revanche, au début de notre enquête, c'est-à-dire en 2012, il existait bien une doctrine de politique industrielle dominant l'espace public officiel, et qui nous semblait à de nombreux égards constituer une sorte de référence quasi-mythologique des récits sur les fondements, l'évolution et les finalités de la politique industrielle française. Le Ministre du Redressement Productif d'alors, Arnaud Montebourg, ne cachait pas sa volonté de remettre au goût du jour un certain « colbertisme » d'Etat⁴⁰³. Aussi, s'il existe un moment historique qui apparaît régulièrement dans les discours politiques comme une référence incontournable en France en matière de politique industrielle, c'est bien du règne de Louis XIV (1638-1715), et plus précisément à la politique menée par le ministre Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), qu'il est fait mention⁴⁰⁴. De la politique industrielle menée sous

⁴⁰¹ Foucault, Michel, *op.cit.*, Paris : Gallimard, 1969.

⁴⁰² Lévy-Leboyer, Maurice (dir.), *op.cit.*, 1996, p.16.

⁴⁰³ « Montebourg : "Nous encaisserons certainement des échecs" », Interview d'Arnaud Montebourg, Journal du Dimanche, 19 mai 2012, consulté en ligne le 05.04.18. : <http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/Montebourg-Nous-encaisserons-certainement-des-echecs-interview-512510>.

⁴⁰⁴ L'historien Alain Guery indique ainsi : « *Entre Sully et Turgot, il est une figure pacifique de notre Panthéon qui fait contrepoint avec ses héros guerriers, de loin les plus nombreux. Les œuvres erudites comme les synthèses savantes publiées sous la Ille République, longtemps utilisées ensuite, entretiennent cette image. L'étude détaillée et rigoureuse nourrit la légende en confortant l'idée de Lavisse d'une « offre de Colbert » au roi, à la France, sous la forme d'une politique économique entièrement nouvelle. Au moment où l'industrialisation de la France entre dans une phase qui fait d'elle une grande puissance industrielle, malgré ses retards, réels ou supposés, la politique économique de Colbert apparaît comme un modèle, au point qu'on lui donne un nom : le Colbertisme, comme si elle s'appuyait sur un corps de doctrines théoriquement définies* » (p.298) et il ajoute « *Ce que nous appelons depuis un peu plus d'un siècle, le Colbertisme est en fait le mercantilisme de la période de Colbert en France. Colbertisme comme mercantilisme sont des mots qui ont été créés au XIXe siècle par les économistes et les historiens* » (p.301) in Guery, Alain, « Industrie et Colbertisme ; origines de la forme française de la politique industrielle ? », *Histoire, économie et société*, n°3., 1989, pp. 297-312.

Charles De Gaulle et Jean-Pierre Chevènement, jusqu'à Arnaud Montebourg plus récemment, le colbertisme apparaît quasiment comme une matrice commune des discours officiels, dans lesquels l'Etat s'empare de la situation industrielle française et tente de l'organiser. Dans sa forme idéale, cette grande politique vise à réaffirmer la supériorité de la raison d'Etat sur des intérêts sectoriels. Elle met les industries et plus généralement les forces économiques, au service de la puissance du monarque, généralement en accumulant un maximum de richesses par le jeu du commerce international. Il s'agit en quelque sorte d'une politique capitaliste volontairement agressive⁴⁰⁵ qui use de multiples stratégies économiques et d'outils administratifs pour favoriser les exportations au détriment des importations. Remise dans son contexte historique, cette politique hérite de pratiques (manufactures et arsenaux royaux) et de doctrines (mercantilisme) présentes depuis le XVI^{ème} siècle, et qui sont à la base des conceptions gouvernementales modernes⁴⁰⁶.

Le Colbertiste, une doctrine en matière de politique industrielle

Les manufactures - on emploie alors « industrie » seulement dans sa première définition - constituent une des pièces maîtresses au sein de la politique « colbertiste » dans la mesure où elles remplissent trois fonctions : production des équipements militaires (notamment chantiers navals et arsenaux), production d'objets d'art (par exemple les glaces et miroirs, les tapisseries) et exportations (comme la fondation de fonderies, l'encouragement du textile et des draps fins). Un fort volontarisme étatique assure l'organisation d'un outil industriel alors composé essentiellement de petits ateliers spécialisés, et fonde les cas échéants des manufactures ainsi que quelques grands équipements, comme pour les arsenaux de Rochefort et le port de Toulon. Une batterie de mesures politiques sont prises progressivement afin, entre autres, de favoriser la montée en compétence technique de l'industrie (recrutement d'ouvriers étrangers), le développement du commerce (fondation de compagnies commerciales), le renforcement et la croissance des activités (octroi de monopoles et de subventions), la protection du marché français (réglementation ciblée, droits de douane).

⁴⁰⁵ La politique de douanes sélectives de Colbert a ainsi menée à la guerre avec la Hollande (1672-1678) ; rappelons qu'à cette époque les Provinces Unies sont le centre du capitalisme mondial (Braudel, Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme... op.cit.*, 1979).

⁴⁰⁶ Foucault, Michel, *Sécurité, Territoire, Population, Cours au Collège de France. 1977-1978*, Paris : Gallimard-Seuil, 2004.

Le retour régulier de la référence politique au Colbertisme dans les débats et dans les discours⁴⁰⁷, loin de se limiter à un affichage politique opportuniste, peut être interprété comme un signe de régénérescence régulière d'une certaine vision politique de l'industrie, qui voudrait que l'Etat soit le chef d'orchestre d'une industrie nationale au service des intérêts « de la nation » tout autant que de ses propriétaires. Dans ce référentiel, attaché à la raison d'Etat, l'industrie devrait contribuer la splendeur du pays et à l'accroissement des forces sociales (richesse, puissance, prospérité de tous et organisation bien ordonnée des villes et campagnes), tandis que l'Etat créerait les conditions du bon développement économique. Ainsi, l'Etat n'a pas vocation à tout contrôler, organiser et protéger. En effet, hormis quelques secteurs stratégiques, en général en lien direct avec une fonction de souveraineté (industrie militaire ou secteurs en rapport avec la symbolique étatique, comme les glaces et miroirs à l'époque de Versailles ou plus récemment l'industrie aérospatiale), les mesures d'aide ciblée et de soutien économique ne sont que des « béquilles » temporairement accordées afin « *d'apprendre à marcher le plus tôt possible* » (des mots de Colbert lui-même dans sa lettre aux échevins de Lyon)⁴⁰⁸. Cependant, pour la majorité des secteurs, l'intervention et le volontarisme étatique n'ont pas vocation à se substituer complètement à la dynamique entrepreneuriale capitaliste : il s'agit plutôt d'établir des rapports de clientèle avec les dirigeants ou propriétaires d'entreprises. Ainsi, certaines difficultés récurrentes rencontrées par l'industrie française au cours des deux derniers siècles peuvent servir d'opportunité à la création de relations entre commis de l'état et industriels. Les difficultés d'obtention de financement pour les entreprises, déjà sous Colbert mais aussi tout particulièrement dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, ou encore les difficultés de certains secteurs de bénéficier de débouchés suffisants, tant par la faiblesse de la demande nationale que par les difficultés à compenser cela par des exportations, permettent aux gouvernements de mettre en place des possibilités de financement (prêts bonifiés) ou des commandes publiques (obtention d'un monopole, garantie des commandes, réservation d'un segment de marché, etc.)⁴⁰⁹. Cela permet de rapprocher les deux milieux, et d'instaurer des relations à double sens qui existent encore au XX^{ème} siècle et jusqu'à nos jours sous de multiples formes⁴¹⁰.

⁴⁰⁷ Souvent de manière explicite, comme le notent Alain Guery (*op.cit.*, 1989) ou Elie Cohen (*op. cit.*, 1992), mais aussi plus récemment avec la mise en place de la plate-forme informatique du gouvernement « Colbert 2.0. » destinée à promouvoir la relocalisation des activités industrielles (voir le site du ministère de l'économie, consulté le 09.09.15. : <http://www.economie.gouv.fr/relocaliser-sa-production-en-france-avec-logiciel-colbert-2-0>).

⁴⁰⁸ Citation reprise par Alain Guery (*op.cit.*, 1989, p.304) de André Marchai, *La conception de l'économie nationale et des rapports internationaux chez les Mercantilistes français et chez leurs contemporains*, Paris : Sirey, 1931, p.34.

⁴⁰⁹ Levy-Leblond, Maurice (dir.), *Histoire de la France Industrielle*, Paris : Larousse, 1998.

⁴¹⁰ Nous nous référons encore aux travaux de John Kenneth Galbraith, qui a bien montré dans ses écrits ; voir « The Essential Galbraith » mais aussi plus récemment aux travaux de la sociologie des élites, voir par exemple Genieys, William et Hassenteufel, Patrick, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, 2012, n° 2, p.89-115, voir également la synthèse proposée par Joly,

Ce tableau général doit cependant être nuancé. Certes, la doctrine colbertiste sert de référence régulière dans les discours officiels⁴¹¹ sur l'industrie, et à ce titre elle structure les conventions sociales concernant le développement industriel. Elle met en scène les acteurs sociaux et définit un rôle à l'industrie dans le récit sur la grandeur de la nation et l'intervention étatique appropriée. Ainsi, cette doctrine encadre l'action collective qui devrait prévaloir en matière d'industrie à des finalités politiques supérieures relatives à la raison d'Etat⁴¹². Mais la remise en contexte historique du « colbertisme » impose quelques nuances. La reconnaissance du colbertisme comme archétype de la politique industrielle française est un fait du XIX^{ème} siècle⁴¹³. A partir de cette époque, le corps de doctrine et les outils d'intervention économique de l'Etat se développent lentement, au rythme des problèmes et crises à résoudre⁴¹⁴. Aussi, le rétablissement d'un Etat-nation républicain en 1945 hérite d'une tradition politique et administrative française plus large, mais qui ne peut être qualifiée qu'*a posteriori* de « colbertiste », dans la mesure où la doctrine qui prévaut alors considère le développement industriel comme légitime d'abord en tant qu'il sert des intérêts supérieurs d'Etat (raison d'Etat), mais qui cette fois visent à satisfaire des impératifs de progrès sociale et de développement de la nation, et non plus seulement un enrichissement du monarque ou d'une classe sociale privilégiée⁴¹⁵.

L'interventionnisme étatique d'après-guerre coordonné par le Plan

Dans la période de reconstruction de la France de l'après deuxième guerre mondiale, le Plan est une technique de politique industrielle qui s'inscrit en partie dans le prolongement de la tradition colbertiste. Son adoption est marquée par la volonté de donner une cohérence nouvelle aux politiques économiques françaises, au service d'un idéal de progrès et justice sociale⁴¹⁶. En rupture avec les principes politiques de la première partie du XX^{ème} siècle,

Hervy, *De la sociologie à la prosopographie historique des élites : regards croisés sur la France et l'Allemagne*, Mémoire de synthèse présenté pour l'Habilitation à Diriger les Recherches, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2008.

⁴¹¹ « Officiels » au sens de Bourdieu : qui descend de l'office (mélange de bureaucratie et d'élus), c'est-à-dire des détenteurs de la légitimité d'émettre la définition la plus légitime de quelque chose dans le contexte du débat public ou d'une autre situation générale (c'est-à-dire qui est tout sauf de l'ordre du privé) (cf. Bourdieu, Pierre, *et al.*, *op.cit.*, 2012, p.139-149).

⁴¹² Foucault, Michel, *op.cit.*, 2004, p.263.

⁴¹³ Alain Guery, *op.cit.*, 1989, p.301.

⁴¹⁴ Legendre, Pierre, *op.cit.*, 1992, p.73.

⁴¹⁵ Supiot, Alain, *op.cit.*, 2010.

⁴¹⁶ Supiot, Alain, *Grandeur et misère de l'Etat social. Leçon inaugurale au Collège de France*, Paris : Collège de France/Fayard, mai 2013. Alain Supiot rappelle que le programme du conseil national de la résistance (15 mars 1944) et la déclaration de Philadelphie (de l'Organisation Internationale du Travail, mai 1944) signée par la

considérés comme responsables de la crise de 1929 et de ses conséquences funestes, les fondateurs de la Quatrième République (1945-1958) déclarent renouer avec un interventionnisme étatique fort dans les activités économiques nationales, tout en maintenant la liberté d'entreprise et la libre fixation des prix sur les marchés⁴¹⁷. Cette doctrine économique est présentée comme singulière, car à mi-chemin entre, d'une part, le modèle collectiviste et planificateur dominant dans les pays socialistes, et d'autre part la libre entreprise, quoique fortement encadrée par un Etat providence, inventée et mise en œuvre aux Etats-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni⁴¹⁸. Déjà dans l'entre-deux guerres, le patronat apparaissait comme rationalisateur, par la mise en place systématique d'une organisation scientifique du travail. Il s'agissait ainsi à partir de 1945, à l'aide des outils de politique économique et industrielle, de rationaliser⁴¹⁹, c'est-à-dire d'encadrer, contrôler et orienter les activités industrielles, considérées comme facteurs de progrès et de prospérité mais aussi d'excès et d'inégalités. L'Etat ainsi doté de capacités de structuration industrielle (réglementation et régulation des secteurs existants) et d'initiative (stratégies d'impulsion et d'investissement dans des secteurs donnés), se trouvait conforté dans sa fonction d'organisateur du développement économique⁴²⁰.

Dans ce contexte, les politiques industrielles étaient qualifiées de « structurelles » car de long terme, et elles composaient, aux côtés des politiques monétaires et fiscales (qualifiées quant à elles de « conjoncturelles ») un des deux pôles des « politiques économiques »⁴²¹. Le « Plan » occupait une place centrale dans le dispositif d'articulation des divers moyens politiques mis en œuvre par la politique industrielle. Il désignait tant un document administratif qu'une pratique organisationnelle, qui fixe des objectifs économiques : production, orientations industrielles, résultats socio-économiques attendus (nombre de

France sont des manifestations de volontés politiques fortes de redéfinitions des finalités et des conditions d'exercice des activités économiques, jugée en partie responsable de la haine sociale à l'origine de la guerre.

⁴¹⁷ Charles De Gaulle déclare ainsi lors de son grand discours du 12 décembre 1944 au Palais de Chaillot : « *Pour résumer les principes que la France entend placer désormais à la base de son activité nationale, nous dirons que, tout en assurant à tous le maximum possible de liberté et tout en favorisant en toute matière l'esprit d'entreprise, elle veut faire en sorte que l'intérêt particulier soit toujours contraint de céder à l'intérêt général, que les grandes sources de la richesse commune soient exploitées et dirigées non point pour le profit de quelques-uns, mais pour l'avantage de tous, que les coalitions d'intérêts qui ont tant pesé sur la condition des hommes et sur la politique même de l'État soient abolies une fois pour toutes, et qu'enfin chacun de ses fils et chacune de ses filles puisse vivre, travailler, élever ses enfants, dans la sécurité et dans la dignité.* ». (De Gaulle, Charles, *Discours du palais de Chaillot*, 12 septembre 1944, Site de la Fondation Charles de Gaulle, consulté le 13.10.15 : <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/pendant-la-guerre-1940-1946/discours-du-palais-de-chaillot-12-septembre-1944.php>).

⁴¹⁸ Bernard, Philippe J., « La planification française », *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, Vol.19, n°3, 1964, p. 559.

⁴¹⁹ Denord, François, Henry, Odile, « La « modernisation » avant la lettre : le patronat français et la rationalisation (1925-1940) », *Sociétés contemporaines*, n° 68, 2007, p. 83-104.

⁴²⁰ Bernard, Philippe, *ibid.*, p.562

⁴²¹ Hoang-Ngoc, Liêm, *Politique économique*, Paris : Montchrétien, 2000.

logements, d'emplois, inégalités), etc. Le plan était ainsi porteur d'un certain cadre pratique et intellectuel pour les politiques de développement économique et social. L'activité de planification permettait de veiller à la cohérence et à la rationalisation des moyens juridiques et économiques, c'est-à-dire des instruments administratifs à disposition, en fonction des finalités politiques et sociales de l'époque⁴²².

Bien plus qu'un simple dispositif de coordination, cette pratique devait toucher jusqu'au mode de fonctionnement étatique et ainsi « *conférer à la vie collective un sens qui éclaire et donne une valeur éthique à l'activité de chacun* »⁴²³. Face à l'« *incrémentalisme* » naturel de la politique, aux changements de majorités successives ainsi qu'à la recherche de compromis, il s'agissait de contraindre les forces gouvernementales à accepter des engagements clairs de long terme⁴²⁴. Par ailleurs, grâce à la mise en place de concertations lors de son élaboration, le plan devait permettre de construire un accord entre les différents organes administratifs concernés, pour régler les conflits de manière transversale et générale⁴²⁵. L'administration statistique⁴²⁶ s'est ainsi trouvée renforcée, car elle avait comme mission de construire une représentation de l'état économique et social du pays, tant dans un optique de conception du plan que de mesure de ses effets. Notons que ce mode de fonctionnement n'est pas sans rappeler les méthodes de mesure statistique et de gestion des performances alors développées aux Etats-Unis⁴²⁷ dans le prolongement de l'organisation scientifique du travail (OST). La pratique de planification semble ainsi comporter un souci de rationalisation technique et industrielle de l'action collective en matière de conception et de pilotage des politiques industrielles.

⁴²² Ullmo, Yves, « Aperçus sur la pratique de la planification », *Revue française de science politique*, Vol.23, n°2, 1973, pp. 230-249.

⁴²³ Gruson, Claude, « La prévision économique aux États-Unis », *Cahiers de l'I.S.E.A.*, octobre 1957, cité par Pierre Massé dans *Le Plan ou l'anti-hasard*, Paris : Gallimard, p.50.

⁴²⁴ Ullmo, Yves, *op.cit.*, 1973, pp. 244.

⁴²⁵ Massé, Pierre, « La planification française », *Les Cahiers de la publicité*, n°1, pp. 86-87.

⁴²⁶ Nous désignons là la comptabilité nationale : avec l'INSEE (Institut National de la Statistique Economique et Sociale) créée en 1946 à partir du Service National des Statistiques (créée en 1941). Il est intéressant de noter que ce dernier est issu d'une fusion entre le bureau de la Statistique Générale de France (existant depuis 1840) s'occupant de la mesure économique, et du Service de la démographie du gouvernement (créée en 1940), chargé de la mesure démographique.

⁴²⁷ Dans le domaine des méthodes d'évaluation, de mesure et de contrôle statistique de la production, nous avons déjà mentionné l'influence aux Etats-Unis du statisticien de la production Walter A. Shewhart (1891-1967) inventeur du management de la qualité dès les années 1930, et d'Edward W. Deming (1900-1993) son principal promoteur, qui a tenté de généraliser sa réflexion sur la qualité (et l'action humaine) dans des écrits sur des sujets aussi divers que la politique, l'administration, l'éducation, etc. Voir par exemple *The New Economics for Industry, Government, Education*, Cambridge : MIT Press, 1993.

Par sa centralité et son influence dans l'appareil politique et administratif français⁴²⁸, la planification permet donc de lier les objectifs étatiques supérieurs de progrès social, de sécurité et de reconstruction avec des politiques économiques visant à *optimiser* les effets positifs du développement industriel, notamment en *réduisant l'incertitude*, c'est-à-dire en produisant les conditions d'assurance favorisant un investissement et une convergence commune des anticipations des entreprises⁴²⁹. Elle est à la fois l'outil d'action politique principal sur les milieux industriels et commerciaux, et à ce titre sa définition, ou critique, devient l'un des principaux enjeux des discussions publiques sur l'avenir économique et social. Cette organisation du pouvoir d'action collective dans la sphère publique apparaît ainsi jusqu'à la présidence de Georges Pompidou au début des années 1970⁴³⁰, empreinte d'une volonté d'instrumentaliser directement la logique industrielle à des objectifs étatiques de progrès social⁴³¹ dont les exigences sont de plus en plus fortes à mesure que le produit intérieur brut croît entre 1945 et 1973⁴³².

1.3. LE TOURNANT DES ANNEES 1970-1980

Un changement important s'opère entre 1970 et 1980 dans l'articulation de l'industrie et de la politique. Qualifié tantôt de « révolution »⁴³³, « d'inflexion »⁴³⁴ ou de « tournant néolibéral »⁴³⁵, ce phénomène a été étudié par de nombreux chercheurs, tant sur le plan des idées que des tenants et aboutissants politiques⁴³⁶. Les conséquences historiques et

⁴²⁸ Nizard, Lucien, « Administration et société : planification et régulations bureaucratiques », *Revue française de science politique*, Vol.23, n°2, 1973, pp. 199-229.

⁴²⁹ Massé, Pierre, *Le plan ou l'anti-hasard*, Paris : Gallimard, 1965

⁴³⁰ Nizard, Lucien, « De la planification française : production de normes et concertation », *Revue française de science politique*, Vol.22, n°5, 1972, pp. 1111-1132.

⁴³¹ « L'essentiel de l'efficacité de la planification française doit être recherché dans les idées qui l'ont animée : la volonté de ne pas laisser s'installer une nouvelle stagnation comme celle des années 1930 ; le désir de reconstruire l'économie française et, avant tout, la notion que la croissance économique est possible par le progrès des techniques de production » déclare ainsi Philippe Bernard (*op.cit.*, 1964, p.559)

⁴³² Join-Lambert, Marie-Thérèse, « La planification sociale dans le IXe Plan. », *Revue économique*, Vol.35, n°6, 1984, pp. 1147-1172 ; concernant les différences et relations entre croissance et développement, voir Perroux, François, « Les blocages de la croissance et du développement. La croissance, le développement, les progrès, le progrès (définitions) », *Tiers-Monde*, tome 7 n°26, 1966, pp. 239-250.

⁴³³ Bihl, Alain, « L'idéologie néolibérale », *Semen* [En ligne], 30, 2011, consulté le 15.10.15.: <http://semen.revues.org/8960>.

⁴³⁴ Michel, Johann, « Peut-on parler d'un tournant néo-libéral en France ? », *Sens Public* [En ligne], n°5, 2008, consulté le 14.10.15.: <http://www.sens-public.org/spip.php?article577>.

⁴³⁵ Jobert, Bruno (dir.), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris : L'Harmattan, 1994.

⁴³⁶ La littérature savante visant à analyser tant les formes du changement, que ces raisons, sa trajectoire, ses conséquences, est très vaste. Pour ne donner que quelques titres d'ouvrages importants dans le domaine des sciences sociales, nous pouvons mentionner : Foucault, Michel, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de*

institutionnelles de ce changement sont encore présentes : le renforcement de la place du marché dans l'économie industrielle a conduit à soumettre les formes et cadres d'action collective qui prévalaient en matière d'industrie à une logique marchande, au détriment des principes de progrès social d'après-guerre. Au cours de cette période, la politique industrielle se transforme peu à peu en « politique de compétitivité », évolution de la politique existante des « champions nationaux »⁴³⁷.

Renversement des pratiques officielles en matière d'intervention économique

Sur fond de critique récurrente de l'interventionnisme étatique, appuyée à l'échelle internationale par les membres éminents de la Société du Mont Pélerin⁴³⁸, s'opère en France à partir des années 1930 une montée en puissance d'élites intellectuelles, administratives et économiques⁴³⁹ s'opposant à la planification et désirant trouver une « troisième voie » entre le modèle interventionnisme étatique direct et le modèle du marché libre « manchestérien »⁴⁴⁰. L'interventionnisme étatique est alors l'objet d'une double critique. D'une part, il est considéré comme une pratique menant nécessairement au totalitarisme de l'économie socialiste⁴⁴¹, en infraction des principes éthiques de liberté et de propriété tels que définis par les institutions et la doctrine libérale classique ⁴⁴². D'autre part, l'interventionnisme étatique rendrait les politiques industrielles ou conjoncturelles contre-productives car, en orientant les objectifs des agents économiques en fonction de considérations politiques, cette pratique maintiendrait des activités inutiles et limiterait la propension des industriels à produire au bénéfice du plus grand nombre⁴⁴³. En d'autres

France 1978-1979, Paris : Gallimard, 2004 ; Boltanski, Luc, Chiapello, Eve, *op.cit.*, 2011 ; Legendre, Pierre, *Dominium mundi. L'Empire du management*, Paris : Mille et une nuits, 2007 ; Brown, Wendy, *Les habits neufs de la politique mondiale : Néolibéralisme et néo-conservatisme*, Paris : Les Prairies ordinaires, 2007 ; Harvey, David, *Brève histoire du néolibéralisme*, Paris : Les Prairies ordinaires, 2014.

⁴³⁷ Gauchon, Pascal, *Le modèle français depuis 1945*, 4^{ème} Ed., Paris : Presses Universitaires de France, 2011.

⁴³⁸ D'après François Denord, la Société du Mont Pélerin est un groupe intellectuel visant à promouvoir les idées (néo)libérales (cf. Denord, François, « Le prophète, le pèlerin et le missionnaire. La circulation internationale du néo-libéralisme et ses acteurs », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°145, 2002, p.9-20). Michel Foucault a par ailleurs su relever la généalogie tant théorique que sociale des différents mouvements, que ce soit l'ordolibéralisme allemand, d'origine autrichienne, ou le néo-libéralisme plus radical de l'école de Chicago (cf. Foucault, Michel, *op.cit.*, 2004).

⁴³⁹ Denord, François, « Aux origines du néo-libéralisme en France. Louis Rougier et le Colloque Walter Lippmann de 1938 », *Le Mouvement Social*, n° 195, 2001, p. 9-34.

⁴⁴⁰ Qui est au départ une version modérée du socialisme utilisant la planification pour encadrer et orienter l'économie (cf. Denord, François, *ibid.*, p.14).

⁴⁴¹ Hayek, Friedrich A., *La route de la servitude*, Paris : PUF, 2013.

⁴⁴² Voir les deux ouvrages majeurs de théorie politique dans ce domaine : Rothbard, Murray, *L'Éthique de la liberté*, Paris : Les Belles Lettres, 1982 ; Nozick, Robert, *Anarchie, État et utopie*, Paris : PUF, 1974.

⁴⁴³ Une critique classique contre l'interventionnisme est ainsi que, par des taux de fiscalité élevés et la régulation rigide des marchés, il bride la motivation des entrepreneurs (cf. Lepage, Henri, *Autogestion et capitalisme. Réponses à l'anti-économie*, Paris : Masson, 1978 ; voir également Foucault, Michel, *op.cit.*, 2004).

termes, dans cette critique, le marché est considéré comme une institution économique plus efficace que le gouvernement centralisé pour répondre aux besoins des masses et aux multiples demandes.

Dans un contexte d'ouverture économique internationale, de libéralisation des changes et de fluctuations importantes des prix des matières premières à partir de 1973 (en particulier du pétrole), la crise des instruments politiques classiques d'intervention face à la montée du chômage va permettre la percée politique des thèses des nouveaux-libéraux⁴⁴⁴. Les changements d'orientations politiques vis-à-vis des cartels sont emblématiques de cette transformation. Comme le montrent Claude Didry et Frédéric Marty, les évolutions de la politique de la concurrence illustrent un glissement dans les doctrines économiques et industrielles⁴⁴⁵ : au planisme dirigiste d'après-guerre se substitue un planisme colbertiste-libéral au cours des années 1950, lui-même remplacé à la fin de la décennie 1970 par un *libéralisme version française*⁴⁴⁶ qui valorise la confrontation non faussée des offres et demandes sur le marché tout en érigeant l'Etat comme gardien de la liberté, chargé de la lutte contre les monopoles et les positions dominantes.

En 1945, les pouvoirs publics reprennent les idées corporatistes forgées avant la seconde guerre mondiale et mises en œuvre sous le Régime de Vichy⁴⁴⁷. Ils tolèrent ainsi les ententes entre entreprises industrielles dans la mesure où elles permettent la réduction des risques liés à la mise en place d'infrastructures nouvelles et d'équipements industriels et facilitent la collecte des informations et la coordination des actions⁴⁴⁸ afin de permettre la convergence des coûts de production en fonction de prix fixés par les autorités. Parallèlement, un effort significatif de coordination s'opère à l'échelle de l'Europe de l'ouest dans deux filières stratégiques de l'industrie lourde avec la fondation de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier de 1951. Mais c'est le Traité de Rome (1957) instaurant la Communauté Economique Européenne, qui fonde un changement de cadre institutionnel de la politique industrielle. Il coordonne l'ouverture économique, amène les gouvernements à poursuivre une politique de concentration horizontale dans les secteurs économiques et

⁴⁴⁴ Denord, François, « La conversion au néo-libéralisme. Droite et libéralisme économique dans les années 1980 », *Mouvements*, n°35, 2004, p. 17-23.

⁴⁴⁵ Didry, Claude, Marty, Frédéric, « La politique de concurrence comme levier de la politique industrielle dans la France de l'après-guerre », *Document de travail OFCE*, n°23, sept. 2015, version en accessible en ligne consultée le 15.10.15. : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01208103>.

⁴⁴⁶ Denord, François, *Néolibéralisme version française. Histoire d'une idéologie politique*, Paris : Editions Demopolis, 2007 ainsi que Denord, François.

⁴⁴⁷ Denord, François, « Les idéologies économiques du patronat français au 20ème siècle. », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°114, 2012, p. 173.

⁴⁴⁸ Elles limitent les cas de « passer clandestin » (voir la section 2 du chapitre précédent).

oblige ceux-ci à mettre en œuvre une politique - au départ modérée - de la concurrence⁴⁴⁹. Cependant, comme le notent Claude Didry et Frédéric Marty, les doctrines politiques, leurs moyens et leurs intentions s'hybrident :

*« L'introduction de la politique de concurrence comme instrument de démantèlement des ententes horizontales peut être lue comme la conséquence d'une montée en puissance des ambitions de l'Etat comme constructeur de filières industrielles. Elle procédait a priori d'une démarche colbertiste. »*⁴⁵⁰

Il s'agit en outre d'une politique s'inscrivant dans le cadre d'une construction européenne dans laquelle le rapprochement des nations la composant est supposé s'opérer par le commerce, mais qui n'empêche pas l'Etat de mener une politique de « champions nationaux » en même temps. A cette époque, un cadre biface se met en place progressivement au sein de la politique économique nationale : les principes libéraux de mise en concurrence des secteurs industriels coexistent avec des principes de service public ou avec des pratiques de planification industrielle, par exemple dans certains secteurs « stratégiques ».

L'inflexion libérale dans la politique anticartels, et plus généralement industrielle, a lieu en deux temps. Si le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas (1969-72) a préparé le terrain avec une « discrète libéralisation » des secteurs industriels publics⁴⁵¹, la politique économique libérale menée par Raymond Barre, Premier Ministre de 1976 à 1981 apparaît comme un tournant⁴⁵². Dans la foulée, l'Acte Unique Européen de 1986, préparé dès 1984, renforce les moyens de la Commission européenne de Jacques Delors dans sa politique de marché commun « libre et non faussé »⁴⁵³. Il concrétise ainsi en partie le projet néo-libéral de supervision de marché par une autorité neutre, veillant au strict respect des règles collectives, dans le cadre d'une règle de droit opposable. La Commission Européenne, organe administratif dégagé de nombreuses contingences politiques, est chargée de mener la politique de mise en concurrence sur le marché commun : lutte contre les ententes, lutte contre les abus de positions dominantes et les concentrations, contrôle des aides d'Etats. Si

⁴⁴⁹ Transparence des prix et lutte contre les ententes horizontales notamment.

⁴⁵⁰ Didry, Claude, Marty, Frédéric, *op.cit.*, 2015, p.13.

⁴⁵¹ Il est ainsi demandé aux grandes entreprises publiques comme la SNCF, EDF ou les charbonnages de France, soumises à un service public ne leur permettant pas d'être à l'équilibre budgétaire, de négocier avec le gouvernement des « contrats de progrès » fixant des objectifs. Il s'agit ainsi de soumettre peu à peu les secteurs industriels publics à un objectif de rentabilité, quoi que compensé financièrement pour les missions de service public par l'Etat (*cf.* Gauchon, Pascal, *op.cit.*, 2011, p.67).

⁴⁵² Politique économique de libéralisation que François Denord résume ainsi en quelques mots : « diminution des dépenses publiques, déblocage des prix industriels et politique monétaire restrictive » (*cf.* Denord, François, *op.cit.*, 2004, p.19).

⁴⁵³ Didry, Claude, Marty, Frédéric, *op.cit.*, 2015.

elle autorise quelques entorses aux règles de la concurrence, les raisons invoquées ne peuvent être que relatives à des conditions spécifiques de marché ou des formes de consommation en vigueur (aérospatial, produits de luxe, services après-vente automobiles, entre autres)⁴⁵⁴.

De nouvelles techniques de gouvernement économique

Dépourvues peu à peu des droits leur permettant d'intervenir directement dans les activités économiques, les pouvoirs publics sont ainsi renvoyés au rôle de régulateurs, chargés de favoriser les conditions d'une activité économique « saine » en s'assurant de la bonne application de normes techniques, économiques ou sanitaires (police économique). Les rares politiques industrielles admises dans ce cadre doivent satisfaire aux impératifs d'impartialité afin de ne pas fausser la concurrence sur le marché, en cohérence avec les règles communautaires⁴⁵⁵. Le cas des politiques anticartels montre bien comment les réformes libérales ne se limitent pas à un changement de positionnement de l'Etat vis-à-vis de l'activité économique et sociale, mais visent à redéfinir en profondeur l'architecture et les modes de fonctionnement institutionnels en impulsant une doctrine politique porteuse d'une nouvelle logique d'action dans les affaires publiques. A l'exception des quelques secteurs régaliens spécifiques (sécurité-défense, justice, police), cette doctrine néo-libérale fait des Etats des justiciables comme les autres, avec une mission de régulation bien délimitée, au détriment des conceptions classiques de service public et d'intérêt général qui servaient jusque-là de bases principales à la justification des politiques économiques volontaristes d'après-guerre. Les changements ne sont cependant apparus que progressivement, notamment dans la mesure où les tendances à la libéralisation évoquées se sont construites par-dessus des héritages pratiques⁴⁵⁶ et des corpus de normes⁴⁵⁷ avec lesquels elles ont dû

⁴⁵⁴ Ces règles sont définies dans l'article 101 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne. Source : « La concurrence pour les entreprises : ententes et abus de position dominante », *Toute l'Europe.eu* [en ligne], 2014, consulté le 23.10.15 : <http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/concurrence/synthese/la-concurrence-pour-les-entreprises-ententes-et-abus-de-position-dominante.html>; « La politique européenne de la concurrence », *Toute l'Europe.eu* [en ligne], mis en ligne le 30.10.2014, URL : <http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/concurrence.html>.

⁴⁵⁵ Le marché idéalisé apparaît ainsi de plus en plus comme un nouvel espace public européen où, d'après la doctrine des économistes libéraux standard, la neutralité ne doit pas seulement être garantie pour maintenir l'équilibre du jeu des échanges (logique marchande) et donc maintenir l'efficacité dans l'allocation des ressources (logique industrielle), mais aussi permettre d'exprimer ses préférences individuelles et manifester des choix collectifs. « *Le consommateur est en somme le roi... chaque consommateur est un électeur qui décide, par son vote, que telle chose sera faite parce qu'il veut qu'elle soit faite* », écrit ainsi le grand économiste libéral Paul Samuelson (cité dans Galbraith, John K., *op.cit.*, 1989, p.258). Après tout, la fonction de l'intégration économique par le marché unique n'était-elle pas, pour quelques fondateurs comme Jean Monnet et Robert Schuman, d'accompagner la constitution d'un espace politique européen en rapprochant les peuples ?

⁴⁵⁶ Elie Cohen remarque néanmoins un certain décalage entre doctrine de politique industrielle et actions politiques concrètes, et évoque de ce fait les difficultés d'étude de la politique industrielle : « *S'il était possible de distinguer un âge d'or de la planification et de la « vraie politique industrielle », puis une phase de libéralisation d'abord timide, puis contrariée et enfin impétueuse, et de relier ce cycle de l'intervention économique à un cycle politique, tout serait en effet plus simple. Mais la réalité est rebelle, elle refuse de se plier aux catégories et aux périodisations des auteurs de manuels. C'est un gouvernement autoritaire qui a institué une redistribution de*

composer. Parallèlement, les administrations ont été amenées à s'adapter pour intégrer de nouvelles techniques d'exercice du pouvoir, avec la recherche et le développement d'outils et de pratiques de politiques publiques mettant en œuvre des instruments para-marchands⁴⁵⁸, qui se veulent neutres afin de ne pas déroger aux principes d'impartialité. Ces nouvelles techniques s'inscrivent dans des stratégies de gouvernance⁴⁵⁹, auxquelles la doctrine du « nouveau management public » sert de base⁴⁶⁰. Cette doctrine, issue de la science administrative anglaise, revendique une volonté de « rationalisation » de l'action publique, un peu comme le planisme. Cependant, en dénonçant la « rigidité » du plan ou l'inadaptation administrative face à des contextes locaux ou sectoriels singuliers, elle conduit à valoriser systématiquement l'auto-organisation des acteurs sociaux et les initiatives privées pour répondre aux besoins sociaux⁴⁶¹. Aussi, en cohérence avec le cadre institutionnel européen, elle promeut un nouveau mode d'intervention selon une logique de projets plutôt que de service (public) pour assurer un certain nombre d'actions auparavant exclusivement du ressort du secteur public. Comme nous le verrons plus loin, les projets apparaissent en effet comme un outil majeur pour générer de la coopération entre acteurs industriels et structurer ainsi des secteurs industriels autonomes et économiquement viables.

Les changements institutionnels récents touchent aux modalités de coordination entre acteurs publics et privés au sein de l'espace public de la politique industrielle française. Depuis les années 1970, l'articulation de la logique industrielle avec la logique civique, maintenue jusque-là par les idéaux de développement économique et de progrès social, se trouve affaiblie. L'autonomisation progressive du cadre légitime d'action collective en matière industrielle donne lieu à un rapprochement entre sphère industrielle et sphère

type sociale-démocrate sans syndicats et sans compromis institutionnalisés. C'est un gouvernement libéral qui a exacerbé l'interventionnisme et gravement affaibli les entreprises. C'est enfin un gouvernement socialiste, nationalisateur, élu sur un programme de rupture avec le capitalisme, qui a instauré la révolution libérale en France en présidant à la dérèglementation économique et sociale » (Cohen, Elie, op.cit., 1992, p.197-198).

⁴⁵⁷ En France, le grand projet de « Réforme de l'Etat » n'est amorcé qu'à partir de 2001 avec la Loi organique relative aux lois de financement (LOLF) qui réorganise la structure budgétaire de l'Etat et aboutie en 2006 à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) ; source : « Révision générale des politiques publiques, un "coup d'accélérateur" pour la réforme de l'Etat », *Vie Publique, Au cœur du débat public* [En ligne], mis en ligne le 24.09.2007, consulté le 21.10.2015 : <http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/rgpp/revision-generale-politiques-publiques-coup-accelerateur-pour-reforme-etat.html>.

⁴⁵⁸ Comme nous le verrons dans le Chapitre 4 et 6 avec le cas des projets de matériaux biosourcés, il s'agit, par exemple, de techniques de mise en compétition de prestataires ou des demandeurs d'aides, ou de la généralisation de la forme contractuelle de coordination (prestations, public-privé, affermage, concessions, etc.).

⁴⁵⁹ Rhodes, Roderick A.W., « The New Governance : Governing without government », *Political Studies*, Vol.44, 1996, p.652-667.

⁴⁶⁰ Le nouveau management public apparaît comme un courant français similaire au *new public management*, conçu au Royaume-Uni sous l'influence du gouvernement de Margareth Thatcher dans les années 1980.

⁴⁶¹ Cf. Bezes, Philippe, « "État, experts et savoirs néo-managériaux" Les producteurs et diffuseurs du New Public Management en France depuis les années 1970 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 193, 2012, p. 16-37 ; Halpern, Charlotte, « L'Union européenne, vecteur d'innovation instrumentale ? Les logiques d'instrumentation de la politique française de l'environnement (1971-2006) », *Politique européenne*, n° 33, 2011, p. 89-117.

marchande. Cependant, il ne s'agirait pas d'un déclin étatique mais plutôt d'une restructuration générale des techniques de gouvernement. Ainsi, Patrick Le Galès et Alan Scott soutiennent que l'Etat « *renforce sa capacité de transformation de la société et de pilotage des groupes et des organisations en introduisant des mécanismes de marché au sein du secteur public et en redéfinissant les règles du jeu, les paramètres de l'action publique* »⁴⁶². La pratique de gouvernement va ainsi emprunter de nouvelles logiques et stratégies. Pour examiner cela plus en détail, nous proposons d'étudier l'évolution d'un cadre institutionnel qui nous semble symptomatique des nouvelles formes d'organisation de l'action collective en matière industrielle. La trajectoire du concept de « filière », de son émergence dans les milieux scientifiques jusqu'à son instrumentalisation administrative ou politique, est intéressante à ce titre. Elle témoigne d'une tentative de contrôle des acteurs industriels au moyens de stratégies ambivalentes de « structuration des filières ». Ces stratégies visent à la fois à autonomiser les acteurs sociaux et à les orienter (où à les limiter), dans le contexte des nouvelles politiques de relance économique (lutte contre le chômage) et de compétitivité (concurrence internationale).

2. LA FILIERE, UN CONCEPT STRUCTURANT DES POLITIQUES INDUSTRIELLES

La « filière industrielle » est un concept majeur d'organisation de l'industrie en France. Il désigne un groupe d'acteurs industriels (des entreprises, organismes de mutualisation, de recherche et formation, associations diverses) intégrés dans une chaîne commune d'opérations techniques et d'échanges (monétaires, de biens, d'informations) dont l'aboutissement est la fourniture d'une classe de biens et services cohérents, pour satisfaire une demande d'une clientèle finale. Il s'agit d'une invention récente dont la trajectoire permet de comprendre la restructuration des relations politiques entre l'espace public et les acteurs sujets de la logique industrielle. L'utilisation de « filière » dans des contextes divers permet en effet d'observer la réorganisation de la politique industrielle : ce concept suggère une représentation globale d'un collectif (intégré selon des relations techniques) et de ses dynamiques sociales, or, comme concept normatif, il offre une convention d'espace public encadrant la conception des enjeux communs aux acteurs d'une filière industrielle donnée.

En d'autres termes, il ne s'agit pas uniquement d'une notion descriptive, mais d'un concept performatif qui peut être compris à travers ce qu'il permet de faire (ses effets, ses

⁴⁶² Le Galès, Patrick, Scott, Allen J., « Une révolution bureaucratique britannique ? » Autonomie sans contrôle ou "freer markets, more rules" », *Revue française de sociologie*, Vol. 49, n°2, 2008, p. 303.

utilisations) lorsqu'il est invoqué en référence dans des discours, dans des documents prospectifs, dans des dispositifs administratifs de régulation ou de soutien. Dans cette section, nous interrogeons donc la performativité, c'est-à-dire les utilisations et les effets sociaux et techniques du terme de *filière*, pour organiser l'action collective d'acteurs économiques et sociaux. Nous voudrions montrer en effet que ce terme agit comme un concept charnière permettant l'expression d'un public (qui doit nécessairement partager une logique industrielle), dans un espace public (lieu de confrontation et d'articulation des discours autour d'enjeux communs) qui est celui de la politique industrielle contemporaine, dont on a pu mesurer les changements au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle dans la section précédente. A ce titre, puisque la « filière » est aussi un concept légitimé par son usage scientifique (dans les sciences sociales et dans les sciences d'ingénierie) et technique (il sert de base conceptuelle à des instruments de gestion industrielle), il a également une valeur de vérité⁴⁶³, c'est-à-dire qu'il peut donner les conditions de vérité d'un énoncé⁴⁶⁴. Dans le cas de la « filière industrielle », comme déjà mentionné, les effets de vérité sont de deux natures. D'une part, la « filière » qualifie une situation qui doit être reconnue comme objectivement valable en vue de mesures et d'observations de la fréquence, de la force et de l'intensité des relations économiques et techniques entre une série d'entités industrielles et commerciales différentes (ce qu'on désigne généralement comme des « acteurs » de la filière). Dans cette première dimension, la vérité qu'une filière industrielle donnée existe repose donc sur la capacité du concept à rendre intelligible un complexe de relations entre acteurs *a priori* hétérogènes. D'autre part, ce concept apparaît effectivement pertinent pour agir collectivement du point de vue de certains acteurs, car il crée une proximité entre un ensemble d'acteurs hétérogènes, similitude nécessaire tant à la mise en œuvre de coordinations techniques⁴⁶⁵ que sociaux-politiques (instances de concertation, défense d'intérêts, mutualisation de certaines actions, publicité, etc.). La filière existe alors dans la mesure où elle a des concrétisations pragmatiques, à travers les actions qu'elle permet de faire : elle est commode pour établir des relations qui, sans elle, seraient difficiles à réaliser (ou qui sembleraient inutiles, inefficaces, etc.).

Ce concept peut servir à l'organisation d'actions collectives dans des domaines nouveaux ou selon des modalités particulières, au sein des arènes politiques dans lesquelles s'élaborent les politiques industrielles récentes, et dont nous avons vu qu'elles ont subi des

⁴⁶³ Terme employé par Michel Foucault pour parler d'énoncés produisant leur propre condition de vérité, et donc légitimement acceptables dans le cadre de pratiques historiques (cf. Foucault, Michel, *op.cit.*, 1978).

⁴⁶⁴ Il prévoit, parfois implicitement, quelles règles doit suivre une assertion-affirmation afin d'être considérée légitimement reconnue comme vraie dans un contexte donné.

⁴⁶⁵ Normalisation et standards techniques communs permettant la coordination et le transfert d'informations entre acteurs individuels de la filière.

évolutions doctrinales importantes au cours des quarante dernières années. Il participe alors à l'organisation des rapports entre logiques, dans un espace public officiel destiné à définir la place et les conditions de fonctionnement légitimes de l'industrie au sein de la société. A travers le récit de la trajectoire du concept de filière industrielle, il est possible d'apprécier la portée des concepts qui vont permettre à la logique industrielle de s'associer à une logique politique nationale et locale de compétitivité, avec la défense des intérêts propres des acteurs regroupés en filières singulières. On voit alors comment des notions aussi diverses que le(s) territoire(s), les normes techniques ou encore les négociations de filière se voient attribuées des fonctions particulières. Il est possible de distinguer deux contextes sociaux d'origine, c'est-à-dire des milieux socio-culturels et épistémiques, dans lesquels se sont développées des conceptions différentes de la « filière ». Le premier est la science économique tandis que le second est l'ingénierie productive. Notons que ces domaines ne sont pas sans relations, notamment dans la mesure où ils traitent d'industrie, et que de nombreux ingénieurs deviennent économistes. Les deux contextes ont une vocation scientifique, mais à cause de leur proximité avec le milieu des élites administratives et managériales, des traductions dédiées ont rapidement émergées dans l'arène des politiques industrielles. Toutefois, cette différence d'origine permet de mieux comprendre la trajectoire des usages du concept de filière.

2.1. PREMIER CONTEXTE : COMPRENDRE L'ECONOMIE INDUSTRIELLE

La conception moderne de filière industrielle émerge à partir de travaux en science économique au cours de la décennie 1960⁴⁶⁶. Il s'agissait d'une création conceptuelle de chercheurs et d'universitaire, qui répondait à des demandes pratiques⁴⁶⁷ mais aussi à un problème scientifique⁴⁶⁸. L'ambition de certains de ses initiateurs était en effet de produire une méso-analyse⁴⁶⁹, à mi-chemin entre :

⁴⁶⁶ Rainelli, Michel, « Structuration de l'appareil productif et spécialisation internationale », *Revue économique*, Vol. 33, n°4, 1982, p. 725 ; Temple, Ludovic, Lançon, Frédéric, Palpacuer, Florence, Paché, Gilles, « Actualisation du concept de filière dans l'agriculture et l'agroalimentaire », *Economies et Sociétés*, n°33, 2011, pp.1785-1797 ; p.2 dans la version pre-print [en ligne], consultée le 22.10.2015 : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00802690/document> .

⁴⁶⁷ Conseil, recherche et développement au cours des années 1960-70 sur des chaînes et mécanismes institutionnels destinés à des secteurs et marchés considérés comme suffisamment importants et devant donc faire l'objet d'une politique industrielle de contrôle et de soutien comme l'alimentaire, en France ou à l'étranger (cf. Bencharif, Abdelhamid, Rastoin, Jean-Louis, « Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au cas des Blés en Algérie », *Communication au Séminaire Acralenos II*, Libéralisation commerciale agricole et pays en voie de développement, Santiago de Chile, 9-10 nov. 2006, Working Paper n°7/2007 UMR MOISA CNRS Montpellier).

⁴⁶⁸ Dès la fin des années 1950, François Perroux, notamment avec sa théorie des « pôles de croissance » aurait été déterminant dans la recherche d'une meilleure conception que les modèles classiques d'inspiration walrassienne pour expliquer la croissance et le développement de l'industrie (cf.: Rainelli, Michel, « Les filières », in Arena,

- la perspective micro-économique de l'économie industrielle standard ⁴⁷⁰, considérée alors comme trop simpliste car portant son attention principalement sur les structures sectorielles des marchés⁴⁷¹ et sur le comportement des agents⁴⁷²,
- l'analyse macro-économique, dont les outils ne permettaient pas d'observer plus précisément les effets de la structuration technique et industrielle des agents économique sur la répartition des richesses au sein d'une nation ainsi que sur l'évolution des activités économiques.

Face à cela, l'approche « par les filières » se propose de décloisonner la représentation standard de l'économie proposée par le dispositif statistique national, qui distinguait les différentes branches et les secteurs économiques de manières séparées. Pour cela, elle met l'accent sur les relations de dépendance verticale entre agents de la chaîne de production d'un bien ou service final : elle situe les acteurs d'une filière en fonction des opérations qu'ils opèrent, de la production de matériaux de base (« l'amont »), jusqu'à la consommation finale (« l'aval »), en passant par toutes les étapes des transformations, combinaisons, déplacements, et distributions (« segments » intermédiaires)⁴⁷³.

Cette perspective a ainsi été développée au cours des années 1960-1970, dans un contexte de mutations rapides de l'appareil productif afin de mieux comprendre d'abord les mouvements et les transformations de l'économie, et tout particulièrement des filières agricoles ⁴⁷⁴, et ensuite la croissance de l'industrie lourde française, alors que celle-ci s'internationalise⁴⁷⁵. C'est cependant au cours des années 1980 et 1990, autour de la Revue d'Economie Industrielle, que sont produites les principales contributions tant théoriques qu'empiriques par une génération d'économistes qui tentent de dépasser le modèle traditionnel « Structure-comportement-performance » de l'économie marchande ⁴⁷⁶ et asseoir

Richard, Benzoni, Laurent, De Brandt, Jacques, Romani, Paul-Marie (dir.), *Traité d'Economie Industrielle*, 2^{ème} Ed., Paris : Economica, 1991, pp.222-223).

⁴⁶⁹ Rainelli, Michel, *op.cit.*, 1982, p.724.

⁴⁷⁰ Benzoni, Laurent, « Industrial Organization, industrial economics, le développement d'une discipline », in Arena, Richard, *et al.*, *op.cit.*, 1991, p.129.

⁴⁷¹ C'est-à-dire le nombre d'agents, leur taille et importance, leurs pouvoir sur les prix ou quantités, les effets d'équilibres, déséquilibres, *etc.*

⁴⁷² On trouve là les travaux en micro-économie classique du courant marginaliste sur les comportements des producteurs/consommateurs, les structures de coûts/prix, *etc.*

⁴⁷³ Temple, Ludovic *et al.*, *op.cit.*, 2011, p.4-5.

⁴⁷⁴ Bencharif, Abdelhamid, Rastoin, Jean-Louis, *op.cit.*, 2007.

⁴⁷⁵ Monfort, Jean-Alain, « A la recherche des filières de production », *Economie et statistique*, n°151, 1983, pp. 3-12.

⁴⁷⁶ Théorie développée par le courant de l'« Industrial Organization » aux Etats-Unis dans les années 1960 et qui est principalement focalisée sur la relation entre « structure » d'un secteur (oligopole, monopole, atomisation avec la présence de PME nombreuses, nombre de produits différents, *etc.*), les stratégies adoptées par les acteurs

une « école française d'économie industrielle »⁴⁷⁷. Si les principales techniques employées pour identifier les filières reposent sur les recoupements permis par le tableau entrée-sorties économique et financier de l'INSEE (« TES »)⁴⁷⁸, l'étude des filières permet l'introduction de caractéristiques techniques (division et organisation des tâches, progrès et innovations), ainsi que des situations institutionnelles encadrant les échanges (spécification des produits et standards des marchés) dans ces analyses⁴⁷⁹. Cela permet d'ouvrir sur des analyses plus politiques concernant les rapports de force au sein des filières, en étudiant la captation de la plus-value, puis la prise en compte de situations culturelles ou même informationnelles particulières⁴⁸⁰. La filière industrielle apparaît alors comme une unité d'analyse utile pour décrire comment certaines stratégies d'acteurs (par exemple les concentrations verticales) dynamisent certains pans de l'économie (par exemple, le pan « automobile + pétrochimie »)⁴⁸¹, mais également positionnent dans la division internationale de la production d'une nation ou d'une région donnée. Il est alors possible de distinguer les effets d'induction économiques (transmissions de chocs, effets d'entraînement ou de progrès techniques), les déformations entre secteurs (secteurs mineurs, dominants, *etc.*) ainsi que les évolutions, recompositions et déploiement des appareils productifs. La question est alors de comprendre les dispositifs techniques ou institutionnels qui permettent un meilleur développement des filières, notamment en réponse à des enjeux politiques et sociaux donnés⁴⁸². Ainsi, ces recherches vont rejoindre les études en terme de « milieux innovateurs », de « proximité » et « systèmes productifs localisés », comme nous le verrons dans la sous-partie suivante du présent chapitre.

L'invention du concept de « filière industrielle » par les milieux académiques et savants (science économique, en agronomie, *etc.*) permet de démontrer l'existence effective de « filières industrielles », puisque le concept apparaissait au fil des développements

(« comportement ») et les effets sur les marchés et sur l'efficacité productive qui doivent être entrepris (« performance ») (*cf.* Arena, Richard, *et al.*, *op.cit.*, 1991, p.135).

⁴⁷⁷ Arena, Richard, « Un changement dans l'orientation de la revue d'économie industrielle », *Revue d'économie industrielle*, Vol. 87, 1999, pp. 7-30 ; Arena, Richard, Navarro, Cindy, « Permanence et évolution dans la Revue d'économie Industrielle : trente ans de publications », *Revue d'économie industrielle* [En ligne], n°129-130, 2010, mis en ligne le 1.06.12., consulté le 08.01.14: <http://rei.revues.org/4172>.

⁴⁷⁸ Il s'agit d'une méthode introduite par W. Leontieff et généralisée notamment grâce aux « fondateurs » américain de l'analyse de filières agricoles Ray Goldberg et John Davis avec leur ouvrage fondateur : Davis, John H., Goldberg, Ray A., « A concept of agribusiness. Boston : Graduate School of Business Administration », 1958, Harvard University. *Cf.* Rainelli, Michel, *op.cit.*, 1982, p.724-749.

⁴⁷⁹ Bellet, Michel, Lallich, Stéphane, Vincent, Maurice, « Noyaux, filières et complexes industriels dans le système productif », *Revue économique*, Vol. 41, n°3, 1990, pp. 481-500.

⁴⁸⁰ Raikes, Philip, Friis Jensen, Michael, Ponte Stefano, Ponte, Michael, « Global commodity chain analysis and the French *filière* approach: comparison and critique », *Economy and Society*, Vol. 29, n°3, 2000, pp.390-417 ; Temple, Ludovic, *et al.*, *op.cit.*, 2011, p.6.

⁴⁸¹ De Brandt, Jacques, « La filière comme meso-système », *in* Arena, Richard, *et al.*, *op.cit.*, 1991, pp. 232-233.

⁴⁸² Bencharif, Abdelhamid, Rastoin, Jean-Louis, *op.cit.*, 2007, p.4.

intellectuels et des études empiriques comme pertinent pour comprendre les dynamiques de l'appareil industriel. Il démontre ainsi, selon une épistémologie déductive à rebours, que les discours sur les filières en tant que réalités économiques possèdent une certaine véridiction⁴⁸³. Il n'en reste pas moins que cette réalité construite, qui sera ensuite récupérée par des publics non-scientifiques, possède un certain nombre de traits structurelles, annonçant les caractéristiques du cadre institutionnel à venir. D'une part, le point de départ qui consistait à considérer les chaînes d'interdépendances techniques et économiques comme fondamentales dans les dynamiques économiques a pour conséquence, en faisant de la filière le point focal du collectif d'acteurs industriels, d'attribuer des valeurs aux personnes physiques et morales en fonction de l'opération technique qu'ils effectuent, par ordre de passage dans l'enchaînement des actions allant de l'amont vers l'aval (segments, maillons) ou dans l'ordre d'importance de leur intervention (substituabilité des fournisseurs, passage obligé en cas de monopole...). D'autre part, elle repose sur une illusion d'objectivité englobante et surplombante conférée par l'usage de la statistique, notamment lorsqu'elle prétend comprendre des ensembles importants d'activités, des grandeurs agrégées, comme dans le cas des tableaux entré-sortie issus de l'INSEE. Ainsi, la filière structure le champ du regard sur l'action collective industrielle en projetant une catégorisation technico-commerciale sur un groupe d'acteurs jusque-là considérés comme hétérogènes et intégrés à des secteurs où avait lieu la concurrence.

2.2. UN OUTIL D'INTERVENTION DIRECTE DES POUVOIRS PUBLICS

La filière apparaît donc comme un nouveau référentiel pour l'intervention publique. A mesure que les outils de mesure et d'observation de cette focale se développent, de nouvelles techniques sont conçues pour le traitement différencié des filières entre-elles, et des différents acteurs au sein des filières. Il est possible de distinguer deux problèmes politiques qui vont appeler le transfert de ces dispositifs des milieux savants vers les politiques industrielles : la conception de filières alimentaires dans un contexte de coopération nord-sud dans les années 1960 (*via* l'INRA et l'ORSTOM) ; la recherche de nouveaux outils et approches face à la concurrence internationale pour concevoir et piloter des politiques publiques industrielles dans les années 1970 (*via* le BIPE et l'INSEE).

De nombreux techniciens, ingénieurs et chercheurs sont ainsi affectés à la mise en œuvre de politiques de soutien au développement des pays du sud, généralement des anciennes colonies, mais aussi à l'étude des transformations agricoles en France, dans une

⁴⁸³ Foucault, Michel, *op.cit.*, 2004.

période où l'autosuffisance alimentaire est encore considérée comme une priorité nationale⁴⁸⁴. Ces études sont généralement menées sous l'égide d'organismes publics français opérant dans le domaine du soutien au développement, ou du commerce international encadré⁴⁸⁵, dans des pays caractérisés par une économie encore fortement rurale et une agriculture vivrière, avec des risques de famine et de crise alimentaire⁴⁸⁶. Il s'agit alors d'aider à l'implantation d'institutions stables favorisant le développement économique, par l'identification des filières et segments prioritaires, par la fixation de prix de référence pour les denrées agricoles, et par l'évaluation et l'orientation des politiques d'aides des organismes internationaux⁴⁸⁷. Ces études sont reprises et intégrées par la suite dans les référentiels de la FAO et de la Banque Mondiale tandis qu'en France des établissements publics à caractère scientifique et technologiques comme l'ORSTOM (devenu l'IRD en 1998), ou le Groupement d'étude et de recherche pour le développement de l'agronomie tropicale (devenu CIRAD en 1984) pratiquent ces méthodes dans une optique d'appui à la décision publique tant internationale que pour les gouvernements des pays concernés.

En France, l'analyse des filières alimentaires menée entre autres par les chercheurs de l'INRA dans les années 1960 permet de mieux comprendre les effets d'induction et d'entraînement générés par l'industrialisation agricole et de l'élevage, mais aussi les effets d'encadrement et de contrôle exercés par certaines filières industrielles attenantes (mécanique agricole, chimie, distribution, banque et crédit...) ⁴⁸⁸. Ces études sont alors d'une grande importance pour l'action des administrations dans la mesure où il s'agit de mener une politique d'assistance technique et financière doublée d'une politique d'aménagement rurale qui permettent un compromis entre l'impératif d'accroître les rendements en spécialisant les bassins de production, et la nécessité de favoriser une adaptation sociale apaisée de territoires soumis au choc de transformations économiques et environnementales rapides⁴⁸⁹.

Par ailleurs, le concept de filière a enfin pris pied et s'est développé dans le domaine des industries lourdes, notamment à la suite de travaux sur les stratégies industrielles de

⁴⁸⁴ Temple, *et al.*, *op.cit.*, 2011, p.1-2

⁴⁸⁵ A travers des accords commerciaux comme les Conventions de Yaoundé (1958-75) sur le commerce et l'aide au développement entre certains pays d'Afrique et Madagascar et les Communauté Economique Européenne. Ces conventions seront suivies des conventions de Lomé (1975-2000), et de Cotonou (2000 -) (*cf.* Site de la Délégation de l'Union Européenne en République du Cameroun, consulté en ligne le 13.11.15. : http://eeas.europa.eu/delegations/cameroon/eu_cameroon/political_relations/yaounde_cotonou/index_fr.htm).

⁴⁸⁶ Bencharif, Abdelhamid, Rastoin, Jean-Louis, *op.cit.*, 2007, p.3-5

⁴⁸⁷ Bencharif, *ibid.* ; Basler, A., « Relance de la recherche agro-économique en Afrique. Stratégie à poursuivre et rôle de la coopération », *Économie rurale*, n°213, 1993, pp. 3-9.

⁴⁸⁸ Rastoin, Jean-Louis, « L'agriculture comme marché industriel : enjeux et stratégies », *Économie rurale*, n°201, 1991, pp. 44-46.

⁴⁸⁹ Bodiguel, Maryvonne, « La politique agricole entre Etat et territoires », *Économie rurale*, n°201, 1991, pp. 6-11.

développement et de compétitivité des entreprises par des économistes industriels⁴⁹⁰ ainsi que par le BIPE (Bureau d'Information et de Prévision Economique), organisme d'étude indépendant à la charnière entre l'Etat et les grands groupes industriels⁴⁹¹. Le succès académique de l'économie industrielle, en tant que discipline au début des années 1970, au moment où le système industriel fordiste occidental entre en crise, favorise la réappropriation par l'INSEE⁴⁹² puis par les stratégies des politiques industrielles⁴⁹³ du nouveau référentiel de la « filière industrielle » (ou « filière de production »). Il s'agit en effet de concevoir de nouveaux cadres d'intervention pour favoriser la poursuite de la croissance industrielle dans un contexte de libéralisation, surtout à partir de 1976, et d'ouverture croissante de l'économie française à la concurrence. Comme le note le haut fonctionnaire et économiste libéral Christian Stoffaës en 1980⁴⁹⁴ : « *La question stratégique demeure donc celle-ci, pour une firme comme pour une nation : dans quel cas faut-il une stratégie de contrôle intégrée de la filière ? Comment y parvenir ?* »

Ce dernier questionnement pose le problème du traitement différencié des filières, et de l'invention d'outils adaptés à cet effet. Dans le prolongement de la conception libérale-colbertiste des années 1970 puis 1980, et dans un contexte de guerre froide, une distinction importante est opérée, nous avons montré que la politique industrielle devient ambivalente, car elle tente de combiner l'ancienne doctrine de l'industrie au service de l'Etat (ou de la nation) avec la nouvelle doctrine libérale qui s'impose peu à peu. Ainsi, le dispositif d'intervention directe est maintenu pour quelques filières « stratégiques » liées à des enjeux relatifs à la défense, à la sécurité nationale (armements, nucléaire, pétrochimie), ou à des domaines de pointe lorsqu'il s'agit de rattraper un retard ou de maintenir une avance, tels dans l'électronique, l'aérospatial, l'aéronautique. Les moyens d'action se composent alors d'un éventail de subventions, d'une pratique de négociation des prix de grès-à-grès, de la

⁴⁹⁰ De Brandt, Jacques, « L'économie industrielle dans le contexte français : développement et spécificités », in Arena, Richard, Benzoni, *et al.*, *op.cit.*, pp.158-159.

⁴⁹¹ Le site internet du BIPE (mise à jour en 2012) indique que : « Le BIPE a en particulier été pionnier de l'approche par filière, étant à l'initiative même du développement du concept de filière dès les années 60 pour l'analyse des comportements stratégiques des entreprises et des pouvoirs publics. » (cf. « Présentation du BIPE » [en ligne], consulté le 22.10.15. : https://www.bipe.fr/info/qui_sommes_nous/presentation_du_bipe). Cette affirmation nous apparaît par ailleurs confirmée par d'autres sources, telle que : Lapeze, Jean, El Kadiri, Nacer, Lamrani, Nouzha (dir.), *Eléments d'analyse sur le développement territorial, aspects théoriques et empiriques*, Paris : L'Harmattan, 2007, p.89.

⁴⁹² Toledano, Joëlle, « À propos des filières industrielles », *Revue d'économie industrielle*, Vol. 6, 1978. pp.149-158.

⁴⁹³ Voir par exemple le constat dressé par le haut fonctionnaire Christian Stoffaë, dont l'importance pour la construction de la doctrine stratégique de l'état en matière d'intervention économique et sociale est bien connue, dans: Stoffaës, Christian, « Du libre échangeisme à la politique industrielle », *Revue d'économie industrielle*, Vol. 3, 1978, pp.143-147.

⁴⁹⁴ Stoffaës, Christian, « Politique industrielle et filières », *Revue d'économie industrielle*, Vol. 13, 1980, p.88.

mise en place de financements bonifiés, du contrôle stricte des fusions-acquisitions⁴⁹⁵. Il s'agit, en fait, de favoriser l'émergence de grands groupes d'entreprises (« champions nationaux ») ou d'ententes supervisées entre entreprises (alliances) englobant une part significative de filières très spécialisées, par exemple, de haute technologie, avec potentiellement des débouchés grand public ou des segments commerciaux civils (exemple des télécommunications avec Alcatel, équipementier militaire avec une vocation civile). Dans ces domaines, « l'approche par les filières » renforce essentiellement le contrôle de l'Etat en apportant une nouvelle focale d'observation et de prise en compte des interdépendances économiques, notamment à l'occasion des « grands projets » (TGV, la fusée Ariane, le réacteur nucléaire Superphénix, l'aéroport de Roissy, mais aussi le système satellitaire Galliléo ou ITER plus récemment...) qui mobilisent tous les acteurs d'une filière.

Cette pratique a eu un effet certain sur la structure industrielle du pays, puisqu'elle a participé à l'émergence d'un ensemble de grands groupes et de filières extrêmement structurées, dotés de pratiques de coopération encore présentes aujourd'hui. Néanmoins, elle reste cantonnée, certes à quelques domaines spécifiques, stratégiques ou à forte valeur ajoutée, qui cependant ne touchent que rarement un public en masse. Aussi, ce premier type de pratique de structuration des filières par des interventions directes ne serait pas si important pour notre enquête, notamment en vue de son déclin relatif depuis 1990, s'il ne participait fortement au maintien d'une certaine image idéale de la politique industrielle étatique volontariste dans le prolongement de la tradition colbertiste⁴⁹⁶.

Un cadre pour de nouveaux modes d'action publique

Cette première forme de traitement des filières ne doit pas éclipser une seconde forme émergente, majoritaire, caractérisée par l'instauration d'une nouvelle forme de *gouvernement* de l'économie⁴⁹⁷, et dont la pratique récente des « Etats généraux de l'industrie » (depuis 2009) est un prolongement direct. Au-delà de la doctrine classique de spécialisation *prix versus* créneau⁴⁹⁸, les tenants de l'approche par les filières encouragent à réinventer un « *rapport Etat-entreprises* » qui soit moins conflictuel et direct « *pour rendre*

⁴⁹⁵ Soulage, Bernard, Thiery, Simon-Pierre, « Quelles institutions pour une nouvelle politique industrielle », *Revue d'économie industrielle*, vol. 23, 1983, pp. 79-91.

⁴⁹⁶ Cohen, Élie. « Dirigisme, politique industrielle et rhétorique industrialiste », *Revue française de science politique*, n°2, 1992, pp. 197-218.

⁴⁹⁷ Ce terme désigne un pouvoir d'influencer plutôt que de contraindre, selon la distinction classique du « *soft power vs. hard power* » en politiques internationales. A ce sujet, voir les écrits du politologue Joseph S. Nye.

⁴⁹⁸ Bellon, Bertrand, « La reconquête du marché extérieur », *Revue d'économie industrielle* : « Les politiques industrielles », vol. 23, 1983, pp. 138-148 ; Stoffaës, *op.cit.*, 1980.

conciliables démocratie économique et efficacité industrielle»⁴⁹⁹. Il s'agit en effet de renforcer la dynamique industrielle, en évitant les doublons de segments de filières (concurrence inutile) et en « décloisonnant », c'est en-à-dire en adoptant une politique de « tissu industriel » qui améliore, notamment en mettant en place des plans de secteurs et de filières, la coordination entre acteurs sur des questions jugés collectivement essentielles, comme par exemple sur la recherche et développement (amélioration des méthodes, coordination dans la recherche, etc.)⁵⁰⁰. Le dialogue entre acteurs des filières est fortement encouragé au sein de groupes de travail réunis sous la houlette de services ou de chargés de mission des ministères compétents, ou encore à l'occasion de grands rassemblements comme récemment pour les Etats Généraux de l'Industrie, le Grenelle de l'Environnement (2007-2009) ou encore les Etats Généraux de l'Alimentation (2017-2019). Des plans de développement de filière sont alors élaborés, avec le soutien bienveillant des pouvoirs publics. Ils doivent servir de documents de référence pour la coordination entre acteurs industriels dans leurs stratégies de positionnement commercial international, de recherche et développement (progrès technique) ou d'emploi⁵⁰¹.

Les principes de ces nouvelles politiques industrielles, qu'elles s'occupent de « relance » ou de « compétitivité », peuvent être ainsi résumés : « *Une mobilisation d'ensemble est recherchée par des mesures favorables à l'industrie, la priorité est donnée aux stratégies de firmes ; l'action est dirigée au plus haut niveau de l'Etat s'appuyant plus sur des réseaux [de personnes] "modernistes" que sur des structures institutionnelles claires* »⁵⁰². Ainsi, les comités (stratégiques) de filière mis en place après 2010 doivent permettre d'aboutir à des actions coordonnées entre acteurs industriels⁵⁰³, mais sous la supervision et le contrôle d'un « Etat stratège »⁵⁰⁴, dans le cadre des nouvelles formes de

⁴⁹⁹ Soulage Bernard, Thierry Simon-Pierre, *op.cit.*, 1983, p.88

⁵⁰⁰ Haudeville, Bernard, « Politique industrielle et politique économique générale - Réflexion sur le cas français », *Revue d'économie industrielle*, vol. 23, pp. 57-65.

⁵⁰¹ Le rapport *Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte* (par le CGDD, 2013, puis 2015), est à ce titre exemplaire. Sous couvert d'identification prospective, il définit des nouvelles filières stratégiques prometteuses et justifie les aides à apporter à leur développement. En cela, il catégorise certaines activités comme officiellement parties de « l'économie verte » et structure ainsi un nouveau champ d'intervention qui peut prétendre légitimement à ce label et justifier un traitement particulier, participant ainsi à son apparition dans les esprits et dans les dossiers.

⁵⁰² Soulage, Bernard, Thierry, Simon-Pierre, *op.cit.*, 1983, p.81.

⁵⁰³ Il y a ainsi en 2015, 14 comités stratégiques de filière : de l'aéronautique au numérique en passant par les éco-industries et l'alimentaire. C'est la forme du contrat avec l'Etat qui prévaut ici, ce dernier se portant le garant des engagements des acteurs divers d'un secteur ou d'une filière donnée au travers de leur « Contrat de filière », mais la surveillance devant être assurée par le Conseil National de l'Industrie même. C'est donc une gouvernance autonome qui est recherchée dans la mise en œuvre et l'application de mesures par filières.

⁵⁰⁴ L'« Etat Stratège », est un concept de politique publique qui émerge dans les années 1990 et qui vise à réordonner les domaines d'action entre une administration centrale chargée de l'animation du projet multi-acteur de définition et de gouvernance des politiques publiques, et l'administration territoriale chargée du soutien aux tâches opérationnelles et de « terrain » (cf. Bezes, Philippe, « Le modèle de « l'État-stratège » : genèse d'une forme organisationnelle dans l'administration française », *Sociologie du travail*, n°47, 2005, p.431-450).

politiques de relance et de compétitivité désignées sous le slogan de « Redressement productif » ou de « Nouvelle France industrielle »⁵⁰⁵. Les filières représentées au Conseil National de l'Industrie ⁵⁰⁶, apparaissent alors comme la nouvelle unité démocratique structurant le dialogue social à l'échelle nationale⁵⁰⁷, au service d'un intérêt national et industriel qui se confondent.

2.3. SECOND CONTEXTE : UNE TECHNIQUE DE GESTION DES FILIERES

Conjonction de faits ou conséquence, depuis les années 1990, la filière n'apparaît pas seulement comme un concept médiatique permettant la réorganisation des rapports conventionnels entre acteurs industriels-commerciaux et autorités politico-administratives nationales, mais aussi comme une unité politique qui peut faire l'objet d'une gestion et d'une gouvernance par les acteurs-mêmes qui en sont membres. Cette autonomisation est concomitante au développement d'outils et de techniques qui favorisent les relations interindustrielles. Nous soutenons que la gouvernance politique des filières va alors se construire dans un rapport cohérent avec ces outils et techniques.

Si le concept de filière *stricto-sensu* reste une singularité de la science économique francophone⁵⁰⁸, il faut signaler le développement quasiment concomitant des concepts et approches en termes de « *commodity chain* » et de « *value chain* » dans le monde académique anglophone⁵⁰⁹. Ces dernières conceptions mettent respectivement l'accent sur la gestion stratégique à l'échelle des entreprises individuelles, compensée par une gouvernance

⁵⁰⁵ Voir le site de la Direction Générale des Entreprises (DGE) du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique les « 34 plans de reconquête industrielle » qui « *ont pour objet d'unir les acteurs économiques et industriels autour d'un objectif commun, d'aligner les outils de l'État au service de cette ambition et de mobiliser les écosystèmes locaux autour de la construction d'une offre industrielle française nouvelle et compétitive, capable de gagner des parts de marché en France et à l'international et de créer ainsi des emplois nouveaux.* » (site consulté le 02.11.2015 : <http://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/politique-industrielle>; Au moment où nous écrivions ces lignes en 2015, existaient également des « Commissaires au redressement productif » qui étaient chargés du soutien aux firmes en difficulté ainsi qu'un plan gouvernemental de la « Nouvelle France industrielle » qui visait à identifier et développer les « industries du futur » (Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, « Nouvelle France industrielle : Construire l'industrie du futur », Site : Direction Générale des Entreprises [en ligne], consulté le 13.06.18.: <http://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/la-nouvelle-france-industrielle>).

⁵⁰⁶ Suite aux Etats Généraux de l'Industrie de 2010, dont le nom même n'est pas sans faire référence à la réunion des anciens ordres féodaux auprès du roi sous l'Ancien Régime, la Conférence Nationale de l'Industrie est transformée en Conseil National de l'Industrie, présidé par le premier Ministre et supervisé par le Ministère de l'Economie, et dont les membres sont des élus issus des « filières » de l'industrie, du secteur social et des représentants de l'administration. En tout, 14 filières industrielles sont représentées.

⁵⁰⁷ Voir à ce sujet les Art. 2 et 6 du Décret n°2010-596 du 3 juin 2010 relatif au Conseil National de l'Industrie version consolidée du 23.04.13.

⁵⁰⁸ Rainelli, Michel, « Les filières de production », in Arena, Richard, *et al.*, *op.cit.*, 1991, p.222 ; Raikes, Philip, *et al.*, *op.cit.*, 2000.

⁵⁰⁹ Temple, Ludovic, *et al.*, *op.cit.*, 2011.

collective de la filière par les membres de la filières même (ou au moins les acteurs clés, capables de s'organiser). Dans ce contexte, la logique commerciale et marchande prévaut puisqu'il s'agit de chercher le positionnement le plus compétitif sur des marchés, et d'adapter alors ses relations de clientèle, de sous-traitance, partenariat, intégrée ou autre.

Les travaux du chercheur en gestion Michael Porter occupent une place centrale dans les développements récents de cette approche⁵¹⁰. Tandis que la technique d'analyse de la « chaîne de valeur » permet le repérage des segments les plus profitables dans la chaîne de production⁵¹¹, son modèle des « cinq forces » formant la stratégie concurrentielle a connu un succès important. Il offre une grille d'analyse des marchés afin d'orienter le positionnement productif en fonction de considérations principalement financières⁵¹². Enfin, sa théorie des « clusters » - pôles regroupant un « bouquet » d'entreprises - permet d'ancrer son modèle industriel dans l'espace car elle met en évidence l'importance, pour la compétitivité des firmes, de la concentration dans certains lieux des divers moyens et services nécessaires à la production dans un secteur ou segment industriel spécifique⁵¹³. La combinaison de ces trois modèles offre aux décideurs d'entreprise et d'administrations une vue stratégique permettant l'articulation entre stratégie de segment et de filière, organisation spatiale, en fonction d'enjeux commerciaux et financiers (désignés par le substantif « profitabilité »). A ce titre, il nous semble que les travaux de M. Porter, qui sont très largement diffusés et enseignés dans les écoles et dans les milieux managériaux, marquent un souci, du point de vue de la logique marchande et financière, d'appréhender et de diriger au mieux la logique industrielle de la production, d'innovation et de la distribution. Ces remarques sont confirmées plus largement par les travaux de Luc Boltanski et Eve Chiapello sur le management⁵¹⁴.

Cela est particulièrement le cas lorsque ces pratiques s'insèrent dans les référentiels d'ingénierie intégrée, comme par exemple les systèmes de gestion du « cycle de vie du produit » (« *Product Lifecycle Management* » ou PLM) qui se développe à partir des années

⁵¹⁰ Aktouf, Omar, « The False Expectations of Michael Porter's Strategic Management Framework », *Revista Gestão e Planejamento*, n°11, janvier-juin 2005, pp.7594.

⁵¹¹ Porter, Michael, *Competitive Strategy: Techniques for Analyzing Industries and Competitors*, New York : The Free Press.

⁵¹² « *The state of competition in an industry depends on five basic forces [...]. The collective strength of these forces determines the ultimate profit potential of an industry* » (Porter, Michael, « How Competitive Forces Shape Strategy », *Harvard Business Review*, mars-avril 1979, pp. 137-145) ; voir aussi vidéo de formation à cette technique par Michael Porter intitulée « Michael Porter on Competitive Strategy », Harvard Business School Video Series, [En ligne], consulté le 03.11.2015 : <https://www.youtube.com/watch?v=c4ZBVp8-9gA>.

⁵¹³ Pour une présentation et discussion plus fine des conceptions porteriennes du « Custer », (cf. Leducq, Divya, Lusso, Bruno, « Le cluster innovant : conceptualisation et application territoriale », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], doc. 521, mis en ligne le 07 mars 2011, consulté le 03.11.2015 : <http://cybergeo.revues.org/23513>).

⁵¹⁴ Boltanski, Luc, Chiapello, Eve, *op.cit.*, 2011.

1990⁵¹⁵. Le PLM naît dans le sillage de la CAO collaborative afin de faciliter l'intégration de systèmes d'information hétérogènes car appartenant à divers services, domaines techniques, savoir-faire métier, ou organisations (sous-traitance, clients, succursales)⁵¹⁶. Les outils et méthodes qui en découlent viennent, d'une part, faciliter la remontée d'informations et le contrôle (« *monitoring* ») par la technostructure⁵¹⁷, et d'autre part, ils ordonnent et systématisent la gestion des relations intra-filière dans un contexte où les contraintes de qualité (management de la qualité, zéro défaut et innovation continue), de logistique (juste à temps, internationalisation, zéro stock), et de flexibilité (adaptabilité aux divers standards, larges gammes de produit, accélération du cycle des gammes de produits) posent des défis nouveaux face aux impératifs industriels classiques de standardisation, de massification et d'optimisation des activités productives⁵¹⁸. L'organisation et les échanges d'informations permettent en effet la coordination entre facteurs de production (personnes et capitaux immatériels, capitaux mobiliers ou immobilier, dispositifs et infrastructures) en amont ou en aval de la filière. Ils fournissent ainsi une solution aux problèmes organisationnels de circulation de l'information et d'adoption de standards communs générés par le mouvement d'externalisation de certaines activités et de sous-traitance des fonctions industrielles.

La disponibilité de ces infrastructures organisationnelles n'élimine pas pour autant les questions d'action collective, de délibération, de partage des responsabilités, *etc.*, qui y trouvent une résonance nouvelle. En effet, la conjugaison de ces dispositifs techniques et de stratégies commerciales peut permettre la construction d'une gouvernance de filière autour des besoins de réponses collectives à quatre questions-types :

- A quelle (nouvelle) demande répondre, et par quelle offre ?
- Quelle position commune adopter face aux forces externes (législation, filières concurrentes), et quelles actions réaliser, avec quels moyens ?
- Comment collaborer pour à la fois standardiser/faciliter les interactions et s'accorder sur une répartition juste tant des gains et bénéfices financiers que des efforts et des responsabilités ?

⁵¹⁵ « *The task of PLM, in one sense, is to provide the necessary conditions for connecting separate information data systems, processes and automation islets. Additionally, PLM should command a wide variety of information systems and thus give birth to integrated totalities. Commanding the totality of various processes brings considerable value to companies by seamlessly integrating information from organization-wide processes using different information processing systems.* », in Saaksvuori, Antti, Immonen, Anselmi, *Product Lifecycle Management*, 3^{ème} Ed., Berlin : Springer, 2008, p.13.

⁵¹⁶ Saaksvuori, Antti, Immonen, Anselmi, *op.cit.*, 2008.

⁵¹⁷ Peter Hines, Peter, Francis, Mark, Found, Pauline, « Towards lean product lifecycle management. A framework for new product development » *,Journal of Manufacturing Technology Management*, Vol.17 ,n°.7, 2006, pp. 866-887; Elkadiri, Soumaya, Delattre, Miguel, Pernelle, Philippe, Bouras, Abdelaziz, « Management des processus collaboratifs dans les systèmes PLM : Une approche de construction des indicateurs de suivi basée sur la logique floue », *1er Colloque International sur les Systèmes Industriels et Logistiques (SIL'08)*, Dec. 2008, Marrakech, Morocco. 2008.

⁵¹⁸ Saaksvuori, Antti, Immonen, Anselmi, *op.cit.*, 2008, p.123.

- Comment collaborer pour s'adapter collectivement en produisant ou acquérant ensemble les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en place d'innovations ?

Ces questions se retrouvent en filigrane dans la littérature grand public, généralement institutionnelle ou professionnelle, au sujet des filières⁵¹⁹. Elles montrent à quel point la gouvernance autonome des filières peut résulter d'une vision technico-économique finalisée et intégrée, qui projette son rapport au public au travers d'une logique marchande (le « retour sur investissement », la compétitivité comme garantie d'emploi), et d'autre part d'une présence des pouvoirs-publics avec lesquels il est important d'entretenir un dialogue⁵²⁰.

Concept médiateur, « la filière » prolonge les conceptions classiques de recherche d'efficacité et de performance permettant une gestion plus fine de la coordination industrielle. *In fine*, le concept ouvre sur une prise de conscience des enjeux communs aux membres interdépendants de la « chaîne de valeur », sur une « gouvernance » de filière sensée favoriser un pilotage des évolutions potentielles (à travers la mise en place de structures de veille, de réflexion sur le positionnement stratégique ou d'innovation collective) et la mise en place de standards et de normes communes favorisant la coordination entre acteurs industriels. La filière permet par ailleurs de projeter une image d'organisation des acteurs de l'industrie, à des fins politiques, dans le cadre de grandes politiques sectorielles, telles que la « relance » ou de la « transition » industrielle (en 2015). Enfin, elle contribue à la redéfinition des rapports entre porte-paroles de l'industrie et de l'intérêt collectif. Dans son acception conceptuelle, la nouvelle définition de « filière » se caractérise par un jeu de références à la nécessaire structuration industrielle de l'ensemble des productions, nouveaux sujets politiques collectifs autonomes, ainsi qu'à des références à des stratégies nationales de compétitivité, d'innovation et d'intégration dynamique des filières « sensibles », notamment face à la mondialisation économique.

⁵¹⁹ On peut retrouver ces questionnements dans une grande diversité de types de documents ; voir par exemple le document « Structuration de la filière et stratégie collective » publié par une site de l'association Agréo (consulté le 13.11.15. avec le navigateur Firefox 42.0): <http://www.agroe.fr/download/document-de-travail-structuration-des-filieres-6.pdf>.

⁵²⁰ Voir par exemple les propos stratégiques et techniques pour l'intervention dans les filières du Cabinet Sémaphores sur l'« Animation des filières en Lorraine » (consulté le 03.11.2015 : <http://www.semaphores.fr/observatoire-regions/regions/lorraine1/structuration-filieres.html>).

3. L'ÉTAT INDUSTRIEL, AU DEFI DE LA MONDIALISATION

Nous avons souhaité retracer précédemment les caractéristiques et les conditions institutionnelles qui permettent l'articulation entre logique industrielle et logique d'intérêt collectif/public dans l'espace public. L'hypothèse sous-jacente était que leurs discours, confrontations et rapports de force débouchaient sur des conventions collectives redistribuant les obligations et responsabilités mutuelles, soit un corpus servant de cadre de référence aux relations et pratiques mutuelles des acteurs industriels et des acteurs sociaux⁵²¹. L'époque récente a vu la mise en place de nouveaux concepts-cadres pour l'organisation de ces rapports : filière, chaîne de valeur, concurrence libre et non faussée, entre autres. A la suite du déclin progressif des politiques économiques françaises de l'après seconde guerre mondiale, le concept de filière a soutenu le renouveau des modalités d'intervention, de coordination et de dialogue politico-industriel. Celles-ci sont apparues pertinentes face à des firmes faisant un usage conjugué des logiques industrielles et capitalistes (profitabilité marchande et financière), comme illustre le succès de la participation des firmes dans la gouvernance des filières au plan national. Loin d'être égalitaires, les termes du rapport de force dans ce type d'arènes ont également évolué. Ils apparaissent symptomatiques d'une reconfiguration des pouvoirs d'action *effectifs*, c'est-à-dire crédibles et immédiatement actionnables, des différents acteurs en présence, et par induction, également d'une reconfiguration des accords qui résultent de ces confrontations et qui vont servir de référence conventionnelle aux politiques économiques et territoriales. Aussi, les déséquilibres de pouvoir de négociation entraînent des décalages qui apparaissent problématiques dans la mesure où ils ne permettent plus de réguler les excès⁵²², certaines violations éthiques régulières⁵²³ et où ils cautionnent une importante souffrance sociale⁵²⁴.

Cette partie vise à dresser un tableau succinct de la redéfinition du rapport structurel et du système d'interdépendance entre les autorités détentrices de pouvoir politique et le secteur industriel et capitaliste. Activités industrielles et communautés locales (par l'intermédiaire des autorités politiques juridictionnelles) sont interdépendantes pour leurs bons fonctionnements mutuels. En effet, dans les états industriels, afin d'accorder la logique marchande avec la nécessité pour les entreprises industrielles de planifier leur développement productif, une des tâches primordiales des institutions politiques est

⁵²¹ Boltanski, Luc, Thévenot, Laurent, *op.cit.*, 1991.

⁵²² Stiglitz, Joseph E., *Le triomphe de la cupidité*, Paris : Des liens qui libèrent, 2010.

⁵²³ Mahieu, François-Régis, *Responsabilité et crime économique*, Paris : L'Harmattan, 2008.

⁵²⁴ Baumann, Zygmunt, *Vies perdues : La modernité et ses exclus*, Paris : Payot, 2006.

d'ordonner les mouvements individuels sur les marchés afin de rendre les dynamiques agrégées plus stables et moins sujettes à distorsion, excès, fluctuations imprévisibles. La fonction de « régulation » des autorités devient alors primordiale, tandis que la croyance dans la stabilité d'une situation ou dans la sécurité offerte par un dispositif de compensation (préteur en dernier ressort, etc.) favorise les investissements privés et le développement économique général. La connaissance de cette situation « structurelle » peut effectivement être retenue comme un point de départ qui motive les porte-paroles des différentes parties prenantes – entreprises industrielles et autorités politiques tant locales que nationales - au dialogue et à l'échange constructif. Dans cette partie, nous verrons tout d'abord, quelle est la nature de ces relations. Des changements juridico-économiques importants dans la configuration des institutions frontalières étatiques sont cependant venus modifier ce système social, économique et institutionnel, en grande partie à la faveur des entreprises capitalistes mobiles, qui ne constituent cependant pas la totalité des acteurs privés. Ainsi la mondialisation, l'ouverture économique généralisée et la circulation aisée des biens, des choses, des capitaux dans des proportions historiquement inégalées, permettent la construction d'un argumentaire basé sur la mise en concurrence des territoires dans le choix de localisation de certaines activités économiques privées. Ce nouveau contexte, combiné à l'expansion et la standardisation des outils de mesures statistiques dans le monde⁵²⁵, donne la possibilité de construire un nouveau registre discursif basé sur la comparaison des territoires, communautés et régions, et la recherche systématique de conditions économiques et sociales les plus favorables (moindre coûts de production, meilleure facilité d'accès, sécurité économique)⁵²⁶. Aussi, l'organisation en filières et la gestion coordonnée du « cycle de vie du produit » peuvent être considérées comme une forme particulière de réseau productif (ou système productif) d'acteurs diversifiés.

En réponse aux critiques développées dans ce discours sur l'inadéquation ou l'insuffisance des politiques industrielles standard, des stratégies de compétitivité pour les territoires sont développées et promues. Elles prétendent saisir le territoire et les communautés selon des règles adaptées au système de pensée capitaliste et industriel. Nous verrons donc brièvement dans un second temps comment ce discours tente de renouveler la place des intérêts collectifs en se basant sur une logique de la compétitivité territoriale. Ce faisant, il risque cependant d'inverser le rapport classique d'autorité dans les régimes

⁵²⁵ Dominique Meda, *op.cit.*, 2000. ; Supiot, Alain, *La gouvernance par les nombres*, Cours au Collège de France 2012-2014, Paris : Fayard, 2015.

⁵²⁶ Boltanski, Luc , Chiapello, Eve, *op.cit.*, 2011, p. 661, 805.

économiques capitalistes⁵²⁷ du politique (acteur collectif : le territoire) au particulier (acteur industriel).

3.1. LE REGIME ECONOMIQUE HISTORIQUE DANS LES ETATS CAPITALISTES

Comment s'est construite la relation historique de l'industrie avec l'Etat au sein d'une société capitaliste ? Une première remarque s'impose : il est nécessaire de distinguer le marché du capitalisme⁵²⁸. Le capitalisme serait d'abord un système culturel, appuyée sur des institutions, des pratiques personnelles, des croyances, des dispositifs techniques. Ceux-ci ont existé sous des régimes économiques dans lesquels le marché libre était peu développé, voir prohibé. Cependant, tant les capitalistes (les propriétaires) que les organisations capitalistes (entités spécialisées dans la manipulation du capital) doivent entretenir des relations fortes avec l'autorité politique souveraine, c'est-à-dire avec les Etats dans les régimes modernes. Nous devons à John K. Galbraith d'avoir dressé un modèle des fonctionnements coordonnés des institutions politiques et économiques dans les états industriels, lorsque celles-ci se retrouvent interdépendantes, comme les Etats-Unis d'Amérique des années 1960, ainsi que la France ou le Royaume-Uni ⁵²⁹. Rappelons simplement un premier point en apparence banal : lorsque les gouvernements font de la prospérité et de l'emploi des priorités politiques, l'industrie apparaît centrale dans la mesure où elle génère tout à la fois des revenus imposable de son activité en propre, entraîne créations d'emplois et le versement de salaires, ainsi que la distribution de biens et de service de consommation courante permettant la satisfaction de besoins matériels et l'amélioration d'un bien-être social.

Aussi, du point de vue de l'Etat, le dynamisme industriel accroît le pouvoir d'action économique des gouvernements dans la mesure où il peut entraîner un accroissement des rentrées fiscales, effectives ou potentielles. Par ailleurs, du point de vue industriel, et tout particulièrement en tenant compte de l'intégration des entreprises dans des secteurs et des filières économiques, il apparaît crucial de maintenir une certaine sécurité des investissements réalisés. Au sein de l'environnement économique, social et technique qui

⁵²⁷ Hall, Peter A., Soskice, David, *Varieties of Capitalism. The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, New York : Oxford University Press, pp.1-68.

⁵²⁸ Walery, Serge, « Capitalisme et marché à la renaissance », *L'Economie Politique*, n°30, 2006, pp. 87-112 ; Walery, Serge, « Le mythe de la concurrence », *Document de travail* [En ligne], consulté le 12.11.15. : <https://docs.google.com/viewer?a=v&pid=sites&srcid=ZGVmYXVsdGRvbWFpbnxzZXJnZXdhbGVyeXxneDo1ODcyMjEyMGJiZTNjZWQ>.

⁵²⁹ Galbraith, John K., *Le nouvel état industriel*,... op.cit.,1989 ; Concernant la généralisation aux pays industriels, voir Galbraith, John K., « The New Industrial State : 1966 », *BBC Reith Lecture*, BBC 4 [En ligne], 1966, consulté le 13.11.15. : <http://www.bbc.co.uk/programmes/p0oh3y23/episodes/guide>.

détermine l'activité industrielle, les marchés situés « en amont » (fournisseurs des facteurs de production et approvisionnement en ressources), peuvent être distingués de ceux « en aval » (débouchés et lieux de la demande). Comme le notait déjà Karl Polanyi, le périmètre des objets traités par les marchés s'est considérablement étendu au cours des derniers siècles, et ne cesse de s'étendre encore jusqu'à englober un nombre croissant d'éléments de cet environnement. Ces dispositifs ont pour fonction principale de rendre potentiellement mobilisables ou directement disponibles une abondance de ressources, de biens et de services, grâce à l'usage monétaire. Pour un acteur industriel, les ressources nécessaires à sa production qui sont situées « en amont » peuvent être d'ordre purement matériel, comme des machines, des matériaux et des pièces nécessaires, mais aussi de nature plus humaine : il s'agit par exemple de travail humain, sur lequel la politique éducative joue un rôle crucial, afin de créer les conditions d'un approvisionnement en « capitaux humains » adéquates. Cette logique peut s'étendre jusqu'au marché des capitaux immatériels et de la propriété intellectuelle (brevets, logiciels, marques, etc.) à l'heure du capitalisme cognitif⁵³⁰, en passant par l'intervention sur le marché politique (soutien de candidatures d'élections, participation à des *think tanks* et associations, ou encore lobbying classique, de couloir)⁵³¹. En aval, une demande stable et croissante doit être favorisée afin de garantir des débouchés économiques à la production industrielle. Tandis que les entreprises industrielles agissent de manière à capter un maximum du pouvoir d'achat du consommateur, les autorités stimulent ou maintiennent une demande stable notamment grâce aux politiques d'incitation (à l'achat d'une maison ou d'une voiture, par exemple), de sécurité sociale et aux revenus de transfert divers, dont l'action est critique dans les périodes et territoires en crise économique. L'intérêt conjugué des entreprises industrielles et des autorités politiques est donc de construire les conditions structurelles et conjoncturelles d'un développement industriel serein par la « trivialisation »⁵³² du contexte économique, technique et sociale de manière à accroître la justesse des anticipations qui soutiennent un plan de développement industriel donné.

⁵³⁰ Gagnon, Marc-André, « Penser le capitalisme cognitif selon Thorstein Veblen ; connaissance, pouvoir & capital », *Revue Interventions économiques* [En ligne], n°36, 2007, consulté le 08.07.2012: <http://interventionseconomiques.revues.org/569> ; Citton Yves, « Économie de l'attention et nouvelles exploitations numériques », *Multitudes*, n° 54, 2013, p. 163-175.

⁵³¹ Attarça, Mourad, Chomienne, Hervé, « Les politiques publiques sous l'influence des entreprises. Un regard "gestionnaire" », *Revue française de gestion*, n° 245, 2014, p. 101-130.

⁵³² Nous entendons ce terme dans le sens donné d'après les travaux d'Heinz Von Foerster, dans le contexte de la définition théorique d'une « machine triviale » caractérisée par les propriétés suivantes : « (i) *Synthetically determined*; (ii) *History independent*; (iii) *Analytically determined*; (iv) *Predictable*. » (cf. la synthèse proposée par Heinz Von Foerster de plusieurs de ses idées dans « Cybernetics and circularity », *The Cybernetics Society* [En ligne], 17-21 mai 1995, site consulté le 07.11.15 : <http://www.cybsoc.org/heinz.htm>).

Il est intéressant de noter que John K. Galbraith continuait à estimer valable jusqu'encore dans les années 2000 les principaux mécanismes décrits dans son modèle ⁵³³, et cela alors même qu'il n'ignorait pas le déclin du modèle industriel occidental (parfois qualifié de fordiste) au cours des années 1970-1980⁵³⁴. L'école des « Variétés de capitalisme » et, en France, l'Ecole de la régulation, ont par ailleurs prolongé ces travaux sur les formes de fonctionnement institutionnel de l'économie dans les grands pays industrialisés pour expliquer les différentes dynamiques économiques observées aux cours du XXème siècle jusqu'à nos jours. Si, en France par exemple, mais aussi aux Etats-Unis jusque dans les années 1960, la planification nationale a un rôle important, elle est, comme nous l'avons vu, dès les années 1970-80, peu à peu remplacée par un modèle de « régulation » administrative du marché, se voulant neutre, impartial et en application de normes fixés par des lois stables, en accord avec les théories ordo-libérales. Malgré ce changement dans les techniques politique de contrôle sur l'économie (de la planification à la régulation), l'action étatique vise à poursuivre la structuration industrielle par d'autres moyens. Tant pour la planification nationale et les pratiques d'intervention directe dans les secteurs industriels stratégiques, que pour les politiques de structuration de filière plus indirectes, le but ultime est de faire, comme le remarquait déjà J.K. Galbraith, qu'

« Il n'existe plus de frontière distincte entre l'état et l'entreprise privée ; le tracé est très flou et même imaginaire. Chaque organisation a de l'importance pour l'autre ; leurs membres se mêlent les uns aux autres dans les tâches quotidiennes ; chacune en arrive à accepter les objectifs de l'autre ; chacune adapte les objectifs de l'autre au siens propres. Par conséquent, chacune est le prolongement de l'autre. [...] le lien décisif est la communauté des objectifs »⁵³⁵.

Preuve non négligeable, l'introduction d'un langage, d'outils et de doctrines managériales à la fois dans les entreprises et dans les administrations à partir des années 1970⁵³⁶, facilite le dialogue, accroît la disparition des frontières et la fusion des objectifs.

⁵³³ Voir à ce sujet son article Galbraith, John K., Bluestone, Barry, Solow, Robert M., Scherer, F. M., « Time and the New Industrial State », *The American Economic Review*, n°78 vol.2, 1988, p. 373 ; Galbraith, John K., Williams, Andrea D., *op.cit.*, 2001

⁵³⁴ Boyer, Robert, *Théorie de la régulation*, Paris : La Découverte, 2004

⁵³⁵ Galbraith, John K., *op.cit.*, 1989, p.359.

⁵³⁶ Boltanski, Luc, Chiapello, Eve, *op.cit.*, 2011.

3.2. MONDIALISATION INDUSTRIELLE ET COMPETITIVITE TERRITORIALE

Ce que nous désignons communément comme la « mondialisation » désigne l'accélération, la massification et la facilitation des mouvements de biens, d'informations, de capitaux et de personnes. Comme nous le mentionnions plus tôt au sujet de l'organisation en filière, ce phénomène pose problème du point de vue de la politique industrielle car il accentue le phénomène de déterritorialisation des appareils productifs. En couvrant la conception, la production, la transformation et la distribution, soit des pans d'activités différenciés à l'intérieur de réseaux internationaux de chainons d'entreprises mobiles ou reconfigurables, par l'ampleur de ses pratiques et contraintes, l'organisation industrielle accentue la pression sur les autorités locales. La multiplication des entreprises multinationales, et plus généralement la banalisation de l'organisation internationale de la production, posent un problème sérieux aux autorités politiques tenant de la « raison d'Etat ». Dans la mesure où ces organisations possèdent à présent des nationalités et des identités multiples (leur propriétaires, services ou fonctions peuvent être dans plusieurs pays et régions du monde en même temps), le cadre juridictionnel classique servant de référent à l'organisation du pouvoir dans les Etats-nations est mis à mal⁵³⁷. Les représentants et porte-paroles des multinationales peuvent alors jouer sur plusieurs fronts politiques dans les arènes de la politique industrielle où ils sont amenés, tant par nécessité que par opportunisme, à traiter avec des autorités politiques nationales et avec des publics (consommateurs, citoyens, salariés). Ils peuvent ainsi déployer des stratégies de justification de leur action, invoquant à la fois une certaine loyauté envers un pays du fait de dettes historiques contractées vis-à-vis d'une société qui l'a vu naître, l'a porté, ou encore à cause de la sécurité juridique et militaire que cet Etat confère. Par ailleurs, ils peuvent menacer de prendre des mesures d'expatriation des bénéficiaires, des activités productives ou du siège social, si certaines formes de mesures étaient prises à leur désavantage⁵³⁸. L'apparition de capacités de déterritorialisation des activités économiques standardisées transforme le rapport de force entre Etat et acteurs industriels : les Etats restent fortement dépendants de la présence d'industrie, tandis que les filières de production parviennent à s'extraire en partie de leur dépendance aux services de l'Etat, ce qui accroît leur pouvoir de négociation.

⁵³⁷ En effet, celui-ci s'appuie sur une logique binaire sans tiers-exclu à partir de ses catégories d'appartenance (« National Vs. Etranger »), et de présence-appartenance ou non à un territoire (nécessité de sédentarisation) (cf. Badie, Bertrand, *La fin des territoires*, Paris : CNRS Editions, 2013).

⁵³⁸ Boltanski, Luc, Chiapello, Eve, *op.cit.*, p.518.

Les conséquences de la mondialisation sur la politique industrielle

La mondialisation, doublée d'un dispositif politique et juridique national qui obligeait les agents économiques à sans cesse s'inscrire dans un espace public national, a transformé la politique industrielle, en France, et plus généralement partout dans le monde. Comme indique Bertrand Badie : « *De cette mutation dérivent en même temps une internationalisation des politiques économiques et une extension des logiques transnationales de marché* »⁵³⁹. Les politiques économiques se construisent alors, vis-à-vis d'autres pays, dans une perspective de marché. La territorialité des réseaux économiques, des banques jusqu'aux chaînes d'approvisionnement, n'est cependant pas pour autant abolie. Il s'agit en effet pour ces réseaux de s'autonomiser d'une autorité juridictionnelle territoriale ou d'une communauté locale. La standardisation mondiale des procédures industrielles et des interfaces économiques (conventions commerciales et juridiques) permet la flexibilité des filières industrielles et la réversibilité des localisations de sites : elle crée des conventions sociales génératrices de proximité organisationnelle entre les maillons d'une même chaîne d'activités, mais aussi entre les « remplaçants » possibles de ces maillons. Cela crée une situation de concurrence latente entre sites et acteurs de la production, qui apparaissent interchangeables.

Ces conversions sociales permettent ainsi des réorganisations aisées et peu coûteuses dans la disposition territoriale des sites et des lieux d'activités, des canaux et voies de transports. Pour autant, certaines activités industrielles, ainsi que les services de « soutien » à l'industrie (formation et recherche, droit, finance et gestion) restent fortement localisés dans quelques « villes globales »⁵⁴⁰ (Londres, New York, Tokyo, Paris...), dans des villes d'importance régionale (Milan, Hambourg, Rotterdam...), ou dans des centres régionaux historiques (Coca-cola à Atlanta, BMW à Munich, Arcelor à Metz). L'accès facile et rapide à un très grand nombre d'activités techniques ou de services, ainsi qu'à une main d'œuvre qualifiée, est crucial pour le déploiement, la maîtrise et la transformation de filières économiques transnationales, et explique la concentration de certaines activités de pilotage d'entreprise (« *command and control* ») dans certains « centres » métropolitains ou « bassins » géographiques.

Les conséquences économiques de la présence de ces facteurs (mains d'œuvre, capitaux, connaissances, services...) dans un même espace a donné lieu à de nombreuses

⁵³⁹ Badie, Bertrand, *op.cit.*, 2013, p.134.

⁵⁴⁰ Sassen, Saskia, « Locating cities in global circuit », *Environment & Urbanization*, Vol.14, n°1, 2002, pp. 13-30.

analyses, tant dans la littérature managériale⁵⁴¹ ou politique⁵⁴², qu'en géographie économique⁵⁴³ et en économie territoriale⁵⁴⁴. Ces travaux tendent à nuancer une vision hiérarchique et pyramidale de l'organisation économique des places et des espaces, telle qu'elle est enseignée par exemple par la théorie des places centrales⁵⁴⁵ et la théorie de la dépendance⁵⁴⁶. L'organisation spatiale des activités économiques résulterait plutôt d'une dynamique globale transversale d'interdépendances-complémentarités entre pôles spécialisés qui regroupent des services, des compétences et des activités spécifiques au sein de territoires singuliers⁵⁴⁷. Le système de « zones, pôles et réseaux »⁵⁴⁸ qui se dessine dans l'organisation internationale de la production industrielle et de ses activités connexes pousse les acteurs économiques, industriels ou de services de soutien, à concevoir de nouvelles stratégies politiques, non plus au sein d'espaces économiques juridiquement homogènes, mais d'un « archipel » de places offrant des opportunités diverses.

Ce nouveau contexte conduit les autorités politiques et administratives à concevoir des stratégies de développement économique au service de l'attrait et de la compétitivité de leurs territoires du point de vue d'entreprises insérées dans des filières internationales. Il s'agit en effet à la fois de convaincre les acteurs économiques et financiers de s'y installer et/ou d'y investir, et d'autre part de les amener à agir pour la compétitivité des activités sur

⁵⁴¹ Nous avons déjà évoqué les travaux de Michael Porter à ce sujet, et notamment sa contribution à la promotion du concept de « cluster » (nœud) d'activités stratégiques et complémentaires pour une entreprise (la Silicône Valley, en Californie, constituant l'archétype du cluster). Il est également à noter l'importance du courant de l'économie de gestion d'entreprises dans la promotion des « cluster » : elle met en avant les économies d'échelles ou de transactions qui sont possibles avec la proximité des entités économiques dans un même espace géographique.

⁵⁴² Il est souvent banal d'évoquer les thèses de François Perroux concernant les pôles de croissances, lieux de concentration d'activités motrices à la dynamique collective qui soutien et émule un tissu territorial et national économique. Voir par ailleurs les numéros de la revue « Etd », destinée aux territoires et collectivités, qui pendant 20 ans (1995-2015) a encouragé les collectivités à s'engager dans une « dynamique territorial » positive à même de surmonter les défis de la mise en compétition. Par cela, elle a facilité la diffusion de pratiques d'évaluation, benchmarking, de veille territoriale et économique, de sélection des projets et d'animation.

⁵⁴³ Signe d'une reconnaissance institutionnelle, les travaux de Paul Krugman et de ses collègues en économie géographique, concernant la dynamique intrabranche et intrasecteur du commerce international sont devenues des classiques largement enseignés jusque dans les lycées en section Economique et Sociale.

⁵⁴⁴ Une école française d'économie territoriale (ou économie régionale) s'est ainsi bâtie au cours des années 1990, voir par exemple : Courlet, Claude, Pecqueur, Bernard, *L'économie territoriale*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2013 ; Pecqueur, Bernard, « L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation. », *L'Économie politique*, n°33, 2007, p. 41-52.

⁵⁴⁵ Cette théorie ancienne et classique de la géographie économique que nous devons originalement au géographe allemand Walter Christaller (1893-1969), a été fortement remise au goût du jour en France notamment avec les géographes du Groupe d'Intérêt Public RECLUS (1984-1997), avec des personnalités aussi emblématiques que Roger Brunet (voir par exemple sur les places centrales, *Le développement des territoires : formes, lois, aménagement*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 2005).

⁵⁴⁶ Voir ainsi la synthèse très claire de Gills, Barry K., « La théorie du système monde (TSM) : Analyse de l'histoire mondiale, de la mondialisation et de la crise mondiale », *Actuel Marx*, n° 53, 2013, p. 28-39.

⁵⁴⁷ Veltz, Pierre, *Des lieux et des liens. Essai sur les politiques du territoire à l'heure de la mondialisation*, La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube, 2012.

⁵⁴⁸ Veltz, Pierre, *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris : Presses Universitaires de France, 2014, pp.61-91.

place en participants à la vie locale (participation à la gouvernance, investissements divers, donations, *etc.*). Ce type de stratégie politique reprend une logique qui considère que la compétitivité des territoires s'inscrit dans le prolongement de la compétitivité potentielle des firmes qui s'y trouvent. En d'autres termes, la possibilité de mener à bien un projet de développement territorial dépend de la capacité de la collectivité territoriale en charge de ce projet à satisfaire efficacement aux intérêts des acteurs économiques qui s'y installent. La politique de développement économique et social se trouve alignée sur les questions de compétitivité, et s'inscrit donc de manière croissante dans une appréciation marchande du rôle de l'industrie dans l'espace public.

Comme nous l'avons vu, la politique industrielle se retrouve ainsi en partie détachée des doctrines propres à la raison d'Etat ou à un « intérêt supérieur » de la nation, qui l'encadrerait idéologiquement dans la politique industrielle de tradition colbertiste par exemple. Elle continue néanmoins à s'articuler au « développement économique et social », dans la mesure où l'Etat a besoin d'industrie pour fonctionner, conformément aux modèles de l'Etat Industriel et de l'Etat Providence. Du point de vue des autorités politiques (Etat, collectivités, administration), la recherche d'« attractivité » et de « dynamisme » économique d'un territoire sont objectif politique intermédiaire, nécessaire pour garantir la prospérité, l'emploi, et le bien vivre du plus grand nombre. Cette situation territoriale vertueuse se caractérise par l'instauration d'un « climat » d'affaires propice tant à la rentabilité des entreprises qu'à l'innovation technique, à la localisation de travailleurs qualifiés, à la coopération et à l'entrepreneuriat : il s'agit de créer les conditions pour qu'émerge un « environnement » économique stable et stimulant à l'entrepreneuriat et aux entreprises. En plus des mesures classiques en termes d'infrastructures (facilitant l'accès à des marchés ou la circulation des ressources) ou de politiques fiscales favorables, une série de nouveaux dispositifs doit permettre de favoriser l'émergence de facteurs de compétitivité des activités économiques. Ainsi, on constate le développement d'organisations dédiées à la mise en relation de personnes, aux échanges et à l'animation d'« écosystèmes » d'acteurs divers, à l'information ou au pilotage de projets multiformes, et à la valorisation, mutualisation ou protection de ressources stratégiques : plateformes de transfert technologique, pôles de compétitivité, technopoles, pépinières d'entreprises, organismes de soutien à l'innovation, entre autres. Ces dispositifs constituent des infrastructures sociales pour la réalisation des projets transversaux : dans la perspective du réseau, elles transforment des opportunités en activités en facilitant la mise en relation, la mobilisation et la structuration des acteurs (et des facteurs) à l'intérieur d'un réseau tant inter-personnel qu'inter-organisationnel et trans-territorial. L'usage adéquate de ces infrastructures semble caractériser les « gagnants » du

monde connexionniste⁵⁴⁹. Enfin, dans une perspective plus commerciale de *marketing* territorial et de *branding* des lieux et du patrimoine culturel, ces dispositifs doivent marquer le territoire et témoigner, auprès d'investisseurs potentiels et des gouvernements, de conditions favorisant l'émergence d'innovations ainsi que d'une richesse d'activités diversifiées. En somme, nous voyons donc que, dès lors que l'espace public des relations économiques est considéré comme « ouvert » sur le monde, les actions collectives en matière industrielle se trouvent soumises de manière croissante à une logique marchande et de réseau.

4. CONCLUSION DU CHAPITRE

L'Industrie n'est donc pas seulement un type d'équipement technique (des infrastructures, des usines) et d'organisation sociale (les secteurs de l'industrie), c'est aussi et d'abord une logique d'action. Cette logique permet aux personnes d'agir ensemble dans certaines modalités. Tout en reconnaissant la pertinence des travaux scientifiques sur les formes de logique à l'œuvre dans un contexte d'organisation « industrielle » de l'action collective⁵⁵⁰, nous avons choisi de retracer brièvement la trajectoire récente du dispositif savant et institutionnel encadrant les politiques visant à générer ou réguler l'action collective entre acteurs de l'industrie. Nous avons considéré la politique industrielle comme un discours composé de doctrines économiques et sociales qui encadre, dans l'espace public, la conception de raisonnements moraux et techniques valables sur ce que devrait être la place de l'industrie dans la société. A ce titre, nous avons cherché à comprendre comment ces doctrines économiques et sociales (colbertiste, ordo-libérale) produisent des conventions de comportement en matière de politique économique, et se saisissent de certaines conceptions savantes (comme le concept de « filière industrielle »). Nous supposons en effet que les politiques industrielles (au sens large, des programmes intentionnels et actes de volonté collectifs) agissent à la fois comme des producteurs de référentiels et des caisses de résonance du contexte institutionnel de la société : les étudier doit nous permettre de mieux comprendre la place qu'occupe la logique industrielles par rapport à certaines pratiques ou à d'autres logiques d'action collective.

⁵⁴⁹ Nous traduisons ici la thèse défendue par Luc Boltanski et Eve Chiapello (*op.cit.*, 2011) au sujet de la cité connexionniste (« *qui, rappelons-le, est un modèle de justice, non une description empirique des états du monde* », p.482) où la grandeur est caractérisée par l'adaptabilité, la circulation et la centralité dans un réseau de relations, tout en maintenant une activité particulière qui apparaît complémentaire ou essentielle au réseau.

⁵⁵⁰ Ainsi, les travaux de Luc Boltanski, Laurent Thévenot et Eve Chiapello sont réalisés notamment à partir de documents contenant des discours savants sur la logique industrielle et l'organisation du monde industriel (*ibid.*).

Hérité de la culture technique, le concept de performance⁵⁵¹ est au cœur de la logique industrielle d'évaluation et d'organisation de l'action collective. La performance est conçue comme l'effet émergeant d'un travail calculé de mobilisation et d'intégration des ressources et des outils pour produire une situation matérielle ou sociale prévue. La recherche de performance conduit à organiser les choses (outils, ressources) et les êtres (opérateurs) en réponse à un besoin donné. Il nous semble cependant que le concept de « besoin », qui oriente l'action collective industrielle, est assez large, plastique et général. En effet, à quel besoin répondre ? Où ce besoin se trouve-t-il formulé ? Le modèle de la cité industrielle, tel que dressé par Luc Boltanski et Laurent Thévenot, ne définit pas une source unique à un « besoins » auquel il s'agirait de répondre⁵⁵². L'articulation de la logique industrielle avec d'autres logiques d'actions, et d'autres conceptions du « bien commun », peut s'opérer justement en réponse à ces questions, c'est-à-dire en réponse au besoin de définir à quel « besoin » final répond une action collective industrielle. Nous nous sommes contentés de montrer les conditions institutionnelles et politiques d'articulation d'une logique industrielle à une logique civique, puis marchande. Cette articulation s'opère par couplage du « besoin » à un public qualifié, duquel émane une définition du besoin : il peut s'agir d'une demande de service public, telle que formulée par les représentants élus des citoyens (cité civique), ou bien d'une demande émanant du jeu des préférences sur un marché (cité marchande).

Dans ce chapitre, nous avons lié le développement d'un discours sur le développement historique d'un secteur d'activités « industrielles » à des politiques industrielles dédiées qui encadraient, instrumentalisaient ou soumettaient un domaine d'activités pratiques à des finalités politiques supérieures. Après la seconde guerre mondiale et jusque dans les années 1970, la planification est un élément important du dispositif politique d'encadrement et d'orientation de l'action collective en matière d'industrie. Dans ce contexte historique, le « plan » permettait l'articulation entre une organisation industrielle de l'action collective en matière économique et la définition centralisée des objectifs de cette dernière par le gouvernement et l'administration ; un registre de justification civique permettait alors de faire valoir l'interventionnisme étatique au nom de l'intérêt général où de la raison d'Etat sur les logiques de marché. Par ailleurs, comme nous le verrons plus en détail dans le Chapitre 4, le concept de « développement » économique et social permettait de frayer un compromis social supérieur, entre cité civique, industrielle et marchande. A partir des années 1970, la mise à mal des politiques de « plan », par la doctrine libérale de marché

⁵⁵¹ Performance est ici considéré dans deux dimensions complémentaires : d'une part un « *Succès remporté par une personne; action, exhibition, interprétation demandant des qualités exceptionnelles* », c'est-à-dire la capacité à atteindre un état de résultats effectifs, fortement valorisés, visibles, concrets ; d'autre part, un « *Rendement, fiabilité très élevé ou exceptionnelle d'une machine, d'un objet, d'un matériau.* » (cf. ATILF, « « Performance », *Trésor de la Langue Française* [en ligne], consulté le 13.11.15. : <http://atilf.atilf.fr>).

⁵⁵² Boltanski, Luc, Thévenot, Laurent, *op.cit.*, 1983, pp.253-254.

et les politiques anticartels, amène à la recherche de nouvelles formes politiques d'encadrement et d'articulation des logiques politiques avec les milieux industriels.

Dans ce mouvement de réorganisation récent, nous avons constaté en particulier l'importance du concept de filière, une notion qui est utilisée jusqu'à aujourd'hui dans les actions publiques visant au redéploiement de l'appareil productif industriel national ou local. Plus généralement, la réappropriation par les acteurs du concept de filière intervient alors que s'améliorent les pratiques de coordination technique entre acteurs industriels divers mais complémentaires face à la montée des pratiques de sous-traitance et d'externalisation. Ce faisant, la promotion de « filières » sanctionne une volonté de réarticulation de la logique industrielle avec les logiques politiques (relance de l'industrie) et communautaires (appartenance à une chaîne d'acteurs interdépendants). Cependant, dans un contexte d'accélération de l'ouverture économique depuis 1990, il est possible de constater un double mouvement de circulation-standardisation internationale et de diversification-spécialisation locale des appareils productifs, qui remet en question les formulations classiques des politiques industrielles. Ce mouvement accroît l'autonomie des logiques industrielles, par rapport aux logiques civiques et communautaires nationales⁵⁵³. Il amène également une recherche de nouveaux cadres logiques et moraux pour la politique industrielle. Si l'espace juridictionnel national et continental est toujours pris en compte, l'échelle de référence pertinente adoptée pour penser ces politiques est de plus en plus celle du territoire (plateaux ou vallées, pôles industriels, zones frontalières, villes, agglomérations, technopoles).

Dans le cadre d'une économie en réseau, le territoire peut ainsi être saisi sous l'angle de ses spécificités, qui sont autant de ressources potentiellement mobilisables au service du renforcement de la dynamique de fonctionnement d'un système industriel, dans une logique où compétitivité des entreprises et prospérité des territoires sont confondues⁵⁵⁴. Lorsqu'elle est adoptée, cette construction de finalités communes aux entreprises et aux responsables territoriaux au sujet de la valorisation de ressources territoriales peut être lue, dans le prolongement des thèses de Karl Polanyi, comme un dispositif de transformation en commodités d'éléments culturels, patrimoniaux, territoriaux⁵⁵⁵. Le projet de création de

⁵⁵³ Comme le notent Luc Boltanski et Eve Chiapello (*op.cit.*, 2013, p.220).

⁵⁵⁴ Il est possible de s'en convaincre à la lecture de nombreux éléments du très large corpus de littérature sur la construction ou la révélation de ressources territoriales, locales, spécifiques (*cf.* Dissart, Jean-Christophe, « Co-construction des capacités et des ressources territoriales dans les territoires touristiques de montagne », *Revue de Géographie Alpine* [En ligne], 100-2, 2012, consulté le 12 novembre 2015: <http://rga.revues.org/1781> ; Lajarge, Romain, Pecqueur, Bernard, Landel, Pierre-Antoine, Lardon Sylvie, *Ressources territoriales : gouvernance et politiques publiques*, Rapport scientifique de fin de projet PSDR 3 (2007-2011), 2012).

⁵⁵⁵ « Mais le travail n'est rien d'autre que ces êtres humains eux-mêmes dont chaque société est faite, et la terre, que le milieu naturel dans lequel chaque société existe. Les inclure dans le mécanisme de marché, c'est soumettre aux lois du marché la substance de la société elle-même. » (Polanyi, Karl, *op.cit.*, 1983, p.121).

systèmes productifs territorialisés, propres à chaque contexte local et tenant compte des spécificités culturelles et géographiques, nous apparaît comme une tentative de création de nouvelles articulations satisfaisantes entre logique industrielle et logique territoriale dans le cadre des débats sur les politiques de développement économique locales. Cependant, dans la mesure où le concept de ressources territoriales tend à saisir des objets jusque-là traités comme des éléments valorisés dans le cadre de registres conventionnels différents (dans une logique domestique de protection du patrimoine, par exemple), se pose un problème éthique et politique en matière de respect de la finalité symbolique de base de la ressource (par exemple, peut-on exploiter commercialement un monument religieux ?). Il est alors attendu du dialogue qui s'élabore entre énonciateurs de ces diverses logiques au cours des processus de concertation ou de gouvernance qu'il permette de bâtir un compromis accepté par tous sur les modalités d'utilisation de ces ressources⁵⁵⁶.

⁵⁵⁶ Lamara, Hadjou, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », *Développement durable et territoires* [En ligne], 2009, consulté le 12 novembre 2015 : <http://developpementdurable.revues.org/8208> ; Lardon, Sylvie, Chia, Eduardo, Rey-Valette, Hélène « Introduction : Dispositifs et outils de gouvernance territoriale », *Norôis* [En ligne], n°209, 2008, consulté le 12.10.12.: <http://norois.revues.org/2602>.

CHAPITRE 3 : LOGIQUE TERRITORIALE ET POLITIQUE

Au cours des quarante dernières années, un ensemble de valeurs et de conceptions se sont peu à peu organisées autour du « territoire ». Comme tout système conceptuel significatif en formation, cet ensemble a subi des transformations et des tensions importantes, tant dans sa construction interne qu'en rapport avec d'autres registres d'action collective. Il s'agira dans ce chapitre d'une part de caractériser sur le plan des idées et des usages ce qui peut être appelé « logique territoriale » et d'autre part de montrer dans quelle mesure cet ensemble conceptuel organise un nouveau cadre légitime d'action collective, non sans rapport avec les référentiels plus classiques de coordination entre personnes déjà instituée dans l'espace public. Il nous semble en effet que la « logique territoriale », que nous voyons émerger peu à peu dans l'espace public, s'articule dans un premier temps avec des cadres institutionnels et sociaux existants, tout en aménageant des repères et des conceptions morales propres, apparaissant pertinentes pour certains domaines d'action collective. Ce phénomène pourrait être un signe de l'autonomisation progressive d'un registre d'action collective « territoriale ».

De nombreux travaux ont évoqué ou posé les bases d'une telle démonstration depuis l'analyse fondatrice d'Yves Barel en 1981⁵⁵⁷. Au cours des années 1990, une première génération de travaux a montré la présence d'un ensemble cohérent de conventions sociales en formation dans le domaine de « l'environnement » ainsi que l'émergence possible d'un nouveau registre de justification, notamment sous le coup de la montée d'une pensée écologiste⁵⁵⁸. Claudette Lafaye et Laurent Thevenot concluaient néanmoins en 1993 que : « *La grandeur verte paraît encore insuffisamment outillée pour servir largement dans des justifications ordinaires et permettre leur mise à l'épreuve* ». A partir des années 2000, une seconde génération de travaux de recherche notent la montée en puissance d'un discours (et d'une culture) écologiste et territorialiste. Ces recherches sont conduites notamment autour de la thématique de l'ancrage territorial des activités économiques et sociales et de l'émergence d'une doctrine de la responsabilité des actions humaines dans un

⁵⁵⁷ Barel, Yves, « Modernité, code, territoire », *Les Annales de la recherche urbaine*, N°10 :11, 1981, pp.3-21.

⁵⁵⁸ Godard, Olivier, « Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel », *Revue économique*, vol. 41, n°2, 1990, pp. 215-242 ; Lafaye, Claudette, Thévenot, Laurent. « Une justification écologique ? » ... *op.cit.*, 1993.

environnement à la fois global et local⁵⁵⁹. Elles montrent que l'apparition de ces nouvelles modalités d'organisation économique et sociale, chez certains collectifs locaux, s'appuient sur le développement d'un régime de valeurs et de pratiques culturelles alternatives et critiques vis-à-vis du modèle classique du développement. Or, nous avons vu, ce modèle de référence est actuellement issu de l'alliance (du « compromis) d'une logique industrielle et d'une logique marchande au sein de la sphère politique étatique légitime. Le nouveau régime conventionnel alternatif, en plus de son adhésion à une critique systématique du régime dominant, s'articule autour des valeurs communes portées par le « développement durable », par « l'écologie », la « participation », la « proximité territoriale » (ou régionale) ainsi que des conséquences à la fois « locale » et « globale » de nos pratiques conventionnelles⁵⁶⁰. Ces recherches posent cependant la question de la viabilité sociale des pratiques novatrices qui émergent en référence à ce nouveau régime conventionnel, c'est-à-dire de la capacité des pratiques culturelles se voulant « alternatives » à se développer et à se maintenir.

Discussion sur la qualité des conventions émergentes relatives au territoire

Ce chapitre vise à apporter des compléments à ces travaux en cherchant à mettre en évidence la logique (en formation) sous-jacente à un ensemble de valeurs qui se forment autour du concept de « territoire »⁵⁶¹. Ce faisant, il s'agit d'actualiser le paysage conceptuel et institutionnel associé à ce cadre d'action collective émergent, afin de montrer les dynamiques de construction de la légitimité, des capacités qualificatives ou d'autres caractéristiques générales permettant de le constituer en registre de références valables et légitimes pour l'action collective. Cependant, pour prouver qu'il s'agit d'un régime conventionnel supérieur à partir du modèle des cités, il faudrait démontrer la présence : de principes conventionnels de mise en équivalence de catégories de choses et d'êtres ; de

⁵⁵⁹ On notera par exemple : Dumas, Jean-Claude, Mioche, Philippe, « Histoire des entreprises et environnement : une frontière pour la recherche », *Entreprises et histoire*, vol.35, n°1, 2004, pp.69-88 ; Aggeri, Franck, Godard, Olivier, « Les entreprises et le développement durable », *Entreprises et histoire*, n°45, 2006, pp.6-19 ; Rémillard, Denyse, Wolff, Dominique, « Le développement durable. L'émergence d'une nouvelle convention ? », *Revue française de gestion*, n° 194, 2009, pp.29-43 ; Buclet, Nicolas, « Territoire, innovation et développement durable : l'émergence d'un nouveau régime conventionnel ? », *op.cit.*, 2011, pp.911-940.

⁵⁶⁰ Buclet, Nicolas, *Le territoire... op.cit.*, 2011 ; Buclet, Nicolas, *Ecologie industrielle et territoriale...op.cit.*, 2011, pp.262-288.

⁵⁶¹ Ce dernier concept de « territoire » nous semblait en effet plus central et déterminant pour l'articulation logique d'éléments a priori hétérogènes que les concepts d'« écologie », ou même de « développement durable » qui, comme nous le montrons dans le Chapitre 4, s'apparente plutôt à un concept de compromis entre régimes conventionnels (cité industrielle – logique territoriale). De plus, pour Yves Barel (*op.cit.*, 1981), le territoire est déjà le lieu de tension conceptuel et politique provoqué par la rencontre entre logiques étatiques, capitalistes et patrimoniales (ou de la société locale). Il faut cependant tenir compte du contexte des années 1980 dans lequel écrit le politologue grenoblois, époque marquée comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent par le renversement de l'alliance logique industrielle-étatique vers une alliance cité industrielle-marchande, mais marqué aussi, comme nous le verrons dans le présent chapitre, par la progression du débat sur la décentralisation (et donc la territorialisation) à la suite d'une époque de débats sur l'égalité du territoire français.

similarités dans la mise à l'épreuve de la « grandeur » territoriale au cours de certaines disputes ; et enfin de critiques vis-à-vis d'autres registres conventionnels au cours de différents ou de controverses. Cette démonstration devrait se baser à la fois sur une étude d'un ensemble de situations pratiques dans lesquelles ses registres sont invoqués, et sur des textes représentatifs et didactiques qui se veulent des « manuels » moraux de cette cité (par exemple, l'ouvrage de vulgarisation « Territoires : penser localement pour agir globalement » pourrait se prêter à cet usage⁵⁶²). La démonstration gagnerait aussi à être intégrée dans une histoire des mouvements sociaux, des controverses et des usages critiques de certains discours savants (écologiques par exemple), par des communautés et des personnalités, afin de montrer la montée en puissance d'un nouveau cadre de références légitimes dans les coordinations entre personnes, comme le font Luc Boltanski et Eve Chiapello pour l'émergence d'une cité par projet⁵⁶³.

Sans prétendre réaliser une telle démonstration de manière exhaustive, nous tentons de montrer ici la rationalité politique et doctrinale du discours sur le territoire ainsi que sa capacité à remodeler un certain nombre de pratiques institutionnalisées et d'organisations territoriales perçues comme légitimes. Il s'agit ainsi en quelques sortes d'esquisser un modèle d'organisation interne du dispositif⁵⁶⁴ moral et intellectuel du territoire. Celui-ci nous semble composé de deux ensembles conceptuels à la fois antagonistes et complémentaires : le premier résulte de l'institutionnalisation politique et administrative du territoire, le second résulte de la reconnaissance progressive du territoire comme un espace approprié culturellement d'abord par les personnes qui y vivent et qui contribuent à son maintien comme espace de vie commun. Les trajectoires institutionnelles des doctrines et des concepts présentés dans ce chapitre devraient aussi illustrer le renforcement des liens logiques⁵⁶⁵ au

⁵⁶² Il s'agit en effet d'un manuel (« cahier de propositions ») destiné aux collectivités territoriales, qui leur présente tant les concepts et outils que les justifications et possibilités, pour promouvoir « *un territoire acteur de la mondialisation, brique de base d'une nouvelle gouvernance et lieu essentiel du passage à un développement durable* » (4^{ème} de couverture ; Calame, Pierre, Maquet Makedonski, Paul, Ranson, Ina (coord.), *Territoires, penser localement pour agir globalement*, Paris : Ed. Charles Leopold Mayer, 2005).

⁵⁶³ Boltanski, Luc, Chiapello, Eve, *op.cit.*, 2011.

⁵⁶⁴ Ce travail semble avoir été déjà conduit par certains sociologues ou géographes critiques au début des années 2000, alors que se développaient recherches académiques et travaux de praticiens à propos du « territoire ». Nous pouvons mentionner deux écrits significatifs : Ripoll, Fabrice, Veschambre, Vincent, « Face à l'hégémonie du territoire, éléments pour une réflexion critique », in Jean, Yves, Calenge, Christian (coord.), *Lire les territoires*, Tours : MSH – Ville et territoires, 2002, pp. 261-287 ; OpenEditions Ebooks, [en ligne], consulté le 21.12.15. : <http://books.openedition.org/pufr/1816?lang=fr#authors> ; ainsi que Giraut Frédéric, *Fabriquer des territoires : utopies, modèles et projets*, Mémoire présenté pour l'Habilitation à diriger des recherches, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2005, consulté le 21.12.15. à partir du réseau Academie.edu [en ligne] : <https://unige.academia.edu/FrédéricGiraut>.

⁵⁶⁵ Il est possible de considérer, à la suite de linguistes tels que Humberto Eco, que plus le nombre de concepts d'un champ sémantique se définissant par références à un autre concept du même champ sémantique est élevé et plus ces références croisées sont essentielles à la compréhension de chacun des concepts, plus l'intégration logique est alors forte dans un seul et même sémème (ou champ sémémique)(cf. Eco, Umberto, *op.cit.*, 1985, pp.110-112).

sein de ces ensembles, par un travail d'innovation continu, et entre ces deux ensembles, par le frayage d'articulations. C'est ce phénomène d'agencement *a priori* hétérogène, mais qui dégage une certaine cohérence, que nous estimons constitutive d'une sorte de « cité territoriale », aux effets sans doute analogues aux autres « cités communes », mais encore limitée pour le moment à un champ d'actions restreintes. Ainsi, nous tentons de montrer comment ce régime conventionnel, en s'institutionnalisant, peut expliquer l'émergence de pratiques telles que la « concertation », une certaine gestion des « biens communs », ainsi que la constitution d'une sorte d'espace public local, qui servirait de référence légitime pour asseoir la domination d'un certain registre d'évaluation territorial, sur les autres « cités communes ». La question reste de savoir si l'effet social de l'institutionnalisation de telles dispositifs territoriaux mène à une simple « territorialisation » des registres conventionnels existant (déclinaison propre à un local donné), ou bien s'il s'agit d'un registre conventionnel général à part entière.

Déroulement du chapitre et remarques préliminaires

Notre exploration du contexte institutionnel et politique transporté par le concept de « territoire » prend comme point de départ l'usage administratif du « territoire », considéré *a priori* comme le plus légitime dans l'espace public. En effet, comme nous le verrons dans la première section, il existe déjà un discours cohérent et institutionnalisé du territoire dans le cadre de l'organisation territoriale de l'Etat. Il sert de source principale aux conventions sociales sur ce sujet et puise sa force justificatrice dans les mondes communs de la cité civique et de la cité industrielle. Un des objectifs de ce chapitre est aussi de proposer un aperçu de la réorganisation récente de cette même logique territoriale, notamment sous le coup de l'essor d'une doctrine alternative, du territoire « espace-vécu », et de l'intégration progressive de cette dernière dans les institutions politique. Dans la seconde section, nous présentons brièvement la trajectoire du « territoire » en géographie. Cette dernière est porteuse d'une conception alternative, à la fois recentrée sur les citoyens (cité civique), et porteuses de conceptions morales qui reprennent dans une certaine mesure les traits de la cité domestique en les transposant au territoire, dans des formes parfois originales, mais qui s'en détachent aussi sur des questions non négligeables (relatives, par exemple, au cosmopolitisme). Enfin, dans une troisième section, nous montrons comment le couplage progressif des deux cadres conceptuels et institutionnels du « territoire » tendent à se rencontrer progressivement au sein des débats en matière d'aménagement du territoire et d'organisation politique et administrative de l'espace. De ces débats semblent notamment émerger une forme d'action collective qui insiste sur le caractère local et propre à un

territoire des questions, des caractéristiques, des singularités ou des formes dévaluation en jeu dans les délibérations.

Avant de présenter les résultats de cette enquête, il nous faut préciser encore quelques éléments essentiels pour comprendre la méthode ainsi que les caractéristiques de notre modèle de « logique territoriale ». Nous chercherons dans ce chapitre à montrer les controverses qui ponctuent l'histoire des différentes conceptions du territoire ainsi que les tentatives progressives de construction d'articulations, par dépassement des oppositions et par mise en place de principes de médiations entre interprétations, usages et concepts différents. Ces controverses apparaissent clairement dans les défis rencontrés au cours des cinquante dernières années en matière d'organisation administrative du territoire, d'aménagement (politique et économique) du territoire, ou encore dans les défis techniques et épistémiques de la géographie humaine (sociale et culturelle). Aussi, comme indiqué plus tôt, le parti pris de cette enquête est de montrer la possibilité d'existence d'une logique territoriale de plus en plus autonome. Les controverses apparaissent comme des temps forts de confrontation, de transformation ou d'opposition entre des tendances politiques différentes, au sein d'un même espace de lutte pour l'institutionnalisation de certaines notions, dans des domaines sociaux particuliers (tels que l'administration et les politiques locales, les transferts économiques à destination des territoires, *etc.*). Mais ces controverses ne doivent pas faire oublier qu'avant elles, il y a souvent eu un travail important d'invention, d'installation et de promotion des concepts. En combinant diverses sources de la littérature savante portant sur les concepts, leur organisation (hypothétique) à l'intérieur d'un discours savant cohérent et leur mise en compétition avec d'autres discours, il est possible de dresser une petite histoire de certaines réorganisations à l'intérieurs des cadres institutionnels de l'action collective. Cette méthode d'étude des trajectoires sociales et idéologiques, d'inspiration foucauldienne et institutionnaliste, vise ainsi à relier les idées et les discours sur les pratiques⁵⁶⁶ qui apparaissent symptomatiques d'une certaine « rationalité territoriale » émergente.

Entre instrumentalisation sociale et construction théorique, les multiples facettes du concept de « territoire » entretiennent entre elles des rapports parfois délicats qui procèdent d'une histoire à la trajectoire complexe. Le travail de reconstruction d'un récit cohérent sur la

⁵⁶⁶ Nous entendons par discours un ensemble d'énoncés plus ou moins cohérents, composé de systèmes de pensées et de pratiques de référence, s'insérant dans des institutions conventionnelles avec une histoire et qui aménagent des espaces d'actions pour les personnes en collectif. Le discours apparaît donc comme une unité conceptuelle d'étude commode afin de comprendre la construction progressive des logiques d'action, comment elles ont été insérées dans des compromis institutionnels et intellectuels parfois délicats et comment elles influent les personnes et permettent de voir à la fois, comment elles produisent et exercent du pouvoir (*cf.* Foucault, Michel, « L'ordre du discours. *Leçon inaugurale au Collège de France*, 1971 », Site : Nouveau millénaire, défis libertaire [en ligne], consulté le 12.02.16. : <http://libertaire.free.fr/Foucault64.html>).

logique territoriale est d'autant plus difficile que la diversité des définitions de territoire est importante⁵⁶⁷ et que leur poids social, économique et politique apparaît exorbitant à l'heure où nous écrivons ces lignes ⁵⁶⁸. Dans ces conditions, une description des différents « territoires » du concept de territoire, ainsi que de leurs rapports ne peut être exhaustive. Nous avons choisis de nous concentrer sur l'étude des rapports entre politique (au sens de société) et espace (au sens géographique) dans le discours savant sur le territoire – discours officiel, technique ou scientifique - puisqu'il apparaît que le phénomène d' « appropriation de l'espace » est le cœur conceptuel de cette notion en évolution rapide⁵⁶⁹. Les discours qui en ressortent font carrière à l'intérieur d'un milieu social et d'un dispositif institutionnel particulier qu'ils contribuent à réorganiser, mais qui pourra tout autant être détourné et réapproprié par des groupes de personnes ou des institutions, dans des contextes différents⁵⁷⁰. Le territoire devient ainsi un concept qui permet d'aménager des convergences entre plusieurs ensembles conceptuels et d'action propices à l'établissement de compromis⁵⁷¹ prenant la forme d'assemblages plus ou moins cohérents⁵⁷² et nécessairement ouverts sur un ensemble plus large de pratiques.

En somme, l'étude qui suit pose la question de la dynamique politique du territoire lorsqu'elle apparaît comme un nouveau bien commun : elle peut alors être considérée comme un objet de traitement par les autorités nationales dans le cadre de l'organisation et de l'aménagement du territoire classique, et en même temps comme le lieu d'une autonomie politique nouvelle qui se construit à travers la prise en charge par les habitants de leur espace de vie. Cette ambivalence est constitutive d'un cadre institutionnel territorial singulier (ou bien d'une quasi-cité territoriale en formation), encore liée à des mondes communs supérieurs hétérogènes (les cités domestique et civique notamment) mais qui parvient par

⁵⁶⁷ Aldhuy, Julien, « Au-delà du territoire, la territorialité ? », *Géodoc*, n°55, 2008, pp.35-42.

⁵⁶⁸ Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre écrivent ainsi : « *Au-delà de cette inflation, l'important est que nombreux sont ceux, « chercheurs » ou « acteurs », qui semblent désormais ne plus pouvoir ni vouloir s'en passer. Le territoire est-il vraiment devenu cet indispensable cadre et objet de recherche, d'expertise, de gestion, d'aménagement, de projet, d'information, de communication, de spectacle ?* » (Ripoll, Fabrice, Veschambre, Vincent, *op.cit.*, 2002.)

⁵⁶⁹ « *Comme toute autre catégorie utilisée en sciences sociales, celle de territoire suppose, permet et défend une certaine représentation du monde. En plus de renvoyer à un mode d'existence spatiale des États (champ d'exercice des compétences juridiques, politiques et administratives de l'État ; mode de régulation géopolitique des rapports inter-étatiques : deux facettes de ce que l'on peut appeler la dimension spatiale de la souveraineté), elle propose maintenant plusieurs modes d'organisation et de découpage interne (politique, fonctionnel, culturel) non pas tant de l'espace géographique que de la société elle-même. Ces découpages sont concurrents, voire antagonistes, non seulement entre eux (d'où la fameuse question des limites et des frontières), mais aussi avec d'autres modes de regroupement et de classement sociaux, fondés sur d'autres critères possibles (profession, statut, revenu, sexe, couleur de peau, etc.).* » (Ibid.)

⁵⁷⁰ Thomas, Hélène, *Les vulnérables...* *op.cit.*, 2010, pp.9-22.

⁵⁷¹ Boltanski, Luc, Thévenot, Laurent, *op.cit.*, 1991, pp.337-356.

⁵⁷² Bernardot, Marc, Thomas, Hélène, « Notes sur l'hybridité », *REVUE Asylon(s)* [en ligne], N°13, nov. 2014 - sept. 2016, consulté le 16.10.17. : <http://www.reseau-terra.eu/article1327.html>.; Thomas, Hélène, *op.cit.* 2010, p.28-29, p.77-78.

constructions logiques, savantes, pratiques et institutionnelles progressives, à former un registre conventionnel d'action collective à part entière.

1. LA LOGIQUE TERRITORIALE CLASSIQUE : GOUVERNER DANS L'ESPACE

Comment le territoire est-il devenu un concept central pour l'attribution d'une certaine valeur collective à des entités considérées d'intérêt communes, dans un espace imaginaire, géographique, mais aussi institutionnel, physique, informatique, *etc.* ? En d'autres termes, sur quelles bases reposent les usages politiques et administratifs du territoire en tant que référence instituée, historique et régulière, pour l'action collective ?

Nous tentons de mettre en évidence dans cette section quelques-unes des principales caractéristiques institutionnelles du territoire, non pas en tant que réalité physique (l'étendue de terre), mais en tant que concept social essentiel à l'organisation des relations sociales. Dans la perspective d'une généalogie limitée du concept, nous voudrions en effet montrer le développement parallèle du concept dans son acception contemporaine et la fonction qu'il a permis d'occuper pour l'organisation du pouvoir dans l'espace, notamment du pouvoir politico-administratif. En effet, à la suite des travaux de Michel Foucault, nous postulons que le concept fait partie d'un dispositif plus large, fonctionnant de manière à exercer un pouvoir, qui n'est pas nécessairement *a priori* une contrainte physique. Comme l'indique Gilles Deleuze sur ce sujet, le pouvoir est conçu par Foucault comme le phénomène d'empêcher quelque chose, tout en favorisant autre chose⁵⁷³. Il s'opère de manière diffuse, car les dispositifs techniques et les systèmes de pensée associés génèrent des pratiques largement présentes, de manière quasiment inconsciente, ou presque évidente, dans la culture quotidienne. En d'autres termes, les institutions exercent un pouvoir, pas seulement en déterminant l'apprentissage et l'intériorisation par les personnes de certaines visions du monde, mais aussi en conditionnant les attentes collectives par rapport à la manière de s'exprimer, sur les êtres et les choses (y compris, bien évidemment, sur soi-même). Ce cadrage de la pensée (et de l'interprétation des expériences) s'opère en imposant des formes conventionnelles de discours⁵⁷⁴ dans des domaines sociaux tels que la médecine, la science, l'administration, *etc.*: le discours produit des formes d'énoncés attendus, et il réglerait la traduction systématique des expressions produites dans un registre sémiotique commun. Il peut s'agir de mettre en scène le sujet, de manière à l'« objectiver », dans un contexte social

⁵⁷³ Deleuze, Gilles, *Foucault*, Paris : Minuit, 1986.

⁵⁷⁴ Foucault, Michel, *op.cit.*, Paris : Gallimard, 1978.

ou institutionnel qui le dépasserait et signifierait ainsi une vérité supérieure⁵⁷⁵. Le discours produit ainsi des croyances communes nécessaires pour que certaines actions apparaissent véridiques : il montrerait la vérité d'un sujet parlant dans certaines conditions, il suggérerait des attitudes ou des postures attendues pour que des faits apparaissent incontestables ou des attributs personnels légitimes.

Ainsi, la « structuration » d'éléments auparavant disparates en un ordre spécifique - afin qu'ils agissent de manière cohérente à des fins données - est une technique de pouvoir qui peut s'appliquer à la spatialisation des activités humaines organisées⁵⁷⁶. La taxonomie d'unités territoriales instituée à partir de 1789⁵⁷⁷ est intégrée aux pratiques administratives, économiques et culturelles, en servant de référence dans la conception, l'organisation et l'enseignement des actions publiques - on parle d'administration ou d'institution préfectorale pour désigner ce système qui attribue une place centrale au préfet de département⁵⁷⁸ - et d'actions collectives en général (la commune supplante la paroisse comme unité de base de la vie politique et sociale locale).

Nous montrerons donc d'abord comment le territoire a été associé à la propriété d'une entité personnelle ou symbolique dans un espace. C'est ainsi un attribut du pouvoir monarchique, qui s'exerce dans l'espace, puis sur les personnes de ce territoire même. Dans le développement des sciences et arts du gouvernement à partir du XVII^{ème} siècle, il est transformé en un principe technique d'organisation de l'espace qui s'intègre à la structuration administrative et accompagne le développement de l'Etat-nation moderne en France. A ce titre, c'est un concept nécessaire à la mise en place d'un système organisé d'objets abstraits et juridiques manipulables (comme par exemple le périmètre des collectivités territoriales, ou leurs compétences) dont la fonction dominante serait d'abord l'affirmation d'une appropriation politique, et donc l'exercice du pouvoir de domination – notamment étatique - dans l'espace⁵⁷⁹.

⁵⁷⁵ Foucault, Michel, « Le sujet et le pouvoir », in *Dits et Ecrits II. 1976-1988*, Paris : Gallimard, 2001, pp.1041-1062.

⁵⁷⁶ Raffestin, Claude, « Repères pour une théorie de la territorialité humaine », *Cahier / Groupe Réseaux*, n°7, 1987, pp.2-22.

⁵⁷⁷ Le principal fait marquant est la création des communes et départements avec les décrets des 14 et 22 décembre 1789. Aujourd'hui la structure territoriale est parfois désignées sous l'expression de « mille feuilles administratives ou territoriales » pour marquer la superposition de nombreuses couches institutionnelles d'échelles et de compétences différentes, allant du quartier jusqu'à l'Union Européenne en passant par les départements, institutions regroupant des communes, départements, régions, nation, entre autres.

⁵⁷⁸ Marcou, Gérard, « II. Bilan et avenir de la déconcentration », *Annuaire des collectivités locales*, T.22, 2002, pp. 25-49.

⁵⁷⁹ Le territoire apparaît dans cette optique comme le concept important d'un dispositif territorial social et organisationnel de gouvernement (voir aussi : Agamben, Giorgio, *Qu'est ce qu'un dispositif ?*, Paris : Rivages, 2007).

1.1. L'INVENTION DU TERRITOIRE : CONTEXTE D'UNE CONSTRUCTION CONCEPTUELLE

La notion de territoire résulte généralement de l'association d'un espace et d'un droit de propriété. En tant qu'étendue terrestre ou maritime appropriée, il est au cœur de la notion moderne de pouvoir politique⁵⁸⁰. Comme nous l'évoquions plus tôt, avoir le monopole de la violence légitime sur un territoire est considéré par les doctrines juridiques classiques et légitimatrices comme un des deux attributs de la qualité d'Etat souverain – l'autre étant le monopole de la coercition sur une population. La définition et la construction sociale et juridique du concept de territoire devient alors un enjeu crucial pour les autorités étatiques, dans la mesure où c'est une pièce essentielle d'un système pour organiser les dispositifs d'exercice du pouvoir dans l'espace.

Le fonctionnement des institutions diverses – éducation, police, santé, défense, *etc.* - qui se voient ainsi organisées et déployées dans l'espace a pour effet de distribuer la justice dans une multitude de comportements et ainsi d'entretenir et renforcer le pouvoir institutionnalisé⁵⁸¹. Dans le contexte français, parler de territoire revient donc nécessairement à faire référence de manière plus ou moins directe à un espace physique de pouvoir, ou le souverain *in fine* est l'Etat⁵⁸². Ainsi la principale conception du territoire retenue aujourd'hui serait celle d'un territoire politique, dominé par une série d'autorités administratives et politiques dans un ou plusieurs domaines juridictionnels donnés. Elle serait conception « première », car descendante d'une lignée légitimatrice ancienne et dont la plus profondément ancrée dans nos institutions et dans les registres de pensée pratiques classiques et officiels⁵⁸³. Aussi, sur le plan intellectuel, elle dominait au moins jusqu'aux années 1970 les autres notions de territoire⁵⁸⁴.

⁵⁸⁰ Tilly, Charles, « La guerre et la construction de l'Etat en tant que crime organisé », *Politix*, Vol. 13, n°49, 2000. pp.97-117.

⁵⁸¹ Que l'on songe à la manière avec laquelle les juristes travaillent la jurisprudence afin d'auto-instituer de nouveaux corps de règles et des pratiques, auto-instituant ainsi en même temps leurs propres institutions légales dans un cadre de droit. Le cas emblématique de la Cour suprême américaine, illustre cela : en s'auto-établissant progressivement compétentes sur un certain nombre de domaines, et en construisant de manière tâtonnante et stratégique son propre corps de doctrine auto-justifiant, la Cour a réussi à construire progressivement par elle-même au cours de son histoire un pouvoir politico-administratif déterminant pour le régime politique américain; (cf. Deysine, Anne, *La Cour suprême des Etats-Unis : droit, politique et démocratie*, Paris : Ed. Dalloz, 2015). En ce qui concerne la France, le précis Dalloz illustre à quel point les juristes sont conscients des lacunes du dispositif juridique territorial, qu'il s'agit ainsi de combler, ce qui justifie de nouvelles législations et pratiques juridiques.

⁵⁸² Bourdieu, Pierre, *Sur l'Etat... op.cit.*, , 2012.

⁵⁸³ Pour l'assimilation progressive du territoire à un espace entouré de limites (ligne conceptuelle et légale) et de frontières (lieux formant ligne de défense) en général associées à une histoire (la Gaule historique) et à des événements géographiques (fleuves, montagnes, etc.), voir l'excellent petit article de synthèse : Norman, Daniel,

Le territoire, objet construit dans le cadre de la gouvernamentalité classique

Ainsi, la définition conventionnelle de « Territoire » indiquée par le dictionnaire⁵⁸⁵ distingue, tout autant qu'elle combine, un sens « objectif » - le territoire en tant qu'étendue géographique : « *Étendue de terre, plus ou moins nettement délimitée, qui présente généralement une certaine unité, un caractère particulier* » - et un sens juridique et historique : « *Espace borné par des frontières, soumis à une autorité politique qui lui est propre, considéré en droit comme un élément constitutif de l'État et comme limite de compétence des gouvernants* ». Signe de cette centralité, le territoire politique apparaît comme l'envers inséparable du territoire physique et naturel⁵⁸⁶. En mettant en résonance les pendants physionomiques d'un espace singulier donné d'une part et les pendants juridico-historiques de cet espace d'autre part, il fait de l'autorité humaine institutionnalisée sur une aire contiguë et délimitée la caractéristique de base de la spatialisation des affaires humaines, au même titre que les lois de la nature régiraient les phénomènes physiques⁵⁸⁷. Cette naturalité bien connue prolongerait la naturalité de l'affectation d'un territoire à une personne régnant de droit.

Cette conception du territoire est issue d'un processus long de construction en Europe au cours de la période féodale⁵⁸⁸. A partir du XVI^{ème} siècle, la monarchie française consacre, à travers les Lois Fondamentales du Royaume, le principe d'inaliénabilité du domaine royal⁵⁸⁹, droit du souverain sur des terres et devoir de les maintenir et protéger, attachant ainsi des entités physiques (des régions, pays, comtés, etc.) à la personne du monarque, à la fois mortelle et atemporel⁵⁹⁰. Comme le note Michel Foucault au sujet de la naissance de la

Ozouf-Marignier, Marie-Vic, « Atlas de la Révolution Française. Le territoire, réalités et représentations* », *Mappemonde*, n°4, 1989, pp.34-37.

⁵⁸⁴ Négrier, Emmanuel, « Politique et territoire : fin de règne et regain critique », in Vanier, Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2009, p.123.

⁵⁸⁵ ATILF, « Territoire », *Trésor de la Langue Française* [en ligne], consulté le 23.11.15. : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=952584120;>

⁵⁸⁶ Norman, Daniel, Ozouf-Marignier, Marie-Vic, *op.cit.*, 1989.

⁵⁸⁷ Santos, Milton, « Chapitre 6. Le temps (les événements) et l'espace », in *La nature de l'espace*, Paris : L'Harmattan, 1997, pp.103-121.

⁵⁸⁸ Sassen, Saskia, *Territory, Authority, Rights, From Medieval to Global Assemblages*, Updated Edition, Princeton, New Jersey : Princeton University Press, 2006, p.31.

⁵⁸⁹ Ellul, Jacques, « Monarchie », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 24.11.15. : [http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/monarchie/.](http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/monarchie/)

⁵⁹⁰ Bourdieu, Pierre, *op.cit.*, 2012.

gouvernementalité⁵⁹¹ du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle, le nouvel art de gouverner qui se développe alors se pose en opposition au modèle du « Prince », théorisé notamment par Nicolas Machiavel, et qui a la particularité de comporter une conception moderne de la politique⁵⁹². Il est reproché en effet à cette dernière conception son extériorité vis-à-vis tant du territoire – le prince n'est *a priori* attaché ni aux gens, ni aux choses, car il les domine – que son éthique assez novatrice alors, qui faisait de l'acquisition et du maintien du pouvoir une finalité en soi valable pour elle-même⁵⁹³. Au contraire, la gouvernementalité classique place le souverain à la tête de l'Etat, c'est-à-dire intégré à ce dernier, afin de gouverner un territoire et sa population dans le but de « *faire croître, de l'intérieur, les forces de l'Etat* » : richesse et nombre de personnes, meilleure santé et longévité de la population, accroissement du pouvoir des volontés et des mœurs de celle-ci, *etc.* La relation entre qualités d'une population et qualité de l'Etat devient l'objet de la science du gouvernement qui naît à cette époque, dans un premier temps en Allemagne et en Italie, et qui est nommée alors « science de la Police »⁵⁹⁴. Michel Foucault trouvera dans l'archétype du pouvoir « pastoral », qui prend la métaphore du rapport entre le berger et son troupeau pour désigner le bon gouvernement, une des sources philosophiques de cette pensée du gouvernement. La rationalité propre à l'Etat-nation contemporain français se construit dans et par une relation gouvernementale vers les populations, objets de soins et d'attention⁵⁹⁵.

Le territoire dans la seconde génération de technologies de gouvernement

Dans la gouvernementalité classique qui apparaît au XVI^{ème} siècle, la domination d'un espace physique par une autorité politique est instituée par le prisme du droit et des doctrines politiques de l'Etat. Ces dernières banalisent la domination d'une organisation unique sur un territoire, et elles en font le principal attribut de souveraineté (concept

⁵⁹¹ « par "gouvernementalité", j'entends l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, quoique très complexe de pouvoir qui a pour cible principale la population, pour forme majeure le savoir de l'économie politique, pour instrument technique essentiel le dispositif de sécurité. », (in Foucault, Michel, *Sécurité, Territoire, Population...op.cit.*, 2004, p.111).

⁵⁹² *Ibid.* ; Machiavel, Nicolas, *Le Prince, et autres textes*, Paris : Gallimard, 2007.

⁵⁹³ Foucault, Michel, « La Gouvernementalité », in *Dit est Ecrits II*, Paris : Gallimard, 2001, pp.638-643.

⁵⁹⁴ « La population va apparaître par excellence comme étant le but dernier du gouvernement, parce que au fond, quel peut-être le but de ce dernier ? Certainement pas de gouverner, mais d'améliorer le sort des populations, d'augmenter leurs richesses, leur durée de vie, leur santé. Et les instruments que le gouvernement va se donner pour obtenir ceux qui sont, en quelque sorte, immanentes au champ de la population, en agissant sur elle directement par des campagnes ou encore, indirectement, par des techniques qui vont permettre, par exemple, de stimuler, sans que les gens s'en aperçoivent trop, le taux de natalité, ou en dirigeant dans telle ou telle région, vers telle activité, les flux de population. La population apparaît donc, plutôt que la puissance du souverain, comme la fin et l'instrument du gouvernement : sujet de besoins, d'aspirations, mais aussi objet entre les mains du gouvernement. » (Foucault, Michel, *op.cit.*, 2004, p.108-109).

⁵⁹⁵ Thomas, Hélène, *op.cit.*, 2010.

juridique). Mais cette domination physique d'un territoire, qui s'incarne par la multiplication des forteresses et des symboles incarnant la présence du pouvoir central sur tout le territoire, est aussi complétée par la mise en place d'institutions et d'aménagements à même de discipliner, ordonner, policer une population afin de la transformer en un groupe d'individus, non seulement plus vertueux d'un point de vue moral, mais aussi selon des canons esthétiques, des comportements économiques, *etc.* Par exemple, la spatialisation de ces stratégies disciplinaires se traduit par le réaménagement des quartiers insalubres des villes à des fins notamment sanitaires, mais aussi à des fins de structurations des fonctions sociales (quartier d'habitation, du commerce, des notables, *etc.*). La « Police »⁵⁹⁶ constitue ainsi une première doctrine gouvernementale, instrumentée principalement par un système d'organisation technique, juridique et symbolique de l'espace. Cette « technologie gouvernementale » vient ainsi en quelques sortes recouvrir et compléter la domination brute du souverain médiéval et constituer une rationalité de l'institution étatique.

Michel Foucault montre que cette première génération de technologies gouvernementales (« Police », aussi qualifié de « gouvernementalité classique ») est peu à peu complété à partir du XVIIIème siècle par une seconde doctrine gouvernementale, construite autour du concept de sécurité des populations⁵⁹⁷. Elle résulte de l'émergence de la problématique de l'imprévisibilité des événements, catastrophes et calamités telles que la famine, épidémies ou révoltes. L'essor d'une science économique nationale au service de la politique – avec l'école française des « Physiocrates » ainsi que l'invention d'une première comptabilité nationale – va permettre à la fois de construire le problème, c'est-à-dire d'en proposer une formulation intelligible, et de concevoir une nouvelle génération de techniques et outils mais aussi de stratégies de gouvernement. En fonction des connaissances sur un territoire et sur ses populations permises par l'invention de la statistique, il s'agit de manipuler les comportements des entités économiques et sociales, existantes de manière à favoriser, encourager, faire émerger et/ou à décourager, éviter, prévenir certaines situations. Ainsi, des aménagements directs dans l'espace, comme la construction de routes, de ports et de marchés, visent à favoriser la circulation et le commerce, notamment des grains, ou bien à établir une plus grande proximité des commerçants avec ces manufactures⁵⁹⁸. En structurant des activités économiques *a priori* banales, car touchant au quotidien de toute une population, ils structurent le territoire de vie et les situations socio-économiques des personnes. Aussi, ces politiques transforment *de facto* les conditions de vie, si possible dans

⁵⁹⁶ « Police » au sens du XVIIème siècle, c'est-à-dire qui ordonne, retire les aspérités et met en valeur (« policer »).

⁵⁹⁷ Foucault, Michel, *Territoire, Sécurité Population... op.cit.*, 2004.

⁵⁹⁸ Nous avons par exemple déjà évoqué dans le chapitre premier des exemples de ces mesures ainsi que leur logique avec le cas du Colbertisme (voir Chapitre 2, première section).

la direction de la doctrine de l'individu idéal alors en vigueur (le « bon père de famille », le « bon travailleur », le « bon entrepreneur », *etc.*).

Dans cette seconde génération de technologies gouvernementales, il s'agit d'exercer un certain type de pouvoir sur la vie des personnes, par l'intermédiaire des catégories de « territoire » et de « population ». Aussi, Michel Foucault a parlé de « Biopouvoir »⁵⁹⁹. Le large emploi de stratégies s'appuyant sur ces concepts, notamment à partir du XIX^{ème} siècle, marque l'irruption à la fois de l'économie politique, de la médecine ou de la démographie, mais également de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire comme des sciences et arts cruciaux pour la réalisation du projet de gouvernement⁶⁰⁰. L'accroissement des forces nationales par amélioration et sécurisation des conditions de vie des gens, à l'intérieur d'un territoire national, est donc un processus essentiel du maintien de l'ordre étatique, dans cette logique de l'Etat-nation⁶⁰¹. Surtout, il dénote d'une nouvelle conception du gouvernement dans laquelle le problème de ce que nous appelons aujourd'hui le « développement » d'une nation ⁶⁰² justifie l'intervention publique dans une série de nouveaux secteurs, qui apparaissent ainsi des nouveaux domaines d'action (et des objets communs de débat ou d'attention), tout en constituant des objets d'étude pour des sciences spécialisées : la santé, l'éducation, la motivation à entreprendre et la circulation de la monnaie, la correction des déviances, *etc.*⁶⁰³

1.2. LA TERRITORIALISATION : UNE STRUCTURATION SPATIALE DE L'ADMINISTRATION

Par le travail de construction doctrinaire des points de vue, la nouvelle technologie de gouvernement qui s'impose assimile inséparablement population, territoire et Etat, au niveau du territoire national (« la France »), mais également dans ce qu'on appelle la sphère « internationale ». Cette sphère n'est pas un espace « ouvert », mais simplement le

⁵⁹⁹ Le Bios désignant la vie, mais aussi le corps des personnes ; la croissance de la population et son état (sanitaire) semblent dépendre de qualités du corps et de l'esprit (*cf.*: Foucault, Michel, « La politique de la santé au XVIII^e siècle », in *Dit est Ecrits II*, Paris : Gallimard, 2001, pp.725-742).

⁶⁰⁰ Foucault, Michel, *Territoire, Sécurité Population... op.cit.*, 2004, p.280.

⁶⁰¹ Badie, Bertrand, *op.cit.*, 2013.

⁶⁰² Michel Foucault parle de « problème population-richeesse » (voir le résumé du cours : « Sécurité, Territoire, Population », in *Dit est Ecrits II*, Paris : Gallimard, 2001, p.721).

⁶⁰³ « La légitimité de l'État consiste à étendre le public, qu'il protège, et qui est le témoignage manifeste de sa protection. Jusqu'à une date très récente, en accroissant le domaine du public (la santé, l'enseignement, la culture, la nationalisation des grands moyens de production, de financement et de transport), l'État cultivait sa légitimité, car il montrait sa sollicitude pour la société. » (Jaume, Lucien, « L'Etat administratif et le libéralisme, une histoire française », Paris : Fondapol, 200ç, p.12, version en ligne consultée le 24.04.18. : http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/pdf/documents/DT_Etat_administratif_et_liberalisme.pdf).

prolongement de la logique gouvernementale à l'échelle de l'espace mondial. Il s'agit, en fait, essentiellement d'un monde interétatique dans lequel des Etats étrangers existent tant qu'ils sont souverains (monopole de la violence) sur un territoire et sur une population. Ainsi, une gestion particulière des populations étrangères de passage ou vivant sur le territoire national est mise en place, avec un droit particulier (le « droit des gens ») ainsi que des conventions sociales de représentations (pratiques diplomatiques).

Comme nous l'avons vu, la doctrine de la « Police » va servir de base au développement d'une conception particulière du territoire en tant que constitutif de la souveraineté étatique : un territoire est nécessairement soumis à l'autorité d'un unique « centre » politique, et inversement il ne peut y avoir d'autorité souveraine sans territoire. Ce qui se trouve à l'intérieur de cet espace approprié se trouve légitimement soumis à un certain régime légal et moral commun. Dans la seconde génération des technologies de gouvernement⁶⁰⁴, de nouvelles fonctions et interprétations viennent se juxtaposées sur cette première conception « classique » du territoire. Dans le contexte par exemple de l'industrialisation des sociétés occidentales au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, les nouveaux modes d'exercices du pouvoir ne s'exercent plus seulement sur les conditions matérielles de vie et de mort, mais cherchent à agir sur la subjectivité des personnes, c'est-à-dire sur leurs identités et les manières d'être. Les conditions sociales sont intériorisées : il s'agit de construire des citoyens nationaux avec certains types de mentalités⁶⁰⁵. Des institutions sanitaires et psychiatriques, pénitentiaires et d'éducation nationale, jusqu'à la sécurité sociale et à l'urbanisme trouveront dans ce cadre un terrain favorable à leur développement⁶⁰⁶.

Les intérêts techniques d'une organisation administrative du territoire

Le concept de « territoire » apparaît ainsi comme un instrument structurel du dispositif d'opérationnalisation de ces savoirs : il permet de quadriller l'espace et d'organiser l'administration étatique en fonction des situations qu'elle est sensée traiter. Il aménage mentalement et légalement des aires continues afin d'y déployer une organisation administrative, telle une grille unifiée permettant la prise en compte d'une diversité de

⁶⁰⁴ Il s'agit d'un ensemble que Michel Foucault a appelé « Biopouvoir » qui, rappelons le, exprime un pouvoir qui s'exerce sur les corps, par individualisation et intériorisation de conditions sociales issues de politiques publiques.

⁶⁰⁵ Foucault, Michel, *Territoire, Sécurité, Population... op.cit.*, 2004, p.334 ; Thomas, Hélène, *op.cit.*, 2010.

⁶⁰⁶ Foucault, Michel, *Naissance de la biopolitique... op.cit.*, Paris : Seuil, 2004 ; voir également une copie de : Foucault, Michel, « Naissance de la biopolitique - résumé du cours au Collège de France », *In Annuaire du Collège de France, 79^e année, Histoire des systèmes de pensée, année 1978-1979*, repris dans *Dits et écrits*, Vol. III., Paris : Gallimard, 1979, consulté le 12.12.15. : <https://foucault.info/documents/foucault.naissanceDeLaBiopolitique/>.

situations régionales⁶⁰⁷. Si l'organisation territoriale apparaît chaotique et irrégulière sous l'Ancien Régime, avec des régions aux tailles inégales et enclavées, les refontes et redécoupages entrepris à partir de 1770, qui trouvent leur concrétisation sous la Première République et le Premier Empire⁶⁰⁸, rationalisent et uniformisent fortement le découpage politique infranational⁶⁰⁹. Sans parvenir à réellement abolir les anciennes cohérences locales (évêchés, paroisses, provinces), et cela malgré une certaine hostilité des révolutionnaires jacobins⁶¹⁰, ces changements institutionnalisent une nouvelle grille territoriale, instaurant un nouveau découpage par-dessus le canevas féodal et catholique⁶¹¹, réorganisant par là même le sens et les fonctions données aux nouvelles entités politiques locales. Ainsi, l'adoption du principe d'égalité d'accès pour disposer les chefs-lieux de département, à une journée de cheval de la commune la plus éloignée comme suggéré par les physiocrates⁶¹², favorise tant la centralisation⁶¹³ que l'ancrage local⁶¹⁴ de l'administration.

Face au problème de la gestion cohérente de situations locales très diverses et contingentes, l'administration apparaît ainsi comme une machine à unifier politiquement les territoires⁶¹⁵. Elle agit en arrimant les hétérogénéités politiques locales ainsi que les pratiques

⁶⁰⁷ Michel Foucault a établi la catégorie des « mécanismes disciplinaires », c'est-à-dire qui discipline des situations extrêmement hétérogènes, éparses, hybrides en les rendant régulières, saisissables, compréhensibles et manipulables à l'intérieur de sciences, afin d'exercer des techniques qui classent et traitent ces situations. Les géographes Paul Claval et Claude Raffestin prolongent ces réflexions en montrant notamment qu'il faut chercher dans l'organisation opérant les aménagements de cet espace-temps un élément central de l'exercice de ce pouvoir général. Cf. Claval, Paul, *Espace et pouvoir*, Paris : Presses Universitaires de France, 1978 ; et Raffestin, Claude, *Pour une Géographie du pouvoir*, Paris : Litec, 1980. La fonction stratégique principale des organisations administratives a pu être résumée ainsi : « *Les problèmes de l'administration sont pour une large part ceux d'une administration de production, à savoir que l'enjeu essentiel est celui de la mise en œuvre, de l'adaptation des politiques nationales à des réalités locales diverses.* », (Thoenig, Jean-Claude, Duran, Patrice, « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, n°4, 1996, pp.580-623).

⁶⁰⁸ Avec la mise en place des départements et communes, l'abolition des privilèges régionaux et la fixation de chefs-lieux centraux à chaque territoire.

⁶⁰⁹ Legendre, Pierre, *Trésor historique de l'Etat... op.cit.*, 1980, p.119.

⁶¹⁰ Guignard, Didier, « La région en question(s) », in Regourd, Serge, et al. (dir.), *La décentralisation*, Paris : LGDJ, 2013, p.168-169.

⁶¹¹ Pontier, Jean-Marie, « Quel avenir pour le département ? », *Revue d'Analyse et de Veille Juridique (AJDA)*, 3 oct. 2011, cité dans Manrique, Jean-Charles, *La division territoriale - Essai sur la réforme impensée*, Voiron : Territorial Editions, 2014, p.19.

⁶¹² Tanchoux, Philippe, « Les "pouvoirs municipaux" de la commune entre 1800 et 1848 : un horizon chimérique ? », *Parlements[s] Revue d'histoire politique*, n°20, 2014, p.36.

⁶¹³ Puissance des relations administratives verticales entre capitales, chefs-lieux des départements et communes par amélioration des routes et définition de point unique de commandement à chaque échelon hiérarchique pour une zone clairement délimitée. Cette uniformisation claire du schéma administratif contribue à l'amélioration par standardisation des relations de commandement-contrôle entre les différentes entités : services nationaux et décentralisés, élus locaux et juridictions administratives, etc.

⁶¹⁴ Etablissement de relations horizontales avec le tissu social local car facilité d'accès au chef-lieu de département par exemple pour les personnes possédant un cheval – la préfecture se situant à la distance raisonnable d'une journée à cheval maximum du point le plus éloigné du département. Cette relative proximité favorise la construction de relations entre notables locaux et administration (cf. Grémion, Pierre, *Le pouvoir périphérique : Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris : Seuil, 1976).

⁶¹⁵ Allières, Paul, *L'invention du territoire*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 1980.

vernaculaires à une structure administrative et politique standardisée. Paul Allières montre ainsi que :

« Cette hétérogénéité qui marque finalement l'espace national est une cause permanente de crise et de déséquilibre que la forme de domination politique centrale ne permet pas de réguler en permanence. C'est l'administration qui joue donc un rôle de stabilisation. Elle dispose pour cela d'une apparente polyvalence : elle met en œuvre des règles contraignantes, édictées par ses directions à tous niveaux et par le sommet des institutions politiques. Les prérogatives de puissance publique la placent en dehors des pressions particularistes tout en la posant comme organe de pouvoir à la base. Mais elle se joue autant des pressions « locales » en faisant fonctionner des règles gratifiantes, base d'une logique de services et d'un réseau de clientèle branché sur sa structure hiérarchique. Cette polyvalence s'adapte à des situations concrètes différentes selon les physionomies variables des sociétés locales [grâce aux relations qu'elle noue avec les notables locaux]. Elle permet à la hiérarchie administrative de les unifier en contrôlant tous les relais socio-politiques disséminés spatialement et théoriquement hors de sa portée (ou échappant potentiellement au contrôle de l'Etat). Ce faisant, l'administration travaille en permanence au renforcement de l'unité territoriale. En dépit des changements du pouvoir d'Etat et des mutations de fonctions de l'Etat central, elle maintient la centralisation territoriale puisqu'elle a besoin d'elle pour que ne soient pas dissociées ses fonctions polyvalentes. L'administration est donc bien une instance constitutive du territoire. »⁶¹⁶

Ainsi les découpages territoriaux permettent de répartir et distribuer dans l'espace le pouvoir, en définissant une armature juridictionnelle composée de départements, arrondissements, cantons, communes, académies, préfectures militaires, etc.

Plus qu'une simple désignation de lieux et d'espaces d'action, cette organisation transforme les anciennes cohérences locales en imposant un nouvel ordre administratif, institutionnel mais également politique par la définition d'assemblées élues et représentatives⁶¹⁷. Comme le rappelait Paul Allières, cette caractéristique, par l'emprise qu'elle provoque, est centrale pour la légitimation locale du découpage territorial. Cela n'est pas sans conséquences sur le développement des mentalités et des pratiques. Les populations concernées sont en effet conduites progressivement à sans cesse se référer à l'espace politico-administratif officiel, à adopter les dénominations de lieux ainsi que les positions des

⁶¹⁶ Allières, Paul, *ibid.*, p.151.

⁶¹⁷ Au moins en ce qui concerne les régimes républicains.

frontières. Par exemple, à partir de 1873, l'éducation nationale permet un enseignement politisé de la géographie auprès de l'ensemble de la population⁶¹⁸, provoquant une préparation des esprits et l'institution d'une conscience collective de la nation en tant que « *communauté politique imaginaire, et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine* »⁶¹⁹. Les institutions administratives et les politiques qu'elles mettent en œuvre font donc vivre les nouveaux découpages en participant de leur ancrage culturel dans des pratiques, c'est-à-dire de leur intériorisation large par les populations⁶²⁰. On sait, par ailleurs, à quel point l'école républicaine obligatoire pour tous a joué un rôle important pour la construction d'un sentiment d'appartenance national par la généralisation du français classique à toutes les classes sur l'ensemble du territoire national⁶²¹.

Territoire et contrôle des ressources économiques du pouvoir

Claude Raffestin et Angelo Barampama résument ainsi les rapports entre espace et pouvoir entretenus au travers du concept de territoire :

*« La source du pouvoir n'est pas unique, au contraire, elle est fragmentée et ubiquiste. Les phénomènes de répartition qui traitent de population, de langage, de religion, d'activité économique ou d'expression culturelle ne s'épuisent pas eux-mêmes mais renvoient toujours à des dissymétries que les acteurs déterminés cherchent à préserver, à augmenter, à restreindre, à annuler. La production territoriale elle-même peut être ainsi interprétée comme une projection du champ du pouvoir sur un espace donné. Il suffit d'un changement des codes politiques, par exemple la référence à des codes centralisateurs ou décentralisateurs, pour modifier les maillages, pour réorganiser les réseaux et les hiérarchies. [...] Le territoire est donc tout à la fois une production idéologique et une appropriation étatique qui traduit un mode spécifique de gestion. »*⁶²²

En retour, la territorialisation apparaît donc essentielle pour le fonctionnement de l'appareil administratif gestionnaire. Les ressources nécessaires au maintien et au fonctionnement de

⁶¹⁸ Lacoste, Yves, *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, Paris : La Découverte, 2012.

⁶¹⁹ Anderson, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'essor du nationalisme*, Paris : La Découverte, 2006, repris et cité dans Orlando, Sophie (ed.), Grenier, Catherine (dir.), *Arts et mondialisation, anthologie de textes de 1950 à nos jours*, Paris : Ed. du Centre Pompidou, 2013, p.54.

⁶²⁰ Roger Brunet montre, par exemple, les régularités et principes spatiaux d'organisation du territoire de Champagne. Ces aménagements constituent des structures matérielles et symboliques qui influencent le développement territorial, mais les mouvements et choix des acteurs rétroagissent sur la structure et transforment la forme du territoire (exemple de la disposition des services sur le territoire, des choix de localisation des populations, etc.) (cf. Brunet, Roger, *Atlas et géographie de Champagne, Pays de Meuse et Basse-Bourgogne*, Paris, Flammarion, 1981).

⁶²¹ Anderson, Benedict, *op.cit.*, 1986.

⁶²² Raffestin, Claude, Barampama, Angelo, « Espace et pouvoir », in Bailly, Antoine (dir.), *Les concepts de la géographie humaine*, Paris : Armand Colin, 2005, p.67.

cette organisation sont également structurées territorialement. Claude Raffestin identifie ainsi deux substances essentielles à l'organisation territoriale des activités humaines⁶²³, l'information et l'énergie, qui sont deux catégories de phénomènes classiques considérées en cybernétique comme essentielles pour l'organisation des systèmes artificiels ou naturels⁶²⁴.

Nous avons vu que le mécanisme de base de contrôle et d'action territoriale de type disciplinaire consiste à attribuer des identités stables aux événements complexes et multiples qui se révèlent dans un espace donné. Les frontières d'un territoire ne sont pas seulement des marqueurs qui permettent de produire les connaissances nécessaires à la gestion des éléments du territoire (par la cartographie, la statistique, etc.) mais aussi de positionner les dispositifs de contrôle et de reconnaissance des flux (personnes, marchandises, matières et énergies) et ainsi de prévenir et renseigner l'apparition d'événements extérieurs potentiellement négatifs⁶²⁵. Elles permettent donc l'établissement d'une connaissance nécessaire à la gestion des phénomènes diffus. Sur le plan énergétique, cette ressource est essentiellement mobilisée, mais pas uniquement, à travers le médium monétaire et des finances, qui permet de concentrer les efforts (des entrepreneurs, des travailleurs, les investissements publics) dans les domaines et les régions où les besoins ou la demande sont les plus forts⁶²⁶.

L'historien Charles Tilly montre aussi que la lutte menée par un groupe organisé pour dominer physiquement et lever un impôt sur un territoire donné, généralement en échange d'une protection (ce qu'il compare au « racket »), serait historiquement la forme première de domination politique coercitive dans l'Europe féodale : celle-ci prenait initialement une forme quasi-mafieuse de domination armée partielle sur les territoires terrestres⁶²⁷. L'institutionnalisation lente de ce pouvoir par le développement progressif du régime de droit légalisant la souveraineté du pouvoir royal ou impérial, et la relation historique cruciale qui s'est nouée entre ce dernier processus et la construction sociale du concept de territoire, sont à l'origine de la forme moderne d'Etat-nation territorial pratiquant une domination à base légale-bureaucratique plus efficace et acceptée de manière plus douce et diffuse par la population⁶²⁸. Aussi, la crise des formes classiques d'intervention étatique

⁶²³ Raffestin, Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : Librairies techniques, 1980.

⁶²⁴ Le Moigne, Jean-Louis, « Régulation des Réseaux et Réseaux de Régulation », *Cahier / Groupe Réseaux*, n°11, 1988, p.11 ; Le Moigne, Jean-Louis, *op.cit.*, 1999 ; voir également Bateson, Gregory, *op.cit.*, 1977, pp.271-274.

⁶²⁵ Badie, Bertrand, *op.cit.*, 2014 ; Morsel, Joseph, « Appropriation communautaire du territoire, ou appropriation territoriale de la communauté ? Observations en guise de conclusion », *Hypothèses*, n°9, 2006, pp.89-104.

⁶²⁶ Thoenig, Jean-Claude, Duran, Patrice, *op.cit.*, 1996.

⁶²⁷ Tilly, Charles, *op.cit.*, 2000.

⁶²⁸ Weber, Max, *Economie et société, 1...* *op.cit.*, 1995, pp.72-74 ; Weber, Max, *La domination légale à direction administrative bureaucratique. 1921*, Bibliothèque Les Classiques Des Sciences Sociales [en ligne], consulté le

sur l'industrie, que nous évoquions dans le chapitre précédent, seraient liées à un affaiblissement ou une inadéquation de l'efficacité des dispositifs d'exercice du pouvoir sur le territoire national.

1.3. LE TERRITOIRE, UN OBJET INSTITUTIONNEL MANIPULABLE

Nous avons jusqu'à présent considéré le territoire dans le cadre historique français comme un objet-artefact qui joue un rôle décisif dans le dispositif de gouvernement dans l'espace des populations et des richesses. Il permet notamment de penser et définir les conditions d'articulation entre global et local au sein d'un état-nation unitaire et souverain. Il n'est pas surprenant de constater la récurrence des tentatives de reformulations et réajustements, dans l'histoire des régimes politiques successifs depuis 1789. Plutôt que d'ignorer l'échelon local afin de l'éliminer en quelques sortes sur le plan « officiel »⁶²⁹, conformément aux principes républicains de l'« Etat unitaire », il s'agit plutôt d'adapter les principes et règles de distribution du pouvoir, qui justifient l'Etat tout autant qu'elles servent de référents à ses serviteurs pour agir, aux situations et aspirations changeantes des populations locales⁶³⁰. En d'autres termes, tant le concept de territoire, que le type d'organisation (et d'action collective) administrative qu'il permet ont fait l'objet d'un travail institutionnel de conception, de manipulation ou d'adaptation, notamment au cours des quarante dernières années.

La manipulation de la structure territoriale française

Les discussions menées dans les arènes politiques et savantes au sujet de l'organisation territoriale de la France ont eu une portée tant en matière philosophique (la pensée politique de référence) que concernant les pratiques conventionnelles d'action locale⁶³¹. Aussi, le concept de territoire a subi des pressions multiples et des réajustements

11.10.15. : <http://classiques.uqac.ca>, extrait avec autorisation provenant de Tessier, Roger, Tellier, Yvan, *Théories de l'organisation. Personnes, groupes, systèmes et environnement*, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, 1991, pp. 23-32.

⁶²⁹ Viguier, Jacques, « La décentralisation : d'une manière d'être dans l'Etat à une manière d'être hors l'Etat », in Regourd, Serge, Carles, Joseph, Guignard, Didier (dir.), *La décentralisation 30 ans après*, Toulouse : Presses de l'Université de Toulouse 1 Capitole, 2013, p.33.

⁶³⁰ Faure, Bertrand, « La recomposition des collectivités territoriales françaises », in Mathieu, Bertrand, Verpeaux, Michel, *Les mutations constitutionnelles des collectivités territoriales, Huitième printemps du droit constitutionnel*, Paris : Dalloz, 2014, pp.91-97.

⁶³¹ Ainsi par exemple, la critique de la structure territoriale héritée de la révolution qui se développe sous la Restauration (1814-1830) pose notamment la question de la possibilité d'un pouvoir municipal autonome. A partir de 1850, le corps préfectoral qui craignait en partie cette revendication en tant qu'elle menaçait le pouvoir

divers jusqu'à nos jours. Deux débats importants traversent plus récemment – quoiqu'ils aient des origines relativement anciens - le champ de l'organisation territoriale⁶³². Le premier porte sur l'aménagement de la structure territoriale (le « mille-feuille ») : il s'agit de définir les attributions des juridictions administratives aux différents niveaux (les domaines d'action publique dans lesquels elles sont compétentes), les niveaux d'autonomie des pouvoirs politiques à ces différents échelons (en termes financiers, les modalités d'élection, *etc.*), ainsi que la définition de leurs rapports mutuels⁶³³. On trouve dans ce domaine les questions de déconcentration administrative, et plus généralement du degré de proximité et de localité des services de l'Etat, dans un contexte de souveraineté unitaire⁶³⁴ associée aux questions omniprésentes de « décentralisation » du pouvoir⁶³⁵. La déconcentration administrative est ainsi sensée accompagner nécessairement la décentralisation politique⁶³⁶, les préfets devant être pourvus de moyens de contrôler la légalité des actes des collectivités territoriales, et de se substituer à ces dernières en cas de carence, à la mesure des transferts et attributions nouvelles de compétences aux collectivités dans le cadre de la décentralisation⁶³⁷. Le second débat porte sur le « découpage institutionnel »⁶³⁸, c'est-à-dire sur la définition des entités morales et de leurs périmètres géographiques, aux différents niveaux de la structure territoriale. La réforme des régions prévue par la Loi NOTRe du 7 août 2015⁶³⁹ est un nouveau jalon politique dans ce débat, de même que les réflexions et propositions visant à réformer le « mille-feuille » administratif et territorial français⁶⁴⁰, par la fusion des

administratif, mettra en place des pratiques conventionnelles de relation avec les maires, comme les conférences administratives cantonales (cf. Allorant, Pierre, « Les boîtes à idées de la réforme de l'administration territoriale en France, de la Restauration à Poincaré (1822-1926) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n° 20, 2013, pp.89-104).

⁶³² Dubois, Jérôme, Gaudin, Jean-Pierre, « Éditorial », *Espaces et sociétés*, n° 160-161, 2015, pp.9-16.

⁶³³ Rappelons-le, respectivement aux niveaux du département et de la région cohabitent une instance administrative déconcentrée (sous les ordres du préfet) et une instance politique décentralisée (un conseil délégué).

⁶³⁴ Kada, Nicolas, « La réforme de l'Etat territorial », *Revue française d'administration publique*, n° 141, 2012, pp.109-120 ; Pontier, Jean-Marie, « Les affaires locales », in Regourd, Serge, *et al.*, *op.cit.*, 2013, pp.146-164.

⁶³⁵ Kada, Nicolas, « Le Préfet est mort, vive le Préfet ! », in Regourd, Serge, *et al.*, *op.cit.*, 2013, p.99.

⁶³⁶ « Dans la conception française, les processus de déconcentration et de décentralisation vont ensemble. Ainsi, la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dispose que "l'administration territoriale de la République est assurée par les collectivités territoriales et par les services déconcentrés de l'État. Elle est organisée, dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales, de manière à mettre en œuvre l'aménagement du territoire, à garantir la démocratie locale et à favoriser la modernisation du service public". Cette loi réaffirme la libre administration et renforce les prérogatives des services déconcentrés de l'État vis-à-vis des administrations centrales. » (nous soulignons ; in Vie Publique, Qu'est-ce que la déconcentration ?, Direction de l'information légale et administrative [en ligne], consulté le 27.11.15. : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/principes-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-deconcentration.html>).

⁶³⁷ Marcou, Gérard, *op.cit.*, 2002, p.29.

⁶³⁸ Faure, Bertrand, *op.cit.*, 2014, p.94.

⁶³⁹ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (« Loi NOTRe »).

⁶⁴⁰ Par exemple, on ne compte plus les rapports et commissions officielles ayant préconisé des réformes, souvent radicales, de l'organisation territoriale. Pour n'en citer que deux, le rapport de la Commission Attali « pour la libération de la croissance française » (2008) propose la suppression des départements et l'attribution de leurs compétences aux établissements publics de coopération intercommunale (communautés de commune, urbaine et

communes ou la création de métropoles à statut particulier comme Lyon, Aix-Marseille et Paris. Les controverses que ces deux débats génèrent permettent de mettre en relief les relations qu'entretient la notion de « territoire » avec d'autres éléments de l'édifice conceptuel servant de référence et de convention collective au fonctionnement de l'institution politico-administrative étatique de domination territoriale. D'autre part, ils attirent l'attention, à l'intérieur de la notion de 'territoire', sur les éléments conceptuels variables et techniquement ajustables qui font l'objet des discussions sur les modifications à apporter.

Le schéma ci-après (Fig. 5) synthétise une partie du dispositif des normes et de principes qui régissent la structure politique et administrative du territoire. Il met en évidence les éléments variables, les contraintes et les tensions, ainsi que les techniques ou les principes qui organisent les évolutions dans le schéma général de la structuration territoriale française.

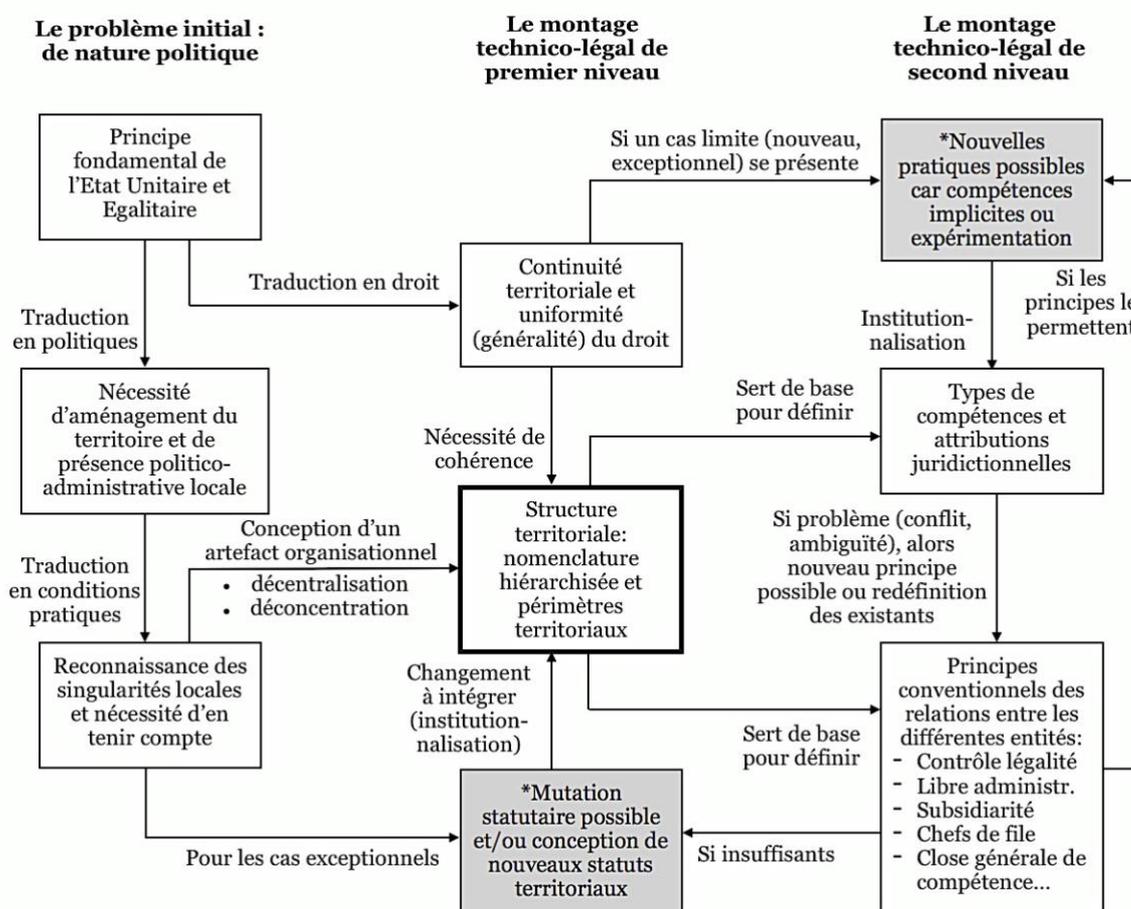


Figure 5 : Système de territorialisation du pouvoir politico-administratif étatique

d'agglomération) ; les travaux du Comité Balladur « Pour la réforme des collectivités locales » (2009) concluent à la nécessité de réduire le nombre de région en les fusionnant.

Ce modèle doit être compris dans une perspective dynamique, c'est-à-dire comme un processus normatif permanent de justification et de renouvellement des catégories juridiques et administratives qui instituent l'organisation territoriale. Ces éléments normatifs constituent le cadre officiel de référence pour l'action collective territoriale officielle et légale. Ils sont issus, en premier lieu, des débats d'idées historiques sur la nature du politique (théorie politique du régime en place, définition de la citoyenneté, etc.), sur la place du local (avec la reconnaissance par exemple d'un pouvoir communal) et sur les doctrines juridiques (comme la hiérarchie des normes). Il faut ainsi comprendre le point de départ, le principe d'état unitaire et d'égalité entre les citoyens et les territoires, comme un héritage de la révolution de 1789, qui a connu des recompositions jusqu'à aujourd'hui, par exemple sous la Restauration (1815-1830), mais qui n'a jamais véritablement cessé de servir de référence dans les débats sur l'organisation territoriale et sur les rapports de l'Etat aux populations locales⁶⁴¹. Ce principe constitutif de la territorialité du pouvoir en France, et de l'Etat lui-même, comme nous l'avons montré jusqu'ici, contient en lui-même une tension, qu'il s'agit de résoudre. Il est, en effet, dépassé en permanence par le local, par la nécessité de s'adapter à des conditions territoriales singulières, qu'elles soient culturelles, géographiques, sociales, économiques, etc. Face à cela, les juristes ont conçu des techniques pour maintenir une cohérence dans les principes et les fonctionnements conventionnels régissant l'organisation politique et administrative territorialisée (par la conception de règles régissant les relations entre les différentes entités, aux différents niveaux et entre entités d'un même niveau, par exemple). En outre, au fil des débats sur l'évolution des statuts territoriaux qui ont ponctué les quarante dernières années (et sur lesquels nous reviendrons dans la troisième section de ce chapitre), des formes conventionnelles d'innovations en matière territoriale se sont dégagées (voir les cases grisées sur la Fig. 5)⁶⁴².

Illustration du modèle d'organisation politique et administrative territoriale

La structure territoriale apparaît ainsi comme une solution technique de compromis répondant à la nécessité d'aménager le territoire et de maintenir une présence politique locale, dans un contexte de régime politique républicain, pour une communauté nationale, unitaire et égalitaire, tout en reconnaissant les nécessités de prendre en compte les particularités locales dans la gestion des affaires et l'implantation des lois et des mesures politiques. Si l'aménagement du territoire est une notion contemporaine, la nécessité d'assurer une présence territoriale, d'aménager l'espace de façon adéquate, en fonction de

⁶⁴¹ Allorant, Pierre, *op.cit.*, 2013.

⁶⁴² Voir ainsi les nombreuses discussions, notamment sur le caractère incomplet ou en construction permanente de la structure normative et doctrinale de la territorialisation dans Faure, Bertrand, *op.cit.*, 2014.

considérations économiques, sécuritaires ou de progrès social, est déjà présente dès la Révolution française. Elle s'apparentait au projet démocratique et républicain d'amélioration des conditions de vie pour tous. Sa mise en œuvre amène nécessairement à admettre l'existence de particularismes locaux, les réalités locales du pouvoir, dont il faut tenir compte afin d'agir effectivement localement et maintenir l'autorité légale des administrations centrales. La doctrine d'Etat Unitaire et Egalitaire (Article 1 de la Constitution de 1958), qui se traduit par la nécessité de maintenir un espace homogène dans lequel la loi générale et impersonnelle s'applique uniformément pose problème. En effet, la forme de la loi et les mesures prises par l'Etat sont conçues au départ dans un rapport vertical et centralisé⁶⁴³. La territorialisation de la structure administrative doit permettre de résoudre ce problème. Pour cela, la conception d'une taxonomie, c'est-à-dire d'un système de classes standards hiérarchisées et imbriquées, sert de base conceptuelle : du niveau central-national souverain jusqu'à la localité, il existe des sous-entités d'échelle géographique plus petite qui se voient attribuées des fonctions et des juridictions différenciées. Dans cette structure organisationnelle-territoriale, le niveau intermédiaire que constitue le département est considéré à ce point crucial que certains commentateurs parlent « d'administration- » ou de « pouvoir préfectoral » ⁶⁴⁴ . Le préfet véritable commis du gouvernement, et plus généralement représentant de l'Etat dans les départements, joue un rôle incontournable tant pour la bonne coordination des échelons les plus locaux avec les nationaux que pour l'évolution progressive de la structure administrative, par la mise en forme de mesure de déconcentration, notamment en accompagnement des politiques de décentralisation mise en œuvre à la suite de revendications locales légitimes⁶⁴⁵. Il faut voir dans ces deux doctrines - déconcentration et décentralisation - des facteurs d'évolution lents de la structure administrative de base. Dans les faits, la distribution des juridictions se trouve alors modifiée avec l'attribution de nouvelles compétences ou le déplacement de services à un échelon inférieur. L'ajout de nouveaux niveaux, comme la région (créée en 1964 et élevée au rang de collectivité territoriale en 1982), reconfigure également la structure organisationnelle-territoriale. Ces changements appellent par ailleurs à un enrichissement ou une réorganisation des éléments doctrinaires et des règles légales permettant la coordination

⁶⁴³ L'« organisation décentralisée » de la République (Art.1 de la Constitution de 1958) est concrétisée par le principe de « Libre administration » des collectivités territoriales (Art.34). Cette notion doit cependant faire face aux principes généraux du droit, à la doctrine de l'Etat Unitaire et Egalitaire, aux traditions fortement centralisatrices d'administration locale (cf. Faure, Bertrand, *Droit des collectivités territoriales*, 3^{ème} Ed., Paris : Dalloz, 2014, p. 21, 30, 31).

⁶⁴⁴ Le Lidec, Patrick, « L'impossible renouveau du modèle préfectoral sous la quatrième République », *Revue française d'administration publique*, 2006, n° 120, p. 695-710.

⁶⁴⁵ Allorant, Pierre, *op.cit.*, 2013 ; Faure, Bertrand, *op.cit.*, 2014, p.94 ; Kada, Nicolas, *op.cit.*, 2012 ; Viguier, Jacques, *op.cit.*, 2013.

entre niveaux⁶⁴⁶. Cependant, une mutation statutaire du territoire concerné peut également avoir lieu en fonction des contingences politiques. Il peut s'agir d'un changement vers un statut déjà existant, comme l'illustre le cas de Mayotte devenue département français en 2011, ou bien de la conception d'une nouvelle forme d'entité territoriale, par exemple avec la « collectivité de Corse » qui devrait être effective en 2018.

Comprendre le territoire en tant qu'artefact amène donc à montrer comment la notion est d'abord conçue et mise en œuvre dans un contexte d'organisation légale-rationnelle du pouvoir dans l'espace depuis au moins 1789. Ce type d'étude conduit, cependant, aussi à entrer dans une logique de réification de l'espace politique, caractéristique de la raison gouvernementale moderne : « *Si l'administration est centralisée, que l'Etat qui l'enveloppe soit fédéral ou unitaire, c'est qu'elle doit la logique de ses décisions à un centre politique unique. Tout se passe comme si elle était l'organisation chargée de relier le particulier (les impulsions locales ou sociales) au général (le pouvoir d'Etat), l'individuel à l'universel, l'irrationnel au rationnel.* »⁶⁴⁷ Nous avons soutenu avec Michel Foucault que le modèle descendant de gouvernement prend comme finalité la population en tant qu'objet de soin et d'attention. Or, la cybernétique⁶⁴⁸ et la science politique⁶⁴⁹ nous montrent que toute interaction entre éléments finalisés se traduit nécessairement par une situation de contrôle réciproque, et que le pouvoir ne s'exerce pas dans un sens unique, mais qu'il est plus ou moins producteur d'interdépendances. Aussi, quelles sont les conséquences de la reprise, de la réappropriation ou du détournement du concept de territoire par ces mêmes populations ? Il est en effet possible de considérer cela comme des effets culturels normaux de l'intériorisation par les populations des rapports politiques et des cadres institutionnels instaurés par le dispositif politique et administratif territorialisé. La situation sociale de ces populations (ainsi que les mentalités, les conceptions culturelles, etc.) rétroagit

⁶⁴⁶ Ce que dans la Figure 1 nous avons appelé « Principes de relations conventionnels entre les différentes entités » : la désignation de collectivité « chef de file » permet ainsi la clarification des fonctions de coordination lorsque plusieurs collectivités sont impliquées (cf. Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles); le principe de subsidiarité définit, quant à lui, à quelles conditions certains problèmes doivent être traités au niveau national ou européen (cf. Art.5 du Traité sur l'Union Européenne, 2012).

⁶⁴⁷ Alliès, Paul, *op.cit.*, 1980, p.150.

⁶⁴⁸ Voir ainsi la « Loi des variétés requises » de W.R.Ashby, appelée aussi « Première loi de la cybernétique » (cf. Ashby, William R., *An introduction to cybernetics*, Londres : Chapman & Hall, 1956, rééd. 1999 [en ligne], consulté le 20.12.15. : <http://pespmc1.vub.ac.be/books/IntroCyb.pdf> ; voir en particulier la page 202 et les suivantes).

⁶⁴⁹ Nous nous appuyons là sur la notion de pouvoir en science politique et en sociologie politique retenue par Sabrina Brulot (in *Mise en œuvre de projets territoriaux d'écologie industrielle en France : vers un outil méthodologique d'aide à la décision*, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace, Université de technologie de Troyes, 2009) à partir des travaux de Ronald Mitchell (Mitchell, Ronald, K., Agle, Bradley R., Wood, Donna J., *op.cit.*, 1997) inspirés notamment de Robert Dahl (Dahl, Robert L., « The concept of power », *Behavioral Science*, n°2, 1957, pp.201- 215) et d'Alitai Etzioni (Etzioni, Amitai, *Modern organizations*, Prentice-Hall, New Jersey : Englewood Cliffs, 1964). Plus largement, il s'agit d'une manière classique en philosophie de considérer le pouvoir comme un rapport: l'exercice du pouvoir crée une interdépendance entre dominant et dominé.

nécessairement sur le processus de territorialisation, directement par la nécessaire adaptation continue des cadres et des conceptions territoriales en vigueur (dans l'administration par exemple) en fonction des évolutions culturelles et des nécessités politiques, mais aussi indirectement par la créativité conceptuelle dont font preuve certains des sujets politiques territoriaux émancipés. Les reformulations du concept de territoire apparaîtront ainsi comme un phénomène assez banal s'il est tenu compte de sa centralité et de sa relative accessibilité dans le dispositif de construction sociale de l'espace démocratique. Comme nous l'avons montré, l'une de ses fonctions importantes est, en effet, de permettre un croisement entre la structure étatique unitaire institutionnelle et les populations locales dans leurs spécificités⁶⁵⁰.

2. UNE LOGIQUE ALTERNATIVE : LE TERRITOIRE COMME ESPACE VECU

D'une part, l'administration est nécessairement amenée à accorder plus d'importance aux habitants dans la gestion des affaires locales, à mesure que la démocratisation économique, sociale et culturelle leur permet une plus grande attention et capacité d'action⁶⁵¹. D'autre part, une nouvelle science du territoire émerge à partir des progrès des sciences humaines et sociales. Elle ouvre sur un champ nouveau de connaissances pour le réagencement des phénomènes sociaux, autour de l'action collective, notamment en redonnant une légitimité au local, au patrimoine, aux lieux et à leurs acteurs. Dans ce cadre,

⁶⁵⁰ « *Pourtant, l'analyse des équilibres locaux territoriaux de l'administration est indispensable pour nous renseigner sur la part prise par celle-ci dans le fonctionnement d'ensemble de l'appareil d'Etat. L'autonomie relative de ce dernier dans les rapports sociaux de production du capital (économique, politique, idéologique) est matérialisée par l'autonomie que gagne l'administration dans l'exercice de ses fonctions d'arbitrage à l'échelon local de son administration. Ces fonctions peuvent être encore interprétées à partir d'un modèle techniciste, mais celui-ci ne peut masquer le rapport essentiel entre espace et administration. Il est obligé d'admettre que l'administration locale se situe à un point stratégique de formation de décision : celui donné par le croisement du système central-vertical de la hiérarchie organisationnelle et du système périphérique horizontal de la société locale "irrationnelle". Le modèle techniciste dira que ce point est stratégique parce qu'au point de croisement de deux sources d'incertitudes produisant des mécanismes de prises de décision adaptées et originales. Nous dirons que ces deux sources d'incertitude sont aussi deux sources de pression (centrales et locales) dont l'intensité définit un champ de force constitutif de territoire de l'Etat. L'intervention de l'administration a pour tâche d'unifier ces champs de force entre eux et faire de chacun des unités homogènes.* » (nous soulignons) (Alliès, Paul, *op.cit.*, 1980, p.151)..

⁶⁵¹ « *L'émergence de ce territoire constitue un changement radical pour l'action publique. Comme le remarque A. Faure (2001) : "Incontestablement, le système politique local traverse une tourmente territoriale de grande amplitude, tourmente paradoxalement confortée par le processus de mondialisation qui s'appuie sur les dynamiques des terroirs, des réseaux de territoires et de la modernité urbaine". On passe donc des politiques publiques à l'action publique locale. Cette dernière implique les acteurs locaux et non une instance coercitive extérieure ; elle peut concerner des acteurs privés, dès lors que ceux-ci se coordonnent en vue de produire un bien ou un service collectif. L'imbrication de divers types d'acteurs et de divers niveaux de coopération et de décision ont amené à transformer le concept de gouvernement en "gouvernance" (D. Pagès et N. Péliissier, 2000). "L'idée sous-jacente est que les institutions du gouvernement n'ont plus le monopole d'une action publique qui relève aujourd'hui d'une multiplicité d'acteurs dont la capacité d'action collective détermine la qualité, elle est prioritairement une interrogation sur le pilotage de l'action publique." (P. Duran, 2001, p. 370) » (in Leloup, Fabienne, Moyart, Laurence, Pecqueur, Bernard, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie, Economie, Société*, Vol.7, n°4, 2007, p.323).*

les habitants peuvent prétendre au passage de qualité d'objets politiques à celui de sujets politiques. Puisqu'ils sont les premiers concernés ainsi que les premiers responsables de leur espace de vie, ils se voient nécessairement attribuer au plus la maîtrise, au moins le contrôle, du devenir des entités sociales collectives, situées et ancrées spatialement.

Dans la section précédente, nous avons présenté la carrière du « territoire » dans le contexte de l'institution politique et administrative de l'Etat français. Le concept a cependant connu des élargissements considérables, et une multiplication de réappropriation, de nuances et d'utilisations, au sein des sciences humaines et sociales, au premier rang desquelles en géographie. Si, comme le rappelle Guy Di Méo, au XX^{ème} siècle, la géographie n'a plus le monopole de l'étude de l'espace, celle-ci redécouvre une pensée de l'espace avant tout en tant que construction socialement appropriée⁶⁵². Aussi, à partir des années 1960, les géographes participent de manière décisive à la réhabilitation et la transformation de la notion « territoire », en inversant la dynamique de ce concept : à la verticalité de l'organisation nationale du territoire vient s'ajouter l'horizontalité des rencontres quotidiennes au sein des divers milieux de vie des habitants. Les usages quotidiens de l'espace, certaines conceptions singulières ou minoritaires des lieux et des paysages, l'appropriation par les habitants de leur environnement proche, sont autant d'éléments qui se trouvent réhabilités et légitimés par un pan de la communauté intellectuelle. En traduisant ainsi en des termes généraux ces phénomènes sociaux, en les liant à certaines conceptions morales, on peut observer l'émergence d'un nouveau cadre conceptuel et moral du territoire « espace vécu ». Cette émergence n'est pas sans conséquences sociales et institutionnelles, tant elle peut servir de référence légitime à la transmission de certaines pratiques, à certaines revendications ou encore à l'établissement de nouveaux modes d'action collective. Comme nous le verrons par ailleurs, elle véhicule certaines conceptions éthiques, politiques et morales, qui laissent entrevoir la constitution d'un registre normatif cohérent, reprenant certains traits de la « cité domestique » ainsi que de la « cité civique ».

2.1. UNE RECONCEPTUALISATION DU TERRITOIRE PAR LA GEOGRAPHIE SOCIALE

Les géographes étaient les principaux artisans de la mise en discours du territoire, cette notion clé de voute de l'institutionnalisation du pouvoir politique dans l'espace, par la maîtrise qui leur était conférée du principal artefact utilisé, la carte. Or, l'extension de la

⁶⁵² Di Méo, Guy, « La géographie culturelle : quelle approche sociale ? », *Annales de Géographie*, n°660-661, 2008, pp.47-66.

définition du territoire, de l' « espace de souveraineté » à un « espace approprié par les personnes » (dans une dimension socio-anthropologique élargie – le territoire du quotidien, ou celui qu'on connaît), permet de sortir la notion de territoire du domaine quasi-exclusif de la géographie politique (ou de la géopolitique), influencée par le droit⁶⁵³, ainsi que des domaines de l'archéologie ou des sciences attachées aux descriptions du règne animal (naturalisme, écologie, éthologie, etc.)⁶⁵⁴.

Cette évolution du concept de territoire est poussée par un élargissement du champ scientifique de la géographie, considérée encore jusque dans l'après-guerre comme une « science royale »⁶⁵⁵, et qui s'autonomise peu-à-peu de ses tutelles traditionnelles, lui permettant d'explorer de nouveaux domaines et de repenser l'espace. Le « pouvoir » n'y apparaît plus que comme une dimension parmi d'autres de l'organisation sociale⁶⁵⁶, aux côtés de la fonction sociale d'appartenance à un groupe localisé ou encore de la fonction symbolique d'attachement à une culture propre aux lieux. Si l'étude de la dimension sociale de l'espace a une généalogie longue⁶⁵⁷, elle se développe néanmoins progressivement au cours des années 1960-70 et s'affirme tout particulièrement au cours des années 1980, sortant d'un

⁶⁵³ Négrier, Emmanuel, « Politique et territoire : fin de règne et regain critique », in Vanier, Martin (dir.), *op.cit.*, 2009, pp.123-129.

⁶⁵⁴ Kourtessi-Philippakis, Georgia, Treuil, René (dir.), *Archéologie du territoire, de l'Égée au Sahara*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2011; ces auteurs ajoutent également (p.8) : « *Le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes humains qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité. Le territoire est un investissement affectif et culturel que les sociétés placent dans leur espace de vie. Le territoire s'apprend, se défend, s'invente et se réinvente. Il est lieu d'enracinement, il est au cœur de l'identité. On apprend aussi qu'un territoire, c'est d'abord une convivialité, un ensemble de lieux où s'exprime la culture, ou encore une relation qui lie les hommes à leur terre et dans le même mouvement fonde leur identité culturelle. Un territoire est un lieu de vie, de pensée et d'action dans lequel et grâce auquel un individu ou un groupe se reconnaît, dote ce qui l'entoure de sens et se dote lui-même de sens, met en route un processus identificatoire et identitaire. Ces territoires humains peuvent être un espace villageois, un espace urbain, mais aussi un mythe fondateur ou un livre (la Bible, le Coran) qui suscitent des comportements de type religieux. D'une certaine manière, tout territoire social est un phénomène immatériel et symbolique. Tout élément, même physique ou biologique, n'entre dans la composition d'un territoire qu'après être passé par le crible d'un processus de symbolisation qui le dématérialise en quelque sorte. Tout territoire social est un produit de l'imaginaire humain.* »

⁶⁵⁵ Deleuze, Gilles, Guattari, Felix, « Traité de nomadologie : la machine de guerre », in *Mille Plateaux*, Paris : Editions de Minuit, 1980, pp.447-521.

⁶⁵⁶ Di Meo, Guy, « Le territoire selon Guy Di Meo », extrait de *Géographie sociale et territoire*, Paris : Editions Nathan, 1998, cité dans *Hypergeo* [en ligne], consulté le 25.12.15 : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article485>.

⁶⁵⁷ Voir à ce sujet l'excellent schéma synthétique de Fabien Guillot sur l'épistémologie de la géographie (2006-2009) (consulté le 14.06.18 : http://www.géographie-sociale.org/schema_synthese_epistemo.htm) produit notamment à partir des travaux de Patrick Piquet (1994) ainsi que de Paul Claval (*Histoire de la géographie*, Paris : PUF, 1995). Ces auteurs font ainsi remonter ce questionnement à Emmanuel Kant, philosophe et géographe. D'autres auteurs nuancent cet héritage en y voyant la première impression d'une trajectoire qui conduira à l'adoption d'une épistémologie néo-positiviste en géographie (cf. Raffestin, Claude, Levy, Jacques, « Épistémologie de la géographie humaine », in Bailly, Antoine, *Les concepts de la géographie humaine*, Paris : Amrand-Colin, 1998, pp.27). Sans remonter jusque là, il faut noter la référence régulière aux écrits des géographes Lucien Febvre (1878-1956)(cf. Di Meo, « Géographie sociale entre représentation et action », *Montagnes méditerranéennes et développement territorial*, version pre-print de l'auteur issue de HAL, 2008, p.2) et Elisé Reclus (1830-1905)(avec le Groupement d'intérêt scientifique RECLUS – groupement de géographes très actif de 1984 et 1996).

état de minorité relative dans le champ de la géographie⁶⁵⁸. Cette transformation est marquée par deux évènements importants, érigés *a posteriori* comme des moments de révolutions⁶⁵⁹. Le premier intervient en 1964 lors d'un colloque de géographie au cours duquel Renée Rochefort propose le « *renversement de l'ordre des facteurs* », et d'ériger le social en dimension maîtresse de l'analyse spatiale⁶⁶⁰ ; un tournant résumé ainsi par François Durand-Dastes :

« *L'espace concret, immédiatement visible, sous-tendu par tout un réseau de relations, de flux de matière, d'échanges d'énergie et d'information, est très largement un produit social, un résultat de l'action des sociétés humaines.* »⁶⁶¹

La géographie sociale de Renée Rochefort ouvre ainsi la voie à une série de travaux qui aboutit à l'étude, par une génération de jeunes géographes, de la perception de l'espace dans certaines régions et aires culturelles, puis à la conception de la notion d'« espace vécu » au début des années 1970⁶⁶². Ce sont ces mêmes géographes, comme Armand Frémont, Jacques Chevalier, Claude Raffestin ou encore Roger Brunet, entre autres, qui ont été en partie à l'origine de la reconnaissance au début des années 1980 de la géographie sociale en tant que nouvelle branche de la discipline géographique. L'ouvrage qu'ils publient⁶⁶³ en 1984 sur la géographie sociale permet de démontrer la pertinence de leurs efforts ainsi que la solidité tant épistémologique que méthodologique de leur démarche⁶⁶⁴.

La géographie à la recherche du phénomène spatial

Plutôt que de parler de territoire, de nombreux auteurs – se réclamant notamment de la géographie sociale – préfèrent parler de territorialité⁶⁶⁵ (substantif) ou de territorialisation⁶⁶⁶ (processus) pour désigner « *l'ensemble des rapports existentiels et*

⁶⁵⁸ Marié, Michel, « L'anthropologue et ses territoires. Qu'est-ce qu'un territoire aujourd'hui ? », *Espaces et sociétés*, n°119, 2005, pp.177-198.

⁶⁵⁹ Nous nous appuyons ici sur le récit éclairé de Fabien Guillot à partir de l'histoire de la géographie dessinée par Paul Claval ; cf. « Epistémologie et histoire de la géographie », *Géographie sociale et politique, le site de Fabien Guillot* [en ligne], consulté le 25.04.16. : <http://www.geographie-sociale.org/epistemo-geographie-sociale.htm>.

⁶⁶⁰ Rochefort, Renée, « Géographie sociale et sciences humaines », *Bulletin de l'Association des géographes français*, n°314-315, 1963, pp.18-32.

⁶⁶¹ Durand-Dastes, François, « L'interaction espaces-sociétés, la géographie sociale, et la théorie du renversement », *L'Espace géographique*, t.15, n°2, 1986, pp. 114-117.

⁶⁶² Frémont, Armand, « Recherches sur l'espace vécu », *Espace géographique*, t.3, n°3, 1974, pp. 231-238 ; Bertrand, Michel-Jean, Frémont, Armand, Gallais, Jean, Metton, Alain (dir.), *L'Espace vécu, Actes du colloque de Rouen des 13 et 14 octobre 1976*, CNRS RCP n°354, 1978.

⁶⁶³ Frémont, Armand, Chevalier, Jacques, Héryn, Robert, Renard, Jean, *Géographie sociale*, Paris : Masson, 1984.

⁶⁶⁴ Raffestin, Claude, Levy, Jacques, *op.cit.*, 1998.

⁶⁶⁵ Raffestin, Claude, « Territorialité : concept ou paradigme de la géographie sociale ? », *Geographica helvetica*, n° 2, 1986, pp.91-96.

⁶⁶⁶ Aldhuy, Julien, *op.cit.*, 2004.

sociaux que les individus en groupe entretiennent avec l'espace qu'ils produisent et reproduisent quotidiennement à travers les figures, les images, les catégories et les objets géographiques qu'ils mobilisent dans un projet de production de la société plus ou moins intentionnel et explicite »⁶⁶⁷ (nous soulignons). Ils cherchent par là à mettre l'accent sur le processus de construction du territoire en tant qu'étendue spatiale appropriée, entendue dans une définition phénoménologique, c'est-à-dire que ce processus de construction est relatif à des phénomènes personnels d'appropriation d'un environnement ou d'un milieu de vie par la perception, le ressenti ou la narration. Les recherches peuvent alors porter sur les phénomènes techniques et sociaux producteurs de ce phénomène spatial⁶⁶⁸, comme par exemple les infrastructures et services de mobilité, de logement, de production mais aussi les arts et les industries culturelle tels que le cinéma, les romans ou la photographie, qui produisent une image souvent iconique de l'espace⁶⁶⁹. Ainsi, en rupture avec le courant néo-positiviste de la géographie classique française inspirée de Paul Vidal de la Blache, cette nouvelle école n'avait plus seulement vocation à comprendre les phénomènes de territorialisations mais revendiquait une possibilité de participation à la construction du territoire, notamment en ouvrant sur des champs d'action allant de l'aménagement de l'espace à la production d'œuvres artistiques et plus largement de symboles, c'est-à-dire en participant à la « production sociale » du territoire⁶⁷⁰.

Ce qui s'apparente à un détournement de la notion classique de territoire opérée à partir de la géographie peut ainsi aboutir à la redéfinition légitime des échelles de la territorialité, non plus (seulement) intégrées dans une logique d'organisation du gouvernement des populations, mais centrée sur les lieux et milieux de vie concrets des personnes⁶⁷¹. Elle ouvre ainsi la voie à une légitimation de la singularité irréductible du « local », et de la culture propre que les personnes construisent ensemble lorsqu'elles s'approprient le territoire qu'elles partagent, cet espace de vie commun. Il est alors possible de reconnaître des critères d'évaluation d'action collective spécifiques au sein des différents territoires de vie, par encastrement progressif des espaces du quotidien du plus proche et

⁶⁶⁷ *Ibid*, p.4.

⁶⁶⁸ Durand-Dastès, François dans « L'interaction espaces-sociétés, la géographie sociale, et la théorie du renversement », *Espace géographique*, t.15, n°2, 1986, pp.114-117 ; voir aussi Raffestin, Claude, Levy, Jacques *op.cit.*, 1998, p.28 : « Cette tendance plus culturaliste que naturaliste augure d'une discipline capable d'insuffler des idées sensées dans la pratique, la connaissance et l'action sur l'espace. Elle est le signe d'un véritable changement de paradigme en géographie, d'un enrichissement et non d'un simple retour en arrière à l'âge classique, car elle ouvre ou elle s'appuie sur des champs disciplinaires nouveaux ; les croisements entre géographie et littérature, géographie et poésie, géographie et peinture ou géographie et musique, procurent à l'interprétation des paysages un recul et une profondeur de champ qui faisait défaut à la géographie classique. »

⁶⁶⁹ Raffestin, Claude, Levy, Jacques, *op.cit.*, 1998, pp.27.

⁶⁷⁰ Di Méo, Guy, *op.cit.*, 2008.

⁶⁷¹ Giraut, Frédéric, *op.cit.*, 2005.

intense cognitivement, au plus large, c'est-à-dire de l'unité d'habitation individuelle ou collective, jusqu'au pays ou continent, en passant par le quartier, l'urbain, la région, le territoire numérique de l'internet et des médias, les réseaux commerciaux ou de communication⁶⁷².

2.2. LE TERRITOIRE, CONCEPT QUI S'AUTONOMISE

Le recentrement du territoire sur ses habitants le fait apparaître de plus en plus comme un sujet politique autonome : le territoire devient un bien commun, un espace partagé par le collectif des habitants, dans lequel il s'agit de cohabiter de manière harmonieuse. Une version radicale de cette logique voudrait que les habitants soient les seuls habilités et autorisés à définir l'identité de leur territoire, ainsi que la qualité de leur relation dans l'espace. En effet, comme nous l'avons vu, la géographie sociale affirme l'importance de la relation entre symbolique locales des lieux et identification à une communauté. Ses versions nationalistes ou régionalistes retiennent une conception exclusive et homogène de l'assimilation d'une communauté de destin politique à un espace délimité⁶⁷³. Mais plus généralement, penser le territoire en tant qu'espace social commun, et reconnaître qu'une culture commune émerge de l'appropriation par les personnes de leur espace vécu au fil des pratiques quotidiennes (se déplacer, interagir dans des lieux divers, contempler les paysages, raconter les légendes locales, *etc.*) conduit à reconnaître une certaine irréductibilité des critères de jugement locaux à des critères généraux: la culture locale, formée au cours de pratiques locale par les locaux, semble plus adéquate que tout autre pour évaluer l'action collective qui concerne l'espace local commun. Cette propriété peut ainsi légitimer une forme d'autodétermination locale.

L'autodétermination territoriale suppose de définir son identité, notamment par le pouvoir de (re)nommer les places et lieux, ainsi que de qualifier le territoire et sa communauté⁶⁷⁴. Mais la priorité donnée à l'autodétermination et aux critères de jugement locaux ne constitue pas nécessairement un mouvement de rejet de la généralité ou de la mondialité, comme nous le verrons plus loin. En effet, cette pensée ne s'oppose pas

⁶⁷² Ainsi par exemple « *L'unité d'habitation et son aire d'activité composent l'unité la plus simple. Les sites présentent des tailles et des durées d'occupation différentes et constituent des petits groupes dans des microrégions. Enfin, la distribution générale des groupes de sites permet de définir les critères récurrents de l'implantation des habitats dans une région. La circulation de biens, qui englobe toutes les échelles d'observation constatées, pourrait constituer le niveau le plus complexe de l'approche territoriale* ». Source : Kourtesi-Philippakis, Georgia, Treuil, René (dir.), *op.cit.*, 2011 p.11.

⁶⁷³ Badie, Bertrand, *op.cit.*, 2013 ; Anderson, Benedict, *op.cit.*, 2006.

⁶⁷⁴ Giraut, Frédéric, Houssay-Holzschuch, Myriam, Guyot, Sylvain, « Au nom des territoires ! Enjeux géographiques de la toponymie », *L'Espace géographique*, t.37, 2008, pp. 97-105.

nécessairement à l'intégration croissante des régions et des communautés connues dans un ensemble politique plus important, comme un Etat⁶⁷⁵ ou une organisation fédérale⁶⁷⁶ soit par l'invocation d'un intérêt général supérieur, soit par l'intérêt mutuel à l'échange. De plus, la logique « territoriale » que nous tentons de mettre en évidence, reste une logique générale, dont les principales règles de fonctionnement peuvent être formulées de manière générique ; elle conduirait simplement à emprunter un certain type de critères, relatifs à des caractéristiques « territorialisées », en tant que registre moral de référence pour évaluer ou qualifier des actions collectives.

L'appropriation culturelle de l'espace

L'enchevêtrement d'éléments physiques remarquables (« géosymboles »⁶⁷⁷) et de pratiques sociales localisées, dans un contexte de références culturelles génériques et intelligibles (comme une histoire, un patois et une mythologie commune), peut ainsi former un « esprit des lieux », avec sa propre cohérence, en relation avec une identité collective⁶⁷⁸. Bernard Debarbieux distingue trois types de lieux qui servent comme autant de points de repères identitaires et de marqueurs spatio-temporels cognitifs⁶⁷⁹. Les *lieux attributs* sont des symboles singuliers et largement connus représentant l'ensemble d'un territoire : la tour Eiffel peut représenter la France, la tour de Pise l'Italie, etc. Les *lieux génériques* représentent une caractéristique généralement attribuée au territoire et suffisamment banale pour le désigner dans son ensemble : des moulins à vent et des polders représentent non seulement les Pays-Bas mais aussi le fait qu'une part majeure de ce territoire est pris sur la mer, des maisons avec colombages et des nids de cigognes représentent le mode architectural typique des villages alsaciens ainsi que sa situation géographique particulière. Enfin, les *lieux dits de condensation*, « *imbrication de l'expérience et de la signification* », où la personne est invitée à prendre part à la signification du lieu en adoptant une certaine pratique conventionnelle. Il en est ainsi de certains lieux de mémoire et de pratique qui reproduisent une identité collective comme le Panthéon à Paris, ou les Fest-Noz en Bretagne⁶⁸⁰. Ce faisant, ce type de lieux entretient les abstractions mentales, comme relatives au sacré ou aux

⁶⁷⁵ Lascombes Pierre, Le Bourhis, Jean-Pierre, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, vol. 11, n°42, 1998, pp.37-66.

⁶⁷⁶ Beck, Ulrich, « Comprendre l'Europe telle qu'elle est », *Le Débat*, n° 129, 2004, pp.67-75.

⁶⁷⁷ « *lieux culturels porteurs d'identité, et chargés de sens et de mémoire* » (Goré, Olivier, « Le géosymbole, vecteur de la territorialité régionale. L'exemple du fest-noz en Bretagne », *Norois [En ligne]*, 198, 2006, consulté le 14.10.12.: <http://norois.revues.org/2014>).

⁶⁷⁸ *Ibid.*

⁶⁷⁹ Debarbieux, Bernard, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace Géographique*, Vol.24, n°2, 1995, pp.97-112.

⁶⁸⁰ Goré, Olivier, *op.cit.*, 2012.

« communautés imaginées », tels que, respectivement dans les exemples précédemment cités, l'idée de nation ou la culture conviviale propre à une région (que serait la culture bavaroise sans sa Fête de la bière et ses fêtes de villages si conviviales ?). Ceux-ci ne doivent cependant pas faire oublier les « espaces de vie » et « lieux de petite fréquentation » du quotidien, bars et cafés par exemple, qui associent une dimension fonctionnelle (économique, sociale, politique) avec une dimension sensible forte⁶⁸¹.

Ces lieux, construits par des institutions culturelles propres à une population, sont médités dans l'espace et permettent de former des représentations communes appropriées pour certaines actions. Parallèlement, ils permettent la méditation d'un milieu dans le temps, au-delà des temporalités brèves de l'échelle biologique d'une personne - temps de passage, d'utilisation ou de présence dans un lieu – afin de structurer systématiquement les activités des personnes qui les utilisent dans leur diversité. En servant de points de référence conventionnels, ils apparaissent ainsi comme le prolongement d'institutions humaines « créatrices de proximité » entre les personnes, mais aussi entre des idées, des pratiques ou des communautés diverses⁶⁸². Ces lieux sont producteurs du territoire, par leur pouvoir d'influence sur les activités des personnes et en produisant un contexte « local » de rencontre et de références communes. Aussi, ils influent de manière contingente et sur le long terme sur les dynamiques d'évolution sociale, économique et politique des régions.

Ces considérations n'attirent que plus l'attention sur les pratiques socio-culturelles locales qui se construisent en référence aux lieux et aux espaces communs⁶⁸³. Mais ces pratiques ne se constituent pas sans tension avec d'autres modes d'action collective légitime. En effet, nous avons vu dans la sous-partie précédente que le dispositif administratif et politique de territorialisation du pouvoir étatique comporte déjà un cadre de référence légitime pour l'action collective locale : il véhicule une logique de la cité civique, qui permet de définir les personnes comme des citoyens, représentés dans les différentes instances politiques locales selon le jeu des élections, et qui agissent en fonction de politiques locales ou de droits, mis en application de manière spécifique par les échelons locaux de l'administration. Face à cela, nous avons vu aussi que la logique du territoire « espace vécu » lui oppose une irréductible singularité de la culture locale, construite par des pratiques concrètes et quotidiennes dans un contexte environnemental et social délimité, et que l'application locale du droit général viendrait brouiller, ou que les instances représentatives

⁶⁸¹ Frémont, Armand, « Recherches sur l'espace vécu », *L'Espace Géographique*, T. 3, n°3, 1974, pp.231-238.

⁶⁸² Painter, Joe, « Territoire et réseau : une fausse dichotomie ? », in Vanier, Martin, *op.cit.*, 2009, pp.57-66.

⁶⁸³ Berque, Augustin, « Raisonner à plus d'un niveau : le point de vue culturel en géographie », *Espace géographique*, t.10, n°4, 1981, pp. 289-290.

nationales ou régionales ne pourraient que difficilement saisir⁶⁸⁴. Toutefois, pour ne pas apparaître comme une simple critique, mais instituer un véritable registre moral alternatif, cette logique a besoin de s'appuyer sur une théorie plus générale de la personne en tant que constituée par sa condition territoriale. Cette théorie doit aussi définir une forme de condition territoriale de l'être à la fois différente de celle véhiculée par la logique civique (les citoyens regroupés dans la nation, à la fois « une et indivisible », et « décentralisée ») et tout aussi légitime que cette dernière.

La recherche d'un principe d'équivalence des êtres et des choses

Nous avons évoqué plus tôt l'utilisation par les géographes de la phénoménologie comme base théorique solide pour considérer la condition spatiale (vécue) comme primordiale par rapport à la condition politique. Comme l'explique Augustin Berque⁶⁸⁵, l'individualisme moderne, dans le prolongement notamment du christianisme et du cartésianisme, place le « sujet »⁶⁸⁶ au centre du monde et relaye son environnement au second plan, n'en faisant qu'un élément subalterne de l'identité. Cette tendance est généralement rattachée à une morale judéo-chrétienne de la politique, qui conduit à laisser la responsabilité de la gestion et de l'aménagement du territoire aux gouvernants, conformément à une forme de gouvernementalité « pastorale »⁶⁸⁷ évoquée dans la section précédente. Les écoles françaises de géographie sociale et culturelle qui s'imposent à partir des années 1980 se positionnent en rupture avec cette philosophie, dont elles font parfois la critique⁶⁸⁸. En effet, la redécouverte du territoire en tant qu'espace socialement approprié amène à donner à l'environnement (dans ses dimensions physique, écologique et sociale entrecroisées) une importance nouvelle dans la constitution non seulement d'une identité

⁶⁸⁴ Cette remise en question s'appuie notamment sur une double critique : « l'éloignement » de certaines instances politiques locales (critique qui peut s'accompagner de la dénonciation de leur non représentativité) les rendraient inaptes à saisir les singularités d'un contexte local et à agir de manière adéquate ; ou encore leur « encadrement » trop stricte et fort par une « machinerie » politique et administrative locale (composée de budgets, de domaines d'action, de compétences, de règles de droit ou de modes d'action normés, etc.) les rendraient inaptes à agir de manière adéquate ; elles viendraient ainsi perturber lorsqu'elles tentent d'agir, ou bien elles agiraient trop tard.

⁶⁸⁵ Berque, Augustin, « Milieu et identité humaine », *Annales de Géographie*. 2004, t.113, n°638-63, pp. 385-399.

⁶⁸⁶ Le sujet autoréférentiel et réflexif : le « je » du « je pense, donc je suis ».

⁶⁸⁷ Nous mobilisons ici cette référence à Michel Foucault (*op.cit.*, 2004) d'autant plus volontiers qu'Augustin Berque a largement développé la thématique de la pastorale, dans une réflexion certes différente puisqu'elle concernait la construction culturelle du rapport idéal à la nature en occident plutôt que les pensées du gouvernement humain (cf. Berque Augustin, « L'habitat insoutenable Recherche sur l'histoire de la désurbanité », *L'Espace géographique*, n°3, t.31, 2002, pp.241-251). Cependant, si ce rapprochement peut sembler un peu excessif, nous le soumettons à titre indicatif, dans la mesure où il nous semble mériter d'être creusé, notamment à partir de : Berque, Augustin, Bonnin, Philippe, Ghorra-Gobin, Cynthia (dir.), *La ville insoutenable*, Paris : Belin, 2006.

⁶⁸⁸ Voir à titre d'exemple la critique développée par Armand Frémont, notamment dans « L'aménagement régional en France. La pratique et les idées », *L'Espace Géographique*, t.7, n°2, 1978, pp.73-84.

individuelle et collective, mais aussi dans l'écologie psychique même, c'est-à-dire dans l'organisation des mécanismes dynamiques de fonctionnement psychique des personnes dans leur environnement socio-techno-cognitif⁶⁸⁹. Cela conduit à adopter une logique du « lieu » (qu'Augustin Berque appelle « logique du prédicat » à la suite du philosophe Nishida Kitaro) en tant qu'elle est projection de l'identité dans un univers spatio-symbolique⁶⁹⁰: le « je suis » est inséparable d'un point de référence nécessairement situé dans le temps et dans l'espace.

« À l'identité de l'être se substitue dès lors le devenir [...] et le lieu subsume le sujet »⁶⁹¹.

Dans cette logique, le sujet seul n'existe donc pas en tant que tel, mais seulement par rapport à un point (une situation) de référence qui va lui permettre de se médiatiser. Cette situation est donc nécessairement territorialisée, dans la mesure où l'identité et les qualités d'une personne se voient définies par sa situation par rapport à un repère donné, dans un espace donné. Aussi, comme ce dernier processus de définition de la situation individuelle (ou d'un élément donné) part d'une perspective d'ensemble pour juger de la place d'un être (ou d'une chose) par rapport à l'ensemble, il doit nécessairement s'appuyer sur un registre de repères communs, qui comporte des normes et des règles de classement, d'évaluation sociale, de jugement esthétique.

On peut considérer que certaines de ces normes et règles seraient contenues notamment dans le « sens du paysage ». Ce dernier peut nous éclairer sur les normes d'évaluation qui sont invoquées pour juger ou délibérer au sujet de la bonne place des personnes ou des choses, par exemple lorsqu'il s'agit d'aménager un espace de vie commune. L'appréciation d'un paysage comporte des règles d'organisation des êtres et des choses dans l'espace qui témoignent d'une conception de l'harmonie, d'une sensibilité ou de règles propres à une culture donnée. Aussi, l'étude de ce sens du paysage dans une culture donnée, permet de comprendre comment un groupe cultive une sensibilité particulière à un environnement donné. Cette sensibilité s'acquiert et se pratique tout particulièrement au cours de certaines activités récréatives (marche, ballades, jardinage), mais également au quotidien dans les jugements esthétiques et pratiques d'aménagements urbains ou

⁶⁸⁹ Ce que Augustin Berque appelle la « médiance » : « Ce terme de médiance vient du latin *medietas*, "moitié". Il signifie que notre être est constitué de deux "moitiés" indissociables, et relatives l'une à l'autre, dont l'une est notre corps (individuel), et l'autre notre milieu (collectif), à savoir une combinaison de systèmes écologiques, techniques et symboliques. » Source : Berque, Augustin, *op.cit.*, 2004, p.394 ; sur la question de l'écologie psychique, voir du même auteur *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris : Belin, format poche, 2009 ; A.Berque y fait référence à plusieurs reprises aux travaux des psychologues George Lakoff et Mark Johnson ainsi qu'au philosophe Maurice Merleau-Ponty, entre autres.

⁶⁹⁰ Berque, Augustin, « Le Lieu du paysage de Triste Campagne, ou la rose malade de Satô Haruo », *Ebisu*, n°28, 2002, pp.9-23.

⁶⁹¹ Berque, Augustin, *op.cit.*, 2004, p.391.

territoriaux qui touchent au « cadre » de vie. Savoir juger le paysage, le comprendre, l'apprécier, en parler, selon des principes esthétiques ou pratiques communs, seraient des marqueurs de l'appropriation de cette culture locale par une personne. Aussi, l'appréciation d'un paysage est tout à la fois une pratique vécue au niveau individuel et une institution culturelle collective, pour laquelle des connaissances morales et esthétiques sont mobilisées⁶⁹². Aussi, le sens commun du paysage n'est pas sans conséquences sur l'action collective, et notamment sur les pratiques de traitement de l'environnement⁶⁹³. Dans une logique de d'évaluation de la place des choses et des personnes (le mécanisme de mise à l'épreuve), l'appréciation du paysage dénote de la qualité de la personne tout autant que de la qualité de ses évaluations.

Alors que dans le « paysage » intellectuel occidental, nombre d'auteurs savants montrent les effets historiques néfastes de la croyance dans une objectivité scientifique ou dans un progrès de la civilisation universelle ⁶⁹⁴, l'étude des regards portés sur l'environnement dans d'autres cultures permet un décentrement de nos croyances, mais aussi la définition de principes de mise en équivalence. En effet, en montrant qu'il n'y a pas de culture supérieure, elle banalise l'appropriation culturelle du territoire, et rend les pratiques locales toujours relatives à un contexte local. Mais elle donne ainsi également à voir les différences, ne mettant que mieux en lumière la construction culturelle des pratiques sociales locales. En retour, ce décentrement contribue à une meilleure connaissance des ressorts culturels de nos civilisations.

En cela, dans le prolongement de nombre d'anthropologues, la géographie culturelle contribue à promouvoir une attitude respectueuse des cultures locales et des approches compréhensives en matière d'action collective. Par la remise à l'honneur du concept d'*œcoumène*, initialement conçu par le géographe Elisé Reclus au début du XX^{ème} siècle, des penseurs comme Augustin Berque invitent à resituer cet ensemble de cultures localisées dans

⁶⁹² Pour un traitement du paysage sous un angle pratique et individuel, voir par exemple : Fortin, Marie-José, « Chapitre 1 - Le paysage, cadre d'interprétation pour une société réflexive », in Berlan-Darqué, Martine, *et al.*, *Paysages : de la connaissance l'action*, Versailles : Ed. Quæ, 2007 pp.16-27). Pour un traitement global et culturel, voir par exemple : Berque, Augustin, « Des eaux de la montagne au paysage (La naissance du concept de paysage en Chine) », Version française de « Das aguas da montanha à paisagem », in Verissimo Serrao, Adriana (dir.), *Filosofia e arquitetura da paisagem*, Centro de filosofia da Universidade de Lisboa, 2012.

⁶⁹³ Di Méo, Guy, Castaingts, Jean-Pierre, Ducournau, Colette, « Territoire, patrimoine et formation socio-spatiale (exemples gascons) », *Annales de Géographie*, t.102, n°573, 1993, pp.472-502 ; voir aussi Berque, *op.cit.*, 2004.

⁶⁹⁴ On peut indiquer à titre indicatif quelques œuvres critiques qui sont devenues des classiques : Saïd, Edward W., *Orientalism*, New York : Pantheon Books, 1978 ; Spivak, Gayatri Chakravorty, « Can the Subaltern Speak ? », in Nelson, Cary, Crossberg, Lawrence, *Marxism and the Interpretation of Culture*, Champaign : The University of Illinois Press, 1988 ; Ashcroft, Bill, Griffith, Gareth, Tiffin, Helen, *The Empire Writes Back. Theory and Practice in Post-colonial Literatures*, Londres : Routledge, 1989 ; Appadurai, Arjun, « Disjuncture and difference in global cultural economy », in *Modernity at Large. Cultural Dimensions of Globalisation*, Minneapolis : University of Minnesota Press, 1996.

un ensemble plus important qui est leur unité de mesure universellement partagée, le médium du corps dans son rapport à la Terre, seul prédicat général⁶⁹⁵. Ce faisant, elle conçoit un rapport entre hétérogénéités locales (différences, multiplicités de cultures locales) et homogénéité globale (rapport universel et global à l'étendue terrestre) qui peut se substituer à l'idéologie territoriale de l'Etat-nation. Ce rapport œcuménal, qui réunit la communauté terrestre (la « chora ») est présenté comme primordial et plus légitime car de l'ordre de la nature humaine en général. Il peut par ailleurs faire l'objet d'une reconnaissance et d'une institutionnalisation sous la forme, par exemple, d'un « contrat naturel »⁶⁹⁶, comme le propose Michel Serres, qui viendrait en compléter les grandes conventions internationales sur la question des rapports entre les sociétés et leur environnement. Surtout, il fait de la présence dans un lieu (nécessité de présence terrestre) une composante de la condition humaine qui prolonge naturellement la possession de son propre corps (un droit considéré comme inaliénable et universel). Ainsi, partant de ce principe qu'une personne se trouve forcément dans un « lieu », il est aisé de justifier un droit universel à une « territorialité minimale », visant à permettre à tous d'exister sur un territoire (ou dans un espace) de vie. Cela n'est pas sans conséquences, du point de vue juridique⁶⁹⁷, mais parce que cela pourrait renvoyer chaque communauté territoriale à une sorte de devoir d'hospitalité, qui contrebalance les valeurs plus exclusives et élitistes de la parenté ou du patrimoine, et qu'on retrouve par exemple dans le principe du « droit du sang ».

Vers un principe de commune humanité ?

La réflexion sur le rapport des personnes au local et au global a lieu, alors que par ailleurs, un intérêt croissant est porté pour le cosmopolitisme, entendu comme une forme de société permettant la cohabitation de multiples cultures. Ainsi, les « études culturelles », généralement non sans lien avec la géographie critique, traitent de la production des identités et des identifications, de manière décloisonnée et ouverte à l'heure de la mondialisation⁶⁹⁸. Elles développent une perspective propice à la reconnaissance, et ainsi à l'autonomie en droit, des communautés culturelles locales ou minoritaires⁶⁹⁹. La translation de l'*espace vécu*

⁶⁹⁵ Berque, Augustin, *op.cit.*, 2004 ; Berque, Augustin, *op.cit.*, 2009 ; notons que le concept d'œcoumène s'est largement répandu chez les géographes et au-delà, dans les domaines de la philosophie, la sociologie entre autres.

⁶⁹⁶ Serres, Michel, *Le contrat naturel*, Paris : Flammarion, 2009.

⁶⁹⁷ On peut ainsi justifier le droit des réfugiés, tel qu'instauré par la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au Statut des Réfugiés, comme une conséquence logique de ces conceptions anthropologiques et morales.

⁶⁹⁸ San Juan, Epifanio, « Politique des Cultural Studies contemporaines », *L'Homme et la société*, n° 149, 2003, pp. 105-124 ; Grossberg, Lawrence, « Le cœur des Cultural Studies », *L'Homme et la société*, n° 149, 2003, pp.41-55.

⁶⁹⁹ Les courants issus des humanités tels que les *subaltern studies*, *post-colonial studies* et des *cultural studies* qui émergent au cours des années 1980, surtout aux Etats-Unis, traitent largement des questions de multiculturalisme, de tolérance, de communication et de création culturelle, avec le cosmopolitisme des sociétés

individuel en *territoire* (commun) croise le passage de *personnes* en *communautés humaines*, tel qu'étudié et théorisé dans les courants « critiques » des humanités, généralement rattachés à des mouvements intellectuels d'émancipation socio-culturelle. La réception de leurs travaux contribue à ancrer la pensée du territoire espace vécu dans une anthropologie alternative aux techniques administratives de territorialisation. En effet, face à la diversité et à la complexité des situations quotidiennes, les diverses représentations individuelles du territoire se construisent à travers un travail d'apprentissage des personnes, dans un mouvement collectif de projection vers l'autre⁷⁰⁰. Aussi, la légitimité de cette logique territoriale ne se fonde plus sur la seule nécessité d'organiser le bon gouvernement mais aussi sur la reconnaissance et la protection des singularités radicales des êtres et des personnes habitantes, puis sur l'organisation d'échanges respectueux, afin de permettre une cohabitation harmonieuse, ce qui limite fortement les conditions de possibilité logique des dispositifs politiques de normalisation, d'homogénéisation et de répartition de la « gouvernamentalité » classique⁷⁰¹.

Cette reconnaissance de la diversité et de la singularité potentiellement radicale des habitants du territoire a des conséquences éthiques majeures. Elle mène à la nécessité de considérer l'égalité non pas dans la distribution de ressources mais comme un droit universel de jouissance du territoire en tant que bien patrimonial commun, au-delà de droits différenciés attribués en fonction de traits identitaires particuliers⁷⁰². On retrouve ici notamment l'idée de droit à une « territorialité minimale » qui a été évoquée plus tôt et qui provient d'une conception phénoménologique et *œcuménale* de la personne. Mais plus encore, de ce changement de conception découlerait une conception idéale du bien commun territorial qui reconnaîtrait la possibilité pour tous d'y accéder et de profiter de l'espace commun qu'il offre pour s'insérer dans un champ de relations ou de ressources disponibles. Cela amène également à justifier le maintien d'un espace territorial ouvert et convivial, dont l'état général serait à la fois suffisamment neutre et générique afin de permettre une égalité d'hospitalité des différents êtres qui peuvent être amenés à s'y localiser : habitants et être

globalisées comme point de départ. Voir ainsi par exemple : Enwezor, Okwui (Ed.), *Créolité and Crealization*, Ostfildern-Ruit : Hatje Cantz, 2003. De nombreux travaux traitent de cette question également en philosophie politique : voir par exemple Ulrich Beck et Edgar Grande avec *Pour un empire européen*, (Paris : Flammarion, 2007), Michael Walzer avec « The Politics of Difference : Statehood and Toleration in a Multicultural World » (*Ratio Juris*, n°2, Vol.10, 1997, pp.165-176) ou encore *Traité sur la tolérance* (Paris : Gallimard, 1998). On peut citer par ailleurs le débat entre Charles Taylor et plusieurs philosophes contemporains de premier plan dans *Multiculturalism, examining the politics of recognition*, Princeton : Princeton University Press, 1994.

⁷⁰⁰ Roggero, Pascal (dir.), *La complexité territoriale : entre processus et projet*, Paris : L'Harmattan, 2006.

⁷⁰¹ Fraser, Nancy, Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution, Paris : La Découverte, 2011, pp.85-92.

⁷⁰² Cet énoncé rejoint ainsi des conventions anciennes du droit international concernant la dignité humaine minimale reconnue par le régime des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne le traitement universel des réfugiés et des apatrides, étrangers de passage sur un territoire (cf. Thomas, Hélène, *op.cit.*, 2009, p.147.)

vivants, mais aussi gens de passage ou nouveaux venus⁷⁰³. En d'autres termes, le paysage et l'écosystème naturel territorial devraient être protégés justement afin que ce dernier reste accueillant, facile d'accès, permettant à tous les êtres habitants, dans leur diversité, de profiter de ce bien commun. Cette optique à la fois cosmopolite et écologiste fait du maintien du territoire (dans un état ouvert, naturel, accueillant, etc.) une nécessité morale. Leur traduction dans le registre de la théorie politique conduit à rechercher une égalité des capacités⁷⁰⁴ en matière spatiale comme principe de justice territoriale⁷⁰⁵. Cela conduit ainsi à reconsidérer les dispositifs de gestion du territoire et les formes de légitimation des politiques qui lui sont dédiées.

2.3. LE TERRITOIRE, BIEN COMMUN

La dynamique socio-spatiale de dépassement du niveau individuel vers un collectif proposée par la géographie sociale et culturelle sont ainsi productrices d'autonomie politique⁷⁰⁶ en tant qu'elles permettent non seulement l'action collective par la proximité qu'elles favorisent entre les personnes, mais également parce qu'elles suscitent la prise de conscience sur l'existence d'un intérêt partagé dans l'usage et la protection de ces « biens communs »,⁷⁰⁷ formés par les objets-institutions, qui composent de manière complexe le territoire⁷⁰⁸. Il apparaît en effet crucial, dans l'intérêt de la communauté local dans son ensemble, de maintenir et entretenir ce qui fait le territoire : les infrastructures, les lieux, les symboles, les événements, les paysages, qui permettent la cohabitation harmonieuse des différents êtres, qui le rendent accessible par tous, et qui permettent la régénération de la

⁷⁰³ Le Blanc, Guillaume, « Politiques de l'hospitalité », *Cités*, n° 46, 2011, p. 87-97.

⁷⁰⁴ Les « capacités » (de l'anglais « *capabilities* ») sont un concept introduit par l'économiste et philosophe indo-britannique Amartya Kumar Sen et qui « exprime la capacité à agir, et à être, que détiennent les personnes sous une double forme de fonctionnements effectifs, et observables, et de libertés potentielles de choix entre différentes alternatives » (Dubois, Jean-Luc, Mahieu, François-Régis, « Sen, Liberté et Pratiques du Développement », *Revue Tiers Monde*, n° 198, 2009, p.245).

⁷⁰⁵ Cela amène notamment à un rejet du monopole – ou de la domination – du système marchand comme mode de coordination et d'échange au sein du territoire (cf. Buclet, Nicolas, « Territoire, innovation et développement durable »... *op.cit.*, 2011, pp.211-240).

⁷⁰⁶ On peut voir une illustration fulgurante de ce raisonnement par exemple dans : Colletis-Wahl, Kristian, « Micro-institutions et proximités : quelles lectures des dynamiques territoriales ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°2, 2008, p.253. Plus généralement, il faut ici préciser ce que nous entendons par autonomie politique : il s'agit tant de mécanismes de construction des objectifs et finalités propres à une action en communauté (la politique) que dans une certaine mesure le sentiment ainsi que la conception d'appartenance à une communauté de destin (le politique). Il est possible de retrouver cette différence dans de nombreux écrits, généralement avec de nombreuses nuances, et particularités dues à la pensée de l'auteur. Pour une synthèse relativement consensuelle, voir Leca, Jean, « "L'Etat entre politics, policies et polity" ou, peut-on sortir du triangle des Bermudes ? », *Gouvernement et action publique*, n° 1, 2012, pp. 59-82.

⁷⁰⁷ Di Méo, Guy, Castaingts, Jean-Pierre, Ducournau, Colette, *op.cit.*, 1993.

⁷⁰⁸ Damien, Talbot, « Les institutions créatrices de proximité », *Economie Régionale & Urbaine*, n°3, 2008, pp.289-310.

culture commune. Ce type de logique territoriale encourage à emprunter une attitude respectueuse et modérée dans l'utilisation de ce qui s'apparente à des biens communs, à l'opposé d'une attitude d'exploitation à des fins personnelles et qui peuvent s'apparenter à de la prédation⁷⁰⁹. Nous touchons là au cœur de la question de l'établissement d'un registre de conventions propres au territoire⁷¹⁰, qui peut par ailleurs devenir générateur d'autonomie territoriale⁷¹¹ lorsque l'accent est mis sur la production d'une réflexivité collective⁷¹² (capacité du groupe à se penser lui-même dans son action) par des dispositifs de démocratie et/ou de participation locale dans les projets économiques, sociaux et d'aménagement du territoire⁷¹³.

Les éléments du territoire comme patrimoine : un import de la cité domestique

Les lieux, mais aussi de plus en plus certains traits et entités culturels sont reconnus comme des éléments du patrimoine local. Guy Di Méo souligne à juste titre dans nombre de ses travaux la « parenté conceptuelle » entre territoire, patrimoine et bien commun⁷¹⁴. Avec Jean-Pierre Castaingts et Colette Ducournau, Guy Di Méo renouvelle la continuité conceptuelle déjà ancienne mais trop souvent tacite entre la notion première de patrimoine, qui trouve ses origines dans le contexte familial (c'est-à-dire en tant qu'un bien ayant vocation à se transmettre de génération en génération) et le sens établi dans un contexte régional, et plus généralement communautaire, où le patrimoine collectif apparaît comme un bien culturel commun – tant idéal que matériel - à préserver pour le bénéfice de tous les membres du groupe⁷¹⁵. Par leur étude empirique, ils contribuent ainsi à renouveler la légitimité et la pertinence de l'imbrication de ces deux foyers de sens, alors que, toutes choses égales par ailleurs, ces derniers font pourtant référence à deux niveaux sociaux généralement considérés comme différents : respectivement la famille et la collectivité territoriale. De cette reconnaissance d'une équivalence entre patrimoine familial et patrimoine territorial peut ressortir une projection des conventions sociales domestiques vers la communauté

⁷⁰⁹ Olson, Mancur, *op.cit.*, 1978 ; Ostrom, Elinor, « Analysing collective action », *Agricultural Economics*, Vol. 41, Issue Supplement 1, 2010, pp. 155–166.

⁷¹⁰ Buclet, Nicolas, *Le territoire entre... op.cit.*, 2011.

⁷¹¹ Buclet, Nicolas, « Territoire, innovation et développement durable... » *op. cit.*, 2011.

⁷¹² Melé, Patrice, « Identifier un régime de territorialité réflexive », in Vanier, Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation, controverses et perspectives*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2009, pp.45-55.

⁷¹³ Lajarge, Romain, « Pas de territorialisation sans action (et *vice versa* ?) », in Vanier, Martin (ed.), *op.cit.*, 2009, pp.193-204.

⁷¹⁴ Di Méo, Guy, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, n°78, 1995, pp.15-34.

⁷¹⁵ Di Méo, Guy, Castaingts, Jean-Pierre, Ducournau, Colette, *op.cit.*, 1993.

régionale⁷¹⁶ qui n'est pas sans rappeler le prolongement ancien de la maisonnée (royale, aristocratique) vers son territoire⁷¹⁷.

Quelles sont les conséquences de ce prolongement vers le monde territorial du monde domestique opéré implicitement par le concept de « patrimoine » ? Il faudrait tout d'abord partir du principe que le territoire, cet espace de vie commune et traité telle une « maison commune » : sa population y est comme une grande famille, et les éléments matériels et symboliques sont des éléments du patrimoine. Il apparaît alors nécessaire de maintenir la finalité, la fonction, et la forme des divers éléments du patrimoine (lieux et monuments, paysages, traditions et pratiques culturelles, *etc.*) dans une certaine authenticité, telle qu'elle est perçue à une époque donnée et de manière à la maintenir et à la transmettre⁷¹⁸. De plus, dans une lecture conservatrice de ce régime conventionnel, le droit des personnes à exercer un pouvoir sur le patrimoine territorial est défini par leur place dans un rapport à une « maison » élargie au paysage, c'est-à-dire dans un rapport historique au territoire⁷¹⁹. Les personnes et organisations les plus méritantes sont ainsi celles qui ont une implantation longue sur place et qui ont contribué à la formation, au maintien, à l'entretien, à la transmission ou à l'évolution (mesurée) du patrimoine territorial. Les nouveaux arrivants peuvent mériter leur reconnaissance et revendiquer une place dans cette cité territoriale, non

⁷¹⁶ Di Méo, Guy, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », *Colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser »*, sept. 2007, Poitiers-Châtelleraut : Gestes éditions, 2008, pp.87-109, version pre-print en archive ouverte [en ligne], URL consulté le 20.12.15. : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934/document>.

⁷¹⁷ C'est notamment le cas dans la théorie royaliste des « deux corps du roi », présentée dans la section précédente.

⁷¹⁸ Ces auteurs montrent cependant que cela n'exclue en rien une transformation du patrimoine, mais que celle-ci doit s'appuyer sur une réinterprétation contemporaine autorisée et légitime de la forme ou de la fonction passé de l'élément patrimonial. Voir ainsi Di Méo, *ibid.*, 2008 ; voir aussi Bublex, Alain, Duing, Elie, *op.cit.*, 2014.

⁷¹⁹ Nous transposons et étendons ici volontairement la logique domestique décrite par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (*op.cit.*, 1991) à la logique du territoire espace vécu en faisant l'hypothèse que le territoire peut-être un élargissement de la « maison ». La cité territoriale peut apparaître comme une « maison des maisons », de manière analogue au Royaume de France (*ibid.*, p.118-120), ou bien comme une grande maison commune, dans un contexte d'individualisation poussée plus proche des espaces (villes, réseaux, *etc.*) où les personnes sont de plus en plus anonymes. « *Dans la cité domestique, le rapport entre les êtres est conçue comme une génération du lien familial : chacun est un père pour ses subordonnés et entretient des relations familiales avec l'autorité. Mais l'analogie familiale fait moins référence ici aux liens du sang qu'à l'appartenance à une maison, comme territoire dans lequel s'inscrit la relation de dépendance domestique. Ainsi dans la description de la société paysanne conforme à ce modèle (ici en Margeride aux XVIIIe et XIXe siècles), "chacun se déplace avec ce halo autour de lui, qu'est l'histoire de son rang, de sa famille, de sa lignée patrimoniale, l'espace, le temps et la mémoire occupés dans son village par son ousta. Sa maison lui colle à la peau, et même si l'occasion lui est donnée de prouver sa force individuelle, il reste en dernière instance ce qu'est son rang ou son statut familial."* (Claverie, Lamaison, 1982, p84). *Les êtres se distinguent selon la relation qu'ils entretiennent à une maison comme le montre, par exemple, la distinction, très pertinente dans cette cité, entre animaux domestiques et animaux sauvages) et, à l'intérieur de la maison, selon la part qu'ils prennent à la reproduction de la lignée. [...] dans une formule de subordination établie sur un modèle domestique, la grandeur est un état qui, pour être évalué à sa juste mesure, doit être rapporté aux relations de dépendance d'où les personnes tirent l'autorité qu'elles peuvent à leur tour exercer sur d'autres. Connaître son rang c'est connaître sa grandeur et se reconnaître* ». Il est ainsi possible de comprendre la critique de certains « locaux » vis-à-vis des « faux locaux », personne s'étant installée dans un milieu local par achat d'une résidence (dénonciation du transport de grandeur depuis la cité marchande) ou des locaux ayant par exemple perdu l'usage d'un dialecte local, ou ne pouvant participer aux traditions et rituels propres à ce qui constitue aux yeux de certains le patrimoine territorial commun et les marqueurs de territorialité (comme appartenance à une maisonnée commune étendue).

seulement par leur intégration dans les réseaux sociaux locaux mais également par leur acquisition de la maîtrise des codes qui permettent de se fondre dans le paysage local et de reproduire l'ordre patrimonial local (au sens général, nous y incluons la culture comme les langues et les coutumes).

Conformément aux principes du monde domestique, savoir produire un discours sur son identité personnelle est un marqueur important de maîtrise de l'identité territoriale, et donc un attribut de « grandeur » dans cette logique : lorsqu'on sait « d'où on vient », on sait « qui on est »⁷²⁰. Dans ce cadre, la production personnelle d'une connaissance sur soi résulte directement de l'adoption et de la transmission de ce « trésor » patrimonial que constitue l'histoire familiale et qui s'opère sur fond d'histoire régionale ainsi que des pratiques et ses savoir-faires culturels locaux. Pourtant, comme le notent Claudette Lafaye et Laurent Thévenot, cette logique peine à distinguer propriété privée et bien commun général, rendant critiquable cette appropriation privée (potentiellement égoïste) d'un environnement territorial commun, pourtant ouvert et complexe⁷²¹. En effet, suivant cette logique, les personnes issues de familles de notables ou d'aristocrates se trouvent reconnues au sommet de la hiérarchie territoriale parce que leurs familles sont inséparablement liées, par leurs propriétés historiques et jusque dans leurs noms et dans les lieux qu'elles habitent, à l'histoire d'un territoire. Leur présence et leurs actions constituent un patrimoine vivant en soi, et elles héritent ainsi d'une reconnaissance (« grandeur ») équivalente aux responsabilités qu'elles ont d'entretenir et de le protéger ce patrimoine territorial dont elles se sentent par ailleurs tributaires⁷²². La situation des associations de défense de l'environnement ou de sauvegarde d'un patrimoine serait similaire : il s'agirait d'un petit groupe d'habitants, privilégiés par leur situation patrimoniale ou géographique commune, et chargés de (sauve)garder un patrimoine naturel et culturel, dont elles bénéficient en premier lieu.

La participation au bien commun territorial : un import de la cité civique

Une seconde lecture de la logique territoriale en tant qu'espace social approprié peut être distinguée de celle que nous venons de dresser. Elle vient détourner la lecture conservatrice pour faire des biens patrimoniaux un objet de gouvernance territoriale, et donc

⁷²⁰ « Connaître son rang c'est connaître sa grandeur et se connaître : "l'honnête homme", nous dit ainsi Auerbach (1968, pp.366-376), apprécié pour son aptitude à ne pas se "méconnaître" (ce qui, dans la logique de cette cité est la marque de la folie) c'est-à-dire pour l'exactitude avec laquelle il sait apprécier sa grandeur en la rapportant à la place qu'il occupe dans la chaîne des liens de dépendance personnelle. » (ibid., p.117).

⁷²¹ Lafaye, Claudette, Thévenot, Laurent, *op.cit.*, 1993, p.502.

⁷²² *Ibid.*, pp.124-126.

du territoire, un espace politique commun de rassemblement d'habitants, aux situations pourtant diverses, mais mis sur un pied d'égalité en tant qu'ils sont tous acteurs et parties prenantes, de manières diverses, à la vie de ce territoire⁷²³. La cité territoriale peut alors intégrer des vertus et des conventions sociales issues en partie de la « cité civique » : le contrat social territorial apparaît à la fois comme un objet patrimonial collectif nécessitant un certain soin et un entretien par la participation de tous, et en même temps un producteur du territoire vécu. Ces thèmes sont très présents dans une certaine littérature savante et intellectuelle qui fait du territoire un espace politique commun, destiné au « bien vivre » de tous les habitants.

Dans le prolongement des géographes sociaux et culturels, les travaux d'urbanistes et de géographes italiens ont connu succès important depuis le début des années 2000⁷²⁴. Ils font la promotion d'une logique territoriale progressiste, objet commun de réappropriation par le collectif au bénéfice du collectif. Ils conçoivent par exemple des pratiques alternatives pour un aménagement écologique des territoires. Cette « école territorialiste italienne »⁷²⁵ étend à l'environnement général, dans sa nature tant écosystémique (invisible) que paysagère (socialement construite) le statut d'élément patrimonial, dans le but avoué d'améliorer les pratiques d'urbanisme et les politiques d'aménagement. Il s'agit d'abord de sortir des oppositions dans ce domaine qui oppose la conservation à l'évolution ou encore le localisme au cosmopolitisme dès lors qu'il s'agit du patrimoine territorial commun. Il s'agit ensuite de reconnaître un statut au complexe des éléments biologiques, artificiels et métaphysiques qui sont en interactions dynamiques au sein d'un espace approprié. Ainsi, l'urbaniste Alberto Magnaghi promeut la « *bioregion urbaine* » qui « *est le référent conceptuel approprié pour traiter d'une manière intégrée les domaines économiques (système local territorial), politiques (autogouvernement), environnementaux (écosystème territorial) et de l'habiter (lieux fonctionnels et lieux de vie dans un ensemble de villes, bourgs et villages) d'un système socio-territorial qui cultive un équilibre de co-évolution entre établissement humain et milieu ambiant, rétablissant sous une forme nouvelle les relations de longue durée entre ville et campagne pour atteindre l'équilibre territorial.* »⁷²⁶

⁷²³ Levy, Jacques, « La ville, concept géographique, objet politique », *Le Débat*, n° 92, 1996, pp.111-125.

⁷²⁴ Pour une histoire de ce courant, notamment dans ses relations à l'écologisme, voir l'excellent article : Garçon, Lucile, Navarro, Aurore, « La Société des territorialistes ou la géographie italienne en mouvement », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], n°22, 2012, consulté le 11.08.16.: <http://traces.revues.org/5465>.

⁷²⁵ Berque, Augustin, « Compte rendu d'Alberto Magnaghi, La bioregion urbaine, petit traité sur le territoire bien commun », Billet du blog *Mesologique, étude des milieux* [en ligne], 4 juin 2014, consulté le 17.05.16 : <http://ecoumene.blogspot.fr/2014/06/compte-rendu-de-alberto-magnaghi-la.html>.

⁷²⁶ Magnaghi, Alberto, *La bioregion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun*, Paris : Eterotopia France, 2014, p.77.

Ce concept se double d'un appel explicite à l'autogouvernement du territoire en tant que solution privilégiée pour contrebalancer les modes de vie et d'urbanisme insoutenables (du point de vue environnemental) qui engendrent une « *course catastrophique vers le fond* »⁷²⁷. Face à cela, le « bien commun » biorégional est caractérisé par cette coévolution harmonieuse des situations économiques, environnementales, politiques et spatiales, permettant à tous les habitants une bonne vie, et nécessitant le respect des équilibres et des besoins de tous, selon un raisonnement qui n'est pas sans rappeler la logique écosystémique. Aussi, ce « bien commun » s'institue dans un rapport aux citoyens-habitants de la biorégion : il est autant constituant de droits des citoyens-habitants à son sujet (pas de droits sans objet commun sur lequel portent ces droits), que constitué par l'agrégation des volontés de ces citoyens-habitants à son sujet (la reconnaissance de droits de citoyens-habitants permet d'instituer la chose commune à gérer)⁷²⁸. Ainsi considéré, il peut alors faire l'objet d'une gestion particulière, propre et autonome, puisque « *la question de l'usage collectif de cet immense patrimoine doit inclure une remise en cause de l'Etat et du marché comme piliers exclusifs qui confinent la gestion du territoire dans le culte de la propriété privée* »⁷²⁹.

En effet, des chercheurs aussi prestigieux que l'économiste et politologue américaine Elinor Ostrom ont montré que « *Une ressource commune en accès ouvert non régulé et générant des unités à la valeur importante sera probablement surexploitée et pourrait même être détruite si la surexploitation détruit le stock ou l'infrastructure générant le flux de ressource.* »⁷³⁰ La qualité du vécu des habitants sur le territoire apparaît ainsi liée à la bonne gestion des biens communs du patrimoine territorial⁷³¹. En effet, les économistes et les

⁷²⁷ Expression de Jeremy Brecher et Tim Costello (*Globalization from Below. The power of solidarity*, Cambridge Mass. : South End Press, 2000) citée par Alberto Magnaghi (*op.cit.*, 2014, p.14). Nous n'avons pas pu retrouver la citation exacte dans l'ouvrage source original, mais celle-ci ne nous semble pas moins assez caractéristique d'un certain nombre de constats dressés tant par des essayistes que des universitaires reconnus (cf. Constanza, Robert, Graumlich, Lisa J., Steffen, Will, « Sustainability of Collapse ? An integrated history and future of people on earth », *Report of the 96th Dahlem Workshop on Integrated History and future Of People on Earth (IHOPE) Berlin, June 12–17, 2005*, Cambridge, Mass. : MIT Press, 2007.)

⁷²⁸ *Ibid.*, p.23.

⁷²⁹ *Ibid.*, p.68.

⁷³⁰ Traduction libre de « *An unregulated, open-access common-pool resource generating highly valued resource units is likely to be overused and may even be destroyed if overuse destroys the stock or the facility generating the flow of resource units.* » (Ostrom, Elinor, « Reformulating the Commons », *Swiss Political Science Review*, vol. 6, n°1, 2000, p.30). Si les travaux d'Elinor Ostrom et de son équipe ont porté principalement sur les ressources communes, telles les pêcheries, rivières et système d'irrigation, forêts et pâturages ou encore des réserves de biodiversité, la grille théorique est suffisamment large pour étendre ces raisonnements à une grande variété de ressources rares territoriales. Il peut en être ainsi de l'espace de circulation, du foncier, de l'utilisation d'un monument ou d'une infrastructure ou encore du paysage (cf. Constanza, Robert, *et al.*, *An introduction to Ecological Economics*, Second Edition, New York : CRC Press, Taylor & Francis Group, 2015, pp.265-273).

⁷³¹ La littérature qui s'est développée autour de cette relation est très importante. Elle aborde un large éventail de thématiques et de problèmes, de l'économie des communs à la conception d'institutions de gouvernance de la protection de l'atmosphère et des océans, des villes et des régions, des filières industrielles et des grands systèmes socio-techniques (voir à titre d'exemple : Brousseau, Eric, Dedeuwaerdere, Siebenhüner, Bernd, *Reflexive Governance for Global Public Goods*, Cambridge : MIT Press, 2012).

géographes montrent que leurs ressources territoriales ont des fonctions complexes qui ne permettent pas de les réduire à des facteurs de production (ou des « actifs » économiques classiques⁷³²) dans le cadre d'activités économiquement valorisées⁷³³. En utilisant, et en participant à la définition et à l'entretien d'une ressource territoriale donnée, dans le respect des éléments constitutifs essentiels de son caractère patrimonial⁷³⁴, les utilisateurs mettent ainsi en valeur le bien commun en question et contribuent à construire symboliquement et culturellement le territoire⁷³⁵. Aussi, une appropriation individuelle exclusive de ces ressources (« enclosure des communs ») ou une exploitation prédatrice du patrimoine (« stratégie du passager clandestin ») doit être prohibée ou découragée. Face à ce problème, la théorie des biens communs qui s'est développée à partir de 1944 et qui a produit des résultats importants dans les années 1990⁷³⁶ offre un cadre conceptuel qui apparaît solide. Il se fonde sur l'étude scientifique des conditions écologiques, socio-économiques et institutionnelles de l'action collective permettant la gestion et le maintien de biens communs à long terme⁷³⁷. Elinor Ostrom, une des scientifiques les plus connues de ce courant, montre que chaque bien commun est primordialement dépendant du contexte écologique et culturel territorial⁷³⁸. Cependant, un certain nombre de traits institutionnels caractérisent les diverses organisations gestionnaires qui sont parvenues à maintenir l'exploitation viable de ces ressources⁷³⁹. Celles-ci doivent allier efficacité dans l'action avec équité dans le traitement

⁷³² Landel Pierre-Antoine, Senil, Nicolas, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 12, 2009, consulté le 01.11.12. : <http://developpementdurable.revues.org/7563>.

⁷³³ Gumuchian, Hervé, Pecqueur, Bernard (dir.), *op.cit.*, 2007.

⁷³⁴ Pierre-Antoine Landel donne l'exemple du Morvan, reconnu pour ses paysages constitués de villages pittoresques, de pâturages et de vallons caractéristiques. Aussi, l'élevage fait partie du patrimoine, notamment de vaches de race Charolaise. Le développement des activités d'élevages, en exploitation de ce patrimoine (image, culture, savoir-faire, pâturages) nécessite la construction de fermes importantes qui peuvent menacer le paysage (cf. Landel, Pierre-Antoine, « 4.2. Invention de patrimoines et construction des territoire », in Gumuchian, Hervé, Pecqueur, Bernard (dir.), *op.cit.*, 2007, pp.157-176).

⁷³⁵ *Ibidem*.

⁷³⁶ La question de l'appropriation, de la gestion ou de la surexploitation de ce qui est appelé dans l'histoire européenne « communs » a notamment été popularisée par Polanyi, Karl (*op.cit.*, 1945) et par Garrett Hardin avec son célèbre article « The Tragedy of the Commons » (*Science*, 162, n°1, 1968, pp.243-248). De nombreux auteurs importants ont développé la théorie en s'appuyant principalement sur la science économique et la sociologie en la basant notamment sur la théorie des jeux et de l'action collective rationnelle (voir notamment le grand classique de Mancur Olson, *The Logic of Collective Action* (*op.cit.*, 1965)). Tout en s'appuyant sur les travaux précédents ainsi que sur les possibilités importantes offertes par la modélisation multi-agents et les analyses multi-variables, Elinor Ostrom et ses collègues donnent une tournure plus politique à la théorie des biens communs en montrant l'importance des institutions sociales pour comprendre les conditions de soutenabilité à long terme des formes de gouvernance des biens communs (cf. Ostrom, Elinor, « Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems », *The Sveriges Riksbank Prize in Economic Sciences in Memory of Alfred Nobel Lecture* [En ligne], 2009, consulté le 26.01.16. : http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/economic-sciences/laureates/2009/ostrom-lecture.html).

⁷³⁷ Ostrom, Elinor, *Governing the commons: the evolution of institutions for collective actions*, Cambridge : Cambridge University Press, 1990.

⁷³⁸ Rhodes, Roderick A.W., « The New Governance »... *op.cit.*, 1996, pp.652-667 ; pour une brève généalogie du concept de gouvernance et de ses déclinaisons, voir aussi Brulot, Sabrina, *et al.*, *op.cit.*, 2014.

⁷³⁹ Elinor Ostrom reconnaît ainsi jusqu'à huit caractéristiques institutionnelles et sociales importantes qui doivent garantir une organisation légitime car équitable, et en même temps adaptative et suffisamment puissante pour

systématique des différents cas particuliers de parties-prenantes. La gouvernance apparaît alors comme le principal lieu de la politique notamment dans le cas de biens communs complexes gérés par des organisations séparées et formellement indépendantes⁷⁴⁰. Elle a pour fonction première d'organiser la décision collective sur les changements institutionnels communs auxquels toutes les « parties prenantes », c'est-à-dire les personnes participantes ou touchées par l'organisation de l'utilisation du bien commun, sont conviées. Cette conception de la participation politique dans la gestion de biens communs est reprise, d'une part, par la théorie politique de la démocratie participative qui naît dans les années 1980 notamment en Amérique du Nord dans le sillage de la pensée libérale classique et pragmatique⁷⁴¹, et d'autre part, par la théorie de la démocratie délibérative provenant des courants dits « critiques » des sciences sociales et qui met l'accent sur la construction nécessaire au préalable d'un espace social ouvert permettant à une pluralité de discours et de points de vue de se développer⁷⁴². Ces deux courants, qui se rejoignent ou s'opposent parfois, ont cependant tous les deux vocation à répondre aux enjeux grandissant de sociétés perçues de plus en plus complexes⁷⁴³. Aussi contribuent-ils *in fine* en se combinant, à la formulation des principes de la gouvernance territoriale conçue en tant qu'alternative et progrès par rapport aux modes classiques du gouvernement représentatif des états-nations⁷⁴⁴. La thématique de la gouvernance, notamment portée par les organisations internationales⁷⁴⁵, a ainsi connu un succès croissant ainsi que des déclinaisons dans un nombre croissant de domaines, tels que l'urbain, l'informatique et les biens numériques en passant par les

sauvegarder et gérer sur le long terme les ressources collectives. On y trouve notamment : 1. Mesures et règles de prélèvement de la ressource clairement définies, 2. Proportionnalités équitables de la contribution en fonction de l'utilisation, 3. Prise de décisions impliquant la participation ouverte des personnes utilisant/contribuant aux ressources communes, 4. Evaluation de la ressource, 5. « Sanctions graduelles », 6. « Mécanisme de résolution des conflits », 7. Reconnaissance minimale du droit à s'auto-organiser, 8. En cas d'intégration dans un plus large système territorial, découpage entre niveaux multiples relativement autonomes (*cf.* Ostrom, Elinor, *op.cit.*, 2000, p.41).

⁷⁴⁰ Ostrom, Elinor, « Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems », *American Economic Review*, n°100, 2010, pp.641-672 ; Ballet, Jérôme, « Altruisme et biens collectifs. Une revue de la littérature », *Revue économique*, Vol. 51, n°4, 2000, pp. 789- 811.

⁷⁴¹ D'Aquino, Patrick, « Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », *L'Espace géographique*, t. 31, n°1, 2002, pp.3-22.

⁷⁴² Blondiaux, Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008, pp.39-47.

⁷⁴³ Bouvier, Alain, « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], Vol. 45, n°136, 2007, consulté en ligne le 11.01.16.: <http://ress.revues.org/82>.

⁷⁴⁴ Goxe, Antoine, « Gouvernance territoriale et développement durable : implications théoriques et usages rhétoriques », in Pasquier, Romain, *et al.*, *op.cit.*, 2007, pp.151-170.

⁷⁴⁵ Voir à ce sujet Weiss, Thomas G., « Governance, good governance and global governance: Conceptual and actual challenges », *Third World Quarterly*, vol.21, n°5, 2000, pp.795-814.

ressources naturelles, les filières et réseaux industriels, l'action publique⁷⁴⁶ et même la transition socio-technique vers des sociétés plus durables⁷⁴⁷.

Le territoire comme bien commun, vers une cité territoriale ?

Dans leur critique du concept de « commun » et de son instrumentalisation⁷⁴⁸, Pierre Dardot et Christian Laval soulignent la portée éminemment stratégique des théories politiques et anthropologiques que ce concept véhicule. Elles sont souvent avancées pour s'opposer à la logique industrielle ou marchande sans pour autant prôner une collectivisation ou une étatisation radicale du patrimoine territorial. La popularité du concept de « commun » est d'autant plus importante auprès d'acteurs territoriaux ou de penseurs du développement territorial autonome que le concept territorialise doublement, et de manière douce, c'est-à-dire sans opposition directe avec le régime de territorialité gouvernementale. Ainsi, chaque bien commun doit être considéré dans son contexte naturel singulier (milieu écologique territorial) et qu'il n'existe pas de pratiques institutionnelles qui puissent marcher *a priori* sans adaptation au contexte culturel local et sans appropriation par les publics concernés⁷⁴⁹. Plus le nombre de domaines touchés par les « communs » s'accroît dans le monde ou en France, plus certains acteurs locaux peuvent justifier l'extension des domaines du patrimoine territorial auxquels devrait s'appliquer une gouvernance inclusive. En effet, la théorie des biens communs, appuyée par les institutions internationales et les organismes nationaux qui la soutiennent, démontre, et ainsi légitime, tant en termes d'efficacité de gestion que de soutenabilité dans le temps, une action collective sur les « communs » encadrés par une gouvernance territoriale inclusive, participative, délibérative. Aussi, cette *logique du territoire espace vécu en tant que bien commun* peut intégrer une justification industrielle (mettant en avant la plus grande efficacité de la gestion locale et inclusive)⁷⁵⁰

⁷⁴⁶ Voir par exemple Chia, Eduardo, Torre, André, Rey-Valette, Hélène « Vers une technologie de la gouvernance territoriale ! Plaidoyer pour un programme de recherche sur les instruments et dispositifs de la gouvernance des territoires », *Noroi*, n°209, 2008, consulté le 10.10.2012 : <http://noroi.revues.org/2603> ; Borraz, Olivier, Le Galès, Patrick, « Urban Governance in Europe : the Government of What ? », *Métropoles* [En ligne], n°7, 2010, consulté le 01 janvier 2013, URL : <http://metropoles.revues.org/4297> ; Ehlinger, Sylvie, Perret, Véronique, Chabaud, Didier, « Quelle gouvernance pour les réseaux territorialisés d'organisations ? », *Revue française de gestion*, n°170, 2007, pp.155-171.

⁷⁴⁷ Loorbach, Derk, *Transition Management, new mode of governance for sustainable development*, Utrecht : International Books, 2007.

⁷⁴⁸ Dardot, Pierre, Laval, Christian, *Commun. Essai sur la révolution du XXIe siècle*, Paris : La Découverte, poche, 2014, pp.148-150.

⁷⁴⁹ Dardot, Pierre, Laval, Christian, *ibid.*

⁷⁵⁰ Les travaux des économistes et des politologues sur la gestion des Communs sont considérés comme représentatifs de ce type de justification : les formes institutionnelles proposées par Elinor Ostrom pour la gestion des communs sont ainsi sensées permettre non seulement un maintien mais également une meilleure efficacité dans la production et la distribution des biens et services, ce qui doit permettre d'instaurer une situation par ailleurs plus équitable (si on adopte un point de vue rawlsien de la justice comme équité).

ainsi qu'une logique civique à la fois territorialisée et globale, du fait de l'ambition de recréer du contrat social (*via* sa théorie politique du pluralisme) à l'échelle du patrimoine local et d'établir un nouvel espace civique de délibération à travers la gouvernance des communs⁷⁵¹.

La logique territoriale peut ainsi aisément contenir une théorie politique de la participation (à travers la gouvernance) et ouvrir sur une théorie politique plus générale de la citoyenneté (où plutôt de la condition d'habitant d'un territoire), ce qui n'est pas sans générer des tensions et des antinomies au sein de son propre cadre doctrinal et théorique. Tandis qu'une lecture de tendance conservatrice de ce registre moral ne pourrait voir dans le territoire qu'une extension du milieu moral de la « maison » (cité domestique) en direction d'un environnement approprié (le territoire)⁷⁵², une lecture progressiste et pluraliste fait du territoire un bien commun dont il s'agit de maintenir le caractère ouvert et accessible à tous, afin de permettre à chaque être ou entité (personne, entreprise, association) de l'habiter de manière adéquate et harmonieuse, d'y accéder aux ressources et de participer à la gouvernance des « communes » à la hauteur de ses possibilités. Le territoire contient ainsi l'idée d'un espace pluraliste de vie commune, similaire à certaines conceptions de l'espace public (cité civique). Toutefois, le devoir d'accueillir et les principes de l'hospitalité à l'égard d'étrangers ou de nouveaux arrivants y occupent une place cruciale puisqu'ils permettent d'éviter que le principe de (nécessaire) appartenance des personnes à une communauté territoriales (qui contient une dimension exclusive) n'entre en contradiction avec le principe de l'œcoumène. Ce dernier postule qu'il existe une commune humanité de la condition spatiale à toute personne (et ainsi chaque être « habite » ou « réside » dans un lieu et un milieu) .

En résumé, notre exploration de la logique du territoire « espace vécu commun⁷⁵³ » nous a amenés à organiser notre modèle autour d'une série de conceptions importantes, qui pourraient constituer les principes d'un registre conventionnel d'action collective territoriale :

- La *culture* permet l'appropriation d'un espace vécu (et de ses objets, des expériences sociales, des lieux communs) et dans pratiques communes. L'appréciation de l'appropriation culturelle d'un territoire dans les attitudes d'une personne permet

⁷⁵¹ Boltanski, Luc, Thevenot, Laurent, *op.cit.*,1991, pp.140-141.

⁷⁵² *Ibid*, p.339.

⁷⁵³ Le lecteur aura noté la relative fluctuation des dénominations de cette logique : nous la nommons parfois « espace vécu », « espace commun vécu » ou encore « espace vécu en commun » (pour n'en citer que quelques-unes). dans le territoire. Nous voulons, bien évidemment, désigner à chaque fois la même logique territoriale, néanmoins, remarquons simplement que sa dénomination (ainsi que sa qualification, ou nature) n'est pas encore arrêtée. Toutefois, chaque dénomination met l'accent sur un élément du sens en particulier. Aussi, il faudrait sans doute trouver à l'avenir, si notre argumentation se tient, une manière unique de la nommer.

d'évaluer sa grandeur en tant qu'habitant de territoire ; cette appropriation est signifiée par une connaissance des lieux, des places, de l'histoire et des pratiques culturelles collectives, dont témoignent certaines attitudes, certains traits personnels ou positions (accent, capacité à danser, à nommer, à se tenir...).

- Les choses (infrastructures, monuments, géosymboles, langage, *etc.*) qui sont utilisées par tous et qui constituent l'espace physique commun sont considérées comme un patrimoine ; aussi leur entretien, leur renouvellement et leur transmission (aux générations futures ou aux nouveaux arrivants) est valorisée car cela permet de démontrer qu'on est au service du territoire, qu'on fait vivre ce patrimoine.
- La disposition des habitants du territoire et des choses doit leur permettre de coexister ensemble et de respecter l'appropriation culturelle conventionnelle. Aussi, il existe des normes et des règles sociales régissant sur leur bonne organisation, synthétisées par le « sens du paysage », associant des formes esthétiques, pratiques et éthiques.
- La prise en compte de la dimension phénoménologique de la personne conduit à tenir compte de son territoire (approprié culturellement) comme constitutif de sa personne. Ainsi, sa présence dans un lieu est un droit qui conduirait à une conception ouverte, cosmopolite et tolérante du territoire. Chacun doit pouvoir avoir accès au territoire et à la condition d'habitant, où l'hospitalité (ou l'accueil) sont érigées en devoirs moraux.
- Les rapports individuels avec le patrimoine (droits et autres) sont réglés par des décisions collectives qui valorisent notamment la participation de tous, quoi que parfois de manière différenciée, à la gouvernance des biens et ressources communes.

Nous avons ainsi pu montrer que ces conceptions forment un cadre de valeurs et de principes d'évaluation cohérents, quoi qu'il soit lui-même traversé par deux tendances, des conflits et des articulations à l'intérieur : une tendance plus « conservatrice » mettant l'accent sur un registre de valeurs basé sur l'idée de maintien, l'autre transmettant le patrimoine local.

Concepts clés ⁷⁵⁴	Cas de la « Cité territoriale » émergente
Figure de l'ordre ⁷⁵⁵	La réalité est contingente à un territoire, elle est nécessairement médiatisée par la culture qui est une appropriation des lieux et des espaces (<i>via</i> le sens du paysage) ; la réalité est une adaptation à l'environnement naturel, pour le maintenir dans un équilibre, satisfaire les besoins de tous et survivre ensemble dans un espace commun de vie.
Etat de Grand ⁷⁵⁶	Un habitant qui connaît, respecte et fait vivre (entretien) son territoire et sa culture, sait identifier et comprendre les choses et les comportements des humains et des non-humains, il respecte et maintient le patrimoine (en défendant la relation juste entre les éléments : la justice étant ce qui leur permet à tous de vivre et de partager ce bien commun qu'est l'espace ou une ressource commune), il transmet le savoir sur les biens communs et l'environnement, défend et rétablit les équilibres naturels, mais qui sait aussi faire évoluer avec douceur les écosystèmes naturels et artificiels (figure de jardinier).
Forme d'évidence ⁷⁵⁷	Connaissance des codes et des attitudes propres à un territoire et à ses habitants : connaissance des lieux, des langages et des coutumes, des pratiques des rituels et expériences vernaculaires (fêtes, rythmes, lieux de sociabilité, <i>etc.</i>), manifester l'attachement à des produits, des paysages, odeurs et des accents (marqueurs de territorialité par reconnaissance de particularités, médiations corporelles écologiques) ; soutien ou engagement dans des pratiques culturelles collectives qui magnifient le sens de l'appartenance à une communauté située (cas de l'équipe de sport, fête de village), usage et entretien des lieux communs (paysages, monuments) et défense des habitudes contre la raison moderne ou les initiatives « imposées d'en haut » ; savoir accueillir et traiter les autres avec respect qu'ils soient étrangers ou locaux, et leur faire découvrir les singularités locales, leur permettre de s'installer et de s'orienter ; défense et participation aux « communs ».
Epreuve de réalité ⁷⁵⁸	Qui sait vivre dans un lieu en concordance avec les autres éléments artificiels, humains et naturels de cet espace : qui connaît les significations de la disposition des choses (dans la nature comme dans les espace aménagés), qui connaît l'histoire, qui sait danser ou entrer en contact avec l'environnement culturel ou naturel (les deux étant liés) par une attitude et des pratiques traditionnelles pertinentes (danse, cueillette, agriculture ou coupe du bois, chasse, travaux divers, cuisine) ; qui a conscience des enjeux actuels et qui s'engage en fonction.
Formule d'investissement ⁷⁵⁹	Participation à la vie du territoire et à son maintien : à l'organisation des événements communs, à l'entretien des communs, aux délibérations et au dialogue collectif, au maintien ou à l'adaptation raisonnée du patrimoine (aménagements, infrastructures, écosystème, <i>etc.</i>), à la transmission des connaissances et des valeurs, mais aussi qui donne l'alerte et sensibilise aux enjeux locaux (ressources, pauvreté, histoire, maladies, changements écologiques, <i>etc.</i>)

Figure 6 : Essai de synthèse des caractéristiques morales d'une « cité territoriale »

⁷⁵⁴ Voir notamment dans le premier chapitre notre présentation du « modèle des cités » dans la troisième section, basée sur les travaux de Luc Bolstanski et Laurent Thevenot (*op.cit.*, 1991).

⁷⁵⁵ « Les figures harmonieuses de l'ordre naturel sont invoquées comme des réalités conformes au principe d'équité. Dans chaque monde, on pourra vérifier la proposition suivante : "Le (figure du supérieur commun) est la réalité." » (*Ibid.*, p.180).

⁷⁵⁶ « [Cette convention] assure une qualification des êtres, condition pour prendre la mesure des objets comme des sujets et déterminer la façon dont ils importent, objectivement, et valent au-delà des contingences. » (*Ibid.*, p.177).

⁷⁵⁷ « La forme d'évidence est la modalité de connaissance propre au monde considéré » (*ibid.*, p.181).

⁷⁵⁸ « L'épreuve modèle, ou grand moment, est une situation qui se tient, préparée pour l'épreuve, dont l'issue est donc incertaine, et dans laquelle un dispositif pur, particulièrement consistant, se trouve engagé » (*ibid.*, p.181).

⁷⁵⁹: « La formule d'investissement est [...] une condition majeure d'équilibre de la cité, puisqu'en liant l'accès à un état de grand à un sacrifice, elle constitue une économie de la grandeur dans laquelle les bienfaits se trouvent "balancés" par des charges » (*ibid.*, p.179)

3. LA RECHERCHE D'UNE SYNTHÈSE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nous avons mis en évidence ce qui nous semble constituer les bases de deux logiques territoriales différentes, respectivement du gouvernement et de l'espace social, ancrées toutes deux dans des pensées savantes avec leurs propres cadres de légitimité et de pertinence. La pensée gouvernementaliste, en lien avec le registre discursif étatique officiel, a fait principalement du territoire un objet technique au service du gouvernement des populations. Dans ce contexte, les territoires sont des concepts manipulables et organisateurs de dispositifs car traversant, aussi bien, le droit que l'économie politique, la statistique ou l'administration. Cette logique hérite de cadres anciens qui apparaissent généralement d'une légitimité supérieure car elle émane directement d'un domaine officiel, apanage du souverain. La mise en place d'administration se légitimant par des pratiques légales et une rationalité en finalité⁷⁶⁰ inscrit la territorialité gouvernementale à l'intérieur du compromis étatique mariant cité civique et industrielle⁷⁶¹. La pensée du territoire comme espace social opère en revanche un glissement conceptuel. En insistant sur le processus de construction de l'espace de la vie sociale, elle extrait la thématique du territoire du contexte de la logique gouvernementale classique pour en faire un objet constitutif d'un patrimoine commun que les habitants sont invités à s'approprier. Ainsi, dans sa version conservatrice, la « cité territoriale » est considérée comme un prolongement de la « cité domestique », tandis que dans une version plus récente au croisement de nombreuses sciences sociales, le territoire est traité comme un bien commun qui doit faire l'objet d'une gestion collective, et qui est donc le sujet d'attention et de participation de la part des personnes impliquées ou touchées par son utilisation et sa gestion. Le patrimonial territorial est par définition inaliénable à l'appropriation individuelle. Il est générateur de droits autant que généré par les droits de ses habitants, résultant d'un croisement complexe entre activités humaines et l'environnement habité. De cette manière, il apparaît comme une nouvelle base pour un compromis entre une « cité civique » territoriale et une « cité domestique », prolongeant la logique du logis et du patrimoine vers un espace vécu plus large, multiple et socialement ouvert.

Cette dernière déclinaison « progressiste » de la logique territoriale (mettant l'accent sur la participation à la gestion des communs) et la déclinaison plus « conservatrice » de cette logique (qui met l'accent sur la dimension patrimoniale du territoire dans le prolongement de la cité domestique) sont ainsi naturellement amenées à se faire

⁷⁶⁰ Weber, Max, « La domination légale... », *op.cit.*, post. 1921, 1971.

⁷⁶¹ Boltanski, Luc, Thévenot, Laurent, *op.cit.*, 1991, pp.347-356.

concurrence, à s'opposer ou à trouver des points d'articulation ou des compromis⁷⁶². Il est possible de retrouver des manifestations de cette tendance historique à la confrontation et à la synthèse entre logiques différentes dans la pensée sur l'aménagement du territoire contemporain, notamment à travers les grands débats, les controverses et les politiques de réformes institutionnelles menées dans ce domaine. Quels compromis, reformulations ou réaménagements du cadre institutionnel de l'aménagement du territoire et de l'organisation (politique) de l'espace, l'émergence d'un nouveau cadre moral et conceptuel comme celui du « territoire – espace vécu commun » entraîne-t-elle ? Pour apporter des éléments de réponse à cette question, nous proposons d'explorer trois domaines thématiques qui nous sont apparus tout particulièrement pertinents du fait des changements qui semblent s'y manifester et qui pourraient témoigner d'une recomposition du champ institutionnel dominant dans ce domaine. Ces trois thématiques, ou problématiques institutionnelles particulièrement pertinentes, sont respectivement :

- les principes d'égalité entre territoires et d'intervention constitutifs des politiques d'aménagement du territoire « standard » depuis la seconde guerre mondiale (1.),
- la construction progressive d'une légitimité démocratique territoriale dans l'aménagement du territoire par la décentralisation et la réorganisation de la structure administrative et politique territoriale (2.),
- l'émergence de dispositifs de démocratie locale et de gouvernance territoriale dans les pratiques d'action publique comme signes d'une réorganisation du cadre institutionnel de référence en matière d'action collective territorialisée (3.).

La pensée contemporaine de l'aménagement du territoire n'opère pas seulement par invention de concepts qui visent à relier les deux logiques, et ainsi à établir une mise en harmonie (y compris lorsqu'il s'agit de critiquer certaines réformes ou dynamiques économiques en cours), elle construit également une histoire des situations problématiques qu'elle traite et qui justifient son action. En fonction de ces situations problématiques, elle donne à voir une évolution de ses propres doctrines et de ses moyens. Ainsi, cette histoire, généralement réalisée *a posteriori*, sert de cadre conceptuel de référence, mémoire des contextes qui donnent des statuts aux choses et donne à voir une lignée intellectuelle et politique justificatrice de certaines pratiques institutionnelles contemporaines. Aussi, le récit des principaux modèles savants en confrontation dans les controverses en aménagement du territoire éclaire sur les conditions de construction d'un discours de synthèse entre logiques du gouvernement territorial et du territoire comme espace vécu.

⁷⁶² D'après Luc Boltanski et Laurent Thévenot, la tension entre « mondes » (cités) peuvent prendre la forme de la discorde (avec dénonciation), du compromis (maintien des exigences respectives) ou de l'agencement composite hybride (*ibid.*, p.268, 279, 345).

Cette section se propose d'explorer dans un premier temps les raisonnements qui fondent les stratégies officielles d'aménagement du territoire national, de son institutionnalisation dans l'après-guerre et tout particulièrement au cours de son « âge d'or » dans les années 1960. Les pratiques actuelles héritent, en effet, des modèles mis en place à cette époque. Dans cette lignée, les politiques d'aménagement du territoire sont fortement empreintes d'une recherche d'équilibre entre les espaces du territoire national, prolongement d'une recherche d'équité sociale à la base de la forme d'état providence d'après-guerre. Ces transformations dans l'équité territoriale reformulent les principes de base de l'état unitaire et servent de contexte favorable au développement légitime d'entités politiques territoriales plus locales.

Dans un second temps, nous montrons les raisons de la remise en cause progressive de ces modalités politiques classiques de 1980 à 2000. Ils interviennent sur fond de changements dans la logique publique d'industrialisation – présentés dans le premier chapitre, et plus généralement d'une remise en cause de la dimension verticale de la territorialisation en France. Les débats et discussions qui ont lieu dans cette période, notamment avec l'irruption de la décentralisation ainsi que du développement durable comme thématiques majeures, conduisent à la reconnaissance d'un espace politique local propre et, de plus, davantage autonome. La troisième sous-partie vise à mettre en évidence quelques propositions et éléments du dispositif d'articulation entre ces logiques, notamment à travers l'introduction progressive de nouvelles pratiques civiques officielles de démocratie participative à une échelle locale qui laisseraient entrevoir une possible autonomie politique.

3.1. LES MODELES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DEPUIS 1945

La question de la direction et des logiques à l'œuvre dans les politiques d'aménagement économique et industriel ont été partiellement abordées dans le Chapitre 2, afin de montrer notamment comment des doctrines du développement industriel s'intègrent et évoluent à l'intérieur d'un discours public et officiel sur la place de l'industrie en France depuis 1945. Dans le prolongement des observations précédemment tenues sur ces rapports, notre propos vise ici à présenter les desseins et les modèles supérieurs que la littérature savante érige en ordonnateurs des politiques d'aménagement. Il s'agit là des motifs et des présupposés sous-jacents aux référentiels politiques et aux cadres administratifs spécialisés visant à « *disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités* », conformément à la définition classique de Pierre Merlin, une

des figures intellectuelles de l'aménagement du territoire en France ⁷⁶³. En effet, entre le niveau des finalités politiques de long terme que constitue la volonté de prospérité économique et sociale d'une nation, et le niveau des moyens politiques, des projets ou des stratégies de développement nationales ou régionales, apparaît un espace nécessaire pour l'action. C'est dans cet interstice que peuvent venir se structurer les principes esthétiques, éthiques et logiques qui déterminent l'action visant à disposer avec ordre des activités humaines dans l'espace territorial.

Les principes initiaux des politiques d'aménagement du territoire

Avec le lancement de la DATAR en 1963, l'aménagement du territoire est érigé en domaine de politique publique à part entière, et qui, en plus, s'avère être stratégique à de nombreux égards dans l'organisation de l'action gouvernementale, de par son intégration directe au Premier Ministre. Cependant, la présence d'une réflexion sur la répartition des activités dans l'espace et les politiques dédiées apparaît en France, et plus généralement en Europe, dès les années 1930 ⁷⁶⁴. Un premier effort d'introduction institutionnelle d'une politique d'aménagement du territoire est réalisé dans le giron du Commissariat Général aux Plans (dirigé par Jean Monet) ainsi que du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (sous l'égide de Raoul Dautry et d'Eugène Claudius-Petit), de 1945 à 1954, dans un contexte de reconstruction de la France et de tentatives de décentralisation industrielle ⁷⁶⁵. Le trauma de la guerre et le changement de régime avec l'instauration d'une IV^{ème} République permet de concrétiser les aspirations égalitaires de progrès social tirées du programme national de la résistance dans des politiques appropriées ⁷⁶⁶. En s'appuyant sur une logique gouvernementale du territoire, qui se caractérise notamment par une volonté d'homogénéisation des régimes de droits à l'intérieur du territoire national, les politiques publiques doivent favoriser un développement plus harmonieux dans l'espace, ce qui se traduit par une action pour réduire les disparités spatiales, notamment entre régions centrales et périphériques, industrielles et rurales, villes et campagnes, etc. Pour cela, les politiques qui sont mises en œuvre notamment entre 1950 et 1980 agissent d'une part pour

⁷⁶³ Merlin, Pierre, *L'aménagement du territoire*, Paris : PUF, 2002.

⁷⁶⁴ Romain Pasquier montre ainsi, par exemple, comment le régionalisme des années 1950, qui va soutenir les efforts de promotion de l'échelon régional et de la décentralisation régionale, émerge à la convergence de mouvements fédéralistes, de la planification, mouvement du régionalisme culturel breton, mouvements économiques corporatistes (de Reims et de Moselle). La plupart de ces mouvements, et en particulier les fédéralistes, commencent leurs réflexions au cours des années 1930, période très riche intellectuellement (cf. Pasquier, Romain, « La régionalisation française revisitée : fédéralisme, mouvement régional et élites modernisatrices (1950-1964) », *Revue française de science politique*, Vol. 53, n°1, 2003, pp.101-125).

⁷⁶⁵ *Ibid.* ; Yves, Jean, « De l'Etat aménageur aux nouveaux territoires d'action publique », in Jean, Yves, Vanier, Martin (dir.), *La France. Aménager les territoires*, 2^{ème} Edition, Paris : Armand Colin, 2014, pp.27-63.

⁷⁶⁶ Supiot, Alain, *op.cit.*, 2010.

favoriser le développement des régions périphériques et d'autre part pour reconvertir, améliorer, dynamiser les régions industrielles et urbaines du nord et de l'est, selon une logique d'équilibrage économique des pôles territoriaux. A un niveau départemental et communal, il s'agit de faire face à la crise du logement (pénurie de logements et insalubrité, vétusté des bâtisses existantes) pour les espaces urbains, et de poursuivre la politique de désenclavement (construction d'infrastructures d'accès et présence des services publics) dans les espaces les plus reculés⁷⁶⁷.

Dans un ouvrage rétrospectif publié sous l'égide de la DATAR à l'occasion de ses 50 ans, quatre « principes fondamentaux et permanents » de la politique d'aménagement du territoire sont identifiés et définis⁷⁶⁸ :

- Le « *principe de répartition ou de redistribution* », qui, en fonction de la possession d'une ressource ou d'un pouvoir d'action donné, prélevé économiquement ou conféré aux autorités nationales du fait de certaines qualités juridictionnelles, consiste à répartir ou distribuer des activités ou des biens de valeurs sur le territoire en fonction de considérations pratiques, stratégiques, politiques ou morales.
- Le « *principe de création* », qui véhicule l'idée qu'il est possible de lancer une dynamique vertueuse de développement territorial par la création volontariste et ciblée d'activités économiques ou d'infrastructures adéquates sur un territoire.
- Le « *principe de réparation* », qui vise à réparer, rétablir ou corriger une situation territoriale donnée, notamment face aux aléas du destin (catastrophes, guerres, sinistres), en référence à une situation idéale souhaitée.
- Le « *principe de protection* », qui s'appuie sur la reconnaissance d'un trait ou d'une situation qu'il s'agit de protéger face à une dynamique territoriale potentiellement néfaste (risque de fragilisation ou de destruction).
- Le « *principe de compensation* », généralement invoqué ou mis en œuvre dans le cadre de la négociation d'accords politiques afin de rendre plus acceptables certaines politiques ou situations territoriales.

Ces cinq principes peuvent être lus comme autant de figures à la fois esthétiques, rhétoriques et logiques essentielles pour relier le travail de légitimation de finalités communes avec le travail d'aménagement proprement dit en recherche d'une cohérence, et dont la diversité des outils va de la répartition des grands équipements à la mise en place de plans ciblés de rénovation urbaine ou de stimulations de l'industrie. Ces cinq « patterns »

⁷⁶⁷ Driant, Jean-Claude, *Politiques du logement en France*, Paris : La Documentation Française, 2009.

⁷⁶⁸ Delamarre, Alette, Lacour, Claude, Thoin, Muriel, *50 ans d'aménagement du territoire*, Paris : La Document Française, 20013, pp.15-21.

(c'est-à-dire des modèles, au sens de formes idéales) servent à traduire l'action publique aménagiste vers le système de valeurs républicain du territoire national. En effet, comme l'écrit Philippe Estèbe : « *L'égalité des territoires est dans l'imaginaire « républicain », la version géographique de l'égalité politique et sociale* ».

Mais la recherche de cohérence entre action publique et principes supérieurs de justice ne prend réellement sens que dans la tentative de jugement d'une situation territoriale qui, basée sur des travaux de mesure statistique et de comparaison géographique entre situations régionales et locales, mettrait en lumière des disparités « inacceptables » au regard de valeurs d'égalité, de dignité ou de solidarité nationale. Dans le régime de gouvernementalité « par les nombres » qui s'instaure tout particulièrement après la guerre, le passage par la preuve statistique officielle est un moyen de rendre plus objective et de justifier en vertu d'un bien commun, des revendications de traitement privilégié pour un espace local donné. En d'autres termes, les différences de situations territoriales révélées par les indicateurs (chômage, revenus, santé, logement, alphabétisation, etc.) mettent en lumière des disparités économiques et sociales contre lesquelles il s'agit de lutter. Les cinq « principes fondamentaux et permanents » offrent une diversité de possibilités d'articulation d'une nécessité « majeure » d'affirmation de l'égalité territoriale, avec un besoin « mineur » de reconnaissance des singularités et de besoins locaux justifiant un traitement différencié, conditions d'intégration d'élite locale au système de l'Etat-nation, comme nous le montrions au début de ce Chapitre⁷⁶⁹.

Les débats à l'origine de la conception moderne de l'aménagement du territoire

Si ces principes sont encore présents jusqu'à nos jours, ils sont cependant fortement emprunts des logiques d'action qui se sont formées lors de l'institutionnalisation des politiques d'aménagement du territoire, et qui portent les marques de certaines problématiques de l'époque⁷⁷⁰. La retranscription des débats parlementaires qui ont lieu les 26 et 27 novembre 1963⁷⁷¹, et qui portent pour la première fois directement sur l'aménagement du territoire, en présence d'Olivier Guichard, le délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et avec la participation de Georges Pompidou, alors Premier Ministre, illustre ces préoccupations. Olivier Guichard déclare ainsi⁷⁷² :

⁷⁶⁹ Voir notre démonstration à ce sujet la troisième sous-partie de la première section du présent chapitre.

⁷⁷⁰ C'est ce que semblent suggérer Jérôme Monod et Philippe de Castelbajac dans leur classique : *L'Aménagement du Territoire*, 16^{ème} édition, Paris : PUF, 2012, p.3.

⁷⁷¹ Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, *Un grand débat parlementaire : l'aménagement du territoire*, Paris : La Documentation Française, 1964.

⁷⁷² *Ibid.*, p.36.

« Le point de départ d'une réflexion sur l'aménagement du territoire est, si l'on veut, traditionnel : entre les deux guerres déjà, économistes, géographes et militaires, avaient perçu un fait maintenant bien connu : la croissance accuse les déséquilibres régionaux. Et aujourd'hui, ces faits s'inscrivent sur notre sol : sur 1/5 du territoire, se trouvent réunies 46% des activités industrielles et agricoles de notre pays. Il ne faut pas croire que cette "injustice de l'histoire" puisse être corrigée par une répartition arithmétique des richesses nationales sur tout le territoire. »

La thématique du rééquilibrage, entre Paris et « la province » (cette dernière étant parfois qualifiée de « désert »), et plus généralement entre la ville et la campagne, devient alors centrale, et semble l'emporter largement sur les questions d'amélioration de la compétitivité de l'industrie nationale sur le marché commun de la Communauté Economique Européenne⁷⁷³. La politique qui doit en découler vise alors à promouvoir des « métropoles d'équilibre », véritables « pôles d'attraction »⁷⁷⁴ dont bon nombre deviendront des capitales régionales. Elle doit viser par ailleurs à assurer une équité des aides et des politiques entre les villes et les campagnes⁷⁷⁵. Les débats qui président à l'institutionnalisation politique de l'aménagement du territoire dans les années 1960 sont ainsi encore fortement marqués par la logique gouvernementale du territoire basée sur un principe d'égalité territoriale, découlant non seulement de la théorie républicaine de l'état-nation, mais aussi de la doctrine politique de l'état social d'après-guerre⁷⁷⁶. Ce regard vise ainsi à objectiver la diversité des situations territoriales par rapport à une certaine image idéale de la situation du pays⁷⁷⁷. Il est ainsi porteur d'un motif fondamental des doctrines gouvernant le développement économique et social de la France. Philippe Estèbe indique ainsi :

« L'égalité des territoires est, dans l'imaginaire "républicain", la version géographique de l'égalité politique et sociale. Et, à l'instar de celle-ci, celle-là se montre comme une figure du volontarisme politique, luttant contre des forces

⁷⁷³ A titre d'exemple, Georges Pompidou déclare au cours des débats, signifiant ainsi clairement ses priorités : « Comme M. Lemaire, nous estimons que le grand problème en matière d'aménagement du territoire est celui de l'équilibre. Mais cela est particulièrement vrai dans le domaine urbain, où, il faut précisément faire contrepoids à l'agglomération parisienne. A cet effet, il est nécessaire qu'un certain nombre de villes constituent des centres vers lesquels les régions convergent et où elles trouvent des éléments d'attrait et de soutien. Ainsi, ces métropoles sont destinées à équilibrer Paris et les régions dont elles seront les centres d'attraction. » (*ibid.*, p.42) La suite du discours présente les progrès réalisés en matière d'urbanisation, d'électrification, de « remembrement des domaines » agricoles, etc.

⁷⁷⁴ Dixit G. Pompidou (*ibid.*, p.66)

⁷⁷⁵ Henri Baudouin intitule ainsi son intervention dans le débat : « L'Aménagement pour ceux qui quittent la terre et pour ceux qui y restent » (*ibid.*, p.20) tandis que Pierre Sallenave appelle à une véritable « politique d'aménagement rural » (*ibid.*, p.22), qui pourrait prendre la forme entre autres d'une relance de la politique des « zones spéciales d'action rurale » (dixit Yves de Halgouët, *ibid.*, p.22) afin notamment de « Redonner vie à nos campagnes » (dixit Raymond Mondon, *ibid.*, p.25)

⁷⁷⁶ Pour une étude du régime d'égalité et d'état social d'après guerre, ainsi que sa transformation progressive à partir de 1970, voir tout particulièrement les écrits d'Hélène Thomas et d'Alain Supiot (Thomas, Hélène, *op.cit.*, 2010, pp.108-111, 134-135 ; Supiot, Alain, *op.cit.*, 2010)

⁷⁷⁷ Frémont, Armand, « L'aménagement de la France. La pratique et les idées », *L'espace géographique*, t.7, n°2, 1978, pp.74-75.

obscur – le marché, les volontés secrètes du pouvoir – qui cherchent à s'exonérer de ses exigences pour se laisser aller au mouvement "naturel" de désertification, de polarisation des hommes et des activités dans les grandes villes, de déshérence de notre espace rural »⁷⁷⁸.

Si la thématique de l'égalité des territoires n'est pas une particularité exclusive de la période fondatrice de l'aménagement du territoire (de 1955 à 1975), elle y apparaît cependant comme une préoccupation de premier plan⁷⁷⁹. Et même si les institutions administratives et économiques françaises en sont héritières jusqu'à nos jours, l'interprétation de ce principe a changé au gré des évolutions des contextes politiques et sociaux historiques depuis 1945⁷⁸⁰. Philippe Estèbe identifie ainsi jusqu'à trois variantes d'interprétations, fonctionnant telle une superposition de strates à la suite de périodes d'institutionnalisation successives. La première version de cette « égalité des territoires » prend forme notamment dans le contexte de l'affirmation de la structure territoriale classique à la fin du XIX^e siècle⁷⁸¹. Le principe est alors compris comme une égalité stricte de droits entre territoires (communes, départements) permettant l'accès à des ressources communes (ce qui débouche par exemple sur des politiques de redistribution). Après 1945, une traduction doctrinale de l'égalité des territoires en tant qu'« égalité des places » s'ajoute à la précédente. Dans cette logique, les territoires voient leurs différences reconnues mais sont également mobilisés au service d'un projet de développement national. Une plus grande autonomie des villes et régions - sous contrôle et impulsion étatique - doit permettre une plus grande spécialisation de chaque territoire en fonction des situations et des capacités locales, des choix collectifs et des forces vives ainsi que des complémentarités possibles à un échelon territorial, régional ou national.

Cette conception domine ainsi « *les années triomphantes de la centralisation* »⁷⁸² du mandat de Charles de Gaulle (1958-1969), avant que n'apparaisse une troisième doctrine, dite de l'« égalité des chances », au début des années 1980. Cette dernière appelle à articuler une égalité de traitement formel des territoires avec une mise en compétition à la fois pour

⁷⁷⁸ Estèbe, Philippe, *L'égalité des territoires, une passion française*, Paris : PUF, 2015.

⁷⁷⁹ Charles De Gaulle déclare ainsi dans un célèbre discours portant sur son projet de décentralisation et de régionalisation : « *Tandis que notre unité profonde est, désormais, bien assurée, la transformation qui tend à mieux répartir toutes nos activités sur toutes les terres de notre peuple avive, du même coup, toutes les sources de notre existence.* », (De Gaulle, Charles, « Discours sur la réforme régionale, Lyon, 24 mars 1968 », *Fondation Charles de Gaulle* [en ligne], consulté le 22.11.15. : <http://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2017/03/Discours-sur-la-réforme-régionale-Lyon.pdf>).

⁷⁸⁰ Estèbe, Philippe, *op.cit.*, 2015.

⁷⁸¹ Philippe Estèbe date cela notamment de l'instauration par la Loi Communale de 1884 de la Cluse de Compétences Générales des communes (*cf. Ibid.*, p.23).

⁷⁸² Monod, Jérôme, De Castelbajac, Philippe, *op.cit.*, 2015, p.72.

des ressources et pour des fonctions politico-administratives et industrielles⁷⁸³. L'égalité formelle de droit est comprise comme une égalité d'accès à un concours, tandis que des principes de choix spécifiques à chaque domaine permettent de départager les « projets » soumis par les territoires les plus adéquats, compte tenu des stratégies et intentions nationales. Cette dernière conception de la justice apparaît et se développe dans un contexte de conscience d'une crise économique, et du « tournant » néo-libéral en Europe⁷⁸⁴. La concurrence, concept central de cette logique, doit permettre à la fois de dynamiser les territoires candidats éventuels et en même temps d'optimiser la distribution de financements plus rares par un meilleur ciblage des bénéficiaires. A partir de 1980, la nouvelle rhétorique territoriale qui émerge attribue aux collectivités territoriales la mission de chercher la promotion du développement local, ce dernier concept devenant une manière de compenser le désengagement de l'Etat par la recherche d'une plus grande autonomie du local. De plus, il va ouvrir la porte à l'introduction progressive de pratiques et de dispositifs relatifs à une logique territoriale différente du cadre institutionnel jusque-là dominant.

3.2. LA CONSTRUCTION PROGRESSIVE D'UNE LEGITIMITE DEMOCRATIQUE TERRITORIALE DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Après la seconde guerre mondiale, la planification et l'aménagement du territoire apparaissent à la fois comme des prolongements de la politique de reconstruction et de la politique industrielle, sur lesquelles il s'agit de s'appuyer afin de promouvoir non seulement la croissance économique, mais également un développement, c'est-à-dire une amélioration équitable des conditions de vie des personnes en relation avec leurs aspirations idéales à une bonne vie⁷⁸⁵. Ce projet de société, instrumenté par une intervention étatique directe et systématique, apparaît alors normal dans le cadre du renouveau du modèle de l'état industriel d'après-guerre⁷⁸⁶. Cependant, la reconnaissance progressive de l'autonomie politique grandissante d'entités territoriales distinctes de l'Etat-nation s'accompagne de l'émergence d'autorités locales et de modes d'administration spécifiques. Ce rapprochement s'écrit notamment à travers les politiques de décentralisation, de coopération intercommunale et d'invention d'entités avec une légitimité territoriale infra-étatique⁷⁸⁷. En

⁷⁸³ Estèbe, Philippe, *op.cit.*, 2015, pp.36-39.

⁷⁸⁴ Jean, Yves, *op.cit.*, 2009.

⁷⁸⁵ Perroux, François, « Les blocages de la croissance... » *op.cit.*, , 1966, pp.239-250.

⁷⁸⁶ Galbraith, John K., *op.cit.*, 1989.

⁷⁸⁷ En témoigne l'ajout de la phrase « Son organisation est décentralisée » dans l'article 1^{er} de la Constitution a posteriori en 2002 par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, forme de reconnaissance des changements importants mais aussi sans doute tentative de clarification dans le débat sur l'inévitabilité du processus de décentralisation / déconcentration, c'est-à-dire de réorganisation territoriale des pouvoirs publics.

effet, cette transformation ne peut fonctionner que par la conception de cohérences nouvelles entre une logique territoriale de gouvernement et une logique hétérogène à celle-ci, propre aux territoires et au local, et dont quelques traits distinctifs ont déjà été évoqués au début de ce chapitre.

Les premiers efforts de décentralisation : régionalisation et intercommunalité

Au début de la décennie 1980, un nouveau contexte administratif et politique préside à la reconnaissance de nouvelles formes de légitimité spécifiques et propres à des niveaux territoriaux plus locaux⁷⁸⁸. Un nombre croissant de compétences et d'instruments d'aménagement du territoire leurs sont ainsi progressivement attribués⁷⁸⁹ comme autant de reconnaissances des capacités politiques et administratives des autorités locales⁷⁹⁰. Sans accorder une place exagérée aux capacités nationales de contrôles et d'impulsions, il est possible de comprendre le projet politique de redéfinition de la place du « local », conçu par opposition au national ou au global, comme une tentative de construction d'un pouvoir politique local, en cohérence avec la doctrine territoriale tout en se nourrissant et s'appuyant sur une pensée du territoire espace vécu⁷⁹¹. Les tentatives de synthèse qui en découlent sont présentées comme aboutissant à de grandes lois de réforme des institutions territoriales (en 1982, 1995, 1999, 2015). Aussi, ces grandes lois ponctuent le récit de la décentralisation qui tend à formuler une histoire de la montée difficile mais irrésistible des territoires en importance et autonomie politique. Ces lois sont généralement présentées comme marquant non seulement des tournants institutionnels mais comme ponctuant aussi les débats sur l'aménagement du territoire, qu'elles tranchent et contribuent à relancer.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, et les initiatives du régime de Vichy, et malgré les nombreux débats concernant le pouvoir local des communes, peu de changements importants avaient été effectivement apportés à l'organisation territoriale⁷⁹². Trois événements importants ponctuent l'histoire de la construction d'une légitimité locale depuis la seconde guerre mondiale jusqu'à l'an 2000. Ils marquent non seulement des

⁷⁸⁸ Giraut, Frédéric, *op.cit.*, 2005

⁷⁸⁹ Calenge, Christian, « Les échelles de l'aménagement des territoires », in Jean, Yves, Vanier, Martin (dir.), *op.cit.*, 2009, pp.72-74.

⁷⁹⁰ Vanier, Martin, *Le pouvoir des territoires*, 2^{ème} Ed., Paris : Economica, 2010.

⁷⁹¹ Levy, Jacques, Lussault, Michel, « Développement local », *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, pp.251-253.

⁷⁹² On notera toutefois la création du statut de « syndicat mixte » de coopération intercommunale par le décret-loi du 30 octobre 1935, élément important permettant encore aujourd'hui la coopération entre acteurs publics territoriaux, ainsi que la politique de régionalisation, d'aménagement du territoire et d'urbanisme du Régime de Vichy (1940-1944).

réorganisations importantes de statuts, de droits et de responsabilités des entités territoriales locales existantes mais également la création de nouvelles collectivités ou entités locales.

Charles De Gaulle est en partie à l'origine du premier débat. Au cours de son second mandat (1965-1969), il promeut une décentralisation régionale, allant jusqu'à intégrer une question sur la régionalisation dans le référendum de 1969. Considérant que plusieurs siècles de centralisation politique ont conduit avec succès à une intégration politique, sociale et culturelle du territoire, il s'agit alors de promouvoir des forces inverses par la décentralisation, présentée comme nécessaire pour poursuivre la modernisation et le développement national⁷⁹³. Le rejet du projet gaulliste de régionalisation en 1969 relance les débats entre des « girondins » attachés à l'émergence d'un pouvoir politique à l'échelon régional et des « jacobins », défenseurs des principes de l'état unitaire et souhaitant le maintien de l'organisation territoriale française centralisée⁷⁹⁴. Avec la création de 22 établissements publics régionaux en 1972, les débats s'orientent sur le nombre et la taille des régions, les compétences attribuées et le pouvoir politique, y compris les modalités de représentativité, tandis que les assemblées régionales sont cantonnées à de simples organes consultatifs sur les questions relatives au développement économique, qui restent de la compétence de l'Etat. Les lois Defferre de 1982 et 1983 marquent un premier temps fort de la décentralisation⁷⁹⁵. Elles instituent l'autonomie politique des régions (devenues collectivités territoriales) et des départements en mettant à la tête politique des départements et des régions des élus locaux (les présidents du conseil régional et général sont garants de l'exécution des décisions locales). Si une partie de l'action publique locale est contrôlée par l'Etat et soumise à la loi, elle est aussi à présent soumise au contrôle politique d'assemblées locales représentatives des communautés des citoyens de la collectivité territoriale concernée⁷⁹⁶. Cet « Acte I » de la décentralisation s'appuie ainsi sur l'idée que le développement de la représentativité démocratique locale permet une plus grande légitimité et efficacité de l'action publique locale⁷⁹⁷. Dans cette optique, la décentralisation est conçue comme un mouvement de modernisation politique visant à améliorer l'exercice d'un pouvoir

⁷⁹³ De Gaulle, Charles, *op.cit.*, 1968

⁷⁹⁴ Jean, Yves, *op.cit.*, 2009, pp.38-39 ; Frémont, Armand, *op.cit.*, 1978

⁷⁹⁵ Loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des communes, départements et des régions ; Loi du 7 janvier 1983 ; Loi du 22 juillet 1983 ; Loi du 26 janvier 1984 ; Loi du 25 janvier 1985.

⁷⁹⁶ « *La loi du 2 mars 1982 a transformé le contrôle de tutelle exercé sur les collectivités territoriales en un contrôle de légalité, pouvant être exercé notamment à l'initiative du préfet, et consistant désormais en la saisine du juge administratif.* » (Direction de l'information légale et administrative, « Qu'est-ce que la décentralisation ? », Site Vie Publique [en ligne], janvier 2016, consulté le 20.03.16. : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/principes-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-decentralisation.html>).

⁷⁹⁷ Nemery, Jean-Claude, « Décentralisation et démocratie locale », in Regourd, Serge, Carles, Joseph, Guignard, Didier (dir.), *op.cit.*, 2013, p.138

sur un territoire ⁷⁹⁸: l'accroissement progressif des compétences et des pouvoirs attribués aux régions, mais aussi aux intercommunalités, apparaît comme un progrès nécessaire et irréversible dans une perspective de « réforme de l'Etat »⁷⁹⁹.

Les changements institutionnels qui vont prendre forme au cours de la décennie 1990 vont amener le triptyque – intercommunalités, régions, Union Européenne - à jouer un rôle grandissant dans l'aménagement du territoire⁸⁰⁰. L'émergence de nouveaux concepts et doctrines de l'aménagement du territoire et plus généralement de l'organisation territoriale du politique commencée au cours des années 1980, provoque des débats importants, culminant au cours du grand débat national sur l'aménagement du territoire entre 1993 et 1995 organisé par le gouvernement sous l'égide de Charles Pasqua alors Ministre de l'Intérieur⁸⁰¹. Ainsi, les thématiques du développement local endogène, les concepts de subsidiarité et de déconcentration ou encore la figure du « projet », nécessairement « multi-acteurs » (impliquant tant les acteurs publics que privés), s'appuient sur une remise en cause critique des formes classiques d'aménagement du territoire (décisions centralisées) au profit d'un plus grand ménagement du territoire⁸⁰², en partie sous une impulsion à la fois girondine, libérale et environnementaliste. Dans ce contexte, il s'agit alors de renouveler l'aménagement du territoire en définissant les nouvelles formes de pratiques politiques qui intègrent ces nouveautés, qui donnent une place aux nouveaux enjeux comme l'intégration européenne, la libéralisation économique ou le développement durable, tout en maintenant une autorité gouvernementale⁸⁰³. Dès 1992, la Loi sur Administration Territoriale de la République du 6 février instaure le statut d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) permettant la mise en commun des politiques de développement économique et l'utilisation collective de moyens financiers issus de la fiscalité des entreprises locales au nouvel établissement (taxes professionnelles). La Loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) institutionnalise la catégorie de « pays » (entités géographiques regroupant par un lien contractuel des communes possédant des traits communs) qui permet une nouvelle forme d'action publique intercommunale ainsi que de reconnaissance institutionnelle et symbolique des espace sociaux locaux cohérents. D'autre part, le « Schéma national d'aménagement et de

⁷⁹⁸ Thoenig, Jean-Claude, « Pouvoir d'Etat et pouvoirs locaux », *Pouvoirs*, n°4, 1982, pp.35-37.

⁷⁹⁹ Il ne sera malheureusement que trop rarement suivi de réels transferts de moyens et services correspondants (cf. Abadie, Marc, « La décentralisation, une vraie – mais partielle – réforme de l'Etat », in Regourd, Serge, Carles, Joseph, Guignard, Didier (dir.), *op.cit.*, 2013, pp.15-27).

⁸⁰⁰ Jean, Yves, *op.cit.*, 2009, p.48.

⁸⁰¹ Levy, Jacques, « La ville, concept géographique, objet politique »... *op.cit.*, 1996, pp.111-125.

⁸⁰² Brunet, Roger, *La France, un territoire à ménager*, Paris : Édition^o1, 1994

⁸⁰³ Montes, Christian, « L'aménagement du territoire, le retour ? Réflexion autour de cinq ouvrages », *Revue de Géographie de Lyon*, vol.70, n°2, 1995, pp.149-158.

développement du territoire » (SNADT) qu'elle instaure vise à intégrer tant les actions en faveur du développement économique, social, culturel, que de protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie. Il s'agit d'une tentative de mise en cohérence très centralisée des politiques d'aménagement du territoire qui tient compte des appels à un développement plus durable et plus respectueux des contextes locaux. Aussi, le SNADT n'a pas été mis en œuvre dans les années suivant 1995⁸⁰⁴ jusqu'à ce que la Loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), dite Loi Voynet, le remplace par les Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), dont la conception doit résulter de la participation de divers acteurs locaux (élus, administration, experts, associations et représentants de groupes de citoyens ou d'intérêts divers). Il s'agit de poursuivre l'introduction de mesures visant le développement durable des territoires⁸⁰⁵. La LOADDT devait ainsi faire de l'échelon régional le principal niveau de mise en cohérence des politiques d'aménagement et d'urbanisme locales⁸⁰⁶, dans une dimension prospective (documentation de plan sectoriels d'action à 20 ans avec les schémas de services sectoriels), et partenariale (Contrat de plan Etat-région, volonté de mise en cohérence des documents d'urbanisme de niveau inférieur).

Les changements les plus récents : des tentatives d'équilibrages entre territoires

Un grand nombre de lois et mesures à partir de 1999 peuvent être lues comme des ajustements des initiatives et ouvertures politiques précédentes, à l'image de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale jusqu'à la Réorganisation de l'Administration Territoriale de l'Etat (RéACT) en 2009⁸⁰⁷. Des changements importants sont introduits en 2003 et 2004 avec la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 ainsi que l'« Acte II de la décentralisation »⁸⁰⁸. Les apparentes contradictions qu'on y décèle peuvent être également lues comme des tentatives de construction d'un compromis entre une territorialité politique locale efficace, proche des

⁸⁰⁴ Bovar, Odile, « L'observatoire des territoires, un outil au service du pilotage de l'aménagement du territoire », *Revue Ingénieries – eau, agriculture, territoires*, numéro spécial, 2006 p.167.

⁸⁰⁵ Direction de l'Information Légale et Administrative, « Déclaration de Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, sur la LOADDT (loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire), notamment les dispositions sur les contrats de pays et d'agglomération, Paris le 10 février 1999 », *Vie Publique* [en ligne], consulté le 19.05.16. : <http://discours.vie-publique.fr/notices/993000584.html>.

⁸⁰⁶ *Ibid.*

⁸⁰⁷ Abadie, Marc, *op.cit.*, 2013, p.21 ; voir en particulier les notes de bas de page n°31 et 32.

⁸⁰⁸ Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

citoyens et démocratique, et un Etat à la fois stratège et arbitre, garant de la légalité et de la bonne gestion locale. Il s'agit en effet à la fois de⁸⁰⁹:

- renforcer les moyens et modalités de coopération et d'action des territoires⁸¹⁰, ainsi que les possibilités d'une démocratie locale⁸¹¹
- renforcer le contrôle et les modalités d'intervention de l'Etat au niveau local⁸¹², notamment en réajustant l'organisation de l'administration préfectorale⁸¹³ et des services déconcentrés de l'Etat⁸¹⁴, tout en maintenant une position privilégiée dans certains domaines en tant qu'intermédiaire obligatoire pour la mise en place des dispositifs européens de financement, par exemple pour les FEADER ou FEOGA.

La nouvelle organisation politique territoriale qui se dessine alors doit promouvoir de la coopération forte au niveau du couple Etat-régions et du couple « de proximité » départements-communes⁸¹⁵. Avec « l'Acte II de la décentralisation », et la politique de réorganisation de l'administration territoriales, il s'agit de rééquilibrer en quelques sortes l'organisation territoriale notamment en précisant les compétences des régions (confirmation du caractère normatif et prospectif du SRADDT, possibilité de distribution des aides d'Etat) mais aussi en étendant les compétences des départements (dans les domaines des transports, de l'action sociale, éducative et culturelle), qui en sortent renforcés. Aussi, la loi du 16 décembre 2010 de réforme de collectivités territoriales prolonge ce mouvement, tout en consacrant les couples régions-départements et intercommunalité-communes⁸¹⁶. De plus, en créant le statut de métropole et en permettant une fusion des départements et régions après

⁸⁰⁹ Abadie, Marc, *op.cit.*, 2013.

⁸¹⁰ Possibilités d'expérimentation pour certaines collectivités territoriales, extension des compétences et des moyens des départements, entre autres.

⁸¹¹ Reconnaissance des référendums locaux (qui existent, en fait, depuis 1992 mais dont la pratique se banalise...), accès facilité des citoyens aux documents administratifs et officiels.

⁸¹² Comme l'illustre par exemple le cas des Directives Territoriales d'Aménagement, mais également le principe de la libre administration (liberté d'affectation et d'utilisation des moyens pour l'atteinte des buts) des collectivités territoriales qui amène l'Etat à mettre en place des pratiques administratives importantes de contrôle de légalité.

⁸¹³ Introduction notamment d'une hiérarchisation claire entre les préfets de département et de région, réforme du statut des préfets, à présents représentants de l'ensemble du gouvernement, entre autres.

⁸¹⁴ Concentration des services jusqu'alors émanent généralement de ministères distincts (exemple des fusions au sein des DRIRE, puis DDT et DREAL), introduction des conceptions de performance et de mission dans l'action publique à partir de la Loi Organique Relative aux Lois de Finance, entre autres.

⁸¹⁵ Cette conception doit ainsi beaucoup à Jean-Pierre Raffarin, Premier Ministre de 2002 à 2005, et artisan de la réforme constitutionnelle de 2003 et de la Loi du 13 août 2004, qualifiée souvent « d'Acte II » de la décentralisation, comme le note Michèle Boubay-Pagès (*cf.* « Trente ans de décentralisation de l'aménagement du territoire », *in* Regourd, Serge, Carles, Joseph, Guignard, Didier (dir.), *op.cit.*, 2013, p.303).

⁸¹⁶ Si la lecture de la loi proprement dite ne laisse pas apparaître directement cette spécificité, en revanche le texte de présentation et de vulgarisation à l'attention du grand public publié sur internet, montre la volonté de spécialiser les régions et les départements d'une part (de manière à améliorer la division des tâches) et d'introduire plus de flexibilité dans la relation communes-intercommunalités (*cf.* Direction de l'information légale et administrative, « Loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales », *Vie Publique*, article publié le 17.12.2010 [en ligne], consulté le 17.05.16. : <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-du-16-decembre-2010-reforme-collectivites-territoriales.html>).

référendum sur les territoires concernés, cette loi ouvre la porte à un mouvement important de refonte de la carte territoriale, qu'appellent de nombreux rapports officiels entre 2007 et 2009⁸¹⁷.

Si le regroupement des communes sous des formes d'intercommunalité ou de grandes métropoles est une préoccupation récurrente, ce sont plus généralement le croisement superflu des actions publiques des différents échelons territoriaux ou les doublons de compétences qui apparaissent comme la problématique de fond du « mille-feuille administratif » aux yeux de nombreux observateurs⁸¹⁸. « L'Acte III de la décentralisation »⁸¹⁹ peut être lu comme une tentative de trancher dans ces débats en spécialisant chaque type de collectivités territoriales dans quelques domaines de compétences⁸²⁰. Les régions voient ainsi leurs compétences en matière de politique économique et industrielle renforcées, tandis que leur rôle stratégique de coordinatrices de la gouvernance territoriale est réaffirmé. Les départements, dont la compétence générale est supprimée, se voient attribués le domaine de la politique sociale.

Paradoxalement, le mouvement de territorialisation politique est marqué par un double travail d'institutionnalisation de l'organisation territoriale républicaine, à des échelons supérieurs, respectivement à celui de la commune et du département. Ainsi, la constitution des régions et le renforcement de leurs compétences s'opèrent à un niveau supra-départemental tandis qu'un nombre croissant de dispositifs de coopération intercommunale fait émerger une nouvelle carte de territoires supra-communaux organisant la gestion et l'aménagement dans de nombreux secteurs. L'instauration d'un véritable

⁸¹⁷ Rapport du Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Vème République de 2007, dit Rapport du premier comité Balladur ; « Rapport Lambert » de 2007 ; Rapport de la commission pour la libération de la croissance française, dit « Rapport Attali » de 2008 ; Rapport sur la modernisation des institutions de la République de 2008, dit Rapport Warsmann ; Conclusions du Comité pour la réforme des collectivités territoriales de 2008, dit Rapport du second comité Balladur.

⁸¹⁸ C'est notamment le cas du Comité Balladur (2007), entre autres (*cf.* Jean, Yves, *op.cit.*, 2009, p.63).

⁸¹⁹ Un ensemble de trois lois peuvent être considérées comme constitutives de cet « Acte III de la décentralisation » : la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM), la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NoTRE) et la Loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

⁸²⁰ Direction de l'information légale et administrative, « Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République », *Vie publique*, 10.08.2015 [en ligne], consulté le 15.04.16. : <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-portant-nouvelle-organisation-territoriale-republique.html>.

« pouvoir des territoires »⁸²¹ nécessite-t-elle forcément un dépassement par le haut du dispositif républicain classique de grille territoriale (communes, départements)⁸²²?

En tous cas, le renforcement des échelons politiques locaux, accompagné d'un renforcement des moyens de contrôle de l'Etat, peut être considéré comme un renforcement général du pouvoir étatique⁸²³, puisque c'est lui qui domine dans la « co-production » de l'aménagement du territoire, notamment grâce à ses capacités techniques, sa capacité d'arbitrage des enjeux au niveau national, sa position de contrôleur de la démocratie locale et sa possession des pouvoirs législatif et réglementaire nationaux en dernier recours. Cependant, comme le note Jacques Viguier, à travers l'histoire des débats et lois de décentralisation, l'Etat a posé les bases institutionnelles fondamentales d'une nouvelle organisation politique territoriale distincte de l'Etat-nation centralisé classique⁸²⁴.

3.3. DISPOSITIFS DE PARTICIPATION ET POLITIQUE TERRITORIALE

Malgré le processus croissant de décentralisation au cours des dernières années, l'Etat-nation français est parvenu à développer et maintenir des modalités d'adhésion politique et culturelle des entités locales cohérentes avec sa logique de l'Etat-unitaire et de l'intérêt général comme le montre le cas de l'intégration des notables locaux ainsi que de l'homogénéisation culturelle. Néanmoins, la multiplication de conflits d'aménagements du territoire depuis au moins les années 1960 indique l'émergence progressive de capacités de contestation à cette logique, fondant la justification de ses contre-propositions sur un régime conventionnel alternatif de la territorialité qui serait suffisamment mature et rependu pour mobiliser des soutiens conséquents et asseoir un rapport de force crédible dans les luttes environnementales⁸²⁵. Aussi, la reconnaissance progressive de l'idée que le modèle de l'Etat centralisé et de l'Etat-nation aurait atteint ses limites a présidé notamment à la recherche de solutions pour re-légitimer l'action publique à partir d'un registre conventionnel de la démocratie locale et de valeurs pertinents. Ainsi, l'idée de participation, si elle est ancienne, a été portée par des personnalités politiques majeures comme Pierre-Mendès France (pour les

⁸²¹ Vanier, Martin, *op.cit.*, 2010.

⁸²² Négrier, Emmanuel, « Les échelles politiques. Etat, pouvoir local et territoire dans la construction de nouvelles institutions métropolitaines en France », Communication au Colloque « La gouvernance métropolitaine : recherche de cohérence dans la complexité », 17^{ème} entretien Jacques Cartier, Montréal, oct. 2004.

⁸²³ Abadie, Marc, *op.cit.*, 2013, p.24 ; Boubay-Pagès, Michèle, *op.cit.*, 2013, p.304.

⁸²⁴ Viguier, Jacques, *op.cit.*, 2013, p.44.

⁸²⁵ Subra, Philippe, *Géopolitique de l'Aménagement du Territoire*, 2^{ème} éd., Paris, Armand-Colin, 2014.

collectivités territoriales à travers le concept de « démocratie de participation »)⁸²⁶ ou Charles de Gaulle (notamment en ce qui concerne les entreprises). Dans l'après-guerre, aux yeux de nombreuses élites politiques et administratives françaises, elle n'apparaissait pas seulement comme une solution pour revitaliser à la fois l'engagement des citoyens et la légitimation des politiques, mais aussi comme une troisième voie entre libéralisation marchande et collectivisation socialiste⁸²⁷. Ce n'est cependant qu'au cours des années 1990, que la participation aux activités politiques locales s'institutionnalise, dans le cadre d'une tentative de renouvellement des relations de proximité des collectivités territoriales, et plus encore, de l'administration avec les citoyens, dont le statut passe de celui d'« administrés » à « usagers », puis à « publics »⁸²⁸.

Au niveau d'instances et conseils locaux, de nouvelles formes d'exercice du pouvoir politique, alternatives aux modalités classiques basées sur la représentation (donc forme intermédiaire d'expression démocratique) sont mise en œuvre dans le cadre de la « démocratie locale participative »⁸²⁹. Dans les actions relatives à un espace ou objet public, l'usage du référendum local, de la concertation et de la participation sont censés donner lieu à une expression directe des préférences des citoyens en fonction d'enjeux dépendant d'une territorialité institutionnalisée par une juridiction ou un projet spécifique. Ces dispositifs permettent ainsi d'ancrer la légitimation et l'efficacité des actions politiques dans un référentiel de démocratie locale participative, justifiées dans le cadre d'un régime conventionnel du territoire espace vécu. Aussi, le succès et l'intégration de ces pratiques délibératives (ou participatives) dans les fonctionnements des organisations locales transforme l'espace public territorial. L'opinion publique locale apparaît en effet à présent inséparable du débat public propre aux enjeux du territoire, contrairement à la logique de l'Etat-nation (et de l'intérêt général). A l'« imaginaire national » vient s'ajouter ainsi un régime plus local de « territorialité réflexive »⁸³⁰. L'articulation entre principe de représentation et de participation dans l'exercice du pouvoir politique dans le cadre de collectivités territoriales doit ainsi permettre de combiner les types de légitimité du territoire gouvernemental et du territoire espace vécu.

⁸²⁶ Blondiaux, Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie... op.cit.*, 2008, p.15.

⁸²⁷ Bourdieu, Pierre, Boltanski, Luc, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n°2-3, 1976, pp. 3-73.

⁸²⁸ L'institutionnalisation a lieu notamment avec les lois du 6 février 1992 sur l'administration territoriale, du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens (cf. Raséra Michel, *La démocratie locale*, Paris, L.G.D.J., pp.83).

⁸²⁹ Cette démocratie participative est conçue comme une nouvelle modalité de gouvernement qui a pour « ambition politique de faire participer à la prise de décision l'ensemble de ceux qui qu'elle est susceptible d'affecter » (Blondiaux, Loïc, *op.cit.*, 2008, p.96).

⁸³⁰ Melé, Patrice, *op.cit.*, 2009.

Un des dispositifs sans doute les plus emblématiques de cette tendance est le référendum local⁸³¹. S'il reste soumis à l'initiative des élus de la collectivité territoriale, il donne aux citoyens un moyen d'expression directe⁸³² sur une question donnée relative à la compétence de la collectivité concernée. Lors de son utilisation, il matérialise la primauté de l'avis ou de la sanction populaire locale dans l'ordre politique territorial, généralement sur des questions d'intérêt local essentielles. Le modèle du débat public vient relayer le dispositif d'expression directe des citoyens sur une plus grande diversité d'actions locales, dont certains cas typiques de conflits d'aménagement du territoire comme lors de projets d'infrastructures (le cas des lignes de train à grande vitesse est aujourd'hui classique) ou des politiques de réorganisation des services publiques (par exemple lors de la fermeture d'hôpitaux ou de bases militaires). Il s'appuie sur les principes d'information, de concertation ou de consultation des personnes concernées par l'action, mis en œuvre à travers une diversité de pratiques – de l'enquête publique à l'organisation de grands débats – afin de recueillir l'avis des habitants, des usagers ou des citoyens en préalable d'une décision. Si ces pratiques restent controversées, notamment du fait de leurs impacts limités sur certaines décisions politiques, leur développement peut être lu comme la manifestation d'une reconnaissance de la nécessité de tenir compte des discours relatifs aux habitants d'un espace de vie particulier. La critique de l'instrumentalisation des procédures de consultation à des fins de légitimation de la décision contre les intérêts des habitants ou des usagers⁸³³, peut ainsi dénoter du caractère effectivement ambivalent de ces dispositifs censés intégrer des attentes justifiées par une expérience de l'espace vécu, dans une action publique s'inscrivant dans une territorialité gouvernementale classique. Enfin, de nouvelles pratiques et espaces participatifs peuvent donner lieu à de nouvelles formes de politisation du territoire. C'est notamment le cas des comités de quartiers, projets participatifs d'aménagement de lieux ou d'événement, systèmes d'échange ou de production locaux (filières courtes, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, etc.)⁸³⁴, ou encore des jury-conférence-conventions

⁸³¹ L'article 1 de la Loi organique du 1er août 2003 relative au référendum local déclare en effet que : « *L'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale peut soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette collectivité* ».

⁸³² Certains auteurs établissent une distinction entre démocratie directe et démocratie participative. Il nous semble important de remarquer que si, du point de vue de la théorie politique, il existe des différences importantes, en revanche des mesures classées dans une des deux catégories respectives sont, par ailleurs, regroupées régulièrement dans les discours politiques ou administratifs à l'intérieur du concept général de « démocratie participative ». Notre distinction va plutôt s'établir au niveau des pratiques, certaines s'appuyant sur des principes de démocratie directe et d'autres semi-directes (cf. Premat, Christophe, « Les effets de l'institutionnalisation du referendum local en France et en Allemagne », *Revue française de science politique*, vol. 58, n°2, 2008, pp.257-283).

⁸³³ Blondiaux, Loïc, *op.cit.*, 2008, p.74.

⁸³⁴ Debuisson, Marion, *op.cit.*, 2014.

de citoyens ⁸³⁵, qui sont autant d'espace-temps de co-construction d'une parole potentiellement autonome au sujet d'un ou de plusieurs espaces vécus, sur lesquels il s'agirait d'agir.

L'introduction de ces dispositifs s'inscrit dans un courant de réformes mis en œuvre au cours des années 1990-2000⁸³⁶ qui ont conduit l'Etat à réduire fortement la « verticale du pouvoir » au profit d'un « gouvernement à distance »⁸³⁷ consistant à favoriser, contrôler et orienter l'action collective, officiellement autonome et librement consentie, des acteurs sociaux et politiques locaux ⁸³⁸. La gouvernance territoriale est un concept central, qui synthétise cette réorganisation⁸³⁹ et doit signifier une rupture avec les formes traditionnelles de gouvernement⁸⁴⁰. Il manifeste le redéploiement des technologies de gouvernement⁸⁴¹, avec notamment l'introduction de formes de techniques « polyarchiques »⁸⁴² qui apparaissent pertinentes pour gérer des problèmes perçus comme de plus en plus complexes⁸⁴³. Dans cette logique de territorialité gouvernementale reformulée, le « local » n'est plus un espace de mise en œuvre de l'action publique et de contrôle de la population, mais plutôt un lieu de déploiement des procédures de délibération et/ou de participation multi-acteurs et multi-niveaux. La population reste cependant un objet d'attention, qu'il s'agit de développer dans une dimension toute pastorale. Dans ce cadre, la reconnaissance progressive des collectivités territoriales (et des organisations représentatives de populations territoriales ou des territoires de projets) comme acteurs politiques légitimes rend leur caution et leur initiative cruciales pour la constitution du nouvel espace public territorial. Par nature hétérogène, ce dernier est encouragé par les nouvelles procédures participatives de dialogue autour des problèmes du territoire, avec comme aboutissement l'émergence d'un « intérêt général » territorial ou contextuel⁸⁴⁴, si possible consensuel.

⁸³⁵ Bourg, Dominique, Boy, Daniel, *Jury citoyen : mode d'emploi*, Paris : Ed. Charles Leopold Mayer, 2005.

⁸³⁶ Bezès, Philippe, Le Lidec, Patrick, « L'hybridation du model territorial français. RGPP et réorganisations de l'Etat territorial », *Revue française d'administration publique*, n°136, 2010, pp.919-942.

⁸³⁷ Epstein, Renaud, *op.cit.*, 2005.

⁸³⁸ Lefevre, Christian, « Gouvernements métropolitains et gouvernance dans les pays occidentaux », *Politiques et management public*, vol. 16, n° 1, 1998, pp. 35-59.

⁸³⁹ Simoulin, Vincent, « La gouvernance territoriale : dynamiques discursives, stratégiques et organisationnelles », in Pasquier, Romain, Simoulin, Vincent, Weisbein, Julien, *La gouvernance territoriale. Pratiques, Discours et Théories*, Paris : L.G.D.J., 2007, pp.15-32.

⁸⁴⁰ Rhodes, Roderick A.W., *op.cit.*, 1996.

⁸⁴¹ Lascoumes, Pierre, *op.cit.*, 2004.

⁸⁴² Epstein, Renaud, « La gouvernance territoriale : une affaire d'État. La dimension verticale de la construction de l'action collective dans les territoires », *L'Année sociologique*, vol. 65, n°2, 2015, pp. 457-482.

⁸⁴³ Braun, Dietmar, Papadopoulos, Yannis, « Niklas Luhmann et la gouvernance », *Politix*, vol. 14, n°55, 2001, pp. 15-24 ; Lascoumes, Pierre, Le Bourhis, Jean-Pierre, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, vol. 11, n°42, 1998, pp. 37-66.

⁸⁴⁴ Lascoumes, Pierre, Le Bourhis Jean-Pierre, *op.cit.*, 1998.

En réorganisant l'action publique et l'espace public aux différents niveaux de territorialité de l'organisation politique et administrative française, le dispositif de gouvernance territorial sert de processus pour la rencontre systématique d'acteurs fonctionnant à partir de logiques territoriales différentes : une gouvernementalité (pastorale) descendante d'une part, et la sauvegarde ascendante et ouverte d'un espace de vie d'autre part. Trois tensions marquent, cependant, ce dispositif. Tout d'abord la potentielle confrontation entre les procédures de délibération et de participation, qui, si elles sont souvent mélangées, posent des contradictions logiques et pratiques. Comme le soulève Yves Sintomer, la délibération met l'accent sur la qualité des interactions, quitte à restreindre le nombre de participants, afin d'aboutir à des résultats valables (le contenu) tandis que la participation insiste sur l'ouverture et l'inclusion nécessaire du plus grand nombre de personnes motivées, même si les travaux restent superficiels, afin d'aboutir à une action collective démocratique (légitimité)⁸⁴⁵. Deuxième tension, la réorganisation du schéma territorial et le passage à une gouvernance multi-niveaux modifient nécessairement l'activité politique des notables locaux, ces derniers jouant un rôle crucial tant pour la légitimation des formes de gouvernement territorial que pour le bon fonctionnement de l'action publique descendante⁸⁴⁶. Si ces changements offrent des opportunités d'investissement économique, d'innovation ou d'engagement politique, ils ébranlent aussi souvent le *leadership* traditionnel⁸⁴⁷. L'introduction de la gouvernance territoriale nécessite donc la maîtrise de nouvelles techniques, qui appellent les « élus professionnels » à s'adjoindre des « ingénieurs territoriaux » et ainsi externaliser une partie du savoir-faire nécessaire à l'action collective dans le cadre de la démocratie participative locale⁸⁴⁸. Troisième tension, la gouvernance territoriale résulte de logiques territoriales pour lesquelles les formes d'organisation en réseau posent problème du fait d'une spatialisation réticulaire ou striée des acteurs engagés⁸⁴⁹. Cela rend, en effet, difficile un couplage satisfaisant entre gouvernance territoriale et gouvernance d'organisations en réseau, comme par exemple dans le cas d'une filière industrielle globalisée entre, d'une part, logique de localisation des sites et des marchés et, d'autre part, interdépendances industrielles, financières et commerciales toujours plus

⁸⁴⁵ Sintomer, Yves, « Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? », *Participations*, n° 1, 2011, pp.239-276.

⁸⁴⁶ Thoenig, Jean-Claude, Duran Patrice, « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, vol.46, n°4, 1996, pp.580-623.

⁸⁴⁷ Pasquier, Romain, Weisbein, Julien, « La "gouvernance territoriale" : une perspective pragmatique », in Pasquier, Romain, Simoulin, Vincent, Weisbein, Julien, *La gouvernance territoriale... op.cit.*, 2007, pp.211-222.

⁸⁴⁸ Lapostolle, Dany, « Les enjeux de la professionnalisation des agents de développement. L'ingénierie territoriale prise en étau entre les conceptions organique et mécaniste du développement territorial », *Géographie, économie, société*, vol. 13, n°4, 2011, pp.339-362.

⁸⁴⁹ Regnauld, Hervé, « Les concepts de Félix Guattari et Gilles Deleuze et l'espace des géographes », *Chimères*, n°76, 2012, pp.195-204 ; Levy, Jacques, « Chapitre 1. Entrer dans le Monde par l'espace », in *L'invention du monde*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, pp.40-61

fortes et fluides entre territoires ⁸⁵⁰. Ainsi, comme le note Saskia Sassen à propos du système capitaliste et de la finance globalisée, « *l'émergence d'une multiplication d'assemblages de territoires, d'autorités et de droits* » favorise un dépassement des pouvoirs publics et une instrumentalisation de l'appareil étatique au profit des réseaux globaux⁸⁵¹. Martin Vanier estime ainsi pour sa part qu'« *une politique interterritoriale de réseaux reste à affirmer* »⁸⁵². En même temps, des pratiques tout à fait prometteuses existent déjà dans le cadre du localisme coopératif, de la démocratie de proximité ou encore des systèmes économiques locaux. On le voit donc, il existe encore de nombreuses pratiques collectives qui peuvent faire l'objet d'un développement et d'une institutionnalisation, insérant un peu plus une logique du territoire, espace vécu, dans le contexte institutionnel actuel dominé par une logique gouvernementale. Un enjeu important de la capacité des habitants à inventer et étendre des modalités novatrices de coopération et de développement local réside donc dans leur capacité à faire de l'intégration de pratiques « participatives » un moyen de connecter des réseaux territorialisés alternatifs et plus soutenables dans un espace public territorial en formation, afin de construire peu à peu un ensemble de pratiques et de conceptions culturelles consistantes et résilientes⁸⁵³.

4. CONCLUSION DU CHAPITRE

Dans notre démarche d'enquête, ce chapitre avait pour fonction de montrer qu'il est possible d'agir collectivement selon une certaine logique territoriale d'action. Notre argumentation a consisté à montrer comment pourrait être cette logique d'action, et comment celle-ci peut être retrouvée dans certaines dynamiques institutionnelles contemporaines. Aussi, nous avons tenté de bâtir une description du contexte conceptuel et politique relatif à une action collective qui suivrait une logique territoriale. Pour faire cela, nous nous sommes demandés ce que signifie d'agir pour le territoire, au nom du territoire, de son bien commun, de l'intérêt d'une entité territoriale. Quelles sont les valeurs et les principes, qui encadrent la définition des finalités et les modalités d'évaluation des situations des personnes (et des choses) lorsqu'on agit ensemble à partir de ce contexte ? Pour répondre

⁸⁵⁰ Gereffi, Gary, Humphrey, John, Sturgeon, Timothy, « The governance of global value chains », *Review of International Political Economy*, vol.12, n°1, 2005, pp.78-104

⁸⁵¹ Sassen, Saskia, « L'émergence d'une multiplication d'assemblages de territoires, d'autorités et de droits », extrait en français et en accès libre de l'ouvrage *Territory, Authority, Rights : From Medieval to Global Assemblages*, Princeton, Princeton University Press, 2006, consulté en ligne le 03.05.16. : www.saskiasassen.com/pdfs/publications/saskia-sassen-paris-auxerre.pdf.

⁸⁵² Vanier, Martin, *Demain les territoires. Capitalisme réticulaire et espace politique*, Paris, Hermann, 2015, p.161.

⁸⁵³ Buclet, Nicolas, *Le territoire, entre ... op.cit.*, 2011 ; Gleizes, Jean-François (Ed.), *Des territoires à penser*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 2015.

à ces questions, il nous a fallu étudier les concepts ainsi que les pratiques, les croyances, où les cadres institutionnels, qui pourraient servir de référence dans une action rationnelle qui suivrait une logique territoriale. Notre approche s'est concentrée essentiellement sur les discours savants et institutionnels, ainsi que sur les textes rapportant des pratiques conventionnelles déjà instituées. En effet, ces différents discours contiennent des énoncés qui ont une certaine portée institutionnelle (en termes de légitimité) et qui souvent s'ordonnent entre eux selon des relations intelligibles qui laissent apparaître une certaine logique. Cela nous a conduits à mettre en évidence plusieurs dynamiques conceptuelles potentielles, autour du thème du « territoire », ainsi que des traces de recompositions à l'intérieur d'un domaine institutionnel encadrant les possibilités d'action collective : l'aménagement et l'organisation politico-administrative du territoire.

Au cours de cette exploration, nous avons repéré deux courants possibles, aux conceptions différentes, en matière de « logique territoriale ». Ils dérivent tous les deux d'une racine conceptuelle commune (le territoire en tant qu'espace approprié) et dont nous avons tenté de montrer les tentatives d'agencement récentes dans les domaines de l'aménagement et de l'organisation politique du territoire. Nous avons qualifié la première logique, actuellement encore dominante, de logique « gouvernementale » du territoire, tant elle est liée à l'histoire de l'activité gouvernementale de l'Etat, ainsi qu'à la mise en place d'un quadrillage administratif et politique de l'espace. Dans cette logique, toutes les personnes et les choses sont tenues ensemble sous l'empire commun d'un régime de droit, économique et social, territorialement organisé, de manière à ce qu'une certaine répartition du pouvoir et des ressources s'opère selon des règles d'équité sociale, d'origine politique. Aussi, cette logique permet la territorialisation des débats nationaux et de l'espace politique commun, selon une dynamique à la fois ascendante, par le mécanisme de la représentativité des élections locales et descendante, à travers l'organisation administrative déconcentrée des pouvoirs publics. Le territoire apparaît ainsi à la fois comme un élément central du dispositif d'organisation spatiale du pouvoir dans l'espace, permettant le fonctionnement à la fois des politiques publiques (mises en œuvre par l'administration) et du système politique républicain (articulant les spécificités locales avec l'institution d'un état-nation unitaire). Cette logique territoriale contient ainsi des principes et des conceptions issues des mondes supérieurs communs de la cité civique (pour ce qui est de l'organisation politique) ainsi qu'un autre de la cité industrielle (pour l'organisation administrative). Le paradigme économique du « développement » énoncé dans l'après-guerre, et l'aménagement du territoire de l'époque « gaullienne », sont fortement tributaires de cette logique, en ce qu'ils articulent de manière cohérente des formes de fonctionnement justifiées par ces deux cités, dans un plan de transformation du pays, de ses territoires et de sa population.

Parallèlement, au cours des 40 dernières années, la montée et l'enrichissement des discours sur l'environnement, sur l'appropriation du « local » et la singularité culturelle des habitants d'un territoire, la protection d'écosystème locaux, ainsi que sur la gestion des ressources et biens communs, a entraîné des controverses importantes. En matière de contexte éthique et moral de référence pour structurer les actions collectives dans le domaine des affaires territoriales, il existe à présent un cadre savant ayant acquis une consistance théorique suffisante pour porter des valeurs et des pratiques sociales alternatives différentes de celles, portées par les institutions sociales dominantes en matière de territoire et de territorialisation de l'action collective. Nous avons ainsi montré la possibilité que ce registre moral alternatif comporte des règles, des idées et des principes érigeant le territoire en un bien commun (au sens du modèle des « cités »), dès lors qu'il est considéré comme un espace de vie commune. Rien ne permet toutefois de dire que ce système conceptuel ait acquis une ampleur et une légitimité suffisante pour être comparé à un registre conventionnel de bien supérieur commun effectivement institué dans la société. Néanmoins un certain nombre d'indices nous informent sur la place de ce registre éthique et moral. Tout d'abord, un nombre des conceptions repérées au cours d'études précédentes y apparaissent⁸⁵⁴ : les normes de « patrimoine », dont la parenté avec le registre conventionnel domestique est évidente, mais aussi la recherche de la « participation » de tous les habitants dans la gouvernance des « biens communs » du patrimoine territorial (ressources communes, lieux et symboles), qui se justifie selon des principes similaires à la cité civique. Cependant, plutôt que de faire reposer notre figure de l'ordre sur une logique « écosystémique » (tirée de l'écologie) issue des raisonnements « industriels » des sciences de la nature, il nous semble plus adéquat de faire du « territoire » le cœur du modèle de cette cité⁸⁵⁵.

La réorganisation des institutions territoriales peut s'opérer par le réaménagement des espaces institutionnalisés d'action collective au sein des politiques territoriales. Ces réaménagements délimitent de nouvelles formes pratiques (participatives notamment) faisant valoir officiellement (c'est-à-dire à partir d'une légitimité légale-rationnelle) certaines formes d'action collective sur d'autres, selon un canevas qui se construit peu à peu au fil des réformes territoriales, des controverses sociales ou d'élaborations intellectuelles (par exemple en ce qui concerne les principes d'équité territoriale). Ainsi, notre exploration des discours savants et normatifs en matière d'action collective territorialisée laisse entrevoir une

⁸⁵⁴ Nous pensons notamment aux travaux de Laurent Thévenot et Claudette Lafaye (*op.cit.*, 1993), ainsi que de Nicolas Buclet (*Territoire... op.cit.*, 2011).

⁸⁵⁵ En effet, comme nous l'évoquions en introduction de ce chapitre, il nous semble que le territoire est omniprésent dans un certain type de discours et dans un certain nombre de thèmes ou de domaines institutionnels : il y est énoncé tour à tour comme objet, projet ou sujet de l'action collective, avec une position totale (ou du moins tout à fait centrale) dans ces discours.

institutionnalisation lente, mais assez significative de nouveaux principes et de pratiques conventionnelles « écologiques », c'est-à-dire relatives à l'habitat commun.

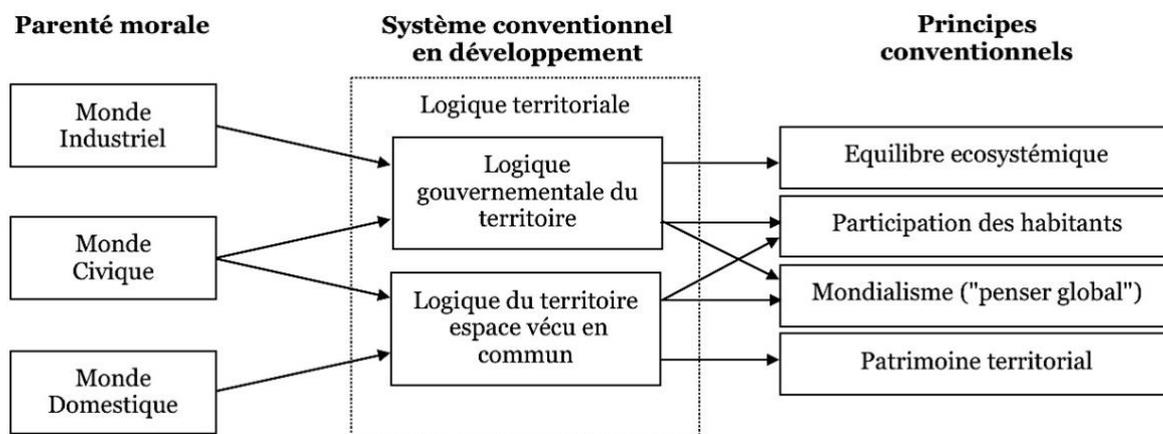


Figure 7 : Généalogie et organisation de la logique territoriale d'action

Enfin, loin de gommer la diversité des discours régionalistes ou savants sur les territoires, la synthèse qui se forme entre la nouvelle logique du « territoire comme espace vécu »⁸⁵⁶ et la territorialité gouvernementale plus classique, offre de plus en plus un terrain propice au développement des ressources cognitives et discursives collectives favorable à une gestion soutenable d'un environnement, dont les règles et les principes sont définis dans le cadre même de cette logique (puisque chaque monde commun contient ses propres valeurs). Les démarches d'écologie industrielle et territoriale, en tant que formes processuelles de réaménagement environnementale du territoire s'appuyant sur des méthodes de gouvernance gagnent à employer un registre « territorial » comme principes de référence, par exemple pour les délibérations collectives au sujet des finalités supérieures communes aux participants. Cependant, dans la mesure où l'écologie industrielle et territoriale repose, au moins en partie, sur une pensée, des méthodes et des valeurs du monde industriel, les modalités d'action collective sont nécessairement complexes et doivent s'appuyer sur le frayage d'un compromis entre les divers biens communs en jeu.

Nous montrons dans le chapitre suivant comment les démarches d'écologie industrielle et territoriales peuvent exploiter le dispositif conceptuel de traduction pour frayer un compromis entre logique territoriale et logique industrielle, et en quoi ce frayage prend tout son sens dans le cadre d'une logique de projet (cité du projet) dans la perspective d'une transition socio-techno-environnementale. Nous illustrons cette position avec le cas du

⁸⁵⁶ Pour paraphraser le titre du célèbre ouvrage d'Armant Frémont intitulé « La région espace vécu » (Paris : Flammarion, 1999).

développement de matériaux de construction biosourcés comme opportunité de développement durable dans le secteur de la construction et le domaine du bâtiment.

CHAPITRE 4 : ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE ET LE SECTEUR DU BATIMENT

Moment charnière dans le développement de notre enquête, ce quatrième chapitre doit permettre d'établir un lien entre les propositions et les savoirs énoncés dans les chapitres précédents, de manière à les mettre en tension, et ainsi relancer l'enquête. En effet, cette tension renouvelle le besoin de certitude, et définit le champ des éléments problématiques servant d'indice à l'exploration de domaines ou d'hypothèses appropriées. Il s'agit alors d'approfondir le travail de modélisation sur les mécanismes logiques à l'œuvre dans les actions collectives, en spécifiant un domaine plus précis et pratique qui permettra d'interroger les possibilités de transitions environnementales grâce aux méthodes et au discours de l'écologie industrielle et territoriale. De plus, en spécifiant de nouveaux contextes ou domaines pour la mise à l'épreuve de nos présupposés, nous informons le modèle et nous le complexifions : nous sommes naturellement amenés à insérer des catégories nouvelles de phénomènes à l'intérieur des catégories conceptuelles déjà établies, ce qui conduit en parallèle à élaborer de nouvelles hypothèses et à suggérer des ajouts aux modèles existants. Il en ressort une montée en complexité du modèle, dont l'effort de légitimation s'accompagne de nouvelles questions pratiques. Nécessaires dans le cadre de notre méthode de recherche constructiviste et pragmatiste, ces questions enrichissent la problématique en lui joignant une perspective pratique. En premier lieu, voyons quelles tensions émergent par la tentative de mise en cohérence des savoirs énoncés dans les chapitres précédents.

Jusqu'à présent, nous avons suggéré à de nombreuses reprises que la logique territoriale et la logique industrielle peuvent entretenir et entretiennent d'ailleurs fréquemment une relation antagoniste. Dans le modèle des cités, cet antagonisme prend la forme d'une critique d'un état de grandeur envers un autre, ce qui se traduit pratiquement par un différend ou une controverse, c'est-à-dire un échange d'arguments sur fond de critiques du registre de valeurs de l'autre. S'il est acceptable de supposer l'existence d'une « cité territoriale », comme nous l'avons évoqué dans le chapitre précédent, il serait alors possible de considérer que cette dernière « cité territoriale » puisse atteindre un niveau de généralité, de légitimité et de cohérence suffisant pour constituer une logique de référence pour l'action collective aux côtés de la cité industrielle et d'autres registres conventionnels de valorisation équivalents. Il y a alors matière à confrontation au sujet des valeurs devant définir la mise à l'épreuve commune de l'action collective, au cours d'une phase de

coordination entre personnes, dans la mesure où les systèmes de valeurs respectifs aux cités industrielles et territoriales promeuvent des grandeurs différentes. Aussi, considérer qu'une action collective devrait viser à répondre efficacement à un « besoin » (qu'il soit de production, d'une recherche d'efficacité, dans une logique industrielle) ou qu'elle devrait contribuer au maintien de bonnes conditions de vie commune des habitants (dans une logique territoriale) sont des conceptions différentes qui peuvent mener à des critiques réciproques d'un système de valeurs envers l'autre⁸⁵⁷.

Or, comme nous le montrions dans les chapitres précédents, la mondialisation d'une part, et l'émergence d'une « urgence » écologique d'autre part, remettent en question les équilibres institutionnels et les compromis frayés de longue date entre principes conventionnels communs dans l'espace public. Ces derniers comprenaient notamment l'idée de « développement » (économique et social), sur laquelle se basait en partie le modèle social et économique français depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et qui servait en quelques sortes de référentiel pour articuler logiquement les différents modes d'action collective légitimés par les institutions officielles. En d'autres termes, la problématisation du souci écologique et patrimonial, ainsi que la prégnance des réseaux commerciaux transnationaux, qui dépassent naturellement la juridiction étatique, conduisent à rechercher de nouvelles manières de faire coopérer des logiques d'action collectives diverses (commerciale, industrielle, artistique, territoriale, civique), de manière crédible, légitime et efficace, dans un régime social et institutionnel commun⁸⁵⁸.

Nous avons aussi évoqué précédemment différentes pistes pour favoriser des articulations locales entre les registres d'actions collectives industrielles et territoriales, car ces dernières sont particulièrement intéressantes dans le cadre d'une étude sur l'écologie industrielle et territoriale. Ainsi, la mise en place de conceptions appartenant à la cité civique pourrait contribuer à frayer un compromis entre registre industriel et registre territorial d'action collective. En effet, les institutions sociales du monde civique contiendraient un certain nombre de conceptions et de pratiques sociales valorisées considéré comme compatibles à la fois avec la cité territoriale (participation, décentralisation, reconnaissance

⁸⁵⁷ Dans une logique industrielle, la justification d'une action en vertu d'un bien commun territorial peut aisément tomber sous le coup d'une dénonciation de son manque d'efficacité, son rattachement à des « traits culturels passésistes » et non vérifiés scientifiquement, entraînant l'incapacité collective à répondre aux besoins de tous (en ressources rares ou en résultats tangibles démontrant une certaine performance). En revanche, du point de vue d'une logique territoriale, une action collective empruntant un mode d'organisation ainsi que des critères de justifications issus de la cité industrielle peut être critiquée du fait de sa généralité, de son « étrangeté » à la culture locale, de sa destructivité (par inadéquation) de ce qui fonde les grands équilibres écologiques et symboliques territoriaux.

⁸⁵⁸ Nous assumons ici une certaine position en faveur d'un type de société pluraliste, dans le prolongement d'une certaine tradition libérale et pragmatiste, sur laquelle nous reviendrons plus loin (notamment dans le Chapitre 5) à la fois pour un peu mieux l'expliquer et la justifier.

de droits universels à la territorialité, neutralité de l'espace public commun) et avec certaines pratiques « industrielles », et présentent notamment dans les modes d'organisation de l'administration territoriale (répartition des missions et domaines d'action entre entités, régulation des interactions entre les différents niveaux territoriaux).

Dans l'espace public officiel des politiques publiques, la cité industrielle a ainsi entretenu jusque dans les années 1980 un rapport direct à la cité civique grâce au compromis frayé par le concept de « développement » national (ou territorial) et instrumenté par la méthode de « planification ». A partir des années 1980, le développement industriel se corréle au programme de « compétitivité » issu de l'alliance entre cité marchande et industrielle, qui devient une condition obligée du développement économique et de la prospérité en contexte de mondialisation marchande. Parallèlement, si l'articulation entre une notion du territoire « objet de gouvernement » et du territoire « espace vécu commun » a longtemps été opérée par une administration territoriale combinant le pouvoir de fonctionnaires et d'élus⁸⁵⁹, la banalisation de pratiques de « gouvernance territoriale »⁸⁶⁰ a contribué à repenser les rapports entre situations nationales et situations locales depuis quelques années. Cette dernière pratique notamment permet de redéfinir la place accordée à l'ordre civique, considéré jusque-là comme un des principaux régulateurs des disputes dans les actions collectives concernant l'espace et les choses publiques⁸⁶¹. En effet, la doctrine de « l'intérêt général », qui permettait d'imposer l'intervention des pouvoirs publics dans le règlement de certains différends, doit de plus en plus composer avec des ordres de bien communs différents, par exemple en tenant compte d'une éthique propre au développement durable, ou encore en incluant des formes de raisonnements marchands appliqués aux affaires communes.

Cela touche notamment les changements culturels et pratiques induits par la mise en œuvre d'un programme de transition environnementale. Afin d'avoir la portée souhaitée, ce dernier doit pouvoir s'appuyer sur plusieurs formes de légitimation, faisant référence à des contextes de croyances communes d'origines sociales diverses, recomposées notamment sous l'effet de la mondialisation des réseaux d'acteurs et d'informations, et de la globalisation des enjeux sociaux, qu'ils soient environnementaux, économiques ou culturels. En d'autres termes, le discours moral et programmatique de la transition environnementale doit être viable dans une société plurielle, soumise à l'élargissement de l'espace public et médiatique

⁸⁵⁹ Régulation à la fois politique (représentative) et administrative (juridique) (cf. Thoenig, Jean-Claude, Duran, Patrice, *op.cit.*, 1996).

⁸⁶⁰ Pasquier, Romain, *et al.*, *op.cit.*, 2007 ; Brulot, Sabrina, *et al.*, *op.cit.*, 2014.

⁸⁶¹ Figuière, Catherine, Rocca, Michel, « Gouvernance : mode de coordination innovant ? Six propositions dans le champ du développement durable », *Innovations*, n°39, 2012, pp.169-190.

au-delà d'une sphère purement nationale. Or, la doctrine sur laquelle se fonde la logique territoire d'action collective comporte un certain nombre de valeurs qui permettent à la fois de distinguer et d'articuler les phénomènes locaux et globaux. Aussi, une logique territoriale peut jouer un rôle crucial pour penser le changement systémique prévu par la transition environnementale. Toutefois, elle doit composer avec les logiques d'action dominantes et présentes dans la plupart des institutions sociales, dans les pratiques conventionnelles et dans les croyances communes.

Notre enquête doit alors chercher comment peuvent s'établir des cadres normatifs ou politiques de référence pour l'action collective qui arrangerait des logiques diverses, qui aménageraient des cohérences, par exemple, en construisant des liens d'équivalence par manipulation, conception ou redéfinition de concepts nouveaux ou innovants, plutôt que par simple traduction. Pour cela, nous pouvons montrer en quoi des formes génériques de discours autour du concept de l'écologie industrielle et territoriale peuvent opérer comme un agencement logique hybride, un cadre de référence légitime à la fois pour orienter des actions collectives vers des résultats plus satisfaisants, et en même temps pour permettre effectivement à des personnes d'établir des relations sociales basées sur ces pratiques novatrices, et ainsi construire une communauté de pratiques résistante à la coercition opérée par les institutions dominantes.

Dans la première section de ce chapitre, il s'agira de montrer comment le discours de l'écologie industrielle et territoriale puise sa légitimité dans le développement durable, puis en quoi il peut servir de métalogue (ou de principes) sur lequel pourront venir se baser des justifications et des pratiques visant à réorganiser les formes conventionnelles de fonctionnement industriel et territorial. La stratégie de l'écologie industrielle et territoriale, dans ce contexte, est de mettre en cohérence développement industriel et développement territorial en proposant une série de redéfinitions conceptuelles. L'écologie industrielle et territoriale peut alors servir de cadre conceptuel et social visant à légitimer, orienter et coordonner l'émergence de nouvelles pratiques techniques ou sociales. A ce stade de l'enquête, compte tenu de la logique abductive qui règle cette réflexion, il nous faudra choisir un contexte social, pratique et intellectuel, dont l'exploration permettra de préciser, reformuler ou complexifier nos propositions.

Dans la seconde section, nous avons choisi de resserrer l'enquête sur le domaine du bâtiment et le secteur industriel de la construction. Ces derniers sont en effet interrogés par le développement durable, qui ajoute une nouvelle couche d'enjeux sociaux, économiques, écologiques ou techniques, à la problématique politique générale déjà reconnue comme

valable par les pouvoirs publics et le grand public dans ce secteur d'activités. Ainsi, il nous faut montrer comment l'écologie industrielle et territoriale formule certains des problèmes et des enjeux dans ce domaine et comment elle encadre la recherche de réponses (où en tout cas, la mise en place de nouvelles pratiques collectives et de nouveaux modèles techniques ou sociaux). Cela nous conduit à envisager le développement de filières industrielles, à la fois locales, et produisant des matériaux biologiques, comme une des meilleures options disponibles pour l'évolution de ce secteur d'activité dans la perspective d'un développement durable. Enfin, dans la troisième section, en tenant compte de ces différents éléments, nous formulons un certain nombre de questions et de propositions visant à réorienter l'enquête.

Nous montrons que l'étude des interventions publiques et des actions collectives visant à un développement des filières locales de matériaux de construction biosourcés en France nous permet de mieux comprendre comment s'opère la mise en place effective de contextes sociaux et culturels favorisant l'émergence de pratiques sociales novatrices. Le questionnement sur les moyens ne pouvant être séparé de celui sur les fins de l'action, pour étudier comment ces pratiques se développent, il nous faut aussi questionner les dispositifs institutionnels et sociaux qui permettent à certains acteurs d'agir de manière à développer ces filières. Aussi, nous nous intéressons au modèle d'intervention publique par « projets ». En effet, très largement utilisé, il apparaît comme un instrument d'action favorisant une (ré)organisation des personnes appartenant au secteur de la construction. Lors de la réalisation d'un « bâtiment écologique » ou d'une opération visant à développer une activité autour des matériaux écologiques, on peut considérer qu'une réorganisation sociale est possible au moins à trois niveaux. Le projet donne l'opportunité aux personnes participantes de développer des techniques nouvelles (ou un nouveau produit), un nouvel ensemble de relations sociales et économiques performante, ainsi que de développer de nouvelles conceptions (croyances, convictions, expériences, connaissances institutionnelles) relatives au développement durable. Tout l'enjeu du projet consiste alors à faire vivre ces trois dimensions par la création de certaines conditions sociales favorables au compromis, et ainsi constituer un moment de découverte et d'apprentissage de nouvelles pratiques.

Nous faisons donc l'hypothèse que les projets novateurs menés dans le secteur de la construction et dans le domaine du bâtiment, lorsqu'ils intègrent production et emploi de matériaux de construction biosourcés, produisent les conditions favorables à une transition écologique recherchée. Se pose alors la question centrale de savoir **dans quelle mesure peut-on combiner des logiques respectivement industrielle et territoriale pour favoriser la réussite d'une action collective complexe? Par quels moyens et volontés, une action collective permet-elle de concevoir des pratiques**

novatrices sur le plan technique et social, et met-elle ainsi en cohérence développement industriel et développement territorial dans une perspective de développement durable ?

Dans le contexte du questionnement, tant politique qu'académique, sur les savoir-faire opérationnels à mettre en œuvre en matière de transition environnementale et de développement durable, la recherche présente vise à contribuer à la production de savoirs au fil de nos enquêtes, à l'apport d'instruments culturels et méthodologiques propices à aider les acteurs concernés par la résolution des défis complexes, écologiques et humains affectant l'industrie et les territoires ⁸⁶².

1. LES BASES D'UN COMPROMIS ENTRE INDUSTRIE ET ENVIRONNEMENT

Pour comprendre comment le concept d'« écologie industrielle et territoriale » peut réarticuler différentes logiques d'action, il nous faut d'abord faire un détour par celui du « développement durable ». Ce concept érigé en paradigme, ancre le questionnement critique des fins et moyens du développement dans un contexte politique et moral.⁸⁶³ Il propose ainsi un réaménagement des conditions de développement entre les régions dites « en développement » et les régions dites « industrialisées » ⁸⁶⁴ . Plus généralement, son institutionnalisation dénote d'une volonté de questionnement reflexif du modèle de développement (et développementaliste) standard qui prévaut dans les sociétés. Sans pour autant verser dans une critique politique radicale des sociétés occidentales, ce concept instaurerait ainsi des conditions pour renouveler le compromis institutionnel de la société industrielle, en y cherchant une réponse aux critiques environnementales notamment⁸⁶⁵. L'écologie industrielle standard précise ce compromis, en lui donnant un aspect plus technologique (au profit du monde industriel)⁸⁶⁶. On peut y lire une tentative d'invention d'un modèle cohérent, articulant un environnement naturel et un monde marchand, afin de

⁸⁶² Cependant, des formes d'actions collectives basées sur le projet amènent à contextualiser l'opérationnalisation du travail d'organisation dans un troisième type de bien commun : le bien commun du projet.

⁸⁶³ Zaccai, Edwin, « Développement durable : l'idéologie du XXIème siècle », *Revue Sciences Humaines*, Grand dossier « Idéologies, le retour de flamme », n°14, mars-avril-mai 2009, consulté en ligne le 19.08.16. : <https://mneaquitaine.wordpress.com/2009/03/16/dd-lideologie-du-xxie-siecle/>.

⁸⁶⁴ Chansou, Michel, « Développement durable, un nouveau terme clé dans les discours politiques », *Mots*, N°39, 1994, pp. 99- 105.

⁸⁶⁵ Rumpala, Yannick, *op.cit.*, 2009 : Godard, Olivier, « Le développement durable. Projets et recompositions par les échelles territoriales », *Pouvoirs Locaux: les cahiers de la décentralisation*, 1997, Vol. 3, N°34, pp.34-38.

⁸⁶⁶ Diemer, Arnaud, Labrune, Sylvère, « L'écologie industrielle : quand l'écosystème industriel devient un vecteur du développement durable », *Développement durable et territoires* [En ligne], aout 2007, consulté le 29.10.12.: <http://developpementdurable.revues.org/4121>.

satisfaire des besoins croissants des sociétés de consommation. L'écologie industrielle et territoriale (qui s'est développée notamment dans la sphère académique francophone) réaménage ce dernier dispositif conceptuel de manière à frayer un compromis entre cité territoriale et cité industrielle, par la définition d'une démarche générale de gouvernance territoriale.

1.1. LA RECHERCHE D'UN COMPROMIS : DE L'ÉCODEVELOPPEMENT AU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Le passage du « développement » de la nation à un « développement durable » (local, national et global) est un changement important qui marque une volonté de dépassement des antagonismes entre, une pensée politique du développement basée sur une logique industrielle (qui n'était pas nécessairement articulée systématiquement avec une logique marchande lors de sa conception) et une critique écologiste, porteuse de valeurs territoriales et portée dans la sphère intellectuelle par certains économistes du développement, militants tiers-mondistes, écologistes et environnementalistes. C'est ce que nous tenterons de montrer dans cette sous-partie en proposant une brève histoire de l'invention du concept de développement durable, dans la lignée de controverses et de conceptions alternatives.

Ainsi, une des conceptions standard (que nous qualifions aussi de classique) de « développement » a été précisée dans les années 1960 par François Perroux, dont nous précisons dans un chapitre précédent qu'il a été un des principaux inspirateurs des politiques d'aménagement du territoire en France. François Perroux définit le développement comme « *La combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rend apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel et global* »⁸⁶⁷, ou encore comme : « *l'ensemble des transformations des structures économiques, sociales, institutionnelles et démographiques qui accompagnent la croissance, la rendent durable et, en général, améliorent les conditions de vie de la population* »⁸⁶⁸. Il s'agit d'un changement qualitatif d'ensemble, d'une amélioration de situation structurelle de la vie de la population, de telle manière que : « *Le développement encadre la croissance ; il joue un rôle analogue à l'égard du progrès. Il transforme en effet "les progrès particuliers en un progrès du tout social"* »⁸⁶⁹. Le second chapitre nous a exposé en quoi le concept de développement est un élément central pour légitimer l'institutionnalisation de l'« Industrie » dans l'espace public

⁸⁶⁷ Perroux, François, « Qu'est ce que le développement ? », *Etudes*, Janvier, 1961, p.16.

⁸⁶⁸ Perroux, François, *L'économie du XXe siècle*, Paris : PUF, 1961.

⁸⁶⁹ Perroux, François, « Les blocages de la croissance ... » *op.cit.*, 1966.

commun national ainsi que pour légitimer les interventions publiques en direction de l'industrie. Dans cette optique et dans le contexte historique des « Trente Glorieuses » (1945-1974), l'imbrication entre croissance économique, développement et progrès social apparaissait comme une évidence encore peu contestée scientifiquement et politiquement⁸⁷⁰. De plus, comme nous le montrions dans le second chapitre, le pacte social entre industrie, gouvernement et la population qui fondait le modèle d'état industriel comprenait la promesse d'une plus grande égalité d'accès de tous à l'opulence matérielle et aux services publics, tout au long de la vie. Pour cela, la ponction et la redistribution d'une partie des bénéfices que certains tiraient de la croissance économique devait permettre de compenser les inégalités structurelles, spatiales et sociales⁸⁷¹. Aussi, dans les pays occidentaux, la recherche de règles opérationnelles permettant de guider au mieux cette « justice distributive »⁸⁷² motivait (et motive encore) une part non négligeable des travaux en philosophie politique. Ces réflexions se sont ainsi étendues aux relations internationales, et plus précisément aux politiques d'aide au développement et à la réduction des inégalités dans les pays du « Sud », par l'intermédiaire de chercheurs, d'économistes et d'experts engagés dans le conseil en « développement international »⁸⁷³. Dans ces milieux émergent dans les années 1960-70 des critiques importantes, à l'origine de controverses sur la possibilité et la nécessité de la généralisation de politiques de développement industriel standard aux pays du Sud⁸⁷⁴.

C'est dans le contexte de ces controverses que seront développées une série d'innovations conceptuelles et savantes menant au concept d'écodéveloppement, puis de développement durable. On peut considérer que deux critiques importantes du modèle de développement standard marquent le débat. Une première soutient que les destructions sociales et culturelles découlant des politiques de développement et d'industrialisation amènent celles-ci à causer plus de souffrance (déracinements culturels et migrations, vulnérabilité des institutions vernaculaires à cause de la corruption et des inégalités, etc.) que

⁸⁷⁰ Perroux, François, *ibid.*, p.241.

⁸⁷¹ Greffe, Xavier, « Aménagement du territoire ou aménagement du milieu ? », *Economie Rurale*, n°225, 1995, p.4.

⁸⁷² C'est dans ce contexte que l'ouvrage de John Rawls, *A Theory of Justice*, (Cambridge : Harvard University Press, 1971) a eu une portée tout à fait significative, notamment dans le débat sur les modes de redistribution équitables en vigueur dans un état providence qui vise à l'égalité des chances et des conditions.

⁸⁷³ Crocker, David A., *Ethics of Global Development. Agency, Capability, and Deliberative Democracy*, Cambridge University Press, 2008, p.4.

⁸⁷⁴ Nous n'intégrons pas les critiques provenant des courants marxistes (dont la théorie de la dépendance de Samir Amin ou la théorie du Système-monde de Emmanuel Wallerstein, par exemple) car elles ne sont pas anti-croissance en tant que tel, dans la mesure notamment où le progrès social est fortement dépendant d'un accroissement de la production. De même, nous ne considérons pas là les critiques provenant du courant de la philosophie de la technique, de la critique de la technologie et de la société industrielle (Jacques Ellul, André Gorz, Cornelius Castoriadis, entre autres) car elles n'attaquent pas directement le concept de développement, mais plutôt le type de société technicienne (Ellul, Jacques, *Le système technicien*, 1977) et capitaliste (Gorz, André, *Critique du capitalisme quotidien*, 1973) dans son ensemble.

de bien aux populations concernées⁸⁷⁵. La seconde critique, importante tant par la force de ses arguments que par le nombre de ses défenseurs, oppose au modèle standard du développement la double contrainte, d'une part, de l'accroissement de la population causé par le succès de ce développement (transition démographique) et d'autre part, des limites environnementales (stock fini de ressources non renouvelables et d'espace).

Souvent présenté par ses détracteurs comme un néo-malthusianisme⁸⁷⁶, le rapport commandé par le Club de Rome en 1972 à une équipe de modélisateurs du Massachusetts Institut of Technology (MIT) et sobrement intitulé *Halte à la croissance*⁸⁷⁷ renforce cette thèse « préservationniste » en laissant entrevoir les effets catastrophiques d'une généralisation mondiale d'un mode de développement occidental⁸⁷⁸. Aussi, ces arguments donnent lieu à une importante controverse au cours des années 1970 et 1980 sur l'éthique du développement international : l'obligation des pays du « nord » d'aider les pays du « sud » à se développer se heurte à la nécessité d'empêcher un accroissement de la population mondiale et de ses besoins pour des raisons écologiques⁸⁷⁹.

De l'écodéveloppement : la recherche d'un compromis entre industrie et territoire

Les notions d'écodéveloppement, puis de développement durable sont conçues afin de dépasser les limites et les contradictions dont souffre le cadre conceptuel du développement standard⁸⁸⁰. Le concept de développement durable est introduit directement sur la scène internationale dans les années 1980, dans un climat d'attente et de prise de conscience des enjeux environnementaux. Il procède d'une tentative de compromis entre les conceptions

⁸⁷⁵ David A. Crocker (*op.cit.*, 2008, p.5) mentionne ainsi l'ouvrage important de Denis Goulet, *A Cruel Choice : A new concept in the theory of development* (New York : Athenaeum, 1971) comme le principal défenseur de cette thèse.

⁸⁷⁶ Sachs, Ignacy, *L'écodéveloppement : Stratégies pour le XXIème siècle*, Paris : Editions La Découverte et Syros, 1997, p.15.

⁸⁷⁷ Meadows, Donella, Meadows, Dennis, Randers, Jorgen, Behrens, William W., *The Limits to Growth*, New York: Universe Books, 1972.

⁸⁷⁸ Ballet, Jérôme, Dubois, Jean-Luc, Mahieu, François-Régis, « La soutenabilité sociale du développement durable : de l'omission à l'émergence », *Mondes en développement*, n°156, 2011, p.89-110.

⁸⁷⁹ David Crocker en fait un récit intéressant: « Garret Hardin, writing [”Lifeboats Ethics : The Case Against Helping the Poor”, *Psychology Today*, 8, 1974, p.38-43] likewise argued against charitable aid. While [Peter] Singer argued that moral duty, rather than charity, should be the basis for aid [in « Famine, Affluence and Morality », *Philosophy and Public Affairs*, 1, 1972, p. 229, 243], Hardin argued that rich nations and individuals (living in lifeboats) have a duty not to help the needy (swimming in the sea). Aid would only worsen the problems of hunger, because it would result in more mouth to feed, and would cause other countries to become dependent on handouts rather than solving their own food and population problems. Throughout the 1970s (and on into the 1980s), often in response to Singer, on the one hand, and Hardin, on the other, many philosophers investigated whether there exists a positive moral obligation to aid distant and hungry people and, if so, what are its nature, justification, and limits. » (Crocker, David, *op.cit.*, 2008, p.6).

⁸⁸⁰ Strong, Maurice, « Préface », in Sachs, Ignacy, *op.cit.*, 1997, p.9-11 ; Vivien, Franck-Dominique, *Le développement soutenable*, Paris : La Découverte, 2005.

existantes et de nouvelles préoccupations. Cela lui assure une audience, une légitimité et une valorisation importante dans de nombreux domaines. Il hérite en effet du concept classique de « développement » une centralité pour les politiques de nombreux pays ainsi qu'un enracinement fort dans les discours des sciences économiques et sociales. Mais il hérite également du concept d'écodéveloppement qui le précède une certaine charge critique ainsi que des propositions pour tenir compte de contraintes écologiques.

Il s'agit alors de repenser le concept de développement à la lumière des relations que les sociétés entretiennent vis-à-vis de leur environnement local, mais aussi mondial. Le concept d'écodéveloppement est une première tentative de compromis en la matière, entre l'exploitation des ressources naturelles, généralement pour alimenter la croissance économique et le développement d'une nation, et la nécessité de préserver ces ressources et l'environnement, ne serait-ce que pour que le développement puisse durer dans le temps. L'économiste Ignacy Sachs, qui a été un protagoniste important de ce travail raconte ainsi comment le compromis a été défini au cours d'une réunion internationale d'économistes et d'experts en 1971 en Suisse ⁸⁸¹:

Des positions extrêmes se sont affrontées au sujet des rapports entre l'environnement et le développement. D'un côté, les partisans de la croissance sauvage, qui disaient : "d'abord la croissance et après on verra." [...] À l'opposé se trouvaient les "zégistes" de différentes espèces, partisans de la croissance démographique zéro, de la croissance matérielle zéro, puis ceux de l'arrêt de toute croissance.

Nous avons réussi à travers ce colloque à définir une voie médiane qui consistait à dire : pas question d'arrêter la croissance aussi longtemps qu'il y aura des pauvres et des inégalités sociales béantes ; mais il faut absolument que cette croissance change pour ce qui est de ses modalités et surtout pour ce qui est du partage de ses fruits. [...] Les objectifs du développement sont toujours sociaux, il existe une conditionnalité environnementale qu'il faut respecter, et enfin pour que les choses se fassent, il faut que les solutions envisagées soient économiquement viables. Cette position a été reprise à Stockholm en 1972, première grande conférence internationale sur ce thème. »⁸⁸²

⁸⁸¹ Ignacy Sachs raconte ainsi : « j'appris avec joie que sur la suggestion de l'Unesco, j'allais participer à la préparation de la première Conférence des Nations unies sur l'environnement programmée pour juin 1972 à Stockholm. En 1971, nous nous sommes réunis en Suisse, dans un motel à Founex, près de Genève, dont les hôtels affichaient plein à cause d'une autre conférence. » (Sachs, Ignacy, *La troisième rive : A la recherche de l'écodéveloppement*, Paris : Bourin Ed., 2007, p.251-252).

⁸⁸² *Ibid.*

Aussi, l'introduction dans le paradigme standard du présupposé que l'environnement global est limité oblige à repenser une éthique globale de la répartition des responsabilités et des principes de coopération entre les nations sur les questions d'accès à un droit apparemment essentiel, celui de se développer. La Déclaration Commune issue de la conférence de Stockholm de 1972 est exemplaire à ce titre⁸⁸³. Elle traite cette question par la reconnaissance des différences de situation entre pays développés et pays en voie de développement et fixe des obligations mutuelles : lutte contre la pauvreté et préservation de l'environnement pour les pays du sud, réduction des impacts environnementaux grâce à de nouvelles techniques et aide au développement pour les pays du nord⁸⁸⁴. Il serait possible de lire là un modèle pour un principe de grandeur : les pays du nord, considérés plus développés, ne sont « grands » que parce qu'ils satisfont à leurs obligations vis-à-vis des « petits », obligations qui ne sont pas seulement d'être effectivement supérieur en richesses, mais également en pratiques économiques responsables et dans le partage de ressources technologiques nécessaires à un développement écologiquement viable et équitable de tous.

En d'autres termes, cette déclaration est une reconnaissance par les Etats que la protection de l'environnement est une composante majeure du développement économique, social et culturel, et qu'il s'agit là d'un élément identitaire constitutif de la mise en équivalence entre Etats au sein d'une communauté internationale soumise à une responsabilité commune vis-à-vis de la vivabilité de la Terre à long terme. Elle reconnaît et renforce un compromis entre développement (logique civique-industrielle) et protection-partage de l'environnement qui, comme nous l'avons vu dans le Chapitre 3, trouve une justification dans la logique territoriale. Ce compromis intègre une dimension morale, tant en ce qui concerne l'égalité de droit d'accès des gens aux retombées économiques et matérielles issues de l'exploitation des ressources naturelles (comme dans la conception standard du développement intégrée au modèle de l'état industriel), que des rapports plus globaux de respect entre les pays industrialisés (le « nord ») et les pays en voie de développement (le « sud »). Aussi, cette déclaration manifeste l'idée d'une communauté mondiale et aménage

⁸⁸³ « Déclaration de Stockholm », Ministère des Affaires Etrangères de la République Française, 1972, [En ligne], consulté le 15 juillet 2015 : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/1/Declaration_finale_conference_stockholm_1972.pdf.

⁸⁸⁴ « *Dans les pays en voie de développement, la plupart des problèmes de l'environnement sont causés par le sous-développement. Des millions d'humains continuent à vivre des niveaux de vie bien en dessous des niveaux les plus bas compatibles avec une vie humaine décente, privés du nécessaire en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement, le logement, l'éducation, la santé et l'hygiène. En conséquence, les pays en voie de développement doivent orienter leurs efforts vers le développement, en tenant compte de leurs priorités et de la nécessité de préserver et d'améliorer l'environnement. Dans les pays industrialisés, les problèmes de l'environnement sont généralement liés à l'industrialisation et au développement des techniques. Dans le même temps les pays industrialisés doivent s'efforcer de réduire l'écart entre les pays en voie de développement* » (*Ibid.*).

une justification : une solidarité (civique) globale est nécessaire du fait d'un habitat global et commun de la Terre ⁸⁸⁵(patrimoine).

Cette relation insécable prolonge dans le domaine écologique un des principaux traits du cosmopolitisme solidariste, très influent dans les organisations internationales⁸⁸⁶ : la condition terrestre est commune et primordiale ; elle est définie par l'état d'habitant de la terre, aménageur et jardinier de cette nature, responsable de l'état de son jardin mais aussi détenteur d'un droit d'égal accès au développement⁸⁸⁷. Cette idée est alors particulièrement populaire auprès des classes mondiales éclairées des pays occidentaux (scientifiques, journalistes, intellectuels), conscients de la fragilité de l'environnement, de la petitesse⁸⁸⁸ du « vaisseau spatial terre »⁸⁸⁹. Il s'agit alors de trancher sur la forme de solution : doit-on poursuivre le développement en pariant sur les progrès techniques ou bien entamer un changement en profondeur du système de consommation-production de masse ? Une lutte s'engage alors entre technophiles promoteurs d'une modernisation écologique et les avocats d'une remise en cause radicale des modes de vie occidentaux ; elle préfigure le débat dans les sciences sociales entre les courants de la soutenabilité forte et soutenabilité faible⁸⁹⁰.

⁸⁸⁵ C'est également cette idée qu'on peut retrouver dans les travaux de Barbara Ward et René Dubos, qui ont influencé fortement la Déclaration de Stockholm de 1972. Ainsi on peut y lire que : « *L'homme a une responsabilité particulière dans la sauvegarde et la sage gestion du patrimoine constitué par la flore et la faune sauvages et leur habitat, qui sont aujourd'hui gravement menacés par un concours de facteurs défavorables* » (*ibid.*).

⁸⁸⁶ On sait ainsi qu'un des principaux promoteurs du solidarisme, Léon Bourgeois, était un des fondateurs de la Société des Nations et avocat d'une citoyenneté universelle (cf. Niess, Alexandre, « Léon Bourgeois (1851-1925), juriste et ange de la Paix », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n°11, 2009, p.135-148).

⁸⁸⁷ Ces idées semblent avoir inspiré fortement le « Sommet de la Terre » de Stockholm de 1972, notamment grâce au document de préparation rédigé par un comité d'experts internationaux dirigé par Barbara Ward et René Dubos. On retrouve une synthèse des idées présentées à cette occasion – et notamment un exemple de ce type de justification – dans le numéro spécial du *Courier de l'UNESCO* en 1973, contenant entre autres un article important de Barbara Ward (Ward, Barbara, « Only One Earth », *The UNESCO Courier*, Jan. 1973, pp.7-10).

⁸⁸⁸ De Jouvenelle, Bertrand, « La Terre est petite », originalement publié en 1968 et repris dans *Arcadie : Essais sur le mieux vivre*, Paris : Gallimard, 2002, pp.66-77.

⁸⁸⁹ Ward, Barbara, *Spaceship Earth*, Princeton : Princeton University Press, 1966 ; Boulding, Kenneth, "The economics of coming spaceship earth", Fac Similé, Site: Jay Hanson [en ligne] consulté le 28.07.16. : <http://dieoff.org/page160.htm>; voir également le célèbre discours d'Adlai Stevenson, ambassadeur des Etats-Unis d'Amerique à l'ONU en 1965 : « *We travel together, passengers on a little spaceship, dependent upon its vulnerable reserve of air and soil; all committed for our safety to its security and peace; preserved from annihilation by the care, the work, and I will say, the love we give our fragile craft. We cannot maintain it, half fortunate, half miserable, half confident, half despairing, half slave – to the ancient enemies of mankind – half free in the liberation of resources undreamed of until this day. No craft, no crew, can travel safely with such vast contradictions. On their resolutions depends the survival of us all.* » (Discours au Conseil Economique et social des Nations Unies, 9 juillet 1965, consulté en ligne le 28.07.16. : http://www.adlaitoday.org/ideas/quotes_connect.html).

⁸⁹⁰ Notamment la controverse « Georgescu-Roegen/Daly versus Solow/Stiglitz » qui s'est tenue en 1997 dans le journal *Ecological Economics*, (n°22). Elle porte sur la question importante de l'absence de prise en compte des modèles d'univers fini et de substituabilité imparfaite du capital naturel en capital physique (conséquence du model thermodynamique d'économie de Georgescu-Roegen) dans les modèles économiques d'inspiration néo-classique. Franck-Dominique Vivien (Vivien, Franck-Dominique, *op.cit.*, 2005, pp.8-9) fait un résumé très synthétique de la bataille intellectuelle qui s'engage alors entre économistes, technocrates et scientifiques divers. Il est possible de distinguer d'une part les technologistes, généralement libéraux, optimistes en ce qui concerne la capacité de la société à s'adapter et trouver des solutions basées sur le progrès technique, d'autre part des

Le développement durable : reformulation et institutionnalisation d'un compromis

Sans doute parce qu'il pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses, et à cause de sa charge polémique et critique importante, le concept d'écodéveloppement est rapidement écarté dans les discussions internationales⁸⁹¹. Il ouvre cependant la voie aux discussions permettant la conception du référentiel du « développement durable ». Ainsi, le rapport de 1987 de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies, présidée par Gro Harlem Brundtland, popularise le concept de développement durable (« *sustainable development* ») et en offre une définition ⁸⁹² :

« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- *le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et*
- *l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. [...]*

Le développement durable signifie que les besoins essentiels de tous sont satisfaits, y compris celui de satisfaire leurs aspirations à une vie meilleure. [...]

Pour répondre aux besoins essentiels, il faut réaliser tout le potentiel de croissance ; le développement durable nécessite de toute évidence la croissance économique là où ces besoins ne sont pas satisfaits. Ailleurs, développement et croissance économique sont compatibles, à condition que le contenu de celle-ci respecte les principes que sont la durabilité et la non-exploitation d'autrui. Mais, à elle seule, la croissance ne saurait suffire. »

Cette définition précise les conditions de validité de la charnière croissance/développement/progrès (dans la généralisation du bien-vivre). D'une part, l'exploitation humaine de l'environnement ne doit pas nuire aux fonctionnements

personnes plus critiques, généralement en faveur d'un changement plus profond dans les mentalités et prônant, par exemple, un changement radical de rapport aux techniques ou à l'éducation.

⁸⁹¹ Diemer, Arnaud, « Développement durable plutôt qu'écodéveloppement : le nouveau gadget idéologique de l'occident ? », Colloque « Les représentations Nord Sud du développement durable » 19-20.12.12, Clermont-Ferrand, consulté le 05.08.15 : <http://www.oeconomia.net/private/colloquerepresentationsNS/diemer-dd-dec2012.pdf>.

⁸⁹² Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies (1987), « Notre avenir à tous », Site : Organisation des Nations Unies, [en ligne] consulté le 12.06.18.: http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf.

écosystémiques. A l'intérieur de cette contrainte, les personnes les plus démunies sont prioritaires pour l'accès aux ressources visant à satisfaire leurs besoins primaires et à se développer. Les populations développées doivent donc vivre avec un impact environnemental minimum. D'autre part, à l'horizon de la viabilité des générations futures s'ajoute la prise en compte des inégalités en tant que principes de justice sociale. Ainsi l'élimination de la pauvreté et la sécurité intergénérationnelle se combinent pour permettre un mieux vivre social, mais aussi des relations avec l'environnement plus apaisées et donc plus facilement réglables⁸⁹³.

Le concept de développement durable connaît un retentissement international conséquent mais il doit faire face au problème de son opérationnalisation concrète dans une multiplicité d'actions et de contextes. Certaines stratégies et approches consistent en la définition de principes, d'objectifs et d'indicateurs afin d'orienter la recherche de moyens et de politiques en contexte. C'est le cas des Objectifs du Millénaire pour le développement de 2000⁸⁹⁴ ou des 17 Objectifs du développement durable de 2015⁸⁹⁵. D'autres stratégies, comme les Agendas 21, visent à proposer une méthodologie qui se veut générale, intégrant des catégories et des domaines d'actions, appuyés sur des catalogues de propositions⁸⁹⁶. Ces solutions n'apparaissent cependant pas suffisantes : ce sont des cadres et des procédures d'action, mais pas des sciences et technologies permettant la production d'un ensemble cohérent de connaissances valables pour la mise en œuvre du développement durable. Ainsi par exemple, Maurice Strong, l'organisateur de la Conférence Stockholm de 1972 et secrétaire de la Conférence de Rio de 1992 lance l'appel suivant (nous soulignons)⁸⁹⁷ :

« Il s'agit de restructurer l'économie mondiale pour fournir un transfert adéquat des ressources et techniques du Nord au Sud. L'éducation aussi requiert un effort constant. Il faut adapter la science et la recherche à la production et à la diffusion de techniques appropriées. Les chefs d'industrie devraient se familiariser avec le concept d'éco-efficacité et apprendre à identifier les occasions de gagner sur deux tableaux à la fois : l'amélioration de l'environnement allant de pair avec les gains économiques ».

L'écologie industrielle et territoriale peut être considérée comme une réponse à cet appel.

⁸⁹³ Voir le Chapitre 3 du Rapport Brundtland sur « Le rôle de l'économie mondiale » (*ibid.*, p.58).

⁸⁹⁴ Organisation des Nations Unies, « Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport 2015 », site des Nations Unies [en ligne], New York, 2015, consulté le 01.08.16. : https://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf.

⁸⁹⁵ Organisation des Nations Unies, *op.cit.*, 2015.

⁸⁹⁶ Carisé, Jean-Philippe, *Une brève histoire du développement durable*, Paris : Belles Lettres, 2014, p.36.

⁸⁹⁷ Strong, Maurice, "Préface à la première édition", in Sachs, Ignacy, *op.cit.*, 1997.

1.2. L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE : UNE TENTATIVE D'OPERATIONNALISATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Nous avons déjà évoqué brièvement l'écologie industrielle et territoriale dans le premier chapitre. Nous traiterons celle-ci à présent comme un discours qui se revendique comme le prolongement du développement durable dans la pratique. Pour cela, il nous faudra identifier précisément les mécanismes conceptuels qui permettent à l'écologie industrielle et territoriale d'apporter une réponse crédible, face au besoin d'opérationnalisation du développement durable, et ainsi de se prévaloir d'une certaine légitimité pour constituer le cadre pratique pour mettre en œuvre la transition des sociétés industrielles. Dans la mesure où l'écologie industrielle et territoriale hérite de l'écologie industrielle « standard », il nous faut préciser dans cette sous-partie ce que propose cette dernière, avant de poursuivre en montrant les réajustements moraux et conceptuels proposés par l'écologie industrielle et territoriale dans la sous-partie suivante. De par le contexte historique de sa formation, au tout début des années 1990, les premiers concepteurs de l'écologie industrielle ont construit une position originale vis-à-vis du développement durable et de sa mise en œuvre dans les pays industrialisés.

Dans sa version standard, l'écologie industrielle se justifie par la nécessité de maintenir un niveau de développement des sociétés industrielles, c'est-à-dire de maintenir l'abondance matérielle généralisée, tout en réduisant l'empreinte environnementale de la société industrialisée à un niveau supportable pour l'écosystème environnemental⁸⁹⁸. Les spécialistes parlent ainsi de « dématérialisation » de l'économie, phénomène qui consiste à continuer à générer de la valeur ajoutée (à travers la consommation de biens et de services effectivement utiles et justifiant le prix) tout en utilisant moins de ressources et en produisant le moins de pollution possible⁸⁹⁹. Ils justifient ainsi la recherche de stratégies pertinentes pour transformer le système économique de telle manière que la génération de valeur ajoutée économique soit découplée de l'emprunte environnementale.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, de telles stratégies s'appuient entre autres sur l'idée d'un bouclage des flux de matière et d'énergie à l'intérieur des activités

⁸⁹⁸ Une des définitions proposées dès 1995 par Braden Allenby et Tom Graedel indique que : « *Industrial ecology is the means by which humanity can deliberately and rationally approach and maintain a desirable carrying capacity, given continued economic, cultural and technological evolution. The concept requires that an industrial system be viewed not in isolation from its surrounding systems, but in concert with them. It is a systems view in which one seeks to optimize the total materials cycle from virgin material, to finished material, to component, to product, to obsolete product and ultimate disposal. Factors to be optimized include resources, energy and capital.* » (Graedel, Tom, Allenby, Braden, *op.cit.*, 1995, p.5).

⁸⁹⁹ Opoku, Hilde, Keitsch, Martina, « Une approche objective de la durabilité ? Théorie des implications scientifiques et politiques de l'écologie industrielle », *Ecologie & politique*, n°32, 2006, pp.141-152.

industrielles, inspirée par une modélisation des écosystème naturels stables, comme les biocénoses (ensemble des êtres interagissant) parvenant à se maintenir dans des biotopes (milieux) donnés. Cette idée n'est pas nouvelle, mais l'écologie industrielle standard pose un regard particulier tant sur les activités industrielles que sur les relations de ces dernières à l'environnement naturel (extérieur) : elle propose ainsi des principes de mise en cohérence des logiques industrielles et territoriales. Ce dépassement de l'antagonisme est opéré par un principe supérieur commun qui s'appuie sur une théorie fonctionnaliste contenue dans la tradition de l'écologie scientifique. Cette dernière théorie comporte en effet des catégories de raisonnement permettant d'identifier et de définir selon une perspective commune les êtres naturels et/ou artificiels appartenant à un même « écosystème » à partir des « relations » trophiques qu'ils entretiennent entre eux au sein d'un environnement commun⁹⁰⁰.

Un cadre épistémique commun aux être naturels et artificiels

La publication de l'article *Strategies for Manufacturing* de Robert Frosh et Nicholas Gallopoulos⁹⁰¹ en 1989 dans la Revue Scientific American est généralement considérée comme un point de départ important pour la structuration tant du champ intellectuel et politique de l'écologie industrielle, qu'une référence commune au groupe de savants et professionnels qui s'en réclament⁹⁰². Cependant, comme le rappelle Suren Erkman, de nombreux auteurs, penseurs, ou décideurs ont évoqués ce terme, ou des concepts assez similaires, à de nombreuses reprises déjà avant 1989, ne serait-ce que dans le monde occidental⁹⁰³. Par ailleurs, la méthode du métabolisme industriel et/ou territorial, et les bilans de flux existaient déjà⁹⁰⁴. Enfin, comme nous le montrions dans le premier chapitre, la figure littéraire du « vaisseau spatial Terre » était largement répandue en occident, notamment aux Etats-Unis. L'article de Robert Frosh et Nicholas Gallopoulos a cependant permis de séduire et de rapprocher une communauté de praticiens (ingénieurs, fonctionnaires, techniciens), d'universitaires (écologues, physiciens, ingénieurs) et de

⁹⁰⁰ Boons, Franck, Roome, Nigel, "Industrial Ecology as a Cultural Phenomenon: On Objectivity as a Normative Position", *Journal of Industrial Ecology*, vol .4, n°2, 2000, pp.49-54.

⁹⁰¹ Frosh, Robert, Gallopoulos, Nicholas, *op.cit.*, 1989.

⁹⁰² Si l'aura des deux auteurs, leur centralité dans un certain paysage techno-scientifique américain, à mi-chemin entre les milieux d'ingénieurs, de dirigeants et académiques, et la très large diffusion de la revue Scientific American sont des facteurs importants pour expliquer cette diffusion, il est également important de noter le climat particulièrement favorables à la suite du Rapport Bruntland et les attentes nombreuses de la part des décideurs de solution pour adapter les systèmes industriels aux nouvelles contraintes d'un développement durable, comme l'exprimais Maurice Strong en 1992. Comme le rappellent Suren Erkman (*op.cit.* 2004, p.52) et Frank Dominique Vivien (*op.cit.*, 2005), Robert Frosh et Maurice Strong se connaissaient de longue date et ont travaillé ensemble à plusieurs reprises, notamment dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement entre 1973 et 1975.

⁹⁰³ Erkman, Suren, *op.cit.*, 2004.

⁹⁰⁴ Fischer-Kowalski, Marina, *Exploring the history of industrial metabolism*, in Ayres, Robert, Ayres, Leslie, *op.cit.*, 2002, p.16-26.

décideurs (cadres de l'industrie, politiques) autour d'images et de propositions techniques pour transformer la société industrielle.

Le cœur de l'écologie industrielle standard repose, comme nous l'avons vu plus tôt, sur l'idée que les écosystèmes naturels et les écosystèmes industriels fonctionnent de manières similaires et comparables : tous sont constitués d'une diversité de sous-systèmes trophiques interdépendants qui puisent des matériaux et de l'énergie dans un certain milieu ; le métabolisme désigne le système dans lequel s'établissent les diverses réactions biochimiques mises en œuvre par chacune des entités opérantes pour réaliser un travail leur permettant de se maintenir (phénomène d'homéostasie). Enfin, chaque sous-système peut rejeter dans son environnement des matériaux et de l'énergie, qui peuvent servir de ressources à d'autres entités et s'insérer à d'autres sous-systèmes. Les chaînes trophiques qui se constituent ainsi sont mues par des dynamiques d'évolution, de croissance-déclin et des mouvements de population en fonction de la structure des éléments en interactions (qu'il s'agisse d'espèces vivantes, et/ou même de masses matérielles, comme dans le cas d'une rivière par exemple). Ces dynamiques de fonctionnement métabolique et d'évolution des structures marquent la capacité d'une biocénose⁹⁰⁵ à être durable ou pas.

Les écosystèmes naturels et industriels peuvent être observés, et *a priori* modélisés de manière similaire, grâce à des catégories de phénomènes communs (métabolisme, biocénose et biotope, flux et stock de matière, impact environnemental, énergie et exergie, *etc.*)⁹⁰⁶, qui mettent en équivalence les processus naturels et artificiels d'accumulation, de transformation et de mouvement des matériaux et de l'énergie. Les phénomènes naturels – notamment les biocénoses et l'organisation des chaînes trophiques – apparaissent alors comme des sources d'inspiration ou bien comme des modèles pour la réflexion et la conception de systèmes industriels plus soutenables car plus éco-efficents⁹⁰⁷. Cette mise en équivalence a plusieurs conséquences qui doivent être relevées. Tout d'abord, cela amène à rechercher de la résilience et de la stabilité – en sus du critère classique de minimisation des impacts environnementaux – lors de la reconception de systèmes industriels, car ces propriétés sont perçues comme caractérisant les écosystèmes naturels durables⁹⁰⁸. La nature est ainsi

⁹⁰⁵ L'ensemble constitué par les différents êtres en interaction dans un milieu commun donné.

⁹⁰⁶ Nous n'entrerons pas dans le détail des définitions et des histoires de chacun des concepts présentés, ni dans les différentes traductions qu'ils trouvent dans le domaine de l'écologie industrielle classique, généralement par rapport à leur source originale. Le lecteur intéressé pourra trouver dans le « Handbook of Industrial Ecology » (Ayres, Robert, Ayres, Leslie, *op.cit.*, 2004) un grand nombre de définitions et éclairage tant techniques qu'historiques sur chacun d'eux et sur d'autres encore.

⁹⁰⁷ Isenmann, Ralf, «Further Efforts to Clarify Industrial Ecology's Hidden Philosophy of Nature», *Journal of Industrial Ecology*, vol.6, n°3-4, 2003, pp.27-48; Ehrenfeld, John, « Eco-efficiency : Philosophy, Theory, Tools », *Journal of Industrial Ecology*, vol.9, n°4, 2005, pp.6-8.

⁹⁰⁸ Lifset, Reid, Graedel, Tom, *op.cit.*, 2002, p.6.

techniquement plus efficace que les systèmes industriels, considérés souvent comme des formes d'écosystèmes immatures. Il s'agit donc d'étudier l'écosystème naturel sous l'angle des relations techniques qui lui permettent de se maintenir afin de concevoir une écotecnologie transposable ou utilisable dans le cadre d'une logique industrielle d'innovation et d'optimisation des activités humaines⁹⁰⁹. Par ailleurs, comme le rappelle très justement Ralf Isenmann – en plus de présenter un grand nombre d'apories – le concept de « nature » n'est pas, voire rarement, définis. Aussi, son usage est ambigu (nous soulignons) :

« *En écologie industrielle, la nature est utilisée comme modèle explicitement ou au moins implicitement, souvent formulé en termes d'une métaphore de l'écosystème naturel, et souvent basé sur une analogie persuasive proclamée entre les systèmes industriels et les écosystèmes naturels. [...] Dans le sens d'une définition de travail, la nature est comprise comme un système support de vie en évolution bio-cybernétique, qui est un arrangement biologique auto-organisé bien développé, dynamique, et non d'origine humaine* »⁹¹⁰ .

Présentée seulement ainsi, la construction doctrinale de la nature dans l'écologie industrielle standard apparaît surtout comme un instrument au service d'activités techniques et économiques. Par ailleurs, elle donne une illusion d'objectivité qui conduit à réduire le jugement éthique des agents à un comportement optimisateur, visant à s'adapter aux circonstances collectives pour survivre⁹¹¹. En effet, dans certaines conceptions populaires du Darwinisme, la nature serait naturellement « optimisatrice » : un mécanisme « automatique » d'adaptation et de sélection naturelle la caractérise, et le phénomène général d'ordre qui s'y manifeste peut être vu comme analogue à la « main invisible » de la théorie économique orthodoxe⁹¹². L'imitation des écosystèmes naturels (qui au départ devait aider à penser ce que pourrait être une société industrielle « mature » d'un point de vue écologique) est alors utilisée pour concevoir des stratégies économiques de compétitivité⁹¹³, se justifiant par la nécessité de survivre dans un environnement (institutionnel) concurrentiel, autorégulé par des marchés de matières et d'énergie, et jouant ainsi le rôle d'incitation à l'éco-

⁹⁰⁹ Hess, Gerald, « The Ecosystem: Model or Metaphor? Epistemological Difficulties in Industrial Ecology », *Journal of Industrial Ecology*, vol.14, n°2, 2010, 270-285.

⁹¹⁰ Traduction personnelle de : Isenmann, Ralf, *op.cit.*, 2003, p.31, 41.

⁹¹¹ Boons, Frank, Roome, Nigel, *op.cit.*, 2000.

⁹¹² Isenmann, Ralf, *op.cit.*, 2003, p.29. ; cette transposition est aussi dénoncée par Frank Boons et Léo Baas (*op.cit.*, 1997). En réalité la théorie darwinienne de l'écologie et de l'évolution des espèces ne parle pas d'optimisation ou de mécanisme automatique, mais explique plutôt que les effets d'interactions écosystémiques conduisent à des formes d'adaptation et de comportement adéquates par rapport à un milieu et une situation donnée (cf. Simon, Herbert, *Reason in Human Affairs... op.cit.*, 1983).

⁹¹³ Voir à ce sujet le numéro spécial du *Journal of Industrial Ecology* presque entièrement consacré à « L'écologie industrielle comme source d'avantage compétitif » (*Journal of Industrial Ecology, Industrial Ecology as a Source of Competitive Advantage*, vol.18, n°5, 2014, consulté en ligne le 03.08.16. : <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/jiec.2014.18.issue-5/issuetoc>).

restructuration de l'économie⁹¹⁴. Ainsi par exemple, la définition des parcs éco-industriels en vigueur aux Etats-Unis – et qui a influencé la définition du concept de symbiose industrielle⁹¹⁵ – insiste sur l'obtention nécessairement simultanée de gains économiques et environnementaux⁹¹⁶. Conçue ainsi, l'écologie industrielle apparaît comme un référentiel *pro-business* qui à l'intérêt de fournir une philosophie de la nature commode car favorisant un *status-quo* capitaliste vert⁹¹⁷. L'écologie industrielle permet alors à la logique marchande de se doter d'un discours sur l'environnement à la fois cohérent avec le développement durable et avec ses propres principes supérieurs⁹¹⁸.

Dans cette vision classique de l'écologie industrielle, le concept de « ressource », central dans le régime conventionnel de l'industrie, joue le rôle de pivot car il permet d'articuler un discours « scientifique » sur l'environnement « naturel » (écologie scientifique, et particulièrement l'étude des biotopes et des métabolismes), avec une logique marchande orientée par le principe de satisfaction d'un « désir-besoin » sous contrainte de ressources disponibles. En écologie, les « matières premières » directement disponibles servent de nourriture aux chaînes trophiques d'organismes vivants⁹¹⁹. L'évolution du métabolisme des organismes individuels – ou l'établissement de relations symbiotiques entre espèces – permettent l'adaptation des situations particulières de ceux-ci en fonction du milieu à la fois physique (conditions bio-géo-physiques) et écologique (la situation de l'individu dans la

⁹¹⁴ Robert Ayres écrit ainsi : « *The metabolism of industry is the whole integrated collection of physical processes that convert raw materials and energy, plus labor, into finished products and waste in a (more or less) steady state condition [...] The system is stabilized, at least in its decentralized competitive market form, by balancing the supply and the demand for both products and labour through price mechanism. Thus, the economic system is, in essence, the metabolic regulatory mechanism.* » (Ayres, Robert, « Industrial metabolism: Theory and policy », in Ayres, Robert, Simonis, Udo, *Industrial Metabolism. Restructuring for Sustainable Development*, Tokyo: United Nations University Press, 1994, pp.3-5). Voir par ailleurs une thèse similaire exposée dans : Desrochers, Pierre, « Cities and Industrial Symbiosis : Some Historical Perspective and Policy Implication », *Journal of Industrial Ecology*, vol.5, n°4, 2002, pp.29-44 ; cette dernière thèse fut directement critiquée dans : Boons, Frank, « History's Lessons: A Critical Assessment of the Desrochers Papers », *Journal of Industrial Ecology*, vol.12, n°2, 2008, pp.148-158.

⁹¹⁵ Chertow, Marian, « "Uncovering" Industrial Symbiosis"... *op.cit.*, 2007, p.15.

⁹¹⁶ Dans les années 90, le U.S. *President's Council on Sustainable Development* des Etats-Unis définit ainsi un parc éco-industriel dans son programme de promotion et de soutien : « *une communauté d'entreprises qui coopèrent entre elles ainsi qu'avec la communauté locale pour partager efficacement des ressources (informations, matériaux, eau, énergie, infrastructures et l'habitat naturel), menant à des gains économiques, des gains en qualité environnementale et une amélioration des ressources humaines pour les entreprises et les communautés locales* » (traduction personnelle de la citation dans : *ibid.*).

⁹¹⁷ Vivien, Frank-Dominique, *op.cit.*, 2005, pp.71-78 ; Opoku, Hilde, Keitsch, Martina, *op.cit.*, 2006.

⁹¹⁸ Il répond ainsi à l'appel du programme « Action 21 » issu du Sommet de la Terre de Rio de 1992, et qui dans son chapitre 2 fait clairement de la libéralisation marchande, et notamment du commerce international équitable, ouvert, multilatéral, non discriminatoire, un moteur fondamental à la fois du développement (entendu principalement sous l'angle de la croissance économique et de la sécurité des prix) et de la protection de l'environnement (voir tout particulièrement les points 2.9. et 2.13. du Chapitre 2 « Coopération internationale visant à accélérer un développement durable dans les pays en développement et politiques nationales connexes », consulté en ligne le 02.08.16. : <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action2.htm>).

⁹¹⁹ Husar, Rudolf, « Ecosystem and the biosphere: Metaphors for human-induced material flows », in Ayres, Robert, Dimonis, Udo, *op.cit.*, 1994, pp.21-30.

chaîne alimentaire) en présence. Mais cette adaptation ne peut se réaliser qu'en fonction de l'état de chaque organisme : de sa constitution et de ses besoins, de ses capacités de mouvement ou de son fonctionnement digestif existant, *etc.* Il en résulte l'émergence de « chaînes trophiques » complexes, propres à un environnement donné. Dans le monde industriel, les « matières premières » sont des « ressources » nécessaires au bon fonctionnement des opérations techniques de transformation de la matière, de l'énergie ou des informations afin de produire quelque chose qui réponde à un besoin. Dans le monde marchand, les « désirs » engendrent des « besoins » qui ne peuvent être satisfaits que par l'obtention d'une « propriété » donnée : situation sociale, symbolique et/ou matérielle. Or, ceux-ci provoquent un état de « satisfaction », associé à une situation de bien-être et d'opulence matérielle, aboutissement du « développement » et permettant de bonnes conditions de vie dans un monde social donné. Il est ainsi assez aisé de considérer la situation concurrentielle des agents économiques sur un marché, organisés en filière et soumis à des ressources limitées, comme analogue à l'image que donne une certaine écologie scientifique du fonctionnement des écosystèmes naturels.

Cette assimilation logique a fait évidemment l'objet de critiques, dont celle formulée par Frank Boons et Nigel Roome en 2001, toujours valable aujourd'hui⁹²⁰. Les auteurs dénoncent la croyance dans l'objectivité des situations éco-industrielles, c'est-à-dire la croyance que les contraintes environnementales et économiques s'imposant aux organisations (et aux sociétés) industrielles les obligeraient, tout naturellement d'elles-mêmes, que ces contraintes pouvaient être étudiées « objectivement », de manière similaire aux écosystèmes naturels. Comme le rappellent Frank Boons et Nigel Roome, les activités industrielles sont des phénomènes artificiels. Elles résultent de choix et d'intentionnalités qui devraient être considérés dans leurs contextes sociaux, moraux et culturels de référence.

Reste alors une question éthique (et politique). Elle consiste pour une personne (ou un groupe) à choisir les règles et les valeurs de références qui devraient guider tant l'étude des relations socio-techno-environnementales des sociétés humaines que les propositions d'action pour une éco-restructuration adaptée à chaque contexte culturel et politique local⁹²¹. L'évaluation d'une situation éco-industrielle d'un territoire, d'un site industriel ou d'un biotope donné, s'opère donc toujours de manière relative à des normes sociales. De plus, comme nous l'avons vu, l'écologie industrielle se veut une stratégie d'opérationnalisation des principes du développement durable global en actions localisées dans un milieu perçu sous

⁹²⁰ Boons, Frank, Roome, Nigel, *op.cit.*, 2000.

⁹²¹ Boons, Frank, Howard-Greenville, Jennifer, *The social embeddedness of industrial ecology*, Cheltenham: Edward Elgar, 2009.

l'angle des relations éco-industrielles (par exemple, grâce à une analyse des flux de matière, d'énergie, et des stocks de matières en présence).

Elle peut donc difficilement s'abstenir de jeter un regard normatif, prescriptif ou politique sur les actions entreprises. Cela conduit certains chercheurs à reformuler son programme pour mieux intégrer les enjeux spécifiques à chaque territoire dans l'évaluation des situations éco-industrielles, c'est-à-dire des caractéristiques locales propres, perçues dans leurs complexités socio-techno-environnementales, car interprétés à la fois par les méthodes d'analyse des flux de matière et d'énergie que les valeurs et cultures propres aux habitants du territoire et à leur histoire⁹²².

1.3. DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE A L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Voyons à présent comment le discours de l'écologie industrielle et territoriale pourrait être porteur d'un modèle opérationnalisant le développement durable des sociétés industrielles de manière plus adéquate que l'écologie industrielle standard, et surtout comment il parvient à conjuguer une logique industrielle et une logique territoriale d'action collective. Nous avons vu dans le premier chapitre que l'écologie industrielle et territoriale est issue d'une tentative de reformulation de l'écologie industrielle standard afin de lui permettre à la fois de répondre aux principales critiques théoriques et scientifiques formulées à son encontre⁹²³ mais aussi dans un souci d'adaptation au contexte français. La différence qui nous apparaît fondamentale entre ces deux variantes consiste dans le rapport fermeture/ouverture du système technique des interactions éco-industrielles. Nous avons vu en effet que l'écologie industrielle standard cherche dans l'idéal à clore le cycle des flux de matière et d'énergie de la société industrielle, afin de l'isoler de l'environnement, et pratiquer une répétition perpétuelle des cycles trophiques artificiels, ce que certains appellent également « économie circulaire ». Cette spécificité du projet d'éco-restructuration classique peut être interprétée comme une application radicale du principe de réduction des impacts environnementaux des sociétés développées, issue entre autres du Rapport Brundtland, dans lequel il puise sa légitimité. Cela conduit notamment à réduire le problème de la transition éco-industrielle à une quête technique visant à développer des technologies de recyclage compétitives.

⁹²² Beaurain, Christophe, Brulot, Sabrina, *op.cit.*, 2011, pp.313-340.

⁹²³ Voir à ce sujet les critiques formulées dans la première section du Chapitre 1, notamment l'impossibilité du projet de bouclage des flux de matière et d'énergie du fait de l'entropie et « l'effet rebond » dans les économies de consommation.

Inversement, l'écologie industrielle est territoriale prend acte d'une part de l'ouverture du métabolisme industriel, c'est-à-dire des limites inévitablement poreuses entre le système artificiel et l'environnement naturel, et d'autre part de l'importance essentielle des comportements humains, nécessairement complexes et irréductibles à un quelconque instinct ou rationalité substantielle automatique. Elle reformule ainsi à la fois les principes de l'éco-restructuration dans le domaine - suffisamment génériques car de l'ordre de la physique et de la chimie - du rapport des sociétés à leur environnement et à la matérialité, ainsi que dans le domaine des questions sociales, plus complexes car toujours contextualisées dans des circonstances culturelles et territoriales singulières. Dans l'idéal, elle propose un dispositif logique beaucoup moins technique que l'écologie industrielle standard et plutôt orienté vers l'intervention sociale en direction des acteurs du territoire (entreprises, élus, associations, habitants). La synthèse qui en ressort se veut un discours tant normatif sur l'indispensable intégration des logiques industrielle, civique et territoriale pour assurer la cohérence et l'équilibre territorial, que narratif sur l'histoire commune des diverses entités (humains et non-humaines) composant cet ensemble⁹²⁴. Ce discours invite en quelque sorte au dépassement des logiques individuelles séparées pour comprendre la coévolution de l'ensemble des acteurs du territoire, cet « écosystème » local.

L'aménagement de rapports soutenables avec l'environnement naturel

L'examen systématique des enjeux territoriaux, notamment par la connaissance des interdépendances matérielles entre les différents secteurs d'activités du territoire (secteurs industriels et urbains, agriculture, cycles écologiques), caractérise les démarches d'écologie industrielle et territoriale. Ainsi, les études de métabolisme socio-économique des territoires mettent en évidence certains interdépendances et intérêts communs, mais elles font cela dans une perspective historique, permettant de prendre du recul par rapport aux contingences présentes et mieux saisir les conditions de soutenabilité des sociétés humaines. Celles-ci se composent d'une part d'une analyse de l'entrée-sortie des flux de matière et d'énergie (leurs quantités, natures, provenance, destination) ainsi que de leur circulation et transformation à l'intérieur d'un territoire approprié (ville, région, zone industrielle), puis d'une compréhension des opérateurs des écosystèmes naturel et industriel, et de leurs

⁹²⁴ Debardieux, Bernard, « Territoire, Territorialité, Territorialisation : aujourd'hui encore, et bien moins que demain... », in Vanier, Martin (dir.), *Territoire, territorialité, territorialisation : Controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp.19-30 ;

fonctionnements (sous forme de filières qui métabolisent les matériaux et l'énergie)⁹²⁵. Elle vise à comprendre les régimes socio-métaboliques des territoires, c'est-à-dire les modes spécifiques d'interaction des communautés locales et de l'écosystème naturel, les dynamiques de colonisation de la nature et de rétroaction sur l'économie induites par les fonctionnements techniques et écologiques respectifs⁹²⁶, ainsi que les multiples formes d'intégration et d'interdépendance entre territoires dans l'environnement global⁹²⁷. L'approche promue est donc *a priori* analytique et modélisatrice, mais l'enquête sur les raisons qui ont conduites à l'implantation de nouveaux régimes socio-métaboliques et à leur évolution amène nécessairement à s'interroger sur les choix, les croyances et les possibilités techniques des personnes, en fonction de leurs contextes culturels et économiques spécifiques. Dès lors qu'on ne cherche plus à concevoir l'appareil industriel comme un système technique destiné à être bouclé sur lui-même, c'est-à-dire isolé de la biosphère, mais plutôt à cultiver des rapports durables avec l'environnement proche et responsable avec les territoires éloignés, nous nous dotons d'une conception de la maturité écologique d'une société industrielle différente du modèle standard. Les conséquences sont importantes, notamment lorsqu'il s'agit de concevoir des stratégies politiques d'éco-restructuration industrielle et sociale. Ainsi, les travaux de l'écologue James J. Kay ont cherché à définir des principes directeurs pour des politiques de développement durable qui tiendraient compte de la perspective d'un écosystème territorial ouvert⁹²⁸:

- principe « d'interface » : les actions humaines doivent chercher à minimiser leur impact, c'est-à-dire les perturbations, saturations et destructions dans les fonctionnements écosystémiques naturels ou artificiels ;
- principe « bionique » (biomimétisme) afin que les systèmes humains importants imitent tant que possible les écosystèmes naturels ;
- principe de biotechnologie, les humains devraient favoriser tant que possible, les technologies non artificielles déjà existantes dans la biosphère (notamment basées sur la photosynthèse) pour des raisons d'efficacité entropique ;

⁹²⁵ Fischer-Kowalski, Marina, Rotman, Jans, « Conceptualizing, Observing, and Influencing Social–Ecological Transitions », *Ecology and society*, vol.14, n°2, 2009, consulté en ligne le 10.08.16. : <http://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/art3/>.

⁹²⁶ Fischer-Kowalski, Marina, Haberl, Helmut, « Sustainable Development: socio-economic metabolism and colonization of nature », *International Social Science Journal*, n°158, 1998, pp.573-587.

⁹²⁷ Barles, Sabine, « L'écologie territoriale et les enjeux de la dématérialisation des sociétés : l'apport de l'analyse des flux de matières », *Développement durable et territoires* [En ligne], vol. 5, n°1, 2014, consulté le 12.08.16. : <http://developpementdurable.revues.org/10090>.

⁹²⁸ Kay, James, Regierb, Henry, Boylec, Michelle, Francisa, George, « An ecosystem approach for sustainability: addressing the challenge of complexity », *Futurs*, n°31, 1999, pp.721-742 ; Kay, J., « On Complexity Theory, Exergy and Industrial Ecology: Some Implications for Construction Ecology », in Kibert, Charles, Sendzimir, Jan, Guy, Bradley (Ed.), *Construction Ecology: Nature as a Basis for Green Buildings*, London : Spon Press, 2002, pp.72–107.

- principe de non-renouvelabilité, qui limite l'utilisation des ressources non renouvelables uniquement aux actions qui permettent d'atteindre un état de moindre dépendance vis-à-vis de celles-ci même.

Ces principes, destinés à la conception de politiques environnementales, s'insèrent dans une démarche plus générale visant à la contextualisation des actions dans des « enjeux territoriaux » spécifiques⁹²⁹, même si ceux-ci sont parfois formulés par les acteurs locaux en des termes génériques⁹³⁰. Tous les acteurs d'un territoire - et non les seules entités économiques et politiques - sont donc potentiellement invités à prendre conscience du fonctionnement socio-environnemental de leur territoire⁹³¹, ce qui conduit à faire appel à l'engagement d'un public donné au nom de leur qualité de citoyen ou d'habitant, et pas seulement de leur intérêt marchand ou technique⁹³². En effet, les efforts nécessaires sont, dans un grand nombre de cas, substantiels et impliquent l'ensemble de la collectivité⁹³³. Aussi, la démarche d'écologie industrielle et territoriale apparaît comme un dispositif pour générer du dialogue et de la réflexion, par exemple pour réorganiser les filières de production locale, puisque ces dernières constituent l'un des principaux liens entre l'économie humaine et l'écosystème naturel⁹³⁴. Aussi, l'écologie industrielle et territoriale engage la personne dans un compromis articulant bien commun industriel (efficacité du fonctionnement productif) et bien commun territorial (maintien du patrimoine nature-artificiel) à partir d'une pratique de la réflexion visant à la prise de conscience (connaissance réflexive) des enjeux locaux d'une communauté territoriale spécifique (le « bien commun » territorial) dérivant de sa trajectoire économique et environnementale (Figure 8)⁹³⁵.

⁹²⁹ Beurain, Christophe, « La construction d'un territoire à partir des ressources environnementales : l'exemple de l'agglomération dunkerquoise », *Géographie, économie, société*, vol.10, n°3, 2008, pp. 365-384 ; Maillefert, Murielle, *op.cit.*, 2009.

⁹³⁰ Cerceau, Juliette, *op.cit.*, 2013

⁹³¹ Buclet, Nicolas, *Ecologie industrielle et territoriale... op.cit.*, 2011, p.296, 298.

⁹³² Beurain, Christophe, Brulot, Sabrina, *op.cit.*, 2011, p.319.

⁹³³ Fischer-Kowalski, Marina, Rotmans, Jan, *op.cit.*, 2009.

⁹³⁴ Debuisson, Marion, *op.cit.*, 2014.

⁹³⁵ Cerceau, Juliette, Junqua, Guillaume, Gonzalez, Catherine, Laforest, Valérie, Lopez-Ferber, Miguel, « Quel territoire pour quelle écologie industrielle ? Contribution à la définition du territoire en écologie industrielle », *Développement durable et territoires* [En ligne], vol. 5, n°1, 2014, consulté le 15.01.15.: <http://developpementdurable.revues.org/10179>.

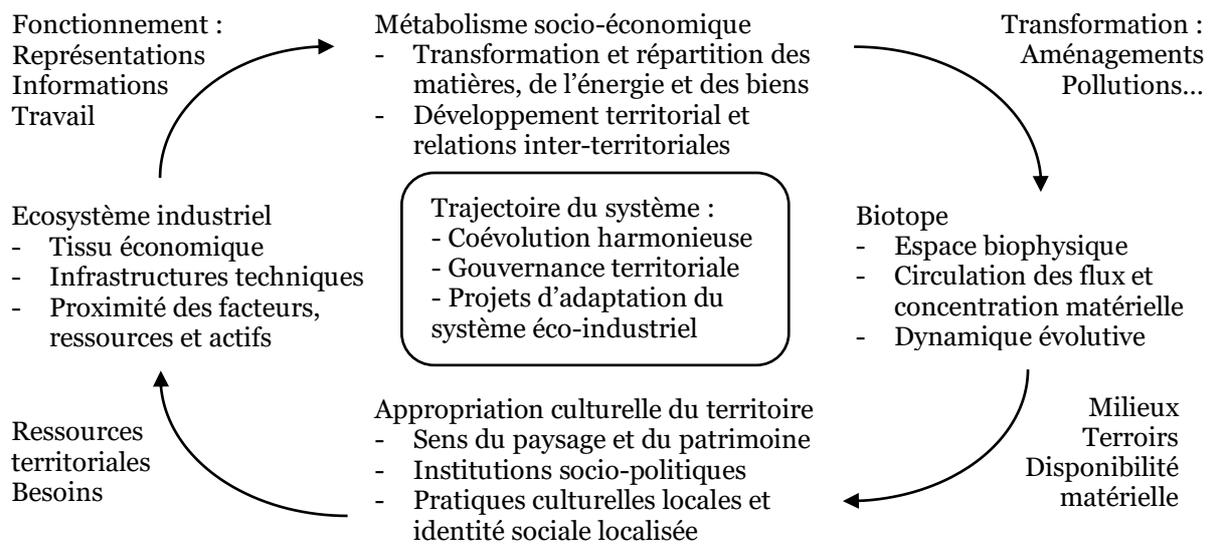


Figure 8 : Modèle de gouvernance des rapports entre écosystèmes naturels et industriels

Les conséquences d'un cadre logique hybride pour l'action collective

La synthèse logique opérée par l'écologie industrielle et territoriale complète les acquis techniques importants de l'écologie industrielle standard en introduisant des innovations logiques, sémantiques et discursives qui vont permettre d'humaniser l'écosystème industriel en le contextualisant dans une histoire et une culture humaine spécifique à un territoire. Ces innovations vont permettre ainsi d'opérer des articulations logiques entre registres de valeurs industrielles et registres de valeurs territoriales. Elles se composent notamment de concepts « hybrides », rendant possibles des traductions entre ces registres de sens et de valeurs. Mais afin de comprendre comment ces concepts se prêtent à une articulation entre logiques d'action différentes dans une action collective (par exemple, au cours d'une délibération), il est également nécessaire de les relier à des pratiques, et d'observer comment ces concepts sont utilisés au cours de démarches d'écologie industrielle et territoriale, c'est-à-dire dans lesquelles ils sont censés être mis en œuvre pour produire certains effets attendus.

Le concept de ressources étant nécessaire aux opérations de production-transformation-utilisation (cité industrielle), sa traduction dans une logique territoriale doit à la fois intégrer le caractère spécifique à des lieux ou un milieu (aspect identitaire) et des contraintes d'usage visant au respect du caractère patrimonial (conservation, usage pour tous). Les typologies de ressources proposées par l'économie régionale offrent un appareil

conceptuel qui, sans renier le caractère générique et systématique de certains objets dans la cité industrielle, permet de repenser les facteurs de production en relation avec le territoire, la culture et la transmission⁹³⁶. Ainsi, en distinguant les ressources matérielles et immatérielles, génériques et spécifiques, données et construites, les acteurs engagés avec le monde industriel sont incités à adopter une posture sensible aux pratiques culturelles et aux identités spécifiques, visant la conservation des communautés et la mise en valeur du patrimoine, respectant les institutions et les espaces de vie communs⁹³⁷. En exemple, la tradition champenoise de bâtiments à pans de bois peut servir de base au développement de meilleures méthodes de construction des maisons biosourcées et de nouvelles filières plus durables⁹³⁸. Or, tandis que la logique marchande ferait des éléments du patrimoine – comme les traits culturels, monuments iconiques ou produits identitaires – des éléments de marketing visant à satisfaire un désir d'identité, la logique territoriale par contre peut mobiliser les ressources et les savoirs vernaculaires en les intégrant dans des pratiques productives et administratives efficaces⁹³⁹. Si cette opération est conduite en respectant les contraintes « territoriales », le patrimoine local se voit valorisé par « activation » dans le cadre d'une « filière locale » (filière territorialisée) ou d'un « tissu industriel local » basé sur des « actifs spécifiques » communs⁹⁴⁰. La valorisation pratique de ce bien rend alors tangible le compromis entre logique territoriale et logique industrielle.

Parallèlement, la logique territoriale peut insister sur la nécessaire inscription (ou « enracinement ») des activités économiques dans un territoire. Les activités industrielles (au sens général : toute activité qui produit et consomme systématiquement de la matière et de l'énergie) s'insèrent peu à peu dans le paysage territorial, par les aménagements qu'ils provoquent mais aussi les mentalités et les conditions de vie qu'ils structurent. Les choix et décisions industrielles (actions) ont donc des effets importants sur le paysage territorial sur le long terme (structure). Autre exemple régional avec l'industrie textile troyenne jadis florissante : elle n'a pas seulement laissé des bras de Seine détournés, des chemins de fers surélevés, des cheminées en briques ainsi qu'une multitude de hangars et de cours d'usine désaffectées, elle a également attiré des populations (exode rurale) dans l'immédiate

⁹³⁶ Landel, Pierre-Antoine, Senil, Nicolas, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 12: Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable, consulté le 01.10.12.: <http://developpementdurable.revues.org/7563>.

⁹³⁷ Debuissou, Marion, *op.cit.*, 2014, pp.132-135 ; Beaurain, Christophe, *op.cit.*, 2006, pp.365-384.

⁹³⁸ Ambroise-Renaud, Valérie, « Indicateurs de développement soutenable dans le logement : une approche systémique de la soutenabilité », *Thèse de doctorat*, Université de technologie de Troyes, 2011.

⁹³⁹ Pecqueur, Bernard, « Les territoires créateurs de nouvelles ressources productives : le cas de l'agglomération grenobloise », *Géographie, économie, société*, vol7, n°3, 2005, pp.255-268.

⁹⁴⁰ Allais, Romain, « Transition systémique pour un développement durable : entre conception et territoire », *Thèse de Doctorat*, Université de technologie de Troyes, 2015.

proximité des usines des faubourgs de la ville (immeubles et quartiers ouvriers). Elle a également fortement contribué à l'évolution des mentalités des travailleurs⁹⁴¹.

L'urbanisme, les infrastructures et l'industrie sont ainsi constitutifs d'une mémoire, de repères communs et d'une identité territoriale (patrimoine, géosymbole). La prise de recul historique permet de resituer les enjeux socio-économiques et environnementaux les plus pressants d'une communauté locale à la lumière des structures du territoire (ses variables permanentes : population, infrastructures, ressources, environnement) mais aussi et surtout de penser les évolutions et les besoins à moyen et long terme compte tenu de l'évolution du rapport entre dynamique économique et écologique⁹⁴². Dans ce contexte, la gouvernance des démarches d'écologie industrielle et territoriale s'apparente à un processus collectif de diagnostic territorial et d'énonciation des possibles, ouvert non seulement aux acteurs locaux légitimes car représentatifs (cité civique) ou techniquement concernés par d'éventuelles améliorations éco-efficaces (cité industrielle), mais aussi aux acteurs intéressés du fait de leur proximité avec les aménagements en jeu, (et/ou) du fait de leur souci du maintien d'un environnement stable et ouvert à tous (cité territoriale)⁹⁴³. Ces démarches peuvent s'inscrire dans le prolongement d'un « projet de territoire » (combinant cité par projet et cité civique), et elles offrent dans le cadre de ce dernier une méthode de réflexion pour l'élaboration d'une stratégie de développement durable⁹⁴⁴. En favorisant la prise en mains collective du bien commun territorial, elles visent à renforcer les capacités ⁹⁴⁵, dynamiser la vie communautaire et les processus sociaux d'adaptation environnementale et économique⁹⁴⁶.

La prise de conscience des interdépendances des acteurs locaux au sein du territoire – ne serait-ce que par leur proximité au sein d'un espace commun - conduit à leur co-responsabilisation et favorise la critique d'une action individuelle basée sur l'intérêt souverain de l'agent, comme dans la cité marchande, ou bien sur la relation avec une entité supérieure (personnelle) comme dans la cité inspirée. Ainsi, comme de nombreuses actions collectives en matière d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme ⁹⁴⁷, une démarche

⁹⁴¹ Vanier, Martin, « Troyes, vieille ville du textile en mutation », *Annales de Géographie*, t.98, n°550, 1989, pp.658-675 ; Brunet, Roger, *Champagne, Pays de Meuse, Basse Bourgogne*, Paris : Flammarion, 1981.

⁹⁴² Duret, Benoit, « Premiers retours d'expérience en écologie industrielle : étude de cas en Europe et en Amérique du nord », *Les cahiers de la Chaire d'Ecologie Industrielle*, Troyes : UTT, 2007, pp.1-60.

⁹⁴³ Brulot, Sabrina, *op.cit.*, 2009.

⁹⁴⁴ ETD, *Écologie industrielle et territoriale : Les collectivités actrices de la transition énergétique et écologique*, Paris : Éditions ETD, 2013.

⁹⁴⁵ Buclet, Nicolas, *Le territoire... op.cit.*, 2011.

⁹⁴⁶ Debuisson, Marion, *op.cit.*, 2014.

⁹⁴⁷ Melé, Patrice, Larrue, Corinne, Rosemberg, Muriel (coord.), *Conflits et territoires*, Tours : Presses Universitaires François-Rabelais, 2003.

d'écologie industrielle est porteuse d'une charge critique, et elle peut susciter des antagonistes entre personnes ou organisations sociales. Aussi, la gouvernance de la démarche met un place un dispositif de « construction de la parole » qui renforce la démarche du point de vue de plusieurs régimes conventionnels en permettant l'expression des diverses logiques d'actions des personnes en présence⁹⁴⁸. Cet espace de rencontre institutionnalisé peut se justifier lui-même de diverses manières en fonction des registres de valeurs retenus : elle peut apparaître comme un lieu d'organisation des facteurs de production d'un bassin d'un point de vue industriel, tandis que d'un point de vue territorial il s'agit de réunion communautaire permettant des relations de bon voisinage dans l'optique d'un entretien concerté de ce qui fait la qualité du milieu de vie dans l'intérêt de tous. Dans les deux cas ils permettent la vie locale.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que la figure d'un territoire bien aménagé et fonctionnant de manière harmonieuse avec son environnement peut être synthétisée dans le sens esthétique du paysage⁹⁴⁹ (connexe de régime socio-environnemental). On peut aussi considérer que l'emploi de multiples métaphores, telles que tissu industriel, bassin de vie (ou d'emploi) ou symbiose industrielle, illustre la recherche d'une harmonie, d'un équilibre, d'une esthétique ou encore d'une mise en compatibilité « saine » des diverses activités et éléments à l'intérieur d'images perceptibles. Il serait malvenu de nous lancer dans un commentaire exhaustif et précis de ces figures, mais notons simplement qu'elles peuvent avoir une fonction cruciale pour rendre intelligible un ensemble de phénomènes complexes, fuyant, multiples : grâce aux images souvent assez simples qu'elles véhiculent, elles suggèrent qu'un certain ordre logique synthétique se dégagerait de l'observation de l'ensemble de phénomènes plus disparates. Ainsi, l'image du « bassin industriel » (ou de « bassin d'emploi ») peut suggérer l'idée d'une zone commune contenant un ensemble d'éléments (sites industriels, personnes), se mélangeant et coexistant, selon une sorte de cohérence historique et géographique (qu'on pense aux « bassins industriels » des anciennes régions

⁹⁴⁸ Calame, Pierre, *et al.*, *Territoires, penser localement... op.cit.*, 2005, p.115 ; Beurain, Christophe, *op.cit.*, 2008, pp.365-384.

⁹⁴⁹ Nous entendons le « paysage » non pas seulement dans son acception populaire, c'est-à-dire comme nous l'évoquions dans le chapitre précédent, « *vue d'ensemble, qu'offre la nature, d'une étendue de pays, d'une région* » (d'après le Trésor de la Langue Française informatisé) mais plus généralement dans l'usage savant du concept américain de « landscape », issu des recherches sur les topographies élargies à un ensemble d'espaces tels que les champs sociaux, réticulaire, du conflit ou économiques. Il nous semblait que l'idée de paysage comme lieu de jugement de synthèse dans la démarche d'écologie industrielle et territoriale se rapproche de l'usage assez connu qu'en fait Frank Geels en analyse socio-économique de la transition technique : « *The metaphor 'landscape' is used because of the literal connotation of relative 'hardness' and to include the material aspect of society, e.g. the material and spatial arrangements of cities, factories, high-ways, and electricity infrastructures. Sociotechnical landscapes provide even stronger structuration of activities than regimes. This does not necessarily mean they have more effects than regimes, but refers to the relationship with action. Landscapes are beyond the direct influence of actors, and cannot be changed at will. Material environments, shared cultural beliefs, symbols and values are hard to deviate from.* » (Geels, Frank, « From sectoral systems of innovation to socio-technical systems. Insights about dynamics and change from sociology and institutional theory », *Research Policy*, n°33, 2004, p.913).

minières). Certes, l'usage d'images synthétiques (« bassin », « tissu » ou encore « symbiose ») permet de rapprocher un ensemble de phénomènes *a priori* disparates⁹⁵⁰, mais elles peuvent aussi conduire à attribuer aux catégories de phénomènes qu'on s'attache à comprendre des propriétés contenues l'image de manière excessive et involontaire. Dans ce contexte, les modélisations savantes offertes par l'écologie industrielle et territoriale, telles que les analyses de flux de matière et d'énergie, les analyses d'impacts environnementaux, les cartographies d'acteurs ou encore les métabolismes territoriaux, peuvent participer à l'autocritique de ces propres images, en opposant aux représentations habituelles des modèles alternatifs de phénomènes considérés *a priori* comme triviaux⁹⁵¹. Surtout, elles offrent une base commune pour discuter, mettre à l'épreuve ou reconstruire des points de vue respectifs sur une situation territoriale. Il est ainsi attendu que ces modèles offrent l'opportunité d'expliquer les logiques d'action respectives des acteurs en présence, avant de les faire dialoguer autour d'enjeux de dématérialisation et de gouvernance des flux de matière et d'énergie, par exemple ⁹⁵².

2. LA TRANSITION VERS UNE INDUSTRIE DU BATIMENT PLUS ECOLOGIQUE

L'écologie industrielle et territoriale propose un cadre opérationnel hybride pour mettre en œuvre le développement durable dans des domaines de pratiques relatif aux interactions entre la société industrielle et son environnement. Pour préciser de manière abductive les énoncés développés dans la section précédente, il nous faut maintenant explorer un contexte pratique plus restreint, que le développement durable interroge dans ces pratiques conventionnelles, et que l'écologie industrielle et territoriale peut contribuer à faire évoluer. Aussi, nous avons choisi de resserrer le sujet de cette enquête en nous intéressant au secteur de la construction et au domaine du bâtiment.

Pourquoi s'intéresser au secteur de la construction⁹⁵³ et au domaine du bâtiment⁹⁵⁴ ? Très tôt, la question de la mise en soutenabilité de l'Habitat a été posée, non seulement par

⁹⁵⁰ Melé, Patrice, « Identifier un régime de territorialité réflexive », in Vanier, Martin, *op.cit.*, 2009, pp.45-55.

⁹⁵¹ Cerceau, Juliette, *op.cit.*, 2013.

⁹⁵² Debuissou, Marion, *op.cit.*, 2014, pp.425-431 ; voir par exemple pour l'analyse de flux: Repellin, Pascale, Duret, Benoit, Barles, Sabine, *Comptabilité des flux de matière et d'énergie dans le département. Guide méthodologique*, La Défense : Commissariat Général au Développement Durable, 2014, notamment p.14-15.

⁹⁵³ Par secteur de la construction, nous entendons les activités techniques, économiques, artistiques, juridiques et industrielles qui sont amenées à se compléter afin de mener à bien les projets de construction de nouveaux bâtiments ou de rénovations du parc existant. Nous incluons ainsi tant les activités des artisans et professionnels intervenant sur les chantiers, que des ingénieurs, économistes et architectes concepteurs de l'ouvrage (voir le code NAF révision n°2 de 2008, édition 2015: Division 41 «Constructions de Bâtiments »). De plus, nous parlerons de

des architectes, urbanistes ou aménageurs précurseurs⁹⁵⁵, mais aussi directement par les organisations internationales dans le sillage du tout nouveau Programme des Nations Unies pour l'Environnement fondé en 1972. Si dès 1976 et le sommet Habitat I de Vancouver, les Nations Unies constatent l'accroissement très rapide de la population urbaine, la dégradation des conditions de vie dans les villes en développement liée à un habitat précaire et la déficience d'installations urbaine, ce n'est qu'en 1996 avec le sommet Habitat II d'Istanbul que des plans d'actions collectifs et des moyens sont alloués en faveur de l'aide à la montée en qualité des établissements humains. Comme le rappelle Sophie Nemoz, la dénomination « habitat soutenable » recoupe alors principalement la notion d'habitat écologique⁹⁵⁶, même si elle reste fortement empreinte d'une certaine dimension sociale, de lutte contre la pauvreté dans une perspective de développement durable⁹⁵⁷. A la fin des années 1990, la montée en puissance des thématiques du changement climatique, du développement durable ainsi que de la résilience urbaine - alors que le taux d'augmentation de la population urbaine mondiale continue de croître - conduit à poser le problème du « verdissement de l'environnement construit »⁹⁵⁸ qui concerne directement les villes et pays « développés ». Plusieurs études internationales d'impacts environnementaux, de flux de matière et de métabolisme conduites entre 2005 et 2015 renforcent cette problématique en mettant en évidence « l'empreinte environnementale » considérable des grandes villes développées⁹⁵⁹. Elles participent à la définition, à un niveau international dans le cadre de l'ONU, de la Banque Mondiale et de l'OCDE, de deux domaines d'action principaux pour le

« secteur » de la construction en références au « secteur d'activité » définis par l'INSEE (voir le Chapitre 2 pour une présentation historique de ce concept) et qui désigne « *des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.* » (Cf. INSEE, « Secteur d'activité », Définitions, Site consulté le 09.08.16. : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/secteur-d-activite.htm>).

⁹⁵⁴ Par domaine du bâtiment, nous entendons le parc des objets bâtis servant à héberger des personnes ou des activités humaines, ce qui exclut les ouvrages d'art, infrastructures ainsi que les monuments, mais qui inclue les entrepôts. Nous utilisons l'expression du « domaine » pour bien signifier qu'il s'agit d'un territoire pas seulement approprié juridiquement mais qui a aussi une réalité physique, incluant des éléments artificiels ainsi que des espaces semi-artificialisés, car naturels, aménagés et contrôlés comme les jardins.

⁹⁵⁵ Sans remonter jusqu'aux précurseurs de la cité jardin d'Ebenezer Howard ou de l'intégration paysagère du bâtiment comme Frank Lloyd Wright, remarquons un intérêt majeur pour la question de la soutenabilité écologique de l'habitat à partir des années 1960 avec l'influence importante de Buckminster Fuller, du métabolisme des villes lancé par Abel Wolman, le mouvement du métabolisme de Kurokawa Kisho, entre autres.

⁹⁵⁶ Nemoz, Sophie, « Les mécanismes d'imbrication du patrimoine rural dans l'habitat durable. Sociologie d'un processus innovant entre différentes échelles territoriales », in Dris, Nassima. (dir.), *Patrimoines et développement durable. Ressources – Enjeux – Lien social*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, pp. 171-186.

⁹⁵⁷ Site « ONU Habitat », consulté le 29.08.16 : <http://fr.unhabitat.org/a-propos/history-mandate-role-in-the-un-system/>.

⁹⁵⁸ L'expression « Greening the built environment » réunit les bâtiments et les infrastructures urbaines (Cf. Smith, Maf, Whitelegg, John, Williams, Nick, *Greening the Built Environment*, London : Earthscan, 1998).

⁹⁵⁹ Kennedy, Chris, Cuddihy, John, Engel, Yan, Chris, Joshua, « The changing metabolism of cities », *Journal of Industrial Ecology*, vol.11, n°2, 2007, pp.43-59.

verdissement des constructions parmi d'autres : l' « efficacité énergétique » des bâtiment ; l'amélioration de la gestion des matériaux de construction et gravats ainsi que la réduction de leurs impacts environnementaux⁹⁶⁰.

Ces éléments du contexte institutionnel international donnent un très court aperçu de la construction de la légitimité du développement de matériaux de construction biosourcés dans un contexte de développement urbain durable national, international et local. Nous reviendrons sur la définition de cette catégorie dans les sous-parties suivantes, mais nous voudrions simplement rappeler à ce stade, et sans entrer dans les détails, leurs principaux intérêts à la lumière de ce qui précède :

- Ils ont généralement des propriétés isolantes ou hydrophiles pouvant participer à une amélioration importante des performances du bâti lorsqu'ils sont bien utilisés,
- Ils sont généralement d'origine renouvelable (animale, végétale) ou recyclées, aussi ils stockent naturellement du carbone et peuvent participer de la réduction de l'impact en gaz à effets de la production du bâti,
- Lorsqu'elle est bien conduite, la mise en place d'un nouveau débouché pour des producteurs de bioressources (agriculteurs, sylviculteurs, éleveurs) contribue à une échelle locale à une plus grande résilience économique de leurs exploitations,
- Ils peuvent souvent être utilisés sans transformation et peuvent être mis en œuvre de manière rustique avec un cout énergétique réduit, ce qui en fait aussi des produits adéquats pour les activités de réinsertion, d'auto-construction ou l'économie sociale et solidaire,
- Ils sont plus légers et plus aisément réparables et recyclables que les matériaux minéraux, même lorsqu'ils sont mélangés à ces derniers sous forme de mortier,
- Ils entretiennent un lien fort de l'habitant au territoire du fait de leur provenance en général d'une source biologique vivante inscrite dans le paysage régional,
- Leur mise en œuvre peut s'inscrire dans des pratiques vernaculaires ayant à la fois démontré leur utilité historique et leur intégration dans un paysage urbain régional.

Sur le papier, le développement massif de matériaux de construction biosourcés peut apparaître comme une contribution cruciale au développement durable de la construction et du bâti et plus généralement des territoires. Ce projet doit cependant être replacé dans son contexte institutionnel, social et économique français puisque c'est ce dernier qui détermine fortement son interprétation dans l'espace publique, et donc un grand nombre de possibilités de justifications au nom d'un bien commun. Aussi, la première sous-partie montre en quoi le

⁹⁶⁰ Kennedy, Chris, Baker, Lawrence, Dhakal, Shobhakar, Ramaswami, Anu, « Sustainable urban system. An integrated approach », *Journal of Industrial Ecology*, vol.16, n°6, 2012, pp.775-779.

domaine du bâtiment et le secteur de la construction apparaissent problématiques dans la société industrielle française actuelle, et comment ils appellent un traitement politique adéquat. La seconde sous-partie restitue la reconnaissance progressive de ce problème ainsi que la construction du projet de développement de filières territorialisées de matériaux biosourcés pour la construction durable. La troisième sous-partie tente de définir à quelles conditions un développement de ces filières peut effectivement contribuer au développement durable des territoires.

2.1. UN OBJET ET UN SECTEUR INDUSTRIEL PROBLEMATIQUE

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le bâtiment apparaît en France comme un domaine d'intervention important de la politique sociale, notamment dans un contexte historique marqué par la pénurie de logement face à une demande qui explose, l'insalubrité et la vétusté des bâtiments existants ainsi que la reconstruction de certaines villes et villages détruits par les combats. Ces problèmes perdurent jusqu'à aujourd'hui⁹⁶¹. Aussi, si techniquement la catégorie « bâtiment » ne se limite pas aux seuls logements – il existe également des bâtiments de bureau, industriels, commerciaux, *etc.* - force est de constater que c'est cette dernière à usage d'habitation qui focalise l'attention du public et des pouvoirs publics. Les grandes villes de l'agglomération parisienne ainsi que les métropoles régionales les plus dynamiques voient ainsi la demande de logement s'accroître sans cesse, pas seulement à cause d'une propension à la concentration des emplois autour des grandes villes, mais aussi à cause de phénomènes démographiques d'atomisation de la structure familiale et de multiplication des résidences. D'après Jean-Claude Driant, il serait ainsi possible de distinguer trois principaux enjeux politiques motivant et justifiant l'action publique dans le domaine du bâtiment⁹⁶²:

- Les enjeux sociaux, du fait de l'insuffisance structurelle du nombre de logements (et de leur qualité insuffisante) compte tenu de l'importance morale accordée à la satisfaction du besoin de logement décent pour tous,
- Les enjeux économiques, puisque les bâtiments représentent un poste important de dépenses des ménages et des entreprises, et que la construction est un des principaux secteurs économiques du pays,
- Les enjeux urbains, c'est-à-dire spécifiques aux effets de la forme et de la répartition du bâti sur le fonctionnement urbain et régional général, par exemple

⁹⁶¹ Driant, Jean-Claude, *Les politiques du logement en France*, Paris : La Documentation Française, 2009.

⁹⁶² *Ibid.*

pour la mobilité, la mixité sociale, les services publics (eau, électricité, sécurité, etc.) ou la qualité de l'environnement, les impacts environnementaux et la santé.

Les questions de précarité énergétique et les pénuries de logements sociaux restent fortement d'actualité, notamment dans les grandes villes. Certains des principes d'égalité des droits issus de l'état social d'après-guerre, dont l'accessibilité pour tous et de manière égale à un logement de qualité, continuent de servir de référence dans ce domaine. C'est le cas pour les dispositifs d'aides de l'Etat à l'accès au logement et pour l'adaptation de la réglementation aux personnes désavantagées par leur situation socio-économique ou leur santé. L'instauration d'un droit au logement opposable (2007) a marqué ainsi un tournant. Il doit obliger les pouvoirs publics locaux et nationaux à agir de concert face à la « crise du logement ». Par ailleurs, l'insistance depuis quelques années sur les problèmes de « précarité » énergétique rejoint les questions de développement durable, car elle vise à réduire les consommations énergétiques tout en améliorant le confort de vie des ménages. Cependant, elle résulte en premier lieu d'un souci économique et social d'accès de tous à un logement « décent ».

Le problème de l'empreinte environnementale des bâtiments

Aussi, depuis le premier choc pétrolier de 1973 et jusqu'à récemment la problématique environnementale du bâtiment se résumait principalement, du point de vue des pouvoirs publics, à une question énergétique, elle-même insérée dans des enjeux industriels, urbains et sociaux⁹⁶³. Une reformulation récente, à partir des années 2000, va lier systématiquement consommation énergétique du bâtiment, impact sur le climat et la qualité de l'air par rejet de gaz et particules. Ainsi, le fonctionnement des bâtiments serait responsable de 21% des émissions de gaz à effet de serre en 2014 en France, ainsi que de 45% des consommations d'énergie finale en France, proportions en légère augmentation tous les ans depuis 2007⁹⁶⁴. Les activités de production, de démantèlement et de transport des matériaux ont un impact environnemental plus faible : l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) d'un bâtiment montre que la phase d'utilisation compte pour 80% de la plupart des impacts environnementaux, du fait de la très longue durée de vie de cet artefact ainsi que du nombre et de la puissance des dispositifs techniques divers qui contribuent au fonctionnement

⁹⁶³ Bonaiti, Jean-Pierre, « Politiques nationales de maîtrise de l'énergie dans l'habitat : une innovation à l'épreuve du terrain », *Politiques et management public*, vol. 6 n° 4, 1988, pp.1-23.

⁹⁶⁴ Plan Bâtiment Durable, *Rapport d'activité 2015*, consulté en ligne le 08.08.16. : http://www.planbatimentdurable.fr/IMG/pdf/160210_Rapport_d_activite_PBD_2015_-_web-3.pdf

général de chaque édifice⁹⁶⁵. L'impact de la production du matériau en lui-même reste cependant non négligeable – notamment lorsqu'il est d'origine minérale et transformé par des processus industriels très pointus - et concerne une grande variété de domaines d'impacts au-delà du changement climatique : consommation d'eau et de terrain (avec destruction potentielle de la biodiversité du lieu), acidification de l'air et rejet de particules fines, écotoxicité marine, entre autres⁹⁶⁶. De plus, le secteur de la construction utilise une quantité extrêmement importante de matériaux, et les matériaux résiduels issus des activités de construction et de démantèlement sont tout aussi considérables. Ainsi d'après l'ADEME, en 2012, les déchets issus des activités constructives, c'est-à-dire de la mise en œuvre, et le démantèlement de bâtiments, représentent environ 247 millions de tonnes (environ 3,7 t/hab./an), soit 78% du tonnage de tous les déchets produits en France⁹⁶⁷. Cette situation est problématique pour certains territoires fortement urbanisés et qui manquent de place⁹⁶⁸. Aussi, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance verte a fixé l'objectif très ambitieux de « valorisation » (c'est-à-dire, recyclage ou réutilisation) de 70% des déchets du bâtiment et des travaux publics en 2020⁹⁶⁹.

La construction et l'urbanisation (qui vont de concert) exercent aussi une empreinte environnementale importante à cause de la transformation d'usages des sols et d'espaces qu'elles provoquent. L'occupation urbaine des sols poursuit sa croissance dans les années 2000, surtout en périphérie des villes : la surface totale de terrains urbanisés est passée d'environ 2,5 millions d'hectares en 1990 à un peu plus de 3 millions en 2012, ce qui fait environ 6% de la surface du territoire national⁹⁷⁰. En outre, les besoins en matériaux primaires pour la construction de bâtiments ainsi que des infrastructures nécessaires à leur bon fonctionnement (routes, canalisations, ouvrages d'art) ont une empreinte environnementale non négligeable, dans la mesure où ils constituent généralement le

⁹⁶⁵ Ortiz, Oscar, Castells, Francesca, Sonnemann, Guido, « Sustainability in the construction industry: A review of recent developments based on LCA », *Construction and Building Materials*, n°23, 2009, pp.28–39.

⁹⁶⁶ La Rosa, A.D., Recca, A., Gagliano, A., Summerscales, J., Latteri, A., Cozzo, G., Cicala, G., « Environmental impacts and thermal insulation performance of innovative composite solutions for building applications », *Construction and Building Materials*, Vol. 55, 2014, pp.406-414. ; Sharma, Aashish, Saxena, Abhishek, Sethi, Muneesh, Shree Venu, Varun, « Life cycle assessment of buildings: A review », *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, n°15, 2011, pp.871-875.

⁹⁶⁷ Berthoin, Guillaume, Haeusler, Laurence, *Déchets 2015 : Chiffres clés*, Angers : Agence Nationale de l'Environnement et de la Maîtrise des Énergies, 2015, consulté en ligne le 05.08.16.: http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/chiffres-cles-dechets-201507_8500.pdf

⁹⁶⁸ Barles, Sabine, « Comprendre et maîtriser le métabolisme urbain et l'empreinte environnementale des villes », *Responsabilité et Environnement*, n°52, 2008, pp.21-26.

⁹⁶⁹ République Française, « Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte », *JORF*, n°0189 du 18 août 2015, p.14263, consulté en ligne le 07.09.16. : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id>.

⁹⁷⁰ Commissariat Général au Développement Durable, « Le point sur l'occupation des sols en France », La Défense : Services de l'observation et des statistiques, n°219, décembre 2015, consulté en ligne le 08.08.16. : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/LPS219-2.pdf>.

premier poste (en tonnage) de ressources consommées et rejetées par les territoires français, loin devant les déchets ménagers, par exemple⁹⁷¹. Aussi, si l'empreinte environnementale moyenne des français a baissée en 2015 par rapport à 2004, passant de 5,17 hectares globaux⁹⁷² par habitant par an à 4,66, pour une biocapacité du territoire français d'environ 3 hectares globaux par personne, en revanche l'empreinte environnementale du logement seul représenterait proportionnellement de 9% à 18% de cette empreinte globale⁹⁷³.

Le problème étendu au mode de vie urbain

Ces éléments ne renseignent cependant que sur un premier niveau des conséquences environnementales provoquées par les pratiques en vigueur dans le secteur de la construction et dans le domaine du bâtiment. D'un point de vue systémique, ces derniers doivent être considérés non seulement sur un plan environnemental (co-adaptation), mais aussi du point de vue des effets induits sur les modes de vie des personnes et sur les conditions d'habitat humain. Il faut alors considérer les bâtiments et les activités constructives, telles qu'elles apparaissent aujourd'hui, comme faisant partie d'un système culturel plus général, qui se matérialise dans un ensemble de pratiques quotidiennes banales ayant un effet sur l'environnement et témoignant de certains traitements spécifiques. Les bâtiments apparaissent alors comme un des éléments centraux d'un système urbain, générateur de pratiques et des formes de vie sociales constitutives d'une « condition urbaine » de vie, associée à un accès aisé et massif à des services et à des biens diversifiés⁹⁷⁴. Ce mode de vie n'affecte pas seulement les 80% de la population qui vit dans des espaces urbains⁹⁷⁵, mais également les habitants ruraux qui, pour des raisons d'équité territoriale, ont

⁹⁷¹ Barles, Sabine, « L'écologie territoriale et les enjeux de la dématérialisation des sociétés : l'apport de l'analyse des flux de matières », *Développement durable et territoires*, vol. 5, n°1, 2014, consulté le 08.08.16.: <http://developpementdurable.revues.org/10090>; Barles, Sabine, « Le métabolisme urbain », in Choppin, Julien, Delon, Nicola, *Matière grise*, Paris : Editions du Pavillon de l'Arsenal, 2014, pp.41-46.

⁹⁷² « Hectare global (gha) [...] : Une surface pondérée au niveau de la productivité et qui permet de rendre compte à la fois de la biocapacité de la Terre et des besoins en biocapacité (= l'Empreinte écologique). Un hectare global a une productivité égale à la productivité moyenne mondiale des surfaces biologiquement productives (terrestres ou en eaux) pour une année donnée. » (« Glossaire », Global Footprint Network [en ligne], consulté le 08.08.16. : <http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/page/glossary/#globalhectare>).

⁹⁷³ L'emprunte environnementale du logement varie fortement en fonction du type de logement (appartement dans immeuble d'habitation élevé, appartement de vieille ville, maison individuelle de ville ou pavillon), sa localisation (centres de grandes villes, banlieue, résidences pavillonnaires, villas, etc.) de la surface au sol et intérieure, ainsi que du revenu de la population en question (cf. Nascimento, Iuli, « Une amélioration continue de l'emprunte écologique moyenne des franciliens », *Note rapide de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Ile-de-France*, n°700, 2015, consulté en ligne le 08.08.16. : <http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/une-amelioration-continue-de-lemprunte-ecologique-moyenne-des-franciliens.html>).

⁹⁷⁴ Berque, Augustin, « La ville insoutenable », *Colloque ANR PAGODE : Villes et quartiers durables : la place des habitants*, Pessac, novembre 2014, verbatim de la communication consulté en ligne le 09.08.16. : <http://ecoumene.blogspot.fr/2015/03/source-colloque-anr-pagode-villes-et.html>.

⁹⁷⁵ L'INSEE qualifie des habitants d'« urbains » s'ils vivent dans des unités urbaines. Ces dernières sont caractérisées par des espaces continus (sans intervalle de plus de 200m) de construits (qui peuvent être multi-communaux) composés d'au moins 2000 habitants (INSEE, « Unité urbaine », *Définitions, méthodes et qualité*,

le droit d'accéder à un grand nombre de services et dispositifs nécessaires à un mode de vie « urbain » : accès à un réseau de grande distribution, à des moyens de transports (voiture et prix de l'essence contrôlé, routes départementales efficaces et lignes de train), à des services de santé et de culture, à l'eau et l'électricité en tout temps. Le « droit à la ville » a été traduit par une généralisation de la condition de vie urbaine au-delà des limites traditionnelles de la ville, dans une sorte d'entre-deux qui a longtemps été simplement nommé « urbain », et a donné par extension l'étalement urbain, ou « urbain diffus »⁹⁷⁶. Or, des recherches importantes sur ce sujet montrent que, paradoxalement, ce phénomène urbain « insoutenable » proviendrait d'un « désir de nature », qui se traduit dans la recherche d'une forme d'habitat paysager, c'est-à-dire d'une forme d'habitat qui rappelle la nature, mais dotée d'un confort maximum propre à la culture « moderne »⁹⁷⁷. Si le productivisme industriel a permis une démocratisation du couple maison pavillonnaire - automobile individuelle en réponse à cette demande, il transforme l'urbanisme et la société urbaine de manière à contribuer à la rendre insoutenable. La production et la consommation de biens individualisés, la recherche d'une mobilité optimale, la possession d'un habitat indépendant ne sont pas seulement les facteurs d'une explosion de l'intensité matérielle de la société (tant en accumulation qu'en consommations et rejets), mais également des sources d'insoutenabilité humaine et sociale⁹⁷⁸ dans la mesure où d'une part, la domination des formes de coordination marchande de ces « villes à la campagne », que sont les banlieues, réduit la communication entre personnes et ainsi les capacités à agir collectivement⁹⁷⁹, mais également par ce qu'Augustin Berque a qualifié de « perte d'échelle », ou que Nicolas Buclet appelle « espace-temps perdu »⁹⁸⁰ : les développements techniques et leur marchandisation donnent la possibilité systématique de substituer l'emprise de l'espace et du temps à de l'argent, (comme les développements du marché du transport aérien). Ils entraînent une transformation de culture vis-à-vis de l'environnement et une perte de compréhension de la nature au profit d'une forte dépendance aux techniques et aux objets modernes, ce qui est générateur de vulnérabilités culturelles non négligeables des personnes individuelles.

site consulté en ligne le 09.08.16. : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-urbaine.htm>).

⁹⁷⁶ Berque Augustin, « L'habitat insoutenable. Recherche sur l'histoire de la désurbanité », *L'Espace géographique*, vol.31, n°3, 2002, pp.241-251.

⁹⁷⁷ « Ce phénomène, en particulier par l'usage généralisé de l'automobile qui l'a rendu possible et qu'il entraîne, pose une série de problèmes quant à la viabilité d'un tel habitat. Dans sa forme actuelle, marquée par le gaspillage (d'énergie, d'espace, etc.), il repose en effet sur une contradiction fatale à plus ou moins long terme : la quête de nature (sous forme de paysages) y entraîne la destruction de la nature (en termes de biosphère) » (cf. Berque, Augustin, Bonnin, et al., op.cit., 2006, p.10).

⁹⁷⁸ Ballet, Jérôme, et al., « La soutenabilité sociale du développement durable... » op.cit., 2011, pp.89-110.

⁹⁷⁹ Berque, Augustin, op.cit., 2002, p.245 ; Berque, Augustin, « L'écoumène, mesure terrestre de l'homme, mesure humaine de la Terre : pour une problématique du monde ambiant », *Espace géographique*, Tome 22, n°4, 1993, pp.299-305.

⁹⁸⁰ Buclet, Nicolas, « Les déclinaisons territoriales des stratégies de développement durable... » op.cit., 2009.

Face à ces problèmes, les solutions « fordistes » proposent une massification des solutions déjà existantes, malgré l'impact environnemental de leur production. Il s'agit ainsi de démocratiser l'isolation thermique à bas coût des bâtiments, opérer la démolition et la reconstruction des bâtiments vétustes, inventer les marchés des voitures individuelles à faibles émissions, promouvoir des systèmes de production énergétiques renforçant l'autonomie électrique des pavillons, entre autres. Si l'intérêt environnemental de ces solutions est finalement faible, leur mise en œuvre est assez simple et rapide à effectuer, les techniques attenantes sont bien connues et leur coût potentiellement fortement réduit par la production de masse, tout cela sans changement radical des habitudes professionnelles et de consommation... Les solutions fordistes, dans la mesure où elles promettent un accès populaire et rapide aux produits « verts » à moindre effort (car ils sont déjà développés), frayent un compromis, entre industrie, marché et État, qui séduit tant les autorités que les entreprises⁹⁸¹.

Un autre ensemble de solutions, largement développées depuis quelques années, notamment sous la pression des grandes entreprises du génie urbain ⁹⁸², propose le développement d'une technologie de la ville « intelligente » par l'intégration de systèmes sociotechniques basés sur l'électronique et les télécommunications⁹⁸³ afin de mieux gérer les objets, services et bâtiment et optimiser les flux de matière et d'énergie⁹⁸⁴. Comme pour la solution fordiste, il s'agit de parier sur un développement technique et une consommation de

⁹⁸¹ Il n'est pas facile de trouver une formulation claire de ces alliances et discours, mais c'est ce qui ressort pourtant de la lecture des documents et de discours d'acteurs institutionnels du bâtiment, notamment au sujet de la « massification » de l'isolation des logements, les financements et aides d'états aux particuliers, ou sur l'« opportunité » de la transition environnementale pour le secteur de la construction ; voir à titre d'exemple : ADEME, « Financer la transition bas-carbone en France : un défi à notre portée, une opportunité pour l'économie », *ADEME & Vous : La lettre Stratégie*, Juin 2016 ; ou encore la conférence de presse de Jacques Chanut, le président de la Fédération Française du Bâtiment, du 18 septembre 2015 (verbatim consulté en ligne le 11.08.16.) :

http://www.ffbatiment.fr/Files/pub/Fede_Noo/NAT_CONFERENCES_DE_PRESSE_3221/47afe51fe04e497ba_c89d46c30629266/PJ/discours-jacques-CHANUT-sept2015.pdf.

⁹⁸² Commissariat Général au Développement Durable, « La ville intelligente : Etat des lieux et perspective en France », *Etudes et documents*, n°73, 2012 ; Moritz, Marcel, « Big data et villes éco-intelligentes », *I2D – Information, données & documents*, vol.53, n°1, 2016, pp. 62-63.

⁹⁸³ Réseaux de capteurs dans les bâtiments et les espaces urbains, systèmes de contrôles et des sites et infrastructures internet dédiées, mais aussi transformation dans le mobilier urbain et les composants des lieux publics et voiries, dans les formes de bâtiments et de parcs, le tout accompagné par la sensibilisation et l'adoption de nouvelles pratiques et équipement de la part des citoyens (comme le paiement dématérialisés depuis téléphones portables, ce qui nécessite de doter toute la population de téléphones « intelligents ») et d'entreprises, ainsi qu'une nouvelle infrastructure économique, politique et surtout juridique adaptée à cette nouvelle forme de systèmes urbains comprenant dispositifs techniques et relations sociales « dématérialisées » (digitales) ; voir à ce sujet : Richard, Paul-Henri, « Hyper-vision urbaine : outils d'aide à la décision ? Apports au management de la gestion des crises par l'intégration au concept de choix éthique », *Mémoire de thèse de Doctorat*, Université de technologie de Troyes, 2016.

⁹⁸⁴ Les cas de discours abondent pour exprimer les espoirs de faire de la ville intelligente, des bâtiments intelligents et des réseaux intelligents les principaux moteurs d'une « optimisation » salutaire pour la transition énergétique (voir ainsi par exemple ce site de la « Commission de régulation de l'énergie » consulté le 10.08.16. : <http://www.smartgrids-cre.fr/index.php?p=edito-anne-chenu>).

produits nouveaux, qui, ici, sont des technologies de l'information et de la communication⁹⁸⁵. Cette « Iconomie »⁹⁸⁶ montre qu'il est possible d'obtenir à la fois les bienfaits de l'autonomie individuelle telle que recherchée dans le fordisme avec une communauté organisée par des réseaux permettant une intelligence collective, par exemple dans la gestion des capacités électriques et/ou des places de parking dans les villes. Le bâtiment n'est qu'un élément actif intégré à un réseau où chacun consomme et contribue en même temps. La gestion des données et l'adaptation mutuelle permanente sont la clé de l'optimisation des ressources rares disponibles, au prix d'un fonctionnement intégré, lourd, de réseaux qui ont naturellement vocation à coloniser l'ensemble des fonctionnements domestiques et urbains.

Ces deux formules, si elles semblent apparemment répondre au besoin d'une réduction des impacts environnementaux des bâtiments et de la construction - généralement à travers le prisme de la réduction de la consommation énergétique - ne résistent pas aux deux critiques adressées à l'écologie industrielle standard : elles se basent sur une industrie et des matériaux d'entropie « haute », en maintenant une consommation élevée (quoi qu'optimisée) de matériaux de qualité (des minéraux)⁹⁸⁷ et acceptent - voire encouragent - un accroissement de la consommation après « optimisation » de la consommation énergétique des bâtiments.

2.2. LES MATERIAUX BIOSOURCES : INSTITUTIONNALISATION D'UNE SOLUTION

Nous voudrions présenter maintenant ce qui peut être considéré comme une solution politique, économique et technologique, aux problèmes précédemment identifiés. Le développement de l'usage de matériaux biosourcés et de bio-technologies constructives est promu dans un grand nombre de domaines d'action publique : de la relance de la compétitivité industrielle à la promotion d'un habitat plus sain⁹⁸⁸. Nous voudrions ici dans un premier temps retracer rapidement l'histoire récente de l'émergence dans l'espace public du projet de structuration des filières locales de matériaux de construction biosourcés, en tant que projet d'intérêt public à la fois environnemental et industriel. Il est intéressant de

⁹⁸⁵ Delcambre, Bertrand, *Mission Numérique Bâtiment, Rapport*, Paris : Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité, 2014, p.6.

⁹⁸⁶ Néologisme composé de « économie » et d'« informatique » ; cf. une organisation qui soutient ce concept : <http://www.iconomie.org>.

⁹⁸⁷ Sur cette question, les premiers promoteurs de l'approche en terme d'« exergie » et d'« émergie » avaient porté une attention toute particulière aux matériaux de construction, conscients qu'il s'agissait de promouvoir une industrie basée sur des matériaux d'entropie haute.

⁹⁸⁸ Une présentation plus exhaustive de ces domaines sera faite dans le Chapitre 6.

noter le détour historique de l'idée que ces matériaux sont porteurs d'un renouveau important des filières de la construction.

Émergence d'une solution : les filières de la construction en matériaux biosourcés

Dans les années 1970, la construction en matériaux sains et locaux connaît un premier engouement, porté par les mouvements auto-constructeurs et écologistes, mais il faut attendre la fin des années 2000 pour que s'enclenche une dynamique de reconnaissance politique et administrative du projet de structuration des filières de matériaux biosourcés. En effet, déjà dès le début des années 1990, dans le prolongement du mouvement international de construction de la problématique environnementale⁹⁸⁹, un premier groupe d'acteurs du bâtiment est réuni par la Mission Interministérielle sur l'Effet de Serre (MIES) pour concevoir un dispositif valorisant et encadrant les démarches d'éco-construction⁹⁹⁰. Le label « Haute Qualité Environnementale » (HQE) qui en ressort en 1996 contient 14 « cibles » pour promouvoir l'écoconstruction, l'écogestion, la santé des occupants et le confort du bâti sur tout son cycle de vie. Il sert d'archétype jusqu'à aujourd'hui d'une approche écologique globale et participe à la rationalisation, c'est-à-dire la mise en critère mesurables, classifiables et contrôlables d'un point de vue technique, de valeurs et de qualités jusque-là valorisées dans la tradition du mouvement éco-constructeur⁹⁹¹. Du fait cependant de son caractère volontaire, la HQE reste un épiphénomène alors que la plupart des constructions se contentent de suivre les timides réglementations thermiques et acoustiques.

Les impacts environnementaux des bâtiments, et dans une moindre mesure du secteur de la construction, deviennent cependant de plus en plus problématiques au cours des années 2000, période au cours de laquelle ils sont identifiés comme le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre et de consommation énergétique (en énergie finale). La mise en place d'un Comité opérationnel dédié à la « Rénovation des Bâtiments Existant » (COMOP) en 2008 dans le cadre du Grenelle de l'Environnement présente un large tableau de mesures tant incitatives que réglementaires, mais surtout il impose le thème de l'efficacité énergétique comme dominant pour la transition environnementale du bâti, à la rencontre entre préoccupations environnementales, économiques, sociales et techniques⁹⁹². Considéré

⁹⁸⁹ Sommet de la Terre de Rio en 1992, Charte d'Aalborg de 1994 sur l'urbanisme, conférence Habitat II de l'ONU sur l'habitat en 1996, Signature du Protocole de Kyoto en 1997 sur les gaz à effet de serre.

⁹⁹⁰ Gauzin-Müller, Dominique, *L'architecture écologique : 29 exemples européens*, Paris : Le Moniteur, 2001, p.15.

⁹⁹¹ *Ibid.*, p.16.

⁹⁹² Pelletier, Philippe, Agence Nationale de l'Habitat, Comité opérationnel « rénovation des bâtiments existants » : rapport d'étape au ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, Paris :

dans le cadre plus général du Grenelle de l'Environnement, la problématique de la transition environnementale des bâtiments rapproche en effet des thèmes politiques d'horizons divers. Ainsi, il ne s'agit plus seulement d'une question de capacité économique des ménages et PME à investir dans la rénovation, du surcoût de ces investissements, ou du problème des compétences techniques des entreprises à réaliser des travaux parfois complexes. Plus généralement, il s'agirait d'une question d'intervention efficace des pouvoirs publics face à la précarité énergétique et à la pauvreté⁹⁹³, d'un problème de sélection de matériaux et de techniques productives moins consommatrices d'énergie, un problème de capacité des filières industrielles à maintenir la biodiversité⁹⁹⁴. Suite au Grenelle de l'Environnement, est créé en 2009 le « Plan bâtiment durable Grenelle », chargé de conduire la concertation pour l'opérationnalisation du programme de réduction de la consommation énergétique du bâti⁹⁹⁵. La perspective de mise en place de réglementations thermiques très contraignante en 2012, puis extrêmement ambitieuse pour 2020, motive alors le déploiement d'efforts considérables pour mobiliser tous les acteurs des filières industrielles dans la perspective d'une mise à niveau de l'offre, alors que d'autre part les mesures incitatives pour la rénovation et l'éco-construction se multiplient⁹⁹⁶.

L'année suivante, le Commissariat Général au Développement Durable publie un rapport important sur « Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte », qui identifie 18 secteurs et filières industrielles : « *dont le potentiel de croissance est fort au plan mondial et qui peuvent participer au développement d'une économie verte en France* »⁹⁹⁷. Il tente ainsi d'aider à l'orientation de la politique industrielle dans une direction à la fois favorable à la transition environnementale ainsi qu'à une compétitivité industrielle vertueuse et *in fine* à une « croissance verte ». Les produits et matériaux biosourcés y apparaissent comme porteurs d'un fort potentiel d'innovation, et naturellement amenés à se substituer dans de nombreux domaines aux matériaux fossiles. Par ailleurs, le secteur du bâtiment et de la construction est à nouveau identifié en tant que prioritaire tant pour la transition

la Documentation Française, 2008, consulté en ligne le 11.05.18. : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000034/index.shtml>.

⁹⁹³ De Qero, Alain, Lapostolet, Bertrand, *Rapport du groupe de travail Précarité Énergétique*, La Défense : Plan Bâtiment Durable Grenelle, 2009, consulté en ligne le 29.08.16. : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000012.pdf>.

⁹⁹⁴ La question de la biodiversité apparaît en effet comme une des neuf thématiques centrales des discussions.

⁹⁹⁵ Voir la présentation et les rapports du Plan Bâtiment Durable Grenelle sur le site internet dédié (consulté le 06.09.16. : <http://www.planbatimentdurable.fr/qui-sommes-nous-r113.html>).

⁹⁹⁶ Notamment, la mise en place d'aides financières importantes : prêts à taux zéro, aides à la pierre ; formation des artisans, également brochures explicatives et mise en place de nombreux espaces info énergie par l'ADEME, mais aussi par l'EDF.

⁹⁹⁷ Commissariat Général au Développement Durable, « Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte, *Rapport au Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer*, 2010, p.11, consulté en ligne le 30.08.16. : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref.pdf>.

environnementale que pour la relance industrielle. Le développement de filières de matériaux biosourcés permet ainsi de jouer sur les deux plans.

C'est dans ce contexte qu'est constituée une petite équipe de fonctionnaires structurée autour d'un chargé de mission en 2010 au sein de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer⁹⁹⁸. Son but est de structurer les filières de matériaux biosourcés pour le bâtiment, accompagner leur croissance, leur progrès technique et leur généralisation⁹⁹⁹. Une de ses premières actions va consister à mettre en place un groupe de travail en 2010-2011 auquel sont invités diverses organisations représentantes de professionnels ou particuliers des matériaux de construction biosourcés, des éco-matériaux et de la construction¹⁰⁰⁰. Ce groupe va non seulement travailler à une première identification des « obstacles » pour le développement des matériaux biosourcés, mais surtout à la formalisation d'une première définition de ce domaine d'action, institutionnalisant ainsi l'expression « matériaux et produits biosourcés pour la construction » tel que « matériaux et produits dont une partie [conséquente] des matières premières est issue du monde du vivant (biomasse végétale et animale incluant les matières recyclées) »¹⁰⁰¹ et qui sont « hors bois d'œuvre »¹⁰⁰². Ces travaux vont ainsi aboutir à un premier plan d'action, dont la mise en place d'un label « bâtiment biosourcé » institué par arrêté et décret ministériel¹⁰⁰³. Ils vont également conduire à la constitution de l'association Constructions & Bioressources, composée à la fois d'anciens personnels de l'administration et de spécialistes de matériaux biosourcés, chargée informellement de fédérer les filières locales déjà existantes et de conduire une partie des

⁹⁹⁸ Le lien de conséquence entre ce contexte, et la formation de cette équipe de fonctionnaire est certes contingent mais il est également suggéré directement au cours d'entretiens avec au moins deux personnes qui ont suivi cette histoire (entretien avec Bernard Boyeux le 17.01.13., entretien avec Jean-Michel Grosselin le 08.04.13.).

⁹⁹⁹ Entretien avec Jean-Michel Grosselin, le 08.04.13.

¹⁰⁰⁰ Une liste des organisation est fournie dans le rapport suivant : CSTB, « Obstacles au développement des filières de matériaux et produits bio-sourcés pour la construction & plan d'action pour les surmonter », Etude, La Défense : DHUP, 2011, consulté le 30.0816. : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_rapport_actions_obstacles_et_freins_bio-sources2.pdf.

¹⁰⁰¹ Ibid.

¹⁰⁰² La question de l'exclusion des filières du bois d'œuvre (et pourtant de l'inclusion des filières des isolants en laine de bois par exemple) est présentée comme résultant d'un compromis politique, étant donné que la filière du bois serait déjà « structurée », c'est-à-dire qu'elle est déjà organisée par des cadres institutionnalisés, règlements, lois et interlocuteurs représentatifs de l'administration, dont une taxe professionnelle et un centre technique. Constructions & Bioressources, « Les filières de matériaux de construction biosourcés : Plan d'actions, avancées et perspectives », *Rapport*, La Défense : Ministère de l'Ecologie, 2013, p.5, consulté le 31.0816. : http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/dgaln_filiere_des_materiaux_construction_biosources_c_et_b_novembre_2013.pdf.

¹⁰⁰³ République Française, « Arrêté du 19 décembre 2012 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label "bâtiment biosourcé" », *Journal Officiel de la République Française*, n°0299 du 23 décembre 2012, texte n°16, pp.20332, consulté le 31.0816. : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026810976&dateTexte=&categorieLien=id>.

actions du plan d'action national. Nous reviendrons dans les Chapitres 5 et 6 sur l'importance de ce type d'acteur ; notons simplement pour le moment qu'il symbolise une tentative d'organisation du lien entre les projets des acteurs locaux des filières de matériaux biosourcés et la politique publique nationale de soutien au développement de ces filières.

La structuration des filières locales : une action collective des pouvoirs publics

Il faut cependant noter que le travail de structuration et d'accompagnement au développement de l'éco-construction est mené en parallèle par de nombreux organismes nationaux. Le Réseau Rural français, qui est une émanation du Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER) et qui est co-animé par le Ministère de l'Agriculture et Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, lance un groupe pour la promotion des « Filières locales pour la construction durable » dans le cadre de sa mission de promotion du développement des territoires ruraux. Le domaine d'intervention apparaît plus large que les seuls matériaux biosourcés pour recouper assez largement la catégorie des « éco-matériaux »¹⁰⁰⁴ en y incluant les matériaux minéraux sains, locaux et considérés comme durables, telles la pierre sèche, la terre crue ou de la pierre de taille, du fait de leurs qualités écologiques, durabilité mécanique et des possibilités de réutilisation nombreuses sur un temps très long. En s'inspirant des actions réalisées au cours des années précédentes en matière de structuration des filières alimentaires locales, biologiques et courtes¹⁰⁰⁵, ce groupe aura, cependant, une action moins institutionnelle et dirigée prioritairement en direction des acteurs locaux et des collectivités rurales pour les encourager à s'organiser et soumettre des projets éligibles dans le cadre du FEADER. Elle permet en tout cas la rencontre et l'entretien d'un réseau d'acteurs diversifiés et fortement ancré dans des enjeux de développement durable territorial¹⁰⁰⁶.

¹⁰⁰⁴ Les écomatériaux « se caractérisent par : a) une fabrication à partir de matières renouvelables sur une échelle de temps réduite, b) la possibilité de les recycler en fin de vie, c) leur innocuité sanitaire et environnementale et enfin, d) leur aptitude à des utilisations structurelles du fait de leurs performances mécaniques » selon une définition commode proposée par un spécialiste du pôle de compétitivité du bois Xylofutur : Charrier, Bertrand, « Les éco-matériaux », *Conférences du Mardi Soir, Gradignan : Pôle de Compétitivité Xylofutur*, 2010, consulté le 01.09.16. : <http://xylofutur.fr/archives-les-conferences-des-bois/>.

¹⁰⁰⁵ Entretien avec Brigitte Middou, le 29 avril 2013 (cf. Annexe 1).

¹⁰⁰⁶ Comme le montre le nombre et la diversité des personnes participants aux rencontres et Assises des filières locales pour la construction durable (site consulté le 01.09.16. : <http://www.reseaurural.fr/gtn/construction-durable>).

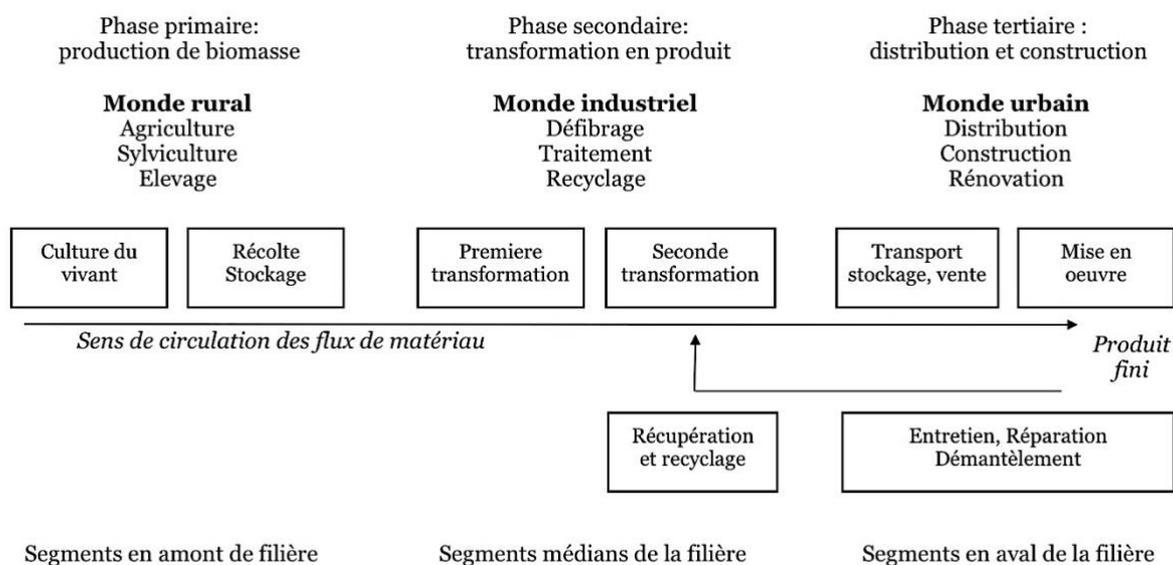


Figure 9 : Schéma générique d'une filière de matériaux biosourcés pour la construction

La figure ci-dessus (Fig. 9) présente la forme commune des filières de matériaux de construction biosourcés¹⁰⁰⁷, à quelques nuances près en fonction des filières¹⁰⁰⁸. Elle montre bien l'enchaînement des contextes culturels (ce que nous avons exceptionnellement appelé « monde ») dans un agencement inhabituel, car reliant un monde rural et un monde urbain qui n'ont pas nécessairement les mêmes conceptions et vocabulaires.

Aussi, comme mentionné plus tôt, la structuration des filières locales est promue par une diversité d'acteurs publics au niveau national, dont les actions visent souvent à développer certains segments en priorité, selon une sorte de division des tâches et des domaines de compétences. Ainsi, un organisme comme le Réseau Rural Français (porté par le Ministère de l'Agriculture et la direction chargée de la stratégie d'aménagement du territoire du Premier Ministre) met l'accent sur la production primaire de biomasse venant de territoires ruraux, et donc sur la structuration de l'amont de la filière. D'autres organismes publics, tels que Ministère de l'Ecologie, du Ministère du Logement et du Plan Bâtiment

¹⁰⁰⁷ Il s'agit ainsi d'une synthèse issue de nos travaux d'enquête, appuyée par quelques documents, dont notamment : Nomadéis, « Etude sur le secteur et les filières de production des matériaux et produits bio-sourcés utilisés dans la construction (à l'exception du bois) », Rapport, La Défense : DHUP, 2012 : consulté le 01.09.16. : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_Rapport_Nomadéis_secteur_et_filières_production_des_matériaux_et_produits_-_phase_1_aout_2012.pdf.

¹⁰⁰⁸ Ainsi la filière paille peut se passer d'une phase secondaire lourde dans la mesure où par exemple les bottes de pailles ne nécessitent pas toujours une transformation industrialisée, et l'opération de compactage des bottes peut avoir lieu directement sur le chantier lors de la mise en oeuvre. De même, les matériaux récupérés (seconde vie de la terre crue ou laine de mouton) ou recyclée (ouate de cellulose, cotons, etc.) ne passe pas par la phase primaire lorsqu'ils sont récupéré et vont directement à une seconde transformation ou seconde mise en oeuvre.

Durable Grenelle, semblent se concentrer plutôt sur le développement d'activités appartenant aux segments médian et aval, comme les activités de distribution et de construction (formation, règles professionnelles, maintien de prix incitatifs), l'appui au développement de produits fortement industrialisés (comme certaines laines de bois, qui subissent plusieurs transformations), la structuration de politiques urbaines favorisant les activités de recyclage de la biomasse (pour la ouate de cellulose et le coton recyclé, issues de collecte de biens jetées dans des poubelles, Figure 8)¹⁰⁰⁹. Ainsi, l'image type d'une filière industrielle de matériaux de construction biosourcés semble relier les territoires ruraux et les territoires urbains selon une logique de bassins d'approvisionnements des pôles urbains, où se situe la plus forte demande.

L'action combinée de ces différents acteurs publics, en fonction de leurs segments ou type d'activité de spécialité, permet de toucher la diversité des territoires français, et surtout de favoriser une stratégie de développement des filières qui met l'accent en priorité sur un segment différent (primaire, secondaire ou tertiaire) en fonction de la situation écologique et des enjeux du territoire. Ainsi, un territoire rural situé dans la zone d'influence d'une grande ville sera incité à se concentrer d'abord sur la phase primaire (c'est le cas du PNR Gâtinais Français) tandis qu'un territoire proche d'un carrefour autoroutier entre plusieurs aires urbaines moyennes sera plus naturellement concerné par une approche industrielle et urbaine, et donc indirectement intéressé par le développement d'activités de recyclage ou de transformation industrielle (comme le montre le cas de la Région Bourgogne qui a cherché à encourager le développement de la production de ouate de cellulose à Chalon-sur-Saône, carrefour routier importante). Le développement de filières locales de matériaux de construction biosourcés va ensuite nécessiter l'organisation des professionnels à un niveau local, ce qui amène l'action publique à rechercher des relais locaux et notamment le soutien des collectivités territoriales ou bien d'autres acteurs locaux légitimes sur leur territoire.

Si les réappropriations locales du projet de montage de filière peuvent se faire pour des motifs divers, il s'agit par ailleurs dans une démarche d'aménagement du territoire plus prescriptive d'aller au-delà des justifications politiques et administratives officielles et de considérer pendant quelques instants dans quelle mesure l'implantation de filières locales de matériaux de construction biosourcés peut contribuer au développement durable des territoires.

¹⁰⁰⁹ Des actions du Réseau Rural Français peuvent évidemment concerner la rénovation d'habitats ruraux (actions en aval de filière, du côté de la demande finale). De même certaines actions du ministère de l'écologie promeuvent une diversification de la production sylvicole (actions en amont de filière, du côté de la production de matières premières). Mais ces dernières restent cependant moins importantes que la spécialisation tacite que nous avons mentionnée.

Le groupe du Réseau Rural Français ainsi que de la DHUP sont ainsi les deux principaux lieux de rencontre entre l'administration publique générale et des acteurs représentatifs du secteur du bâtiment ou de la production de matériaux. Ce faisant, ils instituent un domaine d'action publique en faveur du développement de filières locales de matériaux et produits biosourcés pour la construction durable, à partir d'une multiplicité d'acteurs et de réseaux professionnels, qu'ils valorisent en le connectant à la double problématique de la transition environnementale du bâtiment et du développement industriel des territoires. Plusieurs filières s'étaient déjà organisées avant 2010 en petites associations ou réseaux de professionnels producteurs, de la formation, généralement dans des niches d'activités. C'est le cas par exemple du Réseau Français de la Construction en Paille (RFCP) pour les professionnels de la construction en paille, du Cipalin pour la filière lin, de Construire en Chanvre qui fédère les producteurs de chanvre pour la construction et le liant. D'autres organisations et syndicats se sont formés par la suite, comme l'ECIMA (*European Cellulose Insulation Manufacturers Association*) pour la ouate de cellulose, l'ASIV (Association Syndicale des Industriels de l'Isolation Végétale) pour les isolants végétaux généralement à base de laine de bois mais aussi de fibres textiles recyclées ; pour les matériaux minéraux généralement associés aux biosourcés dans le cadre des filières locales pour la construction durable, mentionnons entre autres l'AsTerre pour les professionnels de la terre crue, la Fédération française des professionnels de la pierre sèche ou encore le Syndicat national des Industries de roches ornementales et de construction (SNROC). Si certains produits sont concurrents sur un même marché, la plupart apparaissent en revanche complémentaires. Surtout, la diversité des usages, des climats et cultures, des bassins de production, ainsi que le fait que le marché soit en expansion, permet d'envisager un développement combiné de filières par grandes régions françaises.

2.3. DES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Un changement de type de matériaux de référence dans une filière industrielle a de nombreux effets techniques, mais aussi socio-politiques, et contribue ainsi à un changement des propriétés des bâtiments et de leurs processus productifs. Il nous faut montrer à présent comment l'adoption de matériaux de construction biosourcés fait sens du point de vue de l'écologie industrielle et territoriale, c'est-à-dire comment celle-ci peut donner à voir l'usage et la pertinence de ces filières (et matériaux) à la lumière de son cadre pratique hybride et en lien avec les principes du développement durable. Nous ne mentionnerons que de manière superficielle la contribution des matériaux biosourcés à l'évolution des formes d'architecture

et d'urbanisme, et du coup, leur incidence sur l'évolution des modes de vie et d'urbanité, afin de montrer en quoi le développement de ces filières industrielles s'insère bien dans une logique d'écologie industrielle et territoriale.

Le premier domaine d'intérêt pour les matériaux biosourcés est de l'ordre des impacts environnementaux sur le cycle de vie du produit-bâtiment¹⁰¹⁰, de la production initiale des matières à son démantèlement en passant par les transformations des matériaux, la construction et son utilisation. Rappelons-le, les études d'impacts environnementaux sur les constructions en Occident confirment largement que la phase d'utilisation est la principale génératrice d'impacts environnementaux en volume total, du fait de la longueur de cette phase ainsi que de la consommation massive d'énergie et d'eau inhérente aux modes de vie contemporains¹⁰¹¹. Dans cette optique, la construction d'habitats « passifs » sur le plan énergétique va se traduire par l'ajout de dispositifs constructifs visant à améliorer par exemple la performance énergétique du bâtiment : couches d'isolants supplémentaires dans les murs et sous les toitures, vitres isolantes, chauffage solaire, puits canadien, sont quelques possibilités parmi d'autres. Dans les analyses du cycle de vie des bâtiments, cela se traduit par une augmentation des impacts environnementaux des matériaux et de la phase de construction au bénéfice d'une baisse des impacts de la phase d'utilisation¹⁰¹². La production de matériaux et systèmes constructifs comptent alors pour près d'un tiers de l'énergie totale consommée au cours de la vie d'une habitation¹⁰¹³. Pour ce qui est d'un bâtiment tertiaire standard (bureaux et entrepôts en béton, verre et métaux), ce sont au contraire les matériaux de construction qui sont directement responsables de plus de 50% des impacts environnementaux sur le cycle de vie, et cela dans tous les domaines d'impact considérés¹⁰¹⁴.

¹⁰¹⁰ Les impacts environnementaux sont généralement définis par l'Organisation internationale de normalisation comme un « *changement à l'environnement, qu'il soit négatif ou positif, résultant entièrement ou partiellement des aspects environnementaux d'une organisation* » (traduction personnelle de : « ISO, Terms and definition », in « ISO 14001 :2015 – Where did they originate from ? », *ISO TC207 SC1 information note*, sept.2015, consulté en ligne le 04.09.16. : <https://committee.iso.org/files/live/sites/tc207sc1/files/Terms%20and%20definitions%20in%20ISO%2014001%2015%20-%20where%20did%20they%20originate%20from.pdf>). Plus qu'un simple « effet induit » en conséquence d'une action sur une éléments externe, l'idée d'impact est plus généralement liée à la notion de choc ou de saturation en théorie des systèmes.

¹⁰¹¹ Monkiz Khasreen, Mohamad, Banfill, Phillip, Menzies, Gillian, « Life-Cycle Assessment and the Environmental Impact of Buildings: A Review », *Sustainability*, n°1, 2009, pp. 674-701.

¹⁰¹² Peuportier, Bruno, « L'analyse du cycle de vie dans la construction », XXXe Rencontres AUGC-IBPSA Chambéry, Savoie, 6 au 8 juin 2012, document consulté en ligne le 06.09.16. : https://www.polytech.univ-savoie.fr/fileadmin/polytech_autres_sites/sites/augc2012/actes/Contribution1118.pdf.

¹⁰¹³ *Ibid.*, p.6. ; « Trois questions à Bruno Peuportier, portrait d'acteur », Site : IRD2 Normandie, Institut Régional du Développement Durable [en ligne], consulté le 04.09.16. : <http://www.ird2.org/intervenant/bruno-peuportier-ecole-des-mines-de-paris/>.

¹⁰¹⁴ Ces domaines sont : consommation totale d'énergie primaire (France), consommation d'énergie non renouvelable, effet sur le changement climatique, consommation d'eau, production de déchets dangereux, production de déchets non dangereux, production de déchets radioactifs, acidification atmosphérique, formation d'ozone photochimique. L'étude remarque que l'entrepôts est principal responsable des impacts des matériaux dans tous les domaines, sauf pour la consommation en eau qui provient du bâtiment tertiaire) : Cf. Riesser,

L'intérêt d'utiliser des matériaux biosourcés (ou des éco-matériaux) de filières territorialisées réside dans une amélioration à la fois des performances, notamment énergétiques (isolation accrue, changement de phases), hygrométriques (meilleure régulation de l'humidité), sanitaires (toxicité) du bâti et en même temps une réduction de l'impact environnemental des phases de production et de démantèlement (frugalité de certaines méthodes constructives, récupération et recyclage plus aisées des matériaux poreux). Le comportement général d'un bâtiment biosourcé peut être donc supérieur à celui d'un bâtiment standard actuel qui nécessiterait des dispositifs additionnels pour atteindre un niveau de confort similaire, à condition toutefois qu'un certain effort de conception soit fait pour intégrer au mieux les matériaux biosourcés dans des systèmes constructifs¹⁰¹⁵ adaptés à une utilisation donnée en fonction du contexte environnemental local¹⁰¹⁶. Evidemment, les avantages et intérêts, notamment environnementaux de l'emploi de ces matériaux ne sont pas systématiques et inconditionnels. Ainsi, une ACV comparative d'un panneau isolant standard (fibre de verre et polyuréthane) avec un panneau isolant biosourcé (liège et chanvre) montre que si le second a un impact moindre dans de nombreux domaines¹⁰¹⁷, en revanche l'ajout sporadique de certains produits chimiques (retardant, anti-pourrissement, et dans le cas mentionné, ajout de résine époxy pour solidariser le panneau), nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble, réduit fortement les avantages environnementaux¹⁰¹⁸.

Florence, Payet, Laurent, « Etude d'impact des matériaux de construction. Présentation de l'étude », Dauchez Payet, 2014, consulté en ligne le 07.09.16. : <http://www.dauchezpayet.fr/wp-content/uploads/DP-TEC-14-12-29-Présentation-de-létude-ACV-Elodie.pdf>.

¹⁰¹⁵ Ainsi, si certains matériaux de construction se substituent terme à terme avec des matériaux standard minéraux, comme par exemple les isolants en laine de bois se substituent aux isolants en laine de roche dans le cadre des modes de construction de murs et cloisons conventionnels, en revanche d'autres doivent être intégrés dans un système constructif adapté, comme le béton de chanvre par exemple qui bénéficie d'une intégration dans une ossature en bois adaptée, ou encore les bottes de paille qui s'insèrent tout à fait bien dans un système constructif de mur-caissons en bois qui a fait ses preuves.

¹⁰¹⁶ Par exemple, tenir compte de l'orientation et du climat local, afin de concevoir au mieux tant la forme que le système constructif de manière à obtenir un changement de phase des matériaux opportun, et ainsi entraîner une régulation « naturelle » (car régulière et cyclique) de la température interne du bâtiment. Les expériences de maison complètement autonomes comme par exemple les « Earthships » américains ont permis des avancées considérables dans la combinaison des diverses techniques jusqu'alors connues (comme l'utilisation au mieux de l'exposition au soleil d'une construction développée par l'architecture bioclimatique). Remis dans un contexte territorial nécessairement singulier, et compte tenu des spécificités de chaque matériau biosourcé, les propriétés des fibres végétales varient en fonction de leur culture dans des terroirs particuliers.

¹⁰¹⁷ Les produits biosourcés apparaissent ainsi avoir un impact environnemental moins importants que les produits standards, généralement à base de matières fossiles et minérales, sauf dans le domaine de l'occupation au sol, ou encore pour ce qui est de l'indice d'écotoxicité terrestre potentielle (cf. La Rosa, Angela Daniela, Recca, Giuseppe, Summerscales, John, Latteri, Alberta, Cozzo, Gulia, Cicala, Gianluca, « Bio-based versus traditional polymer composites. A life cycle assessment perspective », *Journal of Cleaner Production*, n° 74, 2014, pp.135-144).

¹⁰¹⁸ L'usage d'une résine en époxy, substance pétrochimique, est responsable de plus de 85% des impacts environnementaux en général. Elle peut cependant être remplacée par des produits biosourcés moins impactant comme de la résine « SuperSap » aux propriétés différentes mais plus écologique (*Ibid.*).

Les méthodes d'évaluation des impacts environnementaux permettent d'aider à prendre des décisions au cas par cas. Elles ne sont pas suffisantes, cependant, dans une perspective d'écologie industrielle et territoriale, qui prend en considération le fonctionnement matériel plus général de la filière (métabolisme). Les travaux de James J. Kay sur les « *méthodologies nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre et maintenir des systèmes* [socio-techniques] *éco-compatibles* » ont permis d'étoffer et de compléter les stratégies d'écologie industrielle standard afin de mieux prendre en compte l'interaction de la société industrielle avec son environnement¹⁰¹⁹. Surtout, les quatre grands principes stratégiques qu'il définit sont également des critères normatifs pour comprendre à quelles conditions une filière locale du bâtiment peut être soutenable sur le plan matériel. Nous pouvons reprendre ces principes et en proposer quelques interprétations plus personnelles :

- Le principe « d'interface » : il conduit à tenir compte des interactions matérielles entre la sphère environnementale naturelle et la sphère sociale ; l'ACV est utile dans cette optique mais à condition qu'elle se « territorialise », c'est-à-dire qu'elle tienne compte de chaque écosystème local, et qu'elle considère également l'aménagement de l'environnement naturel par les activités humaines,
- Le principe « bionique » : il incite les systèmes humains à imiter tant que possible les écosystèmes naturels ; cela revient à privilégier des solutions de réutilisation, de bouclage et de mutualisation des flux de matière et d'énergie – comme le propose l'écologie industrielle standard – mais dans une optique d'intégration des enjeux techniques et industrielles avec les enjeux de coévolution des territoires avec leur milieu naturel ; cet principe conduit à étendre par exemple la logique écosystémique aux espaces urbains, considérés comme des écosystèmes instables qui métabolisent des ressources, mais deviennent aussi des gisements de matériaux à la fois artificiels-naturels (l'urbain est considéré comme un gisement de matériaux),
- Le principe de « biotechnologie » : il doit inciter à la constitution d'un meilleur savoir d'un usage responsable et conscient des phénomènes naturels ; ces derniers sont issus en général de très longues périodes d'évolution ou d'accumulation, et certains d'entre eux comme la photosynthèse ont un métabolisme matériel et énergétique bien supérieur en efficacité que tout ce que nous avons été capables de faire dans nos moteurs et réactions chimiques ; il s'agit alors d'utiliser avec respect ces « techniques » naturelles, parfois en instrumentalisant le vivant mais toujours avec conscience,
- Le principe d'usage des ressources non renouvelables : il s'impose uniquement lorsque son application permet d'éviter des usages futurs des ressources non

¹⁰¹⁹ Kay, James, J., *op.cit.*, in Kilbert, Charles, Sendzimir, Jan, Guy, Bradley (Ed.), *op.cit.*, 2001, pp.72-107.

renouvelables; ce principe doit conduire à identifier les situations exceptionnelles où des ressources non renouvelables, fossiles et d'entropie basse peuvent être utilisées à la place de ressources renouvelables, recyclées, issues de la biosphère (principe de biotechnologies) ou de l'anthroposphère (principe bionique).

Compte tenu des principes d'évaluation précédant, la mise en place de filières locales de matériaux de construction biosourcés – et plus largement d'éco-matériaux – apparaît particulièrement pertinente. Les éco-matériaux sont issus à la fois de ressources renouvelables, stockent naturellement le carbone, sont (généralement) biodégradables et aisément réutilisables. Ils favorisent ainsi une économie à haute entropie. En outre, nous avons vu que les matériaux de construction biosourcés ont généralement un impact environnemental inférieur aux matériaux standards. Par ailleurs, l'organisation de la matière d'origine végétale ou animale peut posséder des propriétés importantes car valorisables dans le cadre d'un système constructif adapté en fonction des particularités de l'environnement extérieur (saisons, températures, soleil, humidité, pluviosité, sous-sol, tremblements de terre, etc.) et des besoins de confort intérieur. Ainsi par exemple, en plus de leur fort pouvoir isolant, les fibres de lin ou de chanvre (chènevotte) absorbent et transportent naturellement les molécules d'eau, ce qui en fait potentiellement d'excellents régulateurs d'humidité¹⁰²⁰. Autre exemple, la laine de mouton a l'avantage de posséder une très bonne qualité isolante, mais aussi d'être naturellement imputrescible (à cause d'un liquide que les moutons produisent naturellement) et de s'enflammer très difficilement¹⁰²¹. Les bioressources s'insèrent donc naturellement dans une « biotechnologie » d'un bâtiment « vivant » visant à combiner au mieux les propriétés naturelles des matériaux dans des systèmes constructifs, afin de concevoir des bâtiments aux comportements adaptés à l'interface entre l'habitant et son environnement extérieur. Ces matériaux peuvent résulter d'une croissance économe en énergie anthropique et ils peuvent aussi être considérés comme intégrant naturellement le carbone de l'atmosphère (à travers la photosynthèse, où même l'assimilation végétale pour les animaux d'élevage)¹⁰²².

Enfin, si les activités agricoles, sylvicoles, de transformation et de mise en œuvre de matériaux biosourcés peuvent être fortement industrialisées et consommatrices de ressources non renouvelables, notamment de carburant d'origine fossile, la culture et la

¹⁰²⁰ Constructions & Bioressources, *Etat des lieux des connaissances actuelles sur le fonctionnement hygrothermique des matériaux biosourcés*, La Défense : Ministère de l'Environnement, 2012.

¹⁰²¹ Rollin, Florian, Canzian, Nicolas, « Quelle place pour la laine de mouton dans le bâtiment ? », Présentation aux journées nationales de la laine, Felletin, 26 octobre, 2012, consulté en ligne le 08.09.16. : http://www.ecoconstruction-limousin.com/IMG/pdf/1_proprietes_laine_associationCB.pdf.

¹⁰²² Bouchain, Patrick, *Construire autrement*, Arles : Actes Sud, 2006 ; Kilbert, Charles, *et al.*, *op.cit.*, 2001.

production de ces matériaux offre de nouveaux débouchés et des possibilités de réorganisation des pratiques productives. Par exemple, la possibilité de cultiver le chanvre peut inciter les agriculteurs à utiliser moins d'intrants (phytosanitaires, engrais azotés) car la plante régénère le sol et purifie les champs des espèces envahissantes. De même le fait de collecter de la paille pour la construction peut inciter les agriculteurs à accorder une attention plus importante à l'équilibre de leur sol, car ils se privent en partie d'une entrée de biomasse pour sa régénération. L'exploitation d'espèces d'arbres habituellement peu utilisées dans les forêts (feuillus par exemple) pour la production d'isolants, offre des opportunités pour une meilleure gestion des forêts (financement accru, opportunité d'équilibrage des coupes, attention accrue vis-à-vis de ces arbres). Rappelons également que certaines essences de bois, une fois séchées, possèdent des caractéristiques mécaniques intéressantes pour une utilisation en structure, et cela avec un poids moindre. Aussi, le bois peut être utilisé comme substitut de l'acier (ou en combinaison avec celui-ci) et les constructions de grande hauteur en bois se multiplient rapidement dans le monde depuis quelques années. Il faut enfin noter les bénéfices de certains matériaux biosourcés de « seconde main », c'est-à-dire réutilisés ou recyclés. Ainsi par exemple, le développement de la production de ouate de cellulose à partir de papier et carton recyclés contribue à la réutilisation des déchets domestiques. Il en est de même pour les textiles recyclés en isolants de coton. De même, les matériaux des maisons à pan de bois de style champenois (mortiers, poutres) sont régulièrement réutilisés sur d'autres constructions plutôt que recyclées.

Les matériaux biosourcés, facteur d'éco-restructuration de la filière du bâtiment

Nombreux sont les exemples et domaines qui illustrent que la mise en place de matériaux de construction biosourcés contribue à l'éco-restructuration du secteur du bâtiment selon les principes de James Kay. S'il ne nous est pas possible d'entrer dans le détail et les subtilités de la construction durable en matériaux biosourcés (d'autres y apportent des contributions assez exhaustives ¹⁰²³), et notamment de son lien déterminant avec

¹⁰²³ Dominique Gauzin-Müller : *L'architecture écologique*, Paris : Le Moniteur, 2001 ; Gauzin-Müller, Dominique, Contal, Maire-Hélène, *Habiter écologique : Quelles architectures pour une ville durable ?*, Paris : Actes Sud, 2009.

l'urbanisme¹⁰²⁴, ou avec des problématiques de soutenabilité humaine et sociale du territoire¹⁰²⁵, en revanche deux points importants doivent être mentionnés.

Le premier concerne la relation des matériaux biosourcés avec certains éco-matériaux d'origine minérale : pierre de taille, tuffau, pierre sèche, mortiers à base de chaux, terre crue, et autres. Ces derniers sont en effet considérés généralement comme plus écologiques que la plupart des matériaux de construction standard d'origine minérale dans la mesure où ils sont aisément réutilisables, et sur de longues périodes (de l'ordre de plusieurs siècles) ou à de nombreuses reprises (les pierres ou la terre crue ont plusieurs vies), extrêmement durable mécaniquement, nécessitant peu d'énergie pour la production ou la réutilisation. La plupart des systèmes constructifs biosourcés combinent généralement à la fois des matériaux issus de la biomasse et des éco-matériaux minéraux, ne serait-ce qu'en fondation. Ainsi, un béton de chanvre, un béton de bois ou un enduit de terre peuvent être utilisés pour isoler les caissons de bottes de paille qui remplissent les murs et les plafonds dans les systèmes constructifs en caissons de paille¹⁰²⁶. Plus généralement, les systèmes constructifs modernes combinent naturellement une grande diversité de produits et matériaux. L'enjeu consiste alors à développer des systèmes constructifs qui intègrent une majorité de matériaux et produits locaux, dont l'impact environnemental est réduit, en plus des contraintes habituelles de la construction (esthétique et confort, coûts, durabilité et stabilité de l'ensemble). Etant donné que le secteur de la construction a connu une longue période qui tendait à valoriser des modes constructifs génériques et standardisés, c'est-à-dire fonctionnels et détachés au maximum des considérations et contingences liées à la prise en compte des particularités locales¹⁰²⁷, la réinsertion de matériaux locaux conduit nécessairement à une remise à plat de principes constructifs, et notamment à « construire » socialement des ressources locales, c'est-à-dire à découvrir et développer certaines activités à partir d'éléments locaux mais inexploités jusque-là dans le cadre de la construction¹⁰²⁸. En région Provence par exemple,

¹⁰²⁴ La contribution importante des travaux dans le cadre du programme de recherche sur l'habitat insoutenable à cette question met ainsi en évidence la relation culturelle « systémique » entre l'objet habitat (la construction) y compris dans ces aspects techniques, les formes de villes et d'urbain qui en découlent (étalement urbain, grandes routes, ilots d'habitats de masse), et les modes de vie (basés sur la voiture, confort matériel, etc.), le tout inscrit dans la culture d'un « habitat idéal » (cf. Berque, Augustin, Bonnin, Philippe, Ghorra-Gobin, Cynthia, *op.cit.*, 2006 ; Lévy Jacques, « Le développement urbain durable entre consensus et controverse », *L'Information géographique*, vol. 74, n°3, 2010, p. 39-50).

¹⁰²⁵ A ce sujet, voir entre autres les travaux de Valérie Ambroise-Renault : *op.cit.*, 2011.

¹⁰²⁶ Floissac, Luc, *La construction en paille : Principes fondamentaux, techniques de mise en œuvre, exemples de réalisations*, Le Mans : Terre vivante, 2012.

¹⁰²⁷ Voir à ce sujet les grandes tendances génériques et historiques dans le bâtiment et la construction (logique hygiéniste, logique énergétiste et logique écologiste) dans : Traisnel, Jean-Pierre, « Les forces contrariées entre le centre et la périphérie : quelle mesure environnementale ? », in Berque, Augustin, Bonnin Philippe, Ghorra-Gobin, Cynthia (dir.), *op.cit.*, 2006, pp.129-145 ; voir également Resendiz-Vazquez, Aleyda, *L'industrialisation du bâtiment : le cas de la préfabrication dans la construction scolaire en France (1951-1973)*, Thèse de doctorat, Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 2010.

¹⁰²⁸ Landel, Pierre-Antoine, *op.cit.*, in Gumuchian, Hervé, Pecqueur, Bernard (dir.), *op.cit.*, 2007, pp.157-177.

l'absence de grande culture céréalière a conduit certains acteurs locaux à se tourner vers les pailles de riz et de lavande dont la mise en œuvre est très difficile¹⁰²⁹. Cela nous mène à la question de l'insertion territoriale des filières locales de matériaux de construction biosourcés.

La seconde remarque concerne la relation des matériaux biosourcés au territoire. Les filières de matériaux de construction sont souvent fortement localisées, en raison du poids généralement considérable des matériaux (notamment pour ceux d'origine minérale) ou de leur volume (comme pour la paille), qui rendent coûteux le transport et le stockage de grandes quantités. Ce n'est cependant pas toujours le cas, et certains matériaux comme le bois peuvent faire l'objet d'un commerce transcontinental intense du fait de sa légèreté. Plus généralement le commerce du sable et du ciment se développe aujourd'hui à une échelle internationale. Cependant, comme chaque territoire possède des spécificités géographiques et culturelles qui se retrouvent dans l'histoire des arts, techniques et cultures de l'habitat, l'utilisation de matériaux locaux et de ressources accessibles pendant des siècles a conduit au développement de pratiques vernaculaires de la construction¹⁰³⁰. En rupture avec cette tendance, l'industrie du bâtiment et de la construction qui s'est largement développée en Europe dans les années 1950 et 1960 a érigée l'usage de béton, du verre et de l'acier comme matériaux dominants en s'appuyant sur l'engouement pour l'architecture moderne (mouvements fonctionnaliste, brutaliste ou international).

Alors que des solutions sont recherchées face aux déficiences de ces dernières industries « standards », le développement de filières locales de matériaux de construction biosourcés peut permettre de redécouvrir ces pratiques vernaculaires, c'est-à-dire propres à un lieu, une région ou un terroir donné, tout en profitant des progrès récents des techniques de construction et de modélisation du comportement de matériaux, ainsi que de méthodes et pratiques « importées » d'autres terroirs. Le (re)développement du béton de chanvre au cours des années 1990 et 2000 est exemplaire à ce titre puisqu'il s'intègre particulièrement bien dans les modes de construction à pans de bois. Il renouvelle la pratique des torchis remplissant les ossatures du bâtiment dans certaines régions comme la Champagne crayeuse (plaine champenoise). De même, la redécouverte de la technique de la « voute nubienne » en Afrique de l'Ouest, importée ensuite en Europe, peut enrichir l'éventail des techniques constructives frugales à base de terre ou de briques (y compris des briques biosourcées).

¹⁰²⁹ Voir le post du 16 février 2015 (mis à jour le 19 février 2015) « La DREAL soutient le développement régional des filières de matériaux biosourcés », sur le site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, consulté le 10.09.16. : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/la-dreal-soutient-le-developpement-regional-des-a8354.html>.

¹⁰³⁰ Nomadéis, *Bati vernaculaire et développement urbain durable*, Rapport, Paris : ARENE Ile de France, 2012.

Certaines filières de matériaux biosourcés connaissent un développement important, notamment du fait de la généricité de leur culture de base : les espèces de chanvre poussent partout en France métropolitaine, et même dans les régions d'outre-mer ; de la paille est produite partout en France métropolitaine, même en Provence avec la paille de riz et de lavande. Leur insertion s'effectue également dans des situations largement répandues : partout où il y a des concentrations de populations, comme dans les centres urbains, il y a potentiellement des gisements de déchets pour les filières de ouate de cellulose, isolant de papier et carton recyclés. Le potentiel adaptatif des filières de la construction au contexte local est important. Ainsi, la Région Guadeloupe cherche à développer des matériaux isolant à base de ressources locales (feuille de bananier, de canne, fibre de coco)¹⁰³¹. Les cultures vernaculaires de l'habitat contiennent des éléments importants pour innover dans le bâtiment et plus généralement des solutions pour adapter des constructions, non seulement à des climats, ressources et modes de vie locaux, mais elles constituent aussi des marqueurs de territorialité par les styles architecturaux qu'elles véhiculent, contribuant à la composition de paysages locaux et à l'attractivité touristique.

Dans l'idéal, le développement des matériaux de construction biosourcés peut donc contribuer à l'éco-restructuration du secteur industriel de la construction, du domaine du bâtiment et plus généralement au développement durable des territoires urbains ou ruraux. Cependant, la généralisation de ces matériaux engage une réorganisation lente et difficile des filières industrielles de la construction et le développement de nouvelles activités (productrice, recyclage, réutilisation, rénovation, etc.) tant ces nouvelles perspectives apparaissent dévalorisantes et rétrogrades du point de vue des logiques commerciales et industrielles actuellement dominantes. Une transition technique et organisationnelle, par l'évolution de l'industrie de la construction vers les matériaux biosourcés, locaux et une prise en compte des enjeux du développement durable, ne peut avoir lieu que parallèlement à une évolution des cadres moraux de référence et des conventions sociales. Cela se traduit notamment par l'introduction de logiques d'action collective « territorialistes » dans les cadres de référence jugés pertinents dans la gouvernance et la planification de ces filières. La problématique de la thèse s'inscrit dans ce contexte et la section suivante vise à en préciser les enjeux et à poser une première formulation.

¹⁰³¹ Voir la brève du 4 juillet 2016 du pôle de l'association Synergile, « Perspectives pour les matériaux biosourcés en Guadeloupe », consulté le 09.09.16. : <http://www.synergile.fr/materiaux-biosources-guadeloupe.html>.

3. LE PROJET COMME INSTRUMENT DE REORGANISATION INDUSTRIELLE

La mise en place de filières locales des matériaux de construction biosourcés adaptées à chaque contexte territorial paraît être un outil possible et souhaitable de la transition technique et culturelle recherchée dans le secteur de la construction. Par quelles actions, quels moyens et quelles méthodes peut-on favoriser cette transition ? Dans la suite de l'enquête, nous faisons le choix de considérer le mode d'action « par projet » comme une méthode et un moyen d'intervention privilégié pour amener les changements socio-organisationnels, pratiques et institutionnels désirés. Aussi, nous présenterons dans cette section les raisons de ce choix ainsi que les conséquences scientifiques qu'elles impliquent pour notre recherche.

La contextualisation de notre recherche par l'usage des produits biosourcés enrichie la problématique générale de la thèse et permet de proposer des moyens concrets pour sa résolution par l'apport de réponses argumentées et convaincantes, issues de la recherche et terrain. Elle est nécessaire dans la mesure où, en connectant notre question de recherche¹⁰³² à un domaine d'activités (le domaine du bâtiment et le secteur de la construction), nous avons abordé une série d'enjeux qui questionnent les tendances sociales actuelles (la situation politique et environnementale du bâtiment) et proposent des pistes de solutions (la mise en place de filière locales de matériaux biosourcés). Or, dans le cadre d'une recherche constructiviste et pragmatique¹⁰³³, afin de répondre de manière satisfaisante à la question de recherche, nous ne pouvons-nous contenter de nous arrêter à l'évocation seule de ces enjeux, sous peine de rendre notre enquête insuffisante, parcellaire ou inconsistante. Il nous faut donc encore poursuivre l'effort d'approfondissement abductif du thème de l'action collective en faveur d'une transition écologique des sociétés industrielles déjà entrepris depuis le début de ce chapitre. A cette fin, il est nécessaire d'explorer les possibilités d'action pertinentes devant satisfaire à la fois à la demande sociale de résolution du problème politico-social de la transition écologique dans la bâtiment, et en même temps renseigner notre effort scientifique de modélisation de l'action collective dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale.

Ce resserrement de l'enquête à des problèmes sociaux et politiques d'actualité interroge les capacités d'action et les intentionnalités des organisations concernées par la

¹⁰³² Définie à la fin du Chapitre 1 et reprise dans la première section du présent Chapitre.

¹⁰³³ Nous définirons en détails le cadre épistémique constructiviste pragmatique ainsi que les règles spécifiques qu'il implique au début du Chapitre suivant.

résolution de ces problèmes (pouvoirs publics, entreprises, collectivités territoriales, citoyens et associations, *etc.*). Ainsi, il est attendu que la réponse à certaines questions pratiques (de l'ordre du « pourquoi ? » et du « comment ? » agir de manière pertinente ou adéquate face à ces problèmes, dans des situations particulières) nous permette de mieux comprendre les processus sociaux de transformation des logiques d'action collective dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale.

Pour répondre de manière satisfaisante à ce besoin de connaissance¹⁰³⁴, il nous faut connecter les enjeux politiques et environnementaux du domaine du bâtiment (et du secteur de la construction) avec des enjeux pratiques, relatifs aux capacités collectives d'action face à une demande de changement social et institutionnel. Le mode d'action par « projet » est une technique politique visant, entre autres, à provoquer un changement social. L'étude de ses usages et de ses enjeux pratiques pourrait donc nous renseigner sur les capacités collectives de changement social et institutionnel. Aussi, nous avons choisi dans cette dernière section de nous concentrer sur ce mode opératoire particulier car, de plus, il est largement diffusé dans le domaine de l'industrie de la construction, des politiques publiques ainsi que de l'écologie industrielle et territoriale. Par ailleurs, dans la mesure où il vise généralement à établir des connexions productives entre acteurs hétérogènes, ce mode d'action collective intègre les exigences de construction de compromis entre institutions ou cadres d'action différents. Toutefois, il diffère en partie de certains objectifs de cette recherche puisque ceux-ci visent à comprendre l'émergence de pratiques novatrices, potentiellement en rupture avec un certain « esprit du capitalisme », considéré comme générateur de pratiques sociales et économiques insoutenables¹⁰³⁵.

Face aux problèmes et aux enjeux qui nous préoccupent, l'exploration des conditions d'emploi du mode d'action collective par « projets » devrait donc permettre de mieux comprendre certaines modalités pratiques et enjeux de l'établissement de nouvelles pratiques et ensembles conceptuels valables, capables de transformer les institutions sociales dominantes dans la direction d'un développement durable. Nous entendons par là qu'il s'agit à la fois de mettre en lumière les relations de pouvoir à l'œuvre derrière la logique d'action collective « par projet », et en même temps de produire des connaissances utiles pour agir en faveur de transition dans les organisations, institutions et pratiques sociales nécessaires au développement durable des territoires. Comme nous l'évoquons dans le premier chapitre, nous adoptons là une posture stratégique, éthique et politique caractéristique de la pensée libérale et pragmatiste, puisque, comme l'écrit le philosophe John Dewey :

¹⁰³⁴ Dewey, John, *La quête de la certitude...op.cit.*, Paris : Gallimard, 2014, pp.54-57.

¹⁰³⁵ Buclet, Nicolas, *Le territoire, entre liberté et durabilité... op.cit.*, 2011.

« [dans le libéralisme] *il faut toujours que s'opère une synthèse entre l'ancien et le nouveau, afin que les valeurs de l'expérience passée deviennent des instruments au service des aspirations et des objectifs nouveaux* »¹⁰³⁶.

Le mode d'action par projet est particulièrement intéressant dans la mesure où il nous semble assez central au sein de l'ensemble des nouvelles technologies politiques de gouvernement. De la réglementation « classique »¹⁰³⁷ à la « nouvelle gouvernance négociée »¹⁰³⁸ en passant par l'éventail des techniques d'incitation économique, les politiques publiques agissent très largement dans le domaine du bâtiment et sur le secteur de la construction. Il serait illusoire de chercher à représenter dans son ensemble le dispositif institutionnel et politique qui les encadrent, non seulement du fait de la diversité des instruments politiques de régulation et d'encadrement en présence, mais aussi du fait de leur entrelacement à l'intérieur de pratiques administratives et politiques historiques qui structurent ces rapports¹⁰³⁹. Comme nous le montrions dans les chapitres précédents, la profonde recomposition du paysage institutionnel des organisations publiques au cours des trente dernières années a conduit à l'adoption de nouvelles « techniques » administratives, caractéristiques de cette forme de technologie politique qu'est le « management public ». Cette dernière se caractérise notamment par la recherche systématique de l'exercice d'un pouvoir « à distance »¹⁰⁴⁰ : sous couvert d'exercice d'une certaine liberté à s'engager dans des collaborations et des partenariats, les personnes et les organisations se trouvent assignées des responsabilités ; la généralisation de procédures délibératives, ouvertes, transparentes, interactives et d'accompagnement (synthétisée parfois dans le concept de « gouvernance ») entraîne une forme d'auto-surveillance et de contrôle à distance d'autorités tierces¹⁰⁴¹. Enfin, ce système de pensée érige l'organisation autonome des acteurs en des réseaux collaboratifs ou en des projets comme l'apanage du mode de vie et de travail moderne¹⁰⁴².

Comme nous pouvons le voir, le projet s'insère dans une technologie administrative et politique regroupant un ensemble de procédures, de croyances, de pratiques organisationnelles. Il est lui-même d'un usage très large et diffus. Il nous faut donc encore

¹⁰³⁶ Dewey, John, *op.cit.*, 2014, p.121.

¹⁰³⁷ Classique dans le sens où elle est le mode d'action statutaire et privilégié de l'administration étatique historique en France (sur cette dernière notion, voir Legendre, Pierre, *op.cit.*, 1992).

¹⁰³⁸ Lascoumes, Pierre, Le Galès, Patrick, « Introduction : L'action publique saisie par ses instruments », in Pierre Lascoumes, Pierre, Le Galès, Patrick, *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2005, p.30.

¹⁰³⁹ Pour une perspective plus historique, voir l'histoire administrative de Pierre Legendre présentée au Chapitre 2 (*cf.* Legendre, Pierre, *op.cit.*, 1992).

¹⁰⁴⁰ Epstein, Renaud, « Gouverner à distance. Quand l'Etat se retire des territoires », *Esprit*, Nov. 2005.

¹⁰⁴¹ Bezes, Philippe, *op.cit.*, 2012.

¹⁰⁴² Boltanski, Laurent, Chiapello, Eve, *op.cit.*, 2004.

resserrer notre champ d'exploration en nous concentrant sur les outils et les techniques d'action publique qui font de la restructuration de l'appareil industriel et de la transition environnementale des territoires des objets d'intervention interdépendants¹⁰⁴³. Dans ce travail de recherche, nous avons fait le choix de nous intéresser à certaines pratiques singulières du projet, dénommées « pilote », « démonstrateur », « innovateur ». Ces pratiques font de la promotion du changement social¹⁰⁴⁴, de l'innovation¹⁰⁴⁵ ainsi que de la « structuration » d'une série d'acteurs divers en des filières industrielles écologiques, des objectifs servant des intérêts et des projets politiques plus généraux, comme, ici, un projet de territoire, là, un projet économique et social, *etc.*. Ces projets sont eux-mêmes motivés par des considérations politiques multiples. Cet emboîtement dans des registres et des contextes de nature multiple n'est pas sans poser des problèmes pour la coordination des personnes et la conception de projets cohérents. Ainsi, pour ne prendre que deux contextes étudiés précédemment, nous pouvons considérer qu'une logique industrielle, ou une logique territoriale, structurent les mentalités et les pratiques selon des registres et des modalités d'action différents. Des divergences peuvent rejaillir à tout moment, et provoquer autant des disputes que des tentatives d'arrangement. Un enjeu important des projets novateurs réside dans la tentative de concilier des logiques différentes et d'en faire des sources fructueuses et complémentaires pour la recherche de solutions à des problèmes complexes visant, par exemple, à concilier des besoins d'efficacité avec un respect de la culture locale, et cela dans des situations incertaines et inattendues. La fonction « structurante » du projet se révèle alors dans sa capacité à faire de l'action collective une expérience suffisamment marquante et riche pour qu'elle favorise à la fois l'apprentissage de nouvelles pratiques professionnelles pertinentes, mais aussi la production d'artefacts (tels que des normes techniques, des ouvrages significatifs, des styles architecturaux vernaculaires, des nouveaux services) qui réorganisent les conventions en vigueur dans certains domaines et promeuvent des pratiques plus vertueuses du point de vue du développement durable.

La première sous-partie emprunte une perspective institutionnaliste et critique pour replacer le dispositif politique du « projet » dans son contexte historique et social, c'est-à-dire dans l'actualité de son développement dans l'espace social et politique français (3.1). La seconde sous-partie propose d'ouvrir la boîte noire du projet pour explorer ses

¹⁰⁴³ Ce mouvement est lui-même motivé par le besoin d'accéder à une identifications des principes épistémiques et pratiques à l'origine de la croyance que ces deux domaines pratiques peuvent être actionnables de concert, à partir de ce que Chris Argyris et Donald Schön appellent des « théories d'action » personnelles élaborées naturellement à partir des expériences ou de l'éducation (*cf.* Argyris, Chris, Schön, Donald, *Organizational Learning : A Theory of Action Perspective*, Reading : Addison-Wesley Publ., 1978).

¹⁰⁴⁴ Aurélien, Acquier, Franck, Aggeri, « Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE », *Revue française de gestion*, n° 180, 2007, p.139.

¹⁰⁴⁵ Bontems, Vincent Karim, « What does Innovation stand for?... » *op.cit.*, 2014, pp.39-57.

fonctionnements et interroger, dans une posture pragmatique, l'amélioration des dynamiques sociales d'action collectives à l'œuvre (3.2). Nous aboutissons dans une troisième sous-partie, à la problématique, constituée de plusieurs questions de niveaux théoriques différents (3.3). Elles relancent l'enquête en comportant d'ores et déjà, dans leur formulation et dans les choix qu'elles comportent, des pistes pour la suite du travail de recherche, présenté dans la seconde partie du présent mémoire¹⁰⁴⁶.

3.1. LE PROJET COMME DISPOSITIF D'ACTION COLLECTIVE

A la suite des arguments présentés dans le premier chapitre, le parti pris de cette étude est donc de considérer la transition dans les pratiques des collectifs comme un accroissement des capacités communes à concevoir des compromis logiques, opérationnels pour l'action collective, nécessaires pour affronter les enjeux écologiques contemporains. Dans le contexte des filières locales de matériaux biosourcés pour la construction durable, le changement dans les pratiques professionnelles et l'élaboration d'activités novatrices prend forme et se déploie de manière privilégiée au cours de projets, modes d'action dominants par exemple dans l'industrie de la construction ou encore dans le cas du montage de nouvelles structures productives. De plus, les activités concernées par les matériaux de construction biosourcés n'échappent pas à la tendance sociale générale de faire du travail coopératif en « mode projet » l'un des principaux instruments d'intervention sociale, notamment lors qu'il s'agit de transformer une situation donnée en une situation souhaitée. Examinons quelles sont les conséquences concrètes de la contextualisation de la question du changement social dans le moyen des « projets ». Rappelons que les projets dans l'éco-construction visent à promouvoir l'élaboration de pratiques novatrices, en référence à un cadre conventionnel hybride, celui de l'écologie industrielle et territoriale, et des procédures et activités qui engagent une diversité d'acteurs considérés comme « rationnels », retenus de par leurs compétences, statuts, valeurs.

Le concept de projet dans le management et les activités de construction

La notion de projet recouvre un ensemble riche et diversifié de sens possibles, dont nous retiendrons principalement deux acceptions¹⁰⁴⁷ : d'une part le projet en tant que cadre organisationnel d'un travail (notion managériale) et d'autre part le projet au sens plus

¹⁰⁴⁶ Dans les Chapitres 5, 6 et 8.

¹⁰⁴⁷ Boutinet, Jean-Pierre, *Anthropologie du projet*, Paris : PUF, 2015.

phénoménologique de la « projection » dans des activités et des futurs possibles en préalable de l'action (notion philosophique). Le mode d'action collective basé sur le « projet », et leurs doctrines managériales et philosophiques associées, ont connu un essor important depuis cinquante ans, au point que Luc Boltanski et Eve Chiapello ont identifié une « cité par projet » comme nouveau régime conventionnel d'action collective¹⁰⁴⁸. Cette découverte a des conséquences importantes pour la question qui nous intéresse, puisqu'elle montre en quoi l'organisation par « projets » est porteuse de valeurs, de cadres de pensée et de pratiques conventionnelles types. Mais avant de nous y intéresser, il nous faut tout d'abord faire un détour par le concept du « projet innovant », figure du projet à laquelle nous avons porté notre attention en tant qu'il s'agit d'un instrument crucial pour la structuration des filières locales de matériaux de construction biosourcés.

Ainsi, dans le secteur de la construction, le fonctionnement par projet fait partie intégrante des conventions sociales, administratives et techniques pour organiser les différentes opérations techniques et économiques d'une filière industrielle afin de réaliser des ouvrages d'art¹⁰⁴⁹. Plus généralement, ces projets s'inscrivent eux-mêmes dans les schémas d'aménagement de l'espace et les stratégies de développement durable territoriales définies dans le cadre de projets urbains ou de projets de territoires. Ces derniers reprennent cette même « logique du projet » à une échelle supérieure, suivant des considérations urbanistiques et politiques¹⁰⁵⁰. Dans le domaine agricole, à cause de la nature cyclique de la production, le « mode projet » n'est pas la forme organisationnelle dominante pour les actions collectives¹⁰⁵¹. Il est néanmoins souvent utilisé pour mettre en place de nouvelles pratiques culturelles ou de nouvelles organisations du travail. Plus généralement, il est considéré par convention dans le monde professionnel, et notamment dans la littérature managériale, qu'un projet est un travail qui n'est réalisé qu'une seule fois, visant à

¹⁰⁴⁸ Boltanski, Luc, Chiapello, Eve, *op.cit.*, 2004.

¹⁰⁴⁹ Voir par exemple la Loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrages publics et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite « Loi MOP », ainsi que le Code de la Construction et de l'Habitation (pour ce qui est du droit commun des ouvrages privés). Ce dernier définit respectivement les catégories d' « avant-projet » et de « projet (architectural) » en tant que documents qui servent à organiser les travaux. Ces éléments sont érigés en catégories conventionnelles communes servant de base pour l'ensemble des travaux de constructions. Ainsi, l'Article L111-2 stipule que : « *Quiconque désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation de construire doit faire appel à un architecte pour établir le projet architectural [...] Le projet architectural mentionné ci-dessus défini par des plans et document, décrits l'implantation des bâtiments, leur composition, leur organisation et l'expression de leur volume ainsi que le choix des matériaux et des couleurs* » (Article L111-2 du Code de la construction et de l'habitation, version en vigueur en mai 2018).

¹⁰⁵⁰ « *Le projet urbain comporte une série d'opérations emboîtées qui remontent au niveau décisionnel (planification stratégique) chargé d'articuler acteurs intéressés, techniques modélisées, compétences sollicitées* » (Choay, Françoise, Merlin, Pierre, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, 2^{ème} éd., Paris : PUF, 2009, p.729).

¹⁰⁵¹ Bertrand Hervieu, François Purseigle, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin, 2013.

transformer une situation donnée en une situation nouvelle de manière déterminante¹⁰⁵². Un projet génère généralement un besoin d'action et implique une série d'opérations cohérentes devant faire apparaître en fin de compte la situation souhaitée.

Ainsi, chaque projet serait singulier par nature, car chacun d'eux serait respectivement prévu pour n'être réalisé qu'une fois, et cela malgré les similarités entre projets différents, notamment en ce qui concerne les plans et les modalités opératoires qui sont parfois appliqués de manières identiques. Par exemple, la construction d'une usine de ouate de cellulose, qui est un isolant produit à partir de cartons recyclés, fait l'objet d'un « projet ». Celui-ci articule les différentes opérations selon un déroulement unique et singulier, quoi que standardisé selon des normes techniques et professionnelles. Au contraire, la production massive, par cette dernière usine, de grandes quantités de ouate de cellulose - un isolant cellulosique produit à partir de carton ou de papier usé - n'est pas un projet en soi. Au contraire, c'est une activité routinière en environnement fortement contrôlé qui peut s'apparenter à de la production de masse classique, organisée à partir d'un mode de réflexion et d'action collective « industriel ».

A un moment donné, cette dernière activité de production industrielle de matériaux isolants biosourcés peut être néanmoins engagée, dans un grand nombre de projets de construction en fournissant éventuellement des isolants pour la réalisation, ou la rénovation, de bâtiments. Chacun des projets apparaît alors comme une opération complexe et singulière, adaptée à chaque bâtiment ou à chaque usager, même si les matériaux employés sont généralement standardisés. Cette définition du projet comme travail singulier et limité¹⁰⁵³, par opposition à un travail industriel répétitif et systématique, est donc commode car elle établit une différence claire. Elle a cependant des limites. Les projets tendent en effet à s'industrialiser dans certains secteurs, notamment dans la construction¹⁰⁵⁴, à tel point qu'il

¹⁰⁵² La définition suivante apparaît par exemple particulièrement pertinente dans notre contexte. On y trouve en effet référence à la fois au projet d'ouvrage d'art, et en même temps la dimension très ouverte et potentiellement totalisante (cf. le passage que nous avons souligné) : « *Dans le passé, le terme projet désignait surtout la façon de s'organiser pour construire de grands ouvrages nécessitant d'importants moyens humains et matériels, tels que des bâtiments, des monuments ou des infrastructures. Aujourd'hui, la notion de projet s'applique également à toutes les actions inhabituelles et uniques qui vont transformer durablement l'entreprise, comme la création de nouveaux produits, la modification de l'organisation, la construction de nouveaux moyens de production ou encore l'organisation d'un événement important.* » (Corbel, Jean-Claude, *Management de projet*, troisième édition, Paris : Eyrolles, 2012, p.21). De là à considérer toutes formes d'organisations, y compris les collectivités territoriales, comme des entités devant partager le mode de fonctionnement des entreprises, il n'y a qu'un pas qui, comme nous le verrons dans les pages suivantes, a été aisément franchi dans les années 1990 avec le succès des doctrines néo-managériales de réforme de l'Etat.

¹⁰⁵³ Comme nous l'avons vu plus tôt, un seul projet n'a pas vocation à s'éterniser : il s'agit de transformer une situation donnée en une nouvelle situation (prévue, imaginée, projetée), selon une image bien définie, à l'aide de travaux et d'une action collective avec un début et une fin.

¹⁰⁵⁴ Comme nous avons pu le constater au cours de nos investigations, la production massive et systématique de bâtiments standardisés dans le cadre de certaines opérations peut être plus facilement rapprochée d'un travail encadré et décontextualisé, s'insérant dans une logique « industrielle » de production de masse et standardisée en

est parfois difficile de distinguer les projets d'une simple production massive, systématique et décontextualisée de bâtiments. Comme nous le verrons avec le cas d'étude du projet de maisons pilotes de Chanteloup-en-Brie¹⁰⁵⁵ (chapitres 5 et 6), s'inscrivent bien souvent dans les faits un entrelacement entre logiques industrielle et de projet. Les projets conçus visent à faire progresser le pan de l'industrialisation d'activités artisanales ou de niche. En parallèle, l'industrialisation des filières et le développement systématique de méthodes adaptatives encourage la multiplication des projets immobiliers et de rénovation, en fonction des singularités locales. Certains projets peuvent ainsi être reproduits de manière systématique par l'introduction de méthodes industrielles de travail, notamment lorsqu'il s'agit de produire en masse des bâtiments standardisés et à bas coût, comme dans le cas de pavillons de lotissement ou de certains immeubles d'appartements locatifs, par exemple, produits en masse. Ce type de phénomène de production de masse standardisée met ainsi à mal le principe de travail « singulier », individualisé, voire unique comme trait caractéristique d'un « projet » par rapport à une « activité » technique et industrielle plus banale.

La catégorie des projets pilotes, démonstrateurs et novateurs

Dans une perspective idéal-typique, la définition précédemment proposée d'un « projet » apparaît toutefois appropriée car elle insiste sur la singularité d'une opération (d'un travail de réalisation d'un plan) en fonction de besoins et de situations spécifiques à un contexte local donné, même si les moyens employés (méthodes, matériaux, techniques) apparaissent relativement standardisés et introduits de manière générique. Elle met ainsi l'accent sur une différence importante entre la logique industrielle et la logique des projets¹⁰⁵⁶. Cette dernière est en effet propice au développement de nouvelles techniques et qui ont des résultats inédits. Il existe ainsi des projets dont on peut revendiquer le caractère radicalement singulier ou novateur. Ces projets sont souvent qualifiés de « pilotes » lorsqu'ils sont les premiers d'une série de projets similaires et qu'ils visent à s'approprier ou à tester de nouvelles techniques. On les appelle également « projet démonstrateur » lorsqu'ils servent à démontrer et informer sur la possibilité d'une technique ou d'un résultat innovant. Projets « pilotes » et projets « démonstrateurs » visent tout autant à produire un résultat final

vertueuse d'un point de vue de l'efficacité productive, et qui n'est au final que peu souvent que peu contextualisée et adaptée, voir « singularisée », en fonction d'éléments du contexte du projet.

¹⁰⁵⁵ En attendant une présentation plus exhaustive de ce cas, nous renvoyons les lecteurs intéressés à un document synthétique et officielle de l'Etablissement Public d'Aménagement de Marne-le-Vallée, qui a géré le lancement du projet (consultée le 23.01.17.) : <http://www.epa-marnelavallee.fr/Actualites/EPAMARNE-lance-a-Chanteloup-en-Brie-une-operation-pilote-de-35-maisons-labellisees-Passiv-Haus-avec-Bouygues-Immobilier>.

¹⁰⁵⁶ En cela, le mode de travail « par projet » permet de répondre à la critique du manque d'authenticité, de la massification abusive, du manque d'adaptation et de singularité, généralement adressée à la logique (et au système) industriel (cf. Boltanski, Luc, Chiapello, Eve, *op.cit.*, 2011, p.587).

(construire un ouvrage d'art, tester une nouvelle pratique agricole, développer un nouveau produit, construire une nouvelle usine) qu'à avoir un effet « structurant » sur ces mêmes « acteurs » qui le mettent en œuvre (ou qui sont tout simplement impliqués, comme les consommateurs). En d'autres termes, ces projets (ré)organisent les relations entre les parties prenantes du projet, au cours du travail collectif nécessaire à la production d'un ouvrage ou de développement d'une technique souhaitée. Ils ne répondent donc pas seulement à un besoin matériel ou productif immédiat, mais se voient aussi attribués une fonction éminemment stratégique de provocation de changements dans les activités et les modes de fonctionnement, y compris lorsque ces activités futures sont des projets¹⁰⁵⁷.

En ce sens, les projets « pilotes », « démonstrateurs », et « innovateurs » sont des instruments de transformation des activités des acteurs qu'ils engagent (les travailleurs et les divers professionnels associés, les clients, les chercheurs). Ils peuvent aussi influencer un public plus large (de professionnels, d'utilisateurs, d'experts, d'élus) en attirant leur attention et en orientant les observateurs sur le registre moral ou esthétique de référence lorsqu'ils abordent un projet, un produit ou une activité donnée. Par exemple, un des projets « démonstrateurs » étudiés a eu pour finalité la production d'une maison du tourisme, pour la ville de Troyes, en plein cœur du centre-ville historique de cette ancienne cité médiévale. L'ouvrage se présente comme un bâtiment public à pans de bois et à murs en béton de chanvre (style champenois), intéressant par sa conciliation de performances généralement considérées comme antagonistes : il allie ainsi des qualités esthétiques et pratiques (pans de bois, grandes vitres, couleurs vives et chaleureuses, ascenseur, intérieur lumineux, poutres apparentes et pierre de taille-briques) avec des qualités techniques et environnementales (comportement thermique du bâtiment, matériaux locaux, méthodes traditionnelles et style local). Aussi, c'est un bâtiment « exemplaire », innovant, particulièrement visible de par son emplacement (situé idéalement, entre la place centrale de la ville et la principale rue touristique de la ville) ainsi que de par ses caractéristiques tant techniques (informations aux touristes, lieu de vente de produits locaux, internet et toilettes publiques) que patrimoniales (la maison troyenne typique qui accueille chaleureusement visiteurs et habitants). A ce titre, ce bâtiment « démonstrateur », particulièrement « exemplaire », traité parfois en véritable « vitrine » des nouvelles filières locales de la construction écologique, doit servir de référence pour les projets futurs et de faire-valoir en matière de développement durable.

De même, les démarches d'écologie industrielle et territoriale fonctionnent souvent sur un mode similaire au « projet novateur ». Il s'agit, en effet, d'organisations regroupant

¹⁰⁵⁷ Voir à ce sujet l'étude de l'association Constructions & Bioressources (C&B) à laquelle nous avons participé : Chirat, Marion, Le Corre, Régis, Rollin, Florian, Joubert, Jérémie, « Développer les filières locales pour la construction durable. Guides à destination des acteurs des territoires », *Réseau Rural Français*, Mars 2014.

des acteurs territoriaux (entreprises, administrations, politiques, associations, autres) de secteurs d'activités différents, afin de mettre en œuvre des actions se basant sur les principes de l'écologie industrielle de manière coopérative ¹⁰⁵⁸. Les interventions singulières qui sont conçues au cours du processus de travail collectif prennent généralement la forme de projets : projets d'étude du métabolisme territoriale, d'échanges d'informations, de synergies eco-industrielles (de substitution ou de mutualisation), d'éco-conception ou de management environnemental, entre autres. Les démarches d'écologie industrielle et territoriale apparaissent alors comme des plateformes de mise en proximité des acteurs territoriaux et de lancement coordonné de projets limités dans le temps et en moyens ¹⁰⁵⁹. Dans ce cadre, les projets éco-industriels se rapprochent parfois de « projets novateurs », puisqu'il s'agit notamment de trouver des solutions qui satisfont de manière ingénieuse aux intérêts singuliers des divers acteurs engagés dans le projet, tout en répondant à des besoins supérieurs communs (tels que la protection et la réparation de l'environnement). Les démarches d'écologie industrielle intègrent ainsi, au moins en partie ¹⁰⁶⁰, la logique de projet, notamment dans la mesure où les bénéfices multiples des projets (aussi bien sur le plan purement technique et commercial que de l'image de marque ou de l'emploi local) sont découverts « chemin faisant », au fil de l'action ¹⁰⁶¹. Si une certaine représentation du résultat final est en effet nécessaire, l'« innovation » résulte en partie de l'adaptation de l'action face aux incertitudes, aux singularités et à la nouveauté des opérations projetées. Comme nous le verrons, notamment dans le sixième chapitre, c'est le cas dans nombre de projets locaux visant à développer les filières locales de matériaux de construction biosourcés. Il s'agit en effet d'une progression collective où les finalités et les moyens peuvent être discutées et renégociées « au fil de l'eau » dans le cadre de la « gouvernance » du projet.

Le monde du projet comme mode de coordination privilégié pour l'action publique

Le « projet novateur », qui vise au départ le développement de nouveaux produits, d'infrastructures techniques, de savoir-faire, de techniques ou de méthodes ¹⁰⁶², peut aussi

¹⁰⁵⁸ Voir Buclet, Nicolas (coord.), *ARPEGE... op.cit.*, mars 2009.

¹⁰⁵⁹ Les démarches d'écologie industrielle et territoriale ont en effet vocation à trouver un financement continu (des adhésions par exemple) et une structure institutionnelle (une personnalité juridique), ce qui leur assure une certaine stabilité minimum (cf. Brulot, Sabrina, *op.cit.*, 2009, p.262-263)

¹⁰⁶⁰ Notamment au tout début, avant que la démarche ne se pérennise.

¹⁰⁶¹ Chertow, Marian, *op.cit.*, 2007.

¹⁰⁶² Comme le notait déjà Jean-Pierre Boutinet en 1992 : « *La gestion par projet se veut être un mode original de gouvernement qui vise à déterminer les meilleures conditions dans l'implantation d'une innovation au sein d'un ensemble organisationnel, qu'il s'agisse d'une innovation technologique, d'une innovation comptable, d'une innovation sociale... Au lieu de faire transiter l'innovation en cause par la hiérarchie, on la confie directement à une équipe autonome, qui aura la plus large latitude pour intégrer cette innovation aux secteurs concernés de l'entreprises.* » (Boutinet, Jean-Pierre, *Anthropologie du projet*, 2^{ème} éd., Paris : PUF, 1992, p.196).

être utilisé comme un instrument pour mobiliser les forces sociales, réunir des communautés d'intérêts et transformer les organisations sociales d'un territoire¹⁰⁶³. Dans cette perspective, les organisations gagnent à être considérées à deux niveaux :

- celui de l'acteur territorial : organisation humaine structurée autour d'une entité juridique dotée de personnalité morale et ancrée spatialement (une entreprise, établissement public, association, etc.)
- celui des « réseaux d'acteurs » : dites « organisations molles », comme les filières, les cercles, et les milieux sociaux divers, ils sont constitués par le réseau des personnes interdépendantes selon des chaînes, des nœuds et des groupes¹⁰⁶⁴.

La fonction de « structuration » des organisations intéresse fortement les acteurs publics désireux de transformer les configurations socio-économiques d'un territoire ou d'un secteur d'activité. Le projet novateur-structurant constitue ainsi un instrument ¹⁰⁶⁵ d'intervention aux effets potentiels importants¹⁰⁶⁶ qui a aussi l'avantage d'une mise en œuvre aisée pour les acteurs publics¹⁰⁶⁷. Si son utilisation comme mode d'intervention publique dans les secteurs de l'urbanisme et de la construction est avérée dès les années 1960¹⁰⁶⁸, la généralisation du modèle organisationnel du projet à tous les domaines d'activités – et en particulier l'industrie - a rétroagi ensuite sur l'aménagement du territoire, à tel point que les « projets urbains » et les « projets de territoire » sont devenus des instruments importants de

¹⁰⁶³ Gilles Pinson écrit ainsi à propos du « projet urbain » (mais cela peut être étendu, comme nous le verrons, aux projets de développement de filières locales): « *le projet vise autant à mobiliser les acteurs, groupes et institutions urbains et à constituer la ville en acteur collectif qu'à l'organiser spatialement. Enfin, et ceci est lié à cet objectif de mobilisation sociale, les projets sont caractérisés par des modes d'action interactionnistes, négociés et incrémentaux, ces dispositions étant conçues par ceux qui les mettent en œuvre comme le meilleur moyen de pallier la pluralisation des systèmes d'acteurs urbains, la dispersion des ressources, et d'assurer un niveau de mobilisation constant de l'acteur collectif urbain face à un environnement changeant.* » (Pinson, Gilles, « Projets de ville et gouvernance urbaine. Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes », *Revue française de science politique*, Vol.56, N°4, 2006, p.621).

¹⁰⁶⁴ Cf. March, James, Simon, Herbert, *Organizations*, 2ème Ed., Paris: Dunod, 1999.

¹⁰⁶⁵ Depuis 15 années environ, de nombreux travaux entreprennent l'étude des modalités de « gouvernement par les instruments ». Deux auteurs majeurs de ce courant indiquent ainsi : « *Un instrument d'action publique constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur* » (Lascoumes, Pierre, Le Galès, Patrick, *op.cit.*, 2005, p.31).

¹⁰⁶⁶ Nous reviendrons à plusieurs reprises lors de notre démonstration dans la seconde partie de la présente thèse sur les techniques de projets et le rôle structurant des « projets novateurs », notamment dans le Chapitre 6 : les projets sont omniprésents à tous niveaux d'action publique, du national où ils permettent à des professionnels de tout le pays de se rencontrer et de travailler ensemble, jusqu'à l'échelle locale où il va permettre à des artisans de sortir de leurs routines pour non seulement coopérer avec des ingénieurs, mais aussi simplement prendre plus de temps pour discuter, parler de leur travail et capitaliser les connaissances pour d'autres personnes.

¹⁰⁶⁷ Voir pour s'en convaincre la fiche n°3 du document Chirat, Marion, *et al.*, *op.cit.*, 2014.

¹⁰⁶⁸ La planification qui primait officiellement à l'époque dans les modes d'intervention sur la ville ne laissait pas moins largement la place aux « projets », qu'ils soient d'origine privée, appuyés ou initiés par des régies publiques (RATP, SNCF, Renault, Caisse des Dépôts, et d'autres) ou directement par les services de l'Etat (Ministère de l'équipement...) notamment pour les infrastructures déterminantes du tissu urbain (cf. Rocayolo, Marcel (dir.), *Histoire de la France urbaine, tome 5 : La ville aujourd'hui, croissance urbaine et crise du citoyen*, Paris : Seuil, 1985, pp.74-131).

« gouvernance » des territoires ¹⁰⁶⁹. Ces derniers projets dénotent d'une volonté de renouvellement des formes d'exercice du pouvoir (de transformation) sur l'espace et sur les communautés, face au tarissement des ressources politiques et économiques allouées, aux critiques de l'autorité des aménageurs et à une multiplication des acteurs et des logiques d'action valides en compétition dans ces domaines¹⁰⁷⁰.

Les projets font ainsi l'objet d'une « gestion », d'un « pilotage » ou d'une « conduite », par une « gouvernance » permettant une co-construction transversale de la « stratégie » au « fil de l'eau » ou « chemin faisant ». L'emploi de ces termes clés manifeste bien plus que le seul développement d'un vocabulaire propre et de savoirs techniques nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'instrument « projet ». En effet, comme l'indique Pierre Lascoumes, à la suite de Michel Foucault :

*« L'instrumentation de l'action publique est aussi révélatrice d'une théorisation du rapport gouvernant/gouverné. Chaque instrument est une forme condensée de gouvernementalité, c'est-à-dire d'un savoir sur l'exercice du pouvoir social. [...] L'instrumentation est dans ce sens une activité gouvernementale spécifique reposant sur des théorisations (implicites ou explicites) des rapports politiques et du rapport à la société. Elle est également un indicateur des problèmes de régulation que l'action publique s'efforce de résoudre. »*¹⁰⁷¹

Aussi, le mode d'intervention et d'organisation « par projet » s'inscrit dans la boîte à outil « néo-managériale » aux côtés d'une variété d'instruments : le groupe des techniques d'appel à projet (appel d'offres, appel à manifestation d'intérêt, concours et marchés publics, etc.), les différentes formes de partenariat public-privé (Contrat de Partenariat, Concession de service, etc.), les structures de gouvernance (comité de pilotage, comité de surveillance, comité technique, concertation, consultation...). Comme nous l'évoquions déjà dans le second chapitre au sujet des évolutions récentes de la politique industrielle, ces différents éléments sont souvent mis en œuvre de concert et manifestent ainsi une volonté de contrôler à distance les changements sociaux locaux. La généralisation du « néo-management public » serait ainsi porteuse d'une certaine idée de l'action politique ainsi que d'un certain modèle de

¹⁰⁶⁹ Pinson, Gilles, « Chapitre 5 : Le projet urbain comme instrument d'action publique », in Lascoumes, Pierre, Le Galès, Patrick, *op.cit.*, 2005, pp.199-233 ; Melot, Romain, « De la gestion des espaces au projet de territoire : les enjeux politiques d'un changement de paradigme juridique », *L'Année sociologique*, Vol.59, 2009, pp.177-199.

¹⁰⁷⁰ Epstein, Renaud, « Différenciation territoriale ou libre conformation ? Les effets infranationaux des réformes néomanagériales de l'Etat français », *Working papers du Programme Villes & territoires*, Paris, Sciences Po, n°2, 2010, consulté en ligne le 18.08.16. : <http://blogs.sciences-po.fr/recherche-villes/category/les-publications/les-cahiers-de-recherche-du-pole-ville/page/5/>.

¹⁰⁷¹ Lascoumes, Pierre, « La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique*, N°13-14, 2004, pp.9-10 (consulté en ligne le 13.02.13.): <http://leportique.revues.org/index625.html>.

l'Etat « stratège »¹⁰⁷², « mobilisateur » et se contentant principalement d'organiser les forces sociales locales au lieu d'intervenir directement¹⁰⁷³.

Utiliser le mode d'action collective par projet pour construire des compromis

Mais quelles fins, registres de valeurs et de connaissances communes justifient la construction de compromis? Les travaux de Luc Boltanski et Eve Chiapello mettent en perspective les changements dans l'instrumentation de l'action publique avec une histoire des évolutions du management et du régime économique et social capitaliste depuis la seconde guerre mondiale. Ils indiquent que la montée des nouveaux concepts et nouvelles pratiques gestionnaires résulte notamment de la volonté de répondre à certaines critiques leur reprochant d'employer des modèles de gestion industrielle, notamment inspirées du fordisme et taylorisme. L'émergence d'un nouveau registre conventionnel « connexionniste », basé sur la figure du « projet », résulterait notamment de l'adoption d'un ensemble cohérents de nouvelles pratiques de production, de nouveaux modèles de travail et d'organisation des personnes, de registres de valeurs et de principes d'action visant à permettre une forme de coordination sociale à la fois efficace et flexible. Comme nous l'évoquions déjà dans le premier chapitre, la « cité par projet » résulte d'une tentative de recomposition des modes de travail sur le modèle d'un réseau, caractérisée par l'externalisation des fonctions « support » des organisations et la mobilisation aisée de capitaux et de ressources humaines capables de s'adapter à chaque projet.

Plutôt que de viser l'efficacité (caractéristique de la cité industrielle) ou l'entretien d'un espace commun (comme dans une possible cité territoriale émergente), la cité par projet fait de l'élément « activité » des personnes le commun dénominateur de jugement (principe d'équivalence), ce qui permet de mettre en équivalence travail salarié-engagement bénévolé-passion personnelle. La composition de ces activités offre à la personne d'établir des connexions diverses et nombreuses en s'insérant dans des réseaux différents (avec des configurations conventionnelles différentes), ce qui lui permet de ne jamais être à court de projet. La promotion d'une plus grande autonomie (comprendre liberté et responsabilisation)

¹⁰⁷² Pour Gilles Bézès, le concept d'« Etat stratège » serait l'équivalent français de « l'Etat manager » anglo-saxon. Ce concept a été introduit par le Commissariat Général au Plan en 1993 par le rapport « Pour un État stratège garant de l'intérêt général ») et il se caractérise par : « la séparation nette entre les fonctions de stratégie, de pilotage et de contrôle et les fonctions opérationnelles de mise en œuvre et d'exécution ; la fragmentation des grandes bureaucraties verticales en unités administratives autonomes (éventuellement sous formes d'agences) autour de grandes "politiques publiques" ; la transformation de la structure hiérarchique de l'administration en renforçant les responsabilités et l'autonomie des gestionnaires en charge de la mise en œuvre de l'action de l'État, désormais engagés à la réalisation d'objectifs et de résultats dans le cadre de "contrats". » (Bezes, Gilles, *op.cit.*, 2005, pp.431-450).

¹⁰⁷³ Lascoumes, Pierre, Le Galès, Patrick, *op.cit.*, 2005.

des personnes et des équipes, la valorisation de la flexibilité et de l'opportunisme au détriment de la sécurité (ce qui amène au thème de la recherche, qu'elle s'exerce en « confiance »), la valorisation de la réactivité, de la fluidité et de la facilité de contact, la recherche de partenariats et de collaboration « volontaires », sont autant d'attitudes et de caractéristiques valorisées dans ce contexte. En effet, dans la cité par projet, la grandeur d'une personne ou d'une entité collective est liée à sa capacité à faire perdurer les relations créées par le projet au-delà de l'horizon du projet¹⁰⁷⁴.

« C'est précisément parce que le projet a une forme transitoire qu'il est ajusté à un monde en réseau : la succession des projets, en multipliant les connexions et en faisant proliférer les liens, a pour effet d'étendre le réseau » écrivent Luc Boltanski et Eve Chiapello¹⁰⁷⁵.

Aussi, la forme type de bien commun propre à ce monde consiste à chercher collectivement à étendre le réseau des relations vers de nouvelles organisations destinées à faire que tous les membres soient gagnants et maintiennent ainsi une activité, et garantissent la circulation des choses (personnes, ressources, capitaux, informations), facilitant l'adaptation de ses membres (flexibilité, plasticité, réorganisation) pour favoriser les collaborations et la mobilisation des personnes et des capitaux.

Comme nous pouvons le voir, la fonction d'organisation d'un réseau d'acteurs par le projet est déjà contenue dans le registre éthique et moral propre à la cité par projet. Il n'est pas surprenant qu'au cours de nos observations personnelles ainsi que des entretiens que nous avons menés¹⁰⁷⁶, un grand nombre de témoignages indiquent que la capacité « structurante » est un enjeu essentiel dans les « projets novateurs ». Autant dire alors que le présent travail, dès lors qu'il adopte le vocabulaire et les formes de raisonnement conventionnelles de ce système de pensée, contribue aussi indirectement à son entretien et à son développement. Ce faisant, il donne aussi des pistes sur les moyens critiques et les pratiques pouvant permettre éventuellement de « détourner » le « projet » pour en faire un moyen pour élaborer, véhiculer et étendre des pratiques et des principes d'action plus aptes à la transition environnementale¹⁰⁷⁷. En effet, le projet porte en lui une volonté de compromis :

¹⁰⁷⁴ *Ibid.*, p.196.

¹⁰⁷⁵ *Ibid.*, p.181.

¹⁰⁷⁶ Nous avons ainsi mené de nombreux entretiens auprès de personnes concernées par le montage de filières de matériaux biosourcés, ainsi que plusieurs mois d'observations participantes avec des consultants spécialisés dans ce domaine. Nous reviendrons largement et en détail sur ces « terrains » dans la seconde section du prochain chapitre.

¹⁰⁷⁷ Comme évoqué dans le premier chapitre.

« La notion de "projet", au sens où nous l'entendons ici, peut donc être comprise comme une formation de compromis entre des exigences qui se présentent a priori comme antagonistes : celles découlant de la représentation en réseau et celles inhérentes au dessein de se doter d'une forme permettant de porter des jugements et de générer des ordres justifiés. Sur le tissu sans couture du réseau, les projets dessinent, en effet, une multitude de mini-espaces de calcul à l'intérieur desquels des ordres peuvent être engendrés et justifiés. »¹⁰⁷⁸

Nous arrivons à un premier ensemble d'hypothèses concernant le processus de transition dans l'économie des conventions sociales par les projets novateurs. Ces hypothèses portent en elles autant de pistes pouvant être explorées et mises à l'épreuve dans la suite de notre recherche. Étudier la capacité organisatrice et innovatrice du « projet » implique l'explication des raisons qui président à la construction des ordres locaux. Considérée sous un angle pragmatique, il s'agit de comprendre comment les projets peuvent être utilisés pour produire des compromis (frayer, activer ou entretenir des agencements hybrides pertinents ou des compromis équitables) entre une logique industrielle et une logique territoriale, avec des conséquences tangibles (ouvrages d'arts, technologies, usines) et culturelles (modes de vie et d'habitat, appropriation des lieux) plus vertueuses (c'est-à-dire plus grandes) d'un point de vue du développement durable du territoire (référentiel hybride, comme nous l'avons vu). En outre, la « logique du réseau » valorise la diffusion d'innovations, d'idées et de savoir-faire nouveaux, généralement à travers des projets suivants. Cette diffusion permet d'étendre et d'organiser le réseau. Dans l'idéal, il ne faudrait donc pas seulement chercher à comprendre comment les compromis peuvent effectivement être frayés et entraîner des innovations locales adéquates, mais aussi comment ces compromis effectifs – qui se traduisent en ordres locaux, c'est-à-dire en actions collectives efficaces – sont protégés et véhiculés à travers la logique de réseau au-delà de l'horizon du seul projet dans lequel ils ont pris forme jusqu'à devenir des pratiques industrielles et des solutions courantes, habituelles et largement reconnues dans un secteur industriel et/ou sur un territoire donné.

Maintenant que nous avons situé de manière critique le contexte d'usage et les enjeux généraux du dispositif du « projet innovant », nous proposons d'ouvrir, en quelque sorte, la boîte noire conceptuelle du projet en tant qu'organisation sociale, afin de délimiter les fonctionnements considérés dans la pratique que dans la littérature savante comme essentiels pour le développement de capacités d'action collective. Du point de vue de l'enquête pragmatique et de la modélisation systémique, ouvrir la « boîte noire » du projet novateur revient ainsi à chercher, non plus seulement à décrire ou expliquer, mais aussi à

¹⁰⁷⁸ Boltanski, Luc, Chiapello, Eve, *op.cit.*, 2004, p.173.

comprendre les enjeux de l'action collective dans sa complexité, en adoptant, par exemple, le vocabulaire et certaines croyances spécifiques aux managers de projet.

3.2. LE PROJET, LIEU DE CONTROVERSES ET D'APPRENTISSAGE COLLECTIF

Le projet s'appuie sur des conventions sociales pour fonctionner : des conventions propres à la « cité du projet », mais aussi éventuellement des conventions tierces. Il est généralement considéré que la réalisation d'un ouvrage doit faire l'objet d'une définition ingénieuse, puis d'une programmation des tâches à mêmes de permettre la production effective du changement souhaité. Or, dès lors qu'on fait appel à une planification, des méthodologies, un outillage efficace ainsi qu'une répartition des rôles dans le but de produire cette chose commune, il est possible d'envisager que la dynamique d'action collective entre dans une logique industrielle. Ainsi, dans le cadre d'un projet immobilier, les spécifications techniques des différents « lots » (charpente, maçonnerie, plomberie, électricité, *etc.*) sont des conventions sociales technico-commerciales qui permettent de contrôler et de coordonner le travail, dans le cadre d'un plan dit « projet architectural ». Le Maître d'ouvrage (commanditaire) vérifie que le Maître d'œuvre (chargé du pilotage des opérations des différents corps de métiers engagés) organise les opérations conformément au plan des concepteurs (architecte, paysagiste, génie civil, urbanisme). Dans cette logique, l'introduction par le maître d'ouvrage, ou par une source de contraintes extérieures (normes, lois, règlements, *etc.*), de considérations environnementales bien spécifiques dans les projets, telles que la réduction des nuisances du chantier, la réduction des gaspillages, un style et des méthodes de construction vernaculaires, se traduit simplement par l'ajout de nouvelles « contraintes » pour l'ingénierie de planification des opérations. En théorie et en pratique, ce modèle de gestion industrielle, n'apparaît pas pertinent lorsqu'il s'agit de projets novateurs, justifiés dans un contexte de « cité par projet ». En effet, dans ces derniers projets, les compétences ne sont pas encore acquises et la forme des opérations à réaliser doit nécessairement évoluer au fil de l'avancée du projet. Ainsi, face à la complexité d'un tel projet, c'est-à-dire face à l'incertitude radicale et à l'impossibilité de prévoir toutes les opérations et les événements à venir, la seule introduction d'une stratégie « agile » (évolutive, tâtonnante) ou de plus d'expertise (consultant ou assistance à la maîtrise d'ouvrage) est insuffisante.

Une gouvernance pluraliste du projet (in)novateur

La complexité d'une telle démarche de projet invite à dépasser l'unique usage d'une « logique industrielle » en matière de coordination et de justification de l'action collective, et elle conduit à envisager l'articulation de plusieurs logiques d'action grâce à une « gouvernance » de projet pluraliste et évolutive. Les travaux de Marie-José Avenier et de ses collègues¹⁰⁷⁹ sur les « démarches-projets » dans le secteur du bâtiment et la gestion des espaces ruraux¹⁰⁸⁰, ont mis en évidence l'intérêt d'adopter de manière combinée un dispositif de gouvernance ouverte et d'une stratégie de projet « tâtonnante » se déployant « chemin-faisant »¹⁰⁸¹. Une synthèse est amenée par la méthode de « Co-pilotage de projets co-conçus ». Elle se caractérise par une gestion de projet « ouverte » sur trois plans : une construction collective de représentations partagées au sein de l'équipe projet (sur les finalités du projet et la forme de l'ouvrage notamment), des temps forts de décision ouverts à toutes les personnes intéressées et qui permettent l'expression des différends, des principes d'actions généraux co-définis (sur les modalités d'interaction et d'adaptations mutuelles, procédures de délibération et d'écoute, *etc.*). Sans entrer dans le détail des techniques de gestion de projet, nous voulons souligner ici que la gouvernance « ouverte » et l'adoption d'une stratégie tâtonnante mettent en jeu des acteurs avec des rôles et des actions pertinentes dans des « mondes communs » différents¹⁰⁸². Par exemple, l'appel à une plus grande prise en compte du « public » dans une opération de conception d'un bâtiment public, par l'inclusion d'un comité d'« usagers » dans la gouvernance du processus de sélection des projets en

¹⁰⁷⁹ Ces études menées dans les années 1990 nous semblent encore pertinentes, tant les méthodes et pratiques conventionnelles décrites alors sont encore d'actualité. Comme nous l'évoquions déjà par ailleurs, les pratiques de « démarche-projet » sont présentes dans de nombreux domaines et secteurs d'activité, y compris le monde agricole ou le monde industriel (*cf.* Figure 8). Les études mentionnées se trouvent dans les chapitres 10, 11 et 12 de l'ouvrage : *La stratégie « Chemin Faisant »*, coordonné par Marie-José Avenier (Paris : Economica, 1999). Le chapitre 10 porte sur la « démarche-projet » dans le secteur du bâtiment, avec l'étude d'une opération de logement social (Avenier, Marie-José, « Stratégie tâtonnante et démarche projet : une modalité née dans le contexte des opérations de construction-publique », pp.269-297). Le chapitre 11 porte sur les projets de gestion des espaces ruraux visant à prévenir les incendies de forêt (Couix, Natalie, « Le co-pilotage de projets co-conçus dans un contexte de gestion de l'espace en milieu rural », *ibid.*, pp.299-324). Le chapitre 12 développe un propos similaire en étudiant des transformations dans le management stratégique, et notamment l'implantation d'une stratégie multi-niveaux, des pratiques de dialogues, une décentralisation de nombreuses fonctions, dans le contexte d'une grande entreprises industrielle, EDF (Nourry, Laetitia, Nahon, Claude, « De la complexité d'initier et faire vivre des actions stratégiques co-construites et co-pilotées », *ibid.*, pp.325-352).

¹⁰⁸⁰ Les trois cas d'études dans l'ouvrage *La Stratégie Chemin Faisant (Ibid.)* montrent la pertinence du modèle de la « stratégie chemin faisant » et des méthodes de gouvernance « ouvertes » proposées dans les domaines correspondant à ceux qui intéressent les projets de filières locales de la construction biosourcée (*cf.* Figure 8) : les projets de construction, les projets de gestion de l'espace rural, les projets de réorganisation industrielle d'un grand groupe.

¹⁰⁸¹ Une stratégie « chemin faisant » est définie de manière générique comme un travail de réflexion et de définition collective des finalités (vision) en fonction des moyens, des moyens en fonction des fins, dans l'action et de manière continue tout au long d'un projet ou d'une activité, et cela aux différents niveaux opérationnels et hiérarchiques (globaux et locaux), et entre ces différents niveaux (*ibid.*, pp.16-24).

¹⁰⁸² *Ibid.*, pp.16-27.

compétition par exemple, peut trouver une justification dans un compromis entre cité marchande et cité civique, frayé par la doctrine du « service public ». De même, une opération visant à réaliser un bâtiment particulièrement « représentatif » d'une région ou d'une ville, comme celui de la maison du tourisme de Troyes précédemment évoqué, doit intégrer un souci de « représentativité » « locale » (cité civique et cité territoriale) tant dans sa conception que dans son déroulement « chemin faisant »: représentativité du paysage urbain et des traditions architecturales, prise en compte de l'avis d'associations de quartier, sélection de matériaux locaux nobles, de techniques constructives vernaculaires et d'entreprises à l'identité locale affirmée, *etc.*

Ces articulations entre régimes conventionnels ne sont pas sans générer des tensions, non seulement au cours des délibérations, mais aussi dans le respect de procédures et de fonctionnements institutionnelles différents, chères aux différents acteurs. Ainsi, la coordination entre le processus délibératif du conseil municipal de Troyes et le processus de conception réalisé par les fonctionnaires municipaux peut être délicate et problématique de chacun des points de vue respectifs. Comme l'illustre cet exemple, les fonctionnaires en charge du montage de l'opération et les élus qui prennent la responsabilité de la commande peuvent ainsi avoir intérêt ensemble à la réussite du projet, car ils en retireront tous des bénéfices (politiques, techniques, de carrière). En même temps, ces acteurs possèdent des finalités (ou des visions) potentiellement différentes. Pour les élus et les personnels politiques, il faut que l'opération soit représentative du territoire, de sa culture et de sa population, de telle manière qu'elle recueille un soutien des forces politiques et électorales locales (association de quartier, syndicat des commerçants, *etc.*). Les fonctionnaires et techniciens municipaux sont attachés en premier lieu à la réussite technique du projet aux fins que l'ouvrage réponde au besoin d'infrastructures adaptées permettant aux services de « remplir leur mission ». Les deux types d'acteurs se réfèrent ainsi à des registres de valeurs situés dans des « mondes » différents (le monde civique, le monde industriel). Tout en souhaitant la construction d'une maison du tourisme, ils posent des finalités différentes pour l'ouvrage final, ce qui les conduit à concevoir différemment les priorités, le déroulement et les résultats du projet.

Comme nous le verrons dans le sixième chapitre, des situations comparables existent dans les projets qui visent à développer la production de matériaux biosourcés en « amont » de filière. En pratique, ces situations sont bien plus complexes, notamment parce que les finalités d'un projet et les motifs d'engagement des différentes parties sont généralement multiples, diversifiés, hybrides, et qu'ils peuvent évoluer. Nous voulons simplement souligner ici qu'il est possible de considérer l'existence de situations où, dans un même projet dans

lequel plusieurs acteurs différents sont engagés, les intentions concernant les finalités du projet dans son ensemble peuvent diverger, puis converger (et inversement). Dans ce cas, afin de rester engagés dans l'action collective, les différents acteurs doivent nécessairement avoir une raison de participer, qu'il s'agisse d'une habitude (routine, tradition), d'une croyance dans la vertu extraordinaire d'une entité qu'il faudrait suivre (personne, organisation), ou de la croyance « rationnelle » qu'un intérêt peut être retiré de la participation dans le projet, en fonction de finalités propres et singulières choisies¹⁰⁸³. Il est donc possible d'opérer ici un rapprochement avec les théories de l'action collective et les modèles de la rationalité déjà mentionnés dans notre premier chapitre.

Un engagement dans l'action collective à plusieurs niveaux

L'engagement de personnes et d'organisations dans une action collective complexe, c'est-à-dire qui tente d'articuler plusieurs registres d'action, est un enjeu pratique important de la gouvernance d'un projet novateur. Le choix d'un mode « abductif » de raisonnement nous oblige à avancer d'ores et déjà un certain nombre de catégories opératoires pour comprendre les mécanismes d'engagement dans l'action collective et les conditions d'articulation entre acteurs divers. A ce stade de l'enquête, ces catégories ne sont encore que des hypothèses légitimées par une réflexion sur les modèles savants existants. Elles doivent surtout permettre de formuler un certain nombre de questionnements pour orienter la suite de nos recherches, et ainsi illustrer éventuellement leur adéquation.

Dans notre premier chapitre, nous montrions que le modèle idéal-typique proposé par la théorie de l'action collective de Mancur Olson présente l'engagement individuel dans une action collective comme essentiellement motivé par la perspective de retirer certains bénéfices, en fonction d'intérêts individuels, c'est-à-dire dépendant en tant que cette action contribue à la satisfaction personnelle ou à la réalisation d'intentions. Nous avons vu par ailleurs que ce modèle, s'il permet d'expliquer de nombreuses situations, est insuffisant pour comprendre certains comportements dès lors que ces derniers sont motivés (ou sont justifiés) par quelques principes moraux, par des règles génériques d'action ou encore une certaine conception de la justice. Le modèle de la rationalité « en valeur », classique en sociologie et en science politique, permet de lier les actions individuelles et les croyances sociales collectives, en attirant l'attention sur les institutions sociales en tant que génératrices de règles communes de coordination (conventions sociales). Dans ce domaine, le modèle des « économies de grandeur » et des « cités » de Luc Boltanski et Laurent Thévenot apporte un

¹⁰⁸³ Weber, Max, *op.cit.*, orig. 1921, 2004.

éclairage particulièrement convaincant sur les formes de références morales communes (les valeurs et principes institutionnalisés) ainsi que sur les mécanismes de coordination concernant l'évaluation ou le jugement tel qu'il s'opère entre plusieurs individus.

Ces deux modèles proposent donc des conceptions différentes des déterminants de l'engagement individuel de personnes (ou d'organisations) dans l'action collective : dans le premier modèle, il s'agit de motifs purement personnels (intérêt) tandis que dans le second, il est plutôt question des justifications que les personnes donnent de leurs actions (ou de leur jugement) en fonction de valeurs supérieures (des conceptions du « bien commun »). Le modèle de la rationalité procédurale proposé par Herbert Simon permet de comprendre les conditions d'articulation entre ces deux niveaux éthiques et pratiques. En faisant primer notamment les conditions propres à la situation (l'expérience singulière) dans laquelle se trouve un individu (et ses contraintes de temps, d'énergie, de réflexion), ainsi que les capacités d'action (computationnelles, économiques, de savoir-faire) en fonction de valeurs et d'intentions propres à la personne, ce modèle dessine une image pluraliste de l'individu. Ainsi, une personne peut former des objectifs personnels en fonction de valeurs et d'expériences propres, puis elle peut ensuite œuvrer de manière « rationnelle » à les atteindre, puis reformuler respectivement ses objectifs ou encore améliorer ses propres capacités à agir.

Un complément à ce modèle est apporté par Laurent Thévenot ¹⁰⁸⁴. Ce dernier distingue plusieurs niveaux de coordination ¹⁰⁸⁵ (ou « régimes d'engagements ») des personnes dans l'action : il peut s'agir d'un engagement « en fonction d'un bien commun » ou bien « en plan » (ou une série d'action). Dans le premier cas, les personnes déclarent s'engager au nom de principes supérieurs (un « bien supérieur commun ») tandis que dans un second ils s'inscrivent dans un train d'actions « rationnelles » visant à atteindre des objectifs cette fois plus personnels. Aussi, les modes de raisonnement et de délibération, au sujet de l'« action qui convient », dans ces deux modes d'engagement seront différents : il peut s'agir d'un raisonnement juridique de mise à l'épreuve par rapport à des normes, ou d'un raisonnement visant à évaluer l'efficacité de l'action en fonction de fins données. De plus, les personnes peuvent jouer avec ces deux niveaux, de manière évolutive, passant de l'un à l'autre en fonction des contingences de la situation, comme le suggère par ailleurs le modèle de la rationalité procédurale. Aussi, au quotidien, les marges de manœuvres possibles pour définir une « action qui convient » sont potentiellement extrêmement larges et fluides.

¹⁰⁸⁴ Thévenot, Laurent, *op.cit.*, 2006.

¹⁰⁸⁵ Laurent Thévenot distingue trois régimes d'engagement : régime d'engagement « familial », « en plan » ou du « publiquement justifiable » (*ibid.*, pp.102-111). Dans la suite de notre enquête, nous laisserons le régime d'engagement « familial » pour nous concentrer essentiellement sur les deux derniers régimes.

A partir de ce modèle, on peut considérer un projet « complexe » comme devant tenir compte non seulement d'une coordination harmonieuse au niveau des valeurs de références pour l'action collective, mais aussi au niveau des divers « plans » des personnes qui sont plongées dans l'action collective (voir la Fig. 10, ci-après). On peut aussi considérer qu'à ce dernier niveau, l'engagement des personnes s'opère selon les principes de l'« intérêt », comme le proposait le modèle initial de Mancur Olson. Il en ressort une proposition de modèle dont les présupposés sont les suivants :

- L'engagement d'une personne ou d'une organisation dans une action collective par intérêt dépend de la croyance, ou de la conscience, qu'elle pourra en retirer un bien, une situation ou tout autre forme d'items valorisés dans son système de valeurs (honneur, titre, célébrité...) pouvant servir à réaliser ses fins personnelles, dans le cadre d'un train d'actions donné. L'intérêt n'est donc pas déconnecté de valeurs et d'institutions, dans la mesure où il est un moyen en partie social permettant d'atteindre ou de réaliser une situation personnelle.
- Dans le cadre d'un projet complexe avec des personnes diverses, les intérêts des acteurs à agir peuvent être qualifiés de « convergents » lorsque les intérêts respectifs des individus dépendent du succès des actions des autres individus, de telle manière que la réussite des actions (« en plan ») de l'un soit dépendante des actions de l'autre. Dans toute autre situation, d'indépendance ou d'antagonismes dans les succès respectifs, les intérêts peuvent être considérés comme « divergents ».
- L'idée qu'il y aurait une conception unique ou unifiée des finalités (d'un seul et unique bien commun) de l'action collective est contestable¹⁰⁸⁶ ; elle gagne à être remplacée par l'idée que certaines intentions et registres de valeurs de référence sont objectivées dans des documents et artefacts à valeur conventionnelle (statuts de l'organisation, cahier des charges, contrats, esquisse, planning, plan); les finalités collectives sont alors considérées comme les connaissances communes légitimes (conventionnelles) des règles morales, des objectifs, des fonctions ou missions que se donne une organisation donnée ou un collectif (parfois en référence à un « bien supérieur commun »). Les différents membres peuvent donc avoir une vision différente des finalités collectives d'un collectif ou d'une organisation donnée.
- Les finalités communes que les participants attribuent respectivement à l'action collective sont considérées convergentes lorsqu'elles sont formulées de manière similaire ou que des principes rendant cohérents les différents « registres de valeurs » de référence des participants permettent de trouver un accord ou de réduire le

¹⁰⁸⁶ Cf. Mintzberg, Henry, *Le Pouvoir dans les Organisations*, Paris : Editions d'Organisations, 2003, pp.51-58.

dissensus auprès de chaque membres (par exemple, lorsque des principes partagés de dialogue et de tolérance permettent de dépasser les différends). On considère en effet que la coordination au niveau des finalités collectives est une réalisation importante pour l'engagement (ou le maintien d'un engagement) dans une action collective. Si des divergences apparaissent alors, elles peuvent être compensées par des pratiques permettant l'articulation entre les registres auxquels s'attachent les différents acteurs.

Le recoupement de ces deux dimensions (engagement « en plan » et engagement par rapport à des principes supérieurs communs) nous amène à considérer, pour un jeu idéal à deux acteurs, quatre situations possibles d'engagements coordonnés (Fig. 10) :

- Dans une première situation (situation A), la divergence dans les intérêts respectifs à s'engager et dans les finalités collectives peut entraîner une situation interpersonnelle de différent, ou même d'opposition antagoniste, si les personnes tiennent par ailleurs à s'engager ensemble dans une même action collective,
- Lorsque les personnes ont des intérêts convergents mais des finalités perçues comme divergentes pour l'action collective (situation B), on peut assister à une coordination uniquement sur le mode de l'intérêt ; ce cas se rapproche du mode de « l'action à plusieurs » présentée plus tôt¹⁰⁸⁷,
- Inversement, la convergence des points de vue sur les finalités de l'action collective, alors que les intérêts respectifs à s'engager divergent (situation C) conduit à une « sympathie politique » (ou morale) entre les personnes, s'illustrant dans une certaine bienveillance réciproque, par rapport à leurs causes communes.
- Enfin, lorsque les intérêts et les finalités perçus sont convergentes (situation D), on peut espérer une coordination harmonieuse et une coopération pleine et aisée entre personnes ; cette situation recoupe alors la catégorie de l'« action commune » présentée plus tôt¹⁰⁸⁸.

¹⁰⁸⁷ Une catégorie présentée dans la seconde section du premier chapitre, à partir des travaux de Pierre Livet et de Laurent Thévenot (*op.cit.*, 1991).

¹⁰⁸⁸ *Ibid.*

		Finalités de l'action collective perçues individuellement	
		Convergentes	Divergentes
Intérêts individuels à participer	Convergentes	Situation D Coopération pleine <i>Action commune</i>	Situation B Coordination intéressée <i>Action à plusieurs</i>
	Divergentes	Situation C Sympathie politique <i>Bienveillance réciproque</i>	Situation A Antagonisme <i>Jeu agressif</i>

Figure 10 : Typologie des coordinations pour des niveaux d'engagement différents

La coordination dans le cadre d'une action collective reste cependant un phénomène évolutif et dynamique. Les intentionnalités, les connaissances et les capacités d'action des acteurs évoluent, selon une dialectique visant à mettre en cohérence les fins et les moyens, les souhaits et les possibilités, dans et par l'action. Comme le suggère Edgar Morin, l'évolution permanente des interactions, des engagements mutuels et des connaissances réciproques peut être perçue comme conduisant à un processus conjoint de construction-destruction des règles et des normes d'action collective. En d'autres termes, au fil de l'expérience, certaines normes disparaissent peu à peu, laissant la place à de nouvelles régularités pratiques. Inversement, les nouvelles pratiques (ou connaissances) émergentes favorisent l'oubli (ou la disqualification) des principes et des normes déjà présentes.

Cette proposition théorique suggère une orientation importante pour la construction de notre enquête : elle implique que notre travail de compréhension des enjeux pratiques de la mise en œuvre de projets innovateurs devrait s'attacher à étudier les actions permettant d'influencer le rapprochement (ou l'éloignement) dans les finalités et/ou les intérêts des différents acteurs. Elle conduit à se poser les questions d'un point de vue managérial : comment une gouvernance de projet adaptée peut créer des conditions permettant l'émergence de nouvelles régularités dans la coordination (novations pratiques) en jouant sur l'engagement des différents acteurs du projet? Quand cela serait-il souhaitable, à quelles conditions et comment ?

De l'étude des coordinations à la gestion des controverses

La reprise des principes de justice d'une des cités permet de répondre en partie à la gestion des controverses, dans la mesure où chaque « cité » tend à fournir des règles de jugement, des modalités de mise à l'épreuve critique pour déterminer la nature d'une

situation et les conditions d'engagement dans une action collective. Ainsi, dans le rappel des principes de la cité par projet (sous-partie précédente), nous montrions que la logique du réseau veut que les désaccords et les confrontations logiques soient autant d'épreuves permettant une intégration plus forte des parties et une plus grande capacité de novation par adaptation à des contextes, des attentes et des situations nouvelles. La construction collaborative d'accords locaux permet d'ouvrir sur des activités nouvelles, de renforcer leur autopilotage et d'étendre le réseau des personnes et des moyens potentiellement mobilisables.

En se référant aux catégories de la figure précédente (Fig. 10), nous pouvons considérer que la « situation A » rend difficile toute forme d'action collective pérenne. Les travaux utilisés dans le Chapitre 1¹⁰⁸⁹ concernant la construction des conventions sociales suggèrent que le processus d'émergence et de développement de principes d'action collective communs nouveaux nécessite un passage d'une situation B (« action à plusieurs »), dans laquelle les participants se coordonnent avec néanmoins une certaine méfiance vis-à-vis d'autrui, vers une situation D (« action commune ») plus coopérative et ouverte. Il est également possible d'envisager le passage d'une situation C (« Sympathie politique avec Bienveillance réciproque »), qui n'implique pas nécessairement un engagement de tous mais au moins une adhésion collective à des valeurs et finalités supérieures au nom d'un bien commun, vers une situation D d'action commune. Dans la situation B, les différents participants n'agissent que par l'intérêt (amélioration de leur situation) qu'ils espèrent retirer d'une action collective donnée, compte tenu de la représentation qu'ils se font de sa finalité (à laquelle ils n'adhèrent pas nécessairement). Par exemple, un professionnel du bâtiment accepte de participer et de travailler à la réalisation de la maison du tourisme de Troyes, en restant indifférent à la promotion du patrimoine locale ou des potentialités industrielles du projet, mais plutôt par unique intérêt marchand et commercial¹⁰⁹⁰. D'un point de vue technique, un projet pourrait simplement se contenter d'une telle forme de coordination par des engagements limités. En revanche, un processus de convergence tant dans les finalités que dans les intérêts mutuels (une situation D sur notre Figure 10) semble pertinent si le projet vise aussi à amener les acteurs participants à innover dans la réalisation de l'ouvrage et à se structurer en une communauté d'acteurs locaux (une filière territoriale par exemple) par à un processus collectif de conception et d'apprentissage de solutions techniques et organisationnelles. A la lumière de ce qui précède, nous pouvons donc mieux préciser notre interrogation sur les enjeux pratiques du pilotage de projet novateurs à visées

¹⁰⁸⁹ Nous avons notamment mentionné deux études importantes : Livet, Pierre, Thévenot, Laurent, *op.cit.*, in Orléan, André, *op.cit.*, 2004, pp.163-191 ; Boyer, Robert, Orléan, André, *op.cit.*, in Orléan, André (dir.), *op.cit.*, 2004, pp.243-271.

¹⁰⁹⁰ De même, il serait possible d'observer un simple engagement par intérêt

transformatrices : A quelles conditions et par quelles actions peut-on favoriser le passage d'une situation A, d'intérêts antagonistes et divergents, vers une situation D, de coopération et d'engagement à un bien commun - en passant par les situations B, ou C, ou les deux, de moyennes compromissions?

Aussi, comme nous l'avons vu, l'organisation d'un projet n'est pas un espace moralement homogène, c'est-à-dire comprenant une seule logique d'action cohérente. Dans le cas de la maison du tourisme de Troyes pris en exemple, les principes de justice du monde industriel servent de cadre de référence dominant aux coordinations des services techniques et administratifs, tandis que les personnels politiques et les habitants impliqués se réfèrent à des principes issus de la cité civique-territoriale dans la justification de l'action collective. L'organisation institutionnelle fait appel à des instruments juridico-administratifs, comme les appels à projets, les marchés publics et des pratiques sociales comme des réunions techniques et des comités de pilotage. Ces derniers moyens de communications produisent des effets de traduction du projet à même de permettre l'intégration et la coordination avec des divers acteurs porteurs d'intentionnalités et de principes supérieurs de justice différents. Dans ce cadre, la gouvernance¹⁰⁹¹ de projet a pour fonction de favoriser l'intégration et l'adaptation mutuelle de ces instruments et pratiques afin de favoriser la conception de la manière d'agir ensemble jusqu'à ces fins. C'est en effet un espace-temps dont l'intérêt est d'être relativement plastique tout en maintenant une rationalisation des règles d'interactions¹⁰⁹². Aussi, cet espace-temps de rencontre et partage favorise une prise en mains plus ou moins collective de l'action collective. Il sert de lieu central pour l'expression des différends et l'amorçage d'un travail de convergence.

Dans leurs travaux sur la résolution des controverses dans les projets urbains et les politiques sociales¹⁰⁹³, le politologue Martin Rein et le philosophe Donald Schön proposent un modèle de critique très similaire à celui de Luc Boltanski et Laurent Thévenot. Ils différencient en effet les notions de « désaccord (technique) » et de « controverse (politique) ». Le désaccord est un différend sur des caractéristiques limitées d'un objet ou d'un projet. Aussi, le désaccord ne remet pas nécessairement en cause le système des identités et des principes d'évaluation des choses en jeu : dans une négociation d'achat-vente, par exemple, les parties cherchent à s'accorder sur un niveau de prix et sur les qualités des

¹⁰⁹¹ Nous retenons ici la définition de gouvernance évoquée au début de la troisième section du premier chapitre.

¹⁰⁹² Ainsi, les principes institutionnels de la gouvernance même peuvent se redéfinir en cours de route – produits d'interactions collectivement et selon des règles données – réunissant à la fois certaines des finalités de la coopération, mais aussi les modalités de coopération, y compris lorsqu'il s'agit des règles et normes de gouvernance elles-mêmes.

¹⁰⁹³ Schön, Donald, Rein, Martin, *Frame Reflection... op.cit.*, 1994.

choses échangées, mais ne remettent pas en cause l'échange marchand et les principes du commerce. Un désaccord est généralement fondé en référence à des principes et des valeurs supérieures (mais pas nécessairement communes). Les controverses se déploient sur le fond de divergences de cadre (« *frame* ») de référence perçu comme pertinent pour agir dans une situation donnée. Au cours de la controverse, les parties disqualifient les choses pertinentes aux yeux des autres et affirment – même parfois tacitement – un ensemble de postulats sur les valeurs ou les principes qui devraient prévaloir dans une action, ce qui montre que les différences ont lieu au niveau du cadre des définitions concernant l'action et des présupposés éthiques et moraux supérieurs. Par exemple, lorsque l'esquisse d'une maison écologique et « paysagère » est rejetée par des élus car elle est jugée « trop moderne » et pas assez « représentative » du style architectural traditionnel local, il ne s'agit pas seulement d'un différend sur la forme esthétique de l'ouvrage, donc d'un désaccord tel que défini ci-dessous, mais d'une controverse sur le cadre de référence en matière d'écologie, de patrimoine architectural et paysager légitime¹⁰⁹⁴. Si on le traduit en une question formulée dans le contexte du modèle des cités, le différend peut être posé ainsi : les principes communs supérieurs « territoriaux » qui justifient cet ouvrage « écologique » devraient-ils s'inscrire dans une alliance avec la cité industrielle (qui promeut une esthétique moderne, lumineuse, fonctionnelle, propre, minimaliste) ou dans une alliance avec la cité civique (qui favorise la dimension représentative des styles employés, la réappropriation par les habitants avec une inscription dans la paysage du quartier et de la ville)? Nous voyons ici comment ce type de différend apparemment sur des considérations esthétiques limitées peut être rattaché à une question controversée d'ordre supérieure, c'est-à-dire qui implique des valeurs supérieures. Le différend peut aisément être résolu dès lors qu'il existe une autorité légitimée auprès des différents acteurs et qui peut trancher. Ce n'est cependant pas toujours le cas, ou bien ce n'est pas nécessairement souhaitable. Rappelons simplement que la logique du projet novateur conduit à considérer ces différends comme des épreuves qui, lorsqu'elles sont dépassées positivement, constituent des sources d'innovations et renforcent la communauté du projet. Néanmoins, une mise à l'épreuve des différents cadres est délicate dans un contexte aussi ouvert sur une pluralité de formes d'action qui conviennent potentiellement car, comme l'indiquent Donald Schön et Martin Rein :

« Les concurrents peuvent facilement écarter les preuves de leurs opposants ou corriger leurs arguments pour tenir compte de celles-ci, et sont parfaitement capables de construire des interprétations contradictoires des nouveaux éléments de

¹⁰⁹⁴ Cet exemple est issu du cas d'étude des "Maisons pilotes de Chanteloup-en-Brie", présenté dans le chapitre suivant (voir la dernière section du Chapitre 5).

*preuves. Le raisonnement conduit à prendre parti plutôt qu'à construire des ponts de croyances rationnelles d'un côté à l'autre. »*¹⁰⁹⁵

Face à ce problème, Schön et Rein proposent une méthode pour révéler et faire converger les cadres respectifs des participants, ce qu'ils appellent un « recadrage ». Elle vise à favoriser la réflexion autocritique et la délibération des participants à travers un processus de conversation constructive qui permet la convergence ou la redéfinition de « cadres » de références pour l'action¹⁰⁹⁶. Sans entrer dans les détails de sa mise en œuvre technique, nous voulons ici simplement insister sur les mécanismes de base du « recadrage ». Ce dernier concept est tiré de la psychologie systémique, et notamment des techniques de thérapie brève et de thérapie familiale codifiées par Paul Watzlawick, John Weakland et Richard Fisch¹⁰⁹⁷. Pour ces derniers, « *ce qu'on modifie en recadrant, c'est le sens accordé à la situation, pas ses éléments concrets* »¹⁰⁹⁸. Aussi, un changement personnel de valeurs et de principes d'action par « recadrage » revient à « *faire porter l'attention sur une autre appartenance de classe [d'objets dans un registre de principes et de valeurs], tout aussi pertinente, d'un même objet, ou surtout introduire cette nouvelle appartenance de classe dans le système conceptuel des personnes concernées* »¹⁰⁹⁹. Ainsi, « *un cadrage ne réussit que s'il tient compte des opinions, des attentes, des raisons, des hypothèses – en un mot, du cadre conceptuel de ceux dont on doit modifier les problèmes* »¹¹⁰⁰.

Or, le cadre d'un projet novateur ne laisse pas complètement ouvert les possibilités d'opinions, d'attentes, des raisons, des hypothèses justifiables. Il offre toutefois des circonstances, des objets communs et des contraintes génériques constituant les situations de base pour favoriser une « conversation constructive ». Le dispositif de gouvernance du projet novateur, en aménageant des temps de rencontre, de présentation des enjeux et des possibilités de délibération, construit à la fois un espace d'expression de critiques provenant de mondes alternatifs et de co-conception de solutions inhabituelles ou contre-intuitives.

¹⁰⁹⁵ Traduction personnelle de : “*the contestants can readily discount their opponents evidence or patch their arguments to take account of it, and are fully capable of constructing conflicting interpretations of new evidence. Reason ends up taking sides rather than building bridges of rational persuasion from one side to another*” (*ibid.*, p.8).

¹⁰⁹⁶ Les auteurs parlent en fait de « conversation de conception » (« *design conversation* », *ibid.*, p. 167), expression un peu lourde que nous avons remplacée par l'expression « conversation constructive », dans la mesure où il ne s'agit pas d'insister sur le « design » (contrairement à Schön, connu pour ces travaux sur cette question) mais plutôt sur les conséquences de cette conversation en termes d'apport au projet ou à la communauté du projet.

¹⁰⁹⁷ Watzlawick, Paul, Weakland, John, Fisch, Robert, *Changements. Paradoxes et psychothérapie*, Paris: Seuil, 1975.

¹⁰⁹⁸ *Ibid.*, p.116.

¹⁰⁹⁹ *Ibid.*, pp.119-120.

¹¹⁰⁰ *Ibid.*, p.125.

Pour cela, la gouvernance de projet doit viser, d'après Schön et Rein, à engager par le dialogue les personnes dans une exploration des problèmes, des solutions d'action, et des intentions collectives, puis verser, dans un second temps, dans une conversation qui concerne la « correction », la critique et la valorisation des actions précédentes. Le dialogue ne permet pas nécessairement de révéler les croyances et intentions profondes de chaque personne ou organisation représentée, mais il donne la possibilité aux acteurs d'explorer et de découvrir ensemble des nouveaux contextes pertinents compte tenu de la situation qui leur est commune, puis de délibérer en vue d'une adoption collective de ce nouveau cadre. Le travail d'accompagnement de ce processus nécessite ainsi des talents et des techniques d'animation particuliers, sur lesquelles nous reviendrons dans le chapitre 7 notamment.

<i>Postures des acteurs vis-à-vis du résultat</i>	<i>Désaccord : non acceptation du résultat du recadrage</i>	<i>Accord : réappropriation du résultat du recadrage</i>
<i>Résultat du recadrage</i>		
<i>Séparation : Maintien de cadres distincts</i>	Maintien de la controverse Et domination d'un cadre : loyauté ou autorité sur les acteurs (ou défection)	Figure du compromis Tolérance réciproque, traduction croisée des logiques et adaptation
<i>Synthèse : Émergence d'un nouveau cadre</i>	Synthèse illégitime Nouveau cadre délaissé ou contourné ; incertitude sur le cadre de référence, doute	Novation contextuelle Nouveaux sens émergent et nouvelles possibilités d'action, d'expérimentations et d'apprentissages dans ce cadre

Figure 11 : Situations possibles après le recadrage d'un différend

A l'issue de cette sous-partie, nous pouvons mieux percevoir les enjeux et les conditions pratiques d'amorçage d'une transition environnementale par les projets novateurs. En intégrant les principes d'une gouvernance ouverte, capable de jouer avec la pluralité des formes de coordination possible, le modèle du « projet novateur » que nous avons dressé offre un cadre institutionnel et technique cohérent qui peut s'avérer utile à l'engagement d'acteurs divers dans une « conversation constructive », propice à des novations contextuelles en matière de coordination sociale (Fig. 11). Ce type de projet peut ainsi participer à la refondation ou à la réorientation des pratiques habituelles des personnes. Cette « conversation constructive » favorise aussi une appropriation par les participants de finalités et d'intentionnalités communes hybrides, combinant par exemple une logique industrielle de développement productif et une logique territoriale de maintien du

patrimoine naturel et culturel, au cours d'actions qui se veulent inhabituelles, expérimentales ou exploratoires.

3.3. INTERROGER LA CAPACITE DE TRANSFORMATION SOCIALE D'UN PROJET

Pour terminer ce chapitre charnière de notre étude, il nous faut reprendre les différentes pistes évoquées dans ce chapitre, et proposer une série de direction permettant d'orienter la suite de notre enquête. Nous pourrions ainsi conclure cette première partie du mémoire, consacrée au cadre institutionnel, savant et historique de la transition environnementale, et nous consacrer dans une seconde partie à la restitution d'une étude plus empirique des logiques d'action collective à l'œuvre dans les projets de filières de matériaux de construction biosourcés, ainsi qu'aux possibilités pratiques (ou politiques) de conduire les transformations techniques et sociales dans ce domaine.

Pour résumer les positions fondatrices sur lesquelles sont fondées cette étude, il est possible de distinguer au moins cinq grandes hypothèses d'enquête :

- La première hypothèse est d'ordre théorique. Elle porte sur le choix de raisonner par les logiques d'action collective le phénomène de la transition sociale et de la transformation des organisations de la société industrielle,
- Une seconde découle de l'adoption du modèle des « cités ». Son extension au contexte social français actuel attire l'attention sur la rencontre potentiellement conflictuelle entre logique industrielle et logique territoriale,
- Une troisième choisit de situer ce type de phénomène conflictuel, dans les projets de transition écologique du bâtiment et de la construction, dans les projets visant à favoriser le montage de filières locales de matériaux de construction biosourcés, tous deux s'appuyant entre autres sur une logique particulière, logique qui, à certaines conditions, peut favoriser un développement plus durable,
- Une quatrième hypothèse, d'inspiration éthique et politique, postule que le phénomène d'antagonisme entre logique industrielle et territoriale au sein d'une action collective au cours d'un projet éco-industriel « biosourcés » peut au contraire constituer une opportunité de renouvellement des modes d'action collective et d'émergence des filières en question,
- Enfin, la cinquième hypothèse suppose qu'il est possible d'agir de manière souhaitée sur les modes d'action de certaines personnes en usant de manière adéquate d'un certain type d'instruments politiques (les « projets novateurs »), et

en mettant en place des procédures de gouvernance particulières au cours de ces actions collectives pour parvenir à un « recadrage » des acteurs participants.

Résumé et justification des principaux choix théoriques

Dans cette sous-partie, nous revenons brièvement sur les différentes hypothèses ci-devant exposées, avant de présenter les questions principales qui, en remontant des chapitres précédant, forment notre problématique. Les travaux des anthropologues sur les conditions de soutenabilité des civilisations et de sociétés montrent qu'une la mise en place effective de modes de fonctionnements plus soutenables (ce que nous avons appelé la « transition environnementale ») doit articuler un travail non seulement de transformation des infrastructures économiques et territoriales des activités humaines, mais aussi faire évoluer la culture humaine, jusque dans ses croyances collectives et ses pratiques les plus banales. La culture, ensemble de connaissances et de comportements de nature symbolique et social, détermine de manière contingente les possibilités d'actions individuelles et collectives. L'étude des logiques, qui servent à orienter et organiser les actions en matière sociétale, permet d'aborder de concert le sens que les personnes donnent à leurs actions, leurs comportements et les effets pratiques attendus. Surtout, l'étude des logiques permet de comprendre la formation des finalités collectives et des coordinations entre personnes. C'est pourquoi cette perspective scientifique a été retenue pour éclairer l'ensemble de ces travaux.

Les logiques d'action collective sont liées à des contextes sociaux et historiques, qui leur permettent de se former et d'être apprises par les individus. Nous avons ainsi choisi d'explorer l'évolution de certains des cadres institutionnels sur l'organisation et la place sociale de l'industrie à partir des relations entre État (collectivité publique) et filières industrielles. Le paradigme classique du développement se trouve ainsi au cœur du compromis entre bien commun civique et bien commun industriel à un niveau naturel. Il agit en tant que référentiel dans les actions collectives locales, notamment lorsqu'elles sont informelles, en constituant les présupposés déterminant les critères de véridicité lors de la mise en l'épreuve de justifications sur la relation entre activité industrielle et espace civique. Ainsi, dans le cas de l'organisation des activités industrielles en filières et de la contribution de l'industrie au territoire – deux questions centrales pour notre étude – les dispositifs sociaux classiques de contrôle de l'état (ils constituaient l'esprit du « nouvel état industriel ») ont été progressivement remplacés par une nouvelle alliance avec l'esprit marchand, une dynamique où la concurrence des places et des espaces permet un contournement de la question de l'intérêt général d'une nation. Là, le modèle de la « gouvernance » adossé à une

pratique de l'état stratège et du pilotage de l'économie à distance, remplace avec difficultés le besoin de dialogue entre pouvoirs publics et acteurs industriels. Cette confrontation aux intérêts économiques n'est pas sans critiques et controverses, tant le brouillage des cadres de référence et la « petitesse » de cette pratique (elle ressort en effet déséquilibrée du point de vue du rapport de force) apparaît criante du point de vue du paradigme classique du développement.

Nous nous sommes ensuite attachés à la présentation du cadre institutionnel qui préside à la montée en légitimité du territoire et de la territorialité. Nous avons en effet choisi de prolonger les thèses sur l'émergence progressive d'un régime conventionnel de justification du territoire, tels justifications « écologique », « cité verte », « environnementale ». En partant du principe que le discours émergent sur l'espace social en tant que « bien commun » correspond à la notion contemporaine de « territoire » (qui dans une acception anthropologique contient et dépasse la nation simple d'« écologie »), il s'agissait de dresser un tableau du discours savant légitime sur le territoire. Nous avons tout d'abord exploré la notion administrative de territoire, en tant que dispositif de pouvoir politique, puis le domaine de la pensée savante récente du territoire comme « espace vécu ». Nous avons observé comment ces deux tendances s'articulent progressivement dans l'aménagement administratif et institutionnel du territoire, par exemple avec la reconnaissance progressive d'un espace légitime de participation des habitants dans les aménagements locaux. De l'étude comparée et de leur assemblage, tant du territoire administratif que du territoire espace-vécu, il ressort que tous deux possèdent comme racine doctrinale commune, la notion de territoire comme « espace approprié ». Et c'est sur le thème de l'appropriation qu'il y a différence identitaire. Aussi l'assemblage de ces deux notions du territoire reste encore précaire. Or nous pensons que c'est par la combinaison des deux faisceaux de discours légitimant territoire administratif et espace-vécu qu'une véritable « cité territoriale » autonome peut émerger. Sans trancher sur cette dernière question, nous remarquons qu'il existe par ailleurs des racines communes entre la cité territoriale émergente et la cité industrielle, ainsi que des possibilités de communication ou de compromis, par exemple sur la notion de développement territorial ou de gestion efficace de certaines « ressources communes ».

Nous avons présupposé que l'invocation de ces deux registres de justification, et les discours savants qui les légitiment, apparaissent pertinents dans le cadre de certains projets visant à la transition environnementale, notamment ceux concernant les filières du bâtiment et de la construction. En d'autres termes, il est fortement possible que registres et discours soient invoqués en tant que source de justification des conventions sociales pertinentes dans

un grand nombre de différents et de décision collective rencontrés lors des actions collectives dans ce domaine. C'est notamment le cas pour les projets qui visent de manière directe ou indirecte au développement de la production et de la transformation de matériaux biosourcés pour la construction. Ceux-ci comportent généralement un certain nombre de traits caractéristiques valorisés par les écrits théoriques en écologie industrielle et territoriale, sur la transition environnementale des sociétés industrielles (biotechnologie et entropie basse, impact environnemental plus faible et moins fossile, favorable à un urbanisme alternatif).

L'écologie industrielle et territoriale peut servir de cadre archétypal idéal et de référence à ces projets, dans la mesure où elle offre une formule de compromis entre logique industrielle et logique territoriale, et cela même si ces mêmes projets ne se réfèrent pas explicitement aux concepts et techniques de l'écologie industrielle et territoriale. En effet, s'il existe une conception savante et élitiste de l'écologie industrielle et territoriale, il nous faut également considérer les conceptions plus populaires et spontanées, notamment dans les projets visant à développer des savoirs pratiques à partir d'hypothèses et d'intentionnalités similaires (compromis entre industrie et écologie, adaptation du développement et des systèmes industriels aux enjeux locaux dans leurs diversité et leur complexité systémique, etc.). Cette conception ouverte de l'étude des actions collectives visant la transition environnementale des sociétés industrielles insiste sur la complexité des mises en situation de l'écologie industrielle et territoriale. En effet, les contextes savants et les différentes intentionnalités des personnes s'y confrontent avec une multitude de savoirs pratiques et d'habitudes dans des situations variées. Aussi, tenir compte de cette complexité conduit à adopter une vision pluraliste, positive et pratique des démarches et projets d'écologie industrielle et territoriale. Elle est pluraliste en tant qu'elle est issue de différents contextes de savoirs pratiques, qu'ils soient restreints et génériques, maximum et minimum, implicites ou explicites, s'y conjuguent. La vision est positive car les personnes peuvent faire du développement durable – avec des conceptions et une pensée élaborée similaires – sans nécessairement choisir de s'y référer, voire même sans savoir qu'il s'agit de l'écologie industrielle et territoriale. Enfin, elle est efficace car elle permet que les certitudes et les savoirs sur l'action collective souhaitable soient soumis aux contingences pratiques, c'est-à-dire aux connaissances, habitudes, problèmes et désirs des personnes relatifs à chaque situation concrète.

Dans les projets et démarches d'écologie industrielle et territoriales qui concernent le développement de filières locales de matériaux de construction biosourcés, la rencontre entre la logique industrielle et la logique territoriale peut se traduire par une confrontation aboutissant à une régression des finalités communes de l'action collective officiellement

reconnues. Il peut en être de même, des justifications légitimes des actes respectifs vers une seule forme de système de règles et de normes, c'est-à-dire vers une seule logique. La thèse défendue ici est qu'au contraire, cet antagonisme gagne à être dépassé dialectiquement par l'élaboration d'un nouveau cadre hybride ou d'un système de traduction mutuel entre logiques d'actions différentes des acteurs présents engagés dans une action collective. Cette posture apparaît notamment justifiée d'un point de vue d'une logique de projet qui vise à établir un réseau entre acteurs hétérogènes au service de la réalisation d'une activité collective. Mais plus encore, d'un point de vue pragmatiste, c'est par ces conséquences générales – et les actions potentielles qu'elle permet – qu'elle peut être pertinente. En effet, il est attendu qu'un travail créatif de convergence et de « recadrage » des contextes intentionnels, des valeurs de références et des connaissances communes aux différents acteurs permette la génération de nouveaux cadres d'action collective. Plus encore, il est attendu que ce soit ce nouveau cadre qui appelle au développement de « novations » tant techniques que sociales par la résolution de problèmes inhabituels dont il est la source, à travers le système de valeurs, d'objectifs et d'intérêts hybrides qu'il génère. Le processus d'« action ensemble » qui s'élabore alors entraîne un apprentissage interindividuel et collectif des nouveaux cadres de l'action, et ce, à mesure qu'une expérience collective de l'action et de la résolution de problèmes a lieu. Dans l'ensemble, la dynamique collective qui résulte du travail de dépassement d'un conflit doit permettre trois phénomènes interdépendants : le déblocage de possibilités de novation par recherche de solutions à des problèmes hybrides inhabituels, l'apprentissage à la coopération de nouvelles activités et de nouvelles techniques avec de nouveaux acteurs locaux, la production et l'entretien des dispositifs symboliques et techniques nécessaires au montage social et industriel de filières locales de matériaux de construction biosourcés, ce que nous appelons la « structuration » d'une filière, sur lequel nous reviendrons dans le chapitre 6.

Ces différents éléments interrogent la capacité des projets d'écologie industrielle et territoriale à transformer des situations sociales, c'est-à-dire qu'ils questionnent la performance technique et performativité sociale de ces projets. En d'autres termes, ces projets appellent à un besoin de recherche sur les techniques offrant de plus grandes capacités de maîtrise des trajectoires des acteurs et des fonctionnements de la société industrielle face enjeux écologiques contemporains. Néanmoins, il ne s'agit pas d'étudier les grands changements systémiques à une échelle régionale et sur la longue durée, comme le font les chercheurs du courant de la transition sociotechnique ou du métabolisme socio-économique, dans une dimension essentiellement descriptive. Au contraire, en adoptant une perspective pragmatique, nous souhaitons comprendre les ressorts locaux – par exemple à l'échelle d'un projet ou d'une série d'actions collectives – de la réorganisation économique et

industrielle, de la novation technique et sociale ou de l'adoption de nouveaux cadres de pensée mieux adaptés pour un collectif d'acteurs et à l'échelle d'un territoire spécifique.

De plus, l'adoption du cadre épistémologique constructiviste et pragmatique conduit à reprendre le dessein de la philosophie de l'enquête de John Dewey, en tentant de rapprocher autant que possible la quête d'une plus grande sûreté dans la connaissance scientifique avec les possibilités pratiques d'action dans des situations complexes à venir¹¹⁰¹.

Articuler questions scientifiques et problèmes pratiques : l'enquête « dialogique »

Nous voyons se dessiner ici, peu à peu, le portrait d'une démarche d'enquête « dialogique », c'est-à-dire d'une recherche scientifique visant à répondre à la fois aux problèmes pratiques de la gouvernance des projets de structuration des filières locales de matériaux biosourcés, et en même temps à des besoins académiques de compréhension des phénomènes de transformation des logiques d'action collective, en direction d'un développement durable des territoires. Le problème pratique concerne l'activité des professionnels (animateurs, chargés de mission de collectivités ou d'associations, managers) chargés du montage de projets visant à la structuration des filières (ou des activités) locales de la construction en matériaux biosourcés. A la lumière des explications et des présentations qui précèdent, nous pouvons légitimement concevoir que ces personnes se demandent comment faire pour rapprocher les parties prenantes de leurs projets de manière à réussir à la fois, à innover en matière de bâtiment écologique, et même temps construire des pratiques coopératives favorables à la structuration des personnes concernées à moyen et long terme dans une filière locale de matériaux de construction biosourcés. Or, comme nous l'avons vu, ce problème d'apparence complexe apparaît évident dans la réalité pratique dès lors que « le projet » est considéré comme un outil stratégique des politiques territoriales ou industrielles (ou les deux). Aussi, les « projets » font œuvre d'instruments de politique industrielle, d'aménagement du territoire, et de transformation des pratiques sociales dans une perspective de développement durable. La performance du « projet » est donc validé et les projets évalués en tant qu'ils permettent de réorganiser des pratiques et des collectifs, pour que ces derniers se développent et opèrent ensuite de manière autonome dans un secteur d'activité donné.

La question de recherche, quant à elle, est posée en référence aux contextes pratiques et sectoriels développés dans ce chapitre, mais le problème de fond reprend aussi les termes,

¹¹⁰¹ Dewey, John, *op.cit.*, 2014, pp.52-59.

modèles et catégories formulées par les théories de l'action collective, telle que nous pouvons les exprimer ainsi :

- Dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale, quelle est la relation entre les logiques d'action collectives dans un collectif humain permettant à la novation technique de s'opérer au cœur d'une structuration d'acteurs réunis en un groupe doté d'une certaine cohésion ? Comment faire de l'articulation entre des logiques d'action collective diverses, une condition favorisant des expériences singulières, permettant des novations techniques et sociales ainsi que la structuration des acteurs du projet en un groupe pérenne ?
- Au sein d'un collectif (de projet, de filière, de territoire), comment des compromis entre logiques d'actions collectives différentes peuvent-ils être utilisés pour concevoir et apprendre de nouvelles pratiques techniques et sociales, alternatives aux modes d'action dominants et plus adéquats à un développement durable territorial ?
- Plus spécifiquement, comment une gouvernance de projet appropriée ainsi que certaines méthodes dédiées peuvent permettre de dépasser les antagonismes, de favoriser une adhésion de tous et la conception de projets satisfaisant à la fois à des logiques industrielles de développement économique et des logiques territoriales de respect, de maintien ou de réparation de l'espace et des objets du patrimoine commun?

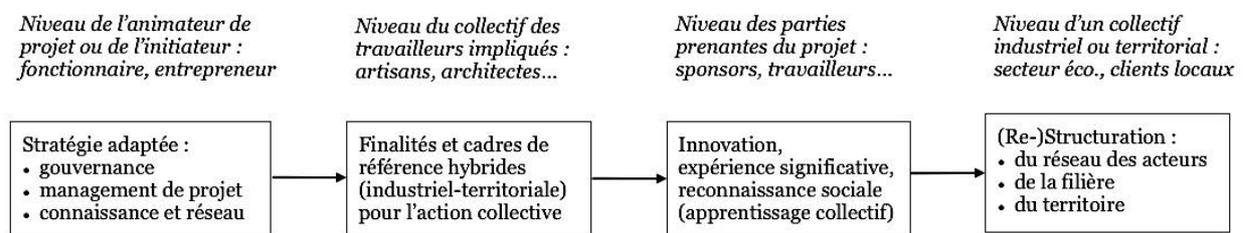


Figure 12 : Représentation schématique du processus d'action pratique étudié

La réponse à ces questions pratiques doit ainsi nous renseigner sur la pertinence des propositions théoriques qui les soutiennent, permettant les cas échéant de reformuler les hypothèses ou les suppositions théoriques à leur origine, ou au moins de les préciser et de les enrichir dans le cadre d'un travail de modélisation systémique. Les réponses attendues n'ont donc pas nécessairement vocation à présenter une image exacte de la réalité, mais plutôt à construire des savoirs pertinents pour rendre intelligibles des situations considérées comme complexes. Cependant, avant de nous lancer dans une mise à l'épreuve empirique de ces éléments, ainsi qu'à un travail de modélisation systémique sur les logiques d'action collective, il nous faut d'abord présenter les conditions théoriques et pratiques d'élaboration de

l'enquête, afin de donner au lecteur les moyens de juger par lui-même la portée de cette étude ainsi que d'expliquer comment s'est déroulée la partie empirique de notre recherche. Les conditions théoriques et pratiques de notre étude constitueront les objets abordés dans le prochain chapitre.

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE 5 : CONTEXTE ET METHODE DE L'ENQUETE

Hormis quelques mentions dans les introductions des chapitres précédents, le lecteur aura remarqué que la présentation complète du cadre théorique de cette recherche ne vient qu'après le chapitre situant les démarches d'écologie industrielle et territoriale dans leur contexte sociopolitique. La présentation détaillée du cadre méthodologique de l'enquête se place donc à un stade déjà avancé du présent mémoire. Dès le début, le choix d'emprunter une méthode¹¹⁰² de l'enquête pragmatique¹¹⁰³ nous a conduit à privilégier un mode de raisonnement procédural et abductif. Dans ce dernier, des inférences et des modèles plausibles sont élaborés par accumulation, rapprochement et comparaison d'éléments trouvés au cours d'une exploration de contextes sociaux divers, ce qui crée un effet de reconfiguration continue de l'enquête. Ce mouvement de mise en résonance de savoirs divers apporte de nouveaux problèmes spéculatifs, dont la mise en évidence peut redéfinir l'ensemble des certitudes et des intentions, y compris celles qui concernent les finalités de la recherche. Tant la problématique¹¹⁰⁴ que la méthodologie¹¹⁰⁵ de recherche, une fois qu'elles sont stabilisées, apparaissent alors autant comme des résultats que comme des causes de la recherche. C'est pour cette raison qu'une formulation générale de la problématique, ainsi qu'une présentation de la méthodologie de recherche, ne viennent qu'à un stade avancé du présent mémoire, à la suite d'un effort conséquent de contextualisation.

En effet, les diverses explications philosophiques et historiques, les apports des théories économiques et sociologiques, les éléments de controverses politiques et de doctrine morale, présentés dans les chapitres précédents, sont autant de registres de discours savant constitutifs du cadre social du sujet de notre étude. Elles sont nécessaires à la contextualisation de l'écologie industrielle et territoriale dans ce qui nous apparaissait être sa

¹¹⁰² Par méthode, nous entendons les principes de base pour conduire notre pensée et élaborer des savoirs (voir la définition de « Méthode » dans le dictionnaire *Trésor de la Langue Française informatisé*, consulté le 27.08.17. : <http://stella.atilf.fr>).

¹¹⁰³ cf. John Dewey, *Logique... op.cit.*, 1993.

¹¹⁰⁴ Par problématique, nous entendons par « Ensemble des problèmes qui se posent sur un sujet déterminé » (voir la définition de « problématique » dans le dictionnaire *Trésor de la Langue Française informatisé*, consulté le 27.08.17. : <http://stella.atilf.fr>). Sauf qu'il est d'abord nécessaire de poser un sujet donné, de délimiter son champ conceptuel, d'ouvrir ou de fermer certaines relations dissonantes, d'apporter des savoirs de définition (que nous appellerons dans le chapitre suivant, des savoirs relatifs à l' « encyclopédie » d'un thème ou mot donné). Ce travail est l'objet d'une part conséquente de la recherche, dès lors qu'elle se donne comme démarche d'ensemble une enquête, visant autant à formuler le projet de la recherche que la solution, et cela par exploration « tâtonnante ».

¹¹⁰⁵ Par méthodologie, nous entendons le procédé d'investigation, tel qu'il se dégage de la pratique d'une recherche dans un domaine ou sur un sujet donné (voir la définition de « Méthodologie », dictionnaire *Trésor de la Langue Française informatisé*, consulté le 27.08.17. : <http://stella.atilf.fr>).

principale source de justification institutionnelle : fournir un concept pertinent pour piloter le développement durable des pays industrialisés ainsi que de la transformation culturelle et technique des sociétés de consommation. Le sujet de la transition culturelle des sociétés émerge là où convergent d'une part la nécessité d'un développement plus durable et d'autre part la prise en compte de la capacité des personnes à agir en collectif en se coordonnant à partir de registres logiques socialement établis. Aussi, les logiques d'action collectives deviennent un objet d'attention et d'action majeur car leurs formes particulières, leur configuration ou leur sens déterminent en partie les capacités (ou les incapacités) des sociétés à adapter leurs fonctionnements, notamment face à des enjeux environnementaux. Une partie de l'efficacité de l'écologie industrielle et territoriale réside dans une mesure dans sa capacité à reconfigurer certaines logiques d'action, en frayant un compromis entre logique industrielle et logique territoriale d'action, et en offrant ainsi l'opportunité de dépasser des apories et ses critiques respectives, à l'origine de certaines oppositions entre ces deux systèmes de pensée. Or, pour comprendre quelles sont les capacités de l'écologie industrielle et territoriale à changer la culture actuelle, nous avons choisi d'étudier un domaine social, le secteur industriel de la construction¹¹⁰⁶, dans lequel se déroule une action politique visant à développer des filières locales de matériaux de construction biosourcés. Il nous fallait plus encore contextualiser cette recherche, et trouver un espace pratique d'observation dans lequel cette reconfiguration dans les logiques d'action collective avait lieu, c'est-à-dire dans lequel un phénomène pragmatique de reconstruction et d'apprentissage dans les cultures techniques s'opérait. Nous nous sommes ainsi attachés à étudier les projets « novateurs », visant à favoriser la mise en place de nouvelles pratiques dans la construction ou de nouvelles activités industrielles, autour des matériaux de construction biosourcés. Paradoxalement, notre enquête de terrain nous a montrés que l'écologie industrielle et territoriale n'est quasiment jamais mentionnée dans ce type d'espaces pratiques, même si ces derniers se rapprochent de par certaines caractéristiques de démarches d'écologie industrielles et territoriales (comme nous le montrions dans le chapitre précédent).

Dans cette recherche scientifique, nous avons ainsi donné une place centrale au cadrage institutionnel et discursif d'un problème d'écologie industrielle et territoriale, dont il s'agissait d'explorer les tenants et les aboutissants, à partir d'une réflexion globale sur les concepts, les pratiques, et les soubassements logiques dont elle découle, ainsi que sur les concepts et structures sociales constituant en quelques sortes sa toile de fond. Comment comprendre en effet les enjeux et les mécanismes d'une reconfiguration pratique et conceptuelle dans certains territoires ou secteurs industriels, sans aborder les registres conceptuels et les savoirs institutionnels, éminemment politiques, qui leur servent de

¹¹⁰⁶ Et cela pour des raisons de financement de thèse, qui seront présentées dans la seconde section de ce chapitre.

références ou d'histoire ? Dès lors que l'on accepte une tradition institutionnaliste et une épistémologie constructiviste, comme nous le verrons plus loin, il apparaît difficile de comprendre la « forme » d'une action collective, et sa dynamique générale, sans avoir déjà à l'esprit le « fond », c'est-à-dire le sens des choses qui sont en jeu. La construction du contexte sémiotique, politique et institutionnel du problème était donc cruciale pour donner au lecteur à voir les circonstances sociales, idéologiques et historiques qui fondent notre démarche d'enquête. La problématique et la méthodologique de recherche constituent des résultats de l'étude au même titre que les modèles explicatifs sur les formations institutionnelles ou les agencements logiques dans certaines actions collectives. Et il serait contradictoire, dans un raisonnement abductif, de reprendre les canons de l'argumentation hypothético-déductive, en présentant d'emblée la méthode et les résultats, avant le contexte institutionnel et social dans lequel l'enquête se légitime¹¹⁰⁷.

L'organisation des chapitres de ce mémoire résulte ainsi en grande partie d'un processus d'enquête, construit « chemin faisant », de manière tâtonnante, par abduction de savoirs face à des contextes sociaux et savants divers, en réponse à un « besoin de certitude » face à un problème social et scientifique contemporain, considéré *a priori* comme complexe.

Pour rappel, le premier chapitre contenait une réflexion de nature plutôt théorique, quoi qu'elle procède d'une aspiration éminemment pratique. Il s'agissait de montrer en quoi le concept de « logique d'action » permet d'appréhender la manière dont les individus pensent et agissent ensemble, et ce faisant font évoluer les conventions sociales qui orientent et encadrent les logiques d'action collectives. Ce processus va de pair avec une transition des modes de fonctionnement sociaux dominants, notamment face à un développement dorénavant souhaité comme durable. Aussi, il nous fallait dès le début inscrire cette étude dans la perspective d'une recherche engagée et pragmatique, marquée par le souci de contribuer au projet de transition environnementale et sociétale des sociétés industrielles et des territoires, dans le prolongement des doctrines académiques et politiques de l'écologie industrielle et territoriale. La question des conditions d'évolution dans les logiques d'action collective est tout particulièrement pertinente dans la mesure où la transition environnementale des sociétés industrielles n'appelle pas seulement la transformation des dispositifs techniques, économiques et industriels qui sont disposés à l'interface entre les communautés humaines et leur environnement. La transformation de ces derniers va de pair avec une évolution des mentalités et des pratiques collectives, professionnelles, culturelles, des facteurs exogènes et endogènes propres aux évolutions matérielles et des valeurs

¹¹⁰⁷ Nous reviendrons sur les fondements épistémologiques et éthique de cette posture dans la première et seconde section de ce chapitre.

qu'apportent la révolution industrielle et l'émancipation des peuples en ce début du 21^{ème} siècle.

Les deux chapitres suivants sont plus empiriques en tant qu'ils se proposent de dresser un aperçu du paysage institutionnel des discours respectifs sur l'industrie et sur le territoire dans l'espace public. Nous abordons-là les registres savants et légitimes qui justifient les actions collectives basées sur une « logique industrielle » ou bien sur une « logique territoriale ». Les deux systèmes conceptuels et institutionnels présentés respectivement dans ces deux chapitres sont donc des contextes sociaux cruciaux pour définir ce que nous pourrions appeler des « logiques d'action collective ». Le second chapitre retraçait notamment la trajectoire institutionnelle du concept de « filière industrielle » et son inscription progressive dans des usages politiques, par exemple au sein de la politique industrielle française. Le troisième chapitre montrait comment la notion institutionnelle classique du « territoire », entendu comme espace et moyen de gouvernement, fait face à l'émergence d'une notion alternative du « territoire » conçu comme un espace vécu en commun. Ces deux notions semblent ainsi recomposer l'espace public de la politique territoriale, avec l'émergence peu à peu de nouvelles pratiques d'action collective et de nouveaux principes légitimes de coordination.

Le quatrième chapitre mettait en lumière la manière dont la problématique environnementale permet d'orienter la politique du développement national et offre à l'État de se ressaisir des pouvoirs de contrôles et de suggestions sur les activités industrielles macroéconomiques et sur le destin des citoyens dans ses territoires. Nous avons alors recentré notre enquête sur le domaine du bâtiment et le secteur de l'industrie de la construction, en observant quels peuvent être les enjeux d'une transition écologique de ces espaces institutionnalisés en réponse à la doctrine du développement durable, et plus précisément de l'écologie industrielle et territoriale. Les politiques de développement des filières locales de matériaux de construction biosourcés font partie des mesures visant à provoquer un changement sur les bâtiments et les constructions au cours des années à venir. L'utilisation croissante de projets locaux « exemplaires », « démonstrateurs » ou « pilotes » pour développer une activité, un savoir-faire ou construire un bâtiment avec des matériaux biosourcés fait partie, entre autres, d'un effort de mise en place de nouveaux instruments d'action publique visant à provoquer la transition de ces secteurs industriels et des divers domaines d'activités économiques potentiellement impliqués (agriculture, sylviculture, distribution, construction, recyclage...) en fonctions d'enjeux locaux propres à un territoire donné. Ces types de projets « novateurs » sont donc au cœur de la transition des modes d'action collective face au développement durable. Ils posent cependant la question de la

construction de liens entre, d'une part, une logique d'action collective à dominante industrielle, trop souvent dépendante d'une logique commerciale sous la houlette d'un capitalisme néolibéral et, d'autre part, une logique territoriale d'action collective qui se trouve de plus en plus reconnue et dominante au sein de collectifs locaux et globaux.

Ainsi s'explique la construction de la présente étude, résultat d'une enquête *chemin faisant* : elle doit rendre compte de la construction *en reliance*¹¹⁰⁸ de représentations de phénomènes complexes, par la conjonction progressive d'observations et de réflexions. De la recherche de solutions aux tensions naissant de cette *reliance* émerge l'enquête pragmatique, dont la méthode se veut à la fois scientifique et engagée dans l'histoire. De là découlent la forme *abductive* de nos raisonnements (présentée ci-après) ainsi que l'adoption d'un paradigme constructiviste pragmatique en tant que contexte épistémologique de ce travail scientifique. Cette démarche doctorale est donc largement inspirée par la tradition philosophique et la culture pragmatique. Comme nous tentons de le montrer dans ce chapitre, nous considérons qu'elle s'accorde bien avec les pratiques scientifiques à l'œuvre dans la discipline de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme en France, dans la mesure notamment où cette dernière science s'inscrit dans les enjeux politiques majeurs de ce 21^{ème} siècle.

Comme nous l'avons déjà indiqué, les choix méthodologiques et thématiques qui structurent ce travail ont été redéfinis au fil de l'examen de nouveaux contextes sociaux, institutionnels ou savants. Le présent chapitre se situe à la charnière entre la mise en contexte de l'enquête (contenue dans les quatre premiers chapitres), et la modélisation systémique par confrontation avec des expériences empiriques (dans les chapitres suivants). Il vise donc en premier lieu à éclairer les lecteurs sur les modalités théoriques et pratiques d'élaboration des savoirs présentés dans ce mémoire, ainsi que sur les conditions de légitimation scientifique de ces savoirs. Aussi, la première section présente les fondements épistémologiques de notre recherche, à la convergence du paradigme constructiviste pragmatique, de la tradition institutionnaliste critique, ainsi que des questionnements propres au domaine de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme. La seconde section présente notre enquête dans ces différentes dimensions : nous y expliquons les règles et la méthode employée, notre rapport au « terrain » de recherche et aux professionnels des

¹¹⁰⁸ « Ne nous fallait-il pas un concept qui exprime à la fois 'l'action de relier et de se relier et ses résultats', restituant à ce complexe sémantique sa complexité potentielle et ses vertus récursives auto-éco-transformantes ? En français le mot « reliance » émergeait en quelque sorte de cette nécessaire dépassivation du mot relation », écrit Jean-Louis Le Moigne (nous soulignons) en commentaire des propos d'Edgar Morin et de M. Bol de Balle, au sujet de l'invention du concept de « reliance » (cf. Le Moigne, Jean-Louis, « Edgar Morin, le génie de la reliance », Contribution au livre d'hommage du GERFLINT à Edgar Morin pour son 87^e anniversaire, Synergie Monde, n° 4, 2008, pp.177-184).

filères de matériaux biosourcés que nous avons côtoyés, et enfin nous revenons sur comment notre enquête a progressé au cours des dernières années. Enfin, la troisième section doit illustrer l'intérêt et la complexité du projet d'étude sur les logiques d'action collective en proposant le récit de trois cas de projets « novateurs » et locaux visant au développement de matériaux de construction biosourcés.

1. FONDEMENTS EPISTEMOLOGIQUES DE CE TRAVAIL DE RECHERCHE

Cette première section présente les conceptions scientifiques qui ont guidé notre enquête et sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour construire notre recherche. Pour présenter les différentes théories d'où ces conceptions sont tirées, nous avons décidé de distinguer trois éléments scientifiques qui servent de sources à différents aspects de notre recherche. Nous distinguons en effet

- le paradigme épistémologique, soit les bases théoriques porteuses de présupposés sur les conditions pratiques et discursives de production de connaissances ;
- la tradition scientifique, qui influe sur la pratique des chercheurs en leur permettant de se rattacher à une culture donnée, porteuse de sensibilités, styles et surtout de postures éthiques ou morales générales ;
- le domaine universitaire de rattachement, qui propose un ensemble plus ou moins cohérent de thématiques d'intérêts, d'objets d'attention et de standards communautaires, visant l'échange et la discussion des recherches respectives.

L'enquête, dont il sera question ici, est le produit d'un apprentissage et d'une adaptation continue face à la pratique de la recherche doctorale. Le résultat auquel nous parvenons tente d'articuler, en les synthétisant, le cadre du paradigme épistémologique constructiviste pragmatique et la tradition d'inspiration institutionnaliste et critique des sciences sociales, et cela au service d'une recherche cohérente avec la discipline de l'aménagement du territoire.

1.1. LE PARADIGME CONSTRUCTIVISTE PRAGMATIQUE

Le paradigme constructiviste est extrêmement large et recouvre de nombreuses acceptions. Notre réflexion intègre les principes et la philosophie du courant dit « constructivisme radical ». Le qualificatif de « radical » a été promu par certains auteurs occidentaux des courants de la seconde cybernétique et de la systémique afin de marquer leur

prise en compte « franche » et « sérieuse » ¹¹⁰⁹ en quelques sortes du fait que la connaissance individuelle de la réalité est construite par notre expérience personnelle du monde. D'autres auteurs préfèrent désigner ce courant comme un « constructivisme téléologique » ¹¹¹⁰ pour mettre en avant la dimension intentionnelle inhérente aux connaissances construites. Enfin, certains auteurs parlent de « constructivisme pragmatique » ¹¹¹¹ pour bien marquer le prolongement des thèses de l'école pragmatique américaine ¹¹¹² opérée par la théorie constructiviste. Nous nous référerons, pour notre part, à l'expression « constructivisme pragmatique », par souci de continuité théorique avec les travaux méthodologiques de Marie-José Avenier sur lesquels nous nous appuyons par la suite ¹¹¹³. Le constructivisme pragmatique a tendance à prendre le contre-pied des traditions scientifiques plus classiques, telles que le positivisme et le réalisme, tant dans ses manières de raisonner que dans les formes de résultats pratiques qu'il propose. Sans entrer dans une discussion détaillée des conceptions philosophiques de ce courant, nous nous contenterons de rappeler les principes fondamentaux de ce paradigme épistémologique avant de présenter deux acquis théoriques importants de ce paradigme : le principe de *récurtivité* et de *complexité*.

Résumé de la position constructiviste de base

Le constructivisme pragmatique est une posture épistémologique en rupture avec les cadres épistémologiques standards de tendance positiviste ou réaliste qui prévalent en Europe occidentale. Elle reprend en effet la position traditionnelle du pragmatisme qui considère que la connaissance est principalement tirée de l'expérience, y compris lorsqu'il s'agit d'une expérience de pensée. Nous ne connaissons, pour ainsi dire, la réalité extérieure qu'à travers des impressions médiatisées par nos organes au cours d'actions. L'essence « objective » des choses n'est donc pas atteignable puisque nous interprétons sans cesse nos impressions à la lumière de nos capacités perceptives et cognitives. Toute tentative de correction des biais perceptifs et interprétatifs ne peut se faire qu'à partir d'autres interprétations et perceptions personnelles, éventuellement exprimées par le langage et elles-mêmes sujettes à des biais cognitifs, sémantiques et culturels. C'est l'une des raisons qui amenait le cybernéticien constructiviste Heinz Von Foerster à dénoncer la pratique

¹¹⁰⁹ Von Glasersfeld, Ernst, *op.cit.*, in Laroche M., Bednarz N., Garrison J. (ed.), *op.cit.*, 1998, pp.23–28.

¹¹¹⁰ Le Moigne, Jean-Louis, *Les épistémologies constructivistes*, 3^{ème} Ed., Paris : PUF, 2007

¹¹¹¹ Avenier, Marie-José, « Les paradigmes épistémologiques constructivistes : post-modernisme ou pragmatisme? », *Management & Avenir*, n°43, 2011, pp.372-391.

¹¹¹² Les thèses pragmatistes introduisent une pensée conséquentialiste et expérientielle, en attirant l'attention sur ce que les idées et les choses « font » plutôt que sur ce qu'elles « sont » (en substance) ; le pragmatisme accorde une place centrale aux intentions, à l'éthique et à l'enquête critique, plurielle, à même de façonner une connaissance intelligible, communicable et pratique sur les choses « en contexte ».

¹¹¹³ Dans la première sous-partie de la seconde section du présent chapitre.

scientifique et psychologique qui consiste à considérer l'observateur comme séparé de la chose observée. En effet, non seulement la perception des choses extérieures est inséparable des capacités de la personne qui les pense et qui les ressent, mais encore la « réalité » n'existe qu'en tant que connaissance relative et partagée, par exemple, pour signifier dans une discussion qu'il y a une situation matérielle extérieure au sujet pensant et commune aux êtres vivants¹¹¹⁴. Aussi, comme l'indique le pédagogue Ernst Von Glasersfeld, le constructivisme apporte une réponse au problème suivant : « *Si notre expérience ne peut rien nous apprendre sur la nature des choses en soi, alors comment expliquer que nous fassions cependant l'expérience d'un monde qui, à de nombreux égards, est tout à fait stable et fiable ?* »¹¹¹⁵ Les penseurs du courant constructiviste se détournent de la question de l'existence d'une réalité extérieure et objective (question sur laquelle ils font prévaloir une posture « agnostique ») pour se focaliser sur une phénoménologie de l'action¹¹¹⁶, en réhabilitant la célèbre expression de Giambattista Vico « le vrai est le même que le fait » (« *Verum ipsum factum* »)¹¹¹⁷. Pour appréhender la connaissance et l'évaluer, il s'agit de la confronter à l'action qu'elle permet¹¹¹⁸. Dans cette conception, une connaissance ne peut donc être « vraie pour elle-même » mais seulement « pertinente » en fonction de ce qu'on peut ou veut faire, c'est-à-dire par rapport à des intentions et des anticipations, dans le contexte d'expériences passées et la perspective d'expériences futures. La célèbre formule de Ernst Von Glasersfeld, écrite en référence à Jean Piaget et à Giambattista Vico, résume bien ce principe :

« dès lors que l'on ne considère plus la connaissance comme la recherche de la représentation iconique d'une réalité ontologique, mais comme la recherche de manières de se comporter et de penser qui conviennent [, la] connaissance devient

¹¹¹⁴ A ce sujet, les écrits de Paul Watzlawick mettent en évidence, à partir d'un point de vue psycho-social, les manières avec lesquelles certaines formes de conceptions individuelles de la réalité atteignent leurs propres limites au contact de situations particulières (désinformation, paradoxes, tabous, etc.) dès lors qu'on possède une conception trop « rigide » de la logique et/ou de la réalité (cf. Watzlawick, Paul, *La réalité de la réalité : Confusion, désinformation, communication*, Paris : Seuil, 1978 ; Watzlawick, Paul, Helmick Beavin, Janet, Jackson, Don D., *Une logique de la communication*, Paris : Seuil, 1972).

¹¹¹⁵ Von Glasersfeld, Ernst, « Introduction à un constructivisme radical », in Watzlawick, Paul (dir.), *L'invention de la réalité. Contributions au constructivisme*, Paris : Seuil, 1988, p.30.

¹¹¹⁶ En effet, dans cette philosophie, en vertu de l'action, « on ne peut jamais considérer notre connaissance comme une image ou une représentation de ce monde réel, mais seulement comme une clé qui nous ouvre des voies possibles » (Von Glasersfeld, op.cit., 1988, p.20) ; aussi, l'action ne se réduit pas au « fait » mais plutôt au « faire », au sens d' « opération » de la philosophie pragmatique, c'est-à-dire à la capacité à faire apparaître une situation nouvelle, en conscience de cause, avec des effets appréhendés ou intelligibles (ibid., pp.30-33).

¹¹¹⁷ Ibid, p.30 ; « *Si « vrai » signifie avoir été fabriqué, alors, prouver quelque chose au moyen de sa cause équivaut à la causer* » (citation de Giambattista Vico tirée de « De l'Antique Sagesse de l'Italie », 1710, reprise dans Von Glasersfeld, Ernst, op.cit., 1988, p.32) ; plus généralement, cette citation met bien en avant l'ambiguïté des causalités dès lors qu'on considère la récursivité des savoirs (une nouvelle expérience réorganise les savoirs de manière irréversible). En effet, chercher à vérifier notre croyance dans les causes d'un phénomène, en tentant de provoquer ce dernier au moyen des causes qui sont précisément en question, prouve la véridicité de ces causes seulement en tant qu'elles sont pertinentes pour agir d'une certaine manière, puisqu'elles réalisent précisément le phénomène donné « comme prévu ».

¹¹¹⁸ On peut aussi parler de « conséquences » pour désigner les « actions qu'une connaissance permet ou entraîne.

alors quelque-chose que l'organisme construit dans le but de créer un ordre dans le flux de l'expérience – en tant que tel, informe – en établissant des expériences renouvelables ainsi que des relations relativement uniformes entre elles. »¹¹¹⁹

Dans ce paradigme, l'importance accordée à la chose « vraie » est ainsi modifiée¹¹²⁰. En effet, les constructivistes préfèrent souvent parler de « viabilité » d'une connaissance, afin de souligner son opérationnalisation possible dans des actions qui « conviennent »,¹¹²¹ dans le cadre des situations futures et des projets qu'on se donne¹¹²². Le critère de « viabilité », de « pertinence pour agir », ou d'action « adéquate », est ainsi central pour les chercheurs tant d'un point de vue pratique (dans la perspective d'améliorer les capacités d'action face aux problèmes de l'expérience, qu'elle soit personnelle ou sociale) que dans la perspective plus anthropologique d'une étude des modes de construction et d'emploi des connaissances viables par des personnes « intelligentes »¹¹²³. Ces premières considérations nous conduisent à, au moins, deux questions importantes pour clarifier les fondements d'une connaissance scientifique dans un cadre épistémologique constructiviste pragmatique ¹¹²⁴ :

- la première est d'ordre éthique ; plutôt que de demander quelle serait la réalité extérieure, l'interrogation porte sur les conséquences de l'adoption, puis de

¹¹¹⁹ Von Glasersfeld, Ernst, *op.cit.*, 1988, p.41.

¹¹²⁰ Charles S. Peirce estime ainsi que la vérité n'est pas seulement la propriété finale d'une proposition issue d'un raisonnement logique bien ordonné, mais aussi la qualité effective des idées intelligibles mentalement, de telle sorte que les mécanismes de représentation, et notamment la logique, apparaissent suffisamment distincts et fixes pour que le penseur puisse rendre « ses idées claires » (et puisse donc les actionner, les critiquer, les communiquer, c'est-à-dire les contrôler, traduire et computer)(Cf. Peirce, Charles Sanders, « Comment rendre nos idées claires », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, Vol.4, t.7, jan.1879, pp.39-57, version informatisée consultée en ligne le 14.11.16. : <http://descobayesetdeshommes.fr/Docs/PeirceLogiqueScience.pdf>).

¹¹²¹ Dans la littérature constructiviste anglophone, le verbe « to fit » est souvent employé pour désigner de manière plus adéquate la relation que la connaissance valable devrait entretenir avec l'action. Ernst Von Glasersfeld écrit ainsi dans la version anglaise de son célèbre article « Introduction à un constructivisme radical » (*op.cit.*, 1988) : « *In everyday English, that conceptual opposition can be brought out quite clearly by pitting the words "match" and "fit" against one another in certain contexts. The metaphysical realist looks for knowledge that matches reality in the same sense as you might look for paint to match the color that is already on the wall that you have to repair. In the epistemologist's case it is, of course, not color that concerns him, but he is, nevertheless, concerned with some kind of "homomorphism," which is to say, an equivalence of relations, sequence, or characteristic structure [...] If, on the other hand, we say that something fits, we have in mind a different relation. A key fits if it opens the lock. The fit describes a capacity of the key, not of the lock.* » (*Ibid.*, p.3).

¹¹²² *Ibid.*, pp.23–28.

¹¹²³ Ce que Jean-Louis Le Moigne, en reprenant aux philosophe John Dewey et aux chercheurs Allen Newell et Herbert Simon, appelle « Principe d'Action Intelligente », qui présuppose que les personnes sont capables de prendre conscience de leurs problèmes et de chercher puis mettre en œuvre des moyens adéquats pour les résoudre (Le Moigne, Jean-Louis, *op.cit.*, 2007, p.88, 89).

¹¹²⁴ Dans son ouvrage de présentation et d'introduction aux épistémologies constructivistes, Jean-Louis Le Moigne rappelle ainsi les trois grandes questions classiques de la philosophie occidentale de la connaissance pour Jean Piaget : « - *Qu'est ce que la connaissance (la question gnoséologique) ? - Comment est-elle constituée ou engendrée (question méthodologique) ? - Comment apprécier sa valeur ou sa validité (question éthique) ?* » (Le Moigne, Jean-Louis, *Les épistémologies constructivistes... op.cit.*, 1995, p.6) ; à ce stade de la réflexion, et à la lumière de ces éléments, la question gnoséologique du paradigme constructiviste radical a déjà été abordée mais pas les questions méthodologique et éthique.

l'activation, de certains savoirs, et à quels fins des connaissances valables devraient être construites ;

- la seconde est d'ordre méthodologique : elle porte sur les postures et les pratiques à adopter pour nos recherches d'une connaissance plus viable, dans un monde phénoménal buissonnant, impossible à ordonner de manière complète et finie (mais cela est-il *a priori* seulement souhaitable ?) .

Ainsi, ces deux questions sont liées entre-elles et leurs réponses se complètent. En effet, la mise en cohérence des connaissances valables avec les fins de l'action appelle une réflexion sur les moyens et sur les manières d'agir. Inversement, la question de la définition de principes et techniques valables pour construire des savoirs viables ne peut se contenter de poser un critère de viabilité ; elle conduit à réfléchir aux méthodes pour construire des finalités adéquates, en fonction d'une pluralité de principes éthiques, pratiques, esthétiques...

Ces interrogations s'enrichissent de plusieurs apports de la pensée constructiviste. Celle-ci a connu notamment deux avancées importantes, respectivement symbolisées par la formulation de deux principes théoriques :

- le principe d'inséparabilité du regard de l'observateur et de l'observé, appelée aussi *principe cybernétique de second ordre*¹¹²⁵, formulé en réponse au problème de la récursivité du regard, et donc des savoirs scientifiques ;
- le *principe de complexité*, qui appelle à exercer une pensée non mutilante, par la conjonction des différentes dimensions d'un phénomène plutôt que leur disjonction systématique¹¹²⁶.

Avant de présenter ces deux principes, notons simplement que les réponses auxquelles ils conduisent participent d'un renouveau dans les modalités de la recherche : plutôt que de justifier son étude d'un « objet » par le besoin d'analyser un aspect ou un élément de ce dernier dans une perspective positiviste (de connaissance objective), le chercheur peut légitimer son travail d'enquête par la poursuite d'un « projet de connaissance », conçu en rapport avec un doute initial et d'un besoin de plus grande certitude¹¹²⁷.

¹¹²⁵ Von Foerster, Heinz, « Ethics and Second Order Cybernetics », in *Understanding Understanding: Essays on Cybernetics and Cognition*, New York : Springer, 2003, pp.296-307.

¹¹²⁶ Morin, Edgar, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil, 2005.

¹¹²⁷ Comme nous y invitent les penseurs pragmatistes (cf. Dewey, James, *La quête de la certitude...*, *op.cit.*, 2014 ; Peirce, Charles Sanders, *op.cit.*, 1878).

Le problème de la récursivité des savoirs, et ses conséquences éthiques et pratiques

Au problème de la récursivité du savoir dans les sciences¹¹²⁸, certains penseurs de la seconde cybernétique ont proposé une réponse originale en replaçant la responsabilité éthique du chercheur au cœur de l'activité de construction des savoirs valables. En effet, le problème de récursivité du savoir demande si nous n'avons que nos propres conceptions et impressions pour interpréter et critiquer nos observations du réel auxquelles s'ajoutent les critiques extérieures. Comment alors sortir du cercle des auto-interprétations perpétuelles ? Quels processus mettre en œuvre pour opérer une autocritique de nos propres présupposés et préconceptions, à partir de connaissances familières déjà acquises et d'expériences étrangères ? Si la chose observée se révèle en fonction des capacités de l'observateur et de ses préconceptions sémantiques, une première conséquence consiste à ne plus considérer l'observateur séparément de la chose observée, ce qui par ailleurs n'empêche pas distinguer ces deux entités, mais qui amène toutefois à reconnaître leur interdépendance dans une activité d'agir-penser récursive.

Tenir compte de l'autonomie du sujet, créateur de son propre processus de pensée organisatrice d'expérience, revient aussi à reconnaître sa responsabilité¹¹²⁹. La réflexion éthique, qui concerne tant nos valeurs de jugement que la définition de nos finalités, devient alors nécessaire à toute considération sur les modes adéquats de production de connaissances valables. Par exemple, je peux choisir de n'accepter que ce qui fait parfaitement sens dans son propre système logique de valeurs (une sorte d'« autisme » épistémique), ou au contraire d'adopter une posture « ouverte » qui accorde une place importante au doute sur mes propres interprétations et qui m'amène à m'interroger sur les phénomènes inconnus et imprévisibles, émergeant notamment en conséquence de ma propre action. Dans ce dernier cas, la viabilité des savoirs n'est jamais entièrement assurée, puisque la connaissance parfaite des conséquences est impossible. Aussi, lorsque l'action comporte des enjeux importants, la sagesse m'amène à m'interroger sur les postures éthiques et morales à adopter pour évaluer les risques de l'action, pour faire face aux éventuelles

¹¹²⁸ Par « récursivité du savoir », nous entendons le phénomène individuel et/ou collectif de construction de savoirs qui visent à auto-vérifier leurs propres conditions de vérité de manière abusivement positives. Cette dynamique de « véridicité » semble présente dans toutes les formes de savoirs institutionnalisés, et notamment les idéologies. Si certaines apparaissent ouvertes et définissent des moyens internes privilégiés d'auto-critique (comme le pragmatisme), d'autres sont cependant plus « autonomes », par exemple lorsqu'elles prévoient des moyens systématiques pour critiquer et discréditer les critiques sensées les remettre en question ou les ouvrir à d'autres perspectives (voir ainsi Watzlawick, Paul, « Les prédictions qui se vérifient d'elles-mêmes », in Watzlawick, Paul (dir.), *op.cit.*, 1988, pp.109-130 ; Boudon, Raymond, *L'idéologie ou l'origine des idées reçues*, Paris : Fayard, 1986 ; Peirce, Charles Sanders, *op.cit.*, 1878).

¹¹²⁹ « autonomy implies responsibility: If I am the only one who decides how I act, then I am responsible for my action » (Von Foerster, Heinz, *op.cit.*, 2003, p.226).

conséquences imprévues, et pour redéfinir mes intentions avant de prendre une décision. Cette réflexion éthique, conséquence du *principe cybernétique de second ordre*, est ainsi un puissant outil critique, tant individuel que collectif. Plus encore, elle permet un certain contrôle sur le système interprétatif du chercheur lorsque celui-ci construit son « projet » de recherche. Elle oblige à prendre conscience du contexte historique, des valeurs et des finalités, présentes dans le travail de construction de savoirs scientifiques. La mise en adéquations de ces finalités avec les moyens méthodologiques et pratiques du chercheur peut prendre la forme d'un processus d'adaptation dialectique et dynamique que certains ont qualifiée de « logique de l'enquête »¹¹³⁰. Ce processus se base sur une rationalité procédurale visant à co-construire les fins et les moyens par tâtonnements, dans le cadre d'un espace de possibilités évolutif et ouvert aux phénomènes émergents inattendus¹¹³¹. A ce titre, il est intéressant de remarquer que la neutralité axiologique, que le grand sociologue Max Weber recommandait en matière d'engagement moral du chercheur face aux sujets qu'il étudie, peut s'apparenter à une posture éthique d'ouverture aux idéaux et valeurs subjectifs des personnes tierces¹¹³².

La réflexion sur les fins ne peut se passer de la conception des moyens, de même que la connaissance s'organise dans l'interaction des objets (considérés) et du sujet (considérant), au cours d'un processus d'observation active. En effet, rappelons-le, dans un univers constructiviste dans lequel les savoirs sont relatifs, et dans lequel rien ne garantit qu'ils correspondent exactement à cette réalité extérieure dont nous ne pouvons qu'éventuellement supposer l'existence, la légitimation des savoirs s'opère principalement en fonction de leur *viabilité* dans l'action, et cela dans le cadre de contraintes spatiaux-temporelles, sociales, cognitives et physiques. Il n'existe donc pas de « meilleure solution » dans l'absolu, mais seulement des solutions « adéquates », (*satisficing*) compte tenu des contraintes pratiques et des objectifs qu'on se donne, comme le propose Herbert Simon¹¹³³. Aussi, ce « nouvel esprit scientifique », dont Gaston Bachelard¹¹³⁴ remarquait dès 1934 qu'il caractériserait un

¹¹³⁰ Dewey, John, *Logic : The theory of inquiry*, New York : Henry Holt & Co., 1939 ; Dewey précise aussi : « Inquiry is the controlled or directed transformation of an indeterminate situation into one that is so determinate in its constituent distinctions and relations as to convert the elements of the original situation into a unified 'Whole'. » (Ibid, p.104-105) ; « situation » peut être entendu ici comme un certain état de connaissance (certitude, doute).

¹¹³¹ Simon, Herbert, « Does Scientific Discovery Have a Logic? », *Philosophy of Science*, Vol.40, n°4, 1973, pp.471-480 ; Langley, Pat, Simon, Herbert, Bradshaw, Gary, Zytkow, Jan, *Scientific Discovery : Computational explorations of the creative process*, Cambridge : MIT Press, 1987.

¹¹³² Weber, Max, *Essai sur la théorie de la science, Premier essai : "L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociale"*, (trad. Julien Freud), Paris : Plon, 1965, pp.109-111, version numérisée [en ligne], consulté le 01.12.16. : http://classiques.uqac.ca/classiques/Weber/essais_theorie_sciences/essais_theorie_sciences.html.

¹¹³³ Simon, Herbert A., *op.cit.*, 2004.

¹¹³⁴ Bachelard, Gaston, *op.cit.*, 1968.

grand nombre des sciences contemporaines, se manifeste non plus seulement par un « objet » de recherche ou un « champ d'étude » délimité, mais plutôt par un « projet » d'étude, de connaissance et d'action. Bachelard précise ainsi :

« *Au-dessus du sujet, au-delà de l'objet immédiat, la science moderne se fonde sur le projet. Dans la pensée scientifique, la méditation de l'objet par le sujet prend toujours la forme du projet.* »¹¹³⁵

La complexité dans le travail de production d'une connaissance valable

Ce modèle du « projet » permet la participation active des chercheurs, doués d'intentions et agissant face à des objets d'étude qui se révèlent par le travail de *méditation*. Le retour sur elle-même de cette pensée se projetant dans l'action, à la fois concevant des « possibles » et en même temps attachée aux contraintes « empiriques » et aux conséquences « positives » de ses propres projets et modèles, génère une pensée enchevêtrée de stratégie (pour l'efficacité dans l'action), d'éthique (pour la sagesse des choix et des conséquences), et de logique (pour l'intelligibilité)¹¹³⁶. Le besoin de renouer ensemble des connaissances d'origines phénoménologiques diverses, souvent antagonistes et pourtant complémentaires, amène ainsi à se demander quelle méthode adopter dans le processus de construction de connaissances¹¹³⁷. Cela nous amène à un second principe, le *principe de complexité*.

Reconnaître la « complexité »¹¹³⁸ des phénomènes revient ainsi à accepter de penser à la fois la complémentarité et l'antagonisme, les incertitudes et l'engagement, les récursivités et l'ouverture, dans une pensée cohérente qui vise à articuler de multiples sortes de phénomènes sans pour autant les isoler, les simplifier et les réduire¹¹³⁹. Dans l'idéal, un système considéré comme complexe est à la fois unifié et multiple (« *unitas multiplex* »)¹¹⁴⁰, c'est-à-dire que les différents sous-éléments d'un modèle systémique sont à la fois plus et moins que la somme complète de ces parties¹¹⁴¹. Les parties maintiennent des singularités et une autonomie irréductible, qui fait qu'elles ne peuvent être réduites à de simples « parties »

¹¹³⁵ *Ibid.*, p.14.

¹¹³⁶ Morin, Edgar, Le Moigne, Jean-Louis, *L'intelligence de la complexité*, Paris : L'Harmattan, 1999 ; Le Moigne, Jean-Louis, *Exercices citoyens de veille épistémologique. En bonne intelligence de la complexité*, Paris : L'Harmattan, 2014.

¹¹³⁷ Morin, Edgar, *Introduction à la pensée complexe*, Paris : Seuil, 2005.

¹¹³⁸ Complexité vient en effet du latin « *complexus* », qui désigne une pièce tissée de fils multiples (*ibid.*).

¹¹³⁹ Morin, Edgar, *op.cit.*, 2005, p.23.

¹¹⁴⁰ Morin, Edgar, *La Méthode. Tome I. La Nature de la Nature*, Paris : Editions du Seuil, 1977, pp.146-147.

¹¹⁴¹ Le Moigne, Jean-Louis, « Qu'est-ce qu'un modèle ? », *Confrontation psychiatriques*, vol. Les modèles expérimentaux et la clinique, 1987, consulté en ligne en version préliminaire à l'édition, le 21.03.17.: <http://archive.mcxapc.org/docs/ateliers/lemoign2.pdf>.

inférieurs d'un ensemble plus important, mais en même temps elles s'inscrivent dans un ensemble unifié, émergeant de l'interdépendance et de la coordination de l'ensemble des sous-éléments actifs. Les formes classiques analytiques de raisonnement sont ainsi dépassées¹¹⁴² : le raisonnement qui consistait essentiellement à séparer, distinguer ou délimiter des bouts de phénomènes ne peut qu'imparfaitement restituer le fonctionnement d'ensemble d'un système. Ainsi, par exemple, à partir d'un raisonnement en complexité, il est possible de considérer qu'un observateur peut s'observer en observant l'objet, que le normatif et le descriptif peuvent se conjuguer dans des modèles auto-générateurs de leur propres logiques d'existence, que les effets et les causes peuvent se confondre irréversiblement, etc.¹¹⁴³ Il s'agit principalement d'une méthode d'« *organisation de significations possibles* »¹¹⁴⁴ face à l'extrême richesse du monde phénoménal dans lequel l'observateur se conçoit¹¹⁴⁵. Ces richesses, et plus encore la solidarité entre tous les phénomènes ne cesse de dépasser les capacités de représentation du sujet observant. La reconnaissance de cette situation dont Edgar Morin avait tenté une synthèse dans « La Méthode » (ouvrage en six tomes), invite à l'adoption de mentalités qui, plutôt que d'abuser de l'analyse en la généralisant à tout, emploient la ruse et conçoivent des stratégies de penser-agir satisfaisantes. La complexité désigne donc à la fois une posture de la personne, une éthique du sujet connaissant qui refuse la mutilation des phénomènes, et une esthétique scientifique, c'est-à-dire une certaine conception de quelle forme devraient prendre les savoirs valables, utilisables et enseignables.

Sans entrer dans le détail, il nous faut à présent mentionner quelques avancées notables concernant la modélisation et la logique, dès lors qu'on retient le *principe de complexité*. Edgar Morin a notamment tenté d'articuler une série de figures généralement considérées comme appartenant à des univers distincts, afin d'aider la pensée des phénomènes complexes : la division et la synthèse ; la régénération et la destruction ; la culture, la nature, la mort et l'esprit ; l'égoïsme et l'altruisme ; le vide et l'information ; l'énergie, la matière, la connaissance et la morale... Pour penser ce « maillage » d'éléments divers de manière en même temps intégrée et différenciée (un « système complexe »), la méthode d'Edgar Morin fait appel à une logique « ouverte », qui doit nécessairement dépasser les principes de tiers-exclu et de nominalisme conceptuel, constitutifs de la pensée

¹¹⁴² Nous avons déjà évoqué dans notre critique de la logique classique (première sous partie de la seconde section du chapitre premier) le nécessaire dépassement des principes classiques et notamment celui du tiers exclu (qui force à une logique binaire) et du nominalisme identitaire (substances et dénominations stables).

¹¹⁴³ Morin, Edgar, *La Méthode*. Tome III. *La Connaissance de la Connaissance*, Paris : Seuil, 1986, p.98.

¹¹⁴⁴ Le Moigne, Jean-Louis, *Les épistémologies constructivistes*, Paris, PUF, 2007, p.86.

¹¹⁴⁵ Morin, Edgar, *La Méthode*. Tome II. *La Vie de la Vie*, Paris : Seuil, 1980, pp.386-389.

aristotélicienne classique¹¹⁴⁶. Ces derniers principes « exclusifs » forcent en effet nos raisonnements à se plier à des règles très réductrices, génératrices bien souvent de représentations mutilantes d'un vécu, d'une culture, de principes humains (des droits, des croyances...) ou des intentions d'un sujet étranger¹¹⁴⁷. Edgar Morin en tant que sociologue et philosophe propose trois principes logiques, qui sont autant des techniques pour articuler des éléments *a priori* difficilement concevables :

- *le principe dialogique* doit permettre de comprendre des phénomènes antagonistes et pourtant complémentaires¹¹⁴⁸, tel que par exemple la vie et la mort d'une population d'êtres vivants ; il existe une relation dialogique entre vie et mort d'une population d'animaux, par exemple, puisque ces concepts désignent des situations inverses, et en même temps il faut un peu de mort pour maintenir la vie¹¹⁴⁹, et inversement ;
- *le principe de récursivité* – que nous avons déjà évoqué – permet de comprendre les conditions d'autonomie d'une organisation en indiquant qu'un phénomène donné se maintient dans un environnement donné car il peut être à la fois le produit de certaines causes et le producteur de ces mêmes causes qui le produisent;
- *le principe hologrammique*¹¹⁵⁰ postule que les principes systémiques d'organisation d'un ensemble se retrouvent en observant à la fois l'ensemble et ses parties individuellement, à l'image du code génétique, qui contient l'information sur l'organisation du corps tout en se déployant à l'échelle d'une cellule individuelle.

Ainsi, l'auteur de « La Méthode » invite les chercheurs, dans un exercice de *paradigmatologie*, à se saisir du « niveau (de connaissance) qui contrôle tous les discours qui se font sous son emprise et qui oblige les discours à obéir »¹¹⁵¹, en exploitant et en inventant des techniques inhabituelles d'élaborations de raisonnements basées sur des figures logiques non-conventionnelles. Ces dernières offrent en effet une très large gamme d'articulations logiques possibles pour enrichir nos capacités de modélisation des

¹¹⁴⁶ *Ibid.*, pp.386-389.

¹¹⁴⁷ A l'image de la paranoïa provoquée par la généralisation de l'opposition binaire « ami-ennemi » pour interpréter les phénomènes politiques (voir à ce sujet, *op.cit.*, 1984); le phénomène de « coopétition », néologisme formé de « compétition » et de « coopération », qui signifie une situation ambiguë où des entités en compétition sont amenées à coopérer...

¹¹⁴⁸ Morin, Edgar, *La Méthode, Tome II, op.cit.*, 1980, pp.396-397.

¹¹⁴⁹ Dans un schéma classique écologique, la surabondance d'individus d'une espèce, ou d'être vivants, dans un milieu donné, peut conduire à des épidémies, à des famines, ou à une trop grande dégradation de la matière, et ainsi à une mort massive. Par contre, la mort massive peut ne plus permettre un seuil de reproduction ou de renouvellement (vie) des êtres d'une espèce donnée. Inversement, dans ce schéma classique, une mort modérée d'individus d'une espèce peut contribuer à régénérer celle-ci. Dans ce contexte d'un phénomène démographique, les concepts de vie et de mort sont opposés et complémentaires.

¹¹⁵⁰ *Ibid.*

¹¹⁵¹ Bounoux, Daniel, Engelbach, Bastien, « Entretien avec Edgar Morin (2) : Science et philosophie », *nonfiction.fr*, numéro du 10 avril 2008.

phénomènes complexes, et notamment des multiples dimensions complémentaires mais différenciées, qui les composent. Elles s'exposent cependant à un risque d'incohérence, qui reste indésirable seulement en tant qu'il accroît la confusion et entrave une action, mais qui peut être également un marqueur de dépassement de nos systèmes de pensée. Aussi, une pensée complexe devrait s'attacher à redéfinir les contextes, les propriétés et les conditions nécessaires dans lesquels des relations complexes entre éléments divers peuvent être représentées de manière cohérente. Pour prendre un exemple, donné par Edgar Morin¹¹⁵², la mort apparaît comme la négation de la vie. Mais en même temps dans une vision systémique, la mort est nécessaire à la vie puisque trop d'êtres vivants entraînerait une dégradation trop rapide de la matière de l'organisme (interne) et des ressources disponibles (externe), ce qui peut conduire à une mortalité importante, ou même à une disparition massive d'être vivants. Inversement, la mort permet la régénération des formes de vie, comme pour certaines forêts se revivifiant d'espèces après un incendie. Dans le cas d'une recherche scientifique en complexité, le contexte fait référence à deux plans de l'expérience. Il fait d'abord référence à la forme de discours scientifique et à la pratique de communication qui comportent la pensée (la pratique concrète de composition de la thèse et d'écriture-lecture du mémoire de doctorat). Mais il s'agit aussi du contexte de l'énonciation, c'est-à-dire de l'ensemble des expériences vécues et des entités existantes (ou plausibles) que désignent les énoncés scientifiques. Nous reviendrons sur l'articulation nécessaire entre ces deux éléments dans la section suivante consacrée à la modélisation systémique.

Afin d'insister sur le statut de la connaissance dans le constructivisme pragmatique, nous avons présenté brièvement les raisonnements philosophiques qui le fondent. Nous avons aussi abordé des concepts phares tels que la théorie de l'inséparabilité de l'observateur et de l'observé et des éléments de méthode pour mieux penser en complexité. Ils constituent des principes pour la formation de connaissances valables et, comme nous le montrerons dans la seconde section de ce chapitre, ils contribuent à fonder notre pratique de la modélisation systémique et de l'enquête « chemin faisant ».

Plus généralement, il nous semble que le constructivisme pragmatique est un paradigme épistémologique qui promeut une pratique vivante de la construction des connaissances en justifiant la recherche de méthodes pour rendre le processus de recherche scientifique satisfaisant du point de vue des différentes dimensions essentielles de la vie : nous avons vu que la réflexion épistémologique de type constructivisme pragmatique s'apparente à une sorte de recherche de cohérence pour lier les questions de la connaissance « vraie », de l'action « efficace » et de ce qui est « juste » (ou du « bien »), c'est-à-dire les

¹¹⁵² Morin, Edgar, *op.cit.*, 1980, pp.396-397.

dimensions épistémiques, pratiques et éthiques. Ainsi conçue, la recherche scientifique s'inscrit dans un processus d'enquête, qui ne peut faire fi de son inscription dans un ensemble de sensibilités individuelles et de contextes socio-historiques collectifs, bien souvent difficilement séparables. Ne pas reconnaître ces derniers reviendrait à nier une part importante de la singularité d'une recherche en tant qu'activité humaine vivante.

Cependant, l'exposé du seul cadre épistémologique n'apparaît pas suffisant pour comprendre les formes d'engagements du chercheur dans son projet d'enquête, c'est-à-dire l'adoption de certaines postures morales et d'orientations qui en découlent, ou encore la présence de certains traits de style et de canons de démonstration. Ces caractéristiques peuvent être expliquées par les présupposés théoriques propres à un courant académique, dans lequel le chercheur situe son travail. Le cadre épistémologique fournit certes les croyances de base, les règles et les principes pour construire des activités de recherche ainsi que des savoirs valables, mais il laisse ouverte la construction des intentions d'un projet de recherches ainsi que les valeurs qui guident les choix tant de fond que de forme. Il nous faut donc présenter les traits essentiels de la tradition scientifique et académique dans laquelle nous nous situons.

1.2. UNE TRADITION INSTITUTIONNALISTE ET CRITIQUE EN SCIENCES SOCIALES

L'adoption d'un cadre épistémologique constructiviste pragmatique renvoie la construction de connaissances valables à une activité individuelle d'ordre pratique, expérientielle et réflexive. Mais les effets conjoints des interactions sociales entre individus comportent également une logique propre qui englobe et dépasse l'espace des points de vue des personnes individuelles. La synthèse des phénomènes individuels qui s'opère dans un rapport social et économique collectif dépasse, en effet, la simple somme des intentions, des actions et des interprétations des différentes parties, de telle manière que personne ne contrôle, ni ne saisit complètement l'action collective lorsqu'elle est en train de se dérouler¹¹⁵³. Ce processus social complexe est ainsi généralement qualifié d'institutionnel dans la mesure où il dépasse les personnes prises individuellement, pour se situer, par exemple, dans la sphère radicalement collective de la communication et des représentations sociales¹¹⁵⁴. En

¹¹⁵³ Nous nous référons ici à la fois aux écrits de Claude Shannon (tels que repris par Jean-Louis Le Moigne et Edgar Morin), mais également aux travaux sur les organisations de Henry Mintzberg (*op.cit.*, 2003,).

¹¹⁵⁴ Que cela soit l'effet d'une illusion, comme le rappelle Denis Laforgue à partir des travaux de Vincent Descombes, et/ou d'un effet structurel propre aux phénomènes de pensée – langage, comme le montre Ricoeur, il existe nécessairement au moins deux personnes dans la communication (*cf.* Laforgue, Denis, *Essais de sociologie institutionnaliste*, Paris : L'Harmattan, 2015, pp.102-103).

cela, la perspective institutionnaliste est utile pour comprendre les mécanismes sociaux de l'action collective. C'est pourquoi nous avons discuté brièvement quelques théories institutionnalistes dans le chapitre 1, pour mettre notamment en avant l'impact important des valeurs morales sur les comportements humains collectifs, l'inertie importante de ces valeurs dès lors qu'elles deviennent des conventions sociales indexées sur des institutions (telles que les institutions marchandes), et enfin la nécessité d'un travail de transition culturelle (transition sociotechnique) par généralisation progressive de pratiques et de valeurs nouvelles, plus adaptées aux enjeux du développement durable.

Cependant, la tradition institutionnaliste comprend encore d'autres présupposés scientifiques et moraux influant notre enquête. Le courant « institutionnaliste » auquel nous nous rattachons ne se positionne pas seulement dans le prolongement des thèses constructivistes pragmatistes et des principes de seconde cybernétique et de complexité, il propose à la recherche scientifique en sciences sociales de s'insérer dans un projet d'émancipation des personnes et de critique des institutions sociales (nous reviendrons sur ces deux thèmes par la suite). Cette conception institutionnaliste et critique des sciences sociales rejoint ainsi les positions politiques du courant philosophique pragmatiste.

Nous présentons dans les pages qui suivent les fondements et l'intérêt de s'inscrire dans un contexte particulier des sciences sociales, connu pour son étude des institutions et pour sa critique sociale, tout en restant compatible avec la production de savoirs pratiques pour l'action. Dans le contexte académique, l'utilisation d'une posture critique peut être retrouvée dans une diversité de disciplines, d'écoles et dans un grand nombre de domaines d'étude. Ces derniers ont en commun une même démarche méthodologique basée sur la remise en perspective des fondements sociaux, institutionnels et économiques des croyances généralement admises, de manière à donner les moyens de remettre en cause la légitimation des sources d'oppression et une émancipation des personnes, notamment lorsque celles-ci proviennent de discours officiels ou hégémoniques légitimés par les autorités politiques dominantes¹¹⁵⁵.

La présente étude a été fortement influencée par notre propre parcours scientifique, au cours duquel nous avons été formés à l'étude critique des institutions sociales et des systèmes de pensée¹¹⁵⁶. Nous héritons en effet des cadres et pratiques de recherche néo-

¹¹⁵⁵ Avenier, Marie-José, Thomas, Catherine, « Finding one's way around various methodological guidelines for doing rigorous case studies: A comparison of four epistemological frameworks », *Systèmes d'information & management*, Vol. 20, n°1, 2015, pp.61-98.

¹¹⁵⁶ Nous avons en effet été formé par des chercheurs issus de la sociologie politique, des sciences politiques, de l'économie politique ainsi que de la philosophie. Nos premiers travaux sur l'écologie industrielle s'appuyaient ainsi sur ces dernières traditions : Joubert, Jérémie, *op.cit.*, 2011. Nous avons poursuivi dans cette voie avec notre

institutionnalistes¹¹⁵⁷, aux thématiques transdisciplinaires¹¹⁵⁸ et qui dépassent en fait la simple perspective des institutions pour proposer une sorte d'anthropologie politique¹¹⁵⁹, souvent reconnaissable à son ton critique¹¹⁶⁰ ou encore par son adoption d'une perspective historique¹¹⁶¹.

Intérêt des travaux et des théories issues du courant institutionnaliste

C'est aussi dans ce même milieu académique que s'inscrivent une partie des travaux sur les conventions de justice sociale et de justification présentées dans le premier chapitre et qui ont servi de fil conducteur dans nos précédents chapitres. La reconnaissance d'un pluralisme politique dans les formes légitimes de raisonnement, d'évaluation et de justification en société¹¹⁶² permet de concevoir la critique comme un détour « par l'extérieur » de la pensée complexe sur son propre système. Cela aboutit à une interrogation par mise en contradiction de contextes de connaissances les uns sur les autres face à des situations données. Par exemple, la domination de la logique marchande sur d'autres modes de justice conduit l'expansion du commerce à des classes de phénomènes nouveaux, comme le montrait déjà Karl Polanyi en 1945 dans son étude historique des institutions économiques¹¹⁶³. La monétisation et la marchandisation de l'air, de l'eau, de la solidarité, du vote, de la procréation ou de l'art provoque ainsi des critiques radicales¹¹⁶⁴ de la part de personnes qui les fondent sur d'autres principes du bien commun, qui peuvent apparaître tout aussi pertinents en fonction d'une situation donnée. Ainsi, dans la critique écologiste, la

stage de cinquième année au sein d'un laboratoire de recherche (Equipe CREIDD, Institut Charles Delaunay, UMR CNRS 6281). Ce dernier a porté sur l'étude des dynamiques sociales à l'œuvre dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale à l'aide de la sociologie politique.

¹¹⁵⁷ Bell, Stephen, « Institutionalism : Old and New », in Summers, John (Ed.), *Government, Politics, Power And Policy In Australia*, 7ème Ed., NSW Australia: Pearson Education Australia, 2002, pp. 363-380.

¹¹⁵⁸ Au sens où elle traverse plusieurs sciences sociales au service de la compréhension de phénomènes sociaux et humains contemporains ou historiques (méthode de l'enquête historique).

¹¹⁵⁹ Balandier, Georges, *Anthropologie Politique*, Paris : PUF, 2013 ; Thomas, Hélène, *op.cit.*, 2010.

¹¹⁶⁰ Nous entendons par là à la fois les courants des sciences sociales qui visent à l'émancipation des personnes (dans une acception classique promue par l'École de Francfort : libération du pouvoir social et obtention de moyens tant psychologiques que matériels d'acquisition d'une plus grande liberté ; Cf. Bohman, James, « Critical Theory », Stanford Encyclopedia of Philosophy, mars 2005 : <https://plato.stanford.edu/entries/critical-theory/>) que les méthodes plus « neutres » qui insistent sur la compréhension des personnes à des fins de « révélation » des fondements inconscients de leur action et de mise en contradiction pensées-actions, valeurs et habitudes, afin de susciter la réflexion de la personne.

¹¹⁶¹ Walery, Serge, « Pour une économie historique de longue durée », *Document de travail*, mars 1992, consultable en ligne (consulté le 09.01.17.) : <https://docs.google.com/viewer?a=v&pid=sites&srcid=ZGVmYXVsdGRvbWFpbnxzZXJnZXdhbGVyeXxneDo4NGJhMmUxNjAxMDMzNjM>.

¹¹⁶² Boltanski, Luc, Thevenot, Laurent, *op.cit.*, 1991, p.28.

¹¹⁶³ Polanyi, Karl, *op.cit.*, 2009.

¹¹⁶⁴ Walzer, Michael, *Spheres of Justice*, New York: Basic Books, 1983, p.316.

dénonciation de la destruction des phénomènes et des objets naturels, territoriaux, humains lorsqu'ils se trouvent saisis et traités dans une logique marchande passe par l'affirmation de valeurs alternatives sur la bonne société (un milieu permettant la cohabitation harmonieuse des différents êtres et choses) qui contestent la pertinence d'un bien commun marchand en laissant entrevoir un doute sur leur pertinence dans une certaine sphère d'éléments donnés.

Comme nous l'indiquions précédemment, au cours de leurs relations sociales, les individus sont bien souvent soumis à des effets collectifs qui dépassent leurs propres intentions, capacité d'action ou de compréhension, et qui constituent un des sièges des mécanismes de domination sociale. Une interaction sociale fait en effet appel à des éléments de sens communs qui débordent les connaissances que les personnes auraient pu construire au cours de rapports purement interpersonnels. Si ces éléments de contexte institutionnel rétroagissent à la fois sur les parties prenantes d'une interaction située (en reconfigurant leurs expériences, leurs connaissances, identités et attentes), ils ont également souvent des effets sur un cercle potentiel plus large de personnes par un effet « d'objectivation ». Dans la mesure où les conséquences de ces interactions institutionnalisantes peuvent constituer un fait « positif »¹¹⁶⁵, c'est-à-dire matériellement détaché d'un sujet donné, certaines actions anodines et « minimales » peuvent parfois acquérir une portée « maximale », par exemple en influençant des personnes ou des organisations sociales *a priori* détachée du contexte d'action. Par exemple, la reprise par les médias d'un simple commentaire du Pape Benoît XVI portant sur une interprétation chrétienne ancienne du *djihad* au Moyen Âge, lors d'une conférence à l'Université de Ratisbonne en 2006, avait fait scandale dans le monde entier, obligeant le Pape à adresser des excuses publiques aux musulmans du monde¹¹⁶⁶. Son propos, qui était de nature exégétique s'était ainsi trouvé décontextualisé (seul un extrait du discours du pape est repris par les médias et commentateurs), objectivé (association à l'institution papale) puis projeté dans l'espace médiatique mondial, donnant prise à des surinterprétations (le pape apparaissant comme l'actualisateur d'une position ancienne qu'il ne faisait que reprendre à des fins critiques). De manière similaire, certains bâtiments biosourcés considérés comme « exemplaires » font l'objet d'un travail de communication : leur image est ainsi projetée dans la sphère publique territoriale et médiatique locale. Ces

¹¹⁶⁵ Par positif, nous entendons la partie matérielle « objective » du medium qui « échappe » aux sujets de l'interaction proprement dite, et qui est ainsi ouvert sur un environnement social et physique mais aussi sur des réinterprétations possibles dans de multiples contextes (cf. Le Moigne, *La modélisation... op.cit.*, 1999 ; Eco, *Umberto Lector ... op.cit.*, 1983). Ces objets sont détachés des individus, et peuvent circuler, comme lorsqu'on entend une voix crier dans la rue, ou lorsqu'on récupère un bout de papier comme un billet de banque qu'on aura récupéré sans savoir par combien de mains il a circulé, ou encore un tract politique anonyme ramassé dans la rue. Ces media peuvent alors être réinterprétés, récupérés, et produire des effets inattendus, comme l'indique le modèle de « l'écologie de l'action » (Edgar Morin, *op.cit.*, 2005).

¹¹⁶⁶ Farrugia, Francis, « Le syndrome narratif : théorie et terrain », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°127, 2009, pp.279-283.

constructions sont alors parfois érigées en véritables « porte-drapeaux » d'une communauté professionnelle¹¹⁶⁷ ou territoriale¹¹⁶⁸ par un jeu de décontextualisation, d'objectivation et de réinterprétation. Aussi, ces « géo-points »¹¹⁶⁹ institutionnalisés doivent apparaître suffisamment clairs et sans ambiguïtés pour ne laisser que peu de doute sur les interprétations pertinentes de personnes tierces non-spécialistes. En d'autres termes, si l'ouvrage est à la fois écologique et fonctionnel, afin de ne pas être détourné et surinterprété, il gagne à porter des marqueurs institutionnels des qualités qu'il incarne aux yeux du public (style, labels, appellations, marques diverses). Cette institutionnalisation d'un objet s'adresse en réalité à un public qui est invité à reconnaître – et ainsi à pratiquer – la généralité des signes caractéristiques de l'institution : les labels sont ainsi faits pour être reconnus par tous, de telle manière que les personnes qui les évoquent dans une conversation partent du principe que leurs interlocuteurs doivent aussi légitimement les reconnaître et les valoriser à partir d'un certain registre de valeurs communes. Aussi, comme l'écrit Denis Laforgue, en référence aux travaux du sociologue Jean-Claude Passeron : « *l'institution c'est tout autant l'institué que l'instituant. Dans une approche institutionnaliste, toute relation de domination peut ainsi être envisagée comme relevant d'un institué, mais d'un institué ouvert, c'est-à-dire qui appelle sans cesse, suppose, accueille un processus instituant permanent* »¹¹⁷⁰. Cette définition de l'institution permet de mettre en lumière deux perspectives sur le phénomène d'institutionnalisation, l'une positive car elle cherche comment les institutions produisent du sens commun et du lien social, l'autre plus politique car elle vise à découvrir les phénomènes de domination sociale¹¹⁷¹. Elle nous semble illustrer l'ambivalence qui caractérise une démarche institutionnaliste, et pour laquelle une cohérence est recherchée : une enquête se réclamant de cette tradition pourra se construire à la fois dans une optique compréhensive (c'est-à-dire constructive, explicative et une remise en cause des phénomènes institutionnels indésirables).

¹¹⁶⁷ C'est par exemple le cas de la maison Feuillet à Montargis, construite au début du XX^e siècle, mais de manière similaire aux techniques modernes de la construction en bois-paille. L'existence de ce bâtiment a permis de réaliser des mesures sur l'évolution du système constructif bois-paille, démontrant sa durabilité. Au-delà de cet aspect technique et scientifique, cette maison est devenue un des symboles de la communauté française des artisans constructeurs en paille (Réseau Français de la Construction en Paille), dépassant son cadre initial de simple maison pour se voir institutionnalisée dans le cadre du discours sur la pertinence, la durabilité, l'excellence des constructions en matériaux biosourcés. Elle apparaît ainsi comme un « objet » autonome doté d'une identité qu'il est possible de faire valoir dans le cadre d'un discours général (de portée « maximale »)

¹¹⁶⁸ C'est par exemple le cas de la maison du tourisme de Troyes, qui apparaît à présent dans les brochures touristiques, dans les toutes premières places lors de recherches internet sur la ville et qui sert de symbole à la ville, en partie du fait de sa position stratégique qui lui donne une grande visibilité et un accès facile (à l'angle entre la principale rue touristique et la place centrale, à deux pas du bâtiment de la mairie, monument historique important).

¹¹⁶⁹ Voir à ce sujet la seconde section du chapitre 3.

¹¹⁷⁰ Laforgue, Denis, *op.cit.*, 2015, p.103.

¹¹⁷¹ Car elle met en lumière le pouvoir exercé par les institutions sur les individus, qui, en imposant des cadres de pensée et des attitudes, prédéfinissent les actions visant à confirmer la justesse de ces savoirs et cadres de pensée.

Les phénomènes institutionnels à un niveau individuel

Une critique sous forme d'argumentation peut à la fois mobiliser des cadres institutionnels généraux (des connaissances communes de valeur morale supérieure) et prendre appui dans une situation éminemment pratique. Contre la distinction classique en sciences humaines qui conduit à séparer les approches individualistes et holistes (ou encore la perspective microscopique contre la perspective macroscopique), certains auteurs institutionnalistes proposent des solutions d'imbrication originales entre un phénomène purement individuel (tel que les intentions, essentielles dans la construction de l'hypothèse de libre arbitre) et des dynamiques sociales issues de contextes sociaux généralisés :

« Alors que la notion d' "intention" en psychologie amène à situer l'esprit dans un sujet des intentions (dans une tête), pour [Vincent] Descombes¹¹⁷², c'est plutôt le sujet qui, pour acquérir un esprit, doit être plongé dans un milieu "moral" formé par les institutions en tant qu'elles sont productrices de sens que les sujets individuels peuvent à leur tour s'approprier. Ainsi, sa thèse centrale est que l' "esprit objectif" des institutions précède et rend possible l' "esprit subjectif" des personnes particulières. »¹¹⁷³

Aussi, si les cadres « institutionnels » résultent d'un imaginaire des individus, il est également possible de considérer que les discours et les systèmes sociaux de savoirs (y compris les croyances) précèdent les pratiques individuelles, puisque même lorsque nous disons (racontons, exprimons) quelque chose de très personnel, il existe un ton approprié et une manière de parler et de se mettre en scène qui convient. Plus encore, une attitude et un message sont considérés comme possibles (ou acceptables) par les récepteurs à partir de leurs propres conceptions « des choses qui conviennent ». En d'autres termes, chacun d'entre nous peut « ne pas voir » certains événements (lors d'un échange communicationnel par exemple) simplement à cause de l'absence de « cadre » « acceptable » ou « pertinent », dans notre esprit pour rendre intelligible et justifiable socialement cet événement « hors-normes ». L'institution se traduit ainsi dans les mentalités des personnes communicantes en produisant des formes de « cadres » « normaux » permettant d'appréhender certaines catégories d'évènements en fonction d'autres catégories de choses. Comme l'indiquent les psychologues Paul Watzlawick, John Waekland et Richard Fisch¹¹⁷⁴ :

¹¹⁷² Il s'agit de l'ouvrage de Vincent Descombes : *Les Institutions du Sens*, Paris : Minuit, 1996.

¹¹⁷³ Bessy, Christian, « La place de l'intersubjectif et du commun dans l'approche de l'économie des conventions », in Eymard-Duvernay, François, *L'économie des conventions, méthodes et résultats*, Paris : La Découverte, p.167.

¹¹⁷⁴ Watzlawick, Paul, *et al.*, *op.cit.*, 1975, p.120.

« Une fois qu'un objet est conçu comme membre d'une classe donnée¹¹⁷⁵, il est extrêmement difficile de le voir comme appartenant aussi à une autre classe. L'appartenance de classe d'un objet s'appelle la « réalité » ; ainsi, celui qui le voit comme membre d'une autre classe doit être fou ou mal intentionné. De plus, il découle de cette hypothèse simpliste une autre supposition, aussi simpliste, à savoir que s'en tenir à cette vision de la réalité dénote non seulement un bon équilibre mental, mais aussi une véritable « honnêteté », « authenticité », etc. »

C'est en socialisant les personnes à certains mécanismes logiques d'association que sont formés les « contextes institutionnels » cruciaux pour la coordination entre différentes personnes au cours d'une action collective.

Certains courants institutionnalistes¹¹⁷⁶ vont plus loin en considérant que des dispositifs institutionnels tels que le langage, ou certaines cultures du corps (le sport, la santé, la tenue...) encadrent à la fois notre action et la manière avec laquelle notre action sera comprise, interprétée, racontée, dans un espace commun de discours et de communication, par d'autres personnes. En d'autres termes, même la communication et la pensée que nous avons sur les catégories et les cadres de pensées sont soumises à des normes institutionnelles. Lorsqu'on utilise les vecteurs du langage pour étudier une situation singulière (recueil de la parole, documents et déclarations écrites, schémas, gestes, etc.), pour interagir avec les personnes (lors d'entretiens par exemple), ou pour ensuite raconter et reprendre cette parole (lors de colloques ou de monographies), tant les praticiens « du terrain » que les chercheurs, se placent déjà plus ou moins intentionnellement dans le cadre d'un discours normé, dont les conditions de vérité, de légitimité ou de rationalité sont généralement l'objet de conventions sociales¹¹⁷⁷. Ainsi, comme l'indique Giorgio Agamben, à partir d'une lecture de Michel Foucault, mais sans doute aussi en référence à Ludwig Wittgenstein, le langage lui-même serait un « dispositif » social, encadrant les actions et les attitudes possibles pour certains types de situations données¹¹⁷⁸. Ainsi, s'il existe toujours des alternatives et des pratiques inclassables ou subversives (certaines formes d'art et d'artisanat en font partie, dans le bâtiment comme ailleurs), nous sommes autant agis par ce système de normes que nous l'utilisons pour agir ! Il y a donc une relation circulaire, que nous évoquions

¹¹⁷⁵ Il fait référence à un contexte, comme par exemple, lorsqu'on considère un « projet novateur » comme appartenant à la classe des opérations efficaces, industrielles, optimisables, visant un retour sur investissement.

¹¹⁷⁶ Nous pensons particulièrement aux courants institutionnalistes de tendance socio-historique, s'attachant à comprendre par exemple l'évolution des mœurs. Les travaux de Norbert Elias et de Michel Foucault sont particulièrement emblématiques de ces tendances (cf. Elias, Norbert, « Sport et violence » *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 2, n°6, 1976. pp.2-21 ; Foucault, Michel, « Le sujet et le pouvoir », in *Dits et Ecrits, II*, 1976-1988, Paris : Gallimard, 2001, pp. 1041-1063).

¹¹⁷⁷ Foucault, Michel, *op.cit.*, 1978.

¹¹⁷⁸ Agamben, Giorgio, *op.cit.*, 2007, p.31.

déjà au sujet de la théorie constructiviste pragmatique de la réalité¹¹⁷⁹ qui est fondatrice du système « action-structure »¹¹⁸⁰, et qu'il est possible de retrouver également dans la théorie constructiviste des systèmes : la structure des représentations et des moyens d'action connus détermine les opérations conçues comme possibles par un système donné, mais l'action effectuée dans un environnement donné réorganise en retour la structure des relations sociales et des constructions de sens, qui sont formées en fonction des représentations de l'agent et des possibilités structurelles déjà présentes¹¹⁸¹.

C'est aussi pour cela que les théories et les systèmes de pensée ne doivent pas être compris seulement comme des pratiques d'énonciation mais aussi comme des prédispositions du jugement de l'observateur scientifique qui est, lui-même, soumis à ces catégories sociales et qui reconstruit *a posteriori* l'action en se référant à celle-ci dans un langage conventionnel socialement reconnu. Pour un chercheur en science sociales, il est donc difficile, voir impossible, de sortir de ce « jeu » de langage, et d'adopter un regard extérieur aux institutions, pressupposés et cadres logiques qui nous permettent par ailleurs de communiquer le phénomène étudié. La critique des institutions sociales occupe une place centrale dans le dispositif de la recherche scientifique : elle constitue une critique des observateurs sur eux-mêmes. Ainsi, elle permet de prendre conscience de limites propres à nos moyens de raisonnement conventionnels.

Ces quelques points justifient l'étude par le chercheur des cadres théoriques et conceptuels non pas seulement en tant que références pour la construction de savoirs scientifiques¹¹⁸², mais comme un espace de contraintes pour la conceptualisation et l'interprétation des phénomènes étudiés. Aussi, interroger comment certains phénomènes sociaux – actions collectives, initiatives individuelles, organisations diverses – sont captés, identifiés et encadrés par le contexte institutionnel du « projet novateur » et comment ils apparaissent alors sous un jour différent (c'est-à-dire comment ils refont sens dans ce cadre) nécessite de prendre en compte un ensemble plus grand d'institutions, de messages, de pratiques, et de contextes sociaux qui, loin d'être des simples éléments laissés au hasard, sont organisés et fonctionnent selon une logique donnée et finalisée. De la même manière, les

¹¹⁷⁹ A la suite d'Ernst Von Glasersfeld, nous montrions que nous n'avons que nos propres connaissances pour comprendre la réalité ainsi que pour comprendre notre propre connaissance (conscience).

¹¹⁸⁰ Le modèle action-structure est ainsi à la base de la synthèse entre cybernétique et structuralisme opérée par la théorie "systémique" (Le Moigne, *op.cit.*, 1999).

¹¹⁸¹ Von Foerster, Heinz, "On constructing a reality", in *Understanding Understanding*, New York: Springer, 2003, pp.211-227

¹¹⁸² Comme dans le cadre d'un état de l'art sur un sujet donné (par exemple, le sujet des « logiques » d'action face au développement durable abordé dans le chapitre 1) ou de l'histoire institutionnelle d'un concept (comme l'histoire des concepts de politique industrielle ou du territoire, dans les chapitres 2 et 3).

conflits qui apparaissent dans les interprétations de la situation en cours, manifestés par les critiques, les disputes et les controverses, sont des opportunités d'ouverture sur de nouvelles réalités à aménager par l'action collective¹¹⁸³. Cela explique notamment pourquoi nous nous sommes autant intéressés aux contextes institutionnels, conceptuels et politiques de l'industrie et du territoire dans la première partie de ce travail. En effet, si ces cadres institutionnels sont porteurs de conventions sociales sur les actions pertinentes, leur critique dans une action collective limitée, telle qu'un projet novateur où plusieurs logiques d'action semblent pertinentes, crée des marges de manœuvres nouvelles propices aux réappropriations, à l'ajustement des concepts ou encore à l'innovation sociale (en matière de modes d'action par exemple).

L'étude critique des dispositifs institutionnels et sociaux

Dans ce contexte, comment considérer, de manière plus globale et plus juste, les projets novateurs de structuration des filières locales de matériaux de construction biosourcés dans leur contexte social et institutionnel et dans lequel nous sommes également plongés ? Nous avons choisi dans le chapitre précédent de les traiter comme des « instruments » qui constituent des éléments centraux d'un « dispositif » économique, politique et administratif plus important, dont nous avons très succinctement esquissé les contours institutionnels, en référence notamment à la notion de « dispositif » qu'utilisait Michel Foucault dans ses recherches sur l'histoire des modes de pensée et des institutions politiques. Ce dernier écrit en effet qu'un « dispositif » peut être conçu comme :

« un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments [...] qui, à un moment historique donné, a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence. Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante. »¹¹⁸⁴

¹¹⁸³ Cette posture éthique et théorique, que nous tirons d'une lecture de la Postface (« Vers une pragmatique de la réflexion ») de l'ouvrage « De la Justification » de Luc Boltanski et Laurent Thévenot (*op.cit.*, 1991, pp.425-438) peut-être rapprochée de la position de Ernst Von Glasersfeld, et plus généralement des tenants du constructivisme pragmatiste, qui estiment en quelques sortes que « la réalité de la réalité » apparaît lorsque la situation nous échappe, et que nous sommes dépassés par une expérience concrète donnée, par exemple nous n'avons plus de mots (ou de connaissances) pertinentes pour comprendre ce qui nous arrive (cf. Watzlawick, Paul, *La construction de la réalité...* ; Watzlawick, Paul, *op.cit.*, 1978).

¹¹⁸⁴ Foucault, Michel, « Le jeu de Michel Foucault (Entretien avec D. Colas, A. Grosrichard, G. Le Gaufey, J. Livi, G. Miller, J. Miller, J.-A. Miller, C. Millot, G. Wajeman) », *Ornicar?*, *Bulletin Périodique du champ freudien*, n°10, 1977, pp.62-93, republié dans Foucault, Michel, *op.cit.*, 2001)

On peut alors parler de « dispositif politique » et administratif pour désigner le réseau, tant organisé qu'organisant, institutions imaginaires et pratiques concrètes, dont la fonction principale est une intervention délibérée à des vertus de transformation sociale. Le dispositif n'organise pas simplement des éléments entre eux pour produire une « positivité » (un effet concret qui a été annoncé dans le cadre du dispositif lui-même) mais il produit également la mentalité même qui souhaite, qui rend nécessaire et qui définit la raison de cette organisation d'éléments. En d'autres termes, il existe des dispositifs qui produisent des autojustifications ¹¹⁸⁵ pour se maintenir socialement, à l'image du système des filières (présentée dans le chapitre 2) lorsqu'elle s'insère soit dans un référentiel colbertiste ou, au contraire, lorsqu'elle se trouve transportée dans le cadre d'un modèle néo-managérial de l'Etat « stratège » en contexte de marché commun européen au cours des années 1980.

Dans le chapitre précédent, nous exposons le contexte institutionnel et social dans lequel s'inscrit le monde d'action collective par « projet ». Dans une perspective institutionnaliste et systémique, il nous semblait, en effet, que la politique de transition environnementale dans l'industrie de la construction ne peut être étudiée de manière séparée, d'une part, d'une étude des institutions politiques et sociales dans lesquelles sont conçus de tels projets de transformations et, d'autre part, d'une étude sur les outils qui sont employés à ces dernières fins. Nous avons donc tenté d'élargir la perspective de la « structuration » d'une filière locale de matériaux biosourcés en incluant les trajectoires et les usages des cadres de pensée qui président à la justification et à l'orientation des actions collectives en la matière, y compris en considérant les « projets novateurs » comme insérés plus généralement dans une « technologie administrative » de « contrôle à distance ». On peut alors se demander comment les individus sont insérés ensemble dans des contextes institutionnels qui les dépassent et qui leur permettent de s'organiser d'une certaine manière – sous forme de projet ou sous forme de filières industrielles locales. En même temps, la perspective critique conduit à chercher comment les personnes s'inscrivant dans les projets novateurs peuvent adapter de tels dispositifs institutionnels à la fois à leurs aspirations locales et aux contextes socio-environnementaux de leurs territoires. En effet, la « structuration » d'une filière ou d'un collectif d'acteurs locaux s'opère autant sur un plan technique (par une structuration des outils, des savoirs et des activités industrielles) que par une organisation des esprits, des mentalités et des perspectives morales. Il faudrait donc

¹¹⁸⁵ Elles définissent leurs propres conditions de mise à l'épreuve dans le cadre d'un registre de justification supérieur. La « filière », par exemple, qui représente l'intégration économique « réelle » des différents agents économiques, au sein d'ensembles supérieurs (des chaînes techniques et de valeur), et cela en tant qu'elle parvient effectivement et avec succès à produire un bien ou service sur un marché final afin de satisfaire une demande donnée. Cependant, les marchés de biens et services étant nombreux, lesquels distinguer ? Il est alors aisé de retenir une définition de ces marchés « finaux » venant du concept de filière lui-même, telle que : un marché d'un produit qui n'entre pas dans la composition d'un autre produit ou service d'un ou plusieurs autres secteurs (montés en filière).

observer dans quelle mesure les personnes impliqués dans des actions collectives locales, peuvent utiliser à leurs fins les dispositifs institutionnels qui visent à les encadrer, tout autant que ces derniers encadrent leurs actions.

La sociologie des conventions a bien identifié ce phénomène, notamment à travers son concept de « connaissance commune » (« *common knowledge* »), qui désigne des connaissances similaires chez les différentes personnes, avec certes des attentes, des normes et des standards communs, mais aussi avec des espaces d'ombre et d'indécision, des certitudes illusoire, des croyances dans l'inévitabilité de certains comportements et situations¹¹⁸⁶. La convention est donc à la fois objective et subjectivement réappropriée par chaque individu. Cette « fiction collective » qu'est l'Etat par exemple, et plus généralement un régime donné de normes et de représentations communes, illustre bien la nécessité de raisonner par conjonction de phénomènes de niveau individuel et de niveau interindividuel (communicationnels)¹¹⁸⁷. Dans notre enquête, l'étude du travail intellectuel et administratif de production des conventions sociales dans une sphère publique ou institutionnelle particulière¹¹⁸⁸, et le travail de construction de finalités dans et par l'action collective en situation (comme dans les projets novateurs), doit ainsi permettre de comprendre comment de nouveaux cadres institutionnels (cadres mentaux, conceptuels, de finalités, de justifications) émergent à partir de certaines expériences marquantes pour les personnes.

Cette mise à nu des fondements, des trajectoires et des raisons d'une action, ou des conditions sociales des personnes, constituerait pour nous la base de la pratique critique. Nous avons vu dans les chapitres précédents que, dans le modèle des cités, la critique est produite par la mise en contradiction d'un jugement conventionnel sur une situation donnée par rapport à une autre possibilité de jugement. Aussi, la critique a un rôle important à jouer pour les personnes considérées tant sur le plan individuel qu'en communauté. Comme nous l'évoquons plus haut à plusieurs reprises, il peut s'agir d'une pratique cruciale pour réajuster les conceptions institutionnalisées et les cadres de pensée en fonction d'expériences et d'aspiration à la fois personnelles et collectives. Les critiques qui peuvent émerger lors de la confrontation entre logiques d'action différentes au sein d'un processus de coordination (ou dans le cadre de la gouvernance de projet, par exemple) peuvent être propices à la novation en matière de cadre conventionnel, en menant à un recadrage ou à une hybridation des cadres de références pour l'action « qui convient » dans une situation donnée.

¹¹⁸⁶ Eymard-Duvernay, François, *L'économie des conventions, méthodes et résultats*, Tome 1, Paris : La Découverte, 2006.

¹¹⁸⁷ Bourdieu, Pierre, *op.cit.*, 2012.

¹¹⁸⁸ Comme nous avons tenté de le faire dans les chapitres 2, 3 et 4, respectivement sur le concept de filière, le concept de territoire et sur celui de développement durable.

La conception wébérienne de la critique a l'intérêt de bien définir la place des mécanismes de critique dans l'étude des comportements, puis son inscription dans le contexte d'une philosophie politique et d'une éthique pragmatique. Ainsi, pour le sociologue Max Weber, l'étude des personnes et de leurs comportements en société passe par une tentative de compréhension non seulement de leurs agissements mais aussi de leurs intentions et de leurs croyances. La critique y tient un rôle central sur la plan à la fois épistémologique et éthique :

« la méthode scientifique de traiter les jugements de valeur ne saurait pas seulement se borner à comprendre, [verstehen] et à faire revivre [nacherleben] les buts voulus et les idéaux qui leur servent de fondements, elle se propose de nous apprendre également à porter un jugement « critique » sur eux. Cette critique ne peut avoir, à vrai dire, qu'un caractère dialectique, ce qui veut dire qu'elle ne peut être qu'un jugement logico-formel sur la matière contenue dans les jugements de valeur et les idées données historiquement ; elle ne saurait être qu'un contrôle des idéaux d'après le postulat de la non-contradiction interne du voulu. En se fixant ce but, elle peut aider l'homme de volonté à prendre conscience lui-même à la fois des axiomes ultimes qui forment la base du contenu de son vouloir et des étalons de valeur [Wertmaßstäbe] dont il part inconsciemment ou bien dont il devrait partir pour être conséquent. Aider l'individu à prendre conscience de ces étalons ultimes qui se manifestent dans le jugement de valeur concret, voilà finalement la dernière chose que la critique peut accomplir sans s'égarer dans la sphère des spéculations. Quant à savoir si le sujet doit accepter ces étalons ultimes, cela est son affaire propre, c'est une question qui est du ressort de son vouloir et de sa conscience, non de celui du savoir empirique. »¹¹⁸⁹

La mise en évidence des contradictions internes au raisonnement des personnes est la base d'un raisonnement critique. Par extension, dans la mesure où les personnes ont également des activités pratiques, un jugement critique peut également s'appuyer sur la comparaison des valeurs (et des intentionnalités) et des actes (ou des pratiques et de leurs conséquences), telles qu'elles sont interprétées du point de vue de la personne qui les réalise. Ce raisonnement dialectique vise alors à rétablir une harmonie dans le jugement de valeurs et l'action. Ce sont ces mêmes mécanismes dialectiques qui constituent la base de la « dispute » dans la théorie de la justification de Luc Boltanski et Laurent Thévenot, et qui conduisent à des « épreuves », c'est-à-dire à des argumentations croisées visant à qualifier et évaluer des

¹¹⁸⁹ Weber, Max, *op.cit.*, 1965, orig. publ. en 1904.

actes et des situations du point de vue d'un système de justification donné. C'est également un phénomène similaire qui est évoqué à travers le modèle de la « controverse »¹¹⁹⁰ de Donald Schön et Martin Rein, puisque les personnes invoquent un « cadre » de référence (une série de normes et des représentations communes) pour organiser les raisonnements mutuels lors des interactions sociales (par exemple, une négociation sur la construction d'un immeuble) mais que les principes et les valeurs légitimes, auxquels les différentes parties prenantes peuvent se référer pour légitimer leurs positions (et définir leurs intérêts) sont potentiellement très différents. La recherche d'une résolution de la controverse prend alors la forme d'une réorganisation critique des différents « cadres de référence » des parties prenantes, au cours d'un travail de dialogue, usant parfois de techniques de « recadrage » pour faire converger les différents cadres d'action légitimes.

La démarche critique au service d'un travail d'émancipation et du progrès social

Cependant, comme Max Weber le suggère, le travail du chercheur visant à comprendre les ressorts des comportements humains gagne à mettre en lumière des situations sociales ou pratiques inadéquates et à proposer des solutions. Cette part de la recherche scientifique peut, entre autres, s'apparenter à de l'ingénierie politique de controverses visant à concevoir des méthodes pratiques de résolutions de problèmes, ce qui pourrait apparaître *a priori* incohérent avec un principe de neutralité axiologique¹¹⁹¹. La posture critique du chercheur pourrait alors se doubler d'un engagement intellectuel et social, nécessairement conscient et choisi délibérément comme nous l'avons vu dans la sous-partie précédente, dès lors qu'on adopte les principales conclusions épistémologiques du constructivisme pragmatique ? Et comment cet engagement intellectuel assumé au service de valeurs ou de causes supérieures peut-il se combiner à une neutralité axiologique, c'est-à-dire à une ouverture et une attention bienveillante aux intentions, valeurs, situations des personnes et des contextes sociaux que le chercheur rencontre ? Une réponse est fournie par le philosophe américain Michael Walzer¹¹⁹² : la posture critique vise à rappeler aux personnes leurs engagements (en les questionnant), de manière à rétablir un continuum dans les valeurs, les principes, les idéaux et les pratiques concrètes des personnes par rapport à elles-mêmes et par rapport aux autres. En d'autres termes, les chercheurs « engagés » ne travaillent pas à partir d'une feuille blanche, et ne sont pas libérés de toute contrainte : leurs actions visent à produire d'abord un travail de renouvellement de la cohérence dans la

¹¹⁹⁰ Voir la troisième section du chapitre 4.

¹¹⁹¹ *Ibid.*, p.110.

¹¹⁹² Kreisler, Henry, Walzer, Michael « Political Theory and Social Criticism », *Conversations with History*, Berkeley, Californie, enregistrement mis en ligne le 28 janvier 2014, consulté en ligne le 10 avril 2017 : <http://conversations.berkeley.edu/content/michael-walzer> (notamment à partir de la 35ème minute).

mémoire et les attitudes des personnes (y compris la leur) au sein de situations complexes où s'imposent des pensées ou des attitudes simplistes, brutales ou qui « refusent de voir » les conséquences et les valeurs d'une action (*disregard*¹¹⁹³). Dans ce contexte, comme le propose l'anthropologue Anne-Laura Stoler, le ressort d'une recherche critique peut résider dans « *sa capacité à déstabiliser les histoires que nous cherchons à mettre en récit, à ouvrir des failles intempestives dans les idées reçues, à refuser de céder aux attraits de l'héroïsme, qu'il soit subalterne ou non* »¹¹⁹⁴.

Ainsi comprise, la posture critique vise à perturber les situations de domination, qu'elles soient dans les rapports sociaux ou dans les délibérations politiques au sujet des activités à entreprendre pour le bien d'un territoire et d'une communauté donnée. Le chercheur de tradition critique peut s'inscrire alors dans un projet libéral et progressiste, puisqu'il a confiance dans les progrès possibles dans les mœurs, qu'il recherche le déclin de la violence et de la souffrance au profit d'un accès de tous à une meilleure vie, et cela par une critique des institutions et situations de domination qui entravent ces progrès. Sans chercher à résumer en détail l'idéologie libérale et progressiste qui sous-tend ces conceptions politiques, nous pouvons néanmoins simplement mentionner la définition que nous retenons pour notre part. Nous avons, en effet, déjà mentionné le problème de transition environnementale des mentalités dans les sociétés industrielles comme un projet scientifique et social crucial au sein duquel nous souhaitons inscrire notre recherche sur les logiques d'action collective dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale (dès le premier chapitre). Néanmoins, sans un cadrage « idéologique » clair, la réponse proposée nous semble rester de nature encore purement « technique » : il s'agit d'un travail technique d'étude et de mobilisation de moyens au service d'un but donné, même lorsque ce dernier est évolutif ou qu'il est co-construit de manière participative et démocratique. En nous appuyant sur l'idéal libéral d'émancipation proposé par l'école pragmatiste, et plus particulièrement par John Dewey, ce travail – ainsi que nos attitudes et postures au cours de l'enquête – apparaissent sous un angle politique qui peut servir de base pour nourrir une critique constructive. Ce pragmatisme s'articule autour du principe émancipateur suivant : la réalisation concrète d'une plus grande liberté nécessite des transitions sociales qui appellent une amélioration de l'intelligence collective pour dépasser positivement (par un plus grand bien-être collectif) les défis et enjeux contemporains, comme l'illustrent les extraits suivant issus des écrits de John Dewey (nous soulignons) :

¹¹⁹³ Stoler, Anne-Laura, "Chapter VII : Imperial dispositions of disregard?", in *Along the Archival Grain, Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Borrough : Princeton University Press, 2010.

¹¹⁹⁴ Stoler, Ann-Laura, « L'aphasie coloniale française : l'histoire mutilée », in Mbembe, Achille, Vergès, Françoise, Bernault, Florence, *et al.* (dir.), *Ruptures Postcoloniales. Les Nouveaux Visages de la Société Française*, Paris : La Découverte, 2010, pp.62-78.

« Concrètement, être libre signifie être délivré de l'emprise de forces d'oppression spécifiques, s'émanciper d'une chose naguère considérée comme faisant normalement partie de la vie humaine et désormais vécue comme asservissement. Ainsi, à une certaine époque cela signifiait se libérer de la condition d'esclave, en d'autres temps, abolir le servage pour tout une classe. [...] Aujourd'hui cela signifie être libéré de l'insécurité matérielle et des forces coercitives et répressives qui empêchent le plus grand nombre de tirer parti de vastes ressources culturelles disponibles. [...] le libéralisme aura toujours une mission sociale à accomplir : il doit permettre les transitions sociales. [...] On dépend toujours de l'expérience accumulée au fil du temps, cependant de nouvelles forces surgissent sans cesse qui exigent, pour être opérantes et répondre aux besoins nouveaux, une reconstruction des schèmes de l'expérience passée. Il faut toujours que s'opère une synthèse entre l'ancien et le nouveau afin que les valeurs de l'expérience passée deviennent les instruments au service des aspirations et des objectifs nouveaux. »¹¹⁹⁵

« Au sens large, l'intelligence consiste précisément en cette réélaboration de l'ancien par une union avec le nouveau : c'est la conversion de l'expérience passée en connaissance, et la projection de cette connaissance dans des idées et des projets qui anticipent sur ce que l'avenir pourra apporter et indiquent les moyens de réaliser ce qui est désiré. [...] Face à tout problème rencontré par un individu ou une communauté, l'intelligence est là pour établir un lien effectif entre les habitudes, coutumes, institutions et croyances anciennes et la situation nouvelle »¹¹⁹⁶.

La dernière phrase de cet extrait propose une conceptualisation de l'adaptation sociale des mentalités face à de nouvelles situations complexes, à la convergence entre les « possibles » (les désirs, projections, intentionnalités) et les « nécessaires » (les contraintes qui s'imposent, qu'elles soient institutionnelles, généralisées ou de l'ordre des besoins personnels). Nous voyons là la définition d'un projet émancipateur. Or, la leçon de l'approche institutionnaliste consiste bien à considérer les institutions sociales, les habitudes et les capacités de raisonnement et d'action à la fois comme des milieux producteurs de pouvoir sur les personnes et aussi sur les chercheurs eux-mêmes. Le pouvoir est conçu comme un ensemble de contraintes qui à la fois empêchent et permettent certaines choses de se réaliser ; il ouvre des possibilités et en ferme d'autres, révélant et recouvrant ainsi en

¹¹⁹⁵ Dewey, John, *Après le libéralisme ... op.cit.*, 2014, pp.120-121.

¹¹⁹⁶ *Ibid.*, pp.122-123.

quelques sortes les « réalités » possibles¹¹⁹⁷. La réflexion critique (qui viserait à mettre en lumière les ressorts inavoués d'un rapport social par exemple) permet de remettre en perspective ces contraintes et d'en tirer le meilleur face à des situations concrètes, et dans un élan proactif dans lequel la liberté et le respect des personnes redevient prioritaire.

La posture critique attire ainsi l'attention des chercheurs sur un certain nombre de dimensions cachées des phénomènes sociaux, et elle fournit une éthique pour l'activité scientifique. Pour les chercheurs adoptant une perspective institutionnaliste critique et s'inscrivant dans un paradigme constructiviste pragmatique, elle conduit à s'interroger sur les moyens et des domaines d'action adéquates. Nous verrons dans la sous-partie suivante en quoi cette intelligence, « érigée en méthode » dans et par l'activité d'enquête scientifique, peut être utilisée au service d'une meilleure compréhension des modalités pertinentes d'aménagement des territoires et d'intervention politique face aux enjeux sociétaux actuels. Ces principes justifient en effet l'inscription « politique » du chercheur engagé, tant dans ses moyens (le travail sur les intelligences avec intelligence) que dans ses fins (les transitions sociales), face à des situations problématiques. Nous verrons dans la sous-partie suivante, comment le domaine universitaire de l'aménagement du territoire (et de l'urbanisme, du développement régional) apporte des thèmes et une perspective générale, qui peuvent aider à guider le chercheur dans son enquête.

1.3. LE DOMAINE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Nous avons vu que cette étude combine un cadre épistémologique constructiviste radical, qui met l'accent sur la construction de connaissances individuelles et collectives face à des expériences complexes, avec une tradition académique institutionnaliste, critique des cadres sociaux et des mentalités dominantes. Tandis que le cadre épistémologique apporte des normes concernant la qualité des connaissances et conditions de détermination des savoirs valables, la tradition académique donne une éthique de la recherche en inscrivant le travail d'enquête dans un programme « historique » plus général. Ces éléments généraux doivent cependant être complétés par la définition d'un cadre disciplinaire à même de fournir à la fois des thèmes génériques, des manières conventionnelles de les aborder et des questions d'intérêt spécifiques pour la recherche. Or, nous avons vu dans le premier et le quatrième chapitre que l'écologie industrielle et territoriale est un mélange des connaissances

¹¹⁹⁷ Deleuze, Gilles, *op.cit.*, 1986, pp.31-51 ; 77-99.

d'une grande diversité provenant de nombreuses disciplines scientifiques. Cette diversité dans les connaissances mobilisées est très importante, même lorsque le champ des phénomènes étudiés est restreint à l'étude des comportements humains, comme par exemple avec l'étude de la coopération entre acteurs d'un territoire dans le cadre d'une démarche d'écologie industrielle, ou encore dans l'étude de l'évolution conjointe des conditions de vie des personnes et des flux de matériaux physiques sur un territoire au cours d'une période historique¹¹⁹⁸.

La diversité des idées et des perspectives sur un même objet gagne donc à être maintenue face à la complexité de la question des interactions entre l'environnement naturel et les sociétés humaines. Mais le respect de cette diversité apparaît encore plus crucial dès lors qu'il s'agit aussi d'encourager une intervention « en complexité » (au sens libéral), c'est-à-dire qui accepte une pluralité de solutions potentielles et accepte la diversité des points de vue sur une situation donnée. Ce problème de « pluralisme » des perspectives face à des situations complexes n'est pas propre à l'écologie industrielle et territoriale, mais peut caractériser les sciences et disciplines de la catégorie des « sciences d'ingénierie », dès lors qu'elles refusent de céder à l'appel de la « simplification analytique » (« mutilante », ajoute Edgar Morin¹¹⁹⁹) des phénomènes auxquelles elles sont confrontées¹²⁰⁰. En effet, les connaissances et les communications produits par l'activité scientifique ne sont plus seulement considérés comme des faits objectifs neutres, comme des média qui inspirent et renseignent les modes d'action intelligents des personnes, dans les situations à venir, comme nous le suggérait John Dewey un peu plus haut. Aussi, l'idéalisme apparent des chapitres précédents, avec la mise en évidence critique de cadres de pensée et d'action institutionnalisés, ne doit pas occulter l'intention de la démarche d'enquête, qui est de reconstruire et promouvoir des systèmes de pensée et de les inscrire dans un projet de connaissance contribuant à l'action. Nous faisons nôtre, en effet, cette déclaration de John Dewey : « *d'un point de vue intellectuel (soit en dehors de la jouissance esthétique qu'elles apportent, qui est évidemment une valeur véritable), les idées ne valent rien, sauf quand elles s'inscrivent dans des actions qui réarrangent et reconstruisent en quelque manière, petite ou grande, le monde dans lequel nous vivons.* »¹²⁰¹. Les savoirs scientifiques valables produits par la recherche s'inscrivent ainsi dans un champ de problématiques présentes au sein de la société ou d'un milieu social donné, à un moment donné.

¹¹⁹⁸ C'est le cas des analyses et études utilisant les méthodes de type « *socioeconomical metabolism* », mentionnées dans les chapitres 1 et 4.

¹¹⁹⁹ Morin, Edgar, *op.cit.*, 2005.

¹²⁰⁰ Simon, Herbert, *op.cit.*, 2004 ; Le Moigne, Jean-Louis, *op.cit.*, 1999.

¹²⁰¹ Dewey, John, *op.cit.*, 2014, p.155.

On peut considérer que les scientifiques reprennent en partie ces problématiques sociales, et se constituent en « communautés » autour de champs thématiques ou disciplinaires, qui sont des constructions institutionnelles tout autant qu'intellectuelles. Chaque champ est porteur d'un stock de problématiques et de questionnements autour des thèmes communs, généralement en évolution continue. Cette sous-partie vise à clarifier les modalités d'inscription académique de notre recherche dans le champ scientifique de l'aménagement du territoire, aménagement de l'espace, urbanisme. En effet, en référence à la problématique exposée dans le chapitre précédent, cette inscription s'effectue nécessairement dans un sens particulier : elle tend à comprendre non pas directement les modalités de répartition des activités humaines dans l'espace, mais les processus sociaux, l'élaboration des intentionnalités collectives et la construction des capacités d'action qui permettent effectivement une transformation de la société industrielle en fonction de facteurs, de modalités et d'enjeux spatialisés. A ce titre, comme nous le verrons, nous défendons la thèse que les activités scientifiques dans le champ de l'aménagement du territoire, et plus précisément de l'écologie industrielle et territoriale, peuvent légitimement prendre la forme d'une science d'ingénierie politique, car elle inclut une recherche travaillant tant sur les moyens que les finalités de l'aménagement, c'est-à-dire d'une science de l'artificiel, au sens qu'en a donné Herbert Simon. Pour cela, il nous faut d'abord discuter des principes d'une science de l'aménagement du territoire avant d'examiner sa cohérence logique. Nous montrons comment nous pouvons conjuguer, à travers la revendication d'une forme d'intervention particulière, des cadres constructivistes, portant la discipline de l'aménagement vers une science d'ingénierie, et des cadres institutionnalistes critiques, amenant celle-ci à intégrer systématiquement une réflexion politique dans ses recherches.

L'aménagement du territoire, une science d'ingénierie

Une première définition classique, en rapport avec les origines de l'institutionnalisation du terme « aménagement du territoire » en France dans les années 50 et 60, nous est fournie par Pierre Merlin, qui écrit: « *L'aménagement du territoire est l'action et la pratique (plutôt que la science, la technique ou l'art) de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques* »¹²⁰². Si cette définition met l'accent sur la pratique et l'activité d'aménager les territoires, au détriment de la construction de connaissances, il existe au moins deux autres dimensions communément

¹²⁰² Merlin, Pierre, « Aménagement du territoire », in Choay, Françoise, Merlin, Pierre (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris : PUF, 2005, p. 41-47.

admises. Roger Brunet propose ainsi de considérer l'aménagement du territoire en tant que : « 1. Action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire, soit au niveau local (aménagement rural, urbain local), soit au niveau régional (grands aménagements régionaux, irrigations), soit au niveau national (aménagement du territoire). 2. Résultat de cette action ». ¹²⁰³ On retrouve bien dans la première partie de cette dernière définition l'idée que l'aménagement est d'abord une action issue d'un effort de conception, avec des effets concrets. La seconde partie opère cependant un léger glissement conceptuel. Elle précise, en effet, que l'aménagement est aussi un « résultat », c'est-à-dire un état, effet de cette action. La nécessaire observation de cet état, à partir du moment où on tente d'améliorer techniquement l'action d'aménager le territoire, appelle à y intégrer une science de l'observation des territoires aménagés et, par extension, une science des techniques d'aménagement. Cette dernière dimension est évoquée ainsi par Michel Lussault et Serge Thibault (nous soulignons) :

« L'aménagement quant à lui peut être saisi de deux manières [...]

Il peut être vu, pragmatiquement, comme un champ de rencontre et d'affrontement de différents savoirs et de savoir-faire scientifiques et professionnels, dont la structuration résulte de sa finalité pratique : organiser les espaces des sociétés, à différentes échelles. A ce titre, il ne saurait se réduire à une géographie, fut-elle appliquée : en effet, si l'on peut admettre que la connaissance de l'espace d'action est un préalable indispensable à ladite action, l'économie, l'histoire, la sociologie, le droit et de nombreuses disciplines d'ingénierie sont également nécessaires à toute opération d'aménagement.

Mais on peut aussi prendre au sérieux la question de la constitution de l'aménagement comme savoir scientifique autonome et comme discipline. Alors que la géographie s'affirme comme la science de la dimension spatiale des sociétés, l'aménagement formerait une science d'ingénierie spatiale, spécialisée dans l'étude de la conception des artefacts que constituent les projets et les opérations (l'opération constituant l'unité de base de l'acte d'aménager).

La fonction scientifique de l'aménagement serait de réfléchir sur le couple formé par l'artefact et le système-projet ». ¹²⁰⁴

La discipline scientifique de l'aménagement du territoire peut adopter une posture critique en tant qu'elle tente de comprendre et interroge les intentions des aménageurs (et leurs raisons), les moyens d'actions que sont les « projets » (et leur conception), ainsi que la

¹²⁰³ Brunet, Roger, « Aménagement du territoire », in Brunet, Roger, Ferras, Robert, Théry, Hervé, *Les mots de la géographie : Dictionnaire critique*, Reclus, La Documentation Française, 2005, p.29.

¹²⁰⁴ Lussault, Michel, Thibault, Serge, « Aménagement (Géographie de l') » in Levy, Jacques, Lussault, Michel (dir.), *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés*, Paris : Belin, 2003, p.64

cohérence entre ceux-ci. C'est cette même mission que nous retrouvons dans la proposition de Michel Lussault et Serge Thibault de faire de l'étude du rapport entre le territoire et le dispositif d'action (« *le couple formé par l'artefact et le système-projet* ») la « fonction scientifique » de la discipline de l'aménagement de l'espace.

Il s'agit là d'une justification importante de l'utilité de conjuguer un cadre constructiviste pragmatique et une tradition institutionnaliste critique au sein de l'aménagement du territoire. En effet, une fois considérée comme une science d'ingénierie spatiale, l'aménagement du territoire ne se caractérise donc plus soit comme une activité pratique pure (première définition, de Pierre Merlin), soit comme une activité de recherche neutre qui se donne un objet d'étude bien défini (le développement socio-économique, ou encore les techniques de transformation du territoire), et qu'on souhaite décrire de manière objective et à distance. Il s'agit d'une science dédiée à des projets et des actions qui ont en commun l'intentionnalité de transformer le territoire vers un meilleur état souhaité. La définition de ce meilleur état souhaité est tout autant affaire de jugement éthique et de réflexion morale (dépendant de principes supérieurs communs), que de raisonnements stratégiques, techniques et économiques sur les possibilités qui s'offrent. En d'autres termes, il s'agit d'une réflexion qui viserait à inventer puis à conjuguer ce qui est souhaitable d'avoir et ce qui est possible de faire. Aussi, l'activité d'aménagement du territoire est une *ingénierie* dans la mesure où elle emploie des méthodes appropriées et une réflexion rusée, ingénieuse, synthétique pour agir de manière adéquate compte tenu des différentes contraintes et des connaissances de l'aménageur. Cependant, comme ce travail d'ingénierie hérite forcément des croyances et des choix historiques passés ainsi que des institutions qui encadrent et repartissent le pouvoir légitime de contrôle spatial des phénomènes humains et naturels¹²⁰⁵, il gagne aussi à intégrer des méthodes et des procédures qui lui permettent de prendre du recul et d'informer le programme d'aménagement du territoire de manière critique et constructive. Voyons à présent comment un cadre épistémologique constructiviste et une tradition critique peuvent se conjuguer dans une science de l'aménagement du territoire, science d'« ingénierie politique ».

¹²⁰⁵ Dans le troisième chapitre du présent mémoire ont été exposés certains des fondements institutionnels de l'aménagement du territoire et de l'organisation administrative territoriale, ainsi que son évolution et ses effets sur l'action publique territorialisée. Pendant longtemps, l'objectif « d'équilibrage » du développement sur l'ensemble du territoire motivait et justifiait un grand nombre de politiques et de stratégies économiques. La décentralisation progressive de l'aménagement du territoire et l'intégration de formes alternatives de pouvoir (gouvernance territoriale, multiplication des formats participatifs ou collaboratifs d'action publique), entre autres, complexifient la démarche des aménageurs, qui se voient non seulement plongés dans des contraintes légales, de coûts, d'objectifs, etc., mais également de procédure ouverte (difficilement prévisibles).

Une recherche intentionnelle et engagée

Dès lors qu'on considère le format de cette discipline non plus déterminé par l'étude d'un seul objet – la répartition des activités sur le territoire, objet d'étude privilégié de la géographie - mais plutôt par un projet de connaissance sur les actions souhaitables et les actions pertinentes dans l'optique d'une réorganisation des activités humaines et physiques aménagées par l'humanité, alors l'aménagement entre dans la catégorie scientifique constructiviste des « sciences d'ingénierie, sciences de l'artificiel »¹²⁰⁶. Herbert Simon, qui en est l'un des principaux promoteurs, a souhaité distinguer par cette catégorie les nombreuses disciplines – regroupant des domaines aussi divers que la médecine, l'architecture, la pédagogie, l'ingénierie, l'informatique et la musique¹²⁰⁷ entre autres – qui ne se caractérisent pas tant par l'étude d'un *objet* de recherche dont il s'agit d'étudier les propriétés naturelles plus ou moins stables, que par un *projet* de recherche, c'est-à-dire un travail de recherche sur les actions humaines intentionnelles reproductibles visant à la transformation d'une situation donnée en une nouvelles situation souhaitée. Herbert Simon écrit en effet :

*« Les objets artificiels – conçus pour posséder a priori certaines propriétés – constituent l'objectif central de l'activité et de l'expertise en ingénierie – l'ingénieur est concerné par la façon dont les objets devraient être, afin d'atteindre leurs buts et de fonctionner. [...] Dès lors que nous considérons les buts et les devoirs, nous introduisons une dichotomie entre le normatif et le descriptif. La science naturelle a trouvé pour exclure le normatif et pour être concernée uniquement par le "comment sont les choses". Pouvons-nous, ou devons-nous, maintenir cette exclusion lorsque nous passons des phénomènes naturels aux phénomènes artificiels, des analyses aux synthèses ? »*¹²⁰⁸

De manière plus spécifique, à la suite d'Herbert Simon ¹²⁰⁹, les disciplines d'aménagement de l'espace (aménagement du territoire, paysagisme, urbanisme, architecture, aménagement d'intérieur...) sont concernées par la disposition d'éléments de manière intentionnelle pour permettre la constitution, de manière synthétique, d'un espace approprié. Cependant, l'artefact qui en ressort gagne à être considéré de manière évolutive et adaptative, tant face à des environnements et des éléments naturels divers qui le dépassent,

¹²⁰⁶ Simon, Herbert, *op.cit.*, 2004 ; Le Moigne, Jean-Louis, *op.cit.*, 1995, p.255-261

¹²⁰⁷ « la musique est une des plus anciennes sciences de l'artificiel; les Grecs la tenaient pour telle. Tout ce que j'ai dit de l'artificiel s'applique aussi bien à la musique, à sa composition, à son plaisir aussi, qu'aux sujets d'ingénierie que j'ai utilisés pour la plupart de mes illustration » (Simon, Herbert, *op.cit.*, 2004, p.244).

¹²⁰⁸ *Ibid.*, pp.30-31.

¹²⁰⁹ *Ibid.*, p.225, 233, 237, 289.

que face à des usages et des personnes multiples. Le processus visant à concevoir ces « synthèses » doit donc considérer à la fois des possibilités très variées d'appropriation de l'espace et des évolutions possibles de celles-ci dans l'optique de la « planification » des opérations techniques à réaliser. Face à cela, les méthodes classiques basées sur une rationalité « substantive » sont insatisfaisantes, et rapidement dépassées : il est illusoire de chercher uniquement à « bien concevoir des buts », puis d'optimiser les moyens compte tenu des ressources disponibles dans l'artefact produit, comme y invitent les méthodologies basées sur le seul concept d'optimisation¹²¹⁰. Au contraire, une conception procédurale « sans objectifs finaux » est possible, et sans doute souhaitable, notamment lorsqu'on considère les principes du développement durable, par nature évolutifs et adaptables à chaque contexte social et géographique. Nous gagnons alors à considérer le critère d'« adéquation »¹²¹¹ (*satisficing*), présenté dans la première sous-partie du présent chapitre, comme principe de sélection des options envisageables dans l'espace des possibilités face à des finalités données, par nature évolutives dans le temps. Par ailleurs, ce que nous avons appelé jusqu'à présent « finalités », ne sont alors pas considérées comme des « objectifs finaux » immuables mais comme des systèmes normatifs de la situation souhaitée, et ces systèmes peuvent évoluer avec le temps. Herbert Simon constate ainsi que :

« L'idée d'objectifs finaux n'est pas cohérente avec notre capacité limitée de prédire ou déterminer le futur. Le résultat réel de nos actions est d'établir les conditions initiales pour la prochaine étape de l'action. Ce que nous appelons les objectifs "finaux", ce sont en fait des critères de choix des conditions initiales de ce que nous laisserons à nos successeurs.

Comment voulons nous laisser le monde pour la prochaine génération ? Quelles seraient les bonnes conditions initiales pour elles ? Une solution souhaitable serait

¹²¹⁰ Simon, Herbert, *Reason in Human Affairs...* op.cit., 1983 ; Le Moigne, Jean-Louis, « Sur l'épistémologie des sciences de la décision, sciences de la cognition », in *Le Constructivisme...* op.cit., 1995, pp. 73-89.

¹²¹¹ Rappelons que l'« adéquation », traduction française proposée par Jean-Louis Le Moigne du concept simonien de « Satisficing », peut-être définie comme un principe pour la définition de solutions souhaitables à un problème donné qui permettrait de satisfaire aux objectifs (finalités) par un agencement adéquat des fonctionnements internes (les mécanismes internes d'un objet, ces moyens en d'autres termes) des phénomènes externes (les contraintes de milieu) dans une situation évolutive. Cette recherche de solutions adéquates (dont de production de connaissances) a lieu de manière contrainte, dans un contexte de rationalité limitée par l'espace-temps et les moyens économiques, énergétiques et cognitifs. Aussi, la recherche s'arrête lorsqu'un niveau satisfaisant d'exploration des possibles est trouvé. Les projets sont ainsi évolutifs et une intelligence de ces recherches-actions adéquates veillerait à laisser ouvert le champ des possibles pour la prochaine recherche, notamment dans la mesure où les pratiques font évoluer les finalités, les connaissances et donc les besoins... L'adéquation est donc un principe directeur du processus « heuristique » d'enquête pragmatique, d'adaptation continue des fins aux moyens et des connaissances aux actions.

Mais l'adéquation est plus qu'une simple « adaptation » darwinienne d'un sujet à un environnement donné afin de permettre le succès de ses actions (et sa survie). Il s'agit plutôt de la production d'actions adéquates entre des « possibles » (des options virtuelles) et des « nécessaires » (des conditions), et cela sous contraintes « réalistes » de temps, d'espace, d'énergie, d'informations... Il s'agit ainsi, comme le note Jean-Louis Le Moigne (*Ibid.*), d'une invitation à l'équilibre entre un raisonnement actif efficace localement et une expérience « ouverte ». Il en ressort une intelligence autocritique, enchevêtrée dans de multiples dimensions artistiques et attentive à la nouveauté.

d'offrir autant d'alternatives que possibles aux futurs décideurs, en évitant les engagements irréversibles qu'ils ne pourraient annuler. »¹²¹²

En bonne logique, nous retrouvons cette « logique de la recherche » dans l'écologie industrielle et territoriale. Cette dernière s'attache à l'étude de la coévolution entre des sociétés humaines et leur environnement, ainsi que la coévolution des éléments artificiels à l'intérieur des sociétés humaines, c'est-à-dire les activités artificielles. Ce faisant, elle propose des moyens pour repenser les activités industrielles et l'appropriation de l'espace en fonction d'enjeux politiques interprétés sous le prisme du développement durable. Etant donné l'évolutivité diverse et permanente des situations de chaque territoire lorsqu'on souhaite penser ses capacités à se maintenir et à évoluer dans le temps, ne vaut-il pas mieux choisir des solutions « adéquates », qui ouvrent le nombre de choix possibles pour la suite, plutôt qu'« optimales » pour définir les solutions souhaitables ?

Une recherche au service du développement durable

A ce titre, la démarche d'écologie industrielle a été présentée comme un mode de mise en œuvre du développement (durable) territorial, visant l'activation de ressources humaines, sociales, économiques spécifiques à chaque territoire pour répondre de manière « adéquate » aux problématiques de chaque situation territoriale compte tenu des enjeux socio-économiques et environnementaux de son devenir¹²¹³. Or, la reconnaissance de la complexité de chaque territoire, c'est-à-dire de ses singularités accompagnée du postulat de l'impossibilité d'une connaissance complète de tous les phénomènes présents, conduit à prendre de la hauteur en ne cherchant plus seulement les principes et les actions visant à bien aménager les territoires, mais plus généralement les méthodes par lesquelles les acteurs des territoires peuvent parvenir à concevoir avec intelligence des actions adéquates, dès à présent et dans le futur, face à des enjeux locaux ou globaux. En pariant ainsi sur l'intelligence, il est possible d'atteindre un niveau de connaissance plus stable sur le plan des pratiques pertinentes en situation complexe, c'est-à-dire un niveau scientifique plus satisfaisant sur le plan des méthodes d'enquêtes et d'action en complexité¹²¹⁴. Ce niveau ne concerne pas directement les propriétés des actions pratiques en situation, mais plutôt les

¹²¹² Simon, Herbert, *op.cit.*, 2004, pp.290-291.

¹²¹³ Beurain, Christophe, Brullot, Sabrina, *op.cit.*, 2011.

¹²¹⁴ Il s'agit là d'une des thèses principales développée par le courant pragmatiste, à la suite de John Dewey (Ch.IX, *in La quête de la certitude...*, *op.cit.*, 2014), jusqu'aux recherches actuelles en sciences de gestion (Avenier, Marie-José, Schmitt, Christophe, *op.cit.*, 2007) en passant par les théories de l'action (Argyris, Chris, Schön, Donald, *op.cit.*, 1978), les recherches cruciales d'Edgar Morin (« La Méthode »), l'épistémologie des modèles et l'éthique de la recherche (Le Moigne, Jean-Louis, *op.cit.*, 1999 ; *op.cit.*, 2014) et évidemment les contributions centrales de Herbert Simon (*op.cit.*, 2004) et Heinz Von Foerster (*op.cit.*, 2003).

formes caractéristiques de l'intelligence qui permet de concevoir des actions adaptées en contexte. Le chercheur en aménagement de l'espace peut alors travailler sur les méthodes et les conditions qui permettent de trouver des solutions, de définir des finalités et de mobiliser des moyens face à des situations, nouvelles ou à venir, qui semblent problématiques, par exemple, en vertu de la responsabilité vis-à-vis de générations futures ou de principes d'égalité territoriale dans la redistribution des ressources nationales. Pour le dire avec d'autres termes, la recherche en aménagement du territoire peut viser à produire les moyens techniques et critiques, à formaliser les cadres d'intentionnalités et logiques – pour permettre une réorganisation des modèles et des méthodes en vigueur dans le domaine de la pratique de l'aménagement du territoire, et cela afin de promouvoir des actions plus intelligentes ¹²¹⁵. La recherche scientifique peut ainsi contribuer à un progrès des connaissances communes ainsi qu'à la découverte des moyens pratiques pour agir.

La crise qui transverse la pensée de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme depuis les années 1980, comme nous l'évoquons dans le troisième chapitre, est suffisamment importante pour justifier une discussion critique des cadres traditionnels de référence dans ce domaine et une action constructive en faveur de son renouvellement. En effet, la remise en cause de la croyance dans le progrès social, industriel et technique classique sous le poids d'une critique pas seulement écologiste, mais aussi économique et sociale face aux problèmes de désindustrialisation et de globalisation trop rapide, a conduit en réponse à la mise en place du cadre du « développement durable ». Rien n'indique *a priori* de manière fiable que le « développement durable » apporte une formulation satisfaisante des enjeux politiques contemporains, face aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux de plus en plus présents dans notre actualité. En outre, les nouvelles valeurs et habitudes pertinentes en vertu du « développement durable » restent encore largement à inventer, à découvrir et à généraliser. Aussi, les conséquences de cette remise en cause du modèle dominant apparaissent encore difficiles à appréhender et sont sujettes à controverses : jusqu'où serait-il nécessaire et souhaitable d'aller dans la remise en cause des habitudes et des modes de vie ? Les solutions de remplacement seront-elles à la hauteur des enjeux ou, au contraire, ne sont-elles pas qu'une énième innovation politique stérile ?

Au sein de la communauté de l'écologie industrielle et territoriale, comme nous l'évoquons dans le premier chapitre, ce débat conduit à distinguer les courants de la

¹²¹⁵ En matière de décisions, de concepts, de plans, d'imagination, de travaux, pour ne citer que quelques domaines de l'action humaine, le tout en cohérence avec la conception de John Dewey de l'intelligence, présentée dans la sous-partie précédente.

« durabilité faible »¹²¹⁶, plus confiants dans la capacité des technologies et de l'économie capitaliste à résoudre les problématiques environnementales, des courants de la « durabilité forte »¹²¹⁷ qui défendent une démarche de refonte profonde des rapports entre l'environnement et les sociétés industrielles. Le positionnement d'une personne, chercheur ou professionnel spécialisé, vis-à-vis de ce débat est généralement considéré comme une question personnelle de l'ordre de la croyance. Cependant, les chercheurs professionnels doivent pouvoir justifier de ce choix car ce dernier est d'une importance déterminante dans toutes les « sciences d'ingénierie » dans la mesure où la perspective éthique choisie influence directement les finalités du projet de recherche (de transformation d'une situation donnée en une situation désirée). Aussi, nous soutenons que le choix d'un chercheur en écologie industrielle et territoriale d'adopter une posture technocentrée (de « durabilité faible ») ou bien une démarche de refonte radicale des pratiques sociales (de « durabilité forte ») dans ses recherches, n'est pas qu'une affaire de conviction personnelle, mais doit dépendre de sa capacité (perçue, conçue ou désirée) à influencer les pratiques et les actions concrètes des personnes auxquelles il s'adresse dans la perspective de son activité : acteurs de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la planification industrielle, citoyens, décideurs divers, *etc.* La posture critique et politique du chercheur nous semble donc liée à ses capacités de communication et d'action pragmatique. Aussi, la question de la capacité d'intervention vis-à-vis de praticiens et de ses modalités – et donc de la stratégie pertinente pour communiquer des savoirs et influencer les pratiques concrètes des personnes – gagne à être intégrée à toute réflexion sur la pertinence épistémologique des recherches dans ce domaine¹²¹⁸. Il nous faut donc interroger ici l'éthique qui doit prévaloir dans les conditions d'intervention des chercheurs, face à des personnes ainsi que des objets d'enjeux importants que sont les territoires et les activités humaines. Cette question est importante, dans la

¹²¹⁶ C'est-à-dire désirant un changement technologique mais ne désirant pas de remise en cause profonde du productivisme de la société industrielle par exemple. Il s'agit également d'un débat entre économistes au sujet de la « substituabilité » du « capital naturel » en « capital artificiel » au sein des économies modernes. Cette « substituabilité » dépend notamment (mais pas seulement, et outre la définition retenue de « capital naturel » ou « artificiel ») du statut et de la croyance accordée dans le pouvoir des techniques et technologies (et des artefacts) à replacer les objets de la nature dans les fonctionnements de l'écosystème naturel ; voir à ce sujet notamment la controverse « Daly/ Georgescu-Roegen versus Solow/Stiglitz » (avec notamment un des articles « déclencheurs » de la controverse : Daly, Hermann, « Georgescu-Roegen versus Solow/Stiglitz », *Ecological Economics*, 22, 1997, pp.261-266).

¹²¹⁷ Pour de nombreuses raisons, les tenants d'une « durabilité forte » considèrent généralement que les principes de base du fonctionnement économique et social actuel ne peuvent être maintenus si on souhaite une préservation des capacités écologiques de la terre à fournir des biens et services « écosystémiques ». A partir d'une démonstration interdisciplinaire, plusieurs économistes soutenant cette position, estiment que le capital artificiel n'est pas substituable au capital naturel. La substitution massive de ressources et services de l'écosystème naturel par des processus industriels artificiels de production et/ou de recyclage serait insoutenable d'un point de vue économique, c'est-à-dire pour la satisfaction des besoins des personnes, et plus généralement pour la société dans son ensemble (voir à ce sujet : Constanza, Robert, *et al.*, *op.cit.*, 2015, p.78).

¹²¹⁸ Le Moigne, Jean-Louis, « Sur l'éthique de la compréhension », *Interlettre Chemin Faisant MCX-APC*, n°27, fév. 2005 ; Le Moigne, Jean-Louis, Martouzet, Denis, « Entretien avec Jean-Louis Le Moigne. Sur l'argument : "Le projet ne s'applique pas au territoire, il se conçoit" », *Actes du Colloque de Tours « Le projet appliqué au territoire : relations, systèmes et complexité »*, juin 2015 [A paraître].

mesure où, comme nous l'indiquions précédemment et comme nous le verrons dans la section suivante, elle détermine les conditions de production du savoir valable dans notre enquête.

Nous avons évoqué dans le chapitre précédent la technique du « recadrage » (*reframing*) en tant que moyen essentiel d'intervention pour la transformation des « cadres » logiques d'action individuelle et collective des praticiens. Il s'agit d'une technique qui est à la fois étudiée au cours de nos enquêtes et en même temps que nous avons été amenés à mettre en œuvre, comme nous le verrons par la suite¹²¹⁹. Rappelons qu'elle a été conceptualisée par des philosophes et des psychologues, puis qu'elle a été étendue par Donald Schön et Martin Rein à l'étude et à la gestion des controverses dans la gouvernance de projets urbains ou des politiques publiques. Rappelons que cette technique consiste principalement à changer le « cadre » de référence pertinent d'une action donnée (en cours de discussion) afin de produire un nouveau sens des choses, sans pour autant changer la chose en elle-même. Par exemple, le bois laissé en bardage d'un bâtiment (en parois extérieures) a tendance à devenir gris avec le temps. Aussi, certains préfèrent ajouter des produits pour maintenir artificiellement une couleur marron « originale » du bois. Le refus d'ajouter un produit colorisant peut-être perçu comme une forme de négligence, problématique pour la commercialisation d'un bâtiment, car le bardage semblera ainsi moins « authentique » en gris qu'en marron. Le cadre de référence pour un public moyen serait ici qu'un bois authentique devrait être marron, c'est-à-dire de la même couleur que lorsqu'il est coupé, sinon, le changement de couleur indique que ce bois doit être sans doute desséché, malade ou d'essence particulière. La couleur marron apparaît ainsi comme un marqueur d'authenticité et de durabilité (physique), deux qualités valorisées par le client. Un « recadrage » peut consister à montrer que la couleur « authentique » du bois vieillissant est le gris, lorsque celui-ci n'est pas traité chimiquement (ou recouvert d'enduis). L'authenticité fait alors référence à l'apparence « naturelle » d'un matériau, celle-ci évoluant dans le temps. Dans cet exemple, le travail de « recadrage » consiste à transformer le cadre de référence en vigueur pour juger de l'« authenticité » du bois de la couleur « normale » vers la couleur « naturelle ». Le recadrage, tel que nous l'avons présenté, est considéré comme une méthode canonique de changements de systèmes de pensées, mais il demande à la fois un certain art afin d'être amené chez les personnes et une préparation des mentalités de pensée pour être rendu possible. Dans des circonstances données, il s'agit de saisir des passerelles de sens présentes entre « cadres » de pensée différents, et d'amener les personnes à accepter de voir une situation sous un angle différent (dans un « cadre » différent) pour les débloquer face à

¹²¹⁹ Nous reviendrons sur cette question notamment au cours du Chapitre 6 (première section) et tout au long du Chapitre 7 (surtout la description de l'outil d'intervention).

des situations problématiques. Aussi, les personnes peuvent agir, quoique de manière souvent non appropriée au départ, mais dans un effort d'expérimentation et de reconstruction de l'expérience. Le changement de cadre, visant à débloquer les pratiques de personnes lorsque celles-ci rencontrent des contradictions apparemment indépassables, peut être provoqué et accompagné par des professionnels, au cours d'un travail d'influence que présentent bien Watzlawick et ses collègues dans leur ouvrage traitant des « thérapie brèves » en psychothérapie¹²²⁰. Ces mécanismes et principes du recadrage peuvent s'avérer utile au chercheur en aménagement du territoire et urbanisme dans la perspective d'un travail de conception de modèles alternatifs en aménagement du territoire puis de d'accompagnement du changement dans les pratiques conventionnelles.

Nous ne nous attarderons pas ici sur les techniques de recadrage visant à la réorientation et aux transformations des pratiques des professionnels et des citoyens, car il s'agit d'un des résultats présentés dans le chapitre suivant (troisième section). Cependant, puisque cette sous-partie est consacrée aux conditions d'exercice d'une science d'ingénierie politique en aménagement du territoire, nous voudrions discuter ici de l'éthique qui doit présider à ce travail de recherche sur la transformation des cadres de pensée et d'action des personnes. En effet, comme elle peut s'apparenter à de la manipulation, c'est-à-dire à un pouvoir exercé sur les personnes et les communautés sans leur plein consentement, la question de l'éthique professionnelle des chercheurs en aménagement peut-être logiquement posée.

Posture éthique et rôle du chercheur en aménagement du territoire

La recherche d'une éthique professionnelle ouverte, respectueuse des personnes et qui limite les abus – notamment en ce qui concerne la pratique des experts à leurs clients¹²²¹ – a fait l'objet de travaux par des pragmatistes notables comme Donald Schön¹²²² ou plus récemment Richard Sennett¹²²³. Ainsi pour Donald Schön et plusieurs autres personnes¹²²⁴, les professionnels pratiquant une forme de « recherche pour l'action » (que ce soit en

¹²²⁰ Watzlawick, Paul, *et al.*, *Changement... op.cit.*, 1975.

¹²²¹ Nous parlons de « client » comme le fait Donald Schön, c'est-à-dire en tant que toute personne avec qui le professionnel a « affaire » (au sens général). Dans notre cas, il peut s'agir de professionnels praticiens de l'aménagement comme des fonctionnaires ou des élus, mais aussi tout simplement des citoyens usagers ou intéressés, ainsi qu'évidemment des entreprises, consultants, experts, autres chercheurs, travaillant en rapport avec l'aménagement du territoire ou directement touchés par les activités de ce domaine.

¹²²² Schön, Donald, *op.cit.*, 1983, pp.338-342.

¹²²³ Sennett, Richard, *The Craftsman*, New York: Penguin Books, 2008.

¹²²⁴ Dont notamment les chercheurs influencés par les théories constructivistes comme Herbert Simon, Chris Argyris, et en France, Jean-Louis Le Moigne, Edgar Morin ou André de Peretti.

université ou dans les entreprises et les associations) ne doivent pas être réduits à des techniciens et des experts mettant en œuvre des modèles perfectionnés pour renseigner la décision ou mener à des « applications » plus performantes de savoirs sophistiqués. Cette dernière forme de pratique n'en reste pas moins largement promue, notamment par la doctrine de la « rationalité technique », confiante dans la qualité « neutre et objective » de la technologie économétrique. L'éthique « technocratique » qui en découle place les chercheurs en conseillers éminents des clients, et en experts à même de guider les politiques publiques et les actions collectives sans préjuger du fond et du contenu politique de telles actions. En opposition à cette éthique « technocratique », une doctrine « engagée »¹²²⁵ insiste sur l'inscription politique de tout travail des chercheurs-experts dans un projet de réforme sociale, au nom de principes démocratiques. Dans la didactique des professions de Schön¹²²⁶, le travail de ces professionnels ne vise pas à produire en priorité un travail efficace pour satisfaire au besoin de clients. Il cherche plutôt à favoriser l'émancipation des clients et à lutter, à l'échelle locale de sa propre pratique, contre les institutions et situations de domination sociale. Les professionnels sont ainsi invités à non seulement privilégier certaines thématiques en fonction de leurs visées politiques, mais également à informer les publics utilisateurs en démystifiant les raisonnements dominants auxquels ces personnes sont soumises (par exemple en informant sur les intérêts de classe que les rapports professionnels habituels reproduisent). Aussi, l'activité des professionnels « engagés » contribue au débat public en produisant des alternatives crédibles et une contre-expertise bienvenue. Les éthiques professionnelles « technocratique » ou « engagée », si elles sont complémentaires, promeuvent une forme d'hégémonie du professionnel sur ses clients : la relation de clientèle peut être considérée comme un espace d'expertise qui est soit soumis à un devoir de neutralité positiviste soit à un devoir de politisation. Aussi, dans ces deux catégories d'éthique professionnelle, il est du devoir du professionnel d'orienter la demande des personnes car les clients y sont considérés savoir moins bien ce qui est bon pour eux, ou ce qu'il faudrait faire, que les professionnels.

Donald Schön propose une éthique professionnelle libérale et ouverte basée sur une conversation mutuellement bénéfique dans les relations du professionnel au client, de manière à générer une confiance mutuelle et surtout une coévolution des attentes, des moyens et aussi des capacités de collaboration. Le travail, pour créer les conditions de cette ouverture mutuelle, a fait l'objet de travaux importants dont nous retenons principalement le

¹²²⁵ Elle est généralement qualifiée de « radicale » dans un contexte américain, qui désigne par « *radicals* » les militantisme et la pensée de gauche de tendance réformiste et progressiste visant à instaurer des formes radicales de démocratie, et impulser des changements profonds sur le plan social et économique (par exemple, Alinsky, Saul, *Radicaux, réveillez-vous !*, Paris : Le passager clandestin, 2016).

¹²²⁶ Schön, Donald, *op.cit.*, 1983.

trait suivant : la « réflexion » collective et ouverte passe par une compréhension des « cadres » d'action respectifs des personnes , Cette compréhension ne peut être générée que par une conversation sur l'action en cours ainsi que des échanges visant à clarifier les visions et les sens que les personnes attribuent respectivement à ces situations. Cette conversation ouverte où les personnes acceptent d'aller au fond des choses est difficile et ne peut généralement avoir lieu complètement car elle demande beaucoup de temps et d'efforts ; cependant elle peut être favorisée dans le cadre de rapport « limité », si les personnes acceptent la « suspension du doute » (ou de la critique) sur les compétences et les visées des uns vis-à-vis des autres¹²²⁷. L'expression des doutes, des questionnements et des attentes, dans la relation entre personnes de compétences différentes peut ainsi favoriser des rapports d'enrichissement mutuels. Nous voyons là les bases et les techniques utiles à l'élaboration d'un rapport entre chercheurs en aménagement du territoire et praticiens de l'aménagement du territoire, dans le cadre de la fonction des chercheurs scientifiques en aménagement de l'espace, urbanisme, présentée plus haut.

Cette éthique de la relation professionnelle et experte a été testée en situation d'aménagement urbain avec des urbanistes, des architectes ou des promoteurs immobilier ou de conception de politiques publiques (avec des « *policy makers* », élus, fonctionnaires ou chargés de mission d'organisations publiques) par Donald Schön et Martin Rein aux Etats-

¹²²⁷ Les citations suivantes nous semblent résumer assez bien les conclusions de D. Schön sur l'éthique des praticiens réflexifs dans un context libéral, démocratique et pragmatiste : *“Although the reflective practitioner should be credentialled and technically competent, his claim to authority is substantially based on his ability to manifest his special knowledge in his interactions with his client. He does not ask the client to have blind faith in a “black box”, but to remain open to the evidence of the practitioner’s competence as it emerges. For this relationship to work, however, serious impediments must be overcome. Both client and professional bring to the encounter a body of understandings which they can only very partially communicate to one another and much of which they cannot describe to themselves. Hence the process of communication which is supposed to lead to a fuller grasp of one another’s meaning and, on the client’s part, to an acceptance of the manifest evidence of the professional’s authority can only begin with non understanding and nonacceptance - but with a willing suspension of disbelief.*

Thus, in a reflective contract between practitioner and client, the client does not agree to accept the practitioner’s authority but to suspend disbelief in it. He agrees to join practitioner in inquiring into the situation for which the client seeks help; to try to understand what he is experiencing and to make that understanding accessible to the practitioner; to confront the practitioner when he does not understand or agree; to test the practitioner’s competence by observing his effectiveness and to make public his questions over what should be counted as effectiveness; to pay for services rendered and to appreciate competence demonstrated. The practitioner agrees to deliver competent performance to the limits of his capacity; to help the client understand the meaning of the professional’s advice and the rationale for his actions, while at the same time he tries to learn the meaning his actions have for his client; to make himself readily confrontable by his client; and to reflect on his own tacit understandings when he needs to do so in order to play his part fulfilling the contract.” (Schön, Donald, *op.cit.*, 1983, pp.296-297).

« In conjunction with this, the professional may voice the dilemma he feels, stating, for example, that he wants, on the one hand, to convey to the client his evolving understanding of the situation, but that, on the other hand, he is concerned about the risk of frightening or confusing the client. In doing this, he may achieve two effects. First, he may make it easier for the client to admit that he might well be frightened or confused by such an initiative; and second, he may model a way of acting that will help the client to surface dilemmas or negative feelings which he experiences in the situation. A client initiative might take the form of offering his picture of the meaning of something the professional has done or said, asking then whether the professional had intended to convey this meaning. Or the client may ask whether the professional would be willing to admit him into his private reflections on the case. » (*Ibid.*, pp.306-307).

Unis au début des années 1990¹²²⁸. Le contexte très différent de la présente étude ne permet pas la transposition directe de cette éthique à la situation présente, mais nous voudrions simplement soulever quelques points essentiels qui nous semblent intéressants et qui peuvent servir d'inspiration dans le cadre de cette recherche. Schön et Rein proposent de promouvoir un certain type de « professionnels », possédant à la fois les compétences et les fonctions d'un analyste politique (le concepteur-gestionnaire de programmes de politiques publiques) et du consultant spécialisé en audit et en changement organisationnel¹²²⁹. Ce nouveau type de professionnel serait ainsi une sorte de chercheur, qui maintiendrait un dialogue avec les aménageurs (les praticiens) et les professionnels politiques (élus, fonctionnaire, chargés de mission), pour faire de chaque terrain une occasion d'enrichir directement à la fois les modèles scientifiques et la réflexion sur les savoir-faire pratiques conventionnels d'un domaine. Rein et Schön appellent ce nouveau type de professionnel un « consultant en réflexion sur les cadres » (« *Frame reflection consultant* »)¹²³⁰. Compte tenu des contextes scientifiques présentés jusqu'à présent dans ce chapitre, nous préférons pour notre part parler d'« ingénierie politique » car cette appellation nous semble mieux qualifier les chercheurs en interventions. Ceux-ci produisent un travail d'étude des pratiques en aménagement du territoire et visent un recadrage de celles-ci, qui sont à la fois des activités tout à fait techniques et en même temps éminemment politiques (de par leur dimension critique, informatives et prospectives). En ce qui concerne la présente étude, on retrouvera l'éthique professionnelle « ouverte » que nous venons de présenter au sein de la méthode d'enquête « dialogique », que nous présentons dans la section suivante. Nous montrons que nous avons retenu ce type de rapport pour mener nos enquêtes en partenariat avec des praticiens, mais également dans nos tentatives de mise à l'épreuve des savoirs produits par la production d'outils, guides et présentations visant à communiquer ces savoirs de manière, si possible, « ouverte ».

Cette section avait vocation à proposer un aperçu des conceptions épistémiques, philosophiques ou scientifiques qui ont influencé ce travail. Nous avons vu dans les chapitres précédents que l'écologie industrielle et territoriale se veut être un domaine scientifique et pratique pour aider à concevoir des projets porteurs de renouvellement dans les fonctionnements de la société industrielle. Cela nous conduit à adopter une définition constructiviste et pragmatique de l'aménagement du territoire, conjugaisons de connaissances et d'actions : activité de recherche pour produire des connaissances utiles pour l'action dans le cadre du projet d'aménagement, et pratiques concrètes qui génèrent en retour

¹²²⁸ Schön, Donald, Rein, Martin, *Frame Reflection... op.cit.*, 1994.

¹²²⁹ *Ibid.*, pp.193-199.

¹²³⁰ *Ibid.*, p.196.

des connaissances pour mieux comprendre les phénomènes complexes territoriaux, humains, écosystémiques, etc. De cette manière, l'activité d'aménager (c'est-à-dire de disposer des choses avec ordre dans l'espace) et l'activité de production de savoirs théoriques valables s'entrecroisent et sont amenées à co-évoluer. La présente étude est donc imprégnée d'épistémologie constructiviste pragmatique, d'une culture scientifique « critique » (science politique, sociologie politique, économie politique, philosophie politique) ainsi que d'un projet de connaissance qui s'identifie aux principes de la discipline (ou du champ) de l'aménagement du territoire. Ces choix appellent toutefois à exposer l'éthique professionnelle que les chercheurs se donnent, dès lors qu'ils acceptent de contribuer à la politique, ne serait-ce que par les savoirs qu'ils produisent à certaines fins. Le modèle de Schön et Rein est intéressant car il fournit un cadre assez consistant à la profession de chercheur engagé, prévoyant non seulement une éthique de la recherche-action, mais aussi une posture et une certaine pratique de la recherche dans des domaines comme l'aménagement de l'espace et les politiques publiques. Nous verrons dans la section suivante que c'est, en partie, ce même cadre qui a été étendu et complété par la méthode de recherche-action « dialogique » dont nous avons fait usage au cours de notre travail de « terrain ».

2. CONTEXTUALISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Le souci d'une recherche, critique et inscrite dans les problématiques contemporaines de l'aménagement des territoires nous motive dans l'adoption d'une méthode de l'enquête pragmatique pour cette recherche. Le pragmatisme caractérise, en effet, à la fois la forme de travail épistémique auquel nous adhérons ainsi que le type de pensée cohérente à laquelle font référence un grand nombre d'auteurs sur lesquels nous nous appuyons pour construire notre raisonnement. Pour nombre de penseurs et de professionnels pragmatistes, l'« enquête » constitue non seulement une technique de construction des connaissances par tâtonnements, découvertes et mises à l'épreuve progressives, mais aussi le cœur d'une méthode complète. En effet, pour John Dewey, son principal promoteur, « [l'enquête n'est pas] *l'explication d'une connaissance tacite ou la révélation d'une vérité cachée, mais la reconstruction d'un jugement à partir d'un doute initial.* »¹²³¹ A cela, il ajoute : « *le fondement ultime de la quête de certitude cognitive répond à un besoin de sûreté quant aux résultats de l'action.* »¹²³² En d'autres termes, l'enquête permet d'améliorer notre rapport

¹²³¹ Lorino, Philippe, Peyrolle, Jean-Claude, « Démarche pragmatiste et mise en processus des situations de gestion », in Lorino, Philippe, Teulier, Régine (dir.), *Entre connaissance et organisation : l'activité collective*, Paris : La Découverte, 2005, p.222.

¹²³² Dewey, John, op.cit., 2004, p.58.

(pratique, de reconnaissance, *etc.*) à des situations présentes ou futures, que paradoxalement on ne peut *a priori* identifier et comprendre de manière stable et avec sûreté parce que nous n'avons que nos connaissances passées pour nous renseigner sur la situation présente ou future, par nature imprévisible ; « *La quête de certitude devient par conséquent la recherche de méthodes de contrôle, autrement dit la régulation des conditions du changement eu égard à leurs conséquences* »¹²³³.

Dans notre cas, et comme nous l'avons vu dans la partie précédente, il s'agissait d'inscrire le travail d'acquisition de connaissances au service d'une plus grande cause en contribuant à un projet d'« évolution » des cadres de pensée et d'accroissement des possibilités d'actions collectives. Ceux-ci ont lieu en fonction d'un idéal progressiste et libéral alimenté par une compréhension critique des cadres institutionnels de pensée et d'action actuels qui orientent et favorisent certaines attitudes, y compris certains discours légitimes dans les décisions collectives. L'explicitation de ce cadre politique est normale lorsqu'on se place dans un cadre épistémologique pragmatique, notamment pour permettre au lecteur de construire sa propre critique du discours du chercheur.

Il s'agit également ici de présenter d'autres éléments pratiques et éthiques du contexte de notre enquête. Une recherche scientifique – telle que nous l'entendons – vise d'abord à mettre de l'ordre dans le flux de l'expérience face à une situation problématique, identifiée par confrontation des connaissances et des pratiques en situation, avec sensibilité critique et dans le cadre d'un projet de connaissance motivé par la question de la (ré)organisation des territoires. La composition d'une méthode adaptée n'est plus seulement un moyen de garantir une « rigueur » logique mais aussi et d'abord une activité personnelle de clarification réflexive des choix et des enjeux de l'enquête, dans l'espace des possibilités et face à des contraintes sociales et pratiques parfois importantes. Cette dernière réflexivité est cruciale pour le chercheur pris dans le processus de l'enquête : le truchement souvent déstabilisant d'expériences inhabituelles avec des connaissances savantes génériques, confronte souvent l'enquêteur à un état d'insécurité épistémique dans lequel il peut perdre ses repères. Afin de ne pas retomber dans des présupposés et des cadres mentaux habituels, mais plutôt reconstruire des connaissances adéquates face aux problèmes, la réflexivité permet d'aménager une méthodologie « chemin faisant » et de l'adapter au flux des nouvelles découvertes. Cette section présente les principes méthodologiques de notre enquête, puis les conditions de dialogue avec des praticiens qui orientaient notre enquête, et enfin quelques explications du déroulement du travail de recherche.

¹²³³ *Ibid.*, p.145.

2.1. UN MODELE « DIALOGIQUE » DE L'ENQUETE PRAGMATIQUE

Comme nous le rappelions dans la section précédente, d'un point de vue constructiviste et pragmatique, il n'y a pas de vérité ou de meilleurs choix dans l'absolu mais seulement des solutions adéquates tant qu'elles permettent la conception d'actions viables et satisfaisantes, face à des situations données considérées comme complexes (tant du point de vue de l'observateur-acteur que de la « réalité »). Dans ce contexte épistémologique, les savoirs construits au cours d'une recherche se voient attribuer une légitimation scientifique par un double travail de critique¹²³⁴. Une première forme de critique, qualifiée de critique « externe » (empirique), consiste à confronter ses savoirs à des situations concrètes en les utilisant pour reconstruire des actions pratiques de manière adaptée face à un problème, puis à observer si les changements apparaissent comme prévus par les savoirs initiaux¹²³⁵. Les savoirs savants peuvent alors être considérés comme « viables » dans la mesure où ils permettent de contrôler, prévoir ou comprendre ces changements. Une seconde forme, qualifiée de critique « interne », consiste à mettre les modèles et discours savants produits au cours de la recherche en contradiction soit avec eux-mêmes (en cherchant à mettre en balance les règles d'énonciation et leurs propositions), soit avec des propositions scientifiques équivalentes déjà présentes dans la communauté académique, notamment dans certaines théories similaires ou concurrentes¹²³⁶. Les modèles jouent un rôle crucial dans ce double travail. Ce sont des formes de représentation finalisée des phénomènes observés qui peuvent prendre une grande variété de formes : schémas, dessins, textes descriptifs de situations, fables, séries d'équations... Ils servent d'ébauches tangibles sur et avec lesquelles s'élaborent les raisonnements contrôlés des chercheurs, avec lesquelles les connaissances personnelles sont transformées en savoirs génériques et rendues intelligibles pour public tiers. Sans revenir sur le processus de modélisation systémique, qui a fait l'objet d'une littérature devenue classique¹²³⁷, nous voudrions, tout d'abord, faire un détour par la question de la modélisation de situations complexes.

¹²³⁴ Le Moigne, Jean-Louis, *op.cit.*, 2007.

¹²³⁵ Le critère de viabilité d'Ernst Von Glasersfeld est présenté au début de la première partie du présent chapitre. Voir également : Avenier, Marie-José, « Franchir un fossé réputé infranchissable : construire des savoirs scientifiques pertinents pour la pratique », *Management & Avenir*, n° 30, 2009, pp.188-206.

¹²³⁶ « Pour Piaget (1967), le travail de légitimation de savoirs élaborés au cours d'une recherche s'effectue par une critique épistémologique interne menée par les chercheurs eux-mêmes, c'est-à-dire par « critique rétroactive des concepts, méthodes ou principes utilisés jusque-là de manière à déterminer leur valeur épistémologique elle-même » (Piaget, 1967, p. 51). Ce que Piaget dénomme critique épistémologique interne est en grande partie capturé par ce qui est désormais couramment appelé réflexivité » nous disent Marie-José Avenier et Marie-Noëlle Albert (« Légitimation de savoirs élaborés dans une épistémologie constructiviste à partir de l'expérience de praticiens », *Recherches qualitatives*, Vol.30, N°2, pp. 22-47).

¹²³⁷ Le Moigne, Jean-Louis, *La théorie du système général, Théorie de la modélisation*, Paris : PUF, 1994, Préface de 2006 ; Le Moigne, Jean-Louis, *La modélisation des systèmes complexes... op.cit.*, 1999.

Une modélisation des phénomènes complexes

Nous avons en effet évoqué à plusieurs reprises dans les chapitres précédents la complexité des situations étudiées ou rencontrées dans notre enquête sur les logiques d'action collective dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale. Ainsi, la tentative de compréhension de comment les gens peuvent agir collectivement dans les projets « biosourcés », de manière à favoriser l'émergence de collectifs de filières industrielles territorialisés plus soutenables, appelle à la prise en compte enchevêtrée de phénomènes socio-organisationnels multiples, allant des décisions collectives, aux trajectoires individuelles en passant par les multiples contextes sociaux dans lesquels les personnes sont plongées dans chacune des situations. Les relations entre tous ces plans d'observations sont fluides, floues, confondues, de telle manière que, si elles ne doivent pas être ignorées, elles ne peuvent être isolées ou décomposées en relations formelles déterminées. Enfin, la multiplicité des contextes de langages et des références des personnes, entre les différents territoires (et au sein des territoires), les différents projets, les secteurs d'activité et techniques ou administratifs, et face à des situations nouvelles ne permettent pas de stabiliser le sens des phénomènes observés ¹²³⁸. Le croisement de ces contextes, et l'irréductibilité des points de vue exprimés par les individus interrogés, ou du chercheur lui-même (puisqu'une pluralité de points de vue est possible dans chaque situation), « brouillent » fortement toute tentative de trouver les mécanismes « réels » d'évolution des personnes, des groupes sociaux ou des territoires. Nous voyons donc que les actions collectives observées ne peuvent-être « analysées », c'est-à-dire simplement décomposées en une série de questions fondamentales, auxquelles il s'agirait de répondre, avant de remonter le tout dans un ensemble synthétique qui permette d'expliquer quelque chose de manière certaine ; en d'autres termes, on ne peut pas savoir exactement ce qui se passe dans une action collective. Nous faisons face à un problème de complexité classique : comprendre l'enchevêtrement des phénomènes dans un ensemble à la fois multiple et en même temps unifié (relié, cohérent) sans pour autant le réduire ou le simplifier (le mutiler).

¹²³⁸ Les raisons de cette complexité due à une multiplicité de cadre et une imprévisibilité tant de leurs effets que de leurs dispositions peuvent être argumentées à plusieurs égards. D'une part, les filières de matériaux de construction biosourcés intègrent des milieux divers (agricole, sylvicole, industriel, distribution, construction, banque, administration, etc.) avec leurs propres situations, cultures et langages conventionnels différents. Par ailleurs, dans les actions collectives au cours de projets coexistent plusieurs contextes de valeurs pertinents (régimes conventionnels et cadres institutionnels de référence), qui génèrent des jeux d'agencements, de mélanges et de compromis facilitant les brouillages ou la confusion potentielle. Chaque personne pourra ainsi avoir un point de vue différent sur une seule et même action. Ceci n'est cependant pas nécessairement grave, d'une part, dans la mesure où ce « bruit » est propice à l'innovation et, d'autre part, puisque les personnes tendent souvent à s'adapter (ou à « parler »). Enfin, les possibilités qu'à une personne de justifier ou de critiquer des actions ou des situations données sont infinies dès lors que ces critiques ou justifications résultent d'une mise en langage artistique (par des mots, des postures, des sons) de situations pratiques potentiellement infinies à travers le prisme de l'interprétation.

Face à cette complexité, Jean-Louis Le Moigne a proposé une synthèse intéressante des principes et des règles pour comprendre les phénomènes organisationnels (et organisés), notamment dans les activités industrielles¹²³⁹. Il remarque que la reconnaissance d'une situation complexe amène à considérer (A.) le refus d'une représentation déterministe des mécanismes d'un objet, ce qui ramène à l'idée qu'il s'agit d'un système non-trivial, c'est-à-dire d'un système non décomposable en éléments aux relations « mécaniques » stables et bien déterminées, et (B.) le refus d'identifier et d'isoler un petit nombre de variables bien définies en tant que déterminantes d'un phénomène donné. Cela revient à reconnaître le caractère « ouvert » du système, c'est-à-dire que le phénomène organisé entretient d'innombrables relations confondues avec un environnement (social, économique, physique, symbolique...).

A partir des travaux de Paul Valéry, de Warren Weaver et d'Edgar Morin, Jean-Louis Le Moigne propose d'appeler « complexité organisante » (« *organizing complexity* ») la modélisation systémique qui tient compte de ces deux propriétés (A. et B.)¹²⁴⁰. Cette appellation a, en effet, l'intérêt d'attirer l'attention sur la capacité « organisatrice » des modèles que l'observateur utilise lorsqu'il fait face à des phénomènes complexes. Comme ses capacités d'observations sont en partie conditionnées par son propre modèle (ou système perceptif-interprétatif et d'action), il lui faut veiller à prendre en compte les phénomènes émergents (découlant des propriétés A. et B.). Aussi, le modélisateur construit une réalité (ne serait-ce que parce qu'il pose un langage intelligible sur des phénomènes) qui, pour elle-même, ne vaut pas grand-chose tant que sa capacité à « réorganiser » les manières de voir et de faire n'est pas démontrée. Ainsi, face aux sceptiques qui pourraient aisément montrer les incohérences ou démystifier l'objectivité ou la complétude des modèles réalisés dans un contexte « positiviste » (le modèle est considéré comme le miroir de la réalité), les modèles constructivistes de la « complexité organisante » se légitiment par ce qu'ils apportent aux personnes qui les adoptent, c'est-à-dire par ce qu'ils « permettent de faire » face à des situations nouvelles (ou passées), soit en permettant une plus grande intelligibilité des phénomènes observés, soit en incitant à la réflexion, ou encore en suggérant des nouvelles actions. Les modélisateurs sont ainsi invités à reconnaître l'influence qu'ils ont sur les personnes et les organisations qu'ils étudient, ainsi qu'à cultiver celles-ci, ne serait-ce qu'en tenant compte de la capacité de leurs modèles à contribuer à une réorganisation des phénomènes sociaux et des activités pratiques extérieures à la recherche¹²⁴¹. Cette

¹²³⁹ Le Moigne, Jean-Louis, "If you do believe your industrial system is really complex then ...", *RAIRO - Operations Research - Recherche Opérationnelle*, T. 29, N° 3, 1995, pp.225-243.

¹²⁴⁰ *Ibid.*, p.233

¹²⁴¹ Le Moigne, Jean-Louis, « Sur l'éthique de la compréhension », in *Exercices citoyens de veille épistémologique, En bonne intelligence de la complexité*, Paris : L'Harmattan, 2014, pp.113-127.

« réorganisation » (des phénomènes) devient alors une des formes de mises à l'épreuve cruciales, pour une recherche en complexité ouverte et non-triviale, puisque c'est l'« adéquation » satisfaisante des pratiques ainsi réorganisée avec des situations complexes nouvelles qui est recherché. Les légitimations « internes » (cohérence et contribution scientifiques) et « externes » (par rapport à des pratiques) sont cohérentes et se renforcent mutuellement dans une forme de recherche dite « dialogique ».

La méthode d'enquête dialogique et les différentes catégories de savoirs

Cette méthode de recherche conçue et testée notamment par Marie-José Avenier et ses collègues¹²⁴² les a conduits à la conception d'un modèle d'enquêtes qualifiées de « dialogiques », car elles visent à conjuguer production de savoirs académiques et pratiques, comme dans un dialogue entre deux personnes ou deux groupes. Dans ce contexte, il n'est plus question de produire à la fois des savoirs « fondamentaux » et des savoirs « appliqués » comme nous y invitent certaines épistémologies positivistes¹²⁴³. En effet, dans ce dernier référentiel épistémologique, la question de l'échange de savoirs entre scientifiques et praticiens se résume à une « application » de principes et de modèles théoriques issus de la recherche scientifique vers des cas pratiques (sous la forme d'une interprétation causaliste grammaticale). Or, pour les constructivistes pragmatistes, les savoirs issus de la recherche ne sont pas directement actionnables, c'est-à-dire qu'ils ne se traduisent pas directement en savoirs encastés dans les registres d'habitudes pratiques que les personnes mobilisent face à des situations concrètes (habitudes, réflexes, réflexions dans l'action).

La catégorie des « savoirs actionnables », proposée à la suite de Chris Argyris, désigne des unités de sens mémorisées qui peuvent être mobilisées dans des pratiques pour produire délibérément des effets donnés¹²⁴⁴. Il indique ainsi que : « *Pour être actionnable, le savoir doit être produit de manière que son emploi constitue un test valable de la théorie de*

¹²⁴² Avenier, Marie-José, « Repères pour la transformation d'expériences en science avec conscience », in Avenier, Marie-José, Schmitt, Christophe, *La Construction de Savoirs pour l'Action*, Paris : L'Harmattan, 2007, pp.139-169 ; Avenier, Marie-José, *op.cit.*, 2009, pp.188-206 ; Avenier, Marie-José, Bartunek, Jean, « Bridging a supposedly unbridgeable gap : elaborating scientific knowledge for and from practice », Conference Paper, *EURAM Annual Conference*, Rome, 2010 ; Avenier, Marie-José, Parmentier-Cajaiba, Aura, « Recherches collaboratives et constructivisme pragmatique : éclairages pratiques », *Recherches Qualitatives*, vol.32 (2), 2013, pp.201-226 ; Avenier, Marie-José, Parmentier-Cajaiba, Aura, « The Dialogical Model : Developing Academic Knowledge for and from Practice », *European Management Review*, Vol. 9, 2012, pp.199-212 ; voir également des travaux d'ingénierie, comme par exemple : Nicquevert, Bertrand, « Manager l'interface : Approche par la complexité du processus collaboratif de conception, d'intégration et de réalisation : modèle transactionnel de l'acteur d'interface et dynamique des espaces d'échanges », *Thèse de doctorat*, Université de Grenoble, novembre 2012.

¹²⁴³ Pour un développement plus détaillé de cette critique, voir Le Moigne, Jean-Louis, *Le constructivisme...* *op.cit.*, 1995.

¹²⁴⁴ Argyris, Chris, *Savoir pour agir. Surmonter les obstacles à l'apprentissage organisationnel*, Paris : InterEditions, 1995, pp.15-25.

l'action qui a servi à le produire. » Or, l'expérience vécue de phénomènes complexes produit nécessairement plus de savoirs que ce qu'il ne sera jamais possible de transmettre et d'apprendre sur ce même phénomène (y compris lors de l'explicitation de certains savoirs implicites, comme à travers des pratiques de « réflexion dans l'action »¹²⁴⁵, par exemple lorsqu'un professionnel raconte à haute voix ce qu'il fait tout en le faisant), ne serait-ce que parce que le vecteur du langage génère une richesse et une densité informationnelle inférieure à l'activation de la mémoire d'un phénomène vécu. Par ailleurs, comme le résume bien Marie-José Avenier : « *divers travaux de philosophie de la connaissance et du langage (tels ceux de Searle, Austin, Wittgenstein) défendent l'idée que la pensée, étroitement liée au langage, se produit en se formulant et en s'outillant, sans évidemment s'identifier aux énoncés : les énoncés sont des produits de la pensée, et non la pensée elle-même, mais il n'y a pas de pensée sans énoncés* »¹²⁴⁶. Et il n'est *a priori* pas possible de comprendre la pensée sans générer des énoncés sur cette dernière. Les savoirs ancrés dans l'action, dont les énoncés seraient inséparablement liés à une situation pratique et à la réalisation d'une action, n'en sont pas moins cruciaux tant ils offrent des possibilités de mémorisation, de contrôle et d'emprise sur l'action en cours. Ils sont par ailleurs nécessaires dans le cadre d'actions collectives afin de permettre l'interaction, la coordination et la construction collective de sens.

Mais face à des situations nouvelles ou inconnues, comment construire des savoirs pratiques permettant d'agir de manière plus commode, plus adéquate ou plus adaptée ? L'acceptation d'un paradigme constructiviste, conduit à distinguer des savoirs actionnables *locaux* et des savoirs actionnables *génériques* :

*« Les savoirs locaux [...] désignent des savoirs qui sont censés mettre en mots certaines connaissances d'acteurs de l'organisation étudiée relatives à la problématique pratique qui sous-tend la question de recherche. Les informations visant à exprimer ces connaissances sont recueillies en combinant généralement entrevues, observations et consultation de documents. La dénomination savoir local, effectuée en référence à Geertz (1983), vise à souligner le caractère local et situé de l'élaboration et de la légitimation de ces savoirs. »*¹²⁴⁷

¹²⁴⁵ Schön, Donald, *op.cit.*, 1983.

¹²⁴⁶ Avenier, Marie-José, « Postface : accords, désaccords, et premières mélodies », in Avenier, Marie-José, Schmitt, Christophe, *op.cit.*, 2007, p.222.

¹²⁴⁷ Albert, Marie-Noëlle, Marie-José, Avenier, *op.cit.*, 2011 p.30. Les auteures précisent aussi que : « Cette compréhension se construit à travers un phénomène de double herméneutique décrit par Schütz (1987) : le matériau empirique sur lequel le chercheur érige ses constructions est constitué d'informations telles que comprises par des humains (les chercheurs), à partir d'informations communiquées par d'autres humains (les praticiens), qui sont donc déjà des interprétations relatives à des phénomènes humains et sociaux. » (Ibid.).

« La notion de « savoir générique » étend celle de « proposition générique » développée par le philosophe pragmatiste Dewey (1938). Des énoncés génériques expriment des savoirs relatifs à des genres de phénomènes plutôt qu'à des cas particuliers – épisodes ou événements – qu'à des régularités statistiques. »

Avec la notion de savoirs actionnables génériques, il ne s'agit plus de faire directement face à des situations perçues comme nouvelles et/ou complexes, qui sont toutes nécessairement singulières, mais plutôt de construire des connaissances et des attitudes régulières qui permettront de construire des comportements adéquats bien souvent nouveaux en fonction de la situation qui se présente. La notion de savoirs actionnables génériques peut donc être considérée comme une réponse au problème de la mise à l'épreuve des savoirs dans une recherche suivant le paradigme de la « complexité organisante ». Aussi, ces savoirs peuvent être des catégories qui ordonnent, normalisent et cadrent les phénomènes observés face à des situations sociales inhabituelles, mais il peut aussi s'agir de concepts de base pour lancer et guider des processus mentaux d'apprentissage, de doute, de recherche ou de créativité..., autant de processus qui permettront par leur fonctionnement la construction d'actions adéquates (*satisficing*).

La méthode de l'enquête dialogique

Nous voyons se dessiner les conditions d'une recherche scientifique valable ; elle s'appuierait sur un processus de double validation (et une double légitimation des savoirs) :

- d'une part les savoirs génériques sont construits par l'enquêteur à partir de pratiques observées ou vécues, par exemple selon un processus de modélisation systémique abductive où chaque nouvelle situation enrichit ou remet en question le modèle ;
- d'autre part, une mise à l'épreuve de ces savoirs face à des situations complexes permet de transformer ces savoirs en savoirs actionnables génériques. Ces savoirs génériques actionnables transforment la réalité dans un sens donné (y compris lorsqu'ils influent sur la (re)construction de savoirs actionnables locaux, et de pratiques viables des personnes faisant face à certains problèmes concrets nouveaux).

Ce processus d'élaboration contient donc une double validation. La première validation passe par la qualité de l'extraction des expériences ancrées dans des phénomènes sociaux observables et leur transformation par rapport à un ensemble de modèles et de contextes théoriques d'origine scientifique. La seconde validation nécessite une traduction de savoirs générique en savoirs contextualisés, mais dont les propriétés, les règles ou le méta-modèles resteraient génériques (les principes directeurs, par exemple). Cette

contextualisation tend à mettre en relation ces savoirs avec un ensemble plus important de considérations (pratiques notamment), ainsi qu'à leur transformation de manière à la fois à l'adapter aux formes de fonctionnement cognitifs de l'action, et cela en fonction des finalités (éthique) que le chercheur considère comme souhaitable pour l'action ou une situation donnée. En d'autres termes, ce travail ne consiste pas seulement à transformer les modèles abstraits en règles d'action concrètes, mais aussi à construire un positionnement éthique (qui n'est pas seulement technique) face à un problème donné. Leur mise à l'épreuve peut évidemment passer par une pratique réalisée par le chercheur lui-même, mais elle gagne également à être détachée du contexte personnel pour obliger à la formulation et la transmission de savoirs-informels (ou à la mise en place de techniques de rattachement judicieux à certains savoirs déjà connus et ancrés chez les praticiens). Celle-ci peut être mise à l'épreuve à l'intérieur d'un artefact ou de pratique.

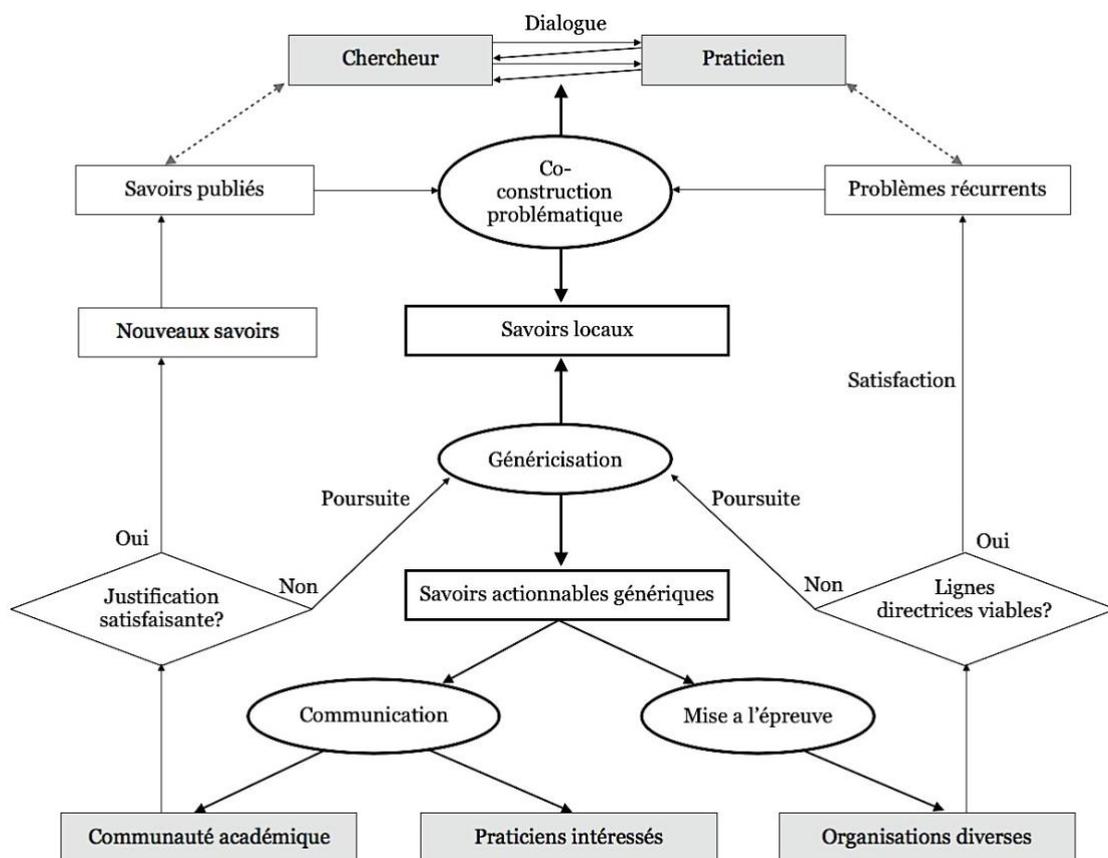


Figure 13 : Modèle de l'enquête dialogique, inspiré d'Avenier et Parmentier-Cajaïba (2012)

Ces deux formes de validations sont basées sur un travail de transformation et d'adaptation de savoirs par des raisonnements rationnels, intelligibles. Elles font cependant face à la complexité de l'expérience, des situations relatives et de leurs cadres conceptuels de référence, de la récursivité des modèles... Cette complexité inspire nécessairement le doute,

et la critique. Une telle méthode de l'enquête dite « dialogique » ¹²⁴⁸ construirait progressivement des savoirs doublement légitimes, et cela par dialogue avec les praticiens intéressés, face à des situations complexes qui les concernent, avec la communauté académique qualifiée par la théorie scientifique de référence, ainsi qu'avec un public plus large, puisque comme nous l'avons évoqué plus tôt à de nombreuses reprises, les idéaux pragmatistes conduisent à attacher une grande importance à l'insertion de l'enquête dans les débats contemporains. La découverte de nouveaux phénomènes qui semblent déranger les catégories théoriques et pratiques habituelles appelle une remise en cohérence avec l'ensemble des savoirs acquis, ce qui génère un besoin de questionnements des modèles, des idées reçues, des attitudes ou de catégories théoriques (Fig. 13). Le travail de découverte et de réélaboration des connaissances s'opère ainsi selon une logique heuristique (tâtonnante) et un bricolage qu'il est difficile de suivre, mais qui se formalise dans la mise en évidence de problèmes, c'est-à-dire de dissonance entre des normes idéales de savoir ou d'action, qui revendiquent une pertinence dans un domaine donné, et des phénomènes observés qui semblent s'imposer d'eux-mêmes. Le système des problèmes pratiques, théoriques, sociétaux rencontrés lors de l'enquête appelle à un jeu de traductions croisées dont le nœud central se matérialise dans la problématique. La reformulation de cet ensemble de questions et de phrases sert de marqueur de la progression scientifique : elle synthétise les choix structurant de l'enquête tels que ceux qui concernent la théorie qui semble pertinente pour explorer un problème, ou encore l'identification des problèmes pratiques et sociétaux. Aussi elle constitue en elle-même déjà un résultat. Dans le long récit que constitue le mémoire de thèse (et qui, rappelons-le, ne reprend pas le déroulement réel de la recherche, mais présente un déroulement idéalisé servant à rendre intelligible chez le lecteur le raisonnement de l'enquête) sont articulées des propositions concernant d'une part le cadrage organisateur des problèmes de recherche et d'autre part une démonstration qui devrait apporter certaines réponses et éclaircissements aux problèmes identifiés (voir la Figure 14 ci-après).

La problématique dans laquelle s'inscrit une recherche scientifique de ce type devrait donc combiner des questionnements relatifs à un problème concret rencontré (par les praticiens compétents par exemple), à un problème scientifique (relatif à une communauté académique) et à un problème d'intérêt sociétal contemporain (même s'il s'agit de le remettre en cause ou de proposer un nouveau regard sur ce dernier). La construction de l'ensemble problématique suppose une articulation de vocabulaires et de registres différents d'identification des phénomènes. C'est pourquoi nous avons choisi lors de notre exposé de la problématique, à la fin du chapitre précédent, de distinguer un problème pratique (relatif au

¹²⁴⁸ Avenier, Marie-José, Parmentier-Cajaiba, Aura, « The Dialogical Model ... » *op.cit.*, 2012 ; Avenier, Marie-José, Parmentier-Cajaiba, Aura, *op.cit.*, 2013.

management de « projet innovateur ») et un problème scientifique (relatif à la conjonction de logiques d'action et à l'émergence de nouvelles pratiques novatrices), puis de justifier l'ensemble du travail par rapport à une réflexion sur l'action souhaitable face à des enjeux sociétaux (le besoin d'un développement plus durable). De même, nous ne présentons notre problématique qu'à l'issue du Chapitre 4, c'est-à-dire à mi-chemin du parcours de lecture de la thèse. Ce choix est rendu nécessaire pour poser les différenciels éléments de la problématique de recherche : les cadres institutionnels (chapitres 2 et 3), l'identification d'un problème sociétal et scientifique (chapitre 1), et enfin un contexte pratique pertinent (chapitre 4).

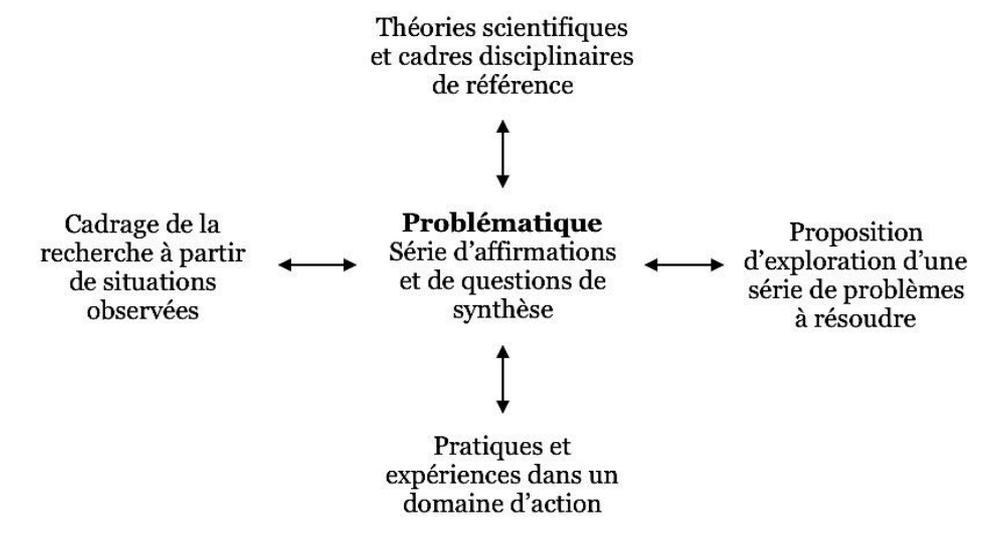


Figure 14 : Eléments pris en compte dans la problématique

Nous voyons donc que le modèle « dialogique » de l'enquête en complexité accorde une place centrale au dialogue avec des « praticiens », c'est-à-dire des personnes plongées dans un milieu pratique et social et qui ont développé (ou qui apprennent) des manières de faire, des connaissances, des langages appropriés. Ces praticiens ne sont donc pas toujours des « professionnels ». Il peut s'agir de bénévoles d'une association, de consommateurs, de citoyens... Le « dialogue » avec eux détermine en partie la trajectoire de l'enquête en tant qu'il oriente et ouvre sur des domaines pratiques, des expériences et des phénomènes, des problématiques et des enjeux émergents, en les soumettant notamment au filtre de la conversation critique entre les différentes cultures épistémiques en jeu.

2.2. ENQUETE AVEC LES EXPERTS DE CONSTRUCTIONS & BIORESSOURCES

Cette sous-partie présente brièvement les raisons et les modalités d'insertion dans notre terrain d'étude, au contact de professionnels et des politiques du montage de filières locales de matériaux de construction biosourcés. Notre expérience du terrain et les différentes directions prises, résultent en partie d'une tentative personnelle d'action face à des contraintes et des demandes multiples, avec lesquelles il a fallu souvent composer une pratique scientifique la plus cohérente possible. Le détail des phases de recherche étant l'objet de la prochaine sous partie, nous tacherons de faire un récit rapide de ce travail de composition, en insistant ici principalement sur notre relation vis-à-vis des professionnels que nous avons suivi au cours des trois premières années du doctorat. Notre enquête s'est ainsi développée en relation avec l'association « Constructions & Bioressources » (C&B)¹²⁴⁹, qui devait cofinancer cette recherche doctorale, en partenariat avec l'ADEME. Nous montrerons, notamment, dans quelle mesure l'insertion dans l'association C&B a influencé nos choix de terrain, et en même temps en quoi a-t-elle constitué un « terrain » déterminant pour notre recherche.

Avant de préciser la nature de notre engagement avec et vis-à-vis de C&B, il nous faut présenter brièvement l'organisation de l'association, dans la mesure notamment où elle constitue un acteur central de la « structuration » des filières de matériaux biosourcés en France (thème auquel nous consacrons le chapitre suivant). Ce projet de thèse s'inscrivait au départ dans le prolongement d'un stage de Master portant sur les mécanismes sociaux à l'œuvre dans la démarche d'écologie industrielle et territoriale de l'Aube (Club d'écologie industrielle de l'Aube). A cette occasion, nous avons mis en lumière l'importance d'un noyau dur d'acteurs pour construire progressivement un intérêt collectif, à force d'interactions entre personnes « habituées » du Club, parfois au détriment de l'ouverture aux nouveaux venus.

Intégration dans l'association Constructions et Bioressources

Il s'agissait au départ de prolonger dans une recherche doctorale notre enquête sur les facteurs sociaux favorisant l'engagement et la coopération d'acteurs territoriaux (entreprises, élus, associatifs, universitaires, etc.) dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale, ainsi que la pérennisation d'une telle dynamique collective. L'obtention d'une bourse doctorale ADEME était cependant conditionnée à l'intégration d'un financeur privé extérieur

¹²⁴⁹ Cette association a été créée en 2011 et a été dissoute en 2016. Elle devait promouvoir le développement de l'usage et de la production de matériaux de construction biosourcés.

dans le projet de thèse. Par un concours de circonstances, nous avons été mis en contact avec l'association Constructions & Bioressources, basée à Sens dans l'Yonne, et destinée au développement de la production et de l'usage de matériaux biosourcés pour le bâtiment ainsi qu'à la structuration nationale des filières de matériaux biosourcés. Les responsables de cette association souhaitaient étudier le lien entre l'écologie industrielle et territoriale et le développement de filière de matériaux biosourcés (par définition trans-secteurs et adaptés à des enjeux locaux). Par ailleurs, ils souhaitaient étudier les jeux d'acteurs (les rapports entre pouvoirs publics, entreprises, publics divers d'usagers ou de professionnels, *etc.*) ainsi que les facteurs déterminant la transition des filières de production de biomasse, de transformation et de distribution de matériaux, ainsi que de la construction-rénovation vers des modes de fonctionnement industriels plus adaptés à chaque territoire et plus écologiques. L'inclusion de cette association dans la gouvernance du projet de thèse a conduit à reformuler notre étude en la concentrant sur l'étude de cas de montages de filières de matériaux de construction biosourcés plutôt que sur les catégories plus générales des démarches d'écologie industrielle et territoriale. Mais plus encore, il s'agissait à présent de réaliser une partie des terrains au contact des professionnels de l'association C&B, c'est-à-dire en quelques sortes en observation-participante « intégrée » à une équipe de consultants experts dans l'accompagnement et le soutien des filières de la construction biosourcés.

Cette association, à l'époque encore à l'état de « préfiguration » lorsque nous l'avons abordée, est composée sur la plan juridique à la fois d'acteurs publics (Région Bourgogne, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie), d'entreprises et d'associations généralement intéressées ou travaillant dans le domaine de matériaux biosourcés (Lafarge, BCB Tradical entreprise de béton de Chanvre, Construire en Chanvre, Interprofessionnel du Chanvre « Interchanvre », Interprofessionnel du lin « Cipalin »...). Comme évoqué dans la seconde section du Chapitre 4, l'association avait été fondée en 2011 à la suite d'une rencontre entre des professionnels désirant promouvoir la construction écologique et elle avait bénéficié dès le départ du soutien économique et politique d'acteurs politiques locaux (élus locaux ayant des responsabilités régionales) et nationaux (chargés de mission « construction écologique » du Ministère de l'Environnement). Le montage de l'association avait été principalement entrepris par deux anciens membres de l'association Construire en Chanvre (ayant contribué à l'écriture des règles professionnelles de la construction en béton de chanvre) rejoints ensuite par deux spécialistes respectivement ingénieur et juriste rencontrés au cours des années passées : le premier était ingénieur spécialisé dans l'évaluation technique des projets de filières et les normes sur les matériaux, le second juriste-urbaniste spécialisé dans le droit et la gestion des collectivités territoriales ainsi que dans le montage de projets immobiliers. Plus généralement, ces quatre personnes

« fondatrices » souhaitaient s'engager au service d'un projet contribuant à la transition écologique, à l'amélioration de la qualité des logements ou la promotion de nouvelles activités économiques, plus respectueuses des personnes et des territoires. Le siège de l'association était alors à Sens, dans le département de l'Yonne, du fait de la proximité avec Paris, pour bien marquer l'ancrage rural et bourguignon et, surtout, car plusieurs des membres fondateurs y résidaient.

Ces quatre personnes fondatrices ont constitué les responsables des trois pôles de l'association C&B. Le premier pôle a regroupé le directeur et la responsable de la communication, chargée également des partenariats et relations aux adhérents ; le second a été chargé des activités de conseil technique sur les matériaux et les standards ; le troisième a été responsable des activités de conseil économique, légal et stratégique pour les politiques publiques et le développement territorial. Trois personnes ont ensuite été engagées et respectivement affectées à chacun des trois pôles, constituant ainsi des équipes de deux personnes pour chaque pôle. C'est avec l'équipe affectée au conseil économique, légal et aux stratégies de développement territorial que nous avons été rattachés. Le chef d'équipe (au statut de directeur adjoint) avait personnellement soutenu notre dossier de candidature pour une bourse ADEME (en engageant l'association en tant que co-financeur). Il attendait en retour de cette recherche qu'elle participe à clarifier les raisons des conflits entre institutions impliquées dans la gouvernance locale et nationale des politiques publiques visant à la structuration de ces filières. Il s'agissait alors de comprendre les facteurs qui influençaient la bonne mise en œuvre des programmes et qui pourraient débloquer certaines situations. Il souhaitait par ailleurs qu'une recherche clarifie et justifie l'intérêt des filières locales de matériaux de construction biosourcés pour la mise en œuvre de l'écologie industrielle et territoriale en France.

Une position ambiguë

Lors de nos premiers mois, nous avons considéré les activités de l'association, et plus généralement le milieu des filières locales de matériaux de construction biosourcés, comme un premier terrain. Aussi, nous avons tenté de l'explorer et de le comprendre de plusieurs manières. Premièrement, nous étions invités aux réunions de l'association C&B, et nous allions à Sens au moins un jour par semaine, passer du temps avec l'équipe, ce qui nous permettait de nous acclimater, de voir les différentes personnes travailler, d'écouter les conversations, d'apprendre le vocabulaire et les fonctionnements habituels porteurs de sens, de réaliser des interviews, de poser des questions et d'échanger informellement sur divers sujets, entre autres. Deuxièmement, nous avons suivi l'équipe de C&B chargée du conseil aux

collectivités territoriales et de l'appui aux politiques publiques locales. Nous étions ainsi conviés à nous joindre à certaines des missions de l'équipe, par exemple à l'occasion de réunions avec des partenaires ou clients, des rencontres ou des visites. Notre statut dans ce contexte était ambigu : nous étions à la fois des « observateurs » des actions de C&B (et plus généralement du milieu social des filières de matériaux biosourcés) et en même temps des quasi-membres de l'équipe amenés à participer aux activités. En effet, nous sentions que nos encadrants de C&B avaient des attentes pratiques importantes à notre égard. Aussi, ils tentaient de nous aider et de nous orienter au maximum pour accroître notre efficacité à la tâche. En même temps nous étions encore en phase exploratoire et nous devions rester le plus libres possible notamment dans un effort d'exploration des problèmes et des attentes, souvent implicites ou dérangeantes. Un collègue de C&B nous suggérait ainsi avec insistance de nous spécialiser sur les questions de droit public et des finances publiques, cruciales d'après lui. Mais cela aurait pu fortement réduire le champ des problèmes et des situations observables. Par ailleurs, il s'agissait d'éviter au maximum certaines formes d'instrumentalisation politique non contrôlées des recherches (par exemple, qu'elles puissent servir à dénoncer le comportement de certains acteurs des filières ou à faire avancer certaines revendications auprès d'institutions politiques, sous couvert d'objectivité scientifique). Nous nous sommes ainsi contentés d'une approche mixte : nous participions aux activités de C&B de manière régulière, généralement en tant qu'observateurs et quelques fois en tant que contributeurs (en donnant un « coup de mains » lors de réunions avec des acteurs partenaires, des colloques ou pour la production de quelques textes ou rapports). Par ailleurs, cela nous laissait du temps pour mener des entretiens exploratoires avec des personnes diverses, tant au niveau national (fonctionnaires ou responsables parisiens) que local (chargés de mission, architectes...). Nous avons ainsi été introduits à plusieurs fonctionnaires nationaux ou locaux, chargés de mission d'organisations, du pilotage ou de l'accompagnement des programmes de transition écologique (au sens large et générique) des territoires. Cela nous a permis de comprendre un peu les différents milieux, et surtout la très grande diversité d'intérêts, de contextes de réappropriation des matériaux de construction biosourcés, ainsi que les nombreux enjeux politiques ou économiques dans lesquels leur développement s'insérait (nous présenterons quelques-unes de nos conclusions dans la première section du chapitre suivant).

Cette posture ambiguë, que nous avons maintenue pendant les trois premières années de la thèse, fut cependant très délicate à supporter, tant les pressions du côté des praticiens, que du côté de la recherche (et parfois même des co-financeurs publics de l'ADEME) étaient importantes. Il était en effet difficile de satisfaire aux exigences tant de forme que de fond provenant des différentes parties prenantes. Ainsi au bout d'une année, à la suite d'une

réunion d'avancement au cours de laquelle un certain nombre de clarifications avaient été réalisées de part et d'autre sur les attentes et les contraintes respectives, il nous a été demandé de réaliser un « outil » ou, en tout cas, un artefact tangible, à destination des praticiens, et visant à « aider la décision » lors du montage de filières locales des matériaux de construction biosourcés. L'idée était alors d'avoir une sorte de document avec des fiches pour orienter les territoires ou les professionnels intéressés sur la marche à suivre en matière de stratégie de développement de filière localisée. En parallèle, lors de cette même réunion, il nous a été suggéré d'entamer une nouvelle phase de terrain, cette fois en réalisant des observations plus actives, dans un projet de développement des matériaux de construction biosourcés et de leurs filières, en tant qu'assistant ou adjoint à un chargé de mission d'une collectivité locale. Le but était de profiter de cette « recherche-action » pour vivre de près les opérations et bien comprendre les enjeux pratiques de tels programmes d'action. Finalement, pour de nombreuses raisons pratiques et politiques, nous n'avons pas pu concrétiser les deux terrains de recherche-action que nous avions trouvés.

A la place de ce projet de recherche-action, nous avons entrepris d'enquêter de manière plus classique sur plusieurs cas de projets qui s'étaient déjà déroulés, en menant des entretiens semi-directifs avec des protagonistes de ces projets. Nous complétions généralement ces entretiens d'une enquête sur le contexte institutionnel et territorial (géographique) sur le territoire en question. Aussi, notre grille d'analyse n'était pas unifiée, et nous préparions des questions spécifiques pour chaque personne rencontrée. Parfois, il nous est aussi arrivé de préparer au préalable les entretiens avec la personne entretenue par un appel téléphonique, par des discussions informelles lors d'une réunion ou d'un congrès professionnel, ou même de rappeler certaines personnes après l'entretien pour préciser certains points, reprendre certaines questions ou faire valider un compte rendu. Par ailleurs, nous continuions à observer des activités de C&B, et nous participions à l'occasion à des événements ou des réunions. Au-delà de la demande concrète que nous faisaient les consultants salariés de C&B, de produire un « outil » ou un « guide méthodologique », la vraie question qui les intéressait, ainsi que les adhérents de l'association, portait évidemment sur les conditions de succès de l'émergence et de la structuration de filières de matériaux de construction biosourcés... Ces praticiens expérimentés semblaient avoir pour la plupart une vision solidement fondée des enjeux de la structuration de ces filières, et des raisons des difficultés rencontrées ou des opportunités de développement. Cela était sans doute le fait de leur expérience, de leur intérêt pour une question qui leur tenait à coeur et parce qu'ils vivaient la structuration des filières au quotidien, dans des milieux qui nous étaient inaccessibles, comme certaines sphères politiques ou des territoires bien particuliers. Ils ont

cependant commandé ainsi une sorte d'étude « scientifique » (quoique, si possible, fortement orientée) en soutenant le doctorat dans lequel nous étions engagés.

Découverte des singularités du milieu professionnel des bioressources

Ainsi, nous avons tenté tout au long des trois premières années de comprendre et de structurer la problématique de l'émergence et du développement des matériaux de construction biosourcés. Cependant, la question d'un développement pure et simple semblait assez claire dès lors qu'on empruntait l'optique de la politique économique, et notamment de l'analyse des filières. Après tout, ne s'agissait-il pas, tout simplement, d'accompagner l'émergence d'un marché, et de filières locales compétitives grâce à des instruments de politique économiques bien connus (incitations fiscales, soutiens divers, contrôle de concurrence, etc.) ? Or, le problème semblait bien plus compliqué que cela dès lors qu'on envisageait le développement de ces filières comme connecté à des enjeux sociétaux ou locaux plus généraux, et plus encore, lorsqu'il s'agissait d'enjeux relatifs au développement durable qui, comme nous le montrions dans le chapitre précédent, supposaient aussi une certaine équité et résilience internes à la filière, ainsi que certains choix techniques et environnementaux spécifiques. Par ailleurs, les différents milieux sociaux concernés (administratif, rural, distribution-industrie, construction, assurance...) semblaient avoir des stratégies, des intérêts et des attentes très différentes vis-à-vis de ces filières, ce qui rendait difficile le travail d'unification et de structuration des problèmes communs rencontrés. Une « idée reçue » commune semblait cependant se démarquer : un soutien politique, fiscal et administratif franc et direct aurait pour effet de développer « tout naturellement » ces filières, de lever une série d'obstacles administratifs et politiques (dont la présence de grands groupes qui entravaient en partie le développement de ces petites filières locales) et de créer un effet incitatif avec une promotion considérable pour ces matériaux « innovants » et « écologiques ». Il nous semblait cependant que ce scénario d'une intervention politique ne suffirait pas à structurer une filière locale selon les principes du développement durable, chose qui nous semblait plutôt de l'ordre du phénomène social.

Les projets locaux et « novateurs » opérant avec des matériaux biosourcés apparaissaient plus généralement caractéristiques de nouveaux modes d'action collective, et de la problématique politique et sociale de la « structuration des filières locales de matériaux biosourcés ». Surtout, ce type de projets novateurs, multi-acteurs, articulant des secteurs d'activités habituellement séparés, ressemblait aux projets d'écologie industrielle plus classique, notamment aux projets de synergies ou d'éco-conception. Ainsi, la conception d'un bâtiment « sobre » (en matériaux carbonés), à coûts réduits, facile à construire, démonter et

entretenir, pouvait se rapprocher d'un problème de « design frugal », tandis que la problématique de l'organisation d'une filière nouvelle dédiée à ce type de projet nous semblait porter en elle le même type de questionnement que les démarches de symbioses éco-industrielles plus classiques. Il était toujours question d'adaptation d'une grande diversité d'acteurs à des enjeux écologiques et territoriaux et de réorganisation d'une industrie, face à un contexte territorial multiple nouveau, et cela parfois contre la logique économique (commerciale et industrielle) dominante. Ainsi, le modèle des filières de matériaux biosourcés pour la construction durable nous semblait se distinguer de filières industrielles plus classiques, qui reposaient essentiellement sur des rapports technico-économiques et qui visaient la satisfaction de besoins commerciaux et capitalistiques (même si cette dernière tendance existait également dans le milieu « biosourcé »). Or, face à des différences de situations territoriales parfois radicales, ou encore des contextes sociaux très divers entre les cas de projets étudiés, il était difficile - et sans doute également scientifiquement contestable - de proposer « une meilleure façon de faire », c'est-à-dire de trouver une seule série de facteurs et de propriétés idéales expliquant le montage d'une filière locale. Ce problème nous a amenés à envisager un autre mode de production de connaissance, fondé non pas sur les « facteurs » (permettant d'expliquer une trajectoire de projet donné) mais plutôt sur les processus de conception des démarches, sur les types ou formes de gouvernance ou d'agencement entre acteurs. En montant ainsi d'un niveau, il n'était plus question de comparer les territoires ou les démarches selon une grille d'analyse de facteurs ou caractéristiques présumés, mais plutôt de comprendre comment se passe la mise en adéquation des intentionnalités, des contextes territoriaux ou sociaux donnés, et des actions possibles. Il s'agissait ainsi de comprendre pour nous ce qui faisait que certains projets réussissaient avec leurs singularités, c'est-à-dire comment certaines personnes parviennent à tirer le meilleur de leur situation, et à faire preuve d'une grande intelligence (ou de stratégie, ou de finesse) pour parvenir à mener à bien un projet novateur, et contribuer ainsi à la structuration d'un collectif d'acteurs ? En nous posant cette question assez simple, nous nous proposons de chercher des catégories conceptuelles, des modèles de mécanismes ou des modes de raisonnements qui simulent (ou reproduisent de manière plausible, réduite et artificielle), les modes de fonctionnement de certains acteurs participant ou à l'origine des projets étudiés.

Ce positionnement apparaissait cohérent – et valorisé – du point de vue de la tradition constructiviste pragmatique et des méthodes en complexité. Mais il nous importait surtout de satisfaire, en partie, aux besoins des personnes désireuses de solutions pratiques,

tant du côté des chercheurs que de l'association C&B, ¹²⁵⁰. En particulier, la production d'hypothèses et de modèles, ainsi que l'approche tâtonnante de l'enquête, prenaient beaucoup de temps, et ne permettaient pas de produire des résultats fiables du premier coup. Cela a généré certaines tensions, dans la mesure où C&B était parfois dans une situation économique délicate et souhaitait exploiter au plus vite les résultats de ce travail pour développer des méthodologies ou des outils valorisables auprès de leurs membres ou de commanditaires potentiels. A cette époque, nous avons cependant noué des liens d'amitié avec un consultant de C&B, ingénieur de formation et spécialisé dans l'accompagnement des projets locaux, et qui nous a apportés un soutien et une aide précieuse, par son oreille attentive et sa conversation, concernant les deux principaux problèmes structurels de notre enquête. Comme nous l'évoquions plus tôt, un problème important réside dans la diversité des cas et des contextes, c'est-à-dire dans leur complexité intrinsèque. Un second problème réside dans l'inaccessibilité structurelle de la pensée des personnes¹²⁵¹, ce qui pose problème pour comprendre et interpréter leurs intentions et leurs raisonnements stratégiques. Il nous fallait compenser ce second problème par l'emploi de méthodes d'étude dans lesquelles nous interprétions les discours (et les actions) des personnes ainsi interrogées à partir de sources alternatives, des éléments sur le contexte territorial ou social, le récit d'autres acteurs, des entretiens supplémentaires... Sur ces deux points, nos raisonnements restaient donc hypothétiques et très incertains. Il était donc important d'obtenir un second avis « extérieur » mais informel pour renforcer la valeur donnée à nos conclusions¹²⁵².

Les échanges, parfois formels, et d'autres souvent plus informels, que nous avons eu avec ce collègue nous ont permis de mettre à l'épreuve la qualité de nos raisonnements et de recouper éventuellement nos conclusions avec des informations de sources différentes. De plus, au cours de nos discussions, nous avons pu échanger au sujet de ces différents questionnement relatifs à l'évolution du travail, aux matériaux biosourcés, aux politiques publiques, sur les pistes éventuelles de recherche ou les possibilités de développement, sur les jeux d'acteurs et leurs contextes. A plusieurs reprises, nous lui avons présenté nos modèles concernant le jeu d'acteurs dans les filières locales, sur la construction d'intentionnalités hybrides (voir la première et seconde section du chapitre suivant) ou encore sur l'écologie industrielle et territoriale dans le secteur de la construction. Si le fait d'obtenir une écoute attentive et réellement intéressée était précieuse pour améliorer

¹²⁵⁰ Même si certains fonctionnaires parisiens, attentifs à notre travail, auraient souhaité dans l'idéal une liste de facteurs certifiés et légitimés scientifiquement pour orienter les politiques publiques nationales.

¹²⁵¹ Il serait en effet tellement plus simple de pouvoir lire dans la tête des personnes interrogées pour comprendre leurs motifs profonds !

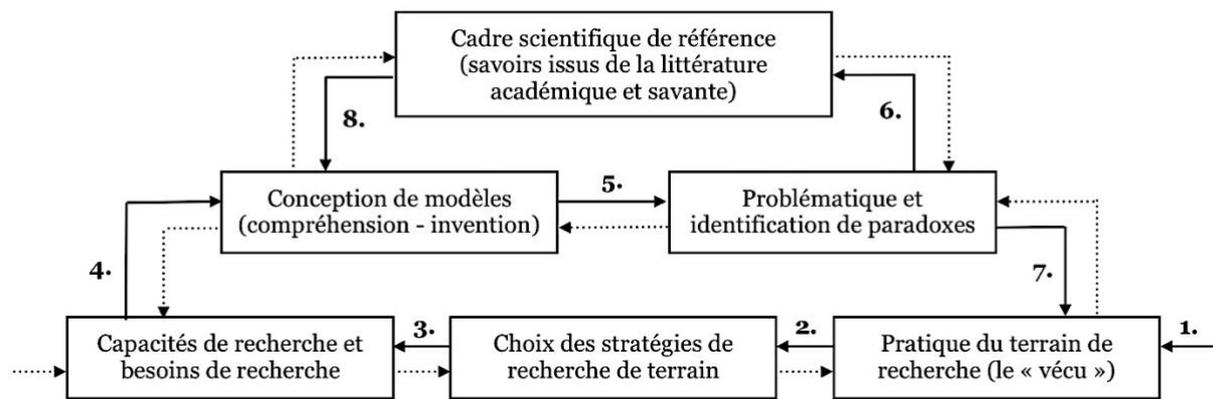
¹²⁵² Malheureusement, tous les résultats présentés dans le présent mémoire n'ont pas pu être « renforcés » par mise à l'épreuve critique auprès de notre ami praticien.

l'exposition de certaines hypothèses et de raisonnements émergents, son regard et son opinion sur les modèles et les catégories conceptuelles que nous produisions régulièrement fut cruciale pour ce travail. Il nous permettait ainsi d'observer si ces résultats semblaient convaincants, s'ils faisaient sens pour un praticien, et surtout s'ils pouvaient être reliés à une quelconque pratique et l'enrichir, c'est-à-dire s'ils étaient potentiellement « actionnables ». Ce dialogue n'apportait pas toujours des réponses complètes et satisfaisantes, et il prenait, par ailleurs, beaucoup de temps, ce qui réduisait d'autant la fréquence de nos rencontres et conversations. Néanmoins, il a permis de garder une sensibilité au langage et aux raisonnements des praticiens, dont ce collègue faisait partie, même si lui-même semblait petit à petit s'accoutumer aux modes de raisonnements et au langage des chercheurs en sciences sociales.

2.3. PROCEDURE DE RECHERCHE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

La sous-partie précédente a apporté quelques éléments de contexte relatif à nos relations avec des professionnels du développement des filières de matériaux de construction biosourcés. Ces rapports ont eu une influence sur l'orientation de l'enquête et la formation « dialogique » des savoirs. Le récit qui est exposé dans les lignes suivantes doit justifier de la trajectoire, parfois contre-intuitive, que nous avons donné à l'enquête, à la conjonction des problèmes « pratiques » et de questionnements théoriques¹²⁵³. Nous avons tenté, tout au long de ce travail de thèse de doctorat, d'échapper aux formulations *a priori* des sujets d'études, pour développer chemin faisant un questionnement original. Il se révélait, néanmoins, bien souvent incomplet face à des situations parfois chaotiques et désordonnées.

¹²⁵³ Cette mise en perspective est importante notamment pour comprendre et relativiser certaines particularités de l'enquête. Il s'agit d'un effort de justification et de rationalisation *a posteriori* d'un processus de recherche en complexité, c'est-à-dire un effort de présentation logique de la méthode d'ensemble formée par ce travail d'enquête, alors même que sur le moment, tout au long de la recherche doctorale, l'enquête fonctionnait par tâtonnements.



Légende :

-► Processus classique de construction d'une recherche (logique déductive et positive)
- Processus « inversé » de construction d'une recherche (logique abductive et dialogique) : C'est celui que nous avons emprunté.

1. Engagement sur des « terrains » aux côtés de praticiens, afin de comprendre les contextes propres dans lesquels se situent leurs actions.
2. Par tâtonnements, construction d'une stratégie permettant à la fois d'aborder un terrain (un milieu social par exemple) et de l'étudier.
3. L'expérience de terrain conduit à développer de nouvelles compétences et capacités qui rendent intelligibles les actes et pensées des praticiens, ainsi que les enjeux de leurs pratiques.
4. La modélisation de l'action permet de rendre intelligible les cadres de pensée et d'action des praticiens ainsi que leurs circonstances; cela rend ces cadres critiquables et communicables.
5. Invention de la problématique à partir d'une réflexion sur les besoins de connaissances et des pratiques par les modèles.
6. Recherche, dans la littérature académique, de cadres scientifiques pertinents (théories) compte tenu des besoins de la problématique.
7. Les réflexions sur la problématique entraînent une reconstruction de l'expérience de terrain en recadrant les intentionnalités et l'attention qui organisent l'action passée ou à venir (vécu).
8. L'appropriation de concepts, méthodes et modèles permet d'orienter la conception de modèles en références à un cadre théorique et en même temps pratique.

Figure 15 : Processus d'élaboration progressive et itérative de la recherche scientifique

Nous avons suivi en quelques sortes un processus de recherche inverse des modèles standards de tendance hypothético-déductive (Figure 15). Dans ces derniers, le travail de recherche (ou d'exposition de la recherche) suit un processus d'enquête dans lequel sont d'abord présentés les cadres théoriques qui orientent la recherche, puis les hypothèses sur la « réalité » (qui découlent de l'adoption de ce dernier) sont « testées », par confrontation à des données « objectives » produites à partir de l'agrégation (la plus « neutre » possible) de données factuelles ou d'observations. Dans ce référentiel de tendance poppérienne, les efforts de recherche sont justifiés par un besoin de recherche face à une théorie incomplète ou insatisfaisante (c'est donc un besoin purement académique). Le travail empirique oppose souvent les « faits » aux « croyances » pour démontrer, en les opposant de manière « rationnelle », que des hypothèses s'avèrent exactes ou inexactes, et que par conséquent (par déduction) elles permettent « objectivement » de valider ou d'invalider les connaissances

jusqu'à-là considérées comme hypothétiques, et éventuellement de contribuer par abstraction à un modèle ou à une théorie.

L'organisation et le déroulement de notre travail de recherche doctoral emprunte une méthode de l'enquête pragmatique différente des approches analytiques et positivistes classiques¹²⁵⁴. Nous voulions en effet partir du terrain pour remonter ensuite vers les thématiques et théories scientifiques ainsi que les questions de développement durable qui nous semblaient importantes au regard de ces situations « problématiques » rencontrées (voir la Figure 15). Le but n'était donc pas de « dimensionner » le spectre de l'observation (c'est-à-dire d'orienter le territoire de l'enquête) en fonction de ce qu'un modèle savant, qui proviendrait en l'occurrence des études sur la gouvernance des démarches d'écologie industrielle et territoriale, nous inviterait à faire *a priori*, et cela dans une optique de confirmation ou d'infirmité des hypothèses du modèle (comme le suggérerait une logique « hypothético-déductive » de la recherche).

D'abord, nous souhaitions idéalement observer différentes situations de personnes travaillant à organiser les filières locales des matériaux de construction biosourcés, dans ce qu'elles ont de commun et de singulier, sans pour autant imposer une dimension commune, et cela en tentant de comprendre les problèmes qu'elles rencontrent dans leurs diversités et leurs pratiques locales (trois cas de démarches étudiées seront présentées dans leurs spécificités dans la section suivante de ce chapitre). Or, notre premier réflexe était de projeter sur des situations nouvelles les contextes théoriques déjà appris au cours de notre formation scientifique, et qui nous amenaient à considérer certains agissements ou certaines situations sous un angle particulier, foncièrement différent de celui des praticiens avec lesquels nous avions affaire. Les méthodes dialogiques et abductives tiennent compte de cette tendance naturelle du chercheur, et elles considèrent le passage par l'erreur, par l'expérimentation, par la production d'évaluations inconsistantes sous-tendue par des motifs *a priori* inadaptés, comme des passages obligés vers la production de savoirs plus adéquats. Aussi, par une approche tâtonnante et itérative, nous pouvions construire, à partir de nos propres erreurs, des modèles plus pertinents, c'est-à-dire des schémas de connaissance opératoires, qui permettent de mettre de l'ordre dans le « flux de l'expérience », afin de produire des savoirs plus pertinents pour comprendre et pour agir¹²⁵⁵.

¹²⁵⁴ Voir à ce sujet la critique épistémologique d'Edgar Morin (*op.cit.*, 2005) ou de Jean-Louis Le Moigne (*op.cit.*, 2007), dont nous avons proposé notamment des synthèses dans le premier chapitre (seconde section) ainsi qu'au début du présent chapitre.

¹²⁵⁵ « *In most scientific inquiry, however-and especially in what Kuhn has called "revolutionary science"-the targets are less sharp. What was Darwin seeking that was more definite than a way of putting order into the complex, confusing data of biological diversity and fossil geology? Toward the end of the eighteenth century, just prior to the work of Lavoisier, how would one have defined the "problem of combustion"?* » nous disent Herbert Simon et ses collègues (Simon, Herbert, *et al.*, « Scientific Discovery ... » *op.cit.*, 1981, pp. 1-27).

Progression de l'enquête : quatre phases de recherche-reflexion

Le déroulement de ce type de recherche demande un travail important de réflexivité, puisqu'on avance en permanence dans l'incohérence et l'incertitude, et qu'il s'agit justement d'en tirer de la certitude en corrigeant les erreurs par une autocritique. Le meilleur moyen que nous avons trouvé consistait à multiplier les méthodologies de recherche et les formes de réflexion, comme le montre la frise chronologique ci-après (Figure 16). Enchaîner plusieurs types de techniques de production de connaissances empiriques, nous permettait de multiplier les angles d'attaques sur un sujet complexe. En effet, nous nous sommes rendu compte très tôt qu'un mode d'approche des acteurs uniquement centré sur un « *shadowing* »¹²⁵⁶ des membres de l'association C&B, accompagné de l'étude de documents propres aux filières et d'une série d'entretiens ciblés, conduirait à corroborer nécessairement leurs connaissances (ainsi que les opinions qu'ils souhaiteraient voir légitimées). Aussi, comme évoqué dans la sous-partie précédente, nous avons commencé l'étude par une phase d'observation, aux côtés de C&B, de différentes phases du travail politique d'organisation, de conseil et d'accompagnement des projets de matériaux biosourcés. A cause de problèmes administratifs, nous n'avons pu commencer nos terrains tout de suite, et nous avons donc utilisé ce temps pour aborder la littérature scientifique en géographie et en sociologie, domaines qui nous semblaient alors particulièrement appropriés. Puis lorsqu'il nous a été possible d'accéder aux « terrains », nous avons été pris en charge par C&B, au sein d'une équipe, comme nous l'avons expliqué plus tôt. Au même moment, nous menions des recherches sur les « cadres théoriques » intéressants pour comprendre les situations ambiguës, et notamment les jeux d'acteurs auxquels nous faisons face. Comme indiqué précédemment, la question de la modélisation du contexte (économique, territorial, politique, de l'agencement dans le jeu d'acteurs) nous semblait particulièrement importante, mais elle se heurtait à un problème de complexité des situations observées : aucune ne nous semblait pouvoir être comprise par une accumulation de « facteurs » favorables¹²⁵⁷. Le contexte n'en restait pas moins important, mais il s'agissait d'observer comment certaines personnes, individuellement ou collectivement, tiraient au mieux parti de cette complexité, en organisant, par exemple, une gouvernance adaptée et des stratégies pertinentes, dans des opérations dont il s'agissait de saisir les aspects inhabituels et innovants, tant ils étaient

¹²⁵⁶ Le « *shadowing* » est une méthodologie d'observation du terrain qui consiste à suivre des personnes dans leurs activités habituelles (ou dans un domaine d'activités) sur une période donnée. Elle est assez utilisée pour comprendre les pratiques professionnelles ou les organisations sociales.

¹²⁵⁷ Nous simplifions ici le raisonnement. Il est clair qu'il est possible d'avoir un raisonnement factoriel concernant l'environnement (le contexte) favorable à l'émergence d'un type de filière ou d'une action collective donnée. Cependant, nous ne voulions éviter à tout prix de réduire la complexité de chaque situation sous le coup d'une « grille d'analyse » quelle qu'elle soit.

parfois ambigus. Comprendre ces phénomènes conjoints demandait une étude approfondie de quelques cas suffisamment aboutis, et en même temps suffisamment récents, pour permettre une enquête auprès des principaux protagonistes. Comme nous l'indiquons plus haut, nous avons donc mené des entretiens sur plusieurs « terrains » (au nombre de quatre ; la liste complète des entretiens réalisés est en Annexe 2), tout en continuant à suivre la vie de la communauté des matériaux biosourcés et en poursuivant notre coopération avec C&B. C'est à cette époque que nous avons commencé à mener un travail de réflexion approfondie, par l'usage quotidien de carnets de recherche dans lesquels nous notions chacune de nos idées, nos doutes, nos réflexions ou des références académiques intéressantes. Nous menions en effet conjointement une réflexion non seulement sur les terrains que nous explorions, mais aussi sur la modélisation de ces situations et de l'intelligence dont faisaient preuve les managers de projets que nous rencontrions. Nous nous interrogeons sur les manières à la fois de produire des artefacts (comme des manuels, des guides ou des sortes d'outils de planification) pour communiquer les savoirs pertinents et mettre à l'épreuve les savoirs éventuellement produits.

De cette manière, nous préparions en quelques sortes la phase suivante du travail de recherche qui consistait à comparer les différents cas étudiés, afin d'en tirer, par modélisation systémique abductive, certains traits concernant les dynamiques sociales et humaines à l'œuvre. Nous voulions également mettre à l'épreuve les présupposés issus de l'étude des quatre cas de projets novateurs (dont nous commençons à peine à comprendre certains tenants et aboutissants) en les projetant sur des cas de projets nouveaux pour observer si elles étaient viables pour ces situations différentes. Au cours de ce travail de modélisation, nous avons été aidés en quelques sortes par le projet de deux étudiants du Master IMEDD de l'UTT, dont nous avons encadré les mémoires universitaires (pour un cours d'écologie industrielle)¹²⁵⁸. En participant à des séances de modélisation communes, étions obligés à clarifier certaines de nos hypothèses ou de nos principes de modélisation... Ces contributions ont introduit du « bruit », c'est-à-dire des points de vue hétérogènes, dans le processus de construction des savoirs. Nous reviendrons dans le prochain chapitre sur le déroulement de cette expérience de modélisation systémique (systémographie). Nous avons tiré de cette phase de travail des catégories conceptuelles utiles et des modèles sur les dynamiques sociales dans les projets novateurs¹²⁵⁹, mais surtout elle nous permettait d'obtenir une formulation relativement solide des principaux problèmes pratiques (obstacles, contraintes) pour arriver à une structuration réussie du collectif d'acteurs au cours d'un

¹²⁵⁸ Il s'agissait de Mme. Anaïs Marcault et de M. Sébastien Beziau.

¹²⁵⁹ Comme le modèle en « Y » de gouvernance que nous présenterons dans la seconde section du chapitre suivant.

projet novateur. Nous avons alors remarqué que tout l'enjeu du projet « exemplaire », « pilote » ou « novateur », mettant en œuvre des matériaux de construction biosourcés, réside tacitement dans sa capacité à influencer le collectif de projet pour continuer d'opérer au-delà du projet même. Comme nous le montrerons dans le chapitre suivant, l'extension de ces modèles et de cette « problématique » pratique à l'ensemble du milieu des matériaux biosourcés laisse entrevoir les éléments essentiels du « dispositif » administratif et politique de « structuration » des filières locales de matériaux biosourcés.

Ces différents modèles nous ont permis de rendre intelligible un grand nombre de situations et de comportements, dont la logique était jusque-là implicite. Aussi, dans une quatrième phase de recherche, conformément au modèle dialogique, nous avons tenté de concevoir un guide méthodologique à l'intention des managers de projets novateurs dans le domaine des bioressources ainsi que des personnes issues des collectivités territoriales et chargés de l'impulsion des programmes d'action publique dans ces domaines. Ce travail devait nous permettre ainsi de concevoir et mettre à l'épreuve les savoirs pratiques génériques produits à partir de notre compréhension des diverses situations étudiées. La conception du guide méthodologique, tant sur le fond que sur la forme, nous demandait de prendre en compte les phénomènes de communication (le *medium*) et plus généralement de définir une stratégie didactique pertinente : comment apporter des connaissances viables et pour quels usages ? Comment amener le lecteur dans un certain sens sans pour autant le manipuler ? En accord avec les consultants de C&B, ce guide se divisait en 14 fiches, organisées en quatre phases d'action (maturation de l'idée, préparation du projet, mise en œuvre du projet, suivi et capitalisation). Quatre fiches sont présentées en annexes (Annexe 4). La rédaction des fiches nous a permis de comprendre à quel point la pratique du projet serait plus complexe que les modèles que nous avons élaborés. A cause de problèmes de délais, nous n'avons pu réaliser que 45% des fiches méthodologiques, et nous ne les avons pas mises à l'épreuve. Cependant, le dialogue que nous avons eu, au cours de leur élaboration, avec notre interlocuteur privilégié à C&B ainsi qu'avec quelques praticiens du secteur des matériaux biosourcés ou de l'action publique territoriale, nous ont été d'une aide précieuse pour améliorer nos modèles d'action collective.

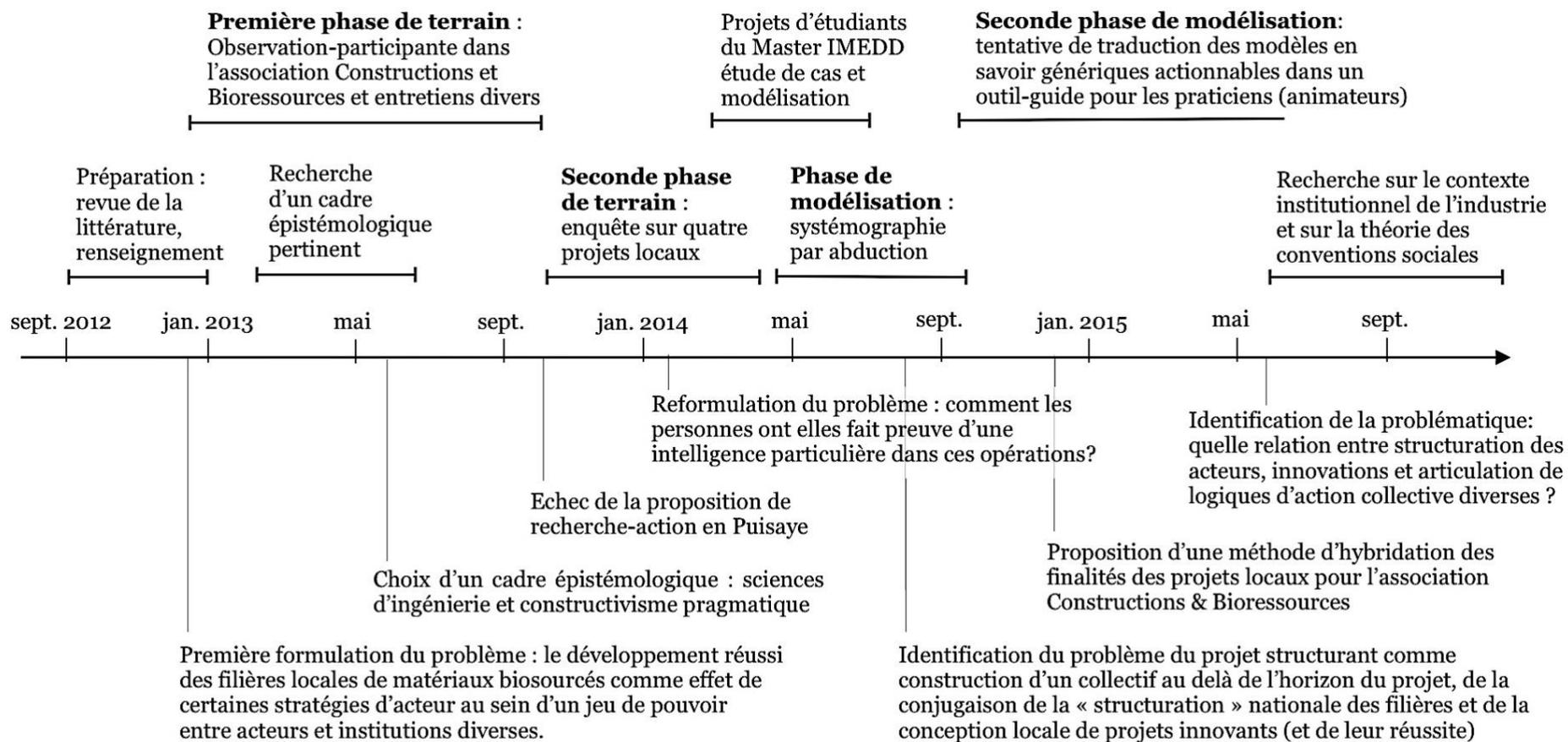


Figure 16 : Frise temporelle représentant différentes phases et évènements structurants pour l'enquête scientifique

En parallèle de ces différentes phases de recherche et de modélisation (Fig.16), nous avons tenté de construire un cadre théorique (scientifique) adapté aux besoins de l'enquête, et cela en pratiquant une exploration transdisciplinaire des modèles et théories de sources et d'origines diverses, portant à la fois sur les cadres institutionnels, les constructions sociales de l'espace, les rapports politiques, les organisations économiques et leur effets spatiaux, les logiques d'action collective, les pratiques stratégiques ou délibératives... La définition d'un cadre s'est faite de manière progressive. Dans un document de synthèse produit en fin d'année 2016 pour un séminaire de doctorants, nous avons souhaité revenir de manière très synthétique sur la phase initiale de notre recherche d'un cadre disciplinaire adéquat :

« Afin de positionner notre recherche, nous avons parcouru différentes disciplines au fil d'une "exploration" critique :

- la science politique dérange les partenaires-financiers car elle étudie [les relations de domination et de] pouvoir,*
- la sociologie est utile et puissante mais ambiguë sur l'engagement du chercheur de terrain [car elle défend la nécessité d'objectivité du chercheur face à son terrain],*
- la géographie est très ouverte et incite à la contextualisation des questionnements mais manque de puissance théorique,*
- l'économie [classique] est trop restreinte et fermée pour étudier les multiples aspects de nos terrains,*
- l'ethnologie est scientifiquement la plus puissante, mais sa mise en œuvre demanderait un investissement considérable, et elle reste assez peu reconnue dans notre domaine.*

Enfin, à force de conversation avec des ingénieurs, nous avons abordé la tradition et les travaux en « sciences d'ingénierie » (issus notamment d'Herbert A. Simon), résolument interdisciplinaires, et qui sont propices à fonder et justifier la combinaison des savoirs et cadres disciplinaires issus de l'ingénierie et des sciences humaines et sociales. Sous cet angle nous avons, par exemple, été surpris de constater la proximité entre certaines écoles de la science politique (comme la public policy analysis) et certaines sous-disciplines de l'ingénierie (comme celle des « systèmes industriels »). »

Cette phase de recherche initiale fut cruciale pour la suite, car elle nous a permis de définir un cadre transdisciplinaire permettant l'articulation de savoirs scientifiques d'horizons divers. Nous avons en effet attaché une grande importance à la recherche d'un positionnement scientifique et disciplinaire adéquat. Ce dernier ne devait pas seulement apporter des réponses aux problèmes de terrain : en effet tous les cadres scientifiques

disciplinaires un peu solides ou aboutis ont vocation à apporter des réponses satisfaisantes aux questionnements qu'ils acceptent ou qu'ils formulent en des termes propres à leur culture scientifique. Mais la conception ou la reconnaissance d'un certain type de questions nous semblait déjà un acte disciplinaire de projection et d'organisation d'une expérience et d'une connaissance. Ainsi, la géographie humaine poserait la question de la répartition spatiale des choses, de leurs raisons et des processus de leur coévolution. L'économie se demanderait quels seraient les mécanismes de répartition de biens ou de services, des activités et des choses valorisées, les raisons de la production de valeur, et cela en fonction d'une certaine idée du bien (et de sa répartition). Il nous semblait également que des règles propres à la sociologie, comme l'obligation de n'expliquer des phénomènes sociaux que par des phénomènes sociaux (règle disciplinaire d'inspiration Durkheimienne), ou encore la neutralité axiologique¹²⁶⁰ (principe disciplinaire de Max Weber), structuraient un champ du questionnement trop restreint, et potentiellement contestable pour un constructiviste pragmatique, compte tenu des modalités d'enquête de terrain, en prise à une complexité face à laquelle nous étions bien décidés à faire « feu de tout bois ».

Cette recherche nous a amenés à trouver dans les sciences d'ingénierie un cadre disciplinaire qui convient : notre conception de l'ingénierie politique comme sous-domaine contribuant à la recherche en aménagement de l'espace et de l'urbanisme. Les méthodes des sciences d'ingénierie nous semblaient intéressantes non seulement parce qu'elles s'associaient bien avec une certaine forme de sciences politiques (l'étude des politiques publiques), mais aussi car elles permettaient d'articuler divers savoirs, dans une optique pratique et avec une construction progressive et argumentée de ses modèles. En empruntant un cadre épistémologique constructiviste pragmatique, le cadre des sciences d'ingénierie permet plus généralement de travailler avec des phénomènes diversifiés (phénomènes organisationnels, décisionnels, d'échange, *etc.*) plutôt que sur des « objets » (les rapports sociaux, l'action collective, les dispositions spatiales, *etc.*). Or, il nous fallait considérer les logiques d'action collective comme un méta-phénomène de sens se dégageant de la mise en cohérence d'une série de pratiques (des décisions, des paroles, des postures face à des questions données...). Or, face à la largeur de ce sujet, il nous a ainsi fallu restreindre la problématique à la confrontation entre logiques d'action collectives de nature industrielle et écologiste (territorialiste), à la suite d'une suggestion de nos directeurs, pour reconnecter le travail sur le fond, c'est-à-dire sur le plan des idées et du sens, avec celui sur la forme des mécanismes de comportement humain (notamment dès lors qu'on tient compte d'une rationalité procédurale et en valeurs).

¹²⁶⁰ Nous avons précisé dans la section précédente l'interprétation que nous faisons de ce principe.

La reconnexion entre ce questionnement théorique et un problème pratique s'opère au sein de la problématique. La réalisation de la problématique est une action délicate et difficile, qui dans l'idéal devrait être menée progressivement tout au long de l'enquête. La production d'un « canevas de recherche » aide à clarifier cette opération¹²⁶¹. Le canevas de recherche est proposé dans la méthode dialogique¹²⁶² comme un moyen d'arrêter et de clarifier tout au long de l'enquête les différents éléments organisationnels de l'étude dans une perspective à la fois personnelle de coordination de ces éléments entre eux et de communication à des publics tiers. Nous ne l'avons produit qu'à partir d'un certain stade de la recherche (au cours de la troisième année de doctorat, en 2015), car nous ne connaissions pas bien la méthode dialogique jusqu'alors, et car il nous semblait difficile de formuler une ou plusieurs questions synthétiques, notamment au vu de la complexité de l'intégration de logiques d'action multiples dans la transition environnementale.

En conclusion de cette seconde section sur le contexte social et méthodologique de l'enquête, et en prévision de la section suivante présentant trois cas de projet étudiés, le « canevas de recherche » suivant rappelle les principaux éléments de notre enquête.

¹²⁶¹ Le canevas de recherche, s'il apparaît relativement statique est ainsi amené à être réécrit. Il doit favoriser l'identification des principaux éléments de la problématique et du travail de recherche, de manière à pouvoir les situer facilement dans leur contexte théorique, pratique, ainsi que pour évaluer leur évolution. Mais c'est aussi un exercice de synthèse visant à faciliter la communication d'un discours clair et largement intelligible vers un public plus large, conformément au modèle de recherche dialogique (voir la Figure 15 présentée précédemment). Nous n'avons pas pu réaliser de canevas à des intervalles réguliers étant donné la difficulté à identifier des traits stables dans un univers complexe déstructuré, encore en formation au début de nos travaux. Comme nous l'évoquons, nous avons en revanche utilisé des carnets de recherche tout au long de notre étude, de manière à favoriser les interrogations et la réflexion sur nos propres pratiques, permettant de facto une recherche continue de cohérence difficilement représentable avec des dates et des phases qui « arrêtent », délimitent et cadrent le temps.

¹²⁶² Avenier, Marie-José, « Repères pour la transformation d'expérience en science avec conscience », in Avenier, Marie-José, Schmitt, Christophe, *La construction de savoirs pour l'action*, Paris : L'Harmattan, 2007, p.157.

Canevas de recherche

Cadre épistémologique :

Le paradigme constructiviste pragmatique, tradition institutionnaliste critique, champ de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, domaine de l'écologie industrielle et territoriale.

Lacune théorique :

Comment se découvrent et se construisent des pratiques novatrices et des cadres conceptuels, plus pertinents du point de vue du développement durable territorial, dans les collectifs de personnes participant aux démarches et projets d'écologie industrielle et, plus spécifiquement, au montage de filières locales de matériaux de construction biosourcés ?

Problématique pratique :

Comment faire pour que les projets visant au développement d'activités ou de bâtiments biosourcés soient véritablement novateurs et structurent les filières locales de matériaux de construction biosourcés, c'est-à-dire qu'ils permettent aux acteurs participant au projet de continuer à coopérer après le projet et qu'ils forment la base d'un collectif de filière ?

Question de recherche principale :

Comment des dispositifs d'action collective peuvent favoriser l'émergence de pratiques novatrices dans la construction écologique et dans les filières locales de matériaux biosourcés, par l'hybridation de logiques industrielle et territoriale dans les projets novateurs ?

Principales références bibliographiques :

Logiques d'action collectives et conventions sociales : Simon (2004), March, Olson (1965), Orléan et Boyer (2004), Livet et Thévenot (2004), Boltanski et Chiapello (2011), Thévenot (2006)

Développement durable et écologie industrielle : Diamond (1997), Kay (2001), Sachs (1997, 2007), Lafaye et Thévenot (1993), Buclet (2011a, 2011b), Magnaghi (2014)

Gouvernance de projet et management des représentations : Simon (2004), March et Simon (1999), Avenier (1997), Watzlawick et al. (1975), Schön et Rein (1994), Brulot (2009), Eco (1985).

Evolution du pouvoir politique : Galbraith (1989), Foucault (2004), Lascoumes (2004), Lascoumes et Le Gales (2005), Thomas (2009), Bezes (2005)

Cadre méthodique et disciplinaire : Dewey (2014), Simon (2004), Le Moigne (1995, 1999), Morin (1977, 2005), Avenier et Parmentier (2012), Levy et Lussault (2003)

Stratégie de recherche :

Il s'agit d'une enquête qui combine explorations de terrain (entretiens, observations), questionnement en relation avec la littérature académique (exploration de champs de recherche successifs) dans un travail de modélisation systémique et de réflexion abductive. On enchaîne ainsi les phases de recherche en fonction des progrès de l'exploration d'un espace à enjeux sociaux et épistémiques.

Organisation de l'étude :

Elle combine plusieurs phases d'enquête dans un processus parallèle de recherche empirique de « terrain » et d'exploration « savante » ; des observations participantes et des études de cas en association avec un « praticien » selon les modalités de recherche collaborative en partenariat avec un expert en vue de développer des savoirs académiques fondés sur les connaissances pratiques et l'expérience accumulée sur le sujet de la question de recherche.

3. PRESENTATION DE TROIS CAS DE PROJETS NOVATEURS

La dernière section de ce chapitre de présentation sur le cadre de notre recherche vise à donner au lecteur un aperçu de quelques projets « biosourcés » sur lesquels nous avons enquêtés. Nous avons déjà mentionné à plusieurs reprises le cas de la maison du tourisme de Troyes. Pour plusieurs raisons, nous n'explorerons pas plus en détail ce cas, bien qu'ayant enquêté sur la promotion de la construction durable dans l'agglomération troyenne¹²⁶³. En revanche, nous avons sélectionné trois autres cas de « projets novateurs » « biosourcés » qui nous semblent intéressants et qui ont été étudiés principalement au cours de la seconde phase de terrain (fin 2013 à début 2014, voir la Figure 16 plus haut). Chacun de ces trois exemples illustre en effet un ou plusieurs phénomènes marquants de l'action collective et de la structuration des filières locales de matériaux biosourcés (voir le tableau de synthèse ci-après). Nous avons choisi de présenter ces trois cas sous la forme de récits évoquant à la fois le déroulement et les enjeux de chaque projet du point de vue des acteurs « manageur » ou à l'initiative de ces derniers. Pour être le plus bref possible, chacun des trois récits est une synthèse recomposée à partir des différents témoignages recueillis sur chacun des terrains ainsi que de sources documentaires. Enfin, chaque récit est annoté de commentaires pour une meilleure compréhension des mécanismes et des stratégies d'action collective à l'œuvre.

Le premier récit reprend le déroulement d'un « projet exemplaire » de bâtiment écologique à Tendon, un petit village des Vosges : il expose comment les nombreuses difficultés dues au caractère innovant de l'opération ont pu être surmontées. Le second récit expose comment un projet « expérimental » visant le développement de la production de chanvre pour la construction s'est développée graduellement dans le Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais Français, dans le sud de l'Île de France, et cela en cohérence avec le plan de développement durable de ce territoire. Le troisième récit raconte quelle a été la rationalité à l'origine d'une « opération pilote » de maisons biosourcées à Chanteloup-en-Brie, un village de Seine-et-Marne, et comment l'Etablissement Public d'Aménagement de Marne la Vallée (EPAMarne) a tenté d'impulser une innovation dans les modèles de constructions biosourcées grâce à cette opération. Nous présentons donc au final un projet portant sur l'amont de la filière et deux projets sur l'aval. C'est en effet davantage en aval que l'on trouve une logique de projet (dans les projets de construction, immobiliers et urbains).

¹²⁶³ Ce cas à lui seul mériterait en effet une étude complète, un peu sur le modèle de l'étude classique *Who governs?* de Robert A. Dahl (Yale University Press, 1961). En effet, nous pensons que cette politique de promotion du chanvre ne peut être comprise sans considérer plus généralement les rapports de force politiques internes à l'agglomération troyenne : chaque acteur semble procéder d'abord en fonction du calendrier politique et des rapports de force locaux, plutôt que d'orientation stratégiques liées au développement durable territorial.

Territoire	Commune de Tendon, dans les Vosges	PNR du Gâtinais Français (sud de l’Ile de France), entre la Seine-et-Marne et l’Essonne	Commune de Chanteloup-en-Brie et EPA Marne-La-Vallée (région parisienne, à l’est de Paris)
Projet	Construction d’un bâtiment périscolaire aux formes atypiques en bois (hêtre) local et paille, et mobilisation d’une filière locale	Expérimentation de la culture du chanvre et montage d’une chanvrière (production et transformation)	Opération « pilote » de construction de 35 maisons passives et modulaires en matériaux biosourcés (bois, chanvre)
Stratégie de structuration	Incitation à l’innovation et accompagnement des acteurs (soutien technique, moral et financier) sur une opération “exemplaire” visant à servir d’exemple pour l’ensemble de la filière du bois des Vosges	Accompagnement technique et soutien financier (programme LEADER du FEADER) du collectif d’agriculteurs-producteurs, insertion dans un réseau national et stimulation de la demande locale (par le PNR) en chanvre par l’aide aux opérations privées de rénovation	Invitation des acteurs locaux intéressés au comité technique du concours ; construction d’un premier bâtiment « pilote » pour faire des tests, communiquer sur l’opération et former les professionnels locaux ; communication sur l’opération pour lancer un signal vers les clients
Acteurs	Mairie de Tendon (maire), architectes HAHA (écologistes), artisans du bâtiment locaux, scieries locales, la Chambre des métiers et de l’artisanat (CMA88), forestiers (ONF), centres de recherche sur le bois (CRITT bois)	Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (salariés, élus), agriculteurs locaux, Groupement d’Action Locale (Programme LEADER du FEADER), Chambre d’agriculture régionale, consultants (Construire en Chanvre), Arvalis (centre technique agricole, ferme expérimentale)	EPAMarne (urbanistes), élus de Chanteloup-en-Brie (Maire, une adjointe), promoteurs immobiliers (Bouygues...) et architectes-paysagistes associés (S. Ledoux...), représentants de nombreuses organisations locales (ADEME, fonctionnaires départementaux et régionaux...)
Contexte	La CMA des Vosges souhaite redynamiser l’industrie locale du bois : les essences de feuillus des forêts locales sont sous-exploitées et l’industrie manque de savoir-faire dans ces domaines ; la commune de Tendon souhaite construire le périscolaire de son école en matériaux locaux	Dans le cadre de sa politique de développement durable territoriale, le PNR du Gâtinais Français souhaite développer des filières de l’éco-construction à partir de ressources locales ; le contexte économique pousse les agriculteurs à chercher une diversification et une revalorisation de leurs produits à la même période	L’EPAMarne souhaite favoriser le développement de pavillons de banlieue écologiques, modulaires et biosourcés, et accessibles à tous ; elle propose à la commune de Chanteloup-en-Brie de réaliser une opération « pilote » grâce à la mise en place d’un concours plus long visant à accompagner les opérateurs et les inciter à proposer des projets effectivement innovants en la matière
Dates clés	2008 – Réflexion de la Chambre des Métiers et de l’Artisanat sur les filières locales 2009 – Appel à projet d’une écoconstruction : la commune de Tendon et l’architecte HAHA retenus 2011 – Appels d’offres sur les lots privilégiant les matériaux locaux 2012 – Aboutissement du chantier et innovation technique réussie	2008 – Première réunion de sensibilisation des agriculteurs ; 2009-10 – Expérimentations par la chambre d’agriculture locale ; 2011 – Formation de l’association Chanvre Avenir (agriculteurs) ; 2012 – Etude de faisabilité et tests 2013 – Fondation de la SARL Gâtichanvre, production du chanvre (avec défibrage en Lorraine)	2008 – Une opération immobilière échoue à Chanteloup en Brie à cause de prix trop bas 2010 – La Mairie de Chanteloup recontacte l’EPA Marne pour conduire l’opération d’aménagement 2011 – Le concours est lancé, il durera 18 mois 2014 – Début du chantier (première maison pilote, servant de démonstrateur) 2016 – Fin des travaux

Figure 17 : Résumé des trois cas de projets novateurs et structurants des filières de matériaux biosourcés pour le bâtiment

3.1. PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PERISCOLAIRE BIOSOURCE A TENDON

Les projets de bâtiment « démonstrateur » sont des opérations délicates qui rencontrent de nombreux problèmes inattendus lors de leur déroulement. Si la conjonction de logiques territoriales et de logiques industrielles permet d'innover, elle amène les participants des projets à faire des choix et à emprunter des schémas d'action inhabituels générateurs de contraintes importantes. Le cas de projet de bâtiment démonstrateur qui s'est monté dans la petite commune de Tendon dans les Vosges est intéressant – comme nous le verrons – à cause du contexte politique et économique local (tentative de redynamisation de la filière bois locale par le développement de l'utilisation et du savoir-faire autour d'essences locales de feuillus) ainsi que de la dynamique sociale et organisationnelle (collaboration, gouvernance, communication, techniques développées) manifeste au cours de l'opération, de 2009 à 2012. Si ce cas concerne la filière bois-construction, qui est reconnue par les institutions administratives centrales comme une filière différente des matériaux et produits biosourcés pour la construction, nous y retrouvons de manière assez affirmée plusieurs traits propres aux projets locaux biosourcés. Par ailleurs, le système constructif utilisé pour le périscolaire était du bois-paille, un des modes constructifs phare en matière de construction écologique. Enfin, le bois est utilisé en général dans quasiment tous les modes de construction biosourcés (même s'il peut être remplacé par d'autres matériaux géosourcés). Officiellement, la commune de Tendon était le maître d'ouvrage et le besoin de construction émanait d'abord de cette dernière, en revanche l'initiative du projet, ainsi qu'un grand nombre de ses traits caractéristiques, sont imputables à l'action de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges, et notamment à la chargée de mission (ancienne chargée de communication) qui a accompagné le projet avec une grande attention.

Récit reconstitué à partir des témoignages des Commentaires acteurs

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges (CMA 88) réfléchit au moins dès 2008 à une action exemplaire pour redynamiser les très petites entreprises de la filière bois-construction locale. La CMA88 souhaite en effet se positionner pour candidater à la constitution d'un pôle national d'innovation de l'artisanat et des petites entreprises pour la filière bois auprès de la Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services (DGCIS). Aussi, la CMA soutient la création du Centre des

Point de départ de l'histoire : la volonté (stratégie) d'un acteur consulaire local de se positionner dans la compétition nationale afin de bénéficier de mesures d'aménagement du territoire : il doit démontrer l'existence de filières locales

Technique et Innovations de la Filière Artisanale Bois (CeTIFAB) d'Épinal et elle lance un appel à projet pour promouvoir l'expérimentation en matière de construction en matériaux biosourcés locaux, avec le soutien financier de la région Lorraine, du Conseil Général, de l'Etat (DGCIS), de l'Union Européenne. Après diffusion de l'appel, douze projets sont proposés. Le projet porté par le Maire de Tendon pour la construction d'un périscolaire de l'école primaire communale est retenu. La commune de Tendon désire utiliser le bois des forêts communales (492 Ha) et mobiliser les artisans locaux. Mais c'est aussi la motivation exprimée dans la lettre d'intention du maire de Tendon qui a convaincu les sponsors de soutenir ce projet. Suite à un appel à candidature, le cabinet d'architectes HAHA est désigné pour la maîtrise d'œuvre. Ce cabinet était connu pour sa maîtrise de la construction écologique en bois ainsi que pour sa conception de bâtiments publiques aux formes originales.

La commune de Tendon voulait construire un périscolaire dans un délai court. A travers ce projet pilote, il s'agissait de produire un exemple emblématique de bâtiment biosourcé mobilisant des filières de produits locaux et donnant l'occasion aux artisans de se structurer en groupe capable de répondre à des demandes d'opérateurs publiques visant à construire en matériaux locaux et avec des méthodes encore peu conventionnelles. En plus de son rôle premier, le périscolaire de Tendon est destiné à prouver qu'un projet audacieux et innovant peut découler de l'application d'une logique écologique globale, c'est-à-dire qui intègre des considérations sociales, économiques et environnementales vues comme un tout connecté. Dans la conception du projet, les qualités fonctionnelles du bâtiment (disposition qui favorise l'éveil pédagogique, matériaux « chauds » favorables au bien-être des enfants, symbole de l'école au cœur du village, qualités sanitaires) doivent impliquer un faible impact environnemental (produits locaux, matériaux biosourcés, faibles nuisances du chantier, intégration harmonieuse dans le paysage) avec des effets économiques et sociaux positifs (mise en réseau d'acteurs, promotion de la ressource locale de matériaux biosourcés, développement des connaissances sur ces matériaux).

Le projet est conçu de manière à utiliser un maximum de bois massif local (hêtre) et mobiliser des artisans locaux. Un système constructif en paille est prévu. Cependant, de nombreuses réserves sont énoncées par le bureau Veritas (contrôle technique) quant aux choix techniques non conventionnels. Celles-ci ont pu être surmontées grâce aux réponses fournies par le cabinet HAHA ainsi que par les études du Centre Régional d'Innovation et de Transfert Technique de la filière bois (CRITT bois). Une mission d'ingénierie géotechnique a permis de lever certaines réserves sur les effets statiques des matériaux et du bâtiment.

qu'il s'agit de favoriser. Il faut pour cela soutenir un projet particulièrement exemplaire. On démontre aussi par-là la volonté locale d'agir, la capacité des acteurs à se mobiliser et l'attente des acteurs économiques locaux, prêts et déjà en partie structurés.

La sélection d'un projet et de personnes motivées est cruciale tant pour la réalisation des objectifs primaires (construction, innovation) que secondaires (structuration des acteurs). L'utilisation d'un « appel à projet » doit permettre de trouver un projet qui contribue symboliquement au patrimoine (au bien commun) local. L'école est un lieu public qui symbolise les générations futures et qui est un « foyer » secondaire pour les enfants et les familles. Il fallait lier les qualités écologiques de la construction interprétées sous l'angle fonctionnel (et industriel) de l'impact environnemental avec des interprétations plus territoriales saisies sous l'angle de l'insertion paysagère, du style, de la symbolique des matériaux ainsi que du « toucher » et de la « chaleur » du bois et de la paille...

Un premier problème, de nature technique est surmonté par mobilisation de savoirs propres au maître d'œuvre ainsi que par la mobilisation du réseau de « soutiens » (CRITT).

Enfin, les appels d'offre aux fournisseurs et aux artisans sont lancés en 2011. Ces marchés sont cependant déclarés illégaux par la préfecture mais certaines sont levées et d'autres sont déclarées sans suite « compte tenu de la prise en compte particulièrement remarquable [...] des lignes directrices du Grenelle de l'environnement ». De plus, le dialogue avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDI88) permet de prévoir des dispositifs additionnels qui rassurent les organismes de contrôle.

Comme nous l'avons vu, de nombreuses complications ont parsemé le déroulement du projet de péricolaire de Tendon (Vosges) en bois local. La présence du cabinet d'architecte HABA, l'implication du Maire de Tendon et de la responsable du CeTIFAB poussent les acteurs du chantier à dialoguer et leur permet de dépasser les aversions au risque et les antagonismes. Cela permet aussi de mobiliser des ressources (réseau, connaissances, idées...) pour surmonter les obstacles rencontrés. Si le bâtiment n'est évidemment pas reproductible du fait de ses formes très singulières, en revanche la méthode qui a permis au projet d'aboutir pourrait aider les projets similaires. En outre, elle a sans doute eu des effets bénéfiques pour la filière bois local.

[Note : la suite du récit emprunte plus spécifiquement le point de vue du maître d'ouvrage, le maire de Tendon]

Au départ, la municipalité avait anticipé un besoin d'extension pour l'école du village et elle souhaitait prendre son temps dans la réflexion et la conception d'un projet. En effet, le maire voulait un travail bien fait, un bâtiment de qualité qui ne tombe pas dans les travers de la plupart des constructions lorsqu'elles sont réalisées dans la précipitation. En plus du confort des usagers et de la bonne intégration dans le village, il s'agissait d'avoir un bâtiment plus écologique qui utilise des ressources locales et dont le projet favorise le développement de savoir-faire adaptés par les petites entreprises locales impliquées.

Le CeTIFAB qui a aidé sur cette opération souhaitait, à travers ce projet, contribuer à des innovations dans l'utilisation du hêtre vosgien pour la construction. Grâce à l'aide de ce dernier, la commune a pu bénéficier en amont d'une étude de faisabilité réalisée par l'atelier d'architecture HABA ainsi que le CRITT bois (Centre de ressources de la filière bois d'Epinal). Cela a permis d'envisager des innovations tant sur le plan technique que du concept de bâtiment.

Cependant, nous étions loin de nous douter de la complexité du projet. Ainsi, la construction en elle-même du bâtiment était peut-être un peu trop compliquée : essence de hêtre local rarement utilisée dans la construction, forme générale du bâtiment très peu commune (pentagone irrégulier) et système constructif innovant (murs- et poutres-caissons de hêtre remplis de paille, hêtre en structure). De ce fait, de nombreux problèmes ont été rencontrés en cours de projet.

Un second problème se présente, il est surmonté par le caractère même de l'opération mais aussi sans doute par la capacité de l'équipe projet à expliquer et montrer son caractère innovant, puis à rassurer les acteurs publics référents.

La création d'une atmosphère propice au dialogue parmi les parties prenantes de l'opération permet d'anticiper les problèmes et aussi d'adapter le projet en fonction des contraintes réciproques. Mais plus encore, cette gouvernance du pilotage rassure les parties prenantes et favorise leur implication et la prise de risques.

La Commune fait de l'école, lieu de transmission par excellence, un objet de patrimoine. Prendre le temps de réfléchir, de le concevoir correctement et de réaliser le bâtiment permet de relayer au second plan le critère d'« efficacité » (rapport efficacité-coût) au profit du « durable ». En plus de s'être appropriée les intentions du CeTIFAB (convergence de finalité), la commune soutient également la finalité ultime 'hybride' de filière territoriale (régénération du tissu industriel local autour d'une ressource locale).

Les contraintes économiques sont souvent présentées comme déterminantes, mais la contrainte technique, qui se matérialise par la conception et la capacité à mettre en œuvre un système constructif, l'est encore plus.

- *A cause, peut-être, du caractère un peu trop innovant sur le plan de la technique constructive, le maître d'œuvre a failli ne pas trouver de charpentier. L'entreprise qui a finalement remporté le marché avait eu vent de notre projet à travers le comité de pilotage spécialement institué par le CeTIFAB pour suivre le projet auquel participaient de nombreuses entreprises et organisations locales.*
- *L'équipe projet a eu un problème d'anticipation tout au long du projet. Par exemple, il était difficile d'estimer la quantité de matériaux à utiliser, notamment à cause des changements fréquents dans le projet dus, en particulier, aux ajustements techniques successifs. Cela nous a amenés, par exemple, à sous-estimer la quantité de bois de hêtre requise. Afin de ne pas nous retrouver à cours de matériaux de construction et poursuivre le chantier, nous avons néanmoins réussi à trouver une solution en nous arrangeant avec le scieur qui nous a dépannés.*
- *Le dialogue de l'équipe projet avec le bureau de contrôle n'a pas été facile. En effet, les matériaux et techniques utilisées n'apparaissaient pas dans leurs bases de données. Il a fallu, à de nombreuses reprises, répondre à leurs réserves par des tests et des mesures additionnelles, lorsque cela était possible ou à la fin du projet. Les tests du CRITT bois ont été cruciaux pour rassurer le bureau de contrôle. Dans quelques rares cas, nous avons choisi d'assumer la non validation des solutions techniques, ce qui nous exposait à des réserves de contrôle technique.*

L'influence douce exercée sur les acteurs locaux par le comité de pilotage spécial du CeTIFAB (information, présentation des enjeux) permet d'intéresser certains acteurs extérieurs puis facilite leur mobilisation.

Mais la prise de conscience du problème est importante. C'est sans doute par le dialogue au sein de l'équipe projet et avec les entreprises que le problème a pu être identifié et ensuite qu'un arrangement satisfaisant a été trouvé.

La mobilisation rapide du CRITT Bois était importante pour la poursuite du projet dans les délais. Cela fut permis par l'implication d'acteurs de la filière bois locale dans une gouvernance de « second rang » organisée par le CeTIFAB (des initiateurs).

D'autres problèmes ont été rencontrés. Cependant, une véritable dynamique collective a permis de dépasser les innombrables difficultés quotidiennes. Cela s'est développé entre autres grâce au talent du maître d'œuvre, Julien Mussier de l'atelier d'architecture HABA qui animait notamment les réunions techniques qui étaient organisées tous les mercredi matin et qui réunissait les artisans. Au cours de celles-ci, les personnes impliquées sur le chantier pouvaient échanger sur le travail, les éventuels problèmes et ajustaient ensemble le planning. Ces réunions ont ainsi aidé à coordonner les nombreuses entreprises présentes lors des changements dans le projet, dont certaines TPE fortement contraintes. Aussi, le chantier a demandé à tous les participants une implication forte. La bonne connaissance du maître d'œuvre du contexte régional et du milieu des petites entreprises lui ont sans doute permis de mettre en œuvre des pratiques (il traitait les problèmes à chaud, savait parler aux artisans et les relançait rapidement en cas de problème) ont été déterminantes pour impliquer fortement les participants. J'avais également demandé aux employés communaux de prêter une attention particulière aux travaux et d'assister éventuellement, parfois, les travailleurs. Cela permettait de rester informé de la situation du chantier et peut-être d'améliorer ses

Les acteurs présents sur le chantier ou impliqués (comme les élus) se réunissaient régulièrement, ce qui permettait des échanges, des clarifications et ajustements, mais aussi l'établissement d'un dialogue, d'apprendre à se connaître et à se voir (et se comprendre). Il s'agissait donc d'un moment fort et régulier de la gouvernance de projet, si la critique ne s'y exprimait pas nécessairement ouvertement, en revanche elle permettait des clarifications et donnait les moyens à une compréhension mutuelle des cadres d'action respectifs des acteurs. En d'autres termes, ce dispositif a offert une

*conditions. Au final, je crois que ce projet du périscolaire fut une expérience difficile **mais nous en sommes tous ressortis enrichis.***

De nombreux artisans qui y ont participé ont développé de nouveaux savoir-faire ou amélioré leurs techniques. Je crois qu'ils continuent à coopérer et à répondre ensemble à des appels d'offre, comme par exemple pour la construction de notre salle polyvalente, qui est encore en bois local mais qui a permis d'innover grâce à un nouveau système constructif inédit dans l'Est de la France.

Au final, les objectifs ont été atteints. Le chantier a abouti est le périscolaire est en service actuellement (avril 2013). Des solutions ont été trouvées pour dépasser les freins rencontrés par la maîtrise d'ouvrage sur des projets innovants utilisant des biosourcés locaux. Les TPE vosgiennes impliquées ont été obligées de se coordonner et de monter en compétences sur des nouveaux matériaux et de travailler dans des conditions et avec des techniques atypiques.

Les surcoûts entre le second appel d'offre début 2011 et fin 2012 sont estimés à 45%. A cela s'ajoutent les surcoûts de l'opération pris en charge par la CMA des Vosges estimés à 35% du coût total du projet. Le succès du projet semble avoir justifié de tels dépassements, et une communication abondante a été réalisée à son sujet.

occasion de développer une attention (et un état d'esprit) particulier aux intervenants du projet.

A défaut de structurer directement une filière complète, les intervenants du projet continuent à travailler ensemble sous la forme d'un réseau technique, entraînant d'autres acteurs en amont, en aval, ou avec lesquels ils sont en concurrence ou partenariat. Le projet lance ainsi un « signal » pour les autres acteurs de la filière et les publics connexes (usagers, clients...). Il laisse aussi des objets institutionnels tels que des modes constructifs nouveaux, des standards, des pratiques sociales, qui pourront être appropriées par le public assez large des parties prenantes de la filière... et contribuer à sa structuration.

Le projet de Tendon est généralement considéré comme un succès. Il a fait l'objet d'une stratégie délibérée d'aboutissement et d'un suivi continu, ainsi que d'une documentation et d'une communication importante par la CMA et le CeTIFAB. L'ensemble de ces facteurs a pu rétroagir positivement sur la motivation des personnes participantes, car elles se savaient parties-prenantes d'une « opération pilote » professionnellement et médiatiquement exposée. Quelques autres points clés gagnent à être retenus. Le premier concerne les trois niveaux de gouvernance distinguables au sein du projet dont : un comité opérationnel, un comité de suivi et une gouvernance élargie. Le comité opérationnel est composé de l'équipe projet et des représentants des ouvriers du chantier. Le comité de suivi (et de soutien) regroupe les acteurs territoriaux intéressés par le projet, tels que le CRITT bois, CMA et quelques autres. Quant au niveau d'une gouvernance considérée comme élargie, elle est constituée globalement par les acteurs du territoire, ceux qui ont des responsabilités et des avis à donner, tels les personnels de l'administration déconcentrée, et par des acteurs indirectement touchés par la construction de Tendon, comme les entreprises de la filière bois locale. Ces niveaux permettent l'implication d'une grande diversité d'acteurs et d'intervenants devenus partenaires, apportant et mobilisant une diversité de ressources

(réseaux, connaissances, capitaux institutionnels) et de capacités d'action transformant leurs compétences et moyens en opportunités d'intervention face aux adversités ou imprévus que rencontre la réalisation du projet.

Un autre point clé concerne le recrutement d'acteurs « motivés » et défenseurs d'une « logique territoriale » dans leur projet. Ce critère d'engagement semble avoir été, dès l'appel à projet, un facteur important de réussite. Il a permis de sélectionner des personnes ouvertes à l'expérimentation et à la recherche souvent difficile de novation, capables de compromis satisfaisant entre des considérations à la fois « fonctionnalistes » et « patrimoniales ». Du point de vue de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges (CMA 88), le caractère de cette opération reste en grande partie à finalité « industrielle ». Il s'agissait de structurer et revitaliser une filière en lui offrant une expérience permettant l'acquisition de savoir-faire et de nouveaux débouchés, de nouveaux matériaux, d'un style de construction et d'actions promotionnels, etc. Pour le département des Vosges, cette logique de filière incluait de manière consubstantielle une affirmation politique du territoire, celle d'un bien commun spécifique, dont le substrat spatial est porteur des ressources matérielles (bois) et sociales (culture, lieu de vie commun, proximité) nécessaires à la structuration d'une filière industrielle viable. Enfin, autre point clé, l'action de la chargée de mission du CeTIFAB, ancienne directrice de communication de la CMA 88 fut cruciale. Son intervention n'a pas seulement consisté en une activité de communication et de contrôle du projet, mais aussi d'organisation d'une gouvernance à plusieurs niveaux. A plusieurs reprises, son intervention s'est trouvée déterminante dans l'orientation de l'équipe projet, notamment en mobilisant son réseau pour trouver les artisans compétents ou prodiguer des conseils pertinents lors de la rencontre de problèmes.

3.2. PROJET DE MONTAGE D'UNE CHANVRIERE DANS LE PNR DU GATINAIS FRANÇAIS

La Gâtinais Français est un Parc naturel régional (PNR) situé au sud de l'Ile de France, dans un espace rural à cheval entre l'Essonne et la Seine-et-Marne. Le PNR a soutenu le montage d'une filière chanvre locale depuis 2007 à travers notamment des projets de formation d'agriculteurs et d'expérimentation de la culture du chanvre. Le récit de ce cas laisse apparaître le processus d'élaboration des intentionnalités, notamment de l'équipe du PNR pour qui le projet de développement d'une filière locale de chanvre-construction s'élabore à la fois en cohérence avec une stratégie générale de développement territorial et surtout en coordination avec les intentions des acteurs locaux motivés (agriculteurs).

L'entente entre les différents acteurs s'élabore autour de la reconnaissance de problèmes économiques communs, la construction de solutions (la diversification des débouchés agricole pour stabiliser les revenus, et exploiter des terres en friche et peu fertiles) et d'une sympathie interpersonnelle (les personnes apprennent à se connaître dans un territoire rural), mais aussi de l'idée de projet – ou d'action collective - territorialisée : il s'agit de promouvoir des activités et des changements socio-économiques par la demande de financements européens FEADER, pour le développement d'activités ancrées dans un contexte local qu'elles alimentent, renouvellent et dans lequel elles puisent leurs ressources.

Le projet que nous avons étudié consiste en la mise en place d'une production de chanvre dans un territoire rural, proche de Paris. Il s'agissait donc d'un projet de structuration « en amont » (c'est-à-dire de la production « primaire » de biomasse) d'une filière de matériaux de construction biosourcés, destinée *a priori* à former et organiser des agriculteurs. Cependant, des efforts étaient conduits parallèlement par le PNR et plusieurs acteurs locaux pour organiser une demande de rénovation et de construction en matériaux biosourcés (un marché « en aval »), puis pour trouver des possibilités de transformation du chanvre en produits de construction (segments médians de la filière). Le projet de montage d'une production de chanvre n'est pas très innovant en lui-même, puisqu'il existe déjà de nombreuses filières locales de chanvre en France, mais il laisse entrevoir comment certaines pratiques agricoles déjà bien connues mais pas encore « dominantes » ou généralisées, ont été déployées et réappropriées par des acteurs locaux, en fonction d'un contexte local. Ce contexte local est social, économique et géographique (qualité des sol, disposition des exploitations, *etc.*), mais surtout politique et administratif. Aussi, nous pouvons voir dans le récit de ce cas un processus de convergence stratégique et d'adaptation des cadres d'action respectifs de plusieurs acteurs locaux, par la co-conception « tâtonnante » et progressive d'un projet de culture de biomatériaux. Le but final est bien la redynamisation de filières agricoles et industrielles pour maintenir une économie et des emplois locaux, en respectant certaines caractéristiques propres à ce territoire proche de bassins urbains de la grande agglomération parisienne mais soucieux de maintenir un caractère rural.

Récit reconstitué à partir des témoignages des acteurs Commentaires

En 2008, le Parc naturel régional (PNR) du Gâtinais français a bénéficié d'une étude prospective de l'Ecole des Territoires de la Bergerie Nationale. Celle-ci conseillait de développer des agromatériaux et des filières alimentaires courtes. Les auteurs proposaient notamment l'option des plantes médicinales et aromatiques.

Aussi, les référents du Parc et les rédacteurs du rapport ont décidé de provoquer une réunion destinée aux agriculteurs dans le but de voir s'il y avait un intérêt pour eux à développer des écomatériaux. "Pour l'organisation de cette réunion, on y est allé comme ça, comme une suite logique de l'étude prospective pour le Parc", nous dit un cadre du Parc.

En amont de toutes ces actions, les chargés de mission du Parc mènent des concertations avec les collectivités, dont avec les deux administrations des départements auxquels ils appartiennent, la Région, et les Chambres consulaires. C'est ainsi que la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne a été prévenue et a pu se joindre à l'organisation de la réunion d'information.

Le comité d'organisation de la réunion était composé d'Arnaud C., le chargé de mission du Parc ainsi que d'une de ses collègues, de deux animateurs Loïc L. de l'Ecole des territoires de Rambouillet, Francis M. de la DRIAFF Ile de France, qui étaient les auteurs du rapport, et d'Isabelle C., une technicienne de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. La réunion a eu lieu à la ferme expérimentale Arvalis de Boigneville, un centre de recherche tenu par des agriculteurs et qui a bien voulu accueillir ce rassemblement. "On s'était dit que c'est un lieu que les agriculteurs connaissent bien" (Arnaud. C.).

Plusieurs acteurs extérieurs au territoire ont été invités. Des cultivateurs mellois de chanvre ont présenté leur expérience agricole pour montrer ce qu'il est possible de faire avec des agromatériaux. Une organisation territoriale [le cluster Valbiom-centre] était présente pour montrer quel peut être le soutien politique de cette initiative. Et une personne du laboratoire technique d'innovation d'Amiens est venue présenter la recherche scientifique sur différents agromatériaux.

Les organisateurs ignoraient alors que, compte tenu du contexte céréalier de l'année 2008, qui a vu l'effondrement des prix alimentaires et des prix du carburant élevés, la profession cherchait des moyens d'assurer ses débouchés et une meilleure stabilité économique. C'est seulement à la suite de cette réunion, lors d'une discussion avec des agriculteurs que les organisateurs ont appris cela.

Il y avait environ 50 agriculteurs présents lors de la réunion. Durant celle-ci les organisateurs avaient clairement annoncé qu'ils étaient prêts à travailler avec les personnes intéressées

Les PNR doivent légalement aborder les questions de développement durable. Une étude prospective permet d'ouvrir sur des possibilités d'évolution du territoire et sur ses enjeux à long terme.

Il apparaît normal pour la « gouvernance du parc » que les avis des personnes potentiellement concernées soient recueillis. Mais c'est aussi une manière de voir qui pourrait être intéressé.

Le « réseautage » n'est pas seulement ici une mesure de courtoisie. Il s'agit également de susciter l'engouement de personnes dont on connaît l'intérêt pour ce type d'initiatives, afin de solliciter leur soutien par la suite.

On voit se constituer une première forme de gouvernance à travers cette réunion. Les personnes « compétentes » organisatrices défendent une certaine vision du territoire et de son développement qu'elles vont pouvoir présenter, et mettre à l'épreuve, en proposant à des acteurs professionnels un « concept » de projet, qui permettrait de faire le lien entre leurs enjeux sectoriels et les enjeux du territoire. La réunion est préparée pour rassurer et convaincre les professionnels dans la salle, en leur donnant des moyens de se projeter, à partir de leurs situations, dans des pratiques « innovantes ».

Cette tentative rencontre un contexte agricole défavorable, situation opportune pour faire passer le développement de filières biosourcées comme des solutions de diversification face au problème de trop forte dépendance et sensibilité des agriculteurs locaux face aux prix.

pour explorer la possibilité de développer des écomatériaux locaux. Certains ont répondu en manifestant leur intérêt à la suite de l'évènement. Aussi, une suite a été organisée avec un voyage d'étude auprès des agriculteurs mellois pratiquant la culture du chanvre, voyage financé par le Parc, la Chambre d'agriculture de Seine et Marne et également avec la Chambre d'Agriculture Interdépartementale d'Ile-de-France Ouest.

Les organisateurs ont ensuite fait une réunion de débriefing au cours de laquelle, un tour de table des personnes présentes leur a permis d'entendre les souhaits des agriculteurs et de définir une ligne directrice avec eux.

Par un concours de circonstances, c'était une période où l'équipe du Parc réfléchissait à une candidature au programme LEADER (FEADER). Ces actions auprès des agriculteurs ont permis d'étayer leur candidature dans la mesure où, avec les souhaits des agriculteurs, la candidature avait une base pour argumenter en faveur d'un projet de circuit court d'agromatériaux.

La candidature au programme a été reçue. Le projet qui en a découlé s'occupait de la sensibilisation et de la formation des élus, des agriculteurs et des artisans. Il s'agissait donc principalement d'un programme de soutien par la formation ou le conseil (études de faisabilités, action collective coopérative). En parallèle, le Parc poursuit encore aujourd'hui des actions de sensibilisation et d'incitation des particuliers à la rénovation et pour promouvoir des constructions plus durables dans le cadre d'un Programme d'Intérêt général sur l'Habitat, en partenariat avec l'Agence nationale de l'amélioration de l'Habitat

Il est important de remarquer que la politique de développement de circuits courts d'agro ressources produits, transformés, consommés en local, dans le bâtiment, mais également dans l'alimentation ou pour l'énergie, résulte d'une volonté politique des différentes Commissions du Parc ainsi que de son Comité syndical. Les élus, des services de l'Etat, mais aussi des référents envoyés par les Communes qui peuvent être des particuliers non élus et des associations siègent dans nos commissions. Ces organes de discussion et de décision regroupent des personnes et des institutions nombreuses et diverses. C'est un élément important de la gouvernance du Parc, qui ne permet pas seulement de fixer la politique de l'institution, mais également d'échanger des idées et des informations pertinentes.

En participant aux Commissions du Comité syndical, qui est l'instance de décision politique du Parc, certains services de l'Etat (services des eaux et forêts notamment) ont pu suivre les actions en cours avec attention et même être sensibilisés aux problématiques concrètes du territoire. En effet, celles-ci étaient complexes : dans la valorisation des petites terres, des parcelles argilo-calcaires superficiels très caillouteuses, des parcelles sablonneuses en fond de vallées peu valorisables en céréales. A cause de la crise des subprimes de 2008, les prix des denrées agricoles ont été fortement touchés partout dans le monde (après plusieurs années de flambées des prix). Les agriculteurs avaient donc un souci de diversifications pour être moins sensibles à la conjoncture.

La construction d'un compromis entre agriculteurs et professionnels du développement territorial (du PNR, du ministère...) a donc lieu progressivement, par une sorte d'enquête collective, où les professionnels proposent des activités de découverte, d'information, des moments de réflexions et de mise à l'épreuve au collectif en formation. Puis, ils consultent les acteurs des parties prenantes en leur demandant en même temps de s'engager et de préciser les pistes et modalités d'action. La visite au chanvriers mellois permet de préciser le type de systèmes productifs souhaité. Il favorise aussi la mise à l'épreuve du concept, et la motivation des agriculteurs, dans la perspective de la candidature au programme LEADER. La candidature au programme permet de fixer les contours de l'organisation (ainsi que les moyens alloués).

Il s'agit également de lier le projet avec un cercle plus large d'acteur : des structures de soutien extérieures liées à l'agriculture et au développement rural, mais aussi à l'habitat et à la transition énergétique ; et enfin et surtout les élus et acteurs locaux dans le cadre du PNR. Cela permet aux chargés de mission du PNR de généraliser leur action et de lier directement à des problématiques sociétales (locales) plus larges.

Nous voyons là une illustration du souci d'informer un maximum d'acteurs potentiellement légitimes pour agir, ou être intéressés, par l'action dans un domaine d'intérêt public ou collectif. Les considérations économiques et d'aménagement se croisent, ce qui amène à coordonner une multiplicité d'acteurs qu'il s'agit d'inclure, notamment

Un chargé de mission du parc nous explique :

« Au démarrage en 2008, nous avons envisagé le développement de filières de paille de céréale. Mais nous sommes dans un contexte pédologique peu favorable à l'exportation de la paille : d'un point de vue agronomique on a besoin d'apport de matières organiques car on est sur un sol léger (donc ils ont besoin d'apports réguliers). Donc ça c'est un premier frein. Nous nous sommes posé la question du développement de la paille de Colza car le colza est une culture très présente sur le territoire. Mais en creusant un peu, on a rien trouvé sur l'exploitation de cette dernière en agro-ressource. Donc on a laissé tomber car on ne voulait pas aller dans un domaine où tout est à inventer... et pourtant du colza il y en a beaucoup chez nous et c'est une culture « énergétique » ! Donc nous aurions été en accord avec le plan stratégique de développement durable du territoire inscrit dans la Charte du PNR. Cependant, lorsqu'on a contacté les organismes agricoles (Arvalis et d'autres), ils n'avaient rien. Alors nous avons réfléchi avec les agriculteurs, et nous nous sommes dits : on va voir les Chanvriers Mellois. Leur retour d'expérience nous a convaincu que c'est une culture intéressante, dans l'allongement des rotations et d'un point de vue environnemental car cette culture ne nécessite que très peu d'engrais et quasiment pas de phytosanitaires. Et c'est intéressant aussi du point de vue du temps de travail : il y a très peu de travail entre le semis et la récolte. Et nous pouvions aisément valoriser ces petites terres, pour lesquelles le chanvre convient bien.

On a donc mené avec la Chambre d'Agriculture des expérimentations de 2010 à 2011, sur des jachères de 1992, et c'était plutôt probant ! Cela a servi comme plan de formation... Parce que la culture du chanvre ne pose pas forcément de problème d'un point de vue de l'itinéraire cultural. Par contre, les agriculteurs avaient besoin de voir comment la plante se comporte et ce que c'est, avant de s'engager et d'intégrer cette culture dans leurs pratiques.

Nous sommes arrivés à la fin d'un premier plan de formation, et nous avons apporté l'ensemble des informations pour que les agriculteurs prennent des décisions (« on y va ou pas » ?) : culture du chanvre, expérimentation, information, valorisation, étude de faisabilité, marché...

Alors, avant de continuer notre soutien, on a demandé à un noyau dur d'agriculteurs, de se rendre visibles en créant une association.

En 2011, l'association Chanvre Avenir s'est formée et en 2012 les premières mises en culture ont eu lieu (50 hectares). La SARL GatiChanvre a ensuite été formée en 2013. »

Ce récit du développement de la culture du chanvre dans le Gâtinais Français pourrait laisser penser qu'il s'agissait d'un projet aisé et facile du fait de l'accompagnement large et efficace des protagonistes (les agriculteurs) par une multiplicité d'acteurs, au premier rang desquels le PNR du Gâtinais (mais aussi la Chambre d'Agriculture régionale, le Groupement d'Action Local appuyé par le Réseau Rural) et parce que le modèle et les savoirs techniques

dans le domaine de l'aménagement de l'espace.

Une nouvelle option est abordée : la paille. Le contexte territorial amène à chercher d'autres possibilités. Elle témoigne de l'intérêt pour trouver une option adéquate en même temps pour les agriculteurs et pour les personnes concernées par l'évolution territoriale.

Notons ici l'usage du « nous » : le premier « nous » désigne l'équipe projet du PNR, tandis que le second « nous » désigne ensuite le collectif constitué par l'équipe projet du PNR et les agriculteurs motivés.

Convaincre, rassurer et apprendre à faire sont ici corrélés à la mise en place d'une expérimentation et d'un plan de formation.

A travers le plan de formation on propose aussi en quelques sortes un récit, une projection possible du projet et de ses modalités de mise en œuvre. A ce niveau, le collectif se constitue réellement : les acteurs déjà engagés dans le projet jusque-là sont invités à concrétiser leurs engagements.

sur le chanvre et son exploitation apparaissent bien développés et matures en France. Mais il ne s'agit pas d'une simple opération d'expérimentation et de formation à une pratique culturelle nouvelle, mais plus généralement d'une tentative de coordination entre des enjeux territoriaux divers. Que les agriculteurs ainsi organisés forment en effet un premier maillon de filière (production primaire en amont) n'est pas suffisant pour expliquer le succès et l'intérêt de ce cas. Il ne suffit pas de développer une nouvelle activité, mais encore faut-il qu'elle ait une pertinence territoriale, c'est-à-dire qu'elle réponde aux enjeux territoriaux. Les enjeux étaient donc doubles : développer une filière locale de l'écoconstruction pour satisfaire aux besoins de la rénovation et de la construction écologique sur le PNR, mais aussi produire suffisamment pour répondre aux besoins importants des aires urbaines du sud de la grande couronne parisienne (Sénart, Evry).

Enfin, le récit de cette action collective montre que la phase de réflexion-concertation qui se déroule généralement avant le lancement du projet proprement dit est cruciale et délicate : il s'agit d'une phase de co-conception au cours de laquelle la constitution du collectif (groupes d'acteurs intéressés), des enjeux (des problèmes en délibération), et des finalités du projet (la direction de l'action collective) s'élaborent corrélativement et « chemin faisant », c'est-à-dire que chaque étape ouvre de nouvelles pistes difficilement prévisibles *a priori*, et irréversibles (le retour en arrière est difficile). Dans le récit suivant, nous verrons comment les enjeux et attentes, ainsi que les nombreuses visions de la place des acteurs, du processus de collaboration et de gouvernance, peuvent être mis en cohérence rationnellement par un récit de justification synthétique et technique.

3.3. PROJET DE 35 MAISONS BIOSOURCES A CHANTELOUP-EN-BRIE

Les maisons en matériaux biosourcés de Chanteloup-en-Brie ont fait l'objet d'un projet novateur qui s'est déroulé entre 2010 et 2016. Ce projet a été porté en grande partie par l'Etablissement Public d'Aménagement de Marne la Vallée (EPAMarne), dans la région parisienne, qui l'a qualifié d'« opération pilote » car il devait permettre de tester de nouvelles techniques de la construction modulaires en matériaux locaux (bois et chanvre) et ainsi constituer éventuellement un modèle pour des opérations futures. Nous avons été intéressés dans ce projet notamment par le processus préliminaire de réflexion et de conception du projet. Nous insistons dans notre récit sur la « rationalité », derrière la conception du projet novateur, qui va justifier une certaine forme d'action collective. Les urbanistes ont fait preuve d'une stratégie remarquable en ce qu'ils ont innové en matière de procédure de concours des

projets immobiliers, afin de promouvoir les innovations techniques dans la construction, tout en œuvrant à la structuration des filières locales du bâtiment écologique. Ils parviennent ainsi à opérer une convergence entre la logique industrielle qui prévaut habituellement en matière d'opérations immobilières avec une logique territoriale, défendue par la municipalité de Chanteloup-en-Brie, qui souhaitait privilégier l'inscription du quartier dans son tissu urbain et territorial local. Aussi, les urbanistes de l'EPAMarne réalisent le tour de force d'obliger les grosses entreprises immobilières à s'engager pleinement dans un travail d'hybridation et de réadaptation du projet à plusieurs reprises, alors qu'il s'agissait d'une opération en apparence mineure.

Le récit ici présenté reprend les principaux traits du raisonnement qui a présidé à la conception de ce projet hors-norme : la combinaison de logiques différentes, leur articulation de manière cohérente avec les attentes des différents protagonistes, ainsi que la description des problèmes et de leur résolution donnent à ce récit une efficacité rhétorique tant qu'il parvient à organiser de manière crédible les différents enjeux et actions pertinentes d'un projet novateur. Ce récit de projet a été construit en grande partie en amont du projet lui-même. Il est l'aboutissement d'une sorte d'enquête, menée principalement par un ingénieur-urbaniste, chargé des questions environnementales à l'EPAMarne. Sa réflexion sur la question de la promotion du bâtiment écologique s'est sans doute étalée sur plusieurs années. Mais ce travail a aussi été mené collectivement, dans la mesure où il s'inscrit dans une réflexion plus générale, de différentes personnes à l'échelle du département et au sein de l'EPAMarne, sur la transition des filières industrielles de la construction et du bâti sur le territoire de Marne-la-Vallée. Le projet tel qu'il est présenté a donc en partie bénéficié d'un contexte social et institutionnel favorables, au sein de la communauté des urbanistes de l'EPA, au sein des personnels spécialisés sur la question des différentes organisations compétentes et administrations du département, et enfin auprès d'un réseau d'acteurs privés et publics locaux des filières écologiques. Ce contexte territorial et organisationnel favorable a mûri lentement au cours des années qui ont précédées le projet ce qui a permis en partie à ce format de projet et à sa rationalité « innovante » d'être considéré comme pertinent lors de son lancement vers 2010.

Récit reconstitué à partir des témoignages des acteurs

Commentaire

La commune de Chanteloup-en-Brie (Seine-et-Marne) se trouve dans un espace au caractère rural, au milieu d'une zone en voie d'urbanisation rapide au cœur du territoire de Marne-la-Vallée, en banlieue parisienne. En 2008, le Maire avait autorisé un premier projet résidentiel sur une parcelle en périphérie de village, mais celui-ci avait finalement échoué. En effet, suite à la crise, le promoteur avait tenté de densifier l'opération face à la baisse des prix de l'immobilier à cause de la conjoncture

L'urbanisation de Chanteloup-en-Brie apparaît comme problématique : à contre-courant de la tendance générale la municipalité veut maintenir coûte que coûte le caractère rural du village. Face à la tendance des villes alentours à

économique défavorable. Il s'était heurté au refus de la municipalité, qui voulait en priorité maintenir le caractère rural de cette partie de la commune, et qui voulait donc un lotissement de maisons espacées. Lorsque la mairie de Chanteloup-en-Brie recontacte l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Marne-la-Vallée (EPAMarne) en 2010, les aménageurs s'interrogent sur la pertinence du projet. L'Etat demande en effet à l'établissement de devenir un moteur de la transition vers un urbanisme soutenable tout en maintenant la production massive d'espaces résidentiels facilement accessibles à la propriété pour la jeune classe moyenne francilienne. Pour accomplir cette mission, la stratégie de l'EPA est de promouvoir dans ses opérations le modèle de l'éco-quartier, caractérisé par la recherche de densité, d'efficacité énergétique, de mobilité douce, de recyclage, de mutualisations diverses, d'un cadre de vie sain.

Or, le concept d'éco-quartier n'est pas directement transposable à la parcelle de Chanteloup-en-Brie. Celle-ci apparaît difficilement aménageable. Un aménageur nous confie ainsi : « Avant un tel projet, on réfléchit donc à sa lucidité, compte tenu de ce que nous savons faire, de notre marché et compte tenu de 'Chanteloup' en soi évidemment : est-ce que ça vaut le coût d'investir dans ce projet-là? Après consultation de nos amis à l'étranger et d'autres organismes, nous nous rendons compte qu'il est possible de faire des maisons individuelles, en bois, label Passivhaus, et on n'est pas seuls ! Bon et puis il se trouve que j'étais simultanément au salon du bois [...] j'avais rencontré Monsieur Lamarque, architecte ; lui, son sujet c'est les éco-matériaux, la construction paille, des trucs comme ça. C'est une bonne référence au niveau de la Seine-et-Marne et d'ailleurs... J'avais rencontré aussi Planète Chanvre [producteurs locaux de chanvre], le CAUE77 [Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement attaché au Conseil Général], le CETE de Sourdon [aujourd'hui CEREMA, chargé de l'évaluation des risques environnementaux des matériaux]. Tout ça a contribué à me rassurer : on voyait qu'il y avait des gens [présents] et une filière possible. »

Finalement, avec l'insistance du Maire de Chanteloup, qui souhaite absolument aménager cette parcelle de sa commune, les aménageurs proposent à la municipalité de réaliser une « opération pilote » en matière de construction écologique. Si la municipalité est heureuse que son besoin soit ainsi reconnu et pris en compte, il s'agit pour l'EPA de tester sur un petit projet des solutions à plusieurs problèmes importants auxquels ils font face dans leur stratégie de généralisation d'opérations écologiques, et sur lesquels ils réfléchissent depuis au moins 2009.

Pour les urbanistes de l'EPAMarne, le problème du rapport qualité/prix des constructions écologiques bloquait tout particulièrement leur massification dans la perspective d'une urbanisation du territoire de Marne-la-Vallée. Les constructions aux performances environnementales élevées et en matériaux de qualité ont des coûts d'achat supérieurs notables, que les économies de chauffage, d'électricité, d'entretien et d'eau ne compensent que très partiellement. Les surcoûts sont ainsi non négligeables pour des jeunes ménages de la population moyenne qui accèdent à la propriété. Une solution consiste à promouvoir des constructions modulaires et biosourcées. Concrètement, le bâtiment est un ensemble de murs amovibles qu'il est possible d'ajouter et d'enlever. Le bâtiment peut alors évoluer, au fil du temps et en fonction des besoins de ménages généralement jeunes

s'urbaniser densément, les promoteurs ne sont pas préparés à proposer un modèle urbain plus rural. En d'autres termes, la commune de Chanteloup « résiste » à la pression urbaine des alentours. Cette situation est d'autant plus contradictoire que l'urbanisme est assuré par l'EPA, qui se voit potentiellement contraint d'urbaniser « légèrement » contre les règles et directives qui sont les siennes... Un compromis est donc à inventer.

Le concept d'éco-quartier est inadéquat pour ce projet, or c'est celui que la stratégie de l'EPA compte privilégier.

L'aménageur présente ainsi quelques-unes de pièces clés de son raisonnement, en racontant ce qui semble l'avoir convaincu, et qu'il présente aussi volontiers à d'autres personnes comme des faits positifs découverts au cours de son enquête. Ils l'ont amené à une plus grande certitude concernant la réalité d'un contexte favorable à l'innovation en matière d'habitation écologique.

Il s'agit là de l'annonce principale du déclencheur de l'intrigue qui annonce la recherche de solutions innovantes pour le projet : comme une opération d'éco-quartier standard n'est pas possible, l'EPA décide d'utiliser ce petit projet hors-norme pour faire une expérience « pilote » et tester ainsi des pistes potentielles à plusieurs problèmes qu'ils rencontrent.

La problématique est ainsi posée, en mettant en opposition les différents éléments du problème (les coûts, les besoins, les buts). Le récit précise aussi les conditions d'un compromis, et la solution proposée. On fait ainsi la démonstration que le concept se tient, et qu'il

(ajout ou retrait de pièces) ce qui permet d'avoir des logements écologiques vendus avec une surface inférieure (et donc avec un coût inférieur) et qui pourront s'agrandir à mesure que les revenus et les besoins des ménages s'accroissent. En plus d'avoir un bilan carbone faible, les matériaux biosourcés sont légers et commodes à mettre en œuvre dans des systèmes modulaires. Ces derniers peuvent être construits dans un hangar sec et en continue, avant une mise en œuvre très rapide sur chantier, ce qui permet de réduire le temps de montage, et donc le coût de la main d'œuvre sur le chantier, qui est le principal poste des coûts de production.

Sur un plan plus politique, certains aménageurs de l'EPA s'interrogent sur les modalités d'inscription territoriale de l'EPAMarne et sur la responsabilité de l'établissement au sein d'un territoire qu'il ne peut se contenter de purement et simplement chercher à urbaniser. L'EPAMarne est un acteur territorial important qui doit œuvrer, en coopération avec les autres entités territoriales, au développement durable territorial. Un ingénieur nous déclare ainsi : « Pourquoi du chanvre, pourquoi de la laine de chanvre sur cette opération [de Chanteloup]? C'est pas par affection ; ça correspond plutôt un peu à la dynamique territoire, la dynamique du département... Nous on est en convention avec le Conseil Général pour échanger sur cette affaire-là, alors on ne peut pas se permettre de tartiner de la laine de verre alors qu'on a à 40 km des gens qui font de la laine de chanvre ! »

Enfin, sur un plan technique et procédural, les techniciens de l'EPA font face à un problème de maîtrise des opérations immobilières se voulant « écologiques ». Ainsi par exemple, deux architectes-urbanistes indiquent : « on était souvent déçu puisqu'au moment des concours on nous promettait monts et merveilles, ou en tout cas, d'atteindre des performances très importantes notamment au niveau environnemental et énergétique. Et finalement quand on passait aux phases suivantes de préparation du permis de construire ou même des études plus techniques, et bien les maîtres d'ouvrage revenaient sur leurs engagements en nous disant que finalement ils n'arrivaient pas à financer, que c'était compliqué, ou, il n'y a pas les assurances qui permettent de faire... ». Il s'agit donc de concevoir et de tester une procédure de consultation plus longue au niveau du concours pour permettre aux maîtres d'ouvrages de tester les conditions de réalisation de leurs projets et en même temps afin de les mettre à l'épreuve. Cette procédure, si elle fonctionne, pourra être intégrée et systématisée aux opérations de l'EPA et constituera une innovation organisationnelle intéressante.

Il s'agit donc avec cette petite opération à la fois de tester la possibilité d'habitations écologiques modulaires en matériaux biosourcés locaux, en même temps de tester une procédure de concours et de contrôle qui oblige les promoteurs à tenir leurs engagements, et enfin de favoriser le développement d'un réseau d'acteurs (entreprises et institutions), afin de généraliser ces solutions et promouvoir des filières locales de la construction durable. La principale marge de manœuvre des urbanistes se situe au niveau du processus de sélection lors du concours. Le dispositif se présentait ainsi : un comité élargi d'experts composé de plusieurs experts, d'élus de Chanteloup (dont le Maire) et de représentants des organisations territoriales locales intéressées (Conseil Général, ARENE Ile de France, CAUE, ADEME sont

répond en même temps aux différentes contraintes et finalités : contraintes économiques, besoin de matériaux biosourcés et d'efficacité thermique, besoins d'opérationnalisation et de répondre au besoin de la classe moyenne...

Certaines personnes en interne s'interrogent aussi sur leur éthique professionnelle, et l'adéquation entre les actions « limitées » d'urbanisation (qui sont leur mission principale) et les finalités politiques plus générales de l'EPA, qui consistent à participer au développement (durable) territorial ... ce qui les amène aussi à réorienter une partie de leurs objectifs et à réfléchir sur des moyens et pratiques plus adéquates.

Cette troisième proposition concernant le « concept » du projet concerne en fait la « procédure » : elle répond au problème de la réalisation (opérationnalisation, concrétisation) des innovations, et qui est un problème connecté à celui de la gouvernance du projet, et notamment à l'acceptation (ou la contrainte) des opérateurs de réaliser, et travailler suffisamment pour rendre possible une innovation. Il s'agit ainsi de la proposition centrale, dans le récit du projet, qui doit rendre cohérent l'ensemble.

L'opération exemplaire apparaît comme un moyen de tester des modalités procédurales qui permettent d'intégrer de nouveaux savoir-faire dans le logiciel des techniques de contrôle de projet de l'EPAMarne, et en même temps de lancer un signal à des acteurs locaux pour leur permettre de s'organiser.

présents) devait appuyer le comité de sélection du concours ainsi que conseiller les candidats, en rendant des avis et en faisant passer des auditions. Par ailleurs, l'EPAMarne était prêt à financer cette sélection plus longue, et une partie de l'audace pris par les promoteurs immobiliers et leurs architectes.

Quatre moments de sélections ont été prévus, ce qui fut éprouvant pour les compétiteurs mais qui a permis de mettre chaque projet à l'épreuve de la critique du comité de sélection. Une amélioration itérative des avant-projets lors de la compétition a pu ainsi avoir lieu. Le caractère innovant était à la fois une incitation et en même temps une difficulté importante, qui a notamment conduit certains promoteurs immobiliers, pourtant les plus avancés, à se désengager. Bouygues, qui était lors du concours un des "outsiders" face aux autres compétiteurs, a été repêché in extremis après l'abandon d'un des deux opérateurs sélectionnés pour la dernière phase du concours. En effet, le format particulier du concours (et du comité d'experts) avait conduit l'équipe Bouygues à se mettre en retrait et à donner plus d'autonomie et d'importance à ses architectes et paysagistes. Ces derniers ont pu prendre plus de liberté dans la conception et la présentation de leur avant-projet. Ils ont ainsi réussi à pleinement tenir compte des arguments et des demandes des élus de Chanteloup, qui insistaient sur le maintien de maisons individuelles séparées et sur la satisfaction de l'ensemble des contraintes (matériaux, performance environnementale, coûts, séparation des maisons, etc.). Par ailleurs, les architectes et paysagistes du groupe emmenés par Bouygues ont pris en compte le désir de la municipalité d'inscrire le lotissement dans un contexte paysager et urbain, et de faire du lotissement une transition entre un quartier résidentiel plus ancien et un petit bois en lisière de village.

En outre, une première maison a été construite en amont de l'opération, ce qui a permis de tester le système constructif, de former les ouvriers et de promouvoir ce projet innovant auprès d'un public élargi d'entreprises, d'habitants et d'institutionnels qui pouvaient venir le visiter. Enfin, une opération de communication de l'EPAMarne a permis de parler largement du projet, notamment auprès des acteurs institutionnels locaux potentiellement intéressés (par exemple, dans le comité participatif élargi du Projet de territoire de Seine-et-Marne consacré à l'écohabitat).

Le récit de ce cas illustre la capacité d'un discours à organiser des champs de problématiques, à proposer des réponses et à les lier ensemble dans un ensemble convaincant. Plus généralement, en prévision de l'exposé de nos résultats, nous observons que le récit est important en tant qu'instrument pour donner à voir mais aussi pour permettre d'agir¹²⁶⁴. Il aménage, comme nous le montrerons dans le chapitre suivant, les espaces favorables à certains types de coordination et de recherche de réponses : techniques (industrielles), patrimoniales (territoriales) et même de projet, c'est-à-dire relatives à la mise

L'espoir de développer et de rendre trivial le processus d'innovation est donc corrélé à la technique de préparation, de sélection, d'accompagnement du projet dans ces premières phases. En d'autres termes, le succès de la procédure innovante détermine la possibilité de résoudre les problèmes de manière innovante (satisfaisante).

Nous voyons ici la particularité du processus de sélection, et la manière avec laquelle il obligeait les opérateurs à s'engager et à proposer des projets véritablement satisfaisants du point de vue à la fois des contraintes territoriales (celle des élus) et des contraintes industrielles (celle des urbanistes).

Ce processus de sélection étant réussi, l'opération était aussi organisée de manière à avoir un « effet structurant » sur la communauté locale, à la fois des habitants, mais aussi et surtout des acteurs des filières locales potentielles.

¹²⁶⁴ Nous faisons en effet du récit un élément non seulement illustratif, mais aussi un moyen actif du management de projet, dans une perspective de « recadrage » et de travail sur les logiques d'action collectives. Cette question sera développée par la suite tout particulièrement dans le Chapitre 7.

en cohérence d'un réseau d'acteurs ou au dépassement de différents entre acteurs... Le récit possède ainsi un pouvoir organisateur de l'action collective : il constitue un objet de gouvernance puissant qui sert de point de repère commun aux acteurs dans la coordination et la projection dans le futur du collectif. Il peut aussi ordonner la complexité du projet novateur (son caractère émergent, spontané, multiple) en permettant l'articulation d'acteurs aux logiques et aux cadres de valeurs différentes.

Nous avons illustré cela en présentant trois cas de projets de matériaux de construction biosourcés dont les récits respectifs mettent chacun l'accent sur un aspect distinctif du déroulement ou du management du projet novateur, sur une compétence ou sur un type de discours qui nous semble important notamment pour la suite de notre enquête :

- Comment un projet combinant différentes logiques fait face à de nombreux problèmes et comment les porteurs du projet mobilisent des ressources multiples pour parvenir à trouver des solutions, de manière à relever les défis de l'expérience novatrice ; le premier cas étudié, sur le periscolaire de Tendon, illustre cette situation.
- Comment un projet novateur est conçu de manière tâtonnante, en constituant le collectif de projet en même temps que l'objet du projet, en fonction des différents intérêts des acteurs participants, mais aussi en cohérence avec des enjeux territoriaux ; le second cas, sur la constitution d'un projet de chanvrière dans le Gâtinais, illustre cette conception tâtonnante.
- Comment un discours logique portant sur le projet peut présenter une histoire cohérente (construire une rationalité) articulant de manière intelligible et convaincante les différentes raisons, les problèmes et les intérêts à l'œuvre au sein du collectif, et ainsi organiser le cadre de référence de l'action collective (finalités, moyens...) ; le troisième cas, sur le processus de définition d'un projet de maisons modulaires en Seine-et-Marne, illustre cette situation.

Par l'exposé de ces trois cas, nous avons par ailleurs souhaité faire une présentation des situations étudiées et de notre méthode. Enfin, et surtout, ces trois récits nous serviront d'exemples tout au long du chapitre suivant, afin d'illustrer nos modèles d'action collective au sein des projets novateurs visant le développement de matériaux de construction biosourcés.

CHAPITRE 6 : LE TRAVAIL POLITIQUE D'ORGANISATION DES ACTIONS COLLECTIVES

De quelle manière l'action collective peut s'organiser au sein des projets novateurs visant à restructurer des filières industrielles en adéquation avec un développement durable territorial? Comment des coordinations sociales ouverte, entre des personnes aux conceptions sociales et intentions différentes, peuvent s'opérer avec une certaine harmonie, dans le cadre de buts et d'intentionnalités relativement communes ? Ce chapitre présente les résultats de notre travail de modélisation systémique des dispositifs institutionnels de promotion, de soutien et d'orientation des projets de filières locales de matériaux de construction biosourcés. Il donne à voir notamment l'importance du travail politique d'organisation des intentionnalités et des modalités d'action, à la fois entre les acteurs divers prenant part à une action collective et entre différentes actions collectives à une échelle régionale ou locale, et qui auraient vocation à être mise en relation dans le cadre d'un programme politique de « structuration » d'une filière industrielle.

Il convient tout d'abord de rappeler le sens et les usages de la « filière » comme mode d'organisation de l'action collective dans le monde industriel. Une filière industrielle est un ensemble d'acteurs opérant de manières complémentaires et interdépendantes pour produire un bien ou un service destiné à un public donné. Nous avons vu aussi, dans le troisième chapitre, que ces acteurs appartiennent souvent à des secteurs industriels divers. La promotion de nouvelles filières industrielles fait l'objet d'une série d'actions publiques dédiées, dont le but est d'organiser des activités productives, des organisations sociales (les « acteurs » : entreprises, associations, administrations...), des normes techniques et sociales, des marchés, des goûts et des pratiques culturelles, selon une sorte de représentation commune, permettant à l'ensemble de se maintenir dans le temps. Cette représentations finales de la filière – comme une sorte de chaîne cohérente de relations hétérogènes parcourant des pans entiers de l'économie – émanent d'une diversité d'acteurs : nous montrions déjà dans le second chapitre que les pouvoirs publics nationaux, les collectivités territoriales, notamment les régions, et évidemment certains acteurs privés (entreprises, associations...) ou organisations d'acteurs privés (syndicats, *think-tanks*, etc.) sont à présent légitimement invités à prendre part à la « gouvernance » des programmes communs d'actions visant à « organiser », « structurer » et « piloter » des filières. Or, dans le domaine

des matériaux de construction biosourcés¹²⁶⁵, et plus généralement de l'industrie du « bâtiment responsable »¹²⁶⁶, de 2010 à au moins 2014, les pouvoirs publics ont régulièrement fait le constat d'un « manque de structuration » de la filière¹²⁶⁷.

Le terme « structuration » est cependant rarement défini, malgré son omniprésence dans quasiment tous les documents et discours à dimension programmatique sur les filières de matériaux biosourcés abordés dans notre enquête. Aussi, il apparaît comme l'un de ces concepts « valises » qui peuvent, certes, faire référence à des modèles savants (notamment issus des sciences économiques ou bien de l'ingénierie¹²⁶⁸), mais qui semblent plutôt porteurs de multiples sens tacites, avec une fonction éminemment stratégique pour stimuler et orienter l'action collective. On peut cependant tenter une définition, en référence au contexte institutionnel de l'industrie – présenté dans le second chapitre : la structuration désigne la définition et l'adoption par des acteurs économiques et sociaux de techniques, de capacités de production, de repères et de comportements (normes, règles, procédures, stratégies, connaissances...) facilitant leur insertion dans un système industriel allant de la production initiale de matériaux et services à la fourniture d'un bien ou service final à un public donné. Plus encore, il s'agit également pour un collectif de filière structuré d'« être en mesure de fédérer ses moyens, de définir une stratégie de filière et de porter une position cohérente et partagée dans les instances normatives et décisionnelles »¹²⁶⁹. Ce que nous appelons la « structuration » n'est donc pas seulement un processus d'organisation de moyens techniques de production ainsi que des opérateurs économiques d'une chaîne de valeur donnée, mais aussi une transformation sociale et mentale des acteurs concernés par cette chaîne, de manière à ce qu'ils aient en commun la conscience d'appartenir à une communauté avec des intérêts et un destin en commun¹²⁷⁰. La structuration d'une filière est donc également un phénomène éminemment politique.

¹²⁶⁵ Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), *Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte*, La Défense : CGDD, mars 2013.

¹²⁶⁶ Groupe de travail « Réflexion Bâtiment Responsable 2020-2050 », *Bâtiment Responsable, usages et confort : quelles lignes directrices pour demain*, Note, La Défense : Plan Bâtiment Durable Grenelle, Juillet 2017, consulté en ligne le 14.06.18. : <http://www.planbatimentdurable.fr/note-thematique-batiments-responsables-usages-et-r253.html>.

¹²⁶⁷ « La filière rencontre des difficultés dans son développement sous l'effet d'une problématique de terminologie non établie (Biomatériaux, Ecomatériaux, Matériaux Biosourcés...), de besoins en structuration de ses acteurs et de développements de nouveaux produits et procédés à des coûts compétitifs. » (CGDD, *op.cit.*, 2013, p.19)

¹²⁶⁸ Voir par exemple une généalogie du concept « valise » et « voyageur » de « vulnérabilité » : Thomas, Hélène, *Les Vulnérables... op.cit.*, 2010.

¹²⁶⁹ Karibati, « Structuration et développement de filière matériaux biosourcés », *Plan d'actions n°2*, Oct. 2016, p.7.

¹²⁷⁰ Cette idée est développée dans le second chapitre, mais aussi et surtout dans le quatrième chapitre (deuxième et troisième sections).

La politique nationale de structuration des filières locales de matériaux de construction biosourcés que nous avons suivie au cours de notre étude et dont nous tenterons de démontrer les mécanismes au cours de ce chapitre, s'origine et se dynamise à partir d'un pouvoir auto-instituant¹²⁷¹. C'est à partir d'une volonté commune que s'est instituée une action collective qui visait à générer de l'action collective, aussi bien au sein du collectif initial de cette action (les pionniers et les initiateur d'activités de production, transformation ou mise en œuvre de matériaux de construction biosourcés) qu'en direction d'un public plus large d'artisans, de producteurs, d'architectes, d'entreprises diverses, invitées à se constituer en collectif et à suivre des standards institués par l'action collective précédente¹²⁷². Comme nous l'évoquons dans le chapitre 4, le programme national de structuration des filières de matériaux biosourcés rassemblait divers acteurs publics et privés des filières afin de participer à la définition des axes du travail, puis de les engager dans les opérations de suivi (contrôle) ou de rédaction de synthèses écrites, nécessaires à la poursuite du programme. Mais cette action collective de niveau national oriente et favorise les actions collectives qui se déroulent à des niveaux locaux, régionaux ou européens, en provoquant des conditions favorables (techniques, économiques, sociales, juridiques, des réseaux humains, *etc.*) et des standards communs pour faciliter la coopération ou la prise d'initiatives, par exemple dans des projets novateurs visant à constituer de petits collectifs locaux à même de former des embryons de filières. Par exemple, à un niveau local, un projet comme celui de la chanvrière dans le Gâtinais français a bénéficié de l'accès à des connaissances et des financements pour la mise en place d'une culture du chanvre, ce qui facilita et motiva le collectif d'agriculteurs à poursuivre dans cette direction leur projet de production de matériaux biosourcés pour la construction (ainsi que d'autres débouchés).

Le but de ce chapitre est de montrer comment s'organisent les personnes physiques et morales (les « acteurs ») amenés à prendre part, à l'échelle nationale ou locale, au travail de structuration des filières locales émergentes de matériaux de construction biosourcés. Sans en emprunter systématiquement les catégories et les principaux modèles, cette exploration

¹²⁷¹ En d'autres termes, il s'agissait d'une action collective qui avait comme conséquences notamment son institutionnalisation, c'est-à-dire sa reconnaissance objective, générale, détachée de la simple action individuelle des personnes qui la réalisaient initialement, c'est-à-dire qui participaient par exemple au groupe de travail du ministère au tout début de celui-ci. Remarquons que ces personnes (institutionnalisant l'action collective) peuvent aussi obtenir une reconnaissance générale de leur individualité. Elles peuvent être désignées par des statuts institutionnalisés tels que celui « d'initiateur » (d'un mouvement), de « pionnier » (d'une technique ou d'un champ d'action) ou de « propriétaire » (d'un brevet) ... Ces statuts individualisant ne sont pas moins des institutions sociales dès lors qu'elles redéfinissent et encadrent l'identité de ces personnes, en dépassant leur seul « agencéité » (capacité d'action individuelle autonomisante) dans le cadre d'un processus de généralisation sociale dont nous avons expliqué quelques-uns des mécanismes dans la première section du chapitre précédent.

¹²⁷² Nous avons présenté ces mécanismes d'institutionnalisation en réseau notamment dans la troisième section du premier chapitre, à l'occasion de notre commentaire sur les différences de circulation et de développement de conventions sociales, notamment à l'intérieur de réseaux, et face à des « ordres spontanés » qui pré-ordonnent les capacités organisationnelles des collectifs.

s'appuie sur certains travaux du courant de l'analyse des politiques publiques¹²⁷³. En effet, l'étude des réseaux d'acteurs et de la construction de cadres mentaux qui servent de référence à des groupes pour agir en commun (comme par exemple en ce qui concerne les modalités de finalisation de l'action d'entités territoriales ou de collectifs) est abordée directement dans ce domaine de la littérature académique. Il nous semblait ainsi utile d'en emprunter certains traits, sans pour autant reprendre complètement ses canons ou même sans chercher à contribuer significativement à la connaissance dans ce domaine. Dans la mesure où la présente enquête a vocation à contribuer aux questionnements propres au domaine de l'aménagement du territoire, nous avons fait le choix de nous limiter au strict nécessaire en ce qui concerne les références à la littérature en science politique. En effet, il ne s'agit pas ici d'étudier le changement dans l'action publique ou dans les coalitions politiques, mais plutôt d'appréhender l'organisation de l'action collective dans certains projets de filières et de bâtiments biosourcés et pointer les stratégies et rationalités à l'œuvre dans ce processus de transformation des cadres d'aménagement du territoire.

Notre étude de la construction de l'action collective est ainsi intégrée dans une étude plus globale des processus d'organisation discursive des collectifs d'acteurs locaux à un niveau politique national. Le but est en effet de dresser un tableau d'ensemble du dispositif de structuration des filières de matériaux de construction biosourcés, c'est-à-dire des différentes actions et des configurations d'éléments disposées de manière à ce que puisse se réaliser l'organisation d'un collectif composé d'acteurs hétérogènes, mais dont les activités laissent émerger des effets sociaux, économiques et écologiques d'ensemble (les filières). Les modèles et schémas explicatifs que nous proposons dans le chapitre sont produits de manière abductive généralement à partir de nos enquêtes de terrain. Nous les avons réalisés :

- Au niveau local, en étudiant des documents et en nous entretenant avec des acteurs participant à des projets locaux de montages de filières,
- Au niveau national, en nous entretenant avec des fonctionnaires, en assistant à des réunions diverses avec des acteurs de niveau national (comités d'acteurs, prises de contact, réunions de négociation, présence dans des réseaux), en participant à des événements nationaux (assises des filières locales pour la construction durable, congrès des filières biosourcés) et en étudiant des documents ayant une importance pour la programmation de filières de matériaux biosourcés d'un point de vue national,
- A un niveau intermédiaire, en suivant le travail de l'association Constructions & Bioressources, en nous entretenant avec des personnes au travail similaire

¹²⁷³ Rhodes, R. A. W., *op.cit.*, 2006, pp. 423-445.

(consultants, animateurs de réseaux, « passeurs ») ou encore avec des personnels d'organisations intermédiaires (ADEME, DREAL, etc.).

Le modèle élaboré qui ressort de cet ensemble d'enquêtes réalisées à différents « niveaux » administratif, territoriaux et organisationnels, met en lumière un processus de structuration qui ne s'appuie pas seulement sur des mesures économiques et techniques, mais également sur des discours, des savoirs et des efforts pour attirer, convaincre et construire des alliances. Dans ce tableau d'ensemble, nous avons accordé une place centrale à l'étude des projets novateurs. En tant qu'instruments d'appel, matrices du dispositif, les projets permettent l'organisation, l'apprentissage et l'intégration à un niveau local d'acteurs *a priori* extérieurs aux filières, tels différentes catégories de professionnels, d'élus, de consommateurs ou encore des habitants concernés. En même temps, le recours aux projets est réalisé à des niveaux nationaux ou intermédiaires, comme par exemple à un niveau régional, pour organiser et employer les différents acteurs locaux. Enfin, passent par eux quelques-uns des effets des dispositifs institutionnels de structuration des intentions, des cadres de pensée et des actions, et en parallèle des situations problématiques auxquelles sont confrontés les acteurs locaux engagés dans un projet novateur « biosourcé ». Ce travail récapitulatif à l'endroit du « projet » se veut contribuer à une prise de recul critique des logiques d'action collective qui animent les acteurs tant locaux que nationaux.

Le chapitre est divisé en deux sections. La première montre comment le développement de matériaux biosourcés pour la construction est réapproprié par des politiques publiques diverses, à des niveaux nationaux d'une part, et à des niveaux locaux (territoriaux) d'autre part. Les motifs de développement de ces matériaux (ou de filières visant à les produire) peuvent ainsi être très divers, en fonction du niveau politique concerné (national ou local) ou encore du domaine et du référentiel politique envisagé. Il s'agit d'observer comment peuvent s'articuler ces différentes intentionnalités avec des enjeux territoriaux, techniques ou économiques. Pour cela, nous présentons un modèle simple d'aide à la décision, conçu à partir de nos observations du travail des praticiens-experts que nous avons côtoyés. Ce modèle nous informe sur l'élaboration des intentions et des modes de raisonnement qui peuvent guider le choix du type de filière locale de matériaux biosourcés adéquat à chaque territoire et à ses enjeux. Nous souhaitons ainsi montrer comment les projets de développement de filières de matériaux de construction biosourcés peuvent se trouver valorisés dans des contextes d'intentionnalités politiques et sociales très diverses ; il est donc possible de jouer avec ces différents contextes dans le cadre de stratégies de développement « complexes ». Toutefois, ces divers contextes conduisent respectivement à privilégier des modèles de filières (ou des modes de fonctionnements) parfois différents.

La seconde section développe un modèle d'organisation des acteurs dans les projets novateurs : le montage de ce type de projets est en effet une opération délicate qui appelle la participation et l'implication d'acteurs aux qualités et aux fonctions diverses. A partir de nos études de cas, nous avons tenté de modéliser le développement-type d'un projet novateur (ou d'un collectif porteur d'une activité novatrice). Face à la complexité d'une activité novatrice, l'action collective se construit de manière tâtonnante, en fonction de ses « cibles » (des clients potentiels, par exemple) mais aussi de ses sponsors et soutiens (les élus locaux, des experts ou financeurs éventuels). La gouvernance de projet qui se met alors en place doit favoriser alors à la fois le succès du projet (et la création d'un collectif viable et durable) mais aussi orienter ce dernier vers des problèmes et des enjeux particulier, alignés sur ses objectifs politiques nationaux ou locaux de développement durable. La transmission des schémas et des modes d'action collective, souhaités à un niveau national, se conjugue ainsi à une échelle locale, au niveau du projet novateur. Il existe ainsi un véritable réseau national d'acteurs « relais » qui permet la circulation non seulement de ressources stratégiques pour les projets novateurs (financements, savoirs techniques, reconnaissance institutionnelle) mais aussi d'éléments de langage et de mentalités justifiant et favorisant l'adoption dans les projets locaux de logiques d'action ou de pratiques spécifiques. La structuration nationale d'une communauté d'acteurs s'opère ainsi par la constitution d'un réseau, la circulation de ressources techniques et financières, ainsi que de discours et d'objectifs politiques communs.

1. DES POLITIQUES NATIONALES ET DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Les actions publiques visant à accompagner le développement des matériaux biosourcés dans le bâtiment s'insèrent dans des stratégies ou des programmes politiques plus généraux, avec des objectifs supérieurs propres. Dans une perspective constructiviste, on peut considérer que les spécificités et les différentes trajectoires de développement d'activités économiques associées aux matériaux biosourcés émergent à l'interface entre certaines propriétés techniques ou écologiques générales de ces matériaux (que nous avons brièvement présentés dans le Chapitre 4) et des intentionnalités politiques, économiques et sociales qui en font des objets de développement valorisés. En effet, ces matériaux – et les activités qui leurs sont associées - possèdent des qualités de base qui ne font sens que lorsqu'elles se voient réappropriées spécifiquement dans le cadre d'une problématique sociale donnée et d'un programme d'action : même les connaissances sur leur « matérialité » physique ainsi

que sur les techniques adéquates de leur utilisation sont construites de manière plus ou moins dépendantes d'un contexte politique ou d'une actualité, qui justifie de leur intérêt. En d'autres termes, l'existence de techniques, pratiques et économiques de la biomasse pour en faire des « matériaux et produits biosourcés » est l'effet d'un travail social de construction de normes et de standards qui seront diffusés dans des communautés, en fonction d'un contexte institutionnel et social particulier.

La posture ici réaffirmée consiste à considérer les idéaux, les conceptions et le sens attaché aux actions comme essentiels pour la compréhension de pratiques complexes, sujettes à des interprétations multiples, telles celles que nous avons pu observer au sujet des « projets novateurs » ou de « matériaux biosourcés ». Comme nous le verrons, il est possible de justifier de l'intérêt de ces derniers matériaux de plusieurs façons différentes. La construction du « sens » sur des objets et des activités est cumulative dans le temps, et les pratiques actuelles héritent en grande partie de décisions et des savoirs du passé. Cependant, il faut également observer la construction individualisée et actualisée d'intentions, c'est-à-dire des raisons propres que des personnes peuvent concevoir de l'usage de ces matériaux, ou d'actions publiques qui les soutiennent. Ces raisons orientent plus ou moins fortement les développements de connaissances et les possibilités d'action avec les matériaux biosourcés. Or, ces raisons peuvent s'exprimer ou faire l'objet d'une tentative d'institutionnalisation, notamment dans la cadre d'arènes politiques, à l'occasion de la conception de politiques publiques, ou dans le cadre de comités de filières, de comités de pilotage d'organisation semi-publiques (comme des agences de développement), dans le cadre de « think tanks » (privé, ou en lien avec une organisation publique), dans des comités « participatifs » de territoire (comme dans le cadre de Chartes de PNR), entre autres. On peut considérer que la configuration institutionnelle des priorités, ses moyens et ses modes opératoires privilégiés résulte ainsi en partie de la synthèse qui s'opère entre les structures des routines et habitudes passées d'une part et d'autres part les diverses intentionnalités et jeux politiques en cours.

Aussi, dans l'espace public institutionnalisé des politiques de développement durable territorial, la justification de ces actions prend la forme d'une mise en cohérence des programmes de développement de matériaux biosourcés avec des stratégies, des problèmes publics et des programmes de niveau supérieur (comme des stratégies de développement durable, des politiques industrielles, des problèmes répondant à une demande sociale importante, etc.). Ces derniers puisent eux-mêmes leur légitimité en tant qu'ils sont en adéquation (compatibles, dont la cohérence peut être démontrée selon des liens standardisés intelligibles) avec certaines idées de la place de l'Etat pour promouvoir un bien commun (avec une logique donnée). Ce sont ces éléments que nous appelons référentiels politiques

supérieurs : ils sont fondés sur des doctrines et modèles idéaux de l'Etat (dans un rapport consubstantiel¹²⁷⁴). Ces systèmes de justifications font ainsi référence à des modèles de société et d'action publique, qui rationalisent l'action collective dans les arènes publiques, en définissant des possibilités acceptables de coordination et de finalisation de la coopération. En d'autres termes, ces modèles de justification se retrouvent dans la définition des finalités collectives et des intérêts respectifs des acteurs insérés dans les arènes politiques nationales (comité de filière), régionales (comités chargés de la mise en place de schémas de développement de matériaux biosourcés) ou encore locales (comité de pilotage d'un projet biosourcés).

1.1. L'INSERTION DANS DES POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES

Nous avons évoqué dans les chapitres précédents une brève histoire du concept de matériaux de construction biosourcés, notamment dans le cadre de l'organisation d'un groupe de travail au sein du Ministère de l'Environnement. Ce groupe de travail a permis la rencontre entre des acteurs publics et des acteurs sociaux et économiques intéressés par le développement des matériaux biosourcés. Des personnes aux profils différents, issues de ces organisations, se sont organisées dans une association visant à la promotion de la construction biosourcée et au montage de filières transverses qui leurs seraient dédiées. Elles ont tenu compte d'enjeux sociaux, économiques, environnementaux, propres à chaque territoire, et sur lesquels leurs actions pourraient se justifier. Les fonctionnaires encouragent le développement des matériaux biosourcés à travers diverses mesures de soutien : audits et études de marchés, organisation de congrès et de réunions, mise en place de groupes de travail thématiques, écriture de règlements et de décrets. Ils sont obligés de justifier ces actions¹²⁷⁵ dans le cadre de politiques publiques et de directives stratégiques supérieures, qui peuvent concerner l'industrie, l'environnement ou la ruralité en général. Ils sont donc souvent obligés de concevoir l'ensemble de leur action sous la forme d'une sorte de « plan stratégique », dans lequel ils démontrent de la cohérence interne de leur action, en fonction d'objectifs recherchés, et de la cohérence de cette stratégie vis-à-vis de politiques ministérielles d'ordre supérieur. Cette mise en cohérence du « référentiel » spécialisé (concernant certaines filières ou des matériaux spécifiques) avec des référentiels politiques

¹²⁷⁴ Comme nous le montrions dans le second chapitre (première section) au sujet de la co-définition de la société à partir de la doctrine du Colbertisme, ainsi que dans le troisième chapitre (première section) au sujet de l'art de la « gouvernementalité » moderne qui s'est construite dans un rapport territorialisé à la « population ».

¹²⁷⁵ Par « justifier leur action », il s'agit de proposer un discours crédible et intelligible sur l'alignement des moyens alloués, des actions et efforts consentis, sur des causes (des finalités, des règles, des principes) qui sont cohérentes avec leurs lignes directrices.

de niveaux supérieur (concernant de grandes problématiques sociales) est cruciale dans la sphère politique et administrative pour garantir un soutien et une légitimation prolongée de l'action collective nationale en faveur des filières de matériaux de construction biosourcés¹²⁷⁶.

Dans le domaine des matériaux de construction biosourcés, le travail d'animation et de pilotage des différentes actions publiques s'appuie sur des réseaux sociaux et économiques d'acteurs, qui doivent permettre de toucher des milieux sociaux encore inatteignables pour les fonctionnaires, et qu'il s'agit d'influencer. S'il est question officiellement de laisser les différents collectifs et milieux professionnels intéressés s'auto-organiser localement, les enjeux de la politique publique nationale (financiers, juridiques ou autres) sont tels qu'il existe une forte incitation pour certains acteurs locaux (groupes d'artisans ou de professionnels, entreprises, associations et consultants, filières ou organisations locales diverses) à s'engager aux côtés des pouvoirs publics et à suivre avec insistance leurs suggestions ou encore les directions qu'ils préconisent¹²⁷⁷. Autour des matériaux de construction biosourcés, il existe ainsi plusieurs réseaux d'acteurs, tous affiliés à des administrations centrales et à des domaines d'action publique. Ces différents domaines et les thématiques qu'ils traitent sont perméables et se combinent aisément. De même, certains réseaux se chevauchent, mais les problèmes publics et les priorités politiques qui y prévalent ne sont pas les mêmes.

Intégration politique des matériaux de construction biosourcés

Le discours sur la légitimation du développement (ou de l'usage) des matériaux de construction biosourcés (ou des filières locales qui les servent et produisent) apparaît dans de nombreux secteurs et domaines d'action publiques. En effet, le concept de « bioressource pour la construction » fait appel à l'idée d'extraction, de capture d'une biomasse puis de transformation et/ou d'utilisation de celle-ci dans les différents éléments constitutifs d'un bâtiment moderne (isolation, cloisons, plancher, structure porteuse, décoration, toiture...). Dès le début de notre enquête, nous avons été surpris par la diversité des justifications de l'intérêt des matériaux de construction biosourcés : certains estimaient qu'il s'agissait d'une

¹²⁷⁶ Nous reprenons ici en partie la perspective standard proposée par l'approche dite « cognitive » des politiques publiques, telle que présentée dans l'ouvrage classique : Jobert, Bruno, Muller, Pierre, *op.cit.*, 1987 ; voir aussi l'actualisation opérée par l'un des deux auteurs en 2004 puis en 2015 : Muller, Pierre, « L'État en action revisité », *Pôle Sud*, n°21, 2004 ; Muller, Pierre, « Une théorie des cycles d'action publique pour penser le changement systémique », in Boussaguet, Laurie, Jacquot, Sophie, Ravinet, Pauline (dir.), *Une "French Touch" dans l'analyse des politiques publiques?*, Paris : Presses de Sciences Po., 2015, pp.405-435.

¹²⁷⁷ Ce qu'un consultant, habitué de la coopération avec les instances ministérielles, appelait « la bonne parole [du Ministère] », et qui consistait notamment à reprendre et à approuver les concepts des rapports ministériels.

innovation déterminante pour amorcer une transition écologique des bâtiments¹²⁷⁸, d'autres y voyaient un domaine porteur d'avantages comparatifs pour le redéploiement de l'industrie française. Enfin, les politiques traditionnelles de développement rural ou de protection-rénovation du patrimoine bâti et vernaculaire y accordent également une certaine attention. Pour comprendre ces jeux croisés de justification, nous avons produit en 2013 une cartographie des rationalités ¹²⁷⁹, c'est-à-dire des raisons invoquées pour soutenir le développement de (filères de) matériaux biosourcés pour la construction.

La cartographie ci-après (Fig. 18) remonte la chaîne des raisonnements repérés dans les discours au cours de nos observations dans l'arène politique des administrations centrales lors des premières phases de notre enquête de terrain, aux côtés de l'association C&B. Le démontage de ces raisonnements s'est accompagné d'un travail d'exploration des discours présents sur les sites internet des différents ministères et organismes publics concernés (octobre-novembre 2013). La classification choisie consiste à distinguer les problèmes sectoriels auxquels le développement de matériaux biosourcés permet de contribuer (en apportant une solution possible), de cinq grands programmes politiques transversaux¹²⁸⁰

¹²⁷⁸ On peut trouver des traces de ce type de rationalité notamment dans les rapports officiels ou techniques, produits par l'administration, ou dans un cadre administratif d'information, par exemple dans le contexte de la politique industrielle des filières (évoquée dans le Chapitre 2). Même si le discours est généralement hybride, notons par exemple le rapport qui réalise une synthèse du premier groupe de travail sur la structuration des filières de matériaux de construction biosourcés : CSTB, « Obstacle au développement de filières de matériaux et produits bio-sourcés pour la construction et plan d'action pour les surmonter »... *op.cit.*, 2011.

¹²⁷⁹ Nous nous sommes notamment appuyés sur la méthode des « *Rationales* », originalement utilisée dans les sciences politiques de langue anglaise, qui vise à formaliser et décomposer des argumentaires (voir par exemple Van Gelder, Tim, « The rationale for rationale », *Law, Probability and Risk*, n°6, 2007, pp.23-42). Nous avons légèrement modifié cette méthode pour inclure le problème public de rattachement et le « portefeuille » attenant (juridiction ministérielle). L'ensemble est présenté sous-forme synthétique dans un schéma simple qui ne détaille pas les liens argumentatifs. Nous ne reprenons, ni ne formulons ici le lien argumentatif entre les différentes catégories (comme le lien : développement de matériaux biosourcés -> diminution des impacts environnementaux -> politique de transition énergétique) pour des raisons de concision. Nous présenterons certaines justifications dans la sous-partie suivante concernant les raisonnements sous-jacents aux stratégies locales de développement de matériaux de construction biosourcés, qui intéressent plus particulièrement notre étude.

¹²⁸⁰ Il serait possible d'établir des nuances au sein de chacun de ses projets, cependant nous estimons que chaque projet fait appel à une philosophie, un point de vue et des prémisses de raisonnement particulières, ce qui justifie leur regroupement. Ainsi par exemple, la politique de relance passe dans les discours par les exports à moyen terme plus que par la demande intérieure à court terme, la compétitivité est essentiellement formulée en ces termes. La dynamique économique vertueuse est ainsi avant tout posée sous la forme d'une industrie puissante, reconnue pour son savoir-faire. C'est dans cette optique que s'inscrit le projet de favoriser l'émergence de champions dans des « filières industrielles stratégiques de l'économie verte ». Il est ainsi indiqué : « *dans ces filières, l'objectif est de faire apparaître un tissu de PME exportatrices et de développer des partenariats desquels émergeront quelques grands acteurs* » (DGALN, 2010, *op.cit.*, p.36). Si la théorie économique classique incite à relancer l'activité économique pour indirectement lutter contre la pauvreté, c'est dans un cadre de pensée différent que s'insère la lutte contre la précarité énergétique. En effet, elle est formulée comme un élément de la lutte contre la pauvreté (à laquelle elle emprunte l'analogie de la « lutte [contre un fléau/maladie]»). Comme le rappelle le Réseau d'Acteurs Précarité-Energie-Logement (RAPEL) : « *La précarité énergétique constitue une forme de « double peine » : les 20 % de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches (source ADEME). En cause, l'état des logements dont la performance thermique est généralement mauvaise, voire exécration* » (RAPEL, site consulté le 05.11.13. : <https://www.precarite-energie.org>). Il s'agit donc d'emprunter un ton plus dénonciateur qui appelle à la conscience politique et mobilise les sensibilités aux injustices. L'explication économique, politique et sociale de cet état de fait n'est pas abordée, vidant ainsi de sa dimension partisane le projet.

auxquels ils contribuent (ce que nous appelons les « projets » politiques) et enfin les « portefeuilles », c'est-à-dire le rattachement à des services de ministères donnés (Fig. 18). Nous espérons ainsi produire une représentation de la captation des matériaux biosourcés dans les politiques publiques nationales qui puisse montrer la diversité des réappropriations de ces matériaux dans une « rationalité » étatique.

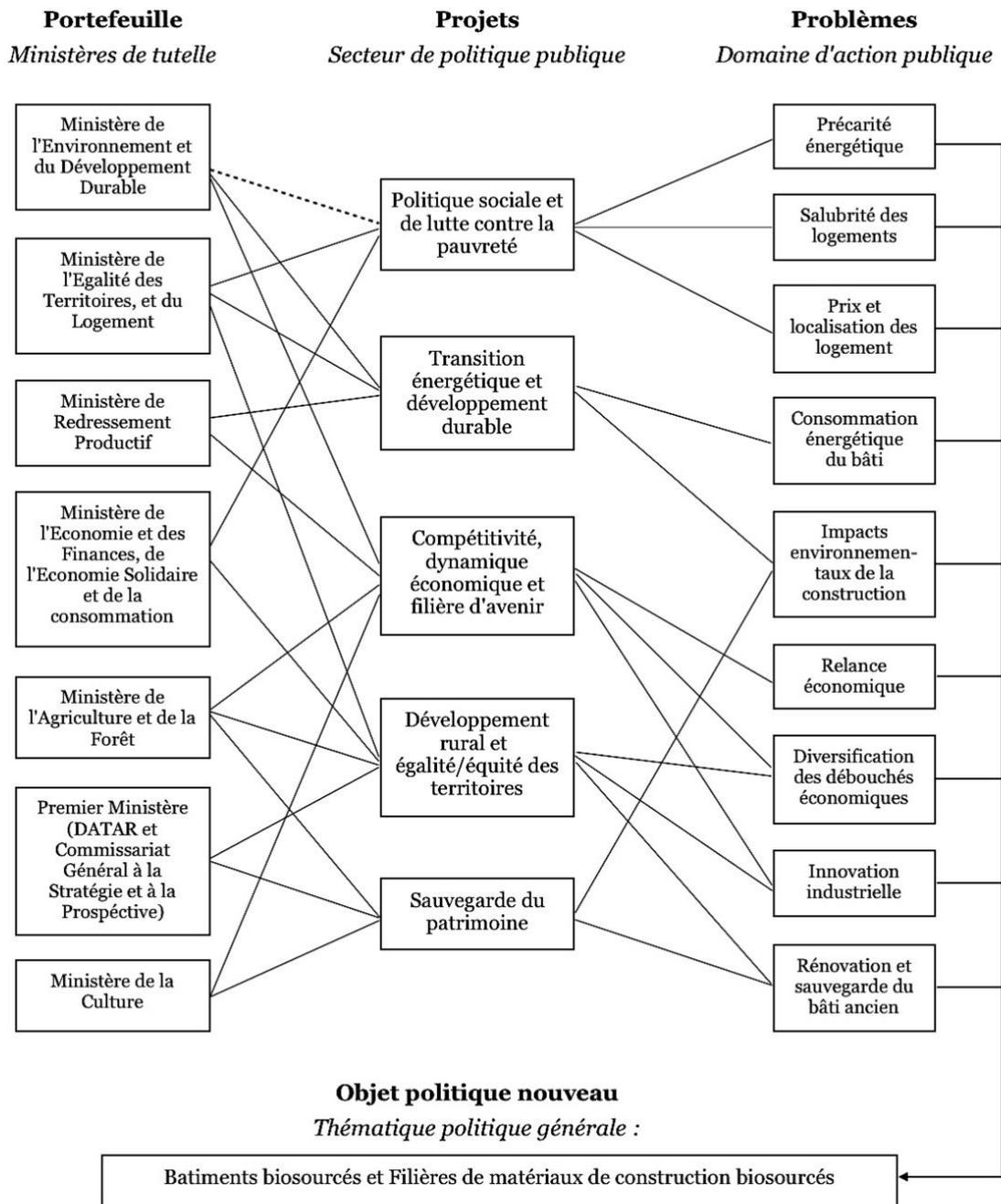


Figure 18 : Les matériaux de construction biosourcés dans l'action gouvernementale

Cette représentation n'est valable que pour une période donnée (fin 2013) mais elle permet cependant de reconnaître quelques traits caractéristiques de la structuration officielle

de l'action collective en faveur des matériaux biosourcés au niveau national, et qui influencent ensuite plus ou moins directement les actions collectives au niveau local. Les problèmes publics qui justifient le développement de matériaux biosourcés posés dans le cadre du projet politique de transition énergétique et de développement durable se différencient strictement de ceux invoqués dans le cadre des projets politiques de compétitivité économique, de développement rural ou de politique sociale (du logement). Une exception notable concerne le développement des matériaux biosourcés justifié dans le cadre de la politique de compétitivité économique des filières industrielle, et en même temps, de la politique de développement rurale. En effet, le principe d'équité territoriale est intervenu puisque des arguments de justification identiques sont parfois mobilisés. Ont prévalu les besoins de diversification des débouchés (pour soutenir l'agriculture et la sylviculture, et certains secteurs industriels comme la scierie), ainsi que les besoins d'assistance à l'innovation industrielle, pour le renouveau des pratiques productives, l'utilisation de nouveaux matériaux, *etc.*

Cependant, ce modèle laisse entrevoir aussi les difficultés d'un assemblage de justifications multiples autour d'un objet politique commun. En effet, il apparaît souvent nécessaire de faire valoir des aspects différents de matériaux biosourcés en fonction du problème politique en cours, de ses enjeux politiques et des modes de valorisations propres au secteur politique de référence¹²⁸¹. Cela favorise la pluralité des justifications possibles pour un même objet politique – ici, les matériaux et bâtiments biosourcés – et par conséquent une pluralité de directions potentiellement légitimées pour une action publique qui se veut cohérente en matière de structuration des filières industrielles du bâtiment biosourcés. Cette situation peut alors cristalliser la concurrence entre les différents modèles de développement de filières¹²⁸², mais également constituer un terrain facteur de disputes, toutefois propice à

¹²⁸¹ Jobert, Bruno, Muller, Pierre, *op.cit.*, 1987.

¹²⁸² Dans le quatrième chapitre (seconde section, seconde sous-partie), nous montrions trois modèles-types pour les filières du bâtiment écologique, et leurs stratégies associées. En 1.) une stratégie « fordiste » de production de bâtiment performants en masse. En 2.) une stratégie de développement et généralement du « smart building » permettant un transition des fonctionnements urbains et une adaptation des pratiques des habitants sans remettre en cause fondamentalement le mode de vie des personnes. Enfin, en 3.) une stratégie du bâtiment « frugal », avec des filières locales et des pratiques du bâtiment vernaculaire (adaptées aux ressources, besoins et traditions locales) qui permettent une industrie sobre en énergie et en ressources. En reprenant les principaux concepts qui sous-tendent la rationalité de chacun de ces trois modèles, nous obtenons ainsi trois stratégies de filières. Nous verrons par la suite qu'une déclinaison à l'échelle « territoriale » de ces stratégies permet d'introduire une plus grande diversité et richesse de stratégies) : (1.) une généralisation rapide des filières de la biomasse pour le bâtiment à partir des techniques constructives standard, des productions et des matériaux connus, sur un mode « fordiste » (production massive à bas coûts de produits pour alimenter et encourager une demande en forte croissance) sans pour autant changer le mode de fonctionnement de l'industrie et les pratiques de l'habitat (périurbanisation et production de pavillons et de petits immeubles, domination du système constructif en béton, etc.); (2.) un développement « techno-centré » de matériaux, produits et systèmes constructifs, visant la performance et l'illusion d'une maîtrise technologique des fonctionnements de l'habitat (température, pollutions, etc.)(par exemple l'insertion de systèmes de culture d'algues en parois, ou encore omniprésence de capteurs électroniques dans les murs en béton de chanvre pour mesurer ses changements de phase) ; (3.) La démocratisation et généralisation d'auto-constructeurs (citoyens construisant leur propre maison)

des opérations de clarification collective des lignes directrices et des représentations communes des filières à promouvoir. Tel l'exemple supposé d'un modèle de grande industrie lourde produisant massivement des isolants biosourcés, s'opposant au modèle d'une industrie locale composée d'une multitude de petites filières fortement territorialisées et peu polluantes. Alors que le premier modèle apparaîtra sans doute plus souhaitable du point de vue du projet national de relance industrielle et de compétitivité économique, le second sera favorisé dans le cadre de projets mettant en avant le faible impact environnemental des matériaux (projet de transition énergétique) ou la localisation des activités productives (projet d'équité territoriale). A contrario, une justification du soutien pour développer les matériaux biosourcés en tant qu'elle permet de favoriser de nouveaux débouchés pour la production française (agricole, sylvicole, animale, de produits recyclés) et promouvoir l'innovation industrielle dans certains secteurs (bois, bétons biosourcés) pourra mobiliser des soutiens financiers, légaux, et de la part de réseau, dans plusieurs programmes politiques et ministères.

Cette pluralité de justifications et de projets ne construit pas seulement un espace favorable à l'expression de plusieurs modèles de développement de filières. Elle permet l'accueil d'une grande variété d'acteurs dans les arènes parisiennes, que sont les comités de filières, les comités de pilotages de plans d'action gouvernementaux sur les biosourcés, les organisateurs d'événements réunissant les acteurs des filières : représentants de grandes ou moyennes entreprises, membres de réseaux écologistes et de producteurs locaux, représentants d'organismes publics et parapublics (ADEME, centres techniques, aménageurs, fonctionnaires invités). Le dispositif de justification du développement des matériaux de construction biosourcés offre ainsi une diversité suffisante de justifications et de thématiques pour permettre une certaine porosité dans les cercles d'acteurs présents dans l'espace où se construisent les politiques publiques, les mesures mais aussi les discours légitimes sur la forme finale de filières de matériaux biosourcés. De plus, l'arène plurielle agit comme une caisse de résonance de différentes voies des acteurs concernés par le développement de filières locales de matériaux de construction biosourcés à une échelle nationale. Elle permet de les repérer, de les attirer et ainsi de les faire se rencontrer. Les acteurs qui refusent de participer, ou qui adoptent des stratégies d'opposition radicale, sont disqualifiés dans cette arène¹²⁸³. La construction d'un sens au niveau national structure en partie le sens de l'action publique à un niveau local.

et des chantiers participatifs, des modes de construction frugaux, « low-tech », sobres et respectueux des besoins ou des ressources locales (avec des maisons et immeubles en paille-bois, construits localement par des citoyens bénévoles avec l'aide d'un artisan qualifié, par exemple).

¹²⁸³ Lors de nos observations dans un comité chargé de l'animation du réseau d'acteurs de filières locales de matériaux biosourcés, nous avons assisté un jour à la dénonciation violente par un fonctionnaire responsable de ce réseau, de la stratégie de certains acteurs « alternatifs ». Ces derniers refusaient en effet de participer aux

1.2. DES STRATEGIES D'INTERVENTION DIVERSES AU NIVEAU TERRITORIAL

Il est possible de traiter de manière similaire les actions publiques au niveau territorial. Celles-ci justifient le développement de filières locales de matériaux de construction biosourcés en tant qu'il contribue au développement territorial selon des catégories de justification que nous avons définies par un travail de réflexion abductive¹²⁸⁴. Nous souhaitons, en effet, comprendre les différents raisonnements qui peuvent motiver le soutien d'acteurs politiques territoriaux¹²⁸⁵ (collectivités territoriales) et d'acteurs parapublics territoriaux (comme des chambres consulaires ou certaines agences de développement) au développement de filières locales de matériaux biosourcés. Ces raisonnements, s'ils n'expliquent qu'une partie des motifs d'action des acteurs territoriaux, sont porteurs de justifications faisant référence à des registres politiques et conventionnels qui peuvent contribuer à l'orientation de l'action collective, lorsqu'il s'agit par exemple de projets de bâtiment « démonstrateur » ou du développement d'activités de production ou de transformation « innovante ».

Aussi, dans un premier temps nous avons tenté d'identifier des catégories « idéales » d'objectifs politiques que les acteurs territoriaux, en charge du développement durable de leur territoire, semblent poursuivre lorsqu'ils agissent en faveur du développement de filières locales de matériaux de construction biosourcés. Ces catégories ont été construites au cours de notre travail d'investigation, et leur classement s'est opéré de manière euristique, par discussion (avec nos partenaires) et comparaison des différents cas connus. Cela montre qu'il

réunions parisiennes du comité de pilotage du réseau (alors que leurs frais pouvaient être pris en charge) et dénonçaient également la trajectoire prise par le projet de structuration de filières locales. Cette critique nous semble illustrer la position de certains collectifs « historiques » soutenant ces enjeux mais refusant de se prêter à une « instrumentalisation politique » ou d'entrer dans le jeu d'une clientèle ou d'un réseau politique. De même, certains fonctionnaires, animateurs de « réseaux » trouvaient absurde que ces collectifs refusent d'entrer dans le jeu des institutions, alors même qu'ils avaient milité pendant des années pour voir aboutir leur cause politique ; ils semblaient ainsi refuser l'opportunité unique de se faire entendre et de voir leurs revendications écoutées.

¹²⁸⁴ Ce modèle a été produit par abduction toujours à partir de nos enquêtes de terrain. Nous avons également questionné ces catégories au cours d'un travail de recherche avec deux étudiants du Master IMEDD (Anais Marcault et Sébastien Beziau) de l'UTT portant sur la gouvernance des projets visant à développer des matériaux de construction biosourcés. Il a ensuite été discuté de manière dialogique, avec Florian Rollin, ingénieur-consultant de l'association Constructions & Bioressources qui était expert dans le domaine de l'accompagnement des collectivités territoriales et des filières de matériaux biosourcés. Il s'agissait d'une conversation entre un praticien et un chercheur visant à la mise à l'épreuve des modèles dans la perspective d'actions futures plausibles, d'expériences passées et d'une communication de ces savoirs (test d'intelligibilité) permettant une adaptation du concept pour l'action.

¹²⁸⁵ Par acteurs publics territoriaux, nous entendons tout acteur ayant un statut légal lui donnant une juridiction ou fondant sa revendication d'un droit légitime à intervenir, au nom d'un collectif territorial dans des questions politiques impliquant une communauté territoriale. Ainsi une communauté d'agglomération, un PNR, mais aussi une chambre consulaire ou un syndicat départemental de tourisme sont des acteurs publics (ou parapublics) locaux.

existe une diversité de modèles possibles de développement territorial auxquels les filières de matériaux biosourcés peuvent contribuer. En fait, à notre connaissance, il n'existe pas d'action publique territoriale qui ne justifie pas le développement de ces filières locales par des arguments appartenant à plusieurs des catégories que nous avons identifiées (nous parlons de catégories « pures » ou « idéal-typiques »). Nous verrons donc dans un second temps quelles sont les formes « hybrides » de schéma d'action qui émergent de notre modèle. Nous illustrerons par ailleurs chaque stratégie « hybride » d'un exemple.

Au cours du travail de modélisation, nous avons ainsi d'abord repéré quatre catégories d'objectifs stratégiques pures : (A.) économie locale, (B.) compétitivité territoriale, (C.) régénération sociale et (D.) patrimoine territorial. Nous proposons, avec la figure ci-après, une synthèse de chaque catégorie (Fig. 19).

(A.) L'objectif de promotion d'une *économie locale* s'appuie sur l'idée d'autosuffisance, c'est-à-dire de la recherche d'un équilibre dans les circuits économiques locaux tels que des productions locales puissent d'abord satisfaire à des besoins ou des nécessités locales. Ce modèle vise notamment à renforcer la résilience du tissu productif local par accroissement des revenus des entreprises et ménages locaux, ainsi que par une amélioration de la qualité du service rendu aux habitants du fait de la proximité entre consommateurs et producteurs. Ce modèle apparaît souvent en quelques sortes, comme une alternative au modèle de filières mondialisées¹²⁸⁶.

(B.) L'objectif de *compétitivité territoriale* s'inscrit dans un modèle où les territoires sont en compétition pour attirer les meilleures activités et pour promouvoir les industries vernaculaires (non délocalisables) à l'export. Cet objectif comporte une certaine idée du rapport économique vis-à-vis de l'extérieur, reprenant un certain nombre de traits propres au mercantilisme (colbertisme), comme la nécessité de gagner des parts de marchés à l'extérieur, que ce soit pour y obtenir des revenus de ces exportations ou bien pour attirer des capitaux et des personnes.

(C.) Un troisième objectif s'appuie sur une idée de réparation ou amélioration des conditions sociales de la population d'un territoire. La stratégie de *régénération sociale* consiste à utiliser le caractère innovant des matériaux biosourcés pour mener des activités par exemple de réinsertion (dans les entreprises du bâtiment ou de la production de matériaux biosourcés), de lutte contre la précarité énergétique, d'amélioration du logement de personnes défavorisées (par exemple en les impliquant dans le processus de rénovation ou de construction).

¹²⁸⁶ Il s'agit en effet d'un modèle « alternatif » construit sur une dénonciation des effets sociaux et environnementaux négatifs de la mondialisation des filières de production et de distribution (cf. Buclet, Nicolas, *Le territoire... op.cit.*, 2011)

(D.) Le quatrième objectif s'appuie sur l'idée de *maintien du patrimoine territorial* par le développement notamment d'activités basées sur les matériaux de construction biosourcés. Ces dernières sont souhaitables lorsqu'elles permettent l'entretien d'une culture vernaculaire de l'habitat par la rénovation et le maintien des paysages urbains, ruraux et naturels, des monuments et lieux publics mais aussi le maintien de l'agriculture, de la sylviculture, de l'industrie locale, de biens et de la culture architecturale locale.

		Rapport à l'industrie	
		Endogène <i>Action sur les structures productives</i>	Exogène <i>Action sur les structures sociales</i>
Rapport au territoire	Endogène <i>Insistance sur les processus internes</i>	A. Economie Locale	D. Patrimoine Territorial
	Exogène <i>Construction en rapport avec l'extérieur</i>	B. Compétitivité Territoriale	C. Régénération Sociale

Figure 19 : Classement des objectifs stratégiques locaux idéaux du développement de filières locales de matériaux de construction biosourcés

Dans l'exposé de ces différentes catégories « pures » d'objectifs stratégiques, il faut noter les similarités avec l'organisation politique des secteurs (« projets ») politiques du niveau gouvernemental (voir figure 18, dans la sous-partie précédente). Cette similarité s'enrichit cependant d'une dimension « territoriale » importante qui peut viser l'autonomie économique et symbolique du territoire (phénomènes territoriaux « endogènes » des catégories A. et D. sur la Figure 19) ou au contraire à renforcer certains phénomènes territoriaux en tant qu'ils se construisent dans des rapports plus ou moins directs (d'échanges de capitaux, de savoirs, d'informations, de mouvements de personnes, de concurrence et de comparaison) avec d'autres territoires. Inversement, on retrouve ainsi dans les catégories B. et C. une idée dominante de construction d'un territoire en rapport avec des processus socio-économiques « exogènes »¹²⁸⁷. Cette première distinction au sein des stratégies fondées sur

¹²⁸⁷ S'il y a peu de doute qu'une politique de compétitivité vise essentiellement à établir un rapport concurrentiel favorable dans les échanges avec l'étranger. En revanche il faut supposer qu'une politique de « régénération sociale », même lorsqu'elle s'enracine d'abord dans des réseaux sociaux locaux et prend la forme d'un travail localisé (à l'échelle d'un quartier ou d'une rue...), elle ne peut avoir lieu que dans un rapport avec l'extérieur : apport de compétences, de connaissances, mouvements de personnes pour le travail ou pour d'autres raisons, imports de nouveaux modèles productifs, sociaux et organisationnels, redistributions financières et aides,

une « logique territoriale » peut être complétée d'une distinction du point de vue d'un référentiel de « politique industrielle ». Il est ainsi possible de reconnaître les stratégies mettant en œuvre des modèles issus des politiques industrielles classiques. Reprises à une échelle territoriale infra-étatique, elles visent à produire des effets sur les structures productives (A. et B.), sur des politiques industrielles liées fortement à des objectifs sociaux plus larges, par exemple dans le cadre de l'économie sociale et solidaire (C.) et de maintien du patrimoine (D.).

Ces formes de stratégies politiques de développement « idéales-typiques » à la conjonction d'une logique territoriale et d'une logique industrielle, gagnent à être « hybridées ». L'intérêt de cet exercice réflexif de combinaison de types « purs » réside dans le plus grand réalisme des modèles ainsi obtenus ainsi que dans la démonstration ainsi faite qu'il est possible d'obtenir des discours cohérents, logiques et acceptables sur les stratégies de développement territorial qui justifient la conjonction de logiques différentes, en articulant des types de stratégies apparemment contradictoires (et opposées). Il est ainsi possible de concevoir jusqu'à six formes de stratégies de développement territorial « hybrides » justifiant le développement de filières locales de matériaux de construction biosourcés (Fig. 20).

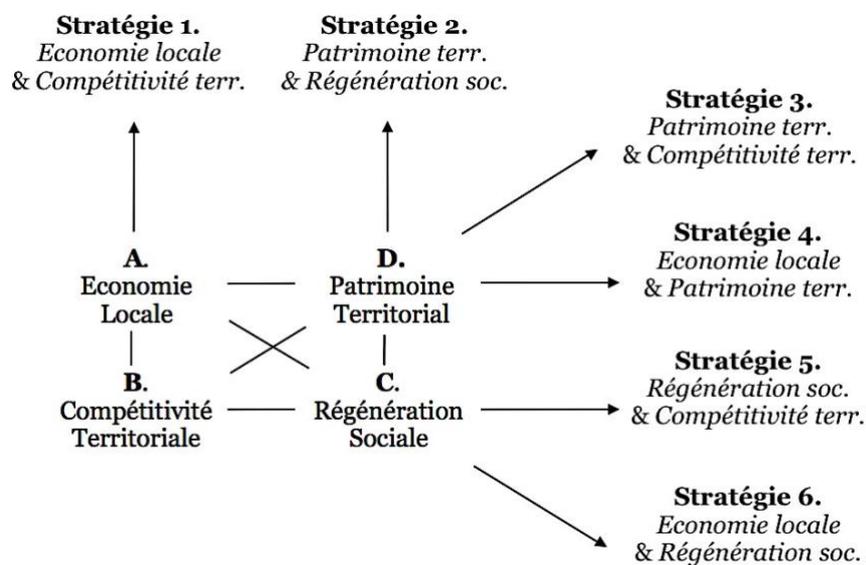


Figure 20 : Articulation d'objectifs stratégiques idéaux de développement territorial justifiant le développement de filières locales de matériaux de construction biosourcés

politiques sociales nationales... Il est ainsi normal que le tissu social soit intégré dans le contexte d'une solidarité nationale, mais aussi dans des réseaux sociaux et économiques qui dépassent le seul territoire.

Dans la première stratégie hybride A-B (*Stratégie 1*), l'association d'objectifs visant au développement d'une *économie locale*¹²⁸⁸ avec la *compétitivité économique territoriale*¹²⁸⁹ du territoire peut sembler *a priori* contradictoire du fait de leurs rapports au territoire et à l'extérieur radicalement différents¹²⁹⁰. Cependant, une stratégie cohérente économique et industrielle peut se dégager de cette association. Une économie locale peut servir de *base* à une politique de compétition à l'export (ou d'attractivité) en fournissant un marché pour tester la production ainsi qu'un pôle de consommation suffisant pour amorcer les premiers revenus de production. Parallèlement, une politique de compétitivité à l'export des activités industrielles, ou d'attractivité, peut favoriser les conditions d'un recentrage des circuits économiques en conduisant à affirmer et à créer des spécificités économiques et culturelles locales. L'exploitation de biomasse locale associée à des savoir-faire traditionnels ou spécifiques au territoire ou à des besoins relevant d'un contexte proprement local (climat, urbanisation, etc.) peuvent constituer des motifs solides pour développer des produits, renforcer les liens entre acteurs des filières, mettre en place des systèmes d'approvisionnement et d'échange (synergies éco-industrielles par exemple, et mutualisations diverses) du fait de la présence d'offre et de demande. Par exemple, le soutien apporté au projet de Périscolaire de Tendon par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges (voir troisième section du chapitre précédent) reprend en partie cette logique puisque ce projet s'inscrit dans une stratégie plus générale de relance de filières territorialisées de produits locaux. Il s'agit à la fois de créer des filières locales visant à satisfaire la demande locale et d'apporter un revenu aux entreprises locales, et en même temps de favoriser la compétitivité nationale et européenne de l'industrie locale dans une optique d'attractivité et d'export. Les projets locaux servent donc de vitrine à l'industrie locale pour tester et démontrer ses capacités, tandis qu'un éventuel succès futur doit permettre de garantir une production suffisante pour maintenir une industrie locale et des filières courtes. Nous l'avons vu en effet, la CMA 88 espère mettre en valeur la créativité, le dynamisme et la motivation de la filière bois locale dans la perspective d'un potentiel redéploiement des filières du bâtiment vers l'exploitation d'essences de bois plus rares et des modes d'écoconstruction dans lesquels le territoire aurait un avantage et pourrait se révéler précurseur. En retour, le succès de cette compétitivité territoriale doit rétroagir sur l'écosystème d'acteurs de la filière bois locale, dont les centres de formation et les petites entreprises notamment. Des caractéristiques similaires peuvent être remarquées dans le cas d'autres politiques de compétitivité (comme le

¹²⁸⁸ Ce modèle peut être résumé ainsi : la production locale pour satisfaire des besoins locaux avec des retombées économiques locales et une confiance entre producteurs et consommateurs grâce aux circuits courts.

¹²⁸⁹ Tant du point de vue de l'attractivité que des succès à l'export.

¹²⁹⁰ Tandis que le premier modèle privilégie le local pour le local, le second prend acte de l'ouverture économique et désire en tirer le meilleur parti. Comme nous l'évoquions il s'agit d'une différence politique dans la conception de la territorialité

Grand-Troyes dans l'Aube ou la région Haut de France pour ce qui est des matériaux recyclés).

La seconde stratégie hybride D-C (*Stratégie 2* de la Fig. 20) croise les modèles idéaux de la *régénération* du tissu social local (réinsertion des personnes, animations sociales et *empowerment*) et le *maintien du patrimoine* territorial (restauration et renouvellement des monuments et paysages, éléments patrimoniaux telle que la culture). Elle montre comment, grâce à la promotion de matériaux biosourcés et naturels liés à la culture locale, la rénovation et la valorisation d'éléments du patrimoine territorial (dont les logements sociaux, les activités productives traditionnelles, les associations artistiques) peut alimenter les efforts de réinsertion et d'amélioration des conditions sociales de vie des habitants (favoriser la solidarité, les capacités, le sens de la communauté, *etc.*). Les projets de rénovation et de valorisation du patrimoine peuvent en effet mobiliser une communauté, et permettre les échanges, le développement de nouveaux savoir-faire, ou les rencontres de divers publics de professionnels et de non professionnels, propices à la régénération du lien social et à la réinsertion de certains publics, à travers des expériences singulières et stimulantes, qui ne visent pas la rentabilité ou l'efficacité en premier lieu, mais plutôt la réponse à des enjeux sociaux du territoire. Les projets ou organisations qui se donnent de telles finalités hybrides sont nombreux, notamment dans les territoires en déperdition ou déshérités, comme certaines régions rurales ou d'anciens bassins industriels. L'opération de rénovation des HLM de Piégut-Pluvier par exemple, initiée par le Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Dordogne et soutenue par la Fondation de France, visait à rénover un petit lotissement HLM vétuste dans un espace rural, en mettant en œuvre une démarche participative incluant les habitants (généralement exclus de toute décision) ainsi que des matériaux biosourcés locaux. Plutôt que de chercher directement à le détruire et à reconstruire ces bâtiments vétustes, il s'agissait de rénover l'ensemble avec des matériaux biosourcés tout en sensibilisant les professionnels à la pertinence de pratiques exemplaires mettant en œuvre une « responsabilité élargie » des acteurs économiques locaux vis-à-vis de leur territoire, ici une région rurale dans le nord de la Dordogne, ou des populations locales, ici des publics modestes. Enfin, l'expérience managériale de gouvernance inclusive développée par le CAUE dans le cadre de l'opération a été documentée de manière à recueillir les savoir-faire développés, à communiquer sur le projet et à le rendre reproductible.

La troisième stratégie hybride (*Stratégie 3* de la Fig. 20) mêle les objectifs de *patrimoine territorial* et de *compétitivité territoriale* à travers l'idée que la promotion d'un patrimoine productif, naturel et culturel territorial produit des qualités du contexte local qui se traduisent en avantages comparatifs, et inversement, la dynamique économique favorable

résultant de la compétitivité (avec ses retombées diverses) renforce la dynamique d'entretien, de renouvellement, d'utilisation, de transmission, c'est-à-dire de valorisation, des biens communs locaux. Ces derniers sont en effet rendus en partie « vivant » par leur utilisation. Le cas de la maison du tourisme de Troyes, présenté dans les chapitres précédent, illustre bien la possibilité de faire d'un bâtiment « exemplaire » situé au cœur d'une ville historique connue pour son patrimoine, un fleuron de la filière de l'écoconstruction locale, des artisans spécialistes du béton de chanvre aux producteurs du chanvre, en passant par les équipes de recherche et développement qui ont instrumenté le bâtiment en capteurs. Mais un schéma similaire peut-être observé en ce qui concerne l'opération pilote des maisons modulaires et biosourcées de Chanteloup-en-Brie, puisque celle-ci démontre qu'une écoconstruction à la fois industrialisée, paysagère et locale est possible, notamment à travers le concept de maisons modulaires biosourcées, évolutives dans les temps. Le paysage, cet élément crucial de l'identité de Chanteloup peut ainsi être préservé tout en faisant la promotion d'un accès démocratique à la maison individuelle grâce à des solutions d'écoconstruction compétitives (ici, face aux autres solutions constructives). Aussi, l'opération promeut de nouveaux débouchés pour les filières locales de l'écoconstruction, qui ne se limite plus aux éco-quartiers mais touche à présent aussi les lotissements peu denses de maisons individuelles.

La quatrième stratégie hybride (*Stratégie 4* de la Fig. 20) s'appuie sur une combinaison entre les stratégies d'entretien du *patrimoine territorial* et de promotion d'une *économie locale*. Les liens entre ces deux objectifs stratégiques « idéaux » semblent assez évidents : ils se basent sur un rapport au territoire de nature endogène, et visent à lier une politique industrielle privilégiant les circuits courts aux enjeux d'entretien d'un patrimoine architectural, paysagé, industriel et culturel. Il en résulte un appel à la mise en place de filières courtes de matériaux biosourcés qui renouvellent, régénèrent ou redynamisent le tissu économique local et qui répondent de manière satisfaisante aux besoins de rénovation ou d'entretien du patrimoine bâti, dans des territoires généralement ruraux ou désindustrialisés. Ainsi, par exemple, le soutien accordé par le PNR du Gâtinais au développement de la production de chanvre répondait, en partie, à cette logique hybride : des efforts importants étaient réalisés en parallèle pour promouvoir la rénovation et l'isolation en matériaux biosourcés des constructions locales existantes (avec notamment un poste d'architecte dédié à cette mission), soulignant ainsi la volonté d'une filière qui satisfasse d'abord à des besoins locaux. Par ailleurs, le chanvre devait permettre une remise en culture de parcelles agricoles délaissées ou moins bonnes, ce qui devait contribuer à l'entretien de ces parcelles (nous avons vu que le chanvre est capable de nettoyer et de régénérer le sol). A une plus petite échelle, la mise en place de projets pour valoriser la laine de mouton en isolant dans les zones rurales du sud-ouest de la France (par le Réseau Rural Français et

l'association C&B) peut s'appuyer sur cette justification, notamment dans la mesure où il s'agit de compenser la perte de débouchés pour les éleveurs de moutons après la fermeture des fouloirs et tisseurs de laine locaux, et en même temps à offrir des possibilités d'isolation en matériaux locaux dans des espaces très ruraux.

Dans la cinquième stratégie hybride (*Stratégie 5* de la Fig. 20), il s'agit de mélanger une stratégie de *compétitivité territoriale* avec une stratégie de *régénération sociale*. D'une part les efforts inclusifs, de formation ou d'éducation visant à une régénération sociale sont un atout pour la performance du tissu économique local, et notamment des entreprises de la production et de la construction-rénovation ayant des pratiques d'économie sociale et solidaire. D'autre part la compétitivité (représentée par le succès commercial ou politique) permet l'expansion des modèles sociaux correspondants¹²⁹¹ et la multiplication des opérations¹²⁹² utilisant ces modèles sociaux ou poursuivant des objectifs sociaux. Le projet de l'entreprise IDEM d'installation d'un site de production de ouate de cellulose s'appuie sur une justification sociale hybride de cette nature, puisqu'il s'agit d'une entreprise industrielle apparemment normale de production d'isolants cellulosiques à partir de carton recyclé (dont le but est d'abord de faire du profit) mais qui possède une politique exemplaire d'emploi de personnes handicapées ou en réinsertion, notamment dans une perspective de développement de l'employabilité de ces personnes. Il en découle des modes de management particuliers et efficaces, que l'entreprise a pu développer au cours de dizaines d'années d'expériences au sein du groupe ID'EES auquel elle appartient. Ce projet d'installation d'une usine à Chalon-sur-Saône (IDEM) a bénéficié d'un soutien de la Région Bourgogne notamment dans la double perspective d'une régénération du tissu social local et de promotion de la compétitivité des filières de l'écoconstruction (et du recyclage) en Bourgogne (Chalon-sur-Saône est un nœud central entre plusieurs bassins urbains). Ce cas n'est pas isolé et de nombreux autres peuvent être mentionnés, notamment dans le domaine plus général de « l'économie sociale et solidaire ».

La sixième stratégie hybride (*Stratégie 6* de la Fig. 20) croise l'objectif de *régénération du tissu social* local avec la promotion d'une *économie locale*. Elle s'appuie sur une idée d'inclusion de toutes les personnes, des organisations et des ressources territoriales dans un tissu économique et social cohérent qui pourra répondre avec une grande adéquation (adaptabilité, performance et surtout respect de l'équité) à des besoins locaux en

¹²⁹¹ Par exemple : management adapté aux personnes invalides ou aux problématiques sociales importantes, appel au bénévolat et reconnaissance de ce travail, maîtrise des formats juridiques et pratiques de business modèles adaptés.

¹²⁹² Par exemple : formations aux nouveaux métiers ou de nouveaux outils et méthodes de travail, projets participatifs de rénovation avec des pratiques de gouvernance inclusives, démarches participatives de chantier ou de financement de projets, entre autres.

matière de construction et de rénovation, notamment pour améliorer les conditions d'habitat de certains publics (précaires énergétiques, malades, personnes isolées ou désinsérées, *etc.*). Les entreprises et les projets qui s'appuient sur ce registre visent à être « doublement exemplaires » en privilégiant des circuits courts et des partenaires locaux tout en veillant à mettre en œuvre des démarches participatives, inclusives, d'*empowerment* ou de réinsertion. Par exemple, en Région Centre, l'entreprise d'insertion Construire'Eco s'est spécialisée dans l'écoconstruction en produisant des briques de chanvre et des bâtiments biosourcés avec des matériaux locaux (elle maîtrise également les ossatures en bois). Elle tente de favoriser la réinsertion de publics, en partenariat avec des organismes locaux (le pôle emploi, les organisations sociales ou les agences de développement) en leur apprenant un métier ainsi qu'en leur offrant des conditions de travail pendant quelques temps. L'entreprise contribue ainsi sur le plan matériel et social à la régénération du territoire, et elle tente de favoriser le développement de filières locales de matériaux biosourcés, notamment en offrant un débouché aux productions locales, en rassurant sur les méthodes constructives, et en formant des personnes à leur mise en œuvre, ce qui encourage une diffusion de l'usage de ces matériaux.

Nous voyons donc que non seulement des assemblages hybrides d'objectifs se tiennent logiquement du point de vue des stratégies de développement territoriales, mais aussi qu'il existe des exemples pour chaque combinaison. Ce travail de conception de cadres stratégiques « hybrides » et génériques pour les politiques de développement territorial vise à montrer que des ensembles cohérents entre logique territoriale et industrielle sont possibles. Ces catégories n'ont cependant pour le moment que le statut d'hypothèses plausibles, tant les situations rencontrées apparaissent complexes et appellent dans l'idéal à la conception d'un cadre particulier et véritablement synthétique en fonction de chaque situation territoriale et de chaque projet. Cependant, dans une perspective de modélisation du « cadrage » des projets locaux biosourcés, comme nous le verrons dans la section suivante, ces cadres stratégiques hybrides peuvent servir de référentiels pour l'action collective d'un projet.

1.3. MODELISATION ET INSCRIPTION DANS DES SAVOIRS ACTIONNABLES

La modélisation des intentionnalités qui peuvent justifier le développement de filières de matériaux de construction biosourcés dans le cadre de politiques de développement territorial montre son intérêt pour notre enquête dans la mesure où elle rend intelligible certaines pratiques et qu'elle laisse entrevoir des possibilités de réorganisation de ces

dernières (suggérant ainsi des savoirs actionnables sur la modification des pratiques). Dans le cadre de la méthode dialogique, nous avons tenté de transcrire une partie de nos réflexions en savoirs actionnables, afin notamment de les mettre, en quelque sorte, à l'épreuve de la complexité d'une pratique contextualisée. La mise à l'épreuve de ces modèles et savoirs reconstruits a eu lieu en partie au cours de nos rapports avec l'association Construction & Bioressources, (C&B) et notamment au cours de conversations avec Florian Rollin, ingénieur et consultant spécialisé dans l'aide à la décision et l'accompagnement des projets des collectivités territoriales. Toutefois, pour mettre à l'épreuve ces savoirs, il nous fallait trouver un moyen d'inscrire une partie des savoirs génériques (issus des modèles présentés jusqu'ici) dans les modes opératoires professionnels. Comme nous ne parvenions pas à terminer un guide méthodologique (présenté en Annexe 4), destiné aux praticiens (comme nous l'expliquions dans le chapitre précédent), nous nous sommes contentés de formuler une proposition de méthodologie pour l'intervention des consultants lorsqu'un client leur demande quelles filières locales de matériaux biosourcés seraient appropriées à un territoire donné.

La méthode standard de conception des plans de développement des filières locales

En 2013-2014 l'association C&B était régulièrement sollicitée par des collectivités territoriales pour concevoir des études prospectives ou des schémas territoriaux de développement des filières locales de matériaux de construction biosourcés. Le travail de conception et d'écriture de ces documents visait à révéler les potentiels locaux en matière d'exploitation et d'usages de biomasse pour proposer des pistes de développement qu'il s'agissait ensuite de faire « émerger » à travers des actions publiques adaptées aux territoires et à ses moyens. Au-delà de leur intérêt informatif et décisionnel, ces documents, par ailleurs, participaient de la « construction d'une réalité » puisqu'ils mettaient des mots sur des situations territoriales diverses qu'ils qualifiaient à partir du vocabulaire des institutions industrielles et écologiques (et administratives) de matériaux biosourcés. Ils construisaient un récit cohérent qui rendait compatible des phénomènes territoriaux divers, *a priori* déconnectés (comme l'activité agricole et les besoins en isolation de bâtiments), avec le discours institutionnel national sur la « structuration des filières innovantes » et « locales » de « l'économie verte ».

Ces documents étaient généralement l'aboutissement d'un travail d'enquête dans lequel les consultants de C&B mêlaient principalement deux modes de recherche et de réflexion. En premier, ils exploraient un territoire en réalisant des entretiens avec des acteurs locaux ou des connaisseurs du territoire, en prenant connaissance de différents documents

institutionnels pour comprendre les attentes, les besoins, les antagonismes et les alliances possibles. En même temps, ils réalisaient souvent une recherche plus prospective et surplombante sur les filières locales possibles à partir de données statistiques, de cartes et de diagnostics économiques et sociaux locaux. C'est cette seconde réflexion à laquelle nous nous sommes intéressés. Pour la mener à bien, les consultants devaient acquérir une bonne représentation des besoins présents sur le territoire, des moyens et des opportunités techniques. Les différents éléments récoltés devaient leur permettre d'orienter leur réflexions quant aux différentes options de filières de matériaux et produits biosourcés possibles. Ce travail prenait la forme d'un raisonnement par lequel il s'agissait d'abord d'identifier et de caractériser un gisement des « bioressources » inexploitées et potentiellement disponibles, puis un besoin en matériaux de construction (et des marchés, des aires urbaines, des zones de chalandise, etc.). Enfin, il fallait lister et comparer les différentes solutions de filières envisageables pour relier de manière satisfaisante ces deux éléments (gisements de biomasse inexploité et bassins de consommateurs), respectivement en amont et en aval de filière (voir la représentation schématique de cette méthodologie par le schéma ci-dessous, Fig. 21).

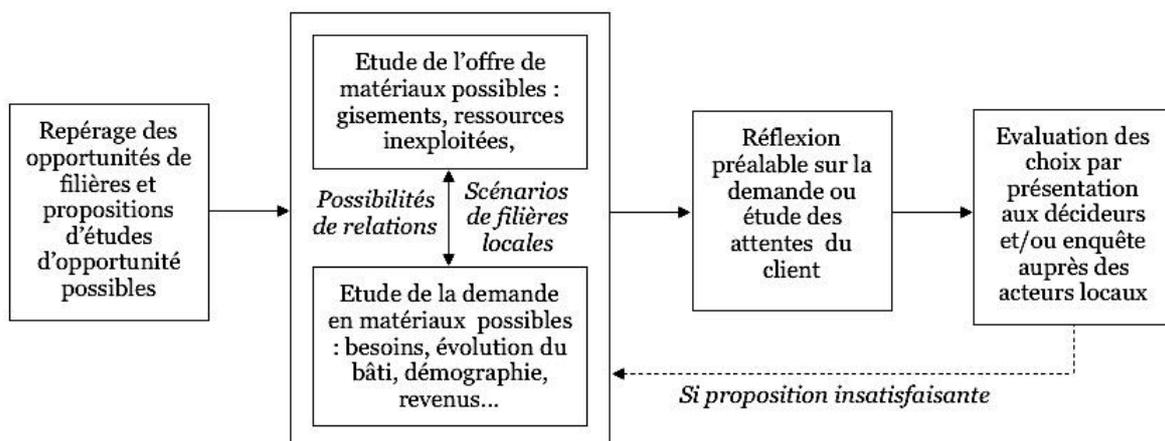


Figure 21 : Processus standard de conception de filières locales de matériaux biosourcés

La méthodologie standard employée par les consultants de C&B faisait ainsi, dans l'idéal, appel à une logique allant des objets disponibles (les ressources disponibles, les besoins, les attentes) vers les projets concevables, et revenant si nécessaire pour repenser les articulations possibles et sélectionner les projets les plus souhaitables en fonction des critères qu'ils pensaient valorisés par leurs « clients ». L'expertise des consultants résidait dans la capacité à repérer en premier lieu les bioressources inexploitées, puis les marchés insatisfaits (ou en développement). Pour trouver les gisements de ressources potentiellement inexploitées, ils réinterprétaient souvent des éléments apparemment anodins comme des

statistiques sur les types de production agricoles et les rotations, certaines données conjoncturelles sur les prix et les pratiques agricoles, sylvicoles ou de l'élevage local. De même, pour les « débouchés », ils utilisaient parfois les rapports, les cartes et les données statistiques disponibles. Ensuite, leurs grandes connaissances des différents types de filières locales de matériaux biosourcés, des enjeux industriels de chacune d'elles et de leurs conditions de mise en œuvre permettaient d'évaluer les différentes options possibles. Par exemple, dans le cas d'une étude pour la Région Bourgogne, après avoir bien compris les attentes du client ainsi que les enjeux du territoire régional, un consultant a commencé par observer les « gisements » potentiels de matériaux biosourcés à partir de plusieurs documents, de connaissances du terrain et des cartes publiques des systèmes d'information géographiques des Ministères français (de l'agriculture, de l'environnement...) ainsi que de l'INSEE. Après en avoir déduit les gisements possibles et importants, (sans surprise, on retrouvait la paille, le bois, le chanvre, le recyclage de papier, et d'autres cultures de niche éventuellement), il se donnait pour but de comprendre quelles seraient les formes d'exploitation de bioressources souhaitables. Il vérifiait quelles seraient celles qui n'empièteraient pas sur les autres usages de la biomasse (alimentaire, élevages, biomatériaux comme le bois d'œuvre, le retour de biomasse à la terre...) et qui se situeraient à proximité des gisements de besoins et des marchés. L'étude des besoins nécessitait alors d'étudier les types d'usages dans le bâtiment pour ces divers matériaux ainsi que les bassins urbains et les marchés possibles : il fallait ainsi évaluer les volumes nécessaires et les prix acceptables en fonction des usages en construction ou rénovation de bâtiments modernes ou anciens... La projection de la carte des gisements de ressources (amonts de filières) et des bassins de besoins (avals de filières) permettait d'imaginer des « liens » (segments médians des filières) et de les qualifier (ainsi que de définir les outils de transformation), à partir des connaissances que les consultants avaient de chacun des types idéaux de filières nécessaires. Une évaluation des coûts et des enjeux venait finalement préciser la faisabilité et l'opportunité des filières projetées.

Cette méthodologie permet de produire des scénarii convaincants car ils s'appuient sur des argumentations robustes, fondées empiriquement et avec des projections relativement fiables. Cette méthodologie, qui semble indirectement inspirée de l'analyse de filière (présentée au Chapitre 2), possède cependant l'inconvénient de mettre les enjeux du développement durable territorial au second plan derrière la faisabilité, les besoins en matériaux écologiques et les opportunités d'exploitations de gisements de biomasse. Les problématiques locales (pauvreté, compétitivité, paysages, mal-logement...) ne sont abordées qu'après avoir proposé une série de modèles de filières, et après avoir pris connaissance de la demande initiale des commanditaires, qui, souvent, ne semblent eux-mêmes pas vraiment

savoir *a priori* ce que peut offrir le développement de ce type de filière¹²⁹³. Il nous semblait, lorsque nous avons fait cette observation, que cela pouvait conduire à privilégier les scénarii de filières de matériaux biosourcés déjà bien connus et matures¹²⁹⁴, telles que les filières chanvre, paille et ouate de cellulose, au détriment de découvertes et de possibilités parfois contre-intuitives, mais éventuellement plus intéressantes d'un point de vue écologique. Le travail de terrain permet parfois de retrouver de tels modèles de filières (balles de riz, paille de lavande, plume de canard, laine de mouton, chaîne liège, végétaux de marécages...). Cependant, ces choix contre-intuitifs peuvent apparaître moins solides et plus risqués car ils sont difficiles à évaluer et à projeter, étant donnée la nouveauté radicale qu'ils représentent. Les modèles de filières classiques sont donc privilégiés dans cette méthode, qui met l'accent sur la solidité de la modélisation et la faisabilité au détriment de la nouveauté et de l'adaptation aux enjeux locaux. Cela pose notamment problème dès lors que nous considérons les enjeux de chaque territoire comme singuliers et que nous comptons sur l'étude prospective pour orienter la conception de pratiques novatrices et de filières satisfaisant du point de vue des objectifs territorialisés de développement durable. C'est sur ce dernier aspect que notre critique s'est appuyée pour proposer des changements¹²⁹⁵. Le but était de faire de la méthodologie un effort de structuration et d'exploration du champ des

¹²⁹³ C'est en effet pour cette raison qu'il commande le rapport : pour savoir ce qu'il est possible d'attendre de ces filières, et en quoi elles peuvent contribuer au développement (durable) territorial... C'est notamment le cas de l'étude prospective réalisée par le Ministère de l'Agriculture pour le PNR du Gatinais Français. Une autre possibilité existe : le commanditaire a déjà une idée bien en tête, et le rapport ne lui sert qu'à légitimer l'option ou le programme qu'il souhaite réaliser. Nous avons pu constater dans plusieurs cas de tels types de commandes de rapport prospectifs.

¹²⁹⁴ Une série de travaux sur les systèmes experts et plus généralement en didactique corroborent ces résultats. Les travaux d'Herbert Simon et de ses collègues, que nous avons mentionnés déjà à plusieurs reprises, nous semblent particulièrement éclairants ici, notamment les ouvrages sur l'innovation et les inventions telles que « Does scientific discovery have a logic ? » (*op.cit.*, 1973) ou « De la rationalité substantielle à la rationalité procédurale » (*op.cit.*, 1992) pour n'en citer que deux.

¹²⁹⁵ Dans un mémo adressé aux consultants de C&B en décembre 2014, nous écrivions : « *Lors de mes observations, il m'a semblé que dans un grand nombre de cas, C&B et les acteurs intéressés conçoivent le projet de développement de filière de la manière suivante: on s'interroge sur l'amont (quelles ressources exploitables?), sur l'aval (quels besoins dans le bâtiment?) puis on tente de relier les deux en faisant des propositions de système productif et de transformation (la filière). Les acteurs demandeurs de cette étude ont alors tendance à privilégier les projets de filières déjà existants (ex.: la fameuse filière chanvre que tout territoire céréalier souhaite mettre en place... ou encore le gisement de paille) car au fond :*

- *cela coûte moins de temps et d'efforts de copier-coller des choses qui marchent que de chercher des solutions innovantes et/ou réellement adaptées aux enjeux du territoire,*

- *on prend moins de risques (chose très importante dans le contexte politique local actuel),*

- *nous sommes naturellement portés plus facilement vers ce que nous connaissons déjà, ce pour quoi nous avons déjà une petite expérience. [...]*

Plutôt que de raisonner à la manière présentée précédemment, c'est-à-dire à partir de l'existant, il serait également possible dans certaines situations de raisonner à partir du projet de territoire, c'est-à-dire de la stratégie de développement territoriale en présence, en s'en servant comme base pour la conception de formes hybridées de filières. [...] Concrètement, on commence par identifier la stratégie du territoire et on essaie de définir les propriétés que doit avoir la filière pour apporter des bénéfices et sembler pertinente dans le cadre de ce projet. Il s'agit uniquement ensuite de proposer des possibilités d'organisation de filière notamment en se basant sur des cas déjà connus comme source d'inspiration pour penser l'adaptation de la nouvelle filière au contexte très particulier de chaque territoire (et non comme modèle à imiter ou à légèrement adapter). »

possibilités en matière de modèles de filières locales, tant du point de vue des matériaux ciblés que des modes de fonctionnement (comme nous le montrions précédemment, toutes les activités ne sont pas nécessairement commerciales et basées sur de grosses entreprises).

Une proposition de transformation de la méthode d'action

Le besoin de favoriser la novation ainsi que la réponse à des enjeux locaux dans l'aide à la décision nous semblaient une opportunité suffisante pour chercher à communiquer une partie de nos réflexions et pour les mettre à l'épreuve des praticiens. Il s'agissait en effet de transformer le travail de synthèse sur les formes de filières et leurs justifications hybrides que nous avons présentées plus haut, en des savoirs actionnables, non pas par « application » de ces savoirs directement mais plutôt en tant que ceux-ci permettant de prendre du recul, d'ouvrir des nouvelles pistes d'intervention pour les consultants. Les catégories et grilles d'analyses produites avaient pour fonction de servir de jalons pour encourager et orienter les délibérations entre les acteurs et les consultants dans leur recherche progressive de solutions véritablement satisfaisantes, compte tenu d'enjeux que ces deux publics doivent découvrir au fur et à mesure que l'investigation progresse. La méthodologie que nous avons proposée se déroule donc différemment de la méthodologie standard, car elle vise à accompagner l'enquête (ou la recherche-action) pour chercher des solutions hybrides après clarification des enjeux locaux et définition d'objectifs de développement durable territorial, pour orienter le projet novateur (voir une représentation schématique sur la Figure 22).

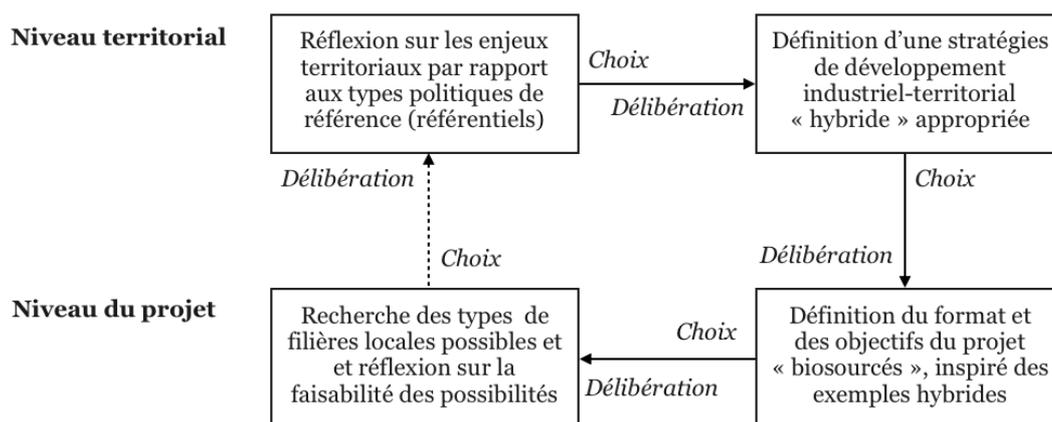


Figure 22 : Méthodologie délibérative de conception de filières de matériaux biosourcés

La méthodologie délibérative que nous avons proposée part des enjeux du territoire pour bien travailler sur un cadrage « hybride » des intentions pour le projet grâce au dialogue entre les consultants et les acteurs territoriaux. Si l'identification des enjeux territoriaux nous

semble une tâche aisée tant pour les consultants que pour de nombreux commanditaires¹²⁹⁶, la génération de modèles inhabituels et contre-intuitifs de filières pouvait constituer un problème dans la mesure où, comme nous l'évoquions, le modèle de réflexion expert avait tendance à se baser sur son expérience et à reproduire les cas de filières déjà bien connus, en les adaptant à la marge aux situations de chaque territoire. Au contraire, les acteurs locaux connaissent bien leur territoire. Une stratégie consisterait alors à organiser un dialogue¹²⁹⁷ entre consultants et certains acteurs locaux¹²⁹⁸ pour profiter de l'expertise des premiers et des connaissances des seconds sur les bioressources locales et les enjeux territoriaux. Lors de nos observations, nous avons remarqué en effet que les consultants organisaient souvent des réunions d'information et des entretiens sur le terrain pour se renseigner sur les attentes, les opportunités et les situations des acteurs des territoires qu'ils étudiaient. Cela ne nous dit cependant toujours pas comment faire pour amener les personnes à évoquer, voire défendre effectivement, des options inhabituelles et singulières de bioressources locales. Dans les réunions, les personnes ont tendance à chercher à énoncer des propos « pertinents » compte tenu du sujet, il faut donc créer une atmosphère qui favorise l'expression d'idées même considérées *a priori* comme impertinentes ou intuitives. Il est ainsi possible d'ouvrir le sujet des conversations afin de laisser la place à l'évocation d'hypothèses de plus en plus inhabituelles, en disqualifiant d'emblée les solutions classiques¹²⁹⁹ lorsqu'elles ne correspondent pas aux véritables enjeux territoriaux et en accompagnant la conversation vers des espaces de possibilités inhabituels et ou hybrides. C'est pour ce travail d'exploration des périphéries qu'est conçue la démarche en quatre étapes. Elle structure notre proposition de méthodologie délibérative (voir Fig. 22 et Fig. 23)

Nos résultats devaient donc se traduire en grilles d'analyses et en modèles organisés de manière à orienter la délibération participative des experts et des acteurs de terrain. Quatre étapes nous semblaient importantes :

- (re)définition des enjeux territoriaux ;
- (re)définition d'une stratégie hybride de développement territorial ;
- définition des finalités (hybrides) du projet de filière ;
- définition des caractéristiques souhaitables et des possibilités de modèles de filières locales de matériaux de construction biosourcés.

¹²⁹⁶ Notamment les fonctionnaires et salariés des organisations territoriales comme les collectivités, entreprises, associations ou organisations consulaires ou parapubliques, universitaires.

¹²⁹⁷ Un dialogue entre professionnel et client sur le modèle proposé par Donald Schön, comme évoqué dans le chapitre précédent entre autres (troisième sous-partie de la première section).

¹²⁹⁸ Il pourrait s'agir des élus, chargés de missions, personnels d'associations ou membres d'organisations consulaires et d'entreprises. Ce dialogue pourrait très bien avoir lieu sous la forme d'atelier, de réunions ou d'entretiens personnalisés ou de groupe.

¹²⁹⁹ Les modèles évidents de filières comme la désormais classique « filière chanvre » ou « filière paille ».

Cependant, dès le début de notre réflexion, après avoir conçu la trame générale de notre méthodologie, nous nous sommes rendus compte que les consultants se trouvaient confrontés à des fonctionnaires ou décideurs dont il fallait bien souvent deviner, en quelque sorte, les projections politiques supérieures, essentielles pour comprendre les enjeux territoriaux. Bien souvent, les consultants « sentaient » les tendances et styles politiques (au-delà du simple facteur partisan). Aussi, nous pensions qu'il fallait aussi tenter d'armer nos collègues de capacités relationnelles adéquates pour leur permettre de repérer les différents styles, mais surtout pour qu'ils puissent se poser des questions (ou poser les questions) dans une optique d'animation d'un travail de réflexion collaborative. De fait, la situation géographique d'un territoire, même dans ses aspects les plus triviaux, restait projetée à travers le prisme d'une idéologie politique, cette dernière influençant, souvent de manière inconsciente, l'idée que se font les décideurs ou les personnes qui travaillent pour eux, du rôle de l'autorité publique sur ce territoire. De même, en est-il de l'ordre social idéal auquel ils aspirent pour leur communauté locale. Aussi, nous avons réutilisé une de nos premières grilles d'analyse des contextes politiques des territoires et projets étudiés, produite à l'occasion de nos premiers terrains, non pas pour qu'elle soit réutilisée telle quelle, mais pour sensibiliser aux différences parfois radicales qu'il existe entre les différentes idéologies concernant leurs visions de la prospérité ou de l'insertion dans la mondialisation par exemple (voir la grille en question en Annexe 3). Cette grille d'analyse identifiait alors quatre référentiels politiques, porteurs de leur propre définition du bien social et de la place de l'intervention des pouvoirs publics¹³⁰⁰ :

- Un référentiel « classique », découlant des principes de la raison d'Etat, avec une tradition « colbertiste », et qui recherche d'abord une autonomie du territoire, sa reconnaissance et la puissance de l'autorité détentrice du pouvoir public,
- Un référentiel « social-démocrate », fondé sur les théories du progrès social et du libéralisme de « l'État providence », visant l'accès du plus grand nombre à la prospérité offerte par l'industrialisation, et notamment les plus pauvres ou déshérités,
- Un référentiel « écologiste », découlant des principes du développement durable et d'une philosophie « cosmopolite », visant le maintien d'un territoire accueillant et

¹³⁰⁰ Au moment où nous écrivons ces lignes, nous ne pouvons-nous empêcher de constater la proximité et les similarités entre cette grille d'analyse, produite au départ à partir de nos lectures diverses et réflexions, notamment sur les grands référentiels de philosophie politique comme libéralisme, le républicanisme et d'autres, avec les travaux de Pierre Lascombes et Patrick Le Galès (*Sociologie de l'action publique*, 2^{ème} Ed., Paris : Armand-Colin, 2013, p.101.) ou encore de Pierre Muller (« Une théorie des cycles d'action publique pour penser le changement systémique », *op.cit.*, 2015). Nous remarquons *a posteriori* également que cette typologie correspond aussi aux catégories de droit distinguées de manière classique en France par la philosophie politique : « droits libertés » (ou droits de première génération, correspondant à l'état minimal régalien), « droits créances » (ou droits de seconde génération, correspondant au référentiel social démocratique), « droits collectifs » (droits de troisième génération, correspondant au référentiel écologiste et cosmopolite)(voir Ogien, Ruwen, *L'Etat nous rend-il meilleurs ?*, Paris : Gallimard, Folio, 2013, pp.58-59).

respectueux des diverses identités ou des choix de vie, permettent un accès à tous des biens communs.

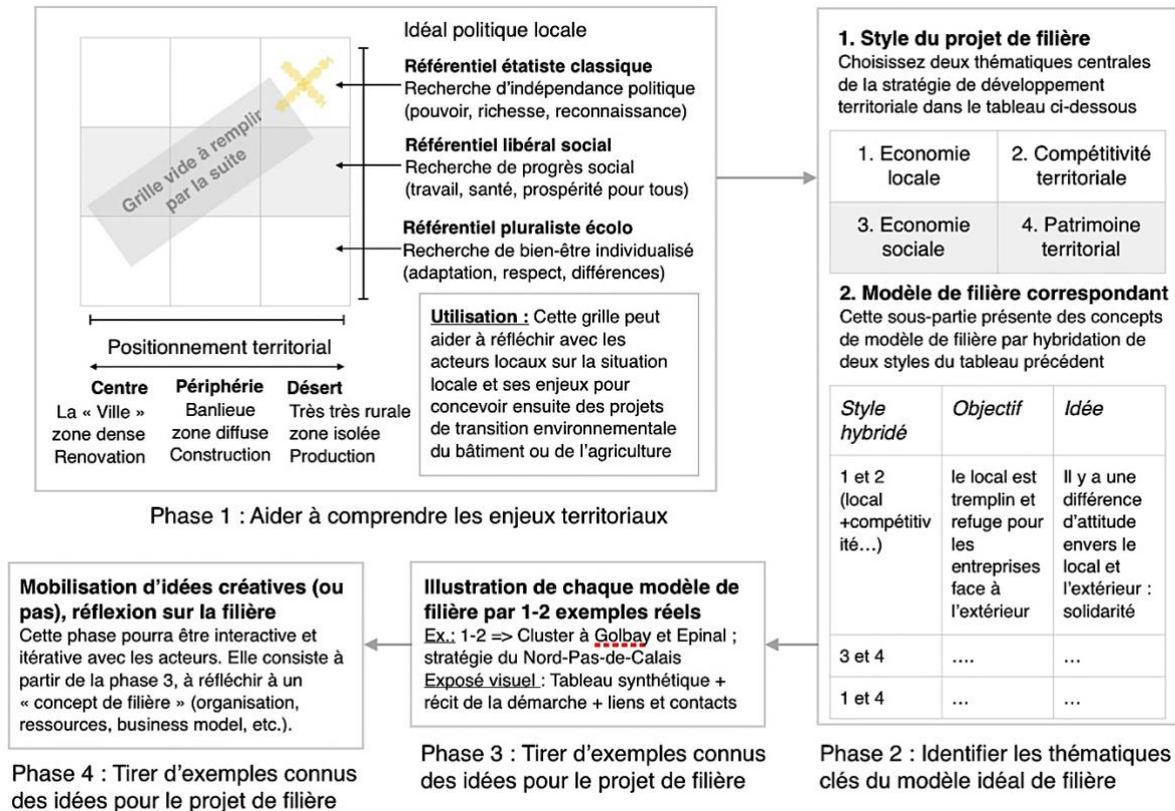


Figure 23 : Grille conceptuelle proposée pour orienter la méthodologie délibérative¹³⁰¹

La corrélation de cette grille d'analyse politique avec une réflexion sur la position relative du territoire dans la géoéconomie et géopolitique locale, nationale ou continentale (en fonction de l'importance du territoire, de la filière et de ses enjeux) nous semblait alors constituer un bon ensemble de variables, pertinentes pour orienter la réflexion sur les enjeux locaux auxquels un concept de filière devait répondre (Phase 1, sur la Fig. 23). En effet, la question cruciale de la finalité sociale du développement, par laquelle le processus délibératif devait commencer, ne pouvait se passer d'une réflexion sur les enjeux territoriaux. Le questionnement sur la « place » spécifique du territoire dans la géographie, c'est-à-dire par rapport aux autres, semblait constituer un bon angle d'attaque pour introduire à la fois la question des spécificités du territoire, mais aussi les besoins en termes d'urbanisation ou de développement économique. Ainsi, par exemple, un territoire rural comme le Gâtinais

¹³⁰¹ Ce schéma est une copie conforme d'une figure présentée dans une note spéciale produite pour l'association C&B en décembre 2014 et transmise aux salariés de l'association C&B.

Français ou le département des Vosges feront certes face à des problèmes de construction et rénovation, mais ils pourraient également apparaître comme des territoires faisant face à des problèmes de « production », du fait de leur inclinaison naturelle à constituer des « amonts » de filières. Aussi, la diversification, la revalorisation ou la redynamisation des filières de matériaux et produits biosourcés locaux pourraient constituer des thèmes d'intérêt majeurs. De manière similaire, les territoires en périphérie de zones urbaines importantes (comme les villes régionales secondaires ou les zones urbaines de banlieue des grandes villes) seraient des espaces faisant face aux problèmes de la construction, tandis que les centres-villes et les zones urbaines denses seraient des espaces requérant généralement des efforts en matière de rénovation. Ces deux zones seraient ainsi plutôt enclines au développement de segments médians (transformation, recyclage, distribution) et aval (construction, démantèlement) des filières de matériaux biosourcés. Tel est le cas de Marne-la-Vallée, territoire sur lequel existe par ailleurs une filière de ouate de cellulose et pour lequel un des défis consiste en la généralisation de modèles de l'écoconstruction et de massification de la rénovation.

Ces enjeux, relatifs à la position géographique du territoire et à l'idéologie politique du territoire, devaient cependant être traduits par la suite en un ensemble d'objectifs et de finalités, corrélés à un modèle de développement territorial hybride, reprenant la logique et la typologie développées dans la sous-partie précédente (voir la phase 2 sur la Figure 23). Il est alors espéré que la réalisation des deux premières étapes du processus, par un dialogue avec les praticiens, facilite l'émergence d'idées et de modèles de fonctionnement inhabituels pour des filières locales possibles. Mais le raccrochement à une méthodologie délibérative, créative de modèles « hybrides » de filières locales, doit être adapté à chaque contexte : aux possibilités et disponibilités des acteurs, aux nécessités relatives aux territoires, aux contraintes propres d'action dans lequel cette recherche s'insère... Aussi, le cheminement méthodologique que nous proposons (Figure 23) a l'intérêt de présenter un cadre idéal alternatif à la méthodologie standard, qui peut être présenté comme plus pertinent pour les territoires souhaitant mettre l'accent sur l'adéquation de la filière locale aux enjeux locaux, mais qui trouve son intérêt essentiellement lorsqu'il peut servir de point de repère visant à rassurer les praticiens, avant même de commencer à « adapter » la méthodologie à son contexte pratique. Cet argument semble cependant ne pas avoir véritablement porté auprès des trois praticiens de C&B auxquels nous avons présenté cette méthodologie. En effet, si les données leur semblaient convaincantes, si les raisonnements leur semblaient également logiquement argumentés et crédibles, et si le renversement méthodologique semblait justifié, en revanche l'application et l'implantation de cette méthodologie leur paraissait plus délicate, notamment face à des clients qui souhaitaient généralement un « plan d'action clé en

maines », avec des options éprouvées, minimisant les risques encourus et facilitant le développement de modèles de filière reconnus.

Cette première tentative de modélisation du contexte politique du montage de filières locales de matériaux de construction biosourcés montre cependant la diversité et l'adaptabilité de ce type d'action publique. Nous montrons aussi que les finalités hybrides d'un projet peuvent être traduites en objectifs et que cela peut servir d'intermédiaire pour « encadrer » une action collective, à l'intérieur de projets plus concrets, et les justifier dans une diversité de contextes politiques et institutionnels (comme le développement durable territorial). Le modèle que nous avons présenté n'est donc pas seulement un exercice logique mobilisant des raisonnements et des éléments divers : il s'agit aussi d'une tentative de démontage de la logique politique derrière le phénomène du développement de filières locales de matériaux biosourcés, et plus généralement du développement durable territorial.

2. UN DISPOSITIF DE PROJET POUR ORGANISER LES ACTEURS LOCAUX

Cette section présente l'organisation des projets biosourcés de manière à comprendre comment se structurent les collectifs de professionnels, ainsi que les différents acteurs qui les soutiennent dans leurs efforts. Il s'agit de décrire le processus d'évolution des relations entre acteurs saisis dans le dispositif du projet, en tentant de proposer des raisons à leurs actions, ainsi que des mécanismes sur la construction des intentions qui les sous-tendent. C'est un résultat important de nos recherches, qui n'a pas l'ambition d'être réaliste, mais plutôt de mettre en évidence des catégories opératoires pour rendre intelligible à la fois les enjeux de la structuration (des acteurs) des filières locales de matériaux biosourcés et en même temps les dispositifs institutionnels qui amènent les acteurs à adopter certains types de comportements et à rechercher certaines formes d'objectifs. Pour modéliser ces comportements, nous avons emprunté à la fois des techniques issues de la modélisation systémique et des hypothèses issues de la démarche critique en sciences politiques.

En effet, notre but est de suggérer un modèle d'organisation des rôles et des actions mutuelles au sein du collectif de projet. Un modèle retraçant la trajectoire du projet, expliquant comment se construisent les différentes relations qui induisent ensuite certains choix et configurations propres à un projet. Le projet apparaît alors, selon la théorie devenue aujourd'hui classique en sociologie des organisations¹³⁰², comme le résultat des coalitions

¹³⁰² Cyert, Richard, March, James, *op.cit.*, 2013.

maintenues de manière cohérente autour de cette fiction commune qu'est le projet, et ici d'un projet biosourcé novateur. La « gouvernance de projet » apparaît dans ce contexte comme la conjonction des interdépendances justifiant d'une délibération entre parties prenantes à plusieurs niveaux, et conjuguer les attentes, les contraintes et les interdépendances mutuelles au cours du phénomène organisationnel d'engagement et de coordination. Il s'agit alors, dans une perspective constructiviste pragmatique, de proposer des modes de représentation rendant intelligible la complexité des enjeux et des variables organisationnelles déterminantes pour comprendre le déploiement et les spécificités de cette gouvernance.

Il est possible également d'emprunter une perspective plus critique sur cette « gouvernance » en proposant un modèle centré sur le processus de transmission et d'adoption d'un discours sur la bonne démarche à suivre dans les projets de matériaux de construction biosourcés, et sur leurs fonctions politiques et stratégiques dans le cadre plus général d'une politique nationale de structuration des acteurs d'une filière ou d'un secteur d'activités fortement territorialisé. Cette seconde perspective interroge la manière avec laquelle le modèle du « projet novateur », érigé en instrument de changement social, véhicule parfois des formes typiques d'organisation et de comportement. De nouvelles modalités d'action sur le territoire s'entretiennent, se déploient et s'apprennent dans cette « gouvernance » du projet qui n'est pas neutre : si elle se fonde sur de bonnes intentions telles que le souci de participation inclusive, ou la recherche d'autonomie des acteurs économiques locaux, elle n'en vise pas moins à produire un certain ordre politique des « territoires », des « filières », des « acteurs ». Un ordre qui passe par l'institutionnalisation d'une action collective émergente, spontanée et innovante.

Les logiques d'action collectives, qui apparaissent dans les formes récurrentes d'organisation des projets (et dans leurs intentionnalités) peuvent être considérées alors comme des discours institutionnalisés. Faisant l'objet de préparation, de promotion, de défense ou de réforme par des acteurs détenteurs de privilèges (ou de capitaux), ils sont habilités ou qualifiés, selon le régime conventionnel de valeurs institutionnalisés légitimes dans lequel on se situe, par la puissance publique. Il nous semble que la notion de dispositif de gouvernance, conceptualisée par Michel Foucault, et présentée plus tôt, permet d'appréhender à la fois le processus dynamique de constitution, c'est-à-dire de mise en œuvre opératoire des outils et pratiques, et en même temps d'appropriation des catégories, connaissances et des conceptions pratiques par les acteurs.

Dans la première sous-partie, nous présenterons les principes de modélisation, les hypothèses de base ainsi que les principales catégories du modèle de dispositif de

gouvernance des projets novateurs. Dans la seconde, nous proposerons un modèle d'évolution et d'émergence d'une gouvernance du projet. Ce modèle permet de suggérer quels sont les enjeux de la mise en place de projets et d'acteurs de filières locales de matériaux de construction biosourcés. Enfin, dans la troisième sous-partie, nous montrerons comment ce modèle implique que le dispositif de gouvernance s'inscrive dans un réseau d'acteurs allant du national au local. Ce rassemblement d'acteurs permet de concert l'institutionnalisation coordonnée ainsi que la circulation de ressources cruciales pour le développement de filières locales de matériaux de construction biosourcés. Tout au long de cette exploration, nous nous interrogerons sur la manière dont certaines autorités politiques impulsent les actions collectives et leurs cadres de référence, en fonction de finalités supérieures. Nous rechercherons de quelles capacités les autorités disposent pour produire effectivement des communautés capables d'impulser un changement social.

2.1. LA MODELISATION DE LA GOUVERNANCE DES PROJETS NOVATEURS

Comme évoqué dans le chapitre précédent, la modélisation abductive repose sur un processus intellectuel qui consiste d'abord à généraliser les propriétés d'un cas connu en les étendant à tout un groupe, et ensuite à redimensionner et à reformuler les propriétés en question en les mettant à l'épreuve de nouveaux cas, événements ou règles¹³⁰³. Il en ressort que la grille explicative (le système) et le récit sur le phénomène (le cas étudié) co-évoluent dans une réflexion d'ensemble (la « modélisation »). La réflexion abductive gagne ainsi à fonctionner par tâtonnements, de manière heuristique, par découverte et ajout continuels de nouveaux cas d'étude, générant des reformulations de concepts qui servent à former et comprendre¹³⁰⁴ la modélisation.

Présentation du processus de modélisation systémique abductive utilisé

Notre expérience de la modélisation systémique par abduction (Fig. 24), confirmée par la littérature¹³⁰⁵, sur la question, nous montre que celle-ci est inséparable d'un questionnement sur les normes, les intentions et finalités du phénomène étudié.

¹³⁰³ Ou en d'autres termes, « partir de situations particulières qui suggèrent quelque chose d'étonnant, élaborer un concept suffisamment vaste et général qui en rende compte de façon heuristique, le confronter à nouveau à des situations remarquables, élargir ou restreindre le domaine de validité et ainsi de suite » (Martinet, Alain-Charles, *Albert Otto Hirschmann - Des possibilités qui se combinent ne sont pas des nécessités*, version électronique Kindle, Paris : EMS Editions, 2012).

¹³⁰⁴ Voir à ce sujet : Schön, Donald, *op.cit.*, 1983 ; Le Moigne, Jean-Louis, *La théorie du système général... op.cit.*, 2006.

¹³⁰⁵ *Ibid.* ; Le Moigne, *op.cit.*, 1999.

Nom de l'opération	Actions pratiques correspondantes
1. Modélisation primaire	Construction d'un tableau avec des catégories attendues, évidentes, pour étudier les traits de ce type de projets (finances, nombre de personnes, durée...).
2. Analyse primaire	Remplissage et discussion des informations pour chaque catégorie ¹³⁰⁶ du tableau (ou du schéma) en fonction des cas et des informations disponibles.
3. Critique du modèle primaire	Réflexion : <i>La réponse suggérée par ces modèles permet-elle d'expliquer ce qui fait le succès ou l'échec, les enjeux d'un cas ? En quoi les catégories et schémas précédents influencent-ils nos réponses ?</i>
4. Questionnement, prise de recul	Réflexion : <i>Du coup, quelle serait le problème auquel on fait face ?</i> Contre l'analyse primaire standard (opération n°2), prise de conscience que le problème est complexe, que sa formulation n'est pas structurée.
5. Représentations d'exemples frappants	Rappel d'un ou deux exemples et mise en récit de certains traits frappants ; tentative de représentation de ceux-ci par un schéma général, en élargissant de manière exagérée certains traits.
6. Problématisation	Ainsi représentés, comparaison de ces phénomènes frappants avec des cas moins frappants ; interrogation des phénomènes respectifs : « <i>qu'est ce qui explique dans le modèle que tel phénomène frappant est possible ?</i> »
7. Modélisation : catégories et modèles idéaux	Définition de traits et de principes généraux de représentation (catégories de schémas par exemples) qui permettent de comparer les différents cas (produire des équivalences et observer les différences).
8. Mise à l'épreuve face à des cas	Tentatives de représentation de divers cas par le modèle : observation de la similarité des phénomènes observés avec les catégories (traits génériques) du système, et modulation de ces catégories si nécessaire.
9. Critique : reformulation des catégories	Prise en compte des changements et améliorations dans les catégories (les propriétés et règles) du système : on apporte des nuances, on conditionne certains phénomènes à la présence d'autres phénomènes.
10. Reformulation des règles de modélisation	Les conditions nécessaires à la modélisation sont reformulées si nécessaire : titre et statut épistémique des formes (par exemple, un losange représente une décision tandis qu'un carré représente un acteur).
11. Définition des règles d'emploi	Sont ainsi fixées les règles d'emploi, telles que les finalités du modèle et son statut épistémologique. Dans notre cas : comprendre la constitution d'enjeux, d'interdépendances constitutives d'une gouvernance.
12. Illustration sur d'autres cas	On tente aussi de voir sur d'autres cas le pouvoir prédictif des types de phénomènes identifiés...

Figure 24 : Etapes de la réflexion abductive suivies pour notre expérience de modélisation

¹³⁰⁶ Par catégorie, nous entendons des domaines de phénomènes significatifs, tels que les phénomènes monétaires (coûts, prix, revenus, budgets) ou de « ressources humaines » (nombre de personnes, moyens humains, appuis, jeu d'acteurs). Mais plus généralement, ces catégories ne sont pas seulement des « cases » à remplir mais aussi des « *design features* » (traits de conception), au sens de Schön (*op.cit.*, 1983) : des caractéristiques d'un projet, variables pour les concepteurs et servant à la délibération dans la planification de l'action collective.

Ce processus de modélisation systémique abductive s'est appuyé, comme nous l'indiquions précédemment, sur l'étude croisée de quatre cas de projets biosourcés¹³⁰⁷ (dont trois sont présentés dans le chapitre précédent) ainsi que d'une série de 7 cas¹³⁰⁸ de projets ou de filières locales (tirés au sort sur un groupe de 21 cas¹³⁰⁹) étudiées à l'occasion d'un projet avec des étudiants de Master. Le travail de modélisation (Fig. 24) a abouti à la conception d'un modèle de gouvernance des projets ou des organisations visant, en plus de leurs objectifs primaires, à favoriser la structuration de filières locales de matériaux de construction biosourcés. En effet, des formes récurrentes d'organisation ont pu être observées. Cependant, comme il s'agit de phénomènes sociaux complexes, le modèle produit n'est qu'une représentation synthétique et séquentielle, qui devrait être nuancée au regard des caractéristiques propres à chaque type de projet.

Dans le premier et le quatrième chapitre, nous avons rappelé brièvement ce que nous entendons par gouvernance des démarches d'écologie industrielle et territoriale. Ce processus de co-pilotage de l'action collective n'a pas de « chef » absolu et direct : il s'opère (en théorie) sur un mode horizontal, ne laissant pas moins s'exprimer les asymétries et les relations de pouvoir entre parties prenantes. Même si certaines personnes peuvent ainsi être effectivement considérées comme les « initiateurs » du projet, ou les commanditaires ou les managers du projet, aucune des parties prenantes n'a de domination directe et absolue sur l'action collective à cause de la division du travail. Une complémentarité des apports et des intérêts est ainsi nécessaire et les conflits ou les ajustements mutuels s'opèrent dans un « jeu » d'interactions. Plusieurs travaux précédents sur la gouvernance des démarches et des

¹³⁰⁷ En plus des trois cas déjà mentionnés (périscolaire de Tendon, développement du chanvre dans le Gatinais, opération pilote de maisons biosourcés de Chanteloup-en-Brie), nous avons également étudié le projet de maison du Tourisme de Troyes, mentionnés à plusieurs reprises au cours des chapitres précédents.

¹³⁰⁸ Ces cas étaient : projet de rénovation des HLM de Piégut-Pluviers, cas de l'association de promotion de l'éco-habitat sur le plateau de Millevaches, cas de l'association ASCISE ; cas d'une politique du Conseil Général de Haute Garonne, le cas du projet de CICB (centre du bois) dans le PNR de Chartreuse, cas de l'entreprise Construire'Eco, ; un projet du PNR Monts d'Ardèche (mentionnons aussi d'autres cas, comme celui de l'association « Le Village »).

¹³⁰⁹ La sélection de ces 21 projets s'est faite à partir d'une liste de projets et de filières fournie par l'association C&B. Nous avons repris chacun de ces projets, à partir des informations à disposition, avant de sélectionner ceux qui nous semblaient les plus intéressants ou appropriés. Au cours de cette phase déjà importante pour la modélisation, nous avons découvert que nous excluons systématiquement les projets sans acteur public, car nous ne voulions pas éviter, sans le vouloir, les projets purement « privés » de recherche et développement par une entreprise d'une solution à des fins purement commerciales. Cette remarque nous a par la suite amené à concevoir d'autres traits caractéristiques (et notamment à repenser à notre problématique, et prendre conscience que ce qui nous intéressait était vraiment le caractère pluraliste des projets, des acteurs, mais aussi des logiques à l'œuvre). Ces projets étaient : un projet du PNR des marais du Cotentin ; un projet du PNR des Vosges du Nord ; un projet du PNR de Chevreuse ; un projet du PNR Monts d'Ardèche; PNR des Trois Vallées (Picardie Maritime) ; un projet du CD2E (Nord Pas-de-Calais), un projet du Pays Sud de l'Aisne ; le fonctionnement de l'entreprise Construire'Eco ; le projet Pegase Périgord ; le Cluster Ecoconstruction Rhône-Alpes ; le cas du Bureau d'Etude Gaujard ; un projet du CAUE 24 (rehabilitation des HLM de Piejut-Pluviers) ; le cas du Pôle Bâtiment Durable Méditerranéen ; le cas du Pôle bois Est- scierie Saint-Benoit (La Réunion) ; le cas du CAUE de l'Aude ; une politique du Conseil Général Haute Garonne ; le cas de l'Association de la promotion de l'éco-habitat sur le plateau de Millevaches ; le cas de ACISE (construction de logements sociaux en insertion) ; le cas de l'association « Le village » (chantier participatif) ; le cas du projet de CICB (centre du bois) dans le PNR de Chartreuse.

projets d'écologie industrielle et territoriale mettent ainsi en évidence l'importance du « jeu d'acteur », au sens de la composition d'un collectif par des personnes aux attributs divers¹³¹⁰. Il s'agit d'un élément structurant crucial pour l'efficacité de la démarche, tant d'un point de vue opérationnel (la mise en œuvre est dépendante de ressources politiques et économiques suffisantes), que pour la définition d'objectifs et d'actions appropriées, compte tenu de la complexité des enjeux écologiques qui touchent les territoires et de la diversité des activités sociales et économiques.

La gouvernance s'élabore ainsi dans les différenciations des rôles et des fonctions, qui constituent par la suite un assemblage d'interdépendances, de droits et de contraintes entre acteurs. De ces contraintes découlent des choix et des ajustements permanents des acteurs les uns vis-à-vis des autres : en faisant preuve de stratégie, les acteurs parviennent à « jouer » avec les possibilités de manœuvre. Aussi, comme ce processus interindividuel oriente en grande partie les finalités et les actions individuelles, et qu'il est par ailleurs souvent long et imparfait, coûteux et générateur d'ambiguïté, il gagne à être mené dans une délibération collective, c'est-à-dire selon des procédures de dialogue, de décision collective et d'engagement mutuel. Notre contribution vise ici à éclaircir en partie comment se construisent les rôles et les fonctions dans certaines actions collectives par projets, ainsi qu'à préciser la nature des relations que les acteurs nouent entre eux, et qui constituent justement la base des ajustements des actions des uns et des autres. Chaque cas spécifique est évidemment bien plus complexe en soi, et un grand nombre de nuances peuvent être apportées. Toutefois, par ce modèle abductif, il s'agit aussi de mettre en évidence comment un certain type de rationalité (et de discours) générique est proposé aux acteurs sur la gouvernance de projet. En produisant un modèle qui reprend une partie des problématiques des acteurs, notre récit de la constitution de personnes en une sorte de collectif de « projet novateur » se fait l'écho (en fait il reconstruit *a posteriori*) des catégories opératoires, des injonctions institutionnelles croisées et des formes de disciplines qui s'imposent aux acteurs, sujets du « dispositif » de projet.

La mise en place d'une gouvernance de projet peut ainsi avoir pour fonction d'intégrer les parties prenantes diverses et d'organiser les échanges de ressources stratégiques tout en permettant la construction progressive des conditions sociales nécessaires à la coordination¹³¹¹. Mais il peut aussi avoir comme moyen et fonction de préparer les acteurs

¹³¹⁰ Par attributs, sont entendus des éléments considérés comme déterminant pour l'engagement et la participation conjuguée des acteurs dans un collectif comme les intérêts, les moyens économiques ou encore le pouvoir légitime d'action dans un domaine donné (voir Brulot, Sabrina, *op.cit.*, 2009 ; Brulot, Sabrina et al., *op.cit.*, 2014).

¹³¹¹ Ansell, Chris, Gash, Alison, "Collaborative Governance in Theory and in Practice", *Journal of Public Administration Research and Theory*, n°18, 2007, pp.543-571.

tous ensemble à un certain type de discipline (rendre des comptes, être adaptatif, cibler un public...). Le projet novateur peut être vu ainsi comme un dispositif de changement social, et la gouvernance comme un dispositif d'autocontrôle. Avant même de comprendre comment des connaissances et des engagements collectifs émergent d'interactions répétées (question classique de l'économie des conventions ainsi que de la sociologie), les fonctions du dispositif de gouvernance s'imposent aux acteurs lorsqu'ils acceptent d'entrer dans le projet : on tient les personnes et les organisations responsables de certaines attitudes, une attente se crée envers des personnes pour qu'elles se comportent de certaines manières jugées appropriées. Les règles conventionnelles du projet (et les principes de justice de la *cité par projet*) servent ainsi de références communes pour l'interaction et la constitution de nouvelles connaissances partagées. Pour le dire d'une autre manière, les acteurs qui s'engagent dans le projet sont reconnus tributaires d'une certaine attitude « coopérative » qu'ils doivent assumer ou mettre en œuvre justement car ils ont accepté de s'engager. La gouvernance n'est donc pas seulement un phénomène « positif » (qu'on constaterait en tant qu'une émergence résultant de l'interaction entre acteurs interdépendants) ou un effet organisationnel « planifié » (qui serait produit par un ensemble de pratiques de co-pilotage) mais aussi un ensemble de pratiques évidentes qui s'imposent aux parties prenantes : on attend de chaque personne une attitude coopérative, qu'elle avance, qu'elle rende des comptes, qu'elle écoute et délibère, qu'elle tente de trouver des compromis, entre autres.

Organisation des rôles et gouvernance dans les projets novateurs

Aussi, dans une perspective à la fois critique et constructive, il est pertinent de chercher à cartographier le dispositif de gouvernance des projets de mise en œuvre de filières de matériaux de construction biosourcés afin de clarifier les modalités d'intervention ainsi que l'environnement social et institutionnel de l'action collective. Nous distinguons alors tout d'abord trois types d'acteurs prenant part à un projet (voir la Figure 25, ci-après) dont les catégories sont conçues en fonction du rôle qu'ils jouent dans le récit de l'opération.

Type d'acteur	Exemples dans les cas étudiés	Types d'actions réalisées
Acteur politique (ou « initiateur »)	<p>Dans le cas de Tendon, la CMA 88 et sa chargée de mission (ancienne chargée de communication)</p> <p>Dans le cas du Gâtinais Français, le PNR et ses chargés de mission</p> <p>Dans le cas de Chanteloup-en-Brie, l'EPAMarne et ses urbanistes</p>	L'acteur politique impulse la constitution du collectif en mobilisant son réseau. Il formule le « concept » du projet (ou tente de le favoriser). Il fournit le domaine d'action, en rapport avec des enjeux locaux ainsi que les ressources de légitimité pour agir dans ce domaine d'intérêt public.
Acteur opérateur	<p>Dans le cas de Tendon, l'équipe projet avec le maire, l'architecte et les ouvriers</p> <p>Dans le cas du Gâtinais Français, les agriculteurs ainsi que les consultants (formateurs, experts en faisabilité, conseil en changement...)</p> <p>Dans le cas de Chanteloup en Brie, le promoteur immobilier, son équipe et les entreprises du chantier</p>	L'acteur opérateur réalise l'opération d'un point de vue technique, c'est-à-dire produire l'artefact en question ou rendre le service attendu, et au final produire un changement souhaité ou souhaitable sur la réalité
Acteur soutien	<p>Dans le cas de Tendon, le CeTIFAB avec en son sein des acteurs comme le CRITT Bois (R&D, soutien technique)</p> <p>Dans le cas du Gâtinais Français, les nombreux experts, le Ministère de l'Agriculture (soutien financier)</p> <p>Dans le cas de Chanteloup en Brie, le comité d'expertise et les élus</p>	L'acteur soutien fournit des ressources rares et nécessaires pour l'opérateur : des savoir-faire techniques, une expertise et des informations, des moyens financiers, des capitaux symboliques (reconnaissance, labels...).

Figure 25 : Types d'acteurs prenant part au projet (distinction fonctionnelle)

Le point de départ de l'organisation de l'ensemble est « l'acteur politique » (ou « acteur initiateur ») qui projette un espace de légitimité qui va influencer l'action collective : l'acteur politique a en effet un projet de transformation du territoire qui a vocation à toucher un domaine d'action public (c'est-à-dire qui concerne la communauté, par opposition à l'espace privé). Ainsi, par exemple, dans le cas du projet de Tendon dans les Vosges, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges souhaitait redynamiser les petites entreprises locales de la filière bois locale, notamment pour leur permettre d'accéder à de nouvelles techniques et de nouveaux débouchés par le développement de la filière industrielle de la construction et de la production de bâtiments (chalets, scieries ...) exploitant les surplus locaux de bois de feuillus. Cette action était donc d'un intérêt public car elle tombait dans le domaine de la promotion d'un bien commun économique local : la redynamisation du tissu industriel local, fortement inscrit dans un terroir et constitutif d'une culture locale forte. Cependant, dans les Vosges comme dans notre modèle initial, l'acteur politique n'a pas la possibilité de mettre en œuvre seul les mesures qui provoqueront

l'évolution du territoire dans la direction souhaitée parce qu'il n'a pas cette fonction et ne peut se substituer aux professionnels locaux, ou bien il n'a pas les moyens culturels et de formation pour impulser un changement massif dans les pratiques. Aussi, il va consacrer des moyens que lui donne sa légitimité politique pour mobiliser d'autres acteurs locaux (des professionnels et des entreprises, des associations et des citoyens, ou même d'autres élus) afin qu'ils constituent un collectif (un « acteur opérateur ») agissant de manière à développer le territoire et sa population dans une direction souhaitée. Ainsi, comme l'illustre notre récit du projet de chanvrière du Gâtinais Français, certains salariés du PNR local ont fait preuve entre 2008 et 2010 des efforts importants pour réunir et convaincre des agriculteurs éventuellement intéressés par le développement de nouvelles filières agricoles, notamment en organisant des réunions d'information et un voyage d'étude (voir une représentation schématique aussi de l'organisation des acteurs dans le projet sur la Figure 26)

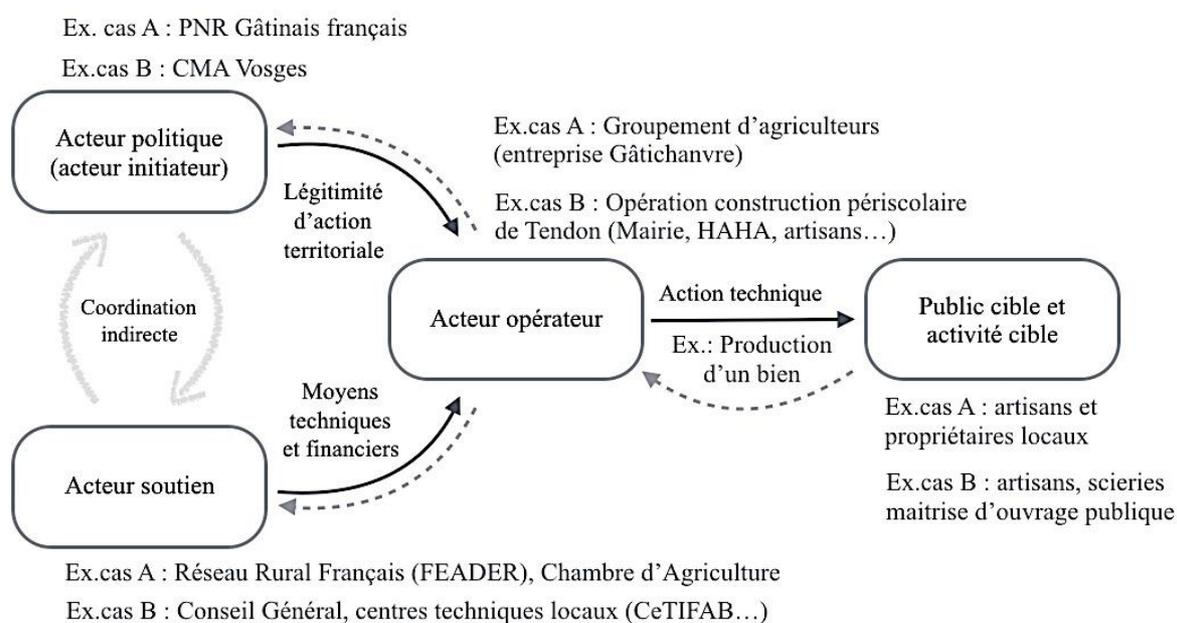


Figure 26 : Schéma du modèle de dispositif d'action territoriale, dit dispositif en « Y »

La forme de l'« acteur opérateur » résulte souvent de ce travail de mobilisation locale. Un collectif « opérateur » peut se constituer à l'occasion du projet. Composé de plusieurs acteurs locaux intéressés, il peut être parfois aussi basé sur une entité collective déjà existante qui va développer une nouvelle activité. Ainsi, dans le cas de Chanteloup-en-Brie, l'EPAMarne et le promoteur immobilier Bouygues abordent une nouvelle forme de projet et de nouveaux savoirs-faire. Ce collectif va ainsi chercher à définir puis réaliser une activité *ad hoc*, tel dans le cas d'un projet unique, comme à Tendon ou dans le Gâtinais Français, ou systématiquement, lorsque l'organisation produit des projets « à la chaîne », comme avec

l'EPAMarne. L'effet général sur le territoire sera conforme aux attentes de l'acteur politique, ainsi que de l'acteur soutien. Dans le cas du projet de Tendon, l'acteur opérateur est ainsi composé des différents corps de métier de la chaîne technique (forestiers, découpe, traitement, montage) nécessaire au projet de construction innovante. Il s'agit donc d'une activité adéquate, qui est potentiellement amenée à se reproduire sur d'autres projets. En plus du pilotage par le maître d'œuvre (Architectes HAHA) et le maître d'ouvrage (Mairie de Tendon), les différentes entreprises intervenantes sont invitées à participer à des réunions hebdomadaires pour s'informer, s'adapter aux novations et dialoguer, ce qui concrétise dans un espace-temps donné la présence du collectif (voir une représentation schématique de ce cas sur la Fig. 26).

L'acteur soutien n'est généralement pas aussi légitime que l'acteur politique pour intervenir dans un secteur donné d'intérêt public (au sens de légitimité légale de WEBER (1921)). Cependant, il souhaite favoriser un type d'actions ou d'initiatives en soutenant certains projets par des transferts de ressources : financières, techniques, informations stratégiques, contacts. Il peut s'agir d'un acteur local, comme dans le cas du projet de Tendon. L'apport en connaissances des centres de recherche locaux sur le bois (CRITT Bois, ENSTIB, CeTIFAB) a été crucial pour l'usage d'un matériau inhabituel (essence de hêtre local). Il peut être déterritorialisé lorsqu'il s'agit d'un organisme national comme le Réseau Rural Français (FEADER) ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) qui tente d'influencer le développement territorial en conditionnant son soutien à l'adoption de certaines pratiques par l'acteur opérateur, ou l'atteinte de certains résultats de l'action locale.

La cible peut être vue comme constituée de deux éléments : le phénomène cible et le public cible. Le phénomène cible est celui sur quoi il faut agir, c'est-à-dire l'activité dont le fonctionnement sera modifié afin de produire une évolution sur le paysage industriel, économique, social, urbanistique territorial. Les types de personnes impliqués dans ces phénomènes sont les publics cibles. Par exemple, dans le cas du Gâtinais Français, le PNR a une politique active afin que les bâtiments soient rénovés en matériaux locaux et selon un style traditionnel, et la mise en place d'une chanvrière est un élément important de cette politique. Dans ce cadre, la production locale de chanvre vise à inciter les propriétaires locaux (public cible) à rénover et isoler les bâtisses dans des matériaux « naturels » et « locaux » (phénomène cible : influencer des choix). De même, le projet de Tendon visait à préparer et convaincre les entreprises locales de la transformation du bois (scieries) et de la construction (maçons, charpentiers, architectes) de l'intérêt et de la faisabilité de bâtiments en bois à partir d'essences locales de feuillus (phénomène cible : influencer le choix des acteurs).

Précisions sur l'organisation des rôles et des niveaux de gouvernance de projet

Les quatre rôles que nous avons distingués dans un projet novateur idéal peuvent cependant être confondus ou brouillés. Ainsi, un acteur politique pourrait également être le principal soutien (financier) du projet. Ou inversement, un acteur soutien se trouverait le principal fournisseur de légitimité, comme dans le cas de la municipalité de Chanteloup-en-Brie qui s'apparenterait plus à un « acteur soutien », fournisseur de légitimité de l'opération et du droit de construire sur le terrain, qu'à un « acteur politique » proprement dit (rôle plutôt dévolu à l'EPAMarne, qui a fait l'effort d'impulser l'opération pilote). La présence de ces quatre types d'acteurs apparaît toutefois importante pour le fonctionnement même du dispositif, car elle permet un équilibre du jeu d'acteurs entre apports de ressources diverses, présence d'acteurs motivés par le projet et d'acteurs légitimes au sein du jeu d'acteurs ¹³¹².

Or, si nous retenons que la gouvernance d'un projet est un phénomène émergent issu du jeu d'interdépendance et de complémentarités des acteurs en présence, une participation de chacun à un collectif qui amène à tenir compte des contraintes et des attentes des autres acteurs impliqués dans le projet, alors notre portrait reste incomplet tant que nous ne reconnaissons pas l'importance également d'autres types d'acteurs, généralement peu ou pas mentionnés dans les récits et extérieurs au projet lui-même. Figure 26). Ainsi, certains acteurs ont des objectifs et des cibles similaires à ceux du projet novateur, malgré des domaines d'activité et des métiers différents de ceux développés dans et par le projet ; par exemple, certaines organisations locales ou nationales chargées de favoriser la performance énergétique des bâtiments (comme l'ADEME, les entreprises d'énergie, les points d'informations...), sans pour autant chercher à avantager *per se* les filières de matériaux de construction biosourcés. Ainsi, dans le Gâtinais Français, l'Espace info-énergie local (pôle de conseil gratuit en matière de rénovation) a en quelques sortes appuyé l'action du PNR et participé indirectement (ou de manière informelle) à promouvoir la rénovation de bâtiments en matériaux locaux. Certains acteurs « extérieurs » peuvent être intéressés par le projet et ses résultats, notamment à cause du caractère innovant de ce dernier. Il peut s'agir d'entreprises qui possèdent un intérêt pour le projet mais qui souhaitent se maintenir à l'écart ou dont la participation est perçue comme malvenue par d'autres acteurs participants :

¹³¹² Il est possible d'y voir un prolongement des travaux sur le jeu d'acteur dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale plus classiques (voir Brullot, Sabrina, *op.cit.*, 2009 et Brullot, Sabrina, *et al.*, *op.cit.*, 2014). Les acteurs du dispositif de gouvernance sont organisés par des échanges de bons procédés, c'est-à-dire de ressources le plus souvent symboliques (légitimité, financement, informations technique, mise en contact, etc.) qui peuvent être rapportés à des « attributs » dans la mesure où ils apparaissent à la fois sous une forme institutionnalisée et perçue de manière intersubjective en fonction de la logique particulière et territorialisée du projet en cours.

c'est le cas tout particulièrement de certaines grandes entreprises du bâtiment et des matériaux biosourcés qui, dans certains projets comme à Tendon, peuvent être maintenues à l'écart pour privilégier l'implication de petites et moyennes entreprises locales. Néanmoins, certains de ces acteurs ainsi en position de « demandeurs » peuvent être maintenus en « réserve »¹³¹³, mobilisables.

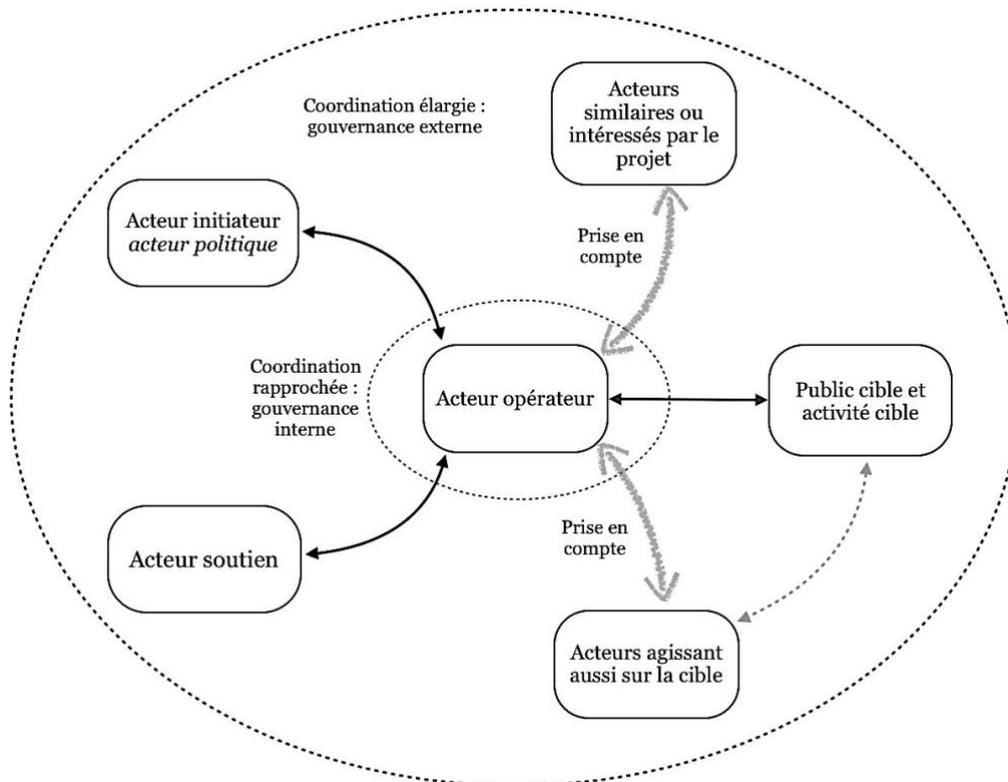


Figure 27 : Deux niveaux de gouvernance dans les projets novateurs

Il faut par ailleurs distinguer la gouvernance qui s'établit de manière « interne » à l'acteur opérateur, entre les membres du collectif établissant l'acteur opérateur, et celle qui se construit en « externe » de cet acteur opérateur, entre ce dernier et les acteurs engagés à ses côtés, lui apportant des ressources (Fig. 26 et 27). Nous avons vu que dans le cas de Tendon, il existait ainsi une gouvernance à au moins deux niveaux :

- au niveau des acteurs engagés dans l'opération de construction, concrétisées par les réunions hebdomadaires qui réunissaient les entreprises impliquées, les maitres d'œuvre et parfois des maitres d'ouvrages, et aussi par les rencontres régulières entre maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et les chargés du projet de la CMA ;

¹³¹³ Voir notre explication du « jeu d'acteur » au sein de la gouvernance des démarches d'écologie industrielle et territoriale dans notre premier chapitre, troisième section, première sous-partie.

- au niveau d'acteurs du territoire, en position de soutien ou d'initiateurs, c'est-à-dire des acteurs extérieurs au petit cercle de l'opération mais qui étaient intéressés à l'action collective (ou qui adhéraient à ces principes). Ce collectif était généralement réuni au sein du comité de suivi du CeTIFAB, le centre technique chargé de promouvoir la construction en bois dans le département.

Cette distinction est importante car elle nous permettra de comprendre comment la forme de l'acteur collectif de projet (futur acteur de filière) se construit à travers la gouvernance « interne », mais en fonction de pressions et d'un « jeu » résultant de la gouvernance « externe » du projet.

2.2. UN MODELE PROCESSUEL D'ORGANISATION DES ACTEURS D'UN PROJET

Afin de comprendre comment le projet novateur peut devenir un instrument de changement social, il nous faut observer comment le dispositif de projet se déploie progressivement et produit des effets multiples. Nous distinguons ainsi deux types de finalités¹³¹⁴. Tout d'abord, les objectifs primaires comprennent généralement une liste d'éléments caractéristiques à obtenir. Ces éléments constituent en quelques sortes le « cahier des charges » du projet. Il peut s'agir par exemple de produire un bâtiment biosourcés avec une fonction bien donnée, comme dans les cas de Tendon ou de Chanteloup-en-Brie, qui vont entraîner la formulation de caractéristiques correspondantes. Ces objectifs primaires sont généralement les principaux directeurs de l'attention et du travail de l'acteur opérateur. Mais un projet novateur, tel que nous l'observons, contient aussi en général des objectifs politiques, visant à produire des effets sur les personnes et les organisations parties-prenantes (comme pour les structurer en réseau, les former ou les inciter à adopter de nouvelles techniques), sur les filières industrielles ou sur les habitants locaux (favoriser une certaine image générale du territoire ou marquer un lieu particulier, par exemple). Cet autre type d'objectifs peut être appelé objectifs « secondaires », en ce qu'ils ne font pas directement parties des tâches à accomplir explicitement, telles que généralement indiquées dans les documents contractuels, et que leur réalisation lors de la terminaison du projet ne peuvent pas vraiment être directement contrôlée puisqu'il s'agit de phénomènes liés de manière contingente à la réalisation des objectifs primaires du projet.

¹³¹⁴ Nous utilisons le terme de finalité de manière assez générale dans la mesure où il désigne les fins de l'action, les états finaux pour lesquels les actions commises sont destinées (ou tournées psychologiquement par les personnes qui les commettent ou ceux qui les comprennent et se les approprient). Nous parlons également d'« objectifs » lorsqu'il s'agit d'états ou de caractéristiques formalisés à obtenir ou atteindre dans un futur et qui conditionnent les buts d'actions plus locales et pratiques.

La phase initiale : le travail politique de constitution d'un collectif de projet

La mise en réseau d'acteurs, jugés complémentaires dans le cadre d'une filière, réunis afin de produire une plus grande confiance, et trouver intérêt à coopérer entre eux, apparaît ainsi comme un objectif secondaire. Nous l'avons vu avec le récit du cas du périscolaire de Tendon, le projet promu par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges n'avait pas seulement à produire un « bâtiment expérimental » pour démontrer le fort potentiel d'innovation du territoire en matière d'artisanat, mais aussi de donner l'occasion de travailler ensemble à des professionnels issus des activités locales de bois-construction afin de structurer le collectif en filière. Aussi, du point de vue des porteurs de projet locaux, les deux types d'objectifs s'insèrent généralement dans une stratégie de développement du territoire (explicités dans la section précédente) de manière plus ou moins explicite et avec une cohérence variable. Aussi, comme nous l'avons vu dans la section précédente, il peut y avoir une justification du projet formulée dans les termes généraux d'un « bien commun » en référence à la politique de développement du territoire choisi. Le déploiement et l'organisation des acteurs autour d'un projet ou d'une activité innovante reste cependant une opération sociale délicate, dont un certain nombre de traits peuvent être retenus, et qui éclairent ensuite le « jeu » de la coordination entre acteurs de cette arène qu'est la « gouvernance » du projet.

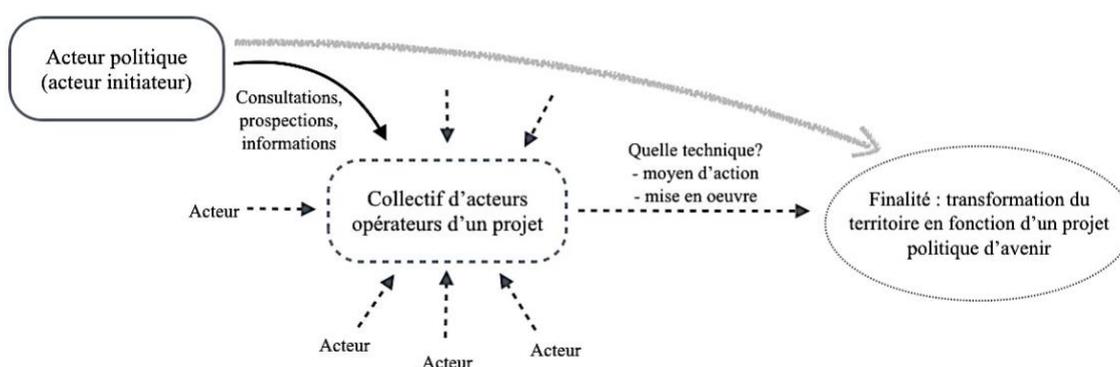


Figure 28 : Première phase, constitution progressive d'un collectif d'acteurs locaux

Aussi, le montage d'un projet novateur et structurant connaît généralement une première étape de constitution d'un collectif d'acteurs locaux. En effet, l'acteur politique a un projet politique de transformation du territoire, dans un sens donné, mais il ne peut le porter seul d'une part, et d'autre part cette transformation du territoire est généralement une conséquence du montage réussi d'une activité autour des matériaux de construction

biosourcés. Ainsi, dans les Vosges, la CMA ne pouvait mener seule une action complète pour redynamiser la filière bois locale. Il s'agissait de constituer un collectif opérant de manière adéquate pour servir de précurseur de filière à travers une opération exemplaire. Pour cela, il a fallu certes sélectionner certains acteurs, tels que le maître d'œuvre (les architectes) puis le maître d'ouvrage (la mairie de Tendon), mais aussi les différents artisans (corps d'état) opérant sur le chantier. Nous avons vu que ce processus visait à sélectionner et réunir des acteurs qui adhéraient aux idéaux de la CMA concernant le développement industriel et culturel territorial. Nous reviendrons dans la dernière section de ce chapitre sur les techniques et modalités d'engagement des différents acteurs, mais nous notons simplement que pour recruter certaines personnes sur un mode parfois différent des conventions sociales dominantes, il est parfois nécessaire de passer par des organisations et des réseaux d'acteurs spécifiques, dont on connaît l'intérêt pour certaines formes de travail et d'actions collectives alternatives. Ainsi, dans le cas du projet de périscolaire à Tendon, le projet ne trouvait pas de charpentiers pour réaliser la charpente en bois de hêtre local. Aussi, la chargée de mission de la CMA a dû utiliser ses connaissances personnelles pour contacter des artisans suffisamment qualifiés et leur demander de répondre à l'appel d'offre de la mairie. Ces derniers artisans maîtrisaient en effet des techniques de construction traditionnelles, et acceptaient d'employer du hêtre local ou réaliser des formes de toiture peu communes. Toutefois, il semblerait qu'ils n'utilisaient pas (ou peu) le système des appels d'offre publics et préféraient passer par le « bouche-à-oreille » pour trouver des clients. Aussi, leur participation était cruciale, mais ils n'ont pu être mis en relation avec le projet qu'en étant approchés de manières différentes des pratiques conventionnelles qui prévalent dans les projets de bâtiments publics.

Dans les deux autres cas étudiés, nous retrouvons des situations similaires : dans le Gâtinais Français, le PNR devait nécessairement s'attacher à la coopération des agriculteurs locaux pour tester une pratique culturelle du chanvre adaptée avant de la généraliser, tandis que dans le cas de Chanteloup-en-Brie, il fallait trouver un opérateur qui démontrerait sa capacité et sa volonté à s'engager de manière adéquate dans le projet. L'acteur politique va entreprendre de faire émerger un acteur territorial, vecteur de transformation du territoire (*cf.* la flèche grise sur la Figure 28 et 29). Pour cela, il va consulter, identifier et convaincre des acteurs territoriaux potentiellement intéressés, et tenter de les amener à concevoir puis éventuellement expérimenter une activité. Il peut également tenter d'encourager un acteur local déjà constitué à modifier son activité, comme dans le cas de l'opérateur immobilier des maisons de Chanteloup-en-Brie.

La seconde phase : la définition progressive d'un modèle d'activité concrète

La recherche d'un tel collectif d'acteurs et la définition exacte du projet collectif peuvent avoir lieu « chemin faisant » (ou de manière « tâtonnante ») : les moyens d'action et les finalités sont redéfinis en fonction de l'avancée de la constitution d'un groupe d'acteurs acceptant de participer (Fig. 29). Il arrive ainsi que le collectif d'acteurs envisage au final des formes d'activités très différentes de l'idée initiale. A Tendon, il a ainsi fallu faire appel à de nouveaux acteurs en cours de route : des ingénieurs (du CRITT Bois) capables de mesurer les propriétés mécaniques du bois de hêtre, des charpentiers qualifiés et effectivement intéressés par ce type de système constructif innovant (utilisation de hêtre, murs en bois-paille, forme en hexagone atypique du bâtiment). Dans le Gâtinais Français, certains agriculteurs à l'origine de la chanvrière souhaitaient au départ développer une filière de la construction en paille de colza. Ils ne se sont tournés vers le chanvre qu'à la suite d'une délibération collective, notamment du fait de la faisabilité technique et de standards déjà existants. Les acteurs négocient en effet leur participation selon des motifs propres qu'ils peuvent cependant redéfinir en fonction de la trajectoire que prend le projet (finalités, participants, règles de base). Face au caractère innovant et incertain des projets, les garanties apportées ou annoncées par les initiateurs, lorsqu'elles sont crédibles, peuvent favoriser l'engagement de certains acteurs. Dans le cas de Tendon, le soutien financier et technique de différents acteurs reconnus (le PNR et son Groupement d'Action Local, Chambre d'Agriculture), à défaut d'être la cause principale d'engagement des agriculteurs, a encouragé fortement ces derniers tout en accélérant leur regroupement.

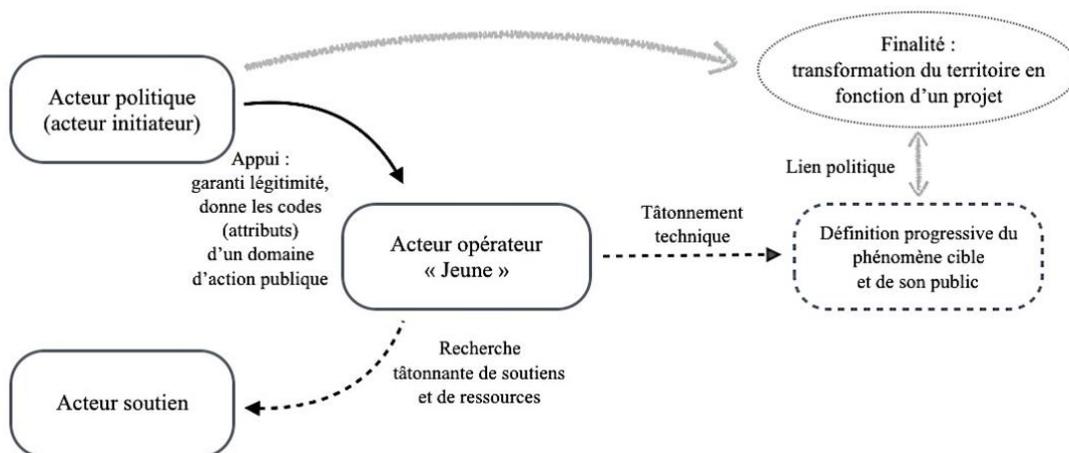


Figure 29 : Seconde phase, organisation tâtonnante de l'action du nouvel acteur collectif

Le projet collectif avançant, plusieurs acteurs participants nouent des relations d'engagements mutuels et forment un « jeune » acteur opérateur, institutionnalisé

formellement (avec un statut associatif) ou de façon plus informelle (groupe de travail). Ainsi, les agriculteurs du Gâtinais ont été incités très tôt à former une association (Chanvre Avenir) pour clarifier et normaliser leurs engagements collectifs les uns vis-à-vis des autres, ou vis-à-vis des partenaires comme le PNR dans la perspective de participer à un Groupement d'Action Local (Financement par le CASDAR). Au cours de cette seconde phase, le « jeune » acteur opérateur conçoit et expérimente des techniques d'action tout en cherchant des ressources supplémentaires nécessaires à la mise en place de son activité. Pour cela, il peut également s'appuyer sur les ressources que lui consacre l'acteur initiateur : ressources financières, mais aussi des contacts et de savoirs institutionnels utiles pour développer des discours de justification appropriés et mobiliser des soutiens (fonds, organismes conseils, etc.). Dans le cas de Tendon, l'intervention et le soutien de la CMA ont ainsi été cruciales. En faisant bénéficier les maîtres d'ouvrages de son réseau social local, la CMA a permis le recrutement d'artisans compétents et le soutien de centres techniques du bois locaux et de la préfecture. Dans sa recherche de soutiens potentiels, l'acteur opérateur, souvent en coordination avec l'acteur politique, doit concevoir un modèle d'activité compatible avec les différentes conditions de soutien possibles, les possibilités techniques ainsi que la viabilité économique anticipée de l'activité. La perspective de devoir adapter le projet au gré des nouveaux soutiens financiers et techniques peut pousser à rechercher des modes de fonctionnement qui protègent contre la situation où les différents membres de l'acteur opérateur veulent renégocier en cours de route leur adhésion au projet. Dans le cas de Tendon, des rallonges budgétaires exceptionnelles (prises en charge par le CMA88) en prévision des coûts supplémentaires dus aux qualités inhabituelles du bâtiment, ont sans doute rassuré les acteurs du projet. Dans le cas du Gâtinais, lors de notre enquête en 2013, la question de l'ouverture éventuelle d'une unité industrielle de défibrage amenait certains agriculteurs à s'interroger sérieusement sur les conditions d'exercice de leur future activité, tant l'écart entre la nature « industrielle » du défibrage et leurs activités professionnelles agricoles semblaient importants (Fig. 29).

Sur cette seconde période, l'acteur opérateur est principalement concerné par une recherche de viabilité dans ses activités. Son but est de trouver les conditions d'une activité porteuse ainsi qu'une forme organisationnelle stable, pour lesquelles les effets des techniques sont connus et les fonctionnements économiques semblent relativement assurés. La recherche de viabilité consisterait à constituer une connaissance concrète et relativement assurée sur les modalités d'opération de l'ensemble organisationnel, technique et économique dans lequel ce collectif est plongé. En d'autres termes, il s'agit d'explorer, et éventuellement de structurer, un environnement social de l'activité qui peut s'apparenter à une filière locale, à un marché, à un espace de contraintes institutionnelles (des normes à

respecter) par exemple. Cette approche d'exploration et de structuration est tâtonnante, et si elle est souvent basée sur un certain nombre de promesses et d'idées préconçues (sinon, comment imaginer que des personnes s'engageraient dans une telle aventure ?), il ne reste pas moins nécessaire d'établir pratiquement et de manière opérationnelle les habitudes, les dispositifs techniques, les partenariats, qui permettront à l'organisation de fonctionner de manière relativement régulière, stable, et qui assureront tant les clients « cibles » que les « initiateurs » ou les « soutiens » d'une certaine sureté dans leurs engagements mutuels.

La troisième phase : la maturation du projet et des rôles respectifs

Dans chacun des trois cas étudiés, une fois le collectif « opérateur » constitué, la phase de recherche tâtonnante, d'exploration et d'apprentissage de nouveaux savoir-faire techniques a ainsi constitué un moment crucial pour l'émergence de novations techniques et sociales, et la reconnaissance de l'environnement technico-institutionnel d'une filière de matériaux de construction biosourcés. A Chanteloup-en-Brie, la moitié des coûts de recherche et développement ont été pris en charge par l'EPAMarne, l'autre moitié par le promoteur immobilier. L'opération a permis de lancer un signal au marché et de tester la viabilité économique du concept. Mais c'est surtout en organisant des acteurs de la production (producteur de modules, producteurs de chanvre et de bois) et en proposant une offre de formation associée (pour les ouvriers et artisans du bâtiment des entreprises locales) que ce projet a permis de pré-structurer une filière locale. Le cas de Tendon est similaire, puisqu'il s'agissait de mettre en place un collectif de professionnels capables d'opérer de manière conjointe et de construire des bâtiments en hêtre de manière techniquement fiable, institutionnellement reconnue et économiquement viable. Ce travail a permis de reconnaître les conditions techniques de mise en œuvre du hêtre ainsi que les acteurs mobilisables dans le cadre d'une filière locale. Enfin, le projet de développement du chanvre dans le Gâtinais consistait principalement en un plan de formation et une expérimentation de la culture du chanvre, pour permettre aux agriculteurs participants, regroupés en association puis dans une SARL, de se former aussi aux enjeux et aux subtilités de l'activité de chanvrier. L'expérimentation (de 2010 à 2012) a permis aux agriculteurs de comprendre les modalités possibles d'insertion de cette culture dans le fonctionnement normal d'exploitations agricoles : ils ont ainsi par exemple mesuré la productivité de cette culture (rendements sur différentes terres, intrants...) et ils ont pu alors attribuer un prix de base à la production, notamment pour rassurer d'autres agriculteurs potentiellement intéressés. Mais les premières récoltes furent aussi l'occasion de comprendre les enjeux de la gestion logistique et

humaine derrière une chanvrière, et notamment ses pendants « industriels » (stockage, vente, transport) dont l'activité de transformation¹³¹⁵.

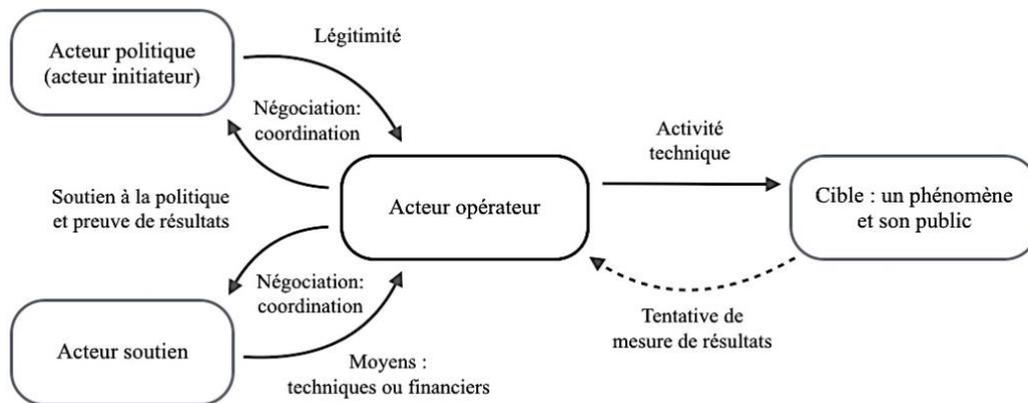


Figure 30 : Troisième phase, bouclage et renforcement de la dynamique d'échange

A la phase d'organisation « tâtonnante » de la production succède une phase de bouclage et de renforcement de la dynamique d'échange de ressources entre acteurs au sein de la gouvernance du projet. Dans ce troisième temps, l'acteur opérateur parvient à mener de manière viable un projet ou une activité. Il peut fournir des preuves de son activité réussie (réalisation du cahier des charges du projet par exemple) et éventuellement de ses effets sur un public, un territoire ou un domaine d'activité donnée. Aussi, dans ce cas idéal de succès, l'acteur opérateur est en mesure de fournir des motifs de satisfaction ou de contentement à l'acteur soutien et à l'acteur politique. En transférant et contre-transférant des items valorisés, un phénomène de maturation de la relation s'opère: les élus et chargés de mission du PNR du Gâtinais n'ont pas été déçus par le travail des agriculteurs réunis au sein de Gatchanvre. Ils avaient bien rempli leur part du contrat tacite, consistant à développer une nouvelle activité en échange du soutien du PNR. Aussi le PNR a accepté de continuer à soutenir de manière très active le développement de la chanvrière, notamment dans son besoin d'acquérir des locaux, un espace de stockage et un outil de transformation.

La maturation des relations de transferts d'attributs, d'actions et de bons procédés entre acteurs au sein de la gouvernance du projet conduit dans l'idéal à un état de stabilité des relations (Fig. 30). En effet, l'action collective du projet peut apparaître crédible ou acquérir une légitimité auprès de publics cibles en raison de certaines caractéristiques

¹³¹⁵ Comme nous disait Nicolas Dufour (agriculteur dans la Gâtinais) : « *l'industrie, c'est un métier complètement différent, ça ne s'improvise pas* ». Au jour où nous publions ces lignes, Gatchanvre SARL aurait acquise un outil de transformation du chanvre, une unité de défibrage industrielle, installé à Prunay-sur-Essonne.

propres, impulsées notamment lors des premières phases par l'acteur initiateur. Ainsi, le fait que le projet de Tendon soit directement et explicitement soutenu par la CMA des Vosges permet de toucher et de rassurer certaines entreprises locales de l'industrie du bois. Cependant, lors de la phase de maturation, l'acteur opérateur semble acquérir peu à peu des ressources propres lui permettant en partie de s'autonomiser. Il peut se voir attribué des caractéristiques propres comme la représentativité d'un patrimoine ou d'une « excellence », avec la présence d'acteurs reconnus (techniciens), ou la localisation, l'adoption d'un caractère « traditionnel » ou « naturel » de l'activité, etc. Grâce au projet de Chanteloup-en Brie, l'opérateur immobilier peut revendiquer d'être à la pointe de l'innovation en matière de maison écologique contemporaine grand public. De même, le collectif de projet de l'opération de Tendon a continué à travailler, cette fois sur un projet de halle, toujours pour la commune de Tendon, de telle sorte que le centre-ville de ce petit village vosgien est marqué par les acteurs du projet, et que le nom de la commune peut à présent être associé, dans la communauté professionnelle, à certains noms de ce collectif (dont l'architecte HAHA ainsi que les artisans charpentiers spécialisés). Ces éléments nous montrent qu'il est possible d'envisager que l'acteur opérateur s'autonomise peu-à-peu du système d'interdépendances dans lequel il se trouvait.

Il est ainsi possible de distinguer trois phases dans le développement d'un projet novateur (Fig. 28, 29 et 30). Cette mise en récit du processus de constitution du collectif de projet nous enseigne notamment que le montage d'une gouvernance de projet et la mise en place d'un savoir-faire et de fonctionnements fiables est un seul et même processus tâtonnant. Il consiste autant à la mise en place de systèmes productifs viables (satisfaisant une offre et répondant à une demande) que la structuration d'interdépendances entre acteurs du projet (et l'émergence d'une gouvernance) qui permet au collectif de satisfaire progressivement à des objectifs de transformation de la situation territoriale dans un certain sens. Dans la présentation de ce modèle systémique, les distinctions entre acteurs sont finalement restées assez simples, pour bien donner à voir, à l'échelle d'un projet, leur intérêt pour la compréhension des jeux d'acteurs ainsi que la formation d'une action collective. Mais ce modèle se complexifie fortement lorsque certaines de ses propriétés constitutives sont nuancées, ou encore lorsqu'on quitte la seule perspective du projet novateur pour intégrer un réseau d'interdépendances plus étendu entre des acteurs divers. En effet, certains acteurs pourraient emprunter plusieurs rôles au cours du projet, ou intervertir leur fonction (tout en fournissant la même ressource). C'est ainsi le cas dans le projet de Chanteloup-en-Brie, dans lequel les fonctions de l'EPAMarne et de la Mairie sont interverties :

- L'EPAMarne est à l'initiative du projet et elle fournit en même temps des ressources techniques habituellement apportées par l'acteur « soutien » ; si l'organisation a pour mission de soutenir les projets d'urbanisation des communes de la zone à aménager de Marne-la-Vallée, elle est à l'initiative de ce projet novateur, qui s'inscrit pour elle dans une « stratégie » de transformation du territoire de Marne-la-Vallée en structurant une offre de maisons écologiques, et une filière locale dédiée.
- La Mairie, qui est pourtant l'acteur « politique », n'impulse pas vraiment le projet novateur ; elle est en position de demandeuse, aussi elle peut être considérée comme un « soutien », fournissant des ressources institutionnelles et politiques (vente et autorisations de construire).

Ce type de situation pose la question des multiples rôles dans le montage de filières, notamment dans le cas où plusieurs projets sont mis en relation en même temps. Ce problème est particulièrement intéressant dès lors que l'on quitte la perspective d'un seul projet pour considérer que des acteurs particulièrement actifs dans le domaine des matériaux de construction biosourcés interviennent de manière différenciée dans plusieurs projets de manière à structurer les acteurs de filières locales.

2.3. UN DISPOSITIF DE STRUCTURATION NATIONALE DES FILIERES

Nous avons vu que le modèle en « Y » est une représentation schématique et générique de l'organisation des acteurs d'un collectif de projet, en fonction notamment des ressources nécessaires à la réalisation d'un travail inhabituel répondant à des objectifs stratégiques de transformation du territoire. Une des conséquences attendues de cela est la structuration d'un groupe dispersé d'acteurs, d'organisations sociales et de pratiques en un ensemble social cohérent et opérant à l'échelle d'un ou de plusieurs segments de la filière, c'est-à-dire en amont, en aval, et/ou au milieu de la filière. Il est ainsi attendu que le collectif relativement restreint et nouveau qui est mobilisé dans l'opération (acteur opérateur) préfigure en quelques sortes le collectif des acteurs opérant à l'échelle d'un segment de filière. L'émergence d'une filière industrielle complète implique la structuration d'un ensemble de segments locaux, ainsi formés au cours de projets novateurs par exemple. Il est donc fort probable qu'un ensemble d'actions collectives et de projets soient nécessaires pour structurer et organiser des collectifs performants au niveau des différents segments d'activités d'une part, et d'autre part pour les structurer en filière complète.

De plus, les activités de construction et de rénovation du bâtiment impliquent un ensemble cohérent de produits, pour lesquels il faut des filières dédiées correspondant aux différents « corps d'état » du bâtiment. La perspective d'une transition des pratiques industrielles vers un véritable bâtiment écologique implique donc l'idée d'un éventail complet de filières industrielles locales, de produits biosourcés ou autres, répondant à la diversité des fonctions nécessaires à un système constructif et des besoins exprimés et portés par la réalisation du projet architectural. Il faut donc envisager la structuration des filières locales du bâtiment écologique comme un ensemble plus large de filières, fonctionnant de concert à des échelles régionales: des filières d'isolants écologiques et de matériaux de remplissage, des bois d'œuvre et des matériaux pour les structures ou le bardage, des bétons écologiques, des éléments écologiques pour le sol et les toitures, des dispositifs bioclimatiques et de ventilation durables ou adaptés au climat local, des paravents ou des vitres plus soutenables, etc.

La structuration plus générale des différentes activités industrielles écologiques pour le bâtiment est donc complexe, et elle peut être pensée comme un phénomène de développement de pratiques coopératives sur plusieurs plans. Evidemment, il peut s'agir d'une chaîne d'industriels coordonnés par un ensemble de petits marchés intermédiaires, ou encore d'une intégration légale (sous la forme de fusions-acquisitions ou de prises de parts) des entreprises et entités juridiques constituant la chaîne d'approvisionnement et de transformation pour un secteur industriel donné, comme nous l'enseigne la théorie économique standard. Mais les fondements et les conséquences de la coopération entre organisations gagnent à être considérées de manière plus générale comme un effort stratégique délibéré d'harmonisation, économique mais aussi technique et industriel, des besoins et des capacités productives des divers acteurs de la chaîne. Tout l'enjeu d'une politique de structuration est donc de favoriser un mouvement d'harmonisation et de coopération entre acteurs appartenant à des secteurs considérés comme parties prenantes d'une même filière ou de plusieurs filières complémentaires dans la perspective d'un certain modèle de bâtiment écologique.

Structurer les relations dans et entre les filières locales du bâtiment écologique

L'organisation des acteurs d'une filière se présente d'abord sur un plan technique par la mise en compatibilité industrielle des fonctionnements des différents acteurs de la production, transformation ou distribution de biens et services, dans la chaîne des opérations nécessaires à la fourniture d'un bien ou d'un service final à un public de citoyens. Cette intégration technique passe notamment par l'établissement de caractéristiques stables ou

réglées dans les différentes phases de production de biens ou services, qui permettent aux produits échangés de pouvoir être traités de manière adéquate lors des opérations suivantes du processus industriel par l'acteur directement en aval de la chaîne de production-transformation-distribution. Sur un second plan, l'intégration économique dans une filière concerne les phénomènes institutionnalisés et réglés d'échanges économiques massifs de ressources, biens et services entre membres d'une « chaîne de valeur ». Ces échanges ne sont souvent pas seulement de l'ordre du seul échange marchand monétarisé, mais aussi de la réciprocité ou de la redistribution administrative¹³¹⁶. Plusieurs de ces mécanismes, par exemple la redistribution de financements ou de droits particuliers à certains acteurs de la filière parce qu'ils sont en difficulté ou parce qu'ils rendent un service d'intérêt général pour l'ensemble de la filière, se construisent selon des phénomènes sociaux et politiques particuliers.

Cela nous amène à considérer un troisième plan, plus politique et social, qui doit être reconnu à la suite notamment des généalogies du concept de filière et de la politique industrielle développée dans le Chapitre 2. Il nous faut en effet considérer la filière en tant qu'un imaginaire social organisant un collectif. Ainsi, cet imaginaire permettrait à un acteur individuel d'acquérir un savoir pertinent sur le collectif qui dépasserait une représentation du simple cercle des personnes et organisations avec lequel il a affaire couramment, pour embrasser les segments en amont et en aval qui lui échappent ou pour lesquels l'acquisition d'une information fiable par ses propres moyens serait difficile. L'intégration de plusieurs acteurs est à la fois produite et produit d'une institutionnalisation d'une représentation imaginaire de la chaîne des acteurs interdépendants et interagissant ensemble. Aussi, dans certaines filières matures ou émergentes qui font l'objet d'un travail délibéré de structuration par des politiques publiques, nous présumons que la représentation de la filière est relativement cohérente entre les différents acteurs d'une filière¹³¹⁷, et tendrait à concerner autant les finalités de la filière¹³¹⁸, que les modalités de fonctionnement et d'organisation internes.

¹³¹⁶ Sur l'articulation des différents modes d'échange dans l'organisation de certaines filières (comme les filières *Slow Food* par exemple) ou dans certaines organisations économiques « alternatives », voir notamment : Buclet, Nicolas, *Le territoire... op.cit.*, 2011 ; *Territoire, innovation et développement durable... op.cit.*, 2011 ; Debuissou, Marion, *Les modes d'interaction pour une dynamique territoriale soutenable... op. cit.*, 2014.

¹³¹⁷ Ce présupposé est nécessaire par souci de cohérence logique avec les théories constructivistes et de tendance foucauldienne (sur les « dispositifs de gouvernement »), projeté sur le concept de filière et la politique industrielle dans les chapitre 2 et 3, qui présupposent que les acteurs qui ne font pas l'acquisition d'un certain discours (et des savoirs qu'il véhicule) ne peuvent tout simplement par reconnaître cette dernière filière.

¹³¹⁸ Et son cadre de pertinence, c'est-à-dire à quelles finalités leur structuration obéit/sert du point de vue d'une grande justification nationale en termes de politique du bien commun, comme nous le montrions dans le Chapitre 4 à travers les cas du rapport sur les « filières d'avenir de l'industrie verte » qui fait des matériaux biosourcés des filières de relance industrielle. Mais dans la première section du présent chapitre, nous montrons que cette dernière justification s'insère au milieu d'autres programmes politiques (développement rural, transition

Dans ce cadre, la présence d'un imaginaire commun du collectif peut permettre de prendre conscience des intérêts et des enjeux communs, mais aussi de la place de chacun et de ses rôles ou fonctions attendues, favorisant ainsi l'extension de la communication ou de la coordination possible au-delà des cercles de relations habituelles des acteurs des filières. Il existe ainsi une intégration des savoirs politiques et sociaux telle que les acteurs ont des représentations d'eux-mêmes et des autres au sein d'un collectif de filière qui leur permettent de se coordonner pour évoquer collectivement des problèmes communs mais surtout pour se voir assignés des mesures de régulation ou d'orientation de manière différenciée, en fonction d'un intérêt supérieur qui est celui de la filière par exemple. Cette représentation passe notamment par la production de discours « institutionnalisés », qui mettent en avant certaines caractéristiques ou finalités communes, et qui doivent ensuite être acceptés (légitimés), transmis (communiqués) et adoptés (appris) par des acteurs divers et hétérogènes. Comme nous l'expliquons déjà dans le second chapitre, l'opération d'institutionnalisation d'un discours (ou d'une représentation commune) peut résulter des délibérations dans l'arène politico-administrative nationale de la politique industrielle, ou encore à des niveaux plus locaux, une fois que des filières s'autonomisent de la tutelle de la politique industrielle et fonctionnent effectivement. Dans le cas des matériaux de construction biosourcés, nous avons montré que l'impulsion politique, en provenance de certains pouvoirs publics, domine et entraîne des dynamiques locales d'auto-organisation, même si certains collectifs de professionnels ou d'entreprises existent parfois depuis longtemps sur certains territoires.

Les conditions favorables à l'intégration des acteurs d'une filière se développent sur les plans techniques, économiques et politiques de manière simultanée ¹³¹⁹. Mais le renforcement de la coopération peut aller de pair aussi avec toute une série de phénomènes socio-psychologiques comme l'émergence d'un attachement affectif (sympathie), des pratiques routinières non questionnées (des habitudes), des connaissances sur le comportement d'autrui ou sur les propriétés de certains objets et actions (confiance)... Nous voyons donc que la construction de relations sociales effectivement opérationnelles et durables entre acteurs d'une filière est un phénomène complexe, qui devrait être abordé selon plusieurs angles. Cependant, c'est la construction de cadres institutionnels et organisationnels communs, sur le plan social et politique, qui nous intéresse le plus dans le cadre de cette étude. En effet, ces cadres communs nous semblent les principaux marqueurs

énergétique, défense du patrimoine...) permettant de justifier du développement de matériaux de construction biosourcés.

¹³¹⁹ Comme le montrent les modèles de l'action collective présentés plus tôt, et notamment ceux basés sur les conventions sociales ; voir nos mentions de l'article de Pierre Livet et de Laurent Thévenot, et de Robert Boyer et André Orléan (*in* Orléan, André, *op.cit.*, 1994) dans la troisième section du premier chapitre.

d'un effort politique délibéré d'organisation à distance des acteurs, selon des modalités d'exercice du pouvoir politique d'aménagement du territoire présentées plus tôt. En cela, l'instauration de tels cadres a un effet direct sur la structuration des logiques d'action, puisqu'elle porte des discours plus ou moins bien agencés, de manière à donner prise à des articulations entre logiques d'action différentes, et ainsi à influencer la manière avec laquelle des acteurs aux fonctionnements sociaux différents sont mis en contact et peuvent agir ensemble de manière acceptable. Cette problématique est cruciale dès lors qu'il ne s'agit plus de constituer des acteurs en une filière nationale « généraliste » et massive, mais plutôt de constituer un réseau de petites filières locales hétérogènes, opérant selon des logiques sociales plurielles et diverses, et maillant l'ensemble des territoires en fournissant une offre de construction écologique adaptée à chaque région. Comment s'organise ce travail de structuration des différents collectifs d'acteurs opérant dans le domaine des matériaux biosourcés, généralement insérés dans des territoires singuliers, fonctionnant et entretenant des interdépendances techniques, économiques et sociales d'abord à une échelle locale ?

Anatomie du dispositif de structuration nationale des filières locales

Comme nous l'évoquions plus tôt, la politique publique visant à la constitution et à la structuration de filières locales de matériaux de construction biosourcés s'appuient sur un réseau d'acteur. Le mode d'action par « projet », lorsqu'il est utilisé comme instrument de l'action collective, sert de registre de référence pour se coordonner avec des entités jusque-là extérieures au territoire ou au secteur d'activité du collectif engagé. Le « modèle en Y », peut donc nous aider à comprendre comment se passe la transmission et l'adoption de certains cadres d'action, de comportement ou du consentement à agir d'une certaine manière. Il laisse entrevoir comment le collectif de projet peut s'intégrer dans une chaîne d'acteurs divers (collectivités, établissements publics et agences, entreprises, *etc.*), allant du national au local, permettant la mobilisation et la circulation de ressources, et nouant ainsi une sorte de toile d'interdépendances entre les collectifs locaux. Afin de permettre une reconnaissance et une orientation des acteurs dans ce réseau élargi et diversifié, la représentation doit se construire sur la base de connaissances communes institutionnalisées, ayant vocation à acquérir le statut de règles communes à l'intérieur du collectif. Il faut donc également proposer un modèle de discours qui permet l'articulation (et la justification) d'une telle intégration générale de filières et de territoires, divers à l'échelle nationale.

La structure en « Y » est suffisamment générique pour distinguer les différents rôles et fonctions dans l'action collective qui sont mis en proximité à travers un projet. Certains acteurs peuvent cependant jouer en même temps d'autres rôles dans le cadre d'autres projets.

Ainsi, lors de notre enquête, nous avons remarqué que certains acteurs « initiateurs » de projets sont eux-mêmes les « cibles » de projets et de programmes politiques. C'est tout particulièrement le cas par exemple des « territoires »¹³²⁰, qui font l'objet d'un travail d'animation et de sensibilisation permanent de la part de certaines organisations gouvernementales et administrations centrales. Dans le milieu (national) des matériaux biosourcés, il est aussi possible d'observer la présence d'acteurs privés agissant dans un espace d'intérêt public. Certaines associations font la promotion du bâtiment écologique, des groupes de consultants vont conseiller des collectivités, des réseaux de professionnels proposent des améliorations des politiques publiques destinées à la structuration de filières données (réseau français de la construction en paille, construire en chanvre, syndicat des isolants biosourcés...). L'association Constructions & Bioressources (C&B) dans laquelle nous avons mené une partie de notre enquête est un cas particulièrement intéressant d'acteur « intermédiaire ». S'il s'agit d'un acteur privé, de statut associatif, il a vocation à agir dans un domaine d'intérêt public, dont se sont saisies les autorités administratives en mettant en œuvre une politique nationale de structuration des filières de matériaux de construction biosourcés. Jusqu'à sa disparition juridique en 2015, C&B intervenait entre autres auprès de collectivités et des organisations territoriales en les informant des opportunités et enjeux des filières locales de matériaux biosourcés, et en les conseillant sur les aspects normatifs, stratégiques et économiques du montage d'un projet novateur « biosourcé ». En cela, C&B pouvait être considérée comme un acteur « opérateur » du changement et de l'implantation de filières locales de matériaux de construction biosourcés (Fig. 31).

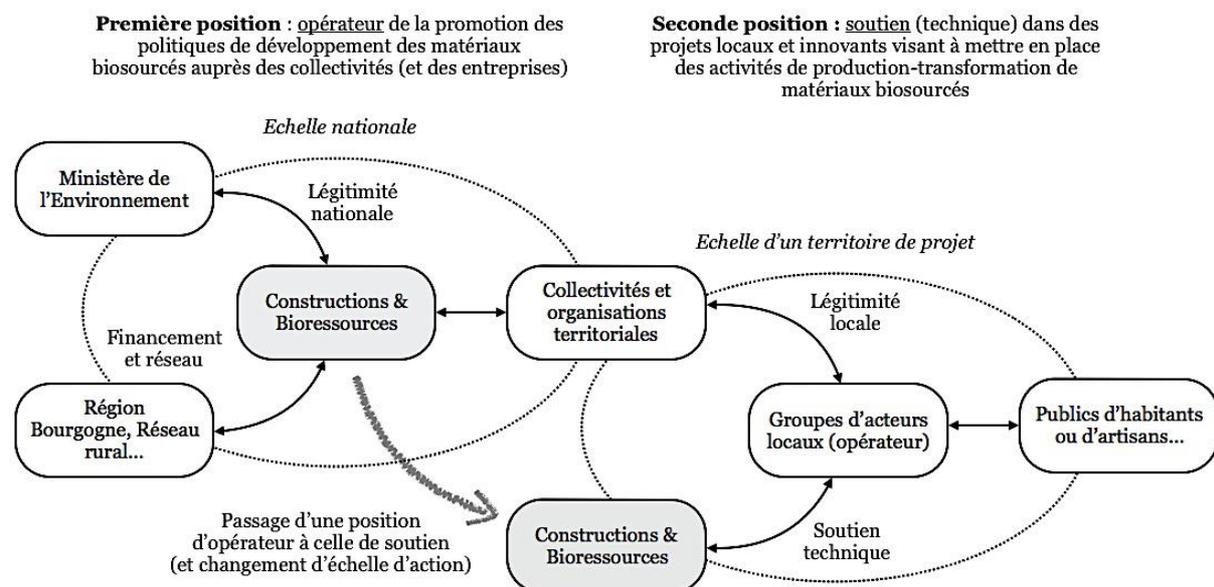


Figure 31 : Exemple de rôles multiples à des échelles différentes d'un acteur intermédiaire

¹³²⁰ Pour rappel, ce terme générique désigne les organismes à vocation d'administration ou de représentation politique locale (collectivités territoriales, communautés de collectivités et syndicats).

L'association avait pour adhérents des acteurs (entreprises, syndicats) issus des différentes filières (chanvre, lin, isolants en bois, bétons de bois, etc.) qu'elle permettait de regrouper lorsqu'elle organisait régulièrement des congrès et des séminaires, et dont elle devait défendre les intérêts communs dans certaines instances nationales où elle était invitée à s'exprimer pour faire remonter notamment les attentes des acteurs « du terrain ». C&B pouvait donc être assimilée à un « opérateur » de travail national d'organisation d'acteurs issus de secteurs et de domaines considérés comme appartenant aux filières de matériaux biosourcés pour la construction écologique¹³²¹. En retour, son travail d'organisation des acteurs passait par des efforts de mise en relation à travers l'organisation de rencontres ou la constitution d'annuaires, ou par la transmission d'informations et la production de documents généraux sur l'évolution du champ concerné (autant veille réglementaire que des marchés). Enfin, une stratégie importante pour le développement de C&B à moyen et long terme consistait à constituer une sorte de « centre de ressources » (techniques, sociales, sur les financements, sur les débouchés, etc.), ouvert aux personnes et organisations demandeuses d'informations générales ou de contacts. Ce centre se justifiait par la part de mission « de service public » prévue par les statuts de l'association du fait de la présence de financements publics (Ministères, Région Bourgogne). Mais cette stratégie devait permettre aussi à l'association de pérenniser sa position centrale dans la communauté des matériaux de construction biosourcés, et de systématiser (et faciliter) un second axe stratégique de fonctionnement visant à sensibiliser et inciter la mise en place de projets novateurs par des acteurs locaux. Ce second axe consistait à repérer les organisations territoriales (collectivités, organisations à vocation d'aménagement territorial et même certaines entreprises) potentiellement intéressées par le développement de filières de matériaux biosourcés, et après une première approche, de leur proposer un accompagnement pour la mise en place et le suivi d'un programme d'action publique dédié. Or, bien souvent ces organisations territoriales contactaient C&B d'elles-mêmes, après une mise en contact par un des « sponsors » de l'association (les acteurs initiateurs et soutien de l'association, voir sur la Figure 30 ci-dessus), ou par bouche à oreille tout simplement. Il était alors dans la mission de « service public » de l'association d'informer ces personnes demandeuses sur les potentiels développements et enjeux des filières de matériaux de construction biosourcés. Des prestations pouvaient éventuellement ensuite suivre, mais un certain nombre d'informations et de renseignements de base devaient être fournis gratuitement, et à tous, dans la mesure des possibilités des salariés de l'association.

¹³²¹ Cette catégorie, avec les différents domaines et filières qu'elle peut recouvrir, est présentée dans la seconde section du Chapitre 4.

Nous voyons donc que l'association C&B pouvait être considérée comme un opérateur d'un projet national de développement et de structuration des filières locales de matériaux biosourcés, avec comme cible des organisations territoriales, dans le but de les amener à lancer des programmes et projets locaux de développement de ces matériaux. Mais l'association intervenait aussi à une échelle plus locale, directement en tant qu'acteur *soutien* de projets novateurs territorialisés, généralement en apportant des ressources « techniques » concernant les normes et règles pour ces matériaux, ou sur le montage de dossiers de financement ou de reconnaissance institutionnelle, sur le ciblage d'un marché et sur la faisabilité de certains scénarios. L'intervention à un niveau national et à un niveau local permettait ainsi à l'association d'être potentiellement un des intermédiaires structurants de la communauté des biosourcés pour la construction, entendue dans sa diversité, mais aussi dans une unité (des caractéristiques communes) dont la définition a été institutionnalisée au niveau national (comme nous l'expliquons dans le Chapitre 4). Cet acteur semblait ainsi crucial pour la mise en relation d'acteurs locaux (ou de collectifs d'acteurs) et d'acteurs de niveau national, puis pour l'échange de ressources et d'informations (Fig. 31 et 32).

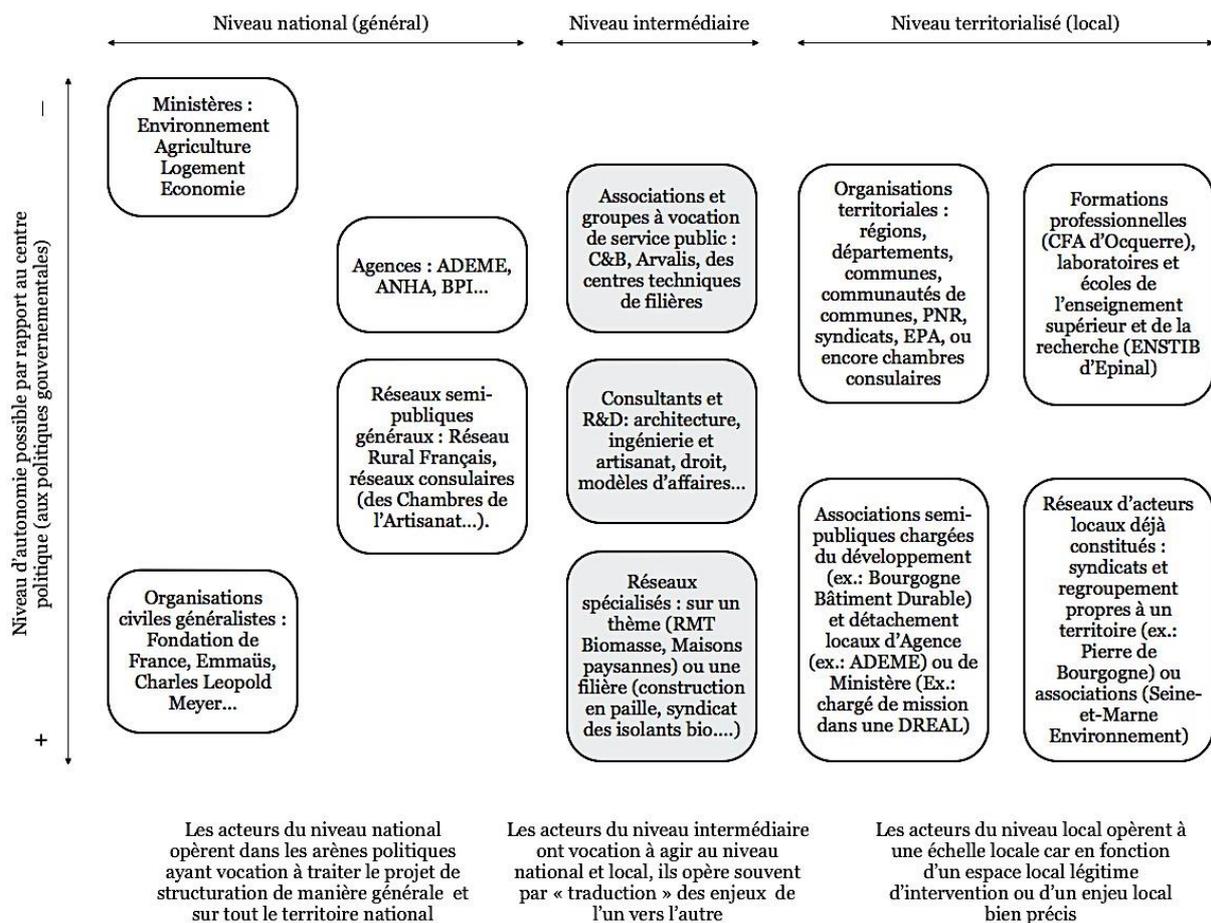


Figure 32 : Réseau d'acteurs de la structuration des filières de matériaux biosourcés

Aussi, C&B n'est certainement pas le seul cas d'« intermédiaire », aux rôles multiples, même si dans le domaine des matériaux de construction biosourcés, il nous semble bien singulier. En revanche d'autres organisations opéraient dans ces domaines, fournissant du conseil ou cherchant à organiser l'action collective avec des stratégies et des finalités un peu différentes¹³²². Ces intermédiaires permettent ainsi la circulation des financements et des informations, mais aussi leur transformation et leur adaptation à des contextes plus locaux. Lorsqu'ils participent à des projets locaux en tant que soutien, les acteurs intermédiaires comme C&B transmettent des informations sur la forme d'organisation valable et reconnue pour réussir un projet novateur, pour solliciter des aides en justifiant de manière particulière le projet, en transformant s'il en était, les objectifs ou en adoptant certaines formes d'organisation. Ils peuvent ainsi suggérer d'inclure certains acteurs, en anticipation de moments difficiles, et cela pour des raisons apparemment techniques. En fait, cette intrusion peut changer la dynamique du projet. Ils peuvent aussi aider les acteurs locaux à adopter des standards (techniques, comptables, de concernant le modèle d'affaire) valorisés plus généralement au niveau national, et cela par exemple pour solliciter des aides financières ou une reconnaissance institutionnelle plus large qu'au sein de leur région d'origine. Les acteurs soutien exercent ainsi une influence certaine et contribuent par la-même à la mise en œuvre de principes d'action collective à une échelle locale. Ils participent alors de la diffusion de certaines conceptions institutionnelles valables, comme des pratiques, du niveau national vers le local. La structuration sur le plan politique et sociale de la filière s'opère ainsi par l'acquisition de représentations communes, véhiculées par des discours et des concepts, par la référence commune à des documents ou à certains acteurs centraux comme les Ministère, par la connaissance des lieux et des principes de différenciation dans le réseau des acteurs.

La présence d'un discours unificateur est au cœur du « dispositif » des filières locales puisqu'il impulse et contient cette dimension stratégique minimale commune nécessaire au travail d'organisation et d'orientation d'un ensemble très importants d'acteurs. Dans ce cadre, le développement durable constitue une fondation trop large et imprécise, qui doit intégrer de manière plus spécifique des discours valorisant certains intérêts ou situations singulières diverses d'acteurs qui ne se sentent pas *a priori* nécessairement liés à d'autres acteurs du réseau ou de la communauté des filières de la construction biosourcée ou durable.

¹³²² Il serait difficile à ce niveau de l'enquête de dresser un tableau suffisamment général et exhaustif des différents acteurs intermédiaires, de leurs modes de fonctionnements ou de leurs finalités, et cela d'autant plus que notre étude n'a pas porté directement sur cette question (notamment du fait de notre engagement avec C&B, il nous était parfois difficile d'aborder ces acteurs). Par contre, nous pouvons mentionner certains consultants ou architectes, organisés seuls ou en cabinets, qui faisaient du conseil « engagé », doublé parfois d'une implication dans des réseaux professionnels (paille, bois, pierre, frugalité...).

Ce discours doit justifier et inciter les acteurs à agir ensemble dans une certaine direction, et proposer surtout une logique articulant des pratiques ou des comportements divers.

Le schéma suivant présente de manière synthétique la modélisation de ce dispositif discursif à partir d'éléments de discours entendus au cours de nos observations dans cette communauté (Fig. 33). La base de ce dispositif doit être une formule de justification du développement des matériaux de construction biosourcés en tant qu'il contribue au développement territorial s'articulant soit avec les besoins d'un développement (industriel) économique et social général, soit d'une valorisation (territoriale) du patrimoine commun localisé. Ces dispositions permettent d'intégrer la diversité locale au besoin national. Il s'agit en effet de rendre justifiable et acceptable la diversité des situations locales, des orientations politiques, des buts et des formes d'organisation, afin de montrer que ces différences sont nécessaires car elles contribuent à la redynamisation des territoires locaux, et ainsi à la relance d'une économie nationale dans une phase de transition écologique.

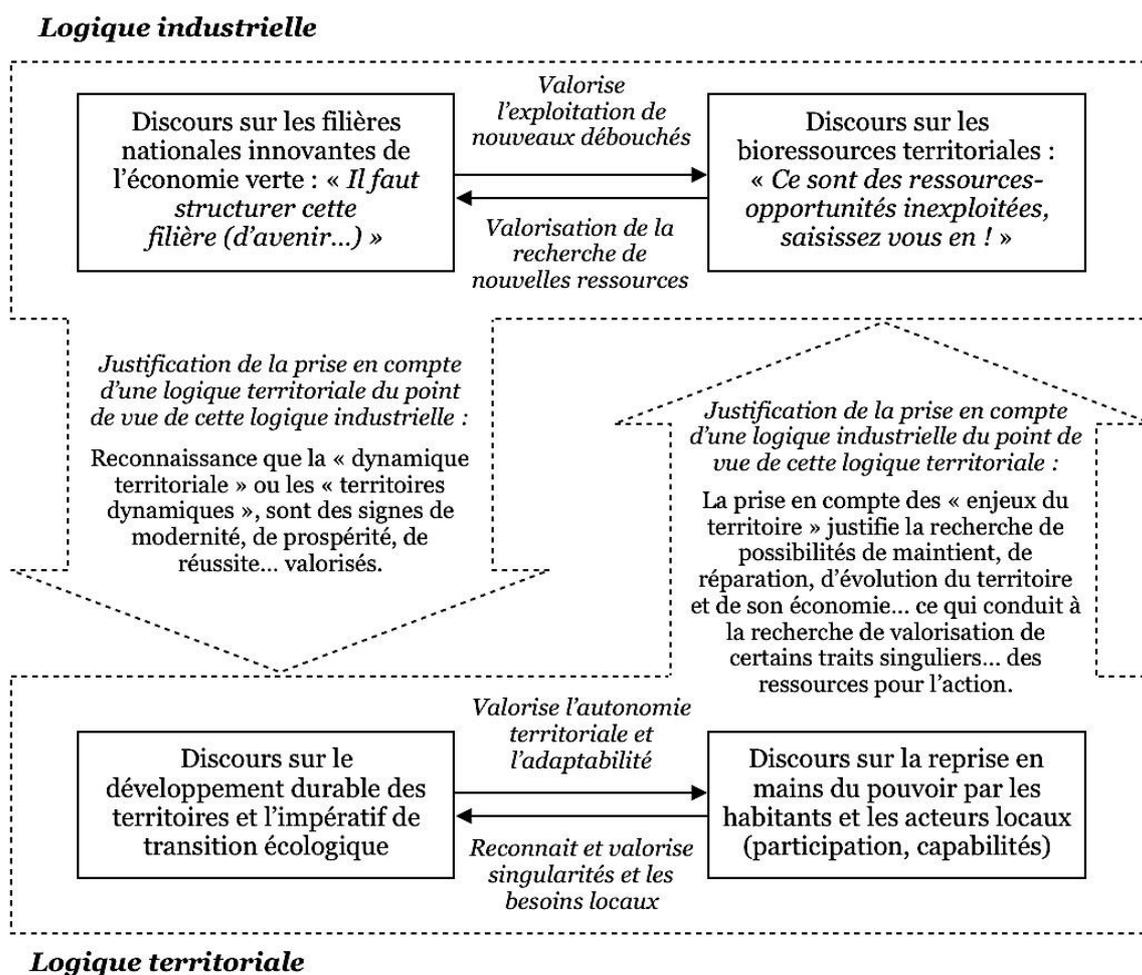


Figure 33 : Articulation entre les énoncés dans le discours sur la structuration des filières

Le discours que le projet novateur porte agit comme un marqueur important pour l'adoption de valeurs et de pratiques sociales ouvertes sur une diversité d'acteurs et de situations. Il justifie le respect et la tolérance envers une pluralité d'acteurs existants (collectivités, entreprises, administrations, associations, citoyens) aux finalités et activités diverses, opérant à différents niveaux territoriaux (local, régional, national, international). En articulant ainsi des cadres de références pour obtenir une action collective empruntant des méthodes et moyens novateurs, le discours institutionnel ouvre les esprits et les pratiques sur l'hybridation des logiques et cadres d'action habituels. Au cours des Assises des filières locales pour la construction durable de 2013 (congrès d'acteurs des filières locales de matériaux écologiques), cette hybridation a pu conduire à la suspension de la critique habituelle des représentants de l'industrie envers les associations d'artisans locaux qui mettent en place des petits projets locaux au caractère anticapitaliste et alternatif. Peu de temps auparavant, lors du même congrès, un représentant d'un autre grand groupe industriel avait choqué l'ensemble de l'auditoire en jugeant ouvertement « ridicule » et idéaliste les travaux de ces mêmes artisans locaux, et plus généralement de tous les acteurs engagés dans des petits projets locaux. Il montrait ainsi clairement son ignorance ou son refus d'adhérer au dispositif discursif mixte justifiant la mise en réseau d'acteurs divers à des échelles diverses, puisqu'il ne reconnaissait pas l'importance d'accorder une attention aux dynamiques territoriales.

Le discours sur la structuration des filières favorise ainsi la recherche de compromis et la constitution de projets novateurs. En faisant la promotion de pratiques novatrices, de la découverte et de l'exploitation de ressources locales singulières à un territoire, et cela à la fois en vertu de la relance de l'économie, de la transition énergétique ou encore du maintien du patrimoine, la constitution de filières dévolues à œuvrer pour de l'écoconstruction donne des raisons aux acteurs d'accepter de créer des projets avec une gouvernance ouverte et multiple. Plus encore, elle encourage les différentes initiatives locales à s'insérer dans un réseau national, permettant la circulation de ressources diverses, la mise en relation potentielle des acteurs mais aussi l'adoption de perspectives et d'intentionnalités communes concernant le devenir de la communauté des filières de matériaux biosourcés. Ce discours est ainsi au cœur du dispositif institutionnel et discursif de construction des intentionnalités dans le cadre d'une logique du « réseau ». Nous voyons cependant que le dispositif de structuration des filières met au défi les acteurs des projets d'articuler des logiques différentes, pour parvenir à constituer un cadre technique et social effectivement pertinent du point de vue d'un développement durable territorial.

3. CONCLUSION DU CHAPITRE

Dans ce chapitre, nous avons tenté de présenter de manière synthétique et modélisée certains résultats importants de notre enquête. Il s'agissait de montrer comment s'organise une partie du travail politique de transformation du secteur du bâtiment face aux enjeux du développement durable. Dans la première section, nous avons montré que les politiques de développement de filières locales de matériaux de construction biosourcés peuvent avoir plusieurs sens, et servir plusieurs fins politiques. Ces finalités sont importantes car elles servent de lignes de cohérence lorsqu'il s'agit d'aligner des objectifs et des visions sociales *a priori* différentes, car faisant éventuellement référence à des logiques respectivement industrielles ou territoriales. On peut estimer que des politiques de développement des filières locales s'inscrivant dans des secteurs politiques différents, et poursuivant des fins différentes, emprunteront des modes d'action et des priorités différents. Toutefois, nous montrons qu'il est possible de concevoir des filières locales de matériaux de construction biosourcés qui répondent à plusieurs fins politiques à la fois, c'est-à-dire qui s'inscrivent dans plusieurs types de stratégies de développement durable territorial, et cela de manière relativement cohérente.

Au niveau des politiques nationales, les matériaux de construction biosourcés sont des objets d'attention dans des domaines divers tels que la transition énergétique, la relance industrielle ou le développement rural. Les politiques des collectivités territoriales reprennent en partie cette diversité de registres, mais des hybridations dans les justifications sont possibles pour s'adapter à chaque contexte. En d'autres termes, le développement de matériaux de construction biosourcés (et de leurs filières industrielles) est souhaité en tant qu'il s'insère dans une stratégie de développement territorial propre. Ces matériaux sont traités comme des objets politiques artificiels. Nous tentons de démontrer les mécanismes logiques qui déterminent la construction de finalités et d'intentionnalités cohérentes autour des filières de matériaux de construction biosourcés¹³²³, c'est-à-dire comment ceux-ci sont captés et comment ils deviennent les « objets » d'un « projet » politique donné. Ces projets politiques prennent la forme de stratégies très différentes (nous avons identifié au moins six formes-type), tant leurs contextes de valeurs ou les effets recherchés peuvent être divers. Cette grande adaptabilité des « matériaux biosourcés » aux contextes locaux explique en partie leur succès auprès des territoires. Nous montrons cependant qu'il existe des traits communs à ces stratégies, et qu'une discussion de leurs présupposés peut constituer la base méthodologique de programmes de développement de filières plus appropriés, car novateurs

¹³²³ Foucault, Michel, « le sujet et le pouvoir »... *op.cit.*, 2001, pp.1051-1052.

et mieux adaptés aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux de chaque territoire.

Cette tentative de démontage des mécanismes de construction du pouvoir d'action et d'encadrement de l'action collective donne un sens à la gouvernance de projet. En effet, nous montrons dans la seconde sous-partie que ce type d'intentionnalités multiples peut amener certaines personnes à considérer que le développement d'activités et de construction biosourcés peut transformer leur territoire ou certains domaines d'activité, notamment en réorganisant les structures industrielles et sociales de leur territoire, les pratiques habituelles ou le paysage technique en place. Ces personnes doivent ainsi légitimer leur action locale en s'inscrivant dans un cadre de légitimité et de légalité qui rend acceptable leur tentative d'intervention en faveur d'un développement durable territorial. Pour intervenir, et transformer les formes conventionnelles d'action, ou les structures industrielles de leur territoire, les personnes peuvent rarement compter sur les instruments politiques habituels, tels que la réglementation ou l'arsenal d'incitations économiques. Aussi, ils s'appuient généralement sur des outils et techniques de nouvelle génération qui leur sont accessibles, et tentent de provoquer du changement social grâce, notamment, à des « projets ».

Le « projet novateur » est une technique d'organisation d'un nombre limité de personnes qui promet une *agencéité* territoriale, c'est-à-dire qu'elle laisse entrevoir un accroissement du pouvoir d'action du collectif dans le contexte plus large du territoire, que n'en aurait un acteur singulier. Cependant, la technologie du projet (et la « logique de réseau » dans laquelle elle s'inscrit généralement) conditionne le changement dans le contexte industriel et territorial à l'acquisition de nouveaux comportements par des acteurs participants. En développant de nouvelles activités et de nouvelles logiques d'action dans le cadre du projet novateur, les acteurs se réorganisent en même temps qu'ils développent de nouvelles activités qui réorganisent le territoire et contribuent à son développement. Pour que la « structuration » parallèle du collectif de projet et d'un ensemble plus grand (qu'on parle de « filière », de « territoire », d'« écosystème d'acteurs » ou autre) réussisse, il faut cependant que l'action collective reprenne et poursuive les objectifs de la stratégie territoriale de développement durable de l'acteur qui impulse le projet. Ainsi, le projet et son collectif sont valorisés du point de vue du référentiel du développement durable et des institutions politiques et morales qui le légitiment.

Nous identifions un « dispositif » de gouvernance des projets novateurs. Ces derniers sont généralement impulsés par des acteurs porteurs d'une vision politique pour transformer leur territoire ou un secteur industriel, comme nous l'avons indiqué. Ceux-ci vont tenter de

s'appuyer sur un collectif, constitué en « acteur opérateur », et qui va réaliser la plupart des tâches du projet. Comme il s'agit généralement d'une action collective avec des enjeux forts, techniquement difficiles, ayant une grande portée dans un nouveau secteur technique ou de pratiques sociales inhabituelles, il est rare que ces collectifs doivent faire appel à des acteurs extérieurs, destinés à soutenir financièrement ou techniquement le travail. On peut considérer que les interactions entre ces trois types d'acteurs - ainsi que les clients et cibles auxquels s'adressent les opérateurs - font émerger une sorte de gouvernance permettant le co-pilotage de l'action collective. Cette gouvernance renforce à la fois le projet et, les acteurs opérateurs en même temps. Ceux-ci réalisent la plus grosse partie du travail, en lui fournissant les diverses ressources nécessaires : ressources informationnelles, de légitimité, sociales, économiques. Elle crée également des interdépendances, veille à la mise en place d'un dialogue entre les différentes parties prenantes et à une entente, qui permet d'influencer la trajectoire du projet.

Des transferts des ressources multiples s'opèrent entre les organisations à différents niveaux du territoire, du national jusqu'au local. Nous constatons par ailleurs qu'il y a une sorte de division des tâches entre acteurs spécialisés dans le « soutien » aux projets locaux, et que ces derniers occupent une place centrale dans une sorte de réseau national des acteurs des filières locales de matériaux de construction biosourcés. En effet, ils permettent de faire le lien entre, d'une part, des acteurs politiques nationaux, fortement dotés en ressources, et des acteurs locaux demandeurs. La mise en réseau des différents acteurs locaux est un moyen politique d'influence crucial pour les administrations centrales, rompues aux méthodes du « pilotage à distance » (ou du « gouvernement à distance »). En d'autres termes, il s'agit de doter le territoire national de suffisamment d'acteurs opérant autour des matériaux biosourcés afin de les organiser en filières, adaptées à des contextes locaux singuliers, de manière à mailler le territoire national de filières locales opérantes et effectives. Cette organisation de la transition dans les filières à une échelle locale doit donc aller de pair avec un travail de constitution d'un réseau national d'« opérateurs » de ce changement, qui agissent à un niveau intermédiaire entre le national et le local. Ils pourront aller impulser le changement à une échelle locale en soutenant les projets novateurs locaux et en les orientant de manière adéquate, tout en faisant remonter des informations et des revendications au niveau national.

Le pilotage à distance de l'action publique s'opère par l'intermédiaire des dispositifs de gouvernance. Ce dernier n'est pas seulement une situation de co-pilotage qui émerge des interdépendances entre acteurs causées par le transfert de ressources diverses (économiques, sociales, informationnelles, institutionnelles) mais aussi une discipline particulière et un

discours, que les conventions sociales du projet illustrent bien, et qui se caractérise notamment par la valorisation de l'« ouverture » de la gouvernance de projet sur une diversité d'acteurs et d'intérêts. Il n'en reste pas moins qu'à l'intérieur de cette attitude, il s'agit de concilier des intentionnalités locales, parfois divergentes, mais dont l'articulation constitue une sorte de passage obligé pour unifier le « projet industriel » (national) et le « projet territorial » (local) à l'intérieur d'un discours cohérent. Ce dernier sert quasiment de marqueur éthique commun, permettant une reconnaissance et une unification du réseau, allant du national au local, dans ses diversités. Au fond, l'ordre conventionnel du projet (le « monde commun du réseau »), très présent dans l'organisation politique de la transition environnementale des filières de la construction, trouve dans sa capacité à concilier une logique industrielle et une logique territoriale un atout pour justifier de son attrait et de son intérêt principal, face à d'autres référentiels d'action collective¹³²⁴.

Nous voyons donc que la politique publique de structuration des filières locales de matériaux de construction biosourcés est composée d'une palette d'outils administratifs et de dispositifs sociaux ou institutionnels. Ils visent à impulser et accompagner une transformation dans l'organisation économique, sociale et institutionnelle des filières industrielles de la construction et des territoires. Cette politique, si elle encadre bien la mise en réseau et le pilotage des actions locales, renvoie toutefois à chaque « projet novateur » le soin de travailler au développement d'un collectif d'acteur et de pratiques novatrices. Or, une grande partie de la forme et de la capacité à impulser un changement institutionnel et social, dans les pratiques ou dans les modes de pensée d'une activité économique, s'opère au niveau de l'action collective dans le cadre d'un projet, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Il nous faut donc maintenant présenter nos résultats sur les déterminants et les mécanismes de l'action collective dans les « projets novateurs » en matière de bâtiment ou de production de matériaux « biosourcés ».

¹³²⁴ On peut considérer qu'une forme de critique adressée à d'autres référentiels d'action collective moins « complexes » (pluriels) consiste à critiquer leur « enfermement » sectoriel et l'impossibilité de concilier des valeurs antagonistes, compte tenu de la complexité du « développement durable ».

CHAPITRE 7 : MODELISER L'ACTION COLLECTIVE DANS LES PROJETS NOVATEURS

Dans ce dernier chapitre, il s'agit de compléter notre modélisation systémique de l'action collective, au sein des projets novateurs visant à structurer des filières de matériaux de construction biosourcés en rapport avec des stratégies territoriales de développement durable. Par rapport au chapitre précédent, nous proposons ici de concevoir des savoirs plus génériques encore, concernant les modalités d'action collective au sein de ces projets. Pour cela, nous proposons d'ouvrir la boîte noire des jeux de coordination « complexes », entre acteurs aux intérêts et aux valeurs diverses, au sein de l'activité de gouvernance de projet. En effet, la gouvernance de ces projets, qu'elle soit organisée à un seul ou à plusieurs niveaux, apparaît comme l'un des espaces privilégiés où se déroulent ces jeux¹³²⁵. L'objectif des pages qui suivent est d'explorer les effets d'engagement, d'agrégation ou d'articulation de différentes logiques d'action des acteurs en présence dans une action collective. La politique de « structuration » ne vise pas seulement une mise en relation et l'établissement de relations pérennes entre acteurs de la filière, mais il s'agit aussi de transformer les pratiques sociales dominantes les plusieurs milieux sociaux concernés, en générant les conditions d'un apprentissage de nouvelles pratiques sociales et de valeurs jusque-là « alternatives ». L'inscription dans un réseau d'approvisionnement en matériaux locaux respectueux des producteurs, mais soumis à des délais parfois supplémentaires (ce qui implique une certaine tolérance aux délais et retards de livraison), peut servir d'exemple.

Nous retrouvons ici le problème de la structuration d'un collectif de filière par des projets novateurs, tel qu'il a été proposé à la fin du quatrième chapitre. Il s'agissait alors de nous focaliser sur les projets novateurs, car ils apparaissaient comme des outils de transformation sociale et technique largement utilisés à la fois sur les terrains que nous avons explorés, et plus généralement au sein des démarches d'écologie industrielle et territoriale. Or, nous avons vu dans le chapitre précédent que ces projets, notamment lorsqu'ils sont opérés à une échelle locale, peuvent être compris comme l'aboutissement d'un dispositif

¹³²⁵ Nous pouvons même affirmer, à partir de ce qui précède, que la gouvernance dans les projets de filières locales de matériaux biosourcés est un élément central du dispositif de structuration des filières, puisqu'elle joue justement sur la rencontre entre des dynamiques *a priori* potentiellement mutuellement critiques. Elle institue et justifie le travail de recherche de compromis, notamment dans le cadre d'une logique du projet (la « Cité par projet ») mais aussi, potentiellement dans le cadre du concept d'*écologie* car, comme nous le verrons, celui-ci contient les principes discursifs visant à faire du dépassement d'antagonismes une pratique valorisée (même si, l'écologie, comme principe conventionnel poussant à la coopération, ne s'appuierait pas nécessairement sur le concept « gouvernance » mais plutôt sur celui d'« écosystème », comme nous l'expliquions dans le Chapitre 4 et comme nous le verrons plus loin).

politique, sorte de réseau qui relie des acteurs nationaux et locaux, et par lequel circulent notamment des discours, des ressources économiques et techniques, des moyens de légitimation et de reconnaissance, des pratiques et des informations stratégiques. Mais ce dispositif a principalement une fonction organisatrice : ce sont les projets locaux, engageant les acteurs à la base du réseau, qui sont la principale cible du dispositif, puisque le but de ce type d'organisation très ample serait de piloter à distance l'introduction de changement social, culturel et technique à l'échelle locale, par des acteurs organisés de manière autonome et s'adaptant à chaque contexte territorial particulier.

Tout l'enjeu du management de projet consiste alors à favoriser la constitution d'un collectif d'acteurs de filière qui puisse continuer à coopérer au-delà de la fin du projet et qui contribue au développement durable du territoire sur le long terme. Le but de ce chapitre est notamment de voir quels sont les mécanismes sociaux sur lesquels un tel management de projet pourrait s'appuyer. Par les activités qu'il génère, le projet peut en effet mobiliser différents acteurs qui sont amenés à se coordonner et éventuellement à découvrir des opportunités de valorisation communes de leurs actions respectives, par exemple dans le cadre d'un schéma de filière ou d'activités au service du patrimoine local, pour lesquels ils peuvent être complémentaires. L'action collective offre ainsi un espace-temps limité qui peut rapprocher des personnes aux activités, aux valeurs ou aux intérêts différents, et qui pourront apprendre de nouveaux contextes techniques et culturels, nécessaires à une coordination sur le moyen et long terme. Pour permettre cela, nous avons proposé à la fin de notre quatrième chapitre de considérer trois effets différents qui peuvent se conjuguer et agir ensemble, dans l'action collective. Ainsi, les personnes, souhaitant favoriser la structuration d'un collectif pluriel au cours d'un projet, devraient chercher à favoriser :

- L'émergence de propositions d'action, d'options techniques, de principes communs ou de visions pratiques, conjuguant des contextes logiques, éthiques et pratiques différents (par exemple, une logique industrielle et une logique territoriale) grâce à l'engagement des acteurs participants dans un dialogue ouvert.
- L'émergence, du point de vue des acteurs locaux, de réalisations techniques véritablement novatrices, porteuses de nouvelles valeurs et/ou de nouvelles pratiques répondant aux objectifs d'un développement durable territorial ou contribuant à leur mise en pratique.
- La reconnaissance de ces pratiques et réalisations novatrices en expériences singulières, enrichissantes et valorisantes du point de vue des différents contextes institutionnels et logiques reconnus comme pertinents et légitimes auprès des communautés locales (par exemple, valorisés du point de vue d'un développement territorial autonome, se justifiant).

Les cas que nous avons étudiés, ainsi que les éléments de contextes théoriques approchés jusqu'ici, nous suggèrent que l'articulation entre ces trois phénomènes peut être favorisée par un management de projet adapté, c'est-à-dire par des stratégies, des procédures, une organisation, des techniques, des discours, qui permettent d'agir d'une certaine manière sur le déroulement de l'action collective, de manière à l'orienter ou à faciliter certains comportements. Quelles pourraient être ces stratégies ? Tout d'abord, les récits des trois cas de projets novateurs, dans le Chapitre 5, mettent en lumière la grande intelligence des acteurs ayant organisé, impulsé ou animé l'action collective, au sens où ils ont été capables de concevoir des stratégies de gouvernance et des discours adaptés, en réponse aux défis de la conception d'un projet pluraliste qui structure les acteurs d'un territoire et d'une filière sur le moyen et le long terme. De plus, le chapitre précédent montre que cette intelligence peut être comprise comme s'inscrivant dans une rationalité politique particulière, qui fait justement l'objet d'une promotion, d'un accompagnement et de conditions qui influent sur les choix et les décisions d'action, en l'inscrivant dans un contexte institutionnel national, qui conditionne l'action mais qui transmet aussi des ressources. Ainsi, par exemple, il faut supposer que l'usage d'une gouvernance de projet à plusieurs niveaux (« élargie » et « restreinte ») est largement influencée par des effets de modes en matière de management, mais aussi par des injonctions techniques et institutionnelles issues du dispositif politique de structuration de filière. Ces derniers créent des attentes auprès de certains acteurs locaux, qui souhaitent participer au projet ou rester informés, parfois sans y contribuer nécessairement sur le plan opérationnel. L'étude de l'« intelligence » stratégique et managériale des acteurs organisateurs de l'action collective ne permet donc pas de différencier clairement les causes à l'origine des pratiques observées. Cependant, est-elle véritablement utile et souhaitable pour l'enquête ?

Le choix de progresser dans notre enquête selon un mode de raisonnement abductif conduit à privilégier un processus de construction logique de la connaissance valable dans lequel l'argumentation en faveur des propositions de réponses au problème identifié aboutit à la conception de principes d'action plausibles, visant à orienter notre compréhension des phénomènes complexes ainsi qu'à orienter l'action. Nous proposons dans ce dernier chapitre deux types de principes d'action plausibles :

- Des concepts et énoncés abstraits visant à rendre plus intelligibles les phénomènes complexes d'organisation – engagement, coopération et dialogue – au sein d'un collectif pluriel d'acteurs duquel on souhaiterait voir émerger une certaine cohérence.
- Des techniques et des lignes directrices pour donner à imaginer quelles pourraient être les manières et les possibilités d'action pertinentes pour organiser cette action collective, et ainsi favoriser la structuration d'un collectif (comme évoqué ci-dessus).

La mise à l'épreuve de ces modèles et principes est réalisée par une argumentation qui vise à légitimer les propositions en montrant comment une cohérence peut être établie entre des savoirs « internes » issus d'énoncés scientifiques (déjà proposés au cours de l'enquête ou bien issus d'apports extérieurs) et des illustrations issues de l'expérience (passée ou à venir).

Dans la première section de ce dernier chapitre, nous tentons de comprendre comment peuvent s'articuler des logiques d'action collective diverses dans les projets novateurs. Pour cela, nous tentons de modéliser les différentes formes et modes d'engagement des personnes dans le projet. Nous nous appuyons notamment sur les savoirs élaborés dans la première partie de ce mémoire pour montrer quels sont les articulations potentielles entre logique industrielle et logique territoriale. A partir de là, nous tentons de montrer quel pourrait être le processus d'émergence de nouveaux contextes de sens pour l'action collective. Le problème du management de tels projets « complexes » consiste à favoriser une action collective à la fois efficace, génératrice de confiance, robuste, et en même temps ouverte, pluraliste sur le plan des registres de valeurs de référence, et favorisant le changement social, afin de permettre une conception créative de pratiques et de justifications hybrides. L'émergence et le développement de tels nouveaux contextes pour des acteurs d'action peut faire l'objet de stratégies d'accompagnement dédiées. A partir de nos études de terrain, nous proposons un modèle de gouvernance « discursive » de l'action collective, en nous inspirant des techniques de composition du récit proposée par les linguistes et théoriciens de la littérature d'Umberto Eco. Ce modèle permet de comprendre ce que signifie véritablement une gouvernance « ouvert » (ou pluraliste », « en complexité »), ainsi que les possibilités d'organisation des cadres de sens à l'œuvre dans une action collective.

Dans la seconde section, nous essayons de transformer ces savoirs génériques sur les fonctionnements et les techniques d'une action collective pluraliste en savoirs actionnables génériques. A cet effet, nous confrontons ce qui nous apparaît constituer des traits marquants et des moments cruciaux des projets étudiés, avec les modèles et principes mis en évidence plus tôt. Nous observons alors comment les modèles et les principes mis en évidence plus tôt nous éclairent sur les manières avec lesquelles les phénomènes sociaux souhaitables peuvent être influencés. Cela nous permet de décrire plusieurs principes et tactiques d'action potentielles, que nous insérons dans un schéma stratégique plus général destiné aux managers ou animateurs de projets. Nous adoptons ainsi intentionnellement la perspective du manager (appelé aussi animateur ou porteur) de projet. Notre approche consiste à entrer dans la rationalité propre au travail d'organisation de la gouvernance de l'action collective ainsi que de structuration des représentations sociales des acteurs participant, en tentant de proposer des sortes de lignes directrices permettant d'attirer l'attention sur des « leviers »

d'action potentiels¹³²⁶ (en fait, il s'agit de techniques) et potentiellement traduisibles en savoirs actionnables. Cette recontextualisation de modèles génériques dans la perspective pratique d'une communication vers des praticiens potentiels, est issue notamment d'un travail de rédaction d'un guide méthodologique (présenté dans le Chapitre 5 et dont plusieurs extraits sont présentés en Annexe 3)¹³²⁷. Cependant, étant donné que ce guide méthodologique n'a pas été mis à l'épreuve par des praticiens - ou plus généralement des personnes confrontées à l'expérience du management de l'action collective dans les projets novateurs de bâtiments écologiques ou de matériaux biosourcés – il n'est pas possible de qualifier ces savoirs de « fiables », de robustes ou même d'utiles pour l'action¹³²⁸. En l'état, ils restent des principes d'action génériques potentiellement adéquats dans un domaine d'action donné, dont la pertinence et la validité n'est encore qu'hypothétique, et qui, à ce titre, doivent être considérés avec prudence. Aussi, dans cette dernière section, l'effort de traduction de savoirs actionnables génériques en savoirs communicables et enseignables se justifie dans la perspective d'une finalisation future de l'enquête, conformément aux standards de la méthode dialogique de recherche¹³²⁹.

En somme, ce dernier chapitre est conçu pour compléter la séquence d'enquête entamée au Chapitre 4 en proposant des réponses à plusieurs questions structurantes de notre enquête, ainsi qu'en proposant des modèles porteurs de savoirs abstraits génériques et des savoirs génériques potentiellement pertinents pour l'action :

- Comment faire en sorte que les dispositifs de gouvernance, en s'appuyant sur des techniques qui articulent des cadres multiples, favorisent l'organisation de collectifs d'acteurs structurant pour les filières locales de matériaux de construction biosourcés ?

¹³²⁶ Le mot « levier d'action » est largement employé chez les consultants et les animateurs territoriaux rencontrés au cours de notre travail de terrain. Il nous semble, cependant, générateur de confusion. En effet, il suggère une image mécanique : le levier est déclencheur d'un processus automatique ou bien pour soulever quelque chose et ainsi « amener » une situation souhaitée à émerger. Or, il nous semble que ce mot désigne plutôt une « technique » au sens où nous l'avons définie dans le second chapitre, c'est-à-dire une suite d'actions, mobilisant des ressources, et activant des phénomènes, qui vont produire des effets attendus sur une situation donnée, et cela de manière relativement fiable.

¹³²⁷ Ce travail de rédaction d'un guide méthodologique n'a malheureusement pas pu être conduit à son terme pour cause de délais de doctorat. La rédaction, même partielle, de ce guide nous a tout de même permis de mener une réflexion et un travail de projection-contextualisation bénéfique et nécessaire, dans le cadre d'une méthode dialogique, et dont nous avons tiré notamment plusieurs notes ainsi que plusieurs fiches.

¹³²⁸ Cependant, outre leur cohérence avec les nombreux travaux scientifiques mentionnés jusqu'ici, ils résultent d'un travail empirique de réflexion, d'abstraction et d'évaluation personnelle qui pourra éventuellement être prolongé dans des études à venir. En d'autres termes, si nous reprenons le schéma type de la méthodologie d'un processus de recherche dialogique (présenté dans la seconde section du Chapitre 5), nous avons réalisé la plus grande partie de notre processus de recherche, ce qui pourrait assurer la reconnaissance d'une certaine solidité aux savoirs conçus (ainsi que d'un intérêt théorique, ou empirique, dans une perspective simplement analytique), mais qui ne permet pas de reconnaître leur fiabilité pour un certain type de pratique donné.

¹³²⁹ Avenier, Marie-José, *op.cit.*, 2006 ; Avenier, Marie-José, Parmentier-Cajaiba, Aura, *op.cit.*, 2012.

- Par quels moyens pratiques et méthodes, une gouvernance appropriée et des moyens dédiés permettent de dépasser les antagonismes, une adhésion et la conception de projet satisfaisant à la fois à des logiques industrielles et à des logiques territoriales ?
- Comment faire en sorte que cette articulation entre des logiques d'action collective diverses favorise l'émergence de novations techniques et sociales dans le cadre d'un projet novateur ?
- Comment la construction de compromis et de nouveaux cadres d'action collective au sein d'un collectif peut-elle servir à la conception et à l'apprentissage collectif de conventions sociales hybrides, alternatives et synthétiques, plus adaptées aux enjeux actuels propres au développement durable ?

1. MODELISATION SYSTEMIQUE DU PROCESSUS D'ACTION COLLECTIVE

Dans le chapitre 1, nous avons entamé la réflexion sur l'action collective avec la thèse classique des « logiques de l'action collective » de Mancur Olson. Nous avons montré que cette dernière est imparfaite et critiquable, notamment du fait de la réduction du modèle d'action rationnelle rapporté au comportement d'un individu calculateur, maximisateur de ses propres intérêts et s'engageant dans l'action collective à condition qu'il y ait une probabilité importante que les gains collectifs soient supérieurs aux coûts et efforts investis. Or, nous avons vu que cette rationalité, si elle n'est pas nécessairement « invalidée » (notamment du fait de son invocation par de nombreux acteurs pour expliquer et justifier leur propre comportement), elle n'en reste pas moins une forme de rationalité possible parmi d'autres, dans le cadre d'une conception pluraliste des différents registres et régimes d'engagement dans l'action collective. Dans cette partie, nous tentons de rendre intelligible certains mécanismes d'une action collective « complexe », en tentant de combiner plusieurs des dimensions mises en évidence dans les modèles d'action collective mentionnés dans les chapitres précédents.

A la fin de ce chapitre 4, nous avons montré qu'il est possible de distinguer deux niveaux dans une action collective « complexe », à partir des distinctions proposées par Laurent Thévenot¹³³⁰. Premièrement, elle articule de manière satisfaisante des registres de valeurs divers et des attentes différenciés, en engageant des personnes ou des organisations ayant des logiques d'action *a priori* radicalement différentes. La première caractéristique d'une action collective complexe concerne donc le pluralisme des cadres conventionnels de

¹³³⁰ Thévenot, Laurent, *op.cit.*, 2007.

référence pour l'action, à l'intérieur d'un même régime d'engagement. Deuxièmement, il est possible de distinguer, d'une part, le registre moral qui concerne les finalités qu'attribuent les acteurs au projet dans lequel ils sont engagés (justifications en fonction de grandeurs supérieures communes) et, d'autre part, le registre pratique en vigueur porteur d'une normativité dans la réalisation concrète de l'action. Dans le premier cas, on peut considérer que les personnes s'engagent en fonction d'un bien supérieur commun, tandis que dans le second type de situation elles agissent dans le cadre d'un plan d'action qu'il s'agit de réussir. La seconde caractéristique d'une action collective complexe concerne donc l'articulation entre l'engagement dans une action donnée en vertu d'un plan d'action et l'engagement vis-à-vis de personnes ou de choses générales en vertu de valeurs supérieures communes. Cette seconde caractéristique implique ainsi qu'au cours d'un projet novateur, une articulation s'opère entre un engagement de personnes en fonction d'intérêts personnels ainsi qu'un engagement en fonction d'intérêts supérieurs communs, de telle manière que les réalisations du projet permettent effectivement d'atteindre les objectifs techniques et de démontrer une certaine grandeur en fonction d'un « bien commun » territorial et industriel.

Ces distinctions peuvent aussi apparaître sujette à discussion, puisque la philosophie morale a longtemps débattu de la relation entre les fins et les moyens, entre morale commune et éthique personnelle, soulevant la question de l'harmonie logique, éthique et esthétique au sein de la rationalité. Mais il nous semble plus intéressant, notamment à la vue de la théorie de la rationalité procédurale, de postuler *a priori* que dans un projet donné, la logique d'action, la définition des fins et des moyens, considérée comme légitime par un individu, n'est pas nécessairement alignée sur le discours officiel ou légitime en la matière, émanant d'une autorité centrale « qualifiée ». Le travail de modélisation devra ainsi s'attacher à représenter comment peut s'opérer, au sein d'un projet « complexe », l'articulation des différentes logiques et formes d'action possibles, au sein de chacun des deux niveaux distingués (respectivement le niveau des finalités morales communes et de l'engagement personnel), et entre ces deux niveaux.

Dans cette première section du chapitre consacrée à la présentation des modèles sur l'action collective dans les projets biosourcés, nous adopterons le point de vue de l'acteur engagé, manager ou animateur du projet, qui souhaite à la fois réussir le projet, innover et structurer les acteurs de la filière, et cela au service d'une finalité supérieure commune du développement durable territorial. Il s'agit ici de proposer en quelques sortes un démontage des mécanismes d'action collective, sauf qu'étant donné l'adoption d'un cadre épistémologique constructiviste « en complexité », il n'est pas souhaitable d'analyser de manière trop analytique des phénomènes sociaux synthétiques. Les catégories de

phénomènes distinguées ont donc vocation essentiellement à permettre de rendre intelligible des expériences pratiques, et à construire un modèle systémique servant à l'action dans certaines situations futures. Cela justifie la construction de savoirs pour l'action, dans la perspective d'une « complexité organisante », comme nous l'évoquions dans le Chapitre 5. Dans cette dernière perspective, la modélisation comporte des catégories descriptives et normatives, qui comportent une certaine idée de ce que devrait être l'organisation souhaitable de l'action collective. Elaborer de manière argumentée¹³³¹ des propositions d'action permettant la réalisation d'une situation souhaitée, à partir du modèle, revient à montrer les conditions de possibilité du modèle et ainsi à démontrer la pertinence des catégories de phénomène proposée par le modèle. Le modèle que nous devons composer dans cette section gagne ainsi à reprendre notre question de recherche et à démontrer en partie de son intérêt, en se construisant par ajout argumenté de propositions sur les mécanismes d'action plausibles. Il s'agit donc dans les lignes qui suivent de se demander comment gérer au mieux la complexité d'un projet, c'est-à-dire la pluralité des registres d'action et la cohérence des engagements des acteurs participants, afin de favoriser l'émergence d'actions collectives à la fois efficaces et répondant aux enjeux du développement durable territorial, génératrices de pratiques novatrices et de nouveaux registres de valeurs, ainsi que structurantes pour des collectifs de filière locale à moyen terme.

1.1. UNE SYNTHÈSE SUR L'ÉVOLUTION DE L'ACTION COLLECTIVE SOUHAITABLE

Pour mettre en lumière la relation possible entre, d'une part, la qualité des relations sociales au sein d'un projet et, d'autre part, les cadres de sens, institutionnels et symboliques, que les acteurs attribuent à leurs comportements au sein d'un projet, nous proposons de regarder comment les motifs personnels d'action influencent le choix des personnes à s'engager dans l'action collective et à réaliser certaines actions, en fonction des finalités des phases de coordination au cours du projet. En d'autres termes, notre modèle doit proposer des règles pour comprendre l'articulation entre les attentes des personnes, leur décision de s'engager dans l'action collective et les configurations coopératives au sein de mini-espaces de négociations - « temps forts » et phases, qui ponctuent le déroulement des projets

¹³³¹ A la fois par argumentation « interne » et « externe », comme nous l'expliquions dans le Chapitre 5. L'argumentation interne s'opère par le souci de maintenir une cohérence des principes choisis pour le modèle ou pour élaborer ce dernier avec les propos tenus dans la littérature académique. L'argumentation externe s'opère par comparaison et discussion de cas (des expériences) « extérieures » à la théorie.

novateurs ¹³³². Il peut s'agir par exemple de réunions clés, au cours desquelles des décisions doivent être arrêtées, ou encore des suites d'opérations nécessitant la coopération entre différents corps d'état (métiers). Le découpage en temps et phases de coordination offre une perspective permettant de distinguer des possibilités de variations dans les standards de travail et d'agencement dans la logique d'action dominante pour une série d'actions données. En effet, les projets sont généralement organisés en phases et en actions. Lorsque celles-ci se veulent « ouvertes » ou « innovantes », il est possible d'envisager des marges de manœuvre pour choisir le registre d'action (ou de valeurs) qui doit prévaloir à ces différentes phases. On entre en effet dans un temps d'apprentissage et d'expérimentation, propice à l'apaisement des disputes et à un relâchement des exigences en matière de performance de la coordination. Il serait envisageable de jouer sur le « cadrage » de chacune de ces phases d'action afin de faire prévaloir une logique d'action, soit industrielle, soit territoriale, ou d'en faire des moments d'expérimentations techniques, par exemple en tentant de définir un cadre d'action hybride, favorable à un brouillage des pistes conventionnelles des participant et à une exploration de possibilités originales ¹³³³. Ainsi, l'expérimentation pratique et l'apprentissage peuvent être favorisés pour une certaine phase du travail, sans pour autant que l'ensemble des tâches fasse l'objet d'un tel traitement particulier.

Présentation des catégories de phénomènes sociaux de base pour le modèle

Dans le chapitre précédent, nous avons montré qu'il est possible de produire des référentiels politiques permettant de réaliser une « justification hybrides » pour le projet : celles-ci montrent comment un projet peut s'insérer dans une stratégie « pure » ou « hybride » de transformation du territoire, et donc en quoi ce projet contribue à la réalisation d'une certaine forme de développement territorial. Nous appellerons cette justification « justification externe » du projet, car lorsqu'elle est reprise pour justifier des bienfaits d'un projet lorsque ce dernier contribue au développement territorial, elle permet de valoriser l'action collective en référence à une ou plusieurs conceptions du « bien

¹³³² « La notion de "projet", au sens où nous l'entendons ici, peut donc être comprise comme une formation de compromis entre des exigences qui se présentent a priori comme antagonistes : celles découlant de la représentation en réseau et celles inhérentes au dessein de se doter d'une forme permettant de porter des jugements et de générer des ordres justifiés. Sur le tissu sans coutures du réseau, les projets dessinent en effet une multitude de mini-espaces de calcul à l'intérieur desquels des ordres peuvent être engendrés et justifiés. » (Boltanski, Luc, Chiapello, Eve, *op.cit.*, 2011, p.173).

¹³³³ Ces agencements, découvertes et expérimentations en contexte de justification hybride ont rarement lieu sans disputes et sans conflits. Notre travail porte cependant plutôt sur le dépassement du conflit (ou son contournement) que sur les dynamiques propres à celui-ci. Il nous semble en effet que si celui-ci peut être positif à bien des égards (notamment lorsqu'il permet de révéler des différents et d'explicitier les différences), dans le cas de la confrontation entre des intérêts industriels et des intérêts territoriaux, la question n'est plus de maintenir des sphères en les protégeant, mais bien de dépasser les antagonismes qui souvent conduisent à avantager les positions soutenues par une logique industrielle, nous semble-t-il.

commun »¹³³⁴. La construction d'une justification externe au projet permet de comprendre la dimension stratégique de certains projets biosourcés pour des acteurs territoriaux donnés, ainsi que les motifs à l'origine de leur engagement pour promouvoir et orienter l'action collective dans une direction donnée, conformément au modèle en Y présenté dans la section précédente. Rien ne dit cependant que cet acteur initiateur ne soit le seul à fonder les motifs de son engagement sur un raisonnement d'une telle sorte. En revanche, il faut remarquer qu'il existe des motifs internes à l'action et au projet qui permettent la coordination « interne » entre personnes, au sein et entre les phases de travail, et auxquelles les acteurs peuvent légitimement se référer.

Afin de lier un modèle de coordination sociale « interne » à l'action collective¹³³⁵ avec le rapport qu'entretiennent les personnes vis-à-vis des valeurs portées dans cette action collective (la justification « externe »), il nous faut reconnaître des modes d'*engagement* des personnes dans des actions sociales en fonction de leurs situations et motifs personnels, c'est-à-dire préciser quelles formes de continuité entre les actions personnelles et les croyances dans des valeurs supérieures communes nous retenons. Par « engagement », nous entendons la capacité d'une personne à dégager et à pouvoir raconter quelles sont les « lignes d'action cohérentes » (les motifs, les principes) qui expliquent sa propre situation, et à les suivre effectivement dans les interactions futures vis-à-vis d'autrui¹³³⁶. Ces motifs sont présentés de manière crédible aux autres, et ils doivent donc faire appel à des contextes de connaissances et de valeurs communes qui permettront d'assurer les autres de leurs intentions et de valoriser la parole de la personne lorsqu'elle s'engage à agir, de manière à ce que cette parole semble crédible. Dans un projet, la logique d'action d'une personne qui se dégage de son discours et de la perception de son comportement fait donc nécessairement

¹³³⁴ Celle-ci peut être indexée sur des idées morales plus générales du bien et de la place de l'intervention publique dans l'espace public commun (comme nous l'avons vu avec les référentiels politiques supérieurs).

¹³³⁵ Nous entendons par « cohésion sociale » la forme synthétique d'action collective que peut prendre l'ensemble des relations entre plusieurs personnes, comme nous le montrions dans le premier chapitre (Chapitre 1, section 2, troisième sous-partie) en présentant les formes d'action collectives que sont l'« action à plusieurs », l'action commune, l'action ensemble, à la suite des travaux de Pierre Livet et Laurent Thévenot (*in* Orlean, André, *op.cit.*, 2004, p.163-191).

¹³³⁶ Cette définition très large est tirée d'une réflexion d'Howard Becker (« Notes sur le concept d'engagement », *Tracés* [En ligne], 11, 2006, consulté le 14 février 2012). En s'appuyant notamment sur les travaux de Thomas Schelling et Erving Goffman, Howard Becker suggère que (p.182) : « *Un individu est clairement envisagé comme agissant de telle manière (« s'engageant »), ou comme étant dans une situation telle (« étant engagé ») qu'il va à présent suivre une conduite cohérente.* ». Les principaux éléments de l'engagement sont (p.184) : « *D'abord, l'individu se trouve dans une situation où les conséquences d'une décision concernant une ligne d'action spécifique ont une conséquence sur des intérêts ou des activités qui n'y sont pas nécessairement liés. Ensuite, c'est par ses propres actions antérieures qu'il s'est mis dans cette situation. Un troisième élément, en n, est tellement évident qu'on ne le remarque pas : l'individu engagé doit être conscient qu'il a constitué [un] pari subsidiaire [à la situation-pari dans laquelle il est engagé] et que sa décision à ce sujet aura des ramifications au-delà. La reconnaissance par l'individu de l'intérêt créé par ses propres actions antérieures est une composante nécessaire de l'engagement, car même s'il s'agit effectivement d'un de ses intérêts, il n'agira pas en faveur de son accomplissement (c'est-à-dire qu'il n'agira pas de manière à gagner son pari subsidiaire), sauf s'il se rend compte que c'est nécessaire.* »

appel à des cadres de références partagées. Comme évoqués dans le chapitre 1 et 4, ces cadres sont composés de règles, de savoirs communs ainsi que de valeurs supérieures, qui justifient leur statut en tant qu'elles découlent de la projection des conventions de grandeur dans un domaine d'action ou des situations génériques¹³³⁷. Si nous admettons la thèse de la rationalité procédurale, il nous faut reconnaître que les acteurs agissent et jouent avec ces cadres en fonction de leurs intentions, mais qu'en retour ces cadres influencent l'intentionnalité des personnes.¹³³⁸.

Aussi, dans le quatrième chapitre¹³³⁹, nous avons présupposé que les acteurs peuvent s'engager dans l'action collective en fonction du rapport qu'ils entretiennent respectivement vis-à-vis des finalités communes de l'action collective ou de ce qu'ils considèrent comme nécessaire pour réaliser une situation personnelle projetée : les personnes s'engageraient par « adhésion » et/ou par « intérêt »¹³⁴⁰. En effet, une personne (ou une organisation) peut s'engager parce qu'elle adhère aux finalités collectives du projet, parce que, par exemple, ces dernières sont alignées avec des croyances ou des formes de société que la personne souhaiterait voir advenir. Sans nécessairement adhérer directement aux finalités collectives, une personne peut aussi choisir de s'engager par « intérêt » dans un projet. Elle pourra en effet retirer un intérêt de sa participation du point de vue de ses objectifs propres et de ses finalités personnelles. Il existe donc dans l'action collective des objets, des situations, des actions qualifiées d'« ouvertes » car elles sont favorables à l'engagement d'acteurs aux intérêts différents dans la mesure où elles leur apportent, par exemple, des ressources monétaires (cité marchande), des ressources patrimoniales (cité domestique) ou des ressources techniques (cité industrielle), ou encore, car elles sont satisfaisantes dans la perspective de finalités diverses. La coordination de ces différentes formes d'engagements, par intérêts (avec rétribution en plusieurs ressources) et par adhésion, et la conjonction des pratiques et des univers de sens divers qui en découlent, peuvent amener à privilégier des options « alternatives » ou « innovantes » par rapport aux formats habituels d'action pratique, ou encore favoriser la composition et le « bricolage » de mélanges inédits.

¹³³⁷ Voir Schön, Donald, Rein, Martin, *op.cit.*, 1994.

¹³³⁸ Si, dans le cadre du projet, nous pouvons considérer que les personnes se justifient de leur action en invoquant le régime conventionnel du projet, ils ne justifient pas moins aussi leur engagement par rapport à des conduites extérieures en référence à des conventions, des principes et des valeurs qui peuvent venir d'un modèle de justice industriel, territorial, ou autre. En effet, le modèle de l'engagement d'Howard Becker (*op.cit.*, 2006) précise que les personnes se réfèrent pour motiver dans les discours leur engagement à des « paris subsidiaires » crédibles, qui peuvent être formulés du point de vue des valeurs du projet (dominantes dans la situation en cours de projet) afin de paraître plus crédible, mais aussi dans d'autres sphères de justice (comme l'industrie ou le territoire), provoquant un transport de justice, aux effets plus ou moins importants.

¹³³⁹ Voir Chapitre 4, section 3, seconde sous-partie.

¹³⁴⁰ Cette catégorisation, issues d'une réflexion à partir de la lecture des écrits de Mancur Olson, Max Weber, Herbert Simon et Laurent Thevenot, ne tient pas compte cependant des formes d'engagement légitimés à cause de la « tradition » (selon Max Weber), et elle se situerait sur un transversal aux « régimes d'engagement » mis en évidence par Laurent Thevenot par exemple (*op.cit.*, 2006).

Une représentation formalisée de l'articulation entre régimes d'engagements

Comment différentes formes d'engagement s'agencent-elles dans les projets ? Soit A une phase d'action donnée (ou un ensemble d'actions données) d'un projet, A^x désigne l'espace des formes spécifiques possibles que peut prendre cette action (ou objet), c'est-à-dire qu'il désigne le champ des alternatives possibles en compétition ($A^1, A^2, A^3... A^x$). Ainsi A^T désigne le cadre cohérent produit par l'ensemble de valeurs, de règles et de présupposés qui donnent sens à cette action A à partir des principes d'une « cité territoriale » (T), tandis que A^I désigne le cadre de références valable lorsque l'action se trouve saisie dans un registre de valorisation issu des principes de la « cité industriel » (I). Par exemple, dans le cadre d'un même projet de bâtiment innovant, l'équipe projet doit choisir les matériaux pour le revêtement extérieur: une option A^1 consiste en l'usage d'un bois d'essence locale aux couleurs chaleureuses et qui s'insèrent harmonieusement dans le paysage urbain en reprenant certains traits architecturaux traditionnels propres au territoire ; une option A^2 propose l'usage d'un bois importé de Suède, d'excellente qualité technique, aux découpes propres et d'une grande facilité de mise en œuvre et d'entretien, à un prix réduit. L'option A^1 est valorisée du point de vue de A^T tandis que l'option A^2 est supérieure du point de vue de A^I . Les registres de justification A^T et A^I peuvent donc être considérés comme « internes » au projet car ils servent de registre de valeurs de référence pour la coordination « limitée » à un événement (sur une phase, une situation ou une question) du projet. L'action A^x n'en reste pas moins soumise à un principe de cohérence avec les autres actions du projet, orientée de manière logique avec les fins que le collectif se donne pour le projet. Aussi, nous considérons F comme les finalités « externes » accordées au projet dans son ensemble (ou bien à une phase significative d'un projet). Elles se justifient en vertu de leur articulation avec des visions supérieures du « bien commun » territorial, qui sont des visions politiques mais aussi qui puisent leur valeur en référence à des conventions de justice sociale, comme nous le montrions au début de ce chapitre. F^x désigne l'espace des formes possibles que peut prendre plus spécifiquement cette finalité du point de vue des acteurs participants ou intéressés par le projet, c'est-à-dire qu'il désigne le champ des finalités alternatives que les acteurs participants pourraient proposer (ou défendre) pour le projet (tel qu'un premier acteur serait prêt à défendre une finalité F^1 au projet, alors qu'un second considérerait que le projet devrait avoir pour finalité $F^2...$). Ainsi, un acteur « initiateur » d'un projet peut promouvoir des finalités F^i du projet en démontrant leur « grandeur » de manière adéquate par rapport à un régime de justification F^T en référence à une « cité territoriale » T . Par contre, un acteur « soutien » du même projet peut ne pas s'accorder sur F^i car ce dernier apparaît discrédité (état de « petit ») du point de vue de F^I , qui est le registre de justification que cet acteur tient

pour approprié pour ce projet. Or, comme cet acteur « soutien » considère qu'une « logique industrielle » (I) devrait prévaloir dans le projet, des finalités F^2 qui sont valorisées et justifiées en référence à F^1 , apparaîtront plus adéquates.

Cette formalisation relativement simple permet de modéliser les différentes situations d'engagement d'acteurs dans et par le projet. Le projet reprend, en effet, différentes phases d'opérations collectives (A), orientées de manière cohérente (c'est la flèche « \rightarrow ») en fonction de finalités supérieures « extérieures » (F) grâce à la formulation d'objectifs stratégiques qui jouent le rôle d'intermédiaire, justifiés dans le cadre d'un bien commun supérieur (ici, I ou F , mais d'autres régimes sont possibles). Cette mise en cohérence est ainsi cruciale pour maintenir notamment une intelligibilité et un contrôle entre les différents acteurs et phases d'un projet. La conception « officielle » dominante de chaque action et des finalités communes du projet est considérée comme généralement issue d'un choix des acteurs dominant sur le projet ou sur une action donnée, que ces derniers soient intérieurs au projet, dans le cas de donneur d'ordre et commanditaires par exemple, ou extérieurs dans le cas par exemple d'autorités administratives contrôlant et contraignant à l'emploi de standards techniques pour une action donnée. Nous avons vu, dans le cadre de notre modèle en « Y », qu'il s'agit souvent d'acteurs « initiateurs » qui, grâce à leur légitimité et leur travail d'impulsion sur le projet, acquièrent une influence sur la formulation des objectifs du projets (F^1) de manière cohérente avec leurs propres finalités vis-à-vis du devenir du territoire (F^2), présentées plus tôt comme des finalités secondaires (ou de second ordre) dans la section précédente. Nous avons également montré que ces finalités de second ordre peuvent prendre la forme de justifications hybrides¹³⁴¹ pouvant frayer des relations cohérentes entre les référentiels I et T que nous appellerons de manière générique F^{I-T} . Il est donc crucial pour ces acteurs « dominants » (qui sont souvent les initiateurs et porteurs du projet) que les objectifs du projet apparaissent cohérents avec les finalités de second ordre ($F^1 \rightarrow F^2$).

L'acteur engagé dans l'action collective par intérêt dans le cadre d'une action donnée (A) et qui n'adhère pas aux finalités officielles (dominantes) du projet n'en a pas moins une certaine conception de la « bonne » orientation du projet et/ou de ce qu'il devrait être. En d'autres termes, tous les acteurs sont considérés comme dotés d'un sens critique. Si les acteurs participants n'adhèrent pas tous aux finalités « officielles » du projet, ils sont cependant tous potentiellement dotés d'un regard critique sur le projet, car s'ils ne partagent pas avec les porteurs de projets par exemple une finalité collective F^1 justifiée en F^2 , en revanche, ils n'ont pas moins une préférence pour une finalité collective justifiée en F^1 (qui restera virtuelle tant qu'elle n'est pas reconnue par toutes les autres parties comme légitime).

¹³⁴¹ Voir la première section du Chapitre 6.

Illustration : le concours du projet de maisons pilotes de Chanteloup-en-Brie

Le cas de la conception d'une opération pilote de construction de maisons biosourcés et modulaires à Chanteloup-en-Brie (Marne) illustre l'importance de l'agencement des finalités et des intérêts pour l'engagement respectif des parties prenantes dans le projet. Le projet commence avec la proposition venant de l'EPAMarne de chercher à faire un « projet novateur » visant à expérimenter à la fois un nouveau type de maisons écologiques abordables et en même temps en respectant le paysage urbain de ce quartier clairsemé en lisière de forêt (convergence F^T et F^I). Il s'agit donc d'amener les promoteurs immobiliers à rechercher et proposer des projets satisfaisants à ce double objectif ; aussi, les urbanistes de l'EPAMarne proposent aux élus de Chanteloup d'innover en matière de concours afin d'accompagner les candidats dans la proposition d'un projet « adéquat » et réaliste. Le comité chargé de la sélection s'appuie sur un comité d'experts composé de multiples acteurs intéressés par le projet, en plus des urbanistes de l'EPAMarne et des élus de Chanteloup, et qui s'engagent 'bénévolement'. On trouve ainsi des professionnels compétents (un architecte spécialiste, de nombreuses fédérations professionnelles du bâtiment), des représentants des organisations régionales ou départementales intéressés (ADEME, fonction publique territoriale, ARENE Ile de France...). Il faut présupposer que ces acteurs « extérieurs » s'engagent par intérêt « technique » (A^I) pour le concours A^I (acquisition d'expérience et connaissances techniques pour les professionnels par exemple) ou parce qu'ils adhèrent aux finalités écologiques du projet (F^T) (comme l'ARENE ou l'ADEME). Ce faisant, ces acteurs sont des « soutiens » qui fournissent par leur présence une ressource rare : le caractère « représentatif » des organisations territoriales (T) et d'un conseil technique (I). Comme nous l'avons vu, cela influe sur la motivation des acteurs opérateurs en compétition à vraiment « jouer le jeu » du processus de sélection et à fournir un projet adéquat et crédible, car ils ne veulent pas subir un discrédit face à un comité d'experts, sorte d'assemblée d'acteurs « locaux » (à la légitimité à la fois civique, territoriale et technique). Les opérateurs se trouvent ainsi en situation duale où la mise à l'épreuve de leur projet par le comité d'expert a lieu dans une logique industrielle (I) et dans une logique territoriale (T).

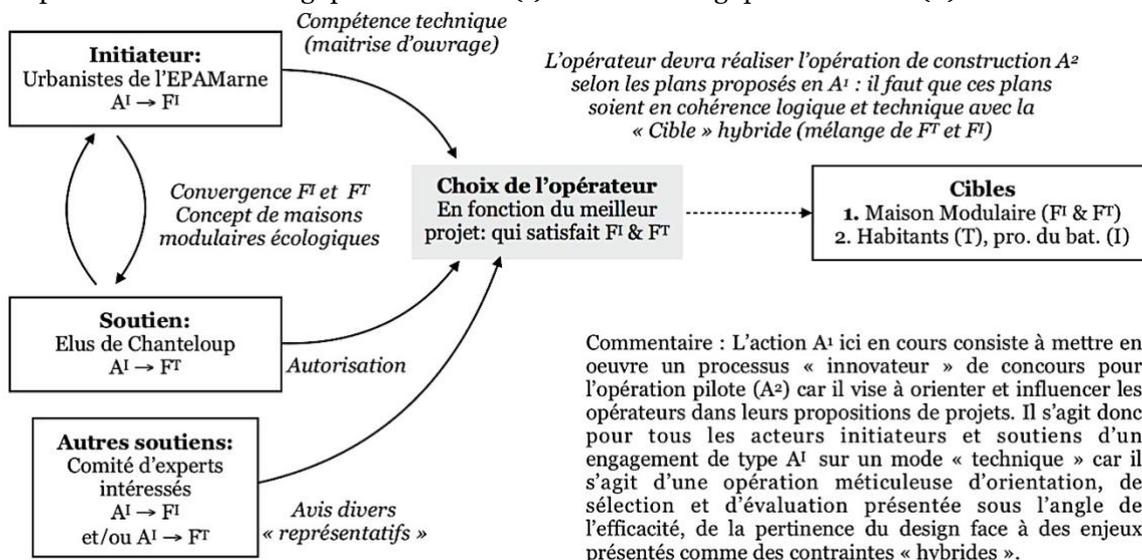


Figure 34 : Jeu d'acteurs lors de la phase du concours du projet de Chanteloup-en-Brie

La construction d'un compromis entre l'EPAMarne et la municipalité de Chanteloup passe par la conception d'une finalité « hybride » d'un projet « pilote », à la fois techniquement et commercialement viable, et satisfaisant aux exigences environnementales (techniques et paysagères) des deux acteurs. Cependant, la réussite du projet dépend de la capacité du processus de sélection à trouver efficacement un opérateur proposant une solution « innovante » et crédible en ce qu'elle satisfait de manière adéquate aux finalités hybrides du projet. Le cadre collectif de référence pour cette phase d'action est donc : $A^I \rightarrow F^{T-I}$.

Quelles sont donc les possibilités d'agencement entre logiques d'action différentes, par exemple dans un projet biosourcé idéal empreint de logique territoriale, avec seulement une seule phase d'action (justifiée en A^T) et une finalité (justifiée en F^T) qui déterminent la logique de référence pour le collectif de projet ? Nous recherchons les formes de cohérence possibles dans l'action collective entre, d'une part, les cadres de justification personnels des actions ou des finalités de chaque acteur pour le projet et, d'autre part, les cadres de justification définis par le niveau de référence collectif des actions ou des finalités légitimes du projet.

<i>Niveau d'action</i>	<i>Logiques de référence attribuées</i>	<i>Types d'engagement possibles dans l'action collective</i>
Collectif de projet (niveau de référence)	$A^T \rightarrow F^T$	-
Acteur 1	$A^T \rightarrow F^T$	Adhésion et intérêt
Acteur 2	$A^I \rightarrow F^I$	Intérêt médiatisé
Acteur 3	$A^I \rightarrow F^T$	Adhésion
Acteur 4	$A^T \rightarrow F^I$	Intérêt

Figure 35 : Possibilités d'engagement en fonction de différents agencements logiques

Ce modèle idéal et statique montre que les conditions d'engagement dans l'action collective d'un acteur donné peuvent être les suivantes :

- Dans le cas où il y a congruence entre le cadre logique officiel de référence pour une phase d'action collective donnée et la logique d'action pratique qu'un acteur souhaite voir prévaloir pour cette phase (cas des acteurs 1 et 4 de la Fig. 35), et que cette action collective est valorisée suffisamment dans le référentiel collectif (ici A^T), alors si l'acteur perçoit un intérêt suffisant à participer à une phase d'action du projet (moyennant rémunération ou reconnaissance sociale, par exemple), il sera incité à s'engager s'il souhaite effectivement contribuer à la réalisation de ses propres fins et s'il lui est effectivement possible de s'engager de manière adéquate, compte tenu de ses autres engagements et obligations.
- Dans le cas où il y a congruence entre le cadre de référence officiel des finalités de l'action collective et le cadre des finalités collectives qu'un acteur souhaite voir prévaloir pour le projet (cas des acteurs 1 et 3 de la Fig. 35), et que l'action collective (le projet) semble effectivement satisfaire de manière adéquate et crédible aux

finalités prévues du point de vue de cet acteur, alors, si cet acteur possède une appétence suffisante pour le dessein politique général ou les valeurs supérieures communes auquel le projet contribue, il sera incité à s'engager dans le projet par « adhésion » à des idéaux et des valeurs, et à y contribuer par « sympathie » pour le projet, compte tenu de ses possibilités d'action, de ses engagements et obligations.

- Dans le cas où il y a non-congruence entre le cadre de référence d'une action collective (ou d'une phase d'action collective) et le cadre de référence qu'un acteur donné souhaite voir prévaloir pour cette action collective (cas de l'acteur 2 de la Fig. 35), et qu'un dispositif peut être aménagé pour que cette action collective réalisée sur un mode donné (ici A^T) apporte des ressources suffisantes (ou se trouve suffisamment valorisée) dans le référentiel de l'acteur divergeant (ici A^1), alors, si cet acteur perçoit qu'il a un intérêt suffisant à participer à cette action (ou phase d'action) du projet, il sera incité à s'engager s'il souhaite contribuer effectivement à la réalisation de ses propres fins, et s'il lui est effectivement possible de s'engager de manière adéquate compte tenu de ses autres engagements et obligations.

Des conditions multiples d'engagement dans l'action collective

En somme, la Figure 35 montre que dans tous les cas possibles de variations, une raison d'engagement dans l'action collective est possible pour un acteur donné, mais seulement à deux conditions. La première condition est d'ordre général : il faut qu'il y ait une cohérence logique entre A et F (tant pour les acteurs que pour la représentation collective du projet), aménagée, par exemple, à travers des « objectifs » hybrides qui permettent de traduire logiquement des actions données en réalisations qui correspondent aux finalités souhaitées. Cette cohérence logique doit s'appuyer sur des savoirs pratiques et communs, qui rend crédible l'idée qu'une série d'actions permet généralement d'obtenir un certain type de résultats. Le cas du projet de maisons pilotes de Chanteloup-en-Brie (encadré ci-avant) illustre cette situation, mais plus généralement tous les cas présentés précédemment, y compris le cas de la maison du tourisme de Troyes, ont des finalités de premier et second ordre et articulées logiquement avec le plan d'action réalisé dans le contexte du projet : un nombre suffisant de raisons portent certains acteurs à croire que la réalisation successive des différentes opérations prévues contribue à la réalisation du résultat final attendu.

La seconde condition est relative à l'engagement par « intérêt » de certains acteurs dotés d'une conception sur la forme d'action en cours (A) et les valeurs supérieures (F) divergentes des valeurs de références reconnue collectivement (A et F du niveau de référence du projet) (cas de l'acteur 2 de la Figure 35). Pour que ces personnes s'engagent par

« intérêt », il faut notamment que l'action collective offre des ressources ou des actions valorisées du point de vue des intérêts personnels de l'acteur en question, bien que les objets et les ressources que ce dernier valorise (conformément à son propre registre A) ne sont pas nécessairement valorisés du point de vue du cadre officiel de l'action collective (A et F de référence). Deux aménagements peuvent rendre cela possible. Premièrement, lorsque l'action collective est « ouverte », comme nous l'évoquions plus haut, une multiplicité de ressources sont distribuées (reconnaissance sociale, financement, réseau, savoirs, expérience, *etc.*). Elles peuvent-être valorisées du point de vue de plusieurs cadres, ou référentiels de valeurs (c'est-à-dire, par exemple, tant du point de vue A^T et A^I). Deuxièmement, lorsqu'il y a une possibilité de « médiatisation » des ressources (ou des objets valorisés) obtenues par un engagement dans une action, c'est-à-dire lorsqu'une action valorisée dans un référentiel donné produit une rétribution en ressources valorisées dans un autre référentiel, par exemple, par « traduction » d'un bien ou d'un capital d'une unité de valeur dans une autre. Cette médiation peut avoir lieu à travers un bien qui permet la commensurabilité d'une action ou situation d'un système de grandeur (ou de valeurs) dans un autre système, comme dans le cas de la monnaie, qui a acquis un pouvoir de traduction de situations favorables à d'autres¹³⁴². Comme le montrent les thèses sur la commodification, celle-ci permet d'acheter des situations dans un champ d'objets de plus en plus large, qui n'appartenait pas normalement à la sphère marchande¹³⁴³. Ainsi, une action valorisée dans un référentiel territorial, comme une formation au montage de charpentes traditionnelles permettant de faire vivre un patrimoine local ancien (valorisation en T), peut être valorisée d'un point de vue industriel (I) dès lors que cette expérimentation permet la standardisation des techniques et leur codification (dans des règles professionnelles, par exemple) à des fins de reproduction large (valorisation industrielle).

Nous avons donc vu quelles sont les différentes modes d'engagement dans une action collective « complexe ». Les situations sociales que nous avons observées et présentées tout

¹³⁴² C'est le cas par exemple de l'évaluation monétaire de « ressources territoriales » : ces dernières restent des ressources, c'est-à-dire des objets valorisables dans le cadre de processus de production (et d'actions), mais elles sont généralement de nature patrimoniale, ce qui leur donne un statut particulier du point de vue d'une cité territoriale. Leur évaluation n'en reste pas moins souvent monétaire : potentiel de valorisation en chiffre d'affaire, valeur ajoutée, ou en part de marché, ou en emplois créés, par exemple. Si ces quelques remarques sont d'abord issues de nos propres observations du processus de montage de filières locales de matériaux biosourcés, elles se retrouvent également dans la littérature savante, avec l'adoption d'une logique marchande (« utilité », « satisfaire une offre », « ...une demande ») pour étudier les ressources territorialisées (voir par exemple : Pecqueur, Bernard, *op.cit.*, 2001).

¹³⁴³ Le problème de la « commodification » massive des êtres et des choses, c'est-à-dire la transformation systématique de choses en biens ou services commercialisables avec une valeur monétaire, est largement dénoncée par les travaux d'inspiration marxienne (à la suite de Karl Polanyi) ou libérale (à la suite de Michael Walzer) ; voir aussi sur l'actualité de ce sujet le dernier essai du philosophe Michael Sandel (*What money can't buy. Le moral limits of markets*, New York: Farrar, Strauss, Giroux, 2013) ou encore d'Henry Mintzberg (*Rebalancing society. Radical renewal beyond left, right, and center* [en ligne], Montreal: Henry Mintzberg, 2014, consulté le 14.06.18.: <http://www.mintzberg.org>).

au long de cette étude, sont évidemment encore plus complexes que ce que laisse entendre le modèle « trivial » que nous venons de dresser. Les mécanismes et catégories proposés ont, cependant, l'intérêt de mettre en avant quelques nouvelles modalités d'action collective. Lorsque ces dernières sont comparées avec les conditions d'action collective issues du modèle classique de Mancur Olson¹³⁴⁴, nous remarquons que l'insertion de principes de finalisation et d'évolutivité (adaptation) élargit considérablement les conditions d'engagement possible des acteurs « rationnels en procédure », par rapport à des acteurs considérés seulement « rationnels en substance ». En effet, dans ce dernier modèle, les personnes engagées dans une action collective ont intérêt à s'investir le moins possible, dans la mesure où elles sont incertaines de l'engagement de tous et des retombées de leur actions. Cela conduit les participants respectifs à entrer dans une sorte de « jeu » de positions, dans lequel les différentes personnes s'observent, pour ne s'engager que dans la mesure où elles sont certaines de l'engagement des autres et qu'il y aura des retombées positives. Une action collective « complexe » permet d'envisager une plus grande latitude de conditions pour favoriser une action collective à la fois robuste (qui maintiendrait l'engagement des différents acteurs) et évolutive (dans laquelle les personnes voient leurs motifs et perspectives évoluer). En effet, le modèle complexe à deux niveaux inclut aussi la possibilité que s'élaborent des arrangements et des expériences marquantes, favorisées par une hybridation du cadre d'action collective (dans lequel plusieurs contextes de référence A seraient valables), ce qui obligerait les acteurs à rechercher des solutions à des problèmes de mise en cohérence de l'action collective.

Amener un projet novateur à composer avec plusieurs logiques d'action

Pour poursuivre notre travail de modélisation des mécanismes d'action collective, il nous faut donc préciser quel type d'évolution dans les cadres logiques nous considérons comme souhaitable au cours d'une suite « complexes » de phases actions. Pour rappel, un des buts du management de projet est d'amorcer une convergence et un rapprochement des cadres conceptuels d'action des acteurs participants. Il peut utiliser pour cela le « cadre de référence » pour l'action, qu'il lui appartient de définir par divers moyens reconnus dans le cadre de conventions sociales, pour les différentes phases du chantier lorsqu'il s'agit d'un « maître d'œuvre », par exemple. Cela peut se faire par la mise en cohérence de cadres de références des diverses actions et des finalités ou par conception de cadres favorisant l'hybridation des régimes conventionnels de justification. En effet, nous sous-entendons qu'une action donnée A¹, dès lors qu'elle requiert la coordination de plusieurs acteurs divers,

¹³⁴⁴ Voir notre présentation de son ouvrage sur les logiques d'action collective présenté dans le premier chapitre, seconde section.

doit nécessairement intéresser ces derniers en fonction d'un ou de plusieurs contextes de valeurs et cadres légitimes que nous avons appelés respectivement A^I , A^T . Mais nous pouvons aussi admettre qu'un cadre conceptuel hybride A^{I-T} soit conçu et serve de base pour définir les pratiques de coordination valables pour une action du projet (A^1). De même, il peut s'agir d'utiliser un cadre de référence A^{EIT} , issu de l'écologie industrielle et territoriale, qui reprend et combine des principes issus de la cité industrielle et de la cité territoriale, comme nous l'évoquions plus tôt.

Comment peuvent s'intégrer plusieurs logiques conventionnelles entre-elles pour régir une séquence d'action collective ? Pour apporter une réponse à cette question, nous pouvons reprendre le modèle d'articulation et d'hybridation de logiques d'action dressé dans le Chapitre 4 à partir d'une lecture de la théorie de la justification de Luc Boltanski et Laurent Thévenot¹³⁴⁵. Dans ce modèle, un différend qui mobiliserait des principes de justice (et de « grandeur ») radicalement différents lors d'une mise à l'épreuve par exemple, peut connaître une situation de conflit avec critique et/ou conjonction des logiques par articulations. Ce processus peut aboutir au maintien de logiques distinctes, ou au contraire à la fusion de traits logiques avec tentative d'émergence d'une synthèse « hybride ». Nous avons montré qu'au moins quatre situations normatives peuvent ressortir du processus de confrontation et de la tentative de dialogue entre deux logiques antagonistes au cours d'une séquence d'action :

- La réduction à un registre dominant de valeurs conventionnelles.
- L'affirmation d'un compromis « équitable », articulant plusieurs registres de valeurs seulement dans le cas où, par des principes d'équité limités, certaines situations défavorables (état de petit) dans un registre moral donné sont compensés par une valorisation (état de grand) dans un autre registre.
- La composition d'un agencement logique qui semble « monstrueux », car il « mélange des genres », c'est-à-dire qu'il articule des principes de grandeur parfois antinomiques, car issus de plusieurs logiques, au cours d'une même action.
- La composition d'un agencement logique « qui se tient », dont l'ensemble logique hybride est satisfaisant d'un point de vue pratique dans certaines situations données. et qui est valorisé dans les différents registres de valeurs conventionnelles dont il fusionne les traits. Cet agencement porte ne lui la perspective d'un dépassement des logiques antagonistes respectives.

Pour notre enquête, un cadre d'action hybride fondé sur un agencement logique « qui se tient » entre deux registres de valeurs apparaît le plus souhaitable. En effet, nous cherchons à montrer comment un cadre d'action hybride permet de structurer une action

¹³⁴⁵ Pour une synthèse, voir la Figure 2, dans la Chapitre 1.

collective favorisant l'émergence de pratiques novatrices, à la fois viables pour agir et solides face aux critiques. Il faut donc que la pratique émergente soit valable dans plusieurs registres logiques, et en même temps pertinente du point de vue de l'action en cours. Le cas de l'écologie industrielle et territoriale présenté dans le quatrième chapitre illustre cette situation, en tant que ce cadre pratique et scientifique peut permettre de définir les termes et les règles d'une action collective, tout en articulant des valeurs issues des registres industriels et territoriaux. Cependant, presque aucun des projets que nous avons étudiés n'invoquent ou ne mentionnent directement l'écologie industrielle et territoriale en tant que cadre de référence pour leur action¹³⁴⁶. Mais cela n'empêche pas les acteurs participant aux projets novateurs biosourcés d'inventer des cadres viables et solides par eux-mêmes, souvent à partir de doctrines personnelles, ou encore d'intégrer dans leurs projets des cadres d'actions suggérés par les acteurs qui les soutiennent (experts, financeurs...). Les acteurs participant aux différentes phases de travail et de délibération d'un projet ont alors l'occasion d'apprendre ensemble un nouveau cadre conceptuel et des pratiques de coordination nouvelles. Nous avons montré ainsi dans le chapitre 4 que le caractère structurant d'un projet se révèle lorsque les finalités et les intérêts des acteurs à travailler ensemble sur des projets biosourcés convergent progressivement (Fig. 36), passant de situations d'antagonisme (A), de coordination intéressée (B) ou de sympathie politique (C), à une coopération pleine (D). Cette dernière forme d'action collective apparaît en effet comme la plus propice à l'apprentissage coordonné des régularités comportementales et sociales favorisant l'émergence de confiance entre participants, propice à une reproduction de la coopération dans des projets futurs. Une synthèse de cette convergence est proposée par le schéma ci-dessous (Fig. 36).

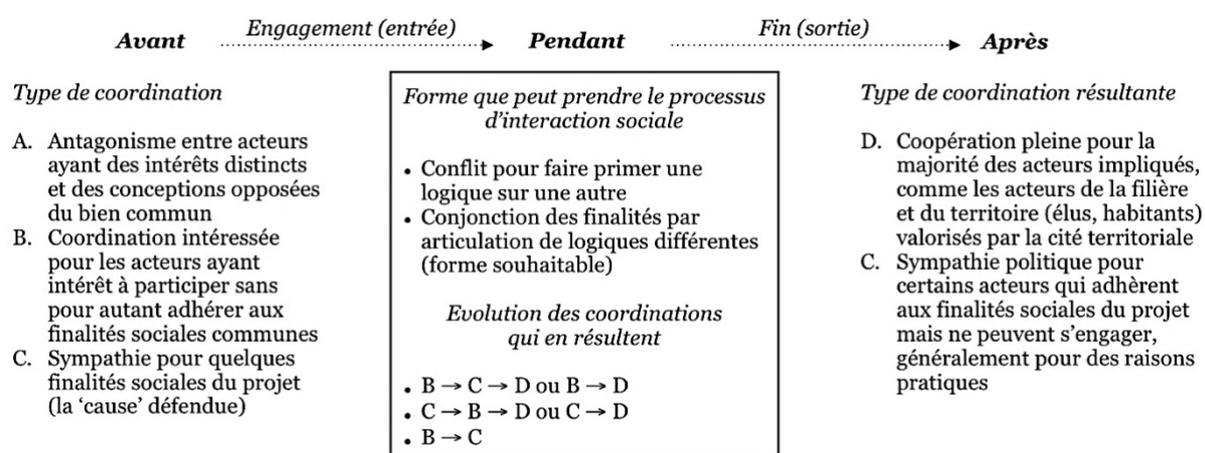


Figure 36 : Processus de convergence et de structuration du collectif d'acteur dans un projet

¹³⁴⁶ La plupart des projets parlent simplement « d'éco-construction » ou de « filières locales pour la construction durable » (du nom du programme du réseau rural français) ou encore de « bâtiment écologique », « transition énergétique », « filières éco-responsables », « éco-quartiers » et tout simplement « développement durable territorial », parfois à « l'horizon » 2020, 2030 ou 2050.

Nous avons donc proposé dans cette sous-partie un cadre général pour le travail sur les logiques d'action collective dans les projets novateurs visant à la structuration de collectifs locaux d'acteurs territoriaux des filières de matériaux biosourcés pour la construction et contribuant au développement durable des territoires. Le problème de l'animateur (ou du manager) de projet est alors d'amener les participants à s'engager dans le projet de manière adéquate et à développer une coopération pleine par l'expérimentation et l'apprentissage de pratiques inhabituelles, agaçant des logiques industrielles et territoriales d'action. La sous-partie suivante tente de répondre à ce défi en posant les bases de techniques « narratives » de la gouvernance du projet novateur, notamment en s'inspirant de la théorie de la coopération romanesque développée par Umberto Eco.

1.2. LA TRANSFORMATION DES CADRES D'ACTION COLLECTIVE DANS LE PROJET

La sous-partie précédente pose ainsi les bases conceptuelles et les finalités d'un modèle d'action collective dans les projets novateurs. Dans ces derniers, tout l'enjeu est de permettre aux acteurs, par le processus managérial qu'il met en œuvre, de découvrir ensemble des pratiques, des techniques et des possibilités d'action novatrices qui contribuent véritablement au développement durable du territoire. Par la même occasion, l'efficacité politique de l'instrument « projet » implique que les acteurs participants apprennent, par cette même expérience, à travailler ensemble, et qu'ils continuent à coopérer ensemble après la fin du projet. Cette même formulation justifie à l'intérieur du cadre du « projet » la mise en œuvre d'un travail de conception et d'influence des coordinations sociales afin de permettre la réalisation par les acteurs participants d'expériences novatrices et singulières. Il s'agit, dans cette sous-partie, de modéliser les moyens et techniques qui semblent adaptées pour favoriser une plus grande maîtrise des dynamiques sociales d'une action collective « complexe ».

C'est donc en adoptant le point de vue managérial que nous continuons notre enquête en proposant quelques éléments de réponse à la question pratique : comment concevoir et piloter un projet avec des conditions d'action collective permettant aux acteurs de développer de pratiques novatrices et de nouveaux cadres de valeurs de référence ? En nous appuyant sur des modèles scientifiques d'origines diverses (psychologie, sociologie, économie, didactique et science politique), nous avons proposé de jouer sur les cadres de référence que les personnes participantes retiennent pour agir individuellement et ensemble

dans les différentes phases et situations du projet. Il s'agit ainsi de proposer des bases conceptuelles et des lignes directrices pour jouer sur ces contextes de références et aménager des possibilités de dialogue entre personnes, pratiques ou opinions d'origines diverses. Comment le manager (ou animateur) de projet peut-il composer des stratégies adaptées à cet effet ?

Il est intéressant de se placer au niveau de la gouvernance de projet, non seulement car il s'agit sur le plan conceptuel d'une catégorie pratique valorisée dans le registre d'action « par projet », mais aussi car cette pratique de co-pilotage de projet contient l'idée de dialogue entre personnes engagées sur des sujets divers relatifs à l'action collective elle-même. Dans le chapitre précédent, nous avons distingué la gouvernance externe d'un projet novateur (avec les partenaires « extérieurs » qui échangent des ressources stratégiques avec l'opérateur) de sa gouvernance interne (avec les acteurs « internes » participants aux opérations, en lien avec l'acteur opérateur). Les managers de projets sont souvent amenés à mettre en œuvre des stratégies et des techniques de management adaptées, pour maintenir un engagement adéquat de tous dans l'action collective, pour favoriser l'échange d'informations, et pour permettre une co-adaptation des modalités de travail, notamment pour ceux qui participent à la gouvernance « interne » (la gouvernance opérationnelle). Les acteurs participants à cette dernière constituent bien souvent, en effet, des publics « cibles » secondaires du projet, puisque le projet novateur a généralement pour ambition de rapprocher les personnes d'un collectif ou d'un réseau, et d'en faire un groupe soudé.

Du point de vue de la littérature en science du management, il s'agit pour les managers de projets de faciliter la mise en place d'une dynamique collective d'apprentissage organisationnel pour surmonter les obstacles divers qui apparaissent et en même temps construire une communauté apprenante¹³⁴⁷. Les traits caractéristiques de ce travail complexe ont été très largement étudiés, tant par des chercheurs scientifiques que des praticiens, de telle sorte que le management de l'apprentissage organisationnel constitue aujourd'hui un sous-domaine incontournable de la discipline du management¹³⁴⁸. Sans entrer dans les détails de l'important corps de littérature qui traite de cette matière, il nous faut mentionner la question cruciale de la confiance entre les parties prenantes, qui facilite véritablement les

¹³⁴⁷ Brown, John Seely, Duguid, Paul, *Organizational Learning and Communities-of-Practice: Toward a Unified View of Working, Learning, and Innovation*, *Organization Science*, Vol. 2, No. 1, pp. 40-57; Argyris, Chris, Schön, Donald, *Organizational learning... op.cit.*, 1978.

¹³⁴⁸ Nous mentionnerons simplement quelques ouvrages connus et qui nous sont apparus particulièrement intéressants ou bienvenus compte-tenu de notre enquête : Argyris, Chris, *op.cit.*, 1995 ; Argyris, Chris, Schön, Donald, *Theory in practice : increasing professional effectiveness*, San Francisco : Jossey-Bass Publishers, 1974 ; Senge, Peter, Ross, Richard, Smith, Bryan, Roberts, Charlotte, Kleiner, Art, *The Fifth Discipline Fieldbook, - Strategies and tools for building a learning organization*, New York : Currency Book, 1994 ; Génelot, Dominique, *Manager dans (et avec) la complexité*, Paris: Payot, 2017.

engagements mutuels et la coadaptation. Entre personnes qui ne se connaissent pas, où dans un contexte de relations civiles, les conventions sociales jouent le rôle d'ordonnement des « êtres », des rôles, des comportements et des places légitimes. Elles fixent donc les conditions communes d'attribution de valeurs et de confiance. En revanche, que se passe-t-il lorsqu'on est dans le cadre d'un projet flou et ambigu, aux cadres conventionnels de référence multiples, aux finalités hybrides, inhabituelles, dont les actions techniques attendues sont soumises à l'incertain de la nouveauté ? Les animateurs et les managers que nous avons pu suivre ont utilisé une approche tâtonnante dans la conception du projet (cas du projet de chanvrière dans le Gâtinais), certains ont aménagé des marges de manœuvre et des dispositifs pour orienter le projet (cas des maisons pilotes de Chanteloup-en-Brie), ou encore d'autres ont institué des groupes et des réseaux pour permettre de mobiliser des ressources relationnelles, techniques et financières supplémentaires (cas du périscolaire de Tendon). Ces pratiques apparaissent cruciales face aux défis que constituent la complexité et l'imprévisibilité des actions dans un « projet novateur ». La promotion d'une certaine forme d'action collective – généralement caractérisée par l'atmosphère coopérative et bienveillante¹³⁴⁹ – est donc d'une importance stratégique. Cette stratégie, si elle a lieu, a pour intention la construction de confiance interpersonnelle car elle favorise une dynamique sociale de coopération (tolérance, adaptation, dialogique) et d'apprentissage collectif de nouvelles techniques par l'expérimentation de pratiques innovantes.

La gouvernance d'une action collective complexe et la stratégie « chemin faisant »

Les travaux sur les stratégies « chemin faisant »¹³⁵⁰ sont intéressants car ils apportent des pistes pour comprendre à quelle conditions la gouvernance d'une action collective complexe et évolutive peut s'avérer à la fois efficace et véritablement apprenante pour les participants. Comme nous l'indiquions dans le Chapitre 4 (sous-partie 3.4.), le modèle de gouvernance appelé « Co-pilotage de projets co-conçus » (CPCC) est représentatif de certaines des pratiques de management de projet que nous avons pu observer¹³⁵¹. Les principes sont :

- la définition progressive des objectifs et des finalités communes du projet¹³⁵².
- l'évolution possible de l'équipe projet, avec l'arrivée ou le retrait de parties-prenantes.

¹³⁴⁹ Voir à ce sujet les travaux de Donald Schön et Chris Argyris déjà mentionnés, dont notamment : Argyris, Chris, Schön, Donald, *op.cit.*, 1973 ; Argyris, Chris, « Action science and organizational learning », *Journal of managerial psychology*, Vol.10 N°6, 1995, pp.20-26.

¹³⁵⁰ Avenier, Marie-José, *op.cit.*, 1997.

¹³⁵¹ *Ibid.*, p.278-279.

¹³⁵² L'équipe projet « n'a pas forcément d'objectif clair prédéfini », « l'un des enjeux du CPCC est précisément de co-construire des finalités partagées [...] lesquelles finalités fourniront aux différents acteurs un cadre cohérent pour les actions et projets individuels » (*ibid.*, p.278).

- « *la direction de projet fonctionne sur le mode du co-pilotage par l'équipe-projet* »¹³⁵³.

Ces pratiques doivent aboutir à la définition de stratégies de gouvernance basées sur :

- « *La construction collective par l'équipe-projet, de représentations partagées du projet* »¹³⁵⁴, de manière plus ou moins complète, notamment dans la mesure où les engagements des différentes parties sont différenciés.
- Des temps forts qui jalonnent l'évolution du projet, moments charnières dédiés à la prise de décision collective et marquants pour la mémoire et les choix collectifs.
- « *L'élaboration collective de principes d'action généraux ou règles du jeu* »¹³⁵⁵ pour l'équipe projet.

Dans ce contexte, l'animateur-manager apparaît comme un intermédiaire, souvent engagé, chargé de faire le lien entre « *l'identité du projet* » et les nombreuses « *normes d'action des différents métiers* »¹³⁵⁶, ce qui semble correspondre au travail de « mise en cohérence » entre les référentiels de valeurs des différentes phases d'action et les finalités du projet.

Dans le modèle du CPCC, la co-adaptation des acteurs engagés à différents niveaux et en fonction de l'évolution des fins et des moyens perçus, a lieu de manière régulière et tout au long d'une phase de travail (ou du projet) qui permet l'apprentissage collectif. C'est cela qui justifie l'appellation de « stratégie chemin faisant ». Dans nos trois cas d'étude, les acteurs ont mis en œuvre des sortes de stratégies « chemin faisant » dans la mesure où chacun des cas reprend respectivement un ou plusieurs des traits caractéristiques du modèle du CPCC. Il existe, cependant, des asymétries dans le jeu d'acteur qui font que certains acteurs ont un poids tout particulier, et que la coadaptation, ou la délibération collective sur les fins et les moyens n'a lieu que de manière différenciée, c'est-à-dire de manière non pas égalitaire mais complexe, puisque le projet articule généralement plusieurs phases techniques et des enjeux politiques qui sont d'arènes hiérarchisées à l'intérieur du processus complet de projet. Par exemple, les architectes ont un pouvoir d'influence important sur la « représentation partagée » d'un projet de bâtiment. Cela est dû à leur place centrale dans le projet immobilier, puisque ce sont eux qui définissent la forme, la disposition et la matière du bâtiment. Aussi, dans le cadre du concours pour le projet pilote de maisons biosourcés et modulaires de Chanteloup-en-Brie, la mise en place d'une longue procédure d'orientation des compétiteurs (et plus spécifiquement des architectes qui accompagnent les promoteurs

¹³⁵³ *Ibid.*, p.279.

¹³⁵⁴ *Ibid.*

¹³⁵⁵ *Ibid.*

¹³⁵⁶ *Ibid.*, p.280.

immobilier) vers la proposition de concepts qui devraient satisfaire aux exigences assez inhabituelles de l'équipe projet peut être lue comme une tentative d'ouverture du processus de conception du projet (et donc de sa représentation) par les urbanistes de l'EPAMarne aux principaux acteurs de parties prenantes. Par ailleurs, comme nous le montrions dans le court récit du montage du projet de chanvrière dans le Gâtinais, les « temps-forts » (réunions, votes dans les instances politiques, dépôts de dossiers) ponctuent le processus de co-conception du projet et lui impriment un rythme, ce qui permet de rendre intelligible et d'organiser l'évolution d'actions collectives qui généralement doivent progresser « par tâtonnements », face à la nouveauté et à l'incertitude. Enfin, dans le cas du périscolaire de Tendon, nous savons, grâce à nos entretiens, que les acteurs de l'équipe projet ont co-défini progressivement des « règles du jeu » et des principes d'action (comme celle de réunions régulières et d'entre-aide), aussi bien par délibération formelle (comme pour ce qui est de l'implication de la CMA dans le projet et pour la mise en place d'un comité technique sous l'égide du CeTIFAB) qu'informelle (pour ce qui est des modes de coordination régulière entre la municipalité qui faisait la maîtrise d'ouvrage, que de l'architecte qui réalisaient la maîtrise d'œuvre). La grande proximité entre la CMA, la mairie de Tendon et l'architecte HAHA a facilité l'élaboration de principes de coopération cordiale et de dialogue.

Le modèle CPCC comporte donc des traits et des techniques qu'on retrouve dans les cas de projets réussis que nous avons pu étudier. Il n'en reste pas moins que les techniques de gouvernance « chemin faisant » sont essentiellement de nature procédurale, puisqu'elles touchent la gouvernance d'actions collectives en général : elles suggèrent des cadres génériques pour aider les managers à comprendre et concevoir des représentations partagées. Ces techniques posent cependant le problème du travail de « fond », c'est-à-dire le problème de la recherche de sens et de représentations adéquates, dans leurs contextes éthiques et moraux, et le problème de leurs places dans la stratégie « chemin faisant ». Il n'est pas mentionné quelles représentations et valeurs sont à la fois adéquates et les meilleures¹³⁵⁷, mais plutôt comment composer avec des contextes et des intérêts divers, et souvent antagonistes pour en tirer le meilleur¹³⁵⁸. En effet, compte tenu de la complexité des jeux de représentations dans un projet et du souci de généralité qui motive les travaux en science de gestion sur les stratégies « chemin faisant », il nous semble difficile de mettre en lumière un modèle générique détaillant les mécanismes réguliers de construction sociale d'un bon cadre éthique dans les projets étudiés. Plusieurs auteurs¹³⁵⁹ préfèrent proposer une série

¹³⁵⁷ En d'autres termes, le style des savoirs actionnables génériques se veut moralement neutre : il ne présuppose qu'une rationalité instrumentale au manager de projet, et ne précise pas quelles sont les bonnes représentations et valeurs qui doivent ressortir d'une stratégie « chemin faisant » conduite de manière satisfaisante.

¹³⁵⁸ *Ibid.*, p.283-284

¹³⁵⁹ *Ibid.*, pp.283-284; voir aussi Senge, Peter, *The Fifth Discipline fieldbook... op.cit.*, 1994.

de concepts ou de techniques d'animation pour attirer l'attention des managers sur quelques phénomènes clés pour la construction des représentations sociales. Le rôle des objets intermédiaires ou des objets frontières, l'opération de modélisation permet d'explicitier les états d'esprits respectifs... Du point de vue des principes d'une enquête pragmatique en complexité « organisante », il n'est pas nécessairement gênant que les relations causales entre ces phénomènes soient précisées, ni que même les opérations humaines et sociales qu'elles impliquent soient détaillées, dès lors que les modèles proposés passent les tests de la cohérence et de l'expérience, c'est-à-dire qu'elles produisent des savoirs suffisants et satisfaisants pour les managers. En revanche, nous pensons qu'il est possible de proposer quelques modèles explicitant les possibilités de travail avec les représentations (les cadres d'actions) des personnes, et à quelles conditions sociales celles-ci peuvent améliorer l'action collective (et la cohésion sociale des personnes, comme cela est expliqué à la fin de la sous-partie précédente). Ainsi, quels savoirs sur les mécanismes d'action collective peuvent être proposés pour permettre aux acteurs animateurs, initiateurs ou managers de projets de concevoir par eux-mêmes un travail intentionnel de transformation des représentations et des expériences dans un projet novateur ? Comment peuvent-ils être liés à l'expérience du concepteur de projet, c'est-à-dire dans quels domaines stratégiques ou pratiques peuvent-ils s'insérer, et comment ?

La technique romanesque d'Umberto Eco et l'ingénierie de la gouvernance de projet

Nous voudrions suggérer dans cette sous-partie que les cadres d'action « innovants » souhaitables, qui émergeraient de la conjonction de plusieurs cadres issues de logique industrielle et de logique territoriale, peuvent faire l'objet d'un travail d'ingénierie. En d'autres termes, tant le nouveau cadre d'action que l'opération de « recadrage » peuvent être conçus et reproduits de manière intentionnelle avec des effets attendus connaissables. Ce travail doit tenir compte de la conception, de la communication et de la mise en œuvre de cadres nouveaux, pour amener les acteurs à vivre une certaine expérience et à construire certaines représentations pertinentes de l'action. L'idée centrale est que ces cadres peuvent faire l'objet d'un travail d'ingénierie sur le modèle du travail d'écriture romanesque. Lorsqu'un écrivain conçoit un roman ou une nouvelle, il tente d'amener les lecteurs (dont les profils sont divers) à concevoir un nouveau monde possible (le monde imaginaire dans lequel a lieu l'histoire du roman), dont les propriétés se basent en parties sur celles déjà connues par le lecteur, mais également dont certains objets, sujets et règles diffèrent plus ou moins fortement du monde que celui-ci présuppose. Pour Umberto Eco¹³⁶⁰, il est important dans le

¹³⁶⁰ Eco, Umberto, *Lector in fabula. Le rôle du lecteur*, Paris: Grasset, 1985.

cas d'un roman (d'une enquête policière par exemple), d'amener son lecteur, au fur et à mesure qu'il progresse dans l'histoire, à actualiser progressivement le « monde possible » (toutes les possibilités de déroulement du meurtre) jusqu'à parvenir à une confirmation que le « monde réel » qui est présenté à la fin du roman (la situation finale, concernant l'identité du meurtrier par exemple) déjoue et/ou confirme les attentes du lecteur. L'écriture de roman se ramène ainsi, entre autres, à la conception d'un discours qui joue avec les connaissances, les références et présupposés du lecteur afin de reconstruire ses représentations, dans le contexte du roman, de manière à susciter de l'étonnement, de la satisfaction, de la réflexion ou d'autres sentiments. L'opération technique d'élaboration du roman ressemble ainsi, en partie, au moins au travail de conception et de mise en œuvre de textes « ouverts » capables d'amener des acteurs engagés dans les projets novateurs à recadrer leurs actions dans un certain sens tout en leur laissant des marges de manœuvre importantes. Il existe, cependant, des différences importantes entre la coopération dans le cadre d'une lecture, et celle dans le cadre d'un travail. Dans un projet novateur, progressant « chemin faisant », on peut considérer que le déroulement de l'action n'est pas écrit d'avance, même s'il existe des documents qui engagent les personnes ou les organisations (comme des contrats). L'organisation des rapports sociaux au sein de l'action collective est plus ouverte, diversifiée et dépend des différentes interactions que les personnes engagées peuvent avoir avec les autres « acteurs » du projet.

Cependant, la conception romanesque et littéraire peut être rapproché du travail management d'un projet « complexe ». En effet, le « cadre de référence » de chaque séquence d'action contient, en quelques sorte, les règles de base et le registre de savoirs valables pour structurer les interactions « qui conviennent » au cours de cette séquences. Ce cadre fait souvent l'objet d'un récit, qui reprend de manière plus ou moins codée, les standards du récit romanesque. Ainsi, la coopération entre un auteur et son lecteur - ou entre le manager du projet et un acteur partie-prenante du projet - s'établit à travers des situations et des artefacts médiatiques qui peuvent être rapprochés : l'expérience romanesque résulte de la lecture d'un livre (physique ou électronique). Dans le cas d'un projet, la capacité à s'imaginer l'action collective, son déroulement et ses enjeux peut s'établir à travers la lecture d'un document d'appel à projet, d'un compte-rendu de comité de pilotage ou même le discours banal qui est produit par l'initiateur du projet pour présenter le travail et le mettre en valeur. De même, si l'on considère que la « gouvernance de projet » est un cadre d'action pour la coordination entre participants en vue du co-pilotage de l'action collective, alors cette gouvernance peut elle-même faire l'objet d'un récit visant à formuler des règles et des savoirs de base, permettant d'organiser par la suite le travail collectif de co-conception des phases du projet (et des cadres d'action qui y prévaudront). Le travail de formulation d'un récit sur la

gouvernance suggèrera donc des structures normatives et sémiotiques pour organiser les rapports sociaux, à travers les modèles d'organisations et les références politiques qu'il suggère, ainsi que par les conventions sociales de la cité par projet sur lesquelles il se fonde, bref, par le pouvoir qu'il exerce sur les sujets saisis dans son champ. Nous voyons donc qu'il est possible de trouver quelques points communs entre le fonctionnement d'une œuvre littéraire s'adressant à un large public de lecteurs, et le fonctionnement d'un projet novateur. Mais plus encore, nous proposons de considérer que les ressorts discursifs et mentaux mobilisés en littérature par la technique de la fabula et dans le management de projet sont similaires. Quels sont ces ressorts ?

Il nous faut d'abord considérer la nature fortement imaginaire du projet. Les projets novateurs peuvent être pensés comme un ensemble d'actions (techniques, économiques, sociales, administratives, politiques...) co-ordonnés selon des représentations mentales que les différents acteurs engagés ont de leur action (ou de l'action en cours) sur le modèle d'une succession d'évènements, ordonnées logiquement, c'est-à-dire en tant que processus cohérent. Cependant, à un seul instant donné de ce processus, le projet n'existe pas en tant que tel : il existe des actions en cours, des actions réalisées, des biens et des connaissances accumulés, des engagements effectués... Il nous faut postuler que le projet est une projection mentale de l'état des réalisations et des actions passées, actuelles et futures. L'ensemble de ces dernières actions et réalisations projetées est mis en cohérence par une connaissance qui explique comment ses actions produites dans un certain ordre (selon une certaine « rationalité ») permettront la réalisation effective d'une nouvelle situation, comme l'émergence d'un bâtiment écologique ou d'une unité de production industrielle. La projection virtuelle des personnes du projet dans une situation à venir est donc cruciale. Dans le cas de projets « novateurs », atypiques et se voulant en partie différents des connaissances et des pratiques conventionnelles, la production d'un discours crédible permettant aux acteurs de croire dans cette capacité d'une succession d'action à produire un effet conséquent (ou, en tout cas, d'accepter de s'engager) fait nécessairement l'objet d'un travail de composition, de communication aux participants, et éventuellement d'apprentissage. Nous l'avons vu avec le cas de la conception du projet de Maisons de Chantelloup-en-Brie, la composition d'un raisonnement logique et argumenté donne sa personnalité (et sa cohérence) au projet. Le discours de présentation rationnelle du « concept » du projet ne vise pas seulement à mettre en cohérence des principes ou des contraintes *a priori* antinomiques, elle s'insère dans une pratique du *storytelling*¹³⁶¹ (mise en récit) nécessaires pour obtenir le consentement ou convaincre les récepteurs de ces récits de

¹³⁶¹ Salmon, Christian, *Storytelling, la machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*, Paris : La Découverte, 2008.

leur pertinence. Quelles stratégies et techniques mettre en œuvre ? Quels mécanismes de communication et de composition du récit permettent d'agir sur le « cadre » (ou les savoirs de références) pertinents pour l'action des personnes potentiellement engagées dans le projet ?

La lecture des travaux d'Umberto Eco sur le fonctionnement des œuvres romanesques nous conduisent à suggérer que le processus d'action du projet peut être présentée comme une *fabula*¹³⁶², c'est-à-dire comme une histoire dont la structure narrative (la description très précise de ce qui se passe à un instant donné) s'actualise de manière régulière, au rythme des « moments » du projet (jours, mois, actions, phases d'action...). Or cette *fabula* s'appuie sur des connaissances présupposées du lecteur, qu'elle mobilise en grande partie pour lui permettre de s'imaginer et de déduire des éléments du monde qu'elle ne peut évoquer directement (pour des raisons de place, comme pour créer du suspense, de la familiarité...) mais qu'elle peut sous-entendre, bien souvent non sans ambiguïté. En même temps que l'histoire avance et que de nouvelles informations sur le contexte de l'action sont données par le récit, la *fabula* réactualise, détourne et précise le corpus « encyclopédique » pertinent dans une situation donnée ainsi que les propriétés des différentes choses existantes. En effet, le sémiologue italien¹³⁶³ substitue en quelques sortes au concept de « cadre » (*frame*) celui d'« encyclopédie », qu'il combine avec la notion de « monde » (possible ou réel) afin de comprendre le mécanisme de construction du sens au cours de la lecture d'un roman ou d'une nouvelle¹³⁶⁴. Il cherche notamment à montrer comment un auteur peut créer les conditions – dans son récit – pour qu'un lecteur développe progressivement une connaissance d'un ensemble cohérent de savoirs sur le « monde » de l'histoire racontée (avec

¹³⁶² « *La fabula, c'est le schéma fondamental de la narration, la logique des actions et la syntaxe des personnages, le cours des événements ordonné temporellement. Elle peut aussi ne pas être une séquence d'actions humaines et porter sur une série d'événements qui concernent les objets inanimés ou même les idées. Le "sujet", c'est en revanche l'histoire telle qu'elle est effectivement racontée, telle qu'elle apparaît en surface, avec ses décalages temporels, ses sauts en avant et en arrière (anticipation et flash-back), ses descriptions, ses digressions, ses réflexions entre parenthèses* » (*ibid.* p.130). Le sujet de la *fabula* peut donc très bien être un projet, donc il s'agit de raconter l'histoire en laissant des ouvertures, des brèches, des possibilités de développement mais qu'on oriente selon des justifications déjà données, telle la règle cardinale d'un genre littéraire. De même qu'on sait qu'à la fin du roman policier on découvre l'identité du coupable, dans le projet on sait (ou on se laisse tenter de croire) qu'à la fin on contribuera effectivement au développement durable territorial (par exemple, une doctrine combinant, F de I-T telle que présentée plus tôt) à la suite d'une série d'actions dont on a une idée du genre mais dont on ne sait pas encore exactement la forme.

¹³⁶³ Ainsi pour illustration, en employant cette expression ici, nous postulons que le lecteur sait qu'Umberto Eco est sémiologue et italien. Or, nous n'avons mentionné aucune de ces deux qualités à son sujet. Certains lecteurs savent peut-être qu'Eco était italien, et ils le connaissent peut-être aussi par ses romans : par une promenade inférentielle, ils peuvent faire l'hypothèse que l'expression « sémiologue italien » désigne d'Umberto Eco, notamment étant donné que la narration parle de lui juste avant. Nous voyons là un exemple des mécanismes de construction du sens dans les œuvres littéraires écrites, tels que mis en évidence par Eco.

¹³⁶⁴ En fait, Umberto Eco ne substitue pas vraiment au concept de *frame* le système *encyclopédie* et *monde possible*. Il propose plutôt de considérer les *frames* comme un phénomène intermédiaire de mobilisation d'un « *cadre* mémorisé », sorte de « *structure de données qui sert à représenter une situation stéréotypée* ». Il préfère d'ailleurs utiliser les mots « *scénarios* » à celui de « *frames* » car, tels des scénarios « typiques », les *frames* prédisposent des déroulements attendus d'événements et donc des causalités standards (*ibid.*, p.99-100).

ses règles en vigueur, ses objets, ses sujets et ses actions, qui peuvent différer du monde que vit au quotidien le lecteur). Lorsque l'esprit humain est confronté à une situation nouvelle, la construction du sens s'opère sur le mode de l'encyclopédie¹³⁶⁵ : les concepts sont ordonnés par arborescences de thèmes plutôt que sur le mode d'un dictionnaire dans lequel chaque définition d'une propriété ou d'un phénomène renverrait à des essences abstraites, selon des effets de co-définitions¹³⁶⁶. Ainsi, plutôt que de véhiculer des pures définitions, les connaissances ordonnées sur le modèle d'une « encyclopédie » sont mobilisées selon une logique d'entrées thématiques, qui contiennent également des règles de mobilisation propres à chaque concept d'un « monde » thématique donné. En d'autres termes, un seul mot ou concept peut mobiliser des sens très différents en fonction des formations discursives thématiques dans le cadre duquel il est mobilisé. Par exemple, nous avons montré au cours du Chapitre 3 que le concept de « territoire » peut renvoyer à deux systèmes thématiques différents – respectivement l'encyclopédie juridique et administrative de l'organisation spatiale de l'Etat et l'encyclopédie géographique de l'appropriation culturelle et sociale de l'espace par les habitants – et cela malgré une racine définitionnelle commune. Cependant, afin de mettre en évidence ces deux formations, nous nous sommes appuyés sur des corpus ouverts de littérature légitimée institutionnellement, mobilisés à partir d'une recherche dans nos bases de données communes et l'expérience singulière de l'enquête. En revanche, au cours de sa tentative de compréhension instantanée de l'intrigue propre à une œuvre littéraire, le lecteur va chercher dans une de ses encyclopédies personnelles des éléments de sens (et des règles d'organisation de l'ensemble du sens) pour composer un « monde » (imaginaire), que le récit semble lui suggérer, et ainsi définir des propriétés aux éléments qui s'y trouvent (Fig. 37).

¹³⁶⁵ Dans une logique « encyclopédique », on pourrait trouver « écologie industrielle » indexée sous l'entrée « développement durable », mais aussi sous « stratégie industrielle » ; ou encore « écologie industrielle et territoriale » dans le continuum d'« écologie industrielle » et en même temps d'« écologie urbaine »... L'organisation des termes et concepts est donc à la fois thématique, alphabétique, par propriétés, et par les pratiques (incarnées par des histoires et évolution de concepts). Dans un dictionnaire au contraire, les définitions sont composées de propositions qui doivent être désambiguïsées car il existe toujours des contradictions, ce qui n'est pas un problème dans une encyclopédie qui fait référence à des pratiques et des histoires, au-delà du seul classement des essences. Ainsi, par exemple, si l'on considère l'« écologie industrielle » comme définie par « discipline scientifique » et, en même temps, par « activité professionnelle », on voit deux catégories placées au même niveau, mais qui renvoient à des définitions différentes, à une seule et même réalité (reliée donc). Il peut s'agir d'une tautologie, si on considère qu'une activité scientifique est aussi généralement une activité professionnelle, mais qu'un domaine ou champs institutionnalisé d'une activité professionnelle peut-être une discipline scientifique. La méta-définition pourrait signifier alors que l'« écologie industrielle est un domaine de l'ingénierie (activité professionnelle) s'appuyant sur une discipline scientifique du même nom (champs de connaissance) qui tente de comprendre les sociétés industrialisés et d'agir pour leur transition écologique » (texte de notre invention). On fait donc référence dans la définition à des catégories de concepts (activité professionnelle, champs de connaissance).

¹³⁶⁶ Par « co-définition », nous entendons que chaque définition d'un mot s'appuie sur d'autres mots. Ainsi, chaque définition renvoie à d'autres définitions. Dans l'idéal, il existerait une définition ultime et la plus générale pour un seul et même mots (même s'il existe plusieurs déclinaisons ensuite).

Au fur et à mesure de sa progression, le récit fournit ainsi au lecteur de nouvelles informations sur la nature des êtres et des choses dans le monde virtuel de l'histoire (et que nous appelions ailleurs le « cadre de référence »). Ces informations lui permettent d'enrichir ou de recomposer son « encyclopédie », tout en mobilisant ces connaissances au service d'une représentation imaginaire du monde dans lequel se tient l'intrigue, ainsi que des scénarios sur les dénouements possibles. L'art de la *fabula* consiste ainsi à organiser l'histoire et son récit, en suggérant habilement certaines informations, ou en « oubliant » de préciser certains détails, de manière à ce que l'intrigue pousse le lecteur à chercher des solutions aux problèmes « virtuels » des personnages de l'histoire¹³⁶⁷. Cette opération d'enquête de la part du lecteur peut procéder par recoupement d'informations qui lui sont données ou par suppositions. Dans les deux cas, le lecteur organise son raisonnement sous la forme de schémas logiques qu'il a eu l'occasion d'apprendre au cours de l'histoire, ou qu'il extrait de « scénarios » idéaux-typiques qu'il connaît par ailleurs (connaissance commune). Les principes et les raisonnements qui visent à organiser le récit (tant dans le texte que dans le contenu de l'histoire) de manière à produire certains effets souhaités sur le lecteur constituent les bases d'une *stratégie fabulesque* (ou de stratégie de *storytelling*). En outre, certaines stratégies de « fabula ouverte » visent à composer des intrigues aux possibilités de résolution multiples de manière à permettre au lecteur de mener à bien plusieurs promenades inférentielles, parfois même au sein de plusieurs encyclopédies.

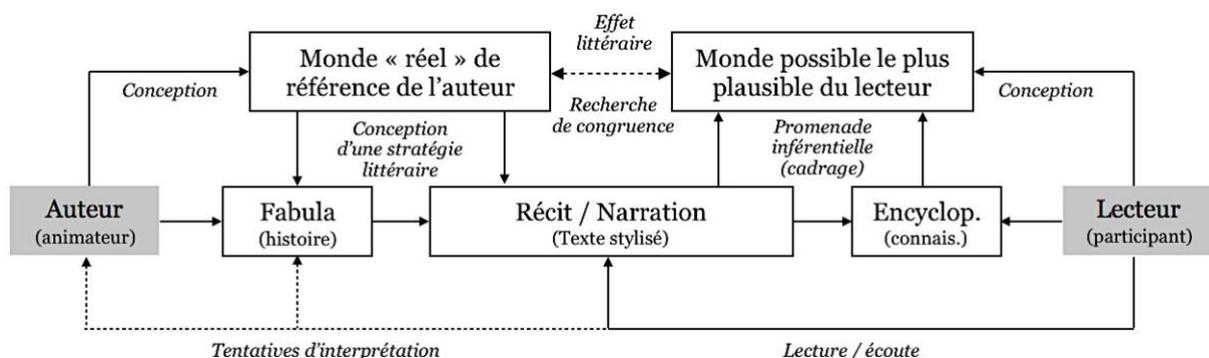


Figure 37 : Représentation simplifiée du processus de coopération avec le lecteur d'Eco

L'auteur peut ainsi jouer sur les non-dits du texte en aménageant, dans son récit, des espaces vides de sens (ou lacunaire) ainsi que des sous-entendus, de manière à laisser le

¹³⁶⁷ « Une fabula établit une succession temporelle d'évènements a... n permettant au lecteur d'avancer des prévisions à partir de toute disjonction de probabilité. Pour formuler ses prévisions, le lecteur accomplit ses promenades inférentielles dans l'univers extratextuel de l'intertextualité [sur le mode d'une promenade inférentielle dans l'univers des concepts de son encyclopédie], puis il attend que l'état successif de la fabula approuve ou contredise ses prévisions » (Ibid., p.268).

lecteur reconstruire plusieurs mondes possibles selon des raisonnements logiques qu'il considère comme valables, compte tenu des éléments de contexte qu'il possède sur l'histoire (son époque, son domaine, son milieu social) et sur son auteur (sa réputation, son style, ses écrits précédents...). La créativité du lecteur s'exprime alors par sa capacité à aller chercher des sens cachés ou inattendus (mots, schèmes logiques) dans des corpus encyclopédiques inattendus ou nouveaux, ou en extrayant des *scénarios* (cadres) de sa mémoire, au cours de ce qu'Umberto Eco appelle « une promenade inférentielle ». A partir de là, l'auteur peut produire plusieurs types d'effets sur le lecteur par manipulation de la fabula et organisation du récit en fonction de la promenade inférentielle qu'il souhaite provoquer¹³⁶⁸ :

- Actualiser l'encyclopédie du lecteur, en construisant de nouvelles entrées (connaissances, thèmes), mais aussi et surtout en ajoutant des règles de mobilisation des concepts déjà existants, qui deviennent potentiellement réelles et mobilisables dans un nouveau monde possible (apprentissage de nouveaux cadres-types). Par exemple, un discours sur les techniques traditionnelles et matériaux dits « vernaculaire » (propres à un « local ») peut permettre de décontextualiser la performance technique de l'idée de modernité. En démontrant que des techniques constructives anciennes et très simples (comme la voute nubienne ou certaines formes de toitures), en matériaux sobres et d'une grande banalité apparente (comme la terre, le bois, les torchis, la paille, la chaume) font preuve d'une très grande performance, de prévisibilité et de stabilité, on démontre que des techniques et matériaux traditionnels sont meilleurs que les « modernes ». La distinction moderne-traditionnel n'apparaît plus crédible pour ce domaine et le champ de la culture patrimoniale en matière de bâtiment se trouve valorisé à la fois du point de vue des valeurs industrielles et du territoire.
- Renforcer l'encrage d'une connaissance ou d'une pratique dans son contexte encyclopédique, sous la forme de récits auto-réalisateurs (« nous vous l'avons bien dit »), ce qui a pour effet de renforcer non seulement le cadre logique et conceptuel mobilisé dans le contexte d'un monde possible qui s'est réalisé (« le scénario se déroule comme prévu »), mais de l'enrichir ou encore de suggérer un chemin légèrement différent pour y arriver, avec l'apprentissage de nouveaux détails et propriétés des éléments qui sont apparus déterminants pour sa réalisation. Pour

¹³⁶⁸ « Pour ce qui est de la comparaison avec les échecs, un texte narratif peut ressembler aussi bien à un manuel pour enfant qu'à un manuel pour joueurs experts. Dans le premier cas, on proposera des situations de parties assez évidentes (selon l'encyclopédie des échecs), afin que l'enfant ait la satisfaction d'avancer les prévisions couronnées de succès ; dans le second cas, on présentera des situations de parties où le vainqueur a hasardé un coup totalement inédit qu'aucun scénario n'avait prédit tel qu'il passera à la postérité, un coup tel qu'il passera à la postérité pour sa hardiesse et sa nouveauté de sorte que le lecteur éprouve le plaisir de se voir contredit. A la fin de la fable, l'enfant est heureux d'apprendre que les protagonistes vécurent heureux, exactement comme il l'avait prévu ; à la fin de *Cinq Heures Vingt Cinq* le lecteur d'Agatha Christie est heureux d'apprendre qu'il s'était complètement trompé et que l'auteur a été diaboliquement surprenant. A chaque fabula son jeu et le plaisir qu'elle décide de donner. » (ibid., p.150).

repandre le cas précédent des techniques constructives traditionnelles et matériaux vernaculaires, il en est ainsi lorsque la standardisation et la normalisation technique de ces éléments doit permettre de vérifier leur performance (et ainsi de garantir que leur usage ou leur mise en œuvre lors du projet produit effectivement les effets attendus) mais qu'elle contribue par ailleurs à valoriser, protéger et rendre plus accessible un patrimoine culturel, parfois associé à certaines spécificités locales dans le standard ou la norme même (qualités des matériaux en rapport avec un terroir donné ou mise en valeur d'une culture architecturale et paysagère).

Concevoir la « fabula » d'une action collective complexe

Nous voyons que la théorie d'Umberto Eco sur la coopération romanesque offre propositions sur le fonctionnement du processus rhétorique de reconfiguration des connaissances et des cadres mentaux dans un projet novateur. Il permet aussi d'envisager des possibilités de changement dans les cadres de référence mobilisés par les acteurs participant aux projets pour justifier des choix ou attitudes, réclamer certains traitements ou motiver leur engagement dans une action collective. Il peut s'agir d'enrichir et de réorienter un cadre d'action donné avec de nouvelles actions ou de nouveaux concepts, de renforcer ou de confirmer des cadres et connaissances existantes, ou encore de détourner des actions de leur cadre d'origine (recadrage) et/ou de découvrir de nouvelles formes de valorisation de ces actions dans des contextes inattendus. Ces manières d'aborder le recadrage se différencient des solutions classiques proposées par Paul Watzlawick et ses collègues en thérapie brève. En effet, dans notre cas, les acteurs du projet s'engagent dans l'action collective sans considérer nécessairement avoir *a priori* un problème d'adaptation, ce qui rend la plupart des techniques de recadrage standard improductives, notamment celle par l'exagération¹³⁶⁹. La technique proposée ici s'appuie donc sur l'art littéraire et sur un corps de tactiques et de stratégies inspirées du management et de la science politique. Elle a cependant en commun avec la méthode de thérapie brève de chercher à provoquer une reconstruction des connaissances d'une personne en l'amenant à rencontrer une expérience singulière qui sera vécue sur mode inhabituel¹³⁷⁰. Dans la thérapie brève, l'engagement de la personne est motivé par le souhait de résoudre un problème personnel qui lui provoquerait des désagréments. Dans le modèle du projet novateur biosourcé proposé ici, l'engagement a lieu

¹³⁶⁹ Dans cette technique, le thérapeute demande au patient de faire « plus de la même chose », concernant le comportement ou l'attitude problématique, c'est-à-dire de faire encore plus ce qu'on souhaite collectivement éviter, ou alors d'amplifier sa réaction dans une situation problématique, afin de démontrer l'inadéquation du cadre (et des angoisses) du patient, qui devrait alors se rendre compte qu'en fait il est bloqué par sa propre inadéquation des cadres de pensée par rapport à son expérience.

¹³⁷⁰ Watzlawick, Paul, *et al.*, *op.cit.*, 1975, p.126-127.

sur des modes divers, et la probabilité est grande qu'une personne ne s'implique pas suffisamment dans le projet ou qu'elle se retire en cours de route. L'engagement et la confiance sont donc des facteurs importants de l'investissement dans l'action.

Avant de poursuivre notre enquête et de présenter les derniers éléments sur la mise en œuvre de ces méthodes, il nous faut donc faire un détour important par les conditions de confiance et d'engagement nécessaires à l'animation d'une action collective sur le mode de la *fabula*. L'emploi d'une *fabula* ouverte, qui permet au lecteur-acteur d'envisager des phases d'action « ouvertes » propices à l'hybridation des logiques d'action, semble plus pertinent pour les phases de « gouvernance » de projet (comme les temps de décision, les réunions et phases de consultation, de visite ou de rencontre) que pour les situations « opérationnelles » (les phases d'action les plus pratiques, comme lors d'un chantier ou lors d'une phase de travaux agricoles). L'animateur-porteur est ainsi invité à plusieurs reprises à proposer une histoire (un récit) du déroulement du projet, de ses finalités et défis, des personnages et des attentes. Au cours de ce récit, il peut décider de préciser certaines phases d'action ou caractéristiques du projet, en entrant dans des détails et en les justifiant. Il peut également choisir de laisser ouvertes ces éléments de la *fabula*, en se contentant de spécifier les modalités de définition futures et les valeurs de référence (par exemple un A^T) ou conditions pour que cette « action » (A^x) soit satisfaisante.

Sur ces espaces ouverts de la *fabula*, l'animateur-porteur-manager laisse l'opportunité à des acteurs participants de co-définir plus en détail soit l'action, soit le cadre des conditions de pertinences pour cette dernière (et les tactiques pour les réaliser). Face à l'incertitude ou aux nécessaires évolutions imprévisibles du plan du projet, il gagne par ailleurs à proposer aux acteurs participant un récit sur les engagements mutuels et sur le déroulement du travail progressif de définition collective de ces phases d'action « ouvertes ». Cela est d'autant plus vrai lorsque le projet suit un modèle de co-construction participative « chemin faisant » (modèle CCPC), où certains aspects du travail doivent être par définition co-conçus par les participants sur le mode du dialogue et de la délibération itérative sur les buts et les moyens de l'action. Dans ces cas-là, nous constatons la présence d'un récit sur le processus tâtonnant de co-conception de *fabula* pour chaque action. Il établit une trame centrale pour organiser la gouvernance du projet sur les stratégies de communication et de délibération souhaitées, le modèle du style de participatif, des résultats et des responsabilités ?

La *fabula* de l'animateur porte ainsi sur le *projet* en lui-même (son déroulement) et sur son organisation plus que sur les seules actions et opérations, de telle manière qu'il s'agit

d'une sorte de récit programmatique de la composition au cours du projet des *fabula* locales (celles qui portent sur des moments de décisions singuliers, des phases ou domaines d'action plus spécifiques). La gouvernance du projet se fonde donc sur une sorte de *méta-fabula*, désignée ainsi car elle serait un schéma organisateur de niveau supérieur car régissant les modalités d'élaboration et délibération collective sur les actions à venir. Celle-ci n'est pas nécessairement ouverte à la délibération et à la discussion tant il s'agit d'un élément stratégique central d'action pour modeler, instaurer et piloter le fonctionnement de la gouvernance d'un projet¹³⁷¹.

Les trois récits de projet novateurs biosourcés présentés au chapitre précédent montrent bien comment le projet se construit progressivement par ajout progressif de partenaires, par découverte de contraintes nouvelles et par conception de stratégies d'action innovantes en parallèle – et même souvent en préliminaire – du « fond » (du concept) du projet lui-même. Le projet de filière dans le Gâtinais a ainsi été élaboré par conjonction d'une démarche du PNR (avec son réseau, ses objectifs, ses rapports de force internes) et des agriculteurs (et leurs besoins, leurs possibilités, leurs attentes...), puis avec les partenaires du parc, avec des consultants et des chambres d'agriculture (et leur stock de connaissances valables), entre autres. Dans ces projets, la (re)composition continue des moyens et de l'espace des possibilités (les « mondes possibles ») nécessite des efforts et un engagement important des animateurs-porteurs dans le projet, mais aussi une réflexion sur une longue période en amont pour tester et bien concevoir l'idée générale, les finalités, les stratégies de gouvernance, qui vont permettre l'articulation entre les finalités hybrides et les réalisations pratiques du collectif de projet. Nous avons observé que les urbanistes de l'EPAMarne sont parvenus à convaincre les élus de Chanteloup-en-Brie de la possibilité de réaliser un projet pilote inédit en montrant qu'une stratégie efficace d'influence et d'accompagnement des promoteurs peut être déployée au cours du processus de sélection des projets. Pour cela, les urbanistes ont dû concevoir un récit crédible, mais qui laisse aussi des espaces d'action possibles (qui se présentera ? comment réagir si aucun acteur ne joue le jeu ?) et des enjeux ainsi qu'une intrigue (cette stratégie va-t-elle favoriser l'émergence de projets satisfaisants ?).

¹³⁷¹ Elle peut donc être maintenue à l'abri des délibérations, et ne pas faire l'objet de discussions véritablement ouvertes. La *méta-fabula* constitue en effet un élément stratégique crucial du point de vue du pouvoir de « contrôle à distance » du projet. Nous avons pu constater ainsi à plusieurs reprises, généralement lors de nos observations, certains arrangements entre acteurs, et notamment des « animateurs » ou responsables (porteurs) de projet ou programmes politiques (généralement des fonctionnaires) tentant de discuter ou d'aborder discrètement quelques détails d'une organisation de projet (un plan, un récit) en marge d'événements plus généraux (des assises, réunion large de projet, etc.). On nous a aussi rapporté des témoignages de réunions, rencontres et échanges visant à discuter de ces éléments stratégiques et qui avaient généralement lieu de manière informelle et derrière des portes closes, en amont, en aval ou pendant un projet. En général, seuls quelques privilégiés sont conviés. Les personnes viennent apparemment à ces événements avec leurs idées déjà bien en tête sur l'organisation du projet. On trouve ainsi dans cette *méta-fabula* des éléments comme la structure des comités de soutien, comités techniques ou participatifs... chargés de réguler et d'ordonner la participation.

Nous voyons donc que la conception d'un récit de projet « ouvert » peut-être nécessaire pour convaincre les acteurs de s'engager dans un projet novateur ouvert. Le récit raconte comment un processus évolutif, contingent, imprévisible, comme le projet novateur, peut être organisé à la condition qu'une gouvernance adéquate et qu'une stratégie spéciale de participation soient mises en place. La *méta-fabula* donne ainsi l'impression que le projet novateur est maîtrisable, saisissable et que ses effets sont, dans une certaine mesure, contrôlables, à condition cependant, que tous s'y engagent et qu'ils « jouent le jeu » en y investissant suffisamment d'efforts. Ce texte, lorsqu'il est codé dans le discours, peut être vu comme une tentative de préparer l'engagement dans le projet, d'où les situations d'inconforts que certaines personnes peuvent ressentir lorsqu'un porteur de projet novateur vient leur raconter une stratégie du projet « bien ficelée ». Il peut avoir, par ailleurs, un certain pouvoir d'attraction, en présentant l'engagement dans le projet comme une opportunité d'innovation, l'occasion de participer à une aventure un peu hors-norme, et éventuellement d'agir au service du territoire ou d'un développement durable. Il s'agit là d'un mécanisme central du dispositif (au sens de Foucault) du projet novateur.

La crédibilité d'un engagement individuel ou collectif

Plus généralement, les trois récits de projets que nous avons composé à partir de témoignages d'acteurs sont déjà en eux-mêmes des exemples de travail de composition d'une histoire *sur* la construction de l'histoire de chaque cas, proposée à posteriori certes, mais dont il faut deviner l'évolution progressive de cette *fabula* au cours du projet. S'y dessinent en filigrane la découverte d'enjeux et de besoins à mesure que le projet se précise, l'ouverture de nouveaux espaces de codécision à mesure que les ressources sont effectivement mobilisées et que suffisamment d'acteurs s'engagent, la résolution de conflits et des diverses contradictions internes, ou encore la mobilisation de savoirs pour renseigner la décision et mieux anticiper les problèmes. Tel est le cas lorsque les membres de l'équipe du projet de périscolaire de Tendon réalisent qu'ils ne parviennent pas à attirer des charpentiers qualifiés par la procédure d'appels d'offre publique classique pour des raisons diverses, qu'il faudrait faire un travail d'information préalable dans le réseau des PME locale du bâtiment.

Ces trois exemples donnent à voir les rationalités de choix et les compromis institutionnels élaborés chemin faisant, selon un processus de va-et-vient entre des acteurs divers, une réflexion sur les possibilités et les contraintes respectives au fil des événements. Aussi, comme nous le voyons, le travail de composition d'une *fabula* est bien plus qu'une activité visant au recadrage de l'action collective. Il s'agit de la construction d'un type de représentation de l'action collective, dans le cadre du projet, réalisé sur le modèle d'un

roman, avec une intrigue, des personnages, un suspens, des enjeux, *etc.* Cependant, si l'histoire est en partie conçue dès le début, sa réalité à la fois expérientielle et institutionnelle se découvre en avançant dans le projet et celle-ci peut obliger à reconsidérer complètement l'ensemble de la *fabula* en cours de route. Il y a donc un risque de confusion, de disjonction ou de décalage entre le récit et la réalité. Ainsi, le début du projet est particulièrement délicat, car les porteurs doivent régler un problème de planification « ouvert » du travail collectif pour susciter l'engagement des parties prenantes dans le projet avant son lancement, tout en maintenant un niveau important de suspens, d'adaptabilité et d'expérimentation quant au cours du déroulement, à certaines caractéristiques ou modalités techniques, *etc.* Or, le sujet de la *méta-fabula* d'un projet novateur biosourcé est l'organisation de la gouvernance du projet¹³⁷², alors même que cette-dernière se construit précisément au fil de l'eau, sous la forme d'un processus évolutif d'échange, de dialogue et de codécision. La gouvernance ne se réalise donc qu'après que le discours initial à son sujet ait été produit et qu'un engagement de plusieurs acteurs s'opère : il faut que le discours sur le projet produise une cohérence et une crédibilité suffisante pour qu'une multiplicité d'acteurs, aux finalités et aux cadres de valeurs divers aient confiance dans les porteurs-animateurs et acceptent de participer à une activité supplémentaire, par rapport à la simple intervention technique standardisée et insérée dans un plan de travail stable et normé.

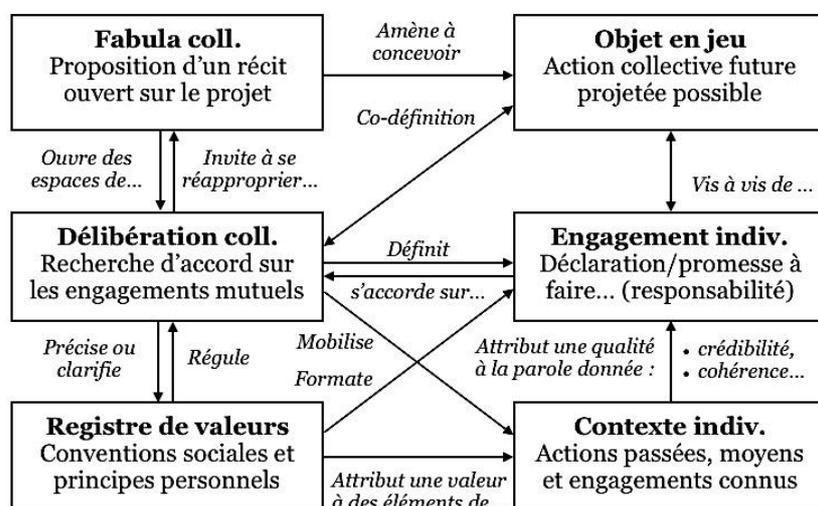


Figure 38 : Mécanismes d'évaluation de l'engagement d'une personne dans l'action collective

¹³⁷² En effet, pour chacun des trois petits récits, il peut s'agir, en apparence, d'évoquer, par exemple, les péripéties rencontrées dans la construction d'un bâtiment exemplaire ou la constitution progressive d'un collectif d'agriculteurs désireux de cultiver du chanvre avec le soutien des autorités locales.

Or, avoir confiance requiert une confiance dans le déroulement d'évènements à venir. Cela peut être suscité par un travail de production d'une croyance dans la constance d'un comportement : constance des intentions et des capacités d'action d'une personne au cours du temps conformément à ses déclarations d'intention ou aux justifications qui engagent un acteur à réaliser ce qui a été effectivement dit et convenu. L'engagement, comme nous l'avons vu plus tôt, est un acte de parole qui prédit une action présente, passée ou future, et qui n'apparaît crédible à autrui que s'il fait référence à une ligne cohérente d'évènements pratiques et des principes d'action, les deux étant valorisée par rapport à un contexte éthique et moral de référence (Fig. 38). En effet, l'acte d'engagement mobilise, de manière explicite ou tacite, des justifications et des éléments de contexte extérieurs à la déclaration d'intention¹³⁷³, comme des actions passées, des savoirs sur les moyens et capacités d'action, sur les engagements « tiers » vis-à-vis d'autres instances ou personnes, qui peuvent constituer des tiers de confiance. Le sociologue Howard Becker mentionne, à titre d'exemple, la parabole suivante, qu'il emprunte à Thomas Schelling¹³⁷⁴ :

« Supposez que vous êtes en train de marchander pour l'achat d'une maison ; vous en offrez seize mille dollars, tandis que le vendeur insiste pour la vendre vingt mille. Supposez maintenant que vous proposez à votre adversaire une preuve certifiée que vous avez parié cinq mille dollars avec une tierce personne que vous ne payeriez pas la maison plus de seize mille dollars. Votre adversaire doit alors s'avouer vaincu, car vous perdriez de l'argent en surenchérissant : vous vous êtes engagé à ne pas payer plus que vous ne l'aviez originellement proposé. »

La personne qui s'engage est digne de confiance si elle laisse entrevoir un champ d'attitudes prévisibles et valorisées dans la coordination¹³⁷⁵. Ces attitudes peuvent être ainsi rapportées à des états, des rôles et des types de postures, normées en référence à des « mondes de justices » et des « logiques sociales » qui lui donneront leur cohérence. La *fabula* a néanmoins un pouvoir de prédisposition du style narratif en mentionnant la nature des individus, leurs rôles, les éléments de contextes ou d'intrigue, même si elle reste ouverte aux novations ou à l'import de « principes de grandeur » extérieurs au cours de la délibération.

¹³⁷³ Becker, Howard, *op.cit.*, 2006.

¹³⁷⁴ *Ibid.*, p.183 ; cet exemple est tiré originalement de l'article de Thomas Schelling : « An Essay on Bargaining », *American Economic Review*, XLVI, 1956, pp.281-306.

¹³⁷⁵ Ricoeur, Paul, *Soi-même comme un autre*, Paris : Seuil, 2015.

Jouer sur les formes de confiance interpersonnelle

Cependant, ce tableau des mécanismes d'évaluation de l'engagement crédible ne nous dit rien de la forme que devrait prendre la *fabula* pour qu'elle favorise effectivement les engagements mutuels. Or, nous avons vu dans la sous-partie précédente que l'animateur de projet devrait veiller à favoriser une multiplicité de formes d'engagement dans l'action collective, s'il souhaite par exemple qu'il y ait dans le jeu d'acteurs des personnes qui acceptent de participer à une hybridation et à une convergence des intérêts et des finalités sans partager *a priori* le cadre dominant du projet (les objectifs en cohérence avec les finalités F^x du projet). Nous avons vu, par ailleurs, qu'il est nécessaire que les cadres hybrides d'action collective soient repris effectivement par les acteurs (ou qu'ils influent sur leur invocation de cadres et valeurs de références) au cours de l'action collective, et notamment lors des phases de délibération ou de dispute pendant lesquelles ont lieu les clarifications sur les modes de coordination en vigueur, les choix collectifs souhaitables, les attentes et les identités respectives. Ce problème peut être résolu en partie à la condition que la *fabula*, et plus généralement l'engagement même des acteurs initiateurs et porteurs du projet, apporte des garanties de confiance aux acteurs participants, tant dans la faisabilité, le bien fondé et l'intérêt des innovations proposées, que dans la capacité et la légitimité des initiateurs ou porteur du projet. Il s'agit ainsi d'instaurer une forme de confiance, car celle-ci facilite la projection des collectifs dans un futur commun. En effet, pour de nombreux praticiens¹³⁷⁶, la confiance se manifesterait par une sérénité face aux contingences potentielles ou possibles¹³⁷⁷ qui s'appuieraient, d'une part, sur le sentiment de partager un contexte commun (la certitude qu'un contexte encyclopédique particulier s'impose dans une classe de situations données) et d'autre part, un « *sentiment, à ses propres yeux et dans le regard des autres, de disposer d'une marge de manœuvre dans des jeux à l'issue encore méconnue et acceptée comme telle* »¹³⁷⁸. Transposée au problème qui nous occupe, la confiance est une croyance sereine dans la promesse de la *fabula* : c'est la croyance dans sa réalisation (sa concrétisation) dès lors qu'on s'investit à fond dedans et l'acceptation de « jouer le jeu » en participant aux espaces de délibération, de co-décision. Cette transposition doit cependant être précisée.

La définition très large de la confiance que nous avons proposée se rapproche de la distinction classique qu'opère le sociologue Niklas Luhmann entre une *confiance assurée*

¹³⁷⁶ Avenier, Marie-José (dir.), *Ingénierie des pratiques collectives. La cordée et le quatuor*, Paris : L'Harmattan, 2007.

¹³⁷⁷ *Ibid.*, p.98.

¹³⁷⁸ *Ibid.*, p.97.

(souvent traduit par « confidence » en anglais) et *confiance décidée* (souvent traduit par « trust » en anglais)¹³⁷⁹:

« *La distinction entre les deux types de confiance dépend de notre capacité à distinguer dangers et risques, qu'ils soient éloignés ou une affaire d'intérêt immédiat. La distinction ne fait pas référence à des questions de probabilité ou d'improbabilité. Le problème est de savoir si oui ou non la possibilité d'une déception dépend de notre conduite préalable.* »

La confiance assurée est ainsi en quelque sorte une confiance des anciens fondée sur l'idée de *fortune*, puisqu'elle s'appuie sur l'assurance que les « attentes ne seront pas déçues »¹³⁸⁰, de telle manière que, comme dans un pari, un ordre ou un état donné survient quoi qu'il arrive : croyance dans le retard du train aujourd'hui encore, assurance dans le comportement thermique du béton de chanvre, confiance qu'un fonctionnaire défendra efficacement la candidature du projet auprès d'organismes de soutien... La confiance décidée est une confiance moderne qui s'appuie sur la décidabilité (et la technique) puisque la personne s'engage dans un champ d'événement qui risque d'advenir par conséquence directe ou indirecte de l'action qu'elle entreprend. Un maître d'œuvre peut avoir confiance dans son savoir-faire pour choisir un artisan compétent entre les nombreuses réponses à un appel à projet, un agriculteur peut avoir confiance dans son choix de modifier manuellement sa moissonneuse-batteuse céréalière pour faire la récolte du chanvre au lieu d'emprunter des machines agricoles adéquates à des agriculteurs de la vallée voisine, au risque d'avoir des soucis techniques lors de la moisson.

Pour Luhmann, l'engagement dans des situations sociales agrège souvent ces deux types de confiance. Comme nous l'évoquions, lorsqu'un animateur ou porteur de projet implante un récit sur le concept et l'organisation participative du projet, il doit concevoir une « histoire » du projet qui est encore complètement virtuelle, et dans laquelle il va devoir faire la part en définissant des éléments et des espaces de l'histoire qui sont de l'ordre de la *fortune* (confiance assurée) et d'autres qui sont de l'ordre de la *technique* (confiance décidable). L'agencement de ces deux types d'espaces narratifs vont donner des schémas d'expression des intentionnalités d'une grande complexité. Les espaces décidables qui sont choisis dans l'histoire indiquent quelles pourront être les marges de manœuvre, de délibération, de décision qu'un acteur participant peut potentiellement prévoir, mais aussi sur quels plans et à quels moments un investissement de sa part sera sans doute attendu et

¹³⁷⁹ Luhmann, Niklas, « Confiance et familiarité. Problème et alternatives », in Ogien, Albert, Quéré, Louis, *Les moments de la confiance. Connaissance, affects et engagements*, Paris : Economica, 2006, p.13.

¹³⁸⁰ *Ibid.*, p.12.

nécessaire pour permettre l'obtention d'un résultat plus ou moins défini. Une part de l'habileté de l'acteur porteur-animateur du projet consisterait alors à dimensionner avec ruse les différents événements *assurés* et les espaces *décidables* de la *fabula*, de manière à ce que la narration des principes de réussite du projet apparaisse crédible et en même temps que la narration laisse entrevoir une confiance possible suffisante au lecteur-acteur s'il s'engage dans le projet.

Dans le cas du projet pilote de Chanteloup-en-Brie, par exemple, le récit des urbanistes de l'EPAMarne racontait comment résoudre le problème de la conjugaison de la performance écologique et de l'accessibilité économique des maisons pavillonnaires en réalisant des maisons modulaires et passives en matériaux biosourcés. Tout porte à croire que si certains d'entre eux s'étaient fait une bonne idée du concept, en revanche ils laissaient « ouverts » les aspects pratiques et sociaux de la réalisation, qu'ils ne définissaient pas nécessairement de manière impérative et assurée mais plutôt de manière contingente tant ils dépendaient de l'engagement et de l'action adéquates des parties prenantes au projet. Ainsi, rien ne garantissait que des solutions viables puissent être mises en œuvre, et qu'elles soient effectivement proposées par un des promoteurs immobiliers en compétition. Il s'agissait donc de développer un nouvel élément dans l'histoire (une stratégie de pilotage du concours de sélection du projet) qui permettrait de transformer des éléments dans lesquels on a une confiance assurée (« les promoteurs n'innoveront pas dans le sens souhaité s'ils n'y sont pas amenés ou contraints ») en des éléments dans lesquels il s'agit d'investir une confiance décidable (« si la procédure de concours est bien menée, si des conseils sont bien formulés, si suffisamment de ressources sont investies pour compenser les opérateurs, et si assez d'acteurs locaux surveillent l'opérateur, alors nous les amènerons à nous proposer des projets crédibles et à les engager à réaliser ces actions »). Mais ces éléments ne suffisaient pas pour rendre crédible – et donc digne de confiance – le discours sur l'opération des maisons pilotes de Chanteloup-en-Brie. Les urbanistes devaient ainsi donner d'abord des éléments de contexte propres à la réalité (et enrichir l'encyclopédie de l'auditeur) : ils montraient ainsi qu'il existe bien en France des entreprises qui réalisent déjà des systèmes modulaires, et que des producteurs locaux de matériaux biosourcés étaient prêts à faire les efforts nécessaires pour réussir l'insertion de leurs produits dans ce système constructif. Par l'ajout de ces connaissances, ils ont pu produire les conditions de la construction d'un « monde possible » adéquat chez l'auditeur, monde dans lequel plusieurs conditions étaient réunies pour rendre crédible la promesse de réalisation réussie du projet, par engagement suffisant des différentes parties prenantes. Par ce discours, ils laissaient ainsi au comité technique et à la mairie de Chanteloup des espaces de décision conséquents, suffisamment définis pour apparaître crédibles et largement ouverts, mais qui faisait dépendre le succès de la technique

d'orientation des opérateurs de l'engagement t de tous. En même temps, la composition d'une fabula spéciale sur le projet était ainsi renvoyée à l'espace de la délibération entre les équipes proposant des projets en compétition et les comités de sélection qui émettaient des remarques sur chaque dossier aux étapes de la sélection.

La méta-fabula du discours de gouvernance

Nous voyons donc dans ce court exemple que la composition d'une *meta-fabula* du projet s'appuie sur un agencement entre des éléments narratifs qui génèrent de la confiance, soit assurée soit décidable, dans différents éléments du « monde possible » promu par le projet. Aussi, le choix de ces éléments et de leur agencement est crucial car il donne une identité narrative particulière à la *meta-fabula*, et ce faisant il accorde le style d'ensemble et les modalités de gouvernance du projet. Il fraye ainsi, au travers des scénarios habituels de déroulement d'un projet stéréotypé, des espaces d'action collective assurée (par exemple, le bâtiment devra respecter la réglementation thermique en vigueur, c'est une contrainte, c'est-à-dire un élément de contexte avec lequel il faut composer) et des espaces décidables (le choix d'un tandem promoteur-architecte approprié à condition qu'on prenne le risque de s'engager dans un long processus de sélection et qu'on accepte d'accorder une certaine influence sur le projet à un comité technique d'experts).

La définition de ces phases d'action collective est investie de confiance en grande partie en raison de la crédibilité accordée par le lecteur-participant aux éléments contextuels que le conteur (animateur-manager) invoque, reformule et peut effectivement mobiliser dans l'encyclopédie du lecteur-participant au cours du processus de narration. Le conteur (animateur-manager) peut donc choisir de mobiliser directement des savoirs que le lecteur considère crédibles ou dont il est obligé de reconnaître publiquement la légitimité, ou au contraire le conteur peut apporter des thèmes, connaissances, éléments contextuels, scénarios dont il tentera de démontrer au lecteur la pertinence et la légitimité en référence au cadre des valeurs et principes reconnus de tous comme valables pour l'action collective en vigueur. Nous avons vu dans le cas de Chanteloup, que les urbanistes de l'EPAMarne ont dû enquêter et se forger une opinion argumentée sur la possibilité et l'opportunité de réaliser des maisons écologiques. Cet argumentaire a ainsi été réutilisé au cours du projet pour fonder les éléments de contextes ou décidables du projet.

Enfin, il y a un principe de cohérence qui s'impose dans la fabula : cette dernière n'est pas seulement légitime en tant qu'elle fait appel à des éléments « extérieurs » crédibles que nous venons d'évoquer, mais aussi en tant qu'elle est cohérente et qu'elle se tient

logiquement selon une légitimité « interne », de telle manière que les différents éléments de la fabula apparaissent ordonnés de manière pertinente (selon des assemblages logiques potentiellement hybrides) et menant effectivement à une résolution du problème, et à une réalisation des finalités. La valorisation de la cohérence et de l'harmonie entre les éléments mis en scène dans la *meta-fabula* peut, en effet, faire référence à une logique propre aux projets (et dont les principes sont contenus dans la « cité du projet »), qui dépend de l'aptitude à répondre à des finalités potentiellement hybrides et d'un niveau de généralité supérieur au projet. Mais, sur un plan plus pragmatique, les qualités rhétoriques du conteur sont cruciales, et notamment sa capacité à bien introduire les éléments de l'intrigue (le problème de base) et à reconfigurer l'encyclopédie des lecteurs-participants, même dans les registres logiques du projet qu'elle connaît, afin de rendre intelligible les motifs propres à chaque projet et à chaque situation territoriale.

Sur la forme la *meta-fabula* est donc un outil puissant de communication et donc d'organisation de l'action collective en amont et pendant le projet. Elle est en elle-même un artefact générateur de représentations collectives, notamment sur la gouvernance. Dans les espaces décidables, différents registres d'action collective sont cependant amenés à se rencontrer. Les phases d'action « ouvertes », dont nous avons présumé qu'elles sont des moments privilégiés où se définissent ou réalisent les innovations éco-industrielles, peuvent ainsi être présentées sous l'angle d'espace décidables, à condition que soit précisée par ailleurs comment peut se passer le débat, le dialogue entre options concurrentes et cadres différents. Il nous faut donc traiter à présent la question des possibilités d'organisation des logiques d'action collective, et cela, toujours en empruntant au mode de pensée managérial, en proposant des moyens et des techniques de gestion du recadrage de l'action collective, par la gouvernance de projet.

Qu'est ce que la gouvernance ?

Nous avons assisté à une réunion organisée dans un Hôtel de Région dans le cadre d'un projet visant à écrire un plan régional de développement de matériaux de construction biosourcés. Des consultants de l'association Constructions et Bioressources devaient réaliser une étude pour les fonctionnaires chargés de la rédaction de ce plan. En voulant officiellement faciliter le travail des consultants, ces fonctionnaires avaient provoqué une réunion avec quelques acteurs locaux, représentants d'entreprises, d'associations locales et fonctionnaires triés sur le volet, et cela afin de faire remonter leurs attentes et les problèmes en matière de structuration des filières locales de matériaux biosourcés pour la construction. La réunion n'a pas été un grand succès, tant il a été difficile de provoquer des discussions fructueuses ou de tirer des informations intéressantes des quelques opinions exprimées. Une fois la réunion finie, les professionnels invités avaient quitté la salle, et ne restaient là plus que deux fonctionnaires et les deux consultants de C&B. Dans la foulée, une seconde réunion « off » devait discuter de la poursuite du programme d'action publique de promotion des filières de matériaux biosourcés.

(suite page suivante)

Cependant, les esprits s'échauffèrent vite du fait de la fatigue, de l'insatisfaction provoquée par la réunion et de divers malentendus personnels qui avaient eu lieu au cours des semaines précédentes. En effet, plusieurs dysfonctionnements et complications rendaient l'étude commandée par les fonctionnaires aux consultants particulièrement difficile à réaliser : non seulement les acteurs locaux semblaient pour la plupart peu investis dans la consultation, mais en plus les enjeux politiques constamment rappelés par les fonctionnaires obligeaient les consultants à retravailler très souvent leurs propositions et conclusions. Aussi, une dispute éclata : un fonctionnaire reprochait à un consultant d'être en retard dans la livraison de son rapport, tandis que ce consultant reprochait au fonctionnaire d'être en retard dans les paiements des honoraires. Après ce vif échange, les deux protagonistes se turent simultanément, laissant régner un silence gênant. Le consultant pris finalement la parole : « Bon alors, comment on fait maintenant ? ». Le fonctionnaire lui répondit spontanément : « On fait une gouvernance ». « Oui, il nous faut une gouvernance », acquiesça le consultant. La discussion se termina ainsi et nous allâmes déjeuner en discutant d'autres sujets.

Cette courte histoire interroge le sens de la « gouvernance » et de l'usage de ce mot « en situation ». S'il existe une large littérature sur la gouvernance, nous voyons dans cette situation un usage bien plus instrumental du mot : il est ici invoqué à la suite d'une dispute, alors que les deux interlocuteurs savent qu'ils ont tous deux besoins de dépasser leurs désaccords pour continuer à travailler ensemble. Dans ce contexte, l'invocation spontanée de la « gouvernance » peut prendre plusieurs sens, mais il nous semble qu'il s'agit ici d'une invitation à continuer à coopérer, mais en se consultant mutuellement et en maintenant une forme participative, ouverte ou horizontale de pilotage du projet. La gouvernance perd en grande partie son sens savant de « gouvernement sans gouvernement » au profit d'un usage instrumental qui veut simplement dire que les acteurs veulent continuer à coopérer malgré les différents et les difficultés. Nos discussions avec chacun des deux principaux protagonistes de cette scène ont par la suite accrédité partiellement la thèse d'une définition minimaliste et pragmatique de la gouvernance. La gouvernance peut donc parfois désigner d'abord « ce que ça sert à faire » (lorsqu'on emploie ce terme dans une situation donnée) : ici, déclarer son intention de continuer à coopérer.

Face au risque de suspension et de remise en cause d'une coopération importante tant pour les fonctionnaires que pour les consultants, les différents acteurs tombent d'accord sur une narration minimale qui : (1.) assure de la poursuite du projet et de la coopération, (2.) ouvre des perspectives d'espaces encore non définis de codécision et invite les acteurs à jouer le jeu dans un futur à venir. Ce message (*meta-fabula* minimale) qui se limite à une déclaration d'intention, est la base contextuelle qui doit permettre la relance de la relation, nécessaire résolution des problèmes respectifs, puis la reconstruction d'un plan commun (*meta-fabula* élargie) concernant la suite du projet.

1.3. ARTICULER DES LOGIQUES D'ACTION DIFFERENTES

Comment peut-on organiser cette gouvernance « ouverte », aux logiques multiples, dans le projet novateur ? Nous pouvons nous baser, dans un premier temps, sur les traits caractéristiques du CPCC, mais ces derniers s'appuient largement sur la mise en place d'un espace de dialogue. Celui-ci est très dépendant des contextes de chaque projet : nous avons vu que l'organisation de comités techniques, de réunions hebdomadaires ou de temps de discussions très informels, au cours d'un chantier, à la suite d'une réunion ou d'une expérimentation sont des éléments parmi d'autres de la gouvernance. Il n'est pas question ici

de faire la liste ou de dresser le portrait exhaustif des pratiques de gouvernance . En revanche, il nous faut montrer à présent de quelle manière ces pratiques peuvent contribuer effectivement à transformer les cadres de référence des acteurs..

La théorie de la coopération romanesque d’Umberto Eco offre une riche palette de ressorts et de possibilités d’action pour l’animation et le management des projets novateurs dans lesquels on souhaite combiner une logique industrielle et une logique territoriale. Nous avons suggéré qu’une gouvernance ouverte visant à l’engagement et à la participation d’acteurs aux cadres de référence, aux motifs et aux finalités différentes pourrait gagner en s’appuyant sur une *fabula* ouverte visant à ordonner les rapports sociaux dans le projet et à donner l’opportunité aux personnes parties-prenantes de participer à la composition de *fabula* limitée à certaines actions « ouvertes » du projet. Quelle est la forme que ce travail devrait prendre ? Quelle disposition des différents cadres devrait-il viser et sur quels plans ou variables de la gouvernance pourrait-il agir ?

Une gouvernance-type du projet novateur, tel que nous l’avons conçu jusque-là, conjugue nécessairement une structuration sociale des parties-prenantes et la réalisation collective d’une expérience innovante significative. Ainsi, un ensemble de certaines actions intentionnelles des animateurs de projet peuvent être classés selon deux lignes de cohérences :

- favoriser l’intégration des participants de manière à ce qu’ils constituent un collectif et structurent leurs relations sociales et leurs cadres de référence communs pour permettre une coopération satisfaisante à moyen et long terme au-delà du projet ;
- favoriser la réalisation d’une expérience significative qui vise à permettre la réalisation d’artefacts novateurs (bâtiments, systèmes de production, *etc.*), et faire de cette expérience une opportunité d’apprentissage de nouveaux cadres d’action.

Ces deux domaines – l’intégration des personnes et l’expérimentation innovante – constituent des domaines d’action stratégiques liés et qui s’auto-renforcent dans l’action collective : l’intégration des personnes vise à rendre les rapports entre participants plus familiers, ce qui permet de construire des contextes communs, de la confiance, des pratiques d’interaction et de coordination plus fluides et fiables, rendant l’engagement collectif dans des expériences inhabituelles plus aisé. La réalisation collective d’une expérience significative permet aux personnes impliquées de mettre à l’épreuve leurs cadres d’action et d’élaborer des expériences collectives fortes de la coordination et de l’intégration dans un collectif de filière, mais aussi de produire des souvenirs, des moments forts et des références communes qui serviront pour se reconnaître et être reconnu vis-à-vis d’un public extérieur. La question est

ici de voir comment notre compréhension de l'articulation entre cadres d'action collective peut s'insérer dans ces deux stratégies de gouvernance, et comment elle peut orienter ou motiver un travail spécifique qui fera de l'organisation des cadres d'action un moyen important pour parvenir aux objectifs des stratégies d'intégration et d'expérience.

Pour cela, il nous faut d'abord tenter de comprendre l'organisation souhaitable du dialogue entre logiques différentes (« dialogique » au sens d'Edgar Morin) de manière à permettre un engagement d'acteurs divers dans une action collective produisant une expérience innovante. Nous abordons ce questionnement sous l'angle des différentes possibilités d'articulation des cadres d'action collective en nous demandant dans un premier temps : Quelle peut être l'organisation des différents cadres d'action collective au sein de la gouvernance de projet, c'est-à-dire dans le contexte d'une pratique délibérative et complexe de la coordination, dans laquelle plusieurs registres et modes d'action fonctionnent ensemble de manière parfois antagoniste et complémentaire en même temps ? Quelles seraient les articulations des cadres d'action collective que devrait emprunter un discours émanant du porteur ou de l'animateur pour favoriser une action collective adéquate, compte tenu des stratégies d'intégration et d'innovation ? Après avoir exploré ces problèmes, nous proposerons, dans un second temps, quelques pistes pour intégrer des possibilités de recadrage dans certaines variables clés de la gouvernance de projet.

Inventaire des possibilités d'articulations entre cadres d'action collective

Trois formes idéales différentes d'articulation peuvent être distinguées : articulation de cadres différents par traduction des rapports de l'un envers l'autre, articulation par compromis légitime en référence à des objets communs et des conceptions communes, enfin l'articulation par synthèse, dans laquelle un nouveau cadre d'action émerge et s'autonomise, en construisant de nouveaux concepts et de nouvelles expériences qui dépassent, en partie, les cadres précédents jusqu'à les englober (ce dernier cas peut être considéré comme à la fois une articulation et un nouveau compromis unitaire). Pour mieux se représenter chacune de ces formes, prenons comme situation de référence une réunion au cours de laquelle différentes personnes engagées dans une phase d'action du projet novateur se rencontrent pour discuter, par exemple :

- de questions techniques et architecturales du bâtiment, comme le choix de certains matériaux du système constructif, dans le cas d'une opération de construction (projet en aval de filière);
- de choix industriels pour la transformation d'une bioressource, et des formes de modèles d'affaire correspondant ainsi que du positionnement sur un marché, dans le

cas du montage d'une unité de transformation d'un produit ou d'une chaîne de logistique-distribution (projet sur un segment médian de filière), ;

- de questions relatives aux modalités de test et de mise en œuvre d'une nouvelle pratique culturale (sur quelles parcelles, qui doit tester, quoi, comment, en quelles quantités, où stocker les produits, quel matériel utiliser ?... etc.), dans le cas d'un projet de développement et d'exploitation d'une nouvelle source de biomasse (projet en amont de filière).

La délibération sur ces questions, qu'elle soit tacite ou explicite, permet aux acteurs de se projeter dans la coordination future et en même temps de prendre des engagements mutuels en prévision de celle-ci. Malgré des métiers et des fonctions différentes, tout se passe comme si les personnes participantes discutaient des différentes options possibles, bien qu'elles soient parfois, déjà, en train d'agir dans la phase d'action¹³⁸¹. Rappelons que dans la théorie de la justification, certaines des possibilités d'action sont comparables selon une liste de principes et de valeurs largement acceptées : une mise à l'épreuve pour discriminer la « plus grande » peut avoir lieu par rapport à un seul cadre de valeurs cohérentes. Mais des hésitations ou des différents « de fond » peuvent exister de manière implicite : ils portent non seulement sur les critères d'évaluation de l'action (ou de l'option) souhaitable pour la phase d'action, mais aussi sur la nature des choses en jeu et sur les finalités communes souhaitables. Ces différents d'opinion s'appuient sur des cadres qui sont, rappelons-le, des ensembles de règles, de concepts, de principes conventionnels, dans un domaine donné ou reconnu valables pour l'ensemble de la société, et qui puisent leur légitimité dans un système moral et politique conventionnel cohérent (appelé parfois « cité » ou encore système de légitimité).

Dans le cas d'un bâtiment en bois et paille comme à Tendon par exemple, les personnes s'interrogent sur l'opportunité d'utiliser un lot de bois local d'une essence rarement utilisée (exploitée dans la forêt communale par des forestiers locaux bien connus) ou un lot de bois en provenance d'Allemagne (de qualité assurée par des labels ainsi que des standards de transformation et mise en œuvre maîtrisés par le corps technique). Certaines personnes prenant part au projet sont consultées, mais celles qui ne le sont pas n'ont pas moins une opinion qu'elles peuvent développer en critique de l'action collective. La majorité

¹³⁸¹ On peut donc estimer qu'elles sont plongées dans un contexte d'action « délibératif ». Il s'agit là d'un présupposé en provenance des courants institutionnalistes : même si les personnes ne réalisent pas qu'il y a une critique et des alternatives possibles, celles-ci sont toujours, éventuellement, possibles dès lors que plusieurs registres conventionnels de justice sont admis par tous pour une même situation. Par exemple, Cette situation, par exemple, peut se présenter au cours de la rédaction d'un dossier, ou lorsqu'il s'agit de la visite d'un chantier pour régler un problème concret et urgent sur le remplacement d'un matériau ou le remplacement d'une solution technique qui apparaît inadéquate, comme par exemple dans le cas de Tendon, avec le remplacement du système d'escaliers de secours, qui se trouve à l'intérieur du bâtiment en bois.

des personnes peut raisonner essentiellement à partir d'une logique industrielle, cette dernière servant de justification pour soutenir que certaines possibilités d'action, impliquant l'utilisation de bois d'Allemagne sont plus souhaitables que celles avec du bois local. Ce cadre de justification, qui valorise l'efficacité fonctionnelle, la maîtrise et la sûreté, peut être considéré comme un cadre dominant s'il est repris et défendu par les porteurs du projet en tant que principal cadre pour l'action. Mais d'autres personnes peuvent en même temps s'appuyer sur un cadre d'action différent, faisant appel à des concepts territoriaux et des valeurs écologiques, pour défendre d'autres options et privilégier une certaine évaluation des options souhaitables : la proximité avec les forestiers et les scieurs locaux, l'adéquation de l'emploi de ce type de bois avec le style local, l'emploi de compétences singulières....

Dans sa pratique du management de l'action collective, l'animateur de projet gagne à prendre en compte la multiplicité¹³⁸² des cadres d'action possibles dans un collectif (ou pour une même personne) car cela permet à la fois de moduler les principes d'engagement des différentes parties prenantes de manière différenciée, comme nous l'avons expliqué plus tôt, mais aussi de tenter de construire des espaces favorables à la co-définition d'action potentiellement porteuse d'innovations. L'articulation d'un premier cadre d'action vers un second peut être facilitée par l'aménagement d'un mécanisme de traduction. Il s'agit d'une situation dans laquelle deux cadres de référence bien séparés sont pourtant articulés par un principe qui permet de transformer l'un dans l'autre et ainsi satisfaire les intérêts, exigences et valorisations mutuelles. La séparation radicale entre les deux cadres d'action tient dans la reconnaissance par exemple des références et des juridictions différentes, ou même d'antagonismes, de telle manière qu'il soit nécessaire de définir un espace d'action dans lequel une forme de logique d'action minoritaire, basée sur un référentiel industriel, par exemple, serait acceptée et nécessaire, alors que la logique dominante, basée par exemple sur un cadre territorialiste, la discréditerait pour la majorité des tâches et des actions du projet (Fig. 39).

¹³⁸² Nous avons ici encore décidé d'utiliser les cas des contextes A^T et A^I dans les modèles idéaux, mais en fait ils pourraient très bien être inversés dans des situations réelles. Le choix de placer A^T en tant que cadre de référence dominant plutôt que A^I, dans la plupart des schémas, est motivé par le besoin de faciliter les correspondances souhaitées avec les exemples utilisés ensuite pour illustrer chacun d'eux.

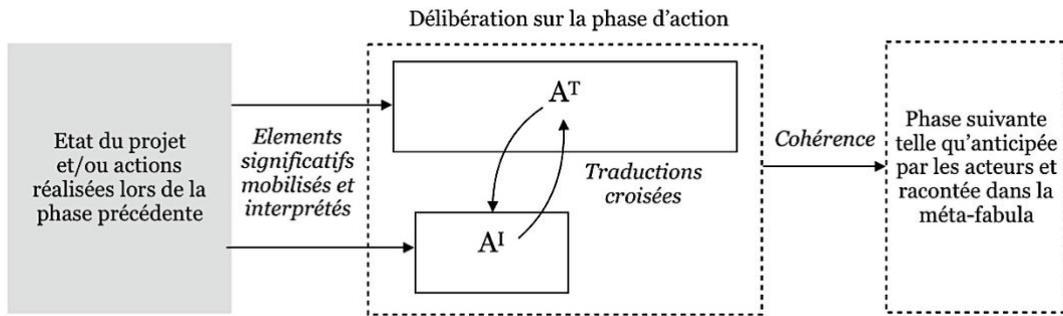


Figure 39 : Rapport de traduction entre cadres de référence dans une délibération

Par exemple, dans un projet de bâtiment utilisant des techniques constructives vernaculaires, la participation d'un expert-consultant en matériaux de construction pour proposer des améliorations du béton biosourcé à des standards de qualité industrielle (A^I) devra être coordonnée avec des personnes engagées dans d'autres tâches de la construction et soucieuses de privilégier des qualités territorialistes (A^T) comme la provenance, la rusticité, le confort, la sobriété des matériaux et des systèmes constructifs. L'implication de cet expert se justifie par le besoin de développer un béton singulier aux qualités stables et surtout contrôlables, de manière à rassurer les assureurs et donc à rendre le bâtiment assurable. Cela est obligatoire par exemple, dans le cas de bâtiments publics. Si cette insertion d'un espace d'action régi par un cadre A^I se justifie par cohérence avec des étapes suivantes du projet (dans lesquelles une confiance décidée élevée est investie), un phénomène de traduction doit être aménagé, en revanche, de manière à coordonner A^I avec le cadre d'action dominant A^T . Le consultant s'engage par intérêt (financier, enrichissement de son savoir-faire) sur une activité limitée à la détermination d'un béton, qui sera ensuite mis en œuvre par des artisans locaux et qui mobilisera une filière de producteurs, fournisseurs, contrôleurs... On peut imaginer que, pour cet ingénieur mobilisant une logique industrielle, des éléments propres au contexte territorial apparaissent comme des éléments *singuliers* non répertoriés qu'il s'agit d'identifier, grâce à des mesures ou des études, de manière à proposer des arrangements optimisés de la composition du béton biosourcé. Inversement, ce travail de *standardisation* du béton à base de biomasse locale (et qui doit s'insérer dans des techniques de construction vernaculaires) permet de protéger, de rendre plus largement accessible à tous et de renouveler des éléments du patrimoine, du point de vue d'une logique territoriale, tels que des techniques, mais aussi des styles architecturaux.

La traduction croisée peut donc organiser une coordination minimale, réduite à des actions et à des échanges nécessaires du point de vue d'une narration du projet s'appuyant sur des principes conventionnels dominants. Malgré l'inadéquation entre cadres, la théorie

de la justification, telle que nous l'avons réinterprétée (notamment dans le chapitre 4, voir les Fig. 10 et 11) montre qu'il est aussi possible d'aménager des principes d'équité, qui permettent d'atténuer une dévalorisation d'un registre vers un autre. La « normalisation » qu'opère un travail d'industrialisation d'un savoir patrimonial est ainsi compensée par la communication facilitée de ce dernier, et donc sa plus grande accessibilité pour le plus grand nombre, à condition toutefois que son contexte d'origine soit bien précisé. Si l'on suit ce premier modèle d'articulation type, dans la narration sur une phase d'action donnée, les managers-animateurs-compteurs devraient chercher à définir les espaces d'action bien délimités pour chaque cadre d'action nécessaire, ainsi que proposer des possibilités de traduction en fonction des principes de valorisation relatifs à chaque cadre et à la situation en question.

L'articulation entre cadres d'action collective au moyen de concepts intermédiaires

Il est également possible d'envisager un type de relation entre cadres différents, qui ne serait pas seulement de l'ordre de l'interprétation, mais aussi du partage de concepts, de valeurs, de règles communes. Dans ce type de délibération dialogique, il existe des compromis institutionnels ou personnels qui permettent de s'entendre sur l'usage de concepts, de règles ou de principes communs à deux cadres d'action distincts (comme le montre la Fig. 40). En d'autres termes, les deux points de vue en délibération ne jettent pas seulement un regard différent sur les situations ou actions en jeu ainsi que sur leurs différences respectives (comme l'implique le modèle de la traduction), mais ils possèdent, au moins, un ou plusieurs principes de valorisation de l'action en communs (ce sont des compromis), c'est-à-dire des principes qui leur permettent de s'entendre sur la « grandeur » commune d'une situation, d'un objet ou d'une action dans les mêmes termes, sans pour autant que les principes de valorisation fondamentaux respectifs soient partagés.

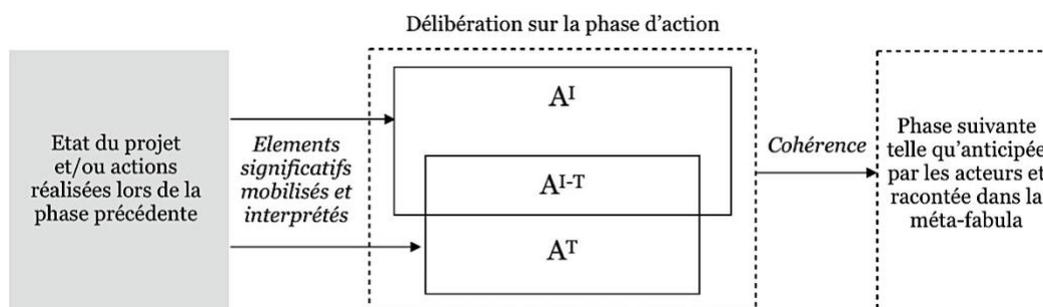


Figure 40 : Articulation par concepts intermédiaires aménageant un compromis

Les concepts de « rusticité », de « sobriété » (lorsqu'ils sont appliqués à une construction ou aux matériaux) ou encore de « performance environnementale » sont ainsi valorisés à la fois du point de vue d'une logique industrielle et d'une logique territoriale (nous désignons A^{I-T} l'espace des concepts intermédiaires permettant d'aménager un compromis entre cadres A^I et A^T , comme représenté sur la Figure 40). Ils permettent d'évaluer un projet, une action selon une même gamme de principes, de règles et de valeurs, et sont donc utiles en cas de conflit entre différents cadres dans l'action collective ou dans la délibération virtuelle qui précède la conception d'un récit adéquat sur le projet. A ce titre, le cas des maisons modulaire de Chanteloup-en-Brie offre matière à réflexion. La présence d'un seul critère d'efficacité énergétique n'est pas suffisante pour justifier un système constructif en matériaux biosourcés, alors que des alternatives non biosourcées, sans doute moins coûteuses, existent. A coût et « efficacité énergétique » constants, il est préférable d'aller vers des systèmes constructifs non-biosourcés (par exemple, des modules de type « containers » très à la mode) et dont les techniques sont déjà bien maîtrisées. Mais dans ces cas, le projet ne satisfait plus aux exigences d'innovation en matière de construction environnementale et de respect du contexte urbain et paysager. Le concept de « sobriété » (dans le contexte du bâtiment) permet de privilégier les matériaux biosourcés, plus légers, plus faciles à installer, plus simples d'entretien et de réparation et plus sobres en consommation d'énergie fossile (Fig. 41). Mais d'autres concepts « intermédiaires » permettent également de justifier un choix ou d'orienter la recherche de solutions satisfaisantes à la fois d'un point de vue écologique et industriel. L'emploi du concept de « performance environnementale », plus général et étendu que le seul critère de « performance énergétique » peut être utile dans les délibérations complexes qu'appelle la prise en compte d'une grande diversité de facteurs « écologiques » (Fig. 41).

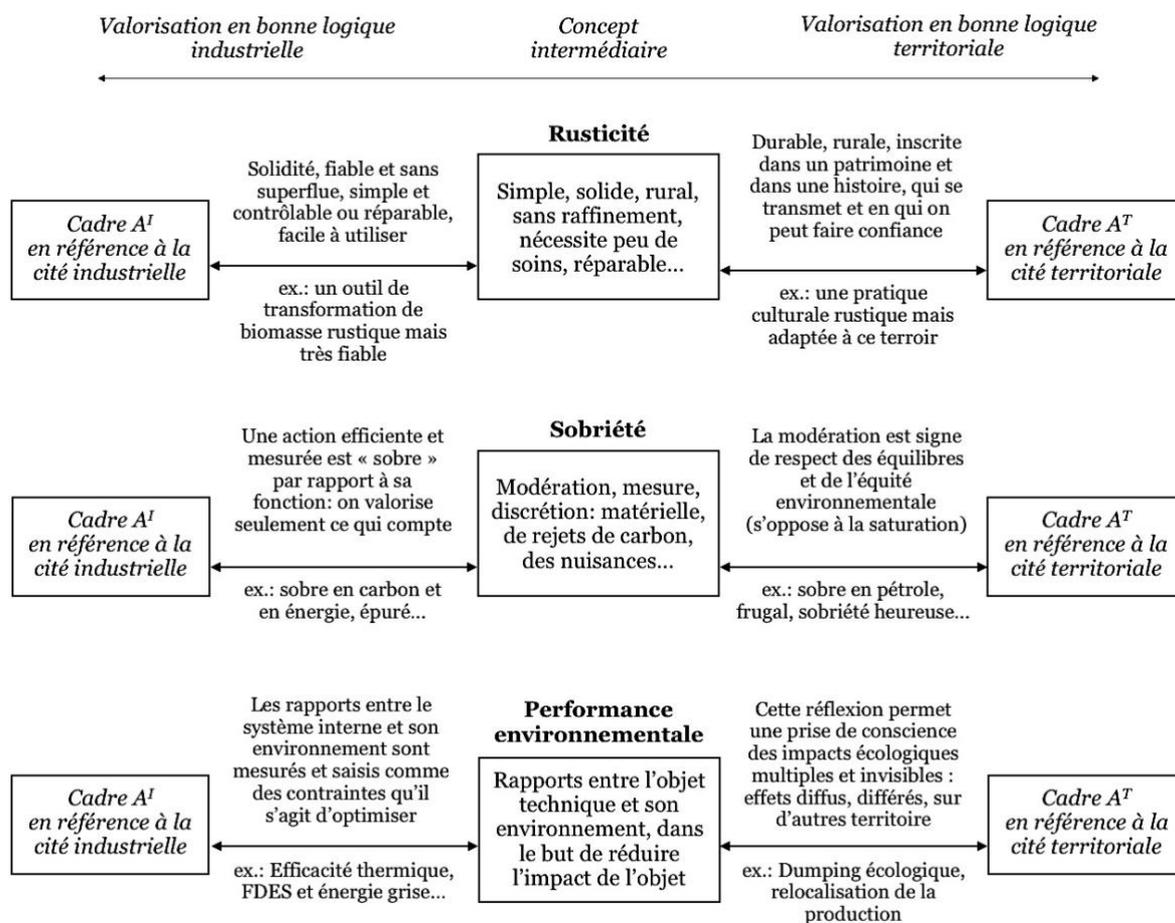


Figure 41 : Trois concepts intermédiaires entre cadres de valeurs différents

Pour qu'un compromis soit trouvé et qu'il puisse être consenti, ces concepts intermédiaires ne doivent pas seulement produire du sens commun, mais les situations qu'ils affectent doivent apparaître suffisamment valorisées dans les différents cadres de valeurs qu'ils mobilisent, de manière à fabriquer une situation doublement satisfaisante et qui se maintient. Ainsi, dans le cas des maisons pilotes de Chanteloup-en-Brie, les acteurs chargés du suivi du projet ont découvert lors de la conception des premiers prototypes que les murs modulaires biosourcés seraient trop épais (du fait de l'épaisseur nécessaire pour une isolation en laine de chanvre) et que cela diminuerait fortement la surface au sol des maisons, et donc leur confort. Il s'agissait donc de rechercher un nouveau compromis satisfaisant, même en réduisant un peu la sobriété et la rusticité du système constructif au profit d'une épaisseur moindre des murs. Aussi, une solution fut trouvée par les ingénieurs de l'entreprise de production des murs modulaires, qui proposa d'insérer une très fine couche de laine de roche (isolant minéral d'origine industrielle) entre les différentes couches d'isolants biosourcés, ce qui permettait de décupler les propriétés thermiques des murs ainsi « hybridés » tout en réduisant fortement l'épaisseur nécessaire, mais au prix d'une dégradation légère de la performance environnementale. Nous voyons donc que les concepts intermédiaires, lorsqu'ils

sont bien utilisés, peuvent permettre l'identification et l'aménagement de compromis qui se tiennent pour qualifier l'innovation « hybride ».

Une troisième forme d'articulation : l'émergence d'un cadre intermédiaire singulier

La découverte et l'usage de concepts intermédiaires propres à satisfaire la recherche de compromis dans des délibérations dialogiques peut conduire à un troisième mode d'articulation entre cadres d'action différents. Nous avons vu plus tôt dans notre enquête les compromis laisser espérer que les différents de « mondes communs » peuvent être dépassés par une synthèse (désignée A^{I-T-X}). Cette synthèse peut s'apparenter à un cadre qui reprendrait des concepts valorisés dans les cadres standard A^I et/ou A^T , ainsi que certains nouveaux concepts, principes et règles (indiqués par le « X » du A^{I-T-X} sur la Figure 42 ci-dessous).

L'émergence de ce cadre de synthèse dans et par une action collective est délicat puisque l'ensemble conceptuel émergent n'est ni valorisé entièrement en A^I ni en A^T . Aussi, comment ce cadre de synthèse peut-il émerger et se maintenir dans l'action collective ? Les thèses constructivistes et pragmatistes, ainsi que le modèle de la rationalité procédurale en valeurs amènent à repartir de l'expérience vécue par les acteurs dans et par le projet, puisque nous avons vu que ce dernier leur donne accès à un monde de sens plus vaste, véhiculé par le dispositif discursif et politique de la structuration des filières de matériaux biosourcés. L'expérience de la recherche de compromis dans des « actions ouvertes » amène à la construction de systèmes de plus en plus larges de concepts et de valeurs intermédiaires, qui tendent à se connecter à des pratiques concrètes qu'elles impliquent. En effet, les compromis se construisent dans et par l'action face à des situations problématiques ou controversées du point de vue de cadres conventionnels. Les concepts intermédiaires peuvent servir à donner du sens à une expérience complexe et innovante, qu'ils permettent de qualifier et de valoriser positivement en des termes génériques, si celle-ci est réussie. Cette expérience peut amener les participants à apprendre et à se réappropriier les concepts intermédiaires, et aussi peu à peu les diverses « encyclopédies » (des cadres de références) qu'ils véhiculent. Le concept intermédiaire n'apparaît alors plus attaché à un seul cadre mais à plusieurs cadres, habituellement antinomiques ou critiques les uns vis-à-vis des autres, et qu'il contribue à dépasser (en fait, il est possible de se servir de ces intermédiaires pour critiquer la propension de chaque cadre à disqualifier ou critiquer l'autre). Il s'agit ici d'une possibilité d'autonomisation, comme nous le montrions lors de réflexions sur l'émergence d'une logique territoriale (dans le chapitre 3). Il est alors probable que l'innovation pratique qui prend forme face à une expérience singulière provoquera le rattachement d'acteurs à des systèmes

conceptuels de plus en plus autonomes en tant qu'ils ont vocation à se présenter comme pertinents face à des situations controversées et des problèmes fréquents.

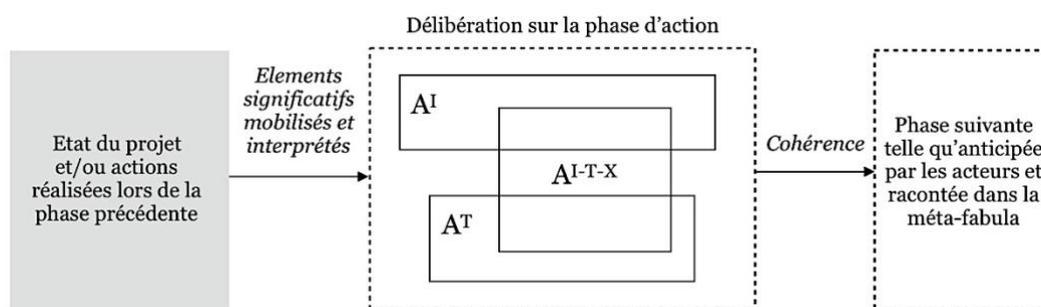


Figure 42 : Articulation entre cadres différents par un cadre intermédiaire singulier

Le référentiel synthétique $AI-T-X$ peut apparaître « monstrueux¹³⁸³ » à bien des égards, et notamment, au moins, en partie du point de vue des différentes logiques qu'il articule, et dont il reprend des éléments, dans un ensemble à la cohérence propre et singulière. Cependant, cet ensemble se maintient, et apparaît à bien des égards, comme une logique d'action collective à valeur conventionnelle, mais pertinente à une échelle locale donnée (de l'ordre d'un secteur, d'un territoire, d'un type d'action et de propriétés propres que le référentiel auto-définira parfois même). Le cas de la Charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français est un exemple de cadre institutionnel partiel et intermédiaire, s'appuyant sur le concept mixte de développement durable territorial¹³⁸⁴, sur lequel s'appuie la charte du PNR¹³⁸⁵. Ce dernier est un véritable manifeste opérationnel de développement durable pensé par et pour le territoire, et qui contient des attributs de légitimation à la fois dans les contextes d'une logique territoriale et d'une logique industrielle. La légitimation territoriale de la charte réside en grande partie dans le document et son résultat : l'affirmation d'un patrimoine commun qui réside justement dans l'espace, l'entité juridique du parc en tant qu'ensemble d'éléments constitutifs d'un patrimoine commun qu'il s'agit de prendre en mains de manière à le maintenir et le renouveler, dans l'intérêt de tous (maires des communes du parc, citoyens participants aux nombreuses instances participatives, dont celles chargées de la rédaction de la charte). Du point de vue de la cité industrielle, la grandeur du document réside notamment dans sa procédure d'élaboration. Celle-ci est

¹³⁸³ Luc Boltanski et Laurent Thévenot désignent par cela un assemblage hybride et hétéroclite d'éléments issus de différents contextes conventionnels (voir Chapitre 1).

¹³⁸⁴ Nous montrons ainsi dans le Chapitre 4 comment la doctrine du « développement durable » fraye un compromis de justification entre cité industrielle et cité territoriale.

¹³⁸⁵ Rappelons que chaque Parc Naturel Régional possède une charte renouvelée tous les 12 ans. C'est un document prospectif discutant du développement durable du parc, ainsi que des actions à entreprendre. Ce document est nécessaire pour l'obtention ou le renouvellement des statuts du PNR (contrôle administratif puis validation par le gouvernement).

orchestrée par les techniciens du PNR, sous la supervision des élus locaux. De nombreux acteurs du territoire y participent (citoyens, membres d'organisations locales, entreprises, etc.) dans le cadre de comités répartis en fonctions de thématiques et de missions, et qui travaillent de manière coordonnée, avec l'aide des fonctionnaires, pour formuler un ensemble de lignes directrices plusieurs années en amont du renouvellement de la Charte. Le travail de constitution d'un prototype de Charte est en apparence une opération de bricolage visant à relier les différentes positions, remarques et propositions, parfois très précises ou souvent très générales. Ce serait en fait un travail très méthodique et méticuleux de rédaction par recouplement et convergence, organisation et classement des thématiques ou des actions proposées, de manière progressive et suivant un calendrier ainsi que des procédures bien organisés par les techniciens du PNR¹³⁸⁶. Mais le processus d'élaboration de la charte du PNR est aussi valorisé d'un point de vue de la cité territoriale du fait de son caractère participatif (voir l'encadré suivant).

La Charte du PNR apparaît ainsi comme un ensemble hybride combinant des argumentations et des pratiques valorisées au moins dans deux registres d'action collective, parfois de manière critiquable, surtout lorsqu'il s'agit de justifier, comme nous le suggérons plus haut sans doute de manière un peu artificielle, un regard deshumanisant sur le maintien des fonctionnements du territoire, car permettant la survie des êtres divers qui cohabitent dans un même espace territorial. Mais ce discours se fonde sur une expérience forte de l'élaboration et de la délibération continues au sein des forums du PNR que sont les comités et les différentes commissions ou groupes de travaux. Le « développement durable territorial » apparaît ainsi comme la réalisation collective des actions proposées par la charte du PNR, si celles-ci sont effectivement bien réalisées et si elles tiennent leurs promesses, c'est-à-dire si elles sont effectivement bien conçues et qu'elles ont les effets prévus. En d'autres termes, la production d'une charte du PNR a un effet institutionnalisant du développement durable, mais de manière spécifique pour le territoire en question : le territoire se réapproprie le développement durable, le développement durable devient le sujet du récit sur le devenir territorial.

¹³⁸⁶ Entretien avec Arnaud Charpentier, le 14.12.13.

Essai de caractérisation des justifications d'un objet hybride : la Charte d'un PNR

Il est possible d'aller plus loin et de montrer la possibilité d'un système de justification hybride de la charte du PNR et des pratiques institutionnelles qu'elle implique. Ce système combinerait une logique territoriale et une logique industrielle pour créer une chaîne circulaire de raisonnement qui nous semble représentative de certaines justifications récursives propres aux systèmes de pensée s'autonomisant¹³⁸⁷. Prenons la charte du PNR, nous avons distingué la phase de production A, valorisée et justifiée du point de vue de la technique (logique industrielle), de son résultat, valorisée d'un point de vue territorial (qui est la finalité F du processus A). Mais il est possible également de valoriser le document du PNR en tant qu'il permet d'anticiper les crises, les évolutions nécessaires et qu'il garantit donc le maintien des fonctionnements des diverses activités du territoire (au sens large : habitudes et modes de vie, activités économiques, gestion et fonctionnements naturels, etc.). Il existe donc une justification fonctionnaliste (et donc qui penche du côté de la cité industrielle) de la constitution d'une vision politique du bien commun territorial. Enfin, cette dernière justification fonctionnaliste justifie elle-même, du point de vue d'une doctrine territoriale cosmopolite, les pratiques participatives et inclusives (ou d'accueil) visant à donner la parole et à tenir compte d'un maximum d'acteurs « divers » du territoire, non pas seulement pour « représenter tous les points de vue » (justification démocratique-civique) ou pour des pures raisons d'efficacité (logique industrielle) mais d'abord pour saisir les différentes dimensions (et fonctionnements) du territoire en tant qu'ensemble commun hétérogène qui doit permettre la coexistence de tous de manière harmonieuse. Cela donne un discours de valorisation hybride qui s'appuie sur un système de justification circulaire :

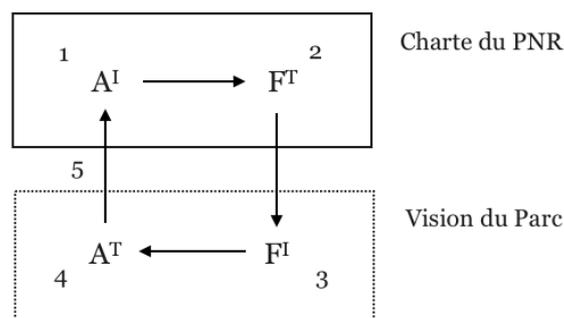


Figure 43 : Boucle de justification possible de la Charte du PNR et du développement territorial

Éléments de discours constituant la boucle de justification (de la Figure 43 ci-dessus) :

1. La bonne organisation du travail de rédaction dans le cadre du projet de charte permet la production d'une charte du PNR, véritable stratégie de développement durable territoriale, fiable, rationnelle et bien renseignée (logique industrielle-de projet).
2. Cette charte est un document de référence qui vise à la fois la constitution d'une appropriation collective d'un bien commun territorial et de ses enjeux (cité territoriale-civique).
3. Par le maintien d'un bien commun patrimonial, il s'agit de maintenir les fonctions vitales du territoire, c'est-à-dire de permettre le maintien des bons fonctionnements des différentes activités culturelles et habituelles des personnes, par exemple en évitant des chocs violents et en anticipant les problèmes ou les adaptations (vision industrielle-fonctionnaliste des activités du territoire).
4. Cette volonté de créer les conditions favorables au maintien de tous les fonctionnements des êtres du territoire rend le territoire accueillant et permet une *cohabitation* de tous dans un espace que chacun peut s'approprier à sa façon (logique territoriale cosmopolite). *(suite page suivante)*

¹³⁸⁷ Sur le lien entre récursivité et autonomisation « auto-poétique » des systèmes de langage, voir notamment Hofstadter, Douglas, *Je suis un boucle étrange*, Paris : Dunod, 2013.

5. La diversité des points de vue s'exprimant dans la démarche participative d'écriture de la Charte rend possible l'élaboration d'une vision (une *fabula*) du territoire plus pertinente en tant qu'elle permet de couvrir un plus grand nombre d'aspects différents de la vie du territoire, tels que perçus par les différents acteurs s'appropriant tous à leur mesure les éléments du patrimoine et y projetant un ordre donné (une vision idéale de la place des choses).

De quelle manière ce cadre affecte-t-il les projets novateurs locaux ? On peut supposer que le récit du développement durable territorial s'apparente en fait à un cadre mixte pour la *méta-fabula* du projet qui justifie l'articulation d'une multiplicité d'intérêts, de finalités et de processus cohérents. La justification d'un projet de développement d'une chanvrière dans le Gâtinais procède de nombreuses justifications locales : réorganisation d'une filière industrielle pour ouvrir de nouveaux débouchés (justification marchande), besoins locaux en matériaux biosourcés pour la rénovation et reprise de certains champs jusqu'alors délaissés (justification territoriale). Toutefois, à notre connaissance, tous ces arguments sont reconnus et valorisés dans le cadre du « développement durable territorial » (tel que définis par la Charte du PNR¹³⁸⁸).

Il s'agit là d'un aspect important de ce cadre hybride, puisqu'il apparaît ainsi accueillant vis-à-vis de plusieurs finalités et formes de justification de l'action, et il est donc propice à l'inscription d'acteurs aux finalités ou aux intérêts divers. Mais il ne s'agit pas pour autant d'un cadre « fourre-tout », puisqu'il oblige en retour à concevoir de manière latente une justification cohérente entre les différents domaines d'action, intérêts et finalités. Il est ainsi nécessaire de justifier que certains choix du projet s'inscrivent bien dans le développement durable territorial, comme par exemple lorsque les agriculteurs intéressés par le projet, au retour d'une visite chez les chanvriers mellois, décident de privilégier une approche agro-industrielle de la culture du chanvre, plutôt que des pratiques plus proches de l'agroécologie telles que pratiquées par les chanvriers mellois. Ce choix pourrait ainsi prêter le flanc à la critique, d'un côté comme de l'autre des logiques industrielles ou territoriales : en effet, on peut penser que les agriculteurs développent une nouvelle culture à des fins productivistes et d'export vers la région parisienne (et non pas de satisfaction de besoins locaux en construction écologique). De même, si les agriculteurs souhaitaient simplement développer de nouvelles pratiques culturelles, le travail de restitution et de concertation indirectement consenti en échange du soutien du PNR, peut être perçu comme un frein important qui ralentit le développement de pratiques culturelles et ajoute des contraintes « inutiles ». Mais ce choix industriel est justifiable, comme nous le montrions dans la

¹³⁸⁸ Charte du PNR du Gâtinais Français (consultée le 25.07.11.) : <http://www.parc-gatinais-francais.fr/charte-du-parc/>.

première section de ce chapitre, dans le cadre d'une conception hybride des stratégies de développement territorial.

Une quatrième forme d'articulation : l'inscription dans un cadre de synthèse

Une *meta-fabula* sur le registre du « développement durable territorial » peut donc servir de cadre de référence commun de l'action collective – comme l'indique le récit du PNR, présenté dans le chapitre précédent, et qui tout entier fonctionne sur ce registre – dès les premières recherches prospectives, jusqu'à la définition de finalités pour le projet des agriculteurs, en cohérence avec la politique du parc. Le récit qui fonctionne sur ce registre ordonne, certes, les phases d'action collective *a posteriori*, mais en même temps il montre bien comment des enjeux locaux, c'est-à-dire propres à un groupe d'acteurs faisant face à une action donnée, peuvent et devraient se coordonner avec des enjeux plus collectifs et communs, dans une perspective « écosystémique ». Cela nous amène à évoquer l'hypothèse d'un quatrième mode d'articulation entre cadres d'action différents, qui porte en lui la perspective d'un dépassement des cadres respectifs basés sur le registre conventionnel du territoire et de l'industrie (Figure 44).

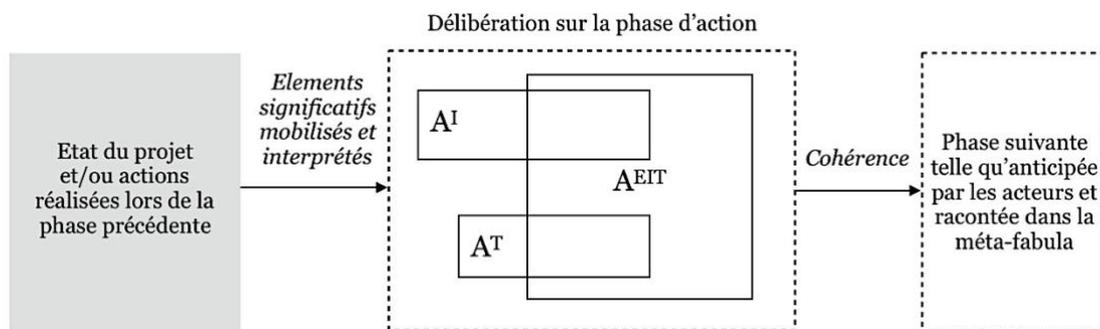


Figure 44 : Reprise et dépassement de cadres d'action habituels par un cadre de synthèse

Comme le suggère la figure du « compromis » dans le modèle des justifications de Luc Boltanski et Laurent Thévenot, ce quatrième mode de mise en relation de cadres de référence différents sur l'action souhaitable, porte en lui la perspective d'un dépassement des antagonismes en proposant un système conceptuel met en relation, au nom d'une sorte de principes supérieurs, des concepts antinomiques et des situations critiques potentiellement en tension. Etant donné que nous n'avons pas vraiment rencontré de tels cas (où alors si ce fut le cas, ils nous semblaient sans doute à présent tellement évidents que nous n'avons pu les reconnaître comme tels), le propos que nous tenons à ce sujet doit être considéré comme purement spéculatif, bien qu'il ait comme ambition de développer une argumentation dans le

prolongement des trois modes d'articulation de cadres. Aussi, nous proposons au moins trois propriétés pour décrire les mécanismes d'inclusion et de dépassement de cadres hétérogènes :

- inclusion dans le nouveau cadre (A^{EIT}) des concepts issus de registres différents (A^I et A^T), qui se voient ainsi assignés une place, des définitions et une valeur (grandeur) au moins équivalentes dans le nouveau cadre (A^{EIT}) ;
- mise en relation de ces concepts appartenant à des cadres antagonistes (A^I et A^T) selon de nouvelles conceptions définissant la nature de la relation à partir d'un système de concepts et propriétés (issues de A^{EIT}) ; le nouveau système (A^{EIT}) définit également les conditions de pertinence et de mise à l'épreuve de ces relations face à des « phénomènes » pratiques accessibles (principe de coopération conceptuelle, ou d'intertextualisation) ;
- affirmation de principes supérieurs de grandeur portant sur la mise en relation et la coopération entre éléments hétérogènes (issus de A^I et A^T) ainsi rapprochés au nom d'un bien commun supérieur valable (le registre de justification EIT), argumenté et lié à un ordre social légitime (le développement durable par exemple). Inversement, ces principes supérieurs communs (issus du registre de justification EIT) disqualifient les critiques respectives des cadres de valeurs antagonistes précédents (les registres de justification I et T) (principe de dépassement, ou retournement des critiques).

Nous avons mentionné plus tôt que des travaux en sociologie sur « Le nouvel esprit du capitalisme »¹³⁸⁹ font de la capacité à concevoir et mettre en œuvre des compromis une propriété distinctive et valorisée du régime conventionnel du réseau (et du projet). Cependant, à un niveau plus local, un cadre de référence savant et pratique comme celui de l'écologie industrielle et territoriale, et plus généralement ceux qui se baseraient sur la systémique et l'écologie, constituent des moteurs intellectuels et moraux puissants d'une mise en relation des phénomènes dans un jugement global visant à synthétiser des éléments hétérogènes (des critères, des valeurs, des concepts, des « plans » de phénomènes). Ainsi, dans le Chapitre 4, nous avons traité l'écologie industrielle et territoriale comme un cadre synthétique englobant et dépassant les cadres industriels et territoriaux. Ce cadre synthétique se donne une justification par rapport au projet de développement durable, lui-même porteur de principes supérieurs du bien commun (et dont nous avons montré l'émergence, en partie, à partir du compromis instauré par le concept et la doctrine de « l'écodéveloppement »). Nous montrions alors que l'écologie industrielle et territoriale vise l'étude des interactions entre sociétés industrielles et leur environnement naturel, mais aussi l'interaction entre les différentes catégories de phénomènes et entités au sein de la

¹³⁸⁹ Boltanski, Luc, Chiapello, Eve, *op.cit.*, 2011.

société industrielle, et cela dans une perspective descriptive (compréhensive) et prescriptive. Ce courant pratique et scientifique renouvelle la problématique classique du développement territorial en la dépassant, c'est-à-dire en fournissant une série de critères, de trajectoires, de valeurs de référence pour distinguer et juger les modèles de développement des communautés humaines territorialisées dans une perspective de soutenabilité de ce développement.

Le dispositif discursif et théorique de l'écologie industrielle et territoriale peut englober et dépasser les logiques industrialistes du développement et territorialistes de maintien des biens communs locaux en développant un système de pensée basé sur les catégories de l'écologie et notamment sur l'encyclopédie de l'écosystème¹³⁹⁰ (et des concepts tels que le biotope, les chaînes trophiques, l'évolution, les symbioses, la coopération, la prédation, le parasitage, les niches écologiques, *etc.*) Elles permettent de penser les relations diversifiées d'éléments hétérogènes dans leurs fonctionnements singuliers et interdépendants. La logique qui en ressortirait aménagerait des rapports entre cadres de référence sur le modèle des trois caractéristiques proposées plus tôt : inclusion des différents concepts issus de cadres de référence différents, mise en relation de ces concepts par un nouveau système conceptuel (parfois basé sur celui des cadres ainsi intégrés), valorisation de la coopération des cadres (et dévalorisation de leur séparation).

En effet, il nous semble que la doctrine de l'écologie industrielle et territoriale ne conduit pas à considérer le développement comme mauvais ou bon en lui-même, mais en tant que la société en décalage avec la capacité de son environnement proche (ou lointain *via* le transport), en difficulté pour supporter l'ensemble des extractions, rejets, occupations d'espace et aménagement. Derrière le critère de la « charge écologique », qui détermine le rapport souhaitable à l'environnement, se trouve un ensemble de systèmes bio-géo-physiques et biologiques co-évoluant de manière liée. En d'autres termes, l'écosystème est partout, et la différence entre les éléments artificiels et naturels est cruciale, quoique floue (puisque les deux se mêlent constamment et leurs frontières sont souvent brouillées). Elle permet de savoir, en effet, ce qui est du « décidable » ou qui est « assuré » (pour reprendre une distinction développée plus tôt). L'écosystème social, et l'ensemble des processus artificiels ou naturels sur lesquels les humains peuvent avoir un contrôle au moins minimal, sont ainsi

¹³⁹⁰ C'est également un point que relèvent Claudette Lafaye et Laurent Thévenot pour caractériser le registre de justification de l'écologie (Lafaye, Claudette, Thévenot, Laurent, *op.cit.*, 1993). Plus généralement, il existe une controverse entre écologie politique et écologie industrielle (et territoriale), puisque les deux semblent faire un usage différent de l'encyclopédie de l'écologie (et de son arsenal conceptuel) ; voir à ce sujet Diemer, Arnaud, *et al.*, *op.cit.*, 2013 ; Baron, Sébastien, Diemer, Arnaud, Girardin, Maryvonn, « L'écologie politique, de la critique de la technologie à la constitution d'un véritable projet politique », *Colloque Penser l'écologie politique : sciences sociales et interdisciplinarité*, 13-14 janvier 2014, Université Paris 7, Version en ligne.

les principaux objets de l'écologie industrielle et territoriale. Celle-ci propose, en effet, de respecter les processus humains de la société, en quelques sortes dans leurs sphères de justices ¹³⁹¹ respectives (sphère privée, sphère publique, sphère de l'éducation, sphère politique, sphère religieuse...), puisque ceux-ci ne sont pas mauvais en soi, mais seulement en tant qu'ils forment un « tout » (écosystème territorial) qui fonctionnerait potentiellement en décalage avec son environnement (première situation critiquable).

A partir de là, des cadres de référence (ou sphères de justices) singuliers aux différents acteurs de l'écosystèmes doivent être respectés, un peu sur le modèle d'un écosystème diversifié pour lequel il est nécessaire de respecter chaque entité vivante dans ses modes de fonctionnements propres. Mais dans la mesure où la soutenabilité (c'est-à-dire la survie à long terme) de l'ensemble est remise en jeu par certains fonctionnements des différents secteurs, il apparaît juste du point de vue du bien commun territorial et aussi de l'efficacité technique, qu'une gouvernance commune de l'écosystème social, économique, industriel territorial permette un co-pilotage, respectant les principes de justices diversifiés et les capacités de chacun, pour acheminer l'écosystème à des rapports plus harmonieux avec son écosystème, et cela de manière inclusive et coopérative. La situation de refus de coopérer, visant à co-crée, co-concevoir et mettre en place des modes de fonctionnements coopératifs mutuellement bénéfiques, est considérée comme la caractéristique d'un état de « petit » (l'égoïsme de la posture de « parasite », qui peut néanmoins avoir comme effet de réguler une population). Le décroissement et la recherche de synergies sont donc valorisées et doivent permettre de trouver, en théorie, des modalités adéquates de fonctionnement conjuguées, pour des rapports avec un environnement harmonieux, et entre les parties mutuellement bénéficières des évolutions symbiotiques mises en place. Le dialogue avec des entités aux cadres, aux registres de valeurs ou même langage complètement autres et ils sont réussis lorsqu'ils permettent des convergences d'intérêts, et des compréhensions mutuelles au bénéfice d'une « dynamique écosystémique » (entropique) vertueuse.

Cette description de mécanismes discursifs et conceptuels à l'intérieur du système de pensée de l'écologie industrielle et territoriale est de nature essentiellement spéculative. Il vise à illustrer la possibilité d'un cadre de référence pour l'action, qui reprendrait, tout en les dépassant, les cadres de l'industrie et du territoire¹³⁹². Ce qu'il nous semble important de

¹³⁹¹ Walzer, Michael, *op.cit.*, 1983.

¹³⁹² Cependant, comme nous n'avons pas rencontré de cas s'appuyant directement et totalement sur ce cadre, nous nous basons ici essentiellement sur des connaissances et expériences personnelles, y compris menées dans le cadre de cette recherche doctorale, notamment lorsqu'il a fallu présenter l'écologie industrielle et territoriale, ou mener quelques recherches à son sujet. Par ailleurs, nous nous appuyons là sur des pistes ouvertes lors de nos premières enquêtes, réalisées dans le cadre d'un Master 1 puis d'un Master 2, et qui s'interrogeaient justement sur les capacités du discours de l'écologie industrielle (et territoriale) à produire un compromis effectif ou bien un nouveau cadre complet, pour l'action collective (et pour la politique) : voir (sur demande) Joubert, Jérémie,

souligner est que de telles conditions pourraient exister pour l'écologie industrielle et territoriale, dès lors qu'elle est observée en tant que doctrine politique. En effet, un tel discours énonce une certaine image de l'état social souhaitable pour la bonne vie commune, c'est-à-dire d'une forme d'harmonie sociale qui se veut d'un niveau supérieur à controverses locales. A l'échelle locale du contexte de l'aménagement du territoire, il auto-définit ses propres biens supérieurs communs, et en cela il peut prétendre à une certaine autonomie morale et philosophique dans les limites de son domaine de « compétence ».

A partir des quatre formes d'articulations entre cadres d'action collective présentées jusqu'à présent, il est possible de concevoir une trajectoire d'évolution de la dialogique à l'intérieur d'une action collective ouverte qui irait des formes les plus basiques d'articulations que sont la traduction ou le compromis par objets communs, aux formes plus complexes telles que les articulations à travers des nouveaux cadres hybrides qui se tiennent et qui progressivement dépassent et détournent les différents cadres d'action collective standards.

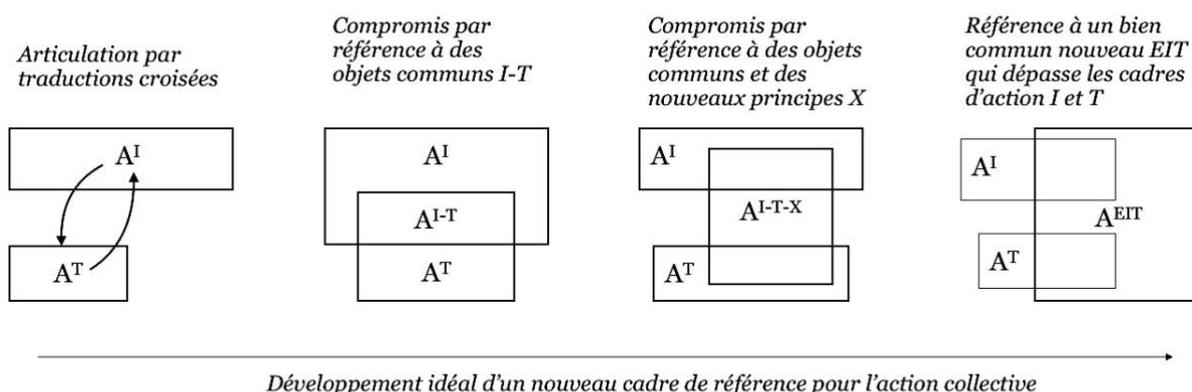


Figure 45 : Possibilité d'enchaînement de l'articulation entre cadres d'action collective

Nous sommes maintenant dotés d'un modèle permettant de distinguer différentes formes dialogiques possibles et/ou souhaitables dans une phase d'action collective « ouverte ». Ce modèle est à la fois descriptif et prescriptif : descriptif en tant qu'il sert de système de référence pour comprendre certaines situations, et en même temps prescriptif car il prévoit une évolution souhaitable de l'articulation entre logiques d'actions multiples au sein de l'action collective (Fig. 45). L'intention est de se conformer à notre objectif de promotion d'une action collective hybride et ouverte qui favoriserait la conjonction de cadres différents, l'élaboration d'expériences innovantes ainsi que la découverte, pour les acteurs participants, de nouveaux contextes pertinents pour leurs pratiques.

« Ecologie industrielle, écologie industrielle » ...*op.cit.*, 2011 ; « Mécanismes d'action collective dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale », *Mémoire de Master IMEDD* (dir. Sabrina Brulot), Université de technologie de Troyes, 2012.

2. PROPOSITIONS POUR LE MANAGEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE

Dans cette dernière section du chapitre consacré à la présentation des modèles sur l'action collective dans les projets biosourcés, nous adopterons le point de vue de l'acteur engagé, manager ou animateur du projet, qui souhaite effectivement à la fois réussir le projet, innover, et structurer les acteurs de la filière, et cela au service d'une finalité supérieure commune du développement durable territorial. Il s'agit ici de proposer en quelques sortes un démontage des mécanismes d'action collective. Cependant, vu l'adoption d'un cadre de modélisation systémique et en complexité, il n'est jamais possible de démonter le tissu des relations phénoménales de l'ensemble, et par ailleurs nous présumons dans ce cadre que nos connaissances sont souvent dépassées par l'expérience pratique de situations. Cela justifie la construction de savoirs pour l'action, dans la perspective d'une « complexité organisante », comme nous l'évoquions dans le Chapitre 5. Cette construction emprunte le chemin de la mise en évidence de ce qui constitue, à la suite de notre enquête, quelques-unes des opérations clé – individuelles et collectives – permettant l'organisation de l'action collective d'une manière adéquate aux problèmes évoqués plus tôt. Notre problématique posait ainsi la question de comment la recherche et l'apprentissage d'agencements entre logiques d'action collective industrielles et territoriales, dans les projets novateurs « biosourcés », peuvent contribuer à des innovations plus soutenables ainsi qu'à l'établissement de relations sociales entre acteurs plus pérennes dans la perspective d'une réorganisation territoriale des activités industrielles de la construction et de la production-transformation de matériaux. Nous avons vu que le développement durable et l'écologie industrielle et territoriale, constituent de tels cadres hybrides pour l'action collective. Cependant, ils sont rarement (ou quasiment jamais, pour ce qui est de l'écologie industrielle, dans nos cas étudiés) mentionnés en tant que tels.

A partir du modèle évolutif idéal d'émergence de nouveaux contextes coopératifs et éthiques entre les acteurs d'un projet présenté dans la section précédente, le « recadrage » peut faire l'objet d'un travail de la part des acteurs responsables de l'action collective. Il peut viser la convergence des cadres individuels en vigueur dans l'action collective, et la structuration des représentations des personnes ainsi que l'établissement d'une plus grande confiance entre elles. Le dernier ensemble d'éléments du modèle d'action collective présenté jusqu'ici est reconstruit à partir d'un nombre de pratiques des animateurs que nous avons suivis et dont les actions semblent avoir joué en partie un rôle dans l'organisation d'une dialogique au sein des projets auxquels ils ont participé. Ainsi, nous partons du présumé que les cadres d'action collective peuvent faire l'objet d'une action intentionnelle de la part des animateurs ou managers de projets. En d'autres termes, nous pensons qu'une

agencéité¹³⁹³ est possible en la matière. Dans les cas que nous avons étudiés, et plus largement au cours de notre enquête, nous avons remarqué que le travail sur les cadres de valeurs de référence des actions collective n'a pas été l'objet d'une stratégie complète, mais plutôt que l'attention portée à cette dimension de l'action collective semble avoir conduit les managers de projets novateurs à mettre en place certaines pratiques et des dispositifs spécifiques. C'est de ces pratiques et spécificités dont il s'agit maintenant d'explorer quelques traits. Nous les avons organisés en deux dans la suite et fin de cette sous-partie. Nous tentons d'identifier et de caractériser quelques espaces et variables qui peuvent constituer des éléments clés pour recadrer l'action collective au sein, d'une part, de la stratégie d'intégration des acteurs du projet et, d'autre part, de la stratégie consistant à provoquer des expériences significatives dans le projet. Ces deux stratégies fonctionnent de concert, et elles répondent en partie à un élément problématique crucial pour le projet novateur : comment favoriser la structuration d'un collectif d'acteurs de filière et en même temps l'émergence d'expériences conjuguant logique industrielle et logique territoriale? Au sein de chacune de ces deux stratégies génériques, nous montrons comment l'introduction de savoirs portant sur les cadres d'action (et issus des modèles proposés tout au long de ce chapitre) peut donner lieu à des savoirs actionnables génériques. Par souci de concision, nous nous bornerons pour chacune de ces deux stratégies à explorer deux variables ou deux domaines d'action qui nous sont apparus caractéristiques ou intéressants (voir la Figure 46).

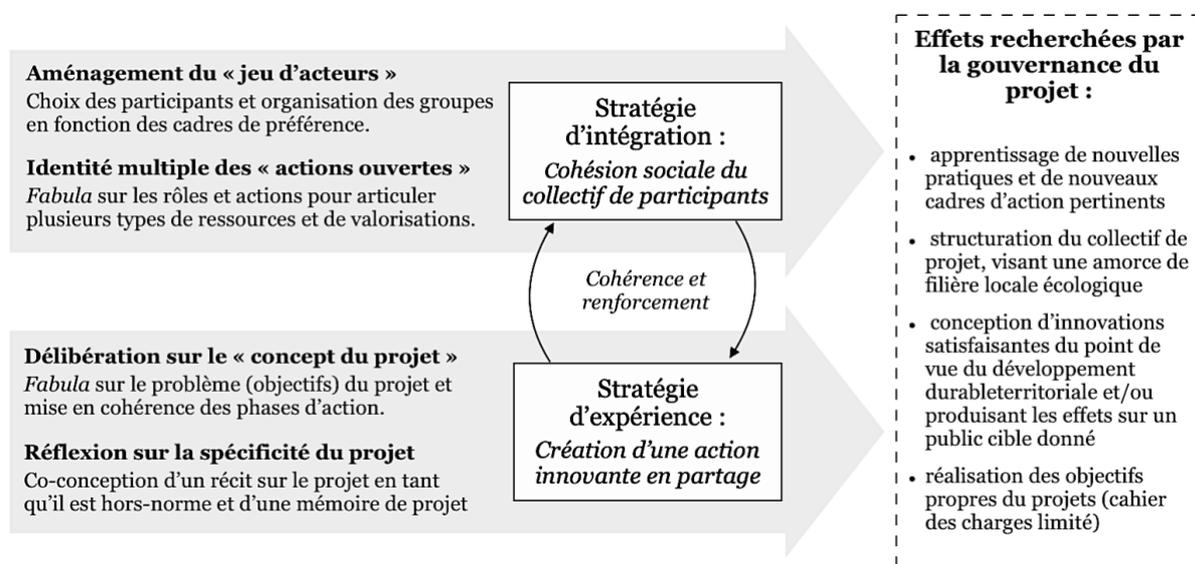


Figure 46 : Domaines d'action produisant un effet sur les cadres d'action collective

¹³⁹³ Par agencéité, nous désignons la capacité d'une entité (quelqu'un, quelque chose) à être son propre agent, c'est-à-dire à faire preuve d'une action intentionnelle effective. En d'autres termes, être agent c'est ne pas (seulement) subir, mais parvenir à avoir un point – même assez maigre – sur le déroulement d'une histoire et sur les événements qui nous arrivent ou les situations dans lesquelles on se trouve.

Précédemment, nous avons établi qu'une *meta-fabula* est un discours qui porte sur l'établissement des discours pratiques d'action concernant une phase d'action ou un problème limité, comme par exemple le choix d'un lieu de stockage du chanvre dans le Gâtinais ou le montage problématique d'une charpente en bois local dans le péri-scolaire de Tendon. En d'autres termes, il s'agit d'une histoire, généralement incomplète et évolutive mais néanmoins crédible ou convaincante, qui raconte comment d'autres histoires pourraient être établies. Elle vise ainsi à engager les personnes dans la gouvernance du projet, c'est-à-dire dans le processus de co-conception des actions collectives à venir ou en cours. En référence au cadre constructiviste pragmatiste, nous considérons que l'agencéité d'une personne s'exprime d'abord dans la capacité à se raconter (sous des formes variées, bien plus diverses que la seule capacité à parler de soi dans une histoire), c'est-à-dire dans la capacité à produire une identité narrative. La distribution des identités dans une action collective ouverte et plurielle n'est donc pas chose aisée, mais elle est aussi un travail qui, comme nous avons pu le constater, est réalisé en finesse par les animateurs et managers de l'action collective. Lorsque ceux-ci réussissent, la convergence des représentations des personnes engagées dans l'action peut aboutir à l'émergence d'une nouvelle identité narrative collective et individuelle, recomposée à partir des échanges et ancrée dans une expérience commune à laquelle la personne se sent partie-prenante. Le nouveau cadre émergent, qu'on trouve souvent affirmé avec plus ou moins de force à des moments cruciaux du projet (comme une dispute, au début d'une réunion ou lors des appels à projet) ne fait qu'anticiper et préparer la délibération qui porte justement sur ces actions « ouvertes » au cours desquelles la nature et la forme des objets de l'action collective est discuté : faut-il privilégier un bardage en bois local ou en bois de qualité suédois ? Faut-il tester la culture du chanvre sur des parcelles de terre pauvres en lisière de forêt ou bien plutôt sur des terres riches servant d'habitude à la culture céréalière ? Comme nous le montrions dans la sous-partie précédente, la délibération porte autant sur les objets de l'action que sur ses sujets et processus, c'est-à-dire sur les engagements mutuels à agir que les acteurs ainsi responsabilisés se verront attribués. Au sein de la gouvernance, la *fabula* locale qui est conçue au cours d'une délibération¹³⁹⁴ met donc en scène le capacité d'*agencéité* des personnes déjà en partie engagées dans l'action. Paul Ricoeur écrit ainsi à ce sujet :

« l'analyse logique des phases d'action, centrée sur le lien entre le quoi et le comment, ne saurait oblitérer la référence à l'agent en tant que possesseur de son action. L'ascription de l'action à un agent fait partie du sens de l'action. [...] Le terme "ascription" souligne le caractère spécifique de l'attribution lorsque celle-ci concerne

¹³⁹⁴ Que cette délibération soit formelle ou informelle, centralisée ou diffuse, régulière ou unique... elle constitue pour nous le principal phénomène marquant la gouvernance du projet.

le lien entre l'action et l'agent, dont on dit aussi qu'il la possède, qu'elle est la "sienne", qu'il se l'approprié. L'ascription vise, dans le vocabulaire qui est celui de la pragmatique du discours, la capacité de l'agent lui-même à se désigner comme celui qui fait ou a fait. Elle relie le quoi et le comment au qui. »¹³⁹⁵.

Le pouvoir normatif du discours apparaît comme un pouvoir d'ascription d'une identité qui se verra donc reconfigurée, certes, parfois par le travail discursif du manager-animateur du projet, mais aussi au cours de cette expérience il permettra éventuellement une réappropriation de l'action et des mots désignés par l'acteur. L'activité de management de l'action collective est donc aussi une activité qui vise à nommer avec intelligence et discernement, c'est-à-dire en définissant cette activité sans céder à l'appel des habitudes, afin d'éviter autant que possible de recentrer le projet sur un registre de conventions sociales dominantes, et en même temps tenter autant que possible de respecter les identités et conceptions que les participants souhaitent voir reconnaître de manière générale dans l'espace public.

L'acte de nommer peut porter sur différents éléments dans le projet novateur. Il s'agit d'une opération stratégique tant ses implications peuvent être importantes du point de vue de l'écologie de l'action collective (la dynamique collective) en complexité. C'est pourquoi nous considérons que la *meta-fabula* est un des principaux moyens du manager-animateur de projet pour agir. Cette pratique technique doit être, certes, relativisée à l'aune des multiples contraintes de situations et pratiques dans lesquelles il est plongé, mais elle constitue un « levier » suffisant, permettant d'agir sans pour autant verser dans la manipulation des personnes. Deux stratégies cruciales pour le projet novateur ont été mentionnés précédemment : la stratégie d'intégration et la stratégie d'expérience. Celles-ci permettent d'ordonner et de distinguer quelques éléments importants, objet d'un travail d'ascription, et qui influencent de manière cruciale le sens que le collectif attribuera à certaines actions et paroles, lorsqu'elles sont abordées en collectif. Le but de cette dernière sous-partie est ainsi d'explorer comment les modèles théoriques et les suggestions produites jusque-là peuvent être traduites en savoirs actionnables génériques, prédisposés à faciliter l'action des animateurs-manager-porteurs de projets novateurs dans le domaine des filières locales de matériaux de construction biosourcés et, éventuellement, même dans le domaine plus général des démarches d'écologie industrielle et territoriale.

¹³⁹⁵ Ricoeur, Paul, *Parcours de la reconnaissance*, Paris : Gallimard, 2004, pp.161-162.

2.1. UNE STRATEGIE D'INTEGRATION DE PERSONNES AUX LOGIQUES DIVERSES

La stratégie d'intégration doit permettre aux personnes qui participent au projet de se connaître et de connaître le projet afin de faire émerger un collectif. Cela passe nécessairement par le développement de connaissances sur les autres et sur le projet, ainsi que le développement de pratiques collectives ayant valeur de règles pour la coordination. Etant donnée l'hétérogénéité des modes d'engagement et des cadres de référence souhaités par les participants, cette coordination serait diachronique, car un seul mode de coordination conventionnel ne pourrait s'exercer seul, sous peine de créer des coordinations incomplètes. La stratégie d'intégration crée ainsi des contextes communs, elle doit favoriser les échanges, et ainsi la confiance entre personnes. Au sein de la stratégie d'insertion, le travail sur les cadres de valeur de référence peut porter sur deux types de variables, ce que les acteurs appellent couramment « leviers d'action » :

- le choix des acteurs, leur nombre et leurs qualités, c'est-à-dire la composition « jeu d'acteurs », qui est une structure initiale du projet en quelques sortes,
- le type de ressources et la valorisation des actions collectives lors des phases « ouvertes », afin de favoriser l'engagement d'acteurs tenant pour référence des cadres de références multiples.

Premier levier, agir avec le jeu d'acteurs

Le jeu d'acteur est un élément structurel qui influence la dynamique sociale, les pratiques de coopération et l'évolution de la coordination entre acteurs, au sein de l'action collective. Les travaux antérieurs sur la gouvernance des démarches d'écologie industrielle montrent que le nombre d'acteurs ainsi que leur distribution en fonction des attributs de chacun, au sein du groupe, ont une influence importante sur la trajectoire du projet (la nature des choix collectifs) et sur l'efficacité de l'action collective (la capacité à atteindre les objectifs)¹³⁹⁶. Il est évident que le projet ou la démarche prendront des trajectoires différentes en fonction des différences de motifs et d'intérêts des acteurs qui s'engagent. Mais en même temps, l'action collective nécessite l'apport de ressources suffisantes et des capacités (de réflexion et d'action) appropriées pour effectivement donner lieu à ce qu'elle promet : des réalisations effectives à la hauteur des attentes. Ainsi, les mesures entreprises pour gérer le jeu d'acteurs peuvent affecter la dynamique d'évolution des cadres d'action des individus, car elles peuvent influencer la diversité des logiques d'action et les affectations au sein du

¹³⁹⁶ Comme nous le montrions dans le premier chapitre, seconde section, notamment à partir des travaux de : Brulot, Sarbina, *op.cit.*, 2009 ; Brulot, Sabrina, *et al., op.cit.*, 2014.

collectif de projet, c'est à dire le degré et la forme de dialogique au sein de l'action collective. Il s'agira ainsi de contrôler autant que possible l'expression des différentes logiques d'action en partie en contrôlant l'entrée et la participation d'acteurs dont on connaît le penchant pour un registre de valeur ou d'intérêts plutôt qu'un autre.

Dès lors qu'on souhaite orienter le projet vers la production d'un cadre à la conjonction des logiques territoriales et industrielles, il semble normal de faire participer des acteurs qui privilégient des cadres de valeurs basés sur les registres I ou T, ou sur les deux. Une nouvelle dimension devrait donc être ajoutée au modèle classique de jeu d'acteur qui, rappelons le, reconnaît trois formes d' « attributs » aux acteurs, et qui doivent influencer le choix et l'organisation des acteurs dans l'action collective : la légitimité, le pouvoir (économique, administratif...) et l'intérêt à agir. Cependant, dès lors que sont introduits au moins plusieurs cadres de valeurs dans l'action ouverte, il existe plusieurs contextes de légitimation admis, et aussi plusieurs ressources (pouvoir) ou intérêts reconnus comme nécessaires pour l'action collective. En effet, la grandeur (légitimation) d'une personne ou d'une action n'est plus à l'abri d'une critique se fondant sur d'autres registres de valeurs, et remettant en cause la légitimité d'une personne ou d'une organisation à agir. De même, les types de ressources reconnues ainsi que les modes d'intérêt dans l'action collective deviennent pluriels, comme nous le verrons pour la seconde série de variables déterminante pour la stratégie d'intégration. Un acteur dominant sur le plan « industriel » n'aura donc nécessairement la même position sur le plan « territorial », dans le jeu d'acteurs du projet, notamment parce que de ce point de vue, sa grandeur, et les ressources qu'il apporte, seront considérées différemment. Il s'agit donc de faire cohabiter des acteurs aux attributs évalués de manière différente, mais complémentaires en vertu de l'action collective, c'est-à-dire grâce à principe unificateur, qu'il provient d'une *cit  du projet* ou d'un cadre de synthèse, par exemple, le *d veloppement durable territorial*. Comme la *meta-fabula* d termine la r partition des espaces de l gitimit  et des degr s de d cidabilit  entre actions et  v nements du projet, le manager de l'action collective gagne   l'adapter aux configurations du jeu d'acteurs et inversement, afin de promouvoir certaines logiques   certains moments, restreindre d'autres pour am nager les espaces de compromis (comme nous verrons plus loin). Ainsi, pour des phases d'action collective, il s'agira de jouer avec le nombre d'acteurs soutenant un ordre des choses (comme un ordre  cologique, par exemple) afin de privil gier la recherche de solutions suivant une logique industrielle, tandis que pour d'autres moment, il s'agira d' quilibrer la composition du jeu de mani re   obliger   ce que les groupes d'acteurs soutenant chacun des deux logiques soient de taille ou d'importance proche. Cela pourrait alors obliger les acteurs   s'accorder (si on exclut le risque de sortie d'un ou plusieurs acteurs).

Les managers de projet peuvent tout d'abord produire des effets directs sur le jeu d'acteurs grâce à deux types de moyens ou d'espaces de manœuvre :

- les modalités de recrutement qui déterminent l'engagement des acteurs dans le projet,
- la répartition des acteurs en comités et la structuration de la gouvernance du projet.

Certaines techniques de recrutement permettent de privilégier un type de cadres sur d'autres, de favoriser l'insertion dans le projet de personnes dont on connaît l'inclinaison pour un type de logique ou de contexte institutionnel. Pour de nombreux projets, il s'agit bien souvent de jouer au mieux avec les marges de manœuvres et les contraintes offertes par les modes conventionnels d'organisation des projets. C'est notamment le cas avec les opérations immobilières dans lesquelles une division des rôles, des tâches et des fonctions est prédéterminée (maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre, corps d'états). Les personnes décisionnaires en matière de recrutement peuvent alors influencer la prédisposition des recrutés vers certaines logiques, ou cadres référence, ou de logique d'action de trois manières :

- Définir des critères de recrutement, par exemple, la présence de l'acteur sur le territoire, la connaissance de certaines techniques vernaculaires, permettront de privilégier les organisations valorisées dans cette logique ou les personnes qui la maîtrisent.
- Communiquer dans certains réseaux et lancer des signaux de manière à structurer un public de personnes éventuellement disposées à être recruté, et augmenter le panel de personnes potentiellement atteignables.
- Influencer les acteurs lors du recrutement pour qu'ils empruntent une logique spécifique, notamment en les obligeant par exemple à s'approprier un certain cadre ou à démontrer leur maîtrise de cette logique.

Le cas de Tendon comporte plusieurs anecdotes qui permettent d'illustrer certaines stratégies et techniques d'influence. La CMA avait ainsi lancé un concours pour trouver un petit projet de construction en matériaux locaux, notamment en essences de bois rares, et le soutenir afin d'en faire un projet novateur « exemplaire » qui mettrait à l'honneur les artisans locaux de la filière bois et qui démontrerait les efforts de promotion de la construction écologique. La CMA cherchait donc un projet qui puisse apparaître favorable à l'artisanat, et qui puisse à la fois répondre à un besoin de construction et s'inscrire dans des valeurs de redéveloppement industriel et territorial. Le choix du projet de Tendon résulte ainsi de la volonté de promouvoir un projet exemplaire (du fait de l'iconicité d'un périscolaire dans un village vosgien), mais aussi parce que le maire de la ville a montré qu'il adhérait aux principes d'une responsabilité territoriale forte des acteurs publics, et qu'il semblait motivé à

s'engager dans une expérimentation. En bref, le maire a montré, par sa lettre d'intention et lors d'entretiens¹³⁹⁷, qu'il était prêt à faire des efforts supplémentaires et à faire confiance aux professionnels des filières qui prendraient en mains en partie le projet, notamment sur l'accompagnement à l'innovation. En d'autres termes, il semblait adhérer aux finalités et être prêt à faire des compromis. Mais l'organisation de ce « recrutement », si elle peut sembler spontanée, a été en partie provoquée par un travail approprié de la CMA dans les trois dimensions présentées plus tôt :

- des critères de recrutement informels ont été définis : l'ouverture sur un accompagnement et en même temps le souci du territoire, des matériaux locaux et des petites entreprises, c'est-à-dire de l'intégration du projet dans un patrimoine productif local vosgien (un agencement de la logique territoriale et industrielle) ; ces deux aspects devaient pouvoir être « ressentis » dans la lettre de motivation...
- l'appel à projet a été calibré pour une diffusion large auprès de petits acteurs locaux, notamment dans les réseaux des mairies locales ainsi que des propriétaires de bâtiments anciens et historiques,
- une fois le projet du périscolaire de Tendon sélectionné, le maire, qui deviendrait maître d'ouvrage, se voyait notifié les raisons de sa sélection (il avait rencontré les chargés de mission de la CMA) et il était mis en contact avec les architectes du cabinet HA HA et le CeTIFAB qui avaient réalisé des études exploratoires sur les constructions en matériaux locaux et leurs filières, et qui avaient ainsi des propositions à faire.

Aussi, dans le cas de Tendon, il était crucial pour la CMA de choisir un projet dont le porteur fonctionnerait d'abord sur le registre d'une logique territoriale, et qui pourrait ainsi impulser un cadre d'action collective respectueux du patrimoine vosgien et des petites entreprises locales. Ainsi, il serait capable de soutenir l'architecte maître d'œuvre, qui représente dans ce projet le nœud de la confrontation entre logiques, puisqu'il était chargé du design et de la coordination de la mise en œuvre, et que les initiateurs de la CMA pressentaient les difficultés de réaliser une telle opération face à la logique « industrielle » qui prévaut, entre autres, au sein des institutions de contrôle des normes de sécurité, qui conditionnent l'engagement de certaines entreprises, à l'organisation des marchés publics, etc. Le cas du projet de Tendon, contient par ailleurs d'autres cas similaires de

¹³⁹⁷ Le chargé de mission de la CMA qui a supervisé le concours nous indique ainsi, au sujet de la sélection du projet de Tendon (nous soulignons) : « *Le projet on l'a choisi avec le comité de pilotage sur lettre de motivation et par rapport à des critères... il n'y avait pas encore d'esquisse, c'était très en amont de tout projet !* [Dans la lettre de la mairie de Tendon] *c'était juste : "on voudrait faire une extension, et on voudrait s'inscrire dans vos valeurs, parce qu'elles nous parlent". Et puis, lorsqu'on a discuté avec le maire, il venait de construire un pont dans sa commune, avec du bois qui n'était pas local, et ça c'était un peu fort de café pour lui, car il ne faisait même pas travailler les entreprises locales.* »

« recrutements » stratégiques dans lesquels la prédisposition des acteurs envers certaines valeurs ou modes de fonctionnements ont prévalu sur d'autres considérations, notamment sur le recrutement des artisans compétents ou suffisamment motivés. Ce qu'il faut retenir pour ce cas que le mélange des acteurs prédisposés à privilégier le développement industriel avec des acteurs visant le renouvellement d'un bien commun territorial peut être d'une importance cruciale et qu'il mérite une réflexion et une prise en compte, notamment lors des phases de départ, en fonction de la stratégie d'ensemble que les initiateurs veulent se donner et notamment celles qui concernent le recadrage (montrée dans la sous-partie précédente).

Seconde levier, favoriser une action collective ouverte

La conception de phases d'action collective « ouverte » qui mobilisent et redistribuent des ressources multiples, est un second levier de la stratégie d'intégration puisqu'il permet l'engagement d'acteurs aux intérêts ou aux conditions d'adhésions divers¹³⁹⁸. Cela pose cependant des problèmes de coordination des personnes vis-à-vis des différents cadres d'action. A partir des modèles élaborés dans la sous-partie précédente, nous distinguons trois éléments importants pour mettre en place cette action collective et pour y favoriser une intégration des différentes personnes :

- l'affirmation d'un cadre d'action collective qui permette de justifier de la coopération d'acteurs aux registres de valeurs différents, c'est-à-dire l'affirmation d'un cadre de coordination dominant qui rende acceptable les critiques mutuelles et les dévalorisations croisées,
- la promotion d'actions ou de phases d'action qui permettent aux différents acteurs de retirer des ressources ou des items valorisés dans leurs différents cadres de valeurs de référence, c'est-à-dire que le traitement des différents acteurs dans le cadre de l'action apparaisse approprié pour tous, à la hauteur de multiples formes d'attentes,
- l'aménagement de relations entre les cadres divers, ordonnées en rapport avec un cadre d'action dominant, mais qui peuvent aussi prendre diverses formes plus spécifiques telles des traductions équitables, des concepts intermédiaires ou des cadres hybrides émergents, et cela en fonction du contexte, des possibilités et des intentions du porteur.

La conception d'une phase d'action « ouverte », accueillante pour une pluralité de régimes d'action, est donc une activité complexe, qui se déroule principalement sur le plan virtuel de la *fabula*, et pour laquelle nous nous contenterons de présenter chacun des trois

¹³⁹⁸ Conformément au modèle exposé sur les différentes formes d'engagements (c'est-à-dire, d'entrée) dans l'action collective du projet, présenté dans la première sous-partie de la cette section.

éléments. Le premier élément concerne l'affirmation d'un cadre d'action collective propice à l'acceptation, l'articulation et la conjonction d'une diversité de cadres aux valeurs de référence parfois contradictoires ou disqualifiantes. Ainsi, si les différentes formes de cadres logiques basées sur la « cité par projet » semblent pertinentes et efficaces (voir le premier exemple de l'encadré suivant), nous avons remarqué au cours de nos recherches que des cadres d'action basés sur d'autres valeurs et principes sont possibles, tels que ceux basés sur la cité territoriale (voir le second exemple de l'encadré ci-après). Un recadrage de l'action collective, menée par les animateurs, par exemple, peut viser d'abord à redéfinir les identités individuelles (les statuts des personnes : habitants, professionnels, citoyens...) à l'intérieur du collectif de manière à gommer un nombre de différences et de critiques, ou de situations de petites et de grandeurs qui semblent entraver l'action collective. Cette pratique peut s'accompagner également de la redéfinition de l'identité du collectif : un comité de structuration des filières et un projet « participatif » de territoire ne semblent pas prédisposer les acteurs aux mêmes types d'identités (comme l'illustrent les deux exemples de l'encadré).

Deux exemples de recadrage de la gouvernance par redéfinition des principes d'identification individuelle dans l'action collective (ici sur un plan inclusif-égalitaire)

Les Assises des Filières Locales pour la Construction Durable sont un événement organisé tous les deux ans environ par des acteurs impliqués dans l'animation des filières de l'écoconstruction, sous l'égide du Réseau Rural Français. Un comité d'organisation de l'événement, composé de quelques représentants des différentes filières de la construction durable, est réuni à la demande de fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture pour participer à la prise de décision, faire remonter les attentes et se charger de certains préparatifs. Lors d'une réunion de ce comité, une dispute éclate entre un représentant de la filière paille-construction (un artisan très écologiste) et un ancien représentant de la filière chanvre-construction (un consultant jadis proche de l'industrie du chanvre) alors impliqué directement dans l'organisation de l'événement. Le premier reproche en effet au second d'avoir mal utilisé les fonds alloués, en les gaspillant en dépenses inutiles. Il l'accuse aussi de privilégier dans l'organisation des assises certaines options qui rejoindraient ses intérêts (de filière), par exemple sur le choix du lieu ou du programme des assises.

L'échange s'envenime lorsque le représentant de la filière chanvre répond au « Compailon » (membre de la filière paille), lui reprochant de ne pas être souvent présent aux réunions, et plus généralement de ne pas faire grand-chose pour la structuration des filières locales, sauf lorsqu'il s'agit de critiquer le travail des autres. Finalement, la fonctionnaire du Ministère de l'Agriculture chargée de la supervision du comité, qui était restée en retrait jusque-là, intervient de manière très ferme et franche en s'exclamant avec détermination : « *nous ne refusons personne à partir du moment où c'est une personne de bonne volonté qui veut bien participer, [car] nous sommes tous divers* ». Nous pouvons supposer que ce rappel d'un cadre dominant, fondateur de la gouvernance du projet devait permettre d'éliminer en partie les critiques (issues de principes de grandeurs différents), et de rétablir un jugement commun justifiant la participation et le dialogue de tous sur des bases plus égalitaires.

(suite page suivante)

A l'échelle de projets plus locaux, un chargé de programme de la Fondation de France, spécialisé dans les projets de rénovation urbaine à finalités sociale et écologique, nous racontait ses techniques de recadrage des identités individuelles au sein de l'action collective. Un de ses buts est de réaliser des opérations dans lesquelles les techniciens (architectes, artisans...) et les habitants (généralement des publics modestes résidants dans les HLM) s'enrichissent mutuellement, et dans lesquels professionnels reconfigurent certaines de leurs pratiques sur un mode plus inclusif. Comme notre chargé de mission est un partisan convaincu des approches participatives, il doit dès le début intégrer des habitants dans le processus de conception du projet, et convaincre les habitants que leur avis compte (y compris sur des questions en apparence très techniques) mais aussi les techniciens, qu'il est souhaitable de tenir compte des remarques des habitants (et qu'il faut se mettre systématiquement à leur place pour concevoir les opérations). Il cherche donc à redéfinir l'action collective, généralement réalisée sur un mode technicien, de manière à légitimer la participation de tous (y compris parfois d'habitants extérieurs aux projets). Aussi, il nous rapporte que sa technique consiste à établir, au cours des premières réunions, que : « *quelle que soient nos fonctions ou professions, nous sommes tous tenus d'agir ensemble **car nous sommes tous habitants du territoire*** » (nous soulignons).

Nous voyons donc que le recadrage, par redéfinition, des identités individuelles et collectives peut être considéré comme une technique importante pour l'organisation de la gouvernance du projet. Il existe cependant d'autres possibilités de recadrage direct, explicite et frontal, qui peuvent simplement viser à réduire ou à suspendre la charge critique (ce que Luc Boltanski appelle *agape*¹³⁹⁹).

Le second élément concerne la promotion d'actions ou de phases d'action « ouvertes » dans lesquelles l'engagement sur le mode d'une pluralité de cadres et de valeurs serait favorisé. Si, par définition, toute action collective, dès lors qu'elle est considérée dans sa complexité naturelle, valorise naturellement une pluralité de biens et autorise une grande diversité de cadres de référence possibles¹⁴⁰⁰, il est souvent délicat de favoriser un tel pluralisme, comme nous montre le cas de Tendon. Par exemple, le choix d'essences de feuillus locaux pour la charpente et le sol semble avoir soulevé des questionnements auprès d'artisans et d'entreprises, habitués à l'usage de résineux, plus commodes, résistants et liés à des savoir-faire établis. Aussi, certains trouvaient absurde de s'intéresser aux essences locales de hêtre, et il a fallu expliquer l'intérêt de ce projet et de tels choix, notamment pour amener ces personnes à investir suffisamment d'efforts dans leur travail et dans la coordination. La maîtrise du maniement du hêtre pouvait apparaître valorisée car elle démontrait ainsi la capacité des entreprises à maîtriser plusieurs essences de bois. L'action collective intégrait des éléments valorisés d'un point de vue territorial (le hêtre) et nécessitait une action a priori

¹³⁹⁹ Cette notion est développée notamment dans l'ouvrage : Boltanski, Luc, *L'Amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris : Métailié, 1990.

¹⁴⁰⁰ Boltanski, Luc, Thévenot, Laurent, *op.cit.*, 1993 ; Laurent Thevenot, *op.cit.*, 2006.

intégrant des savoir-faire techniques disqualifiant (ou critiquant le choix du hôte) car s'appuyant sur un cadre industriel. L'intervention des porteurs du projet a pris la forme d'une explication, c'est-à-dire d'une justification convaincante. Si nous reviendrons plus loin sur la question de l'aménagement de différents registres dans une action « ouverte », il nous faut, à présent, nous demander quelles pourraient être les caractéristiques d'une action satisfaisante visant à favoriser le succès d'une démarche « ouverte » sur plusieurs cadres et registres de valeurs. Nous en distinguons au moins trois :

- une valorisation de l'action collective du point de vue de plusieurs cadres logiques,
- un traitement approprié des acteurs par rapport à la « grandeur » qu'ils revendiquent,
- la redistribution de ressources diverses, à la hauteur des multiples valorisations qu'accordent les acteurs aux cadres de référence divers à cette action collective.

Notons, tout d'abord, la valorisation de l'action du point de vue des différents registres de valeurs en jeu, de manière que les justifications de l'action collective apparaissent suffisamment « grandes » pour chacun d'eux, mais aussi qu'elle apparaisse « légitime » du point de vue des cadres institutionnels attenants. Le cas du système constructif biosourcé et modulaire des maisons de Chanteloup-en-Brie illustre bien cette propriété, mais c'est aussi le cas de la maison du tourisme de Troyes, mentionnée précédemment : les deux faisaient preuve de grandeur dans les cadres faisant références à des valeurs industrielles et territoriales. Nous notons ensuite l'importance d'un traitement « approprié » des acteurs, c'est-à-dire un rôle attribué en fonction de la « grandeur » qu'ils estiment comme normale de revendiquer. La présence d'un collège « participatif » d'acteurs territoriaux, ou d'un comité « technique » de suivi, au cours du processus de projet, doit démontrer de son utilité et de sa pertinence du point de vue des logiques respectivement territoriales et industrielles des acteurs qui s'y trouvent. En d'autres termes, il faut « prendre au sérieux » la contribution technique, ou le discours sur le patrimoine de ces deux comités.

Cette remarque, en apparence banale, a cependant des conséquences éthiques et techniques sur le management de projet : elle appelle une vigilance de la part des animateurs-managers et une information sur chaque acteur et ses conceptions du sens de la « grandeur » dans le projet. Enfin, le troisième et dernier des éléments consiste à faire que l'action collective redistribue de manière appropriée une diversité de types de ressources, à la mesure de la diversité des registres de valeurs des acteurs engagés, c'est-à-dire que l'action collective satisfasse aux différentes sortes de besoins des acteurs impliqués. Par exemple, l'implication des acteurs s'engageant selon des modalités commerciales, industrielles, territoriales et civiques devra veiller à leur apporter des gratifications suffisantes en termes :

- monétaires, représentant la satisfaction des besoins et désirs par l'échange marchand,
- utilitaires, représentant l'utilité ou l'efficacité d'un bien ou service fonctionnant bien,
- patrimoniaux, représentant la contribution au maintien des éléments nécessaires à la vie dans un espace donné, au partage et à la transmission de ressources communes,
- de reconnaissance officielle ou collective, représentative d'un collectif ou du respect de normes officielles d'intérêt général.

Il est possible d'articuler ces différents biens retirés dans une seule phase d'action, ou au cours d'un projet dans son ensemble, afin de maintenir l'engagement d'acteurs s'impliquant notamment par intérêts divers, mais aussi par adhésion à des croyances ou à une « vocation », comme le montre le projet du Gâtinais Français, qui n'était sans doute pas le plus innovant et le plus audacieux, mais qui articulait ces différents types de valorisations et de ressources.

Enfin, la troisième variable d'action porte sur l'aménagement de relations entre les différents cadres de valeurs en présence dans l'action collective¹⁴⁰¹. Le travail qui porte sur cette question ne se limite pas à l'affirmation d'un cadre d'action dominant, notamment concernant les identités individuelles dans le collectif comme nous l'évoquions précédemment, mais à favoriser l'intégration entre des espaces « secondaires », sur le modèle des différentes interactions entre cadres déjà présentées dans la sous-partie précédente. Nous avons, à cette occasion, distingué différentes formes d'articulations que sont la traduction, le compromis en référence à des objets communs (intermédiation), et la coordination en référence à de nouveaux cadres et compromis d'action collective. La traduction est le phénomène minimal d'articulation entre logiques différentes, dans lequel chaque logique interprète la situation de l'autre en ses propres termes. Ainsi, il ne s'agit pas seulement de rendre acceptable la situation autre, mais aussi de la valoriser (la faire grande) dans son propre référentiel, de manière à l'utiliser de manière adéquate, non aliénante pour les autres registres. L'organisation des acteurs en « comités », qu'ils soient techniques, consultatifs, participatifs ou stratégiques, est une manière de structurer ce dialogue en clarifiant les dénominations, en séparant des acteurs ou, au contraire, en réunissant des personnes aux conceptions différentes. La figure du « comité technique » est intéressante à

¹⁴⁰¹ Dans cette courte argumentation, nous considérons les deux variables cruciales (les finalités) que les animateurs souhaitent donner à l'action collective et à la diversité des acteurs comme des constantes. En d'autres termes, sans les oublier, nous ne ferons que les mentionner, mais ne prenons pas en compte les agencements complexes qui résultent de l'interaction entre les différentes configurations de cadres et les finalités que se donnent les manageurs. Nous avons en effet abordé en partie cette question plus tôt, et il ne s'agit pas ici de développer plus en avant un modèle logique sur le jeu possible résultant de la combinaison de ses deux éléments – modèle qui fera peut-être l'objet d'études futures – mais plutôt de chercher à traduire, dans leurs grandes lignes, les modèles logiques présentés plus tôt en savoirs-actionnables génériques.

ce titre, car comme nous l'avons vu dans le cas de Chanteloup-en-Brie¹⁴⁰² ou dans le cas de Tendon¹⁴⁰³, les personnes ainsi réunies forment un ensemble *représentatif* des *acteurs* du territoire *compétents* dans un domaine donné.

La présence d'éléments valorisés en même temps dans un cadre industriel (la compétence technique ou institutionnelle), civique (représentativité des organismes et des acteurs présents) ou territorial (participation et proximité avec les opérations ou usages du bien futur) permettent de « traduire » les activités dans différents registres et ainsi de le justifier dans différents mondes communs. Il est alors possible de présenter à travers une *meta-fabula* la nature du travail du comité, ses objets ainsi que ses acteurs selon un certain point de vue, à partir d'une connaissance sur les représentations et les attentes à la fois des acteurs dans le comité, et en dehors du comité (c'est-à-dire des acteurs qui travailleront avec les premiers, et pour qui il s'agit de faciliter le travail). Il est ainsi possible d'aménager des conditions de dialogue et de coordination, si possible non aliénantes et appropriées pour le déroulement du projet. Mais si le but est de provoquer une attitude accueillante vis-à-vis d'autres cadres, il pourrait être souhaitable de dépasser l'état de traductions croisées, qui implique une segmentation et le maintien de cadres d'évaluation et de jugement potentiellement conflictuels, pour atteindre une compréhension, voir une adoption ou un échange de conception, de manière à ce que l'articulation entre cadres s'opère par le biais de conceptions intermédiaires. Il est alors possible pour l'animateur-manager d'opérer une sorte de convergence des cadres en favorisant certains concepts intermédiaires, comme nous le montrions plus tôt avec « la sobriété », « l'efficacité énergétique » ou « l'efficacité environnementale », ou même en proposant des cadres hybrides qui dépassent et englobent les antagonismes, comme avec le « développement durable territorial » et plus généralement l'écologie industrielle et territoriale. Autant dire que ce travail est d'une complexité qu'il ne sera pas possible d'aborder ici, et qui fait l'objet de recherches, notamment dans le domaine de la « conduite du changement ». Néanmoins, sans entrer dans les détails de l'adresse nécessaire au choix des bons concepts et cadres, puis aux subtilités de leur mise en œuvre, nous remarquons simplement que deux facteurs importants semblent se détacher : d'une part la connaissance du terrain et des particularités des milieux sociaux impliqués, d'autre part une expertise en matière de concepts intermédiaires ou des cadres hybrides (qui peut ne pas venir nécessairement du territoire, comme dans le cas de la mobilisation de consultant). Ainsi, au cours du montage et du déroulement du projet du Gâtinais, le groupe projet a fait appel à des consultants « facilitateurs », reconnus dans leur domaine et spécialisés dans le changement en milieu agricole (groupe Trame), tandis qu'à Tendon, nous pensons que

¹⁴⁰² Cas dans lequel le comité technique appuie le processus de sélection des projets et conseille les opérateurs.

¹⁴⁰³ Cas dans lequel un comité technique accompagne l'équipe-projet dans la conception et la construction.

l'excellente connaissance du terrain par les maitres d'œuvre (agence d'architectes Haha) ainsi que leur expérience importante dans ce type de projet « innovants », ont facilité la convergence entre cadres et le rapprochement des acteurs aux dimensions potentiellement différentes.

L'intégration des acteurs du projet passe donc, en partie, par un travail sur les cadres de référence, dès lors que le projet novateur se présente comme un processus d'action collective « ouverte » et complexe. Ce travail fait l'objet d'une stratégie dédiée, qui peut s'appuyer sur le choix approprié d'acteurs divers, dont on estime les différences à partir d'une réflexion sur le « jeu d'acteur », mais dont on peut présupposer aussi l'ouverture d'esprit et de la bienveillance vis-à-vis de la nouveauté ou des différences de fonctionnement. Cette stratégie gagne également à mettre en œuvre un travail spécifique sur l'organisation des différents cadres d'action collective, dont nous avons tenté d'esquisser quelques aspects en mettant en évidence l'importance du recadrage des identités, de la valorisation multiple de l'action et de l'aménagement de relations permettant d'opérer un dialogue et même une convergence des pratiques des personnes. Ces deux variables de la stratégie d'intégration nécessitent d'être mises en relation avec la stratégie d'expérience, qui vise à créer les conditions d'émergence d'une expérience significative. En effet, cette dernière s'appuie sur la présence d'une situations sociale et technique plurielle, ainsi que sur les conditions favorables de dialogue et de rapprochement pour accompagner les acteurs du projet dans leur effort collectif de conception de solutions innovantes. En retour, les acteurs progressant ainsi ensemble, construisent des cadres communs de référence et des connaissances les uns au sujet des autres, par une expérience commune forte. Cette dernière offre une base tangible à l'établissement de relations sociales fortes et bienveillantes entre les personnes.

2.2. UNE STRATEGIE POUR LA PRODUCTION D'UNE EXPERIENCE SIGNIFICATIVE

Voyons maintenant comment une stratégie d'expérience peut favoriser le recadrage de l'action collective. Cette stratégie peut être définie comme une série d'opérations visant à provoquer la production d'expériences significatives pour les acteurs participant au projet. Pour les constructivistes pragmatistes, ainsi que pour les psychologues systémiciens spécialistes des techniques de recadrage, le langage et les pensées ne s'intègrent véritablement dans la culture des personnes que par l'apprentissage de relations viables entre ces connaissances et des expériences pratiques (y compris lorsque cette expérience consiste à

délivrer un discours où à réaliser des pensées « esthétiques » purement spéculatives). Le manager ou animateur de projet peut mettre en valeur la découverte de nouvelles connaissances valables pour l'action, en favorisant justement les pratiques viables de pratiques viables en relation avec un nouveau cadre de sens. Nous avons donc deux conditions de réussite de cette stratégie : provoquer une expérience avec des innovations comme résultats, provoquer la « significativité » de cette expérience pour les acteurs du projet, ou de cette innovation pour des acteurs extérieurs (des filières ou du territoire). La stratégie d'expérience met ainsi l'accent sur les conditions permettant aux acteurs du projet de vivre une nouvelle expérience, propice à la reconstruction des pratiques d'action collective, même si ces conditions ne doivent pas être considérées séparément des discours et des stratégies qui visent à promouvoir un nouveau cadre narratif de référence (des valeurs, des principes, des conceptions fondamentales...). Nous pouvons distinguer deux espaces de variables importants pour réaliser cette stratégie :

- le travail sur les *objets* de l'action collective, de manière à jouer avec les cadres d'action pour créer les conditions de la découverte de techniques innovantes ;
- le travail de communication pour rendre l'expérience collective (projetée ou réalisée) *significative* en provoquant la reconnaissance sociale du travail réalisé en commun.

L'espace d'action des objets hybrides

Le travail sur les objets vise à provoquer la constitution de nouveaux cadres hybrides d'action collective par l'expérience de la découverte de nouvelles manières d'agir ou de nouvelles techniques innovantes. Dans le récit que fait la *méta-fabula* de certaines phases d'innovation cruciales pour le projet, nous avons vu qu'une partie des éléments de l'histoire sont laissés volontairement indéfinis, notamment de manière à laisser des espaces de liberté pour que les acteurs participants recherchent des solutions innovantes. En d'autres termes, le pré-cadrage opéré par la *méta-fabula* laisse des espaces volontairement flous ou indéfinis, tandis qu'il pose en même temps des éléments visant à favoriser l'hybridation des cadres de l'action collective et à garantir un minimum de sécurité dans l'engagement. Il s'agit ainsi de proposer quelques qualités « hybrides » qui doivent orienter la recherche de solutions, définir des critères ou des modes d'interaction, prescrire la participation « d'experts » ou de « facilitateurs » pour accompagner la recherche des solutions dans l'incertitude et limiter ainsi la reproduction pure et simple de pratiques habituelles. Ainsi par exemple, dans le cas de Chanteloup-en-Brie, la logique industrielle prescrivait la recherche d'un modèle de maisons répondant positivement aux variables coûts/performance énergétique, tandis que la logique territoriale prescrivait le respect du caractère paysager (et donc un lotissement clairsemé, des arbres et passages, une architecture inspirée du style local) et de filières locales

de matériaux biosourcés. Certaines qualités du dispositif de concours étaient aménagées pour accompagner la recherche de solutions (comité technique d'experts, plusieurs phases de critiques, soutien économique aux compétiteurs...). Des situations similaires sont présentes dans les deux autres cas de projets novateurs qui nous servent d'illustrations. Dans le Gâtinais Français, il s'agissait de trouver une forme d'organisation sociale et d'exploitation du chanvre adéquate, en fonction des critères des agriculteurs (inscription dans un cycle de rotation, prix suffisants, choix des terres non exploitées, peu de travail...) et des critères du parc (réaménagement paysager et des terres, inscription dans une filière locale et des besoins locaux). Mais d'autres critères sont apparus. Ainsi, au cours du projet, les agriculteurs ont découvert que le stockage du chanvre serait un enjeu important, étant donnée la quantité de biomasse récoltée. Cet élément importe dans le modèle d'affaire des agriculteurs, car il influe sur des variables telles que la gestion des stocks et la logistique.

Si ces deux exemples concernent des phases « générales » d'action (portant sur des objets aussi cruciaux que les finalités et le concept central du projet), il existe également des recherches similaires au cours de micro-phases d'action, pour la résolution innovante de problèmes sur des questions plus locales. Ainsi, dans le cas de Tendon, de nombreuses phases ont mis les acteurs engagés au défi de la recherche de solutions innovantes adéquates face à des problèmes multiformes. Certains acteurs ont dû chercher comment obtenir des poutres suffisamment longues alors que les bois de la forêt locale (du hêtre) n'étaient pas aussi propices à un collage standard en comparaison avec les résineux habituels. Les acteurs engagés dans cette action ont pu alors se demander : quels compromis établir, entre les besoins de l'architecture et du concept général (bâtiment en matériaux locaux) et les marges de manœuvre techniques *a priori* limitées comme les propriétés mécaniques des matériaux, les possibilités de collage et de découpe ? Une des innovations mineures proposées au cours du projet a consisté à mettre en œuvre un système de pièces de bois qui s'emboîtent pour tenir le plancher (entre autres).

La recherche de solutions innovantes s'appuie ainsi sur une formulation adéquate d'un problème complexe, c'est-à-dire la formulation d'une requête de recherche à la fois « ouverte » sur une pluralité d'interprétations¹⁴⁰⁴, et en même temps qui génère une confiance suffisante dans la capacité à résoudre le problème. Cette confiance est importante pour encourager un engagement des acteurs, le paradoxe de l'innovation, mentionné plus tôt, et qui stipule que c'est justement en s'engageant dans une expérience incertaine que l'incertitude peut être dépassée par la découverte de cadres d'action plus stables.

¹⁴⁰⁴ Le concept d'ouverture est ici entendu pour une question (ou pour une action) dans le sens qu'Umberto Eco donne d'une « fabula ouverte », c'est-à-dire que plusieurs contextes sémantiques (registres de sens) peuvent être mobilisés, sans qu'aucun ne soit *a priori* présenté comme plus valable que les autres.

Dans la formulation de la « demande » de recherche, la question des qualités qui devraient être laissées déterminées et indéterminées, proposées par le manager de projet ou laissées à la discrétion des acteurs et qui doivent être découvertes, dépend évidemment du contexte, mais plus généralement il doit faire l'objet d'un choix subtil et stratégique de la part du manager (ou des responsables) de l'action collective. Pour comprendre comment se construisent les conditions adéquates de formulation des problèmes complexes permettant une recherche de solutions innovatrices, les travaux d'Herbert Simon et de Donald Schön¹⁴⁰⁵ montrent comment le processus de recherche de solutions innovantes fonctionne sur le mode d'une « réflexion dans l'action ». L'acteur raisonne en simulant dans sa tête ou à l'aide d'artefacts (comme des schémas, des calculs de coûts ou des tests en nature) les différentes possibilités de réponses à un problème, et cela par des va-et-vient, des essais-erreurs très rapides, comme s'il bougeait et faisait varier différents éléments du schéma en fonction des situations connues, des contraintes et des dispositions souhaitables, en comparant des scénarios plausibles, souhaitables, critiques... Dans une partie d'échecs, un joueur en phase de réflexion bouge les pions virtuellement pour évaluer les différentes possibilités de coups et l'évolution de la partie que cela entraîne. Par des enchaînements heuristiques le praticien réflexif avance jusqu'à trouver une solution satisfaisante, en adéquation avec le contexte souhaité. Si ce n'est pas le cas il peut choisir de remettre en cause certaines règles, stratégies ou des traits qui « encadrent » son processus et définissent ainsi les marges de manœuvre. Il monte ainsi d'un niveau conceptuel lorsqu'il se demande si au fond le problème ne serait pas mal formulé, si sa méthode de recherche (ou d'interprétation) ne serait pas inadéquate, ou si certains traits ne peuvent pas être redéfinis dans leurs fondements même¹⁴⁰⁶. Cependant, dans les actions collectives, cette conversation a lieu à la fois avec soi-même et avec les autres, ce qui amène à attacher une importance aux interactions sociales dans la « conversation réflexive », et donc aux conventions sociales. En d'autres termes, une partie de la réflexion est « socialisée » et se matérialise par des coordinations interindividuelles. Dans ces circonstances, les réunions de projets et tout autre temps (discussions informelles après le travail, repas ensembles...) qui permet aux acteurs de construire des connaissances sur les contextes (sociaux, émotionnels...) des autres participants est d'une importance cruciale. Ces moments sont, en effet, propices aux clarifications entre acteurs, spontanées mais aussi parfois provoquées, sur les enjeux de l'action et sur les cadres de référence auxquels les personnes s'attachent dans les situations vécues collectivement¹⁴⁰⁷.

¹⁴⁰⁵ Schön, Donald, *op.cit.*, 1983.

¹⁴⁰⁶ Par exemple, dans le choix d'un système constructif (en bois-paille ? en béton de chanvre ?), en passant du critère d'« efficacité énergétique » d'un système constructif à celui de « sobriété » des matériaux, ce dernier critère intégrant l'efficacité énergétique et le « bilan carbone » par exemple (ou l'« énergie grise » des matériaux).

¹⁴⁰⁷ Voir sur l'importance de tels dialogues les travaux classiques de Chris Argyris notamment (*op.cit.*, 1995).

Quels pourraient être ces « traits caractéristiques » sur lesquelles la *fabula* (ou la *meta-fabula*) pourrait jouer ? Etant donnée la forte dépendance au contexte de chaque solution, nous ne pouvons que reconnaître des familles de traits caractéristiques qui cadrent la recherche de solutions innovantes par les praticiens dans leur travail de recherche heuristique et réflexive. A la suite des travaux d'Herbert Simon¹⁴⁰⁸, trois domaines d'action sont distingués :

- la formulation des critères de résultats souhaités (ou les qualités souhaitées)
- les traits variables à animer (curseurs de changements) dans la conception de la solution technique adéquate, en fonction des critères de résultat formulés (et attendus) ;
- les modalités de recherche et de coordination (stratégies de recherche et coopération).

Le premier domaine caractéristique concerne la formulation des qualités souhaitées pour la recherche de solutions innovantes : celles-ci vont orienter fortement la recherche de résultat. L'évocation de qualités ou de concepts valorisés dans des cadres multiples permet de justifier une recherche de solutions « hybrides », et qui a de fortes chances d'être innovante, car inhabituelle, inédite, génératrice de nouvelles pratiques, d'organisations et de nouveaux objets. Nous l'avons vu dans le cas de Chanteloup-en-Brie, la formulation d'un souhait d'accessibilité à tous des constructions écologiques obligeait à trouver des solutions satisfaisant les contraintes environnementales (performance énergétique, cohérence paysagère, maisons non accolées) et des contraintes économiques (prix dans la moyenne du marché). L'acceptation de ces qualités écologiques et environnementales au même niveau que les coûts ne permettait plus la mise en œuvre de principes industriels classiques d'optimisation de la construction, de l'espace et donc la compression des coûts. Dans ce cas, la formulation du problème faisait référence à deux groupes de contraintes, *a priori* difficilement conciliables, en référence à des cadres de référence différents et bien séparés. Il semble possible toutefois de formuler des problèmes complexes à partir d'ensembles conceptuels intermédiaires ou même autonomes. Comme certains, faisant référence au développement durable territorial, qui, suivant l'exemple de la chanvrière du Gâtinais, se donneraient certes comme finalités un développement économique, mais pas au détriment des responsabilités locales des acteurs vis-à-vis de leurs voisins, des paysages et des implications sur le long terme de leurs actions... Il est également envisageable de faire

¹⁴⁰⁸ Voir la série d'articles d'Herbert Simon sur la modélisation des joueurs d'échecs, par exemple, dans Simon, Hebert, *Models of Thought*, New Haven : Yale University Press, 1979 ; on peut également s'appuyer sur la typologie similaire, quoi que plus vague, proposée par Donald Schön (*op.cit.*, 1983, p.95) : « *the domains of language in which designer describes and appreciates the consequences of his moves, the implications he discovers and follows, and his changing stance toward the situation with which he converses.* »

référence à des principes d'écologie industrielle et territoriale (même si nous n'avons pas rencontrés de tels cas¹⁴⁰⁹), dans la mesure où, par exemple, le modèle de « l'écosystème territorial » engloberait et dépasserait respectivement les idées d'écosystème d'affaire (et ses « externalités économiques »), et de patrimoine territorial¹⁴¹⁰. Cette formulation complexe de critères inhabituels, peut favoriser l'émergence de solutions innovantes, et d'expériences innovatrices dans le travail de découverte de celles-ci, à condition que des circonstances favorables soient réunies, comme l'indiquent les deux domaines d'action suivant.

Le second domaine d'action porte sur les traits variables à animer dans le processus de recherche de différentes solutions potentiellement adéquates. Par les « traits variables », nous entendons les catégories d'éléments que les personnes changent dans leur tête virtuellement, lorsqu'elles cherchent une solution¹⁴¹¹. Si la variation de traits connus, habituels et bien établis peut aboutir à des résultats intéressants, il est cependant parfois nécessaire de reconfigurer aussi les règles et les principes sous-jacents à la définition de chacun de ces traits. Par exemple, nous avons vu plus tôt que lors de la conception des modules de murs pour les maisons de Chanteloup-en-Brie, le problème classique de l'épaisseur des murs s'est posé : les isolants biosourcés, comme la laine de chanvre, nécessitent souvent l'application d'épaisseurs supplémentaires par rapport aux standards « géosourcés » (laine de verre ou de roche), ce qui peut entraîner la perte de surface habitable. La solution a consisté à ne pas s'attacher exclusivement à une règle de bâtiment « 100% biosourcés », mais à les mélanger avec une faible quantité de laine de roche pour combiner leurs performances, tout en maintenant une épaisseur de murs acceptable. Ce type de prise de recul¹⁴¹² n'est pas toujours facile mais il peut être favorisé par la prise de connaissance d'expériences extérieures, notamment la connaissance d'histoires de cas similaires de résolutions de problèmes qui permettront aux acteurs de relativiser leurs

¹⁴⁰⁹ Sauf peut-être en Bourgogne, mais sans enquêter suffisamment sur ce cas et ses implications pour nous permettre d'arrêter ici quelques conclusions valables.

¹⁴¹⁰ Il invite, en effet, à considérer la culture locale, la présence d'acteurs humains et non humains en interaction (aussi bien les objets artificiels comme les infrastructures que les éléments de la « nature »), et leur bonne « vie commune » comme des composantes essentielles de la performance économique et industrielle, tandis qu'en retour du maintien et du pilotage évolutif du patrimoine local résulterait un développement durable territorial. La formulation de critères en termes de synergie, est basée sur une pluralité de critères d'interactions et de « bonne vie » des différents éléments en interactions (saturation, santé, flux de matière et d'énergie, viabilité monétaires, expression artistiques, réputation...).

¹⁴¹¹ Nous avons montré plus tôt que dans une partie d'échecs, un joueur en phase de réflexion peut chercher des solutions adéquates en faisant bouger virtuellement dans sa tête tour à tour ses pièces et les pièces de l'adversaire, et en évaluant les situations en fonction de ses stratégies. Les traits variables sont ainsi de deux sortes : les possibilités de mouvement des pièces sur l'échiquier compte-tenu des règles, des intentions et des capacités de calcul de soi et de l'adversaire, telle qu'anticipées par le joueur réfléchissant. La variation dans ces domaines permet d'explorer l'espace des possibles.

¹⁴¹² Ce que Chris Argyris et Donald Schön (*op.cit.*, 1974) appellent « Changement de type II », qui implique un « apprentissage en double boucle » (« *double loop learning* ») et qui nécessite une prise de recul critique sur les propres valeurs et principes qui fondent les modes d'évaluations et les valeurs justifiant une pratique concrète.

principes et règles habituelles¹⁴¹³. Ces histoires peuvent être véhiculées dans le cadre de réseau de filières (tels que le Réseau Rural Français, ou à une époque les assises de C&B), mais aussi par des consultants ou des « soutiens » présents éventuellement dans les comités techniques ou comités de soutien du projet.

Le troisième domaine d'action pour favoriser la recherche d'une solution innovante concerne les modalités de recherche des acteurs et leur coordination sociale. Par là, nous entendons les pratiques ou stratégies permettant aux acteurs de parvenir à des solutions viables, et les principes de coopération qui apparaissent pertinents à cet effet. Il est évidemment souvent préférable de laisser aux acteurs le soin de s'organiser, mais parfois un peu de conseil est nécessaire. Le mode classique de recherche de solution consiste à explorer l'espace des possibilités en faisant varier des traits connus (en passant en revue toutes les possibilités). Par exemple, des maçons cherchent à composer un béton de chanvre adéquat (« qui tient bien ») à partir de chanvre local et d'un liant à base de chaux. Le chanvre local étant issu de la dernière récolte, ses qualités sont donc données (on ne peut les faire varier). Par contre, la qualité du liant peut varier notamment en fonction de deux « traits » : il existe différentes marques avec différentes qualités, et il est possible de faire varier la mise en œuvre... Parmi ces possibilités, de nombreux praticiens ont tendance à utiliser leur expertise (basée sur l'expérience passée) pour extrapoler des solutions possibles, même si les circonstances sont très différentes. Ils peuvent aussi s'appuyer sur cette dernière pour chercher des solutions, et faire quelques tests. Mais le temps et les moyens étant limités, certains acteurs peuvent préconiser de faire des simulations informatiques, tandis que d'autres peuvent préférer aller faire des recherches dans la bibliothèque locale de centre de formation de l'artisanat aux méthodes traditionnelles. Face à des défis parfois inhabituels, et en présence de partenaires qui ne raisonnent pas nécessairement avec la même logique, le problème de la méthode commune se pose. Ici encore le dialogue est important. Et s'il est plus simple de centraliser (de mettre un seul responsable pour une recherche de solution), lorsqu'un collectif d'acteurs interdépendants cherche ensemble une solution, il peut être intéressant d'engager un travail de médiation visant à expliquer les différentes logiques d'action et à voir s'il n'est pas possible de faire dialoguer les acteurs afin de conjuguer leurs connaissances et leurs efforts. En effet, le dialogue et la mise à l'épreuve mutuelle permettent parfois de poser de nouveaux problèmes et d'envisager des solutions créatives¹⁴¹⁴. Il n'existe pas de solution en la matière, mais les managers de projet gagnent parfois à donner un coup de pouce à la recherche de solutions, notamment en accordant des moyens supplémentaires

¹⁴¹³ Il s'agit de la thèse classique de James March, et plus généralement des études sur l'apprentissage organisationnel (voir par exemple : March, James, *The ambiguities of experience*, Cornell University press, 2010).

¹⁴¹⁴ Voir à ce sujet : Helin, Jenny, Avenier, Marie-José, « Inquiring into arresting moments over time : Towards an understanding of stability within change », *Scandinavian Journal of Management*, 32, 2016, pp.142-149.

(en temps, en argent, en contacts...), ce qui peut permettre d'enlever une partie de la pression qui pèse sur les acteurs, et de leur permettre d'entrer dans un dialogue entre eux au service d'une recherche de solutions vraiment satisfaisante.

Un travail de communication sur l'expérience significative

Une seconde variable d'action intéresse la stratégie d'expérience : il s'agit d'un travail sur la « significativité » de l'expérience et du projet, c'est-à-dire un travail sur la représentation qu'ont les acteurs du projet et de ce qu'ils ont vécu, mais aussi pour les personnes extérieures à celui-ci. La « significativité » revient aussi à donner une valeur particulière au projet par le biais des objets tangibles qu'il a produit (bâtiment, nouvelles technique, entreprise...) ou de l'expérience sociale à laquelle il a donné lieu (résolution de problèmes difficiles ou inattendus, cohésion...). En effet, pour produire une expérience significative dans un projet novateur, il faudrait que les personnes construisent des représentations du projet et des cadres de valeurs de référence pour l'évaluer qui démontrent que ce projet était effectivement innovant, exceptionnel, inhabituel. Il serait également nécessaire que ces personnes soient capables également de le montrer (ou de l'expliquer) par rapport à un public « extérieur » (comme des habitants du territoire, ou d'autres professionnels du même corps de métier), de manière à ce qu'une reconnaissance sociale « objective » de ce caractère soit possible... Or, dans une certaine mesure, chaque expérience est singulière, y compris celles découlant d'actions habituelles et de routines. En revanche, réaliser qu'un phénomène est innovant peut résulter d'une mise à l'épreuve de l'objet produit ou de l'expérience par rapport à des conventions sociales, c'est-à-dire qu'elle résulte d'un travail discursif de démonstration que :

- le projet est inhabituel, car ses objets ou les expériences vécues sont extraordinaires,
- le projet contribue à améliorer une situation donnée, et cela dans un sens donné (c'est-à-dire par rapport à une finalité générale, comme celle d'un développement durable territorial).

La reconnaissance du projet comme « novateur », et l'acquisition d'une significativité passent donc par la narration d'une histoire sur les objets tangibles et sur la force de l'expérience vécue, ainsi que son ascription à des personnes. En justifiant ainsi de manière adéquate ces caractères, la reconnaissance sociale « extérieure » du projet peut rétroagir sur les acteurs de l'action collective. Ce phénomène touche alors la fixation de l'expérience en agissant sur la mémoire individuelle et collective ¹⁴¹⁵, et sur la croyance dans une

¹⁴¹⁵ Cela produit des effets sur la mémoire individuelle parce que le projet a ainsi un statut particulier dans la mémoire, et ainsi il est plus simple de s'en souvenir : chaque action ou moment fort n'est plus nécessairement

« exceptionnalité » du projet. Les participants du projet seraient alors, peut-être, plus enclins à mobiliser des ressources, à faire des efforts, à exercer une attention accrue et à écarter ou accorder du doute à leurs pratiques habituelles, ce qui faciliterait l'apprentissage de nouveaux cadres.

Lors de notre enquête, nous avons ainsi été surpris par l'importance du travail de communication sur le caractère innovant de plusieurs projets. Il est vrai que la communication sur le projet est sensée produire un effet structurant (un « signal ») sur les acteurs des filières locales ou des territoires, qui voient ainsi que des innovations ont lieu et que de nouvelles formes d'actions émergent. Mais il est également intéressant de noter à quel point les acteurs participants eux-mêmes sont des cibles de ce processus de communication. Plusieurs chargés de mission responsables du suivi de projets « exemplaires », expérimentaux ou pilotes ont largement communiqué au cours du projet, et surtout une fois le chantier ou l'expérimentation lancés. Pour les projets de Chanteloup-en-Brie¹⁴¹⁶, du Gâtinais Français¹⁴¹⁷ ou de Tendon¹⁴¹⁸, la « problématique » était souvent mise en avant : comment le projet est en bonne voie pour répondre à un défi donné. Il s'agissait ainsi de raconter pourquoi l'opération mettant en œuvre de nouvelles manières de faire en s'appuyant, entre autres, sur des matériaux de construction biosourcés est audacieuse, et en quoi il s'agit d'un défi technique et/ou territorial important auquel les acteurs locaux engagés dans cette action collective parviennent à répondre ! Certains projets intégraient même la proposition de visites aux publics intéressés ou acceptaient des invités à leurs réunions, comme à Chanteloup-en-Brie où un bâtiment pilote est ouvert au public. Par ailleurs, à plusieurs reprises, nous avons pu consulter des documents (présentations, communiqués de presse, synthèses) mentionnant explicitement les acteurs participants du projet, alors même que ce dernier n'était pas terminé.

associé à des principes déjà établis mais il construit lui-même la première expérience constitutive d'une nouvelle pratique. Pour le dire, comme Umberto Eco : un nouveau registre expérientiel dans l'encyclopédie de la personne se constitue alors, car l'expérience « exceptionnelle » ou « inhabituelle » ne peut être vraiment associée à une expérience déjà réalisée dans l'encyclopédie du participant sans une contradiction logique (en termes de classement). La mémoire collective est aussi affectée dans la mesure où celle-ci peut être extériorisée, dans des collectifs, mais aussi et surtout dans et par des institutions sociales, comme des symboles, labels, attributions diverses institutionnellement reconnues, ou dans des artefacts techniques (qui sont bien souvent de facto institutionnels, au sens où nous définissons l'institution dans le chapitre précédent). Il est alors possible de considérer que la mémoire réside, en partie, dans « ce qu'en diront les objets » : tels que des prix et des labels, des documents produits, des réunions de restitution, entre autres...

¹⁴¹⁶ Présentation de Claude Robineau à Melun le 24 avril 2013.

¹⁴¹⁷ Présentation et discussion avec Nicolas Dufour et Arnaud Charpentier les 22 et 23 mai 2013 à Troyes ; Article « Le Chanvre, Nouveau Bon plan des agriculteurs », *Le Parisien*, 5 sept. 2012 ; Présentation de Claire Faraco, Ministère de l'Agriculture, 21 novembre 2013.

¹⁴¹⁸ Source documentaire interne, sous convention de confidentialité.

Enfin, plusieurs projets¹⁴¹⁹ ont fait l'objet d'un travail approfondi de bilan et de retour d'expérience lorsqu'ils étaient bien avancés ou qu'ils touchaient à leur fin. Cela a pu servir à alimenter une communication abondante sur le projet, son déroulement et ses retombées, comme à Tendon, par exemple, pour lequel des documents ont été édités, et des communications réalisées. Dans d'autres cas, comme dans le Gâtinais Français, la presse a couvert largement la progression du projet à partir de ses premiers résultats tangibles en 2012, avec les premières commercialisations de chanvre. Mais cette communication peut-être aussi un moyen d'institutionnaliser au moins en partie les projets, notamment en incluant des fiches de résumé ou de présentation dans les « guides » des organisations locales (comme les agences publiques, les collectivités territoriales ou des associations de promotion). Dans les Vosges, le projet de Tendon devait aussi servir à renforcer l'argumentation de la CMA pour l'obtention d'un pôle artisanal national. L'éventail des possibilités de communication et de ses effets est donc très large. Il n'est cependant pas possible de savoir directement si de telles mesures ont été efficaces, et si les acteurs ont accordé une plus grande importance à leur expérience acquise à cause de la croyance dans le caractère innovant, exceptionnel du projet. En revanche, nous avons noté qu'une telle communication sur les « particularités » de l'action collective a justifié en partie la demande faite aux acteurs d'accroître leurs efforts dans l'action collective et d'apprendre de nouvelles pratiques. Et à notre connaissance, à partir du récit qu'ont fait les acteurs interrogés sur leurs projets, il n'y a pas eu d'objections majeures à cette logique de la part des acteurs participants, et qui étaient la cible du processus d'apprentissage par le développement d'une expérience singulière.

Les détours de la narration du projet par l'extérieur, par le moyen d'une stratégie de communication, sont donc souvent considérés comme aidant à la structuration de l'expérience du projet et aidant à la rendre « significative » dans un certain sens. Venons-en maintenant à la question de comment produire un discours portant sur « l'exceptionnalisme » du projet. Comment parler du projet pour mettre en avant sa qualité « innovante » et ainsi travailler sur sa significativité ? Nous avons dit que ce discours raconte la mise à l'épreuve du projet par rapport à des conventions de justice, mais aussi par rapport à des institutions (au sens d'organisations officielles) qui permettent de produire et de diffuser des artefacts qui prouvent de manière « objective¹⁴²⁰ » les qualités du projet. Le travail de démonstration de la qualité « innovante » de cette action collective consiste à

¹⁴¹⁹ Nous ne nous limitons pas aux trois cas de Chanteloup-en-Brie, Gâtinais Français et Tendon, mais pensons plus généralement à un groupe et un nombre plus important de cas explorés au cours de notre enquête : Programme de la Fondation de France, politique d'incitation-formation en Région Bourgogne (Conseil régional, ADEME...).

¹⁴²⁰ Comme évoqué dans le chapitre précédent, « objectif » s'oppose ici à « subjectif », c'est à dire qu'il s'agit d'un symbole considéré comme généralement reconnaissable, sans comporter nécessairement la marque singulière (ou sans nécessiter la connaissance personnelle) d'individus.

présenter en quoi le projet est déclencheur d'un changement social positif, c'est-à-dire du passage d'un état antérieur des pratiques vers un nouvel état des pratiques selon une logique de progrès positif, appuyée sur un registre de valeurs conventionnelles données¹⁴²¹. Ainsi pour les registres de l'industrie, le message doit démontrer un progrès dans la valorisation du modèle organisationnel de production ou de fonctionnement technique, tandis que selon une logique territoriale, ce message doit démontrer un progrès dans le maintien, la reproduction ou la régénération d'un élément patrimonial, ou dans la participation à la vie sociale (et aux équilibres écologiques) communs.

La présentation du projet auprès de publics extérieurs, et l'obtention possible d'une reconnaissance institutionnalisée, n'ont pas seulement une fonction d'influence sur le public extérieur au projet (qui se trouve informé de la présence d'une telle initiative et d'acteurs agissant dans un certain sens) mais il rétroagit sur les membres du collectif du projet dans la mesure où le texte les engage par rapport à une communauté extérieure. Ils sont ainsi incités à correspondre à l'image que le texte renvoie d'eux-mêmes au public. Cette responsabilisation « vis-à-vis » d'autrui – et plus précisément d'un autrui généralisé – peut s'apparenter à une forme douce de contrainte. En tout cas elle reconfigure la relation d'un collectif, ayant développé potentiellement de nouveaux cadres communs vis-à-vis de la

¹⁴²¹ Nous ne pouvons ici faire une démonstration entière et détaillée de cela, mais nous demandons aux lecteurs intéressés de s'en convaincre en observant les argumentaires développés dans les documents de communication des trois cas (entre autres).

Nous avons ainsi pour Chanteloup-en-Brie un article caractéristique de l'argumentaire développé : « Marne la Vallée, territoire d'innovation : « une opération pilote de 35 maisons à Chanteloup-en-Brie », (document consulté en ligne le 3 juillet 2017 : <http://www.arenidf.org/file/fichechantelouppdf/download?token=RCBaoymX>).

Dans un autre document de communication un incipit indique: « Souhaitant contribuer à l'évolution des pratiques constructives et à la recherche dans ce domaine, EPAMARNE a lancé en 2011 un appel à candidature afin de sélectionner des opérateurs immobiliers capables de proposer des solutions à la pointe des dernières innovations, voire expérimentales, en termes de gestion énergétique, de choix de matériaux, de qualité des espaces intérieurs et extérieurs, de confort hygrothermique ou acoustique, d'insertion sociale, etc. » (source : « EPAMARNE lance à Chanteloup-en-Brie une opération pilote de 35 maisons labellisées Passiv Haus avec Bouygues Immobilier », EPAMarne, Actualité, 08.04.2013; consulté le 3 juillet 2017 : <http://www.epa-marnelavallee.fr/content/download/2972/30320/version/2/file/>).

Dans le cas du Gâtinais Français, un article de 2012 indique : « *Ils ont besoin de trouver de nouvelles ressources pour s'assurer des exploitations viables. Mais ce n'est pas pour autant qu'ils vont se transformer en trafiquants de drogue. En Essonne, une dizaine d'agriculteurs, implantés au sein du parc naturel régional (PNR) du Gâtinais, se lancent dans une nouvelle culture : le chanvre. Avec cette plante, les exploitants n'espèrent pas produire du cannabis, mais projettent de revendre les graines et les fibres pour la papeterie (papier en tout genre), le bâtiment (isolation) ou encore l'alimentation humaine (huile).* » (source : « Le chanvre, nouveau bon plan des agriculteurs », le Parisien, 05 sept. 2012, consulté en ligne : <http://www.leparisien.fr/champmotteux-91150/le-chanvre-nouveau-bon-plan-des-agriculteurs-05-09-2012-2150860.php>).

Dans le cas de Tendon, un document de communication et de présentation synthétique du projet évoquait ainsi : « *Le périscolaire de Tendon (88), chantier démonstrateur associant artisans de la filière bois, architectes et ingénieurs autour de la problématique « construire bois avec les ressources locales, matériaux et savoir-faire », est en voie d'achèvement. Il est le premier bâtiment en France à utiliser le hêtre en bois de structure. [...] Pour amener des solutions pragmatiques, le CeTIFAB a souhaité travailler dans les conditions réelles d'un chantier, pour prendre en compte les règles des marchés publics et l'intégration des contraintes les plus strictes, ce périscolaire étant un établissement recevant du public.* » (Communiqué du CeTIFAB d'invitation à la visite du chantier aux membres du Réseau Rural Français, , 28 nov. 2011, document consulté en ligne le 03.07.17. : http://www.reseaurural.fr/files/communiqu%C3%A9_visite_professionnelle_tendon_16_12_2011.pdf).

société, en général. Ce discours influence alors virtuellement le rapport entre les modalités d'action commune (la culture propre au groupe) et les registres d'action ensemble (les conventions sociales larges)¹⁴²². Le manager du projet a ici donc un levier pour influencer la relation collective du projet aux institutions plus générales, mais aussi par rapport à lui-même. Il produit ainsi des phénomènes d'intégration des acteurs, et peut notamment mettre en avant la nature « hybride », exceptionnelle, innovante du projet.

2.3. SYNTHÈSE SUR LE MANAGEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE

Cet exposé de quelques techniques de gouvernance des projets novateurs illustre l'importance d'un bon emploi des discours dans l'organisation de l'action collective, et notamment dans le recadrage des acteurs du projet. En d'autres termes, il ne peut pas y avoir de structuration des acteurs du projet sans un travail également sur les cadres de pensée. Ce travail politique d'action sur les mentalités est généralement réalisé de manière implicite ou inconscient par les acteurs porteurs ou managers des projets, mais il faut remarquer la grande intelligence avec laquelle il est planifié et réalisé. Nous avons tenté de reprendre plusieurs des techniques et des « leviers » d'actions observés au cours de notre enquête, en les organisant en catégories de domaines d'action et de stratégies (Fig. 47). Si nous n'avons pas eu le temps de mettre à l'épreuve ces « savoirs actionnables » face à des actions concrètes, leur organisation en domaines d'action et en deux stratégies a pu être présentée à plusieurs reprises, face à un public académique et face à des praticiens¹⁴²³.

¹⁴²² Voir notre présentation de ces deux catégories, à partir des travaux de Pierre Livet et Laurent Thévenot (*op.cit.*, 2004), dans le Chapitre 1, section 2, sous-partie 3.

¹⁴²³ Notamment, une présentation au cours du Colloque en Ecologie Industrielle et Territoriale 2014 (COLEIT 2014), une présentation à l'ADEME Champagne-Ardenne (Châlons-en-Champagne), une présentation à plusieurs fonctionnaires et à des membres de C&B au Ministère de l'Environnement...

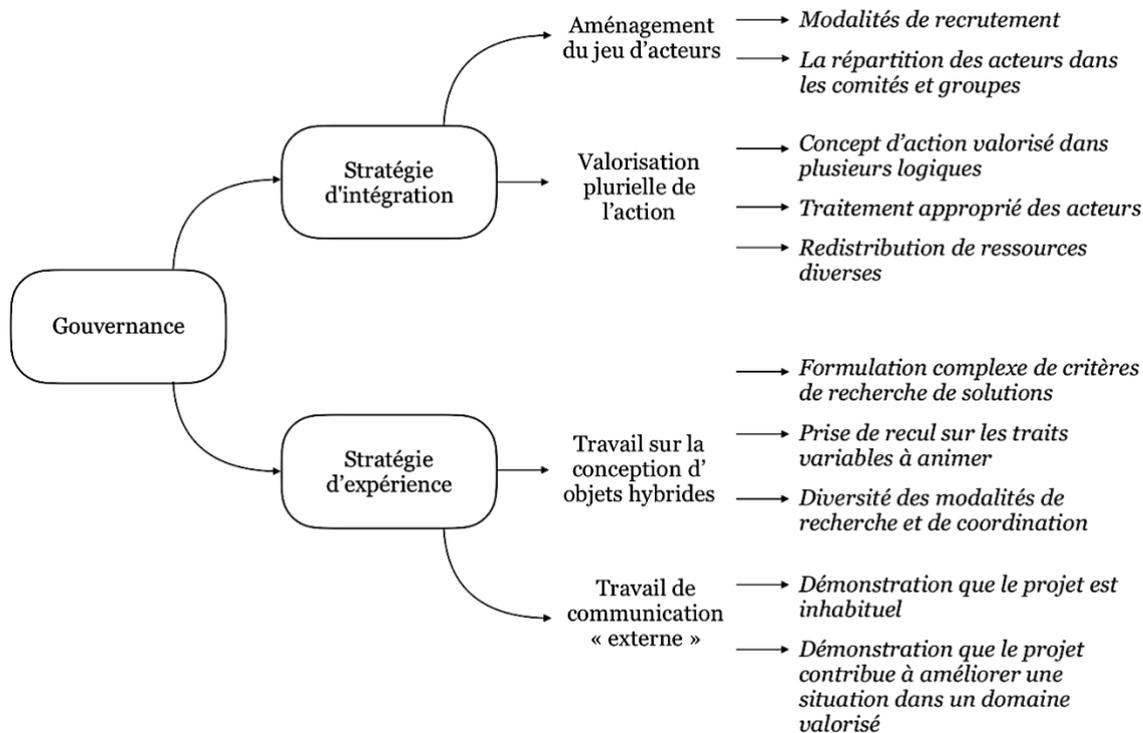


Figure 47 : Organisation des savoirs actionnables génériques locaux

Notre description peut toutefois donner l'impression que ces actions sont essentiellement descendantes, allant du manager vers les acteurs « managés », alors qu'il nous semble plutôt que le processus de conception et de mise en œuvre d'un discours résultait d'un dialogue à double sens entre l'animateur-porteur-manager et des personnes potentiellement impliquées. Nous savons ainsi, par exemple, dans le cas de Chanteloup-en-Brie, que l'urbaniste de l'EPA Marne, à l'origine de l'idée centrale du projet, a beaucoup interagi avec ses collègues sur ces questions, mais aussi avec des acteurs locaux qui semblaient intéressés, et qu'il avait rencontré dans des réunions ou des groupes divers. De même, dans le cas du Gâtinais, le processus d'élaboration de la *meta-fabula* s'est déroulé via une conversation entre une multiplicité d'acteurs (du PNR, des consultants, des agriculteurs), de telle manière qu'il est même difficile d'identifier précisément une seule et unique personne « porteuse » du projet. Enfin, dans le cas de Tendon, l'élaboration des discours sur le projet, si elle a été fortement influencée par la chargée de mission de la CMA (ancienne directrice de la communication), s'est faite en général largement en consultation avec les autres membres de l'équipe projet (les maîtres d'œuvre et d'ouvrage), non pas seulement parce qu'ils étaient importants pour l'implantation de ces discours, mais aussi selon une sorte de partenariat amical qui les a amenés à co-élaborer la *meta-fabula* et la stratégie générale de gouvernance. Pour ces trois cas, les animateurs avançaient par « enquête », souvent

tâtonnante, mettant à l'épreuve des autres et de l'expérience les différentes pistes qui se présentaient à eux. Le rôle des managers s'apparente ainsi plutôt à celui d'un animateur de la « fabula » tout autant qu'à un concepteur ou un « leader ». Ils « animent » le discours général sur le projet en synthétisant les différentes actions ou pistes projetées de manière cohérente et en délivrant (ou rappelant) le discours complet au collectif du projet, non pas pour discipliner les acteurs et éliminer les disputes, mais pour faciliter la prise de recul de chaque acteur plongé dans le flux de l'expérience. Le récit sur le projet pose bien une cohérence dans le train des actions ouvertes et en complexité, cohérence qui n'en reste pas moins politique et orientée, mais qui peut être contestée et même détournée, dans le cadre d'une gouvernance ouverte.

Un point important que nous n'avons pas pu développer faute de temps et de matériaux concerne donc le « savoir-faire » des animateurs-managers-porteurs de projet. En effet, en parvenant à structurer les participants du projet en collectif et à influencer leurs logiques d'action collective, tout en menant à bien le projet novateur, certaines personnes ont fait preuve d'une capacité remarquable à concevoir et à mener à bien de tels projets, parfois sur une longue période et au détriment d'autres aspects de leur vie (carrière, sécurité de l'emploi, famille...). La « grandeur » des managers de projets, des initiateurs et des animateurs des projets novateurs n'est apparemment pas mécanique ou spontanée, elle résulte d'un effort intentionnel, elle se conçoit et se mérite. Si une interprétation institutionnaliste et critique de ce phénomène conduirait sans doute à renvoyer aux institutions sociales et aux mécanismes de pouvoir cette capacité en apparence « extraordinaire », l'exercice du projet novateur n'en reste pas moins délicat et difficile. Cela conduit l'enquêteur à reconnaître, non sans une certaine admiration, l'importance de qualités individuelles telles que l'intelligence, la motivation, le sens des relations humaines (sagesse, empathie), la ruse ou le courage, pour la réussite et la mise en place d'actions collectives dans les projets « biosourcés ».

Rappelons enfin que les propos, modèles et techniques présentés dans cette section, mais aussi dans les trois précédentes, n'ont pas été mis à l'épreuve de la pratique. Au cours de notre doctorat, nous avons certes tenté de produire un « guide méthodologique » à l'usage des praticiens, et quelques modèles et fiches issus de ce dernier ont pu être présentés à des managers et animateurs de projets, mais aucun test avec protocole n'a eu lieu au cours de cette période de travail de doctorat. Notre enquête se limite donc à une production de modèles par observation, entretien, études de cas et par dialogue avec praticiens expérimentés. A ce titre, dans le cadre d'une recherche dialogique, il nous faut réaffirmer que les modèles et propos tenus dans ce chapitre restent des hypothèses pour l'action. Certes,

comme nous le rappelait Marie-José Avenier, ces modèles ont été mis à l'épreuve « pas-à-pas », par l'enquête et la reformulation progressive des questions et des propositions de réponses, face à de nouveaux contextes théoriques et pratiques¹⁴²⁴. Cependant, une étape de validation empirique serait sans doute nécessaire pour nous assurer d'une plus grande sûreté de ces savoirs dans des contextes sociaux et pratiques donnés.

3. CONCLUSION DU CHAPITRE

Ce dernier chapitre visait à présenter une partie des modèles résultants du processus d'enquête « de terrain » et de réflexion sur l'action collective « complexe ». Il s'appuie sur les résultats du chapitre précédent au sujet du travail politique d'accompagnement du changement dans le secteur du bâtiment et de la construction par le développement de filières locales de matériaux de construction biosourcés. Si la réussite d'un tel changement général dans la structure économique peut être imputé en partie aux politiques publiques nationales, et aux changements de cadre juridique ou économique qu'elles impulsent, en revanche une partie non négligeable s'opère au niveau de chaque projet local, dès lors que c'est cette dernière forme d'instrument (ou d'action collective) qui est privilégiée conventionnellement pour impulser une transformation des territoires et des modes d'action collective. La modification des cadres institutionnels de référence, l'adoption de nouvelles pratiques techniques et sociales, ainsi que la constitution de collectifs de filière sont alors renvoyées au niveau des projets novateurs. La complexité de ce type de projet amène à s'interroger à la fois sur les mécanismes sociaux qui semblent déterminants pour la bonne coordination entre les personnes, et sur les stratégies et les techniques que peuvent adopter les managers (ou animateurs) de ces projets, dès lors qu'ils souhaitent en faire des instruments de transformation économique et sociale, conformes à ce que nous indiquions plus haut.

Résumé du processus de modélisation systémique de l'action collective

La première section du chapitre proposait un modèle d'action collective « complexe » à partir d'un ensemble de théories classiques en sciences humaines et sociales (la rationalité procédurale de Simon, la théorie des conventions de justice et des régimes d'engagement). Ce

¹⁴²⁴ Ce qui est le cas également avec la réflexion dans le cadre de ce document : il existe des évolutions notables dans la fabula du manuscrit, telle que nous la concevions lors de l'écriture des premiers chapitres, et la conception que nous avons même de nos modèles, propos et thèses au moment où nous écrivons ces lignes.

modèle comporte deux dimensions supplémentaires par rapport au modèle classique des logiques d'action collective de Mancur Olson, reformulant ainsi les différentes formes de configuration de jeu d'acteurs possibles. Nous considérons en effet en premier lieu que des acteurs peuvent s'engager dans une action non seulement pour servir leurs intérêts dans le cadre d'un plan d'action personnel qui leur serait propres, mais aussi par manifestation d'une « adhésion » à des valeurs (croyances) et à des finalités supérieures communes dans le cadre desquelles une action collective se trouve valorisée. Par ailleurs, l'intérêt perçu que pourrait retirer une personne de cet engagement dans l'action peut ne pas correspondre au registre de référence principal de l'action collective, c'est-à-dire qu'il peut exister des effets de « traduction » entre le registre de référence dominant d'une action collective, et les conceptions, les biens ou les ressources retirées, par certaines personnes individuellement.

En deuxième lieu, nous montrons que les engagements des acteurs dans une action peuvent se faire en référence à des cadres de valeurs parfois différents, construits en référence à des « mondes communs » (systèmes conventionnels) de nature industrielle pour certains, ou de nature territoriale pour d'autres. L'ajout de ces deux dimensions change assez profondément la dynamique d'ensemble d'un modèle général d'action collective : il accroît les possibilités d'incompatibilités ou de conflit, mais en même temps il rend envisageable un grand nombre de possibilités d'articulations et de compromis entre les différentes logiques d'action des acteurs participants.

La suite de notre modèle concerne la question de la gouvernance d'une action collective complexe. Nous proposons d'aborder les stratégies pluralistes d'organisation des différents cadres d'action en considérant les récits qu'on fait sur la gouvernance du projet de manière similaire à une « œuvre ouverte ». Ainsi, une gouvernance « ouverte » ne rend pas seulement acceptable la coexistence de différents cadres de référence au cours des séquences d'action du projet et entre ces séquences d'action, mais elle doit aussi inciter à la créativité et à l'élaboration d'articulation logiques qui se tiennent entre les différents cadres d'action. Les techniques littéraires proposées par Umberto Eco suggèrent des mécanismes de composition d'une *fabula ouverte*, qui amènerait les lecteurs à concevoir par eux-mêmes des solutions, face aux intrigues complexes du roman. Transposée à la gouvernance de projet, ces recherches suggèrent d'organiser les phases de coordination et de dialogue entre acteurs à partir d'une sorte de *méta-fabula*, c'est-à-dire d'une trame directrice qui comporterait à la fois un discours sur le déroulement d'un projet novateur, une stratégie romanesque pour produire un certain effet sur les récepteurs, et des règles de dialogue lorsque surgit un différent. Ces techniques permettent d'influencer l'articulation conceptuelle et rhétorique entre cadres de références (normes, présupposés conventionnels et valeurs de références), et

ainsi de produire des espaces de délibération ou d'élaboration d'expériences collectives, lorsque plusieurs cadres d'action apparaissent légitimes pour ordonner une phase d'action par exemple.

Nous montrons ainsi qu'il existe plusieurs formes de combinaisons possibles entre cadres, et que le but est d'arriver à des séquences d'action (ou des projets) « qui se tiennent » au cours de l'action collective. A partir de là, il doit être possible de disposer de ces cadres avec intelligence, afin d'amener peu à peu les acteurs engagés dans les différentes phases d'action à concevoir des séquences de coordination hybride « qui se tiennent » et des réalisations valorisées dans plusieurs cadres de référence. Nous proposons ainsi une typologie des formes d'articulation entre différents cadres d'action collective valables au cours d'une phase de projet (ou dans un moment délibératif de la *fabula*). Elles peuvent être favorisées dans le cadre d'un management ou d'une planification de projet. Il est ainsi possible de promouvoir des situations où les acteurs participants au projet seront obligés d'apprendre à se coordonner et à construire une expérience commune, à partir de cadres d'action inhabituels et hybrides. Cela devrait obliger les acteurs ainsi saisis dans une action collective complexe à opérer des compromis, des traductions ou à se référer ensemble à des registres d'action synthétiques, en même temps qu'ils devront coordonner leurs pratiques, et éventuellement résoudre des problèmes complexes en « bricolant » des solutions novatrices. Si l'action se déroule ainsi, nous assisterons alors à l'émergence de pratiques novatrices.

La seconde section du chapitre contient des recommandation pratiques pour la maîtrise et la gouvernance d'une action collective complexe telle que les projets novateurs que nous avons étudié. Elle vise à transformer les savoirs génériques de nature théorique, produits dans la première section, en savoirs actionnables génériques. Nous empruntons le point de vue des sciences de gestion, pour produire une proposition de système d'action, au sein duquel sont distinguées deux stratégies complémentaires : une première stratégie concerne l'intégration des acteurs aux logiques d'action différentes tandis qu'une seconde vise à susciter l'émergence d'expériences significatives (et a priori d'innovations) à partir de la mise en relation de ces différences. Ces deux stratégies sont sans doute incomplètement décrites mais nous tentons de mettre en évidence quelques traits importants qui permettent de comprendre comment susciter le caractère à la fois novateur et structurant pour un collectif de projet. Nous proposons des méthodes pour agir sur la configuration des « cadres » de l'action collective (les concepts servant de références, les systèmes de pensées institutionnels, les types de rapports souhaitables entre partenaires...) afin d'accompagner le projet dans les directions décrites dans la troisième section. Ce type d'action sur les « cadres » pluriels de l'action est délicate car elle nécessite une grande attention au sens

idéologique de chaque concept ou action, ainsi qu'une sensibilité aux cadres de référence attendus des différents acteurs¹⁴²⁵, de leurs motivations, de leurs croyances ou tolérances... globalement dans une perspective stratégique compte tenu du jeu d'acteur du projet ainsi qu'aux finalités qui lui sont données. Nous proposons cependant plusieurs espaces ou possibilités d'action pour les managers de projets ou les animateurs ayant en charge le suivi de l'action collective.

En insérant ce travail sur les « cadres » et les concepts dans le recrutement, puis dans le management de la coordination des différents acteurs dans le projet, les personnes qui ont la charge de la gouvernance du projet peuvent influencer le sens général de l'engagement des personnes et ainsi favoriser la rencontre, la cohabitation et même l'hybridation des formes d'action collective. De même, le travail sur les cadres multiples de l'action peut aider la réalisation d'une expérience collective véritablement marquante pour les acteurs, permettant de faire du développement de matériaux de construction biosourcés un moment fort de développement de nouvelles pratiques « innovantes » inscrites dans des contextes et enjeux territoriaux et industriels hybridés. Malgré les nombreux exemples et illustrations sur lesquels il est fondé, le modèle de management que nous proposons gagnerait cependant à être mis à l'épreuve plus en avant par des praticiens dans des situations concrètes, afin d'évaluer la pertinence et l'adéquation de nos propositions actionnables. Il laisse cependant entrevoir les conditions du changement technique et social dans les activités industrielles comme des conséquences d'un travail très local d'organisation des collectifs opérant au cours d'opérations exemplaires, véritables instruments de changement. Nous croyons, en effet, que l'apprentissage de nouveaux concepts, de nouvelles convictions ou de nouveaux cadres d'action, se produit pour certains acteurs par leur mise en relation avec des pratiques sociales et techniques au cours d'expériences de projet réussies. En d'autres termes, des changements dans les cultures techniques, professionnelles ou industrielles peuvent émerger en partie du rattachement viable entre des croyances (des cadres de pensées) et des pratiques techniques que les expérimentations d'un projet innovant peuvent proposer. C'est de cette manière que le « projet novateur » peut être un instrument de changement culturel dans l'industrie

¹⁴²⁵ C'est plus généralement le cas dans toutes les pratiques de « recadrage », dans lesquels il est nécessaire, avant même de se lancer dans des tentatives de changement de système de pensée, d'apprendre le langage des personnes en présence pour bien comprendre le sens qu'elles attribuent aux mots, aux valeurs et principes de référence. (voir Watzlawick, Paul, *et al.*, *op.cit.*, 1975, p.126) ; nous pouvons considérer que dans le contexte d'une action publique territorialisée, cette connaissance sur les personnes s'inscrit dans une connaissance plus générale du territoire, de ses enjeux, des caractéristiques culturelles communes ainsi que de ses acteurs (et de leurs contextes économiques, idéologiques ou industriels respectifs).

Retour sur la portée sociale et politique du modèle d'action collective « complexe »

Les doctrines et les pratiques que nous avons tenté de relier dans ce chapitre nous semblent illustrer le type de rationalité à l'œuvre dans l'art de gouverner certaines activités industrielles, des organisations territoriales et des comportements des personnes, qui semblaient en partie échapper à la politique, ou plutôt qui lui étaient soumises de manière insatisfaisante compte tenu des enjeux du développement durable. Or, le « changement » social semblerait devenir d'un intérêt crucial pour l'activité gouvernementale, dès lors que la problématique de la transition écologique reconfigure la vision d'un monde commun et qu'elle invite à considérer le fonctionnement et la culture technique sous-jacente à la société industrielle comme des objets problématiques. Une lecture informée et critique des nouvelles techniques de gouvernement qui s'élaborent sur cette question est donc nécessaire pour comprendre comment ces savoirs et ces pratiques nouvelles influent des pratiques locales habituelles, comme dans les domaines de la construction ou de l'agriculture, et comment des institutions sociales bien établies, comme la politique de filière et l'état industriel, se trouvent influencées de manière rétroactive. En même temps, cette lecture critique ne peut se passer d'une enquête pragmatique qui tente de comprendre les fondements de ces techniques ainsi que d'entrer dans leur rationalité propre. L'usage des technologies de gouvernance et de structuration des filières ne sont pas mauvaises en soit, dans la mesure où elles génèrent leurs propres systèmes de valeurs (avec des discours de doctrines souvent repris par les institutions étatiques et qui deviennent des conventions sociales). En revanche, il nous semble qu'elles gagnent à rester ouvertes à une multiplicité d'usages et de contributions, à la critique et aux détournements, plutôt qu'enfermées par des institutions sociales (étatiques ou relatives à un secteur donné de la société) qui y restreindraient l'accès. En cela, trois éléments importants pour les projets novateurs peuvent être retenus.

Tout d'abord, nous montrons que la réussite d'un projet n'est pas uniquement corrélée à la mobilisation de capitaux économiques (et notamment financiers) mais à une capacité à mobiliser un ensemble de ressources rares dans et pour l'action, en fonction d'un contexte singulier et à des objectifs propres à chaque projet : informations, énergie (personnelle), temps, réseau social, reconnaissance institutionnelle... La difficulté du montage de projet consiste justement à trouver un positionnement social qui permettra d'avoir accès à certaines de ces ressources. Ceci peut être amélioré par l'inscription dans un ou plusieurs réseaux politiques, dont le réseau national des filières locales de matériaux biosourcés (ou de la construction durable), qui n'est pas politiquement neutre puisqu'il nécessite un alignement idéologique et l'adoption d'une rhétorique, c'est-à-dire accepter d'adhérer et de reproduire certains schémas institutionnels. Dans ce jeu, étant donné la

pression considérable des institutions nationales, il est crucial que les « petits » acteurs du terrain parviennent à s'organiser par eux-mêmes et à établir des modalités de dialogue avec les acteurs en position dominante que sont les administrations centrales, les organismes parapublics (ADEME, Réseau Rural...) les grandes entreprises ou encore certaines associations. L'association C&B résultait en partie de cette volonté de « fédérer les filières d'en bas », c'est-à-dire de réunir et d'accorder les filières locales autonomes dans leurs rapports aux acteurs dominants. Cette tentative d'organisation des acteurs locaux a cependant échoué puisque l'association a disparu en 2015. Il faut noter qu'au moment où nous écrivons ces lignes, les filières de matériaux de construction biosourcés, dont les activités se développent très rapidement pour nombre d'entre elles, n'avancent pas moins en rangs dispersés, entravées en partie par des rivalités ou des différents de position politique ou d'intérêt économique. Elles font face par ailleurs à des grandes entreprises du bâtiment et de la construction qui tentent de pénétrer le marché des matériaux biosourcés tout en entravant leur développement. Une meilleure organisation des filières locales est donc urgente pour proposer un contre-modèle viable, et cela d'autant plus que les politiques industrielles en matière de bâtiment tendent à favoriser les filières du « bâtiment intelligent » qui, comme nous l'avons vu dans le Chapitre 4, ne sont pas autant pertinentes du point de vue écologique que les filières de la bioéconomie.

Deuxièmement, dans la forme de projet étudiée, et plus généralement dans les politiques économiques et environnementales abordées, la recomposition des concepts ou des repères conventionnels est permanente : elle fait partie de la rationalité même du dispositif du projet en tant qu'instrument d'action publique. La recherche de cohérence derrière l'« incohérence » (ou la diversité) des comportements des acteurs d'un territoire ou d'une filière peut-être lue soit comme un travail de compréhension critique, soit comme une tentative de normalisation politique. C'est la réalisation de ce point qui nous a motivé entre autres à adopter une posture « dialogique » visant à tenter de maintenir tant que possible un pluralisme des logiques d'action collectives au cours d'un projet ou d'une séquence d'actions. Cela nous a conduit aussi à identifier le besoin de stratégies de conception de cadres d'action hybrides « qui se tiennent », de manière à ce que la diversité se maintienne ou que les antagonismes soient conciliés, même si le but ultime reste l'émergence de nouveaux registres d'action collective plus pertinents, compte tenu des enjeux du développement durable (cas rare que nous n'avons quasiment pas rencontré). Rappelons une des considérations éthiques du chapitre précédent : pour de nombreux constructivistes pragmatistes, aux premiers rangs desquels Donald Schön ou Paul Watzlawick, la « manipulation¹⁴²⁶ » n'est pas mauvaise en

¹⁴²⁶ Nous mettons ce terme de manipulation entre guillemets pour signifier qu'il s'agit d'une manipulation au sens populaire, non littéral, puisque par nature dès qu'il y a consentement et qu'une personne réalise un acte conformément à ce qu'elle avait annoncé à son client, il ne s'agit plus de manipulation. Or, il peut s'agir tout de

soi, dès lors qu'elle est réalisée dans une conversation ouverte et claire, aux règles de jeu bien comprises par les parties, entre le « praticien » et le « client », dans lequel sont exposées les attentes mutuelles, les intentions et les enjeux du partenariat. C'est cette dernière éthique qui pourrait justifier l'emploi de techniques de la « fabula » dans une gouvernance « ouverte », c'est-à-dire un co-pilotage dans lequel le porteur du projet donne la possibilité aux autres participants de contribuer à l'écriture de l'« intrigue » (*fabula*), dans un effort partenarial et dialogique. Ce travail n'est évidemment pas politiquement neutre, mais il est intéressant de noter à quel point certains managers ou porteurs de projets semblent manifester une posture naïve – de manière sincère ou feinte – en employant les modes de gestion néo-managériaux par « projets », innovants, adaptables, flexibles... et soi-disant autonomes dès lors qu'une « bonne gouvernance » est mise en place. Nous avons suffisamment suggéré le caractère critiquable de telles approches pour mentionner, cependant, que certaines infractions au principe d'ouverture dialogique peuvent être justifiées par la conscience d'un rapport de force défavorable pour les promoteurs de certains principes écologiques d'action, comme dans le cas de Chanteloup-en-Brie où il s'agissait en quelques sortes de contraindre de grandes entreprises immobilières. Dans ce cas-là, en l'occurrence, le processus de sélection constituait comme un pré-projet visant à contraindre au dialogue les entreprises.

Ces deux remarques ne pourraient aller sans la réaffirmation de l'importance de l'intelligence comme ressource, mais aussi et d'abord comme processus biologique, social et culturel : l'intelligence avec laquelle certaines personnes ont conçu des solutions innovantes, ont dialogué et ont agi ensemble est au cœur de tout processus d'action collective. Cette intelligence peut être définie comme la capacité à prendre du recul, à comprendre les problèmes d'un moment et à chercher des solutions satisfaisantes. Face aux difficultés de l'organisation de l'action collective et de la transformation d'un territoire, il est aisé de se replier sur les conventions sociales et les attitudes valorisées par les institutions sociales habituelles. Certes il existe une part de circonstances contextuelles et institutionnelles déterminantes dans la trajectoire des personnes dotées d'une intelligence de l'action collective. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre la valorisation omniprésente de l'« entrepreneur », de l'« innovateur ». Mais il faut aussi remarquer que beaucoup de choses échappent aux personnes engagées dans une action collective aussi demandeuse et exigeante qu'un projet novateur, et que l'intelligence est un facteur majeur généralement trop facilement écarté au profit de considérations purement contextuelles ou économiques, telles que la dotation en capitaux financiers ou techniques. Elle fonctionne pourtant de concert avec ces dernières et permet, les cas échéants, de découvrir de nouvelles possibilités d'action.

même de « manipulation » en tant que « prise en mains » et direction (au sens de contrôle) d'une personne cliente.

Les exemples utilisés pour illustrer ce chapitre en témoignent : dans chaque cas, les animateurs-manageurs ont déployé des trésors d'intelligence pour trouver des solutions à des problèmes, qui bien souvent les interrogeaient depuis longtemps. L'intelligence, conçue également comme un mouvement critique d'écoute de soi et des autres, puis de questionnement, semble au cœur de la dynamique dialogique. Elle permet d'*agir* avec plusieurs logiques viables, plutôt que d'*être agi* suivant une seule logique d'action. C'est peut-être ce dernier appel qui pourrait constituer, d'après nous, le principal message de cette enquête.

CONCLUSION

« Le jour où le bâtiment a été terminé, on a tenu à faire une réception, à l'intérieur, comme ça, avec les ouvriers, les entreprises qui avaient participé. C'était bien sympa. Vous savez, toutes les entreprises n'ont pas gagné beaucoup d'argent sur ce projet. Mais tout le monde était là... »

Gérard Clément, Maire de Tendon, 2012.

Au terme de ce travail, nous voudrions attirer l'attention des lecteurs sur quelques résultats importants tirés de notre enquête. Ceux-ci peuvent être rangés en trois conclusions : la première relève de la pensée de la transition écologique de la société industrielle, la seconde concerne les démarches d'écologie industrielle et territoriale et la troisième porte sur la gouvernance d'une action collective « complexe », telle que dans les projets novateurs que nous avons étudiés. Avant de les exposer, il nous faut cependant rappeler les modalités scientifiques de réalisation de ce travail ainsi que les principales étapes de notre enquête. Cette recherche s'appuyait sur le paradigme épistémologique constructiviste et sur une méthode d'enquête pragmatiste. Plutôt que de produire un énième plaidoyer sur la nécessaire prise en compte des contraintes écologiques dans l'industrie ou le développement des territoires, nous avons cherché plutôt à montrer quelles sont certaines des possibilités dont nous disposons pour penser le développement durable et la transition écologique, à partir d'une réflexion sur l'évolution des institutions sociales et des pratiques contemporaines en matière d'action collective. Plutôt que de chercher à prédéfinir la forme que devrait prendre une société soutenable, notre enquête s'est attachée à réfléchir aux conditions d'émergence de nouvelles pratiques et de nouvelles manières de penser la société. Aussi, nous avons exploré plusieurs contextes sociaux, institutionnels et pratiques, qui touchent au développement durable des territoires. Au cours de cette exploration, nous avons étudié des pratiques novatrices qui nous renseignent sur la manière avec laquelle un changement dans notre culture industrielle et sociale peut se réaliser. Notre enquête a mis en avant le caractère complexe de la gouvernance des projets visant à impulser ou promouvoir une transformation

dans les pratiques sociales: la capacité de ces projets à contribuer à l'émergence et au développement de pratiques novatrices et nouveaux contextes culturels résulterait en partie de la tentative de conjuguer plusieurs registres logiques d'action au cours du processus d'action collective.

Résumé des principales étapes de l'enquête

Notre enquête s'est déroulée en deux parties. Dans une première partie, nous avons tenté d'explorer le problème de la transition écologique en abordant cette question par la manière avec laquelle les personnes peuvent recomposer des cadres institutionnalisés d'action collective, et ainsi réorganiser la culture et les pratiques dominantes dans un domaine d'action donné. Nous avons exploré des contextes institutionnels relatifs aux modalités « industrielles » ou « territoriales » d'organisation de l'action collective, notamment dans l'industrie du bâtiment et dans le secteur de la construction.

Le point de départ a consisté à supposer que la transition écologique de la société de industrielle ne devrait pas se limiter à la mise en place de nouveaux fonctionnements techniques, mais également comporter une transformation sociale et culturelle profonde. Les démarches d'écologie industrielle et territoriale, qui visent généralement à réorganiser les activités industrielles et économiques selon un mode de raisonnement systémique, ne peuvent se contenter de promouvoir de simples améliorations du métabolisme industriel à l'échelle d'un écosystème industriel; elles devraient également faire évoluer les pratiques de production et de consommation, ainsi que la culture humaine de l'opulence qui lui est liée. L'enquête s'est alors orientée vers l'étude des conditions d'action collective, et notamment vers les modalités d'introduction de nouvelles pratiques et conceptions sociales dans les modes d'action conventionnels des personnes. Au terme de cette première phase de réflexion, nous avons mis en lumière le poids de la contrainte institutionnelle collective sur tout effort de promotion de nouvelles pratiques ou de mouvements sociaux alternatifs. Nous avons défini une première hypothèse de recherche : il devrait être possible de soutenir le développement et la généralisation de pratiques sociales ou de conceptions (logiques d'action) novatrices en les appuyant sur les institutions sociales existantes, pour les protéger dans un premier temps, tout en créant les conditions sociales et intellectuelles pour qu'elles sauvegardent leur capacité à transformer ou renouveler les logiques d'action dominantes en matière d'activités industrielles, territoriales ou écologiques.

Pour répondre à cette question, nous avons observé deux contextes institutionnels particuliers, en tentant à la fois de mettre en lumière des modalités spécifiques d'organisation

de l'action collective, les évolutions récentes de ces modalités ainsi que les possibilités de reorganisations et d'évolution, sous le coup d'apories et de controverses, qu'elles subissent actuellement. Compte tenu de la prééminence de l'Etat dans la société française contemporaine, et notamment en ce qui concerne la constitutions des mentalités et des institutions sociales, nous avons choisi de nous attacher aux évolutions respectives de la politique industrielle et de la politique territoriale dans la sphère publique étatiques. Dans ces deux domaines, le travail politique de transformation des institutions sociales prend souvent la forme d'une évolution dans les concepts, les outils ou les croyances (doctrines) reconnues officiellement pour ordonner un classe d'actions données. Dans le domaine de la politique industrielle, les acteurs de l'économie sont ainsi de plus en plus souvent invités à s'auto-organiser en collectifs pour agir selon des intérêts techniques ou industriels communs, de manière soi-disant autonome ou spontanée, mais aussi selon des canons d'organisation et de rationalité précis. L'évolution récente des concepts en matière de politique industrielle nous montre que des concepts comme celui de « filière » ont connu une évolution récente : ils ne servent plus seulement à proposer une image de l'économie française, ou bien à piloter des stratégies commerciales et de développement national. Ils servent aussi de cadre d'action collective ayant vocation à être interiorisé par les acteurs des différentes filières, de manière à ce que des collectifs s'organisent tout seuls et se prennent en mains, dans la perspective plus générale d'un « Etat stratège » qui se contenterait de piloter à distance les grandes dynamiques de développement économique, favorisant le redéploiement de l'industrie vers de nouvelles activités et régulant le jeu de la concurrence.

Nous avons poursuivi cette enquête en tentant de spécifier les institutions sociales valables pour les coordinations dans les actions collectives s'opérant sur le registre du territoire (et de l'action territoriale). Nous avons donc cherché à identifier les caractéristiques d'un registre conventionnel de « grandeur » propre au territoire et à la territorialité. Ce registre spécifique est encore sujet de débat, même si peu à peu se dessinent les contours d'une véritable « cité territoriale », performante pour les coordinations en matière de défense des paysages, de sauvegarde d'un patrimoine commun et de lieux publics, ou encore de maintien des équilibres environnementaux. Le modèle moral en la matière semble ainsi combiner à la fois les modalités légales de gouvernement des phénomènes territorialisés et des formes d'action collective émanent des habitants, légitimes en tant qu'ils vivent sur le territoire et contribuent à le rendre vivant, à l'entretenir, transmettre la culture du lieu et de ses habitants, *etc.* Cette combinaison cause des controverses parfois fécondes, comme nous l'avons évoqué avec l'évolution depuis 50 ans de règles et des structures administratives régissant l'aménagement du territoire. Au terme de cette exploration, nous pouvons

considérer crédible l'usage d'une logique territoriale, avec des principes et des normes cohérentes, dans certaines actions collectives.

A partir de là, il est possible de considérer le développement durable comme une tentative de reformulation du compromis « développementaliste » classique des sociétés industrielles, en y intégrant des éléments de la logique territoriale. Le développement durable appelle à une évolution des modes de fonctionnement des sociétés dites « développées ». Il donne aussi une place légitime à des nouveaux référentiels et cadres d'interprétation pratiques, tels que l'écologie industrielle et territoriale. Pour préciser cette proposition, nous avons tenté de resserrer notre enquête à un domaine d'action plus spécifique. En confrontant le cadre épistémique de l'écologie industrielle et territoriale à la situation politique du milieu du bâtiment et de l'industrie de la construction, il est possible à la fois de proposer une formulation de la problématique écologique de ce domaine d'activités et de juger les différents scénarios d'évolution disponibles sur ce sujet. Le projet de redéploiement des filières de la construction vers l'exploitation territorialisée de biosources locales nous est apparu comme la meilleure option. Notre enquête s'est ainsi concentrée sur l'exploration de ce thème, en identifiant le problème de l'impulsion du changement dans les domaines des pratiques organisationnelles et techniques du secteur du bâtiment comme un problème pratique central pour les personnes soutenant le développement de filières de la construction en matériaux biosourcés.

Ces éléments de contexte posés, la seconde partie s'attache à enquêter sur les modalités d'organisation de l'action collective dans les projets novateurs visant à réorganiser des modes d'action collective dans les filières de la construction. Le premier chapitre de cette partie (Chapitre 5) expose les conditions d'enquête et d'élaboration de nos modèles. Comme indiqué plus haut, nous faisons usage des règles et des méthodes issues du paradigme constructiviste pragmatique pour mener à bien notre recherche. Notre enquête a mis en œuvre une méthode « dialogique », basée sur le dialogue avec des professionnels du conseil aux collectivités territoriales et à l'industrie de la construction, spécialistes de l'emploi des matériaux de construction biosourcés et des pratiques plus écologiques. Nous avons mené des observations à leurs côtés, puis nous avons enquêté sur plusieurs cas de projets potentiellement novateurs de bâtiments écologiques, dont nous avons exposé trois cas dans le cinquième chapitre.

Le sixième chapitre présente une première série de modèles qui résultent de notre enquête sur l'organisation de collectifs locaux d'acteurs, préfigurant des filières territoriales de matériaux de construction biosourcés. Nous avons choisi d'aborder ces collectifs par les

intentionnalités que manifestent les personnes ou les organisations sociales, souvent en charge du développement économique territorial ou de la transition écologique. La première chose frappante, lorsqu'on aborde les matériaux de construction biosourcés et qu'on observe leur inscription dans des plans de redéploiement de l'industrie, à l'échelle nationale ou territoriale, c'est la diversité des formes de réappropriations possibles dans le cadre de programmes politiques très différents les uns des autres. Nous avons tenté de proposer une grille de classement de ces intentionnalités, en montrant qu'une hybridation des motifs ou des schéma de développement durable territorial est possible. Cette hybridation peut offrir des marges de manœuvre, notamment pour orienter des projets novateurs. Ces derniers doivent concilier à la fois les motifs des différents acteurs qui y participent, et des objectifs supérieurs communs. Une gouvernance de projet doit permettre d'arranger les engagements mutuels des acteurs participants à un projet novateurs. Des ressources nécessaires au projet – économiques, informationnelles, techniques ou sociales – peuvent également être fournies par le moyen d'un réseau politique d'acteurs sociaux, constitué à travers les politiques de promotion des matériaux biosourcés et de structuration des filières locales du bâtiment écologique. Dans ce contexte, l'action des pouvoir publics consiste notamment à produire un discours permettant de justifier de l'intérêt des filières de matériaux biosourcés dans la construction, du point de vue territorial ou industriel, et de concilier les intentionnalités des différents acteurs du réseau qui peuvent se coordonner dans l'effort national de structuration de ces filières.

Le septième et dernier chapitre tente d'aborder les mécanismes sociaux à l'œuvre dans les coordinations entre personnes, au cours du développement opérationnel d'un projet novateur. Le défi consistait à proposer un modèle qui permette de comprendre comment s'articulent des logiques d'action différents (par exemple, des registres d'évaluation différents) dans une même séquence d'action, ou au cours de plusieurs différentes phases d'action d'un projet novateur. Le problème essentiel consiste à maintenir les formes d'engagement des uns et des autres dans le projet, et d'offrir des modes de coordinations intelligibles aux uns et aux autres. Sous cet angle, une stratégie « chemin faisant » de pilotage de projet, s'inscrivant dans une gouvernance « ouverte » semble adéquate pour permettre de faire du projet un moment d'exploration et d'apprentissage collectif, tout en maintenant une relative efficacité et l'engagement des différents acteurs participants. Un des apports important consiste à aller jusqu'à concevoir quelle pourraient être les techniques dédiées à la conception et au pilotage d'une telle action collective pluraliste. Le défi consiste notamment à créer de bonnes conditions pour l'élaboration de pratiques novatrices, par un cadrage ouvert et assez peu restrictif de l'action favorisant les combinaisons entre logiques d'action différentes, tout en veillant à définir des règles de coordination suffisamment stables et

crédibles. C'est pourquoi nous suggérons de transposer certains modèles et techniques, proposées par le sémiologue Umberto Eco pour comprendre la composition et le fonctionnement d'œuvres ouvertes. En effet, nous estimons qu'une part importante du travail de gouvernance des projets novateurs, consiste à produire un récit permettant le cadrage (ou le recadrage) de l'action collective, selon des techniques de complexification dédiées. Nous montrons par là même comment peut s'opérer de concert une coopération entre personnes aux logiques d'action différentes, la conception de nouvelles pratiques et de la structuration d'un collectif, répondant ainsi à une question de recherche importante, formulée en conclusion de notre quatrième chapitre.

A partir de là, nous proposons des lignes directrices pour guider les managers-animateurs de projets novateurs dans leur élaboration de stratégies de gouvernance ouverte d'une action collective pluraliste. Ces dernières recommandations n'ont toutefois pas été testées. Elles restent donc sujettes à caution, et les hypothèses qui leur sont sous-jacentes ne peuvent être considérées comme des savoirs actionnables génériques entièrement viables.

Trois conclusions tirées de l'enquête

L'enquête a ainsi permis de modéliser un certain nombre de mécanismes sociaux d'engagement dans un collectif et d'articulation entre logiques d'action diverses. Ces modèles nous suggèrent à la fois des savoirs opératoires pour rendre intelligible l'articulation complexe de plusieurs logiques d'action dans des projets novateurs, et un certain nombre de lignes d'action possibles sur lesquelles les managers-animateurs de projets peuvent s'appuyer pour favoriser l'apprentissage de pratiques techniques et sociales novatrices ou de cadres d'action collective novateurs. Mais au delà de cette contribution scientifique, nous pouvons tirer de cette étude au moins trois conclusions générales.

La première conclusion concerne la pensée de la transition environnementale et de la transformation des institutions sociales. Dès lors qu'elles sont dominantes, les institutions apparaissent extrêmement étanches dans la mesure où leurs capacités à maintenir des conventions sociales créent un mécanisme général de dévalorisation et de marginalisation par anormalité des comportements alternatifs, ceux-là même qui contiennent une perspective de changement culturel profond. Or, face à des situations considérées comme hautement insatisfaisantes, voire à risques, concernant notamment les fonctionnements de la société industrielle contemporaine, la transformation des institutions apparaît plus que souhaitable. Se pose alors la question du comment amener ce changement social, alors que l'évaluation collective des formes de discours ou de comportements « acceptables » est largement déterminée par les institutions dominantes, et que ces dernières tendent à

disqualifier les pratiques techniques et les logiques sociales alternatives. Dans cette situation, certaines thèses conduisent à considérer l'effondrement des institutions sociales dominantes, ou bien leur renversement par des contre-pouvoirs, comme les seules issues, pour changer radicalement les trajectoire historique de la société moderne. Nous pensons, au contraire, qu'un changement institutionnel profond peut s'opérer grâce à un travail intelligent de développement de pratiques culturelles alternatives, celles-ci s'appuyant justement sur les institutions dominantes pour se maintenir et progresser. En justifiant de leur grandeur dans le cadre de plusieurs institutions dominantes en même temps, des pratiques sociales et des conceptions alternatives se trouvent à la fois valorisées et facilement abordables, ce qui les rend accessibles à un grand nombre de personnes. Par ailleurs, en jouant avec les possibilités de critiques des différentes institutions sociales les unes envers les autres, il est possible de protéger ces pratiques novatrices d'une réappropriation ou d'un détournement opérées dans le cadre des institutions sociales dominantes. Enfin, cet ensemble culturel novateur, composé de pratiques et de conceptions singulières, peut alors se complexifier et se combiner à d'autres contextes culturels similaires pour former une véritable culture viable. Une culture novatrice peut ainsi se maintenir suffisamment longtemps pour acquérir de l'importance sociale et pour que de nouvelles conventions sociales crédibles et générales émergent dans son sillon, dans le courant d'une évolution historique naturelle des institutions, certes lente, mais inéluctable et non-brutale.

La seconde conclusion concerne l'écologie industrielle et territoriale. Nous avons montré que cette dernière, dans la globalité identitaire sous laquelle l'institution administrative la présente, est porteuse de conceptions s'appuyant sur plusieurs registres conceptuels qu'elle est capable de synthétiser en même temps. Par sa polyvalence conceptuelle et fonctionnelle, elle fonde une partie de sa légitimité à partir du paradigme du développement durable auquel elle se rattache. Or, ce dernier apparaît dans sa mise en œuvre fonctionnelle comme un compromis entre logique industrielle et logique territoriale émergente, permettant de fonder un nouveau contrat politique mondial et local en même temps. A notre sens, l'écologie industrielle et territoriale comporte en elle la perspective d'un dépassement des institutions sociales industrielles et territoriales actuelles. Aussi, nous pensons que l'écologie industrielle et territoriale, en s'inscrivant et en s'appuyant sur plusieurs registres de pratiques et de valeurs conventionnelles reconnues, peut participer de cet effort d'agglomération et de promotion de nouvelles pratique culturelles, capables d'ordonner les situations sociales dans une société plus écologique et soucieuses de son devenir durable. Toutefois, les démarches d'écologie industrielle et territoriale devraient veiller à ne pas poursuivre prioritairement des objectifs de performance industrielle et d'améliorations techniques, au prix d'accentuer les méfaits qu'elle est censée juguler. De

même, la mise en avant de la seule logique territoriale dans les projets de développement durable ne peut servir, à notre sens, à faire évoluer de manière déterminante les pratiques sociales et les conceptions instituées dans le monde de l'industrie, par exemple. C'est pourquoi, nous pensons que nous gagnons à parler d'« écologie industrielle et territoriale », plutôt que d'« écologie industrielle », d'« écologie territoriale », ou d'« économie circulaire ». En effet, cette dénomination marque incontestablement le caractère pluriel de ce cadre de pensée et d'actions, qu'il convient de promouvoir dans son unité. Pour ce faire, « l'écologie industrielle et territoriale » gagne à être présentée, mise en œuvre et enseignée comme un cadre hybride pour l'action collective, afin de permettre aux acteurs et aux chercheurs d'envisager des perspectives nouvelles d'articulation de registres sociologiques ou disciplinaires *a priori* étanches, voire contradictoires, et trouver des solutions multidimensionnelles valorisées et efficaces, face aux problématiques variées que pose la transition écologique.

Enfin, une troisième conclusion porte sur les modes de gouvernance de l'action collective « complexe ». Sans revenir sur l'ensemble des résultats concernant les formes d'articulations possibles entre les différents cadres d'action collective perçus au cours des projets de filières de matériaux de construction biosourcés, nous voudrions insister sur les principaux moyens à disposition des managers-animateurs pour traiter cette complexité. En jouant avec les divers cadres institutionnels de référence, il est possible de faire du « projet novateur » un instrument de soutien au développement de pratiques nouvelles en matière industrielle et territoriale. La mise en place de certaines pratiques de gouvernance « ouvert » du projet, nous semblent cruciales à cet effet. Elles permettent d'accueillir cette complexité et de créer les conditions de dialogue entre des personnes revendiquant des logiques d'action différentes pour une même situation pratique. Pour agir avec cette complexité, les managers-animateurs peuvent travailler sur les conditions de rencontre et d'articulation des différentes logiques d'action en jouant sur le « cadrage » des délibérations dans le déroulement de la gouvernance du projet. Les outils et moyens du manager sont notamment des moyens discursifs, tels la conception de récits « ouverts », portant sur l'action en cours et à venir, sur les finalités recherchées, sur la gouvernance ainsi que sur les différentes phases d'action collective. Les managers peuvent ainsi tenter de provoquer une convergence dans les points de vue et dans les conceptions que les personnes ont de la situation en cours, suggérant par là même une certaine cadre plus « écologique », ou plus « industriel », à une action collective. On peut considérer que ce résultat n'est pas très étonnant en lui-même, puisqu'après tout, dès le début de notre enquête, nous avons choisi de mettre en avant la dimension discursive dans toute forme d'action collective. Toutefois, les conséquences éthiques et techniques de ce raisonnement revêtent une importance majeure

quant à la manière de proposer une démarche de gouvernance et de management de la complexité.

Nous voudrions finir cette conclusion par quelques suggestions concernant la formation des personnes désireuses d'animer ou de manager des actions collectives complexes, telles que certains projets de bâtiments ou de filières écologiques. Pour mener à bien leurs missions, à notre sens, ces personnes devraient non seulement présenter des aptitudes au dialogue mais aussi faire preuve de compétences « littéraires » pour composer les récits et discours nécessaires à la gouvernance de ces actions collectives. La prise de recul critique vis-à-vis des croyances de chacun et des institutions sociales dominantes, ou encore les capacités rhétoriques et conversationnelles que nous avons observés sur nos terrains de recherche occupent une place centrale dans notre modèle du manager-animateur d'action collective complexe. L'étude de tels savoir-faire pourrait contribuer à terme à la constitution d'une technologie discursive de la gouvernance des projets novateurs en matière d'écologie industrielle et territoriale, et plus généralement de développement durable territorial.

BIBLIOGRAPHIE

- Abadie, Marc, « La décentralisation, une vraie – mais partielle – réforme de l'Etat », *in* Regourd, Serge, Carles, Joseph, Guignard, Didier (dir.), *La décentralisation 30 ans après*, Toulouse : Presses de l'Université de Toulouse 1 Capitole, 2013, pp.15-27.
- Abitbol, Leïa, « Initier des coopérations inter-organisationnelles dans les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale: une relecture en termes de sociologie de la traduction et de la théorie des objets-frontières », *Thèse pour l'obtention du Doctorat*, Université Jean Moulin Lyon 3, 2012.
- Académie Française, « Industrie », *Dictionnaire de l'Académie*, 9^{ème} Edition, consulté le 13.06.18. : <https://academie.atilf.fr/consulter/industrie?page=1>.
- Académie Française, « Logique » *Dictionnaire de l'Académie Française*, 9^{ème} Edition [en ligne], consulté le 12.06.16. : <http://www.atilf.fr/spip.php?article3981>.
- Académie Française, « logique », *Dictionnaire de l'Académie Française*, 8^{ème} Edition, 1832, vol.2, pp.128-130.
- ADEME, « Financer la transition bas-carbone en France : un défi à notre portée, une opportunité pour l'économie », *ADEME & Vous : La lettre Stratégie*, Juin 2016 .
- Agamben, Giorgio, *Qu'est ce qu'un dispositif ?*, Paris : Rivages, 2007.
- Aggeri, Franck, Godard, Olivier, « Les entreprises et le développement durable », *Entreprises et histoire*, n°45, 2006, pp.6-19.
- Aldhuy, Julien, « Au-delà du territoire, la territorialité ? », *Géodoc*, n°55, 2008, pp.35-42.
- Alinsky, Saul, *Radicaux, réveillez-vous !*, Paris : Le passager clandestin, 2016.
- Allais, Romain, « Transition systémique pour un développement durable : entre conception et territoire », *Thèse de Doctorat*, Université de technologie de Troyes, 2015.
- Allenby, Braden, « Earth systems engineering and management », *in* Ayres, Robert, Ayres, leslie, *A Handbook of Industrial Ecology*, Northampton : Edward Elgar, 2004, pp.566-571
- Allenby, Braden, « The Ontologies of Industrial Ecology? », *Progress in Industrial Ecology – An International Journal*, Vol. 3, N°1/2, 2006, pp.28-40.
- Allenby, Braden, *Design for environment: implementing industrial ecology*, Ph.D. Dissertation, New Brunswick: Rutgers University, 1992.
- Alliès, Paul, *L'invention du territoire*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 1980.
- Allorant, Pierre, « Les boîtes à idées de la réforme de l'administration territoriale en France, de la Restauration à Poincaré (1822-1926) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n° 20, 2013, pp.89-104.
- Ambroise-Renaud, Valérie, « Indicateurs de développement soutenable dans le logement : une approche systémique de la soutenabilité », *Thèse de doctorat*, Université de technologie de Troyes, 2011.

- Anderson, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'essor du nationalisme*, Paris : La Découverte, 2006.
- André Marchai, *La conception de l'économie nationale et des rapports internationaux chez les Mercantilistes français et chez leurs contemporains*, Paris : Sirey, 1931, p.34.
- Ansell, Chris, Gash, Alison, "Collaborative Governance in Theory and in Practice", *Journal of Public Administration Research and Theory*, n°18, 2007, pp.543-571.
- Appadurai, Arjun, « Disjuncture and difference in global cultural economy », in *Modernity at Large. Cultural Dimensions of Globalisation*, Minneapolis : University of Minnesota Press, 1996.
- Appadurai, Arjun, *Modernity at Large. Cultural Dimensions of Globalisation*, Minneapolis : University of Minnesota Press, 1996.
- Arena, Richard, « Un changement dans l'orientation de la revue d'économie industrielle », *Revue d'économie industrielle*, Vol. 87, 1999, pp. 7-30.
- Arena, Richard, Benzoni, Laurent, De Brandt, Jacques, Romani, Paul-Marie (dir.), *Traité d'Economie Industrielle*, 2^{ème} Ed., Paris : Economica, 1991.
- Arena, Richard, Navarro, Cindy, « Permanence et évolution dans la Revue d'économie Industrielle : trente ans de publications », *Revue d'économie industrielle* [En ligne], n°129-130, 2010, mis en ligne le 1.06.12., consulté le 08.01.14: <http://rei.revues.org/4172>.
- Argyris, Chris, « Action science and organizational learning », *Journal of managerial psychology*, Vol.10 N°6, 1995, pp.20-26.
- Argyris, Chris, Schön, Donald, *Organizational Learning : A Theory of Action Perspective*, Reading : Addison-Wesley Publ., 1978.
- Argyris, Chris, Schön, Donald, *Theory in practice : inscreasing professional effectiveness*, San Francisco : Jossey-Bass Publishers, 1974.
- Aristote, Jules Barthélémy Saint-Hilaire (trad.), *La Politique*, 1874, Paris : Ladrance, consulté 12.06.18. : <http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/tablepolitique.htm>.
- Aristote, Jules Barthélémy Saint-Hilaire (trad.), *La Politique*, 1874, Paris : Ladrance, version numérisée consultée 12.06.18. : <http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/tablepolitique.htm>.
- Aristote, Jules Barthélémy Saint-Hilaire (trad.), *Les Premiers Analytiques*, Paris : Ladrance, 1866, version numérisée consultée le 12.06.18. : <http://docteurangelique.free.fr/livresformatweb/complements/Aristotespremiersanalytiques.htm>.
- Aristote, *Les Premiers Analytiques*, trad. Jules Barthélémy Saint-Hilaire, Paris : Ladrance, 1866.
- Armengaud, Françoise, « Contraires & contradictions, logique », in *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 11.06.16 : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/contraires-et-contradictories-logique/>.
- Ashby, William R., *An introduction to cybernetics*, Londres : Chapman & Hall, 1956, réed. 1999, consulté le 20.12.15. : <http://pespmc1.vub.ac.be/books/IntroCyb.pdf>.
- Ashcroft, Bill, Griffith, Gareth, Tiffin, Helen, *The Empire Writes Back. Theory and Practice in Post-colonial Literatures*, Londres : Routledge, 1989.
- Attarça, Mourad, Chomienne, Hervé, « Les politiques publiques sous l'influence des entreprises. Un regard "gestionnaire" », *Revue française de gestion*, n° 245, 2014, p. 101-130.
- Aurélien, Acquier, Franck, Aggeri, « Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE », *Revue française de gestion*, n° 180, 2007, p.139.
- Ausubel, Jesse H., Wernick, Iddo K. (coord.), *Industrial Ecology: Some Directions for Research*, Pre Publication draft, The Rockefeller University, mai 1997.

Avenier, Marie-José, Bartunek, Jean, « Bridging a supposedly unbridgeable gap : elaborating scientific knowledge for and from practice », Conference Paper, *EURAM Annual Conference*, Rome, 2010.

Avenier, Marie-José (coord.), *La stratégie « Chemin Faisant »*, Paris : Economica, 1999.

Avenier, Marie-José (dir.), *Ingénierie des pratiques collectives. La cordée et le quatuor*, Paris : L'Harmattan, 2007.

Avenier, Marie-José, « Franchir un fossé réputé infranchissable : construire des savoirs scientifiques pertinents pour la pratique », *Management & Avenir*, n° 30, 2009, pp.188-206.

Avenier, Marie-José, « Les paradigmes épistémologiques constructivistes : post-modernisme ou pragmatisme? », *Management & Avenir*, n°43, 2011, pp.372-391.

Avenier, Marie-José, « Postface : accords, désaccords, et premières mélodies », in Avenier, Marie-José, Schmitt, Christophe, *La Construction de Savoirs pour l'Action*, Paris : L'Harmattan, 2007, pp.139-169.2007, p.222.

Avenier, Marie-José, « Repères pour la transformation d'expériences en science avec conscience », in Avenier, Marie-José, Schmitt, Christophe, *La Construction de Savoirs pour l'Action*, Paris : L'Harmattan, 2007, pp.139-169.

Avenier, Marie-José, « Stratégie tâtonnante et démarche projet : une modalité née dans le contexte des opérations de construction-publique », in Avenier, Marie-José (coord.), *La stratégie « Chemin Faisant »*, Paris : Economica, 1999, pp.269-297.

Avenier, Marie-José, Albert, Marie-Noëlle, « Légitimation de savoirs élaborés dans une épistémologie constructiviste à partir de l'expérience de praticiens », *Recherches qualitatives*, Vol.30, N°2, 2011, pp. 22-47

Avenier, Marie-José, Parmentier-Cajaiba, Aura, « Recherches collaboratives et constructivisme pragmatique : éclairages pratiques », *Recherches Qualitatives*, vol.32 (2), 2013, pp.201-226.

Avenier, Marie-José, Parmentier-Cajaiba, Aura, « The Dialogical Model : Developping Academic Knowledge for and from Practice », *European Management Review*, Vol. 9, 2012, pp.199-212.

Avenier, Marie-José, Schmitt, Christophe (dir.), *La construction des savoirs pour l'action*, Paris : L'Harmattan, 2007

Avenier, Marie-José, Thomas, Catherine, « Finding one's way around various methodological guidelines for doing rigorous case studies: A comparison of four epistemological frameworks », *Systèmes d'information & management*, Vol. 20, n°1, 2015, pp.61-98.

Avenier, Marie-Josée, « La stratégie appelle une stratégie chemin-faisant », *Gestion 2000*, n°5, 1999, pp.13-44.

Ayres, Robert, « Industrial metabolism: Theory and policy », in Ayres, Robert, Simonis, Udo, *Industrial Metabolism. Restructuring for Sustainable Development*, Tokyo: United Nations University Press, 1994.

Ayres, Robert, Ayres, Leslie (éd.), *A Handbook of Industrial Ecology*, Northampton : Edward Elgar, 2004.

Ayres, Robert, Simonis, Udo, *Industrial Metabolism. Restructuring for Sustainable Development*, Tokyo: United Nations University Press, 1994.

Bachelard, Gaston, *Le Nouvel Esprit Scientifique*, 10^{ème} Ed., Paris : PUF, 1968, version informatisée Chicoutimi : Classiques des Sciences sociales [en ligne], consultée en ligne le 24.11.16. : http://classiques.uqac.ca/classiques/bachelard_gaston/nouvel_esprit_scientifique/nouvel_esprit.pdf

.

Badie, Bertrand, *L'impuissance de la puissance*, Paris : CNRS Ed., 2013.

- Badie, Bertrand, *La fin des territoires*, Paris : CNRS Editions, 2013.
- Bailly, Antoine, *Les concepts de la géographie humaine*, Paris : Amrand-Colin, 1998.
- Balandier, Georges, *Anthropologie Politique*, Paris : PUF, 2013.
- Ballet, Jérôme, « Altruisme et biens collectifs. Une revue de la littérature », *Revue économique*, Vol. 51, n°4, 2000, pp. 789- 811.
- Ballet, Jérôme, Dubois, Jean-Luc, Mahieu, François-Régis, « La soutenabilité sociale du développement durable : de l'omission à l'émergence », *Mondes en développement*, n°156, 2011, p.89-110.
- Barel, Yves, « Modernité, code, territoire », *Les Annales de la recherche urbaine*, N°10 :11, 1981, pp.3-21.
- Barles, Sabine, « Comprendre et maîtriser le métabolisme urbain et l'emprunte environnementale des villes », *Responsabilité et Environnement*, n°52, 2008, pp.21-26.
- Barles, Sabine, « L'écologie territoriale et les enjeux de la dématérialisation des sociétés : l'apport de l'analyse des flux de matières », *Développement durable et territoires*, vol. 5, n°1, 2014, consulté le 08.08.16.: <http://developpementdurable.revues.org/10090>.
- Barles, Sabine, « Le métabolisme urbain », in Choppin, Julien, Delon, Nicola, *Matière grise*, Paris : Editions du Pavillon de l'Arsenal, 2014, pp.41-46.
- Baron, Sébastien, Diemer, Arnaud, Girardin, Maryvonn, « L'écologie politique, de la critique de la technologie à la constitution d'un véritable projet politique », *Colloque Penser l'écologie politique : sciences sociales et interdisciplinarité*, 13-14 janvier 2014, Université Paris 7.
- Barros, Vincente R., Field, Christopher B., et al. (dir.), « Changement climatique 2014 : Incidences, adaptations et vulnérabilité – Résumé à l'attention des décideurs », *Contribution du Groupe de travail II au Cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, Genève : Organisation Météorologique Mondiale, 2014, p.8, consulté en ligne le 30.01.18. : https://ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/ar5_wgII_spm_fr.pdf.
- Basler, A., « Relance de la recherche agro-économique en Afrique. Stratégie à poursuivre et rôle de la coopération », *Économie rurale*, n°213, 1993, pp. 3-9.
- Bateson, Gregory, *Vers une écologie de l'esprit. Tome 1*, Paris : Seuil, Points essais, 1995.
- Baumann, Zygmunt, *Vies perdues : La modernité et ses exclus*, Paris : Payot, 2006.
- Béatrice Hibou, *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte, 2012.
- Beurain, Christophe, « La construction d'un territoire à partir des ressources environnementales : l'exemple de l'agglomération dunkerquoise », *Géographie, économie, société*, vol.10, n°3, 2008, pp. 365-384.
- Beurain, Christophe, « La construction d'un territoire à partir des ressources environnementales : l'exemple de l'agglomération dunkerquoise », *Géographie, économie, société*, vol.10, n°3, 2008, p. 365-384.
- Beurain, Christophe, Brullot, Sabrina, « L'écologie industrielle comme processus de développement territorial : une lecture par la proximité », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°2, avril 2011, pp.318-319.
- Beurain, Christophe, Varlet, Delphine, « Quelques pistes de réflexion pour une approche pragmatiste de l'écologie industrielle : l'exemple de l'agglomération dunkerquoise », *Développement durable et territoires*, Vol.5, N°1, 2014, consulté le 24.08.16.: <http://developpementdurable.revues.org/10111>.
- Beck, Ulrich, « Comprendre l'Europe telle qu'elle est », *Le Débat*, n° 129, 2004, pp.67-75.
- Beck, Ulrich, Grande, Edgar, *Pour un empire européen*, Paris : Flammarion, 2007,
- Beck, Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris : Flammarion, 2008.

- Becker, Howard, « Notes sur le concept d'engagement », *Tracés* [En ligne], 11, 2006, consulté le 14 février 2012.
- Behera, Shishir Kumar, Kim, Jung-Hoon, Lee, Sang-Yoon, Suh, Sangwon, Park, Hung-Suck, « Evolution of 'designed' industrial symbiosis networks in the Ulsan Eco-industrial Park: 'research and development into business' as the enabling framework », *Journal of Cleaner Production*, n°29-30, 2012, pp.103-112.
- Bell, Stephen, « Institutionalism : Old and New », in Summers, John (Ed.), *Government, Politics, Power And Policy In Australia*, 7ème Ed., NSW Australia: Pearson Education Australia, 2002, pp. 363-380.
- Bellet, Michel, Lallich, Stéphane, Vincent, Maurice, « Noyaux, filières et complexes industriels dans le système productif », *Revue économique*, Vol. 41, n°3, 1990, pp. 481-500.
- Bellon, Bertrand, « La reconquête du marché extérieur », *Revue d'économie industrielle* : « Les politiques industrielles », vol. 23, 1983, pp. 138-148 ; Stoffaës, *op.cit.*, 1980.
- Bencharif, Abdelhamid, Rastoin, Jean-Louis, « Concepts et Méthodes de l'Analyse de Filières Agroalimentaires : Application par la Chaîne Globale de Valeur au cas des Blés en Algérie », *Communication au Séminaire Acralenos II, Libéralisation commerciale agricole et pays en voie de développement, Santiago de Chile, 9-10 nov. 2006*, Working Paper n°7/2007, UMR MOISA CNRS Montpellier, 2007.
- Benzoni, Laurent, « Industrial Organization, industrial economics, le développement d'une discipline », in Arena, Richard, Benzoni, Laurent, De Brandt, Jacques, Romani, Paul-Marie (dir.), *Traité d'Economie Industrielle*, 2ème Ed., Paris : Economica, 1991, p.129.
- Bernard, Philippe J., « La planification française », *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, Vol.19, n°3, 1964, p. 559.
- Bernardot, Marc, Thomas, Hélène, « Notes sur l'hybridité », *REVUE Asylon(s)*, N°13, nov. 2014 - sept. 2016, consulté en ligne le 16.10.17. : <http://www.reseau-terra.eu/article1327.html>.
- Berque Augustin, « L'habitat insoutenable. Recherche sur l'histoire de la désurbanité », *L'Espace géographique*, vol.31, n°3, 2002, pp.241-251.
- Berque, Augustin, « Des eaux de la montagne au paysage (La naissance du concept de paysage en Chine) », Version française de « Das aguas da montanha à paisagem », in Verissimo Serrao, Adriana (dir.), *Filosofia e arquitetura da paisagem*, Centro de filosofia da Universidade de Lisboa, 2012.
- Berque, Augustin, « L'écoumène, mesure terrestre de l'homme, mesure humaine de la Terre : pour une problématique du monde ambiant », *Espace géographique*, Tome 22, n°4, 1993, pp.299-305.
- Berque, Augustin, « La ville insoutenable », *Colloque ANR PAGODE : Villes et quartiers durables : la place des habitants*, Pessac, novembre 2014, verbatim de la communication consulté en ligne le 09.08.16. : <http://ecoumene.blogspot.fr/2015/03/source-colloque-anr-pagode-villes-et.html>
- Berque, Augustin, « Le Lieu du paysage de Triste Campagne, ou la rose malade de Satô Haruo », *Ebisu*, n°28, 2002, pp.9-23.
- Berque, Augustin, « Milieu et identité humaine », *Annales de Géographie*. 2004, t.113, n°638-63, pp. 385-399.
- Berque, Augustin, « Raisonner à plus d'un niveau : le point de vue culturel en géographie », *Espace géographique*, t.10, n°4, 1981, pp. 289-290.
- Berque, Augustin, Bonnin, Philippe, Ghorra-Gobin, Cynthia (coord.), *La ville insoutenable*, Paris : Belin, 2006.
- Berque, Augustin, *Ecoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris : Belin, format poche, 2009.

- Berthoin, Guillaume, Haeusler, Laurence, *Déchets 2015 : Chiffres clés*, Angers : Agence Nationale de l'Environnement et de la Maitrise des Energies, 2015, consulté en ligne le 05.08.16.: http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/chiffres-cles-dechets-201507_8500.pdf.
- Bertrand Hervieu, François Purseigle, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin, 2013.
- Bertrand, Michel-Jean, Frémont, Armand, Gallais, Jean, Metton, Alain (dir.), *L'Espace vécu, Actes du colloque de Rouen des 13 et 14 octobre 1976*, CNRS RCP, n°354, 1978.
- Bessy, Christian, « La place de l'intersubjectif et du commun dans l'approche de l'économie des conventions », in Eymard-Duvernay, François, *L'économie des conventions, méthodes et résultats. Tome 1*, Paris : La Découverte, 2006, p.167.
- Bezes, Philippe, « "État, experts et savoirs néo-managériaux" Les producteurs et diffuseurs du New Public Management en France depuis les années 1970 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 193, 2012, p. 16-37.
- Bezes, Philippe, « Le modèle de « l'État-stratège » : genèse d'une forme organisationnelle dans l'administration française », *Sociologie du travail*, n°47, 2005, p.431-450.
- Bezès, Philippe, Le Lidec, Patrick, « L'hybridation du model territorial français. RGPP et réorganisations de l'Etat territorial », *Revue française d'administration publique*, n°136, 2010, pp.919-942.
- Bihl, Alain, « L'idéologie néolibérale », *Semen* [En ligne], 30, 2011, consulté le 15.10.15.: <http://semen.revues.org/8960>.
- Blanché, Robert, *Introduction à la logique contemporaine*, Paris : Armand-Colin, 1996, pp.9, 14-15.
- Blondiaux, Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008, pp.39-47.
- Bodiguel, Maryvonne, « La politique agricole entre Etat et territoires », *Économie rurale*, n°201, 1991, pp. 6-11.
- Boidin, Bruno, Zuindeau, Bertrand, « Socio-économie de l'environnement et du développement durable : état des lieux et perspectives », *Mondes en développement*, n°135, 2006, p.20, consultée le 22.03.18. : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2006-3-page-7.htm>.
- Boltanski, Luc, Chiapello, Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris : Gallimard, 2011.
- Boltanski, Luc, *L'Amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris : Métailié, 1990.
- Boltanski, Luc, Thévenot, Laurent, *De la justification : Les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard, 1991.
- Bonaiti, Jean-Pierre, « Politiques nationales de maîtrise de l'énergie dans l'habitat : une innovation à l'épreuve du terrain », *Politiques et management public*, vol. 6 n° 4, 1988, pp.1-23.
- Bontems, Vincent Karim, « What does Innovation stand for? Review of a watchword in research policies », *Journal of Innovation Economics & Management*, vol.15, n°3, 2014, pp.39-57.
- Boons, Franck, Roome, Nigel, "Industrial Ecology as a Cultural Phenomenon: On Objectivity as a Normative Position", *Journal of Industrial Ecology*, vol .4, n°2, 2000, pp.49-54.
- Boons, Frank, « History's Lessons: A Critical Assessment of the Desrochers Papers », *Journal of Industrial Ecology*, vol.12, n°2, 2008, pp.148-158.
- Boons, Frank, « Self-organization and sustainability: The emergence of a regional industrial ecology », *Emergence: complexity and organization*, 2008, vol.10, n°2, pp.41-48.
- Boons, Frank, « The dynamics of industrial symbiosis: a proposal for a conceptual framework based upon a comprehensive literature review », *Journal of Cleaner Production*, vol.19, 2011, pp.905-911.

- Boons, Frank, Baas, Léo, « Types of industrial ecology, the problem of coordination », *Journal of Cleaner Production*, Vol.5, N°1-2, 1997, pp.79-86.
- Boons, Frank, Howard-Greenville, Jennifer, *The social embeddedness of industrial ecology*, Cheltenham: Edward Elgar, 2009.
- Borraz, Olivier, Le Galès, Patrick, « Urban Governance in Europe : the Government of What ? », *Métropoles*, n°7, 2010, consulté le 01 janvier 2013 : <http://metropoles.revues.org/4297>.
- Bouchain, Patrick, *Construire autrement*, Arles : Actes Sud, 2006
- Boudon, Raymond, *L'idéologie ou l'origine des idées reçues*, Paris : Fayard, 1986 ; Peirce, Charles Sanders, op.cit., 1878.
- Boudon, Raymond, *La Logique du social*, Paris : Hachette, 1990.
- Bougnoux, Daniel, Engelbach, Bastien, « Entretien avec Edgar Morin (2) : Science et philosophie », *nonfiction.fr*, numéro du 10 avril 2008.
- Boulding, Kenneth, *The economics of coming spaceship earth*, fac-simile consulté le 28.07.16. : <http://dieoff.org/page160.htm>.
- Bourdieu, Pierre, Boltanski, Luc, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n°2-3, 1976, pp. 3-73.
- Bourdieu, Pierre, Chamboredon, Jean-Claude, Passeron, Jean-Claude, *Le Métier de sociologue*, 5^{ème} Ed., Berlin : Mouton de Gruyter, 2005.
- Bourdieu, Pierre, Champagne, Patrick, Lenoir, Rémi, Poupeau, Franck et Marie-Christine Rivière (dir.), *Sur l'Etat. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris : Éditions du Seuil, 2012.
- Bourg, Dominique, « Anthropocène, apocalypse et parousie ? », *Socio-anthropologie*, n° 28, 2013, consulté le 25.09.15. : <http://socio-anthropologie.revues.org/1589>.
- Bourg, Dominique, Boy, Daniel, *Jury citoyen : mode d'emploi*, Paris : Ed. Charles Leopold Mayer, 2005.
- Boussaguet, Laurie, Jacquot, Sophie, Ravinet, Pauline (dir.), *Une "French Touch" dans l'analyse des politiques publiques?*, Paris : Presses de Sciences Po., 2015.
- Boutinet, Jean-Pierre, *Anthropologie du projet*, Paris : PUF, 2015.
- Bouvier, Alain, « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », *Revue européenne des sciences sociales*, Vol. 45, n°136, 2007, consulté en ligne le 11.01.16.: <http://ress.revues.org/82>.
- Bovar, Odile, « L'observatoire des territoires, un outil au service du pilotage de l'aménagement du territoire », *Revue Ingénieries – eau, agriculture, territoires*, numéro spécial, 2006 p.167.
- Boyer, Robert, Orléan, André, « Persistance et changement des conventions », in Orléan, André (dir.), *Analyse économique des conventions*, Paris : PUF, 2004, pp.243-271.
- Boyer, Robert, *Théorie de la régulation*, Paris : La Découverte, 2004
- Braudel, Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle. Tome 2 : Les Jeux de l'échange*, Paris : Armand Colin, 1986.
- Braun, Dietmar, Papadopoulos, Yannis, « Niklas Luhmann et la gouvernance », *Politix*, vol. 14, n°55, 2001.
- Brecher, Jeremy, Costello, Tim, *Globalization from Below. The power of solidarity*, Cambridge, Mass.: South End Press, 2000.
- Breton, Philippe, *L'argumentation dans la communication*, Paris : La découverte, 2003.

- Brousseau, Eric, Dedeuwaerdere, Siebenhüner, Bernd, *Reflexive Governance for Global Public Goods*, Cambridge : MIT Press, 2012.
- Brown, John Seely, Duguid, Paul, *Organizational Learning and Communities-of-Practice: Toward a Unified View of Working, Learning, and Innovation*, *Organization Science*, Vol. 2, No. 1, pp. 40-57.
- Brown, Wendy, *Les habits neufs de la politique mondiale : Néolibéralisme et néo-conservatisme*, Paris : Les Prairies ordinaires, 2007.
- Brulot, Sabrina, « Mise en œuvre de projets territoriaux d'écologie industrielle en France : vers un outil méthodologique d'aide à la décision », *Thèse de Doctorat*, Université de technologie de Troyes, 2009.
- Brulot, Sabrina, Maillefert, Muriel, Joubert, Jérémie, « Stratégies d'acteurs et gouvernance des démarches d'écologie industrielle et territoriale », *Développement durable et territoires*, Vol. 5, N° 1, fév. 2014 ; consulté le 20.02.18. : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/10082>.
- Brunet, Roger, « Aménagement du territoire », in Brunet, Roger, Ferras, Robert, Théry, Hervé, *Les mots de la géographie : Dictionnaire critique*, Reclus, La Documentation Française, 2005, p.29.
- Brunet, Roger, *Atlas et géographie de Champagne, Pays de Meuse et Basse-Bourgogne*, Paris, Flammarion, 1981.
- Brunet, Roger, Ferras, Robert, Théry, Hervé, *Les mots de la géographie : Dictionnaire critique*, Reclus, La Documentation Française, 2005.
- Brunet, Roger, *La France, un territoire à ménager*, Paris : Édition°1, 1994.
- Brunet, Roger, *Le développement des territoires : formes, lois, aménagement*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 2005.
- Buclet, Nicolas (coord.), *Atelier de réflexion prospective sur l'écologie industrielle ARPEGE. Rapport final*, mars 2009, p.14, consulté le 30.01.18. : http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/user_upload/documents/DPC/2011/ARP_2006_ARPEGE_Rapport-final_2009.pdf.
- Buclet, Nicolas, « Ecologie industrielle et économie circulaire : définitions et principes », in Alix, Yann, Cerceau, Juliette, Mat, Nicolas (dir.), « Economie circulaire et écosystèmes portuaires », *Economie circulaire et écosystèmes portuaires*, Cormelles-le-Royal : EMS éditions.
- Buclet, Nicolas, « L'économie de fonctionnalité entre éco-conception et territoire : une typologie », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 5, N°1, 2014, consulté le 31.07.16. : <http://developpementdurable.revues.org/10134>.
- Buclet, Nicolas, « Territoire, innovation et développement durable : l'émergence d'un nouveau régime conventionnel ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°5, 2011 (b), pp.911-940.
- Buclet, Nicolas, *Le territoire, entre liberté et durabilité*, Paris : PUF, 2011 (a).
- Buclet, Nicolas, *Les déclinaisons territoriales des stratégies de développement durable: à la recherche de l'espace-temps perdu*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de technologie de Compiègne, 2009.
- Calame, Pierre, Maquet Makedonski, Paul, Ranson, Ina (coord.), *Territoires, penser localement pour agir globalement*, Paris : Ed. Charles Leopold Mayer, 2005.
- Calenge, Christian, « Les échelles de l'aménagement des territoires », in Jean, Yves, Vanier, Martin (dir.), *op.cit.*, 2009, pp.72-74.
- Carisé, Jean-Philippe, *Une brève histoire du développement durable*, Paris : Belles Lettres, 2014.

- Carton, Hugo Sinaï, Agnès, *La Bioéconomie : vicissitudes d'un concept d'avenir*, Institut Momentum, 2013, consulté le 05.08.16 : <http://www.institutmomentum.org/la-bioeconomievicissitudes-dun-concept-davenir/>.
- Ceballos, Gerardo, *et al.*, « Accelerated modern human-induced species losses: Entering the sixth mass extinction », *Science Advances*, vol. 1, n° 5, juin 2015 consulté le 30.01.18. : <http://advances.sciencemag.org/content/1/5/e1400253>.
- Cerceau, Juliette, « L'écologie industrielle comme processus de construction territoriale : application aux espaces portuaires », *Thèse pour l'obtention du Doctorat*, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, 2013.
- Cerceau, Juliette, Junqua, Guillaume, Gonzalez, Catherine, Laforest, Valérie, Lopez-Ferber, Miguel, « Quel territoire pour quelle écologie industrielle ? Contribution à la définition du territoire en écologie industrielle », *Développement durable et territoires* [En ligne], vol. 5, n°1, 2014, consulté le 15.01.15.: <http://developpementdurable.revues.org/10179>.
- Chansou, Michel, « Développement durable, un nouveau terme clé dans les discours politiques », *Mots*, N°39, 1994, pp. 99- 105.
- Charrier, Bertrand, « Les éco-matériaux », Conférences du Mardi Soir, Gradignan : Pôle de Compétitivité Xylofutur, 2010, consulté le 01.09.16. : <http://xylofutur.fr/archives-les-conferences-des-bois/>.
- Chauviré, Christiane, « Rorty lecteur de Peirce et Wittgenstein. Sur un article de jeunesse de Rorty », *Revue française d'études américaines*, n° 124, 2010, pp.29-38.
- Chauviré, Christiane, « Rorty lecteur de Peirce et Wittgenstein. Sur un article de jeunesse de Rorty », *Revue française d'études américaines*, n° 124, 2010, pp.29-38.
- Chertow, Marian, « "Uncovering" Industrial Symbiosis », *Journal of Industrial Ecology*, Vol.11, N°1, 2007, pp.11-30.
- Chertow, Marian, « Industrial symbiosis: Literature and taxonomy », *Annual Review of Energy and the Environment*, vol.25, n°1, 2000, pp.313– 337.
- Chertow, Marian, Ehrenfeld, John, « Organizing Self-Organizing Systems », *Journal of Industrial Ecology*, Vol.16, N°1, 2012, pp.13-27.
- Chia, Eduardo, Torre, André, Rey-Valette, Hélène « Vers une technologie de la gouvernance territoriale ! Plaidoyer pour un programme de recherche sur les instruments et dispositifs de la gouvernance des territoires », *Noroi*, n°209, 2008, consulté le 10.10.2012 : <http://noroi.revues.org/2603>.
- Chirat, Marion, Le Corre, Régis, Rollin, Florian, Joubert, Jérémie, « Développer les filières locales pour la construction durable. Guides à destination des acteurs des territoires », *Réseau Rural Français*, Mars 2014.
- Chitnis, Mona, Sorell, Steve, Druckman, Angela, Firth, Steven K., Jackson, Tim, « Turning lights into flight : Estimating direct and indirect rebound effects for UK households », *Energy Policy*, n°55, 2013, pp.234–250.
- Choay, Françoise, Merlin, Pierre, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, 2^{ème} éd., Paris : PUF, 2009.
- Citton Yves, « Économie de l'attention et nouvelles exploitations numériques », *Multitudes*, n° 54, 2013, p. 163-175.
- Cohen, Elie, « De la politique industrielle aux politiques de compétitivité », *Le Débat*, n°71, 1992, p. 69.
- Cohen, Élie. « Dirigisme, politique industrielle et rhétorique industrialiste », *Revue française de science politique*, n°2, 1992, pp. 197-218.

- Colletis-Wahl, Kristian, « Micro-institutions et proximités : quelles lectures des dynamiques territoriales ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°2, 2008, p.253
- Commissariat Général au Développement Durable, « Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte, *Rapport au Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer*, La Défense : Ministère de l'Ecologie, 2010, p.11, consulté le 30.08.16. : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref.pdf>.
- Commissariat Général au Développement Durable, « La ville intelligente : Etat des lieux et perspective en France », *Etudes et documents*, La Défense : Ministère de l'Ecologie, n°73, 2012.
- Commissariat Général au Développement Durable, « Le point sur l'occupation des sols en France », La Défense : Ministère de l'Ecologie, n°219, décembre 2015, consulté en ligne le 08.08.16. : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/LPS219-2.pdf>.
- Commissariat Général au Développement Durable, *Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte*, La Défense : Ministère de l'Ecologie, mars 2013.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, « *Notre avenir à tous* », New York : Organisation des Nations Unies, 1987.
- Constanza, Robert, *et al.*, *An introduction to Ecological Economics*, Second Edition, New York : CRC Press, Taylor & Francis Group, 2015
- Constanza, Robert, Graumlich, Lisa J., Steffen, Will, « Sustainability of Collapse ? An integrated history and future of people on earth », *Report of the 96th Dahlem Workshop on Integrated History and future Of People on Earth (IHOPE) Berlin, June 12–17, 2005*, Cambridge, Mass. : MIT Press, 2007.
- Constructions & Bioressources, « Les filières de matériaux de construction biosourcés : Plan d'actions, avancées et perspectives », *Rapport*, La Défense : Ministère de l'Ecologie, 2013, p.5, consulté le 31.08.16. : http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/dgaln_filières_des_materiaux_construction_biosources_c_et_b_novembre_2013.pdf.
- Constructions & Bioressources, *Etat des lieux des connaissances actuelles sur le fonctionnement hygrothermique des matériaux biosourcés*, La Défense : Ministère de l'Environnement, 2012.
- Corbel, Jean-Claude, *Management de projet*, troisième édition, Paris : Eyrolles, 2012.
- Couix, Natalie, « Le co-pilotage de projets co-conçus dans un contexte de gestion de l'espace en milieu rural », in Avenier, Marie-José (coord.), *La stratégie « Chemin Faisant »*, Paris : Economica, 1999, pp.299-324.
- Courlet, Claude, Pecqueur, Bernard, *L'économie territoriale*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2013.
- Crocker, David A., *Ethics of Global Development. Agency, Capability, and Deliberative Democracy*, Cambridge University Press, 2008.
- Crozier, Michel, Friedberg, Erhard, *L'acteur et le système*, Paris : Points, 2011.
- Crutzen Paul, « Geology of mankind », *Nature*, n° 415, janvier 2002, p. 23
- CSTB, « Obstacles au développement des filières de matériaux et produits bio-sourcés pour la construction & plan d'action pour les surmonter », *Etude*, La Défense : DHUP, 2011, consulté le 30.08.16. : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_rapport_actions_obstacles_et_freins_bio-sources2.pdf.
- Cury, Philippe, Miserey, Yves, *Une mer sans poissons*, Paris : Calmann-Levy, 2008.
- Cyrulnik, Boris, « Manifeste pour la résilience. Entretien avec Boris Cyrulnik », *Spirale*, n°18, 2001, p. 79.
- D'Aquino, Patrick, « Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », *L'Espace géographique*, t. 31, n°1, 2002, pp.3-22.

- Dahl, Robert L., « The concept of power », *Behavioral Science*, n°2, 1957, pp.201- 215.
- Daly, Hermann, « Georgescu-Roegen versus Solow/Stiglitz », *Ecological Economics*, 22, 1997, pp.261-266.
- Damien, Talbot, « Les institutions créatrices de proximité », *Economie Régionale & Urbaine*, n°3, 2008, pp.289-310.
- ¹ Dardot, Pierre, Laval, Christian, *Commun. Essai sur la révolution du XX^e siècle*, Paris : La Découverte, poche, 2014.
- Daumas, Jean-Claude, Mioche, Philippe, « Histoire des entreprises et environnement : une frontière pour la recherche », *Entreprises et histoire*, vol.35, n°1, 2004, pp.69-88.
- David Lewis, *Conventions: a philosophical study*, Cambridge: Harvard University Press, 1969.
- Davis, John H., Goldberg, Ray A., « A concept of agribusiness. Boston : Graduate School of Business Administration », New Haven: Harvard University, 1958.
- De Brandt, Jacques, « L'économie industrielle dans le contexte français : développement et spécificités », in Arena, Richard, Benzoni, Laurent, De Brandt, Jacques, Romani, Paul-Marie (dir.), *Traité d'Economie Industrielle*, 2^{ème} Ed., Paris : Economica, pp.158-159.
- De Brandt, Jacques, « La filière comme meso-système », in Arena, Richard, Benzoni, Laurent, De Brandt, Jacques, Romani, Paul-Marie (dir.), *Traité d'Economie Industrielle*, 2^{ème} Ed., Paris : Economica, 1991, pp. 232-233.
- De Gaulle, Charles, « Discours sur la réforme régionale, Lyon, 24 mars 1968 », *Fondation Charles de Gaulle* [en ligne], consulté le 22.11.15. : <http://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2017/03/Discours-sur-la-réforme-régionale-Lyon.pdf>.
- De Jouvenelle, Bertrand, « La Terre est petite », originalement publié en 1968 et repris dans *Arcadie : Essais sur le mieux vivre*, Paris : Gallimard, 2002, pp.66-77.
- De Qero, Alain, Lapostolet, Bertrand, *Rapport du groupe de travail Précarité Energétique*, La Défense: Plan Bâtiment Durable Grenelle, 2009, consulté en ligne le 29.08.16. : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000012.pdf>.
- Debarbieux, Bernard, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace Géographique*, Vol.24, n°2, 1995, pp.97-112.
- Debarbieux, Bernard, « Territoire, Territorialité, Territorialisation : aujourd'hui encore, et bien moins que demain... », in Vanier, Martin (dir.), *Territoire, territorialité, territorialisation : Controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp.19-30.
- Debusson, Marion, « Les modes d'interaction pour une dynamique territoriale : un apport à l'écologie territoriale », *Thèse de Doctorat*, Université de technologie de Troyes, octobre 2014.
- Delamarre, Aliette, Lacour, Claude, Thoin, Muriel, *50 ans d'aménagement du territoire*, Paris : La Document Française, 20013.
- Delcambre, Bertrand, *Mission Numérique Bâtiment, Rapport*, Paris : Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité, 2014..
- Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, *Un grand débat parlementaire : l'aménagement du territoire*, Paris : La Documentation Française, 1964.
- Deleuze, Gilles, *Foucault*, Paris : Minuit, 1986.
- Deleuze, Gilles, Guattari, Felix, « Traité de nomadologie : la machine de guerre », in *Mille Plateaux*, Paris : Editions de Minuit, 1980, pp.447-521.
- Deming, Edward W., *The New Economics for Industry, Government, Education*, Cambridge : MIT Press, 1993.

- Denis Goulet, *A Cruel Choice : A new concept in the theory of development* (New York : Athenaeum, 1971).
- Denord, François, « Aux origines du néo-libéralisme en France. Louis Rougier et le Colloque Walter Lippmann de 1938 », *Le Mouvement Social*, n° 195, 2001, p. 9-34.
- Denord, François, « La conversion au néo-libéralisme. Droite et libéralisme économique dans les années 1980 », *Mouvements*, n°35, 2004, p. 17-23.
- Denord, François, « Le prophète, le pèlerin et le missionnaire. La circulation internationale du néo-libéralisme et ses acteurs », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°145, 2002, p.9-20.
- Denord, François, « Les idéologies économiques du patronat français au 20ème siècle. », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°114, 2012, p. 173.
- Denord, François, Henry, Odile, « La « modernisation » avant la lettre : le patronat français et la rationalisation (1925-1940) », *Sociétés contemporaines*, n° 68, 2007, p. 83-104.
- Denord, François, *Néolibéralisme version française. Histoire d'une idéologie politique*, Paris : Editions Demopolis, 2007.
- Descombes, Vincent, *Les Institutions du Sens*, Paris : Minuit, 1996.
- Desrochers, Pierre, « Cities and Industrial Symbiosis : Some Historical Perspective and Policy Implication », *Journal of Industrial Ecology*, vol.5, n°4, 2002, pp.29-44.
- Détienne Marcel et Vernant Jean-Pierre, *Les ruses de l'intelligence, la métis des Grecs*, Paris : Flammarion, 1974.
- Dewey, John, *Après le libéralisme ? Ses impasses, son avenir*, Paris, Flammarion, 2014.
- Dewey, John, *How we think*, Boston: D.C. Heath & Co., 1910, consulté en ligne le 02.03.18.: <http://www.gutenberg.org/files/37423/37423-h/37423-h.htm>.
- Dewey, John, *La quête de la certitude, Une étude de la relation entre connaissance et action*, Paris : Gallimard, 2014.
- Dewey, John, *Le public et ses problèmes*, Paris : Gallimard, 2015.
- Dewey, John, *Logic : The theory of inquiry*, New York : Henry Holt & Co., 1939.
- Dewey, John, *Logique : La théorie de l'enquête*, 2^{ème} Ed., Paris : PUF, 1993.
- Deysine, Anne, *La Cour suprême des Etats-Unis : droit, politique et démocratie*, Paris : Ed. Dalloz, 2015.
- Di Meo, Guy, « Géographie sociale entre représentation et action », *Montagnes méditerranéennes et développement territorial*, version pre-print de l'auteur, HAL [en ligne], 2008, consulté en 13.06.18.: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281573/document>.
- Di Méo, Guy, « La géographie culturelle : quelle approche sociale ? », *Annales de Géographie*, n°660-661, 2008, pp.47-66.
- Di Méo, Guy, « La géographie culturelle : quelle approche sociale ? », *Annales de Géographie*, n°660-661, 2008, pp.47-66.
- Di Meo, Guy, « Le territoire selon Guy Di Meo », extrait de *Géographie sociale et territoire*, Paris : Editions Nathan, 1998, cité dans *Hypergeo* [en ligne], consulté le 25.12.15 : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article485>.
- Di Méo, Guy, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, n°78, 1995, pp.15-34.
- Di Méo, Guy, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », *Colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser »*, sept. 2007, Poitiers-

- Châtelleraut : Gestes éditions, 2008, pp.87-109, version pre-print HAL [en ligne], consultée le 20.12.15. : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934/document>.
- Di Méo, Guy, Castaingts, Jean-Pierre, Ducournau, Colette, « Territoire, patrimoine et formation socio-spatiale (exemples gascons) », *Annales de Géographie*, t.102, n°573, 1993, pp.472-502.
- Diamond, Jared, *Collapse : How Societies Choose to Fail or Succeed*, New York : Penguin Books, 2006.
- Diamond, Jared, *Guns, Germs and Steel*, New York : Norton, 1997.
- Didry, Claude, Marty, Frédéric, « La politique de concurrence comme levier de la politique industrielle dans la France de l'après-guerre », *Document de travail OFCE*, n°23, sept. 2015, consulté le 15.10.15. : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01208103>.
- Diemer, Arnaud, « De l'écologie industrielle aux symbioses industrielles : plus de 50 ans d'expérimentation », in Diemer, Arnaud, Figuière, Catherine, Pradel, Marilys (dir.), *Écologie politique VS Écologie industrielle : quelles stratégies pour le développement durable ?* Clermont-Ferrand : Ed. Oeconomia, 2013, pp.133-161.
- Diemer, Arnaud, Labrune, Sylvère, « L'écologie industrielle : quand l'écosystème industriel devient un vecteur du développement durable », *Développement durable et territoires* [En ligne], aout 2007, consulté le 29.10.12.: <http://developpementdurable.revues.org/4121>.
- Diemer, Arnaud, Figuière, Catherine, Pradel, Marilys (dir.), *Écologie politique vs écologie industrielle : quelles stratégies pour le développement durable ?*, Clermont-Ferrand : Oeconomia, 2013.
- Diemer, Arnaud, « Développement durable plutôt qu'écodéveloppement : le nouveau gadget idéologique de l'occident ? », Colloque « Les représentations Nord Sud du développement durable » 19-20.12.12, Clermont-Ferrand, consulté le 05.08.15 : <http://www.oeconomia.net/private/colloquerepresentationsNS/diemer-dd-dec2012.pdf>.
- Dijkema, Gerard P.J., Xu, Ming, Derrible, Sybil, Lifset, Reid, « Complexity in Industrial Ecology. Models, Analysis, and Actions », *Journal of Industrial Ecology*, Vol. 19, N°2, 2015, pp.189-194.
- Dissart, Jean-Christophe, « Co-construction des capacités et des ressources territoriales dans les territoires touristiques de montagne », *Revue de Géographie Alpine* [En ligne], 100-2, 2012, consulté le 12 .11.15.: <http://rga.revues.org/1781>.
- Driant, Jean-Claude, *Les politiques du logement en France*, Paris : La Documentation Française, 2009.
- Driant, Jean-Claude, *Politiques du logement en France*, Paris : La Documentation Française, 2009.
- Dris, Nassima. (dir.), *Patrimoines et développement durable. Ressources – Enjeux – Lien social*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2012, pp. 171-186
- Dubois, Jean-Luc, Mahieu, François-Régis, « Sen, Liberté et Pratiques du Développement », *Revue Tiers Monde*, n° 198, 2009, p.245.
- Dubois, Jérôme, Gaudin, Jean-Pierre, « Éditorial », *Espaces et sociétés*, n° 160-161, 2015, pp.9-16.
- Dumez, Hervé, « Qu'est ce que l'abduction, et en quoi peut-elle avoir un rapport avec la recherche qualitative ? », *Libellio*, Vol.8, n°3, 2012, pp.3-9, consulté en ligne le 10.10.17. : <http://lelibellio.com/wp-content/uploads/2013/01/Libellio27.pdf>.
- Dunn, William N., *Public Policy Analysis*, Boston : Pearson, 2012
- Durand-Dastès, François dans « L'interaction espaces-sociétés, la géographie sociale, et la théorie du renversement », *Espace géographique*, t.15, n°2, 1986, pp.114-117.
- Durand-Dastes, François, « L'interaction espaces-sociétés, la géographie sociale, et la théorie du renversement », *L'Espace géographique*, t.15, n°2, 1986, pp. 114-117.

- Duret, Benoit, « Premiers retours d'expérience en écologie industrielle : étude de cas en Europe et en Amérique du nord », *Les cahiers de la Chaire d'Ecologie Industrielle*, Troyes : UTT, 2007, pp.1-60.
- During, Eli, Bublex, Alain, *Le futur n'existe pas : retrotypes*, Paris : B42, 2014.
- Eco, Umberto, *Lector in fabula : le rôle du lecteur ou la Coopération interprétative dans les textes narratifs*, Paris : Grasset, 1985.
- Ecological Economics* « Georgescu-Roegen/Daly versus Solow/Stiglitz », n°22, 1997.
- Ehlinger, Sylvie, Perret, Véronique, Chabaud, Didier, « Quelle gouvernance pour les réseaux territorialisés d'organisations ? », *Revue française de gestion*, n°170, 2007, pp.155-171.
- Ehrenfeld, John, « Can Industrial Ecology be the "science of sustainability" ? », *Journal of Industrial Ecology*, Vol.8, n°1-2, 2004, pp.1-3.
- Ehrenfeld, John, « Eco-efficiency : Philosophy, Theory, Tools », *Journal of Industrial Ecology*, vol.9, n°4, 2005, pp.6-8.
- Ehrenfeld, John, « Industrial Ecology : a framework for product and process design », *Journal of Cleaner Production*, Vol.5, n°1-2, 1997, p.90.
- Ehrenfeld, John, « Searching for Sustainability : No Quick Fix », *Reflections, The SoL Journal on Knowledge, Learning and Change*, Vol.5 N°8, 2004, pp.1-17.
- Ehrenfeld, John, Gertler, Nicholas, « Industrial Ecology in Practice: The evolution of interdependence in Kalundborg », *Journal of Industrial Ecology*, vol.1, n°1, 1997, pp.67-80.
- Elias, Norbert, « Sport et violence » *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 2, n°6, 1976. pp.2-21.
- Elkadiri, Soumaya, Delattre, Miguel, Pernelle, Philippe, Bouras, Abdelaziz, « Management des processus collaboratifs dans les systèmes PLM : Une approche de construction des indicateurs de suivi basée sur la logique floue », *1er Colloque International sur les Systèmes Industriels et Logistiques (SIL'08)*, Dec. 2008, Marrakech, Morocco. 2008.
- Enwezor, Okwui (Ed.), *Créolité and Crealization*, Ostfildern-Ruit : Hatje Cantz, 2003.
- Epstein, Renaud, « Différenciation territoriale ou libre conformation ? Les effets infranationaux des réformes néomanagériales de l'Etat français », *Working papers du Programme Villes & territoires*, Paris, Sciences Po, n°2, 2010, consulté en ligne le 18.08.16. : <http://blogs.sciences-po.fr/recherche-villes/category/les-publications/les-cahiers-de-recherche-du-pole-ville/page/5/>.
- Epstein, Renaud, « Gouverner à distance. Quand l'Etat se retire des territoires », *Esprit*, Nov. 2005.
- Epstein, Renaud, « La gouvernance territoriale : une affaire d'État. La dimension verticale de la construction de l'action collective dans les territoires », *L'Année sociologique*, vol. 65, n°2, 2015, pp. 457-482.
- Erkman, Suren, *Vers une écologie industrielle*, Paris : Ed. Charles Leopold Mayer, 2004.
- Estèbe, Philippe, *L'égalité des territoires, une passion française*, Paris : PUF, 2015.
- ETD, *Écologie industrielle et territoriale : Les collectivités actrices de la transition énergétique et écologique*, Paris : Éditions ETD, 2013.
- Etzioni, Amitai, *Modern organizations*, Prentice-Hall, New Jersey : Englewood Cliffs, 1964.
- Evans, Peter, Rueschemeyer, Dietrich, Skocpol, Theda, *Bringing the State Back In*, Cambridge: Cambridge University Press, 1985.
- Eymard-Duvernay, François, *L'économie des conventions, méthodes et résultats. Tome 1*, Paris : La Découverte, 2006.
- Farrugia, Francis, « Le syndrome narratif : théorie et terrain », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°127, 2009, pp.279-283.

Faure, Bertrand, « La recomposition des collectivités territoriales françaises », in Mathieu, Bertrand, Verpeaux, Michel, *Les mutations constitutionnelles des collectivités territoriales, Huitième printemps du droit constitutionnel*, Paris : Dalloz, 2014, pp.91-97.

Faure, Bertrand, *Droit des collectivités territoriales*, 3^{ème} Ed., Paris : Dalloz, 2014.

Figuière, Catherine, Rocca, Michel, « Gouvernance : mode de coordination innovant ? Six propositions dans le champ du développement durable », *Innovations*, n°39, 2012, pp.169-190.

Fischbach, Frank, « *Aufklärung* et modernité philosophique : Foucault entre Kant et Hegel », in Da Silva, Emmanuel, *Lectures de Michel Foucault. Volume 2*, Paris : ENS Editions, pp.115-134, consulté le 13.06.16. : <http://books.openedition.org/enseditions/1223?lang=fr>.

Fischer-Kowalski, Marina, « On the history of industrial metabolism », in Bourg, Dominique, Erkman, Suren (Ed.), *International Perspectives on Industrial Ecology*, Sheffield: Greenleaf Publ., 2003, pp.33-45.

Fischer-Kowalski, Marina, « Sustainable development: socio-economic metabolism and colonization of nature », *International Social Science Journal*, n°158, 1998, pp.573-587.

Fischer-Kowalski, Marina, *Exploring the history of industrial metabolism*, in Ayres, Robert, Ayres, Leslie, *op.cit.*, 2002, p.16-26.

Fischer-Kowalski, Marina, Haberl, Helmut, « Sustainable Development: socio-economic metabolism and colonization of nature », *International Social Science Journal*, n°158, 1998, pp.573-587.

Fischer-Kowalski, Marina, Rotman, Jans, « Conceptualizing, Observing, and Influencing Social-Ecological Transitions », *Ecology and society*, vol.14, n°2, 2009, consulté le 10.08.16. : <http://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/art3/>.

Fischer-Kowalski, Marine, Rotmans, Jan, « Conceptualizing, Observing, and Influencing Social-Ecological Transitions », *Ecology and Society*, vol. 14, n°2, 2009, consulté le 09.09.16. : <http://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/>.

Flexner, James L., « Review of Questioning Collapse », *Pacific Affairs*, Vol. 84, N°. 4, déc. 2011, pp.740-742.

Floissac, Luc, *La construction en paille : Principes fondamentaux, techniques de mise en œuvre, exemples de réalisations*, Le Mans : Terre vivante, 2012.

Fortin, Marie-José, « Chapitre 1 - Le paysage, cadre d'interprétation pour une société réflexive », in Berlan-Darqué, Martine, *et al.*, *Paysages : de la connaissance l'action*, Versailles : Ed. Quæ, 2007 pp.16-27.

Foucault, Michel, « Droit de mort et pouvoir sur la vie », in *La Volonté de savoir*, Paris : Gallimard, 1976, p.177-191.

Foucault, Michel, « La Gouvernamentalité », in *Dit est Ecrits II*, Paris : Gallimard, 2001, pp.638-643.

Foucault, Michel, « La politique de la santé au XVIIIe siècle », in *Dit est Ecrits II*, Paris : Gallimard, 2001, pp.725-742.

Foucault, Michel, « Le jeu de Michel Foucault (Entretien avec D. Colas, A. Grosrichard, G. Le Gaufey, J. Livi, G. Miller, J. Miller, J.-A. Miller, C. Millot, G. Wajeman) », *Ornicar?*, *Bulletin Périodique du champ freudien*, n°10, 1977, pp.62-93.

Foucault, Michel, « Le sujet et le pouvoir », in *Dits et Ecrits II. 1976-1988*, Paris : Gallimard, 2001, pp.1041-1062.

Foucault, Michel, « Naissance de la biopolitique - résumé du cours au Collège de France », In *Annuaire du Collège de France, 79e année, Histoire des systèmes de pensée, année 1978-1979*, repris dans *Dits et écrits*, Vol. III., Paris : Gallimard, 1979, consulté le 12.12.15. : <https://foucault.info/documents/foucault.naissanceDeLaBiopolitique/>.

- Foucault, Michel, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », in Bachelard, Suzanne, Canguilhem, Georges, Dagognet, François, Foucault, Michel, *Hommage à Jean Hyppolite*, Paris : PUF, 1971, pp.145-172.
- Foucault, Michel, « Sécurité, Territoire, Population », in *Dit est Ecrits II*, Paris : Gallimard, 2001, p.721.
- Foucault, Michel, « What is Enlighthenment ? » (« Qu'est-ce que les Lumières? »), in Rabinow, Paul (Ed.), *The Foucault Reader*, New York : Pantheon Books, 1984, pp.32-50, en ligne le 18.08.16. : <http://libertaire.free.fr/Foucault17.html>.
- Foucault, Michel, *Dit est Ecrits II*, Paris : Gallimard, 2001.
- Foucault, Michel, *L'Archéologie du Savoir*, Paris : Gallimard, 1978.
- Foucault, Michel, *Les Mots et les Choses*, Paris : Gallimard, 1990.
- Foucault, Michel, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France 1978-1979*, Paris : Gallimard, 2004.
- Foucault, Michel, *Sécurité, Territoire, Population, Cours au Collège de France. 1977-1978*, Paris : Gallimard-Seuil, 2004.
- Foucault, Michel, *Du gouvernement des vivants. Cours au Collège de France. 1979-1980*, Paris : Gallimard, 2012.
- Foucault, Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris : Gallimard, 1975.
- Fraser, Nancy, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris : La Découverte, 2011, pp.85-92.
- Frémont, Armand, « L'aménagement régional en France. La pratique et les idées », *L'Espace Géographique*, t.7, n°2, 1978, pp.73-84.
- Frémont, Armand, « L'aménagement de la France. La pratique et les idées », *L'espace géographique*, t.7, n°2, 1978, pp.74-75.
- Frémont, Armand, « La région espace vécu », Paris : Flammarion, 1999.
- Frémont, Armand, « Recherches sur l'espace vécu », *Espace géographique*, t.3, n°3, 1974, pp. 231-238.
- Frémont, Armand, Chevalier, Jacques, Héryn, Robert, Renard, Jean, *Géographie sociale*, Paris : Masson, 1984.
- Frosch, Robert, « Industrial ecology: a philosophical introduction », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the USA*, Vol.89, fév. 1992, pp.800-803.
- Frosch, Robert, Gallopoulos, Nicholas, « Strategies for Manufacturing », *Scientific American*, n°189, pp.144-152.
- Fukuyama, Francis, « The End of History ? », *The National Interest*, été 1989.
- Fukuyama, Francis, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris : Gallimard, 2018.
- Gagnon, Marc-André, « Penser le capitalisme cognitif selon Thorstein Veblen ; connaissance, pouvoir & capital », *Revue Interventions économiques* [En ligne], n°36, 2007, , consulté le 08.07.2012: <http://interventionseconomiques.revues.org/569>.
- Galbraith, John K., Bluestone, Barry, Solow, Robert M., Scherer, F. M., « Time and the New Industrial State », *The American Economic Review*, n°78 vol.2, 1988.
- Galbraith, John K., *The Affluent Society*, Boston: Mariner Book, 1998.
- Galbraith, John Kenneth, « The Imperatives of Technology » in Galbraith, John Kenneth, *The Essential Galbraith*, Boston : Mariner Books, 2001, pp.55-65.
- Galbraith, John Kenneth, « The Technostructure », » in Galbraith, John Kenneth, *The Essential Galbraith*, Boston : Mariner Books, 2001, pp. 66-78.

- Galbraith, John Kenneth, « Time And The New Industrial State », *The American Economic Review*, Vol.78, n°2, mai 1988, p. 373-382.
- Galbraith, John Kenneth, *L'ère de l'opulence*, Paris : Calmann-Lévy, 1975.
- Galbraith, John Kenneth, *Le Nouvel Etat Industriel*, 3^{ème} Ed., Paris : Gallimard, 1989.
- Gallais, Sylvain, « Approche transdisciplinaire de la délibération (2) », *Questions de communication* [En ligne], n°8, 2005, p.263, consulté le 12.10.2012.: <http://questionsdecommunication.revues.org/4845>.
- Gauchon, Pascal, *Le modèle français depuis 1945*, 4^{ème} Ed., Paris : Presses Universitaires de France, 2011.
- Gauzin-Müller, Dominique, Contal, Maire-Hélène, *Habiter écologique : Quelles architectures pour une ville durable ?*, Paris : Actes Sud, 2009.
- Gauzin-Müller, Dominique, *L'architecture écologique : 29 exemples européens*, Paris : Le Moniteur, 2001.
- Gauzin-Müller, Dominique, *L'architecture écologique*, Paris : Le Moniteur, 2001.
- Geels, Frank, « From sectoral systems of innovation to socio-technical systems. Insights about dynamics and change from sociology and institutional theory », *Research Policy*, n°33, 2004, p.913
- Geels, Frank, « From sectoral systems of innovation to socio-technical systems Insights about dynamics and change from sociology and institutional theory », *Research Policy*, n°33, 2004, pp.897–920.
- Geels, Frank, « Ontologies, socio-technical transitions (to sustainability), and the multi-level perspective », *Research Policy*, 39, 2010, pp.495–510.
- Geels, Frank, « Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study », *Research Policy*, n°31, 2002, p.1272 ; Geels, Frank, *op.cit.*, 2010, p.501.
- Geels, Frank, Schot, Johan, « Typology of sociotechnical transition pathways », *Research Policy*, N°36, 2007, pp. 399–417.
- Génélot, Dominique, *Manager dans (et avec) la complexité*, Paris: Payot, 2017
- Genieys, William et Hassenteufel, Patrick, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà` la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, 2012, n° 2, p.89-115.
- Georgescu-Roegen, Nicholas, *La décroissance. Entropie, Ecologie, Economie*, 2^{ème} Edition révisée, Chicoutimi : Les Classiques des Sciences Sociales en Langue Française, 2015.
- Gereffi, Gary, Humphrey, John, Sturgeon, Timothy, « The governance of global value chains », *Review of International Political Economy*, vol.12, n°1, 2005, pp.78-104
- Gibbs, David, Deutz, Pauline, « Reflections on implementing industrial ecology through eco-industrial park development », *Journal of Cleaner Production*, n°15, 2007, pp.1683-1695.
- Gills, Barry K., « La théorie du système monde (TSM) : Analyse de l'histoire mondiale, de la mondialisation et de la crise mondiale », *Actuel Marx*, n° 53, 2013, p. 28-39.
- Giraut Frédéric, *Fabriquer des territoires : utopies, modèles et projets*, Mémoire présenté pour l'Habilitation à diriger des recherches, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2005, consulté le 21.12.15. : <https://unige.academia.edu/FrédéricGiraut>.
- Giraut, Frédéric, Houssay-Holzschuch, Myriam, Guyot, Sylvain, « Au nom des territoires ! Enjeux géographiques de la toponymie », *L'Espace géographique*, t.37, 2008, pp. 97-105.
- Girod, Bastien, De Haan, Peter, « More or better? A model for changes in household greenhouse gas emissions due to higher income », *Journal of Industrial Ecology*, vol°14 n°1, 2010, pp.31–49.
- Gleizes, Jean-François (Ed.), *Des territoires à penser*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 2015.

- Godard, Olivier, « Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel », *Revue économique*, vol. 41, n°2, 1990, pp. 215-242.
- Godard, Olivier, « Le développement durable. Projets et recompositions par les échelles territoriales », *Pouvoirs Locaux: les cahiers de la décentralisation*, 1997, Vol. 3, N°34, pp.34-38.
- Goodman, Russell B., « Wittgenstein and Pragmatism », *Parallax*, n°4, vol.4, 1998, pp.91-105.
- Goré, Olivier, « Le géosymbole, vecteur de la territorialité régionale. L'exemple du fest-noz en Bretagne », *Norôis* [En ligne], 198, 2006, consulté le 14.10.12.: <http://norois.revues.org/2014>.
- Goxe, Antoine, « Gouvernance territoriale et développement durable : implications théoriques et usages rhétoriques », in Pasquier, Romain, Weisbein, Julien, *La gouvernance territoriale. Pratiques, Discours et Théories*, Paris : L.G.D.J., 2007, pp.151-170.
- Graedel, Tom, Allenby, Braden, *Industrial Ecology*, Englewood Cliffs: Prentice Hal, 1995.
- Grateloup, Léon-Louis, *Nouvelle anthologie philosophique. Elements pour la reflexion*, Paris : Hachette, 1983.
- Grefte, Xavier, « Aménagement du territoire ou aménagement du milieu ? », *Economie Rurale*, n°225, 1995.
- Grémion, Pierre, *Le pouvoir périphérique : Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris : Seuil, 1976.
- Grossberg, Lawrence , « Le cœur des Cultural Studies », *L'Homme et la société*, n° 149, 2003, pp.41-55.
- Gruson, Claude, « La prévision économique aux États-Unis », *Cahiers de l'I.S.E.A.*, octobre 1957, cité par Pierre Massé dans *Le Plan ou l'anti-hasard*, Paris : Gallimard, p.50.
- Guery, Alain, « Industrie et Colbertisme ; origines de la forme française de la politique industrielle ? », *Histoire, économie et société*, n°3., 1989, pp. 297-312.
- Guignard, Didier, « La région en question(s) », in Regourd, Serge, et al. (dir.), *La décentralisation*, Paris : LGDJ, 2013, p.168-169.
- Habermas, Jürgen, *L'espace public*, Paris : Payot, 1993.
- Habermas, Jürgen, *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris : Gallimard, 1973.
- Hall, Charles, Lambert, Jessica, Balogh, Stephen, « EROI of different fuels and the implications for society », *Energy Policy*, n°64, 2014, pp.141-152.
- Hall, Peter A., Soskice, David, *Varieties of Capitalism. The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, New York : Oxford University Press, pp.1-68.
- Halpern, Charlotte, « L'Union européenne, vecteur d'innovation instrumentale ? Les logiques d'instrumentation de la politique française de l'environnement (1971-2006) », *Politique européenne*, n° 33, 2011, p. 89-117.
- Hardin, Garrette, « The Tragedy of the Commons », *Science*, 162, n°1, 1968, pp.243-248.
- Harvey, David, *Brève histoire du néolibéralisme*, Paris : Les Prairies ordinaires, 2014.
- Haudeville, Bernard, « Politique industrielle et politique économique générale - Réflexion sur le cas français », *Revue d'économie industrielle*, vol. 23, pp. 57-65.
- Hayek, Friedrich A., *Droit, Législation et Liberté. Tome.1*, Paris : PUF, coll. Libre Echange, 1980.
- Hayek, Friedrich A., *La route de le servitude*, Paris : PUF, 2013.
- Hayek, Friedrich A., *Droit Legislation et Liberté. Tome 3*, Paris : PUF, 1992, p.199

Heidegger, Martin, « La question de la technique », in Heidegger, Martin, *Essais et conférences*, Paris : Gallimard, 1980.

Heinz Von Foerster de plusieurs de ses idées dans « Cybernetics and circularity », *The Cybernetics Society* [En ligne], 17-21 mai 1995, site consulté le 07.11.15 : <http://www.cybsoc.org/heinz.htm>.

Helin, Jenny, Avenier, Marie-José, « Inquiring into arresting moments over time : Towards an understanding of stability within change », *Scandinavian Journal of Management*, 32, 2016, pp.142-149.

Hess, Gerald, « The Ecosystem: Model or Metaphor? Epistemological Difficulties in Industrial Ecology », *Journal of Industrial Ecology*, vol.14, n°2, 2010, 270-285.

Hewes, Anne, Lyons, Donald, « The Humanistic Side of Eco-Industrial Parks : Champions and the Role of Trust », *Regional Studies*, vol.42, n°10, 2008, pp.1329-1342.

Hibou, Béatrice, *Anatomie politique de la domination*, Paris : La Découverte, 2011.

Hoang-Ngoc, Liêm, *Politique économique*, Paris : Montchrétien, 2000.

Husar, Rudolf, « Ecosystem and the biosphere: Metaphors for human-induced material flows », in Ayres, Robert, Simonis, Udo, *Industrial Metabolism. Restructuring for Sustainable Development*, Tokyo: United Nations University Press, 1994, pp.21-30.

International Standard Organization, « ISO, Terms and definition », « ISO 14001 :2015 – Where did they originate from ? », *ISO TC207 SC1 information note*, sept.2015, consulté en ligne le 04.09.16. : <https://committee.iso.org/files/live/sites/tc207sc1/files/Terms%20and%20definitions%20in%20ISO%2014001%202015%20-%20where%20did%20they%20originate%20from.pdf> .

Isemann, Ralf, «Further Efforts to Clarify Industrial Ecology's Hidden Philosophy of Nature», *Journal of Industrial Ecology*, vol.6, n°3-4, 2003, pp.27-48.

Jacobsen, Noel Brings, « Industrial Symbiosis in Kalundborg, Denmark: A Quantitative Assessment of Economic and Environmental Aspects », *Journal of Industrial Ecology*, vol.10, n°1-2, pp.239-255.

Jakobson, Roman, *Essais de linguistique générale. 2. Rapports internes et externes du langage*, Paris : Editions de Minuit, 1973.

Jaume, Lucien, « L'Etat administratif et le libéralisme, une histoire française », Paris : Fondapol, 2009, consultée le 24.04.18. : [http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/pdf/documents/DT Etat administratif et liberalisme.pdf](http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/pdf/documents/DT_Etat_administratif_et_liberalisme.pdf).

Jean, Yves, Vanier, Martin (dir.), *La France. Aménager les territoires*, 2^{ème} Edition, Paris : Armand Colin, 2014.

Jobert, Bruno (dir.), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris : L'Harmattan, 1994.

Jobert, Bruno, Muller, Pierre, *L'Etat en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris : PUF, 1987.

Johanson, Allan, « Industrial ecology and industrial metabolism: use and misuse of metaphors », in Ayres, Robert, Ayres, Leslie (éd.), *A Handbook of Industrial Ecology*, Northampton : Edward Elgar, 2004, pp.73-76.

Join-Lambert, Marie-Thérèse, « La planification sociale dans le IXe Plan. », *Revue économique*, Vol.35, n°6, 1984, pp. 1147-1172.

Joly, Hervy, *De la sociologie à la prosopographie historique des élites : regards croisés sur la France et l'Allemagne*, Mémoire de synthèse présenté pour l'Habilitation à Diriger les Recherches, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2008.

Jonas, Hans, « Au plus proche d'une issue fatale », in *Une Ethique pour la Nature*, Paris : Flammarion, 2017, p.45.

- Joubert, Jérémie, « Mécanismes d'action collective dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale », *Mémoire de Master IMEDD* (dir. Sabrina Brullot), Université de technologie de Troyes, 2012.
- Joubert, Jérémie, « Mécanismes d'action collective dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale », *Mémoire de Master IMEDD, Sous la direction de Sabrina Brullot*, Université de technologie de Troyes, 2012.
- Joubert, Jérémie, *Ecologie industrielle, ecologie industrielle : concept et application*, Mémoire pour l'obtention du Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, Sous la direction de Roland Rizoulières, 2011.
- Journal of Industrial Ecology, Industrial Ecology as a Source of Competitive Advantage*, vol.18, n°5, 2014.
- Kada, Nicolas, « La réforme de l'Etat territorial », *Revue française d'administration publique*, n° 141, 2012, pp.109-120.
- Kahneman, Daniel, *Thinking Fast and Slow*, New York : Penguin, 2012.
- Karibati, *Structuration et développement de filière matériaux biosourcés*, Plan d'actions n°2, Oct. 2016.
- Kay, J., « On Complexity Theory, Exergy and Industrial Ecology: Some Implications for Construction Ecology », in Kibert, Charles, Sendzimir, Jan, Guy, Bradley (Ed.), *Construction Ecology: Nature as a Basis for Green Buildings*, London : Spon Press, 2002, pp.72-107.
- Kay, James, Regierb, Henry, Boylec, Michelle, Francisa, George, « An ecosystem approach for sustainability: addressing the challenge of complexity », *Futurs*, n°31, 1999, pp.721-742.
- Kennedy, Chris, Baker, Lawrence, Dhakal, Shobhakar, Ramaswami, Anu, « Sustainable urban system. An integrated approach », *Journal of Industrial Ecology*, vol.16, n°6, 2012, pp.775-779.
- Kennedy, Chris, Cuddihy, John, Engel, Yan, Chris, Joshua, « The changing metabolism of cities », *Journal of Industrial Ecology*, vol.11, n°2, 2007, pp.43-59.
- Kibert, Charles, Sendzimir, Jan, Guy, Bradley (Ed.), *Construction Ecology: Nature as a Basis for Green Buildings*, London : Spon Press, 2002.
- Kirat, Thierry, Torre, André, « Quelques points de repères pour évaluer l'analyse des conflits dans les théories économiques, avec une emphase particulière sur la question spatiale », *Géographie, économie, société*, vol.9, n°2, 2007, pp. 215-240.
- Korzybski, Alfred, *Une carte n'est pas le territoire. Prolégomènes aux systèmes non aristotéliens et à la sémantique générale*, Paris : Ed. de l'Eclat, 1998.
- Koselleck, Reinhart, « Introduction and Preface to the Geschichtliche Grundbegriffe », *Contributions to the History of Concepts*, Vol. 6, Issue 1, 2011, pp.1-37.
- Kourtessi-Philippakis, Georgia, Treuil, René (dir.), *Archéologie du territoire, de l'Egée au Sahara*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2011.
- Ktouf, Omar, « The False Expectations of Michael Porter's Strategic Management Framework », *Revista Gestão e Planejamento*, n°11, janvier-juin 2005, pp.75-94.
- La Rosa, A.D., Recca, A., Gagliano, A., Summerscales, J., Latteri, A., Cozzo, G., Cicala, G., « Environmental impacts and thermal insulation performance of innovative composite solutions for building applications », *Construction and Building Materials*, Vol. 55, 2014, pp.406-414. ; Sharma, Aashish, Saxena, Abhishek, Sethi, Muneesh, Shree Venu, Varun, « Life cycle assessment of buildings: A review », *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, n°15, 2011, pp.871-875.
- La Rosa, Angela Daniela, Recca, Giuseppe, Summerscales, John, Latteri, Alberta, Cozzo, Gulia, Cicala, Gianluca, « Bio-based versus traditional polymer composites. A life cycle assessment perspective », *Journal of Cleaner Production*, n° 74, 2014, pp.135-144.
- Lacoste, Yves, *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, Paris : La Découverte, 2012.

- Lafaye, Claudette, Thévenot, Laurent, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, vol.34, n°4, 1993, pp.495-524.
- Laforgue, Denis, *Essais de sociologie institutionnaliste*, Paris : L'Harmattan, 2015.
- Lajarge, Romain, « Pas de territorialisation sans action (et *vice versa* ?) », in Vanier, Martin (ed.), *op.cit.*, 2009, pp.193-204.
- Lajarge, Romain, Pecqueur, Bernard, Landel, Pierre-Antoine, Lardon Sylvie, *Ressources territoriales : gouvernance et politiques publiques*, Rapport scientifique de fin de projet PSDR 3 (2007-2011), 2012.
- Lamara, Hadjou, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », *Développement durable et territoires* [En ligne], 2009, consulté le 12 novembre 2015 : <http://developpementdurable.revues.org/8208>.
- Landel Pierre-Antoine, Senil, Nicolas, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 12, 2009, consulté le 01.11.12. : <http://developpementdurable.revues.org/7563>.
- Landel, Pierre-Antoine, « 4.2. Invention de patrimoines et construction des territoire », in Pecqueur, Bernard, Gumuchian, Hervé (dir.), *La ressource territoriale*, Paris : Economica, 2007, pp.157-176.
- Lapeze, Jean, El Kadiri, Nacer, Lamrani, Nouzha (dir.), *Eléments d'analyse sur le développement territorial, aspects théoriques et empiriques*, Paris : L'Harmattan, 2007, p.89.
- Lapostolle, Dany, « Les enjeux de la professionnalisation des agents de développement. L'ingénierie territoriale prise en étau entre les conceptions organique et mécaniste du développement territorial », *Géographie, économie, société*, vol. 13, n°4, 2011, pp.339-362.
- Lapostolle, Dany, « Les enjeux de la professionnalisation des agents de développement. L'ingénierie territoriale prise en étau entre les conceptions organique et mécaniste du développement territorial », *Géographie, économie, société*, vol. 13, n°4, 2011, pp.339-362.
- Lardon, Sylvie, Chia, Eduardo, Rey-Valette, Hélène « Introduction : Dispositifs et outils de gouvernance territoriale », *Noroi* [En ligne], n°209, 2008, consulté le 12 octobre 2012. URL : <http://noroi.revues.org/2602>.
- Larochelle M., Bednarz N., Garrison J. (ed.), *Constructivism in education*, Cambridge : Cambridge University Press, 1998.
- Lascoumes Pierre, Le Bourhis, Jean-Pierre, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, vol. 11, n°42, 1998, pp.37-66.
- Lascoumes, Pierre, « La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique*, N°13-14, 2004, pp.9-10, consulté en ligne le 13.02.13.: <http://leportique.revues.org/index625.html>.
- Lascoumes, Pierre, Le Bourhis, Jean-Pierre, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, vol. 11, n°42, 1998, pp. 37-66.
- Lascoumes, Pierre, Le Galès, Patrick, « Introduction : L'action publique saisie par ses instruments », in Pierre Lascoumes, Pierre, Le Galès, Patrick, *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2005, p.30.
- Le Blanc, Guillaume, « Politiques de l'hospitalité », *Cités*, n° 46, 2011, p. 87-97.
- Le Chatelier, Henry, *Science et industrie. Les débuts du taylorisme en France*, Paris : Editions du CTHS, 2001, p.157.
- Le Galès, Patrick, Scott, Allen J., « Une révolution bureaucratique britannique ? » Autonomie sans contrôle ou "freer markets, more roules" », *Revue française de sociologie*, Vol. 49, n°2, 2008, p. 303.
- Le Moigne, Jean-Louis, "If you do believe your industrial system is really complex then ...", *RAIRO - Operations Research - Recherche Opérationnelle*, T. 29, N°. 3 , 1995, pp.225-243.

- Le Moigne, Jean-Louis, « Auto-eco-re-organisation sociale et complexité : des desseins humains pour et par l'action humaine », *Contribution au colloque Cerisy 1999 « Hayek et la philosophie économique »*, en ligne consulté le 12.07.16. : <http://www.intelligence-complexite.org/fileadmin/docs/0508jlm12-2.pdf>.
- Le Moigne, Jean-Louis, « Edgar Morin, le génie de la reliance », *Contribution au livre d'hommage du GERFLINT à Edgar Morin pour son 87^e anniversaire, Synergie Monde*, n° 4, 2008, pp.177-184.
- Le Moigne, Jean-Louis, « Qu'est-ce qu'un modèle ? », *Confrontation psychiatriques*, vol. *Les modèles expérimentaux et la clinique*, 1987, consulté en ligne en version préliminaire à l'édition, le 21.03.17.: <http://archive.mcxapc.org/docs/ateliers/lemoign2.pdf>.
- Le Moigne, Jean-Louis, « Régulation des Réseaux et Réseaux de Régulation », *Cahier / Groupe Réseaux*, n°11, 1988.
- Le Moigne, Jean-Louis, « Sur l'épistémologie des sciences de la décision, sciences de la cognition », in *Le Constructivisme, Tome 2: Des épistémologies*, Paris: ESF, 1995, pp. 73-89.
- Le Moigne, Jean-Louis, « Sur l'épistémologie des sciences de la décision, science de la cognition », in *Le Constructivisme. Tome 2 : des épistémologies*, Paris : ESF Ed., 1995, pp.73-89.
- Le Moigne, Jean-Louis, « Sur l'éthique de la compréhension », in *Exercices citoyens de veille épistémologique, En bonne intelligence de la complexité*, Paris : L'Harmattan, 2014, pp.113-127.
- Le Moigne, Jean-Louis, « Sur l'éthique de la compréhension », *Interlettre Chemin Faisant MCX-APC*, n°27, fev. 2005.
- Le Moigne, Jean-Louis, « Sur la capacité de la raison à discerner rationalité substantive et rationalité procédurale », *Cahiers d'économie politique*, n°24-25, 1994, pp.125-159.
- Le Moigne, Jean-Louis, *Exercices citoyens de veille épistémologique*, Paris : L'Harmattan, 2014.
- Le Moigne, Jean-Louis, *La modélisation des systèmes complexes*, Paris: Dunod, 1999.
- Le Moigne, Jean-Louis, *La théorie du système général, Théorie de la modélisation*, Paris : PUF, 1994.
- Le Moigne, Jean-Louis, *La théorie du système général, théorie de la modélisation*, Réédition électronique enrichie, Aix-en-Provence : Réseau Intelligence de la Complexité, 2006, consulté en ligne le 27.12.17. : <http://www.intelligence-complexite.org/inserts/ouvrages/0609tsgtm.pdf>.
- Le Moigne, Jean-Louis, *Le Constructivisme. Tome 2 : des épistémologies*, Paris : ESF Ed., 1995.
- Le Moigne, Jean-Louis, *Les épistémologies constructivistes*, 3^{ème} Ed., Paris : PUF, 2007.
- Le Moigne, Jean-Louis, *Les épistémologies constructivistes*, Paris, PUF, 2007.
- Le Moigne, Jean-Louis, Martouzet, Denis, « Entretien avec Jean-Louis Le Moigne. Sur l'argument : "Le projet ne s'applique pas au territoire, il se conçoit" », *Actes du Colloque de Tours « Le projet appliqué au territoire : relations, systèmes et complexité »*, juin 2015 [A paraître].
- Leca, Jean, « "L'Etat entre politics, policies et polity" ou, peut-on sortir du triangle des Bermudes ? », *Gouvernement et action publique*, n° 1, 2012, pp. 59-82.
- Leducq, Divya, Lusso, Bruno, « Le cluster innovant : conceptualisation et application territoriale », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], doc. 521, mis en ligne le 07 mars 2011, consulté le 03.11.2015 : <http://cybergeo.revues.org/23513>.
- Lefevre, Christian, « Gouvernements métropolitains et gouvernance dans les pays occidentaux », *Politiques et management public*, vol. 16, n° 1, 1998, pp. 35-59.
- Legendre, Pierre, *Dominium mundi. L'Empire du management*, Paris : Mille et une nuits, 2007.
- Legendre, Pierre, *Trésor historique de l'Etat en France. L'Administration Classique*, Paris : Fayard, 1992.

- Leloup, Fabienne, Moyart, Laurence, Pecqueur, Bernard, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie, Economie, Société*, Vol.7, n°4, 2007, p.323.
- Lepage, Henri, *Autogestion et capitalisme. Réponses à l'anti-économie*, Paris : Masson, 1978.
- Lévy Jacques, « Le développement urbain durable entre consensus et controverse », *L'Information géographique*, vol. 74, n°3, 2010, p. 39-50
- Levy-Leblond, Maurice (dir.), *Histoire de la France Industrielle*, Paris : Larousse, 1998.
- Lévy-Leboyer, Maurice, *Histoire de la France Industrielle*, Paris : Larousse-Bordas, 1996.
- Levy, Jacques, « Chapitre 1. Entrer dans le Monde par l'espace », in *L'invention du monde*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, pp.40-61.
- Levy, Jacques, « Chapitre 1. Entrer dans le Monde par l'espace », in *L'invention du monde*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, pp.40-61.
- Levy, Jacques, « La ville, concept géographique, objet politique », *Le Débat*, n° 92, 1996, pp.111-125.
- Levy, Jacques, *L'invention du monde*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- Levy, Jacques, Lussault, Michel, « Développement local », in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, pp.251-253.
- Lindblom, Charles, The Science of "Muddling Through", *Public Administration Review*, Vol. 19, No. 2, 1959, pp. 79-88.
- Lifset, Reid, Graedel, Tom, « Industrial ecology : goals and definition », in Ayres, Robert, Ayres, Leslie, *A Handbook of Industrial Ecology*, 2002, pp.3-15.
- Livet, Pierre, Thévenot, Laurent, « Les catégories de l'action collective », in Orléan, André, *op.cit.*, 2004, pp.163-191.
- Loorbach, Derk, *Transition Management, new mode of governance for sustainable development*, Utrecht : International Books, 2007.
- Lorino, Philippe, Peyrolle, Jean-Claude, « Démarche pragmatiste et mise en processus des situations de gestion », in Lorino, Philippe, Teulier, Régine (dir.), *Entre connaissance et organisation : l'activité collective*, Paris : La Découverte, 2005, p.222.
- Luhmann, Niklas, « Confiance et familiarité. Problème et alternatives », in Ogien, Albert, Quéré, Louis, *Les moments de la confiance. Connaissance, affects et engagements*, Paris : Economica, 2006, p.13.
- Lussault, Michel, Thibault, Serge, « Aménagement (Géographie de l') » in Levy, Jacques, Lussault, Michel (dir.), *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés*, Paris : Belin, 2003, p.64
- Machiavel, Nicolas, *Le Prince, et autres textes*, Paris : Gallimard, 2007.
- Magnaghi, Alberto, *La bioregion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun*, Paris : Eterotopia France, 2014.
- Mahieu, François-Régis, *Responsabilité et crime économique*, Paris : L'Harmattan, 2008.
- Maillefert, Murielle, « Action collective territoriale et modèles de développement régionaux : le cas de trois sites de la région nord-pas de calais », *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 9, n° 2, 2009, consulté le 22 ;08.16. : <http://id.erudit.org/iderudit/044086ar>.
- Manrique, Jean-Charles, *La division territoriale - Essai sur la réforme impensée*, Voiron : Territorial Editions, 2014.
- March, James, "Model bias in social action", *Review of educational research*, vol.42, n°4, 1972, pp.413-429.

- March, James, *Explorations in Organizations*, Palo Alto: Stanford University Press, 2008.
- March, James, Simon, Herbert, *Organizations*, 2ème Ed., Paris: Dunod, 1999.
- Marcou, Gérard, « II. Bilan et avenir de la déconcentration », *Annuaire des collectivités locales*, T.22, 2002, pp. 25-49.
- Marié, Michel, « L'anthropologue et ses territoires. Qu'est-ce qu'un territoire aujourd'hui ? », *Espaces et sociétés*, n°119, 2005, pp.177-198.
- Martel, Frédéric, *Mainstream : Enquête sur la guerre globale de la culture et des médias*, Paris : Flammarion, 2011.
- Martinet, Alain-Charles, Albert Otto Hirschmann - Des possibilités qui se combinent ne sont pas des nécessités, version électronique Kindle, Paris : EMS Editions, 2012.
- Marcuse, Herbert, *L'Homme unidimensionnel, Essai sur l'idéologie de la société avancée*, Les Editions de Minuit, 1968.
- Massé, Pierre, « La planification française », *Les Cahiers de la publicité*, n°1, pp. 86-87.
- Massé, Pierre, *Le plan ou l'anti-hasard*, Paris : Gallimard, 1965.
- McAnany, Patricia A., Yoffee, Norman (éd.), *Questioning Collapse: Human Resilience, Ecological Vulnerability and the Aftermath of Empire*, New York: Cambridge University Press, 2010
- Meadows, Donella, Meadows, Dennis, Randers, Jorgen, Behrens, William W., *The Limits to Growth*, New York: Universe Books, 1972.
- Meadows, Donella, Randers, Jorgen, Dennis, Meadows, *Limits to growth : the 30 years update*, London : Earthscan, 2004.
- Meda, Dominique, *Qu'est-ce que la richesse?*, Paris : Flammarion, 2015.
- Medina, Sylvia, Pascal, Mathilde, du Crouy Chanel, Perrine, et al., *Impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale et analyse des gains en santé de plusieurs scénarios de réduction de la pollution atmosphérique*, Saint-Maurice : Santé publique France, 2016, consulté en ligne le 30.01.18. : http://opac.invs.sante.fr/index.php?lvl=notice_display&id=12988.
- Melé, Patrice, « Identifier un régime de territorialité réflexive », in Vanier, Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation, controverses et perspectives*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2009, pp.45-55.
- Melé, Patrice, Larrue, Corinne, Rosemberg, Muriel (coord.), *Conflits et territoires*, Tours : Presses Universitaires François-Rabelais, 2003.
- Melot, Romain, « De la gestion des espaces au projet de territoire : les enjeux politiques d'un changement de paradigme juridique », *L'Année sociologique*, Vol.59, 2009, pp.177-199.
- Merlin, Pierre, « Aménagement du territoire », in Choay, Françoise, Merlin, Pierre (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris : PUF, 2005, p. 41-47.
- Merlin, Pierre, *L'aménagement du territoire*, Paris : PUF, 2002.
- Michel, Johann, « Peut-on parler d'un tournant néo-libéral en France ? », *Sens Public* [En ligne], n°5, 2008, consulté le 14.10.15.: <http://www.sens-public.org/spip.php?article577>.
- Mintzberg, Henry, « Structure en 5 points: une synthèse de la recherche sur les formes organisationnelles », in Chanlat, Jean-François, Séguin, Francine (dir.), *L'analyse des organisations, une anthologie sociologique, Tome II Les composantes de l'organisation*, Boucherville, Québec : Gaëtan Morin éditeur, 1987, p.213-241
- Mintzberg, Henry, « Structure in 5's: A Synthesis of the Research on Organization Design », *Management Science*, Vol.26, n°3, 1980, p.322-341.
- Mintzberg, Henry, *Le Pouvoir dans les Organisations*, Paris : Editions d'Organisations, 2003.

- Mintzberg, Henry, *Rebalancing Society, radical renewal beyond left, right, and center*, Posté [en ligne] le 28.02.14., consulté le 20.09.15.: www.mintzberg.org.
- Mintzberg, Henry, *Tracking Strategies : Toward a General Theory*, Oxford : Oxford University press, 2007.
- Mintzberg, Henry, *Rebalancing society. Radical renewal beyond left, right, and center* [en ligne], Montreal: Henry Mintzberg, 2014, consulté le 14.06.18.: <http://www.mintzberg.org>.
- Mirowski, Philipp, Plehwe, Dieter (Ed.), *The Road from Mont Pelerin. The Making of the Neoliberal Thought Collective*, Cambridge: Harvard University Press, 2009.
- Mitchell, Ronald, Agle, Bradley, Wood, Donna, « Toward a theory of stakeholder identification and salience: defining the principle of who and what really counts », *The Academy of Management Review*, Vol. 22, N°4, 1997, pp.853-886.
- Mollard, Amédée, « Qualité et développement territorial : une grille d'analyse théorique à partir de la rente », *Économie rurale*, n°263, 2001, pp.16-34.
- Monfort, Jean-Alain, « A la recherche des filières de production », *Economie et statistique*, n°151, 1983, pp. 3-12.
- Monkiz Khasreen, Mohamad, Banfill, Phillip, Menzies, Gillian, « Life-Cycle Assessment and the Environmental Impact of Buildings: A Review », *Sustainability*, n°1, 2009, pp. 674-701.
- Monod, Jérôme, de Castelbajac, Philippe, *L'Aménagement du Territoire*, 16^{ème} édition, Paris : PUF, 2012.
- Montes, Christian, « L'aménagement du territoire, le retour ? Réflexion autour de cinq ouvrages », *Revue de Géographie de Lyon*, vol.70, n°2, 1995, pp.149-158.
- Morin, Edgar, « Logique et contradiction », in Guy, Bernard (coord.) *Ateliers sur la contradiction, Saint-Etienne, 19-21 mars 2009*, Paris : Presses de l'Ecole des Mines, 2010 , version consulté le 20.01.16. : <http://www.emse.fr/aslc2009/pdf/Logique%20et%20contradiction%20E%20MORIN.pdf>.
- Morin, Edgar, « Pour une crisologie », *Communications*, vol.25, n°1, 1976, pp. 149-163.
- Morin, Edgar, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil, 2005.
- Morin, Edgar, *La Méthode. Tome 2. La Vie de la Vie*, Paris : Seuil, 1980.
- Morin, Edgar, *La Méthode. Tome 3. La connaissance de la connaissance*, Paris : Seuil, 2014.
- Morin, Edgar, *La Méthode, Tome 6 : Ethique*, Paris : Le Seuil, 2004.
- Morin, Edgar, *La Voie. Pour l'avenir de l'humanité*, Paris : Fayard, 2011.
- Morin, Edgar, Le Moigne, Jean-Louis, *L'intelligence de la complexité*, Paris : L'Harmattan, 1999 .
- Morin, Edgar (Ed.), *La société*, Paris : CNRS Ed., 2011
- Moritz, Marcel, « Big data et villes éco-intelligentes », *I2D – Information, données & documents*, vol.53, n°1, 2016, pp. 62-63.
- Morsel, Joseph, « Appropriation communautaire du territoire, ou appropriation territoriale de la communauté ? Observations en guise de conclusion », *Hypothèses*, n°9, 2006, pp.89-104.
- Moutet, Aimée, « La rationalisation dans l'industrie française : une réponse aux problèmes de la seconde industrialisation ou l'invention de la consommation de masse ? », *Histoire, économie et société*, n°1, 1998, p.102.
- Muller, Pierre, « L'État en action revisité », *Pôle Sud*, n°21, 2004 ; Muller, Pierre, « Un théorie des cycles d'action publique pour penser le changement systémique », in Boussaguet, Laurie, Jacquot, Sophie, Ravinet, Pauline (dir.), *Une "French Touch" dans l'analyse des politiques publiques?*, Paris : Presses de Sciences Po., 2015, pp.405-435

- Murphy, David, Hall, Charles, « Year in review—EROI or energy return on (energy) invested », *Annals of the New York Academy of Science*, Issue on Ecological Economics Review, Vol.1185, 2010, pp.102-118.
- Murray, Cameron, « What if consumers decided to all 'go green'? Environmental rebound effects from consumption decisions », *Energy policy*, vol.54, 2013, pp.240-256.
- Nascimento, Iuli, « Une amélioration continue de l'emprunte écologique moyenne des franciliens », *Note rapide de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Ile-de-France*, n°700, 2015, consulté en ligne le 08.08.16. : <http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/une-amelioration-continue-de-lempreinte-ecologique-moyenne-des-franciliens.html>.
- Nations Unies, « Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport 2015 », New York : Organisation des Nations Unies, 2015.
- Nations Unies, « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète », *Rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015*, Assemblée Générale, Soixante-Neuvième Session, A/69/700, version française, 4 décembre 2014.
- Nations Unies, *Convention sur la diversité biologique*, New York : Organisation des Nations Unies.
- Négrier, Emmanuel, « Les échelles politiques. Etat, pouvoir local et territoire dans la construction de nouvelles institutions métropolitaines en France », Communication au Colloque « La gouvernance métropolitaine : recherche de cohérence dans la complexité », 17^{ème} entretien Jacques Cartier, Montréal, oct. 2004.
- Négrier, Emmanuel, « Politique et territoire : fin de règne et regain critique », in Vanier, Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, pp.123-129.
- Négrier, Emmanuel, « Politique et territoire : fin de règne et regain critique », in Vanier, Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- Nelson, Cary, Crossberg, Lawrence, *Marxism and the Interpretation of Culture*, Champaign : The University of Illinois Press, 1988.
- Nemery, Jean-Claude, « Décentralisation et démocratie locale », in Regourd, Serge, Carles, Joseph, Guignard, Didier (dir.), *op.cit.*, 2013, p.138
- Nemoz, Sophie, « Les mécanismes d'imbrication du patrimoine rural dans l'habitat durable. Sociologie d'un processus innovant entre différentes échelles territoriales », in Dris, Nassima. (dir.), *Patrimoines et développement durable. Ressources – Enjeux – Lien social*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2012, pp. 171-186.
- Nicquevert, Bertrand, « Manager l'interface : Approche par la complexité du processus collaboratif de conception, d'intégration et de réalisation : modèle transactionnel de l'acteur d'interface et dynamique des espaces d'échanges », *Thèse de doctorat*, Université de Grenoble, novembre 2012.
- Niess, Alexandre, « Léon Bourgeois (1851-1925), juriste et ange de la Paix », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n°11, 2009, p.135-148
- Nizard, Lucien, « Administration et société : planification et régulations bureaucratiques », *Revue française de science politique*, Vol.23, n°2, 1973, pp. 199-229.
- Nizard, Lucien, « De la planification française : production de normes et concertation », *Revue française de science politique*, Vol.22, n°5, 1972, pp. 1111-1132.
- Nomadéis, « Etude sur le secteur et les filières de production des matériaux et produits bio-sourcés utilisés dans la construction (à l'exception du bois) », Rapport, La Défense : DHUP, 2012 : consulté le 01.09.16. : <http://www.developpement->

durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_Rapport_Nomadeis_secteur_et_fileres_production_des_materiaux_et_produits_-_phase_1_aout_2012.pdf.

Nomadéïs, *Bati vernaculaire et développement urbain durable*, Rapport, Paris : ARENE Ile de France, 2012.

Norman, Daniel, Ozouf-Marignier, Marie-Vic, « Atlas de la Révolution Française. Le territoire, réalités et représentations* », *Mappemonde*, n°4, 1989, pp.34-37.

Nourry, Laetitia, Nahon, Claude, « De la complexité d'initier et faire vivre des actions stratégiques co-construites et co-pilotées », in Avenier, Marie-José (coord.), *La stratégie « Chemin Faisant »*, Paris : Economica, 1999, pp.325-352.

Nozick, Robert, *Anarchie, État et utopie*, Paris : PUF, 1974.

O'Rourke, Dara, Connelly, Lloyd, Koshland, Catherine, « Industrial Ecology : A critical Review », *International Journal of Environment and Pollution*, Vol. 6, n°2/3, 1996, pp.89-112.

Ogien, Albert, Quéré, Louis, *Les moments de la confiance. Connaissance, affects et engagements*, Paris : Economica, 2006.

Ogien, Ruwen, *L'Etat nous rend-il meilleurs ?*, Paris : Gallimard, Folio, 2013.

Olson, Mancur, *Logic of collective action. Public good and the theory of groups*. Cambridge, MA : Harvard University Press, 1965.

Olson, Mancur, *Logique de l'action collective*, Paris : PUF, 1978.

Opoku, Hilde, Keitsch, Martina, « Une approche objective de la durabilité ? Théorie des implications scientifiques et politiques de l'écologie industrielle », *Ecologie & politique*, n°32, 2006, pp.141-152.

Orlando, Sophie (ed.), Grenier, Catherine (dir.), *Arts et mondialisation, anthologie de textes de 1950 à nos jours*, Paris : Ed. du Centre Pompidou, 2013.

Orléan, André (dir.), *Analyse économique des conventions*, Paris : PUF, 2004.

Orléan, André, « Préface de l'édition Quadrige », in Orléan, André (dir.), *Analyse économique des conventions*, Paris : PUF, 2004, p.17.\$

Ortiz, Oscar, Castells, Francesca, Sonnemann, Guido, « Sustainability in the construction industry: A review of recent developments based on LCA », *Construction and Building Materials*, n°23, 2009, pp.28-39.

Ostrom, Elinor, « Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems », *American Economic Review*, n°100, 2010, pp.641-672.

Ostrom, Elinor, « Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems », *The Sveriges Riksbank Prize in Economic Sciences in Memory of Alfred Nobel Lecture*, 2009, consulté le 26.01.16. : http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/economic-sciences/laureates/2009/ostrom-lecture.html.

Ostrom, Elinor, « Reformulating the Commons », *Swiss Political Science Review*, vol. 6, n°1, 2000.

Ostrom, Elinor, *Governing the commons: the evolution of institutions for collective actions*, Cambridge : Cambridge University Press, 1990.

Ostrom, Elinor, « Analysing collective action », *Agricultural Economics*, Vol. 41, Issue Supplement 1, 2010, pp. 155-166.

Pachauri, Rajendra K., Meyer, Leo A. Meyer (éd.), « Climate Change 2014: Synthesis Report », *Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Geneva: World Meteorological Organization, 2014, consulté en ligne le 30.01.18.: <https://www.ipcc.ch/report/ar5/syr/>.

Painter, Joe, « Territoire et réseau : une fausse dichotomie ? », in Vanier, Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, pp.57-66.

Pasquier, Romain, « La régionalisation française revisitée : fédéralisme, mouvement régional et élites modernisatrices (1950-1964) », *Revue française de science politique*, Vol. 53, n°1, 2003, pp.101-125.

Pasquier, Romain, Simoulin, Vincent, Weisbein, Julien, *La gouvernance territoriale. Pratiques, Discours et Théories*, Paris : L.G.D.J., 2007, pp.211-222.

Pasquier, Romain, Weisbein, Julien, « La "gouvernance territoriale" : une perspective pragmatique », in Pasquier, Romain, Simoulin, Vincent, Weisbein, Julien, *La gouvernance territoriale. Pratiques, Discours et Théories*, Paris : L.G.D.J., 2007, pp.211-222.

Paul Claval, *Histoire de la géographie*, Paris : PUF, 1995.

Pecqueur, Bernard, « L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation. », *L'Économie politique*, n°33, 2007, p. 41-52.

Pecqueur, Bernard, « Les territoires créateurs de nouvelles ressources productives : le cas de l'agglomération grenobloise », *Géographie, économie, société*, vol7, n°3, 2005, pp.255-268.

Pecqueur, Bernard, « Qualité et développement territorial: l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés », *Économie rurale*, n°261, 2001, pp.37-49.

Pecqueur, Bernard, Gumuchian, Hervé (dir.), *La ressource territoriale*, Paris : Economica, 2007.

Peirce, Charles Sanders, « Comment rendre nos idées claires », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, Vol.4, t.7, jan.1879, pp.39-57.

Pelletier, Philippe, Agence Nationale de l'Habitat, Comité opérationnel « rénovation des bâtiments existants » : rapport d'étape au ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, Paris : la Documentation Française, 2008, consulté en ligne le 11.05.18. : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000034/index.shtml>.

Perroux, François, « Les blocages de la croissance et du développement. La croissance, le développement, les progrès, le progrès (définitions) », *Tiers-Monde*, tome 7 n°26, 1966, pp. 239-250.

Perroux, François, « Qu'est ce que le développement ? », *Etudes*, Janvier, 1961.

Perroux, François, *L'économie du XX^e siècle*, Paris : PUF, 1961.

Peter Hines, Peter, Francis, Mark, Found, Pauline, « Towards lean product lifecycle management. A framework for new product development », *Journal of Manufacturing Technology Management*, Vol.17, N°7, 2006, pp. 866-887.

Peuportier, Bruno, « L'analyse du cycle de vie dans la construction », XXX^e Rencontres AUGC-IBPSA Chambéry, Savoie, 6 au 8 juin 2012, document consulté en ligne le 06.09.16. : https://www.polytech.univ-savoie.fr/fileadmin/polytech_autres_sites/sites/augc2012/actes/Contribution1118.pdf.

Piaget, Jean, *La construction du réel chez l'enfant*, Neuchatel : Delachaux et Niestlé, 1967.

Pierre Lascoumes, Pierre, Le Galès, Patrick, *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2005.

Pinson, Gilles, « Chapitre 5 : Le projet urbain comme instrument d'action publique », in Lascoumes, Pierre, Le Galès, Patrick, *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2005, pp.199-233.

Pinson, Gilles, « Projets de ville et gouvernance urbaine. Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes », *Revue française de science politique*, Vol.56, N°4, 2006, p.621.

Plan Bâtiment Durable Grenelle, Groupe de travail Réflexion Bâtiment Responsable 2020-2050 'Bâtiment Responsable , usages et confort : quelles lignes directrices pour demain », *Note*, Juillet 2017,

consulté en ligne le 14.06.18. : <http://www.planbatimentdurable.fr/note-thematique-batiments-responsables-usages-et-r253.html>.

Plan Bâtiment Durable, « Rapport d'activité 2015 », La Défense : Plan Bâtiment Durable, consulté en ligne le 08.08.16. : http://www.planbatimentdurable.fr/IMG/pdf/160210_Rapport_d_activite_PBD_2015_-_web-3.pdf

Polanyi, Karl, *La Grande Transformation*, Paris : Gallimard, 1983.

Pontier, Jean-Marie, « Les affaires locales », in Regourd, Serge, *et al.*, *op.cit.*, 2013, pp.146-164.

Pontier, Jean-Marie, « Quel avenir pour le département ? », *Revue d'Analyse et de Veille Juridique (AJDA)*, 3 oct. 2011.

Porter, Michael, « How Competitive Forces Shape Strategy », *Harvard Business Review*, mars-avril 1979, pp. 137-145.

Porter, Michael, *Competitive Strategy: Techniques for Analyzing Industries and Competitors*, New York : The Free Press.

Premat, Christophe, « Les effets de l'institutionnalisation du referendum local en France et en Allemagne », *Revue française de science politique*, vol. 58, n°2, 2008, pp.257-283.

Raffestin, Claude, « Repères pour une théorie de la territorialité humaine », *Cahier / Groupe Réseaux*, n°7, 1987, pp.2-22.

Raffestin, Claude, « Territorialité : concept ou paradigme de la géographie sociale ? », *Geographica helvetica*, n° 2, 1986, pp.91-96.

Raffestin, Claude, Barampama, Angelo, « Espace et pouvoir », in Bailly, Antoine (dir.), *Les concepts de la géographie humaine*, Paris : Armand Colin, 2005, p.67.

Raffestin, Claude, Levy, Jacques, « Epistémologie de la géographie humaine », in Bailly, Antoine, *Les concepts de la géographie humaine*, Paris : Amrand-Colin, 1998, pp.27.

Raffestin, Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : Librairies techniques, 1980.

Raikes, Philip, Friis Jensen, Michael, Ponte Stefano, Ponte, Michael, « Global commodity chain analysis and the French *filière* approach: comparison and critique », *Economy and Society*, Vol. 29, n°3, 2000, pp.390-417.

Rainelli, Michel, « Les filières », in Arena, Richard, Benzoni, Laurent, De Brandt, Jacques, Romani, Paul-Marie (dir.), *Traité d'Economie Industrielle*, 2^{ème} Ed., Paris : Economica, 1991, pp.222-223.

Rainelli, Michel, « Structuration de l'appareil productif et spécialisation internationale », *Revue économique*, Vol. 33, n°4, 1982, p. 725 ;

Raséra Michel, *La démocratie locale*, Paris, L.G.D.J., 2002.

Rastoin, Jean-Louis, « L'agriculture comme marché industriel : enjeux et stratégies », *Économie rurale*, n°201, 1991, pp. 44-46.

Rawls, John, *A Theory of Justice*, Cambridge : Harvard University Press, 1971

Regnauld, Hervé, « Les concepts de Félix Guattari et Gilles Deleuze et l'espace des géographes », *Chimères*, n°76, 2012, pp.195-204.

Regourd, Serge, Carles, Joseph, Guignard, Didier (dir.), *La décentralisation 30 ans après*, Toulouse : Presses de l'Université de Toulouse 1 Capitole, 2013.

Rein, Martin, Schön, Donald, *Frame Reflection, Toward the resolution of intractable policy controversies*, New York: Basic Books, 1994.

Rémillard, Denyse, Wolff, Dominique, « Le développement durable. L'émergence d'une nouvelle convention ? », *Revue française de gestion*, n° 194, 2009, pp.29-43.

Repellin, Pascale, Duret, Benoit, Barles, Sabine, *Comptabilité des flux de matière et d'énergie dans le département. Guide méthodologique*, La Défense : Commissariat Général au Développement Durable, 2014.

République Française, *Decret n°2010-596 du 3 juin 2010 relatif au Conseil National de l'Industrie*, Paris : Journal Officiel, version consolidée du 13.06.18., consulté le 13.06.18. : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022299089&categorieLien=cid>.

Resendiz-Vazquez, Aleyda, « L'industrialisation du bâtiment : le cas de la préfabrication dans la construction scolaire en France (1951-1973) », *Thèse de doctorat*, Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 2010

Rhodes, Roderick A.W., « The New Governance : Governing without government », *Political Studies*, Vol.44, 1996, p.652-667.

Richard, Paul-Henri, « Hyper-vision urbaine : outils d'aide à la décision ? Apports au management de la gestion des crises par l'intégration au concept de choix éthique », *Mémoire de thèse de Doctorat*, Université de technologie de Troyes, 2016.

Ricoeur, Paul, *Parcours de la reconnaissance*, Paris : Gallimard, 2004.

Ricoeur, Paul, *Soi-même comme un autre*, Paris : Seuil, 2015.

Riesser, Florence, Payet, Laurent, « Etude d'impact des matériaux de construction. Présentation de l'étude », Dauchez Payet, 2014, consulté en ligne le 07.09.16. : <http://www.dauchezpayet.fr/wp-content/uploads/DP-TEC-14-12-29-Présentation-de-létude-ACV-Elodie.pdf>.

Ripoll, Fabrice, Veschambre, Vincent, « Face à l'hégémonie du territoire, éléments pour une réflexion critique », in Jean, Yves, Calenge, Christian (coord.), *Lire les territoires*, Tours : MSH – Ville et territoires, 2002, pp. 261-287, consulté le 21.12.15. : <http://books.openedition.org/puf/fr/1816?lang=fr#authors>.

Rocayolo, Marcel (dir.), *Histoire de la France urbaine, tome 5 : La ville aujourd'hui, croissance urbaine et crise du citoyen*, Paris : Seuil, 1985.

Rocheffort, Renée, « Géographie sociale et sciences humaines », *Bulletin de l'Association des géographes français*, n°314-315, 1963, pp.18-32.

Roggero, Pascal (dir.), *La complexité territoriale : entre processus et projet*, Paris : L'Harmattan, 2006.

Rorty, Richard, *Science et solidarité. La vérité sans le pouvoir*, Paris : Editions de l'Eclat, 1990.

Rothbard, Murray, *L'Éthique de la liberté*, Paris : Les Belles Lettres, 1982.

Roux, Emmanuel, Vollet, Dominique, Pecqueur, Bernard, « Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronnie », *Économie rurale*, n°293, 2006.

Rumpala, Yannick, « Le développement durable comme reconstruction narrative d'un projet commun », in Villalba, Bruno (dir.), *Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2009, pp.39-65.

Rumpala, Yannick, « Recherche de voies de passage au « développement durable » et réflexivité institutionnelle. Retour sur les prétentions à la gestion d'une transition générale », *Revue Française de Socio-Économie*, n° 6, 2012, pp. 47-63.

Rumpala, Yannick, « From "Sustainable Development" to a Governmentalization of Change? Translations and Implications of an Institutional Concern in France and the European Union », *Humanity & Society*, Vol.41, N°2, 2016, pp.240-268.

Saaksvuori, Antti, Immonen, Anselmi, *Product Lifecycle Management*, 3^{ème} Ed., Berlin : Springer, 2008.

- Sachs, Ignacy, « Entering the Anthropocene: The Twofold Challenge of Climate Change and Poverty Eradication », in Mancebo, François, Sachs, Ignacy (éds.), *Transitions to Sustainability*, Hamburg: Springer, 2016, pp.7-18.
- Sachs, Ignacy, *L'écodéveloppement : Stratégies pour le XXI^{ème} siècle*, Paris : Editions La Découverte et Syros, 1997.
- Sachs, Ignacy, *La troisième rive : A la recherche de l'écodéveloppement*, Paris : Bourin Ed., 2007.
- Saïd, Edward W., *Orientalism*, New York : Pantheon Books, 1978.
- Salmon, Christian, *Storytelling, la machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*, Paris : La Découverte, 2008.
- San Juan, Epifanio, « Politique des Cultural Studies contemporaines », *L'Homme et la société*, n° 149, 2003, pp. 105-124.
- Sandel, Michael, *What money can't buy. Le moral limits of markets*, New York: Farrar, Strauss, Giroux, 2013.
- Santos, Milton, « Chapitre 6. Le temps (les évènements) et l'espace », in *La nature de l'espace*, Paris : L'Harmattan, 1997, pp.103-121.
- Santos, Milton, *La nature de l'espace*, Paris : L'Harmattan, 1997, pp.103-121.
- Sassen, Saskia, « L'émergence d'une multiplication d'assemblages de territoires, d'autorités et de droits », extrait en français et en accès libre de l'ouvrage *Territory, Authority, Rights : From Medieval to Global Assemblages*, Princeton, Princeton University Press, 2006.
- Sassen, Saskia, « Locating cities in global circuit », *Environment & Urbanization*, Vol.14, n°1, 2002, pp. 13-30.
- Sassen, Saskia, *Territory, Authority, Rights, From Medieval to Global Assemblages*, Updated Edition, Princeton, New Jersey : Princeton University Press, 2006.
- Schelling, Thomas, « An Essay on Bargaining », *American Economic Review*, XLVI, 1956, pp.281-306.
- Schellnhuber, Hans Joachim, et al. (dir.), « Baissons la chaleur : phénomènes climatiques extrêmes, impacts régionaux et plaidoyer en faveur de l'adaptation – Résumé analytique », *Rapport préparé pour la Banque mondiale par le Potsdam Institute for Climate Impact Research et Climate Analytics*, Washington : Banque Mondiale, 2013, consulté en ligne le 30.01.18. : http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/French_Executive_Summary_Turn_Down_The_Heat_Climate_Extremes_Regional_Impacts_Case_for_Resilience.pdf.
- Schipper, Lee, Grubb, Michael, « On the rebound? Feedback between energy intensities and energy uses in IEA countries », *Energy Policy*, vol.28, 2000, pp.367-388 .
- Schön, Donald, Binder, Thomas, « Learning and Knowing with Artifacts : An Interview with Donald A. Schön », *AI & Soc.*, n°10, 1996, pp.51-57.
- Schön, Donald, *Educating the reflective practitioner: Toward a New Design for Teaching and Learning in the Professions*, San Francisco : Jossey Bass, 1990.
- Senge, Peter, Ross, Richard, Smith, Bryan, Roberts, Charlotte, Kleiner, Art, *The Fifth Discipline Fieldbook, - Strategies and tools for building a learning organization*, New York : Currency Book, 1994.
- Sennett, Richard, *The Craftsman*, New York: Penguin Books, 2008.
- Serres, Michel, *Le contrat naturel*, Paris : Flammarion, 2009.
- Sevigne, Pablo, Stevens, Raphaël, *Comment tout peut s'effondrer : Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes*, Paris : Seuil, 2015.

- Simon, Herbert, « De la rationalité substantive à la rationalité procédurale », *MCX-APC* [en ligne], *Les introuvables en langue française de Herbert Simon*, Document n°5, 1992, p.2, consulté le 23.06.16. : <http://www.intelligence-complexite.org/nc/fr/documents/les-documents-complexite-en-oeuvre/les-introuvables-de-ha-simon.html>; publication originale dans la revue *PISTES*, n°3, 1992.
- Simon, Herbert, « Does Scientific Discovery Have a Logic? », *Philosophy of Science*, Vol.40, n°4, 1973, pp.471-480 ; Langley, Pat, Simon, Herbert, Bradshaw, Gary, Zytkow, Jan, *Scientific Discovery : Computational explorations of the creative process*, Cambridge : MIT Press, 1987.
- Simon, Herbert, « Does scientific method has a discovery ? », *Philosophy of Science*, Vol.40, n°4, Dec. 1973, pp.471-480.
- Simon, Herbert, *Les Sciences de l'Artificiel*, Paris : Folio, 2004.
- Simon, Herbert, *Reason in Human Affairs*, Palo Alto : Stanford University Press, 1983.
- Simoulin, Vincent, « La gouvernance territoriale : dynamiques discursives, stratégiques et organisationnelles », in Pasquier, Romain, Weisbein, Julien, *La gouvernance territoriale. Pratiques, Discours et Théories*, Paris : L.G.D.J., 2007, pp.15-32.
- Sintomer, Yves, « Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? », *Participations*, n° 1, 2011, pp.239-276.
- Smith, Maf, Whitelegg, John, Williams, Nick, *Greening the Built Environment*, London : Earthscan, 1998.
- Sorrell, Steve, Dimitropoulos, John, « The rebound effect: microeconomic definitions, limitations and extensions », *Ecological Economics*, n°65, 2008, pp.636-649.
- Soubeyroux, Jean-Michel (dir.), « Impact du changement climatique en France sur la sécheresse et l'eau du sol », *Rapport final du projet CLIMSEC*, 2011, consulté le 01.08.16. : <http://onerc.developpement-durable.gouv.fr/fr/projet/climsec-l-impact-du-changement-climatique-sur-la-secheresse-et-l-eau-du-sol-en-france>.
- Soulage, Bernard, Thiery, Simon-Pierre, « Quelles institutions pour une nouvelle politique industrielle », *Revue d'économie industrielle*, vol. 23, 1983, pp. 79-91.
- Spekking, Wouter, *Industrial Symbiosis as a Social Process - Developing theory and methods for the longitudinal investigation of social dynamics in the emergence and development of industrial symbiosis*, Thèse de doctorat, Erasmus Université Rotterdam, Rotterdam, 2016
- Spekkink, Wouter, Boons, Frank, « The Emergence of Collaborations », *Journal of Public Administration Research And Theory*, Vol.26, Issue 4, 2016, pp.613-635.
- Spivak, Gayatri Chakravorty, « Can the Subaltern Speak ? », in Nelson, Cary, Crossberg, Lawrence, *Marxism and the Interpretation of Culture*, Champaign : The University of Illinois Press, 1988.
- Stiglitz, Joseph E., *Le triomphe de la cupidité*, Paris : Des liens qui libèrent, 2010.
- Stoffaës, Christian, « Du libre échangisme à la politique industrielle », *Revue d'économie industrielle*, Vol. 3, 1978, pp.143-147.
- Stoffaës, Christian, « Politique industrielle et filières », *Revue d'économie industrielle*, Vol. 13, 1980, p.88.
- Stoler, Ann-Laura, « L'aphasie coloniale française : l'histoire mutilée », in Mbembe, Achille, Vergès, Françoise, Bernault, Florence, et al. (dir.), *Ruptures Postcoloniales. Les Nouveaux Visages de la Société Française*, Paris : La Découverte, 2010, pp.62-78.
- Stoler, Anne-Laura, "Chapter VII : Imperial dispositions of disregard?", in *Along the Archival Grain, Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Borough : Princeton University Press, 2010.
- Strong, Maurice, « Préface », in Sachs, Ignacy, *L'écodéveloppement : Stratégies pour le XXI^{ème} siècle*, Paris : Editions La Découverte et Syros, 1997.

- Subra, Philippe, *Géopolitique de l'Aménagement du Territoire*, 2^{ème} éd., Paris, Armand-Colin, 2014.
- Supiot, Alain, *Grandeur et misère de l'Etat social. Leçon inaugurale au Collège de France*, Paris : Collège de France/Fayard, mai 2013.
- Supiot, Alain, *L'esprit de Philadelphie : La justice sociale face au marché total*, Paris : Seuil, 2010.
- Supiot, Alain, *La gouvernance par les nombres, Cours au Collège de France 2012-2014*, Paris : Fayard, 2015.
- Tanchoux, Philippe, « Les "pouvoirs municipaux" de la commune entre 1800 et 1848 : un horizon chimérique ? », *Parlements[s] Revue d'histoire politique*, n°20, 2014, p.36.
- Taylor, Charles, *Multiculturalism, examining the politics of recognition*, Princeton : Princeton University Press, 1994.
- Temple, Ludovic, Lançon, Frédéric, Palpacuer, Florence, Paché, Gilles, « Actualisation du concept de filière dans l'agriculture et l'agroalimentaire », *Economies et Sociétés*, n°33, 2011, pp.1785-1797, p.2 dans la version pre-print [en ligne], consultée le 22.10.2015 : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00802690/document> .
- Thévenot, Laurent, *L'action au pluriel : sociologie des régimes d'engagement*, Paris : La Découverte, 2006.
- Thoenig, Jean-Claude, « Pouvoir d'Etat et pouvoirs locaux », *Pouvoirs*, n°4, 1982, pp.35-37.
- Thoenig, Jean-Claude, Duran Patrice, « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, vol.46, n°4, 1996, pp.580-623.
- Thoenig, Jean-Claude, Duran, Patrice, « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, n°4, 1996, pp.580-623.
- Thomas, Héléne, *Les vulnérables, La démocratie contre les pauvres*, Bellecombès-en-Bauges : Ed. du Croquant, 2010.
- Tibbs, Hardin, « Industrial Ecology : an Environmental Agenda for Industry », *Whole Earth Review*, Winter 1992, pp.4-19.
- Tibbs, Hardin, « Industrial Ecology: An Agenda for Environmental Management », *Pollution Prevention Review*, 1992, pp.167-180
- Tilly, Charles, « La guerre et la construction de l'Etat en tant que crime organisé », *Politix*, Vol. 13, n°49, 2000. pp.97-117.
- Tilly, Charles, « War Making and State Making as Organized Crime », in Evans, Peter, Rueschemeyer, Dietrich, Skocpol, Theda, *Bringing the State Back In*, Cambridge: Cambridge University Press, 1985.
- Toledano, Joëlle, « À propos des filières industrielles », *Revue d'économie industrielle*, Vol. 6, 1978. pp.149-158.
- Touchelay, Béatrice, « À l'origine du plan comptable français des années 1930 aux années 1960, la volonté de contrôle d'un État dirigiste ? », *Comptabilité - Contrôle – Audit*, Vol.11, n°3, 2005, p. 61-88.
- Traisnel, Jean-Pierre, « Les forces contrariées entre le centre et la périphérie : quelle mesure environnementale ? », in Berque, Augustin, Bonnin, Philippe, Ghorra-Gobin, Cynthia (coord.), *La ville insoutenable*, Paris : Belin, 2006, pp.129-145.
- Tzis, Konstantinos, « Les ingénieurs français au XIX^{ème} siècle (1789 – 1914) – Émergence et construction d'une spécificité nationale », *Bulletin de la Sabix* [En ligne], n°44, 2009, mis en ligne le 22 mai 2011, consulté le 22.08.15 : <http://sabix.revues.org/691> .
- Ullmo, Yves, « Aperçus sur la pratique de la planification », *Revue française de science politique*, Vol.23, n°2, 1973, pp. 244.
- Van Gelder, Tim, « The rationale for rationale », *Law, Probability and Risk*, n°6, 2007, pp.23-42.

- Vanier, Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- Vanier, Martin, « La petite fabrique des territoires en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques », *Revue de géographie de Lyon*, Vol. 70, n°2, 1995, pp. 93-103.
- Vanier, Martin, « Troyes, vieille ville du textile en mutation », *Annales de Géographie*, t.98, n°550, 1989, pp.658-675.
- Vanier, Martin, *Demain les territoires. Capitalisme réticulaire et espace politique*, Paris, Hermann, 2015, p.161.
- Vanier, Martin, *Le pouvoir des territoires*, 2^{ème} Ed., Paris : Economica, 2010.
- Velenturf, Anne, Jensen, Paul, « Promoting Industrial Symbiosis. Using the concept of Proximity to Explore Social Network Development », *Journal of Industrial Ecology*, Vol.20, N°4, 2015, pp.700-709.
- Veltz, Pierre, *Des lieux et des liens. Essai sur les politiques du territoire à l'heure de la mondialisation*, La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube, 2012.
- Veltz, Pierre, *Des lieux et des liens. Essai sur les politiques du territoire à l'heure de la mondialisation*, La Tour d'Aigues : Editions de l'aube, 2012, p.22-26.
- Veltz, Pierre, *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris : Presses Universitaires de France, 2014, pp.61-91.
- Viguié, Jacques, « La décentralisation : d'une manière d'être dans l'Etat à une manière d'être hors l'Etat », in Regourd, Serge, Carles, Joseph, Guignard, Didier (dir.), *La décentralisation 30 ans après*, Toulouse : Presses de l'Université de Toulouse 1 Capitole, 2013, p.33.
- Vivien, Franck-Dominique, *Le développement soutenable*, Paris : La Découverte, 2005.
- Von Foerster, Heinz, "On constructing a reality", in *Understanding Understanding*, New York: Springer, 2003, pp.211-227.
- Von Foerster, Heinz, « Ethics and Second Order Cybernetics », in *Understanding Understanding: Essays on Cybernetics and Cognition*, New York : Springer, 2003, pp.296-307.
- Von Foerster, Heinz, *Understanding Understanding*, New York: Springer, 2003.
- Von Glasersfeld, Ernst, « Introduction à un constructivisme radical », in Watzlawick, Paul (dir.), *L'invention de la réalité. Contributions au constructivisme*, Paris : Seuil, 1988, p.30.
- Von Glasersfeld, Ernst, « Why constructivism must be radical ? », in Larochelle M., Bednarz N., Garrison J. (ed.), *Constructivism in education*, Cambridge : Cambridge University Press, 1998, pp.23-28.
- Walery, Serge, « Capitalisme et marché à la renaissance », *L'Economie Politique*, n°30, 2006, pp.87-112.
- Walery, Serge, « Le mythe de la concurrence », *Document de travail* [En ligne], avril 2010, consulté le 12.11.15. : <https://docs.google.com/viewer?a=v&pid=sites&srcid=ZGVmYXVsdGRvbWFpbnxzZXJnZXdhbGVyeXxneDo1ODcyMjEyMGJiZTNjZWQ>.
- Walery, Serge, « Pour une économie historique de longue durée », *Document de travail*, mars 1992, consulté le 09.01.17.) : <https://docs.google.com/viewer?a=v&pid=sites&srcid=ZGVmYXVsdGRvbWFpbnxzZXJnZXdhbGVyeXxneDo4NGJhMmUxNjAxMDMzNjM>
- Wallerstein, Immanuel, *Le capitalisme historique*, Paris : La Découverte, 2002.
- Walls, Judith, Paquin, Raymond, « Organizational Perspectives of Industrial Symbiosis : A Review and Synthesis », *Organization & Environment*, vol.28, N°1, 2015, pp.32-53.

- Walzer, Michael, « The Politics of Difference : Statehood and Toleration in a Multicultural World », *Ratio Juris*, n°2, Vol.10, 1997, pp.165-176.
- Walzer, Michael, *Morale maximale, morale minimale*, Paris : Fayard, 2004.
- Walzer, Michael, *Spheres of Justice*, New York: Basic Books, 1983.
- Walzer, Michael, *Traité sur la tolérance*, Paris : Gallimard, 1998.
- Ward, Barbara, « Only One Earth », *The UNESCO Courier*, Jan. 1973, pp.7-10.
- Ward, Barbara, *Spaceship Earth*, Princeton : Princeton University Press, 1966 ;
- Watzlawick, Paul (dir.), *L'invention de la réalité. Contributions au constructivisme*, Paris : Seuil, 1988.
- Watzlawick, Paul, « Les prédictions qui se vérifient d'elles-mêmes », in Watzlawick, Paul (dir.), *L'invention de la réalité. Contributions au constructivisme*, Paris : Seuil, 1988, pp.109-130.
- Watzlawick, Paul, Helmick Beavin, Janet, Jackson, Don, *Une logique de la communication*, Paris: Seuil, 1979.
- Watzlawick, Paul, *La réalité de la réalité : Confusion, désinformation, communication*, Paris : Seuil, 1978.
- Watzlawick, Paul, Weakland, John, Fisch, Richard, *Changements. Paradoxes et psychothérapie*, Paris : Seuil, Points Essais, 2014.
- Weber, Max, « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales (1904) », in *Essais sur la théorie de la science*, Paris : Plon, 1965, version numérisée [en ligne], consultée le 14.06.16. : http://classiques.uqac.ca/classiques/Weber/essais_theorie_sciences/essais_theorie_sciences.html.
- Weber, Max, *Economie et société, Tome 1*, Paris : Plon, 1995.
- Weber, Max, Freud, Julien (trad.), *Essai sur la théorie de la science, Premier essai : "L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociale"*, Paris : Plon, 1965, pp.109-111, version numérisée Chicoutimi : Les Classiques des Sciences Sociales [en ligne], , consulté le 01.12.16. : http://classiques.uqac.ca/classiques/Weber/essais_theorie_sciences/essais_theorie_sciences.html.
- Weber, Max, *La domination légale à direction administrative bureaucratique. 1921*, Chicoutimi : Les Classiques Des Sciences Sociales, consulté le 11.10.15. : <http://classiques.uqac.ca>.
- Weiss, Thomas G., « Governance, good governance and global governance: Conceptual and actual challenges », *Third World Quarterly*, vol.21, n°5, 2000, pp.795-814.
- Wittgenstein, Ludwig, *Recherches philosophiques*, Paris : Gallimard, 2004.
- Wittgenstein, Ludwig, *Remarques philosophiques*, Paris : Gallimard, 1975.
- Yves, Jean, « De l'Etat aménageur aux nouveaux territoires d'action publique », in Jean, Yves, Vanier, Martin (dir.), *La France. Aménager les territoires*, 2^{ème} Edition, Paris : Armand Colin, 2014, pp.27-63.
- Zaccaï, Edwin, « Développement durable : l'idéologie du XXI^{ème} siècle », *Revue Sciences Humaines*, Grand dossier « Idéologies, le retour de flamme », n°14, mars-avril-mai 2009, consulté en ligne le 19.08.16. : <https://mneaquitaine.wordpress.com/2009/03/16/dd-lideologie-du-xxie-siecle/>.
- Zask, Joëlle, *Introduction à John Dewey*, Paris : La Découverte, 2015.

SITOGRAPHIE

Aboulafia, Mitchell, « George Herbert Mead », in Zalta, Edward N. (ed.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* [en ligne], consulté en ligne le 26.03.18. : <https://plato.stanford.edu/cgi-bin/encyclopedia/archinfo.cgi?entry=mead>.

Académie Française, « Industrie », Dictionnaire de l'Académie, 9^{ème} Edition, consulté en ligne le 13.06.18. : <https://academie.atilf.fr/consulter/industrie?page=1>.

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, « Les perturbateurs endocriniens », Site : ANSES [en ligne], consulté le 30.01.18. : <https://www.anses.fr/fr/content/les-perturbateurs-endocriniens>.

Agreo, « Structuration de la filière et stratégie collective », Site : Agreo [en ligne], consulté le 13.11.15. : <http://www.agroe.fr/download/document-de-travail-structuration-des-filieres-6.pdf>.

ARENE Ile de France, « Marne la Vallée, territoire d'innovation : « une opération pilote de 35 maisons à Chanteloup-en-Brie », Site : ARENE [en ligne], consulté en ligne le 03.07.17. : <http://www.arenedf.org/file/fichechantelouppdf/download?token=RCBaOymX>

Ars Industrialis, « Manifeste », Site : Association Ars Industrialis [en ligne], 2005, 2010, consulté le 15.01.18. : <http://arsindustrialis.org/le-manifeste>.

ATILF, « Performance », Site : *Trésor de la Langue Française* [en ligne], consulté le 13.11.15. : <http://atilf.atilf.fr>.

ATILF, « Cité », Site : *Trésor de la Langue Française informatisé* [en ligne], consulté le 20.10.15 : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3676626465>.

ATILF, « Industrie », Site : *Trésor de la Langue Française informatisé* [en ligne] consulté le 05.11.13 : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=2891153790>;

ATILF, « Méthode », Site : *Trésor de la Langue Française informatisé* [en ligne], consulté le 27.08.17. : <http://stella.atilf.fr> .

ATILF, « Méthodologie » Site : *Trésor de la Langue Française informatisé* [en ligne], consulté le 27.08.17. : <http://stella.atilf.fr> .

ATILF, « Territoire », *Trésor de la Langue Française* [en ligne], consulté le 23.11.15. : [http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=952584120](http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=952584120;);

Basini, Bruna, Pechberty, Matthieu, Nicolas Prissette, Nicolas, « Montebourg : "Nous encaisserons certainement des échecs", Interview d'Arnaud Montebourg », Journal du Dimanche, 19 mai 2012, consulté en ligne le 05.04.18. : <http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/Montebourg-Nous-encaisserons-certainement-des-echecs-interview-512510>.

Bernardot, Marc, Thomas, Hélène, « Notes sur l'hybridité », Site : *REVUE Asylon(s)* [en ligne], N°13, nov. 2014 - sept. 2016, consulté le 16.10.17. : <http://www.reseau-terra.eu/article1327.html>.

Berque, Augustin, « Compte rendu d'Alberto Magnaghi, La bioregion urbaine, petit traité sur le territoire bien commun », Site : *Mesologique, étude des milieux* [en ligne], 4 juin 2014, consulté le 17.05.16 : <http://ecoumene.blogspot.fr/2014/06/compte-rendu-de-alberto-magnaghi-la.html>.

BIPE, « Présentation du BIPE », Site : BIPE [en ligne], consulté le 22.10.15. : https://www.bipe.fr/info/qui_sommes_nous/presentation_du_bipe.

Blanché, Robert, Sebestik, Jan, « Logique », Site : *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 11.06.16. : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/logique/>.

Bobzien, Susanne, « Ancient Logic », in Zalta, Edward N. (ed.), *Stanford Encyclopedia of Philosophy* [en ligne], consulté le 26.08.16. : <http://plato.stanford.edu/entries/logic-ancient/#Ari>.

Bohman, James, « Critical Theory », Site: *Stanford Encyclopedia of Philosophy* [en ligne], mars 2005, consulté le 14.06.18 : <https://plato.stanford.edu/entries/critical-theory/>

Boulding, Kenneth, “*The economics of coming spaceship earth*”, Fac Similé, Site: Jay Hanson [en ligne] consulté le 28.07.16. : <http://dieoff.org/page160.htm>.

Burris, Stanley, « George Boole », in Zalta, Edward N. (ed.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, [en ligne], consulté le 12.06.16. : <http://plato.stanford.edu/archives/win2014/entries/boole/>.

Chevalier, Cécile, « Le chanvre, nouveau bon plan des agriculteurs », Site : *le Parisien* [en ligne], 05 sept. 2012, consulté en ligne le 12.06.18. : <http://www.leparisien.fr/champmotteux-91150/le-chanvre-nouveau-bon-plan-des-agriculteurs-05-09-2012-2150860.php>

Claval, Paul, « Epistémologie et histoire de la géographie », Site : *Géographie sociale et politique, le site de Fabien Guillot* [en ligne], consulté le 25.04.16. : <http://www.geographie-sociale.org/epistemo-geographie-sociale.htm>.

CNRTL, « Logique », Site : Base Lexicale CNRTL [en ligne], 2004, Entrée « A – Philosophie », consulté le 12.06.16. : <http://www.cnrtl.fr/definition/logique>.

Commissariat Général au Développement Durable, *Espèces introduites et envahissantes en France métropolitaine*, Site : Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer [en ligne], consulté le 01.08.16. : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1965/1115/especes-introduites-envahissantes-france-metropolitaine.html>.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies (1987), « Notre avenir à tous », Site : France Diplomatie, [en ligne] consulté le 12.06.18. : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf.

De Gaulle, Charles, « Discours sur la réforme régionale, Lyon, 24 mars 1968 », *Fondation Charles de Gaulle* [en ligne], consulté le 22.11.15. : <http://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2017/03/Discours-sur-la-réforme-régionale-Lyon.pdf>.

De Gaulle, Charles, *Discours du Discours du palais de Chaillot, 12 septembre 1944*, Site de la Fondation Charles de Gaulle [en ligne], consulté le 13.06.18 : <http://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2017/03/Discours-du-palais-de-Chaillot.pdf>.

Délégation de l'Union Européenne au Cameroun, « De Yaoundé à Cotonou », Site de la Délégation de l'Union Européenne en République du Cameroun [en ligne], consulté en ligne le 13.11.15. :

http://eeas.europa.eu/delegations/cameroon/eu_cameroon/political_relations/yaounde_cotonou/index_fr.htm.

Diamond, Jared, « What does "Geographic Determinism" really mean ? », Site : *Jared Diamond* [en ligne], consulté le 17.07.16. : http://jareddiamond.org/Jared_Diamond/Geographic_determinism.html.

Direction de l'information légale et administrative, « Loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales », Site : *Vie Publique*, [en ligne], publié le 17.12.2010, consulté le 17.05.16. : <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-du-16-decembre-2010-reforme-collectivites-territoriales.html>.

Direction de l'Information Légale et Administrative, « Déclaration de Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, sur la LOADDT (loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire), notamment les dispositions sur les contrats de pays et d'agglomération, Paris le 10 février 1999 », Site : *Vie Publique* [en ligne], consulté le 19.05.16. : <http://discours.vie-publique.fr/notices/993000584.html>.

Direction de l'information légale et administrative, « Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République », Site : *Vie publique*, [en ligne], 10.08.2015, consulté le 15.04.16. : <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-portant-nouvelle-organisation-territoriale-republique.html>.

Direction de l'information légale et administrative, « Qu'est-ce que la décentralisation ? », Site : *Vie Publique* [en ligne], janvier 2016, consulté le 20.03.16. : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/principes-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-decentralisation.html>.

DREAL Provence-Alpes-Cotes-D'Azur, « La DREAL soutient le développement régional des filières de matériaux biosourcés », Site : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Provence-Alpes-Côte d'Azur [en ligne], consulté le 10.09.16. : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/la-dreal-soutient-le-developpement-regional-des-a8354.html>.

Ellul, Jacques, « Monarchie », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 24.11.15. : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/monarchie/>.

EPAMARNE « EPAMARNE lance à Chanteloup-en-Brie une opération pilote de 35 maisons labellisées Passiv Haus avec Bouygues Immobilier », Site : *EPAMarne, Actualité* [en ligne], 08.04.2013; consulté le 3 juillet 2017 : <http://www.epa-marnelavallee.fr/content/download/2972/30320/version/2/file/>

Etat Français, « Révision générale des politiques publiques, un "coup d'accélérateur" pour la réforme de l'Etat », *Vie Publique, Au cœur du débat public* [En ligne], mis en ligne le 24.09.2007, consulté le 21.10.2015, URL : <http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/rgpp/revision-generale-politiques-publiques-coup-accelerateur-pour-reforme-etat.html>

Foucart, Stéphane, « Fertilité masculine : les dangers avérés des perturbateurs endocriniens », *Le Monde* [en ligne], 05.12.12., consulté le 30.01.18. : http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/12/05/fertilite-masculine-les-dangers-averes-des-perturbateurs-endocriniens_1800127_3244.html.

Foucault, Michel, « L'ordre du discours. *Leçon inaugurale au Collège de France, 1971* », Site : *Nouveau millénaire, défis libertaire* [en ligne], consulté le 12.02.16. : <http://1libertaire.free.fr/Foucault64.html>.

Galbraith, John K., « The New Industrial State : 1966 », Site : *BBC Reith Lecture*, BBC 4 [En ligne], 1966, consulté le 13.11.15. : <http://www.bbc.co.uk/programmes/p00h3y23/episodes/guide>.

Gallais, Sylvain, « Approche transdisciplinaire de la délibération (2) », *Questions de communication* [En ligne], n°8, 2005, p.263, consulté en ligne le 12.10.2012.: <http://questionsdecommunication.revues.org/4845>.

Global Footprint Network, « Glossaire », Site : Global Footprint Network [en ligne], consulté le 08.08.16. : <http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/page/glossary/#globalhectare>.

GRET, « Trois questions sur la résilience à Jean-Luc Dubois et Nathalie Rabemalento », Site : GRET [en ligne], publié le 31/03/2016 [en ligne], consulté le 20.07.16. : <http://www.gret.org/2016/03/trois-questions-resilience-a-jean-luc-dubois-nathalie-rabemalento/>.

Guillot, Fabien, « Essai de synthèse sur l'histoire et l'épistémologie de la géographie (2006-2009) », Site : *Géographie sociale et politique, le site de Fabien Guillo* [en ligne], consulté le 14.06.18. : http://www.geographie-sociale.org/schema_synthese_epistemo.htm.

Hamdouch, Abdelillah, « Innovation », Site : *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 20.06.16.: <http://www.universalis.fr/encyclopedie/innovation/>.

INSEE, « Secteur d'activité. Définitions », Site : INSEE, Définitions [en ligne], consulté le 09.08.16. : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/secteur-d-activite.htm>.

INSEE, « Unité urbaine », Site : INSEE, Définitions [en ligne], site consulté le 09.08.16. : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-urbaine.htm>.

International Standard Organization, « ISO, Terms and definition », « ISO 14001 :2015 – Where did they originate from ? », “ISO TC207 SC1 information note”, sept.2015, consulté en ligne le 04.09.16. : <https://committee.iso.org/files/live/sites/tc207sc1/files/Terms%20and%20definitions%20in%20ISO%2014001%202015%20-%20where%20did%20they%20originate%20from.pdf> .

IRD2 Normandie, « Trois questions à Bruno Peuportier, portrait d'acteur », Site : Institut Régional du Développement Durable [en ligne], consulté le 04.09.16. : <http://www.ird2.org/intervenant/bruno-peuportier-ecole-des-mines-de-paris/>.

Kreisler, Henry, Walzer, Michael « Political Theory and Social Criticism (Conversations with History) », Site : Youtube [en ligne], mis en ligne le 28 janvier 2014, consulté en ligne le 10 avril 2017 : <http://conversations.berkeley.edu/content/michael-walzer>.

Lapeze, Jean, El Kadiri, Nacer, Lamrani, Nouzha (dir.), *Eléments d'analyse sur le développement territorial, aspects théoriques et empiriques*, Paris : L'Harmattan, 2007, p.89.

Le Moigne, Jean-Louis, « Auto-eco-re-organisation sociale et complexité : des desseins humains pour et par l'action humaine », Contribution au colloque Cerisy 1999 « Hayek et la philosophie économique », en ligne consulté le 12.07.16. : <http://www.intelligence-complexite.org/fileadmin/docs/0508jlm12-2.pdf>.

Le Moigne, *La théorie du système général, théorie de la modélisation*, Site : Réseau Intelligence de la Complexité, 2006, consulté en accès libre en ligne le 27.12.17. : <http://www.intelligence-complexite.org/inserts/ouvrages/0609tsgtm.pdf>.

Louis PINTO dans : « CHAMP, sociologie », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 26.08.16. : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/champ-sociologie/>.

Mauger, Gérard, « Logique sociale » *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 15.06.16.: <https://www.universalis.fr/encyclopedie/logique-sociale/>.

Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, « Nouvelle France Industrielle : Construire l'industrie du futur », Site : Direction Générale des Entreprises [en ligne], consulté le 13.06.18.: <http://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/la-nouvelle-france-industrielle>).

Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, « Politique Industrielle », Site : Direction Générale des Entreprises [en ligne], consulté le 02.11.2015 : <http://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/politique-industrielle>.

Ministère de l'Economie, des Finances, et de des Comptes Publics, « Relocaliser sa production en France avec le logiciel Colbert 2.0 », Site : Ministère de l'Economie, des Finances, et de des Comptes Publics, consulté le 09.09.15. : <http://www.economie.gouv.fr/relocaliser-sa-production-en-france-avec-logiciel-colbert-2-0>.

Ministère des Affaires Etrangères de la République Française, « Déclaration de Stockholm. 1972 », Site : France Diplomatie [en ligne], consulté le 15 juillet 2015 : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/1/Declaration_finale_conference_stockholm_1972.pdf.

Mintzberg, Henry, *Rebalancing Society, radical renewal beyond left, right, and center*, Site : Henry Mintzber, Posté le 28.02.14., consulté le 20.09.15.: www.mintzberg.org.

Nations Unies, « Objectifs du Développement Durable », Site : *Objectifs du développement durable* des Nations Unies [en ligne], consultée le 31.07.16. : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.

Nef, John, « INDUSTRIE - La civilisation industrielle », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 01.09.15.: <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/industrie-la-civilisation-industrielle/>.

Organisation des Nations Unies, « Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport 2015 », Site : Organisation des Nations Unies [en ligne], New York, 2015, consulté le 01.08.16. : https://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf .

Ostrom, Elinor, « Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems », Site: *The Sveriges Riksbank Prize in Economic Sciences in Memory of Alfred Nobel Lecture* [En ligne], 2009, consulté le 26.01.16. : http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/economic-sciences/laureates/2009/ostrom-lecture.html.

Parsons, Terence, « Traditional square of opposition », in Zalta, Edward N. (ed.), *Stanford Encyclopedia of Philosophy* [en ligne], consulté le 12.06.18. : <http://plato.stanford.edu/entries/square/>.

Plan Bâtiment Durable Grenelle, « Qui sommes nous ? » Site : Plan Bâtiment Durable Grenelle [en ligne], consulté le 06.09.16. : <http://www.planbatimentdurable.fr/qui-sommes-nous-r113.html>.

Porter, Michael, « Michael Porter on Competitive Strategy (*Harvard Business School Video Series*) », Site : Youtube [En ligne], consulté le 03.11.2015 : <https://www.youtube.com/watch?v=c4ZBVp8-9gA>.

Rollin, Florian, Canzian, Nicolas, « Quelle place pour la laine de mouton dans le bâtiment ? », Présentation aux journées nationales de la laine, Felletin, 26 octobre, 2012, consulté en ligne le 08.09.16. : http://www.ecoconstruction-limousin.com/IMG/pdf/1_proprietes_laine_associationCB.pdf.

Sémaphores, « Animation des filières en Lorraine », Site : Sémaphores [en ligne] (consulté le 03.11.2015) : <http://www.semaphores.fr/observatoire-regions/regions/lorraine1/structuration-filieres.html>.

Simon, Herbert, « Rational Decision Making in Business Organizations », *Lecture to the memory of Alfred Nobel*, Nobel Price Foundation [en ligne], 1978, consulté le 15.06.16. : http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/economic-sciences/laureates/1978/simon-lecture.html

Stevenson, Adlai, « Discours au Conseil Economique et social des Nations Unies, 9 juillet 1965 », Site : Adlai Today [en ligne], consulté le 28.07.16. : http://www.adlaitoday.org/ideas/quotes_connect.html.

Synergîle, « Perspectives pour les matériaux biosourcés en Guadeloupe », Site : Synergîle [en ligne], consulté le 09.09.16. : <http://www.synergile.fr/materiaux-biosources-guadeloupe.html>.

Union Européenne, « La concurrence pour les entreprises : ententes et abus de position dominante », Site : *Toute l'Europe.eu* [en ligne], publié le 30.08.2017, consulté le 13.06.18 : <http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/concurrence/synthese/la-concurrence-pour-les-entreprises-ententes-et-abus-de-position-dominante.html>.

Union Européenne, « La politique européenne de la concurrence », Site : *Toute l'Europe.eu* [en ligne], publié le 30.10.2014, consulté le 13.06.18 : <http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/concurrence.html>.

Vie Publique, « Qu'est-ce que la déconcentration ? », Site : Direction de l'information légale et administrative [en ligne], consulté le 27.11.15. : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/principes-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-deconcentration.html>.

Villalba, Bruno (dir.), *Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2009.

Von Foerster, Heinz, « Cybernetics and circularity », Site : *The Cybernetics Society* [En ligne], 17-21 mai 1995, site consulté le 07.11.15 : <http://www.cybsoc.org/heinz.htm>.

Walery, Serge, « Le mythe de la concurrence (Document de travail) » ; Site : Serge Walery [En ligne], avril 2010, consulté le 12.11.15. : <https://docs.google.com/viewer?a=v&pid=sites&srcid=ZGVmYXVsdGRvbWVpbnxzZXJnZXdhbGVyeXxneDo1ODcyMjEyMGJiZTNjZWQ>.

ANNEXES

ANNEXE 1

NOTE SUR LA METHODE DE L'ENQUETE PAR RAISONNEMENT ABDUCTIF

Dans la philosophie pragmatiste, la pratique de l'enquête vise à assembler de manière logique et intelligible, à l'intérieur d'une réflexion dialectique, des savoirs de natures diverses afin de reconstruire nos certitudes face à des situations problématiques, c'est-à-dire à des situations insatisfaisantes, dans lesquels le décalage entre la pensée (et ses intentions) ou le vécu (et de ses résultats) questionnent les moyens intellectuels (et les savoirs) que nous considérons comme adéquates dans cette situation. La démarche d'enquête conduit alors à parcourir et à superposer différents contextes dans une exploration tâtonnante de domaines et de situations diverses pour nourrir le travail intellectuel de redéfinition des savoirs, des connaissances ou des intentions. Or, dans la tradition pragmatiste, tant en philosophie qu'en littérature, le raisonnement abductif permet la construction de nouveaux savoirs ; c'est un des outils logiques à la disposition de l'enquêteur critique pour bien organiser son raisonnement et élaborer de nouvelles connaissances.

Le raisonnement abductif désigne alors la manière avec lesquelles les différentes assertions et propositions s'enchaînent, produisant significatifs d'ensemble supérieurs à la seule somme de leur jeu. L'insertion des différents domaines de savoirs parcourus au cours de l'investigation dans un schéma supérieur conduit en effet à reconfigurer les certitudes et les connaissances. Charles S. Peirce, un des principaux promoteurs de l'abduction, définit cette dernière comme (nous avons gardé la formulation originale en anglais):

“Abduction is the process of forming an explanatory hypothesis. It is the only logical operation which introduces any new idea; for induction does nothing but determine a value, and deduction merely evolves the necessary consequences of a pure hypothesis.

Deduction proves that something must be; Induction shows that something actually is operative; Abduction merely suggests that something may be.” ¹⁴²⁷

“With the role for the two “traditional” elements of logic in place, Peirce also describes abduction in a syllogistic form:

The surprising fact C is observed.

But if A were true, C would be a matter of course.

Hence there is some reason to suspect that A is true.” ¹⁴²⁸

Dans le cadre de ce mémoire, le schéma général du raisonnement abductif a été repris et transformé en une stratégie d'articulation des divers contextes épistémiques et pratiques explorés, de

¹⁴²⁷ Peirce, Charles S., *Collected papers*, Cambridge: Belknap Press of Harvard University Press, Intelix Past Masters [version électronique], Vol.5, 1958-1966, CP. 5.171; version consultée en ligne le 10.01.18.: <https://colorysemiotica.files.wordpress.com/2014/08/peirce-collectedpapers.pdf>

¹⁴²⁸ *Ibid.*, CP. 5.189.

manière à proposer un raisonnement ordonné et logique soutenant des conclusions plausibles.

Elle plonge tout d'abord ses racines dans le contexte d'une époque et d'une région donnée, c'est-à-dire dans une série d'événements et de situations actuelles qui concentrent l'attention collective d'un public donné. Dans le cadre de notre raisonnement abductif, ce premier élément peut être érigé en « majeure », pour reprendre un terme du modèle de raisonnement syllogistique. Cette actualité met au défi la recherche scientifique : elle appelle le discours savant à recontextualiser ses modèles et théories en les confrontant à des problématiques contemporaines souvent nouvelles. En retour, les différents thèmes et concepts issus des théories scientifiques questionnent l'actualité. Les explications des phénomènes divers qu'ils permettent de réaliser réorganisent les idées reçues et les certitudes, et appellent à des délibérations régénératrices des attitudes éthiques et pratiques du collectif confronté à cette actualité. Mais les silences et incomplétudes des modèles et théories révèlent par ailleurs les espaces d'incertitude et les besoins de savoirs. En abordant un contexte théorique et académique, et en confrontant ses capacités explicatives aux défis d'une époque, aux problématiques d'une situation locale vécue par des personnes, l'enquête permet alors l'émergence d'une problématique générale, configurée autour d'un raisonnement qui peut être décomposé en plusieurs propositions (Fig. 48). Dans le cadre de l'enquête, ce raisonnement émerge ainsi progressivement et de manière évolutive.

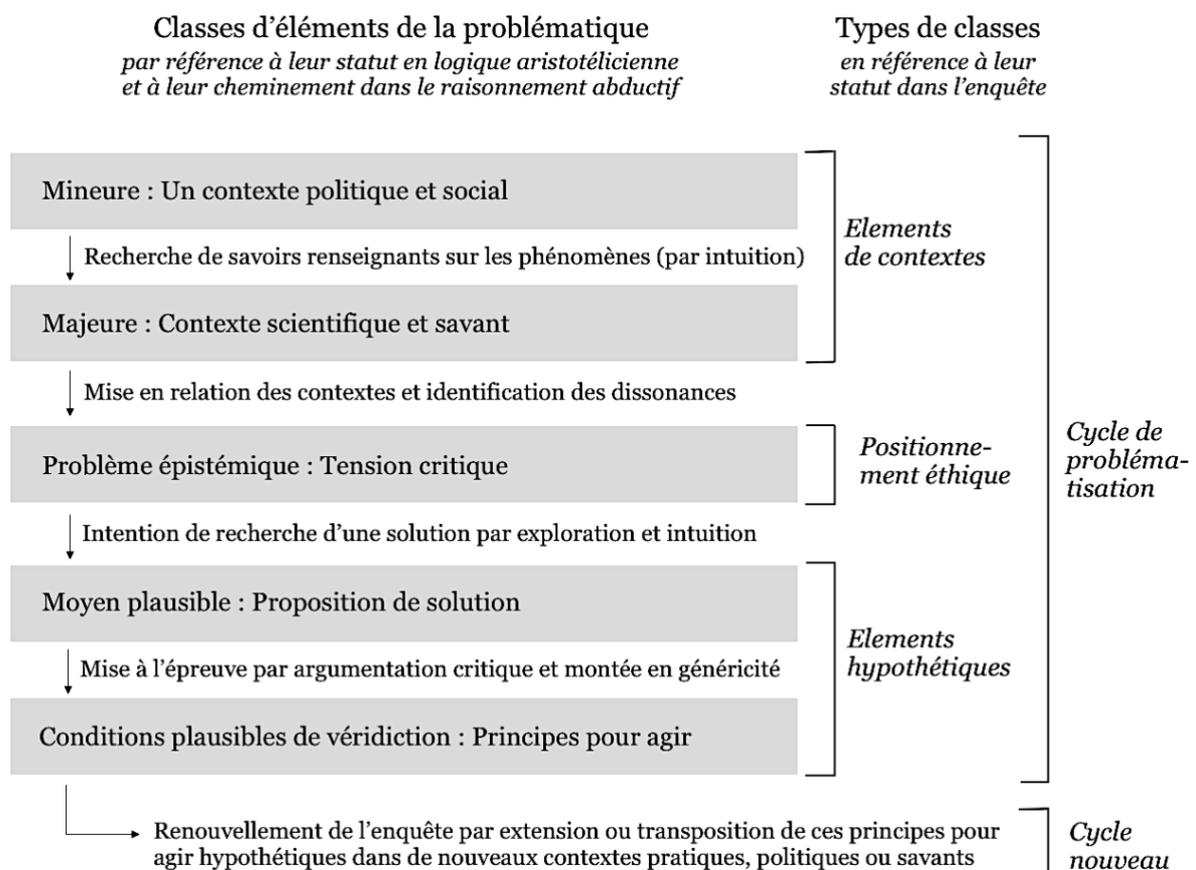


Figure 48 : Organisation des éléments d'un cycle de problématisation au cours de l'enquête

Comme nous l'avons vu, une recherche scientifique s'inscrivant dans le courant pragmatiste considère la pratique de l'enquête comme une recherche de certitude ancrée dans une pratique humaine complète et synthétique, c'est-à-dire inscrite dans un contexte culturel :

- Historique, propre à une époque, avec ses attentes, ses soucis, intérêts et croyances,
- Géographique, puisque la situation spatiale du chercheur et ses possibilités de mouvement posent des limites à ses capacités d'observation mais qu'elles offrent aussi des opportunités de rencontre étonnantes par les proximités imprévues
- Social et éthique, dans la mesure la recherche reste une activité qui conjugue contingences personnelles (des préférences, des soucis, des envies) et collectives relatives au contexte social dans lequel se trouve le chercheur.

Le raisonnement abductif débute ainsi par le rappel d'une actualité, un contexte politique et social qui affecte la société et amène à poser question, c'est-à-dire qui appelle la reconstruction des connaissances en vertu d'une action motivée selon des considérations politiques du monde dans lequel nous pensons vivre. Il s'agit là en quelques sortes de propositions « mineures » dans le raisonnement, puisqu'elles sont spécifiques à une époque, à un lieu et à une société.

Ces propositions mineures sont ensuite combinées avec un ensemble de propositions « majeures » : des discours savants, qui proposent des savoirs théoriques éclairant les phénomènes de manière génériques. Ces derniers discours sont mobilisés par « intuition », c'est-à-dire en fonction d'un ensemble de facteurs contingents, décisions et hasards, efforts de recherche ou contrainte. Mais les raisons personnelles de cette mobilisation sont moins importantes – dans la perspective de la logique de l'enquête – que les possibilités de traitement de ces théories dans le cadre de la suite du raisonnement : elles doivent offrir de critique et de légitimation de leur mobilisation lors d'une mise à l'épreuve à la fois en fonction de cas et de situation, et aussi de discours savants concurrents ou exogènes, mobilisés à l'occasion de la recherche. En fait la confrontation de ces savoirs savants (ou contextes de savoirs) avec les connaissances rappelées précédemment sur l'actualité sociale et politique qui concernent la recherche, génèrent des éclairages, des explications, de nouveaux sens sur les événements ou l'histoire en cours, mais elles posent aussi des questions, elles mettent en évidence des dissonances, des absences ou des problèmes politiques, sociaux, et aussi des manques de savoirs...

La phase cruciale du raisonnement abductif peut alors apparaître. A partir des cadres scientifiques qui éclairent l'actualité, de présupposés éthiques, politiques ou de croyances établies, il s'agit de proposer un problème, ou un ensemble de problèmes en interactions, c'est-à-dire un texte sur la différence entre la situation observée et la situation souhaitée (ou réelle) en fonction d'un cadre normatif de référence (qui peut-être une théorie qui impose des schémas de fonctionnement « normaux »). La problématique inclut ainsi nécessairement un positionnement éthique du chercheur, qui s'engage à agir pour répondre à l'absence de la situation souhaitée, généralement en proposant des ajouts (ou une modification) dans le récit légitime sur l'actualité ou sur les cadres génériques de savoirs scientifiques. Cette combinaison de discours dans un ensemble synthétique problématique génère une tension logique qui légitime l'intention du chercheur, son exploration de solution et le choix éventuel de directions particulières pour mettre à l'épreuve ces raisonnements, ses hypothèses,

ses intuitions, par superposition de contextes divers apportant des éléments pour rétablir la cohérence dans l'éclairage de l'actualité (propositions « mineures ») par les modèles et principes scientifiques (propositions « majeures »). Le problème épistémique porte ainsi en lui une synthèse du projet de recherche : des propositions fondatrices et des possibilités de réponses à venir.

La recherche entre ainsi dans une phase de mise à l'épreuve par confrontation à des phénomènes potentiellement hétérogènes, dont il s'agit de comprendre la logique propre afin d'enrichir, de redéfinir ou de répondre au problème épistémique. Nous entendons par là, que nous pouvons confronter les affirmations et les cadres produits. L'enquête prend ainsi la forme d'une discussion cheminant à travers des contextes de savoirs divers : des propos pratiques rapportés du terrain, des textes de lois et des documents à charge normative, des énoncés scientifiques ou médiatiques ayant valeur de vérité...

L'exploration de nouveaux éléments d'actualité ou de savoirs génériques génère des nouvelles possibilités de réponse qui proposeraient des réponses logiquement adéquates et intellectuellement convaincantes aux dissonances repérées précédemment. En même temps, l'exploration de nouveaux contextes historiques (pratiques et sociaux) ainsi que de contextes de savoirs amène le chercheur à refonder les présupposés éthiques qui fondent son raisonnement et à redéfinir ses méthodes. En d'autres termes, les moyens et les fins s'adaptent au fil de l'enquête, selon une logique heuristique, une démarche tâtonnante, une stratégie « chemin faisant ».

L'enquête apparaît satisfaisante lorsqu'elle légitime empiriquement et théoriquement suffisamment des modèles, c'est-à-dire de représentations finalisées d'un phénomène considéré dans sa dimension téléologique, de manière à ce que le chercheur soit puisse proposer des savoirs génériques incorporés dans un récit cohérent des relations logiques pertinentes entre l'actualité propositions « majeures » et les propositions « mineures ». L'harmonie épistémique est alors temporairement rétablie.

ANNEXE 2

LISTE DES ENTRETIENS REALISES

Date	Nom	Fonction et organisation
19.11.12.	Isabelle Molin	Chargée de communication, CMA des Vosges
19.11.12.	Valentin Claude	Architecte, Agence HA HA, qui a fait la maîtrise d'œuvre de l'opération du périscolaire de Tendon
12.02.13.	Dominique Marie	Chef de projet du Plan bâtiments de Demain, Conseil Régional de Bourgogne
12.02.13.	Tiphaine Plaquette	Chargée de communication, Pierre de Bourgogne
02.04.13.	Louis Tequi	Architecte, Tequi Pointeau Architectes, Troyes
02.04.13.	Nicolas Flament	Conseil Général de Seine et Marne, eaux et forêts
08.04.13.	Annick Gonthier	Cheffe de projet structuration de filière (chanvre), Grand Troyes
08.04.13.	Jean-Michel Grosselin	Chargé de mission filières vertes – Bâtiment a faible impact, MEDDE (Min. Environnement)
11.04.13.	Pascale Repelin, Nadège Austin	Respectivement, directrice et chargée de mission climat, énergie, déchet, Alterre Bourgogne
12.04.13.	Lionel Combet	Chargé de mission qualité environnementale du bâtiment, ADEME Bourgogne Dijon
29.04.13.	Brigitte Midoux	Responsable du groupe thématique éco-construction, Réseau Rural Fr., Min. Agriculture
30.04.13.	Bernard Duhem	Maisons Paysannes de France, Président de C&B
30.04.13.	Michel Rolin	Chargé de mission bâtiment durable, Centre Francilien de l'Innovation
07.05.13.	Aurélien Bernicchia	Chargé de mission Projet de Territoire, Conseil Départemental de Seine-et-Marne
07.05.13.	Jacques Drouin	Maire de Flagy, Président de l'association des maires ruraux de Seine-et-Marne
17.07.13.	Antoine Roulet	Service agriculture, Aménagement foncier et Forêts, Seine-et-Marne
18.08.13.	Gregory Giavarina	Directeur de l'Institut de l'Economie Circulaire
10.09.13.	Dominique Marie	Chef de projet du Plan bâtiments de Demain, Conseil Régional de Bourgogne
18.08.13.	Stéphanie Ledoux	Architecte, AW2, déterminante sur le design des maisons modulaires de Chanteloup-en-Brie
18.10.13.	Rachelle Holdrinet et Noémie Bernard	Architecte-urbaniste et Adjointe au Directeur de l'aménagement du secteur ouest, EPAMarne
21.10.13.	Annick Gonthier	Cheffe de programme de structuration de filière (chanvre), Grand Troyes
22.10.13.	A.M. [Convention de confidentialité]	Architecte, Troyes

20.11.13.	Gérard Oulès	Maire de Chanteloup-en-Brie, Seine-et-Marne
29.11.13.	Laurent Cointre	Directeur général adjoint, Pole urbanisme, Troyes
29.11.13.	Sophie Fresquet-Szybowski	Grand Troyes
03.12.13.	Marie Menella	Cheffe de projet Hotel d'Entreprise, Grand Troyes
04.12.13.	Arnaud Charpentier	Responsable du pôle Developpement Local, PNR Gatinais Français
04.12.13.	Christian Colomes	c. Colomes + f. Nomdedeu Architectes, Troyes
04.12.13.	Nicolas Dufour	Agriculteur, cofondateur de Gâtichanvre
09.12.13.	Julie Palencher	Directrice générale, Mairie de Pont-Sainte-Marie
15.09.14.	Christian Laidebeur	Responsable du projet Ecohabitat, Fondation de France
21.01.15.	Gérard Clément	Maire de Tendon
09.03.15.	Luc Floissac	Ingénieur, membre du Réseau Français de la Construction en Paille (RFCP)

Figure 49 : Liste des entretiens formels réalisés

Quelques remarques complémentaires s'ajoutent à cette liste. Nous avons pu discuter à plusieurs reprises avec certaines personnes, les contactant pour obtenir des précisions ou prolonger les entretiens ; ces prises de contact duraient généralement entre 5 et 20 minutes. Celles-ci n'apparaissent pas dans la présente liste, car il s'agissait parfois de contacts informels ou spontanés. Nous ne prenons pas en compte par ailleurs les nombreuses discussions qui s'apparentaient à des entretiens, réalisées au cours d'observations de terrain. Il nous a ainsi été possible de discuter de manière approfondie avec de nombreuses personnes intéressantes, au cours de colloques, d'assises ou de réunions. Ces discussions nous ont apporté de nombreuses informations contextuelles cruciales. Nous avons aussi pu présenter nos résultats et nos modèles au cours d'événements professionnels, à des personnes intéressées et rencontrées individuellement. Ainsi par exemple, au cours du Congrès de C&B organisée les 17 et 19 juin 2014 à Dijon, nous avons pu échanger parfois longuement avec :

- *M. Frédéric Leclerc, alors Chargé de mission innovation et éco-construction en Région Centre, Ministère de l'Ecologie (échange pendant plus d'une heure)*
- *Mme Katy Nancy, Sous-directrice de la qualité et du développement durable, DHUP, Ministère de l'Ecologie (pendant une trentaine de minutes)*
- *M. Julien Bonsens, Chef de projet Ecoconstruction, Communauté de communes de Loches (pendant près de deux heures).*

Ces entretiens, et plusieurs autres réalisés au cours des congrès professionnels ou à la suite de réunions, ont été déterminants à de nombreux égards pour nous permettre de nous constituer une opinion diversifiée, pour choisir certaines directions et pour obtenir des retours critiques sur nos travaux, quoi qu'ils n'aient pas été préparés de manière formelle (sans prise de rendez-vous). Enfin, nous avons réalisés plusieurs entretiens avec les salariés de l'association C&B entre 2012 et 2014, et cela à des intervalles réguliers. Ces personnes étaient M. Régis Le Corre, M. Florian Rollin, M. Bernard Boyeux, Mme. Marion Chirat, M. Yves Hustache, Mme Marie De Korff.

ANNEXE 3

TYPOLOGIE DES REFERENTIELS ETATIQUES OBSERVES DANS LES POLITIQUES DES FILIERES LOCALES DE MATERIAUX BIOSOURCES

Nom du référentiel politique étatique	Un référentiel « classique », découlant des principes de la raison d'Etat, avec une tradition « colbertiste » : « Etat régalien » (« Police » ¹⁴²⁹)	Un référentiel « sociale-démocrate », basé sur les théories du progrès social et du libéralisme américain : « Etat providence »	Un référentiel « écologiste », découlant des principes du développement durable et d'une philosophie « cosmopolite » : « Etat responsable »
Principaux objectifs souverains	Développer la population et ses conditions de vie comme signe d'un bon gouvernement, et progresser dans les arts et techniques et améliorer l'industrie afin d'accroître la puissance de l'Etat.	Atteindre le plein emploi et répartir des revenus pour permettre à tous d'avoir accès à la prospérité, c'est-à-dire des droits concrets que sont l'accès à de meilleures conditions de vie matérielle pour le plus grand nombre.	Protéger et entretenir le patrimoine naturel et culturel pour assurer une cohabitation harmonieuse entre l'homme et la nature, laisser un pays ouvert à la diversité des habitants potentiels et aux générations futures.
Stratégies principales types	Indépendance énergétique et économique, soutien et protection aux industries nationales (notamment exportatrices); recherche de prestige et de reconnaissance vis-à-vis de l'extérieur (national ou territorial).	Interventionnisme économique, régulation des biens et services publics, égalité des chances, sécurité sociale, contre-pouvoirs autogérés (syndicats) et dialogue social au service de la réussite conjuguée de tous.	Gouvernance (auto-détermination, développement des capacités politiques, participation), transparence (des secteurs politique, économique, industriel, techno.), reconnaissance des différences, neutralité de l'espace public et respect du patrimoine, tolérance et hospitalité
Formes de moyens	Capitalisme d'état, politiques de grands projets et de défense, police, corporatisme et développement d'élites spécialisées, infrastructures, politique de rayonnement diplomatique et culturel, conglomerats nationaux spécialisés et exportateurs, accès à la culture et construction de monuments, formation et recherche par « grands projets » dans les secteurs de pointe et stratégiques.	Concertation et dialogue social, politiques économiques conjoncturelles (monnaie, douanes, taxes) et stratégique (long terme : industrie, infrastructure); politique d'accès minimum pour tous (éducation, santé, biens et services vitaux); aide, assistance et sécurité sociale ; réglementation économique (marchés, concurrence) ; impôts progressifs/équitables ; redistribution.	Politique d'accès à l'information (dont labels), soutien et protection des minorités et des personnes fragiles, réglementation économique (concurrence), technologique (précaution) et environnementale (protection et sanctuarisation), mécanismes participatifs de gestion des biens-publics et du patrimoine; soutien aux capacités des personnes (microcrédit, formations).

¹⁴²⁹ Au sens de (Foucault, *op.cit.*, 2004).

<p>Pertinence des matériaux de construction biosourcés dans ce référentiel</p>	<p>Le développement de filière permet d'être moins importateur grâce à l'utilisation de ressources locales, l'indépendance de la nation s'accroît avec l'émergence d'alternatives aux imports, les matériaux biosourcés sont une opportunité d'export et de meilleurs revenus ; les matériaux biosourcés reprennent les techniques vernaculaires et peuvent faire l'objet de R&D visant à en faire des domaines d'excellence pour les territoires les mieux dotés dans certaines bioressources.</p>	<p>Les matériaux de construction biosourcés permettent de relancer et d'entretenir une activité économique locale, difficilement délocalisable et qui touche des artisans, des entreprises et des professions plus petites et plus sensibles que les grandes entreprises du BTP ; ces filières peuvent être un avantage pour résister à la concurrence internationale en défendant leur marque locale et en redynamisant des tissus industriels territoriaux.</p>	<p>Le développement de ces filières réduit l'impact environnemental du bâti sur son cycle de vie, il permet également une redistribution locale des bénéfices, une filière locale permet une meilleure transparence vis-à-vis du public et une responsabilisation accrue des producteurs ainsi que des mécanismes de participation des parties prenantes et des consommateurs ; outre les qualités sanitaire et le confort accru de ces matériaux, leur mise en œuvre se fait souvent en accord avec le patrimoine bâti et met à l'honneur une identité locale et une culture ; la réutilisation des matériaux est plus aisée.</p>
<p>Enjeux</p>	<p>Les filières et les revenus tirés doivent rester français, ces filières ne doivent pas concurrencer des industries prioritaires (alimentaire, biocarburants, industrie du BTP classique) en France comme à l'étranger, les produits doivent être compétitifs (pas nécessairement niveau prix) ; les matériaux ont une portée culturelle importante et mettent à l'honneur un territoire.</p>	<p>Les matériaux de construction biosourcés doivent effectivement être locaux, utiliser une main d'œuvre locale et des entreprises locales, permettre un bon dialogue social, les prix doivent rester abordables ; ils ne doivent pas entraîner une hausse des prix des produits agricoles (alimentaires essentiellement).</p>	<p>Les matériaux de construction biosourcés doivent être locaux, faire l'objet d'une responsabilisation de la filière, et obéir à des normes environnementales reconnues ; la production ne doit pas faire flamber les prix alimentaires ; leur culture ne doit pas être intensive, la rénovation ne doit pas être oubliée, leur longévité doit être suffisante.</p>
<p>Forme de territorialisation</p>	<p>Très présent au niveau national, car héritier de la tradition centralisatrice, ce référentiel se décline timidement à des niveaux territoriaux inférieurs, avec l'intégration de critères de localisation et de territorialité (Ex : fierté de l'industrie locale), notamment dans la perspective de l'affirmation d'un tissu industriel dans une vision de concurrence entre territoires.</p>	<p>La problématique de l'emploi local est historiquement particulièrement présente dans le discours des acteurs territoriaux, notamment dans le contexte de crise économique et de concurrence entre territoires ; c'est également un argument employé par des acteurs nationaux dans le cadre de la thématique de la relance économique et industrielle (des territoires déshérités).</p>	<p>Si les pouvoirs publics nationaux encouragent fortement au développement du référentiel écologiste, se sont surtout les acteurs politiques territoriaux qui l'utilisent le plus, celui-ci leur offre une pertinence à travers notamment les concepts de gouvernance locale et de responsabilité qui nécessitent une proximité avec les citoyen-acteurs-électeurs.</p>
<p>Institution ou terrains où le référentiel a été identifié</p>	<p>Gouvernement (Min. Redressement Productif, Min. Agriculture), Aube, Troyes, Conseil régional de Bourgogne, C&B, ADEME.</p>	<p>Tendon, Région Bourgogne, Gouvernement (Min. Environnement), Assemblée Nationale, Troyes, Troyes, FFB, CAPEB, C&B, Seine-et-Marne, EPA Marne</p>	<p>ADEME, Gouvernement (Min. Environnement, Min. Agriculture), C&B, Dijon, Troyes, Tendon, Seine et Marne, Alterre Bourgogne</p>

Figure 50 : Comparaison de trois référentiels étatiques et enjeux du développement de filières des matériaux biosourcés en fonction

ANNEXE 4

PROTOTYPE DE GUIDE METHODOLOGIQUE POUR LES PROJETS NOVATEURS

L'artefact qui servait à la fois à communiquer nos savoirs actionnables issues de nos modèles aux praticiens intéressés et en même temps à mettre à l'épreuve ces savoirs actionnables, a été divisé en fiches, organisées en phases d'action d'une démarche de projet idéale-typique (Fig. 50).

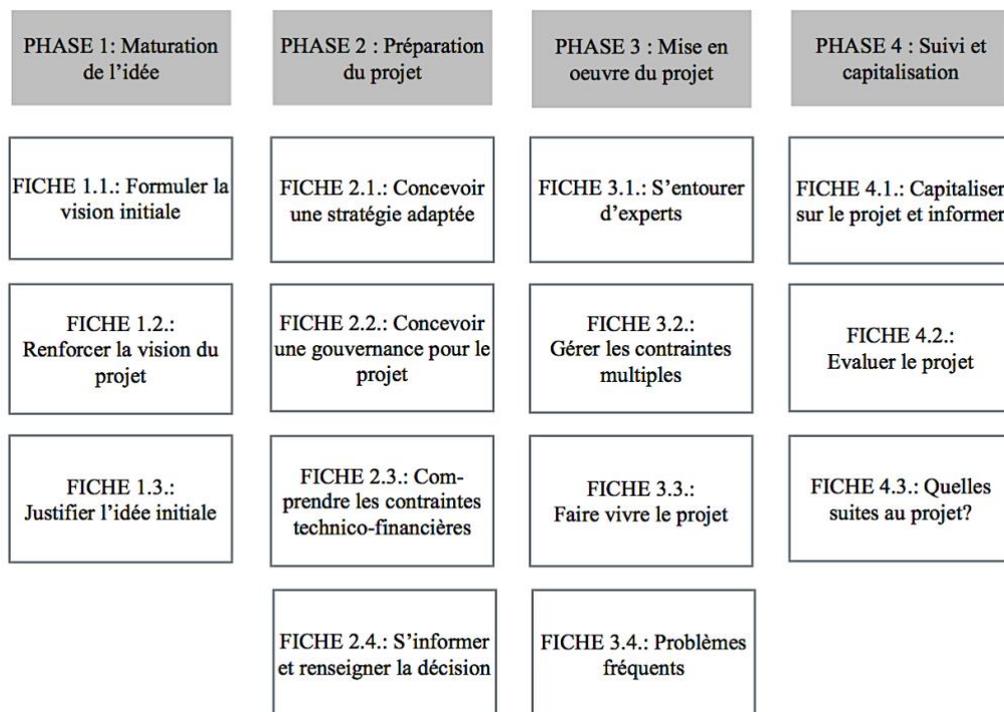


Figure 51 : Organisation des fiches du guide méthodologique sur les projets et stratégies de structuration des filières de matériaux de construction biosourcés

Nous ne sommes parvenus à rédiger l'ensemble des fiches de l'outil, mais seulement les fiches 1.1., 1.2., 1.3., 2.1., 2.2. et 2.4. Nous proposons ci-après à titre d'illustration les fiches 1.1., 1.3. 2.2. et 2.4. en l'état, telles qu'elles apparaissent actuellement sur le site internet qui nous sert de canevas pour concevoir l'outil.

N.B. : *Etant donné la résolution de l'impression, voir la version électronique du manuscrit pour une plus grande lisibilité du texte sur la copie des fiches suivantes.*

TABLE DES MATIERES

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	7
TABLE DES FIGURES	9
SOMMAIRE	11
AVANT-PROPOS	13
INTRODUCTION	16
Science et actualité	16
Problématique générale	20
Méthode et déroulement de l'enquête	27
PREMIERE PARTIE	38
<hr/>	
CHAPITRE 1 : LE PROBLEME DES LOGIQUES D'ACTION	39
1. UN PROJET DE TRANSITION ECO-INDUSTRIELLE ?	40
1.1. Les limites de la société industrielle contemporaine	41
1.2. Une réponse technique : l'écologie industrielle et territoriale	50
1.3. La démarche d'écologie industrielle et territoriale	61
2. LES LOGIQUES DE L'ACTION COLLECTIVE	72
2.1. L'utilisation du concept de logique	74
2.2. Rationalité et action collective	82
2.3. La coordination des actions par les conventions sociales	88
3. ACTION COLLECTIVE DANS LA COMPLEXITE DES DEMARCHES D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE	98
3.1. La complexité des démarches d'écologie industrielle et territoriale	100
3.2. Divergences et articulations entre logiques d'action	108
3.3. La transformation d'un système conventionnel	115
4. CONCLUSION ET DIRECTIONS POUR LA POURSUITE DE L'ENQUETE	130

CHAPITRE 2 : LOGIQUE INDUSTRIELLE ET POLITIQUE	136
1. METTRE L'INDUSTRIE AU SERVICE DU BIEN PUBLIC COMMUN	137
1.1. Qu'est-ce que l'industrie ?	139
1.2. Colbertisme et planification économique de l'industrie	144
1.3. Le tournant des années 1970-1980	151
2. LA FILIERE, UN CONCEPT STRUCTURANT DES POLITIQUES INDUSTRIELLES	157
2.1. Premier contexte : comprendre l'économie industrielle	159
2.2. Un outil d'intervention directe des pouvoirs publics	162
2.3. Second contexte : une technique de gestion des filières	167
3. L'ETAT INDUSTRIEL, AU DEFI DE LA MONDIALISATION	171
3.1. Le régime économique historique dans les Etats capitalistes	173
3.2. Mondialisation industrielle et compétitivité territoriale	176
4. CONCLUSION DU CHAPITRE	180
CHAPITRE 3 : LOGIQUE TERRITORIALE ET POLITIQUE	184
1. LA LOGIQUE TERRITORIALE CLASSIQUE : GOUVERNER DANS L'ESPACE	190
1.1. L'invention du territoire : contexte d'une construction conceptuelle	192
1.2. La territorialisation : une structuration spatiale de l'administration	196
1.3. Le territoire, un objet institutionnel manipulable	202
2. UNE LOGIQUE ALTERNATIVE : LE TERRITOIRE COMME ESPACE VECU	208
2.1. Une reconceptualisation du territoire par la géographie sociale	209
2.2. Le territoire, concept qui s'autonomise	213
2.3. Le territoire, bien commun	221
3. LA RECHERCHE D'UNE SYNTHESE EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	233
3.1. Les modèles de l'aménagement du territoire depuis 1945	235
3.2. La construction progressive d'une légitimité démocratique territoriale dans l'aménagement du territoire	241
3.3. Dispositifs de participation et politique territoriale	248
4. CONCLUSION DU CHAPITRE	253
CHAPITRE 4 : ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE ET SECTEUR DU BATIMENT	258
1. LES BASES D'UN COMPROMIS ENTRE INDUSTRIE ET ENVIRONNEMENT	263
1.1. La recherche d'un compromis : de l'écodéveloppement au développement durable.	264
1.2. L'écologie industrielle, tentative d'opérationnalisation du développement durable	272
1.3. De l'écologie industrielle à l'écologie industrielle et territoriale	278

2.	LA TRANSITION VERS UNE INDUSTRIE DU BATIMENT PLUS ECOLOGIQUE	286
2.1.	Un objet et un secteur industriel problématique	289
2.2.	Les matériaux biosourcés : institutionnalisation d'une solution	295
2.3.	Des possibilités de développement durable du territoire	302
3.	LE PROJET COMME INSTRUMENT DE REORGANISATION INDUSTRIELLE	311
3.1.	Le projet comme dispositif d'action collective	315
3.2.	Le projet, lieu de controverses et d'apprentissage collectif	326
3.3.	Interroger la capacité de transformation sociale d'un projet	339
DEUXIEME PARTIE		347
CHAPITRE 5 : CONTEXTE ET METHODE DE L'ENQUETE		348
1.	FONDEMENTS EPISTEMOLOGIQUES DE CE TRAVAIL DE RECHERCHE	353
1.1.	Le paradigme constructiviste pragmatique	353
1.2.	Une tradition institutionnaliste et critique en sciences sociales	364
1.3.	Le domaine de l'aménagement du territoire	379
2.	CONTEXTUALISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	394
2.1.	Un modèle « dialogique » de l'enquête pragmatique	396
2.2.	Enquête avec les experts de Constructions & Bioressources	405
2.3.	Procédure de recherche et déroulement de l'étude	413
3.	PRESENTATION DE TROIS CAS DE PROJETS NOVATEURS	424
3.1.	Projet de construction d'un péricolaire biosourcé à Tendon	426
3.2.	Projet de montage d'une chanvrière dans le PNR du Gatinais Français	431
3.3.	Projet de 35 maisons biosourcés à Chanteloup-en-Brie	436
CHAPITRE 6 : LE TRAVAIL POLITIQUE D'ORGANISATION DES ACTIONS COLLECTIVES		442
1.	DES POLITIQUES NATIONALES ET DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT LOCAL	447
1.1.	L'insertion dans des politiques publiques nationales	449
1.2.	Des stratégies d'intervention diverses au niveau territorial	455
1.3.	Modélisation et inscription dans des savoirs actionnables	463
2.	UN DISPOSITIF DE PROJET POUR ORGANISER LES ACTEURS LOCAUX	473
2.1.	La modélisation de la gouvernance des projets novateurs	475
2.2.	Un modèle processuel d'organisation des acteurs d'un projet	485
2.3.	Un dispositif de structuration nationale des filières	493
3.	CONCLUSION DU CHAPITRE	504

CHAPITRE 7 : MODELISER L'ACTION COLLECTIVE DANS LES PROJETS NOVATEURS	508
1. MODELISATION SYSTEMIQUE DU PROCESSUS D'ACTION COLLECTIVE	513
1.1. Une synthèse sur l'évolution de l'action collective souhaitable	515
1.2. La transformation des cadres d'action collective dans le projet	528
1.3. Articuler des logiques d'action différentes	551
2. PROPOSITIONS POUR LE MANAGEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE	570
2.1. Une stratégie d'intégration de personnes aux logiques diverses	574
2.2. Une stratégie pour la production d'une expérience significative	584
2.3. Synthèse sur le management de l'action collective	595
3. CONCLUSION DU CHAPITRE	598
CONCLUSION	606
BIBLIOGRAPHIE	616
SITOGRAPHIE	652
<u>ANNEXES</u>	<u>658</u>
ANNEXE 1	659
ANNEXE 2	663
ANNEXE 3	665
ANNEXE 4	667
<u>TABLE DES MATIERES</u>	<u>670</u>

Jérémie JOUBERT

Doctorat : Ingénierie Sociotechnique des Connaissances,
des Réseaux et du Développement Durable

Année 2018

Logiques d'action collective et agencement des dynamiques territoriales dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale

Le développement durable appelle une transformation à la fois technique et culturelle de la société industrielle contemporaine. Comment des actions collectives, appelées démarches d'écologie industrielle et territoriale, peuvent faire évoluer de concert les conceptions sociales conventionnelles et les pratiques de production ou de consommation actuelles ? Ce problème est abordé à partir de l'étude des logiques d'action collective, c'est-à-dire des motifs et des normes institutionnalisées qui servent de référence dans les coordinations entre les personnes. Pour y apporter une réponse, nous avons mené une enquête dialogique, au contact de praticiens des filières du bâtiment écologique. La première partie du mémoire porte sur les conceptions sociales qui prévalent dans la politique industrielle et dans la politique territoriale de l'Etat. Nous montrons quelles sont les dynamiques de transformation des logiques d'action dans ces deux domaines. Dans la seconde partie, l'enquête se concentre sur l'étude de projets « novateurs », qui visent à restructurer les filières industrielles du bâtiment. Nous cherchons à comprendre comment ce type d'action collective peut favoriser l'émergence de pratiques novatrices, valorisées d'un point de vue à la fois industriel et écologique, tout en organisant des collectifs de filières locales dédiées. Nous proposons un modèle d'articulation entre logique industrielle et logique territoriale au cours d'une action collective ainsi qu'un modèle de gouvernance discursive de ces projets.

Mots clés : développement territorial durable - écologie industrielle - construction, industrie - institutions sociales - planification stratégique.

Logics of Collective Action and Organization of Regional Dynamics in Industrial and Regional Ecology Projects

Sustainable development calls for a technical and a cultural transition of the contemporary industrial society. How some collective actions, called industrial ecology projects, can make evolve in the same time conventional social concepts and current production and consumption practices? This problem is addressed from the perspective of the study of logics of collective actions, which means from the perspective of institutionalized motives and norms used as references in the social coordination process. To answer to this problem, we conducted a "dialogical" inquiry, in contact with practitioners (professionals) of the ecological building industry. The first part of the thesis is about the social concept of the industrial policy and the territorial policy of the French state. We show what are the transformation dynamics of the logics of action in these two areas. In a second part, the inquiry focusses on the study of "innovative" projects, which goal is to reorganize the building industry. We seek to understand how this sort of collective action can stimulate the emergence of new innovative practices, highlighted from both an industrial and an ecological point of view, while organizing in the same time dedicated local communities. We propose a model of the articulation between the industrial and the territorial logics of action as well as a model of the discursive governance of innovative projects.

Keywords: sustainable regional development - industrial ecology - construction industry - social institutions - strategic planning.

Thèse réalisée en partenariat entre :

